

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Text in English and French.  
Texte en anglais et en français.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>

12x

16x

20x

24x

28x

32x

J O U R N A L S  
OF THE  
**HOUSE of ASSEMBLY**  
OF  
**Lower-Canada.**

---

**From 15th November, 1831, to 25th February, 1832.**

In the Second Year of the Reign of

**KING WILLIAM the Fourth.**

BEING THE SECOND SESSION OF THE FOURTEENTH PROVINCIAL PARLIAMENT  
OF THIS PROVINCE.

---

**SESSION 1831-2.**

---

---

**Printed by Order of the *House of Assembly.***

---

**QUEBEC :**

**PRINTED AND SOLD BY NEILSON AND COWAN.**

**VOL.—41.**

JOURNAUX  
DE LA  
CHAMBRE D'ASSEMBLEE  
DU  
Bas-Canada.

---

Depuis le 15 Novembre 1831, jusqu'au 25 Février 1832.

Dans la Deuxième Année du Règne du

Roi GUILLAUME Quatre ;

ETANT LA DEUXIEME SESSION DU QUATORZIEME PARLEMENT PROVINCIAL DE  
 CETTE PROVINCE.

---

SESSION 1831-2.

---

Imprimés par Ordre de la Chambre d'Assemblée.

---

QUEBEC :

IMPRIMES ET A VENDRE PAR NEILSON ET COWAN.

## AYLMER.

WILLIAM the Fourth, by the Grace of God, of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, King, Defender of the Faith: To Our much-beloved and faithful the Legislative Councillors of Our Province of *Lower Canada*, and to Our faithful and well-beloved the Knights, Citizens and Burgesses of Our said Province, to an Assembly at Our City of *Quebec*, on the ninth day of May next, to have been commenced and held, called and elected, and to every of you, GREETING:—Whereas for divers urgent and arduous affairs, Us, the state and defence of Our said Province concerning, Our Assembly at the day and place aforesaid, to be present, We did command, to treat, consent and conclude, upon those things which, in Our Assembly, should then and there be proposed and deliberated upon; and for certain causes and considerations, Us to this especially moving, We have thought fit to Prorogue Our said Assembly, so that you, nor any of you, on the said ninth day of May next, at Our said City to appear, are to be held or constrained, for We do will therefore, that you, and each of you, be as to Us in this matter entirely exonerated; Commanding, and by the tenor of these Presents firmly enjoining, you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on the Thirtieth day of June next, at Our said City of *Quebec*, personally you be and appear, to treat, do, act and conclude, upon those things which, in Our said Assembly, by the favor of God, may be ordained. IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed: Witness Our Right trusty and well-beloved *Matthew, Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over Our Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, *Nova Scotia*, *New-Brunswick*, and their several dependencies, &c. &c. &c. at Our Castle of *Saint Lewis*, in Our City of *Quebec*, in Our said Province, the twenty seventh day of April, in the year of our Lord one thousand eight hundred and thirty one, and in the first year of Our Reign.

A.

THOMAS DOUGLASS, Clk: Crown in Chy.

BY a further Proclamation of His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the sixteenth day of June, one thousand eight hundred and thirty one, the Meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the twentieth day of August ensuing.

BY a further Proclamation of His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c. &c. dated at the City of *Quebec*, at the Castle of *Saint Lewis*, the eleventh day of August, one thousand eight hundred and thirty one, the Meeting of the Legislative Council and House of Assembly was prorogued to the sixth day of October ensuing:

## AYLMER.

GUILLAUME Quatre par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, à nos très-aimés et fidèles les Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fidèles et bien aimés les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, convoqués et élus à une Assemblée qui a dû commencer et se tenir en notre Cité de *Québec* le neuf de Mai prochain, et à tous et chacun de vous SALUT:—Attendu que pour diverses affaires urgentes et difficiles concernant nous, l'état et la défense de notre dite Province, nous vous avions commandés d'être présens à notre Assemblée au jour et lieu ci-dessus, pour traiter, consentir et conclure sur ces choses qui, dans notre Assemblée, seraient là et alors proposées et mises en délibération; et pour certaines causes et considérations, à ce nous mouvant spécialement, nous avons trouvé bon de proroger notre dite Assemblée, de manière que ni vous, ni aucun de vous, au dit neuf de Mai prochain, ne soyez tenus ou contraints de paraître en notre dite Cité, car nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous soyez quant à nous entièrement déchargés à cet égard: commandant, et par la teneur des présentes fermement enjoignant à vous et chacun de vous, ainsi qu'à tous autres intéressés à cet égard, que le trente de Juin prochain, vous ayez à être et paraître personnellement en notre dite Cité de *Québec*, pour traiter, faire, agir et conclure, sur ces choses lesquelles peuvent être ordonnées, par la grâce de Dieu, dans notre dite Assemblée, par le Conseil Commun de notre dite Province. EN FOI DE QUOI nous avons fait faire celles-ci nos Lettres Patentes et y apposer le Grand Sceau de notre dite Province; Témoin Notre Très-fidèle et bien aimé *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorabile Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur nos Provinces du *Bas-Canada*, et du *Haut-Canada*, *Nouvelle-Ecosse*, *Nouveau-Brunswick* et leurs diverses Dépendances, &c. &c. &c. à Notre Château *Saint Louis*, en notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, le vingt-sept d'Avril, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent trente-et-un, et dans la première année de notre Règne:

A.

THOMAS DOUGLASS, Clerc de la C. en Ch.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorabile Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint Louis*, le seizième jour de Juin mil huit cent trente-et-un, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au vingtième jour d'Août suivant.

PAR une Proclamation subséquente de Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorabile Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. datée de la Cité de *Québec*, au Château *Saint Louis*, l'onzième jour d'Août mil huit cent trent-et-un, l'Assemblée du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée a été prorogée au sixième jour d'Octobre suivant.

B

## AYLMER, GOVERNOR IN CHIEF.

WILLIAM the Fourth, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, King, Defender of the Faith: To Our much-beloved and faithful the Legislative Councillors of Our Province of Lower Canada, and to Our faithful and well-beloved the Knights, Citizens and Burgesses of Our said Province, GREETING:—Whereas the Meeting of Our Provincial Parliament stands Prorogued to the sixth day of October next; Nevertheless, for certain causes and considerations We have thought fit further to Prorogue the same to Tuesday, the Fifteenth day of November next, so that you, nor any of you, on the said Sixth day of October next, at Our City of Quebec, to appear, are to be held or constrained, for We do will that you, and each of you, be as to Us in this matter entirely exonerated; Commanding, and by the tenor of these Presents firmly enjoining, you, and every of you, and all others in this behalf interested, that on Tuesday the said Fifteenth day of November next, at Our City of Quebec, personally you be and appear for the Despatch of Business, to treat, do, act, and conclude upon those things which in Our said Provincial Parliament, by the Common Council of Our said Province, by the favor of God, may be ordained.—IN TESTIMONY WHEREOF, these Our Letters We have caused to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province to be thereunto affixed: Witness our Right Trusty and well-beloved Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief, in and over Our Provinces of Lower Canada, and Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and their several dependencies, &c. &c. &c. at Our Castle of Saint Lewis, in Our City of Quebec, in Our said Province, the Twenty second day of September, in the year of our Lord one thousand eight hundred and thirty one, and in the second year of Our Reign.

A.

THOMAS DOUGLASS, Clk. Crown in Chy.

Province of Lower Canada. } AYLMER.

By His Excellency the Right Honorable Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Lower Canada and Upper Canada, Vice Admiral of the same, &c. &c. &c.

## A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of Lower Canada, held in the Eleventh year of the Reign of His late Majesty King George the Fourth, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty, a certain Bill, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," was passed by the Legislative Council and House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the same Session thereof, on the twenty sixth day of March in the year aforesaid, was presented to His Excellency Sir James Kempt, then being the person administering His Majesty's Government within this Province, for His Majesty's Assent, and was by the said Sir James Kempt, being the person administering the said Government as aforesaid

## AYLMER, GOUVERNEUR EN CHEF.

GUILLAUME Quatre, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi:—A nos très aimés et fidèles les Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, SALUT:—Vu que l'Assemblée de notre Parlement Provincial se trouve prorogée au sixième jour d'Octobre prochain, néanmoins, et pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de proroger encore icelle au Mardi le quinzième de Novembre prochain; de sorte que vous ni aucun de vous, ne serez le dit sixième jour d'Octobre prochain, tenuz ni obligés de paraître dans notre Cité de Québec; car nous voulons que vous et chacun de vous, soyez entièrement déchargés à cet égard; vous commandant, et par la teneur de ces présentes enjoignant fermement à vous et à chacun de vous, et à tous autres intéressés à cet égard, que vous ayez à paraître et paraissiez personnellement le dit Mardi le quinzième jour de Novembre prochain, dans notre Cité de Québec, pour procéder à l'Expédition des Affaires, et traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui, par la faute de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Conseil Commun de notre dite Province. EN FOI DE QUOI nous avons fait sortir ces présentes nos Lettres Patentées, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très fidèle et bien aimé Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-honorables Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du Bas Canada, et du Haut-Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, et leurs diverses dépendances, &c. &c.. &c. A notre Château Saint Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le vingt-deuxième jour de Septembre, l'an de notre Seigneur, mil huit cent trente-et-un, et le second de notre Règne.

A.

THOMAS DOUGLASS, Clerc. de la C. en Ch.

Province du Bas-Canada. } AYLMER.

Son Excellence le Très-Honorables Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorables Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et sur les Provinces du Bas-Canada et Haut-Canada, Vice-Amiral en icelles, &c. &c. &c.

## PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement du Bas-Canada, tenue dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, et en l'an de notre Seigneur mil huit cent trente, il fut passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée de cette Province, un certain Bill, intitulé, "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et vu que le dit Bill, dans la même Session d'icelui, le vingt-six de Mars dans l'année susdite, fut présenté à Son Excellence Sir James Kempt qui était alors la personne chargée de l'Administration du Gouvernement de Sa Majesté dans cette Province pour la sanction de Sa Majesté, et fut par le dit Sir James Kempt, qui était chargé comme susdit de l'Administration du Gouvernement, réservé pour la signification du plaisir de Sa

said, reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon:—And whereas the said Bill hath been laid before His present Majesty our Sovereign Lord King *William* the Fourth, in Council, and His said present Majesty by and with the advice of His Council, on the thirty first day of January now last past, was pleased to assent to the said Bill, and pursuant to His said present Majesty's pleasure in this behalf the said Bill was then confirmed, ratified, and finally enacted: Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation I do signify, publish and make known, That the said Bill hath been as aforesaid, laid before His said present Majesty, in Council, and that His said present Majesty hath been pleased to assent to the same. And of the premises, I do hereby in His said present Majesty's name, require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice, and other His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever, whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, the twenty ninth day of April, in the year of Our Lord One thousand eight hundred and thirty one, and in the first year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,

D. DALY,  
Secretary of the Province.

Province of  
*Lower Canada.* } AYLMER.

His Excellency the Right Honorable *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, Vice Admiral of the same, &c. &c. &c.

#### A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of *Lower Canada*, held in the Eleventh year of the Reign of His late Majesty King *George the Fourth*, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty; a Bill, intituled, "An Act to incorporate the Minister and Trustees of *Saint Andrew's Church*, in the City of *Quebec*," was passed by the Legislative Council and House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the same Session thereof, on the twenty sixth day of March, in the year aforesaid, was presented to His Excellency Sir *James Kempt*, then being the person Administering His Majesty's Government within this Province, for His Majesty's Assent, and was by the said Sir *James Kempt*, being the person Administering the Government as aforesaid, reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon: And whereas the said Bill hath been laid before His Majesty our Sovereign Lord King *William* the Fourth, in Council, and His said present Majesty, by and with the advice of His Council, on the thirty first day of January now last past, was pleased to assent to the said Bill, and, pursuant to His said Majesty's pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified and finally enacted: Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation, I do signify, publish and make known, That the said Bill hath been as aforesaid laid before His said present Majesty, in Council, and that His said present Majesty hath been pleased to assent to the same. And of the premises, I do hereby

in  
Sa Majesté à l'égard d'icelui; Et attendu que le dit Bill a été mis devant Sa présente Majesté notre Souverain Seigneur le Roi *Guillaume Quatre*, en Conseil, et que de et par l'avis de son Conseil, il a plu à sa dite présente Majesté, le trente-et-un de Janvier en dernier passé, de sanctionner le dit Bill et conséquemment au plaisir de Sa dite présente Majesté à l'égard d'icelui, le dit Bill, fut alors confirmé, ratifié et finalement passé en loi; en conséquence, en obéissance au statut fait et pourvu en pareil cas, par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir que le dit Bill a été comme susdit mis devant Sa présente Majesté en Conseil et qu'il a plu à Sa dite Majesté de le sanctionner, et des prémisses, par la présente, au nom de Sa dite présente Majesté, je requiers et enjoins à tous Juges, Justices, Officiers et Ministres de Justice et à tous autres Loyaux Sujets, et à toutes personnes quelconques qu'icelui peut concerner d'en prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes au Château *Saint Louis*, en la Cité de *Québec*, le vingt-neuf d'Avril en l'an de notre Seigneur mil huit cent trente-et-un, et dans la première année du Règne de Sa Majesté.

De par Son Excellence.

D. DALY,  
Sec. Prov.

Province du  
*Bas-Canada.* } AYLMER.

Son Excellence le Très-Honorable *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du *Bas Canada* et *Haut-Canada*, Vice-Amiral en icelles, &c. &c. &c.

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement Provincial du *Bas-Canada*, tenue dans la onzième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi *George Quatre*, et en l'an de Notre Seigneur mil huit cent trente, il fut passé un Bill intitulé, "Acte pour l'incorporation du Ministre et des Syndics de l'Eglise *Saint André*, dans la Cité de *Québec*," par le Conseil Législatif et la Chambre d'Assemblée de cette Province; et vu que le dit Bill dans la même Session d'icelui, le vingt-six de Mars en l'année susdite, fut présenté à Son Excellence Sir *James Kempt*, qui était alors la personne chargée de l'Administration du Gouvernement de cette Province, pour la Sanction de Sa Majesté, et fut par le dit Sir *James Kempt*, étant alors comme susdit la personne chargée de l'Administration du Gouvernement, réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui; Et attendu que le dit Bill a été mis devant Sa Majesté, Notre Souverain Seigneur le Roi *Guillaume Quatre* en Conseil, et qu'il a plu à Sa dite Majesté par et de l'avis de Son Conseil, le trente-et-un de Janvier, en dernier passé, de sanctionner le dit Bill et conséquemment au plaisir de sa dite présente Majesté à l'égard d'icelui, le dit Bill fut alors confirmé, ratifié et finalement passé en loi; en conséquence, en obéissance au Statut fait et pourvu en pareil cas, par cette Proclamation, je signifie, publie et fais à savoir que le dit Bill a été comme susdit mis devant sa présente Majesté en Conseil, et qu'il a plu à Sa dite présente Majesté de le sanctionner, et des prémisses, par la présente, au nom de Sa présente Majesté, je requiers et enjoins à tous Juges, Justices, Officiers

in His said present Majesty's name, require and command, all Judges, Justices, Officers, and Ministers of Justice, and all other His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever, whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, the twenty ninth day of April, in the year of our Lord One thousand eight hundred and thirty one, and in the first year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,  
D. DALY,  
Secretary of the Province

Province of }  
*Lower Canada.* } AYLMER.

His Excellency the Right Honorable *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of *Lower Canada* and *Upper Canada*, Vice Admiral of the same, &c. &c. &c.

#### A PROCLAMATION.

WHEREAS in the Session of the Provincial Parliament of *Lower Canada*, held in the Ninth year of the Reign of His late Majesty King *George the Fourth*, and in the year of our Lord One thousand eight hundred and twenty nine, a certain Bill, intituled, "An Act for rendering valid conveyances of land and other immovable Property held in Free and Common Soccage within the Province of *Lower Canada*, and for other purposes therein mentioned," was passed by the Legislative Council and House of Assembly of this Province: And whereas the said Bill, in the same Session thereof, on the fourteenth day of March, in the year aforesaid, was presented to His Excellency Sir *James Kempt*, then being the person Administering His Majesty's Government within this Province, for His Majesty's Assent, and was by the said Sir *James Kempt*, being the person Administering the said Government as aforesaid, reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon: And whereas the said Bill hath been laid before His present Majesty our Sovereign Lord King *William the Fourth*, in Council, on the eleventh day of May now last past, and His Majesty, by and with the advice of His Council, and under and by virtue of the authority in Him vested in and by a certain Act passed in the Session of the Parliament of *Great Britain and Ireland*, in the First year of the Reign of His present Majesty, intituled, "An Act to explain and amend the Laws relating to Lands holden in Free and Common Soccage in the Province of *Lower Canada*," was pleased to assent to the said Bill, and pursuant to His said present Majesty's pleasure in this behalf, the said Bill was then confirmed, ratified, and finally enacted: Therefore, in pursuance of the Statute in such case made and provided, by this Proclamation, I do signify, publish, and make known, That the said Bill hath been, as aforesaid, laid before His said present Majesty, in Council, and that his said present Majesty hath been pleased to assent to the same. And of the premises, I do hereby, in His said present Majesty's Name, require and command all Judges, Justices, Officers and Ministers of Justice, and all other His Majesty's loving subjects, and all persons whomsoever, whom the same may concern, to take notice and govern themselves accordingly.

Given under my Hand and Seal at Arms, at the Castle of *Saint Lewis*, in the City of *Quebec*, the first day of September, One thousand eight hundred and thirty one, and in the second year of His Majesty's Reign.

By His Excellency's Command,  
D. DALY,  
Secretary of the Province.

Officiers et Ministres de Justice et à tous autres loyaux sujets, et à toutes personnes quelconques qu'icelui peut concerner, d'en prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon Seing et le Sceau de mes Armes, au Château *Saint Louis*, en la Cité de *Québec*, le vingt-neuf d'Avril, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent trente-et-un, et dans la première année du Règne de Sa Majesté.

De par Son Excellence,  
D. DALY,  
Secrétaire Provincial.

Province du }  
*Bas-Canada.* } AYLMER.

Son Excellence le Très-Honorble *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorble Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef, dans et sur les Provinces du *Bas-Canada* et du *Haut-Canada*, Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

#### PROCLAMATION.

ATTENDU que dans la Session du Parlement Provincial du *Bas-Canada*, tenue dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté *George Quatre*, et dans l'année de notre Seigneur mil huit cent vingt-neuf, un certain Bill, "Acte pour rendre valides les transports de terre et autres propriétés Immeubles tenues en Franc et Commun Soccage dans la Province du Bas-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées," fut passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée de cette Province, et attendu que le dit Bill dans cette même Session le quatorzième jour de Mars, de l'année susdite, fut présenté à Son Excellence Sir *James Kempt*, étant alors la personne Administrant le Gouvernement de Sa Majesté, et fut par le dit Sir *James Kempt*, étant la personne Administrant le dit Gouvernement comme susdit, réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui; — Et attendu que le dit Bill a été mis devant Sa présente Majesté *Notre Souverain Seigneur le Roi Guillaume Quatre*, en Conseil, le onzième jour de Mai, dernièrement passé, et qu'il plut à Sa Majesté par et de l'avis de son Conseil, sous et en vertu de l'autorité dont il est revêtu dans et par un certain Acte passé dans la Session du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, dans la première année du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "Acte qui explique et amende les loix concernant les terres tenues en Franc et Commun Soccage dans la Province du *Bas-Canada*," de sanctionner le dit Bill, et conformément au plaisir de Sa dite présente Majesté, le dit bill fut alors confirmé, approuvé et finalement statué: C'est pour quoi en conformité au statut fait et pourvu en tel cas, par cette Proclamation je signifie, publie et fais savoir, que le dit bill a été comme susdit mis devant Sa présente Majesté en Conseil, et qu'il à plu à Sa dite présente Majesté de le sanctionner, en ce quoi, au nom de Sa dite présente Majesté, je requiers et commande par ces présentes à tous Juges, Officiers de Justice et Ministres de Justice, et à tous autres sujets bien-aimés de Sa Majesté, et à toutes personnes quelconques, que les présentes peuvent concerner, de prendre avis et se gouverner en conséquence.

Donné sous mon Seing et Sceau d'Armes, au Château *Saint Louis*, dans la Cité de *Québec*, le premier jour de Septembre, mil huit cent trente-et-un, et dans la seconde année du règne de Sa Majesté.

Par ordre Son Excellence,  
D. DALY,  
Secrétaire de la Province.

PROVINCE OF  
LOWER CANADA. }

HOUSE OF ASSEMBLY.

QUEBEC, Tuesday 15th November, 1831.

Message to attend His Excellency.  
**A** Message by John Sewell, Esquire, Gentleman Usher of the Black Rod :

Mr. Speaker,

I am ordered to acquaint this Honorable House, that His Excellency Lord Aylmer commands their immediate attendance in the Upper House of the Legislature.

Accordingly Mr. Speaker, with the House, went up to attend His Excellency in the Legislative Council Chamber:—And being returned;

Acte of Mr. S. Brooks, vacating his Seat for the County of Sherbrooke.  
Mr. Speaker informed the House, that since the last Session, Samuel Brooks, Esquire, had vacated his Seat as Member for the County of Sherbrooke.

The Acte of the Vacation of the Seat of the said Samuel Brooks, Esquire, is as followeth:

On the eighteenth day of July, in the year of our Lord one thousand eight hundred and thirty one, Before the undersigned Notary Public duly admitted and sworn for the Province of Lower Canada, and residing in Georgeville, in the Township of Stanstead, in the Inferior District of Saint Francis, in the said Province, and the Witnesses hereinafter named, personally came, appeared and was present, Samuel Brooks, Esquire, of the Township of Ascot, one of the Members of the Provincial Parliament for the said Province of Lower Canada, who, conformable to the Provincial Act of William IV. Chap. XLII, intituled, "An Act to allow Members of the House of Assembly to vacate their Seats in certain cases, and for other purposes," is desirous of availing himself of the benefit of said Act, to vacate his Seat for the County of Sherbrooke. Wherefore, the said Samuel Brooks, for certain good causes and considerations him hereunto moving, hath, and by these presents doth, hereby vacate his Seat as Member for the County of Sherbrooke, and requested Acte accordingly, which I the said Notary have hereunto granted to serve and avail as of Law or right doth thereunto appertain.

Thus done and passed at the Village of Charleston, on the day and year above written.

In faith and testimony whereof the said Samuel Brooks hath to these presents, first duly read, set and subscribed his name and signature in the presence of the said Notary, and Robert Vincent and John Grannis, witnesses to the execution hereof, with us hereunto also subscribing.

Signed on the original remaining of record in the office of the undersigned, "Samuel Brooks, Robt. Vincent, John Grannis," and

W.M. RITCHIE, N.P.

Sherbrooke Writ issued in Recess.  
Mr. Speaker then informed the House, that pursuant to the directions of the Act of the First William the Fourth, Chapter forty two, he had issued his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out a new Writ for the Election of a Knight of the Shire for the County of Sherbrooke, to serve in the present Parliament,

VOL.—41.

PROVINCE DU  
BAS-CANADA. }

CHAMBRE D'ASSEMBLEE,

QUEBEC, Mardi, 15 Novembre 1831.

Message pour se rendre auprès de son Excellence.  
**M**ESSAGE par John Sewell, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire:

M. l'Orateur,

J'ai ordre d'informer cette Honorable Chambre, que Son Excellence Lord Aylmer requiert votre présence immédiate dans la Chambre Haute de la Législature.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, dans la Chambre du Conseil Législatif: Et étant de retour;

Acte de M. S. Brooks, résignant son siège pour le comté de Sherbrooke.  
M. l'Orateur a informé la Chambre, que depuis la dernière Session, Samuel Brooks, Ecuyer, avait résigné son siège comme Membre pour le Comté de Sherbrooke.

L'Acte de Résignation du siège de Samuel Brooks, Ecuyer, est comme suit:—

Le Dix-huitième jour de Juillet, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-trente-et-un, Par devant le Notaire Public, soussigné, dûment admis et qualifié pour la Province du Bas-Canada, et résidant à Georgeville, dans le Township de Stanstead, dans le District Inférieur de Saint-François, dans la dite Province, est comparu en personne Samuel Brooks, Ecuyer, du Townsoip d'Ascot, l'un des Membres du Parlement Provincial pour la dite Province du Bas-Canada; lequel pour se conformer à l'Acte Provincial de William IV. Chap. XLII. intitulé, "Acte pour rendre vacans les sièges des Membres de l'Assemblée qui acceptent des emplois de profit, ou qui deviennent comptables des Deniers publics," a déclaré qu'il désirait se prévaloir de l'avantage que lui offrait l'Acte susdit, en résignant son siège pour le Comté de Sherbrooke. En conséquence le dit Samuel Brooks, pour diverses bonnes causes et considérations à ce mouvantes, a déclaré qu'il avait résigné, et par ces présentes qu'il résigne son siège comme Membre pour le Comté de Sherbrooke, et en a requis Acte en conséquence: ce que nous le dit Notaire lui avons par le présent octroyé, pour lui servir et valoir ce que de droit et justice, ainsi qu'il appartiendra.

Fait et passé au Village de Charleston, les jour et an ci-dessus mentionnés.

En foi de quoi, le dit Samuel Brooks, après lecture faite des présentes, y a apposé son nom et sa signature, et ce en la présence du dit Notaire et de Robert Vincent et John Grannis, témoins de la passation des présentes, qui ont aussi signé avec nous.

Signé sur la-minute déposée en l'Etude du Soussigné:  
"Samuel Brooks, Robt. Vincent, John Grannis; et

W.M. RITCHIE, N.P.

Writ pour Sherbrooke émané sur retraite.  
M. l'Orateur a alors informé la Chambre, que conformément aux directions de l'Acte de la première Guillaume Quatre, Chapitre Quarante-deux, il avait fait sortir son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire un nouveau Writ pour l'Election d'un Chevalier du Comté, pour le Comté de Sherbrooke,

C.

10 2 Will. IV. 15th November.

liament, in the room of the said *Samuel Brooks*, Esquire; and that in consequence the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Certificate of the Election of a Knight of the Shire for the said County of *Sherbrooke*.

Certificate of  
the Return of  
B. C. A. Gu-  
gy, for the  
County of Sher-  
brooke.

And the said Certificate was read, and is as followeth:

OFFICE OF THE CLERK OF  
THE CROWN IN CHANCERY,  
Quebec, 19th October, 1831.

This is to Certify that in virtue of a Writ of Election issued by His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over His Majesty's Province of *Lower Canada*, on the twenty third day of August last, directed to the Returning Officer for the County of *Sherbrooke*, *Charles Whitcher*, Esquire, for the Election of a Member for the said County to serve in the House of Assembly in the present Provincial Parliament, in the room of *Samuel Brooks*, Esquire, who hath vacated his Seat as a Member for the aforesaid County of *Sherbrooke*, *Bartholomew Conrad Augustus Gugy*, Esquire, has been returned as duly elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the twenty first day of September last, which is lodged of Record in this office.

THOMAS DOUGLASS,  
Clerk of the Crown in Chancery.

To *William B. Lindsay*, Esquire,  
Clerk of the House of Assembly.

Montreal  
County Writ  
issued in Re-  
cess.

Mr. Speaker also informed the House, that pursuant to the directions of the Act of the Fifth *George the Fourth*, Chapter thirty three, he had issued his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out a new Writ for the Election of a Knight of the Shire for the County of *Montreal*, to serve in the present Parliament, in the room of *Joseph Perrault*, Esquire, deceased; and that in consequence the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Certificate of the Election of a Knight of the Shire for the said County of *Montreal*.

Certificate of  
the Return of  
D. Mondelet  
for the County  
of Montreal.

And the said Certificate was read, and is as followeth:

OFFICE OF THE CLERK OF  
THE CROWN IN CHANCERY,  
Quebec, 20th October, 1831.

This is to Certify that in virtue of a Writ of Election issued by His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief, in and over His Majesty's Province of *Lower Canada*, on the twentieth day of September last, directed to the Returning Officer for the County of *Montreal*, *Hypolite St. George Dupré*, Esquire, for the Election of a Member for the said County, to serve in the House of Assembly in the present Provincial Parliament, in the room of *Joseph Perrault*, Esquire, deceased, *Dominique Mondelet*, Esquire, has been returned as duly elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the thirteenth day of October instant, which is lodged of Record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,  
Clerk of the Crown in Chancery.

To *William B. Lindsay*, Esquire,  
Clerk of the House of Assembly.

Bartholomew

15 Novembre. A. 1831.

*brooke*, pour servir dans le présent Parlement, à la place du dit *Samuel Brooks*, Ecuyer, et qu'en conséquence le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Certificat de l'Election d'un Chevalier du Comté, pour le dit Comté de *Sherbrooke*.

Et le dit Certificat a été lu, et il est comme suit:

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN  
CHANCELLERIE,  
Québec, 19 Octobre 1831.

Certificat du  
retour de B. C.  
A. Gugy, pour  
le Comté de  
Sherbrooke.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'Election émané par Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorabile Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef de Sa Majesté dans la Province du *Bas-Canada*, le vingt-troisième jour d'Août dernier, adressé à l'Officier-Rapporteur pour le Comité de *Sherbrooke*, *Charles Whitcher*, Ecuyer, pour l'Election d'un Membre pour le dit Comté, pour servir dans la Chambre d'Assemblée durant le présent Parlement Provincial en remplacement de *Samuel Brooks*, Ecuyer, lequel a résigné son Siège comme Membre pour le susdit Comité de *Sherbrooke*, *Bartholomew Conrad Augustus Gugy*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le dit *Writ*, daté du vingt-et-unième jour de Septembre dernier, lequel est déposé dans ce Bureau pour faire foi.

THOMAS DOUGLASS,  
Greff. de la Cour. en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,  
Greff. de la Chambre d'Assemblée.

Writ pour le  
le Comté de  
Montréal, éma-  
né sur retraite.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, que, conformément aux directions de l'Acte de la Cinquième *George Quatre*, Chapitre Trente-Trois, il avait fait sortir son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire un nouveau *Writ* pour l'Election d'un Chevalier du Comté, pour le Comté de *Montréal*, pour servir dans le présent Parlement, à la place de *Joseph Perrault*, Ecuyer, décédé, et qu'en conséquence le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Certificat de l'Election d'un Chevalier du Comté, pour le dit Comté de *Montréal*.

Et le dit Certificat a été lu, et il est comme suit:

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN  
CHANCELLERIE,  
Québec, 20 Octobre 1831.

Certificat du  
Retour de  
D. Mondelet,  
pour le Comté  
de Montréal.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'Election, émané par Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorabile Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur en Chef de la Province du *Bas-Canada* de Sa Majesté, le vingtième jour de Septembre dernier, adressé à l'Officier-Rapporteur pour le Comté de *Montréal*, *Hypolite St. George Dupré*, Ecuyer, pour l'Election d'un Membre pour le dit Comté, pour servir dans la Chambre d'Assemblée durant le présent Parlement Provincial, en remplacement de *Joseph Perrault*, Ecuyer, décédé, *Dominique Mondelet*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit *Writ*, daté du Treizième jour d'Octobre dernier, lequel est déposé dans ce Bureau pour faire foi.

THOMAS DOUGLASS,  
Greff. de la Cour. en Chancellerie.  
A *William B. Lindsay*, Ecuyer,  
Greff. Chambre d'Assemblée.

Bartholomew

2. Will. IV.

15th November.

Members take  
the Oath and  
their Seat.

*Bartholomew Conrad Augustus Guggy*, Esquire, Member for the County of Sherbrooke, and *Dominique Mondelet*, Esquire, Member for the County of Montreal, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners, the Roll containing the same, took their seats in the House.

*Jacques Dorion*, Esquire, Member for the County of Richelieu, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners, the Roll containing the same, took his seat in the House.

Acte of Mr. G.  
Beaudet vaca-  
ting his Seat  
for the County  
of Vaudreuil.

Mr. Speaker also informed the House, that since the last Session, *Godefroy Beaudet*, Esquire, had vacated his seat as Member for the County of Vaudreuil.

The *Acte* of the vacation of the Seat of the said *Godefroy Beaudet*, Esquire, is as followeth:

On this day, the fifteenth of the month of October, in the year one thousand eight hundred and thirty one, appeared before the undersigned Notaries Public residing at *Soulanges*, *Godefroy Beaudet*, Esquire, one of the Members of the Parliament of the Province of Lower Canada, representing the County of Vaudreuil, District of Montreal.

Who, in virtue of the power given to him, and to all other Members of the said Parliament, by the Act of the First Session of the fourteenth Parliament of the Province of Lower Canada, intituled, "An Act to allow Members of the House of Assembly to vacate their seats in certain cases, and for other purposes," Chapter forty two, hath, by these Presents voluntarily resigned, and in fact doth resign, from this day forward, the seat which he holds in the said House of Assembly, as a Representative of the said County of Vaudreuil.

Of which an *Acte* being required, has been given to serve and avail as of right may appertain. Done at *Soulanges*, on the day and year above written. And he hath signed together with us Notaries, being read over, the minute remaining in our office.

G. BEAUDET.

P. L. CHARLAND, N. P.

And the undersigned,

J. MAILLOU, N. P.

Vaudreuil Writ  
issued in Re-  
cess.

Mr. Speaker then informed the House, that pursuant to the directions of the Act of the First William the Fourth, Chapter forty two, he had issued his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out a new Writ for the Election of a Knight of the Shire for the County of Vaudreuil, to serve in the present Parliament, in the room of the said *Godefroy Beaudet*, Esquire.

Gaspé Writ.

Mr. Speaker also informed the House, that pursuant to an Order of this House of the thirty-first of January last, he had issued his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out a new Writ for the Election of a Knight of the Shire to serve in the present Parliament for the County of Gaspé, in the room of *Robert Christie*, Esquire, expelled this House; and that in consequence the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Return of the Election of a Knight of the Shire for the said County of Gaspé.

And the said Return was read, and is as followeth:

OFFICE OF THE CLERK OF  
THE CROWN IN CHANCERY,  
Quebec, 10 September, 1831.

Certificate of  
the Return of  
Mr. R. Christie  
for the County  
of Gaspé.

By a Warrant from the Honorable Speaker of the Assembly, it did appear that by the expulsion of

*Robert*

15 Novembre. A. 1831. 11

*Bartholomew Conrad Augustus Guggy*, Ecuyer, Membre pour le Comté de Sherbrooke, et *Dominique Mondelet*, Ecuyer, Membre pour le Comté de Montréal, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, ont pris leurs sièges dans la Chambre.

*Jacques Dorion*, Ecuyer, Membre pour le Comté de Richelieu, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, que, depuis la dernière Session, *Godefroy Beaudet*, Ecuyer, avait résigné son siège, comme Membre pour le Comté de Vaudreuil.

Des membres  
prêtent le ser-  
ment, et pren-  
nent leurs  
sièges.

L'Acte de Résignation du siège du dit *Godefroy Beaudet*, Ecuyer, est comme suit :—

Aujourd'hui, le quinzième jour du mois d'Octobre de l'an mil-huit-cent-trente-et-un, est comparu par devant les Notaires Publics, résidans à *Soulanges*, soussignés, *Godefroy Beaudet*, Ecuyer, un des Membres du Parlement de la Province du Bas-Canada, représentant le Comté de Vaudreuil, District de Montréal.

Lequel en vertu du pouvoir qui lui a été accordé, tant à lui qu'à tous autres Membres du dit Parlement, suivant l'Acte de la première Session du Quatorzième Parlement Provincial du Bas-Canada, intitulé, "Acte pour permettre aux Membres de la Chambre d'Assemblée de résigner, dans certain cas, et pour autres objets," Chapitre quarante-deux, s'est volontairement par ces présentes désisté, et comme en effet se désiste dès ce jour, du siège qu'il occupe en la dite Chambre d'Assemblée, comme Représentant le dit Comté de Vaudreuil.

Dont Acte requis et octroyé pour servir et valoir ce que de droit. Fait à *Soulanges*, Etude les jour et an susdits. Et a signé avec nous Notaires, lecture faite. Ainsi signé à la Minute restée en notre Etude.

G. BEAUDET,

P. L. CHARLAND, N. P.

Et du Soussigné,

J. MAILLOU, N. P.

Writ pour Vau-  
dreuil, émane  
sur retraite.

M. l'Orateur a alors informé la Chambre, que, conformément aux directions de l'Acte de la première Guillaume Quatre, chapitre quarante-deux, il avait fait sortir son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire un nouveau *Writ* pour l'Election d'un Chevalier du Comté de Vaudreuil, pour servir dans le présent Parlement, à la place du dit *Godefroy Beaudet*, Ecuyer.

Writ pour Gas-  
pé.

M. l'Orateur a aussi informé la Chambre, que, conformément à un ordre de cette Chambre du trente-et-unième Janvier dernier, il avait fait sortir son *Warrant* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire un nouveau *Writ* pour l'Election d'un Chevalier du Comté de Gaspé, à la place de *Robert Christie*, Ecuyer, expulsé de cette Chambre, et qu'en conséquence le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Retour de l'Election d'un Chevalier du Comté de Gaspé.

Certificat du re-  
tour de M. R.  
Christie, pour  
le Comté de  
Gaspé.

Et le dit Retour a été lu, et il est Comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA  
COURONNE EN CHANCELLERIE,  
Québec, 10 Septembre 1831.

En vertu d'un *Warrant* de l'Honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée, il appert que par l'Expulsion de

12 2 Will. IV. 15th November.

*Robert Christie*, Esquire, from the House of Assembly, a vacancy of a Member for the County of *Gaspé* had happened in the said House, whereupon a Writ signed by His Excellency *Matthew Lord Alymer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Province of *Lower Canada*, did issue, the fifth day of February last, for the Election of a Member or Representative to serve in Assembly in the room and stead of the said *Robert Christie*, Esquire, so expelled as aforesaid. Now, by the Return to the said Writ of Election, bearing date the twenty first day of March last, it appears that *Robert Christie*, Esquire, had been chosen, and is now returned to represent the said County of *Gaspé*, which Return is lodged of Record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,  
Clerk of the Crown in Chancery.

To *William B. Lindsay*, Esquire,  
Clerk of the House of Assembly  
of Lower Canada.

Mr. *Louis Bourdages* moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*, That the Entries in the Journals of this House, of the fourteenth of February one thousand eight hundred and twenty nine, the twenty second of January one thousand eight hundred and thirty, and the thirty first of January one thousand eight hundred and thirty one, relating to the expulsion of *Robert Christie*, Esquire, from this House, be now read.

Mr. *Peck* moved, seconded by Mr. *De St. Ours*, That the consideration of the said Motion be postponed till to-morrow.

The House divided on the Question:

Yea 20.

Nay 33.

So it passed in the negative.

The Question being then put on the main Motion;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yea:

Messieurs *Amiot*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Cloutet*, *Demers*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Dumoulin*, *Fortin*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Panet*, *Quesnel*, *Raymond*, *Rochon*, *Scott*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Turgeon*, *Valois*, *Viger* and *Wurtele*. (34.)

Nay:

Messieurs *Cuvillier*, *De St. Ours*, *Jacques Dorion*, *Duval*, *Fisher*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heriot*, *Hoyle*, *Huot*, *Lee*, *Létourneau*, *Peck*, *Solicitor General*, *Stuart*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Wright* and *Young*. (19.)

So it was carried in the affirmative.

And the said Entries were read accordingly.

Mr. *Louis Bourdages* moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*, That *Robert Christie*, Esquire, returned to serve in this Assembly as Knight Representative for the County of *Gaspé*, is the same *Robert Christie* mentioned in the said Entries, and expelled this House, for having as stipendiary Chairman of the Quarter Sessions for the District of *Quebec*, called in question, and counselled the then Administration to call in question, the freedom of debate in this House, and of whom it was declared that he was undeserving of the confidence of the Government, and unworthy to be a Member of this House, and ought not and could not sit as a Member thereof.

Mr. *Peck* moved, seconded by Mr. *Solicitor General*, That the consideration of the said Motion be postponed till to-morrow.

Entries in former Journals relating to the Expulsion of Mr. R. Christie, read;

Resolutions thereon.

15 Novembre. A. 1831.

de *Robert Christie*, Ecuyer, de la Chambre d'Assemblée, une place de Membre pour le Comté de *Gaspé* est devenue vacante dans la dite Chambre, sur quoi un *Writ* signé de Son Excellence *Matthew Lord Alymer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorables Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de la Province de Sa Majesté du Bas Canada, a été émané le cinquième jour de Février dernier, pour l'Election d'un Membre ou Représentant pour servir dans l'Assemblée, en remplacement du dit *Robert Christie*, Ecuyer, ainsi expulsé comme susdit : Il appert maintenant par le Retour fait au dit *Writ* d'Election, en date du vingt-et-unième jour de Mars dernier, que *Robert Christie*, Ecuyer, a été choisi, et est maintenant rapporté pour représenter le dit Comté de *Gaspé*; lequel Retour est maintenant déposé dans ce Bureau pour faire foi.

(Signé) THOMAS DOUGLASS,  
Greff. de la Cour. en Chancellerie.

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,  
Greffier de la Chambre d'Assemblée.  
du Bas-Canada.

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*, que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre du quatorze Février mil-huit-cent-vingt-neuf, vingt-deux Janvier mil-huit-cent-trente, et trente-et-un Janvier mil-huit-cent-trente et un, relativement à l'Expulsion de cette Chambre, dé *Robert Christie*, Ecuyer, soient maintenant lues.

M. *Peck* a proposé, secondé par M. *De St. Ours*, Que la considération de la dite motion soit remise à demain.

La Chambre s'est divisée sur la Question.

Pour 20.

Contre 33.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale;

La Chambre s'est divisée de nouveau ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour.

Messieurs, *Amiot*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Cloutet*, *Demers*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Dumoulin*, *Fortin*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Panet*, *Quesnel*, *Raymond*, *Rochon*, *Scott*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Turgeon*, *Valois*, *Viger* et *Wurtele*. (34.)

Contre.

Messieurs, *Cuvillier*, *De St. Ours*, *Jacques Dorion*, *Duval Fisher*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heriot*, *Hoyle*, *Huot*, *Lee*, *Létourneau*, *Peck*, le Solliciteur Général, *Stuart*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Wright* et *Young*. (19.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

Et les dites Entrées ont été lues en conséquence.

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*, Que *Robert Christie*, Ecuyer, rapporté pour servir dans cette Assemblée comme Chevalier représentant le Comté de *Gaspé*, est le même *Robert Christie*, mentionné dans les dites Entrées, et expulsé de cette Chambre pour avoir, comme Président salarié des Sessions de Trimestre, pour le District de Québec, mis en question et conseillé au Gouvernement d'alors, de mettre en question la liberté des débats dans cette Chambre, et déclaré indigne de la confiance du Gouvernement, et indigne d'être Membre de cette Chambre, et ne devant ni ne pouvant y siéger comme Membre d'icelle.

M. *Peck* a proposé, secondé par M. le Solliciteur Général, Que la considération de la dite Motion soit remise à demain.

The

La

Entrées dans les Journaux précédents, relative-  
ment à l'expul-  
sion de M.  
*Christie*, lues ;

Résolutions sur  
icelles.

2 Will. IV. 15th November.

The House divided on the Question :

Yees 24.

Nays 28.

So it passed in the negative.

The question being then put on the main Motion ;

The House again divided ; and the names being called for, they were taken down as followeth :—

Yees.

Messieurs *Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Joliette, Lafontaine, Lagueux, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wurtele.* (32.)

Nays.

Messieurs *Cloquet, Cuivillier, De St. Ours, Jacques Dorian, Duval, Fisher, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Huot, Lee, Létoirneau, Peck, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright and Young.* (20.)

So it was carried in the affirmative, and

*Resolved, Accordingly.*

Mr. *Louis Bourdages* moved to *Resolve*, seconded by Mr. *Lagueux*, That by reason thereof, the said *Robert Christie*, Esquire, cannot sit or vote in this House as a Member thereof.

The House divided on the Question :

Yees, 30.

Nays, 16.

So it was carried in the affirmative, and

*Resolved, Accordingly.*

*Ordered*, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Mr. Speaker then reported, that when the House did attend His Excellency the Governor in Chief, this day, in the Legislative Council Chamber, His Excellency was pleased to make a Speech to both Houses of the Provincial Parliament ; of which Mr. Speaker said he had, to prevent mistakes, obtained a copy, which he read to the House ; and is as followeth :—

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

It affords me much satisfaction to meet you again in Provincial Parliament, and I trust that the season of the year which has been chosen for your meeting will prove to be the most suitable for the convenience of the majority of the two Houses.

The liberal appropriations of the Legislature during the last Session for Internal Communication, and other objects of public utility in the Province, appear, generally speaking, to have been expended with judgment, and a due regard to economy; by the Commissioners appointed to carry those objects into effect, and the beneficial results which have already attended these undertakings, hold out every encouragement to the Legislature to proceed in the same course, by the grant of further aid towards the accomplishment of such of them as are still in progress, and for the commencement of others.

Amongst the various objects of this nature which will claim your notice in the course of this Session, I wish particularly to point out :—

VOL.—41.

1st.

15 Novembre. A. 1831. 13

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 24.

Contre 28.

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale ;

La Chambre s'est divisée de nouveau ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour.

Messieurs, *Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Joliette, Lafontaine, Lagueux, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wurtele.* (32.)

Contre.

Messieurs, *Cloquet, Cuivillier, De St. Ours, Jacques Dorian, Duval, Fisher, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Huot, Lee, Létoirneau, Peck, le Solliciteur Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wright et Young.* (20.)

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et  
*Résolu, En conséquence.*

M. *Louis Bourdages* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*, Qu'en conséquence, le dit *Robert Christie*, Ecuyer, ne peut siéger ni voter dans cette Chambre, comme Membre d'icelle.

La Chambre s'est divisée sur la Question.

Pour, 30.

Contre, 16.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et  
*Résolu, En conséquence.*

*Ordonné, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du Haut-Canada, pour les fins y mentionnées.*

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois ; et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

M. l'Orateur a alors fait rapport, que lorsque cette Chambre s'était rendue ce jour auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, dans la Chambre du Conseil Légitif, il avait plu à Son Excellence de faire une Harangue aux deux Chambres du Parlement Provincial, et que, pour prévenir des erreurs, il en avait obtenu une Copie qu'il a lue à la Chambre, et elle est comme suit, savoir :—

Messieurs du Conseil Légitif,

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

C'est avec beaucoup de satisfaction que je vous rencontrais encore en Parlement Provincial, et j'espère que la saison de l'année qui a été choisie pour votre convocation, sera trouvée être la plus convenable pour la commodité de la majorité des deux Chambres.

Les allocations libérales qui ont été faites par la Législature durant la dernière Session pour les Communications intérieures, et pour d'autres objets d'utilité publique, paraissent généralement parlant, avoir été employées judicieusement, et avec économie, par les Commissaires nommés à cet effet, et les résultats heureux qui se sont déjà fait sentir de ces entreprises, doivent encourager la Législature à suivre la même marche, et l'engager à faire de nouvelles appropriations pour parvenir à la perfection de tels ouvrages qui sont en progrès, et pour en commencer d'autres.

Parmi les objets de cette nature qui demanderont votre attention dans le cours de cette Session, je désire particulièrement soumettre à votre considération :

Première-

Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le Haut-Canada, la première fois.

M. l'Orateur fait rapport de la Harangue de Son Excellence.

14 2 Will. IV.

15th November.

1st.—The *Kempt* Road between *Métis* and *Ristigouche*.

2d.—The Communication between *Saint John's* and *Laprairie*.

3d.—The further improvement of the Harbour of *Montreal*.

4th.—The Road from the Townships to *Saint Hyacinthe*, by the outlet of Lake *Memphremagog*.

5th.—The improvement of the Communications between the Townships and the City of *Quebec*.

6th.—The erection of Gaols and Court Houses in the several Counties of the Province.

I cannot too early or too earnestly endeavour to impress on your minds the importance of facilitating the means of Communication between the Townships and the Cities of *Quebec* and *Montreal*, for it is a subject intimately connected with the interests and welfare of the Province at large. The construction and improvement of Roads and Bridges will serve to give vent to the surplus produce of that interesting portion of the country, and whilst the industry of its Inhabitants is thereby stimulated by the prospect of advantage, a free and ready personal intercourse will be promoted with their fellow subjects on the banks of the *Saint Lawrence*, to whom they are now almost strangers, but with whom they are united by political and social ties—governed by the same Laws, and having one common interest.

Of the Laws about to expire there are some which will require alterations and amendments in the event of their renewal by the Legislature.

The alarming accounts which reached this country in the course of the last summer and autumn, of the ravages of the *Cholera Morbus* in some parts of *Europe*, rendered it expedient as a measure of precaution to put in force the provisions of the Act thirty fifth, *George the Third*, chapter five, for guarding against the introduction of Disease into the Province, but there appears to be no ground to apprehend that we shall be visited by this dreadful scourge, and I notice the subject chiefly with the view to allay any uneasiness which might have been created by the precautionary measures to which I have just alluded.

Gentlemen of the House of Assembly,

It will be my duty to communicate to you without loss of time, Copy of a Despatch addressed to me by Viscount *Goderich*, His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, having reference to your Petition addressed to His Majesty, touching certain matters of complaint, which Petition was forwarded by me in the course of the last Session at your request, for the purpose of being laid at the foot of the Throne.

All practicable diligence shall be used in completing the Public Accounts for the nine months just expired, so as to be laid before you, if possible, previous to the expiration of the period prescribed by Law.

An Estimate of the Expenses for the ensuing year will at the same time be laid before you.

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

Although the flourishing state of the Province is a matter of public notoriety, because happily it is felt by all its inhabitants, I cannot resist noticing this subject on the present occasion, that I may enjoy the pleasure of offering you my congratulations upon it. The practical effect of this state of prosperity, as connected with the objects of your present meeting, will be, I doubt not, to give fresh energy to your efforts

15 Novembre.

A. 1831.

Premièrement.—Le Chemin *Kempt* entre *Métis* et *Ristigouche*.

Secondement.—La Communication entre *Saint Jean* et *La Prairie*.

Troisièmement.—L'Amélioration ultérieure du Havre de *Montréal*.

Quatrièmement.—Le Chemin des Townships à *Saint Hyacinthe* par la décharge du Lac *Memphremagog*.

Cinquièmement.—L'Amélioration des Communications entre les Townships et la Cité de *Québec*.

Sixièmement.—L'Erection de Prisons et de Cours de Justice dans les différens Comtés de la Province.

Je ne saurais trop tôt ni trop fortement attirer votre attention sur l'importance de faciliter la Communication entre les Townships et les Cités de *Québec* et de *Montréal*, car c'est une mesure intimement liée avec les intérêts et le bien-être de la Province entière. La confexion et l'amélioration des Chemins et Ponts, donneront cours au surplus du produit de cette partie importante du Pays, et en même temps que c'aura l'effet de stimuler l'industrie de ses Habitans par l'appas du gain, c'aura aussi celui de faciliter les relations personnelles avec leurs compatriotes sur les bords du Fleuve *Saint Laurent*, auxquels ils sont pour ainsi dire inconnus, quoique politiquement et sociablement liés à eux, régis par les mêmes lois et ayant un intérêt commun.

Parmi les Lois sur le point d'expirer, il y en a qu'il sera nécessaire de changer et d'amender, dans le cas où elles seraient renouvelées par la Législature.

Les Rapports alarmans qui sont parvenus dans cette Province dans le cours de l'été et l'automne derniers, touchant les ravages causés par le Cholera-Morbus en quelques parties de l'*Europe*, ont rendu expédition, comme mesure de précaution de mettre en force l'Acte trente-cinquième *George Trois*, Chapitre cinq, pour prévenir l'introduction de Maladie en cette Province, mais il ne paraît pas qu'il y ait aucune raison d'appréhender que nous soyons visités par ce terrible fléau ; je fais mention de ce sujet principalement dans la vue de dissiper toute crainte, que les mesures de précaution auxquelles je viens de faire allusion auraient pu faire naître.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée :

Il sera de mon devoir de vous faire part, sans perdre de temps, d'une Dépêche qui m'a été transmise par le Vicomte *Goderich*, Secrétaire Principal d'Etat au Bureau des Affaires Coloniales, et qui a rapport à votre Pétition à Sa Majesté, contenant certaines Plaintes, et laquelle Pétition fut à votre réquisition par moi transmise dans le cours de la dernière Session pour être mise au pied du Trône.

Il sera fait toute diligence possible pour compléter les Comptes Publics pour les neuf mois qui viennent d'expirer, de manière à ce qu'ils vous soient soumis, s'il est possible, avant l'expiration du temps prescrit par la loi.

Une Estimation des Dépenses pour l'année prochaine vous sera en même temps soumise.

Messieurs du Conseil Légitif,

Messieurs de la Chambre d'Assemblée :

Quoique l'état florissant de la Province soit de notoriété publique, parce que, heureusement, il est senti par les Habitans en général, je ne puis néanmoins laisser passer l'occasion qui se présente, de le remarquer, sans vous en offrir mes félicitations. Cet état de prospérité, en ce qui regarde l'objet de votre réunion actuelle, ne manquera pas d'ajouter à l'énergie de vos efforts pour l'amélioration du pays. Quant à moi, soyez persuadés,

efforts, for the further improvement of the country. For myself, Gentlemen, be assured that no diligence shall be wanting on my part to give effect to those measures, which your wisdom and experience shall devise.

Gentlemen;

When I addressed you at the opening of the last Session, being then a stranger to you all, I was actuated as I ever have been, and ever shall continue to be, by a sense of duty and devotion to my Royal Master, which is of itself sufficient to command the exertion of every power of my mind in His service.— Since that time a new and powerful stimulus to exertion has found a place in my breast,—I mean the attachment, the daily increasing attachment I feel, to the people of this happy land.—This sentiment is present with me wherever I go—it sweetens every official occupation, and as I set about my daily task of duty, it teaches me to ask myself this question—“What can I do this day to promote the happiness and prosperity of Canada?”

*Ordered*, That two hundred copies of the Speech of His Excellency the Governor in Chief, delivered this day, to both Houses of the Provincial Parliament, be printed for the use of the Members of this House.

His Excellency's Speech to be printed.

Committee to prepare an Address.

Speech referred

Appendix (A.)

to be printed.

Committee to prepare Lists of Members to compose the Standing Committees.

suadés, Messieurs, que je ferai toute diligence pour donner effet aux mesures que votre sagesse et votre expérience vous porteront à adopter.

Messieurs,

Lorsque je vous adressai à l'ouverture de la dernière Session, vous étant inconnu, je fus mu alors comme je l'ai toujours été, et comme je le serai toujours, par l'esprit de devoir et de dévouement à mon Souverain, qui suffit seul pour mettre en action tous mes efforts à son service. Depuis ce temps-là, un nouveau, un bien puissant motif a trouvé place dans mon cœur, je veux dire l'attachement qui s'accroît de jour en jour, que je porte au peuple de ce pays heureux; c'est un sentiment qui m'accompagne partout; il adoucit tous mes travaux officiels, et toutes les fois que je reprends la tâche journalière de mes devoirs, il m'apprend à me demander “que puis-je faire aujourd'hui pour le bonheur et la prospérité du Canada?”

*Ordonné*, Que deux cens copies de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, prononcée ce jour aux deux Chambres du Parlement Provincial, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

La Harangue de Son Excellence à être imprimée.

Comité pour préparer une Adress.

La Harangue référée.

Letter and Papers from Hon. D. B. Viger.

Appendice (A.)

La dite Lettre, &c. à être imprimée.

*Resolved*, That a Committee of seven Members be appointed to prepare and report, with all convenient speed, the draught of an Address in answer to the Speech of His Excellency the Governor in Chief, delivered this day, to both Houses of the Provincial Parliament.

*Ordered*, That Mr. Lagueux, Mr. Mondelet, Mr. Morin, Mr. Neilson, Mr. Louis Bourdages, Mr. Duval, and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

*Ordered*, That His Excellency's Speech be referred to the said Committee.

Mr. Speaker laid before the House a Letter and Papers by him received from the Honorable Denis Benjamin Viger, named to proceed to England and support the Petitions of this House to His Majesty, and both Houses of the Imperial Parliament.

For the said Letter and Papers, see Appendix (A.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That two hundred copies of the said Letter and Papers be printed for the use of the Members of this House.

Then, on Motion of Mr. Lagueux, seconded by Mr. Dessaulles,  
The House adjourned.

Wednesday, 16th November, 1831.

**M**r. Louis Bourdages moved to Resolve, seconded by Mr. Fortin, That a Committee of Privileges be appointed, to consist of nine Members, five whereof to form a Quorum, and all the Members of the House who attend, and they are to take into consideration all such matters as shall or may come in question touching Privileges, and to report their proceedings with their opinions thereon to the House from time to time; and the Committee are to have power to send for persons, papers and records for their information; and if any thing shall come in question touching the matter of Privilege of any Member, he is to withdraw during the time the matter is in debate; and that the said Committee be a Standing Committee.

Mr.

Mercredi 16 Novembre, 1831.

**M**. Louis Bourdages a proposé de résoudre, secondé par M. Fortin, Qu'il soit nommé un Comité de Priviléges, composé de neuf Membres, dont cinq formeront un Quorum, et de tous les Membres de la Chambre qui voudront y assister; et il prendra en considération tous les objets qui viendront ou pourront venir en question, concernant les Priviléges, et il fera rapport à la Chambre de temps à autre de ses procédures et de son opinion sur iceux; et le dit Comité aura pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records pour son information; et s'il vient quelque chose qui concerne le privilége d'aucun Membre, il se retirera durant le temps que l'objet sera en débat; et que le dit Comité soit permanent.

Comité pour préparer des Lists de Membres pour former les Comités permanents.

M.

16 2 Will. IV.

16th November.

Mr. Peck moved in amendment, seconded by Mr. Laguerre, That all the words after "Committee" be struck out, and the following substituted: "of nine Members be appointed to prepare and report with all convenient speed, Lists of Members of this House to compose Committees. 1st, of Privileges and Elections; 2nd, of Grievances; 3rd, of Courts of Justice; 4th, of Public Accounts; 5th, of Education and Schools; 6th, of Agriculture; 7th, of Trade; 8th, of Roads and Public Improvements; 9th, of Expiring Laws; 10th, of Private Bills; 11th, of Engrossed Bills and Bills to be engrossed; each of which Committees shall be composed of eleven Members, five of whom shall form a Quorum, and they shall have power to report to the House, from time to time, their observations and opinions upon the subjects and matters which shall be referred to them by the House as belonging to that class of objects for which they are severally appointed, with power to send for persons, papers and records."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 39.  
Nays, 13.

So it was carried in the affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended;

The House again divided:

Yea, 39.  
Nays, 13.

So it was carried in the affirmative, and

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Peck, Mr. Neilson, Mr. Laguerre, Mr. Mondelet, Mr. Cuvillier, Mr. Duval, Mr. Joliette, Mr. Viger and Mr. Morin do compose the said Committee.

Committee of  
good correspon-  
dence.

Resolved, That a Committee of five Members be appointed, to keep up a Good Correspondence between the two Houses of the Legislature, and to report their proceedings from time to time, with power to send for persons, papers and records for their information.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Mondelet, Mr. Quesnel, Mr. De St. Ours and Mr. Duval do compose the said Committee.

Ordered, That the said Resolution be communicated by Message to the Legislative Council.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Message to the Legislative Council.

Journals to be  
printed.

Ordered, That Two hundred Copies of the Journals of this House, for the present Session, be printed in the English and French languages, for the use of the Members of this House, under the direction of Mr. Speaker.

Postage of Let-  
ters addressed to  
Members to be  
paid by the  
Clerk.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Peck, That the Postage of all Letters and Manuscripts addressed to any Member sitting in the House during the Session, be paid by the Clerk thereof, and charged in the Contingent Accounts of this House.

The House divided on the question:

Yea, 44.  
Nays, 5.

So it was carried in the affirmative, and

Resolved, Accordingly.

Tenders for  
Printing requir-  
ed by the House

Mr. Speaker laid before the House, Tenders received by the Clerk thereof for the Printing required for the House.

Mr.

16 Novembre.

A. 1831.

M. Peck a proposé en amendement, secondé par M. Laguerre, Que tous les mots après le mot "Comité" soient retranchés, et les suivants substitués: "de neuf Membres, pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence convenable, des Listes de Membres de cette Chambre, pour former des Comités. 1°. de Privileges et Elections; 2°. de Grievances; 3°. des Cours des Justice; 4°. des Comptes Publics; 5°. pour l'Education et les Ecoles; 6°. d'Agriculture; 7°. de Commerce; 8°. des Chemins et Améliorations Publiques; 9°. des Lois expirantes; 10°. des Bills Privés; 11°. des Bills Grossoyés ou à Grossoyer; chacun desquels Comités sera composé de onze Membres, dont cinq formeront un Quorum, et aura pouvoir de faire rapport à la Chambre, de temps à autre, de ses observations et opinions sur les sujets et choses qui lui seront renvoyés par la Chambre, sur les objets pour lesquels il sera constitué; avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 39.  
Contre, 13.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée,

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 39.  
Contre, 13.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Réolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Peck, M. Neilson, M. Laguerre, M. Mondelet, M. Cuvillier, M. Duval, M. Joliette, M. Viger et M. Morin composent le dit Comité.

Comité de  
bonne corres-  
pondance.

Réolu, Qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres, pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres de la Législature, et pour faire rapport de ses procédés de temps à autre avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records pour son information.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages, M. Mondelet, M. Quesnel, M. De St. Ours et M. Duval composent le dit Comité.

Ordonné, Que la dite Résolution soit communiquée par Message au Conseil Légitif.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages porte le dit Message au Conseil Légitif.

Journaux à être  
imprimés.

Ordonné, Que deux cens copies des Journaux de cette Chambre, pour la présente Session, soient imprimées dans les Langues Anglaisc et Française, pour l'usage des Membres de cette Chambre, sous la direction de M. l'Orateur.

Port de Lettres  
adressées aux  
Membres à être  
payé par le  
Greffier.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Peck, Que les frais de Poste pour toutes Lettres, Ecrits et Papiers adressés à aucun Membre siégeant dans cette Chambre, durant la Session, soient payés par le Greffier d'icelle et portés aux dépenses contingentes de cette Chambre.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 44.  
Contre, 5.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

Réolu, En conséquence.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, des Propositions reçues par le Greffier d'icelle, pour les impressions requises pour la Chambre.

Propositions  
pour Impres-  
sions requises  
par la Chambre.

Mr.

Report on Library.

Mr. Speaker communicated to the House a Report received from the Clerk, of the present state of the Library of the House, pursuant to a Standing Order of the tenth of March one thousand eight hundred and two.

Appendix (B.) For the said Report, see Appendix (B.) at the end of this Volume.

Report on Clerk's Assistants.

Mr. Speaker also communicated to the House the Report of the Clerk relating to his Assistants and Extra Writers employed in his Office.

Appendix (C.) For the said Report, see Appendix (C.) at the end of this Volume.

Tenders for Printing referred.

*Resolved*, That the Tenders for the Printing of the proceedings of the House, and the Clerk's Report relating to the Extra-Writers, be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Lagueux, Mr. Louis Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Duval and Mr. Fisher do compose the said Committee.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to consider and report how far it is expedient to print in the Journals and Appendix of this House, all the Petitions presented to this House, and if any and what alteration ought to be made in the Printing of the Journals of this House.

Report of the Three Rivers Agricultural Society.

Mr. Solicitor General presented to the House, the Report of the Agricultural Society for the District of Three Rivers.

Appendix (D. No. 1.)

For the said Report, see Appendix (D. No. 1.) at the end of this Volume.

Road Commissioners Report presented.

Mr. Solicitor General also presented to the House the Report of the Commissioners for improving the Highway from Three Rivers to Pointe du Lac.

Appendix (E.)

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Two Mountains Writ.

Mr. Scott, Member for the County of the Two Mountains, rose in his place, and acquainted Mr. Speaker and the House, that the said County was not represented, as Jacques Labrie, Esquire, one of Members for the said County of the Two Mountains, is deceased.

*Ordered*, That Mr. Speaker do issue his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, to make out a new Writ for the Election of a Knight to serve in the present Provincial Parliament for the County of the Two Mountains, in the room of Jacques Labrie, Esquire, deceased.

An Address reported.

Mr. Lagueux, from the Special Committee appointed to prepare and report the draught of an Address in answer to the Speech of His Excellency the Governor in Chief, to both Houses, at the opening of the present Session of the Provincial Parliament, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, in obedience to the Order of Reference, have prepared the draught of an Address in answer to His Excellency's Speech, which they submit to your Honorable House:

TO HIS EXCELLENCE THE RIGHT HONORABLE  
MATTHEW LORD AYLMER,

Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor

Report sur la Bibliothèque.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport qu'il a reçu du Greffier touchant l'état actuel de la Bibliothèque de la Chambre, conformément à un ordre permanent du dixième jour de Mars mil-huit-cent-deux.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (B.) à la fin de ce Volume.

Report sur les Assistant du Greffier.

M. l'Orateur a aussi communiqué à la Chambre le Rapport du Greffier concernant ses Assistans, et les Ecrivains extraordinaires employés dans son Bureau.

Pour le dit Rapport voyez Appendice (C.) à la fin de ce Volume.

Appendice (C.)

Propositions pour impressions, références.

*Résolu*, Que les propositions pour les impressions des Procédures de la Chambre et le Rapport du Greffier concernant les Ecrivains extraordinaires, soient référées à un Comité de cinq membres, pour en examiner le contenu et faire rapport sur iceux, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Lagueux, M. Louis Bourdages, M. Cuvillier, M. Duval et M. Fisher composent le dit Comité.

Instruction.

*Ordonné*, Qu'il soit donné une instruction au dit Comité, de considérer et de faire rapport jusqu'à quel point il est expédié d'imprimer dans les Journaux et l'Appendice de cette Chambre, toutes les Pétitions présentées à icelle, et s'il est nécessaire de faire quelque et quelle altération dans l'impression des Journaux de cette Chambre.

M. le Solliciteur-Général a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District des Trois-Rivières.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (D. No. 1.) à la fin de ce Volume.

Report de la Société d'Agriculture des Trois Rivières.

M. le Solliciteur-Général a aussi présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour améliorer le Chemin depuis les Trois-Rivières à la Pointe du Lac.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Report de Commissaires des Chemins, présentés.

M. Scott, Membre pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, s'est levé à sa place, et a informé M. l'Orateur et la Chambre, que le dit Comté n'était point représenté, Jacques Labrie, Ecuyer, un des Membres rapportés pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, étant décedé.

*Ordonné*, Que M. l'Orateur expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour faire sortir un nouveau Writ pour l'Election d'un Chevalier, pour servir dans le présent Parlement Provincial, pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, à la place de Jacques Labrie, Ecuyer, décédé.

Report d'une Adresse.

M. Lagueux, du Comité Spécial nommé pour préparer et faire rapport d'un projet d'Adresse, en réponse à la Harangue de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, aux deux Chambres, à l'ouverture de la présente Session du Parlement Provincial, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité, conformément à l'Ordre de Référence a préparé un projet d'Adresse en Réponse à la Harangue de Son Excellence, et qu'il soumet à votre Honorable Chambre.

A SON EXCELLENCE LE TRES-HONORABLE

MATTHEW LORD AYLMER,

Chevalier Commandeur du Très-Honorble Ordre Militaire du Bain, Capitaine, Général et Gouverneur-

er

E

18 2 Will. IV.

16th November.

Governor in Chief in and over the Provinces of Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick, and their several Dependencies, Vice Admiral of and in the same; and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and their Dependencies, and in the Islands of Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, Bermudo, &c. &c. &c.

May it please Your Excellency,

We, His Majesty's dutiful and loyal Subjects, the Commons of the Province of Lower Canada, in Provincial Parliament assembled, humbly thank Your Excellency for the Speech delivered from the Throne at the opening of the Session.

We fully appreciate Your Excellency's kind attention to the convenience of the Members of the Legislature, in assembling it at a time deemed the most suitable.

It has been the constant desire of this House that the monies which it has been enabled to vote for the improvement of the Internal Communication and other objects of public utility, should be applied with judgment and economy, and we shall be happy to find that the Commissioners appointed by Your Excellency to carry these objects into effect, have, generally, discharged their important trust in a way to encourage the Legislature in granting further aids.

The objects to which Your Excellency particularly directs our attention, will not fail to be the subject of our most mature consideration.

This House is fully aware of the great importance of connecting every part of the Province by good Roads of Communication, both as it concerns the mutual interchange of commodities, and the personal intercourse of its inhabitants; and there is nothing that this House has more at heart than that all His Majesty's Subjects in this Province be united by the same political ties, governed by the same Laws, and have one common interest.

The Laws which are about to expire, and to which Your Excellency is pleased to refer, will not fail to have our early and deliberate attention.

The alarming account which reached this country of the progress of a destructive malady in various Countries of Europe, fully justified the enforcement of any existing legal provisions for guarding against its introduction into this Province; and we appreciate Your Excellency's disposition to allay any degree of uneasiness which may have been occasioned by the precautionary measures to which Your Excellency refers.

Any Communication from Your Excellency on the part of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, having reference to the Petitions of this House to His Majesty, on the subject of certain matters of complaint, will receive our serious attention, and we shall be happy to find our complaints are satisfactory adjusted.

The Public Accounts for the nine months just expired, and the Estimate of the Expenses of the ensuing year, will not fail to become subjects of our consideration, when Your Excellency shall have caused them to be laid before us.

We thank Your Excellency for the notice which you have taken of the flourishing state of the Province, and your kind congratulations on that subject, and particularly for the assurance that no diligence shall be wanting on the part of Your Excellency to give effect to those measures which the wisdom and experience of the Legislature may devise for the further improvement of the country.

Your

16 Novembre.

A. 1831.

en-Chef dans et sur les Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et leurs différentes Dépendances, Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces et leur Dépendances, et dans les îles de Terre-Neuve, Prince-Edouard, Cap-Breton et la Bermude, &c., &c., &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous les Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas Canada, assemblées en Parlement Provincial, remercions humblement Votre Excellence du Discours prononcé du Trône à l'ouverture de la Session.

Nous apprécions pleinement l'attention bienveillante de Votre Excellence pour la commodité des Membres de la Législature, en la convoquant à l'époque jugée la plus convenable.

Cette Chambre a constamment désiré que les deniers qu'il a été en son pouvoir de voter pour l'amélioration des Communications intérieures et autres objets d'utilité publique, fussent appliqués judicieusement et avec économie, et nous serons flattés de voir que les Commissaires nommés par Votre Excellence, pour mettre ces objets à effet, ont en général rempli leurs importans devoirs, de manière à encourager la Législature à faire des Octrois ultérieurs.

Les objets sur lesquels Votre Excellence appelle particulièrement notre attention, ne manqueront pas de faire le sujet de nos délibérations les plus réfléchies.

Cette Chambre connaît parfaitement la grande importance de lier mutuellement toutes les parties de la Province par de bonnes voies de Communication, soit quant à ce qui regarde l'échange réciproque des produits, ou les relations personnelles de ses habitans; et il n'y a rien que cette Chambre ait plus à cœur que l'union de tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province par les mêmes liens politiques, sous la régie des même Lois et au moyen d'un intérêt commun.

Les Lois qui sont sur le point d'expirer, et auxquelles Votre Excellence voulut bien faire allusion, ne manqueront pas d'occuper de bonne heure notre plus grave attention.

Les Rapports alarmans qui sont parvenus en ce pays sur les progrès d'un fléau destructeur, en diverses Contrées de l'Europe, justifiaient pleinement la mise en force de toutes les dispositions légales existantes pour en prévenir l'introduction en cette Province; et nous apprécions le désir de Votre Excellence de faire disparaître toute espèce d'inquiétude qu'auraient pu causer les mesures de précaution que mentionne Votre Excellence.

Toutes Communications de Votre Excellence de la part du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département Colonial, ayant rapport aux Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté, à l'égard de certains sujets de plainte, recevront notre sérieuse attention; et nous serons flattés de voir nos plaintes réglées d'une manière satisfaisante.

Les Comptes Publics pour les neuf mois qui viennent de s'écouler, et l'Estimation des Dépenses de l'année suivante, ne manqueront pas d'être pris en considération, lorsque Votre Excellence les aura fait mettre devant nous.

Nous remercions Votre Excellence de la mention qu'elle a faite de l'état florissant de la Province, et de ses félicitations bienveillantes à cet égard, et particulièrement de l'assurance qu'aucuns soins ne seront épargnés de la part de Votre Excellence pour donner l'effet aux mesures que la sagesse et l'expérience de la Législature pourront lui suggérer, pour la plus grande amélioration du pays.

Le

Your Excellency's devotion and sense of duty to your Royal Master our beloved Sovereign, and your attachment to the people of this Province, founded on the knowledge which Your Excellency has acquired by a personal visit to almost every part of the Province, will we trust promote the successful result of Your Excellency's anxious wishes and earnest endeavours to secure the happiness and prosperity of Canada.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon each paragraph of the said Address.

And the said Address being again read, paragraph by paragraph, it was agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Address.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

*Ordered*, That the said Address be presented to His Excellency the Governor in Chief by the whole House.

*Ordered*, That Mr. Lagueux, Mr. Louis Bourdages, Mr. Neilson and Mr. Lee, do wait upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he will be attended by this House with their Address.

Then, on Motion of Mr. Lagueux, seconded by Mr. Bureau,

The House adjourned till Friday next, at two o'clock, P. M.

*Friday, 18th November, 1831.—2 o'clock, P. M.*

**M**essengers reported that, in obedience to the Orders of the House, they had waited upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he will receive this House with their Address; and that His Excellency had been pleased to appoint this day, at half past two o'clock, to receive the House at the Castle of *Saint Lewis*.

At the Hour appointed, Mr. Speaker and the House went up to the Castle of *Saint Lewis*, with the Address of the House;

And being returned,

Mr. Speaker reported that the House had attended upon His Excellency the Governor in Chief with their Address, to which His Excellency had been pleased to make the following Answer:—

Mr Speaker, and Gentlemen  
of the House of Assembly,

I beg of you to accept my warm and grateful thanks for this Address.

As Representatives of the People of this Province, it is your duty, and I am confident you will perform it diligently, to keep a watchful eye on the proceedings of the Executive Government.

I am well pleased to know and to feel that it is so, for I do not entertain any apprehensions of being able to prove by my actions, the sincerity of the words spoken by me at the opening of the Session.

Mr. Young presented to the House an Account Current of the Commissioner for repairing la Côte à *Labadie* in the Parish of *Pointe Lévi*.

For the said Account Current, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Le dévouement et les sentimens de devoir de Votre Excellence pour Son Royal Maître, notre bien aimé Souverain, et votre attachement pour le Peuple de cette Province, fondé sur les connaissances que Votre Excellence a acquises, en visitant personnellement presque toutes les parties de la Province, aideront, nous en avons l'espérance, à l'heureux résultat des vifs désirs et des efforts empressés de Votre Excellence pour assurer le bonheur et la prospérité du Canada.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur chaque paragraphe de la dite Adresse.

Et la dite Adresse ayant été lue de nouveau, paragraphe par paragraphe, elle a été adoptée par la Chambre, et

*Résolu*, Que cette Chambre concoure avec le Comité Adopté, dans la dite Adresse.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, par toute la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Lagueux, M. Louis Bourdages, M. Neilson et M. Lee se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour savoir de Son Excellence quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

Alors, sur Motion de M. Lagueux, secondé par M. Bureau,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain, à deux heures, P. M.

*Vendredi, 18 Novembre, 1831.—2 heures P. M.*

**M**essagers, accompagné des autres Messagers, a fait Rapport qu'en obéissance aux Ordres de la Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour savoir de Son Excellence quand il lui plairait recevoir cette Chambre avec son Adresse, et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer ce jour à Deux Heures et demie, pour recevoir la Chambre au Château *Saint Louis*.

A l'Heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château *Saint Louis*, avec l'Adresse de cette Chambre ;

Et étant de retour,

Mr. l'Orateur a fait Rapport que cette Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec son Adresse, à laquelle Son Excellence avait bien voulu faire la Réponse suivante:—

M. l'Orateur,

Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous prie d'agréer mes remercimens reconnaissans et bien sincères pour cette Adresse.

Comme Représentans du Peuple de cette Province, il est de votre devoir, et je suis persuadé que vous vous en acquitterez diligemment, de surveiller les mesures du Gouvernement Exécutif. C'est avec plaisir que je le vois et que je le sens, car je n'appréhende nullement de ne pouvoir prouver par mes actes, la sincérité des paroles que j'ai prononcées à l'ouverture de la Session.

**M**. Young a présenté à la Chambre un Compte courant des Commissaires pour réparer la Côte à *Labadie*, dans la Paroisse de la *Pointe Lévi*.

Pour le dit Compte courant, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Rapport de messages.

La Chambre se rend auprès de Son Excellence avec son Adresse.

M. l'Orateur fait rapport de la Réponse de Son Excellence.

Rapport de Commissaires des Chemins, présenté:

Appendice (E.)

Mr.

M.

20 2 Will. IV. 18th November.

Temporary Fever Hospital.—  
Account of the Commissioners presented;  
Appendix (F.)

referred.

Mr. Young also presented to the House an Account Current of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

For the said Account Current, see Appendix (F.) at the end of this Volume.

*Resolved*, That the said Account be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Demers, Mr. Jacques Dorion, Mr. Neilson and Mr. Clouet do compose the said Committee.

Message from His Excellency

Lieutenant Colonel Craig, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth:—

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF,

Copy of a Despatch from Lord Goderich.

The Governor in Chief, in pursuance of orders from His Majesty's Government which have been communicated to him, transmits to the House of Assembly, Copy of a Despatch dated the seventh of July last, addressed to His Excellency by Viscount Goderich, His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, having reference to the Petition of the House of Assembly touching certain matters of complaint, addressed to the King, and transmitted during the last Session of the Provincial Parliament, at their desire, by the Governor in Chief to Viscount Goderich, for the purpose of being laid at the foot of the Throne. In this Communication which is copied word for word from the original Despatch, the House of Assembly will not fail to trace the paternal feelings of His Majesty towards his faithful Canadian Subjects, and His anxiety to comply with all their reasonable desires.

Castle of Saint Lewis,  
18th November, 1831.

(Copy)—No. 51.

Downing Street, 7th July, 1831.

My Lord,

I have received and have laid before the King, Your Lordship's Despatches of the fifth, sixth and seventh April last, Numbers twenty four, twenty five and twenty six.

Your Lordship's assurance of the favorable change in the general disposition of the House of Assembly of Lower Canada towards the close of their last Session, and your Report of the warm attachment borne by the people at large to His Majesty's Person and Government, and to the Constitution under which they live, have been received by His Majesty with lively satisfaction.

The King has been also graciously pleased to express his approbation of the efforts made by Your Lordship, to ascertain with precision the full extent of the Grievances of which the Assembly consider themselves entitled to complain: and assuming, in concurrence with Your Lordship, that the Address of the Assembly contains a full developement of those Grievances, the exposition which is to be there found of the views of that Body, justifies the satisfactory inference, that there remains scarcely any question upon which the wishes of that Branch of the Legislature are at variance

18 Novembre.

A. 1831.

M. Young a aussi présenté à la Chambre un Compte courant des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi.

Pour le dit Compte courant, voyez Appendice (F.) à la fin de ce Volume.

Résolu, Que le dit Compte soit référé à un Comité de Cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Young, M. Demers, M. Jacques Dorion, M. Neilson et M. Clouet composent le dit Comité.

Le Lieutenant-Colonel Craig, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé de Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:—

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef, en obéissance aux Ordres du Gouvernement de Sa Majesté qui lui ont été communiqués, transmet à la Chambre d'Assemblée, Copie d'une Dépêche, en date du sept de Juillet dernier, adressée à Son Excellence par le Vicomte Goderich, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département Colonial, ayant rapport à la l'étition de la Chambre d'Assemblée touchant certains sujets de plaintes, au Roi, et transmis pendant la dernière Session du Parlement Provincial, selon son désir, par le Gouverneur-en-Chef au Vicomte Goderich, pour être mise au pied du Trône. Dans cette Communication qui est copiée mot pour mot de la Dépêche originale, la Chambre d'Assemblée ne manquera pas de découvrir les sentiments paternels de Sa Majesté envers ses fidèles Sujets Canadiens et son empressement à se conformer à leurs justes désirs.

Château Saint Louis,  
18 Novembre 1831.

(Copie)—No. 51.

Downing Street, 7 Juillet, 1831.

MILORD,

J'ai reçu et mis devant le Roi les dépêches de votre Seigneurie du cinquième, sixième et septième Avril dernier, Numéros vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six.

C'est avec une vive satisfaction que Sa Majesté a reçu de votre Seigneurie l'assurance du changement favorable qui s'était opéré dans la disposition générale de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada vers la fin de sa dernière Session, et le Rapport que vous faites du vif attachement que le Peuple entier a pour la personne et le Gouvernement de Sa Majesté.

Il a aussi gracieusement plu au Roi d'exprimer son approbation des efforts que votre Seigneurie a faits, pour constater avec précision toute l'étendue des Grievances dont l'Assemblée croit avoir droit de se plaindre: et supposant, de concert avec votre Seigneurie, que l'Address de l'Assemblée présente l'entier développement de ces Grievances, l'exposé qu'on y trouve des vues de ce Corps, permet de faire l'induction satisfaisante, qu'il reste à peine une seule question sur laquelle les désirs de cette Branche de la Législature, ne soient pas en harmonie avec la politique que Sa Majesté a été avisée de

ance with the policy which His Majesty has been advised to pursue, and I therefore gladly anticipate the speedy and effectual termination of those differences which have heretofore so much embarrassed the operations of the local Government.

No office can be more grateful to the King than that of yielding to the reasonable desires of the Representative Body of *Lower Canada*, and whilst His Majesty's Servants have the satisfaction of feeling that upon some of the most important topics referred to in the Address of the Assembly, its wishes have been anticipated, they trust that the Instructions which I am now about to convey to you, will still further evince their earnest desire to combine with the due and lawful exercise of the Constitutional authority of the Crown, an anxious solicitude for the well-being of all classes of His faithful Subjects in the Province.

I proceed to notice the various topics embraced in the Address of the Assembly to the King:—

I shall observe the order which they have followed, and with a view to perspicuity, I shall preface each successive Instruction which I have His Majesty's commands to convey to Your Lordship, by the quotation of the statements made upon the same topic by the Assembly themselves.

First: It is represented that the progress which has been made in the Education of the people of the Province under the encouragement afforded by the recent Acts of the Legislature, has been greatly impeded by the diversion of the Revenues of the Jesuit's Estates originally destined for this purpose.

His Majesty's Government do not deny that the Jesuit's Estates were, on the dissolution of that Order, appropriated to the Education of the people, and I readily admit that the Revenue which may result from that Property, should be regarded as inviolably and exclusively applicable to that object.

It is to be regretted undoubtedly, that any part of those funds were ever applied to any other purpose, but although in former times Your Lordship's Predecessors may have had to contend with difficulties which caused and excused that mode of appropriation, I do not feel myself now called upon to enter into any consideration of that part of the subject.

If, however, I may rely on the Returns which have been made to this Department, the Rents of the Jesuit's Estates have, during the last few years, been devoted exclusively to the purpose of Education, and my Despatch, dated the twenty fourth December last, marked "separate," sufficiently indicates that His Majesty's Ministers had resolved upon a strict adherence to that principle several months before the present Address was adopted.

The only practical question which remains for consideration is, whether the appropriation of these Funds for the purposes of Education, should be directed by His Majesty or by the Provincial Legislature.

The King cheerfully, and without reserve, confides that duty to the Legislature, in the full persuasion that they will make such a selection amongst the different plans for this purpose which may be presented to their notice, as may most effectually advance the interests of Religion and sound learning amongst His Subjects; and I cannot doubt that the Assembly will see the justice of continuing to maintain under the new distribution of these Funds, those Scholastic Establishments to which they are now applied.

I understand that certain Buildings in the Jesuit's Estates which were formerly used for Collegiate purposes, have since been uniformly employed as a Barrack for the King's Troops. It would obviously be highly inconvenient to attempt any immediate change in this respect; and I am convinced that the Assem-

bly

de suivre, et cela me donne la flatteuse espérance de l'ajustement prompte et efficace de ces difficultés qui ont si fortement embarrassé les opérations du Gouvernement local.

Rien ne peut être plus agréable au Roi que de se rendre aux désirs raisonnables du Corps Représentatif du Bas-Canada, et lorsque les Serviteurs de Sa Majesté ont la satisfaction de sentir, que sur quelques-uns des points les plus importans mentionnés dans l'Adresse de l'Assemblée, ses désirs ont été anticipés, ils se flattent que les instructions que je vais maintenant vous donner feront éclater encore davantage le désir ardent qu'ils ont d'allier à l'exercice convenable et légitime de l'Authorité Constitutionnelle de la Couronne, une vive sollicitude pour le bien-être de toutes les classes de ses fidèles Sujets de la Province.

Je vais procéder à passer en revue les divers points contenus dans l'Adresse de l'Assemblée au Roi:—

J'observerai l'ordre quelle a suivi, et pour être plus clair, je ferai précéder chaque Instruction successive que j'ai ordre de Sa Majesté de donner à votre Seigneurie, d'une citation de l'exposé que la Chambre d'Assemblée elle-même a fait sur chaque point.

Premièrement:—On représente que les progrès de l'Education parmi le Peuple, à la faveur de l'encouragement accordé par des Actes récents de la Législature, ont été grandement retardés par la diversion des biens des Jésuites, destinés dans l'origine à cette fin.

Le Gouvernement de Sa Majesté ne nie pas que les Biens des Jésuites n'aient été à la dissolution de cet ordre, appropriés à l'Education du Peuple, et j'admet volontiers que les revenus qui peuvent provenir de ces biens, doivent être regardés comme inviolablement et exclusivement applicables à cet objet.

Il est à regretter, sans doute, qu'aucune partie de ces fonds ait jamais été appliquée à d'autres fins, et quoique précédemment les prédécesseurs de votre Seigneurie, aient eu à lutter contre des difficultés qui furent la cause et l'excuse de ce mode d'appropriation, je ne me sens pas maintenant appelé à entrer dans la considération de cette partie du sujet.

Si, cependant, je puis me fier aux Rapports qui ont été faits à ce Département, les loyers des Biens des Jésuites, ont été ces dernières années, dévoués exclusivement aux fins de l'Education, et ma Dépêche en date du vingt-quatre de Décembre dernier, marquée "separate," indique suffisamment qui les Ministres de Sa Majesté avaient résolu d'adhérer strictement à ce principe plusieurs mois avant l'adoption de la présente Adressse.

La seule question pratique qu'il reste à considérer, est de savoir: si l'appropriation de ces Fonds pour les fins de l'Education, tombera entre les mains de Sa Majesté ou entre celles de la Législature Provinciale. Le Roi confie ce devoir, de bon cœur et sans réserve à la Législature, dans la pleine persuasion que parmi les différens plans qui pourront lui être présentés pour cette fin, elle fera le choix qui promettra d'avancer avec le plus d'efficacité les intérêts de la Religion et des saines connaissances parmi ses sujets; et je ne puis douter que l'Assemblée n'y voie la justice de continuer à maintenir, sous la nouvelle distribution de ces Fonds, les établissements d'Education auxquels ils sont maintenant appliqués.

Je vois que certains Bâtiments faisant partie des Biens des Jésuites, qui autrefois servaient de Collège, ont été depuis employés constamment comme Casernes pour loger les Troupes du Roi. Il y aurait évidemment de grands inconvénients à essayer d'opérer un changement immédiat à cet égard, et je suis convaincu que

bly would equally regret any measure which might diminish the comfort or endanger the health of the King's Forces. If, however, the Assembly should be disposed to provide adequate Barracks so as permanently to secure those important objects, His Majesty will be prepared, (upon the completion of such an arrangement in a manner satisfactory to Your Lordship,) to acquiesce in the appropriation of the Buildings in question to the same purposes as those to which the general Funds of the Jesuits' Estates are now about to be restored.

I should fear that ill founded expectations may have been indulged respecting the value and productiveness of the Jesuits' Estates.—In this, as in most other cases, concealment appears to have been followed by exaggeration as its natural consequences. Had the application of the Assembly for an Account of the proceeds of these Estates been granted, much misapprehension would probably have been dispelled. My regret from the effect of your decision to withhold these Accounts does not, however, render me insensible to the propriety and apparent weight of the motives by which your judgment was guided. Disavowing, however, every wish for concealment, I am to instruct Your Lordship to lay these Accounts before the Assembly in the most complete detail, at the commencement of their next Session, and to supply the House with any further explanatory statements which they may require respecting them.

It appearing that the sum of £7154 15s. 4½d. has been recovered from the late Mr. Caldwell's property, in respect of the claims of the Crown against him on account of the Jesuits' Estates, Your Lordship will cause that sum to be placed at the disposal of the Legislature for general purposes. The sum of £1280 3s. 4d. which was also recovered on account of the same property, must also be placed at the disposal of the Legislature, but should, with reference to the principles already noticed, be considered as applicable to the purposes of Education exclusively.

Secondly:—The House of Assembly represent that the progress of Education has been impeded by the withholding the grants of Land promised for Schools in the year 1801.

On referring to the Speech delivered in that year by the then Governor, to the two Houses of the Provincial Legislature, I find that such an engagement as the Address refers to was actually made. It of course, therefore, is binding on the Crown, and must now be carried into effect, unless there be any circumstances of which I am not apprized, which may have cancelled the obligation contracted in 1801, or which may have rendered the fulfilment of it at the present time impracticable.—If any such circumstances really exist, Your Lordship will report them to me immediately, in order that the fit course to be taken may be further considered.

Thirdly:—The rejection by the Legislative Council of various Bills in favor of Education is noticed as the last of the impediments to the progress of Education.

Upon this subject, it is obvious that His Majesty's Government have no power of exercising any control, and that they could not interfere with the free exercise of the discretion of the Legislative Council, without the violation of the most undoubted maxims of the Constitution. How far that Body may have actually counteracted the wishes of the Assembly on this subject, I am not very exactly informed, nor would it become me to express an opinion on the wisdom or propriety of any decision which they may have formed of that nature. The Assembly, however,

que l'Assemblée verrait elle-même avec chagrin, une mesure qui pourrait diminuer l'aïse ou mettre en danger la santé des Troupes du Roi; si, cependant, l'Assemblée était disposée à procurer des Casernes suffisantes, de sorte à assurer d'une manière permanente ces objets importans, Sa Majesté sera préparée, (sur l'accomplissement d'un tel arrangement à la satisfaction de votre Seigneurie,) à consentir à ce que les Bâtiments en question soient affectés à la même destination que celle à laquelle les fonds généraux des biens des Jésuites sont sur le point d'être rendus.

Je craindrais qu'on n'ait conçu des idées mal fondées sur la valeur des revenus des Biens des Jésuites. Dans ce cas, comme dans la plupart des autres, le secret paraît avoir donné lieu à l'exagération comme une conséquence naturelle. Si la demande qu'a faite l'Assemblée d'un Compte des Revenus de ces Biens eût été accordée; cela aurait probablement remédié à beaucoup de méprises.

Le chagrin que j'ai de l'effet de votre décision à refuser ces Comptes ne m'empêche pas cependant de sentir la convenance et le poids apparent des motifs qui ont guidé votre jugement; désavouant cependant tout désir de secret, j'ai à donner instruction à Votre Seigneurie de mettre ces Comptes devant l'Assemblée de la manière la plus détaillée, au commencement de la prochaine Session, et de fournir à la Chambre toutes les informations et explications qu'elle pourra demander à ce sujet.

Comme il paraît qu'on a recouvré la somme de sept mil cent cinquante-quatre livres quinze schelings et quatre deniers et demi, sur les Biens de feu M. Caldwell, à raison des réclamations de la Couronne, contre lui concernant les Biens des Jésuites, Votre Seigneurie fera mettre cette somme à la disposition de la Législature pour des fins générales. La somme de mil deux cent quatre-vingts livres trois schelings et quatre deniers, qui a aussi été recouvrée à raison des mêmes Biens, devra aussi être mise à la disposition de la Législature, mais d'après les principes qui viennent d'être posés, elle devra être regardée comme étant exclusivement applicable aux fins de l'Education.

Secondement:—La Chambre d'Assemblée représente, que les progrès de l'Education ont été arrêtés par le refus des octrois de terres promis pour les Ecoles en l'année mil-huit-cent-trent-et-un.

En consultant le discours prononcé cette année-là, par le Gouverneur d'alors, aux deux Chambres de la Législature Provinciale, je trouve qu'il fut réellement fait un engagement de la nature de celui dont l'Adressé fait mention. Ainsi, comme de raison, la Couronne est liée, et il faut qu'il soit maintenant mis à effet, à moins qu'il ne se rencontre quelques circonstances, que j'ignore, qui peuvent avoir annulé l'obligation contractée en mil-huit-cent-un, où qui peuvent en avoir rendu l'accomplissement impossible à présent. S'il existe réellement de telles circonstances, Votre Seigneurie m'en fera rapport incessamment afin de considérer ultérieurement la marche qu'il convient de suivre.

Troisièmement:—Le rejet par le Conseil Légitif de divers Bills en faveur de l'Education est donné comme le dernier des obstacles aux progrès de l'Education.

Sur ce point, il est évident que le Gouvernement de Sa Majesté n'a le pouvoir d'exercer aucun contrôle, et qu'il ne pouvait intervenir dans le libre exercice de la volonté du Conseil Légitif, sans violer les maximes les mieux reconnues de la Constitution. Jusqu'où ce corps peut avoir vraiment résisté aux désirs de l'Assemblée sur ce sujet, c'est ce sur quoi je n'ai pas d'informations exactes, et il ne me conviendrait pas d'émettre une opinion sur la sagesse ou la convenance d'aucune décision de cette nature qu'il peut avoir formée. L'Assemblée, cependant, peut être assurée que toute

ver, may be assured that whatever legitimate influence His Majesty's Government can exercise, will always be employed to promote in every direction all measures which have for their object the religious, moral, or literary instruction of the People of Lower Canada.

Fourthly:—The Address proceeds to state that the management of the Waste Lands of the Crown has been vicious and improvident, and still impedes the settlement of those Lands.

This subject has engaged and still occupies my most anxious attention, and I propose to address Your Lordship upon it at length in a separate Despatch. The considerations connected with the settlement of Waste Lands are too numerous and extensive to be conveniently embodied in a Despatch embracing so many other objects of discussion.

Fifthly:—The exercise by Parliament of its power of regulating the Trade of the Province, is said to have occasioned injurious uncertainty in mercantile speculations, and prejudicial fluctuations in the value of Real Estate, and of the different branches of industry connected with Trade.

It is gratifying to find that this complaint is connected with a frank acknowledgement, that the power in question has been beneficially exercised on several occasions for the prosperity of Lower Canada. It is, I fear, an unavoidable consequence of the connection which happily subsists between the two Countries, that Parliament should occasionally require of the Commercial Body of Lower Canada, some mutual sacrifices for the general good of the Empire at large. I therefore shall not attempt to deny that the changes in the commercial policy of this Kingdom during the last few years, may have been productive of occasional inconvenience and loss to that body, since scarcely any particular interest in Great Britain, of which some sacrifice has not been required during the same period. The most which can be effected by Legislation on such a subject as this, is a steady though gradual advance towards those great objects which an enlightened system of commercial regulations contemplates. The relaxation of restrictions on the Trade of the British Colonies, and the development of their resources, have been kept steadfastly in view amidst all the alterations to which the Address refers, and I confidently rely on the candour of the House of Assembly to admit, that upon the whole, no inconsiderable advance towards those great ends has been made. They may rest assured that the same principles will be steadily borne in mind by His Majesty's Government, in every modification of the existing Laws which they may at any future time have occasion to recommend to Parliament.

Sixthly:—The Assembly in their Address proceed to state, that the Inhabitants of the different Towns, Parishes, Townships, extra Parochial places, and Counties of the Province, suffer from the want of sufficient legal powers for regulating and managing their local concerns.

I am happy in the opportunity which at present presents itself of demonstrating the desire of His Majesty's Government, to co-operate with the local Legislature in the redress of every grievance of this nature. The three Bills which Your Lordship reserved for the signification of His Majesty's pleasure, in the last Session of the Assembly, for establishing the Parochial divisions of the Province, and for the incorporation of the Cities of Quebec and Montreal, will be confirmed and finally enacted by His Majesty in Council, with the least possible delay; and I expect very shortly to be able to transmit to Your Lordship the necessary Orders in Council for that purpose.

I very sincerely regret that the Bill passed for the legal establishment of Parishes in the month of March

toute influence légitime que peut exercer le Gouvernement de Sa Majesté, sera toujours employée à favoriser, dans toute direction, toutes les mesures qui auront pour objet l'instruction religieuse, morale ou littéraire du peuple du Bas-Canada.

Quatrièmement:—L'Adresse procède à exposer que la régie des terres incultes de la Couronne a été vicieuse et injudicieuse, et gène encore l'établissement de ces terres.

Ce sujet a engagé et occupe toute mon attention, et je me propose de communiquer au long sur ce sujet avec Votre Seigneurie, dans une dépêche séparée. Les considérations qui se rattachent à l'établissement des terres incultes sont trop nombreuses et trop étendues pour être convenablement encadrées dans une Dépêche qui embrasse tant d'autres sujets de discussion.

Cinquièmement:—L'exercice par le Parlement, de son pouvoir de régler le Commerce de la Province, occasionne, dit-on, une incertitude dommageable dans les spéculations mercantiles, et des fluctuations préjudiciables, dans la valeur des Biens-fonds, et aux différentes branches d'industrie liées au Commerce.

Il est flatteur de voir que cette plainte est accompagnée de l'aveu franc que le pouvoir en question a été exercé avec avantage en plusieurs occasions pour la prospérité du Bas-Canada. C'est, je le crains, une conséquence inévitable de la connection qui subsiste heureusement entre les deux Pays, que le Parlement exige quelque fois du Corps Mercantile du Bas-Canada, quelques sacrifices mutuels pour le bien général de tout l'Empire. Je n'essaierai donc pas de nier que les changemens survenus dans la politique commerciale de ce Royaume, depuis quelques années, n'aient pu produire des inconveniens et des pertes occasionnels à ce corps, puisqu'on pourrait à peine faire mention d'un seul intérêt particulier dans la Grande Bretagne, dont on ait exigé quelques sacrifices pendant la même période. Tout ce que peut faire la Législation sur un sujet comme celui-ci, est une progression constante, quoique graduelle, vers les grands objets qui sont le but d'un système éclairé de règlements Commerciaux. Le relâchement des restrictions imposées au Commerce des Colonies Britanniques, et le développement de leurs ressources n'ont jamais été perdus de vue au milieu des changemens auxquels l'Adresse fait allusion; et j'attends avec confiance de la candeur de la Chambre d'Assemblée, qu'elle admettra que, dans l'Assemblée, on a fait des progrès assez marqués vers ces grandes fins. Elle peut être assurée que le Gouvernement de Sa Majesté adhérera constamment à ces principes dans toute modification des Lois existantes qu'il pourra par la suite avoir occasion de recommander au Parlement.

Sixtièmement:—L'Assemblée, dans son Adresse, procède à exposer: que les habitans des différentes Villes, Paroisses, Townships, et places extra-paroissiales et Comtés de la Province, souffrent du manque de pouvoirs légaux suffisants pour régler et régir leurs affaires locales.

Je suis bien aise qu'il se présente maintenant une occasion de faire éclater le désir du Gouvernement de Sa Majesté de coopérer avec la Législature locale au redressement de tout Grief de cette nature. Les trois Bills que Votre Seigneurie a transmis pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté, passés dans la dernière Session de l'Assemblée pour établir les divisions paroissiales de la Province, et pour incorporer les Cités de Québec et de Montréal, seront confirmés et finalement passés en loi par Sa Majesté en Conseil, sous le plus court délai possible, et j'espère me trouver sous peu en état de transmettre à Votre Seigneurie les Ordres en Conseil nécessaires pour cette fin.

Je regrette sincèrement que le Bill passé pour l'établissement légal des Paroisses dans le mois de Mars

24 2 Will. IV. 18th November.

18 Novembre. A. 1831.

1823, should have been defeated by the delay which occurred in transmitting the official confirmation by the King in Council, many months elapsed after its arrival in this Kingdom, before that form could be observed; and His late Majesty's protracted illness, delayed still longer the bringing it under the consideration of the King in Council.

If it should be the opinion of the Colonial Legislature, that additional provisions are wanting to enable the local authorities in Counties, Cities or Parishes, to regulate their own more immediate affairs, Your Lordship will understand that you are at liberty to assent in His Majesty's name to any well considered Laws which may be presented to you for that purpose.

Seventhly:—I proceed to the next subject of complaint, which is, that uncertainty and confusion has been introduced into the Laws for the security and regulation of property, by the intermixture of different Codes of Laws and Rules of proceeding in the Courts of Justice.

The intermixture to which the Address refers, so far as I am aware, arises from the English Criminal Code having been maintained by the British Statute of 1774, and from the various Acts of Parliament which have introduced into the Province the Soccage Tenure, and subjected all Lands so holden to the English Rules of Alienation and descent.

As a mere matter of fact, there can be no doubt, that the infusion of these parts of the Law of *England* into the Provincial Code, was dictated by the most sincere wish to promote the general welfare of the people of *Lower Canada*. This was especially the case with regard to the Criminal Law, and is sufficiently apparent from the language of the eleventh Section of the Statute 14, *Geo. III.* Chap. 83, with regard to the advantage to be anticipated from the substitution of Tenure in Soccage for Feudal services. I may remark that Parliament could scarcely be otherwise than sincerely convinced of the benefits of that measure, since the maxims on which they proceeded, are in accordance with the conclusions of almost all theoretical Writers and practical Statesmen. I am not, indeed, anxious to show that these views were just, but I think it not immaterial to have pointed out that the errors, if any, which they involve, can be attributed only to a sincere zeal for the good of those whom the enactments in question more immediately affect.

I fully admit, however, that this is a subject of local and internal policy, upon which far greater weight is due to the deliberate judgment of enlightened men in the Province, than to any external authority whatever. Your Lordship will announce to the Council and Assembly, His Majesty's entire disposition to concur with them in any measure which they may think best adapted for ensuring a calm and comprehensive survey of these subjects in all their bearings. It will then remain with the two Houses to provide such Laws as may be necessary to render the Provincial Code more uniform and better adapted to the actual condition of society in *Lower Canada*. To any Laws prepared for that purpose, and calculated to advance it, His Majesty's Assent will be given with the utmost satisfaction. It is possible that a work of this nature would be best executed by Commissioners to be specially designated for the purpose. Should such be Your Lordship's opinion, you will suggest that mode of proceeding to both Houses of the Provincial Legislature, who, I am convinced, would willingly incur whatever expense may be inseparable from such an undertaking, unless they should themselves be able to originate any plan of enquiry

mil-huit-cent-vingt-neuf, soit venu à tomber, par le délai qui est survenu dans la transmission de sa confirmation officielle par le Roi en Conseil; plusieurs mois s'étant écoulés après son arrivée en ce Royaume, avant que cette formalité pût être observée, et la maladie prolongée de Sa feuë Majesté en a encore retardé davantage la prise en considération par le Roi en Conseil.

Si la Législature Coloniale est d'avis qu'il faille des dispositions additionnelles pour mettre les autorités locales des Comtés, des Cités ou des Paroisses en état de régler les affaires qui les intéressent plus immédiatement, que Votre Seigneurie sache, qu'il vous est libre de sanctionner au nom de Sa Majesté toutes Lois bien considérées qui pourront vous être présentées à cette fin.

Septièmement:—J'en viens au sujet de plainte qui suit, savoir: que le mélange de différens Codes de Lois et règles de procédure dans les Cours de Justice, ont jeté de l'incertitude et de la confusion dans les Lois qui protègent et régissent la propriété.

Le mélange dont l'Adresse fait mention vient, d'après ce que j'en connais, du Code Criminel Anglais qui a été maintenu par le Statut Britannique de mil-sept-cent-soixante-et-quatorze, et des divers Actes du Parlement qui ont introduit dans la Province la Tenure Soccagère, et soumis toutes les terres ainsi tenues aux règles d'Aliénation et de Succession des Lois Anglaises.

Comme simple matière de fait, il ne peut y avoir de doute que l'infusion de ces parties des lois d'Angleterre dans le Code Provincial, a été dicté par le désir le plus sincère d'avancer le bien-être général du peuple du *Bas-Canada*, cela a été le cas, surtout pour les lois criminelles, et c'est ce qui paraîtra assez clair par le langage de la Onzième Section du Statut de la 14e. *George III.* Chapter 83, touchant les avantages qui doivent résulter de la substitution de la tenure soccagère aux services féodaux; je puis remarquer que le Parlement ne pouvait guère être mu que par la conviction sincère des avantages de cette mesure, d'autant plus que les maximes d'après lesquelles il procéda, s'accordent avec les opinions de presques tous les écrivains qui ont traité ce sujet en Théorie, et des hommes d'état dans leurs opérations pratiques. Ce n'est pas que je veuille démontrer la justesse de ces vues, mais je pense qu'il importe beaucoup de faire remarquer que les erreurs qu'elles embrassent, s'il y en a, ne peuvent-être attribuées qu'à un zèle sincère pour le bien de ceux que les dispositions législatives en question affectent plus immédiatement.

J'admetts pleinement, cependant, que c'est là un sujet de politique locale et intérieure, et à l'égard duquel le jugement délibéré des hommes éclairés de la Province doit avoir beaucoup plus de poids, que toute autorité extérieure quelconque.

Votre Seigneurie communiquera au Conseil et à l'Assemblée la disposition entière de Sa Majesté, de concourir avec eux à toutes mesures qu'ils jugeront les plus propres à assurer un examen calme et étendu de ces sujets sous tous leurs rapports. Il restera alors aux deux Chambres à rédiger les lois qui peuvent être nécessaires pour rendre le Code Provincial plus uniforme et mieux adapté à l'état actuel de la société dans le *Bas-Canada*. L'assentiment sera donné avec la plus vive satisfaction à toutes lois rédigées à cette fin, et qui en faciliteront l'accomplissement. Il est possible qu'un ouvrage de cette nature pût être exécuté avec plus d'avantage par des commissaires qui seraient spécialement désignés à cette fin. Si telle est l'opinion de votre Seigneurie, vous suggérerez ce mode de procéder aux deux Chambres de la Législature Provinciale, qui, j'en suis bien convaincu, consentiront volontier à encourir toutes dépenses quelconques qui seront la conséquence

quiry and proceeding at once equally effective and economical.

Eighthly:—The Administration of Justice is said to have become inefficient and unnecessarily expensive.

As the Provincial Tribunals derive their present Constitution from local Statutes, and not from any exercise of His Majesty's prerogative, it is not within the power of the King to improve the mode of administering the Law, or to diminish the costs of litigation. Your Lordship will, however, assure the House of Assembly that His Majesty is not only ready, but desirous, to co-operate with them in any improvements of the judicial system, which the wisdom and experience of the two Houses may suggest. Your Lordship will immediately assent to any Bills which may be passed for that purpose, excepting in the highly improbable event of their being found open to some apparently conclusive objection. Even in that case, however, you will reserve any Bills for improving the administration of the Law for the signification of His Majesty's pleasure, instead of immediately rejecting them.

Ninthly:—The Address then states that the confusion and uncertainty of which the House complains, has been greatly increased by enactments affecting real property in the Colony, made in the Parliament of the United Kingdom, since the establishment of the Provincial Legislature, without those interested having even had an opportunity of being heard; and particularly by a recent decision on one of the said enactments in the Provincial Court of Appeals.

His Majesty's Government can have no controversy with the House of Assembly upon this subject. The House cannot state in stronger terms than they are disposed to acknowledge the fitness of leaving to the Legislature of Lower Canada exclusively, the enactment of every Law which may be required respecting real property within that Province.

It cannot be denied that, at a former period, a different opinion was entertained by the British Government, and that the Statute Book of this Kingdom contains various regulations on the subject of Lands in Lower Canada, which might perhaps have been more conveniently enacted in the Province itself. I apprehend, however, that this interference of Parliament was never invoked except on the pressure of some supposed necessity; and that there never was a period in which such Acts were introduced by the Ministers of the Crown without reluctance.

To a certain extent the Statute 1, Will. 4. Cap. —, which was passed at the instance of His Majesty's Government in the last Session of Parliament, has anticipated the complaint to which I am now referring, and has prevented its recurrence by authorizing the local Legislature to regulate whatever relates to the incidents of soccage tenure in the Province, without reference to any real or supposed repugnancy of any such regulations to the Law of England. If there is any other part of the British Statute Law bearing upon this topic to which the Council and Assembly shall object, His Majesty's Government will be prepared to recommend to Parliament that it should be repealed.

Tenthly:—It is stated that several of the Judges of the Courts in the Province have long been engaged in, and have even taken a public part in the political affairs and differences of the Province, at the same time holding

quence d'une pareille entreprise, à moins qu'elles ne fissent elles-mêmes en état d'imaginer un autre plan d'investigation et de procédé, qui serait à la fois aussi effectif et aussi économique.

Huitièmement:—L'administration de la Justice est devenue, dit-on, inefficace et inutilement dispendieuse.

Comme les tribunaux provinciaux tiennent leurs constitution actuelle de statuts provinciaux, et nullement de l'exercice de la prérogative de Sa Majesté, il n'est pas au pouvoir du Roi d'améliorer le système de l'Administration des lois, ni de diminuer les frais de justice. Votre Seigneurie, cependant, assurera à la Chambre d'Assemblée, que Sa Majesté est non seulement dans la disposition, mais qu'elle a même le désir de coopérer avec elle à toutes les améliorations du système judiciaire que suggéreront la sagesse et l'expérience des deux Chambres. Votre Seigneurie sanctionnera immédiatement tous bills qui pourront être passés à cette fin, si ce n'est dans le cas très-improbable qu'ils ne donnassent lieu à quelques objections qui paraîtraient concluantes. Et dans ce cas même, vous réserverez tous bills passés pour améliorer l'Administration de la justice à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, au lieu de les rejeter sur le champ.

Neuvièmement:—L'Adresse expose alors que la confusion et l'incertitude dont la Chambre se plaint ont été augmentées de beaucoup par des Actes affectant les biens-fonds de la Colonie, passés dans le Parlement du Royaume-Uni, depuis l'Etablissement de la Législature Provinciale, sans que les intéressés eussent eu même l'occasion d'être entendus, et surtout par une décision récente sur un de ces Actes dans la Cour d'Appel Provinciale.

Il ne peut y avoir sur ce sujet aucune dispute entre le Gouvernement de Sa Majesté et la Chambre d'Assemblée. La Chambre ne saurait exposer en termes plus forts que ceux dans lesquels il est disposé à la reconnaître, la convenance de laisser exclusivement à la Législature du Bas-Canada la passation de toute loi qui pourra être nécessaire pour régir la propriété dans cette Province.

On ne peut nier qu'à une époque antérieure le Gouvernement Britannique avait une opinion différente, et que le livre des Statuts de ce Royaume contient, touchant les Terres du Bas-Canada, divers règlements qui auraient peut-être été passés avec plus de convenance dans la Province même; je croirais cependant qu'on n'a invoqué l'intervention du Parlement, que dans des cas d'urgence et de nécessité supposées, et que ce n'a jamais été sans répugnance que les Ministres de Sa Majesté ont introduit de tels Actes.

Le Statut premier Guillaume Quatre, Chapitre —, qui fut passé à l'instance du Gouvernement de Sa Majesté dans la dernière Session du Parlement, a, jusqu'à un certain point, anticipé les plaintes dont je fais main tenant mention, et en prévient le retour en autorisant la Législature locale à régler tout ce qui a rapport aux incidents de la tenure soccagère dans la Province, sans égard pour aucune différence réelle ou supposée, qui pourra se trouver entre ses règlements et les Lois d'Angleterre. S'il y a d'autres parties des Statuts Britanniques relatives à ce point, auxquelles le Conseil et l'Assemblée objecteront, le Gouvernement de Sa Majesté sera prêt à recommander au Parlement de les révoquer.

Dixième:—Il est dit que plusieurs des Juges des Cours de la Province se sont trouvés mêlés, et ont pris une part publique dans les affaires et disputes politiques de la Province, tenant à la fois des offices sous bon

26 2 Will. IV. 18th November.

18 Novembre.

A. 1831.

holding offices at pleasure, and situations incompatible with the due discharge of their judicial functions.

Under this head again, it is very gratifying to the Ministers of the Crown to find that they had in a great measure obviated by anticipation the complaint of the House of Assembly. In the Despatch which I addressed to Your Lordship on the 8th of February, No. 22, every arrangement was made which could either be suggested or carried into effect by His Majesty's authority for removing the Judges of the Province from all connection with its political affairs, and for rendering them independent, at once of the authority of the Crown, and the control of the other branches of the Legislature, thus placing them exactly in the same position as that of the Judges of the Supreme Courts at Westminster.

The Judges themselves have, it appears, with laudable promptitude, concurred in giving effect to these recommendations, by discontinuing their attendance at the Executive Council. Nothing therefore, in fact, remains for terminating all discussion upon this subject, but that the House of Assembly should make such a permanent provision for the Judges, as without exceeding a just remuneration may be adequate to their independent maintenance in that rank of life which belongs to the dignity of their station.

I am not aware that any Judge in Lower Canada holds any office, excepting that of Executive Councillor, during the pleasure of the Crown, or which is in any respect incompatible with the due discharge of his official functions. If any such case exists, Your Lordship will have the goodness immediately to report to me all the circumstances by which it may be attended, in order that the necessary instructions on the subject may be given. In the mean time I may state without reserve, that no Judge can be permitted to retain any office corresponding with the description thus given by the House of Assembly, in combination with that independent position on the Bench to which I have referred.

Eleventhly:—The Address proceeds to state, that during a long series of years, Executive and Judiciary offices have been bestowed almost exclusively upon one class of subjects in the Province, and especially upon those the least connected by property or otherwise with its permanent inhabitants; or who have shewn themselves the most averse to the rights, liberties and interests of the People. It is added, that several of these persons avail themselves of the means afforded by their situations to prevent the constitutional and harmonious co-operation of the Government and the House of Assembly, and to excite ill-feeling and discord between them, while they are remiss in their different situations to forward the public business.

I quote thus largely the language of the Address, because I am desirous to meet every part of it in the most direct manner, as well as in the most conciliatory spirit. It is not from any want of that spirit that I recommend you to suggest for the consideration of the House of Assembly, how far it is possible that His Majesty should clearly understand or effectually redress a grievance which is brought under His notice in terms thus indefinite. If any Public Officers can be named, who are guilty of such an abuse of their powers, and of such remissness in their duties as are implied in the preceding quotation, His Majesty would not be slow to vindicate the public interest, by removing any such persons from service. If it can be shewn, that the patronage of the Crown has been exercised upon any narrow and exclusive maxims, they cannot be too entirely disavowed and abandoned, especially if it be true, that the permanent Inhabitants of the Colony do not enjoy a full participation in all Public Employments. The House of Assembly may be assured, that

bon plaisir, et des situations incompatibles avec la due exécution de leurs fonctions judiciaires.

Sur ce point encore, il est très-flatteur pour les Ministres de la Couronne de voir qu'ils ont en grande partie remédié d'avance à la plainte de la Chambre d'Assemblée. Dans la Dépêche que j'adressai à votre Seigneurie le huit Février, numéro vingt-deux, il a été pris tous les arrangements qui pouvaient être suggérés et s'effectuer par l'autorité de Sa Majesté pour retirer les Juges de la Province de toute connexion avec les affaires politiques, et pour les rendre indépendans et de l'autorité de la Couronne et du contrôle des autres branches de la Législature, les plaçant ainsi dans la même position exactement que les Juges des Cours Suprêmes à Westminster.

Les Juges eux-mêmes, ont à ce qu'il paraît, concouru avec une louable promptitude, à donner effet à ces recommandations, en cessant d'assister au Conseil Exécutif. Ainsi il ne reste plus à faire pour terminer toute discussion sur ce sujet, qu'une allocation permanente pour les Juges par la Chambre d'Assemblée, laquelle allocation sans excéder une juste rétribution devra être suffisante pour leur assurer une existence indépendante dans le rang qu'ils doivent occuper dans la Société d'après la dignité de leur charge.

Je ne sache pas qu'aucun Juge dans le Bas-Canada tienne aucun office, autre que celui de Conseiller Exécutif, durant bon plaisir, ou qui soit sous aucun rapport incompatible avec la due exécution de ses fonctions officielles. Si tel cas existe, votre Seigneurie aura la bonté de me faire incessamment rapport de toutes les circonstances qui peuvent l'accompagner, afin que, les instructions nécessaires sur le sujet soient données. Dans l'intervalle, je puis dire sans réserve, qu'il ne peut être permis à aucun Juge de retenir aucun office de la nature de ceux dont parle ici l'Assemblée, en combinaison avec cette position indépendante sur le Banc à laquelle j'ai fait allusion.

Onzièmement:—L'Adresse expose ensuite, que pendant une longue suite d'années, les Offices Exécutifs et Judiciaires ont été presque exclusivement accordés à une classe de Sujets dans la Province, et spécialement de ceux qui se trouvaient avoir par la propriété ou autrement, le moins de liaison, avec la population fixe du pays, ou qui se sont montrés le plus opposés aux droits, libertés et intérêts du peuple; il est ajouté que plusieurs de ces gens profitent des moyens que leur fournissent leurs situations pour empêcher la coopération constitutionnelle et la bonne intelligence d'exister entre le Gouvernement et la Chambre d'Assemblée, et pour exciter entre eux la mésintelligence et la discorde, tandis qu'ils sont négligens dans leurs différentes situations à avancer les affaires publiques.

Je rapporte ainsi au long le langage de l'Adresse, car je suis prêt à la rencontrer dans toutes ses parties de la manière la plus directe, et en même temps dans l'esprit le plus conciliatoire. Ce n'est pas du tout le manque de cet esprit qui me porte à vous recommander de suggérer à la considération de la Chambre d'Assemblée, jusqu'à quel point il est possible pour Sa Majesté d'entendre clairement, et de redresser efficacement un Grief qui lui est exposé en termes si indéfinis. Si l'on peut nommer quelque Officier public, qui se soit rendu coupable d'un abus de ses pouvoirs et d'une négligence dans ses devoirs tels que le comporte la citation qui précède, Sa Majesté se hâtera de venger l'intérêt public en le destituant de service. Si on peut montrer que le patronage de la Couronne a été exercé d'après des principes étroits et exclusifs, on ne peut trop les désavouer et les abandonner; surtout, s'il est vrai que la population fixe de la Colonie ne jouisse pas d'une pleine participation à tous les emplois publics, la Chambre d'Assemblée peut être assurée que Sa Majesté ne peut désirer que

His Majesty can have no desire that any such invidious distinctions should be systematically maintained.

Beyond this general statement it is not in my power to advance. I am entirely ignorant of the specific cases to which the general expressions of the Assembly point. I can only state that since His Majesty was pleased to entrust to myself the Seals of this Department, no opportunity has occurred for exercising the patronage of the Crown in *Lower Canada* to which it is possible that the Assembly can refer; nor have my enquiries brought to light any particular case of a more remote date to which their language would appear to be applicable.

Twelfthly:—The next subject of complaint is developed in the following words:—That there exists no sufficient responsibility on the part of the persons holding these situations, nor any adequate accountability among those of them entrusted with the Public Money, the consequence of which has been the misapplication of large sums of public money, the loss of large sums of public money, and of the money of individuals by Defaulters, with whom Deposits were made under legal authority, hitherto without reimbursement, or redress having been obtained, notwithstanding the humble representations of Your Petitioners.

It would be impossible without a violation of truth, to deny that at a period not very remote, heavy losses were sustained both by the public and by individuals, from the want of proper securities having been taken by Public Accountants, and still more from the want of a proper system of passing and auditing these Accounts. I find, however, that in his Despatch of the 29th September 1828, Sir George Murray adverted to this subject in terms to which I find it difficult to make any useful addition. His words are as follows:—“The complaints which have reached this Office respecting the inadequate security given by the Receiver General and the Sheriffs for the due application of Public Money in their hands have not escaped the very serious attention of the Ministers of the Crown. The most effectual security against abuses of this nature would be to prevent the accumulation of balances in the hands of Public Accountants, by obliging them to exhibit their Accounts to some competent authority at short intervals, and immediately to pay over the ascertained balance. The proof of having punctually performed this duty should be made the indispensable condition of receiving their salaries, and of their continuance in office.”

In the Colony of New South Wales, a regulation of this nature has been established, under His Majesty's Instructions to the Governor of that Settlement; and it has been productive of great public convenience. If a similar practice were introduced in Lower Canada for the Regulation of the Office of Receiver General, and for that of Sheriff, the only apparent difficulty would be to find a safe place of deposit for their balances. I am, however, authorized to state, that the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury will hold themselves responsible to the Province for any sum which the Receiver General or Sheriff may pay over to the Commissary General. Your Excellency, therefore, will propose to the Legislative Council and Assembly the enactment of a Law binding these Officers to render account of the Receipts at short intervals, and to pay over the balances in their hands to the Commissary General, upon condition that that Officer shall be bound on demand to deliver Bills on His Majesty's Treasury, for the amount of his Receipts. I trust that in this proposal the Legislature will find a proof of the earnest desire of His

que des distinctions aussi odieuses soient systématiquement maintenues.

Il est hors de mon pouvoir de rien avancer au-delà de cet exposé général. J'ignore entièrement les cas particuliers auxquels les expressions générales de l'Assemblée s'appliquent. Tout ce que je puis dire, c'est que depuis le temps qu'il a plu à Sa Majesté de me confier le Sceau de ce Département, il ne s'est présenté aucune occasion d'exercer le patronage de la Couronne dans le Bas-Canada, à laquelle l'Assemblée puisse faire allusion, et les recherches que j'ai faites ne me fournissent aucun cas particulier d'une date plus reculée, que ses paroles sembleraient désigner.

Douzièmement:—Le sujet de plainte suivant est développé dans les termes qui suivent: Qu'il n'y a pas une responsabilité suffisante à l'égard de ceux qui occupent ces places, ni de comptabilité convenable pour ceux qui ont le maniement des deniers publics, d'où sont résultés les mauvais emplois de sommes de deniers considérables, soit pour le public, soit pour les particuliers, par la faute de fonctionnaires entre les mains desquels ces sommes étaient déposées en vertu de la loi, sans ce remède efficace, et sans que ces sommes aient été remboursées jusqu'à ce jour, nonobstant les humbles représentations de vos Pétitionnaires.

Il serait impossible, sans violer la vérité, de nier qu'à une époque qui n'est pas très-reculée, le public et les particuliers n'aient souffert des pertes par suite de ce que les comptables publics n'avaient pas donné des sûretés suffisantes, et encore plus par le manque d'un système convenable d'ajustement et d'audition de ces comptes. Je vois cependant que dans la Dépêche du vingt-neuf septembre mil-huit-cent-vingt-huit, Sir George Murray s'appliqua sur ce sujet en termes auxquels je trouve qu'il serait difficile de pouvoir utilement rien ajouter. Il s'exprima ainsi: “Les plaintes qui sont parvenues à ce Bureau au sujet des sûretés insuffisantes, que donnent le Receveur-Général et les Shérifs pour la due application des deniers publics qui sont entre leurs mains, n'ont pas échappé à l'attention la plus sérieuse des Ministres de la Couronne. La sûreté la plus efficace contre les abus de cette nature serait d'empêcher qu'il ne s'accumulat des sommes considérables entre les mains des comptables publics, en les obligeant de présenter leurs comptes à quelque autorité compétente, à de courts intervalles et de payer immédiatement la balance établie. La preuve d'avoir ponctuellement rempli ce devoir, devrait devenir une condition indispensable de la réception de leurs salaires et de leur continuation en office.”

Dans la Colonie de la Nouvelle-Galles-Méridionale, il a été établi un règlement de cette nature d'après les instructions de Sa Majesté au Gouverneur de cet établissement, et il en est résulté un grand avantage public. Si on introduisait une semblable pratique dans le Bas-Canada, à l'égard du Bureau du Receveur-Général et de celui des Shérifs, la seule difficulté qui resterait serait de trouver une place de Dépôt sûre pour les balances qu'ils auraient en caisse. Je suis autorisé cependant à dire que les Lords Commissioners de la Trésorerie de Sa Majesté se tiendront responsables envers la Province de toutes sommes que le Receveur-Général ou le Shérif pourront verser entre les mains du Commissaire-Général. Votre Excellence proposera donc au Conseil Législatif et à l'Assemblée de passer une Loi qui obligera ces Officiers à rendre compte de leurs recettes à de courts intervalles, et à verser les balances qui seront entre leurs mains entre celles du Commissaire-Général, à condition que cet Officier sera tenu à demander de fournir des Lettres de Change sur la Trésorerie de Sa Majesté, pour le montant de ses recettes. Je me flatte que la Législature verra dans cette

28 2 Will. IV. 18th November:

"Majesty's Government to provide, as far as may be  
"practicable, an effectual remedy for every case of  
"real grievance."

If the preceding Instructions have proved inadequate to the redress of the inconvenience to which they refer, I can assure Your Lordship of the cordial concurrence of His Majesty's Government in any more effective measures which may be recommended for the purpose, either by yourself or by either of the Houses of the Provincial Legislature.

The losses which the Province sustained by the default of the late Mr. Caldwell, is a subject which His Majesty's Government contemplate with the deepest regret; a feeling enhanced by the painful conviction of their inability to afford to the Provincial Revenue any adequate compensation for so serious an injury. What is in their power they have gladly done by the Instruction conveyed to Your Lordship in the early part of this Despatch, to place at the disposal of the Legislature, for general purposes, the sum of £7154 15s 4½d. recovered from Mr. Caldwell's property. The Assembly will, I trust, accept this as a proof of the earnest desire of His Majesty's Government to consult, to the utmost of their ability, the pecuniary interests of the Province.

Thirteenthly:—The Address proceeds to state, "The evils of this state of things have been greatly aggravated by enactments made in the Parliament of the United Kingdom, without even the knowledge of the People of this Colony, which enactments have rendered temporary Duties imposed by the Provincial Legislature permanent, leaving in the hands of Public Officers over whom the Assembly has no effectual control, large sums of money arising within this Province, which are applied by persons subject to no sufficient accountability."

I understand this complaint to refer to the 21st Clause of the Statute 3, George IV. Chapter 119. The Duties mentioned in that enactment are continued until some Act for repealing or altering them shall be passed by the Legislative Council and Assembly of Lower Canada; and until a Copy of any such new Act shall have been transmitted to the Governor of Upper Canada, and shall have been laid before both Houses of Parliament, and Assented to by His Majesty. The motives for this enactment is explained in the Preamble to have been the necessity of obviating the evils experienced in the Upper Province, from the exercise of an exclusive control by the Legislature of Lower Canada, over Imports and Exports at the Port of Quebec. I acknowledge without reserve, that nothing but the necessity of mediating between the two Provinces could have justified such an interference by Parliament; and that if any adequate security can be devised against the recurrence of similar difficulties, the enactment ought to be repealed. The peculiar Geographical position of Upper Canada, enjoying no access to the Sea, except through a Province wholly independent on itself on the one hand, or through a Foreign State on the other, was supposed, in the year 1822, to have created the necessity for enacting so peculiar a Law for its protection. I should be much gratified to learn that no such necessity exists at present, or can be reasonably anticipated hereafter; for upon sufficient evidence of that fact, His Majesty's Government would at once recommend to Parliament the repeal of that part of the Statute to which the Address of the House of Assembly refers. The Ministers of the Crown would even be satisfied to propose to Parliament the repeal of the enactment in question, upon proof that the Legislature

of

18 November.

A. 1831.

"cette proposition une preuve du vif désir qu'a le Gouvernement de Sa Majesté d'appliquer autant que la chose sera praticable un remède efficace à tous cas de Grief réel."

S'il les Instructions précédentes se sont trouvées insuffisantes pour remédier au mal dont elles parlent, je puis assurer votre Seigneurie du concours cordial du Gouvernement de Sa Majesté à toute mesure plus efficace qui pourra être recommandée à cette fin, soit par vous-même, soit par l'une ou l'autre Branche de la Législature Provinciale. Les pertes que la Province a souffrées par la défaillance de feu M. Caldwell, est un sujet que le Gouvernement de Sa Majesté voit avec le plus profond regret, qui se trouve encore augmenté par la pénible conviction de son incapacité de donner aux Revenus Provinciaux aucune compensation égale à une perte aussi considérable. Tout ce qu'il est en son pouvoir de faire, il l'a fait de bon cœur, par l'instruction qui est donnée à votre Seigneurie, dans la première partie de cette Dépêche, de mettre à la disposition de la Législature, pour les fins générales, la somme de Sept mille cent cinquante-quatre Livres quinze schellings et quatre deniers et demi, recouvrée sur les biens de M. Caldwell. J'espère que l'Assemblée acceptera ceci comme une preuve du vif désir qu'a le Gouvernement de Sa Majesté de consulter de son mieux les intérêts pécuniaires de la Province.

Treizièmement:—L'Adresse expose aussi, "Que les maux résultans de cet état de choses ont été considérablement aggravés par les Lois passées dans le Parlement du Royaume-Uni, sans même la connaissance du peuple de ce pays, qui ont rendu permanents des impôts fixés temporairement par la Législature Provinciale, et laissant entre les mains d'Officiers Publics sur lesquels la Chambre d'Assemblée ne peut exercer aucun contrôle efficace, des sommes considérables prélevées dans la Province, pour être employées par des personnes qui ne sont pas assujetties à un système suffisant de comptabilité."

Je vois que cette plainte a rapport à la vingt-et-unième Clause du Statut de la Troisième George Quatre, Chapitre cent dix-neuf. Les Droits mentionnés dans cet Acte sont continués jusqu'à ce que le Conseil Légitif et l'Assemblée du Bas-Canada aient passé un Acte pour les révoquer ou altérer, et jusqu'à ce qu'une Copie d'un tel Acte ait été transmise au Gouverneur du Haut-Canada, et ait été mise devant les deux Chambres du Parlement et ait reçu l'assentiment de Sa Majesté. Le préambule de l'Acte donne pour motif de sa passation la nécessité d'obvier aux maux que souffrait la Province supérieure [par suite de l'exercice d'un contrôle exclusif par la Législature du Bas-Canada, sur l'importation et l'exportation du Port de Québec. Je reconnais sans réserve que la nécessité de se porter médiateur entre les deux Provinces a pu seule justifier une pareille intervention de la part du Parlement, et que si l'on peut fournir quelque garantie suffisante contre le recours à de pareilles difficultés, cet Acte devra être révoqué. On supposait en mil-huit-cent-vingt-deux que la position Géographique particulière du Haut-Canada, qui ne peut communiquer avec la mer que par une Province tout-à-fait indépendante de lui, d'un côté, ou par un état étranger de l'autre, rendait la passation d'une loi aussi irrégulière, nécessaire pour le protéger. Je serai bien flatté d'apprendre qu'une telle nécessité n'existe pas à présent, ou qu'on peut raisonnablement espérer qu'elle ne se présentera plus à l'avenir; car aussitôt que le Gouvernement de Sa Majesté aura par-devant lui des preuves suffisantes de ce fait, il recommandera au Parlement la révocation de cette partie du Statut, auquel se rapporte l'Adresse de la Chambre d'Assemblée. Les Ministres de la Couronne proposeraient même au Parlement de révoquer l'Acte en question, sur la simple preuve

of the Upper Province deem such protection superfluous. Perhaps it may be found practicable to arrange this matter by Communications between the Legislatures of the two Provinces.

The Ministers of the Crown are prepared to co-operate to the fullest extent in any measure which the two Legislatures shall concur in recommending for the amendment or repeal of the Statute third *George the Fourth*, Chapter one hundred and nineteen, Section twenty eight.

Fourteenthly.—The selection of the Legislative Councillors, and the constitution of that Body, which forms the last subject of complaint in the Address, I shall not notice in this place, any further than to say that it will form the matter of a separate Communication, since the topic is too extensive and important to be conveniently embraced in my present Despatch.

The preceding review of the Questions brought by the House of Assembly, appears to me entirely to justify the expectations which I have expressed at the commencement of this Despatch, of a speedy effectual and amicable termination of the protracted discussions of several years. It would be injurious to the House of Assembly to attribute to them any such captious spirit as would keep alive a contest upon a few minor and insignificant details, after the statement I have made of the general accordance between the views of His Majesty's Government, and their own, upon so many important questions of Canadian policy. Little indeed remains for debate, and that little will, I am convinced, be discussed with feelings of mutual kindness and good will, and with an earnest desire to strengthen the bonds of union already subsisting between the two countries. His Majesty will esteem it amongst the most enviable distinctions of His Reign to have contributed to so great and desirable a result.

Your Lordship will take the earliest opportunity of transmitting to the House of Assembly a Copy of this Despatch.

I have the honor to be,  
My Lord,

Your Lordship's  
Most obedient Servant,  
(Signed,) GODERICII.

(A true Copy.)

H. Craig,  
Secretary.

The Message to  
be presented.

*Ordered*, That Six hundred Copies of the said Message be printed with all possible diligence, for the use of the Members of this House.

Address of  
Thanks.

Mr. Laguerre moved to Resolve, seconded by Mr. Louis Bourdages, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, thanking him for his Message, sent this day, and communicating to the House the Despatch from Lord Viscount Goderich, bearing date the seventh of July last.

The House divided on the Question:

Yea, 51.

Nays, 2.

So it was carried in the affirmative, and  
*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Laguerre, Mr. Louis Bourdages, Mr. Neilson and Mr. Peck do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Felons Council  
Bill read the  
first time.

*Ordered*, That Mr. Morin have leave to bring in a Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases.

preuve que la Législature du *Haut-Canada* pense qu'une telle protection est superflue. Peut-être que ce point pourrait s'arranger par des communications qui s'échangeaient entre les Législatures des deux Provinces.

Les Ministres de la Couronne sont prêts à coopérer le plus pleinement possible à toute mesure que les deux Législatures concourront à recommander pour l'alteration ou la révocation du Statut Troisième *George Quatre*, Chapitre cent dix-neuf, Section vingt-huit.

Quatorzièmement:—Le choix des Conseillers Législatifs et la constitution de ce corps qui forment le dernier sujet de plainte de l'Adresse, sont un sujet sur lequel je me bornerai à dire ici, qu'il sera l'objet d'une communication séparée, en autant que c'est un sujet trop étendu et trop important pour être commodément embrassé dans ma présente Dépêche.

Le tableau précédent des questions amenées par la Chambre d'Assemblée, me paraît justifier entièrement de cette Dépêche, de voir se terminer promptement, avec efficacité, et à l'amiable des discussions de longues années. Ce serait faire injure à la Chambre d'Assemblée que de lui supposer un esprit assez contentieux pour maintenir la contestation sur quelques détails mineurs et insignifiants, après l'exposé par lequel je viens de faire ressortir l'accord général qui règne entre les vues du Gouvernement de Sa Majesté et les siennes propres, sur un si grand nombre de questions de politique Canadienne. Il ne reste à la vérité que peu de chose à débattre, et ce peu, j'en suis convaincu, sera discuté dans des sentiments de bienveillance et de bonne volonté réciproque, et avec le plus ardent désir de réservrer les liens qui unissent les deux pays. Sa Majesté regardera comme une des distinctions de son règne les plus dignes d'envie, d'avoir contribué à un résultat si grand et si désirable.

Votre Seigneurie profitera de la première occasion qui se présentera pour transmettre à la Chambre d'Assemblée une Copie de cette Dépêche.

J'ai l'honneur d'être,  
Milord,

de votre Seigneurie le  
très-obéissant serviteur,  
(signé,) GODERICII.

(Pour Copie conforme.)

H. Craig,  
Secrétaire.

*Ordonné*, Que six cent Copies du dit Message soient Imprimées avec toute la diligence possible, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Le Message à  
être imprimé.

M. Laguerre a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Qu'il soit présenté une Humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour remercier Son Excellence de son Message, envoyé ce jour à la Chambre, communiquant à la Chambre la Dépêche du Lord Vicomte Goderich, en date du septième Juillet dernier.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 51.

Contre, 2.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et  
*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Laguerre, M. Louis Bourdages, M. Neilson et M. Peck, présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que M. Morin ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés pour et au nom des Prisonniers, dans les cas de poursuites pour Crime Capital.

Bill autorisant  
les Avocats à  
défendre les Felons,  
ou la pre-  
mière fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Jurors Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Morin have leave to bring in a Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal Cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Committee on Road Laws;

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Laws now in force for regulating the Highways and Bridges in this Province.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported, that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to alter and amend the Laws now in force for regulating the making and repairing of the Highways and Bridges in this Province.

Resolution re-ported.

Road Laws Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Petition of J. F. Perrault for an aid towards his Schools in St. Louis Suburb Quebec;

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Stuart, Mr. Huot, Mr. Gugy, Mr. Neilson and Mr. Lafontaine do compose the said Committee.

referred.

Report of Lists of Members to compose the Standing Committees.

Mr. Peck, from the Special Committee appointed to prepare Lists of Members to compose the Standing Committees of this House, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, in obedience to the Order of Reference, have prepared the following Lists of Members to compose the several Committees mentioned in the said reference, which they submit to the consideration of your Honorable House:

First.—Privileges and Elections.

Messieurs Louis Bourdages, Quesnel, Valois, Mousseau, Solicitor General, Laguerre, Fortin, Duval, Lee, Stuart, and Knowlton.

Second.—Grievances.

Messieurs Neilson, Louis Bourdages, Cuillier, Lafontaine, Duval, Dumoulin, Heney, Malhiot, Morin, Stuart, and Pierre Antoine Dorion.

Third

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

*Ordonné*, Que M. Morin ait la permission d'introduire un Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en Matières Civiles et Criminelles.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill des Jurés la première fois.

*Réolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'amender les Lois maintenant en force, qui réglement les Chemins et Ponts en cette Province.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Réolu*, Qu'il est expédié de changer et amender les Lois maintenant en force qui réglement la confection et réparation des Chemins et Ponts en cette Province.

Comité sur les Lois des Chemins.

Rapport d'une Résolution.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la Trente-Sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill concernant les Lois des Chemins, la première fois.

*Une Pétition de Joseph François Perrault, Ecuyer, a été présentée à la Chambre par M. Stuart, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour soutenir deux Ecoles élémentaires par lui établies dans le Faubourg Saint Louis de Québec.*

*Réolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records,

*Ordonné*, Que M. Stuart, M. Huot, M. Gugy, M. Neilson et M. Lafontaine composent le dit Comité.

Pétition de J. F. Perrault, pour une aide en faveur de son Ecole dans le Faubourg Saint Louis, Québec;

Référente.

*M. Peck, du Comité Spécial nommé pour préparer des Listes de Membres pour former les Comités permanents de cette Chambre, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :*

*Votre Comité, conformément à l'Ordre de référence, a préparé les Listes suivantes des Membres qui doivent composer les divers Comités mentionnés en la référence; lesquelles Listes il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.*

*Première.—Priviléges et Elections.*

*Messieurs Louis Bourdages, Quesnel, Valois, Mousseau, le Solliciteur-Général, Laguerre, Fortin, Duval, Lee, Stuart et Knowlton.*

*Deuxième.—Griefs—*

*Messieurs Neilson, Louis Bourdages, Cuillier, Lafontaine, Duval, Dumoulin, Heney, Malhiot, Morin, Stuart et Pierre Antoine Dorion.*

*Troisième.*

Rapport des Listes des Membres pour former les Comités permanents.

## Third.—Courts of Justice.

Messieurs Dumoulin, Duval, Gugy, Heney, Mondelet, Peck, Quesnel, Solicitor General, Morin, Stuart and Viger.

## Fourth.—Public Accounts.

Messieurs Cuvillier, De Witt, Fisher, Heney, Lee, Leslie, Neilson, Taylor, Quirouet, Wurtele and Young.

## Fifth.—Education and Schools.

Messieurs Demers, De St. Ours, Guillet, Huot, Joliette, Laguerre, Morin, Neilson, Peck, Dessaulles and Pierre Elzéar Taschereau.

## Sixth.—Agriculture.

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Corneau, Trudel, Guillet, Mondelet, Wright, Rochon, Proulx and Neilson.

## Seventh.—Trade.

Messieurs Caldwell, Clouet, Cuvillier, De Witt, Dionne, Fisher, Leslie, Quirouet, Raymond, Wurtele and Young.

## Eighth.—Roads and Public Improvements.

Messieurs Archambeault, Joliette, Stuart, Dionne, Mondelet, Goodhue, Viger, Laguerre, Thibaudeau, Laterrière and Bureau.

## Ninth.—Expiring Laws.

Messieurs De St. Ours, Rémi Séraphin Bourdages, Dumais, Duval, Gugy, Huot, Lafontaine, Lee, Panet, Turgeon and Scott.

## Tenth.—Private Bills.

Messieurs Badeaux, Demers, Dumais, Heriot, Létourneau, Noël, Panet, Huot, Proulx, Antoine Charles Taschereau and Viger.

## Eleventh.—Bills Engrossed and to be Engrossed.

Messieurs Blanchard, Boissonnault, Badeaux, Cazeau, Courteau, Deschamps, Heney, Larue, Quesnel, Pierre Elzéar Taschereau and Hoyle.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon each of the said Lists, and that the Members therein named do severally compose the said Committees.

And the said Lists being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Lists.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to the Purchasers of Real Property at Sheriffs' Sales in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Then, on Motion of Mr. Peck, seconded by Mr. De Witt,  
The House adjourned.

Saturday, 19th November, 1831.

A Member takes the Oath and his seat.

**JOHN GOSSET**, Esquire, Member for the County of Bonaventure, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his Seat in the House.

Power to a Committee to report from time to time.

*Ordered*, That the Special Committee to whom were referred the Tenders for the Printing of this House, and the Clerk's Report relating to the Extra-Writers, have power to report from time to time.

*Resolved*,

## Troisième.—Cours de Justice.

Messieurs Dumoulin, Duval, Gugy, Heney, Mondelet, Peck, Quesnel, le Solliciteur-Général, Morin, Stuart et Viger.

## Quatrième.—Comptes Publics.

Messieurs Cuvillier, De Witt, Fisher, Heney, Lee, Leslie, Neilson, Taylor, Quirouet, Wurtele, et Young.

## Cinquième.—Education et Ecoles.

Messieurs Demers, De St. Ours, Guillet, Huot, Joliette, Laguerre, Morin, Neilson, Peck, Dessaulles et Pierre Elzéar Taschereau.

## Sixième.—Agriculture.

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Corneau, Trudel, Guillet, Mondelet, Wright, Rochon, Proulx et Neilson.

## Septième.—Commerce.

Messieurs Caldwell, Clouet, Cuvillier, De Witt, Dionne, Fisher, Leslie, Quirouet, Raymond, Wurtele et Young.

## Huitième.—Chemins et Améliorations Publiques.

Messieurs Archambeault, Joliette, Stuart, Dionne, Mondelet, Goodhue, Viger, Laguerre, Thibaudeau, Laterrière et Bureau.

## Neuvième.—Lois sur le point d'expirer.

Messieurs De St. Ours, Rémi Séraphin Bourdages, Dumais, Duval, Gugy, Huot, Lafontaine, Lee, Panet, Turgeon et Scott.

## Dixième.—Bills Privés.

Messieurs Badeaux, Demers, Dumais, Heriot, Létourneau, Noël, Panet, Huot, Proulx, Antoine Charles Taschereau et Viger.

## Onzième.—Bills grossoyés et à grossoyer.

Messieurs Blanchard, Boissonnault, Badeaux, Cazeau, Courteau, Deschamps, Heney, Larue, Quesnel, Pierre Elzéar Taschereau et Hoyle.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur chacune des dites Listes, et que les Membres qui y sont nommés composent les dits Comités.

Et les dites Listes ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Listes.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, relativement aux Acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Alors, sur motion de M. Peck, secondé par M. De Witt,

La Chambre s'est adjournée.

Bill concernant les ventes par les Shérifs, lu la première fois.

Samedi, 19 Novembre 1831.

**JOHN GOSSET**, Ecuyer, Membre pour le Comté de Bonaventure, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un membre prête le serment et prend son siège.

*Ordonné*, Que le Comité Spécial auquel ont été référées les Propositions pour les Impressions des Procédures de la Chambre, et le Rapport du Greffier concernant les Ecrivains-extraordinaires, ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

Pouvoir à un Comité de faire rapport de tems à autre.

*Résolu*,

32 2 Will. IV. 19th November.

19 Novembre. A. 1831.

Ordinance 25  
Geo. 3, cap. 2,  
commuted.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending the Ordinance 25 George 3, c. 2, in as far as the same relates to the sale of Immoveable Property, and the duties of Sheriffs.

Statements to be  
prepared by the  
Clerk of the  
House.

*Ordered*, That the Clerk of this House do prepare a Statement of monies appropriated by the Legislature for Roads and other local objects since the year one thousand eight hundred and twenty seven.

*Ordered*, That the Clerk of this House do make out a Statement of all applications made to this House in the present Session for Grants of Money, of the amount or probable amount of such applications, of the amount recommended on such applications by Special Committees, and the amount voted in Committee of the whole House, or in any Bill passed in Committee of the whole House, or by Address; and that the said Statement be entered in a Book to lie on the Table for the information of the Members.

Petition for  
leave to erect a  
Toll Bridge over  
the River Saint  
Charles;

referred.

A Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its Vicinity, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; praying an Act to authorize them to erect a Bridge over the River Saint Charles, and to receive Toll thereon.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Duval, Mr. Young, Mr. Lee, Mr. Lagueur and Mr. Neilson do compose the said Committee.

Mr. Young moved, seconded by Mr. Peck, That one hundred Copies of the said Petition be printed for the use of the Members of this House, and at the expense of the Petitioners.

The House divided on the Question:

Yea, 5.

Nay, 43.

So it passed in the negative.

Internal Communications:—  
Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications were presented to the House:

By Mr. Scott.—For improving the Navigation of the River du Nord, below Saint Andrews, and building a Bridge over the said River.

By Mr. Peck.—1st. For improving the Road through the Township and Gore of Wendover.—2nd. For improving the Road leading from La Baie Saint Antoine to the Ferry below Drummondville.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Wharfingers Bill  
read the first  
time.

*Ordered*, That Mr. Young have leave to bring in Bill to compel Wharfingers and others to advertize unclaimed Goods in their possession.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Petition from  
the Quebec Vo-  
lunteer Fire  
Corps;

A Petition of the Officers and Members of the Quebec Volunteer Fire Corps, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; praying an Act for the purpose of better providing for the public safety, and for preventing accidents by Fire in the City of Quebec.

*Ordered*,

Réolu, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'amender l'Ordinance 25e. Geo. 3, c. 2, en autant qu'elle est relative à la vente des Immeubles, et aux devoirs des Shérifs.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre prépare un Tableau des appropriations d'argent, faites par la Législature pour Chemins et autres objets locaux, depuis l'année Mil-huit-cent-vingt-sept.

Ordonné, Que le Greffier de cette Chambre fasse un Etat de toutes les applications faites à cette Chambre pour octrois d'argent, du montant ou montant probable de telles applications, du montant recommandé sur telles applications par les Comités Spéciaux; et du montant voté en Comité de toute la Chambre, ou en aucun Bill passé en Comité de toute la Chambre, ou par Adresse, et que le dit Etat soit entré dans un Livre qui restera sur la Table pour l'information des Membres.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue; demandant un Acte pour les autoriser à ériger un Pont sur la Rivière Saint Charles, et à recevoir des Pâges sur icelui.

Réolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de Cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Duval, M. Young, M. Lee, M. Lagueur et M. Neilson composent le d.t Comité.

M. Young a proposé, secondé par M. Peck, Que cent Copies de la dite Pétition soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre, et aux frais des Pétitionnaires.

La Chambre s'est divisée sur la question:

Pour, 5.

Contre 43.

Ainsi elle a passé dans la négative.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre.

Par M. Scott.—Pour Améliorer la Navigation de la Rivière du Nord, au-dessous de Saint André, et pour bâti un Pont sur la dite Rivière.

Par M. Peck.—1. Pour améliorer le Chemin à travers le Township et augmentation de Wendover.—2. Pour améliorer le Chemin qui conduit de la Baie Saint Antoine à la traverse au-dessous de Drummondville.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la Appendix (E.) fin de ce Volume.

Ordonné, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour obliger les possesseurs de Quais, et autres, à donner avis des articles non réclamés, à leur possession.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Une Pétition des Officiers et Membres de la Société des Pompiers Volontaires de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue; demandant un Acte, aux fins de mieux pourvoir à la sûreté publique, et de prévenir les accidens du feu dans la Cité de Québec.

Ordonné,

Ordinance 25  
Geo. 3, c.  
référée.

Rapports de  
Commissaires  
des Communica-  
tions intérieures  
présentes.

Bill concernant  
les possesseurs  
de quais, lu la  
première fois;

Pétition des  
Membres de la  
Société des pom-  
piers volontaires  
de Québec;

2 Will. IV. 19th November.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition of Dr. Perrault for compensation for services.

A Petition of *Charles Norbert Perrault*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; praying compensation for Professional Services rendered as Physician to the Emigrant Hospital in *Quebec*, from twelfth June to the first September, one thousand eight hundred and thirty one.

Members added to a Committee.

Ordered, That six Members be added to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Levi*; and that five Members thereof do form a Quorum.

Ordered, That Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Noël*, Mr. *Quirouet*, Mr. *Heney* and Mr. *Leslie* be added to the said Committee.

Ordered, That the Petition of *Charles Norbert Perrault* be referred to the said Committee.

Petition of Dr. Perrault referred.

Four Petitions for aid towards Internal Communications;

Four Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Huot*, and the same were received and read; viz:—

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Ancienne Lorette*, praying an aid of Five hundred pounds currency, to keep in repair the Road of Communication between the Parishes of *Ancienne Lorette* and *Saint Foi*, commonly called *Chemin de la Suède*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Augustin*, County of *Portneuf*,—praying an aid of Three hundred pounds currency, to assist them in building a Bridge over the River *Cap Rouge*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Saint Augustin*,—praying an aid of Two hundred pounds currency, to assist them in macadamizing about thirty arpents of the Highway in the Vicinity of the Church of *Saint Augustin*.

A Petition of several Inhabitants of the Parish of *Sainte Catherine*, in the County of *Portneuf*,—praying an aid of Three hundred pounds currency, for opening a Road to lead from the upper part of Lake *Saint Joseph*, to join the one which communicates with the River *Jacques Cartier*, and for the construction of a Bridge over the River *aux Pins*.

The four preceding Petitions referred.

Ordered, That the four preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Judicature Act committed.

Resolved, That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending the Act of the thirty fourth year of the Reign of the late *George the Third*, Chapter six, intituled, "An Act for the division of the Province of Lower Canada, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned."

Felons Counsel Bill read the second time:

A Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases, was, according to Order, read a second time.

engrossed.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Létourneau*, seconded by Mr. *Antoine Charles Taschereau*,  
The House adjourned till Monday next.

Monday,  
Vox.—41.

19 November. A. 1831. 33

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Pétition du Dr. Perrault, pour compensation de services.

Une Pétition de *Charles Norbert Perrault*, a été présentée à la Chambre par M. *Duval*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; demandant une compensation, pour services professionnels, rendus comme Médecin à l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, depuis le douze Juin au premier Septembre mil-huit-cent-trente-et-un.

Six Membres ajoutés à un Comité.

Ordonné, Que six Membres soient ajoutés au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la *Pointe Lévi*, et que cinq Membres d'icelui forment un Quorum.

Ordonné, Que M. *Rémi Séraphin Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *Noël*, M. *Quirouet*, M. *Heney* et M. *Leslie* soient ajoutés au dit Comité.

Ordonné, Que la Pétition de *Charles Norbert Perrault* soit référée au dit Comité.

Pétition du Dr. Perrault, référée.

Quatre Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable) présentées à la Chambre par M. *Huot*, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Ancienne Lorette*, demandant une aide de cinq cents Livres courant, pour entretenir le Chemin de communication entre les Paroisses de *Ancienne Lorette* et *Sainte Foi*, communément appelé *Chemin de la Suède*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint Augustin*, Comté de *Portneuf*, demandant une aide de trois cents Livres courant, pour les assister dans l'érection d'un Pont sur la Rivière *Cap Rouge*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint Augustin*, demandant une aide de deux cents Livres courant, pour leur aider à macadamiser environ trente arpens du grand Chemin, dans le voisinage de l'Eglise de *Saint Augustin*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Catherine*, dans le Comté de *Portneuf*, demandant une aide de trois cents Livres courant, pour ouvrir un Chemin, conduisant de la partie supérieure du Lac *Saint Joseph*, pour joindre celui qui communique à la Rivière *Jacques Cartier*, et pour l'érection d'un Pont sur la Rivière *aux Pins*.

Ordonné, Que les quatre Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et Améliorations publiques.

Les quatre Pétitions référées.

Réolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte de la 34e année du Règne de feu *George Trois*, Chapitre six, intitulé "Acte qui divise la Province du Bas-Canada," qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées."

Acte de judicature, référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour Crime Capital, a été lu une seconde fois.

Bill autorisant les Avocats à défendre les félons, la seconde fois;

Alors, sur Motion de M. *Létourneau*, secondé par M. *Antoine Charles Taschereau*, La Chambre s'est adjournée à Lundi prochain.

Lundi,

34 2 Will. IV. 21st November.

Monday 21st November, 1831.

Statement of  
the Indemnity  
paid to Mem-  
bers laid before  
the House.

The Clerk laid before the House a Statement of the Indemnity by him paid to the Members of the Assembly, for their attendance during the last Session of the Legislature.

Contingent Ac-  
counts laid be-  
fore the House;  
referred.

The Clerk also laid before the House the Contingent Accounts of the House, from the 16th January to the 15th November, 1831.

Ordered, That the said Contingent Accounts be referred to the Special Committee to whom were referred the Tenders for the Printing of the proceedings of the House, and the Clerk's Report relating to the Extra Writers.

Internal Com-  
munications:-  
Reports of  
Commissioners  
presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Antoine Charles Taschereau.—1st. For completing the Road from the Township of Frampton towards Lake Etchemin.—2nd. For opening a Road from the Settlements on the River Etchemin to les Aulnats des Mines.

By Mr. Gugy.—1st. For completing the Road from Compton to Hereford.—2nd. For improving the Road from Sherbrooke to Belvidere.—3d. For improving the Navigation of the River Saint Francis.

By Mr. Clouet.—For repairing the Hill from Saint Vallier Suburbs to Sainte Foi Road.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Report of the  
Commissioners  
of the Quebec  
Emigrant Hos-  
pital.  
Appendix (G.)

Mr. Clouet presented to the House the Report of the Commissioner and Treasurer of the Quebec Emigrant Hospital.

For the said Report, see Appendix (G.) at the end of this Volume.

Account of mon-  
ey expended  
for the Marine  
Hospital.  
Appendix (H.)

Mr. Clouet also presented to the House an Account of Money expended for the building of the Marine Hospital.

For the said Account, see Appendix (H.) at the end of this Volume.

The preceding  
Report and Ac-  
count referred.

Ordered, That the preceding Report and Account be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

Two Petitions  
for aid towards  
Education and  
Schools.

Two Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:

By Mr. De St. Ours.—A Petition of the Inhabitants of Petit Rang, County of Saint Hyacinthe,—praying an aid of Forty five pounds currency, to enable them to build an addition to their School House.

By Mr. De Witt.—A Petition of the Members of the Education Society of Chateauguay,—praying an aid of One hundred pounds currency, to complete their School House, to pay off its debts, and to provide additional School Apparatus.

Ordered, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

The two pre-  
ceding Petitions  
referred.

Petition of Wi-  
dow Labrie for  
an aid towards  
the publication  
of the History  
of Canada;

A Petition of Marie Marguerite Gagnier, Widow Labrie, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Morin, and the same was received and read, setting forth:—That the Petitioner's husband, Jacques Labrie, Esquire, in his life time, Physician and Surgeon, and one of the Members of the House, died on the twenty sixth of October last, after a life devoted to the promotion

21 November. A. 1831.

Lundi, 21 Novembre 1831.

Tableau de l'In-  
demnité payée aux membres  
mis devant la Chambre.

Le Greffier a mis devant la Chambre un Tableau de l'Indemnité par lui payée aux Membres de l'Assemblée, pour leur assistance durant la dernière Session de la Législature.

Comptes con-  
tingens mis devant la Chambre;

Le Greffier a aussi mis devant la Chambre, les Comptes contingens de la Chambre, depuis le 16e Janvier au 15e Novembre 1831.

Référencés.

Ordonné, Que les dits Comptes Contingens soient référés au Comité Spécial auquel ont été référées les Propositions pour les Impressions des Procédures de la Chambre, et le Rapport du Greffier concernant les Ecrits extraordinaire.

Rapports de  
Commissaires  
pour les  
Communications intérieures  
présentes.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration de Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre.

Par M. Antoine Charles Taschereau.—1. Pour compléter le Chemin depuis le Township de Frampton, conduisant au Lac Etchemin.—2. Pour ouvrir un Chemin depuis les Etablissements sur la Rivière Etchemin, aux Aulnats des Mines.

Rapports de  
Commissaires  
pour les  
Communications intérieures  
présentes.

Par M. Gugy.—1. Pour compléter le Chemin depuis Compton à Hereford.—2. Pour améliorer le Chemin depuis Sherbrooke à Belvidere.—3. Pour améliorer la Navigation de la Rivière Saint François.

Par M. Clouet.—Pour réparer la Côte depuis le Faubourg Saint Vallier au Chemin de Sainte Foi.

Appendice (E.)

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Rapport du  
Commissaire de  
l'Hôpital des  
Émigrés, de  
Québec.  
Appendice (G.)

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Émigrés de Québec.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (G.) à la fin de ce Volume.

Compte de l'ar-  
gent dépensé  
pour l'Hôpital  
de marine.

M. Clouet a aussi présenté à la Chambre un Compte de l'argent dépensé pour la bâtie de l'Hôpital de Marine.

Appendice (H.)

Pour le dit Compte, voyez Appendice (H.) à la fin de ce Volume.

Les Rapports  
et Compte pré-  
cédents référés.

Ordonné, Que les Rapports et Compte précédents soient référés au Comité Spécial auquel ont été référés le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi.

Deux Pétitions  
pour des aides,  
relativement à  
l'Education et  
aux Ecoles.

Deux Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Par M. De St. Ours.—Une Pétition des Habitans du Petit Rang, Comté de Saint Hyacinthe, demandant une aide de Quarante-cinq Livres courant, pour les mettre en état de bâtir une addition à leur Maison d'Ecole.

Les deux Pél-  
titions préde-  
cédentes  
référées.

Par M. De Witt.—Une Pétition des Membres de la Société d'Education de Chateauguay, demandant une aide de Cent Livres courant, pour compléter leur Maison d'Ecole, pour en payer les Dettes, et pour pourvoir à des Meubles et objets d'Ecole additionnels.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Pétition de la  
Veuve Labrie,  
pour la publica-  
tion de l'His-  
toire de Cana-

Une Pétition de Dame Marie Marguerite Gagnier, Veuve Labrie, a été présentée à la Chambre par M. Morin, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant: Que l'Epoux de la Pétitionnaire, Jacques Labrie, Ecuyer, en son vivant Médecin et Chirurgien, et l'un des Membres de la Chambre, serait décédé le vingt-six d'Octobre dernier, après une vie

motion of objects of public utility: That, more particularly, the said *Jacques Labrie* was engaged in composing with much labour and research, a complete History of this Province, from the time of its settlement, and that he had brought the work down to a period not far remote from the present, when his Country and his family had the misfortune to lose him; an event which the Petitioner cannot but consider as having been accelerated by his long vigils employed almost without relaxation in this important work, and in others devoted to the advancement of the public good: That the Petitioner has reason to believe, from the information, talents, loyalty and integrity of the said late *Jacques Labrie*, and from the opinions expressed by many persons well qualified to judge, and by whom the manuscript has been seen, that the publication of the said work would be equally advantageous to the public, and honorable to the memory of its author: That, nevertheless, the very limited fortune left to the Petitioner, makes it impossible for her to risk the publication without being assured of the reimbursement of the very considerable sum necessary for that purpose, and that from the limited means possessed by the inhabitants of the Province generally, it would be difficult to be assured of such reimbursement, unless the assistance of the Legislature could be calculated upon: That in addition to the other motives which must tend to create a wish on the part of the House for the success of this undertaking, it is impossible to believe the House would consent to devote to oblivion the name and labors of one of its Members, who, in labouring for his fellow Citizens, reckoned upon their approbation as his legitimate reward; and who, when snatched away in the midst of his career, expressed on his death bed the hope that he should obtain it: That to refuse, would be to discourage those who being born with superior talents might conceive the noble design of consecrating them to the good of their Country; and praying the House to take the premises into consideration, and to adopt such measures for facilitating the publication of the History of *Canada*, as the House in its wisdom may deem expedient.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereto, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Morin*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Demers* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

A Petition of *Horatio Gates*, and others, was presented to the House by Mr. *Mondelet*, and the same was received and read; representing that great benefit would result to this Province if a Canal of corresponding dimensions with those of the *Rideau Canal* should be opened from the Lake of the *Two Mountains* to the Waters leading to *Lachine*, and from thence through the low grounds in the rear and to the West of the City of *Montreal*, to the foot of the Current *Saint Mary* below the said City, and praying that the Petitioners may be authorized by Act of Parliament to make the said Canal, with certain rights and privileges, and that they may be incorporated for that purpose; and also, representing that it may be possible that the Petitioners have not strictly conformed to the Rules of the House relating to the presenting of private Petitions, owing to the Meeting of the Legislature at an earlier period than previous usage had led the Petitioners to expect; and praying that any such omission of formality may be excused by the House.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereto, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*,

vie toute dévouée à l'utilité publique: Qu'en particulier le dit *Jacques Labrie*, aurait composé, au moyen de beaucoup de travail et de recherches, une Histoire complète de cette Province, depuis son établissement, et qu'il en était rendu à une époque assez rapprochée, lorsque son pays et sa famille ont eu le malheur de le perdre; événement que votre Pétitionnaire ne peut s'empêcher de regarder comme ayant été accéléré par les longues veilles employées presque sans relâche à cet important ouvrage, et par ses travaux publics en général: Que la Pétitionnaire a raison de penser, vu les connaissances, les talents, la loyauté et l'intégrité du dit feu *Jacques Labrie*, et d'après le jugement qu'ont porté sur le Manuscrit de cette Histoire beaucoup de personnes éclairées qui en ont pris communication, que la publication en serait aussi utile au pays qu'honorables pour la mémoire de son auteur: Que néanmoins, le peu de fortune laissé à la Pétitionnaire la met dans l'impossibilité de risquer cette publication sans être assurée du remboursement des frais considérables à faire pour y parvenir, et que vu les circonstances peu aisées de la Province, il serait difficile de s'assurer d'avance de ce remboursement à moins de pouvoir compter sur l'appui de la Législature: Qu'en outre des autres motifs qui doivent faire désirer à la Chambre le succès de cette entreprise, il est impossible de croire qu'elle aimât à vouer à l'oubli le nom et les travaux d'un de ses Membres, qui, en travaillant pour ses concitoyens, comptait sur la récompense bien légitime de leur approbation, et qui, enlevé au milieu de sa carrière, a exprimé sur son lit de mort, l'espoir de l'obtenir: Un refus serait un sujet de découragement pour ceux qui, nés avec des talents supérieurs, formeraient le noble projet de les consacrer à l'avantage de leur Patrie; et priant la Chambre de prendre les exposés ci-dessus en considération, et d'adopter pour faciliter la publication de l'Histoire du *Canada*, les mesures que, dans sa sagesse, elle trouvera convenables.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Morin*, M. *Lafontaine*, M. *Louis Bourdages*, M. *Demers* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Une Pétition d'*Horatio Gates*, et autres, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, laquelle a été reçue et lue; représentant que de grands avantages résulteraient à cette Province, si un Canal de dimensions correspondantes avec celles du Canal de *Rideau*, était ouvert depuis le Lac des *Deux Montagnes*, jusqu'aux Eaux qui conduisent à *La Chine*, et de là à travers les terres basses situées en arrière et à l'Ouest de la Cité de *Montréal*, jusqu'au pied du dit Courant *Sainte Marie*, au bas de la dite Cité, et demandant que les Pétitionnaires soient autorisés par un Acte du Parlement, à faire le dit Canal, avec certains droits et priviléges, et qu'ils puissent être incorporés à cette fin; et aussi, représentant qu'il est possible que les Pétitionnaires ne se soient pas strictement conformés aux règles de la Chambre concernant la présentation des Pétitions privées, à cause de l'Assemblée de la Législature à une époque plus prompte que l'usage antérieur n'avait porté les Pétitionnaires à l'attendre; et demandant que la Chambre excuse une telle omission de forme.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*,

Pétition pour  
un Canal, du  
Lac des Deux  
Montagnes au  
pied du courant  
Ste. Marie, au  
bas de Mon-  
tréal.

referred.

Petition for a  
Canal from the  
Lake of the  
Two Mountains to  
the foot of the  
Current St.  
Mary below  
Montreal;

referred.

*Ordered*, That Mr. *Mondelet*, Mr. *Leslie*, Mr. *Valois*, Mr. *Heney* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

*Ordonné*, Que M. *Mondelet*, M. *Leslie*, M. *Valois*, M. *Heney* et M. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Petitions from the Montreal Natural History Society for an aid to establish a Lectureship, and for an Act of incorporation;

A Petition of the Members of the *Montreal Natural History Society*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief) presented to the House by Mr. *Mondelet*, and the same was received and read; praying an aid to enable the Society to appoint a Lecturer, by which Lectures on the different branches of Natural History and of Chemistry, may be delivered in such a manner and at such trifling expense, as may render them accessible to all.

Another petition of the Members of the *Montreal Natural History Society*, was presented to the House by Mr. *Mondelet*, and the same was received and read; praying an Act of Incorporation to enable the Society to receive and hold property, and to have all the ordinary powers of a corporate body.

*Resolved*, That the two preceding Petitions be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Mondelet*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Leslie*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

Report of the Treasurer of the Montreal Natural History Society; Appendix (I.) referred.

Mr. *Mondelet* presented to the House the Report of the Treasurer of the *Montreal Natural History Society*.

For the said Report, see Appendix (I.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Special Committee to whom were referred the Petitions of the Members of the *Montreal Natural History Society*.

Petition from the Gaoler at Montreal for increase of Salary, &c. ; referred.

A Petition of *Edward Holland*, Gaoler at *Montreal*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit) presented to the House by Mr. *Mondelet*, and the same was received and read; praying an increase of Salary and an allowance in lieu of Fees, and an increase of Salary to the first Turnkey of the Gaol at *Montreal*.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Mondelet*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Leslie* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

Instruction.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire in what manner the said Keeper of the *Montreal Gaol* has performed his duty during the time he has held that situation, and whether it be not true that he has exacted certain sums of money from the Prisoners before he would allow them to leave the said Gaol, after the expiration of the term for which they were imprisoned, or otherwise.

Petition from Inhabitants of the County of Bonaventure relating to their Lands ;

A Petition of the Inhabitants of *Bonaventure* and *New Richmond*, was presented to the House by Mr. *Thibaudéau*, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners have been in possession of Lots of Land on the banks of the Bay of *Chaleurs*, in the County of *Bonaventure*, for a great number of years, and some of them even for more than sixty years, either by themselves or by their predecessors;

Pétitions de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, pour une aide aux fins d'établir un cours de Lectures, et pour un Acte d'incorporation.

Une Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour mettre la Société en état de nommer un Professeur, dont les Lectures sur les différentes branches de l'Histoire Naturelle et de la Chimie, seront données en telle manière et à une dépense de si peu de conséquence qu'elles soient à portée de tous.

Une autre Pétition des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, laquelle a été reçue et lue; demandant un Acte d'Incorporation, pour rendre la Société habile à recevoir et posséder des Fonds, et avoir tous les pouvoirs ordinaires aux Corps incorporés.

*Résolu*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Mondelet*, M. *Lafontaine*, M. *Leslie*, M. *Quesnel* et M. *Viger* composent le dit Comité.

référées.

Rapport du Trésorier de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal. Appendix (I.)

Led. Rapport référé.

M. *Mondelet* a présenté à la Chambre, le Rapport du Trésorier de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (I.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Une Pétition d'*Edward Holland*, Geolier, à *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une augmentation de salaire, et une allowance au lieu d'honoraires, et une augmentation de salaire pour le premier Guichetier de la Prison à Montréal.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Mondelet*, M. *Lafontaine*, M. *Louis Bourdages*, M. *Leslie* et M. *Cuvillier* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Qu'il soit donné une instruction au dit Comité, de s'enquérir comment le dit Geolier de *Montréal* a rempli ses devoirs depuis qu'il remplit cette charge, et s'il n'est pas vrai qu'il a retiré certaines sommes d'argent des Prisonniers, avant de les laisser sortir de Prison, lorsque le terme de leur emprisonnement était fini, ou autrement.

Instruction.

Une Pétition des habitans de *Bonaventure* et *New Richmond*, a été présentée à la Chambre par M. *Thibaudéau*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires possèdent des lots de terre sur les bords de la Baie des Chaleurs, dans le Comté susdit, dans la Province susdite, depuis un grand nombre d'années, et quelques-uns même depuis plus de soixante ans, tant par eux-mêmes que par leurs Prédecesseurs; qu'ils y ont

Pétition des Habitants du Comté de Bonaventure relativement à leurs terres.

predecessors ; that they have erected Houses and other Buildings on the same ; have brought them under culture, and have made considerable improvements thereon : That among the Petitioners there are some who have no title to their Lots but possession ; others hold them by virtue of claims made before the Commissioners appointed under the Act of the 59th, Geo. III intituled, " An Act to secure the Inhabitants of " the Inferior District of Gaspé in the possession and " enjoyment of their Lands ;" others by virtue of Certificates given by *John Cullins*, Esquire, Deputy Surveyor General, and by His Excellency the Lieutenant Governor, *Nicholas Cox* ; and lastly, others hold their Lands by virtue of Location Tickets granted by *James Crawford*, Esquire, formerly Agent for the Crown Lands in the Bay des Chaleurs : That no one of the Petitioners dares to flatter himself that he has a valid Title to the land he has inherited from his fathers, or on which he has settled under the faith of His Majesty's Government in this Province, and in the hope of obtaining a title which would assure to him the fruits of his labor and of his industry : That a great number of the Petitioners on the faith of their Certificates, Claims and Location Tickets, have made many attempts to obtain Titles from the Constituted Authorities in this Province, but have always encountered delays which are equivalent to a refusal : That the Petitioners having no certain guarantee on the part of His Majesty's Government in this Province with regard to their lands, are afraid of being dispossessed of them, and of seeing them sold at public auction, (an event with which they have been threatened,) and live in a state of continual uneasiness ; and praying the House to be pleased to adopt such measures as shall in its wisdom be deemed expedient for allaying the fears of the Petitioners, and assuring to them the property of the Lands of which they have been in possession for so many years under His Majesty's Government in this Province.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Thibaudeau*, Mr. *Gosset*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Panet*, Mr. *Létourneau*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Lagueux* do compose the said Committee.

Petition of B.  
Spearman, for  
relief ;

A Petition of *Benjamin Spearman*, of the Township of *Hemmingford*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read ; representing his having been maimed while in the discharge of his duty as a Militiaman assisting in apprehending a number of rioters in the Township of *Sherrington*, on the 11th April, 1823, which rendered him incapable of providing for himself and family, and praying relief.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De Witt*, Mr. *Raymond*, Mr. *Archambeault*, Mr. *Hoyle* and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

Petition of the  
Proprietors of  
Dorchester  
Bridge ;

A Petition of *Charles Smith* and *Anthony Anderson*, Proprietors of *Dorchester Bridge*, was presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read ; taking notice of the Petition of divers Inhabitants

ont érigé des Maisons et autres bâties, les ont mis en culture, et y ont fait des Améliorations considérables : Que parmi les Pétitionnaires, il en est qui n'ont que la nue possession de leurs lots ; quelques-uns les possèdent en vertu de réclamations faites devant Messieurs les Commissaires nommés par l'Acte de la 59e George III, intitulé " Acte pour assurer les Habitans du District " inférieur de Gaspé dans la jouissance et possession de " leurs terres ;" d'autres en vertu de Certificats donnés par *John Cullins*, Ecuyer, Député Arpenteur Général, et par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur *Nicholas Cox*. D'autres enfin tiennent leurs terres en vertu de Billets de Location accordés par *James Crawford*, Ecuyer, ci-devant Agent des terres de la Couronne dans la Baie des Chaleurs : Qu'il n'est aucun des Pétitionnaires qui puisse se flatter d'avoir un titre valable à la propriété qu'il a reçue de ses pères, où sur laquelle il s'est établi, sous la foi du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, dans l'espérance d'avoir un titre qui lui assure le fruit de ses travaux et de son industrie : Qu'un grand nombre des Pétitionnaires, appuyés sur leurs Certificats, Réclamations et Billets de Location, ont fait plusieurs tentatives auprès des autorités constituées en cette Province, pour en obtenir des titres, et ont toujours éprouvé des délais, qui équivalent à des refus : Que les Pétitionnaires n'ayant aucune garantie certaine de la part du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province, au sujet de leurs terres, craignent sans cesse d'en être dépossédés, de les voir vendre par encan public, ainsi qu'ils en ont été menacés, et vivent ainsi dans un état continu d'inquiétudes ; et priant la Chambre de vouloir bien adopter les moyens qu'elle jugera, dans sa sagesse, propres à faire disparaître les craintes des Pétitionnaires, et à leur assurer la propriété des terres, dont ils sont en possession depuis tant d'années, sous la foi du Gouvernement de Sa Majesté en cette Province. —

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité référé. de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Thibaudeau*, M. *Gosset*, M. *Louis Bourdages*, M. *Panet*, M. *Létourneau*, M. *Cuvillier* et M. *Lagueux* composent le dit Comité.

Petition de B.  
Spearman, pour  
un secours :

Une Pétition de *Benjamin Spearman*, du Township d'*Hemmingford*, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue ; représentant qu'il a été blessé, dans l'exécution de son devoir comme Milicien, assistant à l'effet d'appréhender un nombre de personnes concernées dans une émeute dans le Township de *Sherrington*, le onzième Avril 1823 ; ce qui l'a rendu incapable de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, et demandant un secours.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité référé. de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *De Witt*, M. *Raymond*, M. *Archambeault*, M. *Hoyle* et M. *Cuvillier* composent le dit Comité.

Petition des  
Propriétaires du  
Pont Dorches-  
ter ;

Une Pétition de *Charles Smith* et *Anthony Anderson*, Propriétaires du Pont *Dorchester*, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, laquelle a été reçue et lue ; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de

habitants of the City of Quebec and its Vicinity, (Page 32); representing that great loss and injury would ensue to the Petitioners should the proposed new Bridge be erected; offering to reduce the present rate of Toll of Dorchester Bridge, or to dispose of the said Bridge to the public at a reduced price, and praying relief.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its Vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River Saint Charles.

Six Petitions for aid towards Internal Communications.

Six Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received, and read, viz :

By Mr. Lee.—A Petition of divers Proprietors of the Township of Leeds,—praying an aid of One thousand and fifty pounds currency, to improve and repair Craig's Road, and to open By-Roads in the back Concessions of the said Township.

A Petition of divers Proprietors and others, of the Suburb of Saint Roch, Quebec,—praying an aid to assist in macadamizing the Streets in the said Suburbs.

By Mr. De Witt.—A Petition of the Inhabitants of Dundee and Godmanchester,—praying an aid to open a Road from the Village of Dundee, through the Township of Godmanchester, to the Road about half way between the Villages of Huntingdon and Godmanchester.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of Hinchinbrooke,—praying an aid for opening Roads and making Bridges in the said Township.

By Mr. Archambeault.—A Petition of the Inhabitants of the Seigniory of Chateauguay,—praying an aid for making Bridges, and repairing the Highways in the said Seigniory.

A Petition of the Inhabitants of Dundee, County of Beauharnois,—praying an aid for completing a Road between the second and third Concessions of the Township of Dundee.

*Ordered,* That the six preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

The six preceding Petitions referred.

Petition for Leather Inspectors;

referred.

Report on Tenders for Printing;

A Petition of the Manufacturers and Dealers in Leather in the District of Montreal, was presented to the House by Mr. De Witt, and the same was received and read, setting forth:—That the Manufacturing of Leather in the District of Montreal is now very extensive, and is rapidly increasing, but is subject to a considerable check if bad Leather is allowed to be brought into Market, or exported; and praying Legislative enactments, and the appointment of Inspectors, to uphold that branch of industry.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

Mr. Louis Bourdages, from the Special Committee to whom were referred the Tenders for the Printing of the proceedings of the House, and the Clerk's Report relating to the Extra-Writers, with power to report from time to time, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee to whom it has been referred to take into consideration the Tenders of the Printers for the Printing required for the House, have the honor to Report:

That

la Cité de Québec et de ses environs (Page 32); et représente que de grandes pertes et dommages résulteraient aux Pétitionnaires si le nouveau Pont proposé était érigé; offrant de réduire les présens Taux de Péage du Pont Dorchester ou de disposer du dit Pont en faveur du Public, à un prix modéré, et demandant un secours.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition de divers Habitants de la Cité de Québec, et de ses environs, demandant permission d'ériger un Pont sur la Rivière Saint Charles.

Six Petitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par M. Lee. Une Pétition de divers Propriétaires du Township de Leeds, demandant une aide de mille cinquante Livres courant, pour améliorer et réparer le Chemin Craig, et pour ouvrir des Routes dans les arrières Concessions du dit Township.

Une Pétition de divers Propriétaires, et autres, du Faubourg Saint Roc de Québec, demandant une aide pour les aider à empierreer les Rues dans le dit Faubourg.

Par M. De Witt. Une Pétition des Habitans de Dundee et Godmanchester, demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Village de Dundee, à travers le Township de Godmanchester, jusqu'au Chemin, environ moitié chemin entre les Villages de Huntingdon et Godmanchester.

Une Pétition de divers Habitans du Township de Hinchinbrooke, demandant une aide pour ouvrir des Chemins, et faire des Ponts dans le dit Township.

Par M. Archambeault. Une Pétition des Habitans de la Seigneurie de Chateauguay, demandant une aide pour faire des Ponts, et réparer les grands Chemins, dans la dite Seigneurie.

Une Pétition des Habitans de Dundee, Comté de Beauharnois, demandant une aide pour achever un Chemin entre les deuxième et troisième Concessions du Township de Dundee.

*Ordonné,* Que les six Petitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et Amélioration Publiques.

Six Petitions pour des aides, pour communications intérieures.

Les six Petitions précédentes référées.

Pétition demandant des Inspecteurs de Cuir;

Une Pétition des Fabricans et Commerçans en Cuir, dans le District de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. De Witt, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que la Fabrique des Cuirs est maintenant très-considérable dans le District de Montréal et augmente rapidement; mais que cette branche d'industrie est exposée à de graves atteintes, si l'on souffre la vente des mauvais Cuirs, ou si l'on en permet l'exportation; et demandant des dispositions Législatives et la nomination d'Inspecteurs, pour le soutien de cette branche d'industrie.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce.

M. Louis Bourdages, du Comité Spécial auquel ont été référées les Propositions pour les Impressions des Procédures de la Chambre, et le Rapport du Greffier concernant les Ecrivains extraordinaires, avec pouvoir de faire Rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité auquel il a été référé de prendre en considération les Soumissions des Imprimeurs pour les impressions requises pour la Chambre, a l'honneur de faire Rapport:

Qu'après

Rapport sur les Propositions pour Impressions;

That after having obtained explanations on the said Tenders, they have ascertained,

That for the Printing of the Journal and Appendix, for Messages, Petitions, Reports, and other Documents on Foolscap, and for Circulars and other Work of that nature not above enumerated, excepting Bills, the Tenders of Messieurs *Neilson* and *Cowan* are the lowest.

That for the Printing of Bills, the Tenders of Messieurs *Fréchette* and Company, are the lowest.

Your Committee therefore recommend that the Printing of the Bills be given to Messieurs *Fréchette* and Company; and other Printing to Messieurs *Neilson* and *Cowan*, at the prices mentioned in their respective Tenders.

Your Committee suggest that it is highly desirable that the Journals should be printed, day by day, during the Session, so as to be delivered to the Members at the expiration thereof.

*Ordered*, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Antoine Charles Taschereau* reported, that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to morrow.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, a Return of the Names of the Commissioners who have been concerned in the Expenditure of any of the Appropriations of the last Session of the Legislature; also, a Return of the Names of such Commissioners who, acting under former Commissions, have been so concerned; also, a Return of the Names of the Commissioners to whom Warrants have issued for such Expenditure.

*Ordered*, That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Viger* and Mr. *Létourneau* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

An Engrossed Bill to authorize Counsel to Address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Morin* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering, and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers, and records.

*Ordered*, That Mr. *Neilson*, Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, Mr. *Joliette*, Mr. *Lee* and Mr. *Hoyle* do compose the said Committee.

A Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned with respect to the Purchasers of

Qu'après s'être procuré des explications sur les dites Soumissions, il s'est assuré,

Que pour l'impression du Journal de cette Chambre, et de l'Appendice, pour Messages, Pétitions, Rapports et autres Documens sur du *Foolscap* et pour Circulaires, et autres ouvrages de ce genre, non énumérés ci-dessus, à l'exception des Bills, les Soumissions de Messieurs *Neilson* et *Cowan*, sont les plus basses.

Et que pour l'Impression des Bills, les Soumissions de MM. *Fréchette* et Compagnie, sont les plus basses.

En conséquence, votre Comité recommande que l'Impression des Bills soit donnée à MM. *Fréchette* et Compagnie; et les autres Impressions, à Messieurs *Neilson* et *Cowan*, aux prix portés dans leurs Soumissions respectives.

Votre Comité suggère qu'il serait beaucoup à désirer que les Journaux fussent imprimés, jour par jour, durant la Session, afin qu'il pussent être délivrés aux Membres à l'expiration d'icelle.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Antoine Charles Taschereau* a fait Rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Demain.

Adresse pour Retours des noms des Commissaires.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, un Retour des noms des Commissaires qui ont été concernés dans la dépense d'aucune des appro priations de la dernière Session de la Législature; aussi, un Retour des noms des Commissaires qui, en vertu de précédentes Commissions, ont été ainsi concernés; aussi, un Retour des noms des Commissaires auxquels il a été expédié des *Warrants* pour les dépenses en question.

*Ordonné*, Que M. *Cuvillier*, M. *Louis Bourdages*, M. *Viger* et M. *Létourneau* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Ch.f.

Bill autorisant les Avocats à plaider devant les Jurés, pour et au nom des Prisonniers dans les cas de poursuite pour Crime Capital, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le dit Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Morin* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill concernant les lois des chemins, lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé "Acte pour faire réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Neilson*, M. *Rémi Séraphin Bourdages*, M. *Joliette*, M. *Lee* et M. *Hoyle* composent le dit Comité.

Bill concernant les ventes des Shérifs la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte, y mentionné, relative-

ment

40 2 Will. IV. 21st—22nd November.

referred.

Real Property at Sheriffs' Sales in this Province, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Mondelet*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Viger* and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

Committee on  
Ordinance 25  
Geo. 3, cap. 2.

The Order of the Day for the House in Committee, to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty fifth, *George the Third*, Chapter two, in as far as it relates to the Sale of Immoveable Property, and to the duties of Sheriffs, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Huot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Huot* reported, that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to amend the Ordinance of the twenty fifth *George the Third*, Chapter two, in as far as it relates to the sale of Immoveable Property by the Sheriffs, and to make certain Regulations respecting their duties.

*Ordered*, That Mr. *Lafontaine* have leave to bring in a Bill to render the notices of Sheriffs' Sales more effectual and less expensive.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Lafontaine*,

The House adjourned.

Bill relating to  
Notices of She-  
riff's Sales  
read the first  
time.

Answer to an  
Address.

M. *Cuvillier*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House Returns of the Names of the Commissioners who have been concerned in the Expenditure of any of the appropriations of the last Session of the Legislature, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

The information sought for in this Address shall be communicated to the House of Assembly without loss of time.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 22d November, 1831.

Internal Com-  
munications.—  
Reports of Com-  
missioners pre-  
sented.

Mr. *Peck* presented to the House the following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications:

1st. For opening a Road from the Northern Boundary of *Dudswell* to the centre of the same, and from the Northern extremity of a Road already made

21—22 November.

A. 1831.

ment aux acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Mondelet*, M. *Lafontaine*, M. *Viger* et M. *Duval* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédié d'amender l'Ordonnance 25e *George Trois*, Chapitre deux, en autant qu'elle est relative à la Vente des Immeubles, et aux devoirs des Shérifs, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Huot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Huot* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Ordonnance de la 25e *George Trois*, Chapitre deux, en autant qu'elle est relative à la Vente des Immeubles par les Shérifs, et de faire certains Règlements au sujet de leurs devoirs.

*Ordonné*, Que M. *Lafontaine* ait la permission d'introduire un Bill pour rendre plus utiles et moins dispendieux les avertissements des Ventes des Shérifs.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Alors, sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Lafontaine*,

La Chambre s'est adjournée.

Comité sur  
l'Ordonnance  
25 Geo. III,  
cap. 2.

Rapport d'une  
Résolution.

Bill concernant  
les Avertisse-  
mens des ventes  
des Shérifs, lu  
la première fois.

Mardi, 22 November, 1831.

M. *Cuvillier*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre des Retours des noms des Commissaires qui ont été concernés dans la dépense d'aucune des appropriations de la dernière Session de la Législature, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la Réponse suivante :

Messieurs,

L'information demandée dans cette Adresse sera communiquée à la Chambre d'Assemblée, sans perte de tems.

AYLMER,  
Gouverneur-en-Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 22 Novembre 1831.

M. *Peck* a présenté à la Chambre les Rapports suivants des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications intérieures.

1. Pour ouvrir un Chemin depuis la ligne Nord de *Dudswell*, au centre d'icelui, et depuis l'extrémité Nord d'un Chemin déjà fait, au Township d'Ireland. 2. Pour réparer

Réponse à une  
Adre se.

Rapport de  
Commissaires  
des Communica-  
tions intérieures  
présentés.

made, to the Township of *Ireland*.—2d. For repairing and completing a Road from *Dudswell* across *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* and *Hereford*.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Mr. Guy presented to the House the Report of the Agricultural Society for the District of *Saint François*.

For the said Report, see Appendix (D. No. 2.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That Mr. Lee have leave to bring in a Bill to render Members of the Assembly incompetent to hold any Civil Office or Place of Profit under the Crown, and for other purposes.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

*Ordered*, That Mr. Thibaudéau have leave to bring in a Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of *Gaspé*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

A Petition of the Inhabitants of the Suburbs of *Québec*, was presented to the House by Mr. Lee, and the same was received and read; setting forth: That the great poverty of the Inhabitants of the Suburbs within the limits of His Majesty's Domain, has for a long time rendered it impossible for the Petitioners to pay the *Lods et Ventes* which are due to the King, and that in consequence of repeated mutations the *Lods et Ventes* now due, exceed the value of the greater part of the real property in the said Suburbs: That a very heavy burden has been thrown upon the Petitioners by the order which has been made that a *Terrier* of His Majesty's Domain be made at their Expense, when they are by the unavoidable accumulation of *Lods et Ventes*, and of arrears of ground rents and *Rentes Constituées* on the said Real Property, unable to pay either the one or the other without exposing themselves to the almost total loss of the little property they possess in the places aforesaid: That the unexpected decline of the Shipbuilding Trade, the low price of labor, and the want of employment at other trades, whence the greater portion of the Workmen and Labourers in the *Saint Rock* and *Saint John* Suburbs derived their subsistence and resources, has had the effect of diminishing the value of the Real Property which they had acquired in His Majesty's Domain during periods of great prosperity: That for these causes the Petitioners are seriously alarmed at the threat which has been made of prosecuting them, in His Majesty's name, for the recovery of the *Lods et Ventes* aforesaid, when they reflect that to the inevitable depreciation in the value of Real Property in the said Suburbs, which would be the consequence of a forced Sale, are to be added the amount of the enormous costs to which the Petitioners would be exposed by actions at Law in like cases: That those persons by whom Building Lots and pieces of ground have been conceded in the said Suburbs, and other Creditors holding Mortgages, would also run the risk of losing the amount justly due to them, and the fruit of their industry, if this menace were carried into effect, because the *Lods et Ventes* which have for many years been accumulating on the property in question, and for the amount of which His Majesty would probably be collocated as a privileged Creditor, would absorb the value of the greater portion of the Real

réparer et compléter le Chemin depuis *Dudsrell*, à travers *Westbury*, *Eaton*, *Clifton* et *Hereford*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

M. Guy a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de *Saint François*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (D. No. 2.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que M. Lee ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Membres de l'Assemblée inhabiles à jouir d'aucun Office Civil ou Emploi lucratif, sous la Couronne, et pour d'autres fins.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

*Ordonné*, Que M. Thibaudéau ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Marriages, Baptêmes et Sépultures, dans le district Inférieur de *Gaspé*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Une Pétition des Habitans des Faubourgs de *Québec*, présentée à la Chambre par M. Lee, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que la grande pauvreté des Faubourgs, dans l'enceinte du Domaine de Sa Majesté, a mis les Pétitionnaires, depuis long-temps, dans l'impossibilité de payer au Roi les Lods et Ventes qui lui sont dus, et il en est résulté que par des mutations répétées, les Lods et Ventes excèdent aujourd'hui en valeur le montant de la grande partie des propriétés foncières dans ces Faubourgs: Qu'on a imposé au Pétitionnaires une charge très-onéreuse, en ordonnant, à leurs frais et dépens, un *Terrier* du Domaine de Sa Majesté, lorsqu'ils sont, par l'accumulation involontaire des Lods et Ventes déjà dus, et des arrérages de rentes foncières et constituées, sur ces propriétés foncières, incapables d'acquitter l'un ou l'autre, sans s'exposer à la perte presque totale du peu de biens qu'ils possèdent dans ces endroits: Qu'un découragement inattendu dans la construction des vaisseaux, le bas prix de la main-d'œuvre, et le manque d'occupation dans d'autres métiers, en quoi consistaient le plus grand support et la plus grande ressource des ouvriers et des journaliers dans les Faubourgs de *Saint Roc* et de *Saint Jean*, a eu l'effet de diminuer considérablement la valeur des propriétés foncières, que l'on avait acquises dans l'enceinte du Domaine de Sa Majesté, pendant des tems de grande prospérité: Qu'à ces causes malheureuses, les Pétitionnaires pensent sérieusement à la menace qu'on leur a faite de les poursuivre, au nom de Sa Majesté, pour le recouvrement de ces Lods et Ventes, lorsqu'ils sont obligés d'ajouter à la dépréciation inévitable que les propriétés foncières éprouveraient dans ces Faubourgs, par une vente forcée, le montant des frais énormes auxquels les Pétitionnaires seraient exposés par des actions en justice en pareil cas: Que les Concessionnaires d'Emplacemens et de Terreins dans ces Faubourgs, et autres Crédanciers hypothécaires, seraient aussi exposés à perdre le montant de leurs justes créances; fruits de leur industrie, si l'on persistait à mettre cette menace à exécution, vu que les Lods et Ventes accumulés depuis plusieurs années sur ces propriétés, pour lesquelles le Roi se trouverait probablement collégué par privilége, absorberaient la valeur de la plus grande partie des propriétés foncières dans ces endroits; et priant la Chambre de vouloir bien prendre les allégés ci-dessus en considération, afin qu'il leur soit accordé tels

referred.

Real Property in the places aforesaid; and praying the House will be pleased to take the premises into consideration, for the purpose of granting them such relief as may be reasonably expected in the present case from the wisdom and humanity of the Legislature of this Province.

*Resolved.*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered.*, That Mr. Lee, Mr. Stuart, Mr. Neilson, Mr. Dural and Mr. Huot do compose the said Committee.

Petition of A. Bourgault to build a Bridge over the River Yamaska;

referred.

A Petition of André Bourgault, of Saint Césaire, was presented to the House by Mr. De St. Ours, and the same was received and read,—praying for exclusive privilege to build a Bridge over the North Branch of the River Yamaska, opposite the Village of Saint Césaire, and to exact Toll thereon.

*Ordered.*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition for an Act to incorporate the Montreal City Bank.

referred.

A Petition of divers Merchants and others, of the City and District of Montreal, was presented to the House by Mr. De Witt, and the same was received and read,—praying a Charter to establish a Bank in the City of Montreal, to be called the “City Bank,” with a Capital of £250,000 Currency.

*Ordered.*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

Six Petitions for aid towards Education and Schools.

Six Petitions were, (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to House, and the same were received and read, viz:—

By Mr. Leslie.—A Petition of the Acting Members of the Committee of Management of the Montreal Recollet School Institution,—praying an aid towards the support of the said Institution.

A Petition of the Members of the Committee of Management of the National School at Montreal,—praying an aid to complete their School House.

By Mr. De St. Ours.—A Petition of the Reverend Mr. Girouard, praying an aid towards the support of the College established by the Petitioner at Saint Hyacinthe d'Yamaska.

By Mr. Archambault.—A Petition of the Inhabitants of the Townships of Godmanchester and Hinchingbrooke, praying an aid towards the erection of an Academy in the Village of Huntingdon in the Township of Godmanchester.

By Mr. Hoyle.—A Petition of the Inhabitants of the Seigniory of De Léry, praying an aid of Thirty pounds Currency, to complete the building of a School House commenced in the said Seigniory of De Léry.

By Mr. Gugy.—A Petition of the Trustees for the erection of School Houses in the Parish of Eboulemens, praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to defray one half of the expenses of a School House erected at Les Eboulemens.

*Ordered.*, That the six preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and School.

The six preceding Petitions referred.

Petition for re-inumeration to the Secretaries of the Medical Boards at Quebec and Montreal;

A Petition of the Members of the Medical Boards of Quebec and Montreal, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Demers, and the same was received and read; representing that the duties imposed by Law on the Secretaries to the respective Medical Boards

tels soulagemens, que, dans la sagesse de la Législature, on peut raisonnablement et humainement attendre dans cette Province en pareils cas.

*Réolu.*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné.*, Que M. Lee, M. Stuart, M. Neilson, M. Dural et M. Huot composent le dit Comité.

Une Pétition d'André Bourgault, de Saint Césaire, a été présentée à la Chambre par M. De St. Ours, laquelle a été reçue et lue, demandant le privilége exclusif de bâtir un Pont sur la Branche Nord de la Rivière Yamaska, vis-à-vis le Village de Saint Césaire, et de demander des Péages sur icelui.

*Ordonné.*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Une Pétition de divers Marchands et autres, de la Cité et District de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. De Witt, laquelle a été reçue et lue, demandant une Charte pour établir une Banque dans la Cité de Montréal, à être appelée la “Banque de la Cité,” avec un Capital de £250,000 courant.

*Ordonné.*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce.

Six Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par M. Leslie.—Une Pétition des Membres en activité du Comité de régie de l'Ecole des Récollets de Montréal, demandant une aide aux fins de soutenir cette Institution.

Une Pétition des Membres du Comité de régie de l'Ecole Nationale à Montréal, demandant une aide pour finir leur maison d'Ecole.

Par M. De St. Ours.—Une Pétition du Révérend M. Girouard, demandant une aide aux fins de soutenir le Collège établi par le Pétionnaire à Saint Hyacinthe d'Yamaska.

Par M. Archambault.—Une Pétition des Habitans des Townships de Godmanchester et Hinchingbrooke, demandant une aide aux fins d'ériger une Académie dans le Village de Huntingdon, dans le Township d'Godmanchester.

Par M. Hoyle.—Une Pétition des Habitans de la Seigneurie de De Léry, demandant une aide de Trente Livres courant, pour finir la bâtie d'une maison d'Ecole dans la dite Seigneurie de De Léry.

Par M. Gugy.—Une Pétition des Syndics pour l'érection de maisons d'Ecole, dans la Paroisse des Eboulemens, demandant une aide de cent cinquante Livres courant, pour payer la moitié des dépenses de l'érection d'une maison d'Ecole dans la Paroisse des Eboulemens.

*Ordonné.*, Que les Six Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Une Pétition des Membres des Bureaux de Médecine de Québec et de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Demers (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; représentant que les devoirs imposés par la Loi aux Secrétaires des Bureaux de Médecine respectifs

Pétition d'A. Bourgault, pour bâtir un Pont sur la Rivière Yamaska ;

Pétition pour un acte, aux fins d'incorporer la Banque de la Cité, à Montréal ;

Six Pétitions pour des aides pour l'Éducation et des Ecoles ;

Les six Pétitions précédentes dérées.

Pétition pour une rémunération aux Secrétaires des Bureaux de Médecine, à Québec et à Montréal.

de

Boards of Quebec and Montreal are very laborious and expensive; and praying the House will grant them remuneration proportionate to the duties they have to perform.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

Fourteen Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read; viz:

By Mr. Demers.—A Petition of divers Freeholders and others, of the upper part of the County of Vaudreuil, praying an aid for cleaning out the Channel of the River à la Graisse; for building a Bridge over the said River, and for opening a back Road between the Seignories of Soulange and Rigaud.

By Mr. Mondelet.—A Petition of divers Inhabitants of Isle Jésus and of the Island of Montreal, praying an aid to improve the Road from la Côte de la Visitation in the Parish of Montreal, to Sault-au-Récollet.

By Mr. Gugy.—A Petition of the Inhabitants of the Townships of Shipton and Kingsey, praying an aid to continue the Road now making in the Township of Kingsey to the line which divides the Townships of Shipton and Kingsey, from the said line to the Village of Danville in Shipton.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of Kingsey, Shipton, Ascot, Windsor and Stoke, praying an aid to open a Road through the Townships of Windsor, Stoke, and part of Ascot, and to improve the Road which passes through the Townships of Kingsey and Shipton.

A Petition of the Inhabitants of Sherbrooke, and other parts of the District of Saint François, praying an aid to open a Road from Sherbrooke to Westbury; and also a Road from Sherbrooke through Orford, North of the River Magog, to intersect the Outlet Road to Montreal in Stukely or Shefford, and to build a Bridge over the River St. Francis at Sherbrooke.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of Westbury, Eaton, Clifton and Newport, praying an aid of Three hundred pounds currency, to complete the Road from the Village of Lennoxville in Ascot, to the house of Josiah Lathrop, in Eaton.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of Dudswell, Westbury and others, praying for an aid of One thousand pounds currency, to improve and complete the Road from Hereford to Dudswell.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of Eaton and Newport, praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, towards improving a Road leading from Lot No. 3, in the third range of Eaton to Lot No. 10, in the eleventh range of Newport.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of Tingwick, Shipton and Melbourne, praying an aid to improve part of Craig's Road leading through Tingwick, Shipton and Melbourne.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of Ascot, Compton and Barnston, praying an aid to open a Road from the Southern extremity of the Township of Barnston, to the Massawippi River in the Township of Ascot.

A Petition of the Inhabitants of the Township of Eaton, praying an aid of Five hundred pounds currency, for improving and completing a Road leading from the Township of Compton, to the Township of Eaton.

de Québec et de Montréal, sont très-pénibles et dispendieux; et priant la Chambre de leur accorder une rémunération proportionnée aux devoirs qu'ils ont à remplir.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi.

Quatorze Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Par M. Demers.—Une Pétition de divers Francs-tenanciers, et autres, de la partie supérieure du Comté de Vaudreuil, demandant une aide pour nettoyer le chenal de la Rivière à la Graisse; et pour ouvrir un Chemin intérieur entre les Seigneuries de Soulange et Rigaud.

Par M. Mondelet.—Une Pétition de divers Habitants de l'Isle Jésus et de l'Isle de Montréal, demandant une aide pour améliorer le Chemin depuis la Côte de la Visitation, dans la Paroisse de Montréal, au Sault au Récollet.

Par M. Gugy.—Une Pétition des Habitans des Townships de Shipton et Kingsey, demandant une aide pour continuer le Chemin qui se fait maintenant dans le Township de Kingsey, à la ligne qui divise les Township de Shipton et Kingsey, depuis la dite lignes, jusqu'au Village de Danville, dans Shipton.

Une Pétition des Habitans des Townships de Kingsey, Shipton, Ascot, Windsor et Stoke, demandant une aide, pour ouvrir un Chemin à travers les Townships de Windsor, Stoke, et partie d'Ascot, et pour améliorer le Chemin qui passe à travers les Townships de Kingsey et Shipton.

Une Pétition des Habitans de Sherbrooke, et autres parties du District de Saint François, demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis Sherbrooke à Westbury; et aussi un Chemin depuis Sherbrooke à travers Oxford, nord de la Rivière Magog, pour couper le Chemin de sortie, à Montréal dans Stukely ou Shefford, et pour bâti un Pont sur la Rivière Saint François à Sherbrooke.

Une Pétition des Habitans des Townships de Westbury, Eaton, Clifton et Newport, demandant une aide de trois cens Livres courant, pour achever le Chemin depuis le Village de Lennoxville, dans Ascot, jusqu'à la maison de Joseph Lathrop, dans Eaton.

Une Pétition des Habitans des Townships de Dudswell, Westbury, et autres, demandant une aide de mille Livres courant, pour améliorer et achever le Chemin depuis Hereford à Dudswell.

Une Pétition des Habitans des Townships d'Eaton et Newport, demandant une aide de cent cinquante livres courant, aux fins d'améliorer un Chemin, conduisant depuis le lot No. 3, dans le troisième rang d'Eaton, au lot No. 10, dans le onzième rang de Newport.

Une Pétition des Habitans des Townships de Tingwick, Shipton et Melbourne, demandant une aide pour améliorer partie du Chemin de Craig, conduisant à travers Tingwick, Shipton et Melbourne.

Une Pétition de divers Habitans des Townships d'Ascot, Compton et Barnston, demandant une aide, pour ouvrir un Chemin depuis l'extrémité sud du Township de Barnston, à la Rivière Massawippi, dans le Township d'Ascot.

Une Pétition des Habitans du Township d'Eaton, demandant une aide de cinq cens livres courant, pour améliorer et achever un Chemin, conduisant du Township de Compton, au Township d'Eaton.

référée

Quatorze Pétitions pour des aides, pour communications intérieures;

By Mr. Archambeault.—A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Hinchinbrooke* and *Godmanchester*, praying; 1st. An aid towards making and repairing certain Roads; 2dly. Amendments to the Road Laws, and 3dly. That the Townships of *Hinchinbrooke*, *Godmanchester* and *Dundee* may be erected into a County separate from the Seigniory of *Beauharnois*.

A Petition of the Inhabitants of the Seigniories of *Chateauguay* and *Beauharnois*, praying an aid of One thousand one hundred pounds currency, to open and complete a Road from the foot of the Hill *Sainte Marguerite* in the Seigniory of *Chateauguay*, to the Village of *Sault Saint Louis*.

By Mr. De Witt—A Petition of divers Freeholders and others of the Townships of *Clarendon*, *Bristol*, *Onslow* and *Eardley*, praying an aid to open a Road from *Clarendon* to *Hull*.

*Ordered*, That the fourteen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

The fourteen preceding Petitions referred.

Petition of the Inhabitants of the Counties of Beauce & Bellechasse to be erected into a separate County.

A Petition of the Inhabitants Freeholders on the River *Etchemin*, was presented to the House by Mr. *Antoine Charles Taschereau*, and the same was received and read; praying that the Parish of *Sainte Claire*, and the Townships of *Frampton*, *Cranbourne*, *Walsford*, *Buckland*, *Standon*, *Ware*, and other Lands situate on the River *Etchemin*, may be detached from the Counties of *Beauce* and of *Bellechasse*, and erected into a separate County, subject to the provisions contained in the second Section of the Act 9, Geo. IV. cap. 73.

Rimouski Election.

Mr. *Duval* moved to resolve, seconded by Mr. *Lafontaine*, That this House will, on Saturday the 26th instant, take into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *François Lavoix* and others, against the Election of *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, returned as Members representing the County of *Rimouski*, and also the Evidence given before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition.

Mr. *Panet* moved in amendment to the said Motion, seconded by Mr. *Casgrain*, That all the words after "That," be struck out, and the following substituted: "whereas one *Antoine Dumont*, of the Parish of *St. Patrice de la Rivière du Loup*, did not appear before the Commissioners appointed to receive the Evidence on the contested Election for the County of *Rimouski*, although duly summoned as a witness by the Members for the said County, as appears by the Report of the said Commissioners; and whereas the Evidence of the said *Antoine Dumont* is essential to the said Members, he be brought to the Bar of this House, on Thursday the fifteenth day of December next, to answer the Cross-Questions to be then proposed to him before the House, by the Members for the said County of *Rimouski*."

The House divided on the Motion of amendment:

Yea, 35.

Nays, 11.

So it was carried in the affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Resolved*, That this House will, on the sixteenth of December next, take into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *François Lavoix*, and others, against the Election of *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, returned as Members presenting

Par M. *Archambeault*.—Une Pétition des Habitans des Townships d'*Hinchinbrooke* et *Godmanchester*, demandant, 1<sup>o</sup>. Une aide aux fins de faire réparer certains Chemins. 2<sup>o</sup>. Des amendemens aux lois des Chemins, et 3<sup>o</sup>. Que les Townships d'*Hinchinbrooke*, *Godmanchester* et *Dundee* puissent être érigés en un Comté séparé de la Seigneurie de *Beauharnois*.

Une Pétition des Seigneuries de *Chateauguay* et *Beauharnois*, demandant une aide de mille cent livres courant, pour ouvrir et achever un Chemin depuis le pieds de la Côte *Sainte Marguerite*, dans la Seigneurie de *Chateauguay*, au Village du *Sault Saint Louis*.

Par M. *De Witt*. Une Pétition de divers Francs-tançiers, et autres des Townships de *Clarendon*, *Bristol*, *Onslow* et *Eardley*, demandant une aide pour ouvrir un Chemin, depuis *Clarendon* à *Hull*.

*Ordonné*, Que les quatorze Pétitions précédentes soient referées au Comité permanent des Chemins et Améliorations publiques.

Les quatorze Pétitions précédentes referées.

Une Pétition des Habitans Francs tenanciers sur la Rivière *Etchemin*, a été présentée à la Chambre par M. *Antoine Charles Taschereau*, laquelle a été reçue et lue; demandant que la Paroisse de *Sainte Claire*, et les Townships de *Frampton*, *Cranbourne*, *Walsford*, *Buckland*, *Standon*, *Ware* et autres terres situés sur la Rivière *Etchemin*, soient détachés des Comtés de *Beauce* et de *Bellechasse*, et érigés en un Comté séparé, sujet aux dispositions contenues dans la deuxième Section de l'Acte de George IV, cap. 73.

Pétition des Habitans des Comtés de Beauce et Bellechasse, pour obtenir un Comté séparé.

M. *Duval* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lafontaine*, Que, Samedi le vingt-sixième du courant, cette Chambre prendra en considération les motifs et raisons allégués dans la Pétition de *François Lavoix*, et autres, contre l'Election de *Paschal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, rapportés Membres représentant le Comté de *Rimouski*, et aussi le Témoignage donné devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer alors sur les mérites de la dite Pétition.

Election de Rimousky.

M. *Panet* a proposé en amendement à la dite Motion, secondé par M. *Casgrain*, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les suivans substitués: "attendu que le nommé *Antoine Dumont*, de la Paroisse *Saint Patrice de la Rivière du Loup*, n'a point comparu devant les Commissaires nommés pour procéder à l'Enquête sur l'Election contestée du Comté de *Rimouski*, quoique dûment assigné comme témoin par les Membres pour le dit Comté, tel qu'appert par le Rapport des dits Commissaires, et que le dit *Antoine Dumont* leur est un témoin essentiel, il soit amené à la Barre de cette Chambre, Jeudi, le quinzième jour de Décembre prochain, pour répondre aux transquéstions qui alors lui seront soumises devant la Chambre, par les Membres pour le dit Comté de *Rimousky*.

La Chambre s'est divisée sur la Motion d'amendement:

Pour, 35.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative, et

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Résolu*, Que le seize de Décembre prochain, cette Chambre prendra en considération les motifs et raisons allégués dans la Pétition de *François Lavoix*, et autres, contre *Paschal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, rapportés Membres, représentant le Comté de *Rimousky*, et aussi le Témoignage

presenting the County of *Rimouski*, and also the Evidence given before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order then to try and determine on the merits of the said Petition.

*Ordered*, That the said *François Lavoix*, and others, have leave to be heard by their Counsel at the Bar of this House, in support of their Petition against the Election of *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, at the time fixed to take into consideration the said Petition.

*Resolved*. That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the eighteenth instant, together with the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, communicated with the said Message.

*Resolved*, That this House will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of allowing an Indemnification to the Members of this House, for their disbursements for attending at the Sittings of the House, and for their travelling expenses.

A Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Neilson*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act of the Thirty fourth year of the Reign of His late Majesty *George the Third*, Chapter six, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to amend the Act of the Thirty fourth year of His late Majesty *George the Third*, Chapter six, intituled, "An Act for the division of the Province of *Lower Canada*, for amending the Judicature thereof, and for repealing certain Laws therein mentioned."

*Ordered*, That the said Resolution be referred to the Standing Committee of Courts of Justice, with an injunction to report, with all convenient speed, such amendments as they think it would be expedient or necessary to make in the said Act of the Thirty fourth *George the Third*, Chapter six.

The Order of the day for the House in Committee on the first Report of the Special Committee to whom were referred the Tenders for the Printing of the Proceedings of the House, and the Clerk's Report relating to the Extra Writers, being read;

Témoignage donné devant les Commissaires, nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer sur le mérite de la dite Pétition.

*Ordonné*, Qu'il soit permis aux dits *François Laroix*, et autres, d'être entendus, par leur Conseil, à la Barre de cette Chambre, au soutien de leur Pétition contre l'Election de *Paschal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, au tems fixé pour prendre en considération la dite Pétition.

*Résolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération le Message de Son Excellence, le Gouverneur-en-Chef, du dix-huit du courant, ensemble avec la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, communiquée avec le dit Message.

Message du 18 courant, accompagné d'une Copie de la Dépêche du Vicomte Goderich, réfé.

*Résolu*, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'accorder une indemnité aux Membres de cette Chambre, pour leurs déboursés pour assister aux séances de cette Chambre, et pour leurs frais de voyage.

Indemnité aux Membres.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le *Haut-Canada*, la une seconde fois ;

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Neilson*, M. *Quesnel*, M. *Leslie*, M. *Cuvillier* et M. *Heney* composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte de la trente-quatrième année du Règne de Feu *George Trois*, Chapitre six, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées," ayant été lu ;

Comité sur l'Acte de Judicature.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

Résolution rapportée ;

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Acte de la trente-quatrième année de Feu Sa Majesté *George Trois*, Chapitre six, intitulé, "Acte qui divise la Province du *Bas-Canada*, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mentionnées."

*Ordonné*, Que la dite Résolution soit référée au Comité permanent des Cours de Justice, avec injonction de faire rapport, avec toute la diligence convenable, des amendemens qu'il croirait être utile ou nécessaire de faire au dit Acte de la trente-quatrième *George Trois*, Chapitre six.

Référée.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le premier Rapport du Comité Spécial, auquel ont été référées les Propositions pour les Impressions des Procédures de la Chambre, et le Rapport du Greffier concernant les Ecrivains extraordinaires, ayant été lu ;

Comité sur les Propositions pour Impressions.

La

M

a Resolution reported.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and is as followeth:—

*Resolved*, That this House doth concur in the Report of the Special Committee, except in that part which relates to the Printing of the Journals day by day.

Then, on Motion of Mr. Courteau, seconded by Mr. Blanchard,

The House adjourned.

Wednesday, 23d November, 1831.

Reports of School Visitors presented.

THE following Reports of School Visitors were presented to the House:—

By Mr. Neilson.—For the Counties of Bellechasse, l'Islet, Kamouraska and Rimouski.

By Mr. Heney.—For the Counties of Champlain and Saint Maurice.

By Mr. Huot.—For the Counties of Portneuf, Lotbinière, and part of the County of Dorchester.

The said Reports are preserved with the files of the present Session.

Internal Communications.—Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:—

By Mr. Huot. — 1st. For improving the Avenues to the Toll Bridge over the River Jacques Cartier. — 2d. For opening a Road from the Concessions Ste. Anne and St. George d'Auteuil, Parish of Cap Santé, to the River Ste. Anne.

By Mr. Casgrain.—For opening a By-Road in the Parish of Ste. Anne and the Township of Ixworth.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Marine Hospital.—Report of Commissioners and an Estimate presented;

Appendix (E.)

referred.

Mr. Young presented to the House the Report of the Commissioners for the building of the Marine Hospital, and also an Estimate of the amount required for completing the said Hospital.

For the said Report and Estimate, see Appendix (H.) at the end of this Volume.

Ordered, That the said Report and Estimate be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

Account of Expenses incurred in distributing the Laws presented.

Appendix (K.)

Mr. Young also presented to the House, an Account of Expenses incurred by Edward Larue in distributing the Laws of the Province, pursuant to the Act ninth George the Fourth, Chapter Twenty one.

For the said Account, see Appendix (K.) at the end of this Volume.

Address for Documents relating to Lots et Ventes due to His Majesty in the Suburbs of Quebec.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will be pleased to order the proper Officers to lay before the House, a Statement of the Lots et Ventes due on property lying within the Censire of His Majesty's Domain in the Suburbs of the City of Quebec; also a Copy of the Instructions given to the Clerk

22—23 November. A. 1831.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. L'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

*Résolu*, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial, excepté dans la partie qui a rapport à l'Impression du Journal, jour par jour.

Alors sur motion de M. Courteau, secondé par M. Blanchard,

La Chambre s'est ajournée.

Rapport d'une Résolution.

Mercredi, 23 November 1831.

LES Rapports suivans de Visiteurs d'Ecoles ont été présentés à la Chambre,

Par M. Neilson—Pour les Comtés de Bellechasse, l'Islet, Kamouraska et Rimouski.

Par M. Heney—Pour les Comtés de Champlain et Saint Maurice.

Par M. Huot—Pour les Comtés de Portneuf, Lotbinière et partie du Comté de Dorchester.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Rapport de Visiteurs d'Ecole, présentés.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre,

Par M. Huot, 1—Pour améliorer les avenues du Pont de Pêage sur la Rivière Jacques Quartier, 2—Pour ouvrir un Chemin depuis les Concessions Sainte Anne et Saint George d'Auteuil, Paroisse du Cap Santé, à la Rivière Sainte Anne.

Par M. Casgrain—Pour ouvrir une Route dans la Paroisse de Sainte Anne et le Township d'Ixworth.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce volume.

Rapport de Commissaires des Communications Intérieures, présentés.

M. Young a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour la bâti-se d'un Hôpital de Marine, et aussi une Estimation du montant requis pour achever le dit Hôpital.

Pour les dits Rapports et Estimation, voyez Appendix (H.) à la fin de ce volume.

Ordonné, que les dits Rapports et Estimation soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi.

Rapport des Commissaires de l'Hôpital de Marine, et une Estimation, présentés.

Appendice (H.)

M. Young a aussi présenté à la Chambre un Compte des Dépenses encourus par Edouard Larue, en distribuant les Lois de la Province, en conformité à l'Acte neuvième George Quatre, Chapitre vingt et un.

Pour le dit Compte voyez Appendix (K.) à la fin de ce volume.

Compte des dépenses encourues dans la distribution des Lois, présenté.

Appendice (K.)

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, pour le prier de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartient de mettre devant la Chambre un Etat des Lots et Ventes dus dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, dans les Faubourgs de la Ville de Québec; aussi copie des Instructions données au Greffier du Pa- pier.

Adresse pour Documents relatifs aux Lots et Ventes dus à Sa Majesté, dans les Faubourgs de Québec.

Clerk of the Terrars and other Officers employed to make a new Terrier for the Censive of the King's Domain in the said Suburbs; and a Copy of the Instructions given to the Attorney General, and to the person who exercises the functions of that Officer during his absence, for the recovery of the *Lods et Ventes* due in the Censive of His Majesty's Domain in the said Suburbs.

*Ordered*, That Mr. Lee, Mr. Dessaulles, Mr. Huot and Mr. Neilson do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be graciously pleased to inform the House, whether any and what measures have been taken to carry into effect the Statute of the tenth and eleventh George the Fourth, Chapter thirty nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of this Province."

*Ordered*, That Mr. Stuart, Mr. Wurtele, Mr. Pierre Elzéar Taschereau and Mr. Wright do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Trade, to inquire in how far the present Impost on the several articles imported at the Port of Quebec, affects the consumption thereof, and whether it would not be advisable to repeal certain Acts imposing the same, also to alter others, so far as may come within the power of the Legislature of this Province and that of Upper Canada, and in that case to recommend such other articles as an equal amount of Revenue may be derived, if found necessary.

*Ordered*, That Mr. Casgrain be added to the Standing Committee of Trade.

*Resolved*, That François Laroix, and others, Petitioners against the Election for the County of Rimouski, be permitted to examine Joseph Caillouette, (one of the Witnesses summoned to appear at the Inquest, but who was not examined,) at the Bar of this House, on the fifteenth day of December next; and that the said Joseph Caillouette be in consequence enjoined to appear on the said fifteenth day of December next, in pursuance of the Order of this House to that effect.

A Petition of divers persons residing in the District of Montreal, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; praying to be authorized by an Act of the Provincial Parliament to make and maintain a Rail Road, at their own costs and charges, from the Port of Saint John's, or not exceeding half a mile above the same, in as direct a line as practicable to some convenient point on the River Saint Lawrence between the Government Barracks above Laprairie, and opposite to the upper end of the Island of Saint Helen.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. De St. Ours, Mr. De Witt, Mr. Heney and Mr. Morin do compose the said Committee.

A Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon

pier-Terrier, et autres Officiers employés à faire un nouveau Terrier dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, dans les dits Faubourgs; Et copie des Instructions données au Procureur-Général, ainsi qu'à celui qui en fait les fonctions durant son absence, pour faire le recouvrement des Lods et Ventes, dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, dans les dits Faubourgs.

*Ordonné*, Que M. Lee, M. Dessaulles, M. Huot et M. Neilson présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il plaise gracieusement à Son Excellence, d'informer la Chambre, s'il a été pris quelques et quelles mesures pour mettre à effet le Statut de la dixième et onzième George Quatre, Chapitre trente-neuf, intitulé "Acte pour affecter certaines sommes d'argent, pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province."

*Ordonné*, Que M. Stuart, M. Wurtele, M. Pierre Elzéar Taschereau et M. Wright présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent de Commerce, de s'enquérir jusqu'à quel point l'impôt actuel sur les divers articles importés au Port de Québec en affecte la consommation, et s'il ne serait pas convenable d'abroger certains Actes qui affectent les articles en question, et aussi en amender d'autres, en autant que l'autorité de la Législature de cette Province et celle du Haut-Canada peuvent le permettre, et dans ce cas, recommander quels sont les autres articles qui pourraient produire un revenu équivalent, si cela était trouvé nécessaire.

*Ordonné*, Que M. Casgrain soit ajouté au Comité permanent de Commerce.

*Résolu*, Qu'il soit permis à François Laroix, et autres Pétitionnaires contre l'Election du Comté de Rimouski, de faire entendre à la Barre de cette Chambre, le quinzième jour de Décembre prochain, Joseph Caillouette un des témoins assignés lors de l'Enquête, et qui n'a pas été entendu; et qu'en conséquence, il soit enjoint au dit Joseph Caillouette de comparaître le dit quinzième jour de Décembre prochain, sur la signification qui lui sera faite de l'ordre de cette Chambre, à cet égard.

Une Pétition de diverses personnes résidantes dans le District de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Leslie, laquelle a été reçue et lue; demandant à être autorisées par un Acte du Parlement Provincial à faire et maintenir un Chemin à Lisses, à leurs propres frais et dépens, depuis le Port de Saint Jean, ou pas plus d'un demi mille au-dessus d'icelui, dans une ligne aussi droite que possible, à quelque place convenable sur la Rivière Saint Laurent entre les Casernes du Gouvernement au-dessus de La Prairie, et vis-à-vis la Pointe supérieure de l'Île de Sainte Hélène.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. De St. Ours, M. De Witt, M. Heney et M. Morin composent le dit Comité.

Une Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, a été présentée à la Chambre par M. le Solticeur-Général, (avec le consentement de Son Excellence le

Adresse pour information concernant les Actes des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Geo. IV, Chap. 39.

Instruction au Comité de Commerce.

Un Membre ajouté à un Comité.

Election de Rimouski.

Pétition pour un Chemin à Lisses, de St. Jean, jusqu'à vis-à-vis Montréal;

Pétition relative aux Marchés aux Trois-Rivières;

Address for information re: Specifying the Act 10th and 11th Geo. IV, cap. 39.

Instruction to Committee of Trade.

A Member added to a Committee.

Rimouski Election.

Petition for a Rail Road from St. John's to opposite Montreal;

referred.

Petition relating to the Markets in Three Rivers;

on as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Solicitor General, and the same was received and read, setting forth:—That the old Town Market Place in the Town of *Three Rivers* is much too small and wholly inadequate to the wants of the Town: That it becomes urgently necessary to enlarge the said Market Place, and that a sum of Six hundred pounds would be sufficient for acquiring the extents of ground necessary for that purpose: That the Lower Town Market Place can answer no public use until it shall have been drained and elevated, and otherwise improved, and that a sum of Two hundred pounds would be required to render it accessible and useful: That the said Town having no Revenue, its only recourse is an appeal to the Legislature; nevertheless they think that a small assessment payable into the hands of a Treasurer annually by the Inhabitants of the Town, would be the best means of providing for the public works of which the said Town stands in need; and praying the House to concur in providing means to enlarge the said old Town Market Place, and to drain the raise the said Lower Town Market Place, either by assessment and by a Loan secured thereon, or in such other manner as the Legislature may deem advisable.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General, Mr. Bureau, Mr. Dumoulin, Mr. Heney and Mr. Proulx do compose the said Committee.

Petition for a Bridge over the River St. Maurice;

referred.

A Petition of the Inhabitants of the Town and District of *Three Rivers*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Solicitor General, and the same was received and read; praying the House to concur in the passing of a Law to authorize the erection of a Bridge over the River *Saint Maurice*.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General, Mr. Heney, Mr. Dumoulin, Mr. Bureau and Mr. Proulx do compose the said Committee.

Petition relating to the Beach and Streets at Three Rivers;

A Petition of the Citizens of the Town of *Three Rivers*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Dumoulin, and the same was received and read, setting forth:—That the water, and still more the moving ice of the River *Saint Lawrence*, incessantly work upon and carry away the bank on which is situate that part of the Town of *Three Rivers* called the Old Town, and that the waste is such that the public Highway on the edge of the Bank is almost entirely fallen, and threatens soon to be wholly destroyed: That the Streets of the said Town facing lots of ground occupied by the Military Government are in a state of absolute neglect: That one of those Streets,—*Notre Dame Street*, the principal Highway of the said Town is ever difficult and often dangerous, opposite the Barrack ground, because the Military Government omit and even refuse to keep it in repair, claiming to be exempt from this service: That the Inhabitants of *Three Rivers* have no assessment or other fund whatever to defray the expense of restoring and securing the afore-said

le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que la place du vieux Marché de la Ville des *Trois-Rivières* est beaucoup trop petite, et ne suffit plus aux besoins de la Ville: Qu'il est d'une nécessité urgente de pourvoir à l'agrandissement du dit Marché, et qu'une somme de six cens Livres suffirait pour l'acquisition du terrain nécessaire à cet fin: Que le Marché de la Basse-Ville ne peut servir aux besoins du Public sans être égoutté, haussé et autrement amélioré, et qu'il en coûterait environ deux cens Livres courant, pour le rendre accessible et utile: Que la dite Ville n'a aucun revenu et n'a nulle autre ressource que de s'adresser à la Législature, et cependant ils estiment qu'une modique cotisation payable entre les mains d'un Trésorier, annuellement élu par les Habitans de cette Ville, serait le moyen le plus efficace de pourvoir aux ouvrages publics dont la dite Ville a besoin; et priant la Chambre de concourir aux moyens d'agrandir le vieux Marché de la Ville, et d'égouter et d'exhausser le dit vieux Marché de la Basse-Ville, soit par la voie d'une cotisation et d'un emprunt appuyé sur icelle, ou de telle autre manière que la Législature jugera convenable.

*Réolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général, M. Bureau, M. Dumoulin, M. Heney et M. Proulx composent le dit Comité.

Une Pétition des Habitans de la Ville et du District des *Trois-Rivières*, a été présentée à la Chambre par M. le Solliciteur-Général (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre de concourir dans la passation d'une Loi, pour autoriser l'Erection d'un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*.

*Réolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur Général, M. Heney, M. Dumoulin, M. Bureau et M. Proulx composent le dit Comité.

Une Pétition des Citoyens de la Ville des *Trois-Rivières*, a été présentée à la Chambre par M. Dumoulin, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que les eaux et surtout les glaces du Fleuve *Saint Laurent*, ne cessent de miner et dégrader la côte sur laquelle est située la partie de cette Ville, appelé la Haute-Ville, et que ces dégradations sont telles que la voie publique le long du Fleuve, sur le sommet de la dite côte, est presqu'entièrement écroulée et menacée bientôt d'être détruite: Que les rues de cette Ville, sur le devant des terrains possédés par le Gouvernement Militaire, sont dans un état de dégradation absolue: Qu'une de ces rues, la rue *Notre-Dame*, la principale voie publique de cette Ville est toujours très-mauvaise, et souvent dangereuse au devant du terrain des Casernes, parce que le Gouvernement Militaire néglige et refuse même de la tenir en bon état, se prétendant exempt de cette charge: Que les Habitans des *Trois-Rivières* n'ont aucune cotisation ni fonds quelconques pour subvenir aux dépenses qu'exigeraient la réfection et

référée.

Pétition pour un Pont sur la Rivière St. Maurice;

Pétition relative aux Grèves et aux Rues, aux Trois-Rivières;

said public Highway along the River *Saint Lawrence* on the brink of the Hill, and of repairing and keeping in repair the Streets that adjoin lots of ground occupied by the Military Government: That a sum of Five hundred pounds would defray the expense of restoring, securing, and repairing the said Highways, and that an annual revenue of Fifty pounds would be sufficient to keep in repair all the Streets and Public Places of the said Town; and praying the House to take their Petition into consideration, and proceed thereon in such manner as the House may deem just and reasonable.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Dumoulin*, Mr. *Heney*, Mr. Solicitor General, Mr. *Cuvillier* and Mr. *Bureau* do compose the said Committee.

Petition for an aid to the Montreal General Hospital;

A Petition of the President of the Corporation of the *Montreal General Hospital*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; praying an aid towards the General Expenditure of the said Hospital for the year 1832.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*.

Four Petitions for aid towards Education and Schools;

Four Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz :

By Mr. *Neilson*. —A Petition of *Joseph Lancaster* of the City of *Montreal*,—praying an aid towards the School established by him at *Montreal*.

Another Petition of *Joseph Lancaster* of the City of *Montreal*, praying an Act to secure the Copyright of any of his Publications respecting Education, or for the use of Schools in this Province, and also praying an aid towards extra public purposes in connection with Education.

By Mr. *Solicitor General*. —A Petition of the President, Vice President and Committee of management of the Education Society of *Three Rivers*, praying an aid towards the support of two Schools in the Town of *Three Rivers* under the management of the said Society.

By Mr. *Cuvillier*. —A Petition of the Inhabitants of *Laprairie de la Magdeleine*,—praying an aid towards the erection of a College in the Village of *Laprairie de la Magdeleine*.

*Ordered*, That the four preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Nine Petitions for aid towards Internal Communications;

Nine Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz :

By Mr. *Morin*. —A Petition of divers Inhabitants of the County of *Bellechasse*,—praying an aid to open a By-Road from the Concession called *Le Bras*, in the Seigniory of *St. Michel*, to communicate with the Parish of *St. Gervais*.

et la sûreté à venir de la voie publique sur le sommet de la côte le long du Fleuve *Saint Laurent*, et la réparation et entretien des rues attenantes aux terrains possédés par le Gouvernement Militaire: Qu'une somme de cinq cens Livres courant suffirait pour ces réfection et réparation, et qu'un revenu annuel de cinquante Livres serait suffisant pour entretenir en bon état toutes les rues et places publiques de cette Ville: et priant la Chambre de vouloir bien prendre cette Pétition en considération et procéder sur icelle comme il lui paraîtra juste et raisonnable.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quelconque personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Dumoulin*, M. *Heney*, M. le Solliciteur-Général, M. *Cuvillier* et M. *Bureau* composent le dit Comité.

Pétition pour une aide relativement à l'Hôpital-Général de Montréal;

Une Pétition du Président de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour rencontrer la dépense générale du dit Hôpital, pour l'année 1832.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la *Pointe Lévi*.

Quatre Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues; savoir :

Par M. *Neilson*—Une Pétition de *Joseph Lancaster*, de la Cité de *Montréal*; demandant une aide pour l'Ecole établie par lui à *Montréal*.

Une autre Pétition de *Joseph Lancaster*, de la Cité de *Montréal*, demandant un Acte pour assurer la Propriété Littéraire d'aucune de ses Publications touchant l'Education, ou pour l'usage des Ecoles en cette Province, et aussi demandant une aide pour autres fins publiques liées avec l'Education.

Par M. le Solliciteur-Général—Une Pétition du Vice-Président et Comité d'Administration de la Société d'Education des *Trois-Rivières*, demandant une aide pour le soutien de deux Ecoles dans la Ville des *Trois-Rivières*, sous la régie de la dite Société.

Par M. *Cuvillier*—Une Pétition des Habitans de *La Prairie de la Magdeleine*, demandant une aide pour l'Erection d'un Collège dans le Village de *La Prairie de la Magdeleine*.

*Ordonné*, Que les quatre Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Neuf Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par M. *Morin*—Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Bellechasse*, demandant une aide pour ouvrir une Route depuis la Concession appelée *Le Bras*, dans la Seigneurie de *Saint Michel*, pour communiquer avec la Paroisse de *Saint Gervais*.

Les quatre Pétitions précédentes référées.

Neuf Pétitions pour des aides relativement aux Communications intérieures;

By Mr. Wright.—A Petition of the Inhabitants of the South West part of the Township of Hull, and others,—praying an aid to open a Road from the Banks of the Ottawa River, between Lots 15 and 16, to the Ore-bed Road on Lot 16, in the 8th Concession.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of Hull, County of Ottawa, praying an aid to improve the Road from the banks of the River Ottawa, in Hull, at the Steam Boat Landing, to the Mill of Messrs. Philomen Wright & Sons.

A Petition of divers Inhabitants and others of the Township of Hull on the River Ottawa,—praying an aid to open a Road from the North West quarter of the Township of Hull, to the Union Bridge leading to By-Town.

A Petition of divers Inhabitants and others, of the River Gatineau, Township of Hull,—praying an aid to open a Road on each side of the Gatineau River.

A Petition of divers Inhabitants of the East part of the County of Ottawa,—praying an aid to open a Road from the Steam Boat Landing in Hull, to the head of the Road in Templeton on the banks of the River Gatineau.

By Mr. Neilson. —A Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Ambroise de la Jeune Lorette,—praying an aid to macadamize part of the Road commonly called L'Ornière.

Another Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Ambroise de la Jeune Lorette,—praying an aid to macadamize part of the Road commonly called La Misère.

A Petition of divers Inhabitants of the Town of Three Rivers,—praying an aid of One thousand pounds, to open a Road from the Fief Sainte Marguerite, to the Mill of Mr. Johnson, in the Parish of Yamachiche.

*Ordered*, That the nine preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Petition for an aid to open a Road along the North East Bank of the River St. Maurice;

referred.

Par M. Wright—Une Pétition des Habitans de la partie Sud-Ouest du Township de Hull, et autres, demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Rivage de la Rivière Outaouais, entre les Lots 15 et 16, au Chemin dit Ore-bed, sur le Lot 16 dans la 8e Concession.

Une Pétition de divers Habitans du Township de Hull, Comté des Outaouais, demandant une aide pour améliorer le Chemin depuis le Rivage de la Rivière des Outaouais, dans Hull, à la place de débarquement des Bateaux-à-Vapeur, jusqu'au Moulin de Messieurs Philomen Wright et fils.

Une Pétition de divers Habitans, et autres, du Township de Hull, sur la Rivière des Outaouais, demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Quartier Nord-Ouest du Township de Hull, jusqu'à Union Bridge, qui conduit à By-Town.

Une Pétition de divers Habitans, et autres, de la Rivière Gatineau, Township de Hull, demandant une aide pour ouvrir un Chemin de chaque côté de la Rivière Gatineau.

Une Pétition de divers Habitans de la partie Est du Comté des Outaouais, demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis la Place de débarquement des Bateaux-à-Vapeur, dans Hull, à l'extrémité supérieure du Chemin dans Templeton, sur le Rivage de la Rivière Gatineau.

Par M. Neilson.—Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de Saint Ambroise de la Jeune Lorette, demandant une aide pour empierre une partie du Chemin communément appelé L'Ornière.

Une autre Pétition de divers Habitans de la Paroisse de Saint Ambroise de la Jeune Lorette, demandant une aide pour empierre une partie du Chemin communément appelé La Misère.

Par M. Dumoulin.—Une Pétition de divers Habitans de la Ville des Trois Rivières, demandant une aide de mille Livres, pour ouvrir un Chemin depuis le Fief Sainte Marguerite, au Moulin de M. Johnson, dans la Paroisse d'Yamachiche.

*Ordonné*, Que les neuf Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques.

Les neuf Pétitions référées.

Une Pétition des Habitans de la Ville et du District des Trois Rivières, a été présentée à la Chambre par M. Dumoulin, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procéde sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue ; demandant un aide de huit cens livres courant, pour ouvrir un Chemin le long de la Rivière Saint Maurice, au Nord-Est d'icelle, depuis le Passage de Fond de Vaux, jusqu'à la chute de Chaouinigan.

M. Dumoulin a proposé, secondé par M. Bureau, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel est référée la Pétition des Habitans de la Ville et du District des Trois Rivières, relativement à un Pont sur la Rivière Saint Maurice.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour 13.

Contre 32.

Ainsi elle a passé dans la négative.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques.

Pétition pour une aide aux fins d'ouvrir un chemin le long du la Rive Nord-Est de la Rivière St. Maurice;

Mr. Dumoulin moved, seconded by Mr. Bureau, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Petition of the Inhabitants of the Town and District of Three Rivers, relating to a Bridge over the River St. Maurice.

The House divided on the Question :

Yea 13,

Nays 32.

So it passed in the negative.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

*Ordered*, That the Entry in the Journals of this House, of the twenty sixth day of March last, of the Report of the Committee to which was referred the Petition of Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Esquire, against the Honorable and Worshipful James Kerr, be now read.

The said Entry was read accordingly.

Mr.

*Ordonné*, Que l'Entrée dans les Journaux de cette Chambre, du vingt-sixième Jour de Mars dernier, du Rapport du Comité auquel a été référée la Pétition de Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Ecuyer, contre l'Honorable James Kerr, soit maintenant lue.

La dite Entrée a été lue en conséquence.

M.

Entry in Journals relating to Mr. Justice Kerr, read;

Entrée dans les Journaux, relative à M. le Juge Kerr, lue;

and referred.

Mr. Gugy moved to Resolve, seconded by Mr. Louis Bourdages, That the said Petition of Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Esquire, against the Honorable and Worshipful James Kerr, and all matters connected therewith, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. Solicitor General moved in amendment to the said Motion, seconded by Mr. Fisher, That all the words after "referred," be struck out, and the following substituted: "to a Committee of the whole House."

The House divided on the Question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth:—

Yea,

Messrs. De Witt, Fisher, Heriot, Hoyle, Leslie, Solicitor General, Taylor, Wurtele and Young, (9.)

Nay,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Cuvillier, De St. Ours, Dessaulles, Jacques Dorion, Du-mais, Dumoulin, Duval, Fortin, Goodhue, Heney, Huot, Joliette, Lafontaine, Laguerre, Létourneau, Malhiot, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Turgeon, Valois, Viger and Wright, (47.)

So it passed in the negative.

Mr. Mondelet then moved, in amendment to the main Motion, seconded by Mr. Turgeon, That all the words in the said Motion after "referred," be struck out, and the following substituted: "to the Standing Committee of Grievances appointed by this House."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 51.

Nay, 5.

So it was carried in the affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and Ordered, Accordingly.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of allowing an Indemnification to the Members of this House for their disbursements for attending at the Sittings of the House, and for their travelling expenses, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Dessaulles,

The House adjourned till Friday next.

---

Friday, 25th November, 1831.

**T**HE Clerk laid before the House the Report of the Commissioners appointed by the House, in the last Session, for the examination of Witnesses on the contested Election of the County of Missiskoui.

The said Report is preserved with the Files of the present Session.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Louis Bourdages.—For opening a Road from Gentilly to the River Bécancour.

Missiskoui Election.—Report of Commissioners.

Internal Communications:—Report of Commissioners presented.

M. Gugy a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Que la dite Pétition de Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Ecuyer, contre l'Honorable James Kerr, et toutes les matières qui y ont rapport, soient référées à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. le Solliciteur-Général a proposé en amendement à la dite Motion, secondé par M. Fisher, Que tous les mots après "référées" soient retranchés, et les suivans substitués: "à un Comité de toute la Chambre."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour.

Messieurs De Witt, Fisher, Heriot, Hoyle, Leslie, le Solliciteur-Général, Taylor, Wurtele et Young, (9.)

Contre.

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Cuvillier, De St. Ours, Dessaulles, Jacques Dorion, Du-mais, Dumoulin, Duval, Fortin, Goodhue, Heney, Huot, Joliette, Lafontaine, Laguerre, Létourneau, Malhiot, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Scott, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Turgeon, Valois, Viger et Wright, (47.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

M. Mondelet a alors proposé en amendement à la Motion principale, secondé par M. Turgeon, Que tous les mots dans la dite Motion après "référées," soient retranchés, et les suivans substitués: "au Comité permanent de Grievs nommé par cette Chambre."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour 5.

Contre 51.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Question étant alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et Ordonné; En conséquence,

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'accorder une Indemnité aux Membres de cette Chambre, pour leurs déboursés pour assister aux séances de cette Chambre, et pour leurs frais de voyage, ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

Alors, sur Motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Dessaulles,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

Considération pour allouer une Indemnité aux Membres, remise.

---

Vendredi, 25 November 1831.

**T**E Greffier a mis devant la Chambre le Rapport des Commissaires nommés par la Chambre, dans la dernière Session, pour l'examen des Témoins sur l'Election contestée du Comté de Missiskoui.

Le dit Rapport est conservé avec les Liasses de la présente Session.

Les Rapports suivants de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures ont été présentés à la Chambre:

Par M. Louis Bourdages.—Pour ouvrir un Chemin depuis Gentilly jusqu'à la Rivière Bécancour.

Rapport des Commissaires sur l'Election de Missiskoui.

Rapports de Commissaires des Communications intérieures, présentés.

By

Par

By Colonel *Heriot*.—1st. Road from *Drummondville* through *Dégivre* and *St. Michel d'Yamaska*, to *Sorel*—2d. For completing the Road from *Sorel* to *Sherbrooke*.—3d. For opening Roads in the Townships of *Wickham* and *Grantham*.—4th. Road from the River *St. Francis* to *Saint Hyacinthe*.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Reports of School Visitors presented.

The following Reports of School Visitors were presented to the House:—

By Mr. *Demers*.—For the County of *Vaudreuil*.

By Mr. *Thibaudeau*.—For the Counties of *Gaspé* and *Bonaventure*.

By Mr. *Joliette*.—For the Counties of *L'Assomption* and *Berthier*.

By Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*.—For the Counties *Beauce*, *Mégantic*, and part of the County of *Dorchester*.

By Mr. *Gugy*.—For the County of *Saguenay*.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Light Houses—  
Accounts of the  
Commissioners  
presented.

Appendix (L.)

Mr. *Young* presented to the House the Accounts of the Commissioners appointed under the Act ninth *George the Fourth*, Chapter twenty four, for the erection of Light Houses.

For the said Accounts, see Appendix (L.) at the end of this Volume.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Tuesday, 22nd November, 1831.

*Resolved*, That this House has received with satisfaction the Message of the Assembly, and the Resolve of that House appointing a Committee to keep up a good Correspondence between the two Houses.

*Resolved*, That a Committee of three Members be appointed to keep up a good Correspondence between the two Houses, and to report their proceedings from time to time, with power to send for persons, papers and records for their information.

*Ordered*, That the Committee be the Honorable Messrs. Sir *John Caldwell*, Baronet, *Bell* and *Forsyth*, to meet and adjourn as they please.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do carry the above Resolutions to the Assembly.

And then he withdrew.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and are as followeth:—

CASTLE OF ST. LEWIS,  
Quebec, 25th November, 1831.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Judges.

In obedience to the Commands of the King, conveyed in the Despatch from Viscount Goderich, His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, dated 8th of February, 1831, to which reference is made in His Lordship's Despatch of the 7th of July 1831, recently communicated to the House of Assembly; the Governor in Chief desires to draw the attention of the House to the following important Communication, copied from Viscount

Par le Colonel *Heriot*.—1. Chemin depuis *Drummondville*, à travers *Dégivre* et *Saint Michel d'Yamaska*, jusqu'à *Sorel*.—2. Pour compléter le Chemin depuis *Sorel* jusqu'à *Sherbrooke*.—3. Pour ouvrir des Chemins dans les Townships de *Wickham* et *Grantham*.—4. Chemin depuis la Rivière *Saint François* jusqu'à *Saint Hyacinthe*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)  
Rapports de Visiteurs d'Ecoles, présentés.

Les Rapports suivans de Visiteurs d'Ecole ont été présentés à la Chambre:

Par M. *Demers*.—Pour le Comté de *Vaudreuil*.

Par M. *Thibaudeau*.—Pour les Comtés de *Gaspé* et *Bonaventure*.

Par M. *Joliette*.—Pour les Comtés de *L'Assomption* et *Berthier*.

Par M. *Pierre Elzéar Taschereau*.—Pour les Comtés de *Beance*, *Mégantic* et partie du Comté de *Dorchester*.

Par M. *Gugy*.—Pour le Comté de *Saguenay*.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Comptes des Commissaires pour les Phares, présentés.

M. *Young* a présenté à la Chambre les Comptes des Commissaires nommés en vertu de l'Acte neuvième, *George Quatre*, chapitre vingt-quatre, pour l'Erection de Phares.

Pour les dits Comptes, voyez Appendix (L.) à la fin de ce Volume.

Appendice (L.)  
Message du Conseil Légitif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie.

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mardi, 22 Novembre 1831.

Réolu, Que cette Chambre a reçu avec satisfaction le Message de l'Assemblée, et la Résolution de cette Chambre, nommant un Comité pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres.

Réolu, Qu'un Comité de trois Membres soit nommé pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres, et pour faire rapport de ses procédés de tems à autre, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records, pour son information.

Ordonné, Que le Comité soit composé des Honora-bles Messieurs Sir *John Caldwell*, Baronet, *Bell* et *Forsyth*, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie porte le dit Message à l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Lieutenant-Colonel *Craig*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, trois Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:

CHATEAU SAINT LOUIS.  
Québec, 25 Novembre 1831.

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Messages de Son Excellence.

En obéissance aux Ordres du Roi, transmis dans la Dépêche du Vicomte Goderich, principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département Colonial, en date du huit Février mil-huit-cent-trente-et-un, dont il est fait mention dans la Dépêche de Sa Seigneurie du sept Juillet mil-huit-cent-trente-et-un, communiquée récemment à la Chambre d'Assemblée; le Gouverneur-en-Chef désire attirer l'attention de la Chambre d'Assemblée à la Communication importante qui suit, copiée.

count Goderich's Despatch of the eighth of February, above referred to, the object of which is to render the Judges independent of the pleasure of the Crown, and to remove them from the Executive, and (with the exception of the Chief Justice of Quebec,) from the Legislative Council of this Province :—

## EXTRACT.

" I now proceed to convey to Your Lordship the commands which it is His Majesty's pleasure to issue upon a full review of the general question of Judiciary independence in His Canadian Provinces.

" The connection which happily subsists between the *Canadas* and this Kingdom, suggests the propriety of transferring to those Provinces every Institution which the more ample experience of *Great Britain* recommends, as calculated to promote at once the stability of Government and the welfare of Society at large.

" There is no branch of our Civil Polity which has been more fully proved to be conducive to these great ends, than the establishment of Judges, independent at once of the Royal Authority, and of the popular branch of the Legislature.

" There was not I apprehend any legal or constitutional reason which would have prevented the King from granting the Offices of the Judges of *England* during their good behaviour; but to render that principle immutable, it was necessary that Parliament should prescribe the form of Commission to be used on such occasions. Accordingly the Statutes passed in the thirteenth year of the Reign of *William the Third*, and in the first year of *George the Third*, have deprived the Crown of all discretion on the subject.

" In conformity with these precedents, and in pursuance of the great general principle on which they were founded, the King is graciously pleased to command that you do avail yourself of the earliest opportunity of proposing to the Legislative Council and Assembly of *Lower Canada*, the enactment of a Bill declaring that the Commissions of all the Judges of the Supreme Courts, shall be granted to endure their good behaviour, and not during the Royal pleasure, and you will in the name, and in the behalf of His Majesty, assent to a Bill for carrying that object into effect.

" It is of course an essential condition of this arrangement, that an adequate and permanent provision should be made for the Judges, and I am happy to find that the repeated assurances of the House of Assembly preclude the possibility of any objection being made by that body to this part of the proposal.

" In the further pursuance of the general design of imparting to the *Canadas* the benefit of this important principle of the British Constitution, I am to signify to Your Lordship His Majesty's Commands to communicate to the Legislative Council and Assembly, His Majesty's settled purpose to nominate on no future occasion any Judge either as a Member of the Executive, or Legislative Council of the Province. Whatever reliance might be placed on the personal integrity of the Judge, it is desirable that they should be exempted from all temptation to interfere in political controversies, and even from a suspicion of any such interference.

" The single exception to this general rule will be, that the Chief Justice of *Quebec*, will be a Member of the Legislative Council, in order that they may have the benefit of his assistance in framing Laws of a permanent character; but His Majesty will not fail to recommend even to that high officer, a cautious absti-

gence de la Dépêche du Vicomte Goderich du huit Février, ci-dessus mentionnée, dont l'objet est de rendre les Juges indépendants du bon plaisir de la Couronne, et de les retirer du Conseil Exécutif et (à l'exception du Juge en Chef de Québec,) du Conseil Législatif de la Province.

## EXTRAIT.

" Je vais maintenant communiquer à Votre Seigneurie les ordres qu'il plait à Sa Majesté d'émaner, après plein examen de la question générale de l'indépendance judiciaire de ses Provinces Canadiennes.

" La connection qui subsiste heureusement entre les *Canadas* et ce Royaume, suggère la convenance d'introduire dans ces Provinces toute Institution que l'expérience plus consommée de la *Grande-Bretagne* recommande, comme étant propre à assurer à la fois la stabilité du Gouvernement et le bien-être de la Société entière.

" Aucune branche de notre politique civile n'a prouvé plus pleinement combien elle contribuait à l'obtention de ces grandes fins, que l'établissement de nos Judges, qui se trouvent à la fois indépendants de l'autorité Royale, et de la branche populaire de la Législature.

" Il n'existe pas, que je sache, de raisons légales ou Constitutionnelles, qui eussent empêché le Roi d'accorder les Offices des Judges en Angleterre, durant leur bonne conduite; mais pour donner à ce principe de l'immortalité, il a été nécessaire que le Parlement prescrivit la forme de Commission dont on ferait usage en ces occasions. En conséquence, les Statuts passés dans la treizième année du Roi Guillaume Trois, et dans la première année de George Trois, ont débarrassé la Couronne de tout pouvoir discrétionnaire à cet égard.

" Conformément à ces précédents, et au grand principe générale qui en fut la base, il a gracieusement plu au Roi d'ordonner que vous saisissiez la première occasion qui se présentera pour proposer au Conseil Législatif et à l'Assemblée du Bas-Canada, la passation d'un Bill déclarant que les Commissions de tous les Judges des Cours suprêmes seront accordées pour durer durant leur bonne conduite et non durant le bon Plaisir Royal, et au nom et de la part de Sa Majesté vous Sanctionnez un Bill pour effectuer cet objet.

" C'est, comme de raison, une condition essentielle de cet arrangement qu'il soit fait pour les Judges une allocation suffisante et permanente, et je suis flatté de voir que les assurances répétées de la Chambre d'Assemblée obtiennent la possibilité de toute objection de la part de ce corps à cette partie de la proposition.

" Pour remplir ultérieurement le plan général de faire participer les *Canadas* à l'avantage de ce principe important de la Constitution Britannique, il me reste à signifier à Votre Seigneurie les Ordres de Sa Majesté, qui sont, que vous communiquiez au Conseil Législatif et à l'Assemblée sa ferme détermination de ne nommer à l'avenir aucun Juge, Membre ni du Conseil Exécutif, ni du Conseil Législatif de la Province. Quelque confiance qu'on place dans l'intégrité personnelle du Juge, il est à désirer qu'ils soient mis à l'abri de toute tentation d'intervenir dans les disputes politiques et même du soupçon d'une telle intervention.

" L'exception unique à cette règle générale sera que le Juge en Chef de Québec, sera Membre du Conseil Législatif, afin que ce corps puisse avoir son assistance dans la rédaction des Lois d'une nature générale et permanente; mais Sa Majesté ne manquera pas de recommander même à ce haut Officier, de se garder avec soin

25 Novembre. A. 1831.

nence from all proceedings by which he might be involved in any contention of a party nature.—Your Lordship will perceive that these rules are framed with reference to the correspondent practice in this Kingdom, where, although it has been unusual to elevate the Chief Justice, and other Chief Judges to the Peerage, the Puisne Judges cannot vote in either House of Parliament.

"I am persuaded that the Council and Assembly of Lower Canada will perceive, in the measures, which I have thus had the honor of explaining, an additional proof of the desire, by which the King is, at all times, actuated to promote the best interests of that important part of the British Empire, over the Government of which Your Lordship presides."

I have the honor to be,  
My Lord, &c. &c. &c.  
(Signed,) GODERICH.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Light House  
on St. Paul's  
Island.

The Governor in Chief being desirous of bringing under the consideration of the Legislature at an early period of the present Session, the proposal which has heretofore occupied their attention, for the erection and maintenance on the Island of *Saint Paul*, of a Light House and Buildings calculated to afford shelter to Shipwrecked Persons, transmits the accompanying Documents to the House of Assembly.

Many of these Documents have been already before the House, but the whole is now presented in a connected form in order that the House may be enabled at once to review the proceedings which have taken place on this subject, without the trouble of further reference.

It appears that the Legislature has already granted the sum of two thousand pounds, towards defraying the expense of erecting the Buildings in question, upon the assumption that the grant of that sum would cover one half of the expense to be incurred. From subsequent calculations however, it would appear that seven thousand pounds will be required for the accomplishment of the contemplated works, and it is in consideration of this enlarged Estimate that the Governor in Chief finds it necessary to bring the matter again under the notice of the Legislature.

The Governor in Chief takes this opportunity to observe, that the necessity in which originated in the year one thousand eight hundred and twenty six, the Proposal for the erection of a Light House and other Buildings on the Island of *Saint Paul*, not only continues to exist, but becomes every year more urgent in proportion to the increased number of Vessels navigating the Gulf of *Saint Lawrence*: at the same time, the delay inseparable from the carrying on of the necessary Communications between the several Colonial Governments interested in the work, cannot fail to retard its accomplishment. In this view of the case, the Governor in Chief suggests for the consideration of the House of Assembly, whether it may not be more consistent with the early attainment of the object in view, to engage the Province by an Act of the Legislature to such a proportion, under certain limitations, of the whole expense to be incurred for the erection and subsequent maintenance of the Buildings and Lights on the Island of *Saint Paul*, as in its wisdom may be judged proper to determine, leaving the Plan and execution of the work, and the ulterior details, to the Government and Legislature of *New Brunswick*.

Castle of *Saint Lewis*.

Quebec, 25th November 1831.

Appendix (M.) For the Documents accompanying the above Message, see Appendix (M.) at the end of this Volume.

AYLMER,

soin de tous les procédés qui pourraient l'engager dans aucune contention qui sentirait l'esprit de parti. Votre Seigneurie verra que ces règles sont dressées d'après la pratique qui existe à cet égard dans ce Royaume, où, quoiqu'il n'ait pas été inusité d'élever le Juge en Chef et autres Juges supérieurs à la pairie, les Juges puissés ne peuvent voter dans l'une ni l'autre Chambre du Parlement.

"Je suis persuadé que le Conseil et l'Assemblée du Bas-Canada verront dans les mesures que je viens d'avoir l'honneur d'expliquer, une nouvelle preuve du désir dont le Roi est sans cesse animé d'avancer les meilleurs intérêts de cette partie importante de l'Empire Britannique, au Gouvernement de laquelle Votre Seigneurie préside."

J'ai l'honneur d'être,  
Milord, &c. &c., &c.  
(Signed,) GODERICH.

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur désirant amener sous la considération de la Législature dès les premiers jours de la présente Session, la proposition qui a ci-devant occupé son attention, de l'érection et maintien sur l'Ile *Saint Paul*, d'un Phare et Bâtiments propres à offrir un abri aux naufragés, transmet les Documens ci-joints, à la Chambre d'Assemblée.

Plusieurs de ces Documens ont déjà été devant la Chambre, mais le tout est maintenant présenté sous une forme plus liée, afin que la Chambre puisse embrasser à la fois les procédés qui ont eu lieu sur ce sujet, sans avoir le trouble de faire aucune recherche ailleurs.

Il paraît que la Législature a déjà accordé la somme de deux mille Livres pour faire face aux frais de l'érection des Bâtiments en question, dans la supposition que cette somme couvrirait la moitié des dépenses à être encourues. D'après des calculs subséquens, il paraît cependant qu'il faudra sept mille Livres pour confectionner les ouvrages projetés, et c'est en considération de cette augmentation dans l'Evaluation que le Gouverneur-en-Chef croit nécessaire d'amener de nouveau le sujet sous la considération de la Législature.

Le Gouverneur-en-Chef prend cette occasion pour faire observer que la nécessité qui, en l'année mil-huit-cent-vingt-six, donna lieu à la proposition d'ériger un Phare et autres Bâtiments sur l'Ile *Saint Paul*, continue non seulement d'exister, mais même qu'elle devient d'année en année plus urgente à proportion de l'augmentation du nombre de Vaisseaux qui naviguent le *Saint Laurent*. En même temps le délai occasionné par la correspondance nécessaire entre les divers Gouvernemens Coloniaux intéressés à l'ouvrage, ne peut manquer d'en retarder la confection. Sous ce point de vue, le Gouverneur-en-Chef suggère à la considération de la Chambre d'Assemblée, s'il ne conviendrait pas mieux pour la prompte effectuation de l'objet en vue, d'engager la Province par un Acte de la Législature à telle proportion que dans sa sagesse elle jugera à propos de fixer, du total des dépenses à être encourues pour l'érection et maintien subséquent des Bâtiments et du Phare de l'Ile *Saint Paul*, le tout sous certaines limitations, en laissant le Plan et l'exécution de l'ouvrage et des détails ultérieurs, au Gouvernement et à la Législature du *Nouveau-Brunswick*.

Château *Saint Louis*.

Québec, 25 Novembre 1831.

Pour les Documens qui accompagnent le Message Appendix (M.) ci-dessus, voyez Appendix (M.) à la fin de Volume.

AYLMER,

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Returns of  
Names of  
Commissioners.

In compliance with the request of the House of Assembly, expressed in their Address of the twenty first instant, the Governor in Chief transmits to the House, herewith, the following Documents, viz:—

A Return of the Names of the Commissioners who have been concerned in the Expenditure of any of the appropriations of the last Session of the Legislature.

A Return of the Names of such Commissioners who, acting under former Commissions, have been concerned in the expenditure of any of the appropriations of the last Session of the Legislature.

A Return of the Names of the Commissioners to whom Warrants have issued for the expenditure of any of the appropriations of the Legislature.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 25th November 1831.

For the Returns accompanying the above Message, see Appendix (N.) at the end of this Volume.

Address for  
Statements of  
Money in the  
Public Chest.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the Receiver General, the Auditor General of Public Accounts, and the Secretary of the Province, to prepare and lay before this House, a Statement of the total amount of Public Money in their joint custody in the safety Vault at the Castle of *Saint Lewis*; also, that His Excellency will be pleased to direct the Receiver General to prepare and lay before this House, a Statement of the total amount of Public Money in the Vault which is under his sole control.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct detailed Statements to be prepared and laid before this House, of the amount of Money appropriated and not yet paid, or which may become due and payable prior to the tenth of October one thousand eight hundred and thirty two; also of the probable amount of the Revenue to be paid into the hands of the Receiver General, between this date and the tenth of October, one thousand eight hundred and thirty two inclusive; founded on the receipts of the last three years.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Casgrain, Mr. Quiroet and Mr. Antoine Charles Taschereau do present the said Addresses to His Excellency the Governor in Chief.

Statement of  
the Indemnity paid  
to Members,  
referred.

*Ordered*, That the Statement of the Indemnity paid by the Clerk of this House to the Members of the Assembly, for their attendance during the last Session of the Legislature, be referred to the Special Committee to whom are referred the Clerk's Report relating to Extra Writers, and the Contingent Accounts of the House.

Petition relating  
to the Presby-  
tère at Saint  
Michel de Vau-  
dreuil;

A Petition of André Chérrier, senior, and others, of the Parish of *St. Michel de Vaudreuil*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit) presented to the House by Mr. Demers, and the same was received and read, setting forth: That in the year 1816, the Petitioners were named and appointed Trustees for superintending the erection of a Parsonage House in the said Parish of *St. Michel de Vaudreuil*. That having proceeded, according to Law, to cause a Statement of the Cost and an Act of apportionment with reference to the erection of the said

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Retour des  
noms des Com-  
missaires.

Conformément à la demande de la Chambre d'Assemblée exprimée dans son adresse du vingt-et-un courant, le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre, ci-joints, les Document suivants, savoir :

Un Retour des noms des Commissaires qui ont été concernés dans la Dépense de quelqu'une des appropriations de la dernière Session de la Législature.

Un retour des Noms de tels Commissaires qui agissant sous des Commissions précédentes, ont été concernés dans la Dépense de quelqu'une des appropriations de la dernière Session de la Législature.

Un Retour des Noms des Commissaires à qui il a été accordé des Warrants pour la Dépense de quelqu'une des appropriations de la dernière Session de la Législature.

Château *Saint Louis*.

Québec, 25 Novembre 1831.

Appendice (N.)

Pour les Retours qui accompagnent le Message ci-dessus, voyez Appendice (N.) à la fin de ce Volume.

Adresse pour  
des Etats de l'ar-  
gent dans la  
Caisse Publique.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence d'enjoindre au Receveur-Général, à l'Auditeur-Général des Comptes Publics, et au Secrétaire de la Province, de préparer et soumettre à cette Chambre, un Etat du montant total de l'argent public confié à leurs soins réunis et déposé dans la Voûte sous le Château *Saint-Louis*;—Aussi, qu'il plaise à Son Excellence d'enjoindre au Receveur-Général de préparer et mettre devant la Chambre, un Etat du montant total de l'argent public dans la Voûte, sous son contrôle spécial.

Adresse pour  
des Etats des ar-  
gens appropriés  
et du montant  
probable du Re-  
venu.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire préparer et soumettre à la Chambre, des Etats détaillés du montant des argens appropriés, ou qui ne sont pas encore payés, ou qui peuvent être dus ou devenir payables avant le dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux; aussi, du montant probable du Revenu payable entre les mains du Receveur-Général, de ce jour au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement, fondé sur les Recettes des trois dernières années.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Casgrain, M. Quiroet et M. Antoine Charles Taschereau présentent les dites Adresses à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Tableau de l'In-  
demnité payée  
aux Membres,  
référé.

*Ordonné*, Que le Tableau de l'Indemnité payée par le Greffier de cette Chambre aux Membres de l'Assemblée, pour leur assistance durant la dernière Session de la Législature, soit référé au Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Greffier, concernant les Ecrivains Extraordinaires, et les Comptes Contingents de la Chambre.

Pétition concer-  
nant le Presby-  
tère de St. Mi-  
chel de Vau-  
dreuil;

Une Pétition d'André Chérrier, père, et autres, de la Paroisse de *Saint-Michel de Vaudreuil*, a été présentée à la Chambre par M. Demers, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue, exposant:—Qu'en l'année mil-huit-cent-seize, les Pétitionnaires furent nommés et appointés Syndics pour surveiller la construction d'un Presbytère de la dite Paroisse de *Saint-Michel de Vaudreuil*. Qu'ayant fait procéder, suivant la Loi, à l'Etat de Dépenses et Répartition pour la construction du dit Presbytère, le dit Acte de Répartition

Parsonage House to be made, the said Act of apportionment was ratified by the persons who were at that time considered and acknowledged as Commissioners for the erection and repairs of Churches, Parsonage Houses and Burial Grounds in the District of *Montreal*: That the erection of the said Parsonage House was contracted for in January 1817, with *Jean Baptiste Lalonde*, the person making the lowest offer, for the sum of seventeen thousand *livres*, ancient currency, which was afterwards reduced to fifteen thousand two hundred *livres*, in consequence of certain faults in the construction and workmanship of the said Parsonage House: That the Petitioners used every means in their power to collect from the Inhabitants of the said Parish of *Vaudreuil*, the sum mentioned in the said Act of apportionment, for the purpose of paying the sum coming to the said *Jean Baptiste Lalonde*, and for meeting the unforeseen expenses which are inevitable in such cases and under such circumstances: That, nevertheless, as the erection of the said Parsonage House was opposed by a great number of persons who refused to pay their share of the cost according to the tenor of the said Act of apportionment, the Petitioners were under the necessity of suing one *St. Julien*, one of the principal opposers, for the recovery of his share, according to the said Act of apportionment, in which suit the Petitioners obtained Judgment against the said *St. Julien*, in the Court of King's Bench for the District of *Montreal*, which Judgment was reversed in the Provincial Court of Appeal, on the ground that the Petitioners had never been legally Trustees, inasmuch as the persons by whom, as Commissioners for the erection and repair of Churches, Parsonage Houses and Burial Grounds, the appointment of the Petitioners as Trustees had been ratified, had no power or authority to ratify the same, because they were not legally Commissioners under the tenor of the Ordinance made in that behalf, and especially because they had received no Commission or powers from the Governor for the time being: That the proceedings, as well before the Court at *Montreal*, as in the said Court of Appeal, lasted for a long space of time, and that at the time the said Judgment was rendered by the said Court of Appeal, the said Parsonage House was erected and constructed, and this by means of very considerable advances made by the Petitioners, and out of their private funds: That the Petitioners in acting as aforesaid, relied upon the Judgment of the Court of King's Bench at *Montreal*, and *bonâ fide* believed themselves duly authorized to cause the said Parsonage House to be built, and hoped that the Inhabitants of the Parish would reimburse the advances they had made, as soon as the said Parsonage House should be completed and inhabited by the Rector:—That the decision of the Court of Appeal had the effect of preventing this, and that the Inhabitants relying on that decision refused to pay or to contribute to the expenses incurred in the erection of the said Parsonage House:—That a great number of Parishes being in the same case as the Parish of *Vaudreuil*, and their proceedings for the purpose of providing for the erection of Churches, Parsonage Houses and Burial Grounds becoming null in consequence of the Judgment of the Court of Appeal, or being liable to become so if their legality were called in question, the Legislature of this Province thought it right to interfere in favor of the said Parishes, and by the Statute of the 7th year of the Reign of His late Majesty *George* the 4th, chapter ten, confirmed and declared valid all acts of the Commissioners for the construction of Churches, Parsonage Houses and Burial Grounds, notwithstanding the cessation or supposed expiration of the powers which had been given to such Commissioners:—That this Act of the Legislature cannot in any wise avail to the Petitioners, because it declares

Répartition fut homologué par les personnes qui étaient alors considérées et reconnues comme Commissaires pour la construction et réparations des Eglises, Presbytères et Cimetières dans le District de *Montréal*: Que le dit Presbytère fut adjugé au rabais en Janvier mil-huit-cent-dix-sept, à un nommé *Jean Baptiste Lalonde*, pour une somme de dix-sept mille Livres, ancien cours, qui néanmoins fut ensuite réduite à celle de quinze-mille deux cens Livres du dit cours par certains défauts qui se trouvaient dans la construction du dit Presbytère: Que les Pétitionnaires firent tout en leur pouvoir pour retirer des Habitans de la dite Paroisse de *Vaudreuil* le montant du dit Acte de Répartition, afin de pourvoir payer la somme revenant au dit *Jean Baptiste Lalonde*, et pour faire face aux dépenses imprévues et inévitables dans de semblables occasions et circonstances: Que néanmoins, se trouvant un grand nombre d'opposans à la construction du dit Presbytère, qui refusèrent de payer leur quote-part du dit Acte de Répartition, les Pétitionnaires se trouvèrent dans la nécessité de poursuivre un nommé *Saint Julien*, un des principaux opposans, pour le recouvrement de sa quote-part du dit Acte de Répartition, sur laquelle poursuite les Pétitionnaires obtinrent jugement contre le dit *Saint Julien* dans la Cour du Banc du Roi du District de *Montréal*, lequel jugement fut renversé par la Cour d'Appel de cette Province, sur le principe que les Pétitionnaires n'avaient jamais été légalement Syndics, en autant que les personnes qui avaient homologué leur Nomination de Syndics, comme Commissaires pour la construction et réparations des Eglises, Presbytères et Cimetières dans le dit District de *Montréal*, n'avaient aucun pouvoir ni autorité de le faire, n'étant point Commissaires légalement aux termes de l'Ordonnance faite à ce sujet, et nommément comme n'ayant point eu de Commissions ou pouvoirs de la part du Gouverneur pour le temps d'alors: Que les procédures, tant devant la Cour de *Montréal*, qu'en la dite Cour d'Appel durèrent un long espace de temps, et lors du Jugement rendu par la dite Cour d'Appel le dit Presbytère se trouvait construit et érigé, et ce aux moyens d'avances considérables faites par les Pétitionnaires et de leurs propres deniers: Que les Pétitionnaires en agissant ainsi se reposèrent sur le Jugement rendu par la dite Cour du Banc du Roi de *Montréal*, et se croyaient de bonne Foi dûment autorisés à faire ériger et construire le dit Presbytère, et espéraient que les Habitans de la Paroisse les rembourseraient de ces avances aussitôt le dit Presbytère fini, et le Curé logé en icelui: Que la décision de la Cour d'Appel eut un effet tout contraire, et la majorité des Habitans, se reposant sur ce jugement, refusa de payer et de contribuer aux dépenses encourues pour la construction du dit Presbytère: Qu'un grand nombre de Paroisses se trouvant dans le même cas où se trouvait la dite Paroisse de *Vaudreuil*, et dont les procédés pour obtenir la construction ou réparations d'Eglises, Presbytères et Cimetières devenaient nuls par le jugement de la dite Cour d'Appel, ou qui pouvaient être déclarés tels si leur légalité eut été mise en question, la Législature de cette Province crut devoir intervenir en faveur de ces Paroisses, et par le Statut de la septième année du Règne de Feu Sa Majesté *George* Quatre, Chapitre dix, confirma et déclara valable tout ce qui avait pu être fait par les Commissaires, pour la construction et réparation des Eglises, Presbytères et Cimetières, et ce nonobstant la cessation ou expiration supposée des pouvoirs qui avaient pu être donnés à tel Commissaire: Que cet Acte de la Législature ne put être d'aucune utilité ni avantage pour les Pétitionnaires, le dit Acte déclarant spécialement que rien de contenu en icelui ne pourrait s'étendre à affecter, changer ou altérer en aucune manière tout jugement ou jugemens qui pouvaient avoir été rendus

clares specially that nothing therein contained shall extend to affect any judgment or judgments which might have been rendered touching and concerning the Commissions, powers and authority of such Commissioners:—That the Petitioners have since done all in their power to recover by the intervention of the Courts of Law, or by the voluntary consent of the inhabitants, the sums so advanced by them as aforesaid, but that all their endeavours and proceedings have been unavailing and fruitless:—That the sum advanced by the Petitioners out of their private funds for the erection of the said Parsonage House, amounts to £309, 15, 2d currency, as will appear by the papers and vouchers accompanying their Petition:—That the Petitioners are unfortunate in finding themselves without any legal remedy, and this by a want of formality absolutely independent of them; and have therefore no other alternative than that of throwing themselves on the liberality of the Legislature, which they do with confidence, in the hope of being indemnified for the sum actually advanced and disbursed in erecting a Parsonage House, the benefit of which is enjoyed by the Parish of *Vaudreuil*;—And praying the House to take their present Petition into consideration, and to be pleased to grant them the indemnity they pray for, or to adopt, with reference to their Petition, such better measures as the House in its wisdom may deem expedient for indemnifying them for the losses they have sustained in the erection of the said Parsonage House.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordéred*, That Mr. *Demers*, Mr. *Mondelet*, Mr. *Morin*, Mr. *Duval* and Mr. *De St. Ours* do compose the said Committee.

Petition for a subdivision of the County of Two Mountains.  
referred.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Grenville* and its augmentation, *Chatham* and *Wentworth*, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying that the Township and Augmentation of *Grenville*, the Townships of *Chatham*, *Wentworth*, *Harrington*, *Arundel* and *Howard*, may be detached from the County of *Two Mountains*, and erected into a separate County.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of nine Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Neilson*, Mr. *Joliette*, Mr. *Gugy*, Mr. *De St. Ours*, Mr. *Demers*, Mr. *Casgrain*, Mr. *Malhiot*, Mr. *Peck* and Colonel *Heriot* do compose the said Committee.

Petition of Inhabitants of Isle Jésus to be erected into a separate County.  
referred.

A Petition of the Inhabitants of *Isle Jésus*, County of *Terrebonne*, was presented to the House by Mr. *Lafontaine*, and the same was received and read; praying that the *Isle Jésus* may be detached from the County of *Two Mountains*, and erected into a separate County.

Petition from certain Townships to be erected into a separate County.  
referred.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Warwick*, *Tingwick*, *Wotton*, and others, was presented to the House by Mr. *Gugy*, and the same was received and read; praying that the Townships of *Warwick*, *Tingwick*, *Wotton*, *Kingsey*, *Shipton*, *Windsor*, *Durham*, *Melbourne*, *Ely*, the north half of *Brompton*, and *Brompton Gore*, may be erected into a separate County.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom was referred

rendus touchant et concernant les Commissions, pouvoirs ou autorités de tels Commissaires: Que les Pétitionnaires firent depuis, tant au près des Cours de Justice qu'au près des Habitans de la dite Paroisse de *Vaudreuil*, des démarches pour obtenir le recouvrement des sommes qu'ils avaient ainsi avancées, mais toutes ces démarches furent inutiles et infructueuses: Que la somme avancée par les Pétitionnaires, et de leurs propres deniers, pour la construction du dit Presbytère, se monte à trois cent neuf livres quinze schelings et deux deniers, cours actuel, ainsi qu'il appert par tous les papiers et documens qu'ils produisent avec leur Pétition, et nommément par l'Etat des Argens par eux reçus et payés, auquel ils réfèrent: Qu'il est malheureux que les Pétitionnaires se trouvent sans recours légal, et ce par un défaut de formalité absolument indépendant d'eux: ce qui ne leur laisse d'autre alternative que de s'adresser à la libéralité de la Législature, en laquelle ils ont la plus grande confiance, pour obtenir d'elle l'indemnité de la somme par eux ainsi avancée et déboursée pour la construction d'un Presbytère, dont profite la dite Paroisse de *Vaudreuil*; et priant la Chambre de prendre leur présente Pétition en sa sérieuse considération, et de vouloir bien leur accorder l'indemnité qu'ils réclament, ou d'adopter, sur leur dite Pétition, telles autres mesures que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenables, pour les indemniser des pertes qu'ils ont souffertes par la construction du dit Presbytère.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Demers*, M. *Mondelet*, M. *Morin*, M. *Duval* et M. *De St. Ours* composent le dit Comité.

Pétition demandant à subdiviser le Comté du Lac des Deux Montagnes.  
referred.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Grenville* et son augmentation, *Chatham* et *Wentworth*, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; demandant que le Township de *Grenville* et son augmentation, les Townships de *Chatham*, *Wentworth*, *Harrington*, *Arundel* et *Howard*, soient détachés du Comté du Lac des Deux Montagnes, et érigés en un Comté séparé.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de neuf Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Neilson*, M. *Joliette*, M. *Gugy*, M. *De St. Ours*, M. *Demers*, M. *Casgrain*, M. *Malhiot*, M. *Peck* et le Colonel *Heriot*, composent le dit Comité.

Pétition des Habitans de l'Ile Jésus, Comté de Terrebonne, pour obtenir un Comté séparé.  
referred.

Une Pétition des Habitans de l'Ile Jésus, Comté de Terrebonne, a été présentée à la Chambre par M. *Lafontaine*, laquelle a été reçue et lue; demandant que l'Ile Jésus soit détachée du Comté du Lac des Deux Montagnes, et soit érigée en un Comté séparé.

Pétition de certains Townships pour être érigés en un Comté séparé.  
referred.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Warwick*, *Tingwick*, *Wotton*, et autres, a été présentée à la Chambre par M. *Gugy*, laquelle a été reçue et lue; demandant que les Townships de *Warwick*, *Tingwick*, *Wotton*, *Kingsey*, *Shipton*, *Windsor*, *Durham*, *Melbourne*, *Ely*, la moitié Nord de *Brompton* et de l'Angle de *Brompton*, soient érigés en un Comté séparé.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial auquel est référée la Pétition

58 2 Will. IV. 25th November.

the Petition of the Inhabitants of the Townships of *Grenville* and its augmentation, *Chatham* and *Wentworth*, praying for a subdivision of the County of *Two Mountains*.

*Ordered*, That the Petition of Inhabitants Free-holders on the River *Etchemin*, presented to this House on Tuesday last, be referred to the said Committee.

The Petition  
for the subdivi-  
sion of the  
Counties of  
Bouc and  
Bellechasse  
referred.

Petition for a  
Canal from  
Missiskoui Bay  
to the mouth of  
South River.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Potton*, *Sutton*, and others, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; taking notice of a Report of a Special Committee of the House, made on the 9th March 1831, in favor of a Canal from *Missiskoui Bay*, to the mouth of *South River*; and praying the House to grant such sum as may be required for making the said proposed Canal.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Taylor*, Mr. *Leslie*, Mr. *Neilson*, Mr. *Baker* and Mr. *Lee* do compose the said Committee.

Petition from  
the Emigrant  
Society of Mon-  
treal for an aid.

A Petition of the Members of the Emigrant Society of *Montreal*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read, setting forth:—That the Petitioners in common with their fellow Citizens, saw with mingled feelings of compassion and alarm, the evils to which they were likely to be exposed by the great influx of destitute Emigrants, which in the months of May and June last, covered the wharves, and every vacant corner about the Port of the City of *Montreal*, with pestilence and pauperism: That to avert, if possible, the dreadful consequences which seemed inevitable without some prompt and powerful effort, a numerous and highly respectable meeting of all classes and denominations of their fellow Citizens, prompted by the same impulse, and animated with the same feeling of self-preservation and of compassion, constituted the Petitioners an Emigrant Society, for the double purpose of administering their Charity in the most effectual manner by forwarding all destitute Emigrants to the place of their destination, and for thus relieving the City from the threatened danger of infection and from the almost certain prospect of the most appalling distress: That for these purposes, considerable sums of money levied by voluntary contribution, were placed at the disposal of the Petitioners: That the Petitioners, in discharging the arduous duties imposed upon them by their fellow Citizens, have, as they humbly conceive, conferred upon nearly five thousand destitute fellow Citizens and fellow Subjects, the most substantial benefits by placing them in situations where their own physical powers can be successfully exerted in securing their future independance; and upon themselves and their fellow Citizens the benefit of exemption from all the horrors of pestilence and from the little less dreadful calamity of accumulated street beggary to an enormous extent: That those great advantages have been purchased at the very pecuniary cost of three shillings and four pence for each individual relieved, but at the great expense, on the whole, to the Inhabitants of *Montreal*, of about nine hundred pounds, a sum which the Petitioners humbly conceive forms a very heavy additional

item

25 November. A. 1831.

tition des Habitans des Townships de *Grenville* et son augmentation, *Chatham* et *Wentworth*, demandant une Subdivision du Comté du Lac des Deux Montagnes.

*Ordonné*, Que la Pétition des Habitans Francs-Tenanciers, sur la Rivière *Etchemin*, présentée à cette Chambre Mardi dernier, soit référée au dit Comité.

La Pétition pour la subdivision des Comtés de Bouc et Bellechasse, référée.

Pétition pour un Canal, depuis la Baie de Missiskoui, à l'embouchure de la Rivière appelée South River.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Potton*, *Sutton*, et autres, a été présentée à la Chambre par M. *Taylor*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance d'un Rapport d'un Comité Spécial de la Chambre, fait le neuvième Mars mil-huit-cent-trente-et-un, en faveur d'un Canal, depuis la Baie de *Missiskoui*, à l'embouchure de la Rivière appelée *South River*, et priant la Chambre d'accorder telle somme d'argent qui pourra être nécessaire pour faire le dit Canal proposé.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Taylor*, M. *Leslie*, M. *Neilson*, M. *Baker* et M. *Lee* composent le dit Comité.

Pétition de la Société des Emigrés de Montréal, pour une aide.

Une Pétition des Membres de la Société des Emigrés, de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires partagèrent avec leurs Concitoyens, les sentiments de compassion, et d'alarme en même temps, avec lesquels on a vu les maux dont le public était menacé par le grand nombre d'Emigrés indigens qui dans les mois de Mai et de Juin derniers, couvraient les Quais, et chaque coin vacant, aux environs du Port de la Cité de *Montréal*, présentant ainsi un foyer de contagion et une scène de misère extrême: Que pour détourner, s'il était possible, les funestes conséquences qui paraissaient inévitables, à moins de quelques efforts prompts et puissants, une Assemblée nombreuse et très-respectable de toutes les classes et denominations de leurs Concitoyens, mus par la même impulsion, et animés du même sentiment de compassion pour l'infortune et de leur propre conservation, constituèrent les Pétitionnaires, Société d'Emigration, à la double fin de distribuer leurs aumônes avec le plus d'efficacité possible, en faisant parvenir tous les Emigrés pauvres aux lieux de leurs destinations, et de mettre par là la Cité à l'abri du danger dont elle était menacée, et d'ôter de devant les yeux des Citoyens, la perspective presque certaine des plus affreuses calamités: Que pour ces fins, des sommes considérables d'argent furent placées à la disposition des Pétitionnaires: Que les Pétitionnaires, dans l'exécution des pénibles devoirs que leurs Concitoyens leur ont imposés, ont, selon qu'ils s'en flattent humblement, donné à près de cinq mille co-sujets pauvres et dénués, tous les secours les plus essentiels, en les plaçant dans des situations où ils peuvent travailler avec succès à s'assurer pour l'avenir une subsistance indépendante, et ils ont procuré à leurs Concitoyens et à eux-mêmes l'heureuse exemption de toutes les horreurs de la peste, et du malheur presque aussi grand qui résulte d'un nombre multiplié de mendians: Que ces grands avantages ont été achetés moyennant la modique somme de trois shelings et quatre deniers, par individu secouru; mais le total de ces secours a coûté aux Habitans de *Montréal*, la somme considérable

item in the large account of Public Institutions which have already acquired something like an established claim upon the bounty of their charitable Townsmen : That the Petitioners humbly conceive that the burthen of this particular Emigrant Association, has fallen with undue pressure upon their fellow Citizens, altho' the peculiar circumstances in which they were placed left them without an alternative. They are of opinion that whatever benefits may have resulted from their proceedings, are not limited to the Town of *Montreal*, but must be felt by every individual throughout the Province, between whom and their fellow Citizens there may exist any intercommunity of interests ; that whatever circumstance may affect the prosperity of the Commercial emporium of *Canada*, must have a corresponding influence on the Country ; that if for example, the City of *Montreal* were unhappily visited with pestilence, the surrounding Country must deeply feel the calamity ; that if the Commercial energies of the Citizens should be paralysed or impaired by such a visitation, all who are obliged to seek a market here for the produce of their enterprize or their industry, must deeply share in the depression ; and that if, on the other hand, her Commercial prosperity should receive any augmentation from the increased population of *Upper Canada*, the Petitioners consider that such a circumstance must have a corresponding effect upon all the ramifications of her trade to the remotest corners of this flourishing Province : That the Petitioners are not, however, of opinion that their fellow Citizens should not have some proportion of the burden of an Emigrant Association, on the contrary they are of opinion that they should bear a considerable share of that burden, in consideration of the peculiar and local advantages which they must derive from such an Institution. But the Petitioners humbly conceive that for the reasons above stated, and by applying the same reasoning to the City of *Quebec*, the whole Province should contribute to the maintenance of Emigrant Societies both there and at *Montreal* : That the Petitioners considering the increasing difficulties which the prospect of an increasing tide of Emigration, is likely to heap upon the two Cities of *Quebec* and *Montreal*, the only two places in the Province where Emigrants land in any considerable numbers, and considering the great benefits which have resulted from the temporary Emigrant Society here, are of opinion that Associations of a more permanent nature than can be expected from an entire dependance on voluntary contribution, should be promoted in the above named Cities : That the Petitioners in reporting their proceedings to their fellow Citizens had the satisfaction of finding them entirely approved of by a highly respectable and numerous meeting, at which the following Resolutions were unanimously adopted :—“ *Resolved*, That the burden of forwarding destitute Emigrants to different parts of *Upper* and *Lower Canada*, has fallen with undue pressure upon the Inhabitants of this City, and must continue to do so until assistance can be obtained from all parts of the Province ; and that it is therefore expedient as the only effectual means of obtaining such assistance that application be made to the Provincial Parliament at its next Session praying for such aid, as they in their wisdom may think proper to grant.—*Resolved*, That five Gentlemen be chosen to form a Committee to draught a Petition in conformity with the foregoing Resolution, which shall be submitted to the General Committee of the Emigrant Society, who are requested to take the necessary measures for bringing it before the Legislature.” Wherefore the Petitioners, humbly pray the House to give to their representations the most favorable consideration, by grant-

rable de neuf cens Livres environ, somme qui paraît aux Pétitionnaires former une charge additionnelle, très-pesante, ajoutée aux contributions que demandent presque par droit à la bienfaisance des Citoyens, plusieurs des Institutions Publiques d'une utilité reconnue : Que les Pétitionnaires conçoivent humblement, que le fardeau de cette même association d'Emigration, est, avec une sorte d'injustice, tombé uniquement sur leurs Concitoyens, quoique les circonstances particulières dans lesquelles ils se sont trouvés ne leur laissent pas d'alternative : Ils pensent que quels qu'aient été les avantages qui sont résultés de leurs opérations, ils ne se sont pas bornés à la Ville de *Montréal*, mais que le bien doit s'en faire sentir par chaque Habitant de la Province avec lequel il peut exister quelque communauté d'intérêts, que toute circonstance qui peut affecter la propriété, l'entrepôt du Commerce du *Canada*, doit par contre-coup se faire sentir au restant du Pays ; que si, par exemple, la peste visitait par malheur la Cité de *Montréal*, les parties environnantes en ressentiraient vivement les effets ; que si une telle cause venait paraliser ou ralentir les efforts de la classe Mercantile, tous ceux qui sont obligés de venir ici trouver un marché pour les produits de leur industrie ou de leurs travaux partageraient grandement le mal de cette dépression du Commerce, et que si, d'un autre côté, sa prospérité Commerciale venait à recevoir quelque augmentation par l'accroissement de la population du *Haut-Canada*, les Pétitionnaires considèrent qu'une telle circonstance doit avoir un effet correspondant sur toutes les ramifications de son Commerce jusqu'aux coins les plus reculés de cette Province florissante : Que les Pétitionnaires ne sont pas d'avis cependant que leurs Concitoyens ne doivent pas porter une partie du fardeau d'une Association d'Emigration ; au contraire, ils pensent qu'ils doivent porter une partie considérable de ce fardeau, à cause des avantages particuliers et locaux qu'ils doivent retirer d'une telle Institution. Mais les Pétitionnaires conçoivent humblement, que pour les raisons rapportées plus haut, et en appliquant le même raisonnement à la Cité de *Québec*, la Province entière devrait contribuer au maintien des Sociétés d'Emigration établies dans l'une ou l'autre Ville : Que les Pétitionnaires, considérant les difficultés croissantes que la perspective d'une Emigration encore plus considérable, va amonceler sur les deux Cités de *Québec* et de *Montréal*, qui sont les deux seules places où les Emigrés débarquent en nombres considérables, et considérant les grands avantages qui sont résultés de la Société d'Emigration établie ici, sont d'avis qu'on devrait favoriser l'Etablissement d'Associations dans ces deux Villes, d'une nature plus permanente que celles qui ne doivent leur existence qu'à des contributions volontaires : Que les Pétitionnaires lorsqu'ils ont fait rapport de leurs opérations à leurs Concitoyens, ont eu la satisfaction de les voir entièrement approuver par une Assemblée très-respectable et très-nombreuse, à laquelle furent adoptées les Résolutions suivantes :—“ *Résolu*, Que le fardeau de faire parvenir les Emigrés pauvres aux différentes parties du *Haut* et du *Bas-Canada*, est injustement tombé sur les Habitans de cette Cité, et que cette injustice durera jusqu'à ce qu'on puisse obtenir de l'assistance de toutes les parties de la Province, et qu'il est en conséquence expédition, comme seul moyen efficace d'obtenir cette assistance, de faire une application au Parlement Provincial, à sa prochaine Session, demandant telle assistance que, dans sa sagesse, il jugera à propos d'accorder.—*Résolu*, Qu'il soit choisi cinq Messieurs, lesquels composeront un Comité qui sera chargé de dresser un Projet de Pétition, conformément à la Résolution précédente, lequel sera soumis au Comité Général

granting them such assistance, as they in their wisdom and beneficence may think expedient.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of nine Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De Wilt*, Mr. *Neilson*, Mr. *Mondelot*, Mr. *Demers*, Mr. *Leslie*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Valois*, Colonel *Heriot* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

Instruction.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into the expediency of employing an Agent on the part of the Province, to give information to and procure the settlement of Emigrants in the different parts of this Province.

Petition of the widow Muir for a Pension.

A Petition of *Mary Alexowina Elizabeth Muir*, widow of the late Major *A. C. Muir*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed theron as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *De St. Ours*, and the same was received and read; representing the services of her late husband in *Canada* and elsewhere, while in His Majesty's 41st Regiment of Foot, her own present great distress, with a large family,—and praying the House to grant her a Pension until His Majesty may be graciously pleased to allow her a continuation of her late husband's Pension.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Neilson*, Mr. *Stuart*, Colonel *Heriot* and Mr. *Heney* do compose the said Committee.

Five Petitions for aid towards Education and Schools.

Five Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed theron as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:—

By Mr. *Scott*.—A Petition of *C. Claude Grece*, and others, of the Township of *Chatham*, setting forth: That the Petitioners, the principal Inhabitants interested in the support of the School in the upper end of *Chatham*, have erected a School House on half an acre of Ground bought of *Archibald Cameron*, the Deed of which was received before *De la Ronde*, Notary, at *Saint Andrew's* on the 4th June 1831, and that they have erected the same with a view to obtain the provisions of the Act for the encouragement of Elementary Education: That the said School is situated about three and one quarter miles from the School No: 2 in the front of *Chatham*, and was kept by *Duncan Sillars* from the 15th May to the 30th July, and is now in operation under the management of *Charles McGillivray*, who commenced his labours on the 30th July 1831, the day *Duncan Sillars* left, and that the number of families within the limits of said School sending Scholars thereto, is 89: That the sum of £4000 last granted by the Legislature in aid of building School Houses under the above mentioned Act, has been already appropriated, and that no funds at present exist to indemnify the Petitioners for the money they have expended;—and praying the House to take their case

“ néral de la Société d'Emigration, qui est prié de prendre les mesures nécessaires pour mettre la Pétition devant la Législature.” A ces causes les Pétitionnaires prient humblement la Chambre de donner à leurs représentations la considération la plus favorable, en leur accordant telle assistance que, dans sa sagesse et sa munificence, la Chambre jugera convenable.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de neuf Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *De Wilt*, M. *Neilson*, M. *Mondelot*, M. *Demers*, M. *Leslie*, M. *Lagueux*, M. *Valois*, le Colonel *Heriot* et M. *Heney* composent le dit Comité.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de s'enquérir s'il serait expédié d'employer un Agent, de la part de la Province, pour donner les informations nécessaires aux Emigrés, et leur procurer des Etablissements dans les différentes parties de la Province.

Pétition de la Veuve Muir, pour une Pension;

Une Pétition de *Mary Alexowina Elizabeth Muir*, Veuve de feu le Major *A. C. Muir*, a été présentée à la Chambre par M. *De St. Ours*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle, comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; exposant les services de feu son époux, en *Canada* et ailleurs, pendant qu'il était dans le quarante-et-unième Régiment d'Infanterie de Sa Majesté; sa grande détresse actuelle, avec une famille nombreuse; et priant la Chambre de lui accorder une Pension, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté de lui accorder la continuation de la Pension de feu son époux.

Résolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *De St. Ours*, M. *Neilson*, M. *Stuart*, le Colonel *Heriot* et M. *Heney* composent le dit Comité.

Cinq Pétitions pour des aides en faveur de l'Education et des Ecoles;

Cinq Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Par M. *Scott*.—Une Pétition de *C. Claude Grece*, et autres, du Township de *Chatham*, exposant:—Que les Pétitionnaires, Habitans principalement intéressés au soutien de l'Ecole dans la partie supérieure du Township de *Chatham*, ont bâti une Maison d'Ecole sur un demi acre de terre qu'ils ont acheté d'*Archibald Cameron*, dont Acte a été passé devant Maître *De La Ronde*, Notaire à *Saint André*, le 4 Juin mil-huit-cent-trente-et-un, et qu'ils ont fait cela dans la vue de participer aux dispositions de l'Acte pour l'encouragement de l'Education Élémentaire: Que la dite Ecole est située à environ trois milles et un quart de l'Ecole numéro deux, sur le front de *Chatham*; qu'elle a été tenue par *Duncan Sillars* depuis le quinzième Mai au trentième Juillet, et qu'elle est à présent en opération, sous la direction de *Charles McGillivray*, qui a commencé sa tâche le trentième Juillet mil-huit-cent-trente-et-un, jour auquel *Duncan Sillars* a quitté: Que le nombre de familles dans les limites de cette Ecole qui y envoient des enfants, est de trente-neuf: Que la somme de quatre mille Louis, accordée dernièrement par la Chambre, comme aide pour la bâtie des Maisons d'Ecole, sous l'autorité de l'Acte ci-dessus mentionné, a déjà été dépensée, et qu'il n'existe à présent aucun

case into consideration, and afford them such relief as to the House in its wisdom may seem proper.

By Mr. *Leslie*.—A Petition of the Trustees of the School of *Saint Jacques*, City of *Montreal*; praying an aid to complete their School House, and for the support of the said School.

A Petition of the Treasurer, Secretary and Members of the *Montreal* Infant School Society; praying an aid to purchase a building Lot, and to erect a School House thereon, and also to assist them in meeting the annual expenses of the said Infant School.

By Mr. *Neilson*.—A Petition of *Robert Dupont*, Schoolmaster at *St. Roch des Aulnets*, praying that the usual allowance to Teachers under the Act for the encouragement of Elementary Education, may be granted to him.

A Petition of *John Kane*, Schoolmaster in the Parish of *Ste. Foi*, praying that the usual allowance to Teachers under the Act for the encouragement of Elementary Education, may be granted to him during the time he kept a School in the Banlieu of the City of *Quebec*.

*Ordered*, That the five preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

The five preceding Petitions referred.

Five Petitions relating to various objects:

of C. Touche.

of J. B. Taché.

of O. Larue.

of E. Larue.

of A. C. Taschereau.

The five preceding Petitions referred.

Petition for increase of Duty on Hops.

aucun fonds pour indemniser les Pétitionnaires pour l'argent qu'ils ont dépensé; et priant la Chambre de prendre leur exposé en considération, et de leur accorder telle aide que la Chambre dans sa sagesse et dans sa liberalité, jugera convenable.

Par M. *Leslie*.—Une Pétition des Syndics de l'Ecole de *Saint Jacques*, Cité de *Montréal*, demandant une aide pour achever leur Maison d'Ecole, et pour le soutien de la dite Ecole.

Une Pétition des Trésorier, Secrétaire et Membres de la Société de l'Ecole pour le premier âge de *Montreal*, demandant une aide pour acheter un terrain et pour bâtir une Maison d'Ecole sur icelle, et aussi pour les aider à rencontrer les dépenses de la dite Ecole pour le premier âge.

Par M. *Neilson*.—Une Pétition de *Robert Dupont*, Maître d'Ecole, à *Saint Roch des Aulnets*, demandant que l'allocation ordinairement accordée aux Maîtres d'Ecoles en vertu de l'Acte pour l'encouragement de l'Education Élémentaire, lui soit accordée.

Une Pétition de *John Kane*, Maître d'Ecole dans la Paroisse de *Sainte Foi*, demandant que l'allocation ordinairement accordée aux Maître d'Ecole, en vertu de l'Acte pour l'encouragement des Ecoles élémentaires lui soit accordée pour le tems qu'il a tenu une Ecole dans la Banlieue de la Cité de *Québec*.

*Ordonné*, Que les cinq Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Les cinq Petitions précédentes référées,

Cinq Pétitions relatives à divers objets;

De C. Touche;

De J. B. Taché;

D'E. Larue;

D'A. C. Taschereau;

Les cinq Petitions précédentes référées.

Pétition pour augmenter le droit sur le Houblon.

Cinq Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :—

Par Mr. *Neilson*.—Une Pétition de *Charles Touchette*, père du Faubourg *Saint Roch*, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a souffertes dans l'érection d'un Phare sur la *Pointe des Monts*.

Par Mr. *Casgrain*.—Une Pétition de *Jean Baptiste Taché*, de *Kamouraska*, demandant une rémunération additionnelle pour ses services comme Commissaire pour faire le Recensement du Comté de *Kamouraska*.

Par Mr. *Gugy*.—Une Petition d'*Olivier Larue*, de *Québec*, Maître Maçon, demandant à être indemnisé des pertes qu'il dit avoir encourues, par les délais qui ont eu lieu pour obtenir le paiement d'un jugement obtenu contre les Commissaires, pour surveiller la bâtie d'une Prison aux *Trois Rivières*.

Par Mr. *Young*.—Une Pétition d'*Edouard Larue*, de *Québec*, demandant le remboursement du montant par lui dépensé, et compensation pour ses services dans la distribution des Copies imprimées de "l'Acte pour rendre valides les transports de terres et autres propriétés immobilières tenues en franc et commun socage dans la Province du Bas-Canada, et pour d'autres fins y mentionnées."

Une Pétition d'*Antoine Charles Taschereau*, Ecuyer, Collecteur des Douanes de Sa Majesté à *Sainte Marie de la Beauce*, demandant une allocation annuelle de quarante livres courant, pour loyer d'une Maison de Douane, et autres contingents; et aussi d'une allocation pour arrérages, sur le même pied, depuis le 10 Octobre 1825.

*Ordonné*, Que les cinq Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Comptes Publics.

Une Pétition de divers Cultivateurs de Houblon, dans le District de *Montreal*, a été présentée à la Chambre par Mr. *Taylor*, laquelle a été reçue et lue, demandant que le présent Taux du Droit sur le Houblon importé dans cette Province, n'étant pas le produit d'aucun des Domaines

*Ordered*, That the five preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

A Petition of divers Hop Growers in the District of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *Taylor*, and the same was received and read; praying that the present rate of Duty on Hops imported into this Province, not the growth of any of His Majesty's Domains,

nions, may be increased to six pence currency per pound.

A Petition of divers Inhabitants of the District of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; praying the House not to renew the Act 9, *George 4*, Cap. 36, to suspend, for a limited time, certain Acts therein mentioned, and to regulate in a better manner the inspection of Pot and Pearl Ashes, which will expire on the 1st of May, 1832; but rather to pass such other Law as will render the inspection of Ashes less expensive, and the exportation thereof more free.

Petition for a new Law regarding the inspection and exportation of Pot and Pearl Ashes.

The two preceding Petitions referred.

Eighteen Petitions for aid towards Internal Communications.

Eighteen Petitions were, (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:

By Mr. *Panet*.—A Petition of divers Proprietors and others of *Saint Féreol*, County of *Montmorency*, praying an aid of Two hundred pounds currency, to ameliorate the Road from *Saint Féreol* to the Parish of *Sainte Anne*.

By Mr. *Archambeault*.—A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Ste. Martine*, County of *Beauharnois*,—praying an aid of Three hundred and fifty pounds currency, to repair that part of the Road on the North West side of the *Rivière du Loup*, which lies within the Parish of *Ste. Martine*.

By Mr. *Thibaudeau*.—A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the District of *Gaspé*,—praying an aid towards building a Bridge over the River *East Nouvelle*.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Bonaventure*; praying an aid of Three thousand pounds currency, towards opening a Road from *La Pointe La Croix* to *New Carleton*, and a further aid of Six hundred pounds currency, towards opening a Road between the Township of *Maria* and *New Richmond*.

By Mr. *Neilson*.—A Petition of the Inhabitants of the Township and Augmentation of *Grenville*,—praying an aid of Five hundred pounds currency, to open a Road across a Mountain which intersects the Township and Augmentation of *Grenville*.

A Petition of the Inhabitants of the Township of *Tewkesbury*, and *Notre Dame des Anges*,—praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to continue the *Stoneham* Road to the Township of *Tewkesbury*.

By Mr. *Noël*.—A Petition of *Pierre Lord*, *Joseph Croteau* and *Pierre Déry*, of the Parish of *St. Louis de Lotbinière*,—praying the House to grant them Twenty eight pounds currency, as an indemnification for work and labour done and performed on the Hills and Roads near the Bridge over the great *River du Chêne* in the Parish of *Lotbinière*, pursuant to an agreement entered into by them with the Commissioners appointed under the Act 57, *George III*, Cap. 18, for the improvement of the Internal Communications of this Province.

By Mr. *Trudel*.—A Petition of the Inhabitants of *Ste. Geneviève* and *St. Stanislas*,—praying an aid to build a Bridge over the *River des Envies* near the Church of the Parish of *St. Stanislas*, to open and improve Roads along the banks of the said River, and to open a By-Road to lead to the Concession called *Côte St. Pierre* in the said Parish.

A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the Seigniory of *Champlain*,—praying an aid of Two hundred and fifty pounds currency, to assist them in opening Roads to communicate between the 1st, 2nd and

Domaines de Sa Majesté, soit porté à six deniers courant par livre.

Une Pétition de divers Habitans du District de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *De Witt*, laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre de ne pas renouveler l'Acte 9e *George IV*, Chapitre 36, pour suspendre pour un tems limité certains Actes mentionnés, et pour mieux régler l'Inspection de la Potasse et Perlasse, qui expirera le 1er Mai 1832; mais bien de passer telle autre Loi qui pourra rendre l'inspection de la Potasse et Perlasse moins dispendieuse, et leur exportation plus libre.

Ordonné, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent de Commerce.

Pétition pour une nouvelle loi, concernant l'inspection et l'exportation de la Potasse et Perlasse.

Les deux Pétitions précédentes référées.

Dix-huit Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Par M. *Panet*.—Une Pétition de divers Propriétaires et autres, de *Saint Féreol*, Comté de *Montmorency*, demandant une aide de deux cens livres courant, pour améliorer le Chemin qui conduit de *Saint Féreol* à la Paroisse *Sainte Anne*.

Par M. *Archambeault*.—Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Martine*, Comté de *Beauharnois*, demandant une aide de trois cent cinquante livres courant, pour réparer cette partie du Chemin sur le côté Nord-Ouest de la *Rivière du Loup*, qui est dans la Paroisse de *Sainte Martine*.

Par M. *Thibaudeau*.—Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires du District de *Gaspé*, demandant une aide pour bâtir un Pont sur la Rivière *Est Nouvelle*.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Bonaventure*, demandant une aide de trois mille livres courant pour ouvrir un Chemin depuis la *Pointe la Croix* à *New Carleton*, et une autre aide de six cens livres courant, pour ouvrir un Chemin entre le Township de *Maria* et *New Richmond*.

Par M. *Neilson*.—Une Pétition des Habitans du Township et augmentation de *Grenville*, demandant une aide de cinq cens livres courant, pour ouvrir un Chemin sur une Montagne qui traverse le Township et augmentation de *Grenville*.

Une Pétition des Habitans du Township de *Tewkesbury* et de *Notre Dame des Anges*, demandant une aide de cent cinquante livres courant, pour continuer le Chemin de *Stonham* jusqu'au Township de *Tewkesbury*.

Par M. *Noël*.—Une Pétition de *Pierre Lord*, *Joseph Croteau* et *Pierre Déry*, de la Paroisse de *Saint Louis de Lotbinière*, priant la Chambre de leur accorder vingt-huit livres courant, comme indemnité pour ouvrages et travaux faits et parachevés aux Côtes et Chemins près du Pont de la Grande *Rivière du Chêne*, dans la Paroisse de *Lotbinière*, conformément à un marché passé entre eux et les Commissaires nommés en vertu de l'Acte cinquante-septième *George Trois*, Chapitre treize, pour l'Amélioration des Communications intérieures de cette Province.

Par M. *Trudel*.—Une Pétition des Habitans de *Sainte Geneviève* et *Saint Stanislas*, demandant une aide, pour bâtir un Pont sur la *Rivière des Envies*, près de l'Eglise de la Paroisse *Saint Stanislas*, pour ouvrir et améliorer les Chemins sur les bords de la dite Rivière, et pour ouvrir une Route pour conduire à la Concession appelée *Côte Saint Pierre*, dans la dite Paroisse.

Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires de la Seigneurie de *Champlain*, demandant une aide de deux cent cinquante livres courant, pour les assister dans l'ouverture des Chemins de Communication entre les

and 3rd Ranges of the New Concessions in the Seigniory of *Champlain*.

By Mr. Peck.—A Petition of the Inhabitants of the Counties of *Sherbrooke*, *Stanstead* and *Shefford*,—praying an aid of Five thousand pounds currency, to complete the Outlet Road from the land of *Francis Rogers* in *Stukely*, to *Frostville* in *Shefford*, and from thence to the *Tuttle Farm* and three miles in *Bolton*; and to repair the Road from the head of Lake *Massawippi* to *Yamaska Mountain*; also a further aid of Five hundred pounds currency, to complete the Road from the land of *Reuben Haines*, at the head of Lake *Massawippi* to the land of *Jonathan Ayers*, in *Hatley*; and also, praying that a general assessment be laid on all Lands through which the Roads pass, or a Toll to be enacted by Law to keep the established Roads in repair.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Stanstead*, *Barnston* and *Barford*,—praying an aid of Twelve hundred pounds currency, to continue the Road leading from *Yamaska Mountain* to the North East corner of *Stanstead*, to the East line of *Stanstead*, and thence South East through *Barnston* and *Barford*, till it intersects the Road leading from *Compton* to *Hereford*.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Stanstead*, *Hatley*, *Potton*, *Bolton* and *Brome*,—praying an aid to open a Road round the West side of a Hill, known by the name of the *Narrows Hill*, between the Village on *Stanstead Plain* and the Village of *Georgeville*, near Lake *Memphramagog*.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Stanstead*, *Hatley*, and others,—praying an aid of Five hundred pounds currency, towards improving a portion of the Road from *Stanstead Plain* to the Village of *Sherbrooke*, and passing through *East Hatley* near the head of Lake *Massawippi*, and erecting two Bridges.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Compton*, *Clifton*, *Eaton* and *Newport*,—praying an aid to open a Road leading from the centre of *Compton* to Lot No. 28, in the 2nd Range of *Eaton*.

By Colonel *Heriot*.—A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Tingwick*, *Shipton*, *Kingsey*, &c.,—praying an aid of Five hundred pounds currency, to complete a Road leading from the Village of *Danville* in *Shipton*, to *Long Point* on the River *St. Francis*.

A Petition of divers Inhabitants of *Wickham*, *Durham*, and adjacent Townships,—praying an aid of Five hundred pounds currency, to complete the front Road of the Townships of *Wickham* and *Durham*.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Simpson*, *Kingsey* and others,—praying an aid of One thousand pounds currency, to complete a Road leading through the Township of *Simpson*.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Grantham*,—praying an aid to assist the Petitioners in turning the course of a part of the *Rivière Noire*.

*Ordered*, That the eighteen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to lay before the House of Assembly, the Accounts rendered by the different Commissioners appointed to carry into effect the appropriations made in the last Session of the Legislature for Roads and Public Improvements, together with

les premier, second et troisième Rangs des Nouvelles Concessions, dans la Seigneurie de *Champlain*.

Par M. Peck.—Une Pétition des Habitans des Comtés de *Sherbrooke*, *Stanstead* et *Shefford*, demandant une aide de cinq mille livres courant, pour compléter un Chemin de sortie, de la terre de *Francis Rogers* dans *Stukely*, à *Frostville* dans *Shefford*, et de là à *Tuttle Farm*, et trois milles dans *Bolton*; et pour séparer le Chemin de la partie supérieure du Lac *Massawippi* à la Montagne d'*Yamaska*; aussi, une autre aide de cinq cens livres courant, pour compléter le Chemin de la terre de *Reuben Haines*, à l'extrémité du Lac *Massawippi*, à la terre de *Jonathan Ayers*, dans *Hatley*; et aussi, demandant qu'il soit imposé une cotisation sur toutes les terres à travers lesquelles le Chemin devra passer, ou qu'il soit imposé, par la Loi, un Péage pour l'entretien des dits Chemins à être séparés.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Stanstead*, de *Barnston* et *Barford*, demandant une aide de douze cens livres courant, pour continuer le Chemin qui conduit de la Montagne d'*Yamaska* au coin Nord-Est de *Stanstead*, à la ligne Est de *Stanstead*, et de là Sud-Est, à travers *Barnston* et *Barford*, jusqu'à ce qu'il traverse le Chemin qui conduit de *Compton* à *Hereford*.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Stanstead*, *Hatley*, *Potton*, *Bolton* et *Brome*, demandant une aide pour ouvrir un Chemin autour du côté Ouest d'une Côte connue sous le nom de *Narrows Hill*, entre le Village de *Stanstead Plain* et le Village de *Georgeville*, près du Lac *Memphramagog*.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Stanstead*, *Hatley*, et autres, demandant une aide de cinq cens livres courant, pour améliorer une partie du Chemin conduisant de *Stanstead Plain* au Village de *Sherbrooke*, et passant à travers *Hatley Est*, près de l'extrémité supérieure du Lac *Massawippi*, et pour ériger des Ponts.

Une Pétition des Habitans des Townships de *Compton*, *Clifton*, *Eaton* et *Newport*, demandant une aide pour ouvrir un Chemin, conduisant du centre de *Compton* au Lot numéro vingt-huit, dans le second Rang d'*Eaton*.

Par le Colonel *Heriot*.—Une Pétition des Townships de *Tingwick*, *Shipton*, *Kingsey*, etc., demandant une aide de cinq cens livres courant, pour compléter un Chemin conduisant du Village de *Danville* dans *Shipton*, à *Long Point*, sur la Rivière *Saint François*.

Une Pétition de divers Habitans de *Wickham*, *Durham*, et Townships adjacents, demandant une aide de cinq cens livres courant, pour compléter le Chemin de front des Townships de *Wickham* et *Durham*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Simpson*, *Kingsey*, et autres, demandant une aide de mille livres courant, pour compléter un Chemin traversant le Township de *Simpson*.

Une Pétition de divers Habitans du Township de *Grantham*, demandant une allocation pécuniaire pour aider les Pétitionnaires à détourner le cours d'une partie de la *Rivière Noire*.

*Ordonné*, Que les dix-huit Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de mettre devant la Chambre d'Assemblée, les Comptes rendus par les différents Commissaires nommés pour mettre à effet les allocations faites dans la dernière Session de la Législature, pour les Chemins et les Améliorations Publiques, ainsi que les pièces justificatives au soutien d'iceux,

Leadix-huit Pétitions précédentes référées.

Adresses pour les Comptes des Commissaires des Chemins.

64 2 Will. IV. 25th November.

with the Vouchers in support thereof, and the Documents relating to the final settlement and liquidation of the same.

Ordered, That Mr. Stuart, Mr. Laguerre, Mr. Leslie and Mr. Pierre Elzéar Taschereau do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Resolved*. That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of laying out a certain sum of money for the further exploration of this Province.

Exploration of  
the Province.

Instructions to  
Committee of  
Courts of Justice.

Address for Docu-  
ments rela-  
ting to Mr.  
Justice Kerr.

Ordered, That it be an Instruction to the Standing Committee of Courts of Justice, to take into consideration all the Acts and Ordinances which relate to the Administration of Justice, and to report on those of the said Acts and Ordinances which it might be useful and necessary to repeal or amend.

Ordered, That it be also an Instruction to the said Committee, to enquire into the best means of increasing the facility and diminishing the cost of obtaining Justice in such populous places as are remote from the seats of Jurisdiction in the Districts of Quebec and Montreal.

*Resolved*. That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying him to be pleased to lay before this House, Copies of the undermentioned Documents, that is to say :—

Firstly.—A Copy of the Petition of the Board of Trade against the Honorable James Kerr, Judge of the Court of Vice Admiralty, or against his Court, presented in the course of the year One thousand eight hundred and twenty nine, to His Excellency Sir James Kempt, at that time Administrator of the Government, with Copies of the answers given by His Excellency, and of the remarks made by the Judge and by the Petitioners, as well as of the proceedings adopted in consequence at the Office of the Colonial Department, and in Canada, and of all Records, Papers and Matters having reference to the said subject.

Secondly.—Copies of all the Applications made by the said Honorable Judge of the Court of Vice Admiralty on the subject of the Salary of Two hundred pounds, claimed by him in the year One thousand eight hundred and thirty, with a Copy of His Excellency's answer, and of all the correspondence thereunto relating.

Thirdly.—A Copy of a Complaint made to the Executive by the said Honorable Judge in May or June One thousand eight hundred and twenty nine, against Mr. Armour, Printer of the Montreal Gazette, for having published in the said Gazette the Report of a Committee of this House, with Copies of the answers and correspondence thereunto relating.

Fourthly.—That His Excellency will be pleased to inform this House of the amount of the sums of money received annually out of the Public Chest as Salaries or otherwise, by the said Honorable Judge Kerr, as well in his capacity of Judge of the Court of King's Bench, as in that of the Court of Vice Admiralty, and of Executive Councillor, during the last ten years, and also that he will be pleased to inform this House whether at any period the said Honorable Mr. Justice Kerr has refused or has abstained from receiving any and what portion of the said Salaries.

Fifthly.—That His Excellency will be pleased to communicate to this House any Despatch or Instructions he may have received from His Majesty's Colonial Department, on the subject of the Fees of the said Honorable Judge; and to inform this House whether the said Judge has ceased to claim or to receive Fees in his said Court, and at what time he ceased to do so, and for what cause.

Sixthly.

25 Novembre. A. 1831.

d'iceux, et les Documens concernant l'accomplissement et liquidation d'iceux.

Ordonné, Que M. Stuart, M. Laguerre, M. Leslie et M. Pierre Elzéar Taschereau présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédient d'approprier une certaine somme d'argent, pour l'exploration ultérieure de cette Province.

Exploration de  
la Province.

Instructions au  
Comité des  
Courts de Justice.

Ordonné, Qu'il soit une instruction au Comité permanent des Cours de Justice, de prendre en considération tous les Actes et Ordonnances qui ont rapport à l'Administration de la Justice, et de faire rapport de ceux des dits Actes et Ordonnances qu'il pourrait être utile et nécessaire de rappeler ou amender.

Ordonné, Qu'il soit aussi une instruction au dit Comité, de s'enquérir des moyens les plus convenables de rendre la justice plus facile et moins dispendieuse aux parties éloignées et populeuses des chefs-lieux des Districts de Québec et de Montréal.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre, copies des Documens ci-dessous mentionnés, savoir :—

Adresse pour  
des Documens  
concernant M.  
le Juge Kerr.

Premièrement.—Copie de la Requête des Marchands ou Syndics des Marchands, (*Board of Trade*) contre l'Honorable James Kerr, Juge de la Cour de Vice-Amirauté ou contre sa Cour, dans le cour de l'anné mil-huit-cent-vingt-neuf, présentée à Son Excellence Sir James Kempt, Administrateur du Gouvernement pour le temps d'alors, avec copies des réponses de Son Excellence, des remarques du dit Juge et des Pétitionnaires; aussi bien que des procédures prises en conséquence, tant au Département Colonial, qu'en Canada, et de tous les records, papiers et matières qui ont rapport à ce sujet :

Secondlement.—Copies de toutes les applications du dit Honorable Juge de la Cour de Vice-Amirauté, au sujet de son salaire de deux cens livres, par lui réclamé en mil-huit-cent-trente; avec copies de la réponse de Son Excellence, et de toutes correspondances qui y ont égard.

Troisièmement.—Copie d'une plainte portée à l'Exécutif par le dit Honorable Juge, en Mai ou Juin mil-huit-cent-vingt-neuf, contre M. Armour, Imprimeur de la Gazette de Montréal, pour avoir publié le Rapport d'un Comité de cette Chambre en sa Gazette, avec les réponses et correspondances qui y ont égard.

Quatrièmement.—Qu'il plaise à Son Excellence d'informer cette Chambre du montant des sommes d'argent reçues annuellement de la Caisse Publique, comme salaire ou autrement, par le dit Honorable Juge Kerr, tant comme Juge de la Cour du Banc du Roi, que comme Juge de la Cour de Vice-Amirauté, et comme Conseiller Exécutif depuis dix ans passés; et aussi, de bien vouloir communiquer à cette Chambre, si, à aucune époque, le dit Honorable M. le Juge Kerr a refusé ou a cessé de prendre aucune et quelle partie des dits salaires.

Cinquièmement.—De communiquer à cette Chambre aucune Dépêche, ou direction, que Son Excellence peut avoir reçue du Département Colonial de Sa Majesté, au sujet des honoraires du dit Honorable Juge, et faire savoir à cette Chambre, si le dit Juge a cessé de réclamer ou de prendre des honoraires en sa dite Cour, et quand il a cessé, et pour quelle cause.

Sixtièmement.

Sixthly.—To communicate to this House the Petition, Application or Letter presented, made or addressed to the Civil Secretary by one *Cornelius Leary*, having reference to the Honorable Mr. Justice *Kerr*, and concerning the Guardianship which the said *Leary* affirms that he had of a vessel called the *Henrietta*; and all the correspondence relating to the said subject.

*Ordered*, That Mr. *Gugy*, Mr. *Duval*, Mr. *Young* and Mr. *Taylor* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered*, That the Entries in the Journals of this House, of the twenty fourth of March last, relating to divers Petitions complaining of the conduct of *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, be now read.

The said Entries were read accordingly.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will be pleased to lay before this House, for the information of the same, all proceedings which may have been taken by His Excellency upon the Address of this House, accompanied by certain Resolutions relating to divers Petitions, complaining of the conduct of *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*; also Copies of such answers as may have been transmitted to His Excellency by His Majesty's Ministers relating thereto.

*Ordered*, That Mr. *Peck*, Mr. *Duval*, Mr. *Rémi Séraphin Bourdages* and Mr. *Jacques Dorion* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Resolved*, That this House will, to morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending an Act passed in the tenth and eleventh years *George the Fourth*, Chapter First, intituled, "An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province, and to make further provision to the same effect."

A Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal cases, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Morin*, Mr. *Mondelet*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Solicitor General*, and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

A Bill to render the Notices of Sheriffs' Sales more effectual and less expensive, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Lafontaine*, Mr. *Leslie*, Mr. *Mondelet*, Mr. *Peck*, and Mr. *Thibaudeau* do compose the said Committee.

A Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of *Gaspé*, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient

Sixièmement.—De communiquer à cette Chambre, la Requête, Application ou Lettre présentée, faite ou écrite au Secrétaire Civil, par le nommé *Cornelius Leary*, ayant rapport au dit Honorable M. le Juge *Kerr*, au sujet de la garde que le dit *Leary* a prétendu avoir eue d'un Bâtiment appelé *Henrietta*, et de toutes correspondances qui ont rapport à ce sujet.

*Ordonné*, Que M. *Gugy*, M. *Duval*, M. *Young* et M. *Taylor* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que les Entrées dans les Journaux de cette Chambre, du vingt-quatrième Mars dernier, relativement à diverses Pétitions, se plaignant de la conduite de *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District inférieur de *Saint François*, soient maintenant lues.

Les dites Entrées ont été lues en conséquence.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il lui plaise de faire mettre devant cette Chambre, pour son information, tous les procédés que Son Excellence a pu adopter sur l'Adresse de cette Chambre, accompagnée de certaines Résolutions, relativement à diverses Pétitions contenant des plaintes à l'égard de la conduite de *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District inférieur de *Saint François*; aussi, copies des Réponses qui ont pu être transmises à Son Excellence par les Ministres de Sa Majesté, relativement à ce que dessus.

*Ordonné*, Que M. *Peck*, M. *Duval*, M. *Rémi Séraphin Bourdages* et M. *Jacques Dorion* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Résolu*, Que, Demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'amender un Acte passé dans les dixième et onzième années de *George Quatre*, Chapitre Premier, intitulé, "Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Amélioration de l'Agriculture en cette Province, et pour faire de plus amples dispositions à cette fin."

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières civiles et criminelles, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Morin*, M. *Mondelet*, M. *Lafontaine*, M. *le Solliciteur-Général* et M. *Duval* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rendre plus utiles et moins dispendieux les Avertissements des Ventes des Shérifs, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Lafontaine*, M. *Leslie*, M. *Mondelet*, M. *Peck* et M. *Thibaudeau* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la preuve de la solemnisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de *Gaspé*, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence

Entrées dans les Journaux, relativement à M. le Juge Fletcher, lues.

Adresse pour information relativement à M. le Juge Fletcher.

Acte pour l'amélioration de l'Agriculture, référé.

Bill des Jurés lu la seconde fois.

référé.

Bill concernant les avertissements des ventes des Shérifs, lu la seconde fois ; référé.

Bill concernant les mariages, &c. dans Gaspé, lu la seconde fois ; référé.

référé.

Committee on  
Indemnity to  
Members.

convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau, Mr. Gosset, Mr. Létourneau, Mr. Quirouet and Mr. Dumais do compose the said Committee.

The Order of the Day for the House in Committee to consider the expediency of allowing an Indemnification to the Members of this House for their disbursements for attending at the Sittings of the House, and for their travelling expenses, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to morrow.

Then, on Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Peck,

The House adjourned.

Saturday, 26th November, 1831.

Reports of  
School Visitors  
presented.

Mr. Raymond presented to the House the Reports of the School Visitor for the Counties of Acadie and Laprairie.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Internal Com-  
munications :—  
Reports of  
Commissioners  
presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:—

By Mr. Laguerre.—Road at Pointe Lévi from McKenzie's Hotel, downwards.

By Mr. Gugy.—1st. Road from Lennoxville to the West Line of Eaton.—2nd. Road between the West Line of Eaton and the House of Josiah Lathrop in Eaton.

By Mr. Mousseau.—Road from the back Settlement of Berthier to the River Mathambay.

By Mr. Dumais.—Road and By-Road in the Parish of St. George de Kakouna.

By Colonel Heriot.—Bridge over the River St. Michel d'Yamaska.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Appendix (E.)

Report of Com-  
missioners for  
acquiring the  
properly called  
the Bishop's  
Palace at Que-  
bec.

Appendix (O.)

Mr. Laguerre presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act first William the Fourth, Chapter sixteen, for acquiring the property of the Episcopal Palace at Quebec, and the ground thereunto attached.

For the said Report, see Appendix (O.) at the end of this Volume.

Report of the  
Commissioneers  
for erecting an  
W. wing to the  
Bishop's Pa-  
lace at Quebec.

Appendix (P.)

referred.

Mr. Laguerre also presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act first William the Fourth, Chapter seventeen, for the erection of a North West Wing to the Episcopal Palace at Quebec.

For the said Report, see Appendix (P.) at the end of this Volume.

*Resolved*, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and

gence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau, M. Gosset, M. Létourneau, M. Quirouet et M. Dumais composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'accorder une Indemnité aux Membres de cette Chambre pour leurs déboursés pour assister aux Séances de cette Chambre, et pour leurs frais de voyage, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelques temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Alors, sur motion de M. Neilson, secondé par M. Peck,

La Chambre s'est ajournée.

Comité sur l'In-  
demnité aux  
Membres.Rapports du Vi-  
siteur d'Ecole,  
présentés.Rapports des  
Communications  
intérieures,  
présentés.Rapports des  
Commissaires  
pour acquérir la  
propriété appé-  
lée le Palais  
Episcopal à  
Québec.

Appendice (O.)

Samedi, 26 Novembre 1831.

M. Raymond a présenté à la Chambre les Rapports du Visiteur d'Ecole, pour les Comtés de l'Acadie et La Prairie

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre,

Par M. Laguerre.—Chemin à la Pointe Lévi, depuis l'Hôtel de McKenzie, en descendant.

Par M. Gugy.—1, Chemin depuis Lennoxville à la ligne Ouest d'Eaton.—2, Chemin entre la ligne Ouest d'Eaton et la Maison de Josiah Lathrop, dans Eaton.

Par M. Mousseau.—Chemin depuis les arrières établissements de Berthier à la Rivière Mathambay.

Par M. Dumais.—Chemin et Route dans la Paroisse de Saint George de Kakouna.

Par le Colonel Heriot.—Pont sur la Rivière Saint Michel d'Yamaska.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

M. Laguerre a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte Première Guillaume Quatre, Chapitre seize, pour acquérir la propriété du Palais Episcopal à Québec, et le Terrain en dépendant.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (O.) à la fin de ce Volume.

M. Laguerre a aussi présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte Première Guillaume Quatre, Chapitre dix-sept, pour l'érection d'une aile du côté Nord-Ouest du Palais Episcopal à Québec.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (P.) à la fin de ce Volume.

Résolu, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq Membres, pour l'examiner et en faire rapport avec

Rapports des  
Commissaires  
pour l'érection  
d'une aile au  
Nord-Ouest du  
Palais Episco-  
pal à Québec.

Appendice (P.)

Le dit Rapport  
référé.

and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux*, Mr. *Neilson*, Mr. *Huot*, Mr. *Leslie* and Mr. *Viger* do compose the said Committee.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into the expediency of building and erecting a Hall for the Sittings of the Assembly.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, to enquire into the expediency of appropriating a certain sum of money for exploring the River *Chaudière*, from the *Grand Sault* to the mouth of the River *du Loup*, with a view to its being rendered navigable.

Mr. *Lee*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will be pleased to order the proper Officers to lay before the House, a Statement of the *Lods et Ventes* due on the property lying within the *Censive* of His Majesty's Domain in the Suburbs of the City of Quebec, and other information respecting the said *Lods et Ventes*, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer,—that the Documents asked for were in a state of preparation, and would be transmitted to the House with all possible despatch.

*Ordered*, That Mr. *Gosset* have leave of absence from this House for the remainder of the Session, on urgent business.

*Ordered*, That Mr. *Peck* have leave to bring in a Bill to provide for the holding and regulating of Parish and Township Meetings, and also for regulating the choice and duty of Parish and Township Officers, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday the fifth of December next.

Two Petitions.—Of the Members of the Presbyterian Congregation of St. Andrew's, Seigniory of *Argenteuil*, and of the Presbyterians of the Parish of *La Chute*, were presented to the House by Mr. *Scott*, and the same were received and read; praying that their respective Ministers may be allowed to keep Registers of Baptisms, Marriages and Burials regularly authenticated, according to Law.

*Resolved*, That the two preceding Petitions be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Scott*, Mr. *Leslie*, Mr. *Neilson*, Mr. *Morin* and Mr. *Lafontaine* do compose the said Committee.

A Petition of Donald Ross, of Rimouski, Pilot, and others, heirs of the late William Ross, in his life time of the Township of Hamilton, and of Mary, his wife, was presented to the House by Mr. *Dumais*, and the same was received and read; setting forth:—That prior to the year One thousand seven hundred and eighty five, His Excellency Henry Hamilton, Lieutenant Governor and Commander in Chief in and over the Province of Lower Canada, authorized the late William Ross, in consideration of his sufferings and meritorious services, to occupy a certain tract of land lying between the Seigniories of Lessard and Mélis, supposed to be about two leagues in breadth, with the right

avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'en-  
voyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux*, M. *Neilson*, M. *Huot*, M. *Leslie* et M. *Viger* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Qu'il soit une instruction au dit Comité, de s'enquerir s'il ne serait pas expédient de bâtir et ériger une Salle de Séance pour la Chambre d'Assemblée.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques, de s'enquerir s'il ne serait pas expédient d'accorder une certaine somme d'argent pour explorer la Rivière Chaudière, depuis le haut du *Grund Sault* jusqu'à l'embouchure de la Rivière du Loup, aux fins de la rendre navigable.

M. *Lee*, accompagné des autres Messagers, a fait Rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour le prier de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartient, de mettre devant la Chambre, un Etat des Lods et Ventes dus dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, dans les Faubourgs de la Cité de Québec, et autre information au sujet des dits Lods et Ventes, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plus de donner pour réponse, que les documens demandés étaient en état de préparation, et seraient transmis à la Chambre avec toute la diligence possible.

*Ordonné*, Que M. *Gosset* ait la permission de s'ab-  
senter de cette Chambre le reste de la Session, pour des affaires urgentes.

*Ordonné*, Que M. *Peck* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la tenue et au règlement des Assemblées des Townships, et aussi pour régler l'élection et les devoirs des Officiers de Paroisses et de Townships, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi, le cinquième Décembre prochain.

Deux Pétitions des Membres de la Congrégation Presbytérienne de Saint André, Seigneurie d'Argenteuil, et des Presbytériens de la Paroisse de La Chute, ont été présentées à la Chambre par M. *Scott*, lesquelles ont été reçues et lues; demandant qu'il soit permis à leurs Ministres respectifs, de tenir des Régistres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, régulièrement paraphés, suivant la loi.

*Résolu*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Scott*, M. *Leslie*, M. *Neilson*, M. *Morin* et M. *Lafontaine*, composent le dit Comité.

Une Pétition de Donald Ross, de Rimousky, Pilote, et autres, Héritiers de feu William Ross, en son vivant du Township d'Hamilton, et de Marie, sa femme, a été présentée à la Chambre par M. *Dumais*, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que dès l'année mil-sept-cent-quatre-vingt-cinq, Son Excellence Henry Hamilton, Lieutenant-Gouverneur et Commandant en Chef de la Province du Bas-Canada, autorisa feu William Ross, en considération de ses pertes et de ses grands services, à occuper une certaine étendue de terre située entre les Seigneuries de Lessard et du Mélis, d'environ deux lieues de largeur, avec le droit de Pêche sur la devan-  
ture de la dite étendue de terre; qu'en vertu de la dite permission

right of fishery in front of the said tract, under and in virtue of which said permission the said late *William Ross*, with his wife and family, settled upon the said tract, and he and his said wife remained upon the same until the time of their respective deaths; and the Petitioners being the descendants of the said *William Ross* and his wife, continued to live upon and to cultivate the said tract: That upon the Petition of the said *William Ross* and *Mary* his wife, during their lifetimes, their claim to the aforesaid tract of land was referred by His Excellency the Lieutenant Governor of the Province for the time being, to the Honorable His Majesty's Executive Council for this Province, who reported thereupon favorably to the claims of the then said *William Ross* and *Mary* his wife, whereupon they recommended that a Warrant of Survey and Subdivision of the said tract of land might issue, and that he the said *William Ross* and *Mary* his wife, and their six sons, *Alexander*, *William*, *John*, *Donald*, *Hector* and *Lauchlin*, might have twelve hundred acres each therein; and also, that their thirteen grand children, viz:—*Felice*, *Sophia* and *Mary*, the children of the said *Alexander*; *Hugh*, *William*, *Lauchlin*, *Alexander*, *Paul* and *Josephte*, the children of the said *William*; and *John*, *Hector*, *Mary* and *Helen*, the children of the said *John*, might have four hundred acres each therein, in case the said tract of land should be found sufficiently capacious to furnish so much, independent of the Reserves within the depth of twelve miles from the River *St. Lawrence*, together with the right of fishery in front of the said tract in the same manner as the fisheries in the front of the said two Seignories might have been granted by the French Government to the Seigniors thereof antecedently to the Conquest, which said Report was afterwards, to wit, on the twenty eighth of May, One thousand eight hundred and two, approved by His Excellency Sir *Robert Shore Milnes*, then Lieutenant Governor of the Province: That on the twenty fourth day of May, One thousand eight hundred and four, His Excellency Sir *Robert Shore Milnes*, then Lieutenant Governor of the Province, issued a Warrant of Survey to the Surveyor General of the Province, bearing date on that day, referring to the foregoing Order in Council, and requiring him to make a faithful and exact Survey of the said tract or parcel of land conformably to His Majesty's Royal Instructions, and to certify and report the same within six months, with a plot or description of the said Township of *Hamilton*: That accordingly the Surveyor General of the Province issued his instructions, bearing date the twenty eighth of May, One thousand eight hundred and four, for running the Outlines of the said Township of *Hamilton*, situate in the District of *Quebec*, County of *Rimouski*, bounded in front and on the North by the River *Saint Lawrence*, by the line of high water; on the East by the Seigniory of *Métis*; on the West by the Seigniory of *Lessard*; and in the rear on the South by the Waste Lands of the Crown: And a Certificate of Survey was made on the third of October, one thousand eight hundred and five, by Mr. *François Fournier*, a sworn Surveyor, at the request of the said *William Ross*, in which he states that he surveyed the Seigniory, accompanied by *Louis Lepage de St. Germain*, the former proprietor of *St. Barnabé*, and ran the lines which are described in the said Certificate, and made a Diagram of the said tract of Land, by the name of the Township of *Hamilton*:—That the said *William Ross* having previously departed this life, his widow *Mary Ross*, made divers grants of land to divers individuals: That on the twenty eighth of February, one thousand eight hundred and twenty four, His Excellency the Governor in Chief of the Province, approved a Report of the Honorable His Majesty's Executive Council for the Province, recommending a Patent to

issue

permission, le dit feu *William Ross*, avec sa femme et sa famille, fut s'établir sur icelle, où lui et sa dite femme restèrent jusqu'à leur décès, et où les Pétitionnaires, descendants des dits *William Ross* et son épouse demeurent: Que la Pétition des dits *William Ross* et *Marie* son épouse, pendant leur vivant, sur leur droit à la dite étendue de terre, fut réservée par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province, à l'Honorable Conseil Exécutif de Sa Majesté dans cette Province, qui rendit un rapport favorable sur les droits des dits *William Ross* et *Marie* son épouse, et par lequel il recommanda de faire sortir un ordre d'arpentage et subdivision de la dite étendue de terre, et que les dits *William Ross* et *Marie* son épouse, et leurs six garçons, *Alexander*, *William*, *John*, *Donald*, *Hector* et *Lauchlin* y eussent chacun douze cens acres, et que leurs treize petits enfans, savoir: *Felice*, *Sophia* et *Mary*, enfans du dit *Alexander*; *Hugh*, *William*, *Lauchlin*, *Alexander*, *Paul* et *Josephte*, enfans du dit *William*; et *John*, *Hector*, *Mary* et *Helen*, enfans du dit *John Ross*, y eussent aussi chacun quatre cens acres de terre, si la dite étendue de terre était assez considérable, indépendamment des réserves dans la profondeur de douze milles, à prendre du Fleuve *Saint Laurent*, avec le droit de Pêche sur la devanture de la dite étendue de terre, de la même manière que les Pêches sur la devanture des dites deux Seigneuries, peuvent avoir été données par le Gouvernement Français à leurs Seigneurs respectifs, avant la conquête: lequel rapport fut ensuite, savoir, le vingt-huit Mai, mil-huit-cent-deux, approuvé par Son Excellence Sir *Robert Shore Milnes*, alors Lieutenant-Gouverneur de la Province: Que le vingt-quatre Mai mil-huit-cent-quatre, Son Excellence Sir *Robert Shore Milnes*, alors Lieutenant-Gouverneur de la Province, adressa un ordre ou *Warrant* d'arpentage à l'Arpenteur-Général de la Province, daté le même jour, résistant au susdit ordre du Conseil, et requérant le dit Arpenteur-Général de faire un Plan exact et fidèle de la dite étendue de terre, conformément aux instructions de Sa Majesté, et d'en faire un rapport certifié dans six mois, avec une description du dit Township d'*Hamilton*: Qu'en conséquence, l'Arpenteur-Général de la Province donna, le vingt-huit Mai, mil-huit-cent-quatre, ordre de tirer les lignes extérieures du dit Township d'*Hamilton*, situé dans le District de *Québec*, dans le Comté de *Rimouski*, borné par devant au nord par le Fleuve *Saint Laurent*, par la ligne de la haute marée, à l'Est par la Seigneurie du *Métis*, à l'Ouest par la Seigneurie de *Lessard*, et par derrière au Sud par les terres désertes de la Couronne. Et à la réquisition de feu *William Ross*, Maître, *François Fournier*, Arpenteur, juré donna, le trois Octobre mil-huit-cent-cinq, un certificat d'arpentage, dans lequel il déclare qu'il arpenta la Seigneurie, accompagné par *Louis Lepage de Saint Germain*, l'ancien Propriétaire de *St. Barnabé*, et tira les lignes qui sont décrites dans le dit certificat, et fit un plan de la dite étendue de terre, sous le nom de Township d'*Hamilton*: Que le dit *William Ross* étant décédé, *Marie Ross*, sa veuve, concéda plusieurs terres à divers individus: Que le vingt-huit Février mil-huit-cent-vingt-quatre, Son Excellence le Gouverneur-en-Chef de la Province, approuva un rapport de l'Honorable Conseil Exécutif de Sa Majesté pour cette Province, recommandant d'accorder des Lettres Patentes aux Pétitionnaires pour le dit Township d'*Hamilton*, et le douze Avril de la même année furent émanés, sous le Grand Sceau de la Province, les Lettres Patentes de Sa Majesté, copies authentiques desquelles, avec les autres Documens ci-dessus mentionnés, les Pétitionnaires prennent la liberté de soumettre à la Chambre: Que les Pétitionnaires étant troublés dans la possession de la dite étendue de terre, par Dame *Marie Geneviève Noël*, veuve de feu *Joseph Drapeau*, écuyer, et par les Héritiers du dit feu *Joseph Drapeau*,

issue for the said Township of *Hamilton*, in favor of the Petitioners, and His Majesty's Letters Patent under the Great Seal of the Province, issued on the twelfth day of April in the same year, of which said Letters Patent, as well as the other Documents herein-before mentioned and referred to, the Petitioners beg leave to submit authentic Copies: That the Petitioners being disturbed in the possession of the said tract of Land by Dame *Marie Geneviève Noël*, Widow of the late *Joseph Drapeau*, Esquire, and by the heirs of the said late *Joseph Drapeau*, proceedings were instituted in the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, to try the validity of the title set up by the said Dame *Marie Geneviève Noël*, and the heirs of the said *Joseph Drapeau*:—That the said Court of King's Bench adjudged the said tract of Land to belong to the said Dame *Marie Geneviève Noël* and the heirs of the said late *Joseph Drapeau*, under a title, the origin of which was long anterior to the permission given to the ancestors of the Petitioners by His Excellency *Henry Hamilton*, then Lieutenant Governor of the Province, as above mentioned:—That by reason of the premises, the Petitioners have not derived from the aforesaid grant the benefit which it was the gracious intention of His Majesty's Government to confer upon the parents of the Petitioners and themselves; and have besides, been put to great expenses in attempting to enforce the title so granted to them by His Majesty's Government aforesaid: That the Petitioners had the honor of laying the aforesaid before His Excellency the Administrator of the Government, in their Petition bearing date the thirty first day of August one thousand eight hundred and twenty nine, and prayed thereon that His Excellency would be graciously pleased to afford the Petitioners relief out of the Waste Lands of the Crown, or in such other manner as to His Excellency should seem most meet: That upon the reference made of the said Petition by His Excellency to His Majesty's Executive Council of and for the Province of *Lower Canada*, they were pleased to recommend that there should be granted one hundred acres to each living Child of the late *William Ross*, and one hundred acres to the Representative of each deceased Child of the said late *William Ross*, as appears by their Report, bearing date the nineteenth of January, one thousand eight hundred and thirty: That the case of the Petitioners being again brought under the consideration of the Honorable the Executive Council, they were pleased to recommend that there should be granted three hundred acres of land to each of the six heirs; that is to say,—eighteen hundred acres in all, as appears by their Report bearing date the 21st September 1830: That the quantity of land so recommended to be granted to the Petitioners, amounting only to eighteen hundred acres, as and for an indemnity for the aforesaid tract, (fourteen thousand eight hundred acres,) is altogether inadequate, and would besides leave the Petitioners altogether unindennified for the costs and expenses to which the Petitioners have been exposed in attempting to enforce by Process of Law the title by them derived from the Crown: That the Petitioners are convinced that their just claims as well for an indemnity for the said lands, as for the said costs and expenses by them incurred upon the faith of the title so granted to them by the Crown, would not have been overlooked, if the Honorable the Executive Council had not been under some misapprehension respecting the value of the property granted to them by His Majesty, as also respecting the costs and expenses by them incurred in attempting to enforce the title so by them derived from His Majesty; and praying that the House will be pleased to take their case into consideration, and to afford them relief in such manner as shall be deemed by the House most consistent with right and justice.

VOL.—41.

*Resolved,*

*Drapeau*, ils intentèrent une action dans la Cour du Banc du Roi du District de *Québec*, pour essayer la validité du titre sur lequel se fondaient la dite Dame *Marie Geneviève Noël* et les Héritiers du dit *Joseph Drapeau*: Que la dite Cour du Banc du Roi adjugea la dite étendue de terre à la dite Dame *Marie Geneviève Noël* et aux Héritiers du dit feu *Joseph Drapeau*, sur un titre dont l'origine était bien antérieure à la permission donnée aux ancêtres des Pétitionnaires par Son Excellence *Henry Hamilton*, alors Lieutenant-Gouverneur de la Province, comme ci-dessus dit: Qu'en raison des prémisses, les Pétitionnaires n'ont pas retiré de la dite Concession les bénéfices que, dans son intention gracieuse, le Gouvernement de Sa Majesté voulait assurer aux parents des Pétitionnaires et aux Pétitionnaires eux-mêmes, et ont en outre été exposés à de grands dépens, en entreprenant de soutenir la validité du titre à eux accordé par le Gouvernement de Sa Majesté: Que les Pétitionnaires eurent l'honneur de soumettre les prémisses ci-dessus à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, dans leur Pétition du trente-et-un Août mil-huit-cent-vingt neuf, par laquelle ils supplierent qu'il lui plût gracieusement de récompenser les Pétitionnaires à même les terres désertes de la Couronne, ou de telle autre manière qu'il semblerait plus propre à Son Excellence: Qu'après que la dite Pétition eut été référée par Son Excellence au Conseil Exécutif de Sa Majesté de et pour la Province du *Bas-Canada*, il plut au dit Conseil de recommander qu'il fut accordé cent acres de terre à chacun des enfants vivans de feu *William Ross*, et cent acres aux représentants de chaque enfant décédé du dit feu *William Ross*, comme il appert par leur rapport du dix-neuf Janvier mil-huit-cent-trente: Que le cas des Pétitionnaires ayant été de nouveau soumis à la considération de l'Honorable Conseil Exécutif de cette Province, il plut au dit Conseil de recommander que trois cents acres de terre fussent accordés à chacun des six enfants des dits feu *William Ross* et *Marie* son épouse, ou à leurs représentants, faisant en tout dix-huit cents acres de terre, comme il appert par leur rapport du vingt-et-un Septembre mil-huit-cent-trente: Que la quantité de terre ainsi accordée, par la recommandation du Conseil Exécutif de Sa Majesté en cette Province, aux Pétitionnaires ne se montant qu'à dix-huit cents acres, est bien loin d'être une juste indemnité pour la dite étendue de terre de quatorze mille huit cents acres, et laisse à supporter par les Pétitionnaires les frais et dépenses auxquels ils ont été exposés en voulant soutenir par la voie de droit la validité du titre qu'ils avaient eu de la Couronne: Que les Pétitionnaires sont convaincus que le Conseil Exécutif de Sa Majesté dans cette Province aurait rendu justice à leurs droits légitimes, tant à une indemnité pour les dites terres que pour les frais et dépens auxquels ils ont été mis sur la foi d'un titre que la Couronne avait donné aux Pétitionnaires, si l'Honorable Conseil Exécutif n'eut pas été induit en erreur sur la valeur des biens à eux accordés par Sa Majesté, et aussi sur le montant des frais et dépenses qu'ils ont faits en entreprenant de soutenir le titre qui leur avait été donné par Sa Majesté, comme susdit; et priant la Chambre qu'il lui plaise de prendre leur cause en sa considération et d'ordonner sur icelle ce que de droit et raison.

S

*Résolu,*

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Dumais, Mr. De St. Ours, Mr. Louis Bourdages, Mr. Courteau and Mr. Corneau do compose the said Committee.

Three Petitions from Officers of the Civil Government for Salaries;

Three Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Gugy, and the same were received and read, viz :—

A Petition of Joseph Hazard Terrill, High Constable for the District of Saint Francis, praying for a Salary.

A Petition of Charles Antoine Godefroy de Tonnancour, Coroner for the District of Saint Francis, praying for a Salary.

A Petition of Carey McClellan Hyndman, Crier of the Court of King's Bench for the Inferior District of Saint Francis, praying for a Salary.

*Ordered*, That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

Petition of Abel Morrill to build a Toll Bridge over the River Yamaska;

A Petition of Abel Morrill, of the County of Stanstead, was presented to the House by Mr. Peck, and the same was received and read ; praying for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River Yamaska, within the distance of two miles above and three miles below the Village of Saint Césaire, and to exact Toll thereon.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition of C. Laurier for aid to make experiments in measuring distances on the water;

A Petition of Charles Laurier, Surveyor of Lands at Lachenaie, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Morin, and the same was received and read, setting forth :—That the Petitioner with the view of rendering himself useful to Society, claims the countenance and aid of the Government to enable him to make experiments with reference to the art of measuring distances on the water, during two or three summers, for the purpose of placing within the reach of Seamen of all classes, a new method of measuring distances at sea, for the purpose of ascertaining how far a Vessel has run on any given course, (even although they had run at different rates of velocity on the same course for eight days,) by merely looking at the numbers shown by the Terrestrial Log, which numbers will be always increasing, and which, (subtracting the numbers already observed,) will shew them the distance run by their Vessels on each course at any time and at any hour, and with the greatest ease : That the Petitioner has reason to believe that the distance will not be as accurately measured as the distance along a road, which he measures in his Calèche, but as accurately, and perhaps more so, than it could be measured in the way ordinarily used by Seamen, of throwing the Log astern of the Vessel once during every watch, or even every two hours, according to the method always (as he believes) hitherto practised, and rectifying the distances thus found by altitudes taken when the weather will permit : That as the scheme for measuring distances at sea appears very hazardous, (for which he entreats pardon,) he would willingly have made experiments at his own expense ; but he has not the means : It would require, as he believes, from one thousand to twelve

Réolu, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Dumais, M. De St. Ours, M. Louis Bourdages, M. Courteau et M. Corneau composent le dit Comité.

Trois Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre par M. Gugy, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :—

Une Pétition de Joseph Hazard Terrill, Grand Connétable pour le District de Saint François, demandant un Salaire.

Une Pétition de Charles Antoine Godefroy de Tonnancour, Coronaire pour le District de Saint François, demandant un Salaire.

Une Pétition de Carey McClellan Hyndman, Crieur de la Cour du Banc du Roi pour le District Inférieur de Saint François, demandant un Salaire.

Ordonné, Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Comptes Publics.

Une Pétition d'Abel Morrill, du Comté de Stanstead, a été présentée à la Chambre par Mr. Peck, laquelle a été reçue et lue ; demandant un privilége exclusif, pour bâtir un Pont de péage sur la Rivière Yamaska, dans la distance de deux milles au-dessus et de trois milles au-dessous du Village de Saint Césaire, et pour demander des péages sur iclui.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Bills privés.

Une Pétition de Charles Laurier, Arpenteur à Lachenaie, a été présentée à la Chambre par Mr. Morin, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant : Que le Pétitionnaire, pour se rendre utile à la société, réclame l'approbation et l'aide du Gouvernement pour faire des expériences de mesurage sur l'eau, l'espace de deux ou trois étés, aux fins de pouvoir mettre à la portée de tous les Mariniers, une nouvelle pratique de mesurer sur la mer, pour connaître combien leurs Vaisseaux auraient fait de chemin, ou cinglé sur chaque direction, (euissent-ils été par différentes vitesses huit jours sur la même direction,) en observant seulement à chaque fois qu'ils changeraient de directions, la numération du Loch-Terrestre, qui serait toujours croissante, et dont la soustraction des numérations faites, leur indiquerait le cinglage du Vaisseau sur chaque direction, en tout tems et à toute heure, avec beaucoup d'aisance : Que le Pétitionnaire est bien porté à croire que ce ne sera pas aussi juste que le mesurage des chemins qu'il fait avec sa calèche, mais aussi juste et peut-être plus juste, que ne font les Mariniers en jetant le Loch à la mer derrière le Vaisseau de quatre en quatre ou même de deux en deux heures, comme on a toujours fait, à ce qu'il croit, jusqu'à présent en rectifiant ces hypothèses de mesurage, par les hauteurs qu'ils trouvent quand le tems le permet : Que comme le projet de mesurage sur la mer paraît très-téméraire, (dont il demande pardon,) il aurait bien voulu faire les expériences à ses dépens ; mais il n'en a pas les moyens : il lui faudrait, à ce qu'il croit, mille à douze cens livres, pour le mettre en état de faire les expériences nécessaires ; et il veut bien recevoir cette allocation par quartiers, sous la régie et inspection d'un Comité nommé à cette fin, pour, d'après les premiers essais,

référée.

Trois Pétitions d'Officiers du Gouvernement Civil, pour Salaires :

Pétition d'Abel Morrill pour bâti un Pont de péage sur la Rivière Yamaska ;

Pétition de Charles Laurier, pour une aide pour faire des expériences de mesurage de distances sur l'eau ;

twelve hundred pounds to enable him to make the necessary experiments; and he would be very willing to receive this sum quarterly, under the superintendence of a Committee appointed for that purpose, leaving it to a Committee to decide according to the success of his first experiments, whether he ought to receive the remainder of the allowance or not.

A Petition of divers Tanners of the City and District of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *De Witt*, and the same was received and read; praying the removal of the Duty of two and a half per cent now levied on Raw Hides imported from the *United States of America* into this Province, and imposed by the Provincial Act 55th Geo. 3, Cap. 2.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Trade.

A Petition of the Inhabitants of the Gore of *Argenteuil*, was presented to the House by Mr. *Scott*, and the same was received and read; praying that the said Gore of *Argenteuil* may be detached from the County of *Terrebonne*, and annexed to the County of *Two Mountains*.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Township of *Grenville* and its augmentation, *Chatham* and *Wentworth*, praying for a subdivision of the County of *Two Mountains*.

Four Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:—

By Mr. *Viger*.—A Petition of divers Inhabitants of the Village of *Dorchester*, and its environs; praying an aid to assist them in building a School House.

By Mr. *Peck*.—A Petition of the Trustees of *Charleston Academy*; praying an aid of Two hundred pounds currency, for the support of the said Academy during the ensuing year.

By Mr. *De Witt*.—A Petition of the Trustees for Schools in the Township of *Hemmingford*; representing that the Petitioners have erected a suitable Building for a School House at the distance of one league from any other in the Township of *Hemmingford*; and praying the House to grant them the sum of Thirty two pounds seven shillings and six pence currency, being one half the expense of the said Building.

By Mr. *Huot*.—A Petition of the Members of the Committee of Management of the *Quebec Education Society*; praying an aid of Two hundred and thirty pounds currency, to assist them in defraying the ordinary expenses of their School for the ensuing year, and, also, an aid of One hundred pounds currency, towards the support of a School established under their direction by the Ladies of *Quebec*, for the gratuitous instruction of poor female children, for the ensuing year.

*Ordered*, That the four preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Thirteen Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:—

By Mr. *Huot*.—A Petition of divers Inhabitants of the Seigniory of *Bonhomme*, Parish of *L'Ancienne Lorette*; praying an aid of Six hundred pounds currency,

essais, juger par le dit Comité, s'il doit continuer à recevoir les autres quartiers de la dite allouance, ou non.

Pétition pour ôter le droit su le cuir vert;

Les deux Pétitions précédentes référées.

Pétition des Habitans de l'augmentation d'Argenteuil, pour le dit lieu être annexé au Comté du Lac des Deux Montagnes;

référée.

Une Pétition de divers Tanneurs, de la Cité et District de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par Mr. *De Witt*, laquelle a été reçue et lue; demandant que le droit de deux et demi par cent, maintenant prélevé sur le cuir vert, importé des Etats-Unis d'Amérique en cette Province, et imposé par l'Acte Provincial, 55e. Geo. III, Chap. 2. soit ôté.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent de Commerce.

Une Pétition des Habitans de l'augmentation d'Argenteuil, a été présentée à la Chambre par Mr. *Scott*, laquelle a été reçue et lue; demandant que la dite augmentation d'Argenteuil soit détachée du Comté de *Terrebonne*, et annexée au Comté du *Lac des Deux Montagnes*.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été réservée la Pétition des Habitans des Townships de *Grenville* et son augmentation, *Chatham* et *Wentworth*, demandant une subdivision du Comté du *Lac des Deux Montagnes*.

Quatre Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par Mr. *Viger*.—Une Pétition de divers Habitans du Village de *Dorchester* et ses environs; demandant une aide pour les assister dans la bâtie d'une Maison d'Ecole.

Par Mr. *Peck*.—Une Pétition des Syndics de l'Académie de *Charleston*; demandant une aide de deux cens livres courant, pour le soutien de la dite Académie, durant l'année suivante.

Par Mr. *De Witt*.—Une Pétition des Syndics pour les Ecoles dans le Township de *Hemmingford*; représentant que les Pétitionnaires ont érigé une bâtie convenable pour une maison d'Ecole, à la distance d'une lieue d'aucune autre, dans le Township de *Hemmingford*; et priant la Chambre de leur accorder la somme de trente-deux livres sept schelings et six deniers courant, étant la moitié du coût de la dite bâtie.

Par Mr. *Huot*.—Une Pétition des Membres du Comité de régie de la dite société d'Education de Québec; demandant une aide de deux cent trente livres courant, pour payer les dépenses ordinaires de leur Ecole, pour l'année suivante; et aussi, une aide de cent livres courant, pour le soutien d'une Ecole établie, sous leur direction, par les Dames de *Québec*, pour l'instruction gratuite de jeunes filles pauvres, pour l'année suivante.

*Ordonné*, Que les quatre Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Les quatre Pétitions précédentes référées.

Treize Pétition pour des aides, relativement aux Communications intérieures;

Treize Pétitions ont été, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par Mr. *Huot*.—Une Pétition de divers Habitans de la Seigniory de *Bonhomme*, Paroisse de *L'Ancienne Lorette*; demandant une aide de six cens livres courant, pour

The four preceding Petitions referred.

Thirteen Petitions for aid towards Internal Communications;

to

to improve the Road passing through the first Concession of the said Seigniory of *Bonhomme*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Pointe aux Trembles*, County of *Portneuf*; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to cause-way the By-Road leading from the Village of *Saint Nicholas* to the front Road of the Village of *Petit Capsa*.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Deschambault*, County of *Portneuf*; praying an aid of Two hundred pounds currency, to assist them in opening a Road from the third to the sixth Concession in the Seigniory of *Saint Joseph de Deschambault*.

By Mr. *Gugy*.—A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Hereford* and *Drayton*; praying an aid of Three hundred and fifty pounds currency, for making and putting in repair through *Hereford* to *Clifton* Line, the Road leading from the Province Line to the Township of *Eaton*; and, also, an aid of Two hundred and fifty pounds currency, for making a Road from *Leach Stream* in the Township of *Hereford*, to the Settlements in the Township of *Drayton*.

A Petition of *Anthony Gilbert Douglass*; praying reimbursement of the sum of Eighty pounds currency, balance of an amount advanced by him on the *Saint Grégoire* Road.

By Mr. *Solicitor General*.—A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *Yamachiche* and *Saint Barnabé*; praying an aid of One thousand pounds currency, to open a Road from *Johnston's Mill* at *Yamachiche*, to the front line of the Fief *Saint Maurice*, and thence to the front of the land of *Joseph Boucher de Niverville*, Esquire, in the said Fief.

By Mr. *Antoine Charles Taschereau*.—A Petition of the Inhabitants of the County of *Beauce*; praying an aid of Twelve hundred pounds currency, towards opening and ameliorating Roads from the Parish of *Saint Claire*, and Township of *Frampton*, on the River *Etchemin*, to the Parish of *Saint Joseph* on the River *Chaudière*, and other places in that Vicinity.

A Petition of the Inhabitants of *Sainte Claire*, County of *Beauce*, praying an aid to build a Bridge over the River *Etchemin*, near the Church of the Parish of *Sainte Claire*.

By Mr. *Scott*.—A Petition of the Inhabitants of the Township of *Chatham*, and *Rivière du Nord*; praying an aid to build a Bridge over the *Rivière du Nord* at the head of the little rapids above the *Chute Mills*, in the Seigniory of *Argenteuil*, and to open a Road from the said proposed Bridge, to meet the Government Road at the head of the *Grenville Canal*.

A Petition of divers Inhabitants of *St. Columban* in the Seigniory of the *Lake of the Two Mountains*; praying an aid to complete a Road through the Settlement of *St. Columban*, leading from the *Rivière du Nord* to the Northern extremity of the Seigniory of the *Lake of the Two Mountains*, and to build a Bridge over the said River.

By Mr. *Peck*.—A Petition of the Inhabitants of the County of *Stanstead*; praying an aid of Five hundred pounds currency, to make that part of the main Mail Road leading from *Stanstead* to the River *St. Francis*, namely, from *Stanstead* line through part of *Barnston* to *Hatley* line, a good, safe and permanent Carriage Road.

A Petition of the Inhabitants of *Hatley* and *Compton*; praying an aid of Five hundred pounds currency, to open and complete a Road between the head of *Lake Massawippi* and *Barford* line.

By Mr. *De Witt*.—A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Hemmingford*; praying an aid towards opening, repairing and ditching several Roads in the Township of *Hemmingford*.

pour améliorer le Chemin qui passe à travers la première Concession de la dite Seigneurie de *Bonhomme*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de la *Pointe aux Trembles*, Comté de *Portneuf*; demandant une aide de cent cinquante livres courant, pour ponter la Route qui communique du Village de *Saint Nicolas*, au Chemin de front du Village du *Petit Capsa*.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Deschambault*, Comté de *Portneuf*; demandant une aide de deux cens livres courant, pour les assister dans l'ouverture d'un Chemin de la troisième à la sixième Concession dans la Seigneurie de *Saint Joseph de Deschambault*.

Par M. *Gugy*.—Une Pétition des Habitans des Townships de *Hereford* et *Drayton*; demandant une aide de trois cent-cinquante livres courant, pour faire et réparer à travers *Hereford* jusqu'à la ligne de *Clifton*, le Chemin conduisant de la ligne de la Province au Township d'*Eaton*; et aussi, une aide de deux cent-cinquante livres courant, pour faire un Chemin de *Leach Stream* dans le Township de *Hereford*, aux établissements dans le Township de *Drayton*.

Une Pétition d'*Antoine Gilbert Douglass*; demandant le remboursement d'une somme de quatre-vingts livres courant, étant la balance d'un montant par lui avancé sur le Chemin de *Saint Grégoire*.

Par M. le Solliciteur-Général.—Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Yamachiche* et *Saint Barnabé*; demandant une aide de mille livres courant, pour ouvrir un Chemin depuis le moulin de *Johnston*, à *Yamachiche*, jusqu'à l'avant ligne du Fief *Saint Maurice*, et de là au front de la terre de *Joseph Boucher de Niverville*, Esquier, dans le dit Fief.

Par M. *Antoine Charles Taschereau*.—Une Pétition des Habitans du Comté de *Beauce*; demandant une aide de douze cents Livres courant, pour ouvrir et améliorer des Chemins, depuis la Paroisse de *Sainte Claire* et du Township de *Frampton*, sur la Rivière *Etchemin*, jusqu'à la Paroisse de *Saint Joseph*, sur la Rivière *Chaudière*, et autres places dans ces environs.

Une Pétition des Habitans de la Paroisse de *Sainte Claire*, Comté de *Beauce*; demandant une aide pour bâtiur un Pont sur la Rivière *Etchemin*, près de l'Eglise de la Paroisse *Sainte Claire*.

Par M. *Scott*.—Une Pétition des Habitans du Township de *Chatham* et *Rivière du Nord*; demandant une aide pour bâtiur un Pont sur la *Rivière du Nord*, au haut des petits rapides, au-dessus des Moulin de la *Chute*, dans la Seigneurie d'*Argenteuil*, et pour ouvrir un Chemin du dit Pont projeté, à rencontrer le Chemin du Gouvernement, au haut du Canal de *Grenville*.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Columban*, dans la Seigneurie du *Lac des Deux Montagnes*; demandant une aide pour compléter un Chemin à travers les établissements de *Saint Columban*, conduisant de la *Rivière du Nord*, à l'extrémité Nord de la Seigneurie du *Lac des Deux Montagnes*, et pour bâtiur un Pont sur la dite Rivière.

Par M. *Peck*.—Une Pétition des Habitans du Comté de *Stanstead*; demandant une aide de cinq cens livres courant, pour faire de cette partie du grand Chemin de la *Malle*, conduisant de *Stanstead* à la Rivière *Saint François*, nommément, de la ligne de *Stanstead* à travers une partie de *Barnston*, à la ligne d'*Hatley*, un Chemin de voiture bon, sûr et durable.

Une Pétition des Habitans de *Hatley* et *Compton*; demandant une aide de cinq cens livres courant, pour ouvrir et compléter un Chemin entre la partie supérieure du *Lac Massawippi* et la ligne de *Barford*.

Par M. *De Witt*.—Une Pétition de divers Habitans du Township de *Hemmingford*; demandant une aide pour ouvrir, réparer et fossoyer plusieurs Chemins dans le Township de *Hemmingford*.

2 Will. IV. 26th November.

Ordered, That the thirteen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Mr. Morin, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Marie Marguerite Gagnier*, Widow *Labrie*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, from the information they have received, and the conviction they have of the utility of the publication of the History of *Canada*, by the late Mr. *Labrie*, are of opinion to grant to the Petitioner for her assistance in this undertaking, a Law authorizing the purchase in the name of the Province, at the sale price, of such a number of copies, the amount whereof shall be and shall not exceed Five hundred pounds currency; the said copies to be afterwards distributed under an Act of the Provincial Legislature.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Tuesday next.

Ordered, That the Special Committee to whom was referred the Petition of *Horatio Gates* and others, have power to report from time to time.

Mr. *Mondelet* then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee have examined the Notices and Certificates of Notices affixed to the Church doors of the Parishes of *Montreal*, *Lachine*, *Pointe Claire*, *Ste. Anne* and *Ile Perrot*, and the Notices and Certificates of Notices published in the *Quebec Gazette* and in the *Montreal Gazette*, and in the *Minerve*; considering the importance of the Petitioners undertaking, and the advantages which as a public improvement are likely to result therefrom; considering also, that the Petitioners may justly have been in error as to the period of the Meeting of the Legislature, which met this year earlier than usual; and being convinced that the said Notices have had a sufficient publicity, humbly recommend that Your Honorable House may be pleased not to insist upon the strict accomplishment of the forms required by the Rules of this House, exempt them therefrom, and that it may be permitted to proceed on the Petition in the same manner as if the Rules of this House had been complied with.

Ordered, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

Resolved, That this House doth concur in the Report of the Special Committee; and in consideration of the peculiar circumstances and the importance of the measure proposed by the Petitioners in having given the Notices during fifty days, from the fourth of October last to this date, exempt the Petitioners from the Rules of this House, suspending, nevertheless, ulterior proceedings upon their said Petition until after the expiration of the two months prescribed by the Rule of this House.

Mr. *De Witt*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Benjamin Spearman*, of

26 November. A. 1831. 73

Ordonné, Que les treize Pétitions précédentes soient résérées au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

M. *Morin*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Marie Marguerite Gagnier*, Veuve *Labrie*, a présenté à la Chambre le Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité, d'après les renseignemens qu'il a reçus, et la persuasions où il est de l'utilité de la publication de l'*Histoire du Canada*, par feu M. *Labrie*, est d'opinion d'accorder à la Pétitionnaire, pour l'aider dans cette entreprise, une loi qui autorise l'achat au nom de la Province, au prix de vente de tel nombre d'exemplaires dont le montant sera de et n'excédera pas cinq cents livres courant; les dits exemplaires à être ensuite distribués par un Acte de la Législature Provinciale.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Ordonné, Que le Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*Horatio Gates*, et autres, ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

M. *Mondelet* a alors présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant examiné les annonces et certificats d'annonces faites et affichées aux portes des Eglises des Paroisses de *Montréal*, *La Chine*, *Pointe Claire*, *Sainte Anne* et *Ile Perrot*, et les annonces et certificats d'annonces insérées dans les Gazettes de *Québec* et de *Montréal*, et dans la *Minerve*; considérant l'importance de l'entreprise des Pétitionnaires; avec les avantages qu'elle promet comme Amélioration Publique; et prenant en considération que les Pétitionnaires ont pu se trouver dans une juste erreur sur l'époque de la convocation de la Législature, qui s'est assemblée plus tôt cette année qu'à l'ordinaire; persuadé que les dites annonces ont eu une publicité suffisante, recommande humblement que cette Honorable Chambre veuille bien ne pas exiger des Pétitionnaires l'observation des strictes formes prescrites par les règles de cette Chambre, les en dispenser et qu'il soit permis de procéder ultérieurement sur la dite Requête comme si les règles de cette Chambre eussent été observées.

Ordonné, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial, et qu'attendu les circonstances particulières de la mesure proposée par les Pétitionnaires et son importance, les Pétitionnaires ayant fait les annonces pendant cinquante jours, à compter du quatre Octobre dernier jusqu'à cette date, elle exempte les Pétitionnaires des règles de cette Chambre, en suspendant néanmoins à procéder ultérieurement sur leur dite Pétition, jusqu'après l'expiration des deux mois prescrits par les règles de cette Chambre.

M. *De Witt*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Benjamin Spearman*, du Township de *Hemmingford*,

Les treize Pétitions précédentes référées.

Rapport sur la Pétition de la Veuve *Labrie*;

Permission à un Comité de faire rapport de temps à autre.

Premier Rapport sur la Pétition pour un Canal, du Lac des Deux Montagnes au Courant Sainte Marie;

Rapport d'une Résolution.

Rapport sur la Pétition de *B. Spearman*;

the Township of *Hemmingford*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having taken Evidence in support of the Petition, and having maturely considered his case, are of opinion, that a remuneration of Seventy five pounds currency, should be granted to him, and which they humbly recommend to Your Honorable House.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Resolutions on  
Indemnity to  
Members, re-  
ported.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, from the Committee of the whole House to consider the expediency of allowing an Indemnification to the Members of this House for their disbursements for attending at the Sittings of the House, and for their travelling expenses, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to allow an Indemnification to the Members of this House for their disbursements for attending at the Sittings of the House, and for their travelling expenses.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Indemnification be a *per diem* allowance of Ten shillings currency, and four shillings currency, per league, for travelling expenses.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Indemnification commence with the present Session, and continue to the first Session, inclusive, of the ensuing Provincial Parliament.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question:

Yea, 34.

Nay, 22.

So it was carried in the Affirmative.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon,

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yea,

Messieurs, *Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Jacques Dorion, Fortin, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Taylor, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright*, (35.)

Nay,

Messieurs *Badeaux, Boissonnault, Casgrain, Demers, De St. Ours, De Witt, Dumais, Dumoulin, Duval, Heneq, Huot, Leslie, Mondelet, Morin, Quirouet, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele and Young*, (22.)

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read;

Mr. Solicitor General moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Leslie*, That the following words be added to the said Resolution: “to such Members only as may have voted in favor of the Resolution that it is expedient to allow an Indemnification, and whose Names were taken on the division on the said Resolution.”

The House divided on the Motion of amendment; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yea,

*Hemmingford*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la table du Greffier, comme suit :

Votre Comité s'étant procuré des témoignages au soutien de la Requête, et ayant pris sa situation en considération, est d'opinion qu'il devrait être fait une rémunération de soixante-et-quinze livres courant au Pétitionnaire; ce que votre Comité prend la liberté de recommander à votre Honorable Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. *Pierre Elzéar Taschereau*, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'accorder une indemnité aux Membres de cette Chambre pour leurs déboursés pour assister aux Séances de cette Chambre, et pour leurs frais de voyage, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et sont comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédié d'accorder une indemnité aux Membres de cette Chambre pour les déboursés qu'ils font pour assister aux Séances de la Chambre, et pour leurs frais de voyage.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite indemnité soit une allouance de dix schelings courant par jour, et de quatre schelings courant par lieue, pour frais de voyage.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite indemnité commence avec la présente Session, et qu'elle continue jusqu'à la première Session du prochain Parlement Provincial, inclusivement.

M. *Neilson* a proposé, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que la question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question.

Pour, 34.

Contre, 22.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs *Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Jacques Dorion, Fortin, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Taylor, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright*; (35.)

Contre,

Messieurs *Badeaux, Boissonnault, Casgrain, Demers, De St. Ours, De Witt, Dumais, Dumoulin, Duval, Heneq, Huot, Leslie, Mondelet, Morin, Quirouet, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele et Young*. (22.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. le Solliciteur-Général a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Leslie*, Que les mots suivants soient ajoutés à la dite Résolution, “aux Membres seulement qui peuvent avoir voté en faveur de la Résolution, portant, qu'il est expédié d'allouer une indemnité et dont les noms ont été pris sur la division qui a eu lieu sur la dite Résolution.”

La Chambre s'est divisée sur la motion d'amendement; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Rapport de Ré-  
solutions sur  
l'Indemnité aux  
Membres.

Yea,

Messieurs Boissonnault, Casgrain, Demers, Dumais, Duval, Leslie, Mondelet, Quirouet, Scott, Solicitor General, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele and Young, (14.)

Nays,

Messieurs Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Corneau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Jacques Dorion, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright, (43.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the second Resolution,

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Jacques Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Taylor, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright, (35.)

Nays,

Messieurs Boissonnault, Casgrain, Clouet, Demers, De St. Ours, De Witt, Dumais, Dumoulin, Dural, Heney, Huot, Leslie, Mondelet, Morin, Panet, Quirouet, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele and Young, (23.)

So it was carried in the Affirmative.

The third of the said Resolutions being again read; and the Question of concurrence being put thereon,

The House divided:

Yea, 35.

Nays, 19.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to make an allowance to the Members of the Assembly for the expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

A Bill to compel Wharfingers and others, to advertise unclaimed Goods in their possession, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Standing Committee of Trade.

A Bill to render Members of the Assembly incompetent to hold any Civil Office or place of profit under the Crown; and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

Mr. Lee moved, seconded by Mr. De Witt, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

Mr. Laguerre moved in amendment, seconded by Mr. Lafontaine, That the word "now," in the said Motion, be struck out, and the following substituted: "on the first day of August next."

The

Pour,

Messieurs Boissonnault, Casgrain, Demers, Dumais, Duval, Leslie, Mondelet, Quirouet, Scott, le Solliciteur Général, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele, et Young; (14.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Jacques Dorion, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright. (43.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La question ayant été alors mise sur la seconde Résolution,

La Chambre s'est divisée de nouveau; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Jacques Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Neilson, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Taylor, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright; (35.)

Contre,

Messieurs Boissonnault, Casgrain, Clouet, Demers, De St. Ours, De Witt, Dumais, Dumoulin, Duval, Heney, Huot, Leslie, Mondelet, Morin, Panet, Quirouet, Scott, le Solliciteur Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele et Young. (23.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau; et la question de concurrence ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée:

Pour, 35.

Contre, 19.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et *Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que Mr. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour faire une allowance aux Membres de l'Assemblée pour les dépenses encourues par eux pour assister aux Sessions de la Législature.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour obliger les Possesseurs de Quais et autres à donner avis des articles non réclamés en leur possession, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité permanent de Commerce.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rendre les Membres de l'Assemblée inhabiles à jouir d'aucun Office Civil ou Emploi lucratif sous la Couronne, et pour d'autres fins, a été lu une seconde fois.

M. Lee a proposé, secondé par M. De Witt, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

M. Laguerre a proposé en amende, secondé par M. Lafontaine.

Que le mot "maintenant," dans la dite Motion, soit retranché, et les suivants substitués: "le premier jour d'Août prochain."

Bill pour une indemnité aux Membres, lu la première fois.

Bill concernant les possesseurs de Quais, lu une seconde fois;

Bill concernant les Membres de l'Assemblée, lu une seconde fois;

référé.

La

Members Indemnity Bill read the first time;

Wharfingers Bill read the second time;

ferred.

Bill relating to Members of the Assembly read the second time;

committed.

The House divided on the Motion of amendment:

Yea, 42.

Nays, 2.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, Accordingly.

Committee on Agricultural Improvement Act

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending an Act passed in the tenth and eleventh years George the Fourth, Chapter one, intituled, "An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province, and to make further provisions to the same effect," being read;

The House accordingly resolved itself in the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Fortin reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to amend the Act of the tenth and eleventh George the Fourth, Chapter one, intituled, "An Act to amend an Act passed in the ninth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act for the more speedy remedy of divers abuses prejudicial to Agricultural Improvement in this Province," and to make further provision to the same effect.

*Ordered*, That the said Resolution be referred to the Standing Committee of Agriculture, with power to report by Bill or otherwise.

and committed.

Then, on Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Louis Bourdages,

The House adjourned till Monday next.

Answer to an Address.

**M**r. Peck, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Friday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to lay before the House certain Information relating to John Fletcher, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of Saint Francis, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he would lay before the House the proceedings in this matter without delay.

Answer to an Address.

Mr. Gugy, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Friday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to lay before the House, Copies of various Documents in relation to the Honorable James Kerr, Judge of the Court of Vice Admiralty, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Documents required would be laid before the House as soon as they could be got ready.

Answer to an Address.

Mr. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Friday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying

La Chambre s'est divisée sur la Motion d'amendement:

Pour, 42.

Contre, 2.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

Comité sur l'Acte pour l'Amélioration de l'Agriculture.

L'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'amender un Acte passé dans les dixième et onzième années de George Quatre, Chapitre Premier, intitulé, "Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Amélioration de l'Agriculture en cette Province, et pour faire de plus amples dispositions à cette fin," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Acte des dixième et onzième George Quatre, Chapitre Un, intitulé, "Acte pour amender un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour remédier plus efficacement à divers abus préjudiciables à l'Amélioration de l'Agriculture en cette Province," et pour faire de plus amples dispositions à cette fin.

*Ordonné*, Que la dite Résolution soit référée au Comité permanent d'Agriculture, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement.

Résolution rapportée;

et référée.

Alors, sur Motion de M. Neilson, secondé par M. Louis Bourdages,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Réponse à une Adressse.

Lundi 28 Novembre, 1831.

**M**r. Peck, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Vendredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il lui plaise de faire mettre devant la Chambre certaines informations relatives à John Fletcher, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de Saint François, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle mettrait devant la Chambre les procédures sur cette matière, sans délai.

Réponse à une Adressse.

**M**. Gugy, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Vendredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien mettre devant cette Chambre, copies de divers Documens qui ont rapport à l'Honorable James Kerr, Juge de la Cour de Vice-Amirauté, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que les Documens demandés seraient mis devant la Chambre aussitôt qu'il serait possible de les avoir prêts.

Réponse à une Adressse.

**M**. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Vendredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant

praying he will be pleased to direct Statements of the total amount of Public Monies in the Vaults, to be prepared and laid before the House, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Statements required would be laid before the House without delay.

**Mr. Neilson**, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Friday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to direct detailed Statements to be prepared and laid before this House, of the amount of monies appropriated and not yet paid, or which may become due and payable prior to the tenth October, one thousand eight hundred and thirty two; also, of the probable amount of the Revenue to be paid into the hands of the Receiver General, prior to the tenth October, one thousand eight hundred and thirty two, founded on the Receipts of the last three years, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Statements required would be laid before the House without delay.

**Mr. Archambeault** presented to the House the Report of the School Visitor for the County of Beauharnois.

The said Report is preserved with the Files of the present Session.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Panet.—1st. Bridge over the River Jacques Cartier at Val Cartier.—2nd. Road from L'Ange Gardien to the Parish of Laval.

By Mr. Proulx.—For the erection of a Pier in the River Nicolet.

By Mr. Létourneau.—Road from River Ristigouche to Mélis.

By Mr. Solicitor General.—Bridge over the River Saint Maurice.

By Mr. Knowlton.—Road from Lake Magog to Sainte Thérèse Mountain.

By Mr. Fortin.—1st. Road from Saint Jean Port Joli to the Waste Lands of the Crown.—2nd. For completing a Road from Saint Jean Port Joli to the Waste Lands of the Crown.—3d. Road in the Parish of Cap Saint Ignace.

By Mr. Joliette.—1st. For opening a Road in the Township of Kildare, and a Road between the Townships of Kildare and Rawdon.—2nd. For the erection of a Bridge over the River l'Assomption.

By Mr. Laguerre.—1st. For the erection of a Bridge over the River du Gouffre in the Parish of Saint Paul's Bay.—2nd. For the erection of a Bridge over the River Chaudière.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

**Ordered**, That the Report of the Commissioners for the erection of a Bridge over the River Chaudière, be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

**Mr. Leslie** presented to the House the Report of the Commissioners of the Lachine Canal.

For the said Report, see Appendix (Q.) at the end of this Volume.

**Resolved**, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

VOL.—41.

mandant qu'il lui plaise d'enjoindre, que des Etats du montant total des Argens publics dans les Vosites, soient préparés et mis devant cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que les Etats demandés seraient mis devant la Chambre, sans délai.

**M. Neilson**, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Vendredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, demandant qu'il lui plaise d'ordonner que des Etats détaillés du montant des Argens appropriés, et qui ne sont pas encore payés, ou qui peuvent devenir dus et payables avant le dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux; aussi du montant probable du Revenu payable entre les mains du Receveur-Général, avant le dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux, fondé sur les Recettes des trois dernières années, soient préparés et mis devant cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que les Etats demandés seraient mis devant la Chambre, sans délai.

**M. Archambeault** a présenté à la Chambre le Rapport du Visiteur d'Ecole, pour le Comté de Beauharnois.

Le dit Rapport est conservé avec les Liasses de la présente Session.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures ont été mis devant la Chambre:

Par M. Panet.—1. Pont sur la Rivière Jacques Cartier et Valcartier.—2. Chemin depuis l'Ange Gardien, jusqu'à la Paroisse de Laval.

Par M. Proulx.—Pour l'érection d'une Chaussée dans la Rivière Nicolet.

Par M. Létourneau.—Chemin depuis la Rivière Ristigouche jusqu'à Mélis.

Par M. le Solliciteur-Général.—Pont sur la Rivière Saint Maurice.

Par M. Knowlton.—Chemin depuis le Lac Magog jusqu'à la Montagne Sainte Thérèse.

Par M. Fortin.—1. Chemin depuis Saint Jean Port Joli, jusqu'aux terres incultes de la Couronne.—2. Pour compléter un Chemin depuis Saint Jean Port Joli, jusqu'aux terres incultes de la Couronne.—3. Chemin dans la Paroisse du Cap Saint Ignace.

Par M. Joliette.—1. Pour ouvrir un Chemin dans le Township de Kildare, et un Chemin entre les Townships de Kildare et Rawdon.—2. Pour l'érection d'un Pont sur la Rivière l'Assomption.

Par M. Laguerre.—1. Pour l'érection d'un Pont sur la Rivière du Gouffre, dans la Paroisse de la Baie Saint Paul.—2. Pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce volume.

**Ordonné**, Que le Rapport des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière soit référé au Comité permanent des Comptes Publics.

**M. Leslie** a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires du Canal de La Chine.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (Q.) à la fin de ce Volume.

**Résolu**, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq Membres, pour l'examiner en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

**Ordonné**,

U

Réponse à une  
Adresse.

Rapport du Vi-  
siteur d'Ecole  
présenté.

Rapports de  
Commissaires  
des Communi-  
cations inté-  
rieures, pré-  
sentés.

Rapport des  
Commissaires  
pour le Pont de  
la Rivière  
Chaudière, ré-  
féré.

Rapport des  
Commissaires  
du Canal de La  
Chine.  
Appendice (Q.).

Le dit Rapport  
référé.

28 Novembre.

A. 1831.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Mondelet, Mr. Quesnel, Mr. Neilson and Mr. Heney do compose the said Committee.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Mondelet, M. Quesnel, M. Neilson et M. Heney composent le dit Comité.

Report of the  
Quebec Agricul-  
tural Society,  
Appendix  
(D. No. 3.)

Insane and  
Foundlings,  
Quebec.—Re-  
port of Com-  
missioners.

Appendix  
(R. No. 1.)  
referred.

First Report of  
Committee of  
Trade.

Message rela-  
ting to the  
Judges referred.

Bill relating to  
the Judges read  
the first time.

Petition of the  
Guardian of the  
Museum at  
Quebec, for aid;

Mr. Neilson presented to the House the Report of the Agricultural Society for the District of Quebec.

For the said Report, see Appendix (D. No. 3.) at the end of this Volume.

Mr. Young presented to the House the Report and Account of the Commissioners for the relief of the Insane Persons, Foundlings, &c. for the District of Quebec.

For the said Report, see Appendix (R. No. 1.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Point Lévi.

Mr. Leslie, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Read the Petition of the Manufacturers and Dealers in Leather in the District of Montreal, praying for the appointment of Inspectors of Sole Leather.

Your Committee considering the rapidly increasing state of this Manufacture, which, by an Estimate annexed to this Report, is calculated to amount for the ensuing year to One hundred and twelve thousand nine hundred and thirty seven pounds ten shillings, in the District of Montreal alone, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Your Committee next took into consideration the Petition of divers Merchants and others of the City and District of Montreal, praying for an Act to incorporate a Bank in that City, to be styled the "City Bank," and recommend that the same be granted.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the twenty fifth instant, relating to the Independence of the Judges, and their removal from the Councils, be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill to incapacitate the Judges in this Province, from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

A Petition of Pierre Chasseur, Guardian of the Museum at Quebec, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; setting forth: That the unfinished state of the apartments of the Museum of Natural History at Quebec, is prejudicial to the preservation of the objects of Natural History committed to the care of the Petitioner, and withal causes a considerable injury to him, by having the effect of very often discouraging visitors; insomuch that the establishment has this year produced little better than nothing to the Petitioner: That it is proper that some indispensable improvements should be made to the apartments, as much for the preservation of the subjects, as to set that establishment on a footing worthy of the Province: That the Petitioner being without means or pecuniary resources is, by himself

M. Neilson a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de Québec.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (D. No. 3.) à la fin de ce Volume.

M. Young a présenté à la Chambre les Rapport et Compte des Commissaires pour le soutien des Insensés, Enfants trouvés, etc., pour le District de Québec.

Pour les dits Rapport et Compte, voyez Appendice (R. No. 1.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que les dits Rapport et Compte soient référés au Comité Spécial auquel a été réservé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi.

M. Leslie, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Lu la Pétition des Manufacturiers et des Marchands de Cuir du District de Montréal, demandant la nomination d'Inspecteurs de Cuir à Semelles.

Votre Comité, considérant l'état croissant de cette Fabrication qui, d'après l'estimation ci-annexée, est calculé pour l'année courante à cent douze mille neuf cent trente-sept livres dix shelings, dans le seul District de Montréal, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

Votre Comité a procédé à prendre en considération la Pétition de divers Marchands, et autres, de la Cité et du District de Montréal, demandant un Acte pour incorporer une Banque dans cette Cité, sous la dénomination de "Banque de la Cité," et il recommande que cela leur soit accordé.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du vingt-cinquième du courant, relativement à l'indépendance des Juges et leur retraite des Conseils, soit référé au Comité permanent des Courts de Justice.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et à voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Une Pétition de Pierre Chasseur, Gardien du Musée, à Québec, a été présentée à la Chambre par M. Duval, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle, a été reçue et lue, exposant: Que l'état inachevé dans lequel sont les appartemens du Musée d'Histoire Naturelle à Québec, est préjudiciable à la conservation des objets d'Histoire Naturelle confiés aux soins du Pétitionnaire, et lui cause d'ailleurs un tort considérable en ce que cela a souvent l'effet d'en écarter les visiteurs; de telle sorte que cet établissement n'a presque rien produit cette année au Pétitionnaire: Qu'il serait à propos de faire quelques améliorations indispensables aux dits appartemens, tant pour la préservation des sujets, que pour mettre cet établissement sur un pied convenable et digne de la Province: Que le Pétitionnaire, sans moyens ni ressources pécuniaires, et dans l'impossibilité

Rapport de la  
Société d'Agricul-  
ture de Québec.  
Appendice  
(D. No. 3.)

Rapport des  
Commissaires  
pour les Inse-  
nsés et Enfants  
trouvés de Québec.

Appendice  
(R. No. 1.)  
Lec. Rapport  
etc. référencé.

Premier Rap-  
port du Comité  
de Commerce.

Message rela-  
ux Juges,  
référé.

Bill relativa-  
ment aux Juges,  
lu la  
première fois.

Pétition du  
Gardien du Musée  
à Québec, p  
une aide;

té

himself, under the impossibility of augmenting the said Museum by any new subject, insomuch that that establishment, which should increase and augment daily, remains nearly *in statu quo*, wears away, and falls into discredit for want of means in the person of the Petitioner; and praying the House to take his Petition into consideration, and make such appropriations and adopt such measures as in the wisdom of the House may seem meet.

*Resolved.* That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered.* That Mr. *Duval*, Mr. *Neilson*, Mr. *Huot*, Mr. *Panet* and Mr. *Létourneau* do compose the said Committee.

Petition of W. Lindsay, Esqr. for a Pension; referred.  
A Petition of *William Lindsay*, Senior, Esquire, of Quebec, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioner entered into the service of the House in the year 1792, a few days after the commencement of the present happy Constitution, as Clerk Assistant, in which capacity he served until the year 1808, when, upon the demise of the then Clerk, *Samuel Phillips*, Esquire, he was appointed by His Excellency the Governor in Chief, his Successor, and from which period he faithfully and constantly exerted himself to the best of his endeavours in performing the duty of his situation, until the Fall of the year 1829, when, being unable, from his impaired state of health, to fulfil any longer the duties of his Office, the Petitioner found it necessary to tender his resignation to His Excellency Sir *James Kempt*, who was pleased to accept the same: That the Petitioner has now attained his seventy first year, and from having brought up a large family, part of which he is still obliged to support, has been unable to make any provision for his and their maintenance during the remainder of his days, and he is now wholly dependent upon the liberality of the House for that maintenance: That under these circumstances, the Petitioner humbly prays that the House, taking into consideration his services during a period of thirty seven years, will be pleased to grant him such an annual allowance as will enable him to maintain the respectability due to his late situation, and pass the remainder of his life in peace of mind and tranquillity.

*Resolved.* That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered.* That Mr. *Duval*, Mr. *Neilson*, Mr. *Gugy*, Mr. *Heney* and Mr. *Huot* do compose the said Committee.

Petition of A. Girod, for an aid towards the establishment of a Normal School; referred.  
A Petition of *Amury Girod*, of the City of Quebec, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Duval*, and the same was received and read,—praying the aid of the Legislature towards the establishment of an Institution, the basis of which would be Agricultural Instruction, and founded on the system adopted at *Hofswyl* in Switzerland.

*Resolved.* That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient

référée.  
té par lui-même d'augmenter le dit Musée d'aucun sujet nouveau; de sorte que cet établissement qui devrait s'accroître et s'augmenter de jour en jour, reste pour ainsi dire *in statu quo*, dépérît et se décrédite faute de moyen dans la personne du Pétitionnaire; et priant la Chambre de vouloir bien prendre sa Pétition en considération, et faire telles appropriations et adopter telles mesures que, dans sa sagesse, elle trouvera convenable.

*Résolu.* Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné.* Que M. *Duval*, M. *Neilson*, M. *Huot*, M. *Panet* et M. *Létourneau* composent le dit Comité.

Pétition de Wm. Lindsay, Esqr., pour une Peu-  
sion; referred.  
Une Pétition de *William Lindsay*, père, Ecuyer, de Québec, a été présenté à la Chambre par M. *Duval*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et luc, exposant: Que le Pétitionnaire est entré en l'année mil-sept-cent-quatrevingt-douze, quelques jours après le commencement de la présente heureuse Constitution, au service de la Chambre, en qualité de Gressier Assistant, et qu'il a servi comme tel jusqu'en l'année 1808, où, lors du décès de *Samuel Phillips*, Ecuyer, alors Gressier, il a été nommé par Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour lui succéder; et depuis ce temps il a fidèlement et constamment fait tous les devoirs attachés à sa place, jusqu'en l'année 1829, où étant incapable, à cause du mauvais état de sa santé, de remplir plus long-temps les devoirs de sa situation, le Pétitionnaire a jugé nécessaire d'offrir sa résignation à Son Excellence Sir *James Kempt*, qui a bien voulu l'accepter: Que le Pétitionnaire a maintenant atteint l'âge de soixante-et-onze ans; et ayant eu à élire une nombreuse famille, dont il est encore obligé de maintenir une partie, a été hors d'état de rien mettre de côté pour son soutien et celui de sa famille le reste de ses jours, et maintenant il dépend entièrement de la liberalité de la Chambre pour son soutien: Que sous de pareilles circonstances, le Pétitionnaire prie humblement la Chambre de prendre en considération les services qu'il a rendus l'espace de trente-sept années, et de vouloir bien lui accorder un traitement annuel qui puisse le mettre en état de maintenir la respectabilité de la place qu'il occupait ci-devant, et de passer le reste de ses jours en paix et en tranquillité d'esprit.

*Résolu.* Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné.* Que M. *Duval*, M. *Neilson*, M. *Gugy*, M. *Heney* et M. *Huot* composent le dit Comité.

Pétition d'Amury Girod, pour une aide; afin d'établir une Ecole Normale; referred.  
Une Pétition d'*Amury Girod*, de la Cité de Québec, a été présentée à la Chambre par M. *Duval* (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et luc, demandant l'aide de la Législature pour l'établissement d'une Institution, dont la base serait une Instruction Normale, et fondée sur le système adopté à *Hofswyl* en Suisse.

*Résolu.* Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec

nient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered,* That Mr. *Ducal*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Neilson*, Mr. *Morin* and Mr. *Guillet* do compose the said Committee.

Petition of J.T.  
Drolet for a  
Law to exact  
Toll on a Bridge  
built by him over  
the River Yamaska;

Petition for a  
Market in the  
Village of St.  
Athanae.

Petition for a  
Market in the  
Village of L'  
Assomption.

The three pre-  
ceding Petitions  
referred.

Thirteen Peti-  
tions for aid to  
wards Educa-  
tion and Schools.

A Petition of *Joseph Toussaint Drolet*, of the Parish of *Saint Marc*, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; representing that he has built a solid and convenient Bridge for the use of the public over the River *Yamaska*, above *Beauregard* Rapid in the Parish of *Saint Pie*, and praying the Legislature to pass a Law authorizing him to exact Toll thereon.

A Petition of the Inhabitants of *Saint Athanase*, County of *Rouville*, was presented to the House by Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That it is urgently necessary for the interest of the Petitioners that there should be a Market Place in the Village of *St. Athanase, Christierville*, the population of which is already considerable, and is daily increasing: That the Petitioners have obtained from *Edmond Henry*, Esquire, Agent of *Napier Christie Burton*, Esquire, a lot of ground well adapted for a Market Place, the establishment of which would contribute greatly to the encouragement of Agriculture, and would at the same time be a great convenience to the Inhabitants of the said Village who are more than one thousand in number: That the Petitioners have raised a subscription for the purpose of erecting a Market, all which tends to prove that (in addition to the benefit they will hereafter derive from it,) the want and necessity of a Market is generally acknowledged,—the said Market to be regulated according to law; and praying the House to grant them the privilege aforesaid.

A Petition of the Trustees of the Village of *L'Assomption*, was presented to the House by Mr. *Joliette*, and the same was received and read,—praying an aid to authorize them to establish a Market in the Village of *L'Assomption*, under the same Rules and Regulations as have been provided for the Market in the Village of *Saint Hyacinthe*, by the Act of 10th and 11th Geo. IV. Cap. 42, intituled, "An Act to establish a Market in the Village of *Saint Hyacinthe*."

*Ordered,* That the three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition de J.  
T. Drolet, pour  
une loi, l'autor-  
isant à recevoir  
des péages sur  
un pont, parla-  
bâti sur la Riv.  
*Yamaska*.

Pétition pour  
un Marché dans  
le Village de  
*St. Athanase*.

Pétition pour  
un Marché dans  
le Village de  
*L'Assomption*.

Les trois Péti-  
tions préde-  
cédentes.

Treize Pétitions  
pour des aides  
relativement à  
l'Education et  
aux Ecoles.

avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné,* Que M. *Ducal*, M. *Lagueux*, M. *Neilson*, M. *Morin* et M. *Guillet* composent le dit Comité.

Une Pétition de *Joseph Toussaint Drolet*, de la Paroisse de *Saint Marc*, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; représentant qu'il a bâti un Pont solide et commode pour l'usage du public sur la Rivière *Yamaska*, au-dessus du Rapide *Beauregard*, dans la Paroisse de *Saint Pie*, et priant la Législature de passer une loi, l'autorisant à recevoir des péages sur icelui.

Une Pétition des Francs-Tenanciers de la Paroisse de *Saint Athanase*, Comté de *Rouville*, a été présentée à la Chambre par M. *Rémi Séraphin Bourdages*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Qu'il serait d'une nécessité urgente pour l'intérêt des Pétitionnaires d'avoir un marché dans le Village de *Saint Athanase, Christierville*, qui est actuellement très-considérable par sa population, et qui s'agrandit tous les jours: Que les Pétitionnaires ont obtenu d'*Edmond Henry*, Ecuyer, Agent de *Napier Christie Burton*, Ecuyer, un Lopin de terre bien suffisant pour établir un marché; ce qui contribuerait beaucoup à l'encouragement agricole, et faciliterait en même temps les Propriétaires du dit Village au nombre de plus d'un mille: Que les Pétitionnaire ont établi une souscription pour parvenir à l'érection d'un marché; ce qui peut prouver (avec tout l'avantage qu'ils sentiraient par la suite) que la nécessité et le besoin d'un marché sont généralement reconnus; pour le règlement duquel marché il sera fait comme de droit; et priant la Chambre de vouloir bien leur accorder le privilége susdit.

Une Pétition des Syndics du Village de *l'Assomption*, a été présentée à la Chambre par M. *Joliette*, laquelle a été reçue et lue; demandant un Acte pour les autoriser à établir un Marché Public dans le Village de *L'Assomption*, sous les mêmes règles et règlements qui ont été pourvus pour le Marché dans le Village de *Saint Hyacinthe*, par l'Acte des dixième et onzième George Quatre, Chapitre quarante-deux, intitulé, "Acte pour établir un Marché dans le Village de *Saint Hyacinthe*."

*Ordonné,* Que les trois Pétitions précédentes soient réservées au Comité permanent des Bills privés.

Treize Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Par M. *Courteau*.—Une Pétition des Syndics des Ecoles Élémentaires, dans la Paroisse de *Saint Roch*, District de *Montréal*; demandant une aide de trente livres courant, pour acheter les Livres nécessaires, le Papier, etc., pour l'Education d'Enfants pauvres, instruits gratuitement dans la dite paroisse de *Saint Roch*; pour améliorer la Maison d'Ecole, et pour l'enclôture.

Une Pétition d'*Ambroise Vinet dit Souligny*, de *Saint Roch*; demandant à être remboursé d'une somme de trente-huit livres dix schelings et dix deniers courant, par lui dépensée dans la bâtie d'une Maison d'Ecole, dans la dite Paroisse de *Saint Roch*.

Par M. *Rémi Séraphin Bourdages*.—Une Pétition de divers Habitans de la Seigneurie de *Sabrevois*, Comté de *Rouville*; demandant une aide pour bâti une Maison d'Ecole dans la quatrième ou cinquième Concession de la dite Seigneurie de *Sabrevois*.

By Mr. Knowlton.—A Petition of divers Magistrates, Militia Officers, and others of British birth or descent, of the County of Shefford; praying an aid towards an Academy established in Frost Village in the Township Shefford.

By Mr. Guillet.—A Petition of the Trustees of the Schools of the Parish of Sainte Anne d'Yamachiche; praying an aid of Fifty pounds currency, to defray one half the cost of a Lot of ground and School House thereon erected, in the Concession of Saint François, Fief Dumontier, Parish of Yamachiche.

By Mr. Casgrain.—A Petition of the Reverend Charles François Painchaud, of the Parish of Sainte Anne; praying an aid of Five hundred pounds currency, towards the support of the College of Sainte Anne de la Pocatière.

By Mr. Hoyle.—A Petition of the Inhabitants of the Seigniory of La Cole; praying an aid of Thirty pounds currency, to enable them to finish the building of a School House commenced in the Seigniory of La Cole, at a place called Pleasant Valley.

By Mr. Joliette.—A Petition of the Inhabitants of the Parish of Saint Jacques; praying an aid of Three hundred pounds currency, to assist them in building a School House near the Church of the said Parish of Saint Jacques, in the County of L'Assomption.

A Petition of the Trustees of the Elementary Schools of the Parishes of Lavaltrie; praying to be reimbursed the sum of Fifty nine pounds eight shillings and one penny halfpenny currency, being one half the cost of a School House erected in the said Parish of Lavaltrie.

By Mr. Mondelet.—A Petition of divers Inhabitants of the Mission of Sault-au-Recollet, in the County of Montreal; praying the House to grant the sum of One hundred pounds currency, to the Fabrique of the said Mission, to enable them to finish the building of two School Houses commenced in the said Mission.

By Mr. Leslie. A Petition of divers Inhabitants of the City and District of Montreal; praying an aid toward the support of the British and Canadian School at Montreal, for the ensuing year.

By Mr. Dumoulin.—A Petition of Trustees for Schools in the Banlieue of Three Rivers; praying that the usual allowance under the Act for the encouragement of Elementary Education, may be granted to the Teachers of two Schools in the said Banlieue of Three Rivers.

By Mr. Young.—A Petition of divers Inhabitants of Prés-de-Ville, and the Coves in the City of Quebec; praying an aid towards defraying the Cost of a School House erected in that quarter of the City of Quebec; and also, for an annual Salary to the Master of the School, on condition of his teaching the children of the Poor gratuitously.

*Ordered,* That the thirteen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Petition of Dr. Painchaud for reimbursement of monies expended in the erection of sheds, &c. at the Emigrant Hospital.  
A Petition of Joseph Painchaud, Surgeon, of Quebec, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed theron as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; praying to be reimbursed the sum of Two hundred and thirty nine pounds ten shillings currency, by him expended in erecting Sheds, &c. round the Emigrant Hospital Yard at Quebec, for the reception and accommodation of poor sick Emigrants arriving from Europe.

A Petition of the Citizens of St. John's Suburb of Quebec, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; setting forth:

That

Par M. Knowlton.—Une Pétition de divers Magistrats, Officiers de Milice, et autres, Anglais d'origine et de naissance, du Comté de Shefford; demandant une aide, en faveur d'une Académie établie au Village Frost, dans le Township, de Shefford.

Par M. Guillet.—Une Pétition des Syndics des Ecoles de la Paroisse de Sainte Anne d'Yamachiche; demandant une aide de cinquante livres courant, pour défrayer une moitié du coût d'un lot de terre et d'une Maison d'Ecole, dessus érigée, dans la Concession de Saint François, Fief Dumontier, Paroisse d'Yamachiche.

Par M. Casgrain.—Une Pétition du Révérend Messire Charles François Painchaud, de la Paroisse de Sainte Anne; demandant une aide de cinq cens livres courant, pour le soutien du Collège de Sainte Anne de la Pocatière.

Par M. Hoyle.—Une Pétition des Habitans de la Seigneurie de La Cole; demandant une aide de trente livres courant, pour les mettre en état de finir une Maison d'Ecole commencée dans la Seigneurie de La Cole, à un lieu appelé Pleasant Valley.

Par M. Joliette.—Une Pétition des Habitans de la Paroisse de Sainte Jacques; demandant une aide de trois cens livres courant, pour les assister dans la bâtie d'une Maison d'Ecole, près de l'Eglise de la dite Paroisse de Sainte Jacques, dans le Comté de l'Assomption.

Une Pétition des Syndics des Ecoles élémentaires de la Paroisse de Lavaltrie; demandant le remboursement d'une Somme de cinquante-neuf livres huit schelings et un denier et demi courant, étant la moitié du coût d'une Maison d'Ecole, bâtie dans la dite Paroisse de Lavaltrie.

Par M. Mondelet.—Une Pétition de divers Habitans de la Mission du Sault-au-Récollet, dans le Comté de Montréal; priant la Chambre d'accorder une Somme de cent livres courant à la Fabrique de la dite Mission, pour les mettre en état de finir la bâtie de deux Maisons d'Ecoles commencées dans la dite Mission.

Par M. Leslie.—Une Pétition de divers Habitans de la Cité et District de Montréal; demandant une aide pour soutenir l'Ecole Britannique et Canadienne à Montréal, pour l'année suivante.

Par M. Dumoulin.—Une Pétition des Syndics pour les Ecoles dans la Banlieue des Trois-Rivières; demandant que l'allocation ordinaire en vertu de l'Acte pour l'encouragement des Ecoles élémentaires, soit accordée aux Maîtres de deux Ecoles dans la dite Banlieue des Trois-Rivières.

Par M. Young.—Une Pétition de divers Habitans de Prés-de-Ville, et des Anses, dans la Cité de Québec; demandant une aide pour défrayer le coût d'une Maison d'Ecole érigée dans ce Quartier de la Cité de Québec; et aussi, pour un Salaire annuelle au Maître d'Ecole, à condition qu'il instruira les Enfants des Pauvres gratuitement.

*Ordonné,* Que les treize Pétitions précédentes soient réservées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Les treize Pétitions précédentes réservées.

Une Pétition de Joseph Painchaud, Chirurgien, de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Duval, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant à être remboursé d'une Somme de deux cent trente-neuf livres dix schelings courant, par lui dépensée pour bâtir des abris, etc., autour de la cour de l'Hôpital des Emigrés à Québec, pour la réception et le logement des Emigrés pauvres et malades, arrivant d'Europe.

Une Pétition des Citoyens du Faubourg Saint Jean de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétition-

Pétition du Dr. Painchaud, pour remboursement d'argent dépensé dans la bâtie d'abris, etc., à l'Hôpital des Emigrés,

Pétition demandant le déplacement de l'Hôpital des Emigrés du Faubourg St. Jean,

That the Petitioners feel justly alarmed at the introduction, in the midst of a dense population, of a considerable number of persons labouring under diseases of every kind: That from the Official Report published last Summer, there were nearly two hundred Patients at one time in the Emigrant Hospital affected with contagious Diseases: That the Emigration being more likely to increase than diminish, the Petitioners humbly conceive themselves entitled to the protection of the Legislature against the evils with which they are threatened, and the consequence of which would be most disastrous, if the pestilence which is now ravaging Europe should introduce itself into any part of Great Britain: That the humble prayer of the Petitioners is also founded upon the advantage of the unfortunate inmates of that Hospital: the House is situated in a sort of ditch dug below the level of St. John Street, the outhouses having no outlet, and emitting in the heat of Summer the most offensive effluvia throughout the whole neighbourhood, whilst the said Hospital is also totally deprived of ventilation, and exposed to the most intense heat of the Sun: That to these various causes, the Petitioners feel warranted in attributing the great mortality occurring in that Hospital every summer; and the Petitioners cannot allude with indifference to the fact, that last summer the Apothecary lost his life in the Hospital, and his successor was removed from it soon after almost lifeless: That from these considerations, to which others might be added, the Petitioners indulge the hope that the Legislature will not refuse them protection, considering that an eligible place might be had in some isolated part of the country adjoining the City, and more convenient to the shipping, for the same annual rent.

The two preceding Petitions referred.

Four Petitions relating to different subjects:

Of W. Sax for increase of Salary.

Of T. Dugignon de Lamirande for a Pension.

Pétitionnaires voient avec de justes alarmes l'introduction d'un nombre considérable de maladies de toutes espèces, dans une maison qui se trouve maintenant entourée d'une population considérable: Que d'après les rapports publiés dans le cours de la saison dernière, il s'est rencontré près de deux cents personnes à la fois dans l'Hôpital des Emigrés atteintes de fièvres considérées comme contagieuses: Que vu la probabilité que l'émigration va s'accroître au lieu de diminuer, les Pétitionnaires se croient en droit de réclamer humblement la protection de la Législature contre les maux dont ils sont menacés, et dont les conséquences seraient des plus funestes, si le fléau qui ravage l'Europe venait à s'introduire dans quelque partie de la Grande-Bretagne: Que les Pétitionnaires sont fondés dans leur humble Requête sur l'avantage même des pauvres malades: la maison maintenant occupée comme Hôpital des Emigrés est située dans une cavité au-dessous du niveau de la rue Saint Jean, ayant des fosses d'aisance dont le manque d'égoût infecte beaucoup le voisinage, surtout durant la chaleur de l'été; et vu sa localité, la dite maison est entièrement privée du plus puissant de tous les moyens de désinfection, la ventilation, tandis qu'elle est par cela même exposée aux plus ardents rayons du soleil: Que c'est à ces causes surtout que les Pétitionnaires attribuent la grande mortalité qui a lieu dans cet Hôpital en été; et les alarmes des Pétitionnaires n'ont pu que s'accroître en voyant qu'un Apothicaire y a perdu la vie, et que son successeur en a été tiré bientôt après, à demi mort: Que d'après ces motifs si puissants, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, les Pétitionnaires conçoivent l'espérance que la Législature ne leur refuserait pas la protection qu'ils réclament, surtout lorsqu'ils considèrent qu'avec le montant du loyer payé annuellement pour cette maison, il serait possible de se procurer un local beaucoup plus convenable pour les malades eux mêmes, dans quelque partie isolée de la Campagne autour de la ville, et plus accessible à la navigation.

Ordonné. Que les Deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi.

Les deux Pétitions, précédentes, référées.

Quatre Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Par M. Duval. - Une Pétition de William Sax, premier Clerc dans le Bureau de l'Arpenteur-Général; demandant une augmentation à son Salaire, ou une Pension pour services passés, en addition au dit Salaire.

Quatre Pétitions relatives à divers objets:

Par M. le Solliciteur-Général. - Une Pétition de Théodore Dugignon de Lamirande, exposant: - Que le Pétitionnaire est maintenant arrivé à l'âge avancé de quatre-vingts ans: Que depuis quinze ans jusqu'à trente il fut employé presque constamment au service de son Roi et de son Pays: Qu'il avait été fait prisonnier au commencement de la Campagne du Général Bourgogne et retenu prisonnier pendant trois années, qu'il fut exposé à toutes les privations imaginables: Que l'amour de la liberté, la faim et la nudité lui firent tenter de s'enfuir au Canada, et quoiqu'épuisé, saute de provisions et de vêtemens, il était sur le point d'échapper aux ennemis, lorsqu'il fut repris de nouveau et ramené au lieu de sa première détention: Que subséquemment, il fut échangé et envoyé à New York, dont notre Armée était alors en possession: Que quelque temps après, sa santé s'étant rétablie, il s'embarqua à bord d'un vaisseau pour se rendre à Halifax, d'où il monta par terre jusqu'à Québec, ayant, pendant cette marche, enduré des fatigues et une misère extrême: Mais la réception qu'il eut à son arrivée dans la Capitale de son Pays, le consola

De W. Sax, pour augmentation de Salaire.

De T. Dugignon de la Mirande pour une Pension;

consolatory, His Excellency the Governor having ordered him to be conveyed to his native Parish with every comfort of clothing and provision: That being still an enthusiast in the cause of his King and Country, unfortunately for himself, did not, during the Peace, attend to the cultivation of his little property, but living upon the produce of his hunting, in the vain hope of being soon called to the service of his Country, where his ancestors had distinguished themselves, and to which he ever aspired: That disappointed in his hopes, and becoming now old and infirm, he was under the necessity of disposing of his little property, on the proceeds of which he has hitherto lived; but is now reduced to poverty and distress, and having outlived all his friends, he has no alternative but applying to his King and Country, on which he presumes to think he has a claim, for the little remainder of his life: That he is aware that claims of this nature might be numerous, and to establish a precedent by granting him a Pension, might occasion a heavy charge on the Province; but presumes to think his case singular and peculiar, he alone, as he believes, of all his countrymen, with the exception of a few Canadian Gentlemen, having had the firmness to resist the temptation, as well as the hardships inflicted, to induce him to take arms against his Country; and not having received any gratification in Lands or otherwise for his services, prays that a small Pension may be granted him during the remainder of his life.

By Mr. De Witt.—A Petition of Joshua S. Lewis, of the Township of Godmanchester; praying for additional compensation for his services as Commissioner in making a Census of part of the County of Beauharnois.

By Colonel Heriot—A Petition of John Lewis Ployart; praying for additional compensation for his services as Commissioner in making a Census of the County of Drummond.

Ordered, That the four preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

A Petition of Eucher Dion, of the Parish of Cap Saint Ignace, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit), presented to the House by Mr. Fortin, and the same was received, and read; representing that he has invented several Agricultural Implements, and made improvements to others, and praying the House to grant him such sum of money as in their wisdom may seem meet, either as a compensation for his past labours and industry, or as an encouragement for the future.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Agriculture.

A Petition of the Inhabitants of the County of L'Assomption, was presented to the House by Mr. Joliette, and the same was received and read; praying for the establishment of a County Court, with equal jurisdiction to that of the Inferior Term of the Court of King's Bench; and, that if Circuit Courts are established in the several Counties, such Court for the County of L'Assomption may be held in the Village of L'Assomption; and also, that the Commissioners' Court may be continued until the Legislature shall have provided in a definitive manner for the establishment of Superior Courts for the country parts.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

A Petition of divers Magistrates, Militia Officers, and others of Foucault, Noyan and Sabrevois, was presented to the House by Mr. Rémi Séraphin Bourdages, and

consola de ses peines, Son Excellence l'ayant fait conduire à sa Paroisse natale, après lui avoir fourni tous les vêtemens et toutes les provisions dont il avait besoin: Qu'étant animé d'enthousiasme pour la cause de son Roi et de son Pays, il ne s'adonna pas, par malheur pour lui, pendant la Paix, à la culture de sa petite propriété, mais vécut du produit de sa chasse, dans la vraie espérance d'être bientôt appelé au service de son Pays, dans lequel ses ancêtres s'étaient distingués et auquel il aspira toujours: Que trompé dans ses espérances, et étant devenu vieux et infirme, il se trouva dans la nécessité de vendre son petit bien, et c'est sur le produit de cette vente qu'il a vécu jusqu'à présent; mais maintenant réduit à un état de pauvreté et de détresse, et ayant survécu à tous ses amis, il ne lui reste plus d'autre secours que de s'adresser à son Roi et à son Pays; ce qu'il croit avoir droit de faire, pour le petit nombre de jours qu'il lui reste à vivre: Qu'il n'ignore pas que les demandes de cette nature pourraient devenir nombreuses, et que l'octroi d'une pension pour un individu pourrait faire un précédent qui deviendrait une charge pesante pour la Province; mais il pense que sa situation est toute particulière, étant le seul de ses compatriotes, qui, à l'exception de quelques Messieurs Canadiens, ait résisté à la tentation et aux duretés qui ont été mises en usage pour l'induire à prendre les armes contre son Pays; et comme il n'a reçu aucune récompense de ses services, ni en terre ni autrement, il espère qu'il lui sera alloué une modique pension pour le restant de sa vie.

Par M. De Witt.—Une Pétition de Joshua S. Lewis, du Township de Godmanchester; demandant une compensation additionnelle, pour ses services comme Commissaire pour faire un Recensement d'une partie du Comté de Beauharnois.

Par le Colonel Heriot, Une Pétition de John Lewis Ployart; demandant une compensation additionnelle, pour ses services comme Commissaire pour faire le Recensement du Comté de Drummond.

Ordonné, Que les quatre Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Comptes Publics.

Une Pétition d'Eucher Dion, de la Paroisse du Cap Saint Ignace a été présentée à la Chambre par M. Fortin, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; représentant qu'il a inventé plusieurs Instruments d'Agriculture, et en a amélioré d'autres; et priant la Chambre de lui accorder telle somme d'argent que, dans sa sagesse, elle trouvera convenable, soit comme compensation pour ses services passés et son industrie, ou soit comme encouragement pour l'avenir.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent d'Agriculture.

Une Pétition des Habitans du Comté de l'Assomption, a été présentée à la Chambre par M. Joliette, laquelle a été reçue et lue; demandant l'établissement d'une Cour de Comté, avec une juridiction égale à celle du terme inférieur de la Cour du Banc du Roi; et que, si des Cours de Circuit sont établies dans plusieurs Comtés, telle Cour pour le Comté de l'Assomption, soit tenue dans le Village de l'Assomption; et aussi, que la Cour des Commissaires soit continuée jusqu'à ce que la Législature ait pourvu d'une manière définitive pour l'établissement de Cours supérieures pour les Campagnes.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Cours de Justice.

Une Pétition de divers Magistrats, Officiers de Milice, et autres, de Foucault, de Noyan et Sabrevois, a été présentée à la Chambre par M. Rémi Séraphin Bourdages, et

De J. S. Lewis.

De J. L. Ployart.

Les quatre Pétitions précédentes, référées.

Pétition d'E. Dion, pour compensation, comme l'inventeur de plusieurs Instruments d'Agriculture;

Pétition pour une Cour de Justice dans le Comté de l'Assomption;

Pétition pour la division du Comté de Rouville.

of J. S. Lewis.

of J. L. Ployart.

The four preceding Petitions referred.

Petition of E. Dion for compensation as the Inventor of several Agricultural Implements;

referred.

Petition for Courts of Justice in the County of L'Assomption;

referred.

Petition for the division of the County of Rouville;

and the same was received and read; praying that the Seigniories of *Foucault*, *Noyan* and *Sabrevois* may be detached from the County of *Rouville*, and erected into a separate County bearing the name of "Clarence", and be competent to elect one Member to sit and vote in the House of Assembly.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Berthier*, was presented to the House by Mr. *Joliette*, and the same was received, and read; praying that the Seigniories of *Lavaltrie*, *Dailleboult* and *Ramsay*, and the Township of *Kildare*, may be detached from the County of *Berthier*, and erected into a new County bearing the name of "Lavaltrie".

*Ordered*. That the two preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of *Grenville*, and its augmentation, *Chatham* and *Wentworth* praying for a subdivision of the County of the *Two Mountains*.

*Ordered*. That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into the expediency of altering the place of holding the Poll for the County of *Acadie*.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Bonaventure*, was presented to the House by Mr. *Thibaudeau*, and the same was received and read; setting forth: That abuses have been made of the Laws regulating the Fisheries, and praying the House to take into consideration the following suggestions, viz: That every Seine or Net set in the River *Ristigouche* should be taken up on the Saturday evening, and only reset on the Monday morning following: That the Channel of the River *Ristigouche* should not be crossed by any Seine or Net, and that the opening thereof should be left free and straight: That no Seine or Net should be set higher up than the first Rapid on the said River *Ristigouche*: That in the Bay, and more especially along the Shores thereof, every person who has been in the habit of setting Seines or Nets for Salmon, should have the privilege of continuing to fish in the same place, and that it should not be lawful for any other person to set any kind of Net within a less distance than six arpents, from those of the person having such privilege: That the length of the Nets should not exceed in any case two hundred fathoms, commencing in one foot and a half at low water: That the several Tribes of Indians should not have the right of spearing Salmon except between the end of June and the first day of August: That a person should be appointed to superintend the said Fisheries, and that a Salary should be paid him by Government: That every person who should fail to conform to the said Regulations, should be liable to a fine of Ten pounds for the first offence, and of Twenty pounds for every subsequent offence: That the Person appointed to superintend the said Fisheries should have authority to remove the Nets of any offender, and to dispose of them by Sale for the benefit of Government:—That no person should have the right of Fishing higher up than the first Rapid on the River *Ristigouche*: That the Settlers on the coast of the Province of *New Brunswick* should be subject to the said Regulations: That in those places where there is no regular Channel in the said River *Ristigouche*, one third of the breadth of the River at least should be left open, and that the opening so left should be in as straight a line as possible: That no person carrying on the Cod Fishery should be allowed to open or clean their Fish except in shore, and that the person who should take the Codfish, and not the *Equippeur*, should be entitled to the bounty.

*Ordered*. That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of *Bonaventure* and *New Richmond*.

*Ordered*,

*Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; demandant que les Seigneuries de *Foucault*, *Noyan* et *Sabrevois* soient détachées du Comté de *Rouville*, et érigées en un Comté séparé, sous le nom de "Clarence," et ait le droit d'élire un Membre, pour siéger et voter dans la Chambre d'Assemblée.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Berthier*, a été présentée à la Chambre par M. *Joliette*, laquelle a été reçue et lue; demandant que les Seigneuries *Lavaltrie*, *Dailleboult* et *Ramsay*, et le Township de *Kildare*, soient détachés du Comté de *Berthier*, et érigés en un nouveau Comté portant le nom de "Lavaltrie."

*Ordonné*. Que les deux Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial auquel a été réservée la Pétition des Habitans des Townships de *Grenville* et son augmentation, *Chatham* et *Wentworth*, demandant une subdivision du Comté du Lac des Deux Montagnes.

*Ordonné*. Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de s'enquérir s'il est expédié de changer le lieu de la tenue du Poll, pour le Comté de l'*Acadie*.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Bonaventure*, a été présentée à la Chambre par M. *Thibaudeau*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Qu'on a abusé des Lois qui règlent les Pêches, et priant la Chambre de prendre en considération les remarques suivantes, savoir:—Que tout Rets ou Filet tendu dans la Rivière *Ristigouche*, soit levé tout les Samedis au soir et ne soit retenu que le Lundi suivant: Que le chenal de la dite Rivière *Ristigouche* ne soit jamais croisé par aucun Rets ou Filet, et que l'ouverture en soit libre et droite: Qu'aucun Rets ou Filet ne soit jamais tendu plus haut que le premier rapide de la dite Rivière *Ristigouche*: Que dans la Baie, particulièrement le long des Bancs, toute personne qui a été dans l'habitude d'y tendre des Rets ou Filets pour le Saumon, ait le privilége de continuer la Pêche au même endroit, sans qu'aucune autre personne ne puisse y mettre aucune autre tenture plus près que six arpens l'une de l'autre: Que les dites tentures n'excéderont pas deux cens brasses de long, et à commencer à un pied et demi de hauteur d'eau à basse marée: Que les Nations Sauvages n'auront le privilége de darder le Saumon que depuis la fin de Juin au premier jour d'Août: Qu'une personne soit nommée pour surveiller les dites Pêches, et qu'il lui soit alloué un Salaire annuel du Gouvernement: Que toute personne qui ne se conformera pas au présent règlement, sera sujette à payer une amende de dix livres pour la première offense, et vingt livres courant pour chaque offense subséquente: Que la personne nommée pour surveiller la dite Pêche soit libre d'enlever les tentures de chaque contrevenant, et d'en disposer par vente pour le profit du Gouvernement: Qu'aucune personne n'aura le droit de Pêcher plus haut que le premier rapide de la Rivière *Ristigouche*: Que les personnes établies du côté de la Province du *Nouveau-Brunswick* soient soumises aux mêmes règlements: Que, où il n'y a point de chenal dans la dite Rivière *Ristigouche*, au moins un tiers de la dite Rivière reste libre, et dans une ligne aussi droite que possible: Qu'il ne sera permis à aucune personne qui fera la Pêche à la Morue, de trancher ou nettoyer leur Morue au large, et que la personne qui prendra la Morue retire l'encouragement alloué, et non pas l'Equippeur.

*Ordonné*. Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de *Bonaventure* et *New Richmond*.

*Ordonné*,

*Ordered*, That Mr. Morin and Mr. Lafontaine be added to the said Committee.

Twenty six Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz :

By Mr. Courteau.—A Petition of divers Inhabitants and Proprietors of the County of Lachenaie, Township of Rawdon, and Saint Jacques : praying an aid to open a Road from the Village of Saint Roch, either to the Village of Repentigny or to the end of the Isle Bourdon.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Roch, County of Lachenaie ; praying an aid to improve the Roads along the North and South banks of the River Achigan, from the Church of the Parish of St. Roch, to the line of separation between the said Parish and the Parish of l'Assomption.

By Mr. Rémi Seraphin Bourdages.—A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of Noyan and Sabrevois ; praying an aid to open a Road, commencing near the Seigniory line dividing Noyan and Sabrevois, and running North on the Concession line between the 4th and 5th Concessions of Sabrevois, until it meets the Grand line Road leading to St. John's ; and to build a Bridge over South River, on the line of the said Road.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of Noyan, Foucault and Sabrevois, and their vicinity ; praying an aid to build a Bridge over South River, on the Road leading from the Province Line at Alburgh, Vermont, through the Seigniory of Foucault, Noyan, Sabrevois and Bleury, to St. John's.

By Mr. Knowlton.—A Petition of divers Inhabitants of the Townships of Potton, Bolton, and others ; praying an aid towards improving a Road leading from Potton to Kimball's Mills in Bolton, and for continuing the same across Bolton, Stukely, Ely and Melbourne, to Saint Francis River.

A Petition of divers Freeholders of the Counties of Stanstead, Shefford and Missiskoui ; praying an aid to complete the Bolton Road, from Magog Lake to the Ste. Thérèse Mountain.

By Mr. Lafontaine.—A Petition of divers Inhabitants of Isle Jésus, County of Terrebonne ; praying an aid to improve the Road which crosses the Isle Jésus opposite to the Village of St. Vincent de Paul ; also, the Road which crosses the said Isle, from the Mill du Crochet to near Mr. Porteous' Bridge, in the Parish of Ste. Rose, and the Road leading from a little below St. Eustache de la Rivière du Chêne across the said Isle, to L'Abord à Plouffe.

A Petition of the Inhabitants and Proprietors of the Parish of Ste. Anne des Plaines ; praying an aid of Three hundred pounds currency, to make Water Courses for the purpose of draining their Lands.

By Mr. Gugy.—A Petition of divers Inhabitants of Ascot and Compton ; praying an aid of One thousand pounds currency, to improve the Stage Road from Lennoxville in the Township of Ascot, through the centre of Compton to Hatley.

A Petition of the Inhabitants of the Townships of Dudsell, Westbury, and others ; praying for an aid of One thousand pounds currency, to build a Bridge over the River Saint Francis at Lennoxville.

By Mr. Huot.—A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of Deschambault and Grondines ; praying an aid of Three hundred and fifty pounds currency, to open a Road from the fourth Concession of the Seigniory of La chevrotière

Ordonné, Que M. Morin et M. Lafontaine soient ajoutés au dit Comité.

Vingt-six Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera bonnable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :—

Par M. Courteau.—Une Pétition de divers Habitans et Propriétaires du Comté de Lachenaie, Township de Rawdon et Saint Jacques ; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Village de Saint Roch, soit jusqu'au Village de Repentigny, soit jusqu'au bout de l'Île Bourdon.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de Saint Roch, Comté de Lachenaie ; demandant une aide pour améliorer les Chemins sur les côtes Nord et Sud de la Rivière Achigan, depuis l'Eglise de la Paroisse de Saint Roch, jusqu'à la ligne de séparation entre la dite Paroisse et la Paroisse de l'Assomption.

Par M. Rémi Séraphin Bourdages.—Une Pétition de divers Habitans des Seigneuries de Noyan et Sabrevois ; demandant une aide, pour ouvrir un Chemin, à commencer près de la ligne Seigneuriale, qui divise Noyan et Sabrevois, et courant nord sur la ligne de Concession, entre les quatrième et cinquième Concessions de Sabrevois, jusqu'à ce qu'elle rencontre le Chemin de la grande ligne conduisant à Saint Jean ; et pour bâti un Pont sur la Rivière du Sud, sur la ligne du dit Chemin.

Une Pétition de divers Habitans des Seigneuries de Noyan, Foucault et Sabrevois, et leurs environs ; demandant une aide pour bâti un Pont sur la Rivière du Sud, sur le Chemin qui conduit depuis la ligne de la Province (à Alburgh, dans l'Etat de Vermont) à travers les Seigneuries de Foucault, Noyan, Sabrevois et Bleury, jusqu'à Saint Jean.

Par M. Knowlton.—Une Pétition de divers Habitans des Townships de Potton, Bolton, et autres ; demandant une aide pour améliorer le Chemin qui conduit de Potton à Kimball's Mills, dans Bolton, et pour le continuer à travers Bolton, Stukely, Ely et Melbourne, jusqu'à la Rivière Saint François.

Une Pétition de divers Francs-Tenanciers des Comtés de Stanstead, Shefford et Missiskoui ; demandant une aide pour compléter le Chemin de Bolton, depuis le Lac Magog jusqu'à la Montagne Sainte Thérèse.

Par M. Lafontaine.—Une Pétition de divers Habitans de l'Île Jésus, Comté de Terrebonne ; demandant une aide pour améliorer le Chemin qui traverse l'Île Jésus, vis-à-vis le Village de Saint Vincent de Paul ; aussi, le Chemin qui traverse la dite Île, du Moulin du Crochet, près du Pont de M. Porteous, dans la Paroisse Sainte Rose, et le Chemin qui conduit d'un peu au-dessous de Saint Eustache de la Rivière du Chêne, à travers la dite Île jusqu'à l'Abord à Plouffe.

Une Pétition des Habitans et Propriétaires de la Paroisse de Sainte Anne des Plaines ; demandant une aide de trois cens livres courant, pour faire des décharges, afin d'assécher leurs terres.

M. Gugy.—Une Pétition de divers Habitans d'Ascot et Compton ; demandant une aide de mille livres courant, pour améliorer le Chemin de la Malle, depuis Lennoxville dans le Township d'Ascot, à travers le centre de Compton, jusqu'à Hatley.

Une Pétition des Habitans des Townships de Dudsell, Westbury, et autres, demandant une aide de mille livres courant, pour bâti un Pont sur la Rivière Saint François, à Lennoxville.

Par M. Huot.—Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de Deschambault et des Grondines ; demandant une aide de trois cent cinquante livres courant, pour ouvrir un Chemin, depuis la quatrième Concession de

chevrotière to the Township of Alton, and to build two Bridges on the said line of Road over the River Sainte Anne and the Rivière Noire.

By Mr. Casgrain.—A Petition of divers Proprietors of La Haute Fille, Parish of Kamouraska; praying an aid of Four hundred pounds currency, to open a Road in the Fief Saint Denis in the Parish of Kamouraska.

By Mr. Fortin.—A Petition of divers Inhabitants and Navigators of Cap Saint Ignace, County of L'Islet; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to open an outlet Road from the front Road of the second Range of the Parish of Cap Saint Ignace to the River St. Lawrence at the place called Le Petit Cap.

By Mr. Joliette.—A Petition of divers Inhabitants of the Counties of L'Assomption and Berthier; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to build a Bridge over the River Lac Ouareau in the lower part of Ruisseau Vacher.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of Saint Jacques, County of L'Assomption; praying an aid to open a Road from Pont des Dalles on the River Lac Ouareau, to the Church of the Parish of St. Jacques; to assist in building several Bridges on a Road to be opened by the Petitioners on the division line between the Seigniory of Saint Sulpice and the Fief Bayeul, and to assist in building a Bridge over the Ruisseau Vacher.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of Saint Sulpice and L'Assomption; praying an aid of Three hundred and ten pounds currency, to make a Road in the rear of the Seigniory of Saint Sulpice and front of the Township of Racdon, from the new Road leading from Saint Esprit into the Township of Racdon, to communicate with the Oat Mill of Philemon Dugar in Lot No. 24, in the First Concession of the Township of Racdon.

A Petition of the Inhabitants of the County of L'Assomption; praying an aid to improve the Navigation of the Rivière de l'Assomption; to rebuild a Bridge over the River Saint Esprit on the Highway from L'Assomption to Saint Jacques and Racdon; to repair the Road on the line between the Seigniory of Saint Sulpice and Fief Bayeul from Rivière de l'Michigan to Saint Esprit, and to causeway and bridge a part of the Post Road through the Parish of Repentigny.

A Petition of divers Inhabitants of the Township of Kildare; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to open four Roads in the 1st, 2nd and 3d Ranges of the Township of Kildare.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of Saint Paul, and of the Township of Kildare, in the County of Berthier; praying an aid of One hundred and fifty pounds currency, to improve a Road leading from the Bridge at the Village d'Industrie de Saint Paul, to the front Road of Sainte Elizabeth.

A Petition of the Inhabitants of the Seigniories of Daillebouet and De Ramsay; praying an aid of Five hundred pounds currency, to open a Road between the Settlements in the Seigniory of De Ramsay, and those in the Seigniory of Daillebouet; to build a Bridge over that part of the Rivière L'Assomption on the line of the said Road, and to improve the front Road of La Buse Mélanie.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of Racdon and Kildare, and the Seigniories of Saint Sulpice and Lavaltrie; praying an aid of Three hundred and fifty pounds currency, to improve the Rivière Blanche, so as to render it clear for the passage of small River Craft and Lumber, from the 9th Range of the Township of Kildare to the Seigniory of Lavaltrie.

By

la Seigneurie de la Chevrotière, jusqu'au Township d'Alton, et pour bâtir deux Ponts sur la dite ligne de Chemin, sur la Rivière Sainte Anne et la Rivière Noire.

Par M. Casgrain.—Une Pétition de divers Propriétaires de la Haute-Ville, Paroisse de Kamouraska; demandant une aide de quatre cens livres courant, pour ouvrir un Chemin dans le Fief Saint Denis, dans la Paroisse de Kamouraska.

Par M. Fortin.—Une Pétition de divers Habitans et Navigateurs du Cap Saint Ignace, Comté de l'Islet; demandant une aide de cent cinquante livres courant, pour ouvrir une Route depuis le Chemin de front du second Rang de la Paroisse du Cap Saint Ignace, jusqu'au Fleuve Saint Laurent, à l'endroit appelé le Petit Cap.

Par M. Joliette.—Une Pétition de divers Habitans des Comtés de l'Assomption et de Berthier; demandant une aide de cent cinquante livres courant, pour bâtir un Pont sur la Rivière du Lac Ouareau, dans la partie inférieure du Ruisseau Vacher.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de Saint Jacques dans le Comté de l'Assomption; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Pont des Dalles sur la Rivière du Lac Ouareau, jusqu'à l'Eglise de la Paroisse Saint Jacques; pour les assister dans la construction de plusieurs Ponts sur un Chemin à être ouvert par les Pétitionnaires, sur la ligne de division entre la Seigneurie de Saint Sulpice et le Fief Bayeul, et pour les assister dans la bâtiſſe d'un Pont sur le Ruisseau Vacher.

Une Pétition de divers Habitans des Seignuries de Saint Sulpice et de l'Assomption; demandant une aide de trois cent dix livres courant, pour faire un Chemin dans la profondeur de la Seigneurie de Saint Sulpice, et front du Township de Racdon, à partir du nouveau Chemin conduisant du Saint Esprit au Township de Racdon, pour communiquer au Moulin à Avoine de Philemon Dugar, sur le No. 24, dans la première Concession du Township de Racdon.

Une Pétition des Habitans du Comté de l'Assomption; demandant une aide pour améliorer la Navigation de la Rivière de l'Assomption; pour rebâtir un Pont sur la Rivière Saint Esprit, sur le grand Chemin de l'Assomption à Saint Jacques et Racdon; pour réparer le Chemin sur la ligne entre la Seigneurie de Saint Sulpice et le Fief Bayeul, depuis la Rivière de Lachenaie jusqu'au Saint Esprit, et pour fossoyer et ponter une partie du Chemin de la Poste, à travers la Paroisse de Repentigny.

Une Pétition de divers Habitans du Township de Kildare; demandant une aide de cent cinquante livres courant, pour ouvrir quatre Chemins, dans les 1er. 2d. et 3e. rangs du Township de Kildare.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse Saint Paul, et du Township de Kildare, dans le Comté de Berthier; demandant une aide de cent cinquante livres courant, pour améliorer un Chemin conduisant du Pont, dans le Village d'Industrie de Saint Paul au Chemin de front de Sainte Elizabeth.

Une Pétition des Habitans des Seignuries Daillebouet et de Ramsay; demandant une aide de cinq cens livres courant, pour ouvrir un Chemin entre les établissements dans la Seigneurie de Ramsay et de ceux dans la Seigneurie de Daillebouet; pour bâtir un Pont sur cette partie de la Rivière l'Assomption, sur la ligne du dit Chemin, et améliorer le Chemin de front de la Baze-Mélanie.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de Racdon et Kildare, et des Seignuries de Saint Sulpice et de Lavaltrie; demandant une aide de trois cent cinquante livres courant, pour améliorer la Rivière Blanche de manière à la rendre libre pour le passage des Bateaux et les Bois de construction, depuis le 9e. rang du Township de Kildare, jusqu'à la Seigneurie de Lavaltrie.

Par

By Mr. Mondelet.—A Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Laurent, and others, County of Montreal; praying an aid to complete the improvements to the Road leading from Côte des Neiges to l'Abord-à-Plouffe.

A Petition of divers Landowners of Côte St. Paul, Parish of Montreal; praying an aid to improve that part of the public Road from Montreal to Côte Saint Paul, commencing where the Road crosses the Lachine Canal, from the Tanneries des Rolland, to the bounds of the Parish of Montreal.

A Petition of divers Inhabitants of the Counties of the Two Mountains and Terrebonne; praying an aid to render the Rivière du Nord navigable for the Lumber Trade, from its mouth to the Fall below Mr. De Bellefeuille's Mill in the Seigniory of Mille Isles.

By Mr. Dumoulin.—A Petition of divers Inhabitants, Farmers, and others, of the Parish of Ste. Anne d'Yamachiche; praying an aid of Three hundred and fifty pounds currency, to improve and repair that part of the main Post Road from the Rivière aux Glaises upwards, to the land of one Bélanger, and to repair the Bridges over the Great and Little Rivers Machiche.

By Mr. De Witt.—A Petition of divers Inhabitants of the Townships of Hinchinbrooke and Godmanchester, and the Village of Huntingdon; praying an aid to improve part of the Road leading from the Village of Huntingdon to the Province Line.

A Petition of part of the Inhabitants of St. Jacques, in the County of l'Assomption, was presented to the House by Mr. Joliette, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Jacques, County of l'Assomption, (p. 86); representing that the opening of the proposed Road on the division line between the Seigniory of Saint Sulpice and the Fief Bayeul, would be of no public advantage, and praying the House not to grant any money for that purpose.

Ordered, That the twenty seven preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

A Petition of Frederick Pearl, heretofore of Southington in the State of Connecticut, one of the United States of America, Merchant, and now of Montreal, in Lower Canada, an imprisoned Insolvent Debtor, was presented to the House by Mr. Viger, and the same was received and read; praying that an Act may be passed whereby Foreigners imprisoned in this Province, for debts contracted in Foreign Countries, upon surrendering the whole of their property for the benefit of their Creditors, may be relieved from imprisonment.

A Bill to make an allowance to the Members of the Assembly for the expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature, was, according to Order, read a second time.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Courteau, That the said Bill be engrossed.

The House divided on the Question:

Yea, 34.

Nays, 22.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

The Order of the Day for the House in Committee to take into consideration the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the eighteenth instant, together with the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, communicated with the said Message, being read;

The

Par M. Mondelet—Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse Saint Laurent, et autres, Comité de Montréal; demandant une aide pour compléter les Améliorations sur le Chemin qui conduit de la Côte des Neiges à l'Abord à Plouffe.

Une Pétition de divers Propriétaires de la Côte Saint Paul, Paroisse de Montréal; demandant une aide pour améliorer cette partie du Chemin Public, depuis Montréal jusqu'à la Côte Saint Paul, commençant où le Chemin traverse le Canal de Lachine, à partir des Tanneries des Rolland, à aller aux bornes de la Paroisse de Montréal.

Une Pétition de divers Habitans des Comtés du Lac des Deux Montagnes et de Terrebonne; demandant une aide pour rendre la Rivière du Nord navigable pour le Commerce des Bois, depuis son embouchure jusqu'au Saut, en bas du Moulin de M. De Bellefeuille, dans la Seigneurie des Mille Iles.

Par M. Dumoulin.—Une Pétition de divers Habitans, Cultivateurs, et autres, de la Paroisse de Sainte Anne d'Yamachiche; demandant une aide de trois cent cinquante livres courant, pour améliorer et réparer cette partie du grand Chemin de Poste, à partir de la Rivière aux Glaises, à aller au-dessus de la terre d'un nommé Bélanger, et pour réparer les Ponts sur les grande et petite Rivières Yamachiche.

Par M. De Witt.—Une Pétition de divers Habitans des Townships de Hinchinbrooke et Godmanchester, et le Village de Huntingdon; demandant une aide pour améliorer partie du Chemin conduisant du Village de Huntingdon à la ligne de la Province.

Une Pétition de partie des Habitans de Saint Jacques, dans le Comté de l'Assomption, a été présentée à la Chambre par M. Joliette, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Paroisse Saint Jacques, Comté de l'Assomption (p. 86); représentant que l'ouverture du Chemin proposé, dans la ligne de division entre la Seigneurie de Saint Sulpice et le Fief Bayeul, ne serait d'aucun avantage public, et priant la Chambre de n'accorder aucun argent pour cet objet.

Ordonné, Que les vingt-sept Pétitions précédentes soient réservées au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

Une Pétition de Frederick Pearl, ci-devant de Southington, Etat de Connecticut, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, Marchand, et présentement à Montréal, dans le Bas-Canada, Débiteur insolvable emprisonné, a été présentée à la Chambre par M. Viger, laquelle a été reçue et lue; demandant qu'il soit passé un Acte par lequel les Etrangers emprisonnés en cette Province, pour dettes contractées en pays étrangers, puissent, en faisant Cession de tous leurs Biens pour le bénéfice de leurs Créditeurs, être libérés de l'emprisonnement.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faire une allouance aux Membres de l'Assemblée, pour les dépenses encourues par eux pour assister aux Sessions de la Législature, a été lu une seconde fois.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Courteau, Que le dit Bill soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 34.

Contre, 22.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
Ordonné, En conséquence.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du dix-huitième du courant, ensemble avec la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, communiquée avec le dit Message, ayant été lu;

Pétition contre un Chemin entre la Seigneurie de St. Sulpice et le Fief Bayeul.

Les vingt-sept Pétitions précédentes réservées.

Pétition de F. Pearl, pour un Acte en faveur des Débiteurs insolubles.

Bill pour une Indemnité aux Membres, lu la seconde fois.

Comité sur le Message de Son Excellence du 18 du courant.

La

Petition against a Road between the Seigniory of St. Sulpice and Fief Bayeul.

The twenty seven preceding Petitions referred.

Petition of F. Pearl for an aid in favor of Insolvent Debtors.

Members indemnity Bill read the second time;

engrossed.

Committee on His Excellency's Message of the instant.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to morrow.

Then, on Motion of Mr. Scott, seconded by Mr. Morin,

The House adjourned.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

Alors, sur Motion de M. Scott, secondé par M. Morin,

La Chambre s'est adjournée.

Tuesday, 29th November, 1831.

Internal Communications:—  
Reports of  
Commissioners  
presented.

THE Clerk laid before the House the following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the Improvement of Internal Communications:—

- 1st. For completing a Road between Kamouraska and Rivière Ouelle.
- 2nd. For the Simpson Road.
- 3rd. For completing the Road from the Valley of Batiscan to Saint Maurice.
- 4th. For opening Roads in the Concessions of St. Paul and St. Louis, Seigniory of Batiscan.
- 5th. For completing a Road in Fossambault.
- 6th. For opening a Road on the North side of Cap Rouge.
- 7th. Macadamizing the Ste. Foy Road.
- 8th. Road from the River Champlain to the Church of the Parish of Champlain.
- 9th. Road in the Parish of St. Vallier.
- 10th. Road between St. John's and Laprairie.
- 11th. Kennebec Road.
- 12th. Improving several Hills in the Parish of Ste. Marie.
- 13th. Straightening La Fourchette Road, in the Parish of St. Henry.
- 14th. Straightening La Peltée Road, in the Parish of St. Henry.
- 15th. Road from Bras du Ouest in Tring, to the Dudswell Road.
- 16th. Road from St. François to the Bras du Ouest in Tring.
- 17th. Craig's Road in Leeds, to the Dudswell Road in Tring.
- 18th. Road from Grand St. Esprit to Rawdon.

19th. Road from Yamaska Mountain to Lake Massawippi.

20th. Road from Lotbinière to St. Jean des Chaillons.

The following were also presented to the House:—

By Mr. Bureau.—Road in the Parish of Pointe du Lac.

By Mr. Huot.—1st. Road in the Barony of Portneuf, as far as the Valley of the River Ste. Anne.—2nd. Bridge over the River Ste. Anne, County of Portneuf.

By Mr. Peck.—1st. Road from the head of Lake Massawippi to the Yamaska Mountain.—2nd. Road from the head of Lake Massawippi to the Township of Hatley.

By Mr. Lee.—1st. Road from the River Beaurivage to the Township of Inverness.—2nd. Macadamizing the Lorette and Misere Roads, and Route Ste. Claire.—3rd. Charlesbourg Road.

Mardi, 29 Novembre 1831.

LE Greffier a mis devant la Chambre les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures:—

1. Pour compléter un Chemin, entre Kamouraska et la Rivière Ouelle.
2. Pour le Chemin Simpson.
3. Pour compléter le Chemin depuis la Vallée de Batiscan jusqu'à Saint Maurice.
4. Pour ouvrir des Chemins dans les Concessions de Saint Paul et Saint Louis, Seigneurie de Batiscan.
5. Pour compléter un Chemin dans Fossambault.
6. Pour ouvrir un Chemin sur le côté Nord du Cap Rouge.
7. Pour empêtrer le Chemin de Sainte Foy.
8. Chemin depuis la Rivière Champlain jusqu'à l'Église de la Paroisse de Champlain.
9. Chemin dans la Paroisse de Saint Vallier.
10. Chemin entre Saint Jean et Luprairie.
11. Chemin de Kennebec.
12. Pour Améliorer plusieurs Côtés dans la Paroisse de Sainte Marie.
13. Pour compléter le Chemin La Fourchette, dans la Paroisse de Saint Henri.
14. Pour redresser le Chemin La Peltée, dans la Paroisse de Saint Henri.
15. Chemin depuis le Bras du Ouest dans Tring, jusqu'au Chegin de Dudswell.
16. Chemin depuis Saint François, jusqu'au Bras du Ouest dans Tring.
17. Chemin Craig dans Leeds, jusqu'au Chemin de Dudswell dans Tring.
18. Chemin depuis le Grand Saint Esprit, jusqu'à Rawdon.
19. Chemin depuis la Montagne d'Yamaska jusqu'au Lac Massawippi.
20. Chemin depuis Lotbinière jusqu'à Saint Jean des Chaillons.

Les suivans ont aussi été présentés à la Chambre:—

Par M. Bureau.—Chemin dans la Paroisse de la Pointe du Lac.

Par M. Huot.—1. Chemin dans la Baronnie de Portneuf, jusqu'à la Vallée de la Rivière Sainte Anne.—2. Pont sur la Rivière Sainte Anne, Comté de Portneuf.

Par M. Peck.—1. Chemin depuis le haut du Lac Massawippi, jusqu'à la Montagne d'Yamaska.—2. Chemin depuis le haut du Lac Massawippi jusqu'au Township de Hatley.

Par M. Lee.—1. Chemin depuis la Rivière Beaurivage jusqu'au Township d'Inverness.—2. Pour empêtrer les Chemins de Lorette et la Misere, et la Route de Sainte Claire.—3. Chemin de Charlesbourg.

Rapports de  
Commissaires  
des Communica-  
tions Inté-  
rieures, présen-  
tés.

By Mr. Clouet.—1st. Stonham Road.—2nd. Beauport Road.

By Mr. Panet.—For improving the Montmorency Hill.

By Mr. Gugy.—1st. Road from Dudswell to Lennoxville.—2nd. Road from Lennoxville to Montreal by the Outlet of Lake Magog.

By Mr. Taylor.—Road round the head of Missiskoui Bay.

By Mr. Young.—Account of Disbursements on La Côte à Labadie, Parish of Pointe Lévi.

By Mr. Guillet.—For improving the Road in the Township of Caxton.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Reports, and all other Reports relating to the Improvement of Internal Communications, presented to the House, or which may be presented, during the present Session, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Mr. Panet presented to the House the Reports of the School Visitor for the Counties of Orleans, Montmorency and Quebec.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Mr. Quesnel presented to the House the Reports of the Commissioners appointed under the Act 10th & 11th George IV. Cap. 31, for the erection of a Common Gaol in the District of Montreal.

For the said Report, see Appendix (S.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report, and accompanying Documents, be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

Mr. Stuart, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Friday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to lay before this House, the Accounts and Vouchers rendered by the different Commissioners for Roads and Public Improvements, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will cause the Documents required to be laid before the House without delay.

*Ordered*, That Mr. De Witt have leave to bring in a Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the "City Bank," to be established in Montreal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable Lewis Gugy, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred the Petition of Edward Holland, on Saturday next, the third of December, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

*Ordered*, That Mr. Mondelet do carry the said Message to the Legislative Council.

*Resolved*, That this House will, on Friday next, the second of December, resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the expediency

Par M. Clouet.—1. Chemin de Stoneham.—2. Chemin de Beauport.

Par M. Panet.—Pour améliorer la Côte Montmorency.

Par M. Gugy.—1. Chemin depuis Dudswell jusqu'à Lennoxville.—2. Chemin depuis Lennoxville jusqu'à Montreal, par la décharge du Lac Magog.

Par M. Taylor.—Chemin autour du fond de la Baie de Missiskoui.

Par M. Young.—Compte des Déboursés pour la Côte à Labadie, Paroisse de la Pointe Lévi.

Par M. Guillet.—Pour améliorer le Chemin, dans le Township de Caxton.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que les dits Rapports et tous autres Rapports relatifs à l'Amélioration des Communications Intérieures, présentés à cette Chambre, ou qui pourront être présentés durant la présente Session, soient référés au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

M. Panet a présenté à la Chambre les Rapports du Visiteur d'Ecole pour les Comtés d'Orléans, Montmorency et Québec.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

M. Quesnel a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte dixième et onzième George Quatre, Chapitre trente-et-un, pour l'Erection d'une Prison Commune dans le District de Montréal.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (S.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport, et les Document qui l'accompagnent, soient référés au Comité permanent des Comptes Publics.

M. Stuart, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Vendredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant qu'il lui plaise mettre devant la Chambre les Comptes et Pièces justificatives rendus par les différents Commissaires pour les Chemins et les Améliorations Publiques, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle ferait mettre les Document demandés devant la Chambre, sans délai.

*Ordonné*, Que M. De Witt ait la permission d'introduire un Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "la Banque de la Cité," qui doit être établie à Montréal.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable Lewis Gugy, un de leurs Membres, de venir Samedi prochain, le trois Décembre, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée la Pétition d'Edward Holland, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

*Ordonné*, Que M. Mondelet porte le dit Message au Conseil Législatif.

*Résolu*, Que, Vendredi prochain, le deux Décembre, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il conviendrait d'amender

Appendix (E.)  
Les Rapports  
référés.

Rapports d'un  
Visiteur d'Ecole,  
présentés.

Rapport des  
Commissaires  
pour l'érection  
d'une Prison  
commune à  
Montréal;

Appendice (S.)  
Le Rapport  
référé.

Réponse à une  
Adresse.

Bill pour la  
Banque de la  
Cité, à Mont-  
réal, lu la pre-  
mière fois.

Message au  
Conseil Légis-  
atif, pour la  
présence de  
l'Honorable  
Lewis Gugy.

Ordinance de  
la 25e Geo. III.  
Chap. 4, réfe-  
ré.

Appendix (E.)  
The Reports  
presented.

Reports of a  
School Visitor  
presented.

Appendix (S.)  
The Report  
presented.

Message to the  
Council for at-  
tendance of  
Honble. Lewis  
Gugy.

Ordinance  
25th Geo. III.  
Cap. 4, com-  
muted.

pediency of amending an Ordinance passed in the twenty fifth year of the Reign of His late Majesty George the Third, Chapter four, intituled, " An Ordinance concerning Advocates, Attorneys, Solicitors, and Notaries, and for the more easy collection of His Majesty's Revenues."

Fabriques.

*Resolved*, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House, for the purpose of considering whether it be not necessary to establish uniformity in the manner of holding the Meetings of *Fabriques* in this Province, and to enact and declare what persons are entitled to be present, deliberate, and vote at Meetings held for the election of Church Wardens, (*Marguilliers*.) and for examining the Accounts of the Church Wardens whose term of service is expired, and for deciding all questions concerning extraordinary expenses ; and, also, to define the qualification (and what that qualification shall be,) of the persons entitled so to assist at such Meetings.

Petition for  
amendments to  
the Road Laws.

referred.

A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *St. Vallier*, County of *Bellechasse*, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; complaining of the insufficiency of the Road Laws as respects the Office of Grand Voyer, and praying amendments thereto.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King *George* the Third, intituled, " An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges.

Petition of the  
Trustees of the  
New Market in  
*St. Paul's* Street,  
Quebec.

A Petition of the Trustees of the New Market in *St. Paul's* Street, *Quebec*, was presented to the House by Mr. *Lee*, and the same was received and read; setting forth : That the Petitioners' predecessors in Office, effected a purchase from the respective Officers of the Ordnance Department (subject to ratification by the Honorable Board of Ordnance) of an extensive and very eligible piece of Ground, situate within the limits prescribed by the Act 9th, *George IV*. Cap. 53 : That although the sum limited by said Act to be applied to the purchase of a suitable piece of Ground for a Public Market, is only One thousand pounds, nevertheless, the said Trustees agreed to give for said ground the sum of Three thousand five hundred pounds, under the consideration that the said ground was more extensive than what would be required for a Market, and that by reselling the surplus they would be enabled to pay the difference in price : That shortly after the appointment of the Petitioners, they received a communication from the Honorable Board of Ordnance, confirming the aforesaid sale made to their predecessors : That the said Respective Officers thereupon refused to grant to the Petitioners such a Title for the said Ground as they believed they had a right to demand from the previous arrangements, and, moreover, insisted that the Petitioners should accept of the ground under the Deed of Title, or else relinquish the purchase altogether in effect : That, under the stipulations of said Deed, the Petitioners paid to said Respective Officers, the One thousand pounds appropriated for that purpose, and promised to pay the remaining sum of Two thousand five hundred pounds on the first of October, 1832, or, failing in such last mentioned payment, to relinquish to said Respective Officers the ground so purchased, and receive back from them the said One thousand pounds paid on account, less the sum of Sixty pounds to be paid to said Respective Officers for the use of the ground in the *interim* ; and that

d'amender une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté *George Trois*. Chapitre Quatre, intitulé, "Ordonnance qui concerne les Avocats, Procureurs, Solliciteurs et les Notaires, et qui rend plus aisément le recouvrement des revenus de Sa Majesté."

*Résolu*, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il n'est pas nécessaire d'établir l'uniformité dans la manière de tenir les Assemblées de *Fabriques* en cette Province, et de statuer et déclarer quelles personnes ont droit d'assister, de délibérer et de voter aux Assemblées pour l'Election de nouveaux Marguilliers, et la reddition des Comptes des Marguilliers sortis de charge, et pour décider sur les dépenses qui excèdent l'entretien ordinaire ; et aussi de définir la qualification, (et quelle qualification) des personnes qui peuvent avoir droit de participer aux susdites Assemblées.

Fabriques.

Pétition pour  
des amendements  
aux lois  
des Chemins.

Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Saint Vallier*, Comté de *Bellechasse*, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue ; se plaignant de l'insuffisance des lois des Chemins, à l'égard de l'Office du Grand-Voyer, et demandant des amendemens à icelles.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit réservée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts.

Pétition des  
Syndics du nou-  
veau marché,  
dans la rue St.  
Paul, Québec.

Une Pétition des Syndics du Nouveau Marché dans la Rue *Saint Paul de Québec*, a été présentée à la Chambre par M. *Lee*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que les Prédécesseurs des Pétitionnaires en Office, achetèrent des Officiers respectifs du Département de l'Artillerie (lequel achat sujet à la ratification de l'Honorable Bureau de l'Artillerie) une étendue considérable et très-avantageuse de terrain situé dans les limites prescrites par l'Acte Neuvième, *George Quatre*, Chapitre cinquante-trois : Que quoique la somme limitée par le dit Acte pour acheter un terrain convenable pour un Marché Public, ne soit que de mille livres, cependant les Syndics susdits sont convenus de donner pour le dit terrain, la somme de trois mille cinq cents livres, sous la considération qu'il contenait plus d'espace qu'il n'en fallait pour un marché, et que la vente du surplus les mettrait en état de couvrir la différence du surplus : Que peu de temps après leur Nomination, les Pétitionnaires reçurent une Communication de l'Honorable Bureau de l'Artillerie, confirmant la vente faite à leurs prédécesseurs : Que les dits Officiers respectifs refusèrent là-dessus d'accorder aux Pétitionnaires, pour le dit terrain, un Titre tel que celui qu'ils croyaient avoir droit de demander, d'après les arrangements précédens, et de plus insistèrent sur ce que les Pétitionnaires acceptassent le terrain en vertu de l'Acte, ou que la vente fût nulle : Que, conformément aux stipulations du dit Acte, les Pétitionnaires payèrent aux dits Officiers respectifs les mille livres affectées pour cette fin, et promirent de payer la balance de deux mille cinq cents livres, le premier jour d'Octobre mil-huit-cent-trente-deux, et faute par eux de faire le dit dernier paiement, de remettre aux dits Officiers respectifs le terrain ainsi acheté, en reprenant la dite somme de mille livres, payée à compte, moins la somme de soixante livres à être payée aux dits Officiers respectifs pour l'usage du dit terrain dans l'intervalle, et que par les termes du dit Acte, les Pétitionnaires ne se croient

that by the terms of said Deed, the Petitioners do not consider themselves authorized to dispose of any portion of said ground in order to pay the surplus purchase money as intended by their predecessors in Office, without Legislative enactment: That the Petitioners accepted of the purchase under these disadvantageous conditions:—because they believe the ground to be worth more than double the amount stipulated to be paid for it, and that by Legislative enactment they may be permitted to sell a small portion of it for such an advanced price as will not only repay the whole of the purchase money, but also, in part, defray the expense of making the remainder fit to be occupied as a Market and General Landing; because the Trustees could not by any other means obtain a space of ground of sufficient extent for a Market, in the situation, and for the sum, limited by the said Act; and lastly, because the Trustees had no other alternative but that of accepting the ground on the only terms it could be obtained, or of abandoning the object of their appointment altogether;—and praying that Legislative provision may be made by the House, to enable the Petitioners to dispose of a portion of said ground, to be taken from the Easterly side thereof, not exceeding the superficial area of sixty thousand feet, in order that, by the proceeds of said sale, they may be enabled to pay the Ordnance Department the said balance of Two thousand five hundred pounds due to them, and also defray the expense of levelling and extending the space intended for the Market, and build a Wharf or Pier on the easterly side of the beach part of the lot, to protect the Landing from the effects of gales of easterly wind; also, that they may be authorized to borrow the sum of Five thousand pounds for the purposes aforesaid, and for the security of such loan, and the interest thereon, to pledge that portion of the ground so as aforesaid prayed to be sold, and this with the intent of annexing such favorable conditions to the aforesaid sale, as shall enable the Petitioners to obtain the best possible price for the ground that may be sold; also, that they may, under Legislative enactment, be empowered to appoint a Clerk for the said Market, and such Clerk dismiss, and appoint others in his stead if required; and that they may also be authorized and empowered to demand and receive such rates for Wharfage of goods or chattels that may be brought to said Market, or premises thereunto appertaining, for the purposes of Commercial dealing and speculation, as shall be deemed reasonable; and also, that Legislative provision may be made to cause all the Hay, Straw, Lime, Live Cattle, Firewood and Lumber brought into the City and Suburbs of Quebec, to be exposed for sale in the public Markets, to be brought to the said new Market on the north side of St. Paul Street, and there exposed, for sale, and not elsewhere.

*Resolved,* That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered,* That Mr. Lee, Mr. Young, Mr. Quirouet, Mr. Louis Bourdages, and Mr. Heney do compose the said Committee.

A Petition of divers Citizens of Montreal, was presented to the House by Mr. Quesnel, and the same was received and read; representing that a Charitable Institution has been established in Montreal for the reception of Female Penitents, and praying an aid towards the support thereof; and also, that the said Institution may be incorporated under the name of "The Charitable Institution for Female Penitents."

*Resolved,*

croient pas autorisés à disposer d'aucune partie du dit terrain pour repayer le surplus du prix d'achat, comme leurs prédecesseurs en Office se l'étaient proposé, sans une loi à cet effet: Que les Pétitionnaires ont accepté l'achat sous ces conditions désavantageuses, parce qu'ils croient que le terrain vaut le double de la somme stipulée pour son acquisition, et que s'ils sont autorisés par une loi à en vendre une petite partie, cela les mettra en état non seulement de repayer tout le prix d'achat, mais même de couvrir une partie des frais qu'il faudra faire pour mettre le restant en état de servir à un Marché, et à une place générale de débarquement; parce que les Syndics ne pouvaient par aucun moyen acquérir un terrain d'une étendue suffisante pour un Marché dans l'endroit et pour la somme spécifiée dans l'Acte; et en dernier lieu, parce que les Syndics n'avaient d'autre alternative que d'accepter le terrain aux seules conditions auxquelles on pouvait l'obtenir, ou de renoncer tout-à-fait à l'objet de leur nomination; et demandant que la Chambre passe une loi pour autoriser les Pétitionnaires à disposer d'une partie du dit terrain, qui sera prise du côté Est d'icelui, et dont l'étendue n'excèdera pas soixante mille pieds en superficie, afin que le produit de la dite vente les mettent en état de payer au Département de l'Artillerie la dite balance de deux mille cinq cents livres qui lui est due; et aussi de payer les frais de nivellement et autres frais nécessaires pour arranger un espace convenable pour le Marché et pour bâtir un Quai ou Jetée du côté Est de la Grève, pour protéger la Place de Débarquement des effets des vents orageux de l'Est; aussi, qu'ils soient autorisés à emprunter la somme de cinq mille livres, pour les fins susdites, et pour sûreté de tel prêt et de l'intérêt sur icelui, d'affecter cette partie du terrain qu'ils demandent ci-dessus à être autorisés à vendre; et cela dans la vue de faire la dite vente aux conditions les plus favorables, et qui les mettront en état d'obtenir le meilleur prix possible pour le terrain qui sera vendu; aussi, qu'ils soient autorisés, par une loi, à nommer un Clerc pour le dit Marché, et à démettre et remplacer le Clerc s'il en est besoin; et aussi, à être autorisés à demander et recevoir pour le Quaiage des effets et articles qui pourront être apportés au dit Marché, ou sur le terrain en dépendant, pour les fins du Commerce et de la Spéculation, tels droits ou Péages qui seront jugés raisonnables; et enfin, qu'il soit pourvu par une loi à ce que tout le foin, paille, chaux, bestiaux vivans, bois de chauffage et bois de charpente apportés dans la Cité et Faubourgs de Québec, pour être exposés en vente sur les Marchés Publics, soient amenés sur le dit nouveau Marché, du côté du Nord de la Rue Saint Paul, pour là être exposés en vente et non ailleurs.

*Résolu,* Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné,* Que M. Lee, M. Young, M. Quirouet, M. Louis Bourdages et M. Heney composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Citoyens de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Quesnel, laquelle a été reçue et lue; représentant qu'il a été établi dans Montréal une Institution charitable pour la réception des Filles repenties, et demandant une aide pour leur soutien; et aussi, que la dite Institution soit incorporée sous le nom de "Institution Charitable pour les Filles "repenties,"

*Résolu,*

Pétition relative à un Asile pour la réception des Filles repenties dans Montréal;

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Quesnel, Mr. Quirouet, Mr. Scott, Mr. Viger, and Mr. Morin do compose the said Committee.

Petition of W.  
Galt relating to  
his Tannery.

A Petition of William Galt, Tanner, of Montreal, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; representing that he is the proprietor of an extensive Tannery situate in the Quebec Suburb of the City of Montreal, which has been supplied with water by the Little River on the North of the ancient limits of the said City until the nineteenth of November instant, when the course thereof was totally changed by the Commissioners appointed under the Act 1st William IV. Cap. 5; and praying that he may be permitted, at his own expense, to reconduct into the old channel of the said Little River, one cubic foot of the former water thereof, so as to supply his Tannery.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Mondelet, Mr. De Witt, Mr. Valois and Mr. Viger do compose the said Committee.

Petition for aid  
to build a new  
Market in Mon-  
treal between  
Foundling and  
Commissioners  
Streets;

A Petition of the Trustees for the establishment of a New Market in the City of Montreal, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, by Mr. Leslie, and the same was received and read; representing that the security provided by Law for the money authorized to be borrowed by the Trustees appointed for the purpose of carrying into effect the Act 7th Geo. IV. Cap. 14, for the establishment of a New Market in Montreal, between Foundling and Commissioners Streets, was considered insufficient by different persons inclined to lend their money, and that in consequence thereof the provisions of the Law remain inoperative; and praying that a sum of money may be granted towards the establishment of the proposed Market, or such other relief afforded as the circumstances of the case may require, or in the wisdom of the House may seem meet.

referred.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Quesnel, Mr. Valois, Mr. Viger and Mr. Lafontaine do compose the said Committee.

Seventeen Pe-  
titions relating to  
various objects,  
viz :

Of L. Gosselin.

Seventeen Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:—

By Mr. Morin.—A Petition of Léon Gosselin, Advocate, of Montreal; representing that in the course of March, 1829, he was employed and acted as Clerk to the Commissioners appointed to the House, under a Resolution of the 21st February preceding, to enquire into the qualifications of certain persons who signed a Petition against the legality of the Election of Wolfred Nelson, Esquire, for the Borough of William Henry:

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire Rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Quesnel, M. Quirouet, M. Scott, M. Viger et M. Morin composent le dit Comité.

Petition de W.  
Galt, relative-  
ment à sa Tan-  
nerie.

Une Pétition de William Galt, Tanneur, de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Leslie, laquelle a été reçue et lue; représentant qu'il est le Propriétaire d'une Tannerie considérable, située dans le Faubourg Québec de la Cité de Montréal, qui a été fournie d'eau par la Petite Rivière, au Nord des anciennes limites de la dite Cité, jusqu'au dix-neuvième Novembre courant, lorsque son cours a été entièrement changé par les Commissaires nommés en vertu de l'Acte, 1ère. Guillaume IV, Chapitre 5; et demandant de lui permettre de reconduire à ses propres frais dans l'ancien Canal de la dite Petite Rivière, un pied cube de l'eau qui y coulait ci-devant, de manière à approvisionner sa dite Tannerie.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Mondelet, M. De Witt, M. Valois et M. Viger composent le dit Comité.

Petition pour  
une aide, pour  
l'établissement  
d'un nouveau  
Marché à Mon-  
tréal entre les  
Rues des En-  
fans-trouvé et  
des Commissaires;

Une Pétition des Syndics pour l'établissement d'un nouveau Marché dans la Cité de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Leslie, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; représentant que la sûreté pourvue par la Loi, pour l'argent dont l'emprunt est autorisé par les Syndics nommés aux fins de mettre à effet l'Acte 7e George IV, Chapitre 14, pour l'établissement d'un nouveau Marché à Montréal, entre les Rues des Enfants trouvés et des Commissaires, a été regardée comme insuffisante par plusieurs personnes qui auraient été disposées à prêter leur argent, et qu'en conséquence de cela les dispositions de la Loi restent encore à être exécutées; et demandant qu'une somme d'argent soit accordée pour l'établissement du Marché projeté, ou telle autre assistance que pourront demander les circonstances de l'affaire, ou que, dans sa sagesse, la Chambre jugera convenable.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Quesnel, M. Valois, M. Viger et M. Lafontaine composent le dit Comité.

Dix-sept Pé-  
titions relatives  
à différents objets,  
savoir :

Dix-sept Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jurera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par M. Morin.—Une Pétition de Léon Gosselin, Avocat de Montréal; représentant que dans le cours de Mars 1829, il a été employé et a agi comme Greffier des Commissaires nommés par la Chambre, en vertu d'une Résolution du 21e Février précédent, pour s'enquérir de la qualification de certains signataires, contre la légalité de l'Election de Wolfred Nelson, Ecuyer, pour le Bourg de William Henry: Qu'au commencement de la

*Henry*: That at the commencement of the Session of 1830, the Petitioner transmitted to the House, the Report of the proceedings of the said Commissioners, which was produced and laid before the House: That the Account sent in by the Petitioner, amounting to Six pounds thirteen shillings and four pence currency, and approved by the Commissioners, has not yet been paid; and praying the House to direct that the same be paid him out of such funds and in such manner as the House may deem expedient.

By Mr. Demers.—A Petition of *J. O. Bastien, Charles Manuel et Charles McDonnell*, Commissioners for taking a Census of the Counties of *Vaudreuil, Beauharnois, and Rouville*; praying additional compensation for their services in making a Census of the said Counties of *Vaudreuil, Beauharnois, and Rouville*.

By Mr. Peck.—A Petition of *William Henry*, Commissioner for taking a Census of the County of *Sherbrooke*; praying to be reimbursed the sum of Ten pounds currency, paid by him for his Commission, and for Stationary used in making a Census of the said County of *Sherbrooke*.

By Mr. Quesnel.—A Petition of *Augustin Delisle*, Commissioner for taking a Census of the County of *Chambly*; praying to be reimbursed the amount paid by him for his Commission, and for Stationary used in making a Census of the said County of *Chambly*.

By Mr. Noël.—A Petition of *Léon Noël and Damase Larue*, Commissioners for taking a Census of the County of *Lotbinière*; praying additional compensation for their services in making a Census of the said County of *Lotbinière*.

By Mr. Antoine Charles Taschereau.—A Petition of *Jean Baptiste Bonneville and Pierre Patrie*, Commissioners for taking a Census of the County of *Beauce*; praying additional compensation for their services in making a Census of the said County of *Beauce*.

By Mr. Gugy.—A Petition of *Samuel Brooks, Rufus Laberee and Moses Nichols*; representing that they are Commissioners for expending a certain grant of money upon the Road from the North part of *Dudswell* to the centre of the same, and from the Northern extremity of the Road already opened as far as the Township of *Ireland*: That in the execution of their duties as said Commissioners, they have overexpended the grant upon said Road, to the amount of Forty seven pounds fifteen shillings and four pence half penny, and have duly accounted for the same: That they are also Commissioners for expending a certain grant of money "from *Dudswell* to *Hereford*": That they have also upon this Road overexpended the amount of said grant, by the sum of Forty seven pounds twelve shillings and eight pence half penny, and have duly accounted for the same; and praying the House to take their case into consideration, and grant them relief.

By Mr. Mondelet.—A Petition of *Hypolite St. George Dupré and George Weekes*, Commissioners for taking a Census of the County of *Montreal*; praying additional compensation for their services in making a Census of the said County of *Montreal*.

By Mr. De St. Ours.—A Petition of *Anthony Von Iffland and Richard Burke*, Commissioners for taking a Census of the County of *Richelieu*; praying additional compensation for their services in making a Census of the said County of *Richelieu*.

By Mr. Neilson.—A Petition of *A. A. Papineau*, Commissioner for taking a Census of the County of *St. Hyacinthe*; praying additional compensation for his services in making a Census of the said County of *St. Hyacinthe*.

la Session de 1830, le Pétitionnaire a transmis à la Chambre le Rapport des procédés des dits Commissaires, lequel a été produit et soumis à l'Assemblée: Que le Compte du Pétitionnaire se montant à six livres treize schelings et quatre deniers cours actuel, approuvé par les dits Commissaires, n'a pas encore été payé; et priant la Chambre d'ordonner que la dite somme lui soit payée, à même les fonds et de la manière qu'elle jugera convenable.

Par M. Demers.—Une Pétition de *J. O. Bastien, Charles Manuel et Charles McDonnell*, Commissaires pour faire un Recensement des Comtés de *Vaudreuil, Beauharnois et Rouville*; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, pour avoir fait un Recensement des dits Comtés de *Vaudreuil, Beauharnois et Rouville*.

Par M. Peck.—Une Pétition de *William Henry*, Commissaire pour faire un Recensement du Comté de *Sherbrooke*; demandant à être remboursé de la somme de dix livres courant, par lui payée, pour sa Commission et pour Papeterie employée pour faire un Recensement du dit Comté de *Sherbrooke*.

Par M. Quesnel.—Une Pétition d'*Augustin Delisle*, Commissaires pour faire un Recensement du Comté de *Chambly*; demandant à être remboursé du montant par lui payé pour sa Commission et pour Papeterie employée pour faire un Recensement du dit Comté de *Chambly*.

Par M. Noël.—Une Pétition de *Léon Noël et Damase Larue*, Commissaires pour faire un Recensement du Comté de *Lotbinière*; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, ayant fait un Recensement du dit Comté de *Lotbinière*.

Par M. Antoine Charles Taschereau.—Une Pétition de *Jean Baptiste Bonneville et Pierre Patrie*, Commissaires pour faire un Recensement du Comté de *Beauce*; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, ayant fait un Recensement du dit Comté de *Beauce*.

Par M. Gugy.—Une Pétition de *Samuel Brooks, Rufus Laberee et Moses Nichols*; représentant qu'ils sont Commissaires pour dépenser une certaine somme d'argent sur le Chemin à partir de la partie Nord de *Dudswell* à aller au centre d'icelui, et depuis l'extrémité septentrionale du Chemin déjà ouvert jusqu'au Township d'*Ireland*: Que dans l'exécution de leurs devoirs, en leur dite qualité, ils ont outre-passé la somme votée pour ce Chemin, de la somme de quarante-sept livres quinze schelings et quatre deniers et demi, et en ont dûment rendu compte: Qu'ils sont aussi Commissaires pour dépenser une certaine somme d'argent "depuis *Dudswell* jusqu'à *Hereford*": Qu'ils ont aussi sur ce Chemin outre-passé la somme votée de la somme de quarante-sept livres douze schelings et huit deniers et demi, et en ont dûment rendu compte; et priant la Chambre de prendre leur exposé en considération et de les indemniser.

Par M. Mondelet.—Une Pétition d'*Hypolite St. George Dupré et George Weekes*, Commissaires pour faire un Recensement du Comté de *Montréal*; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, ayant fait un Recensement du dit Comté de *Montréal*.

Par M. De St. Ours.—Une Pétition d'*Anthony Von Iffland et Richard Burke*, Commissaires pour faire un Recensement du Comté de *Richelieu*; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, ayant fait un Recensement du dit Comté de *Richelieu*.

Par M. Neilson.—Une Pétition de *A. A. Papineau*, Commissaire pour faire un Recensement du Comté de *Saint Hyacinthe*; demandant une compensation additionnelle pour ses services, ayant fait un Recensement du dit Comté de *Saint Hyacinthe*.

De J. O. Bastien, C. Manuel et C. McDonnell.

De W. Henry

De A. Delisle.

De Léon Noël et Damase Larue.

De J. B. Bonneville et P. Patrie.

De S. Brooks, R. Laberee et M. Nichols.

De H. St. George Dupré et George Weekes.

De A. Von Iffland et R. Burke.

De A. A. Papineau.

Une

29 Novembre

A. 1831.

Of J. Jeffreys.

A Petition of *John Jeffreys*, Keeper of the Common Gaol of the District of Quebec; praying an increase of Salary.

Of F. & E.  
Normand.

By Mr. *Lagueux*.—A Petition of *François et Edouard Normand*; representing that they entered jointly into a contract with the Commissioners for the erection of a Bridge over the River Chaudière, for the building of the said Bridge: That they accordingly proceeded to execute the said contract, and had made considerable progress towards the completion thereof, when, in consequence of an accident of which the House is already in possession, they were obliged to reconstruct the arch of the said Bridge: That by reason thereof, and after great difficulties attending the erection of the said Bridge, they were under the necessity of disbursing a far larger sum of money about the said Bridge than that allowed them by their contract: That the total amount of the sum mentioned in the contract, and of the allowance made to them by the Commissioners for extra work, is Two thousand five hundred and forty one pounds ten shillings; the whole sum disbursed by the Petitioners about the said Bridge is Three thousand four hundred and four pounds eleven shillings and nine pence, and that advanced to them by the Commissioners is Two thousand nine hundred and thirty three pounds: That they refer the House to the Report of the Commissioners, and to the recommendation made by those Gentlemen in their favor; and praying the House to take the facts of their case into consideration, and to discharge them from their accountability for the balance of the advance made by the Commissioners, and to grant them such further relief as the House shall deem meet.

Of J. Simpson.

By Mr. *Clouet*.—A Petition of *John Simpson*, Collector at Côteau du Lac; praying the House to pass an Act to authorize him to receive the sum of Two hundred and sixty six pounds thirteen shillings and four pence currency, being the amount of arrears for his Salary from the 1st May 1826 to the 1st January 1829.

Of T. Cook and  
E. Allen.

By Mr. *Young*.—A Petition of *Thomas Cook and Edward Allen*, Turnkeys of the Quebec Gaol; praying for an increase of Salary.

Of F. O. Gauthier, E. F. Robitaille, T. J. Taschereau and W. H. Lemoine.

A Petition of *Félix Odilon Gauthier, Etienne Florent Robitaille et Thomas Jacques Taschereau*, Officers of Militia employed in taking a Census of the City of Quebec, by the Commissioners appointed for that purpose, and of *William Henry Lemoine*, Commissaire pour faire un Recensement du Comté de Montmorency; praying additional compensation for their services in making a Census of the said Counties of Quebec and Montmorency.

Of L. Bertrand.

A Petition of *Louis Bertrand*, of the Parish of St. Jean Baptiste de l'Île Verte, Commissioner for the erection of two Bridges over the Rivers Isle Verte and Trois Pistoles; representing that by an Act of the Provincial Legislature passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His late Majesty, George the Fourth, chapter ten, intituled, "An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the purpose of improving the Internal Communications of this Province," a sum, not exceeding Five hundred pounds currency, was appropriated as an aid to the Inhabitants of the Parish of Isle Verte in erecting a Bridge over the River of the same name, it being provided that no part of the money should be advanced until the Inhabitants had brought the necessary materials to the spot: That the Petitioner was appointed, (by Commission from His Excellency the Governor in Chief,) Commissioner for superintending the work connected with the construction of the said Bridge: That by virtue of the said Commission, the Petitioner caused to be furnished and brought to the spot by the Inhabitants

Une Pétition de *John Jeffreys*, Gardien de la Prison commune du District de Québec; demandant une augmentation de Salaire.

Par M. *Lagueux*.—Une Pétition de *François et Edouard Normand*; représentant qu'ils contractèrent conjointement avec les Commissaires pour la construction d'un Pont sur la Rivière Chaudière, pour l'érection du dit Pont: Qu'en conséquence, il procédèrent à l'exécution du dit contrat, et que l'ouvrage étant très-avancé, ils furent obligés de recommencer la construction de l'arche du dit Pont, par suite d'un accident dont la Chambre connaît déjà les détails: Qu'en conséquence de cette circonstance, et après de grandes difficultés dans l'érection du dit Pont, ils se sont trouvés dans la nécessité de débourser, pour le dit Pont, une bien plus grande somme que celle qui leur était allouée par leur contrat: Que le montant total de la somme portée au contrat et de l'allocation à eux faite par les Commissaires, pour ouvrages extraordinaires, est de deux mille cinq cent quarante et une livres dix schelings, tandis que la somme déboursée par les Pétitionnaires, pour le dit Pont, est de trois mille quatre cent quatre livres onze schelings et neuf deniers, et celle qui leur a été avancée par les Commissaires, est de deux mille neuf cent trente trois livres: Qu'ils renvoient la Chambre au Rapport des Commissaires, et à la recommandation que ces Messieurs ont faite en leur faveur; et priant la Chambre de prendre les circonstances de leur affaire en considération, et de les décharger de leur responsabilité, pour la balance de l'avance que les Commissaires leur ont faite, et de leur accorder tel soulagement ultérieur, que la Chambre jugera convenable.

Par M. *Clouet*.—Une Pétition de *John Simpson*, Collector au Côteau du Lac; priant la Chambre de passer un Acte pour l'autoriser à recevoir la somme de deux cent soixante-six livres treize schelings et quatre denier courant, étant le montant des arrérages pour son salaire, depuis le 1er Mai 1826, jusqu'au 1er Janvier 1829.

Par M. *Young*.—une Pétition de *Thomas Cook et Edward Allen*, Guichetiers de la Prison de Québec; demandant une augmentation de Salaire.

Une Pétition de *Félix Odilon Gauthier, Etienne Florent Robitaille et Thomas Jacques Taschereau*, Officiers de Milice, employés à faire un Recensement du Comté de Québec, par les Commissaires nommés à cet effet, et de *William Henry Lemoine*, Commissaire pour faire un Recensement du Comté de Montmorency; demandant une compensation additionnelle pour leurs services, ayant fait un Recensement des dits Comtés de Québec et de Montmorency.

Une Pétition de *Louis Bertrand*, de la Paroisse de Saint Jean Baptiste de l'Île Verte, Commissaire pour l'érection de deux Ponts sur les Rivières Île Verte et Trois Pistoles; représentant: Qu'en vertu d'un Acte de la Législature Provinciale, passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, Chapitre dix, intitulé "Acte pour affecter une somme y mentionnée, aux fins d'améliorer les Communications Intérieures de cette Province," il fut voté une somme n'excédant pas cinq cents livres, cours de cette Province, pour aider les Habitans de la Paroisse de l'Île Verte à bâtir un Pont sur la Rivière de ce nom; aucune partie de cette somme ne devant être payée, avant que les Habitans eussent transporté sur les lieux les matériaux nécessaires: Que le Pétitionnaire fut nommé (par Commission de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef) comme Commissaire pour la surveillance des ouvrages relatifs à la construction du dit Pont: Qu'en vertu de la dite Commission, le Pétitionnaire a fait fournir et transporter par les Habitans de la dite Paroisse, les matériaux que les Habitans se croyaient obligés de fournir pour la bâtiſſe du dit Pont, tels

tants of the said Parish, such materials as the said Inhabitants believed themselves bound to furnish for the said Bridge, viz :—the stone and wood ; but that with regard to the Iron the said Inhabitants declared that they would not furnish it ; so that the Petitioner thought it advisable that he should provide it at his own risk and cost, in order that the erection of the said Bridge might not be retarded, and the public interest might not suffer : That the said Bridge being completed about the fifteenth of September last, the Petitioner applied to His Excellency, and submitted to his decision the question, whether the iron ought to be considered as making part of the materials to be furnished by the Inhabitants ; and that the said question was referred for decision to the Solicitor General, whose opinion was, that the iron ought to be furnished by the Inhabitants : That this decision tends greatly to the injury of the Petitioner, inasmuch as if it be approved by the House, he would thereby lose the sum advanced by him for the iron, that is, the sum of Seventeen pounds sixteen shillings and nine pence currency : That the sum of Four pounds five shillings and four pence half penny currency, charged by the Petitioner for superintendance, management and trouble, in engaging workmen, visiting the work, &c. &c. and which the Petitioner believes he has a right to demand, was deducted from his account by the Inspector General of Public Accounts : That the Petitioner availed himself of the long days, and of the dead season of the year, for the purpose of procuring workmen at low wages, and in great number, and of completing the work in as short a time as possible, for the public interest and advantage, and that the said Bridge was completed before any portion of the money appropriated by the said Act, was advanced to the Petitioner, who advanced the same out of his private funds, in order that the Bridge might be completed during the present year : That the Petitioner has received on account of the money to him due, and appropriated by the Act aforesaid, the sum of Four hundred pounds currency ; and that there still remains due to him the sum of One hundred and six pounds seven shillings and two pence currency, in order to reimburse the whole sum due to him with reference to the said work and superintendance, and the advances made by him for the erection of the said Bridge, as appears by the accounts rendered, and in possession of the Auditor General of Public Accounts : That the Petitioner was also appointed Commissioner for superintending the erection of another Bridge over the River *Trois Pistoles*, but that the sum of Five hundred pounds currency, appropriated by the Act hereinbefore mentioned, is altogether insufficient for building the said Bridge, and that the Petitioner therefore contented himself with causing the ground, on which the said Bridge is to be built, to be verbalized, humbly suggesting to the House, that One thousand pounds currency, would be about the sum to which the expenses of erecting the same would amount, deducting the value of the materials ; and that it would be advantageous to the public that the time allowed by the Act for the erection of the said Bridge should be extended : That the Petitioner also prays that the House will be pleased to declare whether the iron which was employed by him in the Bridge over the *Rivière Verte*, should be considered as having been to be furnished by the Inhabitants, or whether the cost thereof ought to be paid out of the said sum of Five hundred pounds currency, appropriated by the Legislature for the erection of the said Bridge, and, also, whether the said sum of Four pounds five shillings and four pence half penny currency, deducted from his Account, ought to be paid to him.

tels que le bois et la pierre, mais que quant au fer, les dits Habitans ont déclaré qu'ils ne le fourniraient pas ; en sorte que le Pétitionnaire a cru devoir prendre sur lui de le fournir à ses risques, périls et fortune, afin que les ouvrages du dit Pont ne fussent pas retardés ; et ce pour l'avantage public : Que le dit Pont ayant été parachevé vers le quinze Septembre dernier, le Pétitionnaire s'est adressé à Son Excellence, soumettant à sa décision la question de savoir si le fer devait être considéré faire partie des matériaux à être fournis par les Habitans ; laquelle soumission fut référée au Solliciteur-Général pour sa décision, qui fut que le fer devait être considéré comme faisant partie des matériaux à être fournis par les Habitans : Que cette décision est grandement dommageable au Pétitionnaire, en autant que si elle était approuvée par la Chambre, elle causerait au Pétitionnaire la perte de ses avances pour le fer, savoir, la somme de dix-sept livres seize schelings et neuf deniers courant : Qu'il a été déduit par l'Inspecteur des Comptes Publics, du Compte rendu par le Pétitionnaire, une somme de quatre livres cinq schelings quatre deniers et demi courant, pour la régie, conduite, surveillance et troubles pour engager les travailleurs, visiter les ouvrages, etc., etc., laquelle somme le Pétitionnaire croit être en droit d'exiger : Que le Pétitionnaire a profité des longs jours et des mortes saisons, pour avoir les ouvriers à bon marché et en grand nombre, et pour faire faire les dits ouvrages en aussi peu de tems que possible, pour l'avantage et l'intérêt public, et que le dit Pont a été parachevé avant qu'aucune partie des deniers accordés par le dit Acte aient été avancés au dit Pétitionnaire, lequel les a avancés de ses propres deniers, afin de le faire achever cette année : Que le Pétitionnaire a reçu à compte des argens à lui dus et accordés par l'Acte sus-mentionné, la somme de quatre cens livres courant, et qu'il lui reste encore dû, celle de cent six livres sept schelings et deux deniers courant, pour le remboursement de tout ce qui lui est dû relativement aux dits ouvrages, conduite et avances pour la construction du dit Pont, comme il appert par les Comptes rendus et en la possession de l'Auditeur des Comptes Publics : Que le Pétitionnaire a été nommé Commissaire pour surveiller les ouvrages relatifs à un autre Pont sur la Rivière des *Trois Pistoles*, mais que la somme de cinq cens livres courant, allouée par l'Acte ci-dessus mentionné, est tout-à-fait insuffisante pour la bâtisse du dit Pont ; c'est pourquoi, le Pétitionnaire s'est contenté de faire verbaliser le terrain sur lequel le dit Pont doit être construit, soumettant humblement à la Chambre, qu'une somme de mille livres courant serait à-peu-près celle à laquelle se monteraient les frais de telle construction, abstraction faite de la valeur des matériaux ; et qu'il serait de l'avantage public, que le délai mentionné au dit acte pour la construction du dit Pont, fut étendu : Que le Pétitionnaire s'adresse aussi à la Chambre, afin qu'il lui plaise déclarer, si le fer qui a été par le Pétitionnaire employé pour le dit Pont sur la *Rivière Verte*, doit être considéré comme ayant dû être fourni par les Habitans, ou si cette somme doit être payée à même la dite somme de cinq cens livres courant, appropriée par la Législature pour la construction du dit Pont, et aussi, si la dite somme de quatre livres cinq schelings quatre deniers et demi courant, retranchée de son Compte, doit lui être payée.

Or J. Ouellet.

By Mr. *Dumais*.—A Petition of *Joseph Ouellet*, Commissioner for taking a Census of the County of *Rimouski*; praying additional compensation for his services in making the Census of the said County of *Rimouski*

The seventeen preceding Petitions referred.

*Ordered*, That the seventeen preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

Petition for a Bank in the District of Saint Francis.

A Petition of *C. F. H. Goodhue*, and others, was presented to the House by Mr. *Peck*, and the same was received and read; setting forth: That, in the opinion of the Petitioners, it would be highly advantageous to the Inhabitants of the District of *Saint François*, to have a Banking Establishment within the said District; and praying the House to pass an Act to Charter a Bank, to be called the "Stanstead County" "Bank," with a Capital of £30,000, to be located on the Village of *Stanstead Plain*, in the said County.

Petition of Pilots for and below the Harbour of Quebec.

A Petition of Pilots for and below the Harbour of *Quebec*, was presented to the House by Mr. *Panet*, and the same was received and read; praying that no Pilot should have the liberty of piloting any Vessel for a smaller sum than that which is fixed by Law; that, for the next fifteen years, no Pilot should be allowed to take as an Apprentice any other than the son of a Pilot; that all Pilots who have piloted a vessel from below to *Quebec*, in an able manner, should have the preference of piloting her from *Quebec* down the Stream; that all Pilots Widows having very young children, should have a larger Pension than that which is allowed by Law from the Pilots Fund; that all Pilots in case of sickness should receive a proportionate allowance from the same Fund, without being obliged to reimburse the same on the recovery of their health; and that in case of a Pilot losing his Branch, (a thing which by accident may happen to all Pilots, even the most experienced,) his wife and children should be allowed a Pension proportionate to his length of time and services.

Two Petitions of the Quebec and Halifax Steam Navigation Company.

A Petition of the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners in causing a suitable Steam Vessel to be constructed for the purpose of plying between the Ports of *Quebec* and *Halifax*, were solely influenced by the conviction that it would be highly conducive to the mutual interests of this Province, and the Sister Provinces of *Nova Scotia* and *New Brunswick*: That much expense and some risk has been incurred in navigating the said Vessel from *Cape Canso* to the Port of *Halifax*, and back: That the Petitioners believe that the objects contemplated by the Legislature in passing the Act of the 10 & 11th *George IV*. Cap. S2, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and for the encouragement of the Trade and Intercourse between the Ports of this Province and *Halifax*," would be equally well attained were the Vessel not to extend her voyage beyond the Port of *Pictou* in *Nova Scotia*: That the Petitioners have found that the provisions and restrictions of the said Law would be burthen-some, and entail upon the Company a large expense of premium of Insurance on the sums granted by the said Act; and praying the House to repeal the 4th, 5th and 6th Sections of the said Act, and to make such other provision as will entitle the Petitioners to the sums granted in the said Act, although the said Vessel should not extend her voyages beyond the Port of *Pictou* in *Nova Scotia*.

Of ditto:

Another Petition of the *Quebec and Halifax Steam Navigation Company*, was, (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may

De J. Ouellet.

Par M. *Dumais*.—Une Pétition de *Joseph Ouellet*, Commissaire, pour faire un Recensement du Comté de *Rimouski*; demandant une compensation additionnelle pour ses services, ayant fait le Recensement du Comté de *Rimouski*.

Ordonné, Que les dix-sept Pétitions précédentes soient référées au Comité permanent des Comptes Publiques.

Les dix-sept Pétitions précédentes référées.

Une Pétition de *C. F. H. Goodhue*, et autres, a été présentée à la Chambre par M. *Peck*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que dans l'opinion des Pétitionnaires, il serait très-avantageux aux Habitans du District Inférieur de *Saint François*, d'avoir une Banque dans le dit District; et priant la Chambre de passer un Acte pour incorporer une Banque, sous la dénomination de "Banque du Comté de Stanstead," avec un Capital de trente mille louis, et que la dite Banque soit établie dans le Village de *Stanstead Plain*, dans le dit Comté.

Pétition pour une Banque dans le District de St. François.

Une Pétition des Pilotes, pour et au-dessous du Havre de *Québec*, a été présentée à la Chambre par M. *Panet*, laquelle a été reçue et lue; demandant qu'aucun Pilote n'ait la liberté de piloter un vaisseau pour un moindre prix que celui fixé par la Loi; que dans les quinze années à venir, aucun Pilote ne puisse prendre pour Apprenti qu'un fils de Pilote; que tout Pilote, ayant piloté d'une manière convenable, un vaisseau, d'en bas de *Québec*, ait la préférence de le piloter, de *Québec*, pour descendre le Fleuve; que toute Veuve de Pilote, ayant des enfans en bas âge, ait une pension plus forte que celle accordée par la Loi, sur les fonds des Pilotes; que tout Pilote, en cas de maladie, reçoive une allocation convenable des mêmes fonds, sans être tenu de la rembourser lorsqu'il reviendra en santé; et que dans le cas où un Pilote perdrat sa Branche, (ce qui peut arriver par accident à tout Pilote, même le plus expérimenté) il soit accordé à sa femme et à ses enfans, une pension proportionnée à la longueur du temps de ses services.

Des Pilotes pour et au-dessous du Havre de Québec.

Une Pétition de la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires, en faisant construire un Vaisseau à Vapeur, convenable pour naviguer entre les Ports de *Québec* et *Halifax*, n'avaient en vue que l'avantage qui en résultera à cette Province, et aux deux Provinces voisines, la *Nouvelle Ecosse* et le *Nouveau Brunswick*: Que l'on a encouru beaucoup de dépenses et quelque risque, en naviguant le dit vaisseau depuis le Cap *Canso* jusqu'au Port d'*Halifax*, et en revenant: Que les Pétitionnaires croient que l'objet que la Législature avait en vue, en passant l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre trente-deux, intitulé, "Acte pour révoquer un certain Acte y mentionné, et pour encourager le Commerce et les Relations entre les Ports de cette Province et *Halifax*," serait également bien accompli, si le dit vaisseau n'allait pas plus loin que le Port de *Pictou*, dans la *Nouvelle Ecosse*: Que les provisions et les restrictions imposées par la dite loi ont été onéreuses et ont obligé la dite Compagnie à encourir la dépense de fortes primes d'assurance sur les montans accordés par le dit Acte; et priant la Chambre de révoquer les quatrième, cinquième et sixième Clauses du dit Acte, et faire telle provision qui donnera droit aux Pétitionnaires de recevoir les octrois accordés par le dit Acte, quand même le dit vaisseau n'irait pas plus loin que le Port de *Pictou*, dans la *Nouvelle Ecosse*.

De la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax.

Une autre Pétition de la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre *Québec* et *Halifax*, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, (avec le consentement de

De ditto.

may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; representing that the Capital Stock of the said Company is divided into Six hundred and forty Shares of Twenty five pounds each, and that sixty eight of the said Shares remain unsubscribed for; and praying the House to appropriate such sum of money as may be necessary to enable the Provincial Government to acquire the said sixty eight Shares of the said Capital Stock of the said Company.

A Petition of divers Coopers of the City of Quebec, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read, setting forth: That the articles manufactured by persons exercising the Trade of Cooper, form a considerable branch of the export trade of this Colony, and are in every way entitled to the attention of the Legislature: That within the last few years a practice has been introduced among the Merchants trading to the West Indies, and Lumber Merchants dealing in Staves, which cannot fail to be very injurious to this branch of trade, and to be of considerable disadvantage to the Province: That the Merchants in question, with a misdirected economy, employ, in dressing the wood and in making staves, persons who, having served no regular apprenticeship under Masters keeping Shops where the business is practised and taught according to the rules of the trade, manufacture articles for exportation, which throw so much discredit in the Foreign Market on this part of the exportation of the Province, that the prejudices of the Foreign Merchant against all such articles sent from our Ports, will be so much increased, that in a few years the Petitioners will be deprived of this resource which now forms a considerable part of their Commerce, unless some prompt remedy be adopted: That all the long established Shops are discouraged and ruined by the practice of certain persons engaged in the trade in question, who, without any knowledge of the business, set up Shops in which they employ a great number of apprentices who have been turned off by their Masters for their bad behaviour, before they have learned their business, and who produce articles for exportation which are not merchantable; and praying the House to adopt measures for the remedy of the abuses in question, by providing effectual regulations for the improvement of this branch of Commerce, which is of so great consequence to the prosperity of the Province.

*Ordered*, That the five preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Trade.

A Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Demers, and the same was received and read; praying the House to grant a sum of money for the purpose of establishing a Dispensary in the City of Montreal, where the poor sick and strangers who may require medical aid, can receive the daily attention of the Physicians of the said City, who, to the knowledge of the Petitioners, consider it a duty to bestow their time and care gratis.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable) laquelle a été reçue et lue; représentant, que le Fonds Capital de la dite Compagnie fut divisé en six cent quarante Actions, de vingt-cinq livres chacune, et que soixante-et-huit des dites Actions restent à être prises; et priant la Chambre d'approprier telle somme d'argent qui sera nécessaire pour que le Gouvernement Provincial devienne Propriétaire des dites soixante-et-huit Actions de Fonds Capital de la dite Compagnie.

Une Pétition de divers Tonneliers, de la Cité de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Neilson, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les ouvrages faits par les personnes exerçant le Métier de Tonnelier, font une branche assez considérable du Commerce d'exportation de cette Colonie, qui mérite à tous égards l'attention de la Législature: Que depuis quelques années, il s'est introduit une pratique parmi les Marchands qui font le Commerce des Iles, et le Commerce du Bois de Merrain, qui ne peut être que très-préjudiciable à cette branche de Commerce, et faire un tort considérable à la Province: Que ces Marchands, dans la vue d'une économie mal entendue, employant à dresser le Merrain et faire des fuitailles de toutes espèces, des gens qui, sans avoir fait un apprentissage régulier sous des Maîtres tenant des Boutiques où l'on pratique et enseigne le métier suivant toutes les règles de l'art, font des ouvrages pour l'exportation qui décréditent tellement chez l'étranger cette partie des exportations de cette Province, que les préjugés de l'étranger contre tout ce qui sort de nos Ports, seront tellement augmentés, qu'avant peu d'années nous serons privés de cette ressource qui fait une partie considérable de notre Commerce, s'il n'y est apporté un prompt remède: Que toutes les anciennes Boutiques sont découragées et ruinées par la pratique de certaines personnes engagées dans cette branche, qui, sans aucunes connaissances des ouvrages de cet art, élèvent des Boutiques dans lesquelles se réfugient nombre d'Apprentis qui, par leur mauvaise conduite, sont chassés de chez leurs Maîtres, avant d'avoir appris à travailler, et font pour l'exportation des ouvrages qui ne sont point recevables; et priant la Chambre d'adopter des mesures pour remédier à ces abus, en faisant des règlements suffisants pour améliorer cette branche de Commerce d'une si grande conséquence pour la prospérité de cette Province.

*Ordonné*, Que les cinq Pétitions précédentes soient referées au Comité permanent de Commerce.

Les cinq Pétitions précédentes referées.

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Demers, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle, comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre d'accorder une somme d'argent à l'effet d'établir dans la Cité de Montréal, un Dispensaire, où le malade indigent et les étrangers qui pourraient demander une assistance médicale, seraient visités tous les jours par les Médecins de cette Cité, qui, dans l'opinion des Pétitionnaires, considèrent être de leur devoir de faire un sacrifice de leurs temps et de leurs soins.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit referée au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi.

Pétition pour une aide aux fins d'établir un dispensaire à Montréal, pour le malade indigent et les étrangers;

Petition of L.  
H. Lafontaine  
relating to W.  
Green, Law  
Clerk of the  
House.

A Petition of *Louis Hypolite Lafontaine*, Esquire, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That during the last Session, the Petitioner was one of the Members of the Standing Committee of Grievances, before whom *William Green*, Esquire, Law Clerk of the House, was heard as a Witness on the twenty sixth day of February last: That the Petitioner was present when the said *William Green* was examined before the said Committee, and that his Deposition (except his answer to the first question) was reduced to writing by the Petitioner himself: That the same Deposition, as it appears upon the records of the proceedings of the said Committee, contains precisely all the answers given by the said *William Green*, to the questions which were then submitted to him: That not long ago the Petitioner has seen with the greatest surprise, an Affidavit of the said *William Green*, by which he alleges that at the time of his examination before the said Committee, on the twenty sixth of February last, he the said *William Green* stated, as part of his Evidence, certain facts which were not then reduced to writing; and that he made the said declaration in answer to a question to him submitted by the Petitioner, and that those facts were not reduced to writing, it having been stated by the Petitioner as Member of the said Committee, that it was not necessary to reduce to writing that part of the said *William Green's* Evidence, to wit, the facts upon which he states in his said Affidavit, having made the declaration to the said Committee: That this part of the said Affidavit of the said *William Green*, wherein he imputes to the Petitioner, in the taking in writing of his Evidence, the omission of certain facts related in the said Affidavit, is unfounded, and consequently is an atrocious injury against the Petitioner, and a stain upon the character of the proceedings of the House; and praying the House to take this Petition into their consideration, and do justice on the contents thereof.

Petition of In-  
habitants of  
Farnham re-  
pecting their  
Lands;

A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Farnham*, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are now, and have been for a length of time, resident in the Western parts of the Township of *Farnham*: That many of the Petitioners settled on lands situated therein, by virtue of a Proclamation issued by Governor *Clarke*; that others have purchased the properties of original Settlers; and some are in the enjoyment of their lands by hereditary descent: That the Petitioners have with great care, industry and expense, improved the said lands, and that by their great perseverance and labour, have made Roads and other improvements, and have converted that part of the country from being a miserable swamp into a flourishing and prosperous settlement: That after the Petitioners had bestowed all this diligence, labour and expense on the said lands, under the firm expectation of having a permanent abode for themselves and their families, an attempt is made to disturb them in these their just possessions, for which purpose Law proceedings had been instituted against them by a person, by name *Allsopp*, of whom the Petitioners had no knowledge by any aid or countenance he afforded them in their settlements, or by any right of his to said lands, or just claim to their settlement and improvement: That the Petitioners have, however, to their great loss and mortification, experienced the uncertainty of the Law, the said *Allsopp* having been able to prevail against them, by decision of the Court of Appeals, where a judgment had been rendered against them contrary to the Petitioners expectation;

29 November. A. 1831.

Une Pétition de *Louis Hypolite Lafontaine*, Ecuyer, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que pendant la Session dernière, le Pétitionnaire était un des Membres du Comité permanent des Griefs, devant lequel *William Green*, Ecuyer, Greffier en Loi de la Chambre, fut entendu comme témoin le vingt-six Février dernier: Que le Pétitionnaire était présent lors de l'examen du dit *William Green*, devant le dit Comité, et que sa déposition (à l'exception de sa réponse à la première question) a été rédigée par écrit par le Pétitionnaire lui-même: Que cette déposition, telle qu'elle se trouve dans les Minutes des Procédés du dit Comité, contient exactement toutes les réponses du dit *William Green*, aux questions qui lui furent alors proposées: Que dernièrement le Pétitionnaire a vu, avec la plus grande surprise, un Affidavit du dit *William Green*, dans lequel il allègue, que lors de son examen devant le dit Comité, le vingt-six Février dernier, il fit, comme partie de son témoignage, la déclaration de certains faits qui ne furent pas alors rédigés par écrit, et qu'il fit cette déclaration en réponse à une question à lui proposée par le Pétitionnaire; et que ces faits ne furent pas rédigés par écrit, parce que le Pétitionnaire comme Membre du dit Comité, lui dit qu'il n'était pas nécessaire de prendre par écrit cette partie de son témoignage, c'est-à-dire, les faits dont il dit dans cet Affidavit avoir fait la déclaration au dit Comité: Que cette partie du dit Affidavit du dit *William Green*, par laquelle il impute ainsi au Pétitionnaire, dans la rédaction de son témoignage, l'omission de certains faits rapportés en cet Affidavit, est dénué de fondement, et par conséquent est une injure atroce contre le Pétitionnaire, et une atteinte au caractère des procédés de la Chambre; et priant la Chambre de prendre cette Pétition en considération, et faire justice sur le contenu d'icelle.

Pétition de L.  
H. Lafontaine,  
relativement à  
W. Green, Greff.  
ier en Loi de la  
Chambre.

Une Pétition de divers Habitans du Township de *Farnham*, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires résident actuellement, et ont résidé pendant un long espace de temps, dans les parties Orientales du Township de *Farnham*: Que plusieurs des Pétitionnaires s'établirent sur les terres situées dans le dit Township, en vertu d'une Proclamation du Gouverneur *Clarke*; que d'autres ont acheté les propriétés appartenantes aux premiers Colons, et que quelques-uns tiennent leurs terres par héritage direct: Que les Pétitionnaires ont amélioré ces terres par beaucoup d'industrie, de soins et de dépenses, et que leur persévérance et leur travail les a mis en état d'ouvrir des Chemins et de faire d'autres Améliorations qui ont eu pour résultat de rendre cette partie du Pays, de marécageuse qu'elle était auparavant, un établissement florissant et prospère: Que les Pétitionnaires, après avoir employé tant de diligence et de travail, et fait autant de dépenses, dans la ferme persuasion qu'ils se préparaient une demeure permanente pour eux et leurs familles, se trouvent exposés à une tentative pour les priver de ce qu'ils possèdent à ce si justes titres, et qu'un nommé *Allsopp* qui ne s'est point fait connaître aux Pétitionnaires par aucune aide ou encouragement quelconque, et dont les droits aux dites terres ne sont nullement établis, leur a intenté dernièrement une action légale à cet effet: Que les Pétitionnaires ont cependant, à leur grande perte et mortification, éprouvé l'incertitude de la Loi, le dit *Allsopp* ayant prévalu par une décision de la Cour d'Appel, après un jugement rendu contre le Pétitionnaire, et contraire à leur attente, par lequel ils seront, non seulement chassés de leurs possessions par le dit *Allsopp*.

Pétition des Ha-  
bitants de Farn-  
ham, au sujet de  
leurs terres.

by which they are not only to be ejected from their possessions by the said *Allsopp*, who never considered them worthy of notice, until he found the labours of the Petitioners had rendered these lands of some value, but are not even to be allowed any recompence for their vast improvements : That if the said decision of the Court of Appeals be carried into effect, eighteen families consisting of nearly one hundred men, women and children, will be thrown destitute on the world, without home or habitation : That though able to live and maintain their families at present, they have not the means to buy or pay compensation for said lands, and have no other hope but in the justice and humanity of the House ; and praying that such arrangement will be made, under the authority and sanction of the House, as will procure them a title to their lands and improvements, by compensation or otherwise, or that such other be effected as shall seem best to the House.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Grievances.

Petition of J. B. Denonville, relating to his Bridge over the River Yamaska.  
Petition of Jean Bte. Denonville, of the Parish of St. Pie, was presented to the House by Mr. De St. Ours, and the same was received and read; representing that under authority of the Act 4th Geo. IV. Cap. 39, the Petitioner erected a Toll Bridge over the Southern Branch of the River Yamaska at the place called "Beauregard Rapid;" that in the month of May last the said Bridge was swept away by the extraordinary rise of the waters, but that it has since been rebuilt: That Joseph Toussaint Drolet, Esquire, has also erected a Bridge about four and one half arpents above that of the Petitioner's, with an intention of applying to the Legislature for an exclusive privilege, to the injury of the Petitioner; and praying the House to pass an Act explanatory of the aforesaid Act 4th Geo. IV. Cap. 39.

Petition of A. L. McNider to build a Bridge over the Grand Métis River.  
Petition of Adam L. McNider, of Montreal, was presented to the House by Mr. Dumais, and the same was received and read; praying for exclusive privilege to build a Bridge over the Grand Métis River, in the County of Rimouski, and to exact Toll thereon.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Private Bills.

Petition for a Court of Justice in the County of Kamouraska.  
Petition of divers Inhabitants of the County of Kamouraska, was presented to the House by Mr. Casgrain, and the same was received and read; praying for the establishment of a Court of Justice in the said County of Kamouraska.

Petition for a Court of Justice &c. in the County of Ottawa.  
Petition of the Inhabitants of the County of Ottawa, was, (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. Wright, and the same was received and read; praying for the establishment of a Court of Justice, and for an Act towards building a Court House and Gaol, in the said County of Ottawa.

*Ordered*, That the two preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

Petition relating to the Little River St. Pierre at Montreal.  
Petition of divers Landowners of Côte St. Paul, Côte St. Pierre and Tanneries des Rolland, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; praying the House to grant a further sum of money for completing the straightening, cleaning and deepening of the Little River St. Pierre, from the Bridge at the Tannery Road to the waste weir near Lachine.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners of the Lachine Canal.

*Allsopp*, qui ne les avait jamais crus dignes de son attention, avant que les travaux des Pétitionnaires eussent rendu ces terres de quelque valeur, mais privés même de toute récompense pour les améliorations étendues, fruits de leurs travaux : Que si la dite décision de la Cour d'Appel est mise à effet, dix-huit familles, formant en tout près de cent personnes, hommes, femmes et enfans, seront privées de demeures et de moyens de vivre; Que quoiqu'ils soient capables de vivre et de maintenir leurs familles à présent, il n'ont pas les moyens d'acheter les dites terres, ou d'en donner quelque compensation, et n'ont d'autre espoir que dans la justice et l'humanité de la Chambre; et demandant qu'il soit fait tel arrangement, sous l'autorité et sanction spéciale de la Chambre qui puisse leur donner un titre à leurs terres et à différentes améliorations, par compensation ou autrement de la manière qui semblera à la Chambre la plus convenable.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient referées au Comité permanent des Grieves.

Les deux Pétitions précédentes referées.

Pétition de J. B. Denonville, relativement à son Pont sur la Rivière Yamaska.  
Une Pétition de Jean Baptiste Denonville, de la Paroisse de Saint Pie, a été présentée à la Chambre par M. De St. Ours, laquelle a été reçue et lue; représentant que sous l'autorité de l'Acte 4e George IV, Chapitre 39, le Pétitionnaire a bâti un Pont de Péage sur la Branche Sud de la Rivière Yamaska au lieu nommé "Beauregard Rapid"; que dans le mois de Mai dernier, le dit Pont a été emporté par l'augmentation extraordinaire des eaux, mais qu'il a été depuis rebâti: Que Joseph Toussaint Drolet, Écuyer, a aussi bâti un Pont, à quatre arpens et demi au-dessus de celui du Pétitionnaire, avec intention de s'adresser à la Législature pour obtenir un privilége exclusif, au préjudice du Pétitionnaire; et priant la Chambre de passer un Acte qui explique le susdit Acte, 4e George IV, Chapitre 39.

Pétition de A. L. McNider, pour un Pont sur la Rivière Grand Métis.  
Une Pétition d'Adam L. McNider, de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Dumais, laquelle a été reçue et lue; demandant le privilége exclusif de bâti un Pont sur la Rivière Grand Métis, dans le Comté de Rimouski, et d'exiger des Péages sur icelui.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient referées au Comité permanent des Bills Privés.

Les deux Pétitions précédentes referées.

Pétition pour une Cour de Justice dans le Comté de Kamouraska.  
Une Pétition de divers Habitans du Comté de Kamouraska, a été présentée à la Chambre par M. Casgrain, laquelle a été reçue et lue; demandant l'établissement d'une Cour de Justice dans le dit Comté de Kamouraska.

Pétition pour une Cour de Justice &c. dans le Comté des Outaouais.  
Une Pétition des Habitans du Comté des Outaouais, a été présentée à la Chambre par M. Wright, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue; demandant l'établissement d'une Cour de Justice, et une aide à l'effet de bâti une Cour de Justice et Prison dans le dit Comté des Outaouais.

*Ordonné*, Que les deux Pétitions précédentes soient referées au Comité permanent des Cours de Justice.

Pétition relative à la Petite Rivière St. Pierre à Montréal.  
Une Pétition de divers Propriétaires de la Côte Saint Paul, Côte Saint Pierre et des Tanneries des Rolland, a été présentée à la Chambre par M. Leslie, laquelle a été reçue et lue; priant la Chambre d'accorder une somme d'argent ultérieure, pour achever de nettoyer, redresser et creuser la Petite Rivière Saint Pierre, depuis le Pont vers le Chemin des Tanneries, jusqu'au Bassin près de Lachine.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit referée au Comité Spécial, auquel a été référé le Rapport des Commissaires du Canal de Lachine.

Une

Petition in favor of a new Toll Bridge over the River St. Charles.

A Petition of the Inhabitants of the City of Quebec, and the neighbouring Parishes, in support of the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, (p. 32.) for an Act to authorize them to erect a Toll Bridge over the River St. Charles, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read.

Two Petitions against a new Toll Bridge over the River St. Charles.

A Petition of Inhabitants of the County of Kamouraska, and others, was presented to the House by Mr. Casgrain, and the same was received and read,—taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, (p. 32.) for an Act to authorize them to erect a Toll Bridge over the River St. Charles; and praying the House not to grant the prayer thereof.

A Petition of divers Citizens of the City of Quebec, and others, was presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read,—also taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, (p. 32.) for an Act to authorize them to erect a Toll Bridge over the River St. Charles; and praying the House not to grant the prayer thereof.

The three preceding Petitions referred.

*Ordered.* That the three preceding Petitions be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River St. Charles.

Twenty two Petitions for aid towards Education and Schools, and other Institutions.

Twenty two Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:

By Mr. Lee.—A Petition of the Trustees and Members of the British and Canadian School at Quebec; praying an aid in support of the said School.

A Petition of William Morris, Master of the British and Canadian School at Quebec; representing that he has prepared a small Volume comprising Arithmetic in a simple form, Geometry, Mensuration and Book-keeping, and praying the House to grant an aid towards the publication thereof.

By Mr. De Witt.—A Petition of the Inhabitants of Ste. Anne Suburbs of Montreal; praying an aid of Three hundred pounds currency, to complete a School House erected in the Ste. Anne Suburbs, and to assist in the support of the Teachers.

By Mr. Quesnel.—A Petition of the Reverend Pierre M. Mignault, of Chambly; praying an aid towards the support of the College established by him at Chambly.

By Mr. Huot.—A Petition of the Inhabitants of the upper part of Craig's Road, in the Parish of St. Sylvestre; praying an aid to enable them to complete a School House commenced in the said Parish.

By Mr. Clouet.—A Petition of Bernard Maguire, School Master at Wolfe's Cove, Banlieue of Quebec; praying that the usual allowance to Teachers under the Act for the encouragement of Elementary Education may be granted to him.

By Mr. Panet.—A Petition of the Reverend Charles François Baillargeon, Curé of Quebec; praying the House to grant an aid towards the support of a School established at Près-de-Ville in the City of Quebec; and heretofore supported by the Bishop of Fussala, late Curé of Quebec.

By Mr. Proulx.—A Petition of the Trustees of Elementary Schools in the Parish of St. Grégoire; representing that a small number of the Inhabitants of the Concession of Beauséjour, in the said Parish of Saint Grégoire, has erected a School House in the said Concession; and praying the House to grant them the

Une Pétition des Habitans de la Cité de Québec, et Paroisses voisines, au soutien de la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, (p. 32.) demandant un Acte pour les autoriser à bâti un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue.

Pétition en faveur d'un nouveau Pont de Péage sur la Rivière St. Charles.

Une Pétition des Habitans du Comté de Kamouraska, et autres, a été présentée à la Chambre par M. Casgrain, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, (p. 32.) demandant un Acte pour les autoriser à bâti un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles; et priant la Chambre de ne point en accorder la demande.

Deux Pétitions contre un nouveau Pont de Péage sur la Rivière St. Charles.

Une Pétition de divers Citoyens de Québec, et autres, a été présentée à la Chambre par M. Young, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, (p. 32.) demandant un Acte pour les autoriser à bâti un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles; et priant la Chambre de ne point en accorder la demande.

Les trois Pétitions précédentes référées.

*Ordonné.* Que les trois Pétitions précédentes soient référées au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs; demandant permission d'ériger un Pont sur la Rivière Saint Charles.

Vingt-deux Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir:

Vingt-deux Pétitions pour des aides relatives à l'Education et aux Ecoles, et autres Institutions.

Par M. Lee.—Une Pétition des Syndics et Membres de l'Ecole Britannique et Canadienne à Québec; demandant une aide pour le soutien de la dite Ecole.

Une Pétition de William Morris, Maître de l'Ecole Britannique et Canadienne à Québec; représentant qu'il a préparé un petit Volume, comprenant l'Arithmétique, sous une forme simple, la Géométrie, le Mesurage et la Tenu des Livres, et priant la Chambre de lui accorder une aide aux fins de le publier.

Par M. De Witt.—Une Pétition des Habitans du Faubourg Sainte Anne de Montréal; demandant une aide de trois cens livres courant, pour achever la Maison d'Ecole bâtie dans le Faubourg Sainte Anne, et pour aider au soutien des Instituteurs.

Par M. Quesnel.—Une Pétition du Révérend Pierre M. Mignault, de Chambly; demandant une aide à l'effet de soutenir le Collège par lui établi à Chambly.

Par M. Huot.—Une Pétition des Habitans de la partie supérieure du Chemin Craig, dans la Paroisse de Saint Sylvestre; demandant une aide pour les mettre en état d'achever une Maison d'Ecole commencée dans la dite Paroisse.

Par M. Clouet.—Une Pétition de Bernard Maguire, Maître d'Ecole à Wolfe's Cove, Banlieue de Québec; demandant que l'allocation ordinaire aux Instituteurs, en vertu de l'Acte pour l'encouragement de l'Education Élémentaire, lui soit accordée.

Par M. Panet.—Une Pétition du Révérend Charles François Baillargeon, Curé de Québec; priant la Chambre de lui accorder une aide pour le soutien d'une Ecole établie à Près-de-Ville, dans la Cité de Québec, et auparavant soutenue par l'Évêque de Fussala, ci-devant Curé de Québec.

Par M. Proulx.—Une Pétition des Syndics des Ecoles Élémentaires dans la Paroisse de Saint Grégoire, représentant qu'un petit nombre d'Habitans de la Concession de Beauséjour, en la dite Paroisse de Saint Grégoire, ont bâti une Maison d'Ecole dans la dite Concession; et priant la Chambre de leur accorder la somme

the sum of Fifty pounds currency, being one half the cost of the said Building.

By Mr. Hoyle.—A Petition of *E. W. Douglas*, Esquire, of the Seigniory of *De Léry*; representing that on the 9th April, 1831, he sold and conveyed over to the Trustees of Elementary Schools in the Seigniory of *De Léry*, for the sum of Sixty eight pounds five shillings currency, a building situate in the said Seigniory, for the purpose of a School House, but that he has only received one half that amount from the Trustees; and praying the House to grant him the other half of the cost of the said Building.

By Mr. Cazeau.—A Petition of the Inhabitants of the Parish of *St. Jean Baptiste*, Island of *Orléans*; praying an aid to build an addition to the School House in the said Parish of *St. Jean Baptiste*.

By Mr. Peck.—A Petition of the Trustees of the *Stanstead Academy*; praying an aid of Two hundred pounds currency, towards the support of the said Academy, for the year 1832.

By Mr. Casgrain.—A Petition of the Trustees of the Central School in the Parish of *St. Louis de Kamouraska*; praying an aid of Two hundred pounds currency, to rebuild their School House.

By Mr. Neilson.—A Petition of the Ursuline Nuns of *Québec*; praying an aid towards the support of their Institution for the Education of young Girls.

A Petition of divers Members of *St. Andrew's Church, Québec*, composing the Committee of Management of the School lately established in connection with said Church; praying an aid to assist them in paying the necessary expenses of their Institution.

A Petition of the President, Officers and Members of the *Quebec Mechanic's Institute*; praying an aid to enable them to purchase Books, and to advance the objects for which the Society was instituted.

A Petition of the Trustees for Schools in the Parish of *Beauport*; praying the House to grant them the sum of Twenty one pounds thirteen shillings and one penny half penny, being one half the amount of the cost of a School House erected in the Settlement of Lake *Beauport*.

By Mr. Taylor.—A Petition of *Harriet M. Townsend*, School Mistress at *Philipsburg, St. Armand*; praying an aid of Sixty pounds currency, to enable her to discharge the expense already incurred by her in the erection of a School House at *Philipsburg*, and to assist her in the completion of the said School House.

By Mr. Joliette.—A Petition of the Members of the Education Society of *Berthier*; praying an aid of Sixty pounds currency, to defray the balance of the cost of their School House; and, also, an annual aid of One hundred and fifty pounds currency, towards the support of their School.

By Mr. Dumoulin.—A Petition of the Ursuline Nuns of the Town of *Three Rivers*; praying an aid to erect an additional Building to their establishment for the Education of young Girls.

By Mr. Wurtele.—A Petition of the President and Council of the Literary and Historical Society of *Québec*; praying an aid towards the promotion of Science, and of Historical researches.

By Mr. Morin.—A Petition of *Augustus Wolff*, a retired School Master; praying that the allowance heretofore granted him as a retired Schoolmaster at *Berthier*, may be continued to him.

By Mr. Stuart.—A Petition of the Members of the Committee of Management of the National School at *Québec*; praying an aid towards the support of the said School.

somme de cinquante livres courant, étant la moitié du coût de la dite bâtie.

Par M. Hoyle.—Une Pétition de *E. W. Douglas*, Ecuyer, de la Seigneurie de *De Léry*; représentant que le 9 Avril 1831, il a vendu et livré aux Syndics des Ecoles Élémentaires, dans la Seigneurie de *De Léry*, pour la somme de soixante-et-huit livres cinq schelings courant, une Bâtisse située en la dite Seigneurie, pour une Maison d'Ecole, mais qu'il n'a reçu des Syndics que la moitié de ce montant; et priant la Chambre de lui accorder l'autre moitié du coût de la dite Bâtisse.

Par M. Cazeau.—Une Pétition des Habitans de la Paroisse *Saint Jean Baptiste*, Ile d'*Orléans*; demandant une aide pour bâtir une allonge à la Maison d'Ecole en la dite Paroisse de *Saint Jean Baptiste*.

Par M. Peck.—Une Pétition des Syndics de l'Académie de *Stanstead*; demandant une aide de deux cens livres courant, pour le soutien de la dite Académie, pour l'année 1832.

Par M. Casgrain.—Une Pétition des Syndics de l'Ecole Centrale dans la Paroisse de *Saint Louis de Kamouraska*; demandant une aide de deux cens livres courant, pour rebâtir leur Maison d'Ecole.

Par M. Neilson.—Une Pétition des Religieuses Ursulines de *Québec*; demandant une aide aux fins de soutenir leur Institution pour l'Education des jeunes Filles.

Une Pétition de divers Membres de l'Eglise de *Saint André, Québec*, composant le Bureau de Direction de l'Ecole récemment établie en rapport avec la dite Eglise; demandant une assistance pour les aider à payer les dépenses nécessaires de leur Institution.

Une Pétition des Président, Officiers et Membres de la Société des Artisans de *Québec*; demandant une aide pour les mettre en état d'acheter des Livres, et d'avancer les objets pour lesquels la Société a été instituée.

Une Pétition des Syndics pour les Ecoles dans la Paroisse de *Beauport*; priant la Chambre de leur accorder la somme de vingt-et-un livres treize schelings et un denier et demi, étant la moitié du montant du coût d'une Maison d'Ecole, bâtie dans l'établissement du *Lac Beauport*.

Par M. Taylor.—Une Pétition de *Harriet M. Townsend*, Maitresse d'Ecole à *Philipsburg, Saint Armand*; demandant une aide de soixante livres courant, pour la mettre en état de défrayer les dépenses déjà encourues par elle dans la bâtie d'une Maison d'Ecole à *Philipsburg*, et pour l'aider à parachever la dite Maison d'Ecole.

Par M. Joliette.—Une Pétition des Membres de la Société d'Education de *Berthier*; demandant une aide de soixante livres courant, pour payer la balance du coût de leur maison d'Ecole; et aussi, une aide annuelle de cent cinquante livres courant, pour le soutien de leur Ecole.

Par M. Dumoulin.—Une Pétition des Religieuses Ursulines de la Ville des *Trois-Rivières*; demandant une aide pour ériger une bâtie additionnelle à leur établissement pour l'Education des jeunes Filles.

Par M. Wurtele.—Une Pétition du Président et Conseil de la Société Littéraire et Historique de *Québec*; demandant une aide pour l'avancement des Sciences et des Recherches Historiques.

Par M. Morin.—Une Pétition d'*Augustus Wolff*, ancien Maître d'Ecole; demandant que l'allocation qui lui a été ci-devant accordée, comme ancien Maître d'Ecole à *Berthier*, lui soit continuée.

Par M. Stuart.—Une Pétition des Membres du Comité de Régie de l'Ecole Nationale à *Québec*; demandant une aide pour le soutien de la dite Ecole.

Une

Petition of the  
Students at Law  
at Quebec.

A Petition of the Students at Law of the City of Quebec, was presented to the House by Mr. Stuart, and the same was received and read; praying for the establishment of a "Law School," upon a respectable footing, or of "Courses of Lectures," or of a "Debating Society," under the presidency of a learned Professor.

The twentythree  
preceding Pe-  
titions referred.

Ordered, That the twenty three preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Forty five Pe-  
titions for aid  
towards Inter-  
nal Communi-  
cations.

Forty five Petitions were (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House, and the same were received and read, viz:

By Mr. Scott.—A Petition of divers Inhabitants of the Seigniory of St. Gabriel; praying an aid of Two hundred pounds currency, towards improving the Road from the River Jacques Cartier to the Road called "Chemin de la Longue Queue."

By Mr. Lee.—A Petition of divers Proprietors of Land on and near Craig's Road; praying an aid to repair that part of Craig's Road passing from St. Giles, through the Townships of Ireland, Halifax and Inverness, and also the Bridges on the said Road.

A Petition of the Inhabitants of the Seigniories of Ste. Croix and St. Giles, and of the Townships of Inverness, Halifax and Nelson; praying an aid to repair the Bridges over the Rivers Bécancour and Palmer; for completing the Road from the Land of one McCallum, on the River Beaurivage, to the Township Inverness, and for continuing the said Road until it joins the old Craig Road in the Township of Chester.

By Mr. Demers.—A Petition of the Inhabitants of the Village des Cascades; praying an aid to build a new Bridge over the Rivière de Quinchien, and to improve the Hills on both sides thereof.

By Mr. De Witt.—A Petition of divers Inhabitants of the Townships of Godmanchester and Hinchinbrooke; praying an aid to open a Road from the River St. Lawrence, through part of the Townships of Godmanchester and Hinchinbrooke, to the Road leading East between the 2nd & 3rd Ranges in the said Township of Hinchinbrooke, and to build a Bridge over the River Chateauguay, on the said line of Road.

By Mr. Louis Bourdages.—A Petition of divers Inhabitants of the Counties of Nicolet and Lotbinière; praying an aid to assist them in repairing the Hills on the Highways in the Parishes of Gentilly, St. Pierre les Béquets, St. Jean and Lotbinière; and to build a Bridge over the River Bécancour; and also, praying that a compensation be allowed to the Architect for the Plans of the said Bridge.

A Petition of divers Proprietors of the Parishes of Lotbinière, St. Jean Des Chaillons, St. Pierre les Béquets, Gentilly and Bécancour; praying an aid to improve the front Road in the said Parishes, and to build a Bridge over the River Bécancour, opposite the Road leading to the Town of Three Rivers.

By Mr. Guillet.—A Petition of the Inhabitants of St. Joseph de Maskinongé, St. Barthélemy, St. Cuthbert and Ste. Geneviève de Berthier; praying an aid to widen a Canal already opened from the Grand Rigolet de Maskinongé, to the Rivière aux Frênes, and to build two Bridges over the said Canal; to deepen and enlarge the St. Jacques water-course which discharges itself into the said Canal; and to make a water-course to drain the Rivière aux Pins into the said Grand Rigolet de Maskinongé.

By

Une Pétition des Etudiants en Droit de la Cité de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Stuart, laquelle a été reçue et lue; demandant l'établissement d'une "Ecole de Droit," sur un plan respectable, ou de "Cours de Lectures," ou bien d'une "Société de Discussion," sous la direction ou présidence d'un Professeur éclairé.

Ordonné, Que les vingt-trois Pétitions précédentes soient résérées au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Pétition des  
Etudiants en  
Droit à Québec.

Les vingt-trois  
Pétitions pré-  
cédentes résér-  
vées.

Quarante-cinq Pétitions ont été (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, que cette Chambre procède sur icelles comme elle le jugera convenable,) présentées à la Chambre, lesquelles ont été reçues et lues, savoir :

Par M. Scott.—Une Pétition de divers Habitans de la Seigneurie de Saint Gabriel; demandant une aide de deux cens livres courant, pour améliorer le Chemin, depuis la Rivière Jacques Cartier, jusqu'au Chemin appelé "Chemin de la Longue Queue."

Par M. Lee.—Une Pétition de divers Propriétaires de terres sur et près du Chemin Craig; demandant une aide pour réparer cette partie du Chemin Craig, depuis Saint Giles à aller au-delà, dans les Townships d'Ireland, Halifax et d'Inverness, et aussi les Ponts sur le dit Chemin.

Une Pétition des Habitans des Seigneuries de Sainte Croix et Saint Giles, et des Townships d'Inverness, Halifax et Nelson; demandant une aide pour réparer les Ponts sur les Rivières Bécancour et Palmer; pour finir le Chemin depuis la terre d'un nommé McCallum, sur la Rivière Beaurivage, à aller jusqu'au Township d'Inverness, et pour continuer le dit Chemin, de manière à rejoindre l'ancien Chemin Craig, dans le Township de Chester.

Par M. Demers.—Une Pétition des Habitans du Village des Cascades; demandant une aide pour bâti un nouveau Pont sur la Rivière de Quinchien, et pour améliorer les Côtes des deux côtés d'icelle.

Par M. De Witt.—Une Pétition de divers Habitans des Townships de Godmanchester et Hinchinbrooke; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Fleuve Saint Laurent, traversant partie des Townships de Godmanchester et Hinchinbrooke, jusqu'au Chemin conduisant à l'Est, entre les second et troisième Rangs dans le dit Township d'Hinchinbrooke, et pour bâti un Pont sur la Rivière Chateauguay, sur la dite ligne de Chemin.

Par M. Louis Bourdages.—Une Pétition de divers Habitans des Comtés de Nicolet et Lotbinière; demandant une assistance pour les aider à réparer les Côtes sur les grands Chemins dans les Paroisses de Gentilly, Saint Pierre les Béquets, Saint Jean et Lotbinière, et pour bâti un Pont sur la Rivière Bécancour; et aussi, demandant qu'une compensation soit allouée à l'Architecte, pour les plans du dit Pont.

Une Pétition de divers Propriétaires des Paroisses de Lotbinière, Saint Jean Deschaillons, Saint Pierre les Béquets, Gentilly et Bécancour; demandant une aide pour améliorer le Chemin de front dans les dites Paroisses, et pour bâti un Pont sur la Rivière Bécancour, vis-à-vis le Chemin qui conduit à la Ville des Trois Rivières.

Par M. Guillet.—Une Pétition des Habitans de Saint Joseph de Maskinongé, Saint Barthélemy, Saint Cuthbert et Sainte Geneviève de Berthier; demandant une aide pour élargir un Canal déjà ouvert depuis le Grand Rigolet de Maskinongé, jusqu'à la Rivière aux Frênes, et pour bâti deux Ponts sur le dit Canal; pour creuser et élargir le cours d'Eau de Saint Jacques, qui se décharge lui-même dans le dit Canal, et pour ouvrir un cours d'eau pour égouter la Rivière aux Pins, dans le dit Grand Rigolet de Maskinongé.

Par

Quarante-cinq  
Pétitions, pour  
des aides relati-  
vement aux  
Communications intérieures.

By Mr. Quesnel.—A Petition of divers Inhabitants of *Boucherville* and *Varennes*; praying an aid to complete a Water-Course through the *Boucherville* Swamp.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *Boucherville* and *Montarville*; praying an aid to complete a Road which passes through the Seigniories of *Boucherville* and *Montarville*, and across the Mountain in the latter Seigniory, and joins a Road in the Seigniory *Jacob*, in the Parish of *St. Joseph de Chambly*.

By Mr. Louis Bourdages.—A Petition of divers Inhabitants of the Concessions of the Parish and Seigniory of *Gentilly*; praying an aid to open a By-Road from the River *St. Lawrence*, to the 2nd Concession Road in the Parish of *Gentilly*.

By Mr. Huot.—A Petition of divers Inhabitants and Farmers of the Parish of *Cap Santé*; praying an aid to open a Road from the Village *St. Charles* in the Barony of *Portneuf*, to the division line between the Seigniories of *Perthius* and *d'Auteuil*, and along the said line towards the River *Ste. Anne*.

By Mr. Clouet.—A Petition of the Inhabitants of *Stoneham* and *Tewkesbury*; praying an aid of Three hundred and fifty pounds currency, to complete the Road between *St. Pierre* and *Stoneham*.

A Petition of the Commissioners for the Road of *La Roche Platte*; praying an aid of Fifty pounds currency, to complete the said Road.

A Petition of the Commissioners for the erection of a Stone Bridge over the Little River at *Beauport*, near *McCallum's* Grist Mill; representing that they did not consider themselves justified in commencing the said Bridge, owing to the Two hundred pounds granted by the Act 1st Will. IV. Cap. 8, not being sufficient; and praying the House to grant an additional One hundred pounds, towards the erection of the said Bridge.

By Mr. Antoine Charles Taschereau.—A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Frampton*; praying an aid of Four hundred and twenty five pounds currency, to improve the Road leading from Lake *Etchemin* on Lot No. 16, in the 2nd Range, to the place commonly called the "Four mile Post."

By Mr. Leslie.—A Petition of divers Proprietors and Householders of the *Ste. Anne* Suburb of *Montreal*; praying an aid to improve the Streets and Communications throughout the said Suburbs.

By Mr. Viger.—A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Chambly*; praying an aid to assist them in repairing the King's Highway, from the line which separates the Parish of *Longueuil* from that of *Chambly*, to the Little River *Montreal*, thence to one *Louis Mignault's* at the Basin at *Chambly*, and thence along the said Basin to *Fort Chambly*, and also, to repair several Bridges.

A Petition of the Inhabitants of the Counties of *Chambly*, *Acadie*, *Rouville* and *Missiskoui*; praying an aid for cleaning and deepening the River *Richelieu* at the Rapid *St. Jean*.

By Mr. Trudel.—A Petition of divers Inhabitants of the Parish of *Ste. Geneviève*, in the County of *Champlain*; praying an aid of One hundred and twenty five pounds currency, to assist them in opening a By-Road from the Concession called *La Baie*, in the Seigniory of *Batiscan*, to the King's Highway along the River *Batiscan*.

By Mr. Hoyle.—A Petition of divers Inhabitants residing in the Seigniories of *St. George*, *St. Norman*, *Thwaite* and *St. James*; praying an aid to improve the main Road leading from *Laprairie* to the Province line; to open a Road from the main Road, leading from *St. Philip's* to *Lacole* and *Odeltoen*, through *Côte St. André*, to the *Côte Lapigeonnère*; and to open a Road from the

Par M. Quesnel.—Une Pétition de divers Habitans de *Boucherville* et *Varennes*; demandant une aide, pour achever un cours d'eau à travers la Savanne de *Boucherville*.

Une Pétition de divers Habitans des Seigneuries de *Boucherville* et *Montarville*; demandant une aide pour finir un Chemin lequel passe dans les Seigneuries de *Boucherville* et *Montarville*, et à travers la Montagne de cette dernière Seigneurie, et joint un Chemin dans la Seigneurie *Jacob*, dans la Paroisse de *Saint Joseph de Chambly*.

Par M. Louis Bourdages.—Une Pétition de divers Habitans des Concessions de la Paroisse et Seigneurie de *Gentilly*; demandant une aide pour ouvrir une Route depuis le Fleuve *Saint Laurent* jusqu'au Chemin de la seconde Concession, dans la Paroisse de *Gentilly*.

Par M. Huot.—Une Pétition de divers Habitans et Cultivateurs de la Paroisse du *Cap Santé*; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Village *Saint Charles*, dans la Baronne de *Portneuf*, jusqu'à la ligne de division entre les Seigneuries des *Perthius* et *d'Auteuil*, et le long de la dite ligne vers la Rivière *Sainte Anne*.

Par M. Clouet.—Une Pétition des Habitans de *Stoneham* et *Tewkesbury*; demandant une aide de trois cent cinquante livres courant, pour finir un Chemin entre *Saint Pierre* et *Stoneham*.

Une Pétition des Commissaires pour le Chemin de *La Roche Platte*; demandant une aide de cinquante livres courant, pour finir le dit Chemin.

Une Pétition des Commissaires pour l'érection d'un Pont de pierre sur la Petite Rivière à *Beauport*, près du Moulin à Farine de *McCallum*; représentant qu'ils n'ont pas cru qu'ils pouvaient commencer le dit Pont, vu que la somme de deux cent livres accordée par l'Acte 1ère. *Guillaume IV*, Chapitre 8, n'était pas suffisante; et priant la Chambre d'accorder une somme additionnelle de cent livres, aux fins d'ériger le dit Pont.

Par M. Antoine Charles Taschereau.—Une Pétition de divers Habitans du Township de *Frampton*; demandant une aide de quatre cent vingt cinq livres courant, pour améliorer le Chemin qui conduit depuis le Lac *Étchemin* sur le Lot No. 16, dans le second rang, au lieu communément appelé "Borne des Quatre Milles."

Par M. Leslie.—Une Pétition de divers Propriétaires de Biens-fonds et de Maisons du Faubourg *Sainte Anne* de *Montréal*; demandant une aide pour améliorer les rues et communications dans le dit Faubourg.

Par M. Viger.—Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Chambly*; demandant une aide pour les aider à réparer le Chemin de *Roi*, depuis la ligne qui sépare la Paroisse de *Longueuil* d'avec celle de *Chambly*, jusqu'à la Petite Rivière *Montréal*; de là jusque chez *Louis Mignault* au Bassin de *Chambly*, et de là le long du dit Bassin jusqu'au Fort de *Chambly*; et aussi, pour réparer plusieurs Ponts.

Une Pétition des Habitans des Comtés de *Chambly*, *L'Acadie*, *Rouville* et *Missiskoui*; demandant une aide pour nettoyer et creuser la Rivière *Richelieu*, au Rapide *Saint Jean*.

Par M. Trudel.—Une Pétition de divers Habitans de la Paroisse de *Sainte Geneviève*, dans le Comté de *Champlain*; demandant une aide de cent vingt-cinq livres courant, pour les aider à ouvrir une Route, depuis la Concession nommée *La Baie*, dans la Seigneurie de *Batiscan*, jusqu'au grand Chemin Royal, sur le bord de la Rivière *Batiscan*.

Par M. Hoyle.—Une Pétition de divers Habitans résidans dans les Seigneuries de *Saint George*, *Saint Norman*, *Thwaite*, et *Saint James*; demandant une aide pour améliorer le grand Chemin conduisant de *La Prairie* à la ligne de la Province; pour ouvrir un Chemin depuis le grand Chemin qui conduit de *Saint Philippe* à *Lacole* et *Odeltoen*, traversant la Côte de *Saint André*, jusqu'à

the River *La Tortue*, in the Seigniory of *St. George*, to intersect the Road leading to *Napierville*.

By Mr. *Peck*.—A Petition of the Inhabitants of the County of *Stanstead*; praying an aid of Seven hundred and fifty pounds currency, to open a Road from *Langmaid's School House* at the head of Lake *Massawippi*, to *Hibbard's Farm* on the main Road from *Stanstead* to the River *St. Francis*.

A Petition of the Inhabitants of *Stanstead*; praying an aid of Two hundred and fifty pounds currency, to improve that part of the Road leading from *Stanstead Plain* to *Montreal*, which passes through *Bébec Plain*, and to build a Bridge over *Kilborn River*.

By Mr. *Casgrain*.—A Petition of divers Proprietors of Lands in the Fief *Grand Ville* and *Lachenaie*, County of *Kamouraska*; praying an aid of Five hundred pounds currency, to open front Roads along the 4th and 5th Ranges of the said Fief, to communicate with the *Temiscouata Road*; to open a By-Road of communication between the 5th and 6th Ranges of the said Fief, and to build two Bridges,—one over the *Rivière du Loup*, and the other over the *Rivière Fourchue*.

By Mr. *Neilson*.—A Petition of divers Proprietors of the Parishes of *Quebec*, *Charlesbourg* and *St. Ambroise*; praying an aid to rebuild the Bridge over the River *St. Charles*, known by the name of *Scott's Bridge*.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniories of *Notre Dame des Anges* and *Beauport*, and Fiefs *Grand-Pré* and *La Trinité*; praying an aid of Two hundred pounds currency, towards completing and further opening a Road already commenced to give access to the back Settlements in the said Seigniories and Fiefs, for the outlet of their produce, and for opening lines of communication with the Grist and Saw Mills in *Beauport* and in *Notre Dame des Anges*.

By Mr. *Lafontaine*.—A Petition of the Inhabitants of the Township of *Kilkenny*, County of *Lachenaie*; praying an aid of Four hundred pounds currency, for the purpose of continuing the *Terrebonne Road* from the point where it now terminates, in a direct prolonged line until it strikes upon Lake *Achigan*; and also, an aid of Two hundred and fifty pounds currency, for the purpose of erecting a Bridge over the River *Achigan*, on the Lots reserved as a Village.

By Mr. *Lagueux*.—A Petition of divers Farmers of the Parish of *Saint Nicolas*; praying an aid to improve the Public Road leading from the *Chaudière Bridge*, as far as the Land of one *Frederic Demers*, in the said Parish, and to improve a Hill on the Land of one *Louis Bergeron*.

A Petition of the Inhabitants of *St. Joseph de la Pointe Lévi* and of *St. Jean Chrysostome*, in the County of *Dorchester*; praying an aid of Three hundred pounds currency, to improve a new Road leading to the Bridge over the River *Etchemin*, in the first Range between the said Parishes; and also, the Hills on each side of the said River.

By Mr. *Corneau*.—A Petition of divers Inhabitants on the *Temiscouata Road*; praying an aid of Six hundred and twenty five pounds currency, to repair the Bridge over the *Rivière du Loup* on the *Temiscouata Road*, and to complete the said Road from the Bridge to the *Rivière Verte*; to improve the said Road leading from the Bridge to the upper part of the Lands in the first Range of Concessions on the *St. Lawrence*; to open a By-Road from the said Road in a South Westerly direction to the Road in the second Range of *St. André*, and to open another By-Road from the said *Temiscouata Road* in a North Easterly direction, to the Road of the Village of *Fraserville*, and from thence to the King's Highway along the *St. Lawrence*.

By

jusqu'à la Côte *La Pigeonnier*, et pour ouvrir un Chemin depuis la Rivière *La Tortue*, dans la Seigneurie de *Saint George*, pour couper le Chemin conduisant à *Napierville*.

Par M. *Peck*.—Une Pétition des Habitans du Comté de *Stanstead*; demandant une aide de sept cent cinquante livres courant, pour ouvrir un Chemin depuis la Maison d'Ecole de *Langmaid*, à la tête du Lac *Massawippi*, jusqu'à la Ferme de *Hibbard*, sur le grand Chemin de *Stanstead* à la Rivière *Saint François*.

Une Pétition des Habitans de *Stanstead*; demandant une aide de deux cent cinquante livres courant, pour améliorer cette partie du Chemin, conduisant de *Stanstead Plain* à *Montréal*, laquelle passe par *Bébec Plain*, et pour bâtiur un Pont sur la Rivière *Kilborn*.

Par M. *Casgrain*.—Une Pétition de divers Propriétaires de Terres et Fief *Grand Ville* et *Lachenaie*, Comté de *Kamouraska*; demandant une aide de cinq cens livres courant, pour ouvrir des Chemins de front sur les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangs du dit Fief, pour communiquer avec le Chemin *Temiscouata*; pour ouvrir une Route de communication entre les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rangs du dit Fief, et pour bâtiur deux Ponts, l'un sur la Rivière *du Loup*, et l'autre sur la Rivière *Fourchue*.

Par M. *Neilson*.—Une Pétition de divers Propriétaires des Paroisses de *Québec*, *Charlesbourg* et *Saint Ambroise*; demandant une aide pour rebâtiur le Pont sur la Rivière *Saint Charles*, connu sous le nom de Pont de *Scott*.

Une Pétition de divers Habitans des Seigneuries de *Notre Dame des Anges* et *Beauport*, et Fiefs *Grand Pré* et *La Trinité*; demandant une aide de deux cens livres courant, pour achever et continuer le Chemin déjà commencé, pour donner aux établissemens derrière ces Seigneuries et Fiefs, un débouché pour leurs produits, et pour ouvrir des lignes de communication avec les Moulins à Scie et à Farine de *Beauport* et de *Notre Dame des Anges*.

Par M. *Lafontaine*.—Une Pétition des Habitans du Township de *Kilkenny*, Comté de *Lachenaie*; demandant une aide de quatre cens livres courant, aux fins de continuer le Chemin de *Terrebonne*, depuis le point où il aboutit maintenant, en droite ligne prolongée, à aller jusqu'au Lac *Achigan*; et aussi, une aide de deux cent cinquante livres courant, aux fins d'ériger un Pont sur la Rivière *Achigan*, sur les lots réservés pour un Village.

Par M. *Lagueux*.—Une Pétition de divers Cultivateurs de la Paroisse de *Saint Nicolas*; demandant une aide pour améliorer le Chemin public, qui conduit depuis le Pont de la *Chaudière* jusqu'à la terre de *Frédéric Demers*, dans la dite Paroisse, et pour améliorer une Côte sur la terre de *Louis Bergeron*.

Une Pétition des Habitans de *Saint Joseph de la Pointe Lévi* et de *Saint Jean Chrysostome*; demandant une aide de trois cens livres courant, pour améliorer un nouveau Chemin, conduisant au Pont sur la Rivière *Etchemin*, dans le premier Rang entre les dites Paroisses, et aussi les Côtes de chaque côté de la dite Rivière.

Par M. *Corneau*.—Une Pétition de divers Habitans sur le Chemin *Temiscouata*; demandant une aide de six cent vingt-cinq livres courant, pour réparer le pont sur la Rivière *du Loup*, dans le Chemin *Temiscouata*, et pour achever le dit Chemin, depuis le Pont jusqu'à la Rivière *Verte*; pour améliorer le dit Chemin, conduisant depuis le Pont jusqu'au haut des terres du premier Rang des Concessions, sur le *Saint Laurent*; pour ouvrir une Route depuis le dit Chemin, courant au Sud-Ouest, jusqu'au Chemin du deuxième Rang de *Saint André*, et pour ouvrir une autre Route, depuis le dit Chemin *Temiscouata*, courant au Nord-Est, jusqu'au Chemin du Village de *Fraserville*, et de là jusqu'au Chemin du Roi, le long du *Saint Laurent*.

Par

By Mr. *Badeau*.—A Petition of divers Inhabitants of *La Baie du Febvre*; praying an aid to open a Canal from *La Baie du Febvre* to Lake *St. Peter*.

By Mr. *Baker*.—A Petition of divers Inhabitants of the Township of *Stanbridge*; praying an aid of One thousand pounds currency, to open a Road in *Stanbridge* to intersect the Eastermost Road established in the Seigniory of *Sabrevois*, leading directly to *St. John's*.

By Mr. *Leslie*.—A Petition of divers Inhabitants of *Côte St. Pierre*, Parish of *Montreal*; praying an aid to continue the Macadamization and improvement of the Road in the Parish of *Montreal*, commencing in *Wellington Street* beyond the Bridge over the *Lachine Canal* near *St. Gabriel*, and leading towards the lower part of *Lachine* through the *St. Pierre District*.

A Petition of divers Landholders of *Côte St. Paul*, and *Tanneries des Rolland*; praying an aid to assist them to repair and complete the Road from the *Tanneries des Rolland* to the Division of *Côte St. Paul*.

By Mr. *Young*.—A Petition of the Inhabitants of *Prés-de-Ville*, Lower Town of *Quebec*; praying an aid of Two hundred and fifty pounds currency, in addition to the sum appropriated last Session, for making an Outlet or Street leading to the River *St. Lawrence*, from *Prés-de-Ville*, between the King's Bateau Wharf and *Munn's Cove*.

A Petition of divers Inhabitants of *Val-Cartier* Settlement; praying an aid in addition to the sum appropriated last Session, towards building a Bridge over the River *Jacques Cartier* in the Settlement of *Val-Cartier*.

By Colonel *Heriot*.—A Petition of the Inhabitants of the Townships of *Melbourne*, *Ely*, *Durham*, *Brompton* and *Shipton*; praying an aid of Eight hundred pounds currency, to complete the Eastern half of the Road already laid out from *Ely* to *Yamaska Mountain*.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Windsor*, *Shipton*, *Kingsey*, *Wendover*, *Simpson*, *Brompton*, *Melbourne*, *Durham*, *Whickham* and *Grantham*; praying an aid of One thousand two hundred pounds currency, to build a Bridge over the River *St. Francis*, in the Township of *Grantham*, near the Village of *Drummondville*.

A Petition of the Inhabitants of *Durham* and *Melbourne*; praying an aid of Two hundred and thirty pounds currency, to complete the *Hatley* and *La Baie* Road.

By Mr. *Morin*.—A Petition of divers Inhabitants of the Parishes of *St. Michel*, *St. Vallier*, and others, in the County of *Bellechasse*; praying an aid to erect a Wharf at *St. Michel*, to facilitate the communication between the South side of the River *St. Lawrence* and the City of *Quebec*.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *St. Gervais*, County of *Bellechasse*; praying an aid of Six hundred and fifty pounds currency, to complete the By-Road from the Church of the Parish of *St. Gervais*, towards the Crown Lands, and the Road from the Mill of *St. Gervais* to the Township of *Buckland*.

By Mr. *Lagueux*.—A Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and Landholders in the Seigniories and Townships on the South Shore of the *St. Lawrence*; praying an aid for the construction of a Quay or Landing Place between the River *Chaudière* and the Village *St. Nicholas*.

By Mr. *Dumais*.—A Petition of the Inhabitants, and others, of the Parish of *St. George de Kakouna*; praying an aid of Four hundred pounds currency, to open

Par M. *Badeau*.—Une Pétition de divers Habitans de la *Baie du Febvre*; demandant une aide pour ouvrir un Canal depuis la *Baie du Febvre* jusqu'au Lac *Saint Pierre*.

Par M. *Baker*.—Une Pétition des Habitans du Township de *Stanbridge*; demandant une aide de mille livres courant, pour ouvrir un Chemin dans *Stanbridge*, lequel coupera le Chemin le plus à l'Est qui est ouvert dans la Seigneurie de *Sabrevois*, conduisant directement à *Saint Jean*.

Par M. *Leslie*.—Une Pétition de divers Habitans de la Côte *Saint Pierre*, Paroisse de *Montréal*; demandant une aide pour continuer à macadamiser et améliorer le Chemin dans la Paroisse de *Montréal*, à partir de la Rue *Wellington*, au-delà du Pont qui se trouve érigé sur le Canal de *Lachine*, près de *Saint Gabriel*, et conduisant vers la partie du bas de *Lachine*, dans le District de *Saint Pierre*.

Une Pétition de divers Tenanciers de la Côte *Saint Paul* et des *Tanneries des Rolland*; demandant une assistance pour les aider à compléter et finir le Chemin depuis les *Tanneries des Rolland* jusqu'à la division de la Côte *Saint Paul*.

Par M. *Young*.—Une Pétition des Habitans de *Prés-de-Ville*, Basse-Ville de *Québec*; demandant une aide de deux cent cinquante livres courant, en sus de la somme appropriée durant la dernière Session, pour ouvrir une sortie ou rue, conduisant au Fleuve *Saint Laurent*, depuis *Prés-de-Ville*, entre le Quai des Bateaux du Roi et *Munn's Cove*.

Une Pétition de divers Habitans de l'Etablissement de *Val Cartier*; demandant une aide en sus de la somme appropriée durant la dernière Session, aux fins de bâtir un Pont sur la Rivière *Jacques Cartier*, dans l'Etablissement de *Val Cartier*.

Par le Colonel *Heriot*.—Une Pétition des Habitans des Townships de *Melbourne*, *Ely*, *Durham*, *Brompton* et *Shipton*; demandant une aide de huit cens livres courant, pour achever la moitié Est du Chemin déjà ouvert, depuis *Ely* jusqu'à la *Montagne d'Yamaska*.

Une Pétition de divers Habitans des Townships de *Windsor*, *Shipton*, *Kingsey*, *Wendover*, *Simpson*, *Brompton*, *Melbourne*, *Durham*, *Whickham* et *Grantham*; demandant une aide de mille deux cens livres courant, pour bâtir un Pont sur la Rivière *Saint François*, dans le Township de *Grantham*, près du Village de *Drummondville*.

Une Pétition des Habitans de *Durham* et *Melbourne*; demandant une aide de deux cent trente livres courant, pour finir le Chemin conduisant de *Hatley* à *La Baie*.

Par M. *Morin*.—Une Pétition de divers Habitans des Paroisses de *Saint Michel*, *Saint Vallier*, et autres, dans le Comté de *Bellechasse*; demandant une aide pour bâtir un Quai à *Saint Michel*, pour faciliter la Communication entre le côté Sud du Fleuve *Saint Laurent* et la Cité de *Québec*.

Une Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse de *Saint Gervais*, Comté de *Bellechasse*; demandant une aide de six cent cinquante livres courant, pour achever la Route de l'Eglise de la Paroisse de *Saint Gervais* aux terres de la Couronne, et la Route du Moulin de *Saint Gervais* au Township de *Buckland*.

Par M. *Lagueux*.—Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec*, et Tenanciers dans les Seigneuries et Townships sur la Rive Sud du *Saint Laurent*; demandant une aide pour la construction d'un Quai ou Place de Débarquement, entre la Rivière *Chaudière* et le Village de *Saint Nicolas*.

Par M. *Dumais*.—Une Pétition des Habitans, et autres, de la Paroisse *St. George de Kakouna*; demandant une aide de quatre cens livres courant, pour ouvrir

a By-Road from the River *St. Lawrence* opposite to the Church of the Parish of *St. George de Kakouna*, to the Crown Lands.

A Petition of the Inhabitants of the Parish of *St. Simon*, in the County of *Rimouski*; praying an aid to open a Road from the Highway in the first Concession of the Parish of *St. Simon*, to the upper part of the third Concession of the said Parish.

A Petition of divers Proprietors of the Parish of *Trois Pistoles*; praying an aid to improve the High Road along the River *St. Lawrence*, from *Isle Verte* to the Bay de *Ha Ha*, and to open a By-Road from the River *St. Lawrence*, leading to the Crown Lands, to about a quarter of a league beyond the Church of the Parish of *Trois Pistoles*.

The forty five preceding Petitions referred.

Petition of  
Hucksters of  
Montreal.

*Ordered*, That the forty five preceding Petitions be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

A Petition of divers Hucksters of the City of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; complaining against a Rule of Police passed on the 19th October, 1831, authorizing the Clerk of the Markets in *Montreal*, to receive from every Huckster one shilling and three pence currency, for every day or part of a day, they may expose provisions for sale on the said Markets; and praying relief.

Petition of  
J. R. Bronson,  
Contractor for  
constructing  
Wharves, &c.  
in the Harbour  
of Montreal.

A Petition of *Joseph Russell Bronson*, of *Montreal*, was, (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That in the month of August 1830, the Petitioner entered into Contract before *Henry Griffin*, and colleague, Notaries, with the Honorable *George Moffatt*, *Jules Quesnel* and *Robert Sloper Piper*, Captain in His Majesty's Royal Engineers, Commissioners appointed by His Excellency the Governor of this Province, to put, into effect an Act passed last Session, 10th & 11th *George IV*. Cap. 28, for the construction of certain improvements in the Port and Harbour of *Montreal*, by constructing Wharves, &c. on the bank of the River *St. Lawrence*, and around the small Island commonly called *Oyster Island*, being within the said Port, according to certain Plans and Specifications, and at a stipulated price per running foot; the said improvements being of a description hitherto unknown in this Province, and the nature of the bed of the River not having been sufficiently ascertained at the time this contract was made, no accurate calculations could be made by which the Petitioner could be guided in making his estimates, and he now finds that the rates stipulated in his contract with the Commissioners aforesaid, fall far short of the actual outlay, and that the Petitioner will, if no allowance beyond the amount stipulated in his contract be made to him, suffer a heavy pecuniary loss, which may absorb all the Petitioner's property, and encumber him with a heavy debt: That since the expensive nature of constructing Wharves on the plan so judiciously pursued by the Commissioners at *Montreal*, had been ascertained from actual experiment, and the necessity of giving higher prices on other contracts than those at which the Petitioner agreed to perform the work undertaken by him; the House will therefore perceive from this circumstance that the Petitioner's loss must have been very heavy: That in consequence of its being found impossible to complete so large and so difficult a piece of work in the short time that intervened between the making his contract and the setting in of the winter, the Petitioner was compelled to leave

ouvrir une Route, depuis le Fleuve *Saint Laurent*, vis-à-vis l'Eglise de la Paroisse *Saint George de Kakouna*, jusqu'aux Terres de la Couronne.

Une Pétition des Habitans de la Paroisse *Saint Simon*, dans le Comté de *Rimouski*; demandant une aide pour ouvrir un Chemin depuis le Chemin du Roi de la première Concession de la Paroisse *Saint Simon*, jusqu'au haut de la troisième Concession de la dite Paroisse.

Une Pétition de divers Propriétaires de la Paroisse des *Trois-Pistoles*; demandant une aide pour améliorer le Chemin du Roi, le long du Fleuve *Saint Laurent*, à prendre à *l'Ile Verte* et gagner la Baie de *Ha Ha*, et pour ouvrir une Route depuis le Fleuve *Saint Laurent*, à gagner aux terres de la Couronne, à environ un quart de lieu au-delà de l'Eglise de la Paroisse des *Trois-Pistoles*.

*Ordonné*, Que les quarante-cinq Pétitions précédentes soient réservées au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

Les quarante-cinq Pétitions précédentes, réservées.

Pétition des  
Regrattiers de  
Montréal.

Une Pétition de divers Regrattiers de la Cité de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue; se plaignant d'un Règlement de Police, passé le dix-neuf Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, lequel autorise le Clerc des Marchés de *Montréal*, à recevoir pour chaque jour ou partie de jour, la somme d'un scheling et trois deniers courant, de toutes personnes connues sous le nom de Regrattiers, pour vendre des provisions aux lieux à eux désignés sur les dits marchés; et demandant du secours.

Une Pétition de *Joseph Russell Bronson*, de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant: - Que dans le mois d'Août 1830, le Pétitionnaire contracta devant *Henry Griffin* et son Confrère, Notaires, avec l'Honorable *George Moffatt*, *Jules Quesnel* et *Robert Sloper Piper*, Capitaine dans les Ingénieurs Royaux de Sa Majesté, Commissaires nommés par Son Excellence le Gouverneur de cette Province, pour mettre à exécution un Acte passé dans la dernière Session, 10e et 11e *George IV*, Chapitre 28, pour la confection de certaines améliorations dans le Port et Havre de *Montréal*, en construisant des Quais, etc., sur les bords du Fleuve *Saint Laurent*, et autour de la petite Ile, communément appelée *l'Ile aux Huitres*, située dans le dit Port, conformément à certains Plans et Devis, et à prix stipulé au pied courant: Les dites améliorations étant d'une espèce inconnue jusqu'à présent en cette Province, et la nature du lit de la Rivière n'ayant pas été suffisamment constatée au tems auquel le Contrat fut passé, le Pétitionnaire ne pouvait faire aucun calculs exacts pour le guider dans ses évaluations, et il trouve maintenant que les Taux stipulés dans son Contrat avec les Commissaires susdits, sont bien au-dessous des déboursés qu'il a fallu faire, et que le Pétitionnaire, s'il ne lui est fait aucun allocation en sus du prix stipulé dans son Contrat, souffrira une perte pécuniaire considérable, qui pourra absorber toute la fortune du Pétitionnaire et le plonger dans des dettes considérables: Que depuis, la nature dispendieuse de la construction des Quais sur le Plan si judicieusement choisi par les Commissaires à *Montréal*, a été constatée par des expériences, et qu'on a vu la nécessité d'accorder sur les autres Contrats de plus hauts prix que ceux auxquels on avait entrepris de faire l'ouvrage: C'est pourquoi cette circonstance convaincra la Chambre que la perte du Pétitionnaire doit avoir été bien grande: Qu'en conséquence de l'impossibilité qu'il y a eu d'achever un ouvrage si considérable et si difficile, dans le court intervalle de tems qui s'est écoulé entre la passation du Contrat et le commencement de l'hiver, le Pétitionnaire

Pétition de J.  
R. Bronson,  
Contracteur  
pour la con-  
struction de  
Quais, etc.,  
dans le Havre  
de Montréal.

leave the work in an unfinished state during the winter, in consequence of which very serious and extensive injury was done to it by the moving of the ice : That the said injury was not sustained through any negligence on the part of the Petitioner, (he having taken every precaution to defend the work against injury, and having been at great expense in doing so,) but owing to the Contractors who had engaged to fill up the Wharves with earth failing to do so, by which the damage done was very much increased, if not solely caused thereby, and the Petitioner's loss proportionally augmented ; and praying the House to take his case into consideration, and grant him such remuneration for the aforesaid losses, as in its wisdom and justice may be deemed advisable.

A Petition of *Henry Lespérance*, Boat Builder, of *Montreal*, was (with the consent of His Excellency the Governor in Chief, that the House may proceed thereon as they shall think fit,) presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read ; setting forth : That on the twenty ninth day of July, one thousand eight hundred and thirty, the Petitioner subscribed a contract before *Griffin* and his Colleague, Public Notaries, with the Honorable *George Moffatt*, *R. S. Piper*, and *Jules M. Quesnel*, Esquires, Commissioners appointed for the improvement of the *Montreal* Harbour, in virtue of an Act passed in the 10th and 11th years of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, undertaking by the said Act to fill with earth, gravel and stone, the Wharf then constructing around the Island in the Harbour of *Montreal*, called *Oyster Island*, and also the Wharves from *St. Gabriel Street* up to a little distance above *St. Dixier Lane* : That amongst the conditions imposed by the said contract to the Petitioner, was that of having the Wharves filled eight days after the completion of the Carpenter's work, and for his remuneration the Petitioner was to receive the sum of Two thousand seven hundred and fifty pounds currency, payable according to the progress of the work : That the contractor for the Carpenter's work having failed to fulfil his engagement last autumn, as he was bound to do, the Petitioner signed, on the third of December last year, a new agreement with the Commissioners before *Griffin* and his Colleague, Public Notaries, promising by the said Act, (by which no innovation of the former contract was made,) to continue the work as long as the advanced period of the season would permit of, (which he has done,) and obliging himself also to finish his said undertaking as early as possible in the then ensuing Spring, that is to say, in the course of last Spring : That since that period of time, the Petitioner has used all his endeavours to fulfil his obligations ; but the novelty of the undertaking where it was so difficult, if not impossible, to establish exact calculations, and to prognosticate all the necessary means to put it in execution, and achieving it, has so greatly disappointed the Petitioner, that after receiving from the Commissioners the sum of Two thousand eight hundred and thirty five pounds currency, containing the amount of his contract, as well as some increase for incidental charges, and having disbursed the sum of Eight hundred and thirty one pounds three shillings and seven pence half penny currency, as well in money as in articles furnished, his undertaking is yet unfinished : That after having received and employed exclusively to the filling in of the Wharves, the said sum of Two thousand eight hundred and thirty five pounds currency, and remonstrated to the Commissioners the impossibility on the part of the Petitioner of finishing the work, being unable to make any disbursements of his own, the Commissioners agreed by a Notarial Act, signed on the fourteenth instant, before *Griffin* and his Colleague, to advance to the

a été forcé de laisser l'ouvrage imparfait pendant l'hiver, en conséquence de quoi les glaces y ont fait des dommages très-sérieux et très-considérables : Que les dommages susdits n'ont été la suite d'aucune négligence de la part du Pétitionnaire, ayant pris toutes les précautions pour défendre les ouvrages contre tout dommage, et que cela lui a coûté de grands frais ; mais que ces pertes ont été causées par les Contracteurs qui s'étaient engagés à remplir les Quais de pierre, et qui ont manqué à le faire, et c'est à cela qu'est due la grandeur du dommage si non le dommage lui-même, et la perte proportionnelle du Pétitionnaire ; et priant la Chambre de prendre sa situation en considération, et de lui accorder telle rémunération pour les pertes susdites, que dans sa sagesse et sa justice, elle jugera convenable.

Une Pétition de *Henri L'espérance*, Constructeur de Bateaux, de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, (avec le consentement de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que cette Chambre procède sur icelle comme elle le jugera convenable,) laquelle a été reçue et lue, exposant :—Que le vingt-neuf Juillet mil-huit-cent-trente, le Pétitionnaire souscrivit un Contrat devant Maître *Griffin*, et Collègue, Notaires, avec l'Honorable *George Moffatt*, *Robert Sloper Piper* et *Jules M. Quesnel*, Ecuyers, Commissaires nommés pour l'amélioration du Havre de *Montréal*, en vertu de l'Acte passé dans les 10e et 11e années du Règne de feu Sa Majesté *George IV*, par lequel Acte il s'obligea de remplir de terre, gravois et pierres, le Quai qui se faisait alors dans le Havre de *Montréal*, autour de l'Ile dite *Ile aux Huitres*, ainsi que les Quais de terre depuis la Rue *Saint Gabriel* jusqu'à une petite distance au-dessus de la Ruelle *Saint Dizier* : Qu'au nombre des conditions imposées par le dit Acte au Pétitionnaire, était celle d'achever le remplissage des susdits Quais huit jours après que la charpente, etc., en serait terminée, et recevoir pour prix de ses travaux, la somme de deux mille sept cent cinquante livres, cours actuel, qui devait être payée à fur et à mesure que l'ouvrage avancerait : Que le Contracteur pour la charpente des Quais n'ayant pu remplir son engagement l'automne dernier, tel qu'il y était tenu, le Pétitionnaire fit, le trois Décembre de la même année, un nouvel Acte avec Messieurs les Commissaires, devant Maître *Griffin*, et Collègue, Notaires, par lequel, sans innovation du premier Contrat, il promit de continuer les travaux aussi long-tems que la saison déjà avancée le permettrait, (ce qu'il a fait) s'obligant en outre à terminer son entreprise aussitôt que possible, dans le cours du Printemps alors suivant, c'est-à-dire, dans le cours du printemps dernier : Que depuis cette époque, rien n'a été épargné de la part du Pétitionnaire pour remplir ses obligations ; mais la nouveauté d'une entreprise sur laquelle il était si difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir de justes calculs, et de prévoir les ressources nécessaires pour la mettre à exécution et l'achever, a trompé l'attente du Pétitionnaire à un tel point qu'après avoir reçu de Messieurs les Commissaires, la somme de deux mille huit cent trente-cinq livres, cours actuel, tant pour le montant de son Contrat, que pour charges incidentes, et avoir déboursé de ses propres deniers, celle de huit cent trente-et-une livres trois schelings et sept deniers et demi, tant en argent qu'en articles fournis, les travaux ne sont pas encore achevés : Qu'après avoir reçu et employé exclusivement au remplissage des Quais, la dite somme de deux mille huit cent trente-cinq livres, dit cours, et représenté à Messieurs les Commissaires l'impossibilité où se trouvait le Pétitionnaire d'achever l'ouvrage, ne pouvant plus faire davantage aucun déboursement, ces Messieurs consentirent, par Acte passé le quatorze du présent mois, devant Maître *Griffin*, et Collègue, Notaires, à lui fournir et avancer l'argent nécessaire pour l'entière exécution des travaux, à condition (entre autres) d'être obligé conjointement et solidaire-

Pétition de H.  
L'espérance,  
Contracteur  
pour remplir les  
Quais, etc.,  
construits dans  
le Havre de  
*Montréal*.

29 Novembre

A. 1831.

the Petitioner the money necessary for the entire execution of the undertaking, with the condition, however, that the Petitioner should be jointly and severally bound with his security Mr. *François Dufrene*, to reimburse the sums of money so advanced after the first January next: That in virtue of this last obligation, the Petitioner has already received the sum of Three hundred pounds currency, from the Commissioners, to prosecute his undertaking, which he is in hope of completing this autumn, for the greater part at least; which said sum added to the above mentioned sum of Two thousand eight hundred and thirty five pounds, forms an amount of Three thousand one hundred and thirty five pounds currency: That notwithstanding the said sum of Three thousand one hundred and thirty five pounds said currency, received from the Commissioners, and the sum of Eight hundred and thirty one pounds three shillings and seven pence halfpenny, disbursed by the Petitioner, it will be impossible to achieve the said contract without a further sum of from Five hundred to Six hundred pounds, which the Commissioners will in all probability advance to the Petitioner, in the view of seeing completed as soon as possible, works which the rapid progress of the commerce of the City of *Montreal* require: That the disbursements made by the Petitioner to fulfill his engagement, have totally exhausted his means, and he cannot but foresee that it will be impossible for him to reimburse the sums of money that will be probably advanced to him without his ruin and that of his family, and of his security: That it would be very unfortunate, under similar circumstances, that the Petitioner should be reduced to the last degree of poverty, as also his security, for an undertaking of a new description, which would profit to the public alone, when the price of the contract was far from being sufficient; and in fulfilling which nothing has been neglected by the Petitioner, as well by his activity as by the systems of economy he has endeavored to follow—allegations which he is ready to substantiate by the best evidence; and praying the House to take his Petition into consideration, and adopt on it such measures as the House in its wisdom shall think proper.

Petition of F.  
Dufrene, one  
of the securities  
for the Contract  
for filling in  
the Wharves  
constructing in  
the Harbour of  
*Montreal*.

A Petition of *François Dufrene*, of the City of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That on the twenty ninth day of July, One thousand eight hundred and thirty, the Petitioner subscribed an Act before *Griffin* and his colleague, Public Notaries, jointly and severally with the late *Joseph Perrault*, Esquire, Member of the Provincial Parliament, as security for *Henri L'espérance*, Boat builder, of the City of *Montreal*, contracting with the Honorable *George Moffatt*, *R. S. Piper*, and *Jules M. Quesnel*, Esquires, Commissioners appointed for the Improvement of the Harbour of *Montreal*, in virtue of an Act passed in the 10th and 11th years of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, and undertaking by the said Act to fill with earth, gravel and stone the Wharf, then constructing around the Island in the Harbour of *Montreal*, called *Oyster Island*, and also the Wharves from *St. Gabriel Street* up to a little distance above *St. Dizier Lane*: That amongst the conditions imposed by the said Contract to the said *Henri L'espérance*, was that of having the said Wharves filled eight days after the completion of the Carpenter's work, and for his remuneration the said *Henri L'espérance* was to receive the sum of Two thousand seven hundred and fifty pounds currency, payable according to the progress of the work: That the Contractor for the Carpenter's work having failed to fulfill his engagement last Autumn as he was bound to do, the said *Henri L'espérance* signed, on the third of December 1830, a new agreement

solidairement avec sa caution, le Sieur *François Dufrene*, de rembourser les avances ainsi faites après le premier Janvier prochain: Qu'en vertu de cette dernière obligation, le Pétitionnaire a déjà reçue la somme de trois cens livres, cours actuel, de Messieurs les Commissaires pour poursuivre son entreprise, qu'il a l'espérance de terminer cet automne, du moins pour la plus grande partie; laquelle somme jointe à celle de deux mille huit cent trente cinq livres recitée plus haut, forme celle de trois mille cent trente-cinq livres, dit cours: Que nonobstant cette somme de trois mille cent trente-cinq livres, dit cours, reçue de Messieurs les Commissaires, et celle de huit cent trente-et-un livres trois schelings et sept deniers et demi, déboursée par le Pétitionnaire de ses propres deniers, il lui sera impossible de remplir son Contrat sans une autre somme de cinq à six cens livres, dit cours actuel, que Messieurs les Commissaires lui avanceront en toute probabilité, suivant leur engagement, dans la vue de voir achever au plus tôt des travaux que nécessitent les progrès rapides du Commerce de la Ville de *Montréal*: Que les avances faites par le Pétitionnaire, dans le but et le désir d'exécuter son engagement, ont tellement épuisé ses ressources pécuniaires, qu'il prévoit l'impossibilité de rembourser la somme qui sera probablement avancée, sans entraîner sa ruine, celle de sa famille et celle de sa caution: Qu'il serait bien malheureux que sous de pareilles circonstances, le Pétitionnaire se vît réduit au dernier état d'indigence, ainsi que la personne qui s'est obligée pour lui, pour ce dont profiterait le Public, et dans une entreprise d'un genre nouveau, où le prix demandé était bien loin d'être suffisant, et où de sa part, rien n'a été négligé, tant du côté de l'activité que de l'économie la plus scrupuleuse, comme il est prêt à en produire les preuves les plus évidentes; et priant la Chambre de prendre sa Pétition en sa sérieuse considération, et d'adopter, sur sa réclamation, telles mesures que dans sa sagesse elle jugera convenable.

Pétition de F.  
Dufrene, l'une  
des cautions du  
Contracteur  
pour remplir les  
Quais, etc. cons-  
truits dans le  
Havre de *Montréal*.

Une Pétition de *François Dufrene*, de la Cité de *Montreal*, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que le vingt-neuf Juillet mil-huit-cent-trente, le Pétitionnaire devint caution de *Henri L'espérance*, Maître Entrepreneur de Bateaux, conjointement et solidairement avec feu *Joseph Perrault*, Ecuyer, Membre du Parlement Provincial, et comme tel souscrivit un Contrat passé devant Maître *Griffin*, et Collègue, Notaires, avec l'Honorable *George Moffatt*, *R. S. Piper* et *Jules M. Quesnel*, Ecuyers, Commissaires nommés pour l'Amélioration du Havre de *Montréal*, en vertu de l'Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté *George IV*, par lequel Acte ledit *Henri L'espérance* obligea de remplir de terre, gravier et pierres, le Quai qui se faisait alors dans le Havre de *Montréal*, autour de l'Ile dite *l'Ile aux Huîtres*, ainsi que les Quais de terre depuis la Rue *Saint Gabriel* jusqu'à une petite distance au-dessus de la Ruelle de *Saint Dizier*: Qu'au nombre des conditions imposées par le dit Acte au dit *Henri L'espérance*, était celle d'achever le remplage des susdits Quais, huit jours après que la charpente en serait terminée, et recevoir, pour le prix de ses travaux, la somme de deux-mille sept cent cinquante livres, cours actuel, qui devait être payée à sur et à mesure que l'ouvrage avancerait: Que le Contracteur pour la charpente des Quais n'ayant pu remplir son engagement l'automne dernier, tel qu'il y était tenu, le dit *Henri L'espérance* fit, le trois Décembre mil-huit-cent-trente, un nouvel Acte, au bas duquel souscrivirent le Pétitionnaire et feu *Joseph*

agreement with the Commissioners before *Griffin* and his colleague, Public Notaries, promising by the said Act (by which no innovation of the former contract was made) to continue the work as long as the advanced period of the season would permit of, (which he has done,) and obliging himself also to finish his said undertaking as early as possible in the then ensuing Spring, that is to say, in the course of last Spring: That since that period of time, the said *Henri Lespérance* has used all his endeavors to fulfill his obligations; but the novelty of the undertaking where it was so difficult, if not impossible, to establish exact calculations, and to prognosticate all the necessary means to put it in execution and achieving it, has so greatly disappointed the said *Henri Lespérance*, that after receiving from the Commissioners the sum of Two thousand eight hundred and thirty five pounds currency, containing the amount of his contract, as well as some encrease for incidental charges, and having disbursed the sum of £2831 3s. 7½d currency, in money and in other articles by him furnished, his undertaking is yet unfinished: That after having received and employed exclusively to the filling in of the Wharves, the said sum of £2835 currency, and remonstrated with the Commissioners the impossibility of finishing the work, the said *Henri Lespérance* being unable to make any further disbursements of his own, the Commissioners agreed, by a Notarial Act signed, on the fourteenth instant, before *Griffin* and his colleague, to advance to the said *Henri Lespérance*, the necessary sums of money for the entire execution of the said undertaking, with the condition, however, that the Petitioner should jointly and severally with the said *H. Lespérance*, be bound to reimburse the sums of money so advanced after the first of January next: That in virtue of this last obligation, the said *Henri Lespérance*, has already received the sum of £300 currency, from the Commissioners, to prosecute his undertaking, which he is in the hope of completing this autumn, for the greatest part at least; which said sum added to the above mentioned sum of £2835, forms an amount of £3135 currency: That notwithstanding the said sum of £3135 said currency, received from the Commissioners, and the sum of £331 3s. 7½d. disbursed by the said *H. Lespérance*, it will be impossible for him to complete the said contract without a further sum of from Five hundred to Six hundred pounds, which the Commissioners will in all probability advance to the Petitioner in the view of seeing completed as soon as possible, works which the rapid progress of the Commerce of the City of *Montreal* require: That the disbursements made by the said *Henri Lespérance* to fulfil his engagement, have totally exhausted his means, and the Petitioner cannot but foresee that it will be impossible for the said *H. Lespérance* to reimburse the sums of money that will be probably advanced to him, without the ruin of the said *H. Lespérance*, and that of the Petitioner: That the other Security, *Joseph Perrault*, Esquire, having died, and his estate being considered as more onerous than profitable, (his heirs having accepted the estate only as heirs by *Bénéfice d'Inventaire*.) and the said *H. Lespérance* having no means of satisfying the debt contracted with the Commissioners, it would be very unfortunate, under such circumstances, that the Petitioner should be reduced to poverty for becoming security in an undertaking of a new description, which will profit to the public, where the price asked in the contract was far from being sufficient, and in fulfilling which nothing has been neglected by the said *H. Lespérance*, as well by his activity as by the system of economy he has endeavored to follow—allegations which the said *H. Lespérance* is ready to substantiate by the best evidence, as also the Petitioner; and praying the House to take his Petition into serious consideration, and adopt thereon such measures as in its wisdom it shall think proper.

*Joseph Perrault*, Ecuyer, avec Messieurs les Commissaires, devant Maître *Griffin*, et Collègue, Notaires, par lequel, sans innovation du premier Contrat, il promit de continuer les travaux aussi long-tems que la saison déjà avancée le permettrait, (ce qu'il a fait) s'obligant en outre de terminer l'entreprise aussitôt que possible, dans le cours du printemps alors suivant, c'est-à-dire, dans le cours du printemps dernier: Que depuis cette époque, rien n'a été épargné de la part du dit *Henri Lespérance* pour remplir ses obligations, mais la nouveauté d'une entreprise sur laquelle il était si difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir de justes calculs, et de prévoir les ressources nécessaires pour la mettre à exécution et l'achever, a trompé l'attente du dit *Henri Lespérance*, à un tel point, qu'après avoir reçu de Messieurs les Commissaires, la somme de deux mille huit cent trente-cinq livres, cours actuel, tant pour le montant de son Contrat que pour charges incidentes, et avoir déboursé de ses propres deniers, celle de £831 3s 7½d cours actuel, les travaux ne sont pas encore achevés: Que le dit *Henri Lespérance*, après avoir reçu et employé exclusivement au remplacement des Quais la dites somme de £2835, dit cours, et représenté à Messieurs les Commissaires l'impossibilité où il se trouvait d'achever l'ouvrage, se trouvant hors d'état de faire davantage aucun déboursement, ces Messieurs consentirent, par Acte passé le quatorze du présent mois, devant Maître *Griffin*, et Collègue, Notaires, à fournir et avancer au dit *Henri Lespérance*, l'argent nécessaire pour l'entière exécution des travaux, à condition (entre autres) que le Pétitionnaire fût obligé, conjointement et solidairement avec lui le dit *Henri Lespérance*, de rembourser les avances ainsi faites, après le premier Janvier prochain: Qu'en vertu de cette dernière obligation, le dit *Henri Lespérance* a déjà reçu de Messieurs les Commissaires, pour poursuivre son entreprise, la somme de £300, cours actuel; laquelle somme jointe à celle de £2835, dit cours, récitée plus haut, forme celle de £3135, dit cours actuel: Que nonobstant cette somme de £3135 dit cours, reçue de Messieurs les Commissaires, et celle de £831 3s. 7½d. dit cours, déboursée par le dit *Henri Lespérance* de ses propres deniers, il lui sera impossible de remplir son Contrat sans une autre somme au moins de cinq à six cens livres, dit cours actuel, que Messieurs les Commissaires lui avanceront en toute probabilité, suivant leur engagement: Que les avances faites par le dit *Henri Lespérance*, dans le vue et le désir d'exécuter son engagement, ont tellement épuisé ses ressources pécuniaires, que le Pétitionnaire prévoit qu'il est impossible de rembourser la somme qu'il lui sera probablement avancée, sans entraîner la ruine du dit *Henri Lespérance* et du Pétitionnaire: Que l'autre Caution, *Joseph Perrault*, Ecuyer, étant décédé, et sa succession étant considérée comme plus onéreuse que profitable, (les héritiers n'ayant accepté que sous le bénéfice d'inventaire) et le dit *Henri Lespérance* n'ayant que peu ou point de ressources, il serait bien malheureux que le Pétitionnaire se vit réduit à l'indigence pour ce dont profiterait le public, et dans une entreprise d'un genre nouveau, où le prix demandé était bien loin d'être suffisant, et où, de la part du dit *Henri Lespérance*, rien n'a été négligé, tant du côté de l'activité que de l'économie la plus scrupuleuse, comme le dit *Henri Lespérance* est prêt à en produire les preuves les plus évidentes, ainsi que le Pétitionnaire; et priant la Chambre de prendre sa Pétition en sa sérieuse considération, et d'adopter sur icelle telles mesures, que, dans sa sagesse elle jugera convenables.

A Petition of Debtors confined in the Common Gaol at *Montreal*, was presented to the House by Mr. *Mondelet*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are imprisoned as Debtors in the Common Gaol of the District of *Montreal*, at the suit of divers of their inhuman Creditors, who deprive them thereby of the power of satisfying either wholly or in part the debts due by them to their said Creditors: That some of the Petitioners are fathers of families, and that others, although unmarried, could, if at liberty, provide for the subsistence of their families, and at the same time pay off by means of their industry and talents the amount of their respective debts: That these means being taken from them, they must perish from inanition, were it not for the trifling pittance of a dollar a week, which scarcely affords them the means of subsistence: That one of the Petitioners who is unmarried, viz: *Edouard Desforges*, has been detained in prison during three years, at the suit of one Creditor, for the trifling sum of Twenty pounds thirteen shillings, and at that of another for the sum of Twenty three pounds three shillings currency:—That *Joseph Edouard Graton*, another of the Petitioners, who is unmarried, has been detained during five years by two of his Creditors, one for the sum of One hundred and seventy seven pounds currency, and the other for that of Twenty three pounds currency: That *Stephen Purcell Leith*, another of the Petitioners, and the father of a family, having a wife and child dependant on him, has been detained, indeed for a very short time, but is imprisoned for the pitiful sum of Thirteen pounds one shilling and three pence currency; and lastly, that *Peter Hanratty*, a married man, has a wife and five children of tender age destitute of all means of support, and that he has also been detained in prison for about a year, for the pitiful sum of Thirteen pounds seven shillings and three pence currency: That the Petitioners are of opinion that it is extremely hard that they should be thus deprived of their liberty, and that they should be imprisoned as aforesaid by their inhuman Creditors, who deprive them, by the said unjust detention, of the means of supporting their families, and of providing for their own subsistence, and at the same time of every means of satisfying their debts, which they could, if they were at liberty, gradually satisfy.

Motion for extending the time fixed for receiving Private Petitions, negatived.

The House divided on the Question:

Yeas, 15.

Nays, 42.

So it passed in the Negative.

Resolutions reported on His Excellency's Message, with Copy of a Despatch from Lord Goderich.

Mr. *Pierre Elzéar Taschereau*, from the Committee of the whole House to take into consideration the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the eighteenth instant, together with the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, communicated with the said Message, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That this House views with sentiments of gratitude the gracious expression of His Majesty's paternal regard for the welfare and happiness of His subjects in this Province, and the proofs of a just and liberal policy towards them, contained in the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, dated the seventh of July last, but particularly the acknowledgments that the regulation of the internal affairs of the Colony ought to be left exclusively to the local Legislature.

Une Pétition des Débiteurs détenus dans la Prison Commune à *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que les Pétitionnaires seraient détenus et incarcérés dans la Prison Commune du District de *Montréal*, comme Débiteurs à la poursuite de divers de leurs Crédanciers inhumains, qui les privent de pouvoir les satisfaire du montant de leurs créances, ou partiellement: Que quelques-uns des Pétitionnaires sont Pères de familles, et d'autres, quoique non mariés, pourraient, étant en lieu de liberté, pourvoir à faire subsister leurs familles, et en même temps payer par leur industrie et talens leurs créances respectives: Que ces moyens leur étant ôtés, ils périraient d'inanition, si ce n'était que la modique somme d'une piastre par semaine, qui les soutient à peine: Que l'un des Pétitionnaires, non mariés, savoir, *Edouard Desforges*, y est détenu depuis trois années, pour la modique somme de vingt livres treize schelings courant, à la poursuite d'un de ses créanciers, et l'autre pour celle de vingt-trois livres trois schelings courant: Que *Joseph Edouard Graton*, un autre des Pétitionnaires, non marié, y est détenu depuis cinq ans, par deux de ses créanciers, l'un pour la somme de dix-sept livres courant, et l'autre pour celle de vingt-trois livres courant: Que *Stephen Purcell Leith*, un autre des Pétitionnaires, Père de famille, chargé d'une femme et d'un enfant, y est détenu à la vérité depuis très-peude temps, mais pour la misérable somme de treize livres un scheling et trois deniers courant: Enfin, que *Peter Hanratty*, marié, est chargé d'une femme et de quatre enfants en bas âge, dénus de tous moyens d'existence, et qu'il y est détenu depuis environ une année, aussi pour la misérable somme de treize livres sept schelings et trois deniers courant: Que les Pétitionnaires croient qu'il est vraiment dur de se voir ainsi privés de leur liberté, et que des Crédanciers inhumains les détiennent de la sorte, leur ôtant, par cette injuste détention les moyens de soulager leurs familles, de se faire subsister, et, en même temps, tous moyens de satisfaire leurs créances respectives, qu'ils satisferaient par degrés, étant en liberté.

M. *Lagueux* a proposé, secondé par M. *Stuart*, Que trois jours de Séance soient ajoutés au temps fixé par la Règle de cette Chambre, pour recevoir des Pétitions sur des objets privés.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 15.

Contre, 42.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Pierre Elzéar Taschereau*, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du huitième du courant, ensemble avec la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, communiquée avec le dit Message, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre reçoit avec reconnaissance la gracieuse expression des sentiments paternels de Sa Majesté pour le bonheur de ses sujets en cette Province, ainsi que la preuve de l'adoption d'une politique juste et libérale à leur égard, qui résulte de la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, en date du sept Juillet, et surtout l'admission qu'elle contient que le règlement des affaires intérieures de la Colonie doit être laissé exclusivement à la Législature Provinciale.

2. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That this House sincerely participates in the feelings of kindness and good will manifested in the said Despatch, and in the earnest desire to strengthen the bonds already subsisting between this Colony and the Parent State.

3. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That this House will proceed with all due diligence and deliberation to provide as far as depends upon it, remedies for the various matters of complaint contained in its humble Petition on the State of the Province, forwarded at the close of last Session, and referred to in the said Despatch.

4. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That this House gratefully acknowledges the promptitude with which the Petition to His Majesty was transmitted by His Excellency the Governor in Chief, and the early and perspicuous manner in which the same was considered and answered by the Right Honorable Lord Goderich, His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department.

5. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the first, second and third heads of the said Despatch, relating to Education, be referred to the Standing Committee on Education and Schools.

6. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the fifth head of the said Despatch, relating to Regulations of Trade, be referred to the Committee of Trade.

7. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the sixth, seventh, eighth and ninth heads of the said Despatch, relating to the Courts of Justice, and the state of the Laws, be referred to the Committee on the Courts of Justice.

8. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the eleventh head of the said Despatch, relating to Executive and Judiciary Officers, be referred to the Committee of Grievances.

9. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the twelfth head of the said Despatch, relating to the responsibility and accountability of Public Officers, be referred to the Committee of Accounts.

10. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the said Committees, severally, have power to report on the heads referred to them, by Bill or otherwise.

11. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That this House will not fail to give its early and most deliberate attention to the promised Despatches on the most important subjects of the Crown Lands, and selection and constitution of the Legislative Council, whenever the said Despatches shall be laid before this House.

12. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, with Copies of the foregoing Resolutions.

Ordered, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided :

Yea, 53.

Nay, 2.

So it was carried in the Affirmative.

The second to the twelfth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House, and

Resolved,

2. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre partage les sentiments d'affection et de bienveillance manifestés par cette Dépêche, et le désir sincère de resserrer les liens qui unissent cette Colonie à la Mère-Patrie.

3. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre s'efforcera, avec toute la diligence et le soin possibles, de porter, autant qu'il sera en son pouvoir, remède aux plaintes exprimées dans son humble Pétition au sujet de l'Etat de la Province, transmise à la fin de la dernière Session, et auxquelles le Message a référence,

4. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre croit devoir témoigner sa reconnaissance de la promptitude avec laquelle sa Requête à Sa Majesté a été transmise par Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et de la manière prompte et éclairée avec laquelle elle a été envisagée par le Très-Honorables Lord Goderich, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, au Département des Colonies.

5. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les premier, second et troisième Chefs de cette Dépêche, relativement à l'Education, soient référés au Comité permanent de l'Education et des Ecoles.

6. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le cinquième Chef, relatif au règlement du Commerce soit référé au Comité de Commerce.

7. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les sixième, septième, huitième et neuvième Chefs, qui ont rapport aux Cours de Justice et aux Lois, soient référés au Comité sur les Cours de Justice.

8. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le onzième Chef, qui a rapport aux Officiers des Départemens Exécutif et Judiciaire, soit référé au Comité des Grieves.

9. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le douzième Chef relatif à la responsabilité des Officiers Publics, soit référé au Comité des Comptes.

10. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que chacun de ces Comités soit autorisé à faire rapport, par Bill ou autrement, sur les objets qui leur sont maintenant référés.

11. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Chambre ne manquera pas de donner, avec toute la diligence et le soin possibles, son attention aux Dépêches importantes annoncées relativement aux Terres de la Couronne, à la Constitution du Conseil Législatif et au choix de ses Membres, aussitôt que ces Dépêches seront mises devant elle.

12. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec Copie des Résolutions précédentes.

Ordonné, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 53.

Contre, 2.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde jusqu'à la douzième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre, et

Résolu,

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Louis Bourdages, Mr. Dessaulles and Mr. Leslie do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Committee on Exploration.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of laying out a certain sum of money for the further exploration of this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; Several Members having retired,  
Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:—

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Deschamps, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Raymond, Scott, Solicitor General, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Viger and Wright.

And at ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Louis Bourdages, M. Dessaulles et M. Leslie présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

L'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'approprier une certaine somme d'argent, pour l'exploration ultérieure de cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Archambeault a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Deschamps, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Raymond, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Viger et Wright.

Et à dix heures du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Comité sur l'Exploration.

Wednesday, 30th November, 1831.

Answer to an Address.

**M**MR. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, with a Copy of the Resolutions of this House on His Excellency's Message of the eighteenth instant, transmitting Copy of the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, dated the seventh July last, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer :

Gentlemen,

I received with the most lively satisfaction this Address of the House of Assembly, and the Copy of their Resolutions with which it is accompanied. I will transmit these Documents without delay to His Majesty's Government, by whom, I confidently anticipate, it will be considered as a happy presage of the final adjustment of every point on which a difference has heretofore been found to exist between the Executive Government and the House of Assembly.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 30th November, 1831.

Reports of School Visitors presented.

The following Reports of School Visitors were presented to the House:

By Mr. Malhiot.—For the Counties of Chambly and Verchères

By Mr. Taylor.—For the Counties of Shefford and Missiskoui.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Internal Communications.—  
Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House.

By Mr. Neilson.—Ste. Barbe Road.

Mercredi, 30 Novembre, 1831.

Réponse à une Adressse.

**M**Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec une Copie des Résolutions de cette Chambre sur le Message de Son Excellence, du dix-huitième du courant, transmettant Copie de la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, datée du septième Juillet dernier, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la réponse suivante :

Messieurs,

C'est avec la plus vive satisfaction que je reçois cette Adressse de la Chambre d'Assemblée, et la Copie de ses Résolutions qui l'accompagne. Je transmettrai sans délai ces Documens au Gouvernement de Sa Majesté, qui, j'aime à le prévoir, les regardera comme un heureux présage de l'arrangement définitif de tous les points sur lesquels le Gouvernement Exécutif et la Chambre d'Assemblée ont jusqu'à présent différé.

AYLMER,  
Gouverneur-en-Chef.

Château Saint Louis.

Québec, 30 Novembre 1831.

Les Rapports suivans de Visiteurs d'Ecoles, ont été présentés à la Chambre :

Par M. Malhiot.—Pour les Comtés de Chambly et Verchères.

Par M. Taylor.—Pour les Comtés de Shefford et Missiskoui.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Rapports de Visiteurs d'Ecole, présentés.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures ont été présentés à la Chambre :

Par M. Neilson.—Chemin Sainte Barbe.

Rapports de Commissaires des Communications Intérieures, présentés.

By

Pa

By Mr. Turgeon.—*Effingham Road.*

By Mr. Young.—1st. *Melbourne* and *Yamaska Mountain Road.*—2nd. *Melbourne front Road.*

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Insane and Foundlings Montreal.—Return of the Grey Nuns;

Insane and Foundlings, Three Rivers.—Report of Commissioners;

Appendix (R. Nos. 2 & 3.) referred.

Mr. Leslie presented to the House, the Report of the number of Insane and Foundlings in the General Hospital of the *Sœurs Grises* at *Montreal*.

Mr. Solicitor General, also, presented to the House the Report of the Commissioners for the relief of Insane, Foundlings, &c. for the District of *Three Rivers*.

For the said Reports, see Appendix (R. Nos. 2 & 3.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Reports be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*.

Petition of the Roman Catholic Clergy against any change in the rules respecting the Meetings of Fabriques.

A Petition of the Members of the Catholic Clergy of Lower Canada, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; setting forth:—That it appears by the proceedings of the House during the last Session, that the consideration of a measure tending to confer on persons under the name of *Notables* or Landholders, besides the Senior and Junior Church Wardens, the right of deliberating at the Meetings of *Fabriques*, and of administering the Revenues therof, in this Province, was postponed until the then next Session of the Provincial Parliament: That the Catholic Clergy of the Diocese of Quebec, justly alarmed by the introduction of a measure which would cause a serious innovation in the Ecclesiastical Laws, usages and customs, as established in this Province, and guaranteed by the Act of the British Parliament, 14th Geo. III. Cap. 88; and would disturb the peace and tranquillity of Parishes, beg leave to remark to the House, that it will not be possible to carry a measure like this into execution, without essentially injuring the rights of the Church and of the Catholic Inhabitants of this Province, as the Petitioners believe they have undeniably demonstrated in the “*Mémoire à consulter*” which accompanies this Petition; and praying the House will reject every measure, (if any such be proposed,) which may tend to change the rules heretofore followed and established in this Province, with respect to Parochial Meetings, (or Meetings of *Fabriques*,) and to the administration of the Revenues of Catholic Churches.

Bill for vacating the Seats of Members, read the first time.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill for vacating the Seats of Members of the Assembly, in certain cases therein mentioned.

Bill relating to Writs of Capias read the first time.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General have leave to bring in a Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of *Capias* or Attachment.

Cession of Property Bill read the first time.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

*Ordered*, That Mr. Viger have leave to bring in a Bill to remove all doubts with respect to the benefit of *Cessio*

Par M. Turgeon.—*Chemin d'Effingham.*

Par M. Young.—1. *Chemin de Melbourne et de la Montagne d'Yamaska.*—2. *Chemin de front de Melbourne.*

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

M. Leslie a présenté à la Chambre le Rapport du nombre des Insensés et des Enfants-trouvés dans l'Hôpital Général des Sœurs Grises à Montréal.

M. le Solliciteur-Général a aussi présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour le soutien des Insensés, Enfans-trouvés, etc., pour le District des Trois-Rivières.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (R. Nos. 2 et 3.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que les dits Rapports soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la Régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi.

Retour des Insensés et des Enfants-trouvés, par les Sœurs Grises, à Montréal.

Rapport des Commissaires des Insensés et des Enfants-trouvés, aux Trois-Rivières.

Appendice (R. Nos. 2 et 3.)

Les dits Rapports référés.

Pétition du Clergé Catholique Romain, contre aucun changement aux usages au sujet des Assemblées de Fabrique.

Une Pétition des Membres du Clergé Catholique du Bas-Canada, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue, exposant: Qu'il est constant par les procédés de la Chambre, dans sa Session précédente, que l'examen d'une mesure tendante à l'introduction de diverses personnes, sous le nom de Notables ou de Propriétaires, outre les Marquilliers anciens et nouveaux, dans les Assemblées de Fabrique et l'Administration des Biens d'icelles, en ce pays, a été remis à la Session la plus prochaine du Parlement Provincial: Que le Clergé Catholique du Diocèse de Québec, justement alarmé d'une démarche qui préjudicerait gravement aux Lois, aux usages et aux coutumes Ecclésiastiques, tels qu'établis en cette Province, et qui lui sont garantis par l'Acte du Parlement Britannique de la quatorzième George Trois, Chapitre quatre-vingt-trois, ainsi qu'à la paix et à la tranquillité des Paroisses, prend la liberté de faire observer à la Chambre, qu'elle ne saurait mettre à effet une semblable mesure, sans blesser essentiellement les droits de l'Eglise et du peuple Catholique de cette Province, comme les Pétitionnaires croient l'avoir démontré jusqu'à l'évidence dans le Mémoire à consulter qui accompagne cette Pétition; et priant la Chambre de rejeter toute proposition, si quelqu'une était faite, tendante à changer l'ordre jusqu'à présent en usage et établi dans cette Province par les lois Canoniques et Civiles, pour les Assemblées de Paroisse ou de Fabrique, et pour l'Administration des Biens des Eglises Catholiques.

Bill pour rendre vacans les sièges des Membres, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour rendre vacans les Sièges des Membres de l'Assemblée, en certains cas y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill concernant les Mandats de Capias, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général ait la permission d'introduire un Bill déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordinance du Gouverneur et du Conseil Légitif de la Province de Québec, concernant les Mandats de Capias ou Prise de Corps.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill relatif à la Cession des Biens, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. Viger ait la permission d'introduire un Bill pour mettre fin aux doutes relatifs aux droits

*Cessio bonorum* (*Cession de Biens*) in certain cases therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Bill relating to Defendants indicted for misdemeanor, read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Dural* have leave to bring in a Bill to confer on Defendants included in the same Indictment for Misdemeanor, the right of severing in their trial.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Insolvent Debtors relief Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Dural* have leave to bring in a Bill to afford relief during a limited time to Insolvent Debtors.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Report on Petitions from Presbyterians to be allowed to keep Registers;

Mr. *Scott*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Presbyterian Congregation of St. Andrew's, Seigniory of Argenteuil, and the Petition of the Presbyterians of the Parish of La Chute, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, after mature consideration, are of opinion, that all regularly Ordained Ministers of the Associate Synod of Scotland, having fixed Congregations, ought to be allowed to keep Registers of Baptisms, Marriages and Burials, as prayed for.

Associate Synod of Scotland Registers Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Scott* have leave to bring in a Bill to enable regularly Ordained Ministers of the Associate Synod of Scotland, to keep Registers authenticated in due form of Law.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

That part of His Excellency's Speech relating to the Cholera Morbus referred.

*Ordered*, That that part of the Speech of His Excellency the Governor in Chief, at the opening of the present Session, which relates to the ravages of the Cholera Morbus in Europe, be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi; and that the said Committee be enjoined to report thereon with all convenient speed.

Kamouraska Election.

*Resolved*, That this House will, on the twelfth of January next, take into consideration the Motives and Reasons alleged in the Petition of *Pierre Canac dit Marquis* and *Elzéar Bedard*, Esquires, and others, against the Election of *Amable Dionne* and *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquires, the sitting Members for the County of Kamouraska; and also the Evidence given before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order then to try and determine on the merit of the said Petition; and that the sitting Members and the Petitioners be heard by their Counsel at the Bar of this House, if they think proper.

Message from His Excellency

Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And

droits de faire Cession de Biens dans certains cas y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois lundi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Dural* ait la permission d'introduire un Bill pour accorder aux Défendeurs inclus dans le même Acte d'Accusation pour délit, (*Misdemeanor*), le droit d'avoir leur procès séparément.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Bill relatif aux Défendeurs accusés de délit, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. *Dural* ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles, lu la première fois.

M. *Scott*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Congrégation Presbytérienne de Saint André, Seigneurie d'Argenteuil, et la Pétition des Presbytériens de la Paroisse de La Chute, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grefher, comme suit :

Votre Comité, après mûre considération, est d'opinion que tous les Ministres régulièrement admis de la Congrégation du Sinode d'Ecosse, et qui ont des Congrégations fixes, devraient avoir le droit de tenir des Régistres de Baptêmes, Mariages et Sépultures, ainsi que les Pétitionnaires le demandent.

*Ordonné*, Que M. *Scott* ait la permission d'introduire un Bill pour permettre aux Ministres régulièrement ordonnés du Synode associé d'Ecosse, de tenir des Régistres authentiques, conformément à la Loi.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Bill accordant des Régistres aux Ministres du Synode associé d'Ecosse, lu la première fois.

*Ordonné*, Que cette partie de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux ravages du Choléra-Morbus en Europe, soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et qu'il soit enjoint au dit Comité de faire rapport sur icelle avec toute la diligence possible.

Cette partie de la Harangue de Son Excellence relative au Choléra Morbus, référée.

*Résolu*, Que, le douzième Janvier prochain, cette Chambre prendra en considération les Motifs et les Raisons allégués dans la Pétition de *Pierre Canac dit Marquis* et *Elzéar Bedard*, Ecuyers, et autres, contre l'Election d'*Amable Dionne* et *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyers, Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska, et aussi le Témoignage donné devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer alors sur le mérite de la dite Pétition, et que les Membres siégeans et les Pétitionnaires soient entendus par leur Conseil ou Conseils à la Barre de cette Chambre, s'ils le jugent convenable.

Election de Kamouraska.

Le Lieutenant-Colonel *Craig*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, a été admis endans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Message de Son Excellence.

Et

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :—

**AYLMER,**  
GOVERNOR IN CHIEF,

In compliance with the provisions of the Act of the last Session of the Provincial Legislature, authorizing an Enumeration and Return of the Population of the Province, the Governor in Chief transmits to the House of Assembly, Copies of all the Returns which have been received from the Commissioners appointed under the said Act. Those Returns that are still wanting, shall in like manner be transmitted to the House of Assembly as soon as received.

Castle of St. Léxis,  
Quebec, 29th November, 1831.

The Returns referred to in the preceding Message, are preserved with the Files of the present Session.

*Ordered*, That the said Message and Returns be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of Grenville, and its augmentation, Chatham and Wentworth, praying for a subdivision of the County of the Two Mountains.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying him to be pleased to lay before this House, any Instructions he may have received from His Majesty's Government, conformably to the answer given by His Excellency on the twenty third day of February last, to the Address of this House of the twenty first of the said month, with regard to the Lands comprised in the Lease of the Forges of St. Maurice, in the District of Three Rivers.

*Ordered*, That Mr. Dumoulin, Mr. Bureau, Mr. Solicitor General, and Mr. Proulx do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

An engrossed Bill to make an allowance to the Members of the Assembly, for the expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature, was read for the third time.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. Stuart, That the following Proviso be added to the said Bill by way of Rider, and do make part thereof : “ Provided always, that the said Members so to be indemnified, shall not include any Member or Members resident within the City or Banlieue of Quebec.”

The House divided on the Question ; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

Messieurs Archambeault, Boissonnault, Duval, Huot, Leslie, Mondelet, Scott, Solicitor General, Stuart, Wurtele and Young. (11.)

Nay,

Messieurs Badeaux, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Quiroquet, Raymond, Rochon, Taylor, Thibaudeau, Turgeon, Viger and Wright. (43.)

So it passed in the Negative.

Mr. Neilson moved to resolve, seconded by Mr. Louis Bourdages, That the Bill do pass.

The House divided on the Question ; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

**AYLMER,**  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

En conformité aux dispositions de l'Acte de la dernière Session de la Législature Provinciale, lequel autorise un Recensement et Retour de la Population de la Province, le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre d'Assemblée des Copies de tous les Retours qui ont été reçus des Commissaires nommés sous l'autorité du dit Acte. Les Retours qui se trouvent encore manquer seront de même transmis à la Chambre d'Assemblée dès qu'ils seront reçus.

Retours du Recensement

Château Saint Louis,  
Québec, 29 Novembre 1831.

Les Retours mentionnés dans le Message précédent, sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

*Ordonné*, Que les dits Message et Retours soient référés au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Townships de Grenville et son augmentation, Chatham et Wentworth, demandant une subdivision du Comté du Lac des Deux Montagnes.

Les message et Retours référés;

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien communiquer à cette Chambre, les Instructions qu'il peut avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté, suivant et conformément à la Réponse de Son Excellence, du vingt-troisième jour de Février dernier, à l'Adresse de cette Chambre du vingt-et-unième du dit mois, relativement aux terres comprises dans le Bail des Forges Saint Maurice, dans le District des Trois-Rivières.

Adresse pour des Instructions relatives aux terres comprises dans le Bail des Forges St. Maurice.

*Ordonné*, Que M. Dumoulin, M. Bureau, M. le Solliciteur-Général et M. Proulx présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Un Bill grossoyé pour faire une allouance aux Membres de l'Assemblée, pour les dépenses encourues par eux pour assister aux Sessions de la Législature, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour une Indemnité aux Membres, passé.

M. le Solliciteur-Général a proposé, secondé par M. Stuart, Que le Proviso suivant soit ajouté au dit Bill, en forme de Cavalier, et en fasse partie : “ Pourvu toujours qu'aucun Membre résidant dans la Cité ou Banlieue de Québec, n'aura aucun droit à l'indemnité accordée comme ci-dessus.”

La Chambre s'est divisée sur la Question ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour,

Messieurs Archambeault, Boissonnault, Duval, Huot, Leslie, Mondelet, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Wurtele et Young. (11.)

Contre,

Messieurs Badeaux, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Demers, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumais, Fortin, Goodhue, Guillet, Heney, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Quiroquet, Raymond, Rochon, Taylor, Thibaudeau, Turgeon, Viger et Wright. (43.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. Neilson a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour

## Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Deschamps, Desaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Taylor, Turgeon, Valois, Viger and Wright, (37.)

## Nays,

Messieurs Badeaux, Boissonnault, Casgrain, Clouet, Demers, De Witt, Dumais, Duval, Heney, Huot, Leslie, Mondelet, Morin, Quirouet, Scott, Solicitor General, Stuart, Wurtele and Young, (19.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Exploration of the Province deferred.

The Order of the day, for the House in Committee to consider the expediency of laying out a certain sum of money for the further Exploration of this Province, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till the fourteenth of December next.

Committee on Widow Labrie's Petition.

The Order of the day, for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of Marie Marguerite Gagnier, Widow Labrie, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De St. Ours took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. De St. Ours reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Friday next.

Committee on B. Spearman's Petition.

The Order of the day, for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of Benjamin Spearman, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Then, on Motion of Mr. De Witt, seconded by Mr. Archambeault,

The House adjourned till Friday next.

Answer to an Address.

Mr. Dumoulin, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying him to be pleased to lay before this House, any Instructions he may have received from His Majesty's Government, conformably to the answer given by His Excellency on the twenty third day of February last, to the Address of this House, of the twenty first of the said month, with regard to the Lands

## Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Deschamps, Desaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Heriot, Hoyle, Knowlton, Lafontaine, Lee, Létourneau, Malhiot, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Taylor, Turgeon, Valois, Viger et Wright. (37.)

## Contre,

Messieurs Badeaux, Boissonnault, Casgrain, Clouet, Demers, De Witt, Dumais, Duval, Heney, Huot, Leslie, Mondelet, Morin, Quirouet, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Wurtele et Young. (19.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'approprier une certaine somme d'argent pour l'exploration ultérieure de cette Province, ayant été lu.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis au quartorzième Décembre prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Dame Marie Marguerite Gagnier, veuve Labrie, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. De St. Ours a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. De St. Ours a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Benjamin Spearman, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Alors, sur Motion de M. De Witt, secondé par M. Archambeault,

La Chambre s'est ajournée.

Exploration de la Province, mise.

Comité sur la Pétition de la veuve Labrie.

Comité sur la Pétition de B. Spearman.

Friday, 2nd December, 1831.

Vendredi, 2 Décembre 1831.

Mr. Dumoulin, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien communiquer à cette Chambre, les Instructions qu'il peut avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté, suivant et conformément à la Réponse de Son Excellence du vingt-troisième jour de Février, à l'Adresse de cette Chambre du vingt-et-unième du dit mois, relativement aux terres comprises dans

Réponse à un Adress.

Lands comprised in the Lease of the Forges of *St. Maurice*, in the District of *Three Rivers*, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

In answer to this Address, I have to inform the House of Assembly, that a Copy of their Address, of the twenty third of February last, was transmitted by me, on the ninth of April, to Viscount Goderich, His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, and that conceiving the object contemplated in the said Address to be intimately connected with the disposal of the Jesuits' Estates then under consideration, I submitted to the Secretary of State that the decision of Government on the subject of the Address should be suspended until His Majesty's pleasure regarding the Jesuits' Estates should be made known; and I have only to add, that I have not received any Instructions on the subject to which the Address of the House of Assembly refers.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of *St. Lewis*,  
Quebec, 1st December, 1831.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 30th November, 1831.

Ordered, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. *Gugy*, to attend the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred the Petition of *Edward Holland*, on Saturday next, the third December, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if he thinks fit.

And then he withdrew.

Mr. *De St. Ours* presented to the House, the Reports of the School Visitor for the Counties of *Rouville*, *Saint Hyacinthe* and *Richelieu*.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Ordered, That the Reports of the School Visitors appointed under the Act First, *William* the Fourth, Chapter seven, which have been, or which may be, laid before the House this Session, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Mr. *Heney* presented to the House, the Report of the Commissioners appointed under the Act First, *William* the Fourth, Chapter fifteen, respecting the drawing of a Division Line between Upper and Lower Canada.

For the said Report, see Appendix (T.) at the end of this Volume.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications were presented to the House:

By Mr. *Joliette*.—Two By-Roads in the Parish of *L'Assomption*.

By Mr. *Cazeau*.—By-Road between *Ste. Famille* and *St. Jean*, Island of *Orléans*.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

dans le Bail des Forges *Saint Maurice*, dans le District des *Trois Rivières*, avait été présentée à Son Excellence et qu'il lui avait plu de donner la Réponse suivante:—

Messieurs,

En réponse à cette Adresse, j'informe la Chambre d'Assemblée, que j'ai transmis le neuf Avril au Vicomte Goderich, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département Colonial, son Adresse du vingt-trois Février dernier, et que regardant l'objet contemplé dans la dite Adresse comme étant intimement lié avec la disposition des Biens des Jésuites, alors sous considération, je soumis au Secrétaire d'Etat que la décision du Gouvernement sur le sujet de l'Adresse devait être suspendue, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fut connu à l'égard des Biens des Jésuites; et il ne me reste qu'à ajouter que je n'ai reçu aucunes instructions sur le sujet auquel a rapport l'Adresse de la Chambre d'Assemblée.

AYLMER,  
Gouverneur-en-Chef.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 1er Décembre 1831.

Message du Conseil Légitif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie:

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mercredi, 30 Novembre 1831.

Ordonné, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Légitif permet à l'Honorable M. *Gugy*, d'aller, s'il le juge à propos, Samedi prochain, le trois Décembre, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référée la Pétition d'*Edward Holland*, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Et ensuite il s'est retiré.

M. *De St. Ours* a présenté à la Chambre les Rapports du Visiteur d'Ecoles, pour les Comtés de *Rouville*, *Saint Hyacinthe* et *Richelieu*.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Ordonné, Que les Rapports des Visiteurs d'Ecole, nommés en vertu de l'Acte Première *Guillaume Quatre*, Chapitre sept, qui ont été ou qui pourront être mis devant la Chambre, cette Session, soient référés au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

M. *Heney* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte Première, *Guillaume Quatre*, Chapitre quinze, touchant la fixation d'une ligne de Division entre le *Haut* et le *Bas-Canada*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (T.) à la fin de ce Volume.

Les Rapports suivants des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications intérieures, ont été présentés à la Chambre.

Par M. *Joliette*.—Deux Routes dans la Paroisse de *L'Assomption*.

Par M. *Cazeau*.—Route entre *Sainte Famille* et *Saint Jean*, Ile d'*Orléans*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Petition against  
a new Toll  
Bridge over the  
River St. Charles;

referred.

Power to the  
Committee on  
Hospitals, to re-  
port from time  
to time.

First Report of  
the said Com-  
mittee, on Cho-  
lera Morbus.

Instruction to  
Committee on  
Hospitals.

Message to  
Council for at-  
tendance of  
Honble. Sir  
John Caldwell.

Report on Mon-  
treal New Mar-  
ket Petition.

First Report  
of the Com-  
mittee on  
the Rail Road  
Petition.

A Petition of the Inhabitants of the County of *Lotbinière*, and others, was presented to the House by Mr. *Noël*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and its Vicinity, (p. 32), for an Act to authorize them to erect a Toll Bridge over the River *St. Charles*; and praying the House not to grant the prayer thereof.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and its Vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River *Saint Charles*.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and other references, have power to report from time to time, by Bill or otherwise.

Mr. *Young* then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee have examined that part of the Speech of His Excellency the Governor in Chief, which has reference to the ravages of the *Cholera Morbus* in *Europe*. His Excellency notices this dreadful scourge in terms the most encouraging for the Inhabitants of this Province. Your Committee have nothing before it that can in any way diminish the confidence to which the positive assurances of His Excellency naturally give rise; but it will not fail to take into its serious consideration any information which, in the course of its investigations, may appear to require further provisions against the introduction of disease.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*, to enquire and report whether it be expedient to repeal or amend the Laws regulating Quarantine, and the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable Sir *John Caldwell*, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly, to whom is referred the Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and its Vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River *St. Charles*, on Monday next the fifth instant, at ten o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference.

*Ordered*, That Mr. *Duval* do carry the said Message to the Legislative Council.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Trustees for the establishment of a new Market in the City of *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, after mature reflection, are of opinion, that the Public Money ought not to be granted for an object so purely local.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Persons residing in the District of *Montreal*, relating to a Rail Road, have power to report from time to time.

Mr. *Leslie* then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your

Une Pétition des Habitans du Comté de *Lotbinière*, et autres, a été présentée à la Chambre par M. *Noël*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec* et de ses environs (p. 32), demandant un Acte pour les autoriser à bâti un Pont de Péage sur la Rivière *Saint Charles*; et priant la Chambre de ne pas en accorder la demande.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec*, et de ses environs, demandant permission d'ériger un Pont sur la Rivière *Saint Charles*.

*Ordonné*, Que le Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres, à la *Pointe Lévi*, et autres références, ait pouvoir de faire rapport de tems à autre, par Bill ou autrement.

M. *Young* a alors présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Votre Comité a examiné la partie de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, qui a rapport aux ravages du *Choléra-Morbus* en *Europe*. Son Excellence y parle de ce fléau de la manière la plus rassurante pour les Habitans de cette Province. Votre Comité n'a par devers lui rien qui puisse autoriser des craintes contraires aux assurances positives de Son Excellence, mais il ne manquera pas de prendre dans sa sérieuse considération, toute information qui, dans le cours de ses recherches lui paraîtra requérir de plus amples dispositions contre l'introduction des Maladies.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres à la *Pointe Lévi*, de s'enquérir et faire rapport, s'il est expédié d'abroger ou amender les Lois qui règlent la Quarantaine, et l'Hôpital temporaire des Fièvres à la *Pointe Lévi*.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable Sir *John Caldwell*, un de leurs Membres, de venir Lundi prochain, le cinq du courant, à dix heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée auquel est référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec*, et de ses environs, demandant permission d'ériger un Pont sur la Rivière *Saint Charles*, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

*Ordonné*, Que M. *Duval* porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Syndics pour l'établissement d'un nouveau Marché dans la Cité de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après mûre réflexion, est d'opinion que les Fonds Publics ne devraient pas être employés à des objets d'une nature aussi purement locale.

*Ordonné*, Que le Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de diverses personnes résidantes dans le District de *Montréal*, relativement à un Chemin à *Lisses*, ait pouvoir de faire Rapport de temps à autre.

M. *Leslie* a alors présenté à la Chambre le premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre

Pétition contre  
un nouveau  
Pont de Péage,  
sur la Rivière  
St. Charles.

référée.

Pouvoir au Co-  
mité sur les  
Hôpitaux de  
faire rapport de  
tems à autre.

Premier Rap-  
port du dit  
Comité, sur le  
Choléra Morbus.

Instruction au  
Comité sur les  
Hôpitaux.

Message au  
Conseil pour la  
présence de  
l'Honorable Sir  
John Caldwell.

Rapport sur la  
Pétition relative  
à un nouveau  
Marché à Mon-  
tréal.

Premier Rap-  
port du Co-  
mité sur la Péti-  
tion relative à  
un Chemin à  
*Lisses*.

Your Committee proceeded to examine if the Standing Rules of the House had been complied with, and have to report that the first notification in the *Montreal Gazette*, appeared on the twentieth September, and in the *Quebec Gazette*, on the twenty ninth of same month.

The Notice was affixed upon the Church Door of the Parish of *Laprairie*, on the twenty fourth, upon that of *St. Luc*, *St. John* and *Chambly*, on the twenty fifth, and of *Longueuil*, on the twenty sixth of the month of September.

If the Petition had not been presented until the last day fixed for the reception of Private Petitions, the Notices would have been strictly regular; but as the Petition was laid before the House on the twenty third, it follows that the notification in the *Quebec Gazette*, and the notice at *Laprairie*, were one day, and those at *St. Luc*, *St. John* and *Chambly*, two days, and at *Longueuil*, three days less than required by the Rules.

Your Committee, considering the slight deviation that has occurred, recommend the waiving of the strict application of the Rule in the present instance.

*Ordered*, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That this House doth concur in the Report of the Special Committee.

Message from His Excellency. Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:—

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, the several Accounts of the Revenue and Expenditure of the Province, for the nine months ending the tenth of October last.

From the Account of the Expenditure of the Civil Government, for the period of nine months above referred to, it appears that the Expenditure has been less than the Appropriation, by the sum of £2361 6s. 8d.

It likewise appears that there are certain claims for Contingencies over and above the Appropriation for particular Services, amounting to £707 3s. 4d., still unpaid, and for which the Governor in Chief relies on the liberality of the House to make provision.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 2nd December, 1831.

For the Accounts referred to in the above Message, see Appendix (U.) at the end of this Volume.

The House being informed that Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was at the Door, he was admitted, and, at the Bar, delivered a Statement of Cash in the Vault, under

Votre Comité procéda à examiner si les Règles permanentes de la Chambre avaient été suivies, et il a à rapporter que la première annonce, dans la *Gazette de Montréal*, parut le vingt Septembre, et dans la *Gazette de Québec*, le vingt-neuf du même mois.

L'annonce fut placardée à la porte de l'Eglise de la Paroisse de *Laprairie* le vingt-quatre, et sur celles de *Saint Luc*, *Saint Jean* et *Chambly*, le vingt-cinq, et de *Longueuil*, le vingt-six du mois de Septembre.

Si la Pétition n'est été présentée que le dernier jour fixé pour la réception des Pétitions privées, les notifications auraient été strictement régulières, mais la Pétition ayant été mise devant la Chambre le vingt-trois, il s'ensuit que la notification donnée dans la *Gazette de Québec*, et l'annonce donnée à *Laprairie*, ont été d'un jour, et celles données à *Saint Luc*, *Saint Jean* et *Chambly*, de deux jours, et à *Longueuil* de trois jours de moins que ce que requièrent les Règles.

Votre Comité, en considération de la légère déviation qui a eu lieu, recommande, pour le cas présent, l'exemption de l'application stricte de la Règle.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

*Résolu*, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial.

Le Lieutenant-Colonel *Craig*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré,

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, les divers Comptes des Revenus et des Dépenses de la Province, pour les neuf mois expirés le dix Octobre dernier.

Par le Compte des Dépenses du Gouvernement Civil pour la période de neuf mois, ci-dessus mentionnée, il appert que les Dépenses ont été moindres que l'Appropriation de la somme de £2361 6s. 8d.

Il appert pareillement qu'il y a certaines Réclamations pour les Dépenses contingentes hors et en sus de l'Appropriation pour services particuliers, montant à £707 3s. 4d., restant encore à payer, et le Gouverneur-en-Chef attend de la liberalité de la Chambre qu'elle y pourvoira.

Château *Saint Louis*.

Québec, 2 Décembre 1831.

Pour les Comptes mentionnés dans le dit Message, voyez Appendix (U.) à la fin de ce Volume.

La Chambre ayant été informée que le Lieutenant-Colonel *Craig*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, était à la Porte, il a été admis, et a remis à la Barre, un Etat de l'Argent dans la Voûte, sous les

committed;

considered;

A Resolution  
reported.

Public Ac-  
counts.

Une Résolution  
rapportée.

Message de Son  
Excellence.

Comptes Pa-  
blics.

Etats de l'Ar-  
gent dans les  
Voûtes Publ-  
ques, prése-  
ntés.

Statements of  
Cash in the  
Public Vaults  
presented.

Appendix (U.)

the joint custody of the Receiver General, the Auditor General of Accounts, and the Provincial Secretary; and a Statement of the Cash in the Vault under the sole custody of the Receiver General, pursuant to the Address of this House, of the twenty fifth ultimo.

The said Statements are as followeth:—

Statement of Money in the Vault secured by three Locks, in the Castle of *Saint Lewis*, in the joint custody of the Receiver General, the Auditor General of Public Accounts, and the Secretary of the Province, prepared by command of His Excellency the Governor in Chief.

Twelve thousand five hundred and eighty eight pounds eleven shillings and four pence currency.

J. HALE,  
Receiver General.  
T. A. YOUNG,  
Auditor General.  
D. DALY,  
Secretary of the Province.

Quebec, 28th November, 1831.

Statement of the amount of Public Money in the Vault under the sole control of the Receiver General.

£8219 7 10

Eight thousand two hundred and nineteen pounds seven shillings and ten pence currency.

Quebec, 28th November, 1831.

J. HALE,  
Receiver General.

Mr. *De St. Ours*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *Marie Marguerite Gagnier*, Widow *Labrie*, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is expedient to facilitate the publication of the History of *Canada*, composed by the late *Jacques Labrie*, Esquire, by authorizing the purchase, in the name of the Province, of that number of Copies whereof the cost shall be nearest to, and shall not exceed, the sum of Five hundred pounds currency.

*Ordered*, That Mr. *Morin* have leave to bring in a Bill to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of *Canada*, by the late *Jacques Labrie*, Esquire.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

The Order of the day, for the second reading of the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Monday next.

A Bill for vacating the Seats of Members of the Assembly in certain cases therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

committed.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the expediency of amending an

les soins réunis du Receveur-Général, de l'Auditeur-Général des Comptes et du Secrétaire Provincial, et un Etat de l'Argent dans la Voûte sous le seul soin du Receveur-Général, tels que demandés par l'Adresse de la Chambre d'Assemblée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le vingt-cinquième du mois dernier.

Les dits Etats sont comme suit:—

Etat de l'Argent dans la Voûte à trois Serrures dans le Château *Saint Louis*, sous les soins réunis du Receveur-Général, de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, et du Secrétaire de la Province, préparé par ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Douze mille cinq cent quatre-vingt-huit livres onze schelings et quatre deniers courant.

J. HALE,  
Receveur-Général.  
T. A. YOUNG,  
Auditeur-Général.  
D. DALY,  
Secrétaire de la Province.

Québec, 28 Novembre 1831.

Etat du montant de l'Argent Public dans la Voûte, sous le seul contrôle du Receveur-Général,

£8219 7 10.

Huit mille deux cent dix-neuf livres sept schelings et dix deniers courant.

Québec, 28 Novembre 1831.

J. HALE,  
Receveur-Général.

Rapport d'une  
Résolution sur  
la Pétition de la  
Veuve Labrie.

M. *De St. Ours*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Dame *Marie Marguerite Gagnier*, Veuve *Labrie*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié de faciliter la publication de l'Histoire du *Canada*, composée par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer, en autorisant l'achat, au nom de la Province, de tel nombre de Copies dont le montant ou prix de vente d'icelles, sera le plus près de et n'excédera pas la somme de cinq cents livres courant.

*Ordonné*, Que M. *Morin* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du *Canada*, par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Bill relatif à  
l'Histoire du  
*Canada*, par J.  
Labrie, la pre-  
mière fois.

Bill relatif aux  
Juges, remis.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rendre vacans les Sièges des Membres de l'Assemblée, en certains cas y mentionnés, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre, Demain.

Bill pour rendre  
vacans les Sièges  
des Membres, lu  
la seconde fois;

Comité sur l'Or-  
donnance 258  
Geo. III, Chap.  
4.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération, s'il convien-  
drait

Bill relating to  
the Judges de-  
ferred.

Bill for vacating  
the Seats of  
Members read  
the second time;

Committee on  
Ord. 25th Geo.  
III, cap. 4.

an Ordinance passed in the twenty fifth year of the Reign of His late Majesty *George the Third*, Chapter Four, intituled, "An Ordinance concerning Advocates, Attornies, Solicitors and Notaries, and for the more easy collection of His Majesty's Revenue," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Antoine Charles Taschereau* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to amend the Ordinance passed in the Twenty fifth year of the Reign of His Majesty *George the Third*, Chapter Four, intituled, "An Ordinance concerning Advocates, Attornies, Solicitors and Notaries, and for the more easy collection of His Majesty's Revenues."

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of considering whether it be not necessary to establish uniformity in the manner of holding the Meetings of *Fabriques* in this Province, and to enact and declare what persons are entitled to be present, deliberate and vote at Meetings held for the election of Church-Wardens, (*Marguilliers*), and for examining the Accounts of the Church-Wardens whose term of service is expired, and for deciding all questions concerning extraordinary expenses; and also, to define the qualification (and what that qualification shall be) of the persons entitled to assist at such Meetings, being read;

*Ordered*, That the Petition of the Members of the Catholic Clergy of *Lower Canada*, presented to the House on Wednesday last, be referred to the said Committee.

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is necessary to establish uniformity as to the manner in which Meetings of *Fabriques* shall be called and held in this Province.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to declare what persons are entitled to assist at Meetings of *Fabriques* held for the election of Church-Wardens, for the examination of the Accounts rendered by Church-Wardens whose terms of service have expired; for the consideration of any extraordinary expenditure, and for the administration of the temporal affairs of the Church.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every senior and junior Church Warden, every Rector or Priest doing duty as such, every Missionary, and every Proprietor of real property, being a Roman Catholic, in the Country Parishes, and in the Parish of the Town of *Three Rivers*, has and shall be held to have a right to be present, deliberate and vote at such Meetings.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every senior and junior Church Warden, every Rector or Priest doing duty as such, and every person being a Roman Catholic, and a Proprietor of immoveable property, in the Parishes of the Cities of

*Quebec*

VOL.—41.

drait d'amender une Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté *George Trois*, Chapitre Quatre, intitulée, "Ordonnance qui concerne les Avocats, Procureurs, Solliciteurs et les Notaires, et qui rend plus aisément le recouvrement des Revenus de Sa Majesté," ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Antoine Charles Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Antoine Charles Taschereau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Ordonnance passée dans la vingt-cinquième année du Règne de Sa Majesté *George Trois*, Chapitre Quatre, intitulée, "Ordonnance qui concerne les Avocats, Procureurs, Solliciteurs et les Notaires, et qui rend plus aisément le recouvrement des Revenus de Sa Majesté."

Rapport d'une Résolution.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il n'est pas nécessaire d'établir l'uniformité dans la manière de tenir les Assemblées de *Fabriques* en cette Province, et de statuer et déclarer quelles personnes ont droit d'assister, de délibérer et de voter aux Assemblées pour l'élection de nouveaux Marguilliers, et la reddition des Comptes des Marguilliers sortis de charge, et pour décider sur les dépenses qui excèdent l'entretien ordinaire; et aussi de définir la qualification, et quelle qualification des personnes qui peuvent avoir droit de participer aux susdites Assemblées, ayant été lu;

Comité sur les Fabriques.

*Ordonné*, Que la Pétition des Membres du Clergé Catholique du *Bas-Canada*, présentée à la Chambre, Mercredi dernier, soit référée au dit Comité.

La Pétition du Clergé Catholique-Romain, référée.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait Rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport de Résolutions.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est nécessaire d'établir l'uniformité dans la manière de convoquer et de tenir les Assemblées de *Fabriques* en cette Province.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédié de déclarer quelles personnes ont droit d'assister aux Assemblées de *Fabriques* pour l'élection de nouveaux Marguilliers, pour la reddition des Comptes des Marguilliers sortis de charge et pour dépenses extraordinaires et pour tous Règlements du gouvernement temporel de l'Eglise.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout et chaque Marguillier, ancien et nouveau, Curé ou Prêtre faisant les fonctions de Curé, Missionnaire, et tout et chaque Propriétaire Catholique-Romain dans les Paroisses de Campagne et dans la Paroisse de la Ville des *Trois-Rivières*, sont et seront propres et convenables pour assister, délibérer et voter aux susdites Assemblées.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout et chaque Marguillier ancien et nouveau, Curé ou Prêtre faisant les fonctions de Curé, et tout et chaque Propriétaire Catholique-Romain, possédant dans les Paroisses des Cités de *Québec* et de *Montréal*, des Immeubles

2 H

Quebec and Montreal, to the value of Thirty pounds currency, per annum, or in the Parish of St. Roch, in the City of Quebec, to the value of Twelve pounds currency, per annum, has and shall be held to have a right to be present, deliberate and vote at such Meetings.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Laguerre, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yea,

Messieurs Amiot, Badeaux, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Corneau, Courteau, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Guillet, Gugy, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Lee, Létourneau, Mathiot, Morin, Mousseau, Peck, Proulx, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Valois, Viger and Wright. (32.)

Nay,

Messieurs Archambeault, Casgrain, Cazeau, Déligny, Dumais, Dumoulin, Duval, Heriot, Huot, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Trudel, Turgeon and Young. (17.)

So it was carried in the Affirmative.

And the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each:

Yea, 32.

Nay, 17.

So they were carried in the Affirmative, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Then, on Motion of Mr. Archambeault, seconded by Mr. Mondelet,

The House adjourned.

Petition for  
enquiry into  
the Post Office  
Department;

Saturday, 3d December, 1831.

**A**PETITION of Robert Armour, Junior, Esquire, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioner, in connexion with almost every Editor, Printer and Publisher of Newspapers within the Province, addressed a Petition to the House during its last Session, praying that a certain tax upon Newspapers might be abolished, which had been imposed and exacted by the present Deputy Post Master General of British North America, and his Predecessors in that office, from all the Proprietors of Public Journals within the Province: That the said Petition having been referred to a Special Committee, with several other references relative to the Post Office Department, it was established in Evidence before the Committee, that the Tax complained of had risen in amount since 1791, from one shilling to five shillings, at the mere will and pleasure of the head of the Post Office Department for the time being, and, without any legal authority, either for the increase or for the original demand: That this arbitrary and very impolitic tax imposed by the Deputy Post Master General, the Petitioner has every reason to believe, forms no part of the general funds of the Post Office, but is a private perquisite demanded by that Officer, and by him exacted in advance from every Proprietor in Lower and Upper Canada, and may be diminished or increased according to his private views or wishes:

That

Immeubles de la valeur de trente livres courant de revenu par année, et dans la Paroisse de Saint Roch de la Cité de Québec, de la valeur de douze livres courant de revenu par année, sont et seront propres et convenables pour assister, délibérer et voter aux susdites Assemblées.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Laguerre, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour.

Messieurs Amiot, Badeaux, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Corneau, Courteau, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Guillet, Gugy, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Lee, Létourneau, Mathiot, Morin, Mousseau, Peck, Proulx, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Valois, Viger et Wright. (32.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Casgrain, Cazeau, Déligny, Dumais, Dumoulin, Duval, Heriot, Huot, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Trudel, Turgeon et Young. (17.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles;

La Chambre s'est divisée sur chacune:

Pour, 32.

Contre, 17.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative, et  
Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Alors, sur Motion de M. Archambeault, secondé par M. Mondelet.

La Chambre s'est adjournée.

Samedi, 3 Décembre 1831.

Pétition pour  
Enquête dans le  
Département du  
Bureau de la  
Poste;

**U**NÉ Pétition de Robert Armour, le jeune, Ecuyer, a été présentée à la Chambre par M. Leslie, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que le Pétitionnaire, de concert avec presque tous les Editeurs, Imprimeurs et Rédacteurs des Papiers-Nouvelles dans cette Province, a présenté une Pétition à la Chambre, dans sa dernière Session, demandant l'abolition d'un certain droit qui aurait été exigé par le Député Maître Général de Poste actuel de l'Amérique Britannique du Nord, et ses prédécesseurs dans cette charge, de tous les Propriétaires de Journaux Publics: Que cette Pétition ayant été référée à un Comité Spécial, avec diverses autres références relatives au Bureau du Département de la Poste, il fut prouvé devant ce Comité, que le droit dont on se plaint, se serait accru depuis 1791, depuis un scheling jusqu'à cinq schelings, et cela par l'ordre du Chef du Département du Bureau de la Poste pour le temps d'alors, sans aucune autorité légale pour ce faire, tant à l'égard du droit demandé en premier lieu, qu'à l'égard de son augmentation: Que ce droit arbitraire et très-impolitique exigé par le Député Maître Général de la Poste, ne forme pas partie des fonds du Bureau Général de la Poste, mais qu'il a été imposé par cet Officier, qui l'a fait payer d'avance à tout Propriétaire de Papiers-Nouvelles dans le Haut et le Bas-Canada, et qu'il pourrait de même diminuer ou augmenter selon ses vues particulières: Que ce droit, encore qu'il est illégal dans son origine, est de même préjudiciable

That this fee, besides being of illegal origin, is highly prejudicial to the cause of Education, and to that diffusion of general intelligence through the public press, which is necessary in all new Countries : That the Deputy Post Master General continues still to claim of the Proprietors of Newspapers in Lower Canada, the sum of four shillings per annum, for every weekly paper sent by His Majesty's Mail, and five shillings per annum, for every semi-weekly paper : That on the other references to the said Committee, it was established in evidence, that a large sum of money was annually remitted to England, from the Post Office Department in this Province, instead of the surplus Revenue of that Department in this Province, being laid out in the establishment of new routes and Post Offices for the public benefit, and in the regular conveyance by the Mail of Letters, Newspapers, Pamphlets, &c. to the inhabitants of every part of the Province : That various abuses exist in the management of the Post Office Department, and the Revenue arising therefrom is not properly applied for the furtherance of the objects for which it is raised ; and praying the House to resume the inquiries into the receipts, expenditure and management of the Post Office Department, commenced during the last Session of the Provincial Parliament, and considering the premises, take such measures as will afford relief to the Printers and Publishers of Newspapers in Lower Canada, and promote the diffusion of knowledge through the means of the Public Press, as in the wisdom of the House may seem meet.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Mondelet, Mr. Viger, Mr. Morin, Mr. Neilson, Mr. Panet and Mr. Quesnel do compose the said Committee.

Petition against the Road Laws and Grand Voyers;  
A Petition of the Inhabitants of the Parish of St. Paschal de Kamouraska, was presented to the House by Mr. Casgrain, and the same was received and read ; complaining of the insufficiency of the Road Laws as respects the Office of Grand Voyer, and praying amendments thereto.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, " An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges.

First Report of Committee on Private Bills.  
Mr. Viger, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee have taken into consideration the Petition of the Officers and Members of the Quebec Volunteer Fire Corps, and having received the necessary information relating to the said Petition, are of opinion, that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Your Committee next proceeded to examine the Petitions of the Freeholders of the Parish of St. Athanase, County of Rouville, and of the Trustees of the Village of L'Assomption, County of L'Assomption, and are of opinion, that it is not expedient to provide by any Legislative measure for the prayer of the Petitioners, seeing that by an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His late Majesty George

préjudiciable à la cause de l'Education, et à cette dissémination de connaissances générales que favorise la Presse, et que nécessite tout Pays nouveau : Que le Député Maitre Général de la Poste réclame encore des Propriétaires des Papiers-Nouvelles dans le Bas-Canada, la somme de quatre schelings par année, pour tout Papier hebdomadaire qui est transmis par la Malle de Sa Majesté, et cinq schelings pour celui qui est transmis deux fois par semaine : Que sur les autres références devant le dit Comité, il a été prouvé qu'une grande somme d'argent était envoyée annuellement en Angleterre par le Département du Bureau de la Poste en cette Province, au lieu d'être appliquée à l'établissement de Postes, et de Bureaux de Poste sur les Routes nouvelles, pour l'avantage du Public, afin que les Habitants de toutes les parties de la Province reçoivent par une Malle régulière les Lettres, Manuscrits et Papiers-Nouvelles : Qu'il existe plusieurs abus dans la régie du Département du Bureau de la Poste, et que les Revenus qu'il produit ne sont pas convenablement appliqués pour avancer l'objet pour lequel ils sont prélevés ; et priant la Chambre de reprendre l'Enquête, tant sur les Recettes et Dépenses que sur la Régie du Département du Bureau de la Poste, commencée dans la dernière Session du Parlement Provincial, et, considérant cet exposé, de prendre telles mesures que, dans sa sagesse, elle jugera convenables, et qui accorderont du secours aux Imprimeurs et Rédacteurs de Papiers-Nouvelles dans le Bas-Canada, et favoriseront la dissémination des connaissances, au moyen de la Presse.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Mondelet, M. Viger, M. Morin, M. Neilson, M. Panet et M. Quesnel composent le dit Comité.

Pétition contre des Chemins et Grands-Voyers;  
Une Pétition des Habitans de la Paroisse de Saint Paschal de Kamouraska, a été présentée à la Chambre par M. Casgrain, laquelle a été reçue et lue ; se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins, en autant qu'elles ont rapport à l'Office de Grand-Voyer, et demandant que les dites Lois soient amendées.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, " Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts.

Premier Rapport du Comité sur les Bills privés.  
M. Viger, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a pris en considération la Pétition des Officiers et Membres de la Société des Pompiers Volontaires de Québec, et après avoir pris les renseignemens convenables au sujet de cette Pétition, votre Comité est d'opinion, qu'on peut accorder la demande des Pétitionnaires.

Votre Comité a ensuite procédé à l'examen des Pétitions des Francs Tenanciers de la Paroisse de Saint Athanase, Comté de Rouville, et des Syndics du Village de l'Assomption, Comté de l'Assomption, et est d'opinion qu'il n'est pas nécessaire de pourvoir par aucune mesure Législative, à la demande des Pétitionnaires, vu que par un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté George Quatre,

*George the Fourth, Chapter thirty seven, intituled, "An Act further to continue, for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, concerning the Police of the Borough of William Henry, and of certain other Villages of this Province," the Trustees of all Villages are authorized to make such Regulations as they shall deem fit, by complying with the Rules prescribed by the said Act.*

Address for  
Statements and  
information re-  
lating to the Je-  
suits Estates.

*Resolved,* That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to cause to be laid before this House, the following Statements and Information relating to the Estates of the late Order of Jesuits in this Province, now in possession of the Crown:—

A Statement of Real Property belonging to the late Order of Jesuits in this Province, at the time it came into the possession of the Crown.

A Statement of the parts of the said Property alienated since the said time, if any, and to whom, with the date of such alienations, the amount of the consideration, and the names of the Notaries before whom the Deeds were passed, or a reference to any other instrument by which any such alienation may have been made.

A Statement of the annual amount of the money received, arising from each of the said Estates since the said time.

A detailed Statement of the several payments made out of the said money during the said period, shewing the date and nature of the payment, and by what Warrant.

A Statement of the Cash now in the Chest belonging to the Estates of the late Order of Jesuits, and of the securities taken for its safe keeping.

Also, a Statement of the amount of any Debts due to the Estates, and a detailed Statement of any Debts claimed against the said Estates.

Also, a Statement of the necessary expenses of management of the said Estates, for the current year.

And a Statement of any Scholastic Establishment to which the Funds of the said Estates are now applied, and the amount allowed to each.

Also, a Copy of the Despatch of His Majesty's Secretary of State for the Colonial Department, of the twenty fourth December, One thousand eight hundred and thirty, referred to in the Despatch of the seventh July last.

*Ordered,* That Mr. Neilson, Mr. Louis Bourdages, Mr. Stuart and Mr. Laguerre do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Bill relating to  
Defendants in-  
dicted for mis-  
demeanor, read  
the second  
time;  
referred.

A Bill to confer on Defendants included in the same Indictment for Misdemeanor, the right of severing in their Trial, was, according to Order, read a second time.

*Resolved,* That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered,* That Mr. Duval, Mr. Lafontaine, Mr. Mondelet, Mr. Huot, and Mr. Solicitor General, do compose the said Committee.

Committee on  
B. Spearman's  
Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of Benjamin Spearman, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

Quatre, Chapitre trente-sept, intitulé, "Acte pour continuer pour un temps limité, et amender un certain Acte mentionné, qui pourvoit à la Police du Bourg de William Henry, et de certains autres Villages en cette Province," les Syndics de tous les Villages sont autorisés à faire tels Règlements qu'ils jugeront convenables, en se conformant aux Règles prescrites par le dit Acte.

Adresse pour des  
Etats et Informa-  
tion, relati-  
vement aux  
Biens des Jésu-  
ites.

*Résolu,* Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, les Etats et Informations suivans, qui ont rapport aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites en cette Province, actuellement en possession de la Couronne:—

Un Etat des Biens immobiliers, appartenans au ci-devant Ordre des Jésuites en cette Province, lorsque la Couronne en devint en possession.

Un Etat des portions des dits Biens, (si aucune il y a) qui ont depuis été aliénées, à qui elles l'ont été, la date de telles alienations, le prix d'icelles, et les noms des Notaires devant lesquels les Actes ont été passés, ou un Renvoi à tout autre Acte, par lequel aucune telle alienation peut avoir été faite.

Un Etat du montant des Deniers perçus annuellement, provenant de chacun des dits Biens, depuis la dite époque.

Un état détaillé de divers paiemens faits à même les dits Deniers, durant la dite période, faisant voir la date et la nature du paiement, et en vertu de quel Warrant.

Un Etat de l'Argent actuellement dans la Caisse, provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et des précautions prises pour sa sûreté.

Aussi, Un Etat du montant d'aucunes Dettés actives, formant partie des dits Biens, et un Etat détaillé des Dettés réclamées contre iceux.

Aussi, Un Etat des Dépenses nécessaires pour la Régie des dits Biens, durant la présente année.

Et un Etat d'aucun Etablissement d'Education auquel les Fonds des dits Biens sont actuellement appliqués, et le montant alloué à chacun.

Aussi, Une Copie de la Dépêche du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour le Département des Colonies, du vingt-quatre Décembre mil-huit-cent-trente, à laquelle il est fait allusion dans la Dépêche du septième Juillet dernier.

*Ordonné,* Que M. Neilson, M. Louis Bourdages, M. Stuart et M. Laguerre présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Bill relatif aux  
Défendeurs ac-  
cusés de délit  
la seconde fois.  
référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour accorder aux Défendeurs inclus dans le même Acte d'Accusation pour délit, (*Misdemeanor*) le droit d'avoir leur procès séparément, a été lu une seconde fois.

*Résolu,* Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné,* Que M. Duval, M. Lafontaine, M. Mondelet, M. Huot et M. le Solliciteur-Général composent le dit Comité.

Comité sur la  
Pétition de B.  
Spearman.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Benjamin Spearman, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et

And

Committee on Bill for vacating the Seats of Members;  
And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

reported: The Order of the day, for the House in Committee on the Bill for vacating the Seats of Members of the Assembly in certain cases therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had gone through the Bill without making an amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Then, on Motion of Mr. *Courteau*, seconded by Mr. Rémi Séraphin *Bourdages*.

The House adjourned till Monday next.

*Monday, 5th December, 1831.*

Answer to an Address. M. *Neilson*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to cause to be laid before this House, certain Statements and Information relating to the Estates of the late Order of Jesuits in this Province, now in the possession of the Crown, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Statements required, and also a Copy of the Despatch mentioned in the Address, will be laid before the House without delay.

Internal Communications: Report of Commissioners presented. Mr. *Archambeault* presented to the House, the Report of the Commissioners for exploring, examining and ascertaining the best lines for the new Roads required in the County of *Beauharnois*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Reports of Agricultural Societies referred. *Ordered*, That the several Reports of the Agricultural Societies presented or to be presented to this House, be referred to the Standing Committee of Agriculture.

Bill relating to the Meetings of Fabriques read the first time. *Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* have leave to bring in a Bill to re-establish uniformity with regard to Meetings of the *Fabriques* in this Province, and to declare whoare the persons entitled to take part therein in certain cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the said Bill be read a second time on Wednesday next.

Mr. *Duval* moved in amendment, seconded by Mr. *Dumoulin*, to strike out the word "Wednesday," and insert "Saturday."

The House divided on the Motion of amendment:

Yea, 27.

Nays, 18.

So it was carried in the Affirmative.

The

Vol.—41.

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit reçu Lundi prochain.

Comité sur le Bill pour rendre vacans les Siéges des Membres. L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre vacans les Siéges des Membres de l'Assemblée en certains cas y mentionnés, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait Le dit Bill repassé le Bill sans y faire aucun amendement, et le porté; Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Alors, sur Motion de M. *Courteau*, secondé par M. Rémi Séraphin *Bourdages*,

La Chambre s'est adjournée à Lundi prochain.

*Lundi, 5 Décembre 1831.*

Réponse à une Adresse. M. *Neilson*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, certains Etats et Informations qui ont rapport aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites en cette Province, actuellement en possession de la Couronne, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que les Etats demandés, et aussi une Copie de la Dépêche mentionnée dans l'Adresse, seraient mis devant la Chambre ans délai.

M. *Archambeault* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour explorer, examiner et constater les meilleures directions pour les nouveaux Chemins demandés dans le Comté de *Beauharnois*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin Appendice (E.) de ce Volume.

Rapports des Sociétés d'Agriculture, réservés. *Ordonné*, Que les différens Rapports des Sociétés d'Agriculture, présentés ou à être présentés à cette Chambre, soient référés au Comité permanent d'Agriculture.

Bill relatif aux Assemblées de Fabriques, lu la première fois. *Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill pour rétablir l'uniformité dans les Assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer en certains cas.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Bureau*, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

M. *Duval* a proposé en amendement, secondé par M. *Dumoulin*, de retrancher le mot "Mercredi," et d'insérer "Samedi."

La Chambre s'est divisée sur la Motion d'amendement:

Pour, 27.

Contre, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, Accordingly.

Petition for a  
Canal from  
Lake St. Fran-  
cis to the Ottawa  
River ;

referred.

A Petition of divers Inhabitants of *Vaudreuil*, was presented to the House by Mr. Demers, and the same was received and read; praying an aid to open a Canal from Lake *St. Francis* to the *Ottawa River*.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

First Report of  
Committee on  
Courts of Jus-  
tice.

Mr. Quesnel, from the Standing Committee of Courts of Justice, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee feeling the importance of the matter submitted for their consideration, have given their early attention to the subject of the Amendments which it might be expedient or necessary to make to the several Acts and Ordinances relating to the Administration of Justice in this Province; and having carefully examined the several provisions of these Laws, and ascertained their defects, and the inconvenience thence arising, have unanimously concurred in recommending to Your Honorable House the abolition of the Court of Appeal, as constituted by the Act 34, Geo. III. Cap. 6, and the creation of a new Tribunal of Revision, which being, from the nature of its composition, independent and enlightened, could not fail to inspire respect for its decisions, and to deserve the confidence of all His Majesty's subjects in this Province.

Your Committee are also unanimously of opinion, that the Administration of Justice has hitherto been too much concentrated in the Towns; that it would be both fair and reasonable that the numerous population which is remote from the Towns, and is disseminated throughout the several Districts of the Province, should be admitted to a participation in the benefits of a prompt and cheap Administration of Justice; and the mode of attaining that end, which appears to them less liable to abuse and inconvenience, is the establishing of Circuit Courts.

However important the details of a Judicature Bill may be, Your Committee feeling assured that it is essential to the success of such a Bill, that they should in the first instance secure the concurrence of Your Honorable House in all the points which Your Committee has enquired into, discussed and adopted as fundamental principles; feeling also, that their further labour and operations must in a great measure depend on your adoption or rejection of these fundamental points, have thought right to confine themselves for the present to setting forth by Resolution the principles and elements of a new Judicature Bill, with a view to the more clear exposition of the subject, and to its more easy discussion before Your Honorable House :

The following Resolutions have been adopted by Your Committee, and are submitted to Your Honorable House :

1. *Resolved*, That the Court of Appeal for this Province, should henceforth consist of four Judges duly qualified, the Chief Justice to be the President, and in case of the unavoidable absence or sickness of any of the Members, the Quorum to consist of three.

2. *Resolved*, That this Court should, as heretofore, be a Court of Revision, and have Criminal as well as Civil Jurisdiction.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

Une Pétition de divers Habitans de *Vaudreuil*, a été présentée à la Chambre par M. Demers, laquelle a été reçue et lue; demandant une aide pour ouvrir un Canal depuis le Lac *Saint François* jusqu'à la Rivière des Outaouais.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit réservée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

M. Quesnel, du Comité permanent des Cours de Justice, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grefier, comme suit :—

Votre Comité convaincu de l'importance du sujet soumis à sa considération, s'est occupé sans délai des Amendemens qu'il pouvait être utile ou nécessaire de faire aux divers Actes et Ordonnances qui ont rapport à l'Administration de la Justice en cette Province, et après avoir soigneusement examiné les diverses dispositions de ces Lois, constaté leurs défauts et les inconveniens qui en sont résultés, il a été unanimement d'accord à recommander à votre Honorable Chambre l'abolition de la Cour d'Appel, telle que constituée par le Statut de la 34e George III, Chapitre 6, et la formation d'un nouveau Tribunal de révision, qui, par la nature même de sa composition devant être indépendant et éclairé, ne manquerait pas d'inspirer pour ses décisions le respect et la confiance méritée de tous les sujets de Sa Majesté en cette Province.

Votre Comité est aussi convenu à l'unanimité, que l'Administration de la Justice avait été jusqu'à présent trop concentrée dans les Villes; qu'il n'était que juste et raisonnable de faire participer aux avantages d'une Justice prompte et peu dispendieuse, la nombreuse population disséminée loin des Villes, et jusqu'aux extrémités des différents Districts de la Province, et que, pour parvenir à ce but, le mode le moins sujet aux inconveniens et aux abus, lui paraissait être celui qu'offraient les Cours de Circuit.

Persuadé que, pour travailler avec fruit à la rédaction d'un Bill de Judicature, il fallait avant d'entrer dans aucun détail, quelqu'importants qu'ils fussent d'ailleurs, s'assurer de la concurrence et de l'assentiment de votre Honorable Chambre sur tous les points que votre Comité a examinés, discutés et adoptés, comme points fondamentaux, et que son travail et ses opérations ultérieures devaient dépendre en grande partie de l'adoption par votre Honorable Chambre, ou de sa réjection de ces points essentiels, votre Comité a cru devoir se borner d'abord à énoncer dans une série de Résolutions les principes et les éléments constitutifs d'un nouveau Bill de Judicature, et ce, dans la vue d'en simplifier l'exposition, et d'en faciliter la discussion aux Membres de votre Honorable Chambre.

Les Résolutions adoptées par votre Comité et maintenant soumises à votre Honorable Chambre sont comme suit :—

1°. *Résolu*, Qu'à l'avenir, la Cour d'Appel de cette Province sera composée de quatre Juges dûment qualifiés, dont le Juge en Chef de la Province sera le Président, et que le *Quorum* sera de trois, dans les cas d'absence inévitable ou de Maladie d'aucun de ses Membres

2°. *Résolu*, Que cette Cour sera comme ci-devant Cour de révision, et qu'outre la Jurisdiction Civile, elle aura aussi la Jurisdiction Criminelle.

3. Resolved, That in all cases wherein the Rules of Practice in any Inferior Court, shall be contrary to the Law of the Country, the Court of Appeal should have power to decide according to that Law, without regard to such Rules of Practice; provided the reasons of Appeal aver the illegality thereof.

4. Resolved, That the Court of Appeal should be a Circuit Court, and sit in the Cities of Quebec and Montreal, and Town of Three Rivers, alternately.

5. Resolved, That in each of the Districts of Quebec, Montreal and Three Rivers, there should be held in each and every year, three Terms of the Court of Appeal, and three Terms of the Criminal Court.

6. Resolved, That the number of days for every such Term should be ten for the District of Quebec, and five for that of Three Rivers, and for the District of Montreal, ten for the Court of Appeal, and fifteen for the Criminal Court.

7. Resolved, That the number of Judges of the Courts of Original Jurisdiction in this Province, (the Inferior Districts of Gaspé and St. Francis excepted,) should be eight, that is to say, three for the District of Quebec, one for that of Three Rivers, and four for that of Montreal.

8. Resolved, That the Inferior Districts of Gaspé and St. Francis, should remain on the footing established by the existing Laws, with respect to the Administration of Justice.

9. Resolved, That independently of the Courts of Original Jurisdiction which are sedentary in the said Cities of Quebec and Montreal, and Town of Three Rivers, Circuit Courts should be established in the more populous parts of each District; having as President in each, a Judge of the said Court of Original Jurisdiction.

10. Resolved, That the Jurisdiction of such Judge presiding in the said Circuit Courts, should extend to all Civil suits and actions instituted in the said Courts, for any amount not exceeding Twenty pounds sterling, any party deeming himself aggrieved being entitled to appeal to the Superior Court of Original Jurisdiction for the District in which the Judgment appealed from was rendered.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Report on Petition relating to the Presbytery of St. Michel de Vaudreuil;  
Mr. Demers, from the Special Committee to whom was referred the Petition of André Chevrier, Senior, and others, of the Parish of St. Michel de Vaudreuil, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee, after mature consideration, are of opinion, that the only means in the power of the Legislature to afford the Petitioners the means of being reimbursed part of the sums expended by them, arising from circumstances which Your Committee consider as arising from defects in the Law, without injuring the rights of persons who have since become Proprietors by purchase, is, to grant the Petitioners the right of recovering the sums stated in the apportionment of the thirtieth November one thousand eight hundred and sixteen, homologated the twentieth December of the same year, against all those who have not yet paid them, notwithstanding the judgment of the Court of Appeals of the twentieth January one thousand eight hundred and nineteen, which set aside the Petitioners' claim, the said Judgment, although the reasons upon which it was founded are not stated, from the circumstances, appearing to be grounded upon the aforesaid defects of the Law; with

3°. Résolu, Que dans tous les cas où les Règles de Procédures des Cours Inférieures seront contraires aux Lois du Pays, le pouvoir de la Cour d'Appel s'étendra à décider conformément aux dites Lois du Pays, sans avoir égard à telles Règles de Procédures, pourvu que leur illégalité ait été articulée dans les Grievances d'Appel.

4°. Résolu, Que la dite Cour d'Appel sera une Cour de Circuit, et qu'elle siégera alternativement dans les Villes de Québec, Montréal et des Trois-Rivières.

5°. Résolu, Que dans chacun des Districts de Québec Montréal et Trois-Rivières, il sera tenu chaque année, trois Termes pour la Cour d'Appel et trois Termes pour la Cour Criminelle.

6°. Résolu, Que le nombre de jours de chaque tel Terme sera de dix pour le District de Québec, de cinq pour le District des Trois-Rivières, et pour le District de Montréal, de dix pour la Cour d'Appel, et de quinze pour la Cour Criminelle.

7°. Résolu, Que le nombre des Juges des Cours de Première Instance en cette Province (les Districts Inférieurs de Gaspé et de Saint François non compris) sera de huit, savoir : trois pour le District de Québec, un pour le District des Trois-Rivières, et quatre pour celui de Montréal.

8°. Résolu, Que les Districts Inférieurs de Gaspé et de Saint François demeureront, quant à l'Administration de la Justice, sur le pied établi par les Lois maintenant en force.

9°. Résolu, Qu'indépendamment des Cours sédiennes de Première Instance, siégeant dans les dites Villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières, il sera établi des Cours de Circuit dans les différentes parties peuplées de chaque District, lesquelles seront présidées par un des Juges de la dite Cour de Première Instance.

10°. Résolu, Que la Jurisdiction de tel Juge, présidant aux dites Cours de Circuit, s'étendra à décider toutes Poursuites et Actions Civiles intentées dans les dites Cours, dont le montant n'excédera pas vingt livres sterling, avec droit à la partie qui se croira lésée d'interjeter appel à la Cour Supérieure de Première Instance siégeant dans le District dans lequel le Jugement dont est appel aura été rendu.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

M. Demers, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'André Chévrier, père, et autres, de la Paroisse de Saint Michel de Vaudreuil, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

Rapport sur la Pétition relative au Presbytère de St. Michel de Vaudreuil.  
Votre Comité, après mûre considération, est d'avis que le seul moyen au pouvoir de la Législature, pour remédier en partie aux déboursés encourus par les Pétitionnaires, par des circonstances que votre Comité regarde comme provenues du vice de la Loi, sans blesser les intérêts des acquéreurs à titre onéreux, (serait de donner droit aux Pétitionnaires de recouvrer les sommes établies dans la répartition du trente Novembre mil-huit-cent-seize, homologuée le vingtième Décembre de la même année, de tous ceux qui ne les ont pas déjà payées, nonobstant le Jugement de la Cour d'Appel, du vingt Janvier mil-huit-cent-dix-neuf, qui renvoie les Pétitionnaires de leur demande, le dit Jugement, quoique non motivé, paraissant d'après les circonstances, n'avoir été basé que sur les vices de la Loi, mentionnés ci-dessus ; avec hypothèque du jour de la dite homologation ; pourvu toujours que les Pétitionnaires ne puissent rien réclamer des propriétaires actuels qui ne l'étaient pas lors de la dite homologation, à moins qu'ils

a mortgage from the date of the said homologation ; provided nevertheless, that the Petitioners shall not have the right to make any claim from persons who are now Proprietors, who were not so at the time of the said homologation, unless they have become so by descent, or gratuitously.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Second Report  
of the Com-  
mittee of Trade.

Mr. *Leslie*, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Read the Petition of *Charles Laurier*, Surveyor of Lands, at *Lachenaie*, praying for an aid for the purpose of making experiments for ascertaining the rate of sailing of Vessels.

*Augustin Norbert Morin*, and *Jean Marie Rochon*, Esquires, Members of the House, were called in ; and being interrogated, answered ; That they had not, seen any Model of the Machine alluded to in the Petition, nor had they witnessed any of the experiments made with it.

Lieutenant *Collins*, Royal Navy, was called in ; and being interrogated, answered : That he could not, without seeing a Plan of the Instrument mentioned, give any opinion as to its utility ; but that a very simple Machine was used in the Navy, which was considered to mark with great correctness the velocity with which a Vessel passes through the water—it was called "*Massey's Patent Log*," and cost about three pounds."

Your Committee, after mature consideration, cannot on the evidence submitted to them, recommend any appropriation of the public money for the purpose prayed for by the Petitioner.

Second Report  
on Rail Road  
Petition.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers persons residing in the District of *Montreal*, relating to a Rail Road, with power to report from time to time, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee having examined the evidence taken during the last Session, are of opinion, that the prayer of the Petition ought to be granted.

Champlain Rail  
Road Bill read  
the first time.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill for making a Rail Road from *Lake Champlain* to the River *St. Lawrence*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Monday next.

Address for  
Correspondence  
relating to the  
Steam-Dredging  
Vessel.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, for the information thereof, Copies of such Correspondence and Documents as may be in his possession, relating to the execution of the Act of the tenth and eleventh *George the Fourth*, chapter nineteen, and that of the first *William the Fourth*, chapter forty one, providing for the purchase of a Steam Dredging Vessel.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, Mr. *Leslie* and Mr. *Wright* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Rules of the  
House relating  
to Private Bills  
extended.

*Ordered*, That the time fixed by the Rules of this House for receiving Private Bills, be extended to the sixteenth instant, and also the time for receiving the Reports of Special Committees on Private Bills, be extended to the second of January next.

*Resolved*,

qu'ils ne le soient devenus à titre héréditaire ou gratuit.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. *Leslie*, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :—

Lu la Pétition de *Charles Laurier*, Arpenteur de la Paroisse de *Lachenaie*, demandant une aide pour faire des expériences, pour constater le degré de la marche des Vaisseaux.

*Augustin Norbert Morin et Jean Marie Rochon*, Ecuyers, Membres de la Chambre, ont été appelés ; et ayant été interrogés, ont répondu : Qu'il n'avaient vu aucun modèle de la Machine dont il est fait allusion dans la Pétition, et qu'ils n'avaient pas été témoins des expériences faites avec cette Machine.

Le Lieutenant *Collins*, de la Marine Royale, a été appelé ; et ayant été interrogé, a répondu : Qu'il ne pouvait, sans voir le Plan de l'Instrument en question, donner aucune opinion sur son utilité ; mais que l'on se servait dans la Marine d'une Machine d'une construction très-simple, laquelle marquait très-correctement le degré de vitesse d'un Vaisseau marchant sur l'eau, et que l'on appelait "*Massey's Patent Log*," et qu'elle coûtait environ trois livres.

Votre Comité, après mûre considération, ne peut, d'après la preuve à lui soumise, recommander aucune allocation de deniers publics pour l'objet demandé par la Pétition,

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de diverses Personnes résidantes dans le District de *Montréal*, relativement à un Chemin à Lisses, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité ayant examiné les témoignages pris dans la dernière Session, est d'opinion que les conclusions de la Pétition devraient être accordées.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac *Champlain* et le Fleuve *Saint Laurent*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, pour son information, Copie de telle Correspondance et Document en sa possession, qui peuvent avoir rapport à l'exécution de l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre dix-neuf, et celui de la première *Guillaume Quatre*, Chapitre quarante-et-un, pour l'achat d'un Cure-Môle à Vapeur.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours*, M. *Rémi Séraphin Bourdages*, M. *Leslie* et M. *Wright* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que le délai fixé par les Règles de cette Chambre pour recevoir des Bills Privés, soit prolongé jusqu'au seize du courant, et que le délai pour recevoir les Rapports des Comités Spéciaux sur les Bills Privés, soit prolongé au deuxième Janvier prochain.

*Résolu*,

Second Rapport  
sur la Pétition  
relativement à  
un Chemin à  
Lisses.

Bill pour un  
Chemin à Lisses  
entre le Lac  
*Champlain* et le  
Fleuve *Saint  
Laurent*, la  
première fois.

Adresse pour  
correspondance  
au sujet du  
Cure-Môle à  
Vapeur.

Règles de la  
Chambre relati-  
vement aux  
Bills privés, pro-  
longées.

Address for an  
advance of  
£2000 to the  
Clerk of the  
House, on ac-  
count of the  
Contingencies  
of the present  
Session.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to issue his Warrant in favor of *William Burns Lindsay*, Esquire, the Clerk of this House, for Two thousand pounds currency, towards defraying the contingent expenses of this House, for the present year, and that the said sum be charged to the Fund by Law appropriated to that effect; assuring His Excellency that if the said Fund is not sufficient, this House will make good the same.

*Ordered*, That Mr. *Lagueux*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Dumoulin* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Bill for vacating  
the Seats of  
Members  
passed.

An Engrossed Bill for vacating the Seats of Members of the Assembly in certain case therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Three Messages  
from His Ex-  
cellency.

Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted within the Bar, and delivered to Mr. Speaker, three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency,

And then he withdrew.

And the said Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and they are as followeth :—

#### AYLMER, GOVERNOR IN CHIEF,

Independence  
of the Judges.

The Governor in Chief having, in the several Communications made to the Legislature since the opening of the present Session, put the House of Assembly in possession of the liberal and paternal views of His Majesty's Government regarding the affairs of the Province, it becomes now his duty, in obedience to the commands of the King for giving effect to those views, to recommend to the House the adoption of some specific measure which shall have the effect of rendering the Judges equally independent of the Crown, and of the popular Branch of the Legislature; and he is fully confident that in taking this important subject into consideration, the House in its liberality will be disposed to make suitable and permanent provision, chargeable upon a secure and adequate Fund, as well for the Salaries of the Judges as for the establishment of a scale of retired allowances, in the event of their retirement from the Bench after some prescribed term of faithful services, or in the event of bodily or mental incapacity; and he trusts moreover, that an adequate provision will in like manner be made for the unavoidable expenses of travelling and other duties performed in the public service to which the Judges are liable in the discharge of their public duties.

The Governor in Chief takes this opportunity to apprise the House, that it will become his duty, in conformity with the Instructions he has received from His Majesty's Government, to recommend to the House in the course of the present Session, to make provision, not subject to an annual vote, for certain other expenses of the Civil Government; but he is most anxious to see the question of the independence of the Judges, and of a permanent provision for their Salaries, retired allowances and incidental expenses, finally disposed of by a distinct and substantive enactment, before bringing the other, and comparatively

Adresse pour  
une avance de  
£2000 au Greffier  
de la Chambre, à  
compte des  
Contingens de  
la présente  
Session.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien expédier son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour deux mille livres courant, pour aider à défrayer les dépenses contingentes de cette Chambre pour la présente année, et que la dite somme soit chargée sur le Fonds affecté par la Loi à cet effet, assurant Son Excellence que si le dit Fonds n'est pas suffisant, cette Chambre en fera bon.

*Ordonné*, Que M. *Lagueux*, M. *Louis Bourdages*, M. *Quesnel* et M. *Dumoulin* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Bill pour rendre  
vacans les Siéges  
des Membres  
passé.

Un Bill grossoyé pour rendre vacans les Siéges des Membres de l'Assemblée en certains cas y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Légitif et demande sa concurrence.

Trois Messages  
de Son Excel-  
lence.

Le Lieutenant-Colonel *Craig*, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, a été admis en dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur trois Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et les dits Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :—

#### AYLMER, GOVERNEUR-EN-CHEF.

Indépendance  
des Juges.

Le Gouverneur-en-Chef ayant, dans les diverses Communications faites à la Législature, depuis l'ouverture de la présente Session, mis la Chambre d'Assemblée en possession des vues libérales et paternelles du Gouvernement de Sa Majesté sur les affaires de la Province, il devient maintenant de son devoir, en obéissance aux Ordres du Roi, pour donner effet à ces vues, de recommander à la Chambre l'adoption de quelque mesure particulière qui aura l'effet de rendre les Juges également indépendants et de la Couronne et de la Branche populaire de la Législature; et il est dans la pleine confiance que la Chambre, en prenant en considération ce sujet important, sera disposée dans sa liberalité à faire une allocation convenable et permanente, à laquelle sera assigné un fonds assuré et suffisant, tant pour les appointemens des Juges que pour l'établissement d'une échelle de pensions de retraite, dans le cas qu'ils se retireraient du Banc, après un terme fixé de services fidèles, tomberaient dans quelque incapacité physique ou mentale; et il se flatte aussi, qu'il sera fait de la même manière une allocation suffisante pour les frais inévitables de voyages, et autres devoirs auxquels les Juges sont exposés dans l'exécution de leurs devoirs publics.

Le Gouverneur-en-Chef profite de cette occasion pour informer la Chambre, qu'il deviendra de son devoir, conformément aux instructions qu'il a reçues du Gouvernement de Sa Majesté, de recommander à la Chambre, dans le cours de la présente Session, de pourvoir par une affectation non sujette à un vote annuel, à certaines autres dépenses du Gouvernement Civil; mais il a vivement à cœur de voir la question de l'indépendance des Juges, et d'une allocation permanente pour leurs Salaires, pensions de retraite et dépenses incidentes, réglée définitivement par une Loi précise et effective, avant d'amener spécialement sous sa considération l'autre

tively less important measure specifically under their consideration.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 5th December, 1831.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF,

Imperial Act  
1st & 2nd Will.  
IV. Cap. 23.  
amending the  
14th Geo. III.  
Cap. 88.

The Governor in Chief acquaints the House of Assembly, that according to information he has recently received from His Majesty's Government, it appears that, on the 22d of September, the Royal Assent was given to an Act of the Imperial Parliament amending the Statute of the 14th Geo. 3, with the view to enable His Majesty to leave the appropriation of the Duties levied under the said Act to the Provincial Legislature. A Copy of the Imperial Act of Parliament above referred to, is herewith transmitted for the information of the House.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 5th December, 1831.

Copy.

Anno Primo et Secundo Gulielmi IV. Regis, Cap. 23.

An Act to amend an Act of the fourteenth year of His Majesty King George the Third, for establishing a Fund towards defraying the charges of the Administration of Justice and support of the Civil Government within the Province of Quebec in America.

(22d September, 1831.)

Whereas by an Act passed in the fourteenth year of His late Majesty King George the Third, intituled, "An Act to establish a Fund towards further defraying the charges of the Administration of Justice, and support of the Civil Government within the Province of Quebec in America," it was among other things enacted, that from and after the fifth day of April, one thousand seven hundred and seventy five, there should be raised, levied, collected and paid unto His said late Majesty, His Heirs and Successors, for and upon the respective Goods hereinafter mentioned, which should be imported and brought into any part of the said Province, over and above all other Duties then payable in the said Province, by any Act or Acts of Parliament, the several Rates and Duties therein mentioned; (that is to say,) for every gallon of Brandy or other Spirits of the manufacture of Great Britain, three pence; for every gallon of Rum or other Spirits which should be imported or brought from any of His Majesty's Sugar Colonies, in the West Indies, six pence; for every gallon of Rum or other Spirits which should be imported or brought from any other of His Majesty's Colonies or Dominions in America, nine pence; for every gallon of Foreign Brandy or other Spirits of Foreign manufacture imported or brought from Great Britain, one shilling; for every gallon of Rum or Spirits of the produce or manufacture of any of the Colonies or Plantations in America, not in the possession or under the Dominion of His Majesty, imported from any other place except Great Britain, one shilling; for every gallon of Molasses and Syrups which should be imported or brought into the said Province, in Ships or Vessels belonging to His Majesty's subjects in Great Britain or Ireland, or to His Majesty's subjects in the said Province, three pence; for every gallon of Molasses and Syrups which should be imported or brought into the said Province in any other Ships or Vessels in which the same might be legally imported, six pence; and after those rates for any greater or less quantity of such Goods respectively;

l'autre mesure, qui comparativement est d'une moindre importance.

Château Saint Louis,  
Québec, 5 Décembre 1831.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF,

Le Gouverneur-en-Chef informe la Chambre d'Assemblée, que d'après certaines informations qu'il a récemment reçues du Gouvernement de Sa Majesté, il appert, que le 22e de Septembre, l'Assentiment Royal fut donné à un Acte du Parlement Impérial amendant le Statut de la 14e George III, lequel a pour objet de mettre Sa Majesté en état de laisser l'appropriation des droits levés sous l'autorité du dit Acte, à la Législature Provinciale. Une Copie de l'Acte Impérial ci-dessus mentionné est transmise avec le présent, pour l'information de la Chambre.

Château Saint Louis,  
Québec, 5 Décembre 1831.

Copie.

Anno Primo et Secundo Gulielmi IV. Regis, Cap. 23.

Acte pour amender un Acte de la quatorzième année de Sa Majesté le Roi George III, qui établit un fonds pour pouvoir servir à subvenir aux dépenses de l'Administration de la Justice, et au soutien du Gouvernement Civil dans la Province de Québec dans l'Amérique.

(22 Septembre 1831.)

Attendu que par un Acte passé dans la quatorzième année de feu Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé "Acte qui établit un fonds, pour pouvoir servir à subvenir aux dépenses de l'Administration de la Justice, et au soutien du Gouvernement Civil dans la Province de Québec, dans l'Amérique," il fut entre autres choses établi, que depuis et après le cinquième jour d'Avril mil-sept-zept-soixante-et-quinze, il serait perçu, levé et payé à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, pour et sur les effets respectifs, en icelui après mentionnés, qui entreraient, ou qui seraient importés dans aucunes parties de la dite Province, par-dessus et en outre des autres droits payables en la dite Province, en vertu de quelque Acte ou Actes du Parlement, les droits et impôts y mentionnés (c'est-à-dire,) pour chaque Gallon d'Eau-de-Vie ou autre Liqueur forte, provenant des Manufactures de la Grande-Bretagne, trois deniers; pour chaque Gallon de Guildive ou autre Liqueur forte, qui entrerait ou serait apportée d'aucune des Colonies à Sucre de Sa Majesté dans les Indes Occidentales, six deniers; pour chaque Gallon de Guildive, ou autre Liqueur forte qui entrerait ou serait apportée d'aucunes autres Colonies, ou d'aucuns Domaines de Sa Majesté en Amérique, neuf deniers; pour chaque Gallon d'Eau-de-Vie étrangère ou autre Liqueur forte, provenant de Manufacture étrangère, qui entrerait ou serait apportée de la Grande-Bretagne, un scheling; pour chaque Gallon de Guildive ou Liqueur forte, du produit des Manufactures de toutes Colonies ou Plantations en Amérique, qui ne seraient pas en la possession ou sous la domination de Sa Majesté, qui entrerait d'aucuns autres endroits, excepté de la Grande-Bretagne, un scheling; pour chaque Gallon de Melasse et Sirop, qui entrerait ou serait importé dans la dite Province, dans des Bâtimens ou Vaisseaux appartenans aux Sujets de Sa Majesté dans la Grande-Bretagne ou d'Irlande, ou aux Sujets de Sa Majesté dans la dite Province, trois deniers; pour chaque Gallon de Melasse et Sirop qui entrerait ou serait importé dans la dite Province, dans tous autres Vaisseaux ou Bâtimens, dans lesquels les dites Melasses pour-

Acte Impérial,  
1re. et 2e. Guill.  
IV, Chap. 23.  
lequel amende  
le Statut de  
Geo. III. chap.  
88.

pectively; and it was thereby further enacted, that all the monies that should arise by the said Duties, (excepting the necessary charges of raising, collecting, levying, recovering, answering, paying and accounting for the same,) should be paid by the Collector of His Majesty's Customs into the hands of His Majesty's Receiver General in the said Province for the time being, and should be applied in the first place in making a more certain and adequate provision towards defraying the expenses of the Administration of Justice and of the support of the Civil Government in the said Province; and that the Lord High Treasurer or the Commissioners of His Majesty's Treasury or any three or more of them, for the time being, should be, and they were thereby empowered from time to time, by any Warrant or Warrants under his or their hand or hands, to cause such money to be applied out of the said produce of the said Duties, towards defraying the said expenses; and it was thereby enacted that the residue of the said Duties should remain and be reserved in the hands of the Receiver General, for the future disposition of Parliament: And whereas the said Province of Quebec, hath since the enactment of the said Act, been divided into the two Provinces of *Upper Canada* and *Lower Canada*; and whereas it is expedient to make further provision for the appropriation of the Duties raised, levied and collected under the said Act: Be it therefore enacted by the King's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Lords Spiritual and Temporal, and Commons, in this present Parliament assembled, and by the authority of the same, That it shall and may be lawful for the Legislative Councils and Assemblies of the said Provinces of *Upper Canada* and *Lower Canada*, respectively, by any Acts to be by them from time to time passed, and assented to by His Majesty, His Heirs and Successors, or on his or their behalf, to appropriate, in such manner and to such purposes as to them respectively shall seem meet, all the monies that shall hereafter arise by or be produced from the said Duties, except so much of such monies as shall be necessarily defrayed for the charges of raising, collecting, levying, recovering, answering, paying and accounting for the same.

A true Copy.

H. CRAIG,  
Secretary.

AYLMER,  
GOVERNOR-IN-CHIEF.

Correspondence  
respecting com-  
plaints against  
Mr. Justice  
Fletcher.

In compliance with the desire of the House of Assembly, expressed in their Address of the 25th ultimo, having reference to an Address of the House during the last Session of the Provincial Parliament, complaining of the conduct of the Honorable Mr. Justice Fletcher, Judge of the Provincial Court of the Inferior District of St. Francis, the Governor in Chief now transmits Copies of a Correspondence respecting the complaints of the House of Assembly, which took place in pursuance of his directions, between Lieutenant Colonel Glegg (then Civil Secretary) and Mr. Justice Fletcher.

The Governor in Chief has only to add, that the case of Mr. Justice Fletcher did not appear to him to require the adoption of any further proceeding on his part than is described in the Correspondence above mentioned; and accordingly no communication was made by him on the subject to His Majesty's Government.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 5th December, 1831.

For the Correspondence referred to in the preceding Message, see Appendix (W.) at the end of this Volume.

pourraient être légitimement transportées, six deniers; et selon ces taux respectifs, sur toute plus grande ou moins grande quantité de tels effets, eu égard à leur qualité; et il fut par le même Acte de plus établi, que tout l'argent qui serait perçu à cause des dits droits (excepté les dépenses nécessaires à faire pour le lever, le percevoir, le recouvrer, le cautionner, le payer, et en dresser les comptes,) serait payé par le Collecteur des Douanes de Sa Majesté, entre les mains du Receveur-Général de Sa Majesté en exercice en la dite Province, et servirait, en premier lieu, sur une application certaine et proportionnée, à subvenir aux dépenses de l'Administration de la Justice, et aux soutiens du Gouvernement Civil dans la dite Province; et que le Lord Grand Trésorier, ou les Commissaires du Trésor de Sa Majesté, ou trois ou plus en exercice, seraient et étaient par le même Acte autorisés d'ordonner pour l'avenir, par ordre signé de leurs mains, que tel argent, provenant des dits impôts, resterait et serait réservé entre les mains du dit Receveur-Général de Sa Majesté, à la disposition qu'en ferait le Parlement à l'avenir: Et attendu que la dite Province de Québec a, depuis la passation du dit Acte, été divisée en deux Provinces, savoir, de *Haut-Canada* et de *Bas-Canada*; et attendu qu'il est expédié de faire des dispositions ultérieures pour l'appropriation des droits levés et perçus sous l'autorité du dit Acte; Qu'il soit donc statué par la Très-Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement des Lords Spirituels et Temporels, et des Communes, assemblés en ce présent Parlement, et par l'autorité d'iceux, Qu'il sera et pourra être loisible aux Conseils Législatifs et Assemblées des dites Provinces du *Haut-Canada* et du *Bas-Canada*, respectivement, par aucun Acte par eux passés, et sanctionnés par Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, ou de sa ou de leur part, d'approprier de telle manière et à telles fins qu'ils jugeront convenables respectivement, tous les deniers qui proviendront ci-après des dits droits, excepté telles parties des dits deniers qui seront nécessaires pour payer les frais de perception, collecte, levée, recouvrement, responsabilité, paiement et comptabilité d'iceux.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG,  
Secrétaire.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Conformément au désir de la Chambre d'Assemblée exprimé dans son Adress du 25 expiré, se rapportant à une Adress de la Chambre pendant la dernière Session du Parlement Provincial, se plaignant de la conduite de l'Honorable M. le Juge Fletcher, Juge de la Cour Provinciale du District Inférieur de Saint François, le Gouverneur-en-Chef transmet maintenant des Copies d'une Correspondance touchant les plaintes de la Chambre d'Assemblée, laquelle Correspondance a eu lieu en conséquence de ses directions, entre le Lieutenant-Colonel Glegg (alors Secrétaire Civil) et M. le Juge Fletcher.

Le Gouverneur-en-Chef n'a plus qu'à ajouter que l'affaire de M. le Juge Fletcher ne lui a pas paru requérir l'adoption d'aucun procédé ultérieur de sa part, autre que celui qui se trouve décrir dans la Correspondance ci-dessus mentionnée; et en conséquence il n'en a pas été communiqué avec le Gouvernement de Sa Majesté.

Château Saint Louis.

Québec, 5 Décembre 1831.

Pour la Correspondance mentionnée dans le précédent Message, voyez Appendix (W.) à la fin de ce Volume.

Correspondance  
touchant les  
plaintes contre  
M. le Juge  
Fletcher.

Appendice (W.)

Mr.

M

Resolution on  
B. Spearman's  
Petition re-  
ported.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of Benjamin Spearman, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That a sum, not exceeding Seventy five pounds currency, be granted to His Majesty, to indemnify Benjamin Spearman for a wound by him received while in the execution of a Public Duty.

*Ordered*, That Mr. De Witt have leave to bring in a Bill to authorize the payment of a certain sum of money to Benjamin Spearman.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Parish & Town-  
ship Officers  
Bill read the  
second time;

referred.

A Bill to provide for the holding and regulating of Parish and Township Meetings, and also for regulating the choice and duty of Parish and Township Officers, and for other purposes therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges.

*Ordered*, That Mr. Peck and Mr. Laguerre be added to the said Committee.

Bill relating to  
Writs of Capias  
read the second  
time;

referred.

A Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of Capias or Attachment, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General, Mr. Quesnel, Mr. Mondelet, Mr. Viger and Mr. Duval do compose the said Committee.

Cession of  
Property Bill  
read the  
second time;

referred.

A Bill to remove all doubts with respect to the benefit of *Cessio bonorum* (*Cession de Biens*) in certain cases therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

Mr. Viger moved to resolve, seconded by Mr. Létourneau, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. Duval moved in amendment, seconded by Mr. Peck, That all the words after "referred," be struck out, and the following substituted: "to the Special Committee to whom is referred the Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of Capias or Attachment, with power to report from time to time."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 14.

Nays, 29.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Viger, Mr. Solicitor General, Mr. Quesnel, Mr. Morin, and Mr. Leslie do compose the said Committee.

A

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pé-tition de Benjamin Spearman, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Réolu*, Qu'une somme n'excédant pas soixante-ct-quinze livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser Benjamin Spearman d'une blessure qu'il a reçue dans l'exécution d'un service public.

*Ordonné*, Que M. De Witt ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à Benjamin Spearman.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la tenue et au règlement des Assemblées de Paroisse et de Township, et aussi pour régler l'élection et les devoirs des Officiers de Paroisse et de Township, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé "Acte pour faire, "réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette "Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts.

*Ordonné*, Que M. Peck et M. Laguerre soient ajoutés au dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordinance du Gouverneur et du Conseil Légitif de la Province de Québec, concernant les Mandats de Capias ou de prise de Corps, a été lu une seconde fois.

*Réolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général, M. Quesnel, M. Mondelet, M. Viger et M. Duval composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour mettre fin aux doutes relatifs aux droits de faire Cession de Biens dans certains cas y mentionnés, a été lu une seconde fois.

*M. Viger* a proposé de résoudre, secondé par M. Létourneau, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*M. Duval* a proposé en amendement, secondé par M. Peck, Que tous les mots après "référé" soient retranchés et les suivants substitués "au Comité Spécial auquel a été référé le Bill déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordinance du Gouverneur et du Conseil Légitif de la Province de Québec, concernant les Mandats de Capias ou de prise de Corps, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 14.

Contre, 29.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été unanimement adoptée, et

*Réolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Viger, M. le Solliciteur-Général, M. Quesnel, M. Morin et M. Leslie composent le dit Comité.

Con-

Rapport d'une  
Résolution sur  
la Pétition de  
B. Spearman:

Bill pour le  
secours de B.  
Spearman, lu la  
première fois.

Bill concernant  
les Officiers de  
Paroisse et de  
Township, lu la  
seconde fois.

Bill concernant  
les Mandats de  
Capias, lu la  
seconde fois.

Bill relatif à la  
Cession de Biens  
lu la seconde  
fois.

référé.

Insolvent Debtors relief Bill  
read the second time;  
referred.

A Bill to afford relief, during a limited time, to Insolvent Debtors, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Duval*, Mr. *Stuart*, Mr. *Dumoulin*, Mr. *De St. Ours* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Bill relating to  
the Judges read  
the second time;

referred.

A Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Neilson*, Mr. *Panet* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

*Ordered*, That that part of a Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, which relates to the situation and the Salaries of the Judges, be referred to the said Committee.

Message relating to the Independence of the Judges, referred.

Then, on Motion of Mr. *Duval*, seconded by Mr. *Létourneau*,  
The House adjourned.

Bill pour le soulagement des Débiteurs insolubles, lu la seconde fois.  
référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Duval*, M. *Stuart*, M. *Dumoulin*, M. *De St. Ours* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Bill relatif aux Juges, lu la seconde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Lafontaine*, M. *Neilson*, M. *Panet* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que cette partie d'un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, qui a rapport à la situation et au Salaire des Juges, soit référée au dit Comité.

Message relatif à l'Indépendance des Juges, référé.

Alors, sur Motion de M. *Duval*, secondé par M. *Létourneau*,  
La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 6th December, 1831.

Answer to an Address.

**M**r. *De St. Ours*, accompagné by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause to be laid before this House, for the information thereof, Copies of such Correspondence and Documents as may be in his possession, relating to the execution of the Act of the tenth and eleventh *George the Fourth*, chapter nineteen, and that of the first *William the Fourth*, chapter forty one, providing for the purchase of a Steam Dredging Vessel, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Documents required will be laid before the House without delay.

Answer to an Address.

Mr. *Lagueux*, accompagné by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying he would be pleased to issue his Warrant in favour of the Clerk of this House, for Two thousand pounds currency, on account of the Contingencies of this House, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Report on Ju-  
rors Bill.

Mr. *Morin*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal Cases, reported, that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table.

Réponse à une Adressse.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Réponse à une Adressse.

**M**r. *De St. Ours*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, pour son information, Copie de telle Correspondance et Document en sa possession, et qui peuvent avoir rapport à l'exécution de l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre dix-neuvième, et celui de la première *Guillaume Quatre* Chapitre quarante-et-un, pour l'achat d'un Cure-Môle à Vapeur, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que les Document demandés seraient mis devant la Chambre sans délai.

**M**. *Lagueux*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien expédier son *Warrant* en faveur du Greffier de cette Chambre, pour deux mille livres courant, à compte des contingens de cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

Rapport sur le Bill des Jurés.

**M**. *Morin*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés, en Matières Civiles et Criminelles, a fait Rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens; lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Message from  
His Excellency.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :—

**AYLMER,**  
**Governor in Chief.**

Statement of  
Appropriations  
not yet paid, and  
probable  
amount of the  
Revenue for  
1832.

In compliance with the Address of the House of Assembly of the 25th ult., the Governor in Chief transmits to the House, a detailed Statement of the amount of monies appropriated and not yet paid, or which may become due and payable prior to the 10th October 1832; also, a Statement of the probable amount of the Revenue to be paid into the hands of the Receiver General, between the date of the said Address and the tenth of October 1832, inclusive, founded on the receipts of the last three years.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 6th December, 1831.

STATEMENT of the amount of Monies appropriated and not yet paid, or which may become due and payable prior to the 10th of October, 1832.

Acts.	Service.	Amount Currency.
3 Geo. 4, cap. 41,	For making the <i>Chambly</i> Canal,	20,000 0 0
5 ditto, 28, and } 6 ditto, 32,	For forming Settlements on the Road to <i>Saint Paul's Bay</i> ,	167 10 0
5 ditto, 31,	For ditto on <i>Craig's Road</i> ,	350 0 9
6 ditto, 33,	Improving Navigation of the River <i>Richelieu</i> ,	410 0 0
9 ditto, 13,	Improvement of Internal Communications,	115 17 3
ditto, 24,	Erection of Light Houses on the <i>St. Lawrence</i> ,	149 5 11
ditto, 46,	Encouragement of Education, allowances to 15th May 1832,	23,000 0 0
ditto, 60,	Expenses of Commissioners for <i>Upper Canada</i> ,	300 0 0
ditto, 63,	Pension to Widow <i>Caron</i> , 12 months, £75 sterling,	83 6 8
10 & 11 Geo. 4, cap. 10,	Improvement of Internal Communications,	4764 19 9
ditto, 32,	Steam Navigation between <i>Quebec</i> and <i>Halifax</i> ,	1250 0 0
ditto, 19,	Purchase of a Steam Dredging Vessel,	218 1 11
ditto, 20,	For repairs to the Court House <i>Quebec</i> ,	350 0 0
ditto, 23,	Erection of a Marine Hospital near <i>Quebec</i> ,	8541 8 6
ditto, 28,	Interest on £20,000 borrowed for Harbour of <i>Montreal</i> ,	1100 0 0
ditto, 31,	For erecting a Gaol at <i>Montreal</i> ,	17750 0 0
ditto, 33,	For the erection of a Custom House at <i>Quebec</i> ,	2366 18 4
ditto, 34,	For a Light House on <i>St. Paul's Island</i> ,	1795 12 6
ditto, 39,	For exploring certain parts of the District of <i>Quebec</i> ,	413 9 2
1 Will. 4, cap. 1,	For a Census of the Population, &c. of the Province,	1800 0 0
" 6,	For encouraging the destruction of Wolves,	100 0 0
" 7,	Encouragement of Education,	1300 0 0
" 8,	Improvement of Internal Communications	12202 4 3
" 12,	For erection of Light Houses on the Island of <i>Anticosti</i> ,	6412 10 0
" 15,	For expenses of drawing a Division Line between <i>Lower</i> and <i>Upper Canada</i> ,	200 0 0
" 16,	Ground Rent for the Bishop's Palace, £1,000 sterling,	1111 2 3
" 17,	For erecting a Wing to the Bishop's Palace,	6000 0 0
" 29,	For encouragement of Agriculture,	25 0 0
" 37,	For repairs to the Castle of <i>Saint Lewis</i> , and Government House at <i>Montreal</i> ,	378 14 9
" 40,	To improve the Navigation of the River <i>Richelieu</i> ,	2990 0 0
" 41,	For the purchase of a Steam Dredging Vessel,	1500 0 0
" 48,	Pension to Widow <i>Rolette</i> , £75 sterling,	83 6 8
	Currency,	£117,229 8 8

Quebec, 2d December, 1831.

JOS. CARY,

Insp: Genl. Pub. Prov. Accounts.

STATEMENT

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

Message de Son Excellence.

**AYLMER,**  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du vingt-cinquième expiré, le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre, un Etat détaillé du montant des Deniers appropriés et non encore payés, ou qui pourront devenir dus et payables avant le 10 Octobre 1832 ; Aussi, un Etat du montant probable du Revenu qui doit être versé entre les mains du Receveur-Général, entre la date de la dite Adresse et le 10 Octobre 1832, inclusivement, fondé sur la Recette des trois dernières années.

Etat des Appropriations non encore payées et du montant probable du Revenu pour 1832.

Château Saint Louis  
Québec, 6 Décembre 1831.

ETAT du montant des Deniers appropriés et non encore payés, ou qui deviendront dus et payables avant le 10 Octobre 1832.

Actes.	Service.	Montant courant.
3e Geo. 4. Chap. 41,	Pour faire le Canal de <i>Chambly</i> ,	20,000 0 0
5e dito, 28, et 7	Pour former des Etablissements sur le Chemin de la <i>Baie Saint Paul</i> ,	167 10 0
6e dito, 32, 5	Pour dito sur le Chemin <i>Craig</i> ,	350 0 9
5e dito, 31,	Pour améliorer la Navigation de la Rivière <i>Richelieu</i> ,	410 0 0
6e dito, 33,	Pour l'Amélioration des Communications Intérieures,	115 17 3
9e dito, 18,	Pour l'Erection de Phares dans le <i>Saint Laurent</i> ,	149 5 11
dito, 24,	Pour l'encouragement de l'Education, allocations jusqu'au 15 Mai 1832,	
dito, 46,	Dépenses des Commissaires pour le <i>Haut-Canada</i> ,	23,000 0 0
dito, 60,	Pension de la Veuve <i>Caron</i> , 12 mois à £75 sterling,	300 0 0
dito, 68,	Pour l'Amélioration des Communications Intérieures,	83 6 8
10e et 11e Geo. 4, Chap. 10,	Pour la Navigation par la Vapeur entre <i>Québec</i> et <i>Halifax</i> ,	4764 19 9
dito, 32,	Pour l'achat d'un Cure-Môle à Vapeur,	1250 0 0
dito, 19,	Pour les Réparations de la Cour de Justice à <i>Québec</i> ,	218 1 11
dito, 20,	Pour l'Erection d'un Hôpital de Marine, près de <i>Québec</i> ,	350 0 0
dito, 23,	Intérêt sur £20,000 empruntés pour le Havre de <i>Montréal</i> ,	8541 8 6
dito, 28,	Pour ériger une Prison à <i>Montréal</i> ,	1100 0 0
dito, 31,	Pour l'Erection d'une Maison de Douane à <i>Québec</i> ,	17,750 0 0
dito, 33,	Pour un Phare sur l'Ile <i>Saint Paul</i> ,	2366 13 4
dito, 34,	Pour explorer certaines parties du District de <i>Québec</i> ,	1795 12 6
dito, 39,	Pour le Recensement de la Population de la Province,	413 9 2
I Guill. 4, Chap. 1,	Pour encourager la destruction des Loups,	1800 0 0
" 6,	Pour l'encouragement de l'Education,	100 0 0
" 7,	Pour l'Amélioration des Communications Intérieures,	1300 0 0
" 8,	Pour l'Erection de Phares sur l'Ile d' <i>Anticosti</i> ,	12,202 4 4
" 12,	Pour faire tirer une ligne de division entre le <i>Bas</i> et le <i>Haut-Canada</i> ,	6412 10 0
" 15,	Loyer de terrain de l'Evêché, £1000 sterling,	200 0 0
" 16,	Pour ériger une Aile à l'Evêché,	1111 2 3
" 17,	Pour encourager l'Agriculture,	6000 0 0
" 29,	Pour réparer le Château <i>Saint Louis</i> , et la Maison du Gouvernement à <i>Montréal</i> ,	25 0 0
" 37,	Pour améliorer la Navigation de la Rivière <i>Richelieu</i> ,	378 14 9
" 40,	Pour l'achat d'un Cure-Môle à Vapeur,	2990 0 0
" 41,	Pension à la Veuve <i>Rolette</i> , £75 sterling,	1500 0 5
" 48,		83 6 8
		<b>£117,229 3 8</b>

Québec, 2 Décembre 1831.

JOS. CARY,

Insp. Génl. Comptes Pub. Prov.

ETAT

STATEMENT of the probable amount of the Revenue to be paid into the hands of the Receiver General, between this date and the 10th October 1832, founded on the Receipts of the last three years.

## Probable amount of Casual and Territorial Revenue.

	£5958	0	0
Ditto under 14th Geo. 3d,	35294	0	0
Ditto under 41st ditto,	4132	0	0
Ditto of Fines and Forfeitures,	374	0	0
Ditto under 33d Geo. 3d,	2000	0	0
Ditto under 35th ditto,	31860	0	0
Ditto under 53d ditto,	23196	0	0
Ditto under 55th ditto,	24441	0	0
Ditto under 6th Geo. 4, cap. 114,	8566	0	0
Ditto of Tolls on <i>Lachine Canal</i> ,	3000	0	0

£138,821 0 0

Deduct probable amount which may be outstanding on Bonds, on 10th October 1832,

54,000 0 0

£84,821 0 0

Add, amount payable on Bonds becoming due since 10th October, 1831,

56,482 0 0

Total applicable to general purposes, £141,303 0 0

Probable amount of the Funds of the Trinity Board,

3,500 0 0

Ditto of the Revenues of the Jesuits Estates for Education,

2,000 0 0

Total—Currency, £146,803 0 0

Quebec, 2d December, 1831.

JOS. CARY, Insp. Genl.  
Insp. Genl. Pub. Prov. Accounts.

Internal Communications:—  
Reports of Commissioners presented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Létourneau.—For completing the Road from *St. Thomas* to *St. Pierre*, and for improving the Road between *Goose* and *Crane Islands*.

By Mr. Larue.—For improving the Public Toll Bridge over the River *Jacques Cartier*.

By Mr. Stuart.—For erecting a Bridge over the River *Maskinongé*, and improving the Road leading to the same.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Petition against a new Toll Bridge over the River *St. Charles*;

referred.

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Portneuf*, was presented to the House by Mr. Huot, and the same was received and read;—taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and its Vicinity, (p. 32.) for an Act to authorize them to erect a Toll Bridge over the River *St. Charles*; and praying the House not to grant the prayer thereof.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of *Quebec*, and its vicinity, praying for permission to build a Toll Bridge over the River *St. Charles*.

Petition against Insolvent Debtors relief Bill;

limited

A Petition of the Members of the Committee of Trade of *Quebec*, was presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read; taking notice of the Bill to afford relief, during a

ETAT du montant probable des Revenus qui doivent être versés entre les mains du Receveur-Général, entre cette date et le 10 Octobre 1832, fondé sur les Recettes des trois dernières années.

## Montant probable du Revenu casuel et territorial,

	£5958	0	0
Dito sous 14e Geo. 3,	35294	0	0
Dito sous 41e dito,	4132	0	0
Dito amendes et confiscations,	374	0	0
Dito sous 33e Geo. 3,	2000	0	0
Dito sous 35e dito,	31860	0	0
Dito sous 53e dito,	23196	0	0
Dito sous 55e dito,	24441	0	0
Dito sous 6e Geo. 4, Chap. 114,	8566	0	0
Dito de Péages du Canal de <i>Lachine</i> ,	3000	0	0

£138,821 0 0

A déduire le montant probable qui restera dû sur les fonds, jusqu'au 10 Octobre 1832,

54,000 0 0

Ajoutez, le montant payable sur bonds, qui deviendront dus depuis le 10 Octobre 1831,

56,482 0 0

Total applicable aux fins générales, £141,303 0 0

Montant probable des fonds du Bureau de la Trinité,

3500 0 0

Dito des Revenus des Biens des Jésuites pour l'Education,

2000 0 0

Total courant, £146,803 0 0

Québec, 2 Décembre 1831.

JOS. CARY,  
Insp. Génl. Comptes Pub. Prov.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre :

Par M. Létourneau.—Pour achever le Chemin depuis *Saint Thomas* jusqu'à *Saint Pierre*, et pour améliorer le Chemin entre *l'Île aux Oies* et *l'Île aux Grues*.

Par M. Larue.—Pour réparer le Pont Public de Péage sur la Rivière *Jacques Cartier*.

Par M. Stuart.—Pour ériger un Pont sur la Rivière *Maskinongé*, et améliorer le Chemin y conduisant.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Portneuf*, a été présentée à la Chambre par M. Huot, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec*, et de ses environs, (p. 32.) demandant un Acte pour les autoriser à ériger un Pont de Péage sur la Rivière *Saint Charles*; et priant la Chambre de ne point en accorder la demande.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de *Québec*, et de ses environs, demandant permission d'ériger un Pont sur la dite Rivière *Saint Charles*.

Une Pétition des Membres du Comité de Commerce de *Québec*, a été présentée à la Chambre par M. Young, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance du Bill pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs

Rapports de  
Commissaires  
des Communica-  
tions Inté-  
rieures, préen-  
tés.

Pétition contre  
un nouveau  
Pont de Péage  
sur la Rivière  
*St. Charles*.

Pétition contre  
le Bill pour le  
soulagement des  
Débiteurs insolv-  
ables;

limited time, to Insolvent Debtors; and praying that the same may not pass into a Law as it now stands.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to afford relief, during a limited time, to Insolvent Debtors.

Mr. Gugy moved to resolve, seconded by Mr. Quirouet, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to cause the proper Officer to lay before this House, a Statement of all Fees, Perquisites, Gratuities or Emoluments of Office exacted or received by any Officers of the Civil Government of the Province, at the Seat thereof, exclusive of every Officer of the Courts of Justice, except the Attorney and Solicitor General, which may have been established, allowed or increased since the first of January, one thousand eight hundred and twenty one, shewing the authority under which, and the date at which the same have been established, allowed or increased; also, to cause to be laid before this House, a Statement of the fixed Salaries, if any, received by the said Officers respectively, together with a Statement of the Duties for which the said Salaries and Fees, Perquisites or Emoluments have been established, allowed or increased.

Mr. Young moved in amendment, seconded by Mr. Raymond, That all the words after "pleased," be struck out, and the following substituted: "to communicate to this House, Copies of the Returns of the Establishment of the Civil Government of Lower Canada, and all other Returns, from the year One thousand eight hundred and twenty one, inclusive, to the year One thousand eight hundred and thirty, also inclusive, which are annually prepared for the information of the Parliament of the United Kingdom, and commonly known under the designation of the Blue Book;" and humbly representing, that should His Excellency, to prevent delay, deem it expedient to communicate the Copies which are kept on record, they will be returned in safety to the Officer in whose charge they now are."

The House divided on the Question of Amendment:

Yea, 38.

Nay, 19.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Gugy, Mr. Raymond, and Mr. Quirouet do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Resolved*, That this House will, on Saturday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of appropriating a certain sum of money for the advancement of the knowledge of the early History of this Colony.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty fifth George the Third, Chapter three, concerning Land Surveyors and the admeasurement of Lands.

*Resolved*, That the President and Directors of the Bank of Montreal, and of the Quebec Bank, be required to lay before this House, the Returns required by Law.

*Ordered*,

VOL.—41.

Débiteurs insolubles; et demandant qu'il ne soit pas passé en Loi, tel qu'il est maintenant.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles.

M. Gugy a proposé de résoudre, secondé par M. Quirouet, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise d'ordonner à l'Officier à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Etat de tout les Honoraires, Profits casuels, Rétributions ou Emolumens d'Office, exigés ou reçus par aucun des Officiers du Gouvernement Civil de la Province, au Siège d'icelui, sans y comprendre aucun Officier des Cours de Justice, excepté le Procureur-Général et le Solliciteur-Général, qui peuvent avoir été établis, alloués ou augmentés depuis le premier Janvier mil-huit-cent-vingt-et-un, montrant l'autorité sous laquelle ils ont été établis, alloués ou augmentés, ainsi que la date de tel établissement, allocation et augmentation; aussi, de faire mettre devant cette Chambre, un Etat des Salaires fixes, (si aucun il y a) que reçoivent les dits Officiers respectivement, le tout accompagné d'un Tableau des devoirs pour lesquels les dits Salaires et Honoraires, Profits casuels ou Emolumens, ont été établis, alloués ou augmentés.

M. Young a proposé en amendement, secondé par M. Raymond, Que tous les mots après le mot "plaise" soient retranchés, et les suivants substitués: "de communiquer à cette Chambre, des Copies des Retours de l'Etablissement du Gouvernement Civil du Bas-Canada, et de tous autres Retours depuis l'année mil-huit-cent-vingt-et-un inclusivement, jusqu'à l'année mil-huit-cent-trente, aussi inclusivement, qui sont annuellement dressés pour l'information du Parlement du Royaume-Uni, et communément connus sous la désignation de "Livre Bleu" (*Blue Book*), et représentant humblement, que dans le cas où Son Excellence, pour prévenir le délai, croirait expédié de communiquer les Copies qui sont tenues de records, elles seront remises en sûreté à l'Officier à la garde duquel elles sont maintenant confiées."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'Amendement:

Pour, 38.

Contre, 19.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Gugy, M. Raymond et M. Quirouet présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Résolu*, Que, Samedi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'approprier une certaine somme d'argent, pour l'avancement des connaissances de l'Histoire des premiers temps de cette Colonie.

*Résolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'amender l'Ordonnance de la vingt-cinquième George Trois, Chapitre trois, concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres.

*Résolu*, Que les Président et Directeurs de la Banque de Montréal et de la Banque de Québec, soient requis de mettre devant cette Chambre les Retours exigés par la Loi.

*Ordonné*,

M. 2

Adresse pour avoir le Livre Bleu.

Histoire des premiers temps du Canada, à être considérée.

Ordonnance relative aux Arpenteurs, à être considérée.

Etat des Banques, remis.

*Ordered*, That the Clerk of this House do transmit a certified Copy of the said Resolution to the President of each of the said Banks.

Address for information respecting a Bridge over the River St. Anne.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to inform this House, whether the sum of One thousand pounds currency, appropriated during the last Session, by the Act for appropriating certain sums of money therein mentioned, for the improvement of the Internal Communications in this Province, Chapter eight, for the erection of a Bridge over the River *Ste. Anne*, in the County of *Champlain*, has been expended, and if not, by what cause its expenditure has been prevented.

*Ordered*, That Mr. *Pierre Antoine Dorion*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Létourneau* and Mr. *Larue* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Montreal City Bank Bill read the second time;

referred.

A Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," to be established in *Montreal*, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De Witt*, Mr. *Leslie*, Mr. *Stuart*, Mr. *Neilson* and Mr. *Peck* do compose the said Committee.

Associate Synod of Scotland Registers Bill read the second time;

engrossed.

A Bill to enable regularly Ordained Ministers of the Associate Synod of *Scotland*, to keep Registers authenticated in due form of Law, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

J. Labrie's History of Canada Bill read the second time;

referred.

A Bill to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of *Canada* by the late *Jacques Labrie*, Esquire, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Morin*, Mr. *Demers*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Neilson* and Mr. *Quesnel* do compose the said Committee.

Committee on Petition relating to the Presbytère at St. Michel de Vaudreuil;

A Resolution reported.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *André Chevrier*, Senior, and others, of the Parish of *St. Michel de Vaudreuil*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Raymond* reported, that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That this House doth concur in the Report of the Special Committee.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Hoyle*,

The House adjourned.

*Ordonné*, Que le Greffier de cette Chambre transmette une Copie certifiée de la dite Résolution au Président de chacune des dites Banques.

Adresse pour une information au sujet d'un Pont sur la Rivière Ste. Anne.

*Réolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre, si une somme de mille livres courant, votée dans la dernière Session, par l'Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'Amélioration des Communications Intérieures de cette Province, Chapitre huit, pour l'Erection d'un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*, dans le Comté de *Champlain*, a été employée, et si elle ne l'a pas été, la cause pourquoi elle ne l'a pas été.

*Ordonné*, Que M. *Pierre Antoine Dorion*, M. *Louis Bourdages*, M. *Létourneau* et M. *Larue* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Bill pour la Banque de la Cité à Montréal, lu la seconde fois ;

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour Incorporer certaines Personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité," qui doit être établie à *Montréal*, a été lu une seconde fois.

*Réolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *De Witt*, M. *Leslie*, M. *Stuart*, M. *Neilson* et M. *Peck* composent le dit Comité.

Bill accordant des Régistres aux Ministres du Synode Associé d'*Ecosse*, lu la seconde fois ;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour permettre aux Ministres régulièrement ordonnés du Synode Associé d'*Ecosse*, de tenir des Régistres authentiques, conformément à la Loi, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill relatif à l'Histoire du Canada, par J. Labrie, lu la seconde fois ;

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser l'achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du Canada, par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer, a été lu une seconde fois.

*Réolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Morin*, M. *Demers*, M. *Lafontaine*, M. *Neilson* et M. *Quesnel* composent le dit Comité.

Comité sur la Pétition relative au Presbytère de St. Michel de Vaudreuil.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*André Chévrier*, père, et autres, de la Paroisse de *Saint Michel de Vaudreuil*, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Réolu*, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité Spécial.

Rapport d'une Résolution.

Alors, sur Motion de M. *Peck*, secondé par M. *Hoyle*,

La Chambre s'est adjournée.

2 Will. IV. 7th December.

Wednesday, 7th December, 1831.

Answer to an Address.

**M**MR. Young, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to communicate to this House, Copies of the Returns of the Establishment of the Civil Government of Lower Canada, and all other Returns from the year one thousand eight hundred and twenty one, inclusive, to the year one thousand eight hundred and thirty, also inclusive, which are annually prepared for the information of the Parliament of the United Kingdom, and commonly known under the designation of the "Blue Book;" and humbly representing that should His Excellency, to prevent delay, deem it expedient to communicate the Copies which are kept of Record, they will be returned in safety to the Officer in whose charge they now are, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Returns will be furnished to the House.

Mr. Pierre Antoine Dorion, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to inform this House, whether the sum of One thousand pounds currency, appropriated during the last Session, by the Act for appropriating certain sums of money therein mentioned for the improvement of the Internal Communications in this Province, Chapter eight, for the erection of a Bridge over the River Ste. Anne, in the County of Champlain, has been expended, and if not, by what cause its expenditure has been prevented, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

In answer to this Address, I have to inform the House of Assembly, that a delay has occurred in carrying into effect the intentions of the Legislature for the erection of a Bridge over the River Ste. Anne, in the County of Champlain, proceeding from the difficulties which have arisen amongst the parties more immediately interested in the work, in furnishing the securities required by the Act of the last Session, referred to in the Address of the House, for making good all expenses which may be incurred in the erection of the said Bridge, over and above the sum of One thousand pounds currency, appropriated for this service by the Legislature; and also, from the variety of opinion which prevails amongst the said parties, as to the most eligible situation for the Bridge.

I will communicate to the House as soon as they can be prepared, Copies of certain Documents connected with this subject, and from these the House will perceive that the difficulties above referred to, are not yet removed.

AYLMER,  
Governor in Chief.

Castle of St. Lewis,

Quebec, 7th December, 1831.

Internal Communications:—  
Reports of Commissioners presented.

Mr. Antoine Charles Taschereau presented to the House, the following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications:

1st. For the erection of a Bridge over the River La Famine, County of Beauce.

2nd.

7 Décembre. A. 1831. 139

Mercredi, 7 Décembre 1831.

Réponse à une Adress.

**M**YOUNG, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant à Son Excellence qu'il lui plaise de communiquer à cette Chambre, des Copies des Retours de l'Etablissement du Gouvernement Civil du Bas-Canada, et de tous autres Retours depuis l'année mil-huit-cent-vingt-et-un, inclusivement, jusqu'à l'année mil-huit-cent-trente, aussi inclusivement, qui sont annuellement dressés pour l'information du Parlement du Royaume-Uni, et communément connu sous la désignation de "Livre Bleu," (Blue Book,) et représentant humblement, que dans le cas où Son Excellence, pour prévenir le délai, croirait expédient de communiquer les Copies qui sont tenues de record, elles seront remises en sûreté à l'Officier à la garde duquel elles sont maintenant confiées, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que les Retours seront fournis à la Chambre.

**M**YER ANTOINE DORION, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien informer cette Chambre, si une somme de mille livres courant, votée dans la dernière Session, par l'Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'amélioration des Communications Intérieures de cette Province, Chapitre huit, pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Sainte Anne, dans le Comté de Champlain, a été employée, et si elle ne l'a pas été, la cause pourquoi elle ne l'a pas été, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la Réponse suivante:—

Réponse à une Adress.

Messieurs,

En réponse à cette Adressse, j'informe la Chambre d'Assemblée, qu'il est survenu un retard, lorsqu'il s'est agi de mettre à exécution les intentions de la Législature, pour la construction d'un Pont sur la Rivière Sainte Anne, dans le Comté de Champlain, rapport aux difficultés qui se sont élevées entre les parties qui se trouvent les plus directement intéressées dans l'entreprise, quant aux cautionnemens qui doivent être donnés aux termes de l'Acte de la dernière Session, auquel il est référé dans l'Adresse de la Chambre, et qui pourvoit au remboursement des dépenses qui pourront être encourues dans la construction du dit Pont, dans le cas où telles dépenses excéderont la somme de mille livres affectée pour ce service; et aussi, par la diversité des opinions qui existent entre les dites parties quant au site le plus convenable pour y construire le Pont.

Je communiquerai à la Chambre, aussitôt qu'on les aura préparées, des copies de certains documens qui ont rapport à ce sujet, et d'après lesquels la Chambre appercevra que les difficultés auxquelles il a été ci-devant fait allusion ne sont pas encore applanies.

AYLMER,  
Gouverneur-en-Chef.

Château Saint Louis.

Québec, 7 Décembre 1831.

Rapport de  
Commissaires  
des Communica-  
tions inté-  
rieures, pré-  
senté.

**M**ANTOINE CHARLES TASCHEREAU a présenté à la Chambre les Rapports suivans des Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures.

1<sup>o</sup>. Pour l'érection d'un pont sur la Rivière La Famine, Comté de Beauce.

2<sup>o</sup>.

7 Décembre.

A. 1831.

2nd. *Du Rapide* and *Du Rocher* Roads in the Parish of *Saint François*, County of *Beauce*.

3rd. For straightening the Road *des Plaines* in the Parish of *St. Joseph*, County of *Beauce*, and for making Bridges on the said Road.

Appendix (E.) For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Petition for aid to open a Road on the Line which separates the Townships from the Seigniory of Beauharnois;

referred.

A Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Godmanchester* and *Hinchinbrooke*, and of the Seigniory of *Beauharnois*, was presented to the House by Mr. *Archambeault*, and the same was received and read; representing, that they learn with deep regret, that measures are taking to recommend a Road leading from the third Concession line of the Township of *Hinchinbrooke*, parallel with the side line of the said Township to the River *St. Lawrence*; that greater advantages would result to the public from a Road leading upon the line which separates the Townships from the Seigniory of *Beauharnois*; and praying the House to take the subject into consideration, and to grant an aid towards the latter Road.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Petition for amendments to the Act relating to Houses of Public Entertainment.

A Petition of divers Inhabitants of *St. Ambroise*, was presented to the House by Mr. *Neilson*, and the same was received and read; praying that the Act 1st Will. IV. Cap. 9, intituled, "An Act to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in the ninth year of the Reign of His late Majesty," intituled, "An Act further to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and Retail Spirituous Liquors, and for other purposes," may be so amended, as to prevent the distribution of Table Beer on Sundays and Holydays.

Report on J. Labrie's History of Canada Bill;

The Bill engrossed.

The Public Accounts to be printed;

referred.

Report on Gaspé Marriages, &c. Bill;

Mr. *Morin*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of *Canada* by the late *Jacques Labrie*, Esquire, reported, that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

*Ordered*, That the Public Accounts for the period ending on the tenth October last, laid before this House on the second instant, be printed for the use of the Members of this House.

*Ordered*, That the said Public Accounts be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

Mr. *Thibaudeau*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms, and Burials in the Inferior District of *Gaspé*, reported, that the Committee had gone through the Bill, and made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Address for Chart of Lake St. Peter.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would cause to be laid before this House, a Copy of the Survey or Chart of Lake St. Peter made by the Officer at the head of the Hydrographic Department of His Majesty's Navy in this Province, together

2<sup>o</sup>. Chemins du Rapide et du Rocher, dans la Paroisse de *Saint François*, Comté de *Beauce*.

3<sup>o</sup>. Pour redresser le Chemin des Plaines dans la Paroisse de *Saint Joseph*, Comté de *Beauce*, et pour faire des Ponts sur le dit Chemin.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)

Une Pétition de divers habitans des Townships de *Godmanchester* et *Hinchinbrook*, et de la Seigneurie de *Beauharnois*, a été présentée à la Chambre par M. *Archambeault*, laquelle a été reçue et lue; représentant, qu'ils apprennent avec un profond regret, que des mesures sont prises pour favoriser l'ouverture d'un Chemin qui conduirait depuis la ligne de la troisième Concession du Township d'*Hinchinbrooke*, parallèlement à la ligne de séparation du dit Township, jusqu'au Fleuve *St. Laurent*; que de plus grands avantages résulteraient au Public, d'un chemin qui conduirait sur la ligne séparant les Townships de la Seigneurie de *Beauharnois*; et prant la Chambre de prendre le sujet en considération, et de leur accorder une aide pour ce dernier Chemin.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

référée.

Pétition pour amender l'Acte concernant les Maisons d'Entretien Public.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Ambroise*, a été présentée à la Chambre par M. *Neilson*, laquelle a été reçue et lue; demandant que l'Acte 1ère *Guillaume IV*, Chapitre 9, intitulé "Acte pour amender et continuer, pour un temps limité, un certain Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté," intitulé "Acte qui fait des Règlements ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs Fortes et pour d'autres objets," soit amendé de manière à empêcher la distribution de la Bière de Table les Dimanches et Jours de Fêtes.

M. *Morin*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser l'achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du *Canada*, par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Rapport sur le Bill relatif à l'Histoire du Canada, par J. Labrie.

Le Bill grossoyé.

*Ordonné*, Que les Comptes Publics pour la période fini le dixième Octobre dernier, mis devant cette Chambre le deuxième du courant, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que les dits Comptes Publics soient référés au Comité permanent de Comptes Publics.

référés.

M. *Thibaudeau*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inferieur de *Gaspé*, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Rapport sur le Bill concernant les Mariages, etc. dans Gaspé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur en Chef, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une Copie du Relevé ou Carte du Lac St. Pierre, faite par l'Officier qui est à la tête du Département Hydrographique de la Marine de Sa Majesté en cette Province, avec

Adresse pour avoir la Carte du Lac St. Pierre.

together with any other Documents relating to the improvements of the Navigation of the River *Saint Lawrence*.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Mondelet*, and Mr. *De St. Ours* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Mr. *Neilson*, from the Special Committee to whom was referred the Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed, or to be appointed, on the part of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee have compared the said Bill with a Bill for the same purpose, introduced into the House of Assembly of *Upper Canada*, at its present Session, and find them exactly to correspond; they, therefore, Report the said Bill without any amendment.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, of yesterday, with the Returns to the Address of this House, of the twenty fifth ultimo, relating to the State of the Funds of the Province, be printed for the use of the Members of this House.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to lay before this House, a Statement of the Amount of all Fines and Penalties levied and received by the Justices of the Peace in this Province, from the year One thousand eight hundred and twenty four, inclusively, to the first of September, One thousand eight hundred and thirty one, shewing the several Offences for which they were incurred, and the several Acts under the authority of which they were levied.

*Ordered*, That Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, Mr. *Antoine Charles Taschereau*, Mr. *Archambeault*, and Mr. *De Witt* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Documents, laid before this House, on Monday last, having relation to the proceedings of this House against *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *St. Francis*, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Peck*, Mr. *Gugy*, Mr. *Panet*, Mr. *Duval*, and Mr. *Cuvillier* do compose the said Committee.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, such original Accounts and Vouchers regarding the Expenditure and Revenue of the Civil Government of the Province, as may from time to time be required by the Committee;

and

VOL.—41.

avec tous autres Documens relatifs à l'Amélioration de la Navigation du Fleuve *Saint Laurent*.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Quesnel*, M. *Mondelet* et M. *De St Ours* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour encourager l'Etablissement des Banques d'Epargnes en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

M. *Neilson*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a comparé le dit Bill avec un Bill pour le même sujet, introduit dans la Chambre du *Haut-Canada*, dans sa présente Session, et a trouvé qu'ils correspondent exactement; en conséquence le Comité rapporte le Bill sans amendement.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, d'hier, avec les Retours à l'Adress de cette Chambre, du vingt-cinquième du mois dernier, relativement à l'Etat des Fonds de la Province, soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, le montant de toutes les Amendes et Pénalités levées et reçues par les Juges de Paix de la Province, depuis l'année mil-huit-cent-vingt-quatre, inclusivement, jusqu'au premier Septembre mil-huit-cent-trente-et-un, et un Etat spécifiant les différentes offenses pour lesquelles elles ont été encourues, et les différens Actes en vertu desquels elles ont été levées.

*Ordonné*, Que M. *Rémi Séraphin Bourdages*, M. *Antoine Charles Taschereau*, M. *Archambeault* et M. *De Witt* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Résolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Documens qui l'accompagnent, mis devant cette Chambre, Lundi dernier, ayant rapport aux Procédés de cette Chambre contre *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inferieur de *Saint François*, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Peck*, M. *Gugy*, M. *Panet*, M. *Duval* et M. *Cuvillier* composent le dit Comité.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartient, de communiquer au Comité auquel ont été renvoyés les Comptes Publics, tels Comptes et Pièces justificatives originales, touchant les Dépenses et les Revenus du Gouvernement Civil de la Province, dont le dit Comité peut avoir besoin de temps à autre;

Bill pour des Banques d'Epargnes, lu la première fois.

Rapport sur le Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le Haut-Canada.

Message avec des Retours relatifs à l'Etat des Fonds, à être imprimé.

Adresse pour des Etats des Amendes et Pénalités, depuis 1824 à 1831.

Message avec la correspondance au sujet des plaintes contre M. le Juge Fletcher, référée.

Adresse pour Comptes Publics et Pièces justificatives.

and also, to give such information thereon as the Committee may see fit to demand ; the said Accounts remaining in the possession of such Officers respectively.

Address for Record Book of Public Accounts.

*Resolved.* That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, the Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts ; such Record Book remaining in the possession of the said Officer.

*Ordered.* That Mr. *Cuvillier*, Mr. *Leslie*, Mr. *Malhiet*, and Mr. *Déligny* do present the said Addresses to His Excellency the Governor in Chief.

Report on Petition of W. Lindsay, Esqr.

Mr. *Daval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *William Lindsay*, Senior, Esquire, of Quebec, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

It was moved to report, That the prayer of *William Lindsay*, Esquire, the Petitioner, ought to be granted,

committed.

Report on Saint Maurice Bridge Petition.

The Committee divided on the Motion :

Yea, 2.

Nay, 3.

So it passed in the Negative.

*Ordered.* That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Mr. Solicitor General, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Town and District of *Three Rivers*, relating to a Bridge over the River *Saint Maurice*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee proceeded to consider the information afforded to them by the Honorable Mr. Justice *Vallières*, and Mr. *Louis Charles Cressé*, from all which it appears to your Committee that the object contemplated by the Legislature in making the essay as to the practicability of erecting a Bridge from the points indicated by the Act of 10th and 11th *George IV*. Chapter 43, has been clearly and sufficiently ascertained, and they have agreed to report to Your Honorable House, as their opinion, that no doubt remains on their minds that the same might be undertaken with perfect security to the public.

Your Committee next proceeded to make the necessary enquiry as to the cost of the Bridge proposed, and with the view of affording to Your Honorable House the most ample information on this important point, called before them *François Normand*, the individual who contracted with the Commissioners under the Act of the 10th and 11th *Geo. IV.* Cap. 43, and who was presumed from that circumstance to have become more intimately acquainted with the subject of the reference, and who at the request of your Committee furnished a second plan (gratuitously) herewith produced, marked A A, together with an Estimate marked B. B. and amounting to £8000 currency.

Your Committee however, not wishing to adopt this Estimate without first submitting it to inspection of a competent person, called before them *Gustavus William Wicksteed*, Esquire, and submitted the last mentioned plan and estimate ; and your Committee had the satisfaction to find that by an Estimate of this Gentleman, that the Bridge so much desired by the Petitioners, could be erected for the sum of Five thousand five hundred and ninety pounds currency, an expense which your Committee

et aussi, de donner telles informations sur iceux, que le Comité jugera à propos de demander ; les dits Comptes restant en la possession de tels Officiers respectivement.

*Résolu.* Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de communiquer au Comité auquel sont renvoyés les Comptes Publics, le Régistre des Rapports de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, tel Régistre restant en la possession de tel Officier.

*Ordonné.* Que M. *Cuvillier*, M. *Leslie*, M. *Malhiet* et M. *Déligny* présentent les dites Adresses à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

M. *Daval*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *William Lindsay*, père, Ecuyer, de Québec, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Il a été proposé de faire rapport, Que la demande de *William Lindsay*, Ecuyer, le Pétitionnaire, devrait être accordée.

Le Comité s'est divisé sur la proposition :

Pour, 2.

Contre, 3.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

*Ordonné.* Que le Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

M. le Solliciteur-Général, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de la Ville et District des *Trois-Rivières*, relativement à un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a procédé à l'examen des renseignemens fournis à votre Comité par l'Honorable M. le Juge *Vallières*, et par M. *Louis Charles Cressé*, d'après lesquels il paraît à votre Comité que l'objet qu'avait en vue la Législature en faisant des expériences pour s'assurer de la possibilité d'ériger un Pont entre les points indiqués par l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre quarante-trois, a été suffisamment et clairement établi, et il est convenu de faire rapport à votre Honorable Chambre, comme son opinion, qu'il ne reste plus aucun doute dans leur conviction que le dit ouvrage pourrait être entrepris sans le moindre danger pour le public.

Votre Comité a ensuite procédé à prendre les Informations nécessaires quant au coût du Pont projeté, et dans la vue de procurer à votre Honorable Chambre les renseignemens les plus amples sur ce point important, il a fait venir devant lui *François Normand*, la personne qui a contracté avec les Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre quarante-trois, et qu'il a supposé, d'après cette circonstance, être parfaitement au fait de l'objet du renvoi, et qui à la demande du Comité a fourni (gratuitement) un second Plan qui est ci-joint, marqué AA, et dont l'Evaluation marqué BB, monte à £8000 courant.

Votre Comité, cependant, ne voulant adopter cette Evaluation qu'après l'avoir soumise à l'examen de quelque personne compétente, a fait venir devant lui *Gustavus William Wicksteed*, Ecuyer, et lui a soumis le Plan et l'Evaluation mentionnés en dernier lieu ; et votre Comité a la satisfaction de voir, que, d'après l'Evaluation de ce Monsieur, le Pont si désiré par les Pétitionnaires pourrait être construit pour la somme de cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix livres courant, laquelle dépense, votre Comité, vu l'importance qu'elle ajouterait au District

Adresse pour le Régistre des Comptes Publics.

Rapport sur la Pétition de W. Lindsay, Esqr.

Rapport sur la Pétition relative au Pont St. Maurice.

tee, viewing the importance it would add to the District of *Three Rivers*, and the facilities and the security it would afford to the public generally, respectfully beg leave to recommend should be incurred.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Two Messages from His Excellency.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

**AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.**

Emigrant Hospital.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, Copy of a Letter addressed to Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary, by Doctor *Couillard*, representing the exhausted state of the Funds of the *Quebec Emigrant Hospital*, and that unless some means are immediately adopted for the further support of the said Hospital, the Eighty Patients now remaining there must be left without any relief whatever, and the Hospital be shut.

The means of affording relief to sick Emigrants will probably be brought under the notice of the Legislature in the course of this Session; but as the case now represented is urgent, and may probably be productive of injury to the health of the community at large, if not attended to in time, the Governor in Chief recommends to the House of Assembly to make some temporary provision for the support of the *Quebec Emigrant Hospital*.

Castle of *St. Lewis*,  
*Quebec*, 7th December, 1831.

(Copy.)

*Quebec*, 3d December, 1831.

Sir,

As Medical Attendant for the present Quarter at the *Quebec Emigrant Hospital*, I beg leave to represent, with the advice of my Colleagues, to His Excellency the Governor in Chief, that the Funds raised by public subscription for its support, after the expenditure of the sum voted in the last Session by the Legislature, are nearly exhausted, and that unless some means are immediately adopted for the further support of the said Establishment, the Eighty Patients now remaining in the same, must be left without any relief whatever, and the Hospital shut.

I have the honor to be,

Sir,

Your very obedient Servant,

(Signed,) **ANT. G. COUILLARD.**

Lt. Col. *Craig*,  
Civil Secretary.

A true Copy,

**H. CRAIG**, Secretary.

**AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF,**

Pension to the  
Widow Adhémar.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, Copies of a Petition, and of Documents which accompanied it, addressed to him by Madame *Appoline Curot*, Widow of *Jacques Adhémar*, Esqr., late Captain in the Canadian Voltigeurs, setting forth the services of her said husband, in the late War with the *United States of America*, and praying for a Pension.

The

District des *Trois-Rivières*, et les facilités et la sûreté qu'elle procurerait au public en général, recommande respectueusement à votre Honorable Chambre d'en-courir.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a Deux Messages de Son Excellence:  
présenté à M. l'Orateur, deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence, lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

**AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.**

Le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, Copie d'une Lettre adressée au Lieutenant-Colonel *Craig*, Secrétaire Civil, représentant que les Fonds de l'Hôpital des Emigrés sont épuisés, et que s'il n'est pris immédiatement quelques moyens de supporter le dit Hôpital, les quatre-vingts malades qui y restent seront nécessairement laissés sans aucun secours, et l'Hôpital fermé.

Les moyens de donner du soulagement aux Emigrés pauvres, seront probablement amenés sous la considération de la Législature dans le cours de cette Session; mais comme le cas qui se présente est urgent, et peut probablement devenir funeste à la santé publique en général, si l'on n'y remédie pas à temps, le Gouverneur-en-Chef recommande à la Chambre d'Assemblée, de pourvoir temporairement de quelque manière au support de l'Hôpital des Emigrés de Québec.

Château *Saint Louis*,  
*Québec*, 7 Décembre 1831.

[Copie.]

*Québec*, 3 Décembre 1831.

Monsieur,

En ma qualité de Médecin de service pour le présent Trimestre à l'Hôpital des Emigrés de Québec, je demande à représenter, avec l'avis de mes collègues, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, que les Fonds levés par souscription publique pour son support, après qu'a été dépensée la somme votée par la Législature dans la dernière Session, sont presque épuisés, et à moins qu'il ne soit adopté immédiatement quelques moyens pour supporter ultérieurement le dit Etablissement, les quatre-vingts malades qui y restent maintenant seront laissés nécessairement sans aucun secours quelconques et l'Hôpital fermé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,) **ANT. G. COUILLARD.**

Lieutenant Colonel *Craig*,  
Secrétaire Civil.

Pour Copie conforme,

**H. CRAIG**, Secrétaire.

**AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.**

Le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, des Copies d'une Pétition et de Documents qui l'accompagnent que lui a adressés Madame *Appoline Curot*, Veuve de *Jacques Adhémar*, Ecuyer, ci-devant Capitaine des Voltigeurs Canadiens, rapportant les services que son dit époux a rendus dans la dernière Guerre avec les *Etats-Unis d'Amérique* et demandant une Pension.

Message relativement à une  
Pension à Madame Adhémar,  
référée.

Le

The Governor in Chief is persuaded that the House will be disposed to take the prayer of Madame *Adhémar*'s Petition into consideration in that spirit of benevolence by which the House is distinguished.

Castle of *St. Lewis*,  
Quebec, 7th December, 1831.

To His Excellency the Right Honorable *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, and Governor in Chief in and over the Provinces of *Lower Canada, Upper Canada, &c. &c.*

The Memorial of *Appoline Cuot*, Widow of the late *Jacques Adhémar*, Esquire, in his life time a Captain in the Canadian Voltigeurs.

Respectfully sheweth :

That the said late Captain *Adhémar* served, with advantage to his Country and honor to himself, in the Canadian Voltigeurs, during the last War with the *United States*, and fought bravely and gallantly against the enemies of his Country, to the satisfaction of his superior Officers, whose esteem and consideration he had gained by his good conduct and acknowledged intrepidity, as appears by the Certificates of his superior Officers and companions in arms, hereunto annexed : That since the death of her said husband, Captain *Adhémar*, which happened in November, One thousand eight hundred and twenty two, Your Memorialist has been without any means of subsistence whatever, and that she is under the hard necessity of having recourse to the benevolence of her friends in order to provide for her wants.

For these reasons, Your Memorialist is firmly persuaded that the Country will grant her a pension, and will not be forgetful of the distinguished services of the late Captain *Adhémar*, her husband, who died in consequence of diseases contracted in the performance of his duties during the last War ; she ventures to flatter herself on the contrary, that the Widow of a brave man whose life was sacrificed in the defence of his Country, will not be suffered to remain in distress and want, and that with the grief for his premature death with which she approaches his tomb, will be mingled the recollection of the gratitude of his Country ; and as it is the province of the Legislature to grant her the said provision, Your Memorialist respectfully prays that it may please Your Excellency to bring the subject before the two Houses of the Provincial Parliament, with such recommendation as in your wisdom Your Excellency shall deem fit. And Your Memorialist shall ever pray.

Rivière Ouelle, 9th November, 1831.

(Signed,) AP. CUOT Widow ADHEMAR.

True Copy.

H. CRAIG,  
Secretary.

I certify that the late Captain *Jacques Adhémar*, upon the half pay of the Corps of Canadian Voltigeurs, served as Captain of Voltigeurs under my command, during the Campaigns of the years 1813 and 1814, and was particularly noticed for gallant conduct in the engagements with the American Forces at *Sackett's Harbour*, on the 29th May ; in attacking the enemy upon the *Niagara* Frontier, on the 24th August, and 6th of October, and at the battle of *Chrystler's Farm* on the 11th

Le Gouverneur-en-Chef est persuadé que la Chambre sera disposée à prendre la prière de Madame *Adhémar* en considération dans cet esprit de bienveillance qui distingue la Chambre,

Château *Saint Louis*,  
Québec, 7 Décembre 1831.

A Son Excellence le Très-Honorables *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandant du Très-Honorables Ordre Militaire du Bain, et Gouverneur-en-Chef dans et sur les Provinces du *Bas-Canada, Haut-Canada, etc., etc., etc.*

Le Mémorial de Dame *Appoline Cuot*, Veuve de feu *Jacques Adhémar*, Ecuyer, en son vivant Capitaine dans les Voltigeurs Canadiens,

Expose humblement :

Que le dit feu Capitaine *Adhémar* a servi avec avantage pour son Pays et honneur pour lui-même, dans les Voltigeurs Canadiens, pendant la dernière Guerre avec les *Etats-Unis*, et a combattu avec courage et bravoure les ennemis du Pays, à la satisfaction de ses Officiers supérieurs, dont il avait gagné l'estime et la considération par sa bonne conduite et son intrépidité reconnue, ce qu'attestent les certificats de ses Officiers supérieurs et confrères d'armes, ci-joints : Que depuis le décès de son dit mari, le Capitaine *Adhémar*, arrivé en Novembre mil-huit-cent-vingt-deux, votre Mémorialiste est demeurée sans moyens quelconques de subsistance, et qu'elle est dans la dure nécessité de recourir à la bienveillance de ses amis pour subvenir à ses besoins.

A ces causes, votre Mémorialiste est dans la ferme confiance que le Pays lui accordera une Pension, et n'aura pas oublié les services distingués de feu le Capitaine *Adhémar* son mari, lequel est mort à la suite de maladies contractées dans l'exécution de ses devoirs dans la dernière Guerre ; au contraire elle ose se flatter qu'on ne laissera pas dans la détresse et le besoin la Veuve d'un brave homme, dont la vie a été sacrifiée pour la défense du Pays, et qu'en trainant au tombeau les regrets de sa mort prématurée, elle aura la consolation d'y mêler les souvenirs de la Patrie reconnaissante ; et en autant qu'il appartient à la Législature de lui accorder une Pension, votre Mémorialiste demande respectueusement qu'il plaise à Votre Excellence de renvoyer le sujet aux Chambres du Parlement Provincial, avec telle recommandation que, dans sa sagesse, Votre Excellence trouvera convenable. Et votre Mémorialiste ne cessera de prier.

Rivière-Ouelle, 9 Novembre 1831.

(Signé,) AP. CUOT, Veuve ADHEMAR.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG,  
Secrétaire.

Je certifie que feu le Capitaine *Jacques Adhémar*, à la demi-solde des Voltigeurs Canadiens, servit comme Capitaine des Voltigeurs sous mon commandement pendant les Campagnes de l'année 1813 et 1814, et qu'il se fit particulièrement remarquer par sa bravoure dans les engagemens des Forces Américaines à *Sackett's Harbour* le 29 Mai ; dans l'attaque contre l'ennemi sur la Frontière de *Niagara* le 24 août, et le 6 Octobre, et à la bataille de *Chrystler's Farm* le 11 Novembre

2 Will. IV. 7th December.

11th November, in the year 1813, likewise at the attack of *Plattsburgh*, on the 11th September, 1814.

(Signed,) F. G. HERIOT,  
Lt. Colonel.

A true Copy.

H. CRAIG,  
Secretary.

I certify that the late Captain *Jacques Adhémar* served in the Canadian Voltigeurs, of which I was the Lieutenant Colonel Commandant, during the whole of the late American War: That on all occasions before the enemy, he never failed to display the greatest bravery, such as to show the best example to his Soldiers. I further certify, that he raised the number of men required to give him the rank of a Lieutenant, and that in obtaining this object, he spent large sums of money.

(Signed,) CHS. DE SALABERRY.  
Lt. Col. Comt. late Voltigeurs,  
and Inspt. Field Officer Militia.

Montreal, 15th Feby. 1823.

(A true Copy.)

H. CRAIG,  
Secretary.

Message relating to a Pension to the Widow Adhémar referred.  
*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Madame *Adhémar*, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Panet*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Gugy*, Mr. *Heney* and Colonel *Heriot* do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Emigrant Hospital at *Quebec*, be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*.

B. Spearman's relief Bill read the second time; engrossed.  
A Bill to authorize the payment of a certain sum of money to *Benjamin Spearman*, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal cases, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Peck*, seconded by Mr. *Gugy*,

The House adjourned till Friday next.

*Friday,*

Committee on Jurors Bill.  
VOL. 41.

7 Décembre.

A. 1831. 145

vembre de l'année 1813, de même qu'à l'attaque de *Plattsburg* le 11 Septembre 1814.

(Signé,) F. G. HERIOT,  
Lt.-Colonel.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG,  
Secrétaire.

Je certifie que feu le Capitaine *Jacques Adhémar* servit dans le Corps des Voltigeurs Canadiens dont j'étais le Lieutenant-Colonel Commandant pendant toute la dernière Guerre Américaine : Que dans toutes les occasions, devant l'ennemi, il n'a jamais manqué de déployer la plus grande bravoure, de manière à montrer le meilleur exemple à ses Soldats. Je certifie en outre qu'il leva le nombre d'hommes nécessaire pour lui donner le rang de Lieutenant; et que pour accomplir cet objet il dépensa de grandes sommes d'argent.

(Signé,) CHS. DE SALABERRY,  
Lt.-Col. des ci-devant Voltigeurs  
et Insp. Officier de Camp de la  
Milice.

Montréal, 15 Février, 1823.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG,  
Secrétaire.

Message relatif à l'Hôpital des Emigrés, référé.  
*Résolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à Madame *Adhémar*, soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Panet*, M. *Cuvillier*, M. *Gugy*, M. *Heney* et le Colonel *Heriot* composent le dit Comité.

Message relatif à l'Hôpital des Emigrés, référé.  
*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la *Pointe Lévi*.

Bill pour le second cours de B. Spearman, lu la seconde fois;  
Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à *Benjamin Spearman*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Comité sur le Bill des Jurés.  
L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés en Matières Civiles et Criminelles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Alors, sur Motion de M. *Peck*, secondé par M. *Gugy*.

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

*Vendredi,*

Friday, 9th December, 1831.

Answer to an Address.

**M**r. *Leslie*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would cause to be laid before this House, a Copy of the Survey or Chart of Lake *Saint Peter*, made by the Officer at the head of the Hydrographic Department of His Majesty's Navy in this Province, together with any other Documents relating to the improvements of the Navigation of the River *St. Lawrence*, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer:—

Gentlemen,

In answer to this Address, I have to observe, that Captain *Bayfield* is employed under the immediate orders of the Lords of the Admiralty, and I apprehend it would be inconsistent with his duty to furnish the House with Maps or Charts prepared by him in pursuance of their Lordships' orders, without their authority previously obtained; but I have no doubt of the readiness of Captain *Bayfield* to exhibit to a Committee of the House, his Chart of Lake *St. Peter*, and also, to afford every information in his power regarding that Lake: For the information of the House on this subject, I will cause to be laid before it a Copy of a Memoir of Captain *Bayfield*, addressed to me in the course of last Summer, containing some interesting information regarding Lake *St. Peter*.

AYLMER,  
Governor in Chief.Castle of *St. Lewis*,  
9th December, 1831.

Answer to an Address.

Mr. *Cuvillier*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, such original Accounts and Vouchers regarding the Expenditure and Revenue of the Civil Government of the Province, as may from time to time be required by the Committee; and also, to give such information thereon as the Committee may see fit to demand,—the said Accounts remaining in the possession of such Officers respectively, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Answer to an Address.

Mr. *Cuvillier*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to communicate to the Committee to whom are referred the Public Accounts, the Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts,—such Record Book remaining in the possession of the said Officer, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Answer to an Address.

Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to lay before this House, a Statement of the amount of all Fines and Penalties levied and received by the Justices of the Peace in the Province, from the year One thousand eight hundred and twenty four, inclusively, to the first

9 Décembre. A. 1831.

Vendredi, 9 Décembre 1831.

Réponse à une Adressse.

**M**rs. *Leslie*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adressse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, une Copie du Relevé ou Carte du Lac *Saint Pierre* faite par l'Officier qui est à la tête du Département Hydrographique de la Marine de Sa Majesté en cette Province, avec tous autres Documens relatifs à l'Amélioration de la Navigation du Fleuve *Saint Laurent*, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la Réponse suivante:—

Messieurs,

En réponse à cette Adressse, j'ai à observer que le Capitaine *Bayfield* est employé, sous les Ordres immédiats des Lords de l'Amirauté, et je présume que son devoir ne lui permettrait pas de fournir à la Chambre les Cartes ou Plans qu'il a préparés d'après les ordres de leurs Seigneuries, sans avoir auparavant obtenu leur autorisation à cet effet; mais je ne doute nullement que le Capitaine *Bayfield* ne montre volontiers au Comité de la Chambre, sa Carte du Lac *Saint Pierre*, et ne lui fournisse tous les renseignemens qu'il sera en son pouvoir de donner concernant ce Lac: Pour l'information de la Chambre à cet égard, je ferai mettre devant elle Copie d'un Mémoire que le Capitaine *Bayfield* m'a dressé dans le cours de l'Eté dernier, contenant quelques renseignemens intéressans touchant le Lac *Saint Pierre*.

AYLMER,  
Gouverneur-en-Chef.Château *Saint Louis*,  
9 Décembre 1831.

Réponse à une Adressse.

Mr. *Cuvillier*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartient, de communiquer au Comité auquel ont été renvoyés les Comptes Publics, tels Comptes et Pièces Justificatives originales, touchant les Dépenses et les Revenus du Gouvernement Civil de la Province, dont le dit Comité peut avoir besoin de tems à autre; et aussi, de donner telles informations sur iceux, que le Comité jugera à propos de demander, les dits Comptes restant en la possession de tels Officiers respectivement, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

Mr. *Cuvillier*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de communiquer au Comité auquel sont renvoyés les Comptes Publics, le Régistre des Rapports de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, tel Régistre restant en la possession de tel Officier, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

Réponse à une Adressse.

Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, le montant de toutes Amendes et Pénalités levées et reçues par les Juges de Paix de la Province, depuis l'année mil-huit-cent-vingt-quatre, inclusivement, jusqu'au premier Septembre mil-huit-cent-

Réponse à une Adressse.

first of September, One thousand eight hundred and thirty one, shewing the several Offences for which they were incurred, and the several Acts under the authority of which they were levied, had been presented to His Excellency ; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Statements, &c.  
of Lods et  
Ventes due to  
His Majesty in  
the Suburbs of  
Quebec, pre-  
sented.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to the House, by order of His Excellency the Governor in Chief, a Statement of *Lods et Ventes* due on Property within the *Censive* of the King's Domain in the Suburbs of Quebec, Copies of the Instructions to the Clerk of the Terrars, and other Officers employed to make a new *Terrier* for the *Censive* of His Majesty's Domain in the said Suburbs, and Copy of Instructions to the Law Officer of the Crown for the recovery of *Lods et Ventes* due in the *Censive* of His Majesty's Domain in the said Suburbs, in compliance with an Address of this House of the twenty third November last.

For the said Documents, see Appendix (X.) at the end of this Volume.

Petition relating  
to the Lachine  
Canal and Little  
River St. Pierre.

A Petition of divers Inhabitants of *Côte St. Pierre*, *Côte St. Paul*, and of the *Tanneries des Rolland*, County of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *Mondelet* and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners have already forwarded to the Legislature this Session, Petitions stating the injury they sustain by means of the *Lachine* Canal, and praying a grant of a sum of money to complete the straightening, cleaning and deepening of the River *St. Pierre*, to the Waste-Weir of the Canal, near *Lachine*, and to cut such other Drains as may be necessary to prevent the leakage, and wastes of the Canal, from injuring the lands intersected thereby : That the Petitioners having seen an extract of the Commissioners of the Canal's Report to the Legislature, published in the *Montreal Gazette* of the first December last, with great surprise, noted that part which particularly refers to the Little River *St. Pierre*, and states that the Inhabitants have, to suit their own purposes, constructed Bridges across the River, and thereby obstructed and dammed back the water, so as to spread over the adjoining low lands, and that it is fully established that the overflow complained of by the Proprietors of this ground, was wrongfully attributed to leakage from the Canal :— That the Petitioners in general, being so well acquainted with the state of this River, and low lands, before and since the Canal was constructed, and are so well convinced of the great additional quantity of water that is discharged from the Canal, upon them, the whole of the Spring, Summer and Fall, that they have every cause to believe, the Commissioners have not made the Statement in their Report before alluded to, from their own personal inspection and observations of the River, from the Tannery Bridge, upwards ; but have only received the report from laborers employed, who felt an interest in magnifying the obstructions they might have met with : That as late as the twenty sixth November last, the water was kept to so high a level in the Canal, as to cause it to run over the Waste-Weir near *Lachine*, to the depth of nearly one foot, and on the twenty seventh of November last, to the depth of six inches, thereby discharging a run of water nearly equal to thirty cubic feet upon the lands of the Petitioners : That the sluice which opens on the farm of one of the Petitioners, was raised in the beginning of September, when the water was let out of the Canal, and the greatest part of the water of near five miles of the Canal, (from *Lachine* to the *Côte St. Paul*.)

cent-trente-et-un, et un Etat spécifiant les différentes Offenses pour lesquelles elles ont été encourues, et les différens Actes en vertu desquels elles ont été levées, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, un Etat des Lods et Ventes dus sur les Propriétés dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, dans les Faubourgs de Québec ; Copies des Instructions au Greffier du Papier-Terrier, et autres Officiers employés à faire un Nouveau Terrier dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, dans les dits Faubourgs, et Copie des Instructions à l'Officier en Loi de la Couronne, pour le Recouvrement des Lods et Ventes dus dans la Censive du Domaine de Sa Majesté dans les dits Faubourgs, en conformité à une Adresse de cette Chambre du vingt-troisième Novembre dernier.

Pour les dits Documens, voyez Appendix (X.) à la fin de ce Volume.

Une Pétition de divers Habitans de la Côte *Saint Pierre*, Côte *Saint Paul* et des Tanneries des *Rolland*, Comté de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, laquelle a été reçue et lue ; exposant : Que les Pétitionnaires ont déjà transmis à la Législature dans le cours de la Session actuelle plusieurs Pétitions par lesquelles on représente les dommages que leur fait éprouver le Canal de *Lachine* : Que les Pétitionnaires demandent un Octroi pour parachever les ouvrages faits à la Rivière *Saint Pierre* en redressant son cours, et en nettoyant et creusant jusqu'à l'Ecluse près de *Lachine*, de même que pour ouvrir les autres décharges qui pourraient devenir nécessaires à l'effet d'empêcher que les écoulements du Canal ne causent des dommages aux terres qui sont traversées par le Canal : Que les Pétitionnaires ayant vu un extrait du Rapport des Commissaires du Canal à la Législature publié dans la Gazette de *Montréal* du premier Décembre, ils ont remarqué avec beaucoup de surprise cette partie qui a principalement rapport à la Rivière *Saint Pierre*, où il est dit, que les Habitans pour leur propre commodité ont érigé des Ponts sur la Rivière et qu'ils ont par là obstrué et fait refuser les eaux, en telle sorte que les eaux se sont répandues sur les terres basses, et qu'il est plainement démontré que les inondations dont se plaignent les Propriétaires de ces terrains ont été injustement attribuées aux filtrations du Canal : Que les Pétitionnaires en général, sont tellement au fait de l'état de cette Rivière et des terres basses avant et depuis la construction du Canal, et ils sont si bien convaincus de l'augmentation considérable des eaux que le Canal leur envoie pendant toutes les saisons du Printemps, de l'Eté et de l'Automne qu'ils ont tout lieu de croire que les Commissaires n'ont pas fait la représentation contenue dans le rapport, auquel il vient d'être fait allusion, d'après une visite personnelle et après avoir observé la Rivière depuis le Pont des Tanneries à aller en remontant, mais seulement d'après le rapport qu'ils ont reçu des Journaliers que l'on avait employés qui avaient intérêt à grossir les obstacles qu'ils ont eus à rencontrer : Que jusqu'au vingt-six de Novembre dernier même, on a refoulé les eaux à une telle hauteur dans le Canal qu'elles se sont élevées à près d'un pied au-dessus de l'Ecluse près de *Lachine*, et le vingt-septième jour de Novembre dernier l'eau était à la hauteur de six pouces, ce qui a renvoyé un volume d'eau égal à trente pieds cubes sur les terrains des Pétitionnaires : Que l'Ecluse qui donne sur la terre d'un des Pétitionnaire a été ouverte au commencement de Septembre dernier, lorsque l'on a laissé échapper les eaux du Canal, et la plus grande partie des eaux de près de cinq milles

Etats, etc. des  
Lods et Ventes  
dus à Majesté  
dans les Fau-  
bourgs de Qué-  
bec, présentés.

Pétition rela-  
tive au Canal  
de Lachine et la  
Petite Rivière  
Saint Pierre.

*Paul,) allowed to discharge upon the lands of the Petitioners, without giving any previous notice, and thereby flooding hay some of the Petitioners had cut on the low meadows : That the Petitioners have already forwarded to the Legislature, Reports of two Surveys made by men appointed by the Petitioners, to inspect the Canal, Embankment, &c. when the Canal was full of water, and again when the water was let off : That the Commissioners had notice of this inspection, through their Secretary, and was requested to send proper persons to examine the Canal, when the water was out, but that they did not even reply to the notice : That if those reports are not deemed a satisfactory reply to the Reports of the Commissioners, the Petitioners humbly pray that the Legislature may be pleased to have disinterested men appointed to investigate all complaints respecting the Canal, and report the same to the House, in order that a final arrangement may take place, and prevent the necessity of the Petitioners troubling the House again.*

referred.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners of the *Lachine* Canal.

Petition in favor  
of the Road  
Laws Bill ;

A Petition of divers Inhabitants of the County of *Bellechasse*, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read ;—taking notice of the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third, intituled, “ An Act for making, “ altering and repairing the Highways and Bridges in “ this Province, and for other purposes,” and to make further regulations concerning Roads and Bridges ; and praying, that the same may pass into a Law, with such amendments as the House in its wisdom may deem most advantageous for the public good.

referred.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Special Committee on the Bill.

Petition of  
Debtors in the  
Montreal Gaol  
referred.

*Ordered,* That the Petition of Debtors confined in the Common Gaol at *Montreal*, presented to the House on the twenty ninth ultimo, be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to remove all doubts with respect to the benefit of *Cessio bonorum* (*Cession de Biens*) in certain cases therein mentioned.

Second Report  
of Committee of  
Private Bills:

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House, the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee, having examined the Petition of *Abel Morrill*, are of opinion, that the Petitioner has not complied with the Rules of Your Honorable House on Private Bills.

Your Committee next proceeded to examine the Petition of *André Bourgault dit Lacroix*, asking the privilege of building a Bridge over the North Branch of the River *d'Yamaska*, opposite the Village of the Parish of *St. Césaire*, and are of opinion, that the said Petitioner has complied with the Rules of the House.

That a Bridge in this part of the District of *Montreal*, and at the place asked for, would be of a great advantage to the Public.

That the prayer of the said Petitioner ought to be granted, but that the following Tolls ought to be substituted in lieu of those asked for, viz : For one Horse and Cart, two pence ; for one Waggon or other Carriage of four wheels drawn by one horse, three pence ; for one Waggon or other Carriage of four wheels, drawn by two horses, five pence ; for one man on horseback, one penny ; for one foot Passenger, one half-penny ; for one Waggon drawn by four horses or

four miles du Canal (de *Lachine* à la Côte *Saint Paul*.) ont été envoyées sur les terrains des Pétitionnaires sans aucun avis préalable, ce qui a submergé les soins que les Pétitionnaires avaient coupés sur des Prairies basses : Que les Pétitionnaires ont déjà envoyé à la Législature les Rapports de deux Arpentages faits par certains individus nommés par les Pétitionnaires pour inspecter le Canal et ses Levées, etc., à l'époque où le Canal était plein d'eau, et encore lorsque les eaux ont été renvoyées : Que les Commissaires ont eu avis de cette inspection par la voie de leur Secrétaire, lequel fut alors requis d'envoyer des personnes convenables pour faire la visite du Canal, lorsque les eaux ont été ainsi envoyées, mais qu'ils n'ont pas seulement daigné répondre à cet avis : Que dans le cas où ces rapports ne seraient pas considérés comme réponse satisfaisante aux Rapports des Commissaires, les Pétitionnaires prient humblement la Législature qu'il lui plaise nommer des personnes désintéressées afin de s'enquérir de toutes les plaintes relativement au Canal, et d'en faire rapport à la Chambre pour que l'on en puisse venir à un arrangement final et ôter par là la nécessité de venir troubler de nouveau la Chambre à cet égard.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires du Canal du *Lachine*.

Pétition en  
faveur du Bill  
concernant les  
Lois des Che-  
mins.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de *Bellechasse*, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue ; prenant connaissance du Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé “ Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets,” et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts ; et demandant qu'il soit passé en Loi, avec tels Amendemens que la Chambre, dans sa sagesse jugera les plus avantageux pour le bien public.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial sur le Bill.

Pétition des  
Débiteurs dans  
la Prison de  
Montréal, réf-  
érée.

*Ordonné,* Que la Pétition des Débiteurs détenus dans la Prison Commune à *Montréal*, présentée à la Chambre le vingt-neuvième du mois denier, soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour mettre fin aux doutes relatifs aux droits de faire Cession de Biens dans certains cas y mentionnés.

Second Rapport  
du Comité des  
Bills Privés.

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant examiné la Pétition d'*Abel Morrill*, s'est convaincu que le Pétitionnaire ne s'est pas conformé aux Règles prescrites par votre Honorable Chambre, concernant les Bills Privés.

Votre Comité a ensuite procédé à l'examen de la Pétition d'*André Bourgault dit Lacroix*, demandant à bâti un Pont sur la Branche Nord de la Rivière *d'Yamaska*, vis-à-vis le Village de la Paroisse de *Saint Césaire*, et est d'opinion que le dit Pétitionnaire s'est conformé aux Règles prescrites par cette Chambre.

Qui un Pont dans cette partie du District de *Montréal*, et à l'endroit demandé, serait très-avantageux au Public.

Que la demande du dit Pétitionnaire devrait être accordée, mais que les Taux suivants devraient être substitués à ceux demandés, savoir : Pour un Cheval et une Charette, quatre sols ; pour un Waggon ou autre voiture à quatre roues, avec un Cheval, six sols ; pour un Waggon ou autre voiture à quatre roues, avec deux Chevaux, dix sols ; pour un Homme à Cheval, deux sols ; pour un homme seul, un sol ; pour un Waggon avec quatre Chevaux ou quatre Bœufs, vingt sols ; pour un Waggon ou toute autre

four oxen, ten pence ; for one Waggon, or any other Carriage of four wheels, drawn by six horses or six oxen, one shilling ; for every head of horned Cattle, one halfpenny ; for every Pig, Calf or Sheep, one half-penny.

Mr. Mondelet, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Edward Holland*, Gaoler at *Montreal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee, after mature deliberation, and having taken into consideration the evidence given, are of opinion that the prayer of the Petitioner ought not to be granted:

Mr. De St. Ours, from the Standing Committee of Expiring Laws, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :—

Your Committee have obtained information, and called before them divers persons from whom they thought they could obtain information on the subject of the Expiring Laws, whose Evidence is annexed to this Report.

From this Evidence, Your Committee have thought it expedient to divide the Expiring Laws into four Classes.

The first ; of those which ought to be continued without any amendment.

The second ; of those which ought to be continued and amended.

The third ; of those which it has not appeared necessary to continue, and,

The fourth ; of those which the Committee have not thought necessary to take into consideration.

Of the first Class are the following, which Your Committee recommend should be continued without any amendment :—

Act 9th Geo. IV. Chapter 4, intituled, "An Act to revive and further to continue, for a limited time, and to amend a certain Act passed in the fifth year of His Majesty's Reign, relating to Houses of Correction in the different Districts of this Province."

Act 9th Geo. IV. Chapter 26, intituled, "An Act to prevent the fraudulent Seizure and Sale of Lands and other real Property within this Province."

Act 9th Geo. IV. Chapter 55, intituled, "An Act further to provide for the want of Notaries in the County of Gaspé."

Act 9th Geo. IV. Chapter 31, intituled, "An Act to revive an Act passed in the fourth year of His Majesty's Reign, intituled, "An Act to authorize the sale and disposal of certain Goods unclaimed, and remaining in the hands of the Clerks of the Peace of this Province," and further to continue for a limited time the said Act."

Of the second Class are the following, which it has appeared to Your Committee, ought to be continued and amended :—

Act 7th Geo. IV. Chapter 7, intituled, "An Act for affording relief, during a limited time, to Insolvent Debtors."

Act 9th Geo. IV. Chapter 11, intituled, "An Act for the better regulation of the Lumber Trade."

Act 9th Geo. IV. Chapter 12, intituled, "An Act to establish certain Rates, Tolls and Duties on the Lachine Canal, and to provide for the care and management of the said Canal."

Act 9th Geo. IV. Chapter 15, intituled, "An Act to regulate the exercise of the Rights appertaining to

VOL.—41.

autre voiture à quatre roues, avec six Chevaux ou six Bœufs, un scheling ; pour chaque Bête à cornes, un sol ; pour chaque Cochon, Veau ou Mouton, un sol.

M. Mondelet, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*Edward Holland*, Geolier à *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité, après mûre délibération, et ayant pris en considération le témoignage donné, est d'opinion que la demande du Pétitionnaire ne devrait pas être accordée.

M. De St. Ours, du Comité permanent des Lois expirantes, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité s'est procuré des renseignemens, et a fait venir devant lui diverses personnes qu'il a jugé en état de lui donner des informations au sujet des diverses Lois sur le point d'expirer.

D'après ces informations, votre Comité a cru devoir diviser les Lois sur le point d'expirer en quatre classes.

La première, de celles qui doivent être continuées sans amendement.

La seconde, de celles qui doivent être continuées et amendées.

La troisième, de celles dont la continuation n'a pas paru nécessaire.

La quatrième, de celles dont le Comité n'a pas cru devoir s'occuper.

De la première classe sont les suivantes, dont votre Comité recommande la continuation sans amendement :

Acte, 9e George IV, Chapitre 4, intitulé "Acte pour rétablir et continuer encore pour un temps limité et amender un Acte passé dans la cinquième année du Règne de Sa Majesté, relativement aux Maisons de Correction dans les différens Districts de cette Province."

Acte 9e George IV, Chapitre 26, intitulé, "Acte pour empêcher les Saisies et Ventes frauduleuses des terres et autres propriétés réelles dans cette Province."

Acte 9e George IV, Chapitre 55, intitulé, "Acte pour suppléer encore pour un temps limité au défaut de Notaires dans le Comté de Gaspé."

Acte 9e George IV, Chapitre 31, intitulé, "Acte pour renouveler un Acte passé dans la quatrième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui autorise la vente et permet de disposer de certains effets non réclamés, et restant en la possession des Greffiers de la Paix en cette Province," et pour continuer encore le dit Acte pour un temps limité.

De la seconde classe sont celles qui suivent, qui ont paru à votre Comité devoir être continuées et amendées.

Acte 7e George IV. Chapitre 7, intitulé, "Acte pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles."

Acte 9e George IV, Chapitre 11, intitulé, "Acte pour mieux régler le Commerce des Bois."

Acte 9e George IV, Chapitre 12, intitulé, "Acte pour établir certains taux et droits sur le Canal de Lachine, et pour pourvoir au soin et à la régie du dit Canal."

Acte 9e George IV, Chapitre 15, intitulé, "Acte pour régler l'exercice des droits des Propriétaires Locateurs

"to Proprietors and Lessors against their Tenants and Lessees, and for other purposes therein mentioned"

Act 9th Geo. IV. Chapter 21, intituled, "An Act to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province."

Act 9th Geo. IV. Chapter 27, intituled, "An Act to prevent fraudulent Debtors from evading their Creditors in certain parts of this Province."

Act 9th Geo. IV. Chapter 35, intituled, "An Act to continue further, for a limited time, a certain Act concerning the Beaches and Landing Places in Quebec."

Act 9th Geo. IV. Chapter 36, intituled, "An Act to suspend, for a limited time, certain Acts therein mentioned, and to regulate in a better manner the Inspection of Pot and Pearl Ashes."

Your Committee have placed the following in the third Class, which it does not appear necessary to renew:

Act 6th Geo. IV. Chapter 6, intituled, "An Act to amend an Ordinance made and passed in the twenty fifth year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Ordinance concerning Advocates, Attorneys, Solicitors and Notaries; and for the more easy collection of His Majesty's Revenues."

Act 9th Geo. IV. Chapter 17, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money towards Macadamizing and improving certain Roads near Quebec, and to lay out certain new Roads."

Act 9th Geo. IV. Chapter 52, intituled, "An Act towards encouraging the Fisheries."

Lastly, to the first Class belongs the Act herein-after mentioned, which Your Committee have not thought necessary to take into consideration, the Standing Committee of Education and Schools being specially charged with this subject.

Act 9th Geo. IV. Chapter 46, intituled, "An Act for the encouragement of Elementary Education."

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Report on Message relating to Emigrant Hospital;

committed;

considered.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having read and considered the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the 7th instant, with the accompanying Letter from Dr. Couillard, the Medical Attendant of the Emigrant Hospital, report as their opinion, that it is expedient to authorize His Excellency to advance a sum, not exceeding One hundred pounds, to meet the immediate and pressing expenses of the Hospital.

*Ordered*, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Peck took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Peck reported, that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Mr.

"Locateurs contre leurs Fermiers et L'ocataires, et pour d'autres fins y mentionnées."

Acte 9e George IV, Chapitre 21, intitulé, "Acte pour pourvoir à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province."

Acte 9e George IV, Chapitre 27, intitulé, "Acte pour empêcher les Débiteurs frauduleux de frustrer leurs Créditeurs en certaines parties de la Province."

Acte 9e George IV, Chapitre 35, intitulé, "Acte pour continuer encore, pour un temps limité, certains Actes concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec."

Acte 9e George IV, Chapitre 36, intitulé, "Acte pour suspendre pour un temps limité, certains Actes y mentionnés, et pour mieux régler la manière d'inspecter la Potasse et la Perlasse."

Votre Comité a mis les suivans dans la troisième classe, vu qu'il ne paraît pas nécessaire de les renouveler.

Acte 6e George IV, Chapitre 6, intitulé, "Acte qui amende une Ordonnance faite et passée dans la vingt-cinquième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulée, "Ordonnance concernant les Avocats, Procureurs, Solliciteurs et les Notaires; et qui rend plus aisè le recouvrement des Revenus de Sa Majesté."

Acte 9e George IV, Chapitre 17, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent à l'effet de Macadamiser et Améliorer certains Chemins près de Québec, et pour ouvrir de nouveaux Chemins."

Acte 9e George IV, Chapitre 52, intitulé, "Acte pour encourager les Pêcheries."

Eustis, à la quatrième classe appartient l'Acte ci-après mentionné, dont votre Comité n'a pas cru devoir s'occuper, vu que le Comité permanent sur l'Education et les Ecoles se trouve spécialement chargé de ce sujet.

Acte 9e George IV, Chapitre 46, intitulé, "Acte pour encourager l'Education Élémentaire."

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. Young, du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre à présent à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, ayant lu et examiné le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du septième du présent, avec la Lettre du Docteur Couillard, Médecin de l'Hôpital des Emigrés, qui l'accompagne, rapporte comme son opinion, qu'il est convenable d'autoriser Son Excellence à avancer une somme qui n'excède pas cent livres pour rencontrer les dépenses immédiates et urgentes de l'Hôpital.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Peck a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Peck a fait Rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

M.

Rapport sur le Message relatif à l'Hôpital des Emigrés;

Report on Petition of P. Chasseur relating to the Museum at Quebec.

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Pierre Chasseur*, Guardian of Museum at Quebec, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having examined the Petitioner, and several Witnesses, on the subject referred to them, humbly report as their opinion, that no further pecuniary aid ought to be granted to the Petitioner.

Your Committee do not deem it necessary under the circumstances disclosed by the evidence, that further provision should be made for the safe keeping of the collection of the subjects of Natural History now in the possession of the Petitioner.

Report on Petitions for a new Bridge over the River St. Charles.

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River *Saint Charles*, and other references, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee after having obtained information on the subject referred to them, from several persons, and after mature deliberation, are of opinion, that the prayer of the Petitioners ought to be granted, on condition that the Navigation of the River *Saint Charles* be secured, and rendered as convenient as possible for Vessels or Boats proceeding up the River, and for communicating with *St. Rock's Suburb*, and for the communication of the Inhabitants of Quebec with the River, from *Ramsay Street* to the new Bridge and the Market.

That for securing this condition, five Commissioners be named to prepare and agree with the Petitioners upon a plan for that purpose, to be submitted to the Legislature at the ensuing Session.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Tuesday next.

Quebec Fire Society Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Duval* have leave to bring in a Bill to suspend, for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Associate Synod of Scotland Register Bill passed.

An Engrossed Bill to enable regularly Ordained Ministers of the Associate Synod of Scotland, to keep Registers authenticated in due form of Law, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Scott* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to authorize the payment of a certain sum of money to *Benjamin Spearman*, was read for the third time:

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De Witt* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Courts of Justice, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Antoine Charles Taschereau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

M. *Duval*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Pierre Chasseur*, Gardien du Musé, à Québec, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, ayant examiné le Pétitionnaire et diverses personnes sur l'objet qui lui a été référé, fait rapport humblement, que, dans son opinion, il ne devrait être accordé aucune aide pécuniaire ultérieure au Pétitionnaire.

Votre Comité ne croit pas nécessaire, d'après les circonstances mises au jour dans le témoignage, d'adopter aucune disposition ultérieure pour la conservation de la collection d'objets d'Histoire Naturelle, actuellement en possession du Pétitionnaire.

Rapport sur les Pétitions pour un nouveau Pont sur la Rivière St. Charles.

M. *Duval*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, demandant permission d'ériger un Pont sur la Rivière *Saint Charles*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après avoir obtenu des informations sur l'objet de la référence, de plusieurs personnes, et après mûre délibération, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée, à condition que la Navigation de la Rivière *Saint Charles* ne soit pas obstruée, et soit rendue aussi facile que possible aux Vaisseaux et Bateaux qui montent dans la Rivière, et pour communiquer avec le Faubourg *Saint Roch*, et pour la communication des Habitans de Québec à la Rivière, depuis la Rue *Ramsay* jusqu'au nouveau Pont et le Marché.

Que pour assurer l'accomplissement de cette condition, il devrait être nommé cinq Commissaires qui seront chargés de préparer un Plan à cette fin, en s'entendant avec les Pétitionnaires, lequel Plan sera soumis à la Législature à sa prochaine Session.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Bill relating to a Fire Society of Quebec, first reading.

*Ordonné*, Que M. *Duval* ait la permission d'introduire un Bill pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Bill accordant des Régistres aux Ministres du Synode Associé d'Ecosse, past.

Un Bill grossoyé pour permettre aux Ministres régulièrement ordonnés du Synode Associé d'Ecosse, de tenir des Régistres authentiques, conformément à la Loi, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Scott* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour le secours de B. Spearman, passed.

Un Bill grossoyé pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à *Benjamin Spearman*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De Witt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Cours de Justice, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Antoine Charles Taschereau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Rapport sur la Pétition de P. Chasseur, relativement au Musée, à Québec.

Rapport sur les Pétitions pour un nouveau Pont sur la Rivière St. Charles.

Bill relating to a Fire Society of Quebec, first reading.

Bill accordant des Régistres aux Ministres du Synode Associé d'Ecosse, past.

Bill pour le secours de B. Spearman, passed.

Comité sur les Cours de Justice.

Et

And Mr. *Antoine Charles Taschereau* reported, that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

Committee on  
Jurors Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal cases, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, seconded by Mr. *De Witt*,

The House adjourned.

Comité sur le  
Bill des Jurés

Et M. *Antoine Charles Taschereau* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés, en Matières Civiles et Criminelles, ayant été lu,

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur le  
Bill des Jurés

Alors, sur Motion de M. *Rémi Séraphin Bourdages*, secondé par M. *De Witt*,

La Chambre s'est adjournée.

Samedi, 10 Décembre 1831.

Internal Communications:  
Report of Commissioners presented.

THE following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

Rapport de Commissaires des Communications Intérieures présentés.

By Mr. *Quesnel*.—1st. Road from *Longueuil* to *Chambly*.—2nd. *Boucherville Swamp*.

By Mr. *Pierre Antoine Dorion*.—Road from the River *Ste. Anne* to the Township of *Alton*.

By Mr. *Lagueux*.—For improving *La Côte à Labadie* in the Parish of *Pointe Lévi*.

Appendix (E.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Appendice (E.)

Report on Petitions from the Montreal Natural History Society.

Mr. *Mondelet*, from the Special Committee to whom were referred the two Petitions and the Report of the Members of the *Montreal Natural History Society*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Rapport sur les Pétitions de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

Your Committee, after mature consideration, are of opinion, that the prayer of the Petitioners, for an Act of Incorporation, ought to be granted.

And that as to the Petition by which it is prayed that an aid be granted towards establishing a Professorship of Natural History, it ought to be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Montreal Natural History Society Incorporation Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Mondelet* have leave to bring in a Bill to incorporate the Members of the Natural History Society of *Montreal*.

Bill pour l'Incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

That part of the Report on the Petitions from the Montreal Natural History Society relating to a Professorship, referred.

*Ordered*, That that part of the Report of the Special Committee to whom were referred the Petitions and Report of the Members of the *Montreal Natural History Society*, which relates to an aid towards establishing a Professorship of Natural History, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Cette partie du Rapport sur les Pétitions de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, relative à une Chaire de Professeur, est referée.

Mr.

LES Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre :

Par M. *Quesnel*.—1. Chemin depuis *Longueuil* jusqu'à *Chambly*.—2. Savanne de *Boucherville*.

Par M. *Pierre Antoine Dorion*.—Chemin depuis la Rivière *Sainte Anne* jusqu'au Township d'*Alton*.

Par M. *Lagueux*.—Pour Améliorer la Côte à *Labadie*, dans la Paroisse de la *Pointe Lévi*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

M. *Mondelet*, du Comité Spécial auquel ont été référés les deux Pétitions et le Rapport des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après mûre délibération, est d'opinion que quant à la demande des Pétitionnaires pour une Charte d'Incorporation, elle devrait leur être accordée.

Et quant à leur Requête, par laquelle ils demandent une aide pour établir une Chaire de Professeur d'Histoire Naturelle, elle devrait être renvoyée au Comité permanent sur l'Education et les Ecoles.

*Ordonné*, Que M. *Mondelet* ait la permission d'introduire un Bill pour Incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

*Ordonné*, Que cette partie du Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés les Pétitions et le Rapport des Membres de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, qui a rapport à une aide pour établir une Chaire de Professeur d'Histoire Naturelle, soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

M.

Second Report  
on Petition for  
a Canal from  
the Lake of the  
Two Mountains  
to the Current  
St. Mary.

Mr. *Mondelet*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Horatio Gates*, and others, with power to report from time to time, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, to whom was referred the Petition of *Horatio Gates*, Esquire, and others, having examined the said Petition, and from their own knowledge, in this, their Second Report, think it proper humbly to recommend that the prayer of the Petitioners be granted.

Lake of the  
Two Mountains  
Canal Bill read  
the first time.

*Ordered*, That Mr. *Mondelet* have leave to bring in a Bill for making and maintaining a Navigable Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary*, in the Island and County of *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Message from  
His Excellency.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:—

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Accounts of the  
Commissioners  
for Roads.

In compliance with the Address of the House of Assembly of the 25th ult., the Governor in Chief transmits to the House, the Accounts rendered by the different Commissioners appointed to carry into effect the Appropriations made in the last Session of the Legislature, for Roads and Public Improvements, together with the Vouchers, in support thereof. The Documents relating to the final settlement of these Accounts cannot at present be furnished, as the Accounts have been but very lately received, and there has not been time for their examination.

A. Bourgault's  
Bridge Bill read  
the first time.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 9th December, 1831.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to authorize *André Bourgault dit Lacroix*, to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River *Yamaska*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Report on A.  
Grod's Pe-  
tition;

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Amury Girod*, of the City of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee having examined the Petition referred to them, and taken evidence thereon, are of opinion that very beneficial results would accrue from the Establishment in this Province of a School uniting the most practicable Branches of Education with a knowledge of the theory and practice of Agriculture. They are, however, persuaded that in the present state of Education in this country such an Establishment could not be prudently undertaken as a private speculation.

Your Committee in the view to aid such an Establishment, would recommend that a yearly sum sufficient to insure the difference between the usual price of Education in the best private Schools in the Cities, and the price in the public Seminaries, and classes

Second Rapport  
sur la Pétition  
pour un Canal,  
depuis le Lac  
des Deux Mont-  
agnes au Cou-  
rant Ste. Marie:

M. *Mondelet*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*Horatio Gates*, et autres, avec pouvoir de faire rapport de temps à autres, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, auquel a été référée la Pétition d'*Horatio Gates*, Ecuyer, et autres, après avoir examiné la dite Pétition, et d'après ses propres connaissances, croit devoir, dans ce Second Rapport, recommander que la demande des l'éditionnaires soit accordée.

Bill pour le Ca-  
nal du Lac des  
Deux Monta-  
gnes, lu la pre-  
mière fois.

*Ordonné*, Que M. *Mondelet* ait la permission d'introduire un Bill pour faire et entretenir un Canal Navigable du *Lac des Deux Montagnes*, jusqu'aux eaux de *Lachine*, et delà jusqu'au Pied du Courant *Sainte Marie*, dans l'Ile et Comté de *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Message de Son  
Excellence.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Comptes des  
Commissaires  
pour les Che-  
mins.

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du vingt-cinq expiré, le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre les Comptes rendus par les différents Commissaires nommés pour mettre à effet les allocations faites dans la dernière Session de la Législature, pour les Chemins et les Améliorations Publiques, ensemble les Pièces justificatives d'iceux. Les Document relatifs à l'apurement final de ces Comptes ne peuvent être fournis pour le présent, attendu que les Comptes n'ont été reçus que tout récemment et qu'on n'a pas encore eu le temps de les examiner.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 9 Décembre 1831.

Bill du Pont  
d'A. Bourgault  
la première  
fois.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *André Bourgault dit Lacroix*, à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'*Yamaska*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Rapport sur  
Pétition d'A.  
Grod.

M. *Duval*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition d'*Amury Girod*, de la Cité de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité ayant examiné la Pétition qui lui a été référée, et pris des témoignages sur le sujet, est d'opinion, que des résultats très-avantageux pourraient être dérivés de l'établissement d'une Ecole dans cette Province qui unirait les branches les plus nécessaires de l'Education, à une connaissance de la théorie et de la pratique de l'Agriculture. Il est convaincu que dans l'état actuel de l'Education en cette Province, une telle Institution ne pourrait être prudemment établie comme spéculation privée.

Votre Comité, pour aider à l'établissement d'une telle Institution, recommanderait qu'une somme annuelle suffisante pour remplir la différence entre le prix usité d'Education dans les meilleures Ecoles privées de la Ville, et celui des Séminaires et Collèges publics, pour un

classes not exceeding thirty Scholars, be placed in hands of Commissioners to be by them paid over to the Master of any such School which may be established on such a plan, the Master being by them found sufficiently qualified as to character and abilities, and able to teach in the French and English Languages; the said payments to be continued for the term of five years, should, in the opinion of the said Commissioners, the Institution be attended with successful and beneficial results.

It is presumed that for day Scholars the difference between the price in the best private Schools and Public Institutions, is Six pounds, and for Boarders, Twelve pounds ten shillings per annum.

Your Committee therefore recommend that provision be made for the tuition of fifteen day Scholars and fifteen Boarders, at the above annual rate, for and during five years, and that an additional sum of Two hundred pounds currency, be placed at the disposal of the said Commissioners, to be by them expended in the purchase of such implements of husbandry and other effects, as they may deem necessary for the said Establishment.

Great as this amount is, Your Committee conceive that a commensurate public benefit would result from such a School, ably and successfully conducted, by the introduction of a system of Education calculated to gratify the Student to enter advantageously upon the most active pursuits of life, requiring mature education, and particularly, by disseminating a more general and practical knowledge of an important system of Agriculture.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Mr. Dumoulin, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee after having taken Evidence, and examined the Petition to them referred, are of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to lay before this House, a Statement of the amount of monies collected and accounted for by the Clerk of the Provincial Court of the Inferior District of Saint Francis, under the authority of the Act fourth George the Fourth, chapter three, to create a Fund for the erection of a Gaol in the said District.

*Ordered*, That Mr. Peck, Mr. Gugy, Mr. Hoyle, and Mr. Taylor do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Mr. Solicitor General, from the Special Committee to whom was referred the Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of Capias or Attachment, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. Hoyle, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Mondelet moved in amendment, seconded by Mr. Gugy, That all the words after "That," be struck out, and the following substituted: "the said Bill be referred

un nombre d'Ecoliers n'excédant pas trente, soit mis entre les mains des Commissaires qui devront la transmettre au Maître chargé de l'Ecole établie sur ce plan, les dits Commissaires ayant auparavant trouvé le dit Maître suffisamment qualifié, tant par rapport à son caractère qu'à ses connaissances, et capable d'enseigner dans les deux Langues Anglaise et Française, et le dit octroi devant être continué pendant cinq années successives, si les Commissaires jugent qu'un tel établissement ait eu des résultats avantageux et utiles.

Votre Comité présume que la différence entre le prix usité dans les meilleures Ecoles privées et celui des Institutions publiques, sera pour les Ecoliers externes, de six livres courant, et pour les Pensionnaires, de douze livres dix schelings courant, par année.

Votre Comité recommande donc qu'il soit fait des dispositions pour l'enseignement de quinze Ecoliers externes et de quinze Pensionnaires, au taux annuel ci-dessus, pour et durant cinq années successives, et qu'une somme additionnelle de deux cens livres courant, soit mise à la disposition des Commissaires, qui l'emploieront à acheter tels Instrumens d'Agriculture et Articles qui seront jugés nécessaires au dit Etablissement.

Quelque grande que paraisse cette somme, votre Comité est d'opinion qu'il résultera un bien public proportionné d'une semblable Institution conduit avec succès et avec capacité, et cela par l'introduction d'un système qui mettra l'Etudiant en état de profiter de tous les avantages qu'il en pourra tirer, et répandra des connaissances plus générales et plus pratiques en Agriculture.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

M. Dumoulin, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit: —

Votre Comité, après avoir examiné la Pétition à lui référée, et le témoignage produit, est d'opinion que la demande des Pétitionnaires devrait être accordée.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de préparer et mettre devant cette Chambre, un Etat du montant des deniers perçus, et dont il a été rendu compte par le Greffier de la Cour Provinciale du District Inférieur de Saint François, sous l'autorité de l'Acte quatrième, George Quatre, Chapitre trois, pour créer un Fonds pour l'érection d'une Prison dans le dit District.

*Ordonné*, Que M. Peck, M. Gugy, M. Hoyle et M. Taylor présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

M. le Solliciteur-Général, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordonnance du Gouvernement et du Conseil Légitif de la Province de Québec, concernant les Mandats de Capias ou de prise de Corps, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un Amendement, lequel Amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

M. le Solliciteur-Général a proposé, secondé par M. Hoyle, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Mondelet a proposé en Amendement, secondé par M. Gugy, Que tous les mots après le mot "Que" soient retranchés, et les suivans substitués: "le dit Bill soit" "référe

" referred to a Committee of the whole House, on Monday next."

The House divided on the Question of amendment :

Yea, 31.

Nays, 27.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

Ordered, Accordingly.

An Engrossed Bill to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of Canada by the late *Jacques Labrie*, Esquire, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. *Morin* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Peck*, from the Committee of the whole House on the Second Report of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and other references, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be placed at the disposal of His Excellency the Governor in Chief, to enable His Excellency to pay the immediate and pressing Expenses of the Emigrant Hospital at Quebec.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money towards the support of the Emigrant Hospital at Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Mr. *Quirouet*, from the Committee of the whole House, on the Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal Cases, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to re-establish uniformity with regard to the Meetings of *Fabriques* in this Province, and to declare who are the persons entitled to take part therein, in certain cases, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Raymond*, Mr. *Joliette*, Mr. *Morin* and Mr. *Lee* do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of appropriating a certain sum of money for the advancement of the knowledge of the early History of this Colony, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Proulx* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And

" référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 31.

Contre, 27.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Ordonné, En conséquence.

Un Bill grossoyé pour autoriser l'achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du Canada, par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif à l'Histoire du Canada, par J. Labrie, paix.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Morin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Peck*, du Comité de toute la Chambre sur le Second Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres à la *Pointe Lévi*, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas cent livres courant soit mise à la disposition de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour mettre Son Excellence en état de payer les dépenses immédiates et urgentes de l'Hôpital des Emigrés à Québec.

Ordonné, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour apprécier une certaine somme d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Résolutions sur le Message relatif à l'Hôpital des Emigrés, rapporté.

M. *Quirouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler la qualification et sommation des Jurés, en Matières Civiles et Criminelles, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Amendemens faits au dit Bill, par le Comité, lesquels Amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill des Jurés rapporté.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rétablir l'uniformité dans les Assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer en certains cas, a été lu une seconde fois.

Bill relatif aux Assemblées de Fabriques, lu la seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Raymond*, M. *Joliette*, M. *Morin* et M. *Lee* composent le dit Comité.

Référé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'approprier une certaine somme d'argent pour l'avancement des connaissances de l'Histoire des premiers tems de cette Colonie, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Proulx* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Comité sur l'Histoire des premiers tems du Canada.

Et

And Mr. Proulx reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Committee on  
Gaspé Mar-  
riages, &c. Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Consideration of  
W. Lindsay's  
Petition defer-  
red.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of William Lindsay, Senior, Esquire, of Quebec, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Wednesday next.

Committee on  
Expiring Laws.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Expiring Laws, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Scott reported that the Committee had come to several Resolutions ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That it is expedient to continue for a limited time, the following Acts, viz :—9th Geo. IV. cap. 4 ; 9th Geo. IV. cap. 26 ; 9th Geo. IV. cap. 55, and 9th Geo. IV. cap. 31.

2. *Resolved*, That it is expedient to continue and amend the following Acts, viz :—7th Geo. IV. Chap. 7 ; 9th Geo. IV. cap. 11 ; 9th Geo. IV. cap. 12 ; 9th Geo. IV. cap. 15 ; 9th Geo. IV. cap. 21 ; 9th Geo. IV. cap. 27 ; 9th Geo. IV. cap. 35 ; and 9th Geo. IV. cap. 36.

3. *Resolved*, That it is not expedient to continue the following Acts, viz :—6th Geo. IV. cap. 6 ; 9th Geo. IV. cap. 17, and 9th Geo. IV. cap. 52.

Then, on Motion of Mr. De St. Ours, seconded by Mr. Scott,

The House adjourned till Monday next.

Resolutions  
reported.

OFFICE

Certificate of the  
Return of P. T.  
Mason, for the  
County of Vau-  
dreuil.

M. R. Speaker informed the House, that the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Certificate of the Election of a Knight of the Shire for the County of Vaudreuil, in the room of Godefroy Beaudet, Esquire, who had vacated his Seat.

And the said Certificate was read, and is as followeth :—

Et M. Proulx a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de William Lindsay, père, Ecuyer, de Québec, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Lois expirantes, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Scott a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Scott a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elle sont comme suit :

1°. *Résolu*, Qu'il est expédié de continuer pour un tems limité, les Actes suivans, savoir : 9e Geo. IV. Chap. 4 ; 9e Geo. IV. Chap. 26 ; 9e Geo. IV. Chap. 55 et 9e Geo. IV. Chap. 31.

2°. *Résolu*, Qu'il est expédié de continuer et amender les Actes suivans, savoir : 7e Geo. IV. Chap. 7 ; 9e Geo. Chap. IV. Chap. 11 ; 9e Geo. IV. Chap. 12 ; 9e Geo. IV. Chap. 15 ; 9e Geo. IV. Chap. 21 ; 9e Geo. IV. Chap. 27 ; 9e Geo. IV. Chap. 35 et 9e Geo. IV. Chap. 36.

3°. *Résolu*, Qu'il n'est pas expédié de continuer les Actes suivans, savoir : 6e Geo. IV. Chap. 6 ; 9e Geo. IV. Chap. 17, et 9e Geo. IV. Chap. 52.

Alors, sur Motion de M. De St. Ours, secondé par M. Scott,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Certificat de l'Election d'un Chevallier du Comté, pour le Comté de Vaudreuil, en remplacement de Godefroy Beaudet, Ecuyer, qui avait résigné son Siège.

Et le dit Certificat a été lu, et il est comme suit :—

BUREAU

Comité sur le  
Bill concernant  
les Mariages,  
etc. dans Gaspé.

Comité sur la  
Pétition de W. Lindsay,  
remise.

Comité sur les  
Lois expirantes.

Résolutions  
rapportées.

Certificat du  
Retour de P.  
T. Mason, E-  
cuyer, pour le  
Comté de Va-  
dreuil.

OFFICE OF THE CLERK OF THE  
CROWN IN CHANCERY,  
Quebec, 12th December, 1831.

This is to certify, that in virtue of a Writ of Election, issued by His Excellency *Matthew Lord Aylmer*, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over His Majesty's Province of Lower Canada, on the twenty ninth day of October last, directed to the Returning Officer for the County of *Vaudreuil*, *Etienne Roy*, Esquire, for the Election of a Member for the said County, to serve in the House of Assembly in the present Provincial Parliament, in the room of *Godefroy Beaudet*, Esquire, who hath vacated his Seat as a Member for the aforesaid County of *Vaudreuil*, *Paul T. Masson*, Esquire, has been returned as duly Elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the fifth day of December instant, which is lodged on Record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,  
Clk. Crown in Chancery.

To *William B. Lindsay*, Esquire.  
Clerk of the House of Assembly.

Mr. *Mondelet* presented to the House, the Report of the Agricultural Society for the District of *Montreal*.

For the said Report, see Appendix (D. No. 4.) at the end of this Volume.

Report of Mon-  
real Agricultural  
Society.  
Appendix  
(D. No. 4.)

Internal Com-  
munications :—  
Reports of  
Commissioners  
presented.

Appendix (E.)

Answer to an  
Address.

Sentiments of  
Lods et Ventes  
due to His Ma-  
jesty in the Sub-  
urbs of Quebec,  
referred.

Report on Peti-  
tion of the Trust-  
ees of St. Paul's  
Street Market,  
Quebec.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House :

By Colonel *Heriot*.—West half of the *Melbourne* Road to the *Yamaska* Mountain.

By Mr. *Archambeault*.—Road from *Caughnawaga* to *St. Régis*.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Mr. *Peck*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to prepare and lay before this House, a Statement of the amount of Monies collected and accounted for by the Clerk of the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, under the authority of the Act Fourth, *George the Fourth*, Chapter three, to create a Fund for the erection of a Gaol in the said District, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will communicate to the House the information required.

*Ordered*, That the Documents laid before this House on the ninth instant, relating to the *Lods et Ventes* due to His Majesty in the Suburbs of *Quebec*, be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of *Quebec*, praying relief from the Legislature on the subject of the *Lods et Ventes* due in the said Suburbs.

Mr. *Lee*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Trustees of the new Market in *St. Paul's Street of Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having heard Mr. *Henderson*, one of the Trustees, in support of the Petition, are of opinion, that the said Trustees ought to be authorized to sell or mortgage about sixty thousand feet in area of the ground

BUREAU DU GREFFIER DE LA  
COURONNE EN CHANCELLERIE,  
Québec, 12 Décembre 1831.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'Election, émané par Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, Chevalier Commandeur du Très-Honorables Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de la Province du Bas-Canada, le vingt-neuvième jour d'Octobre dernier, adressé à l'Officier Rapporteur pour le Comté de *Vaudreuil*, *Etienne Roy*, Ecuyer, pour l'Election d'un Membre pour le dit Comté, pour servir dans la Chambre d'Assemblée, durant le présent Parlement Provincial, en remplacement de *Godefroy Beaudet*, Ecuyer, lequel a résigné son Siège, comme Membre pour le susdit Comté de *Vaudreuil*, *Paul T. Masson*, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le dit *Writ*, daté du cinquième jour de Décembre courant, lequel est déposé dans ce Bureau pour faire foi.

(Signé) THOMAS DOUGLASS.  
Greff. de la Cour. en Chancellerie

A *William B. Lindsay*, Ecuyer,  
Greff. de la Chambre d'Assemblée.

M. *Mondelet* a présenté à la Chambre le Rapport de la Société d'Agriculture pour le District de *Montréal*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (D. No. 4.) à la fin de ce Volume.

Rapport de la  
Société d'Agricul-  
ture de Mon-  
tréal.  
Appendice  
(D. No. 4.)

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre ;

Par le Colonel *Heriot*.—Moitié Ouest du Chemin de *Melbourne*, à la Montagne d'*Yamaska*.

Par M. *Archambeault*.—Chemin depuis *Caughnawaga* jusqu'à *Saint Régis*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la Appendice (E.) fin de ce Volume.

Rapports de  
Commissaires  
des Communi-  
cations inté-  
rieures, pré-  
sentés.

M. *Peck*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de préparer et mettre devant cette Chambre, un état du montant des Deniers perçus et dont il a été rendu Compte par le Greffier de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, sous l'autorité de l'Acte Quatrième *George Quatre*, Chapitre trois, pour créer un Fonds pour l'érection d'une Prison dans le dit District, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle communiquera à la Chambre l'information demandée.

Réponse à une  
Adresse.

*Ordonné*, Que les Documens mis devant cette Chambre le neuf du courant, au sujet des Lods et Ventes dus à Sa Majesté dans les Faubourgs de *Québec*, soient référés au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Faubourgs de *Québec*, demandant un soulagement de la Législature au sujet des Lods et Ventes dus dans ces Faubourgs.

Etats des Lods  
et Ventes dus  
à Sa Majesté  
dans les Fau-  
bourg de *Québec*, référée.

M. *Lee*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Syndics du nouveau Marché dans la Rue *Saint Paul de Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Rapport sur la  
Pétition des  
Syndics pour le  
Marché de la  
Rue *St. Paul*,  
de Québec.

Votre Comité, après avoir entendu M. *Henderson*, l'un des Syndics, au soutien de la Pétition, est d'opinion, que l'on doit autoriser les dits Syndics à vendre ou à hypothéquer environ soixante mille pieds en

ground mentioned in their Petition, making nearly forty building Lots, of twenty one feet each in front, by sixty feet in depth, to enable the Trustees to borrow or raise a sum of money, not exceeding Five thousand pounds currency, to be applied in the first instance, to the payment of Three thousand five hundred pounds currency, the price of the purchase made from Government, and defray the cost of building a Quay to the N. N. E. of the said ground, to render the access more easy to water craft, and to serve as a shelter for Firewood, at an expense not exceeding Two thousand five hundred pounds currency.

Your Committee are of opinion, that the Trustees ought to be authorized to take out of such monies as they may raise by sale of part of the said Land, a sum not exceeding Forty pounds, to reimburse the expenses which they were unavoidably put to, for the Survey of the said Land, and to pay the Notary who passed the Deed of Sale thereof between the Government and the Trustees for the said ground.

*Ordered,* That Mr. Lee have leave to bring in a Bill to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing place in St. Paul's Street in the Lower Town of Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

St Paul's Street  
Market (Quebec,) Bill, read  
the first time.

Petition for a  
new Road  
through Trois  
Pistoles et  
L'Anse au Coq.

A Petition of the Inhabitants of *Trois Pistoles* and *L'Anse au Coq*, was presented to the House by Mr. Dumais, and the same was received and read; praying that the King's Highway at present leading through the 1st Concession of *L'Anse au Coq* and *Trois Pistoles* may be changed, or that a new Road be opened above the Banks of the River *St. Lawrence*, at some distance from the said Highway, and on a line with the Road which communicates with *Rimouski*, through the Woods.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Two Petitions  
of Censitaires  
complaining of  
oppressive  
claims by the  
Seigniors of  
Noyan, Fou-  
cault and La  
Cole.

Two Petitions of divers Proprietors of Lands in the Seignories of *Noyan* and *Foucault*,—and of divers Landholders residing in the Seigniory of *La Cole*, were presented to the House by Mr. Neilson, and the same were received and read; representing that from the earliest settlement of the Seignories in which the Petitioners, and other *Censitaires*, reside, they have been subject to various oppressions which have been visited upon them by the Seigniors and their Agents, under the pretended sanction of legal claims for *Rentes*, *Lods et Ventes*, and other Seigniorial demands, which, to the extent claimed by them, in the opinion of the Petitioners, have no foundation in Law, equity, or the terms of their original Charters, but are unjust, oppressive, and ruinous to the property of their tenantry; and praying that the rate of rent which it may be lawful for any Seignior to demand of his Tenants may be reduced to one uniform standard in all the Seignories of this Province, viz: one copper, and one quart of wheat, or two coppers per annum, for every arpent; that *Lods et Ventes* may be abolished, and the *Censitaires* may be exempted from the payment of any rent or Seigniorial demand after two years from the present date, to any Seignior who shall refuse or neglect to have and keep in good repair, a good and sufficient Banal Mill within the limits of his Seigniory, for grinding the grain of his tenantry, or who shall refuse or neglect to fulfil on his part, all other stipulations required from him by his Charter, such exemption

en superficie du terrain mentionné en leur Pétition, formant environ quarante emplacements de vingt-et-un pieds de front, sur soixante pieds de profondeur, afin de mettre les dits Syndics en état d'emprunter une somme n'excédant pas cinq mille livres courant, pour être employée, premièrement, à payer le prix de l'acquisition faite du Gouvernement pour trois mille cinq cents livres, et pour faire construire une Quai au Nord et au Nord-Est du dit terrain, de manière à y rendre l'accès plus facile aux voitures d'eau, et à servir d'abri au Bois de chauffage, dont le coût n'excédera pas deux mille cinq cents livres courant.

Votre Comité recommande que les dits Syndics soient autorisés à prendre à même le recouvrement des deniers qu'ils pourront faire par la vente de partie du dit terrain, une somme n'excédant pas quarante livres, pour les rembourser des dépenses qu'ils ont été obligés de faire, tant pour l'arpentage du dit terrain, que pour payer le Notaire qui a passé l'Acte de vente, entre le Gouvernement et les dits Syndics, pour le dit terrain.

*Ordonné,* Que M. Lee ait la permission d'introduire un Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année de feu Sa Majesté, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de Débarquement dans la Rue *Saint Paul*, dans la Basse-Ville de Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Une Pétition des Habitans des *Trois-Pistoles* et de *L'Anse au Coq*, a été présentée à la Chambre par M. Dumais, laquelle a été reçue et lue; demandant que le Chemin du Roi, qui maintenant conduit à travers la première Concession de *L'Anse au Coq* et *Trois-Pistoles*, soit changé, et qu'un nouveau Chemin soit ouvert sur les côtes du Fleuve *Saint Laurent*, à quelque distance du dit grand Chemin, et en ligne avec le Chemin qui communique avec *Rimouski*, à travers les Bois.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

Deux Pétitions de divers Propriétaires de terres dans les Seignuries de *Noyan* et *Foucault*, et divers Propriétaires de terres, résidans dans la Seigneurie de *La Cole*, ont été présentées à la Chambre par M. Neilson, lesquelles ont été reçues et lues: représentant que depuis les premiers établissements des Seignuries dans lesquelles les Pétitionnaires et autres *Centitaires* résident, ils ont été assujettis à divers oppressions de la part des Seigneurs et de leurs Agents qui sous une apparence légale exigent d'eux le paiement de *Rentes*, *Lods et Ventes* et autres droits Seignoriaux, lesquels dans toute leur étendue et suivant l'opinion des Pétitionnaires ne sont fondés ni en Loi ni en équité, ni sur les Contrats primitifs, mais qu'il sont injustes, oppressifs et ruineux à la propriété de leurs Tenanciers; et priant que le taux des rentes qu'il sera permis à tout Seigneur de demander de ses *Censitaires* soit réduit à un taux uniforme dans toutes les Seignuries de cette Province, savoir: un sol et une pinte de blé ou deux sols par année pour chaque arpent; que les *Lods et Ventes* soient abolis, et que les *Censitaires* soient exempts de payer aucune rente ou droits Seignoriaux après deux ans de cette date, à tout Seigneur qui refusera ou négligera d'avoir et entretenir en bon ordre un Moulin Banal bon et suffisant dans les limites de sa Seigneurie pour moudre le grain de ses *Censitaires*, ou qui refusera ou négligera de son côté de remplir toutes autres conditions requises suivant son Contrat, et que telle exemption ait lieu aussi long-tems qu'il ne sera pas pourvu d'un tel Moulin et qu'il ne remplira

Bill pour un  
Marché dans  
la Rue St. Paul  
de Québec, la  
la première fois.

Pétition pour  
un nouveau  
Chemin, à  
travers les Trois  
Pistoles et  
l'Anse au Coq.

Deux Petitions  
de Censitaires  
de plaignent  
de demandes  
oppressives des  
Seigneurs de  
Noyan, Fou-  
cault et La  
cole.

tion to be in lieu of, and to continue till, such Mill and other requisitions of the Charter be provided, and no longer.

*Resolved*, That the two preceding Petitions be referred to a Committee of seven Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Morin, Mr. Stuart, Mr. Joliette, Mr. Louis Bourdages, Mr. Lee, and Mr. Duval do compose the said Committee.

Bill concerning  
the Beaches, &c.  
at Quebec read  
the first time.

*Ordered*, That Mr. Huot have leave to bring in a Bill to continue for a limited time, and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing places in Quebec."

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Monday next.

Hawkers and  
Pedlars Act to  
be considered.

*Resolved*, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act of the thirty fifth George the Third, Chapter eight, relating to Hawkers and Pedlars.

Sole Leather  
Inspection Bill  
read the first  
time.

*Ordered*, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to provide for the Inspection of Sole Leather.

Report on Pe-  
tition relating  
to the Market  
Place at Three  
Rivers.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Mr. Solicitor General, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of *Three Rivers*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Read the Evidence laid before Your Honorable House on the 17th February, 1830, establishing the necessity of enlarging the Market Place.

Your Committee then called before it *Joseph Badeau*, Esquire, Member for the County of *Yamaska*, who informed Your Committee that he is Proprietor of a Lot of Land contiguous to the old Market Place at *Three Rivers*, and leading to the Hay and Wood Market; that he would be disposed to sell the same on *Constitut*, for the purpose of enlarging the said old Market Place, at the price of £300.

*Ordered*, That a Communication be made to the President on behalf of the Committee, requesting the Corporation of the Common of *Three Rivers*, to state for their information, the amount of the Funds in their possession, and a detailed amount of the arrears that may be due to the Corporation.

*Thursday, 1st December, 1831.*

The Chairman informed the Committee, that in obedience with the direction of the Committee, he had written to the Trustees of the Corporation of *Three Rivers*, and also to Mr. Moses Hart, requesting the latter to inform the Committee at what price and on what terms he would dispose of his lot of land contiguous to the old Market Place, and that he had received his answer, as followeth:—

*Three Rivers, 30th November, 1831.*

Dr. Sir,

I received your favor of 28th instant—I will sell forty feet, being the breadth of my lot joining the

remplira pas les autres requisitions contenues dans son Contrat primitif, et pas plus longtemps.

*Réolu*, Que les deux Pétitions précédentes soient référées à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Morin, M. Stuart, M. Joliette, M. Louis Bourdages, M. Lee et M. Duval composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un temps limité et amender un Acte passé dans la septième année de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à des Règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec."

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill concernant  
les Grèves, &c.  
à Québec, lu la  
première fois.

*Réolu*, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte, trente-cinquième George Trois, Chapitre huit, qui règle les Colporteurs et Petits Marchands.

L'Acte des Col-  
porteurs et Pe-  
tits Marchands,  
à être considéré.

*Ordonné*, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à l'Inspection du Cuir à Semelle.

Bill pour l'In-  
spection du Cuir  
à Semelle, lu la  
première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

M. le Solliciteur-Général, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Lu les témoignages mis devant cette Chambre le dix-septième Février mil-huit-cent-trente, lesquels constatent la nécessité qu'il y a d'agrandir la Place de Marché.

Votre Comité a appelé devant lui *Joseph Badeau*, Ecuyer, Membre du Comté de *Yamaska*, lequel a informé votre Comité qu'il est Propriétaire d'un Lot de Terre contigu à l'ancienne Place de Marché des Trois-Rivières, et qui conduit au Marché à Foin et à Bois; qu'il serait disposé à le vendre à Constitut, à l'effet d'agrandir l'ancienne Place de Marché susdite, moyennant le prix de £300.

*Ordonné*, Que le Président, au nom du Comité fasse savoir à la Corporation de la Commune des Trois-Rivières, qu'elle ait à transmettre pour son information, un Etat des Fonds qui sont en sa possession, avec un détail du montant des arrérages qui peuvent être dus à la Corporation.

*Jeudi, 1er Décembre 1831.*

Le Président a informé le Comité, qu'en obéissance aux directions du Comité, il avait écrit aux Syndics de la Corporation de la Commune des Trois-Rivières, ainsi qu'à M. Moses Hart, demandant à ce dernier, qu'il eût à faire savoir au Comité, à quel prix et à quelles conditions il consentirait à vendre le terrain qui lui appartient, et qui se trouve contigu à l'ancienne Place de Marché, et qu'il en avait reçu la réponse suivante :

*Trois-Rivières, 30 Novembre 1831.*

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 28 du courant. Je vendrai volontiers quarante pieds, ce qui est la largeur de

Rapport sur la  
Pétition relati-  
vement à la Pla-  
ce de Marché aux  
Trois-Rivières.

the Market Place, by the depth of the said Market Place, being about ninety three feet, and will take away the buildings, which I presume are not wanted, for Six hundred pounds; I would let it on *Constitut*, if I was secured, or take lands for it in the Township of *Wendover*, at a fair valuation.

I am respectfully,  
Sir,  
Your very obedient Servant,  
M. HART.

C. R. Ogden, Esquire, &c. &c.

Whereupon, Your Committee again called before it *Joseph Badeaux*, Esquire, who informed Your Committee that he is well acquainted with the lot of land owned by Mr. Hart; that it contains altogether 40 feet front by 500 feet in depth; that he has a perfect knowledge of the purchase of the said property by Mr. Hart, about ten years past, at Sheriff's Sale, for £300, or thereabout; that it would be necessary to acquire for the purpose of enlarging the said Market the whole front, say, 40 feet, but that 90 feet in depth would suffice for every purpose required, which would leave to Mr. Hart the same front on the Market so proposed to be enlarged, and would only reduce its depth 90 feet as above mentioned.

Would the enlarging of the Market Place as proposed render the remainder of the property of less value than the whole is at present?—No, with the exception of the expense of removing to the rear the House which is of thirty feet square, and which might be effected for £80; as to the land itself, it is of little or no value, its fronting on the Market Place being its chief consequence, and this would be still secured to Mr. Hart, by enlarging the Market; and as the Market would be increased, so would the value of the remainder of his lot.

*Mr. Bureau* and *Mr. Dumoulin*, Members of Your Committee, corroborated in every particular the information afforded by *Mr. Badeaux*, after having read and considered the same.

Wednesday, 7th December, 1831.

The Chairman informed the Committee that he had received an answer from the President of the Corporation of the Common of *Three Rivers*, which is as follows:—

*Three Rivers*, 5th December, 1831.

Sir,

I have the honor to acknowledge the receipt of your Letter of the 28th ultimo, in which you desire the Corporation of the Common of *Three Rivers*, to acquaint you with the amount of the Funds now in their possession, and of the Revenues due.

I am directed by the Corporation to inform you in reply, that the annual Revenue of the Common of this Town, amounts to £101 14s. currency; that the Funds actually in the possession of the Corporation are only £10 2s. 5d. and that the arrears due, amount to £301 18s. 5d. currency.

I am further directed to observe, that the desire of the Assembly expressed in the Petition praying an aid to purchase the ground lots of Messrs. *Badeaux* and *Hart*, to enlarge the Market, was to ensure the reimbursement.

de mon terrain, joignant la Place de Marché, sur la profondeur du dit Marché, faisant environ quatre-vingt-treize pieds, et j'enlèverai les Bâtiments dont on n'aura, je suppose, aucun besoin, moyennant la somme de six cens livres. Je la laisserais à Constitut, si on me donnait des sûretés, ou je prendrais des Terres pour cette valeur dans le Township de *Wendover*, à une estimation juste et raisonnable.

Je suis, Monsieur, respectueusement,  
Votre très-obéissant serviteur,

M. HART.

C. R. Ogden, Ecuyer, etc., etc.

Sur quoi, votre Comité a de nouveau fait venir devant lui *Joseph Badeaux*, Ecuyer, lequel a dit : qu'il connaît parfaitement bien le terrain appartenant à M. Hart; qu'il est de l'étendue de quarante pieds de front, sur trois cens pieds de profondeur; qu'il a aussi une parfaite connaissance lorsque M. Hart en fit l'acquisition, il y a environ dix ans, à une vente par décret, pour £300 ou environ; que pour agrandir le Marché susdit, il serait nécessaire d'avoir tout le front, c'est-à-dire, quarante pieds, mais que quatre-vingt-dix pieds en profondeur suffiraient à tous les objets que l'on avait en vue; ce qui laisserait à M. Hart le même front sur le Marché que l'on se propose d'agrandir, et ne réduirait seulement sa profondeur que de quatre-vingt-dix pieds, tel que ci-dessus mentionné.

Par l'agrandissement du Marché, tel que proposé, le reste de la Propriété deviendrait-il de moindre valeur que ne l'est maintenant la Propriété en son entier?—Non, à l'exception de la dépense qu'il faudrait faire pour reculer la Maison, qui a trente pieds carrés, ce qui pourrait se faire pour £80: quant au terrain, il est par lui-même de peu ou point de valeur. La devanture se trouvant sur le Marché, c'est là en quoi consiste sa plus grande importance, et M. Hart jouirait encore de cet avantage en agrandissant le Marché, et par l'augmentation du Marché, le reste du terrain de M. Hart augmenterait de la même valeur.

*M. Bureau* et *M. Dumoulin*, Membres de votre Comité, ont corroboré en tout les informations données par *M. Badeaux*, après en avoir fait lecture, et avoir considéré les dites informations.

Mercredi, 7 Décembre 1831.

Le Président a informé le Comité qu'il avait reçu une réponse du Président de la Corporation de la Commune des *Trois-Rivières*, qui est comme suit :

*Trois-Rivières*, 5 Décembre 1831.

Monsieur,

“ J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre du 28 ult. par laquelle vous demandez à la Corporation de la Commune des *Trois-Rivières*, de vous informer du montant des fonds maintenant en sa possession, et un Compte des arrérages qui lui sont dus.

Je suis chargé de la part de la Corporation de vous informer en réponse, que les revenus annuels de la Commune de cette Ville, sont de £101 14s. courant; que les Fonds actuellement en la possession de la Corporation ne sont que de £10 2s. 5d. courant, et que les arrérages qui lui sont dus, se montent à la somme de £301 18s. 5d. courant.

Je suis aussi chargé de vous faire observer, que le désir de l'Assemblée dans la Requête, demandant une aide pour acheter les emplacemens des Messieurs *Badeaux* et *Hart*, pour agrandir le Marché, était d'assurer

imbursement of the necessary sum for this object, by an assessment of this Town, and not from the Revenues of the Common ; yet, if the House of Assembly would prefer to insure the reimbursement of the sum from the Revenues of the Common, the Corporation would have no objection ; provided that the whole would not exceed £25 per annum.

The Corporation desire to inform you, that some of the arrears due, are involved in much uncertainty, and can never be recovered.

I have the honor to be,

Sir,

Your most obedient,  
Humble Servant,

J. DESFOSSES.

C. R. Ogden, Esquire,  
M. P. P. &c., Quebec.

Your Committee next considered that part of the Petition which refers to their willingness that a moderate assessment should be imposed, with the view of having a Fund for Public purposes, whereupon they came to the conclusion, that it would be expedient to impose such assessment, and that the following should be the rate, viz :—Houses and Vacant Lots within the limits of the Town, of the annual value of £3 and upwards, 4d. in the pound annually.

That they are of opinion, that this would yield an annual Revenue of about £60. They also are of opinion, that it would be advisable to apply £50 annually, of the Revenue arising from the Common, which exceeds £100 per annum, to a Fund for repaying any sum the Legislature might see fit to advance to the Petitioners for the purposes prayed for ; from these two sources a clear sum of £100 might with certainty be relied upon as affording security for the Loan, which Your Committee humbly recommend to Your Honorable House to make to the amount of Eight hundred pounds.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Mr. Cuvillier, from the Standing Committee of Public Accounts, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee have carefully examined the Petitions of the several persons claiming remuneration for certain expenses incurred by them in taking the Census required by the Act passed in the last Session of the Legislature.

The claims set forth by the Petitioners are, First—The heavy expenses to which they have been subjected for Stationary, on account of the diffuse details of the Schedule A. annexed to the Act. Secondly—The heavy charge for their Commissions. And, thirdly—Remuneration for services in discharging their duties, alleging the insufficiency of the allowance.

As to the first of these claims, Your Committee have no other guide to enable them to do justice to the parties, and discharge their duty to the House, but the Law.

This they have consulted, and as the Second Clause of the Act is invoked as justifying their claims, Your Committee will recite it here, that it may be brought at once under the eye of the House : “ And be it further enacted by the authority aforesaid, that the Commissioners so appointed, shall be furnished without delay, with a sufficient number of Copies of this Act, and of the Schedule thereunto annexed, and shall, between

d'assurer le remboursement de la somme nécessaire pour cet objet, par une cotisation dans cette ville, mais non sur les Revenus de la Commune ; pourtant, si la Chambre d'Assemblée préférât assurer le remboursement de la dite somme sur les Revenus de la Commune, la Corporation n'y aurait aucune objection, pourvu que le tout n'excéderait pas £25 par année.

La Corporation désire vous faire remarquer, que sur les arrérages qui sont actuellement dus, il y en a beaucoup de douteux, et qui ne pourront jamais être perçus.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

J. DESFOSSE'S.

C. R. Ogden, Ecuyer,

M. P. P. etc., Québec.

Votre Comité a ensuite considéré la partie de la Pétition qui a rapport à la disposition où sont les Pétitionnaires de payer une Cotisation modique pour former un Fonds destiné à des objets publics, et là-dessus il en est venu à la conclusion, qu'il serait expédient d'imposer telle Cotisation, et que le taux d'icelle devrait être comme suit ; savoir : Maisons et Terreins situés dans les limites de la Ville de la valeur annuelle de £3 et plus, quatre deniers courant, annuellement, par livre.

Qu'il est d'avis que cela rapporterait un Revenu annuel d'environ £60. Il est aussi d'avis qu'il serait à propos d'appliquer £50 annuellement sur les Revenus provenant de la Commune, qui excèdent £100 par an, à former un Fonds destiné à rembourser toute somme que la Législature pourrait être disposée à avancer aux Pétitionnaires pour les objets demandés. On pourrait réaliser de ces deux sources une somme de £100. nette, sur laquelle on pourrait compter avec certitude pour le remboursement du prêt que votre Comité recommande humblement de faire au montant de £800.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. Cuvillier, du Comité permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a examiné avec soin les Pétitions de diverses personnes réclamant une indemnité pour certaines Dépenses par elles encourues dans le recensement ordonné par l'Acte passé dans la dernière Session de la Législature.

Les réclamations émises par les Pétitionnaires sont, Premièrement, les dépenses considérables qu'ils ont été obligés de faire pour la Papeterie, par suite des détails multipliés contenus dans la Cédule A. annexée au dit Acte. Secondelement, les hauts honoraires qu'il leur a fallu payer pour leurs Commissions. Et Troisièmement, Rémunération de services dans l'exécution de leurs devoirs, alléguant l'insuffisance de l'Allocation.

Quant au premier point, votre Comité n'avait d'autre guide que la Loi, pour le mettre en état de rendre justice aux parties, et de remplir son devoir envers la Chambre.

Il a donc consulté cette Loi, et comme les Pétitionnaires invoquent la seconde Clause de l'Acte pour justifier leurs réclamations, votre Comité va la réciter dans ce rapport, afin que la Chambre puisse la voir d'un coup d'œil. “ Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que les Commissaires ainsi nommés, seront pourvus sans délai d'un nombre suffisant d'exemplaires de cet Acte et des Cédules y annexées,

Premier Rapport du Comité sur les Comptes ;

12 Décembre. A. 1831.

"the first day of June, and the first day of October, in the present year, make, or cause to be made, an exact Census of the Population of the Counties for which they shall be respectively appointed, and shall obtain the information requisite to fill up carefully the several Columns in their Returns, which shall be made in the form of a Schedule (A.) hereunto annexed."

Your Committee are aware that there is an ambiguity in the Clause, which lays it open to two constructions; the one implying that a sufficient number of Copies of the Act, and of the Schedule hereunto annexed, should be furnished to the Commissioners; the other, that besides a sufficient number of Copies of the Act, of which the Schedule forms a part, a sufficient number of Schedules, fit for the operations of the Commissioners, should be furnished.

The requirements of the Law, in conformity with the first interpretation of the Clause above mentioned, seem to have been fulfilled by the Executive; but the Petitioners were under the necessity of procuring at considerable expense other printed forms, to enable them to fulfil the intentions of the Legislature, and execute the work with accuracy.

This want of precision in the wording of the Clause in question, ought not to operate to the disadvantage of the Petitioners, and it is sufficient for the purpose of Your Committee, that the Clause may bear the second interpretation which they have already mentioned, to decide them to recommend to Your Honorable House, a remuneration in favor of the Petitioners, equal to the disbursements incurred in procuring the printed forms which they have used; such reimbursement to be made only upon the production of Vouchers attesting the expenditure.

On the second head of complaint; namely, the heavy charge for their Commissions, Your Committee have called before them the Secretary of the Province, who confirms the charge which has been made to the Petitioners for their Commissions under the Great Seal. It appears by the evidence of that Officer, that of three pounds five shillings which were received from each of the Petitioners, one pound five shillings were for himself, and two pounds for the Law Crown Officer who draughted the Commission. This charge appears to be the usual one for Commissions emanating under the Great Seal, and was paid without complaint by the Census Commissioners in 1825, therefore Your Committee are not, under present circumstances, disposed to recommend to Your Honorable House a remission of that sum to the Petitioners.

Your Committee cannot, however, pass over this subject without expressing their doubts of the utility, generally, of granting Commissions under the Great Seal to Commissioners appointed in virtue of Acts of the Legislature, for the performance of any public duty. Your Committee beg leave humbly to inquire, if a Letter of Appointment, either from the Civil Secretary or from the Secretary of the Province, would not answer all practical purposes, and thereby save to the Province and to individuals, large annual sums for no other apparent purpose than to give Fees and Emoluments to Public Officers.

On the third head of complaint, namely, the insufficiency of the allowance, Your Committee are of opinion, that although the Petitioners may not have been fully aware of the nature and extent of the duties they had to perform, it was a voluntary Act on their part; and Your Committee have reason to believe that in almost every instance, this office was eagerly solicited, and became one of considerable ambition.

However

"et feront ou feront faire entre le premier Juin et le premier Octobre de la présente année, un Recensement exact de la Population des Comtés pour lesquels ils auront été nommés respectivement, et obtiendront les renseignemens nécessaires pour remplir d'une manière correcte les diverses Colonnes de leurs Retours, lesquels seront dressés dans la forme de la Cédule A. ci-annexée."

Votre Comité n'ignore pas qu'il y a dans la Clause une ambiguïté, qui ouvre la voie à deux interprétations, l'une donnant à entendre que "les Commissaires seraient pourvus d'un nombre suffisant d'exemplaires de l'Acte et de la Cédule y annexée," et l'autre, qu'outre un nombre suffisant d'exemplaires de l'Acte dont la Cédule fait partie, les Commissaires seraient pourvus d'un nombre suffisant de Cédules propres à leurs opérations.

Les réquisitions de l'Acte, conformément à la première interprétation de la Clause ci-dessus mentionnée, paraissent avoir été suivies par l'Exécutif, mais les Pétitionnaires ont été dans la nécessité de se procurer à grands frais d'autres formules imprimées pour pouvoir remplir les intentions de la Législature, et exécuter l'ouvrage avec exactitude.

Le manque de clarté qui se trouve dans les termes de la Clause en question, ne devrait pas tourner contre les Pétitionnaires, et c'en est assez pour votre Comité que la Clause soit susceptible de la seconde interprétation dont il a parlé plus haut, pour le décider à recommander à votre Honorable Chambre, l'allocation d'une rétribution aux Pétitionnaires, égales aux déboursés qu'ils ont été obligés de faire pour se procurer les formules imprimées dont ils se sont servis, tel remboursement ne devant avoir lieu que sur la production de pièces justificatives de telles dépenses.

Quant au second Chef de plainte, savoir: les hauts honoraires qu'il leur a fallu payer pour leurs Commissions, votre Comité a appelé devant lui le Secrétaire de la Province, qui confirme l'allégué des Pétitionnaires à l'égard de l'honoraire qu'on leur a fait payer pour leurs Commissions sous le Grand Sceau. Il paraît d'après le Témoignage de cet Officier, que des trois livres cinq schelings qu'on a tirés de chacun des Pétitionnaires, une livre cinq schelings étaient pour lui-même, et deux livres pour l'Officier en Loi de la Couronne, qui dressait la Commission. Cet honoraire est d'usage, à ce qu'il paraît, pour les Commissions émanées sous le Grand Sceau, et les Commissaires Recenseurs le payèrent sans se plaindre en 1825; c'est pourquoi, votre Comité, dans ces circonstances, n'est pas disposé à recommander à votre Honorable Chambre, la remise de cette somme aux Pétitionnaires.

Votre Comité ne peut cependant laisser ce sujet, sans exprimer les doutes qu'il a sur l'utilité d'accorder généralement des Commissions sous le Grand Sceau aux Commissaires nommés en vertu d'Actes de la Législature pour l'exécution d'aucun devoir public. Votre Comité demande humblement s'il ne suffirait pas pour toutes les fins pratiques, d'une lettre de Nomination, soit du Secrétaire Civil, soit du Secrétaire de la Province, par lequel moyen on épargnerait à la Province et aux individus des sommes considérables, dont le seul but apparent est de donner des honoraires et émolumens aux Officiers Publics.

Sur le troisième chef de plainte, savoir, l'insuffisance de l'allocation, votre Comité est d'avis que quoique les Pétitionnaires aient pu ignorer la nature et l'étendue des devoirs qu'ils avaient à remplir, c'était un Acte volontaire de leur part; et votre Comité a lieu de croire que dans tous les cas, cet Office a été sollicité avec ardeur et était l'objet d'une vive ambition.

Quoiqu'il

However true the allegations of some of the Petitioners may be, that a considerable space of country was travelled to come to a few scattered Houses, and that the mere travelling expenses greatly exceeded the remuneration, yet, the distinction could not have been made the subject of Legislative enactment.—And where, in some instances, such may have been truly the case, the advantages resulting from more dense settlements it is presumed may have compensated in some measure for the loss.

In conclusion, Your Committee are of opinion, that to grant in this, the prayer of the Petitioners, however it may be founded upon equitable grounds, would open the door to innumerable claims of a similar nature, and hold out a most dangerous example for the future.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Mr. Proulx, from the Committee of the whole House to consider the expediency of appropriating a certain sum of money for the advancement of the knowledge of the early History of this Colony, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to enable the Literary and Historical Society of Quebec, to obtain and publish Historical Documents relating to the early times of this Province.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill for making a Rail Road from Lake Champlain to the River St. Lawrence, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Raymond, Mr. De Witt, and Mr. Viger do compose the said Committee.

A Bill to incorporate the Members of the Natural History Society of Montreal, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Mondelet, Mr. Demers, Mr. Leslie, Mr. Quesnel, and Mr. Heney do compose the said Committee.

A Bill to appropriate a certain sum of money towards the support of the Emigrant Hospital at Quebec, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money towards the support of the Emigrant Hospital at Quebec, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass:

*Ordered*,

Quoiqu'il puisse être vrai, comme l'allèguent quelques-uns des Pétitionnaires, qu'il leur a fallu faire des marches considérables pour quelques Maisons éparques, et que les seuls frais de voyage surpassaient de beaucoup la rétribution allouée, cependant cette distinction n'avait pu être le sujet d'une disposition Législative. Et cela fut-il vraiment arrivé dans quelques cas, les avantages qu'offraient des établissements plus densément peuplés, ont dû, comme on peut le supposer, compenser en quelque sorte une pareille perte.

En conclusion, votre Comité est d'avis que si l'on accordait dans le cas actuel, la demande des Pétitionnaires, quelque bien fondée qu'elle puisse être, ce serait ouvrir la voie à des réclamations sans nombre d'une nature semblable, et établir un très-dangereux précédent pour l'avenir.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. Proulx, du Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'approprier une certaine somme d'argent, pour l'avancement des connaissances de l'Histoire des premiers temps de cette Colonie, a fait rapport conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas trois cents livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre la Société Littéraire et Historique de Québec, en état d'obtenir et publier des documents historiques relatifs à l'Histoire des temps reculés de cette Province.

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Rapport d'une Résolution, relative à l'Histoire des premiers temps du Canada.

Bill concernant les Mariages, &c. dans Gaspé, rapporté :

Bill pour le Chemin à Lisses du Lac Champlain, lu la seconde fois ;

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Cuvillier, M. Raymond, M. De Witt et M. Viger composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour Incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Mondelet, M. Demers, M. Leslie, M. Quesnel et M. Heney composent le dit Comité.

Bill pour l'Incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, lu la seconde fois ;

référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour apprécier une certaine somme d'argent, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour apprécier une certaine somme d'argent, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

Bill pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, lu la seconde fois ;

grossoyé.

passé.

*Ordonné*,

Resolution on the early History of Canada reported.

Gaspé Marriages, &c. Bill reported.

engrossed.

Lake Champlain Rail Road Bill read the second time;

referred.

Montreal Natural History Society Incorporation Bill read the second time ;

referred.

Emigrant Hospital support Bill read the second time ;

engrossed ; passed.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on  
Ordinance re-  
lating to Sur-  
veyors.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Ordinance of the twenty fifth *George the Third*, Chapter three, concerning Land Surveyors, and the admeasurement of Lands, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Raymond reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to repeal the Ordinance of the twenty fifth year of His Majesty *George the Third*, intituled, "An Ordinance concerning Land Surveyors, and the admeasurement of Lands."

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors, and the admeasurement of Lands.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Land Surveyors  
read the first  
time.

Committee on  
Bill for appoin-  
ting Commis-  
sioners to treat  
with Upper Ca-  
nada.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed, or to be appointed, on the part of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Wurtele reported that the Committee had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
Courts of Jus-  
tice.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Courts of Justice, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Bill relating to  
Writs of Capias  
deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of *Capias* or Attachment, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Dumoulin, seconded by Mr. Larue.

The House adjourned.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient d'amender l'Ordonnance de la vingt-cinquième *George Trois*, Chapitre trois, concernant les Arpenteurs et la mesure des terres, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelques tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Raymond a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:—

*Résolu*, Qu'il est expédient d'abroger l'Ordonnance, de la vingt-cinquième année de Sa Majesté *George Trois*, intitulée, "Ordonnance concernant les Arpenteurs" et la mesure des terres"

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples Règlements concernant les Arpenteurs et la mesure des terres.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Comité sur  
l'Ordonnance  
concernant les  
Arpenteurs.

Rapport d'une  
Résolution.

Comité sur le  
Bill pour nom-  
mer des Com-  
missaires pour  
traiter avec le  
Haut-Canada.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Wurtele a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur les  
Cours de Jus-  
tice.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Cours de Justice, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Bill concernant  
les Mandats de  
Capias, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordonnance du Gouverneur et du Conseil Légitif de la Province de Québec, concernant les Mandats de *Capias* ou de prise de Corps, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

Alors sur Motion de M. Dumoulin, secondé par M. Larue,

La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 13th December, 1831.

Information  
that the Clerk  
of the House has  
been summoned  
as a Juror;

Resolve, That he cannot absent himself from the service of the House.

Information  
that a Member  
has been sum-  
moned as a  
Juror;

Resolve, That he cannot absent himself from the House.

Internal Com-  
munications :—  
Reports of  
Commissioners  
presented.

Appendix (E.)

Message from  
His Excellency.

Navigation of  
the River O-  
ttawa at St. Anne  
Rapids.

**M**r. *Louis Bourdages*, in his place, informed the House, that *William Burns Lindsay*, Esquire, the Clerk of this House, was summoned to attend as a Special Juror in the Court of King's Bench, to-morrow, atten o'Clock in the forenoon.

**Résolu**, Que *William Burns Lindsay*, Esquire, the Clerk of this House, who has been summoned to serve as a Special Juror in the Court of King's Bench, to-morrow, cannot absent himself from the service of this House.

**M**r. *Cloquet*, in his place, informed the House, that he had been summoned to attend as a Special Juror in the Court of King's Bench, on Thursday next, at ten o'Clock in the forenoon.

**Résolu**, Que *Michel Cloquet*, Esquire, a Member of this House, who has been summoned to serve as a Special Juror in the Court of King's Bench, on Thursday next, cannot absent himself from this House.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. *Larue*.—Roads in the Seigniory of Neuville.

By Mr. *Laterrière*.—1st. Road from *St. Paul's Bay* to the River *Ste. Anne*.—2nd. Road from *Cap à L'Aigle* to *Salmon River*.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth:

#### AYLMER, GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief transmits the undermentioned Documents to the House of Assembly, in explanation of the circumstance of his having delayed acting upon the provisions of the Act of the Legislature (1st Will. IV. Cap. 20.) respecting the overcoming of the obstacles to the Navigation of the River *Ottawa*, caused by the Rapids at *Ste. Anne*.

The appropriation of the Legislature for effecting this object was restricted to the sum of Seven thousand three hundred and sixty one pounds six shillings currency, and by the Reports and Estimates of Lieutenant Colonel *Duvernet*, of the Royal Staff Corps, it appears that the construction of a Canal, to avoid those Rapids, demands an expense very far exceeding that contemplated by the Legislature.

It was in consideration of this discrepancy between the Estimates of Lieutenant Colonel *Duvernet*, and the appropriation of the Legislature, that the Governor in Chief was induced to pause in carrying into effect the provisions of the Act above referred to, until the period should arrive for bringing the subject again under the notice of the Legislature.

It has occurred to the Governor in Chief, that the existing obstructions to the Navigation of the River *Ottawa* at *Ste. Anne's* Rapids, might be obviated by means of an inclined Plane, and at less expense than by means of a Canal. This method is said to have been resorted to with success in the *United States*, and as its adoption in *Lower Canada* might possibly be pro-

Mardi, 13 Décembre 1831.

Information  
que le Greffier  
de la Chambre  
a été sommé  
comme Juré.

Résolu qu'il ne  
peut s'absenter  
du service de la  
Chambre.

Information  
qu'un Membre  
a été sommé  
comme Juré.

Résolu qu'il ne  
peut s'absenter  
de la Chambre.

Rapports de  
Commissaires  
des Communica-  
tions intérieures,  
présentés.

Appendice (E.)

Message de Son  
Excellence.

Navigation de  
la Rivière des  
Outaouais aux  
Rapides *Sainte  
Anne*.

**M**rs. *Louis Bourdages*, à sa place, a informé la Chambre que *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, était sommé pour servir comme Juré Spécial dans la Cour du Banc du Roi, demain à dix heures du matin.

**Résolu**, Que *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, qui a été sommé pour servir comme Juré Spécial dans la Cour du Banc du Roi, demain, ne peut s'absenter du service de cette Chambre.

**M**. *Cloquet*, à sa place, a informé la Chambre, qu'il a été sommé pour servir comme Juré Spécial dans la Cour du Banc du Roi, Jeudi prochain, à dix heures du matin.

**Résolu**, Que *Michel Cloquet*, Ecuyer, Membre de cette Chambre, qui a été sommé pour servir comme Juré Spécial dans la Cour du Banc du Roi, Jeudi prochain, ne peut s'absenter de cette Chambre.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre ;

Par M. *Larue*.—Chemins dans la Seigneurie de Neuville.

Par M. *Laterrière*.—1. Chemin depuis la Baie Saint Paul, jusqu'à la Rivière *Sainte Anne*.—2. Chemin depuis le *Cap à l'Aigle* jusqu'à la Rivière au *Salmon*.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

#### AYLMER, GOVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef transmet les Documents sous-mentionnés à la Chambre d'Assemblée, en explication de la circonstance du délai qu'il a mis pour agir sur les dispositions de l'Acte de la Législature, (1ère. *Guillaume IV*, chap. 20.) touchant l'abattement des obstacles à la Navigation de la Rivière des Outaouais, causés par les Rapides de *Sainte Anne*.

L'appropriation de la Législature pour effectuer cet objet fut bornée à la somme de sept mille trois cent soixante-et-une livres six schelings courant, et d'après le Rapport et les Evaluations du Lieutenant-Colonel *Duvernet*, du Corps de l'Etat-Major Royal, il paraît que la construction d'un Canal pour éviter ces Rapides, demande des frais bien au-dessus de la dépense prévue par la Législature.

C'a été par suite de cette différence entre l'Estimation du Lieutenant-Colonel *Duvernet*, et l'appropriation de la Législature que le Gouverneur-en-Chef a été induit à arrêter la mise à effet des dispositions de l'Acte ci-dessus mentionné jusqu'au temps où le sujet pourrait être de nouveau soumis à la considération de la Législature.

Il est venu à l'idée du Gouverneur-en-Chef qu'on pourrait obvier aux obstructions actuelles à la Navigation de la Rivière des Outaouais, au Rapide de *Ste. Anne*, par le moyen d'un plan incliné, et à moins de frais que par le moyen d'un Canal. On dit qu'on a mis cette méthode en usage aux *Etats-Unis* avec succès, et comme de son adoption dans le *Bas-Canada*, il pourrait résulter une grande

productive of great saving of the public money if acted upon where practicable, the Governor in Chief suggests to the House of Assembly to take into consideration the expediency of holding out to scientific men, a pecuniary reward as an encouragement for devising the best and cheapest plan for overcoming, by means of inclined Planes, and also by means of Canals, the obstacles to Navigation presented by the Rapids at certain points to be indicated, in the Rivers of the Province. The Legislature will then be put in possession of the means of deciding upon the comparative advantages of these methods of obtaining the desired object.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 13th December, 1831.

Documents above referred to.

No. 1. Copy of a Letter from Lieut. Colonel Couper, late Military Secretary, to the Commanding Royal Engineer, directing the necessary surveys to be made, and Plans, Reports and Estimates to be prepared of the works necessary for overcoming the obstructions to the Navigation of the Ottawa at the Rapids of Ste. Anne.

No. 2. Copy of a Report from Lieutenant Colonel Duvernet, of the Royal Staff Corps, respecting the construction of a Canal to avoid the Ste. Anne Rapids, accompanied with Estimates of the expense of the same.

No. 3. The Plan of the Rapids of Ste. Anne on the River Ottawa, which accompanied the Report of Lieutenant Colonel Duvernet.

(1.)

(Copy.)

No. 194.

Military Secretary's Office,  
Quebec, 30th September, 1830.

Sir,

As the objects which have induced the formation of the Ottawa and Rideau Canals, cannot be adequately attained, unless the obstructions to the Navigation of the St. Lawrence, prevented by the Rapids of Ste. Anne, or by those in rear of the Island of Montreal are surmounted, His Excellency the Commander of the Forces desires me to request your early attention to this subject, and as it is desirable that the most eligible mode of overcoming those obstructions should be speedily ascertained, His Excellency requests you will be pleased to direct that necessary surveys shall be made by competent Officers, so soon as their services can be spared from their other duties; and that Reports, Plans and Estimates of the work required to overcome those obstructions, upon the same scale as the Rideau Canal, shall be submitted for His Excellency's consideration, as soon as circumstances may permit.

I have, &c. &c.

(Signed,) G. COUPER,  
M. S.

A true Copy.

H. CRAIG,  
Secretary.

Col. Durnford, R. Engineers.

(Copy.)

Sir,

Agreeably to the orders contained in your Letter dated 21st October, 1830, No. 153, I proceeded to Ste. Anne on the 1st November last, and having carefully

grande épargne de l'argent public, si on la suivait dans les endroits où l'obstacle est praticable, le Gouverneur-en-Chef suggère à la Chambre d'Assemblée de prendre en considération s'il est expédié d'offrir aux savans une récompense pecuniaire pour les encourager à chercher le meilleur moyen et le moins dispendieux pour surmonter par le moyen de Canaux et aussi par le moyen de plans inclinés, les obstacles que les Rapides présentent à la Navigation, à certains points qu'on indiquera dans les Rivières de la Province. La Législature sera aussi mise en possession des moyens de décider sur les avantages comparatifs de ces méthodes pour atteindre l'objet désiré.

Château Saint Louis.  
Québec, 13 Décembre 1831.

Documens mentionnés ci-dessus,

No. 1. Copie d'une Lettre du Lieutenant-Colonel Couper, ci-devant Secrétaire Militaire, au Commandant des Ingénieurs Royaux, ordonnant de faire les arpénages nécessaires, et de préparer les Plans, Rapports et Evaluations des ouvrages, nécessaires pour surmonter les obstacles à la Navigation de la Rivière des Outaouais au Rapide de Sainte Anne.

No. 2. Copie d'un Rapport du Lieutenant-Colonel Duvernet, du Corps de l'Etat-Major Royal, touchant la construction d'un Canal pour éviter les Rapides de Sainte Anne accompagné d'Evaluations des dépenses d'icelui.

No. 3. Plan des Rapides de Sainte Anne sur la Rivière des Outaouais qui accompagne le Rapport du Lieutenant-Colonel Duvernet.

(1)

(Copie.)

No. 194.

Bureau du Secrétaire Militaire,  
Québec, 30 Septembre 1830.

Monsieur,

Comme on ne peut suffisamment atteindre les objets qui ont porté à la construction des Canaux de l'Outaouais et du Rideau, à moins qu'on ne surmonte les obstacles que présentent à la Navigation du Saint Laurent les Rapides de Sainte Anne ou ceux qui sont en arrière de l'Île de Montréal, Son Excellence le Commandant des Forces désire que j'appelle promptement votre attention à ce sujet, et comme il est à désirer qu'on constate au plus vite le meilleur mode qu'il y a de surmonter ces obstacles, Son Excellence demande que vous vouliez bien ordonner que les arpénages nécessaires soient faits par des officiers compétents aussitôt qu'on pourra se dispenser de leurs services pour leurs autres devoirs, et que les Rapports, Plans et Evaluations de l'ouvrage requis pour surmonter ces obstacles sur la même échelle que celle du Canal du Rideau, soient soumis pour la considération de Son Excellence aussitôt que les circonstances pourront le permettre.

J'ai, etc., etc.

(Signé) G. COUPER,  
M. S.

Pour vraie Copie,

H. CRAIG,  
Secrétaire.

Col. Durnford, Ingénieur R.

(2)

(Copie)

Monsieur,

Conformément aux ordres contenus dans votre Lettre du 21 Octobre 1830, No. 153, je me suis transporté à Sainte Anne le premier Novembre dernier, et

fully examined the ground in that neighbourhood, and sounded the River of which I have the honor to submit a survey, with sections of those situations where it appeared to be practicable to construct a Canal for the improvement of the Navigation. I have marked the situations and made an Estimate for each, but I do not consider the locality on the North side of the Island of *Perrault* to be favorable to the object in view, or that there is a certainty of obtaining 5 feet water at all seasons for Steam Boat Navigation. The first mode that presents itself of turning the Rapid, viewing it at low water, is a Canal from the immediate head of the Rapid opposite the Church to the foot, the length of which would only be 700 yards; but to obtain an entrance in this situation, it would be necessary to excavate a considerable distance in the bed of the River, (which is of hard rock,) to the Channel, and being exposed to the current without a long and expensive Pier or Catch Water, the entrance would not be safe. The section A. B. shews the cutting to the still water above, by the lowest ground, to a situation where a small Canal for a Mill was attempted some years ago, in front of which there might be a sufficient depth of water in ordinary seasons, were it not for a shoal of solid rock from the adjacent point, which extends across the entrance, over which in particular seasons there would not be more than 2 feet of water, the expense of excavation of this line would amount to £15,554 10s. sterling exclusive of that underwater; the difficulty of removing this obstruction induced me to examine further up the River, when nothing but shallow water was to be found nearer than *Fraser's Bay*, and as the shore has a very gradual descent, 5 feet of water in ordinary seasons could not be obtained in this Bay without the excavation of 250 yards in the River, and as the cost of the excavation in this direction would amount to £36476 10s. this line must be considered as quite out of the question. At the lowest entrance, marked C. there is plenty of water near the shore and for some distance down the River, to the situation marked by rocks, at the end of a long shoal: At this place I found 7 feet of water in a narrow channel, but was informed by a Pilot belonging to the place, allowed to have the best information, that three years ago he could not take a *Durham* Boat through it drawing four feet of water. I therefore conceived an attempt to improve the Navigation on the North side, which could only be done at a great expense, would not be advisable. Having learnt that in the Spring of 1829, the *St. Andrew's* Steam Boat had passed up during the high water by the Little River forming *Laure's Island*, whilst the Lock *Vaudreuil* was only of repair. I next examined it as well as the water on the South side of the long Shoal, which, during low water, would be nearly dry. I found a greater depth of water on the South side of the Shoal, but it appeared to me that this part of the Isle of *Perrault* was so low as to be completely forded during the freshets, and that nothing could be done in that direction. The weather proved so unfavourable at this time, I desisted from further research until the beginning of last month, when I returned to *Ste. Anne's*, accompanied by Captain *Hall*, and took a section by the little River and the Pond marked E. E. From the entrance into the Bay of *Ste. Anne's* to the little Island of Pines, there is deep water; but having cut through the Ice at certain distances, as described on the Plan opposite where the River flows across Isle *Perrault*, the water was found shallow. To obtain an entrance Channel for this line, it would be requisite to deepen the bed of the River a distance of 530 yards out, before 5 feet of water could be found at low water. It does not, however, appear that the excavation would be very expensive, as immediately from the shore to the channel,

et j'ai examiné avec soin le terrain dans le voisinage et sondé la Rivière dont j'ai l'honneur de soumettre un relevé avec des sections de ces lieux, où il paraissait être possible de construire un Canal, pour améliorer la Navigation. J'ai marqué les lieux et fait une évaluation, pour chacun, mais la localité au Nord de l'Île *Perrault* ne me paraît pas favorable à l'objet en vue, ou je ne vois pas la certitude d'obtenir cinq pieds d'eau à toutes les saisons pour la Navigation des Barques à Vapeur. Le premier mode qui se présente pour tourner le rapide, en le regardant à basse eau, c'est un canal à partir du haut du Rapide vis-à-vis de l'Eglise à celle jusqu'au pied d'icelui, duquel la longueur ne serait que de 700 verges; mais pour avoir une entrée dans cette situation, il faudrait creuser une distance considérable dans le lit de la Rivière, (lequel est de roc solide) jusqu'au chenal, et étant exposé au courant, sans une jetée longue et coûteuse, l'entrée n'en serait pas sûre. La section A. B. montre l'excavation jusqu'à l'eau tranquille au-dessus par le terrain le plus bas jusqu'à une pointe où l'on essaya, il y a quelques années de faire un Canal pour un Moulin, en front duquel il pourrait y avoir une profondeur d'eau suffisante dans les saisons ordinaires, si ce n'était d'une Batture de roc solide, depuis la pointe adjacente, laquelle Batture passe en travers de l'entrée, et sur laquelle, dans certaines saisons, il n'y aurait pas plus de deux pieds d'eau. Les frais d'excavation de cette ligne monteraient à £15,554 10s. Od. sterling, sans comprendre une qu'il faudrait faire sous l'eau. La difficulté de faire disparaître cet obstacle m'a induit à examiner la Rivière en remontant, et je ne trouvai que de basses eaux, plus proche que la Baie de *Fraser*, et comme le rivage a une déclivité graduelle très-rapide, on ne pourrait obtenir dans cette Baie 5 pieds d'eau dans les saisons ordinaires, sans faire une excavation de deux cent cinquante verges dans la Rivière, et comme les frais de l'excavation dans cette direction monteraient à £36,476 10s., on doit regarder cette ligne comme étant tout-à-fait hors de question. A l'entrée inférieure marquée C. il y a abondance d'eau près du rivage et jusqu'à une certaine distance en descendant la Rivière, jusqu'à l'endroit marqué par des rochers à l'extrémité d'une longue batture. A cette place je trouvai 7 pieds d'eau dans un étroit chenal, mais je fus informé par un Pilote du lieu qui passe pour avoir les meilleures informations, qu'il y a trois ans il ne put y faire passer un Bateau de *Durham* tirant quatre pieds d'eau. Je conçois donc qu'il ne serait pas à propos d'essayer à améliorer la Navigation du côté du Nord, laquelle ne pourrait se faire qu'à grands frais. Ayant appris que dans le printemps de 1829, la Barque à Vapeur le *Saint Andrew*, avait passé pendant les grandes eaux par la petite Rivière qui forme l'Île *Laure*, lorsque l'Écluse de *Vaudreuil* était en réparation. Je l'examinai ensuite, de même que l'eau du côté Sud de la longue batture, qui pendant les basses eaux serait presqu'à sec. Je trouvai une plus grande profondeur d'eau du côté du Sud de la batture, mais il me parut que cette partie de l'Île *Perrault* était assez basse pour être inondée dans la crue des eaux, et qu'on ne pouvait rien faire de ce côté-là. Le temps devint alors si mauvais, que je renonçai à faire des recherches ultérieures jusqu'au commencement du mois dernier, alors que je retournai à *Sainte Anne*, accompagné du Capitaine *Hall*, et je pris une section par la petite Rivière et l'Etang, marqués E. E. Depuis l'entrée dans la Baie de *Sainte Anne* jusqu'à la petite Île de Pins, il y a grande eau, mais ayant percé la glace à de certaines distances telles qu'on les voit décrites dans le plan, vis-à-vis l'endroit où la Rivière coule à travers l'Île *Perrault*, je trouvai l'eau basse. Pour obtenir un chenal d'entrée pour cette ligne, il faudrait creuser dans le lit de la Rivière l'espace de 530 verges en avant, avant de trouver 5 pieds d'eau dans les basses eaux. Il ne paraît pas cependant que l'excavation serait très-coûteuse, attendu que depuis les bords du rivage à aller jusqu'au chenal,

13 Décembre. A. 1831.

channel, a rod with slight pressure penetrates 7 feet below the Ice, through soft blue clay, before the rock was felt; this substance gradually diminishes from the shore, and I conceive a retaining wall of heavy rough stone, or a framing of logs, filled in with rubbish, would effectually prevent the inconvenience that might be apprehended of its choking or filling up again. The same description of clay occurs in the little Bay, at the lower end, but to a less extent, where it would be necessary to excavate 150 yards in the bed of the River. From the best information I could obtain, the water has risen to the height of the sill of the Church door at Ste. Anne's, and from my own observation, I have concluded the extremes of the rise and fall of the water to be 10 feet above the Rapid, but below it not exceeding from 6 to 6½ feet. The inclination or fall of water in the Rapid varies, being affected not only by the quantity of water in the Ottawa, but also by that of the St. Lawrence, and it occasionally happens that the rise of the water altogether drowns this rapid. The ordinary fall of water I found to be from 2 feet 6 inches to 3 feet, from the still water above to that below, and my object in examining particularly the latter line so obviously the longest, was with the idea that the extent of distance would so far diminish the current as not to present an unsurmountable obstacle to Steam Boats; but from the uncertainty of what the fall might be, and consequent force of the current, I am now fully satisfied that without a Lock, the Navigation could not at all times be practicable, and the only situation where I conceive a Lock might be placed, is where the Road to Vaudreuil crosses this line. The Little River might be dammed across to obtain the requisite supply of water during the summer months, and be allowed to act as a waste-weir during the floods. Having pointed out all the situations, I could discover where it was at all likely the Navigation could be improved, I have only to add, taking into consideration the expense of any one of the three projects for turning the Ste. Anne's Rapid by a Canal at that place, and the prevalent opinion in favor of Rail Roads and inclined Plains, I should not feel myself justified in recommending any of the lines I have reported upon, more particularly, if improvements on the Rivière des Prairies are in contemplation. The Channel South of the Island of Perrault, having hitherto been found to answer, except in particularly dry seasons for a short period of the year, when the same inconvenience would be likely to exist; on the other side, the navigation of Steam Boats being again intercepted at Lachine, has induced me to venture an opinion, that the advantage gained would not compensate for the expense.

I have. &amp;c. &amp;c.

(Signed,)

HENRY DUVERNET,  
Lt. Col. Royal Staff Corps.

P. S.—I have transmitted with the Plan, specimens of the Rock found in the neighbourhood of St. Anne's, where there is little else to be met with but Rock of this description.

Royal Staff Corps Office,  
Chatham, 7th March, 1831.

(A true Copy.)

H. CRAIG,  
Secretary.

(Copy.)

nal, une perche, avec une légère pression, pénètre 7 pieds au-dessous de la glace dans une argile bleue avant qu'on sente le roc; cette substance diminue à mesure qu'on s'éloigne du rivage, et je conçois qu'un mur de grosses pierres brutes, ou une charpente de billots remplie de cailloutage préviendrait efficacement l'inconvénient qu'on pourrait craindre du remplissage. On rencontre la même espèce d'argile dans la petite Baie à l'extrémité inférieure, mais à une moindre étendue, où il serait nécessaire de creuser l'espace de 150 verges dans le lit de la Rivière. D'après les meilleurs renseignemens que je pus obtenir, l'eau s'est élevée jusqu'à la hauteur du seuil de la Porte de l'Eglise de Sainte Anne, et d'après mes propres observations, j'ai considéré que la crue et la baisse des eaux au-dessus du rapide est de 10 pieds, mais qu'au-dessous, elles n'excèdent pas 6 à 6½ pieds. L'inclinaison ou chute de l'eau dans le rapide varie, suivant non seulement la quantité d'eau qu'il y a dans l'Outaouais, mais aussi suivant celle qui est dans le Saint Laurent, et il arrive quelquesfois que la crue des eaux dans celui-ci noie entièrement le rapide. J'ai trouvé que la chute ordinaire de l'eau est de deux pieds 6 pouces à 8 pieds depuis l'eau tranquille au-dessus jusqu'à celle au-dessous, et mon objet en examinant particulièrement la dernière ligne si évidemment la plus longue, était dans l'idée que l'étendue de la distance diminuerait assez le courant, pour qu'il ne fût pas un obstacle insurmontable aux Barques à Vapeur, mais vu l'incertitude de ce que pourrait être la chute et de la force qu'en aurait le courant, je suis maintenant assuré que sans une écluse on ne pourrait pas naviguer en tout tems, et la seule situation où je conçois qu'une écluse pourrait être placée est à l'endroit où le Chemin de Vaudreuil traverse cette ligne. On pourrait faire une chaussée en travers de la petite Rivière pour obtenir l'approvisionnement d'eau nécessaire pendant les mois d'Eté, et on pourrait en faire une issue d'eau perdue pendant les crues des eaux. Ayant marqué tous les lieux que j'ai pu découvrir, et où il serait vraisemblable qu'on pourrait améliorer la Navigation, je n'ai plus qu'à ajouter, prenant en considération les frais d'aucun des trois projets pour tourner les rapides de Sainte Anne, par un Canal à cette place, et l'opinion régnante en faveur des Chemins à rainures et des plans inclinés, je ne me croirais pas justifié de recommander aucune des Lignes sur lesquelles j'ai fait rapport, surtout si l'on a en contemplation d'améliorer la Rivière des Prairies. Le Chenal au Sud de l'Ile Perrault ayant été trouvé répondre, excepté dans les saisons extrêmement sèches pendant un court espace de tems, tandis que vraisemblablement on rencontrera le même inconvénient de l'autre côté, la Navigation des Barques à Vapeur étant encore interceptée à Lachine, m'a induit à hazarder l'opinion que l'avantage qu'on gagnait ne compenserait pas les dépenses.

J'ai, etc., etc.

(Signé) HENRY DUVERNET,  
Lt.-Col. du Corps de l'Etat-Major Royal.

P. S.—J'ai transmis aussi le Plan des Echantillons du roc, qu'on trouve dans les environs de Sainte Anne, où l'on ne rencontre guère que cette espèce de roche.

Bureau du Corps de l'Etat-Major Royal.  
Chatham, 7 Mars 1831.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG,  
Secrétaire.

(Copie.)

(Copy.)

ESTIMATE of the Expense of constructing a Canal to turn the Rapid at Ste. Anne's by the lines marked on the Plan A. B. C. D. and E. F.

Line A. B. Rock to the surface, one fourth of the depth of the excavation allowed for the slope of the banks, breadth 40 feet at bottom.

Excavation of 62218 cubic yards of Rock, at 5s. Sterling per cubic yard,

Expense of a Lock for Steam Boats, 33 feet wide, 110 feet long in Chamber clear of opening the Gates,

Contingencies 10 per cent.

	Amount Sterling for each Item.	Amount Sterling of each portion.
Excavation of 62218 cubic yards of Rock, at 5s. Sterling per cubic yard,	15554 10 0	
Expense of a Lock for Steam Boats, 33 feet wide, 110 feet long in Chamber clear of opening the Gates,	6000 0 0	
Contingencies 10 per cent.	2155 9 0	
	<hr/>	<hr/>
	23709 19 0	

The quantity of excavation to the Church on line A. B. would be 40917 cubic yards of Rock, but from the cost of Rock excavation in the River and Catch water which would be necessary, it is considered the expense would be nearly as great as cutting through to the still water above line C. D. Dimensions same as line A. B.—Excavation of 145906 cubic yards of Rock, at 5s. Sterling per cubic yard, not including excavation in River,

Expense of a Lock as above,	6000 0 0
Contingencies 10 per cent.	4247 13 0
	<hr/>
	46724 3 0

Line E.F.across Isle Perrault from water to water, 73187 cubic yards, one fourth of the same considered as earth.

Excavation of 18296 $\frac{3}{4}$  cubic yards of earth, including Stamps, &c. at 1s. per cubic yard,

Excavation of 54890 $\frac{1}{4}$  cubic yards of Rock, at 4s. per cubic yard, Sterling,

Dredging 10000 cubic yards or excavation at upper entrance in River, (supposing no Rock occurs,) at 1s. Sterling, per cubic yard,

Rough Stone to support the clay, 625 Toises, at £1 per Toise,

Excavation in Bed of River at lower entrance, 4530 cubic yards, at 7s. 6d. per cubic yard,

Clearing 36 acres of wood land, at £4 per acre,

914 16 9	
10978 1 0	
500 0 0	
625 0 0	
1698 15 0	
144 0 0	
Carried over, £14860 12 9	

(Copie.)

EVALUATIONS de frais de construction d'un Canal pour éviter les Rapides de Sainte Anne par les lignes marquées sur le Plan A. B. C. D. et E. F.

Ligne A. B. Roc à la surface, un quart de la profondeur de l'évaluation allouée pour cha- pour la déclivité des rivages, largeur 40 pieds au fond.

Excavation de 62,218 verges cubiques de Roc à 5s. sterling par verge cubique,	15554 10 0
Frais d'une Ecluse pour Barques-à-Vaveur 33 pieds de large 110 pieds de long aire intérieure libre de l'ouverture des portes,	6000 0 0
Contingences 10 par cent,	2155 9 0
	<hr/>
	23709 19 0

L'Excavation jusqu'à l'Eglise sur la ligne A. B. comprendrait 40,917 verges cubiques de roc, mais vu les frais de creuser dans le roc dans la Rivière, et la jetée qu'il serait nécessaire de faire, on considère que les frais seraient presque aussi hauts que pour creuser dans l'eau morte au-dessus de la Ligne C. D. Mêmes dimensions que pour la Ligne A. B. Excavation de 145,906 verges cubiques de roc à 5s. sterling, non compris l'excavation dans la Rivière,

36476 10 0	
Dépense d'une Ecluse comme ci-dessus,	6000 0 0
Contingences 10 par cent,	4247 13 0
	<hr/>
	46724 3 0

Ligne E. F. à travers l'Île Perrault, d'eau à eau 73,187 verges cubiques, un quart considéré comme terre.

Excavation de 18,296 $\frac{3}{4}$ verges cubiques y compris les stamps, etc. à 1s. la verge cubique,	914 16 9
Excavation de 54,890 $\frac{1}{4}$ verges cubiques de roc à 4s. la verge cubique, sterling,	10978 1 0
Curage de 10,000 verges cubiques ou excavation à l'entrée supérieure dans la Rivière, (supposé qu'il n'y a pas de Roc,) à 1s. sterling la verge cubique,	500 0 0
	<hr/>

Pierres brutes pour supporter l'argile 625 toises à £1 la toise,	625 0 0
Excavation dans le lit de la Rivière à l'entrée inférieure 4530 verges cubiques à 7s. 6d. la verge cubique,	1698 15 0
Abattre et nettoyer 36 acres de terre à bois £4 l'acre,	144 0 0
	<hr/>

Porté en l'autre part, £14860 12 9	
U. 2	

Brought over,	£14860 12 9
Expense of Lock.	6000 0 0
Contingencies 10 per cent.	2086 1 3
Total amount for line	£22946 14 0

E. F.

(Signed,) HENRY DUVERNET,  
Lt. Col. Royal Staff Corps.

Royal Staff Corps Office,  
Chatham, 7th March, 1831.

A true Copy.

H. CRAIG,  
Secretary.

Petition against  
a new Toll  
Bridge over the  
River St. Charles;

referred.

Petition relating  
to Elementary  
Education;

referred.

Petition in favor  
of relief to In-  
solvent Debtors;

referred.

Lumber Trade  
Bill read the  
first time.

A Member  
added to a Com-  
mittee.

Bankruptcy  
Law Enquiry  
Bill read the  
first time.

A Petition of divers Inhabitants of the County of Saguenay, and others, was presented to the House by Mr. Lee, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, (p. 82), for an Act to authorize them to erect a Toll Bridge over the River St. Charles; and praying the House not to grant the prayer thereof.

Ordered, That the said Petition be referred to the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River Saint Charles.

A Petition of the Trustees of the Elementary Schools of the Parish of Saint Gervais, was presented to the House by Mr. Morin, and the same was received and read; praying that provision may be made for the purchase of Books, Paper, Slates, &c. should the Act for the encouragement of Elementary Education be continued.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

A Petition of divers Merchants and Inhabitants of the City of Quebec, was presented to the House by Mr. Duval, and the same was received and read; taking notice of the Bill to remove all doubts with respect to the benefit of *Cessio bonorum* (*Cession de biens*) in certain cases therein mentioned; and of the Bill to afford relief during a limited time, to Insolvent Debtors; and praying that the same may pass into Laws.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to afford relief during a limited time to Insolvent Debtors.

Ordered, That Mr. Scott have leave to bring in a Bill for the better regulation of the Lumber Trade.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Ordered, That Mr. Laterrière be added to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references.

Ordered, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province respecting Bankruptcy and Insolvency.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Mr.

Montant d'autre part,	£14860 12 9
Frais d'une Ecluse,	6000 0 0
Contingences 10 par cent,	2086 1 3
Montant total pour la ligne	£22946 14 0

E. F.

(Signed) HENRY DUVERNET,  
Lt.-Col. du Corps de l'Etat-Major Royal.

Bureau du Corps de l'Etat-Major Royal.  
Chatham, 7 Mars 1831.

Pour vrai Copie,  
H. CRAIG,  
Secrétaire.

Une Pétition de divers Habitans du Comté de Saguenay, et autres, a été présentée à la Chambre par M. Lee, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs (p. 82.) pour un Acte aux fins de les autoriser à ériger un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles; et priant la Chambre de ne pas en accorder la demande.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité de toute la Chambre, sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, demandant la permission d'ériger un Pont sur la Rivière Saint Charles.

Une Pétition des Syndics des Ecoles Élémentaires de la Paroisse de Saint Gervais, a été présentée à la Chambre par M. Morin, laquelle a été reçue et lue; demandant qu'il soit fait une disposition pour l'achat de Livres, Papier, Ardoises, etc., dans le cas que l'Acte pour l'encouragement de l'Education Élémentaire soit continué.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Une Pétition de divers Marchands de la Cité de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Duval, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance du Bill pour lever tous doutes relatifs au bénéfice de Cession de Biens, en certains cas y mentionnés, et du Bill pour accorder du soulagement, pendant un temps limité, aux Débiteurs insolubles; et demandant qu'iceux passent en Lois.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été réservé le Bill pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles.

Ordonné, Que M. Scott ait la permission d'introduire un Bill pour mieux régler le Commerce des Bois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Ordonné, Que M. Laterrière soit ajouté au Comité Spécial auquel a été réservé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références.

Ordonné, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission à l'effet de s'enquérir des Lois de cette Province qui régissent les Banqueroutes et Faillites.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Pétition contre  
un nouveau  
Pont de Péage  
sur la Rivière  
St. Charles;

Pétition relai-  
vement à l'E-  
ducation Elé-  
mentaires;

Pétition en fa-  
veur du sou-  
gagement des Di-  
biteur insolu-  
bles;

Bill pour rég-  
ler le Commer-  
ce des Bois, la la  
première fois;

Un Mem-  
bre ajouté à un Co-  
mité;

Bill pour s'en-  
quérir des Lois  
des Banquerou-  
tes, la la pre-  
mière fois;

M.

Report on the  
Petition of the  
Widow Muir.

**Mr. De St. Ours**, from the Special Committee to whom was referred the Petition of *Mary Alexowina Elizabeth Muir*, Widow of the late Major *A. C. Muir*, presented to the House, the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee are of opinion that however important may have been the Military Services of the late Major *Muir*; and however great may have been the sufferings which he endured during his service in His Majesty's Army in *Canada*, the situation of his Widow can authorize no claim on the Civil Government of this country, and that the prayer of the Petitioner ought not to be granted.

Bill for appointing Commissioners to treat with Upper Canada reported.

engrossed.

Savings Banks Bill read the second time;

referred.

**Mr. Wurtele**, from the Committee of the whole House on the Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of *Upper Canada*, for the purposes therein mentioned, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That *Mr. Leslie*, *Mr. Cuillier*, *Mr. De Witt*, *Mr. Raymond* and *Mr. Wurtele* do compose the said Committee.

Quebec Fire Society Bill read the second time;

referred.

A Bill to suspend, for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Quebec*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That *Mr. Duval*, *Mr. Laguerre*, *Mr. Young*, *Mr. Huot*, and *Mr. Quesnel* do compose the said Committee.

Lake of the Two Mountains Canal Bill deferred.

Committee on St. Maurice Bridge Petition.

The Order of the day for the second reading of the Bill for making and maintaining a Navigable Canal from the Lake of the Two Mountains to the waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary*, in the Island and County of *Montreal*, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Town and District of *Three Rivers*, relating to a Bridge over the River *Saint Maurice*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

**Mr. Rémi Séraphin Bourdages** took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And **Mr. Rémi Séraphin Bourdages** reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The

Rapport sur la  
Pétition de la  
Veuve Muir.

**M. De St. Ours**, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de *Mary Alexowina Elizabeth Muir*, Veuve du feu Major *A. C. Muir*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, d'après les informations qu'il a prises, est d'opinion que quelque importans qu'aient été les services Militaires de feu le Major *Muir*, et quelque grandes qu'aient été les souffrances qu'il a pu endurer, pendant qu'il a servi dans l'armée de Sa Majesté en *Canada*, la situation de sa Veuve ne peut autoriser aucune réclamation sur le Gouvernement Civil de ce Pays, et que les conclusions de la Requête de la Pé-titionnaire ne devraient pas être accordées.

**M. Wurtele**, du Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du *Haut-Canada*, pour les fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; les quels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé soit grossoyé.

Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le Haut-Canada, rapporté;

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour encourager l'établissement des Banques d'Epargnes en cette Province, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit réservé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que *M. Leslie*, *M. Cuillier*, *M. De Witt*, *M. Raymond* et *M. Wurtele* composent le dit Comité.

Bill pour des Banques d'Epargnes, lu la seconde fois ; réservé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Québec*, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit réservé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que *M. Duval*, *M. Laguerre*, *M. Young*, *M. Huot* et *M. Quesnel* composent le dit Comité.

Bill relatif à une Société du Feu à Québec, lu la seconde fois ; réservé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du Lac des Deux Montagnes jusqu'aux eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du courant *Sainte Marie*, dans l'Ile et Comté de *Montréal*, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

Bill pour le Canal du Lac des deux Montagnes, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de la Ville et District des Trois-Rivières, relativement à un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Comité sur la Pétition pour le Pont St. Maurice.

**M. Rémi Séraphin Bourdages** a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire;

Et **Mr. Rémi Séraphin Bourdages** a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit reçu demain.

L'Ordre

Committee on  
St. Charles  
Bridge Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, praying for permission to build a Bridge over the River *Saint Charles*, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair:

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question:

Is it the pleasure of the House that the Report be now received?

And several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Cazeau, Corneau, Courteau, Déligny, Deschamps, De St. Ours, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Lafontaine, Laguerre, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Malhiot, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Turgeon, and Young.

And at Eleven o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Comité sur la  
Pétition pour le  
Pont St. Char-  
les.

13—14 Décembre. A. 1831.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, demandant la permission d'ériger un Pont sur la Rivière *Saint Charles*, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la Question:

Est-ce le plaisir de la Chambre que le Rapport soit maintenant reçu?

Et plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Cazeau, Corneau, Courteau Déligny, Deschamps, De St. Ours, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Lafontaine, Laguerre, Larue, Laterrière, Lee, Leslie, Létourneau, Malhiot, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Turgeon et Young.

Et à onze heures du soir, M. l'Orateur a ajournée la Chambre, faute de Quorum.

Wednesday, 14th December, 1831.

Letters and Pa-  
pers from the  
Honorable D. B.  
Viger.

Appendix (A.)

MR. Speaker laid before the House, two Letters and other Papers by him received from the Honorable Denis Benjamin Viger, named to proceed to England and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of the Imperial Parliament.

The said Letters and Papers form part of the Appendix (A.) at the end of this Volume.

Internal Com-  
munications  
Reports of Com-  
missioners pre-  
sented.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House:

By Mr. Duval.—Road of la Grande Allée, near Quebec.

By Mr. Guillet.—For repairing the old Bridge over the River du Loup.

By Mr. Louis Bourdages.—For improving the Hills in the second Concession of Saint Pierre.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Petition from  
Laprairie refe-  
ring to a Rail  
Road from St.  
John's to the  
River St. Law-  
rence.

A Petition of divers Freeholders of the Seigniory of La Prairie de la Magdeleine, is presented to the House by Mr. Raymond, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers persons residing in the District of Montreal, (p. 47,) for a Rail Road from St. John's to some convenient point on the River St. Lawrence, between the Government Barracks, above Laprairie, and opposite to the upper end of the Island of St. Helen; and praying that the said Rail Road may terminate either at the Village of Laprairie, or to the North of it.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill for making

Lettres et Pa-  
piers de l'Ho-  
norabile D. B.  
Viger.

Rapports de  
Commissaires  
des Communi-  
cations intérieu-  
res, présentés.

Appendice (E.)

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, deux Lettres et autres Papiers qu'il a reçus de l'Honorable Denis Benjamin Viger, nommé pour se rendre en Angleterre, et y appuyer les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté, et aux deux Chambres du Parlement Impérial.

Les dites Lettres et Papiers, sont partie de l'Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

Les Rapports suivants de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures, ont été présentés à la Chambre :

Par M. Duval.—Chemin de la Grande Allée, près de Québec.

Par M. Guillet.—Pour réparer l'ancien Pont sur la Rivière du Loup.

Par M. Louis Bourdages.—Pour améliorer les Côtes dans la seconde Concession de Saint Pierre.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Une Pétition de divers Francs-Tenanciers de la Seigniorie de Laprairie de la Magdeleine, a été présentée à la Chambre par M. Raymond, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de diverses personnes résidantes dans le District de Montréal, (p. 47,) demandant un Chemin à Lisses depuis Saint Jean jusqu'à quelque place convenable sur la Rivière Sainte Laurence, entre les Casernes du Gouvernement au-dessus de Laprairie, et vis-à-vis la Pointe supérieure de l'Île Sainte Hélène; et demandant que le dit Chemin à Lisses se termine, soit au Village de Laprairie ou au Nord d'icelui.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la Construction

Petition de La-  
prairie relative-  
ment à un Che-  
min à Lisses de  
St. Jean au  
Rivière St. Lau-  
rence.

2 Will. IV. 14th December.

making a Rail Road from Lake *Champlain* to the River *St. Lawrence*.

Instruction to Committee on Petition relating to a Canal from Missiskoui Bay to South River.

Ordered, That it be an Instruction to the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Potton*, *Sutton*, and others, relating to a Canal from *Missiskoui* Bay to *South River*, to enquire into the expediency of appropriating a certain sum of money as a compensation for the Survey, Report, Estimates and Plans of the proposed Routes; and that the said Committee have power to report from time to time.

Reunion Gaspe Fishery to be considered.

Resolved, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of the District of *Gaspé*.

The Committee of Accounts discharged from the consideration of certain Documents.

Ordered, That the Standing Committee of Public Accounts be discharged from the further consideration of the Report of the Commissioners for the erection of a Common Gaol in the District of *Montreal*.

Ordered, That the Standing Committee of Public Accounts be discharged from the further consideration of that part of the Petition of *Louis Bertrand*, which relates to a proposed Bridge over the River *Trois-Pistoles*; and that the consideration of that subject be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Vaudreuil Parsonage House to read the same.

Ordered, That Mr. *Demers* have leave to bring in a Bill to enable the Trustees for building the Parsonage House at *St. Michel de Vaudreuil*, to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Law distribution Bill read the first time.

Ordered, That Mr. *De St. Ours* have leave to bring in a Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Saturday next.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at noon.

Rimouski Election.

Ordered, That *François Corneau* and *Paschal Dumais*, Esquires, the sitting Members representing the County of *Rimouski*, have leave to be heard by their Counsel at the Bar of this House, at the time when the allegations and Petition of *François Lavoie*, and others, against the Election and Return of the said *François Corneau* and *Paschal Dumais*, Esquires, shall be taken into consideration.

Two Messages from His Excellency.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency; which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

**AYLMER,**  
Governor in Chief.

In answer to Address for Chart of Lake St. Peter.

In concurrence with the Governor in Chief's communication of the 9th, in answer to the Address of the

Vol.—41.

14 Décembre. A. 1831. 173

Construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac *Champlain* et le Fleuve *Saint Laurent*.

Instruction au Comité sur la Pétition relative à un Canal de la Baie de *Missiskoui* à la Rivière du Sud.

Prime sur les Pêches du Gaspé, à être considérée.

Le Comité sur les Comptes, déchargé de considération de certains Documents.

Bill relatif au Presbytère de Vaudreuil, lu la première fois.

Bill pour la distribution des Lois, lu la première fois.

Election de Rimouski.

Deux Messages de Son Excellence.

En réponse à une Adresse pour Carte du Lac St. Pierre.

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans des Townships de *Potton*, *Sutton*, et autres, relativement à un Canal depuis la Baie de *Missiskoui*, jusqu'à la Rivière du Sud, de s'enquérir s'il est expédient d'approprier une certaine somme d'argent, comme compensation pour Arpentage, Rapport, Estimations et Plans des Routes proposées, et que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport de temps à autre.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêches du District de *Gaspé*.

Ordonné, Que le Comité permanent des Comptes Publics soit déchargé de la considération ultérieure du Rapport des Commissaires pour l'Erection d'une Prison Commune dans le District de *Montréal*.

Ordonné, Que le Comité permanent des Comptes Publics soit déchargé de la considération ultérieure de cette partie de la Pétition de *Louis Bertrand*, qui a rapport à un Pont proposé sur la Rivière *Trois-Pistoles*, et que la considération de ce sujet soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

Ordonné, Que M. *Demers* ait la permission d'introduire un Bill pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de *Saint Michel de Vaudreuil*, en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote-part pour les frais d'icelle.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Ordonné, Que M. *De St. Ours* ait la permission d'introduire un Bill qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à demain à midi.

Ordonné, Que *François Corneau* et *Paschal Dumais*, Ecuyers, Membres siégeans, représentant le Comté de *Rimouski*, aient la permission d'être entendus par leur Conseil à la Barre de cette Chambre, lors de la considération des raisons et Pétition de *François Lavoie*, et autres, contre l'Election et le retour des dits *François Corneau* et *Paschal Dumais*, Ecuyers.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, signés par Son Excellence; lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :

**AYLMER,**  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Conformément à la Communication du neuf, en réponse à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du septième

the House of Assembly, of the 7th instant, he now transmits the accompanying Copy of a Report from Captain Bayfield, of the Royal Navy, for the information of the House.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 14th December, 1831.

Quebec, 9th May, 1831.

My Lord,

At the time when the subject of deepening Lake St. Peter, by the employment of a Steam Dredging Machine, was under the consideration of the Legislature, it was proposed to have a correct Survey made of the Lake, with the view of ascertaining the practicability, or the best mode of deepening the Channel for large vessels. Sir James Kempt did me the honor to consult me on this subject, and I represented to him that there would be no necessity for the Province to incur this expense of the Survey required, as it was a part of the labor allotted to me by the Admiralty; I also promised to make this Survey at the earliest possible period, consistent with my orders, and it was Sir James Kempt's desire that I should report to him my observations on the nature of the Lake, its Channels, &c.

The Survey was completed last October, and transferred to paper during the Winter; I have therefore, to offer to Your Excellency the following remarks:—About 2 miles above the Town of William Henry, the St. Lawrence suddenly expands, and here the Lake St. Peter, in a geographical sense, may be said to commence, its South Western part being occupied by a number of alluvial Islands, the lowest visible stratum of which is of a tenaceous blue clay, which appears at the water's edge when the Lake is low. Over this is a stratum of sand in which are vegetable remains, and fresh water shells, similar to those existing in the Lake. These Islands have evidently been formed by the River, which has continued for ages to bring down alluvial matter, which has subsided when it reached the more tranquil water of the Lake, which was then no longer capable of holding the earthly particles in suspension. In a distance of several miles back from the present shores of the Lake, and all around it, the Country is low and flat. In digging wells or making other excavations, the two strata, the one of sand, and the other below it of blue clay, are met with. This flat Country is terminated all round by a ridge, which appears to have been the ancient margin of the Lake, when the waters occupied a higher level than at present. These appearances, and others on the Islands, lead me to think that there has been a subsidence of the water, and if this be the case, the probable cause is the wearing away of a barrier lower down the River, perhaps at the Richelieu Rapid, where there is still a fall of some feet at low water, as appears by the different rise of the Tide at the foot and head of that Rapid. The operation of the River in forming Islands and Shoals in the Lake is still going on. In the slack water, at the lower end of the Islands, fresh accumulations of sand and clay are constantly forming. There are some occupied by a thick growth of reeds and other aquatic plants, which serve to bind the mass together, and prevent the loose particles from being washed away. Drift timber lodges and adds to the mass, till at last it becomes a swampy Island. The trees which grow in such situations now spring up, whilst every freshet in the Spring, at the melting of the snow, covers it with water holding an immense quantity of alluvial matter suspended, which had previously been washed from the higher grounds. This is deposited to a depth of several inches in some situations, so as in some instances which I have observed, completely to cover the leaves which had fallen in the preceding autumn. Hence, and from the accumulation of vegetable matter these Islands, and

the

septième du courant, il transmet maintenant la Copie ci-jointe d'un Rapport du Capitaine Bayfield, de la Marine Royale, pour l'information de la Chambre.

Château Saint Louis,  
Québec, 14 Décembre 1831.

Québec, 9 Mai 1831.

Mon Seigneur,

Dans le temps que la Législature s'occupait du sujet de creuser le Lac Saint Pierre, par le moyen d'un Curre-Môle à Vapeur, on proposa d'avoir un relevé exact du Lac, dans la vue de constater la possibilité ou le meilleur mode qu'il y avait de creuser le Canal pour les grands vaisseaux. Sir James Kempt me fit l'honneur de me consulter sur le sujet, et je lui représentai qu'il n'y aurait aucune nécessité pour la Province d'encourir les frais du relevé requis, attendu que c'était une partie des devoirs dont m'avait chargé l'Amirauté. Je promis aussi de faire ce relevé aussitôt que possible, sans m'éloigner de mes ordres, et ce fut le désir de Sir James Kempt que je lui fisse rapport de mes observations sur la nature du Lac, ses Chenaux, etc.

Le relevé fut achevé en Octobre dernier, et couché sur le papier pendant l'hiver. J'ai donc l'honneur d'offrir à votre Excellence les remarques suivantes: Environ deux milles au-dessus de la Ville de William Henry, le Saint Laurent s'élargit tout-à-coup, et c'est ici que, géographiquement parlant, l'on peut dire que commence le Lac Saint Pierre, la partie Sud-Ouest en étant occupée par un nombre d'îles alluviales, dont la couche visible la plus basse est d'une argile tenace bleue, qui se montre au bord de l'eau, lorsque le Lac est bas. Sur cette couche est un lit de sable, dans lequel on trouve des restes végétaux et des coquillages d'eau douce, semblables à ceux qu'on voit dans le Lac. Ces îles ont clairement été formées par le Fleuve, qui pendant des siècles a constamment charrié des matières alluviales qu'il a déposées dans les eaux plus tranquilles du Lac, lesquelles n'étaient plus alors capables de retenir les particules terreuses. A une distance de plusieurs milles en arrière des rives actuelles, et tout autour du Lac, le terrain est bas et plat. En creusant des puits, ou en faisant d'autres excavations, on rencontre les deux couches, l'une de sable, et l'autre au-dessous d'argile bleue. Ce plateau est terminé tout autour par une élévation dans le terrain, et ce paraît avoir été l'ancien bord du Lac, lorsque les eaux occupaient un niveau plus élevé qu'aujourd'hui. Ces apparences et autres que présentent les îles, me font penser qu'il y a eu décroissance d'eau, et si c'est le cas, la cause probable en a été la disparition de quelque obstacle dans le bas du Fleuve, peut-être même au Rapide de Richelieu, où il y a encore une petite chute de quelques pieds à basses eaux, comme cela paraît par les reflux différens de la marée au pied et au-dessus du rapide. L'opération du Fleuve dans la formation des îles et de bancs aluviaux dans le Lac, continue encore. Dans l'eau morte à l'extrême inférieure des îles, il se forme constamment de nouvelles accumulations de sable et d'argile. Il y en a quelques-unes qui sont couvertes par une poussée épaisse d'herbes et autres plantes aquatiques, qui servent à lier la masse ensemble, et empêchent les particules détachées d'être emportées par l'eau. Des bois flottants viennent y échouer et ajoutent à la masse, jusqu'à ce qu'à la fin elle devienne une île marécageuse. Les arbres qui croissent dans de telles situations se mettent alors à pousser, tandis que chaque crue d'eau du printemps, lors de la fonte de la neige, la couvre d'eau qui contient une immense quantité de matière alluviale en suspension, que l'eau ayant emportée

the low grounds round the Lake, are constantly rising. Lower down, extensive shoals have been formed, extending several miles from the lower end of the Islands in the comparatively slack water. All around the Lake similar deposits were observed, and are constantly, altho' slowly, accumulating and contracting the limits of the navigable channel. In proportion as it is so contracted, it is reasonable to suppose that it will deepen, as the current of the River will then be confined within a narrower space. This process, however, is so slow, that a very great period of years must elapse before it can produce any very sensible effect. The extensive deposits off the mouth of the Yamaska, St. Francis, &c. aid much in the process of filling up the Lake. The tendency of the St. Lawrence itself appears to be, and to have been for many years past, to gradually shut up the smaller and more northerly channels at their heads, by a bank of sand across them. In proportion as this operation proceeds, less water can flow down these channels, and out of them into the Lake; hence, the volume of water is not sufficient to keep open a deep channel through what may be called the bar, and these channels therefore, decrease in depth at the lower end in proportion as they do at the upper. In several of the smaller channels this process has been completed by their being closed at the upper end. The Berthier Channel at present used by the smaller Steam Boats and other vessels, is fast closing at the upper end, having at present only 7 feet of water in that part. If the Dredging Machine should come into operation, and from local interests it should be desired to deepen or open any of these smaller channels, it would become matter of consideration, whether such desire should be complied with, as there can be no doubt but the closing of the minor channels, by causing more water to flow through the larger channels, which all meet together below the Islands, would tend to deepen the one navigable channel through the Lake.

Having thus had the honor to submit to Your Lordship's consideration, what I conceive to be the natural operation at present going on in Lake St. Peter, and on which the nature of the Channel through it in a great measure depends, I have now to describe that Channel, and to offer you my opinion as to the practicability of deepening it, limited as it must be, by my unacquaintance with the powers of the Machine to be used for that purpose.

The ship channel is sufficiently deep for the largest vessels all the way between the Islands, nor does it become shoal until we arrive (descending) at a point about 3 miles below the most eastern Island. Heretthere is a narrow pass between the shoal which extends off that Island, and those off the Rivers Yamaska, and St. Francis, through which the united waters of the larger channels pass. At this Pass, the Light Vessel and Buoy are placed; its width is about half a mile, and the depth of water is 14 feet for about the same distance. This is called the Bar, and were there no other obstruction it would be easy to deepen the channel. For a distance of about 3 miles further down, the channel which becomes much wider is sufficiently deep. It then expands into an extensive flat for a distance of six miles (always nautical miles) over which, when the waters are low in autumn, there is only 11½ feet of water. The bottom is of a few inches

portée des terrains situés plus haut. Il se fait de cette manière, dans quelques endroits, des dépôts de plusieurs pouces, de sorte à couvrir complètement les feuilles qui étaient tombées l'automne précédent, selon que je l'ai observé moi-même. Cela joint à l'accumulation de la matière végétale, fait que ces îles et les terrains bas autour du Lac s'élèvent constamment. Plus bas, il s'est formé de grandes battures qui s'étendent à plusieurs milles des extrémités inférieures des îles dans une eau plus tranquille. Tout autour du Lac on a remarqué des dépôts semblables, qui s'augmentent constamment quoique avec lenteur, et rétrécissent le Chenal navigable. Il est raisonnable de supposer que plus ce Chenal se contractera, plus il deviendra profond, attendu que le courant du Fleuve sera renfermé dans un espace plus étroit. Cette opération cependant va si lentement, qu'il s'écoulera bien des années avant qu'elle produise un effet sensible. Les dépôts considérables qui se font à l'embouchure de la Rivière Yamaska, de celle de Saint François, etc., aident beaucoup à cette opération. La nature du Saint Laurent lui-même paraît tendre, et c'est ce qui arrive depuis nombre d'années, à combler les petits chenaux du Nord, à leurs extrémités supérieures, par un banc de sable qui les traverse. Plus cette opération avancera, moins il passera d'eau par ces Chenaux, et moins ceux-ci conduiront dans le Lac; ce qui fait qu'il ne coule pas un volume d'eau suffisant pour ouvrir un Canal profond à travers de ce qu'on peut appeler la Barre, et en conséquence la profondeur de ces Chenaux à leur extrémité inférieure, diminue à proportion qu'elle le fait à leur extrémité supérieure. Dans plusieurs des petits Chenaux, cette opération a fini par les fermer entièrement à leur extrémité supérieure. Le Chenal de Berthier dont se servent maintenant les petites Barques à Vapeur, et autres Bâtimens, se ferme rapidement par le haut, où il n'y a plus maintenant que sept pieds d'eau. Si le Cure-Môle entrail en opération, et que les intérêts locaux fissent désirer de creuser et d'ouvrir quelques-uns des petits Chenaux, il y aurait à considérer, si l'on devrait se rendre à un tel désir, attendu qu'il est hors de doute que les petits Chenaux fermés, il coulerait plus d'eau par les grands, et cette eau se réunissant au-dessous des îles tendrait à rendre plus profond le Canal navigable du Lac.

Ayant ainsi eu l'honneur de soumettre à la considération de votre Seigneurie, ce que je conçois être l'opération naturelle qui agit maintenant dans le Lac Saint Pierre, et dont dépend en grande partie la nature du Chenal qui y passe, il me reste maintenant à décrire ce Chenal, et à vous offrir mon opinion sur la possibilité de le creuser, quelque bornée qu'elle doive être, par mon manque de connaissance sur la force de la Machine dont il faudrait faire usage pour cette fin.

Le Chenal des Navires est assez profond pour les plus gros vaisseaux dans toute la distance qui se trouve entre les îles, et il ne vient à manquer de profondeur que lorsque l'on arrive (en descendant) à un point situé à environ trois milles au-dessous de l'île la plus Occidentale. En cet endroit, il y a un passage entre la batture qui court à la hauteur de cette île, et celles qui sont vis-à-vis des Rivières Yamaska et Saint François, où passent les eaux réunies des grands Chenaux; c'est à ce passage que sont placés le Phare flottant et les Bouées. Sa largeur est d'environ un demi mille, et la profondeur de l'eau est de quatorze pieds dans la même distance à-peu-près. C'est ce que l'on appelle la Barre, et s'il n'y avait pas d'autre obstruction, il serait facile de creuser le Chenal. L'espace d'environ trois milles en descendant plus loin, le Chenal s'élargit et devient assez profond. Il s'étend alors en un vaste plateau

inches of sand over a tenaceous but not very hard clay, similar to that of the Islands. There is little doubt but that this might be removed; but Your Lordship will perceive that the distance which requires deepening is very great, and I think that the sand would be constantly washing into the deepened channel, so that the Dredging Vessel would require to be constantly at work. Whether even then, she could preserve a deep channel must depend upon her powers, and the result of experiments.

Below the flat just mentioned, the channel is again contracted in width by shoals, and continues deep to the outlet of the Lake.

I have, &c. &c.  
 (Signed,) HENRY Wm. BAYFIELD.  
 Commander Royal Navy,  
 Surveying the St. Lawrence.

His Excellency Lt. Genl.  
 Lord Aylmer, &c. &c.

A true Copy.  
 H. CRAIG,  
 Civil Secretary.

AYLMER,  
 GOVERNOR IN CHIEF.

Documents relating to a Bridge over the River Ste. Anne.

In pursuance of the intention expressed by the Governor in Chief, in the latter part of his Answer to the Address of the House of Assembly of the 6th inst. relative to the erection of a Bridge over the River Ste. Anne, in the County of Champlain, he now transmits to the House, Copies of the Documents connected with that subject, therein referred to.

Castle of Saint Louis,  
 Quebec, 14th December, 1831.

Appendix (Y.)

For the Documents referred to in the preceding Message, see Appendix (Y.) at the end of this Volume.

Message relating to Chart of Lake St. Peter, referred.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, with Captain Bayfield's Report relating to Lake St. Peter, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Quesnel, Mr. Young, and Mr. De Witt, do compose the said Committee.

Resolutions relating to a Bridge over the River St. Charles, reported.

The House proceeded to the consideration of the Question put by Mr. Speaker, yesterday, for the reception of the Report of the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, and its vicinity, praying for leave to build a Bridge over the River St. Charles, which was lost by the adjournment of the House, for want of a Quorum, viz :

Is it the pleasure of the House, that the Report be now received?

The

plateau dans la distance de six milles, (toujours milles nautiques) sur lequel lorsque les eaux sont basses, en automne, il n'y a que onze pieds et demi d'eau. Le fond consiste en quelques pouces de sable, sur une argile tenace mais pas très-dure, semblable à celle des îles. Il n'y a aucun doute qu'on ne pût enlever cela, mais votre Seigneurie s'apercevra que la distance qui demande à être creusée, est très-considérable, et je pense que le sable serait constamment charrié dans le Chenal creusé, de sorte qu'il faudrait que le Curre-Môle fut constamment à l'œuvre, et dans ce cas même, on ne pourrait pas dire s'il entretiendrait le Chenal à la profondeur voulue, car cela dépendrait de sa force, et des résultats de l'expérience.

Au-dessous du plateau dont je viens de parler, le Chenal se contracte de nouveau, par le rapprochement des battures, et continue à être profond jusqu'à la décharge du Lac.

J'ai l'honneur, etc., etc., etc.  
 (Signed,) HENRY Wm. BAYFIELD.  
 Commandant de la Marine  
 Royale, faisant le Relevé du  
 Saint Laurent.

Son Excellence Lt.-Général  
 Lord Aylmer, etc., etc., etc.

Copie conforme.  
 H. CRAIG,  
 Secrétaire Civil.

AYLMER,  
 GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Pai suite de l'intention exprimée par le Gouverneur-en-Chef dans la dernière partie de sa réponse à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du six courant, relativement à l'érection d'un Pont sur la Rivière Sainte Anne, dans le Comté de Champlain, il transmet maintenant à la Chambre, Copies des pièces liées au sujet y mentionné.

Château Saint Louis,  
 Québec, 14 Décembre 1831.

Pour les Documens mentionnés dans le précédent Appendix (Y.) Message, voyez Appendix (Y.) à la fin de ce Volume.

Résolu, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec le Rapport du Capitaine Bayfield relativement au Lac Saint Pierre, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Leslie, M. Cuvillier, M. Quesnel, M. Young et M. De Witt composent le dit Comité.

La Chambre a procédé à la considération de la Question mise hier par M. l'Orateur, pour la réception du Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans de la Ville de Québec, et de ses environs, demandant la permission de bâtir un Pont sur la Rivière Saint Charles, qui a été perdu par l'ajournement de la Chambre, faute de Quorum, savoir :

Est-ce le plaisir de la Chambre que le Rapport soit maintenant reçu?

La

Documents relatifs à un Pont sur la Rivière Ste. Anne.

Message relatif aux Cartes du Lac St. Pierre, référés.

Résolutions relatives à un Pont sur la Rivière St. Charles, rapportées.

The Question being put thereon, it was agreed to unanimously; and the Report was received, and the Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth :

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to authorize the Petitioners to erect a Toll Bridge over the River *Saint Charles*.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is necessary that provision be made in the Bill, to secure and render as convenient as possible the navigation of the River *Saint Charles*, for Vessels and Boats proceeding up the River, and for communicating with *Saint Roch* Suburb, and for the communication of the Inhabitants of *Quebec* with the River, from *Ramsay* Street to the said Bridge and the Market.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That to secure the said object, three Commissioners be named to prepare and agree with the Petitioners upon a Plan for that purpose, for the consideration of the Legislature at the ensuing Session.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yea, 44.

Nays, 11.

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon, it was agreed to unanimously.

The third of the said Resolutions being again read;

Mr. *Duval* moved in amendment thereto, seconded by Mr. *Lagueux*, That all the words after "purpose," be struck out, and the following substituted: "to be submitted for the approbation of His Excellency the Governor in Chief; and that the Petitioners be not allowed to commence the building of the said Bridge, before they shall have completed the works recommended to be performed by the said Commissioners."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 10.

Nays, 45.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the third Resolution, it was agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. *Duval* have leave to bring in a Bill to authorize certain persons therein mentioned, to build a Toll Bridge over the River *Saint Charles*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

The Order of the day for receiving the Report of the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Town and District of *Three Rivers*, relating to a Bridge over the River *St. Maurice*, being read;

Mr. *Neilson* moved to resolve, seconded by Mr. *Joliette*, That it appears by Official Returns of the state of the Funds of the Province, laid before this House by the Executive Government, that the Cash now in the Chest, and the probable receipts therein up to the tenth of October one thousand eight hundred and thirty two, will be insufficient to meet the existing

La question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et le Rapport a été reçu, et les Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :—

1°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédié d'autoriser les Pétitionnaires à ériger un Pont de Péage sur la Rivière *Saint Charles*.

2°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est nécessaire de pourvoir dans le Bill à assurer et rendre aussi commode que possible, la Navigation de la Rivière *Saint Charles* pour les Vaisseaux et Chaloupes qui montent la Rivière, et aussi la Communication avec le Faubourg *Saint Roch* et celle des Habitans de *Québec* avec la Rivière, depuis la Rue *Ramsay* jusqu'au dit Pont et au Marché.

3°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que pour assurer le dit objet, il soit nommé trois Commissaires pour préparer et convenir avec les Pétitionnaires d'un Plan à cet effet pour la considération de la Législature à la prochaine Session.

*Ordonné*, Que la Question de Concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 44.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de Concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. *Duval* a proposé en amendement à icelle, secondé par M. *Lagueux*, Que tous les mots après "Effet" soient retranchés, et les suivants substitués: "lequel sera soumis à l'approbation de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et que les Pétitionnaires ne soient point autorisés à commencer l'érection du dit Pont avant d'avoir complété les ouvrages recommandés par les dits Commissaires."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'aniement :

Pour, 10.

Contre, 45.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la troisième Résolution, elle a été adoptée par la Chambre, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. *Duval* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser certaines personnes y mentionnées, à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière *Saint Charles*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été réservée la Pétition des Habitans de la Ville et District des *Trois-Rivières*, relativement à un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, ayant été lu;

M. *Neilson* a proposé de résoudre, secondé par M. *Joliette*, Qu'il aperçut, par les Retours Officiels de l'Etat des Fonds de la Province, mis devant cette Chambre par le Gouvernement Exécutif, que les Deniers maintenant dans la Caisse, et la Recette probable qui y sera versée jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux, seront insuffisants pour rencontrer les appropria-

Bill pour un Pont sur la Rivière St. Charles, lu la première fois.

Résolutions relatives à un Pont sur la Rivière St. Maurice, rapportées

existing appropriations payable up to that date, and the ordinary expenses of Government, Hospitals and Schools for the current year; and that under these circumstances the vote out of these Funds now proposed to be concurred in, tends to involve this Province in debt, and under the system which has prevailed during the last three years, inevitably leads to direct taxation; and that the said Order be discharged.

Mr. Speaker declined delivering this Motion, stating, that it was prefaced by a Preamble, which is contrary to the Standing Rules of this House.

The Report of the Committee was then received, and the Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the experiment made under and by virtue of an Act of the Provincial Legislature of the tenth and eleventh George the Fourth, Chapter forty three, has proved the practicability of erecting a Bridge across the River *Saint Maurice*, at the point designated in the said Act.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Bridge across the Branches of the River *Saint Maurice*, in the District of *Three Rivers*, at the places above referred to, would be highly advantageous.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six thousand pounds currency, be appropriated for defraying the expense of building the said Bridge.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That of the said sum of Six thousand pounds, a sum not exceeding Three thousand pounds be advanced annually, for two years, for the building and completing the said Bridge.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That no part of the said sum of money shall be advanced to the Commissioners to be appointed for carrying the building of the said Bridge into effect, until the Contractors with whom the said Commissioners may contract for the said building, shall have entered into good and sufficient security for the building and completing of the said Bridge for the said sum of Six thousand pounds currency.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. Dumoulin, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeau, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Déligny, Deschamps, De St. Ours, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Goodhue, Guillet, Gugy, Heney, Heriot, Knowlton, Lafontaine, Laguerre, Larue, Laterrière, Leslie, Mathiot, Mondelet, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Scott, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Turgeon, Wright, Wurtele and Young. (40.)

Nays,

Messieurs Blanchard, Corneau, Courteau, Civillier, De Witt, Dionne, Dumais, Fortin, Hoyle, Joliette, Letourneau, Mousseau, Neilson, Rochon, Valois and Viger. (16.)

So it was carried in the Affirmative.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yea, 40.

Nays, 16.

So it was carried in the Affirmative.

tions existantes qui seront payables à cette date, ainsi que les dépenses ordinaires du Gouvernement, des Hôpitaux et des Ecoles pour l'année courante; et que, dans ces circonstances, le vote, à même ces Fonds, au sujet duquel on demande maintenant le concours, tend à entraîner cette Province dans des dettes, et sous le système qui a prévalu pendant les trois dernières années, conduit inévitablement à une taxe directe; et que le dit Ordre soit déchargé.

M. l'Orateur a refusé de délivrer cette Motion, disant qu'elle était précédée d'un Préambule, ce qui est contraire aux Règles permanentes de cette Chambre.

Le Rapport du Comité a été alors reçu, et les Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:—

1°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que l'expérience faite en vertu d'un Acte de la Législature Provinciale des dixième et onzième George Quatre, Chapitre quarante-trois, a démontré la possibilité d'ériger un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, au point désigné dans le dit Acte.

2°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'un Pont sur les Branches de la Rivière *Saint Maurice*, dans le District des *Trois-Rivières*, aux places ci-dessus mentionnées, serait très-avantageux.

3°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il devrait être affecté une somme n'excédant pas six mille livres courant, à payer les frais de l'érection du dit Pont.

4°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que de la dite somme de six mille livres, il soit avancé annuellement, pendant deux années, pour l'érection et confection du dit Pont, une somme n'excédant pas trois mille livres.

5°. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'aucune partie de la dite somme d'argent ne sera avancée aux Commissaires qui seront nommés pour mettre à effet l'érection du dit Pont, que les Contracteurs avec lesquels les dits Commissaires entreront en convention pour la dite érection, n'aient donné de bonnes et suffisantes Cautions pour l'érection et confection du dit Pont, pour la dite somme de six mille livres courant.

M. le Solliciteur-Général a proposé, secondé par M. Dumoulin, que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeau, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Déligny, Deschamps, De St. Ours, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Duval, Goodhue, Guillet, Gugy, Heney, Heriot, Knowlton, Lafontaine, Laguerre, Larue, Laterrière, Leslie, Mathiot, Mondelet, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Scott, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Turgeon, Wright, Wurtele et Young. (40.)

Contre,

Messieurs Blanchard, Corneau, Courteau, Civillier, De Witt, Dionne, Dumais, Fortin, Hoyle, Joliette, Letourneau, Mousseau, Neilson, Rochon, Valois et Viger. (16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 40.

Contre, 16.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La

The

The second and third of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each :

Yees, 41,  
Nays, 17,

So they were carried in the Affirmative.

The fourth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided :

Yees, 44,  
Nays, 17.

So it was carried in the Affirmative.

The fifth and last of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. Dumoulin, For leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River St. Maurice.

The House divided on the Question :

Yees, 43,  
Nays, 17,

So it was carried in the Affirmative.

And he accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

A Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors and the Admeasurement of Lands, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Archambault, Mr. Joliette, Mr. Laterrière and Mr. Mondelet do compose the said Committee.

A Bill for making and maintaining a Navigable Canal from the Lake of the Two Mountains to the waters of Lachine, and thence to the foot of the Current Saint Mary, in the Island and County of Montreal, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Mondelet, Mr. Leslie, Mr. Demers, Mr. Cuvillier and Mr. De Witt do compose the said Committee.

A Bill to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in St. Paul's Street in the Lower Town of Quebec, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Lee, Mr. Young, Mr. Clouet, Mr. Quirouet and Mr. Antoine Charles Taschereau do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred

La seconde et la troisième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles;

La Chambre s'est divisée sur chacune :

Pour, 41.  
Contre, 17.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative.

La quatrième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 44.  
Contre, 17.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La cinquième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

M. le Solliciteur-Général a proposé, secondé par M. Dumoulin, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour la construction d'un Pont sur la Rivière Saint Maurice.

Bill pour le Pont St. Maurice, lu la première fois.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 43.  
Contre, 17.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill concernant les Arpenteurs, lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples Règlements concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages, M. Archambault, M. Joliette, M. Laterrière et M. Mondelet composent le dit Comité.

Bill pour le Canal du Lac des Deux Montagnes, lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du Lac des Deux Montagnes jusqu'aux eaux de Lachine, et de là jusqu'au pied du courant Sainte Marie, dans l'Île et Comté de Montréal, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Mondelet, M. Leslie, M. Demers, M. Cuvillier et M. De Witt composent le dit Comité.

Bill concernant les Grèves, &c. à Québec, lu la seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année de feu Sa Majesté, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de Débarquement dans la Rue Saint Paul, dans la Basse-Ville de Québec, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à une Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Lee, M. Young, M. Clouet, M. Quirouet et M. Antoine Charles Taschereau composent le dit Comité.

Révolution sur la Pétition d'A. Girou, rapportée.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référencé.

referred the Petition of *Amury Girod*, of the City of Quebec, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Dumais* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Dumais* reported, that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That the Report of the Special Committee on the Petition of *Amury Girod*, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Courts of Justice deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Courts of Justice, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next, and be then the first Order of the day.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Corneau*,

The House adjourned.

référée la Pétition d'*Amury Girod*, de la Cité de Québec, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dumais* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Dumais* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :—

*Résolu*, Que le Rapport du Comité Spécial sur la Pétition d'*Amury Girod*, soit référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Cours de Justice, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi prochain, et soit alors le premier Ordre du Jour.

Alors, sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Corneau*,

La Chambre s'est ajournée.

Ordre sur les Cours de Justice remis.

Thursday, 15th December, 1831.

Internal Communications :—  
Report of Commissioners presented.  
Appendix (E.)

M. *De St Ours* presented to the House the Report of the Commissioners for the second part of the Road from *Grantham* to *St. Hyacinthe*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Report on Petition for a Canal from Missiskoui Bay to South River ;

Mr. *Taylor*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Potton*, *Sutton*, and others, relating to a Canal from *Missiskoui Bay* to *South River*, with power to report from time to time, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee are of opinion, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, should be paid to *David Thatcher Rhodes Nye* and *Anthony Rhodes*, of *St. Armand*, for the purpose of enabling them to defray the expense of making certain Surveys, Estimates and Plans which have been made and prepared by *Alexander Stevenson* and *Robert Lynn*, relative to the making of a Canal from *Missiskoui Bay* to *South River*.

*Ordered*, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Badeaux* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Badeaux* reported, that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

committed;

considered.

Message relating to a Bridge over the River Ste. Anne, referred.

*Ordered*, That the answer of His Excellency the Governor in Chief to the Address of this House of the sixth instant, and also, the Message of His Excellency, of the fourteenth instant, with its accompanying Documents, relating to the erection of a Bridge over the River Ste. Anne, County of *Champlain*, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

*Ordered*,

M. *De St. Ours* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour la seconde partie du Chemin depuis *Grantham* jusqu'à *Saint Hyacinthe*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Rapport des Commissaires pour la seconde partie du Chemin depuis *Grantham* jusqu'à *Saint Hyacinthe*.  
Appendice (E.)

M. *Taylor*, du Comité Spécial auquel a été réservée la Pétition de divers Habitans des Townships de *Potton*, *Sutton*, et autres, relativement à un Canal, depuis la Baie de *Missiskoui*, jusqu'à la Rivière du Sud, avec pouvoir de faire rapport de tems à autres, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité est d'opinion qu'une somme d'argent n'excédant pas cent livres courant, devrait être payée à *David Thatcher Rhodes Nye* et *Anthony Rhodes* de *Saint Armand*, pour les mettre en état de subvenir aux frais de certains Arpentages, Evaluations et Plans qui ont été faits et préparés par *Alexander Stevenson* et *Robert Lynn*, relativement à la construction d'un Canal depuis la Baie de *Missiskoui* jusqu'à la Rivière du Sud.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Badeaux* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Badeaux* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

*Ordonné*, Que la Réponse de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef à l'Adresse de cette Chambre, du sixième du courant, ainsi que le Message de Son Excellence du quatorzième du courant, avec les Document qui l'accompagnent, relativement à l'érection d'un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*, Comté de *Champlain*, soient référés au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Message relatif au Pont sur la Rivière Ste. Anne, référé.

*Ordonné*,

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, relating to a Market, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived ; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, relating to Streets and Beaches, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived ; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :—

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

In compliance with the request contained in the Address of the House of Assembly, of the 25th November, the Governor in Chief transmits Copies of the Correspondence required, respecting the Honorable James Kerr, Esquire, Judge of the Court of Vice Admiralty, with a Statement of the amount of monies received by the said Judge, as well in his capacity of Judge of the Court of King's Bench, as in that of Judge of the Court of Vice Admiralty and of Executive Councillor, during the last ten years.

Castle of St Lewis,  
Quebec, 14th December, 1831.

For the Documents referred to in the preceding Message, see Appendix (Z.) at the end of this Volume.

The Order of the day for the appearance of Antoine Dumont and Joseph Caillouette, at the Bar of the House, to give Evidence on the subject of the Contestation of the Return of Paschal Dumais and François Corneau, Esquires, as Members for the County of Rimouski, being read ;

*Ordered*, That Antoine Dumont be now called to the Bar of the House, to give evidence upon the subject of the Contestation of the Return of Paschal Dumais and François Corneau, Esquires, as Members for the County of Rimouski.

Antoine Dumont was then called ; and his Evidence being taken down, he withdrew.

*Ordered*, That Joseph Caillouette be now called to the Bar of this House, to give evidence upon the subject of the Contestation of the Return of Paschal Dumais and François Corneau, Esquires, as Members for the County of Rimouski.

Joseph Caillouette was then called ; and his Evidence being taken down, he withdrew.

Then, on Motion of Mr. Duval, seconded by Mr. Dionne,

The House adjourned.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, relativement à un Marché, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, relativement aux Rues et Grèves, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :—

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Conformément à la demande contenue dans l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du 25 Novembre, le Gouverneur-en-Chef transmet des Copies de la correspondance demandée, concernant l'Honorable James Kerr, Ecuyer, Juge de la Cour de Vice-Amirauté, avec un Etat du montant des deniers reçus par le dit Juge tant en sa capacité de Juge de la Cour du Banc du Roi, qu'en celle de Juge de la Cour de Vice-Amirauté et de Conseiller Exécutif pendant les dix années dernières.

Château Saint Louis,  
Québec, 14 Décembre 1831.

Pour les Documens mentionnés dans le précédent Message, voyez Appendice (Z.) à la fin de ce Volume.

L'Ordre du jour, pour la comparution d'Antoine Dumont et Joseph Caillouette, à la Barre de cette Chambre, pour rendre témoignage sur le sujet de la contestation du Retour de Paschal Dumais et François Corneau, Ecuyers, comme Membres pour le Comté de Rimouski, ayant été lu ;

*Ordonné*, Qu'Antoine Dumont soit maintenant appelé à la Barre de la Chambre, pour rendre témoignage sur le sujet de la contestation du Retour de Paschal Dumais et François Corneau, Ecuyers, comme Membres pour le Comté de Rimouski.

Antoine Dumont a été alors appelé ; et son Témoignage ayant été pris, il s'est retiré.

*Ordonné*, Que Joseph Caillouette soit maintenant appelé à la Barre de la Chambre, pour rendre témoignage sur le sujet de la Contestation du Retour de Paschal Dumais et François Corneau, Ecuyers, comme Membres pour le Comté de Rimouski.

Joseph Caillouette a été alors appelé ; et son témoignage ayant été pris, il s'est retiré.

Alors sur Motion de M. Duval, secondé par M. Dionne,

La Chambre s'est adjournée.

Friday, 16th December, 1831.

Bank State-  
ments laid be-  
fore the House.Appendix  
(A. A.)Internal Com-  
munications :—  
Reports of Com-  
missioners pre-  
sented.

Appendix (E.)

Pot and Pearl  
Ashes Inspec-  
tion Bill read  
the first time.

**T**HE Clerk laid before the House, General Statements of the Affairs of the Bank of Montreal, and of the Quebec Bank, received in conformity to a Resolution of the House of the sixth instant.

For the said Statements, see Appendix (A. A.) at the end of this Volume.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications, were presented to the House :

By Mr. Archambeault.—Road from Beauharnois to St. Regis through Godmanchester.

By Mr. Larue.—Road through the Seigniory of Bourg Louis to the River Ste. Anne.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That Mr. Rémi Séraphin Bourdages have leave to bring in a Bill to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Third Report of  
Committee of  
Trade

Mr. Leslie, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee proceeded to the examination of the Petitions of the Quebec and Halifax Steam Navigation Company,—the one praying for certain alterations to the Act 10th & 11th Geo. IV. cap. 82, and the other, that the Province would become the purchasers of Sixty eight Shares of the Stock which remain unsubscribed for.

Your Committee called before them the Chairman of the Board of Management, and the Agent of the Company, and from their Evidence, are induced to submit to Your Honorable House their opinion, that such amendments should be made to the Act before mentioned, as would leave it optional with the Company to send the Steam Vessel to Halifax or only to Picton, and as would discharge the Association from the obligation of covering by Insurance the sums of money granted by the Province.

Your Committee cannot, however, recommend the purchase of any portion of the Stock of the Company.

Montreal Duties  
Bill read the first  
time,

*Ordered*, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Monday next.

Petition against  
the granting of  
any further pri-  
vilege to the  
Proprietors of  
Dorchester  
Bridge ; and re-  
presenting that a  
Bridge between  
the old and new  
Dorchester  
Bridges would  
be of great be-  
nefit.

A Petition of the Inhabitants of the Parish of Charlesbourg, and other neighbouring places, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth:—That the Petitioners are of opinion, that it would be in opposition to their own private interests, as well as to those of the public in general, were any further privilege to be granted to Messrs. Smith and Anderson for their Bridge over the River St. Charles, called Dorchester Bridge, or that its limits should be more extended than they have hitherto been: That the Petitioners have many reasons for protesting against any further privileges being granted to the said Messrs. Smith and Anderson, and among others, because; First. Notwithstanding the population has

Vendredi, 16 Décembre 1831.

**L**E Greffier a mis devant la Chambre, des Etats généraux des Affaires de la Banque de Montréal, et de la Banque de Québec, reçus en conformité à une Résolution de la Chambre du sixième du courant.

Pour les dits Etats, voyez Appendice (A. A.) à la fin de ce Volume.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures, ont été présentés à la Chambre :

Par M. Archambeault.—Chemin depuis Beauharnois jusqu'à Saint Régis à travers Godmanchester.

Par M. Larue.—Chemin à travers la Seigneurie de Bourg Louis jusqu'à la Rivière Sainte Anne.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que M. Rémi Séraphin Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour continuer pour un temps limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

M. Leslie, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a procédé à examiner les Pétitions de la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax, l'une demandant qu'il soit fait certaines altérations à l'Acte 10 et 11 George IV, Chapitre 32, et l'autre que la Province achète les 68 Actions du Fonds, non encore souscrites.

Votre Comité a fait venir devant lui le Président du Bureau de Régie et l'Agent de la Compagnie, et d'après leurs témoignages, il est porté à soumettre à votre Honorable Chambre, qu'il est d'opinion qu'il devrait être fait à l'Acte ci-dessus mentionné, tels amendemens qui laisseraient à l'option de la Compagnie d'envoyer le Vaisseau à Picton ou à Halifax, et qui relèveraient l'association de l'obligation de couvrir par assurance les sommes d'argent votées par la Province.

Votre Comité ne peut cependant recommander l'achat d'aucune partie des Fonds de la Compagnie.

*Ordonné*, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, et pour autoriser la perception de certains droits à Montréal.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Une Pétition des Habitans de la Paroisse de Charlesbourg, et autres lieux circonvoisins, a été présentée à la Chambre par M. Neilson, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que les Pétitionnaires croient contraire à leurs intérêts particuliers et à l'intérêt du Public en général, qu'il soit accordé de plus amples priviléges à Messieurs Smith et Anderson pour leur Pont érigé sur la Rivière Saint Charles nommé Pont Dorchester, et à ce que les limites du dit Pont soient plus étendues qu'elles ne l'ont été jusqu'à ce jour: Que les Pétitionnaires ont plusieurs raisons à alléguer contre l'Octroi de plus amples priviléges en faveur des dits Messieurs Smith et Anderson, et entre autres, parce que; Premièrement. Malgré que la Population soit augmentée de beaucoup plus

Etats de gen-  
ques mis devant  
la Chambre.Appendice  
(A. A.)Rapports de  
Commissaires  
des Communi-  
cations inté-  
rieures, pré-  
sentés.Bill pour l'in-  
spection de la  
Potasse et  
Perlasse, lu la  
première fois.Troisième Rap-  
port du Comité  
de Commerce.Bill pour pré-  
voir des droits à  
Montréal, lu la  
première fois.Pétition pour  
ne pas accorder  
de plus amples  
priviléges aux  
Propriétaires du  
Pont Dorchester  
et représentant  
qu'un Pont  
entre le vieux  
et le nouveau  
Pont Dorche-  
ster serait d'u-  
très-grand avan-  
tage.

has increased by more than one half the number it was in the Parishes, and other neighbouring places, at the time the Bridge was built, yet the Tolls continue the same, when they ought to be but half their present amount. Secondly. Because, by the ninth Clause of the Act by which the said Messrs. *Smith* and *Anderson* were authorized to erect the Bridge called *Dorchester* Bridge, the Inhabitants were permitted to ford the said River, but were prevented by barriers which the said Messrs. *Smith* and *Anderson* erected on the avenues leading to the beach thereof, and consequently forced them over the Bridge to pay the Toll; and they were thus deprived of the privilege which the Law allowed them of fording the River: That it would be far more beneficial to the public, and the Petitioners in particular, that a Bridge should be erected in the interval between the present and the former *Dorchester* Bridge, at the place where at present there is a verbalized public Road down to low water, and that the cost of the said Bridge, according to an Estimate made, would not exceed Fifteen hundred pounds, which might be paid by subscription; and praying the House to take their Petition into consideration, and to do thereon what the House in its wisdom may consider to be most conducive to the public good.

Third Report of  
Committee of  
Private Bills.

Mr. *Viger*, from the Standing Committee of Private Bills, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having examined the Petition of *A. L. McNider*, praying the privilege of erecting a Bridge over the River *Grand Métis*, are of opinion, that the Petitioner not having complied with the Rules of Your Honorable House, the prayer of his Petition ought not to be granted.

Your Committee next proceeded to examine the Petition of *J. B. Denonville*, and feeling convinced that the Petitioner never complied with the conditions of the Act of the Fourth of His late Majesty *George IV.* Chapter 39, granting him a privilege to build a Bridge over the South Branch of the River *Yamaska*, at the place commonly called *Rapide Beauregard*, and whereas he has not complied with the Rules of this Honorable House, with regard to his present Petition, Your Committee are of opinion that the prayer of his Petition ought not to be granted.

Your Committee afterwards maturely examined the Petition of *Joseph Toussaint Drolet*, Esquire, praying the privilege of a Bridge which he has already built over the South Branch of the River *Yamaska*, above the *Rapide Beauregard*, and are of opinion, that the said *Joseph Toussaint Drolet*, having complied with the Rules of Your Honorable House, the prayer of his Petition ought to be granted, on condition that the said *Joseph Toussaint Drolet*, shall be held, within a certain space of time from the passing of an Act granting him the said privilege, to afford, by advertisements posted up at the Church door of the Parish of *St. Pie*, and inserted in one of the public Newspapers of the District of *Montreal*, an opportunity to the Inhabitants of the said Parish of *St. Pie*, to enter into a compact with him, to purchase the said Bridge, the value thereof to be estimated by *Experts*, or to build another, either above or below the said Bridge, or in the neighbourhood of the place commonly called the *Rapide Beauregard*.

J. T. Drolet's  
Bridge Bill read  
the first time.

Ordered, That Mr. *Louis Bourdages* have leave to bring in a Bill to authorize *Joseph Toussaint Drolet* to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River *d'Yamaska*.

He

plus de moitié depuis la construction du dit Pont dans la Paroisse et autres lieux circonvoisins, néanmoins les Taux de Péage sont toujours les mêmes, tandis qu'ils devraient être diminués de moitié. Secondelement. Parce que par la Clause neuvième de l'Acte qui permet aux dits Sieurs *Smith* et *Anderson* d'ériger le Pont connu sous le nom de Pont *Dorchester*, il était loisible aux Habitans de passer à gué, mais qu'eux dits Messieurs *Smith* et *Anderson* ont par le moyen de Barrières obstrué les avenues de partie de la Grève et obligent par là, les Habitans à passer sur leur Pont et leur font par là payer les Taux ordinaires et les empêchent d'user du privilége que la Loi accorde de pouvoir passer à gué: Qu'il serait beaucoup plus avantageux au Public et aux Pétitionnaires en particulier, qu'un Pont Public fût érigé dans l'espace de Grève qui se trouve entre le dit Pont *Dorchester* et la Place où était l'ancien Pont connu aussi sous le nom "Dorchester," maintenant démolie, et au lieu où il se trouve un Chemin Public verbalisé, jusqu'à basse marée, et que le coût du dit Pont d'après estimation faite ne surpasserait pas la somme de douze cens à quinze cens livres, laquelle somme sera payée par souscription; et demandant à la Chambre de prendre leur Pétition en considération, et de faire sur icelle ce que la Chambre dans sa sagesse considérera être le plus avantageux au Public.

M. *Viger*, du Comité permanent des Bills Privés, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir examiné la Pétition d'*A. L. McNider*, Ecuyer, demandant à ériger un Pont sur la Rivière du *Grand Métis*, est d'opinion, que le dit Pétitionnaire ne s'étant pas conformé aux règles prescrites par votre Honorable Chambre, sa demande ne doit pas lui être accordée.

Votre Comité a ensuite procédé à l'examen de la Pétition de *J. B. Denonville*, et après s'être convaincu que le Pétitionnaire ne s'est jamais conformé aux conditions qui lui avaient été imposées par l'Acte de la quatrième année de feu Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre trente-neuf, qui lui accordait un privilége de bâtir et construire un Pont sur la Branche Sud de la Rivière *Yamaska*, à l'endroit vulgairement nommé *Rapide Beauregard*, et vu qu'il ne s'est point conformé aux règles prescrites par cette Honorable Chambre, quant à sa nouvelle demande, votre Comité est d'opinion que les conclusions de sa Pétition ne peuvent pas lui être accordées.

Votre Comité a de suite maturement examiné la Pétition de *Joseph Toussaint Drolet*, Ecuyer, demandant un privilége pour un Pont qu'il aurait déjà construit sur la Branche de la Rivière *Yamaska* au haut du *Rapide Beauregard*, et est d'opinion, que le dit *Joseph Toussaint Drolet* s'étant conformé aux règles de votre Honorable Chambre, les conclusions de sa demande doivent lui être accordées, aux conditions que le dit *Joseph Toussaint Drolet* sera tenu, dans un certain espace de temps, après la passation de l'Acte qui lui accordera un privilége, de mettre en demeure, par des avertissements faits à la porte de l'Eglise de la Paroisse de *Saint Pie*, et insérés dans un des Papiers-Nouvelles publiés dans le District de *Montréal*, les Habitans de la dite Paroisse de *Saint Pie*, d'entrer en composition avec lui au sujet de l'acquisition du dit Pont, dont l'Estimation sera faite par des experts, ou d'en construire un autre, soit en haut soit en bas, ou aux environs de l'endroit vulgairement désigné sous le nom de *Rapide Beauregard*.

Ordonné, Que M. *Louis Bourdages* ait la permission d'introduire un Bill, pour autoriser *Joseph Toussaint Drolet*, à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière *Yamaska*.

Troisième Rapport du Comité  
du Bills pri-

Bill du Pont de  
J. T. Drolet, lu  
la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Report on Bill relating to the Meetings of Fabriques.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to re-establish uniformity with regard to the Meetings of *Fabriques* in this Province, and to declare who are the persons entitled to take part therein in certain cases, reported, that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Report on Petition relating to Lods et Ventes due to His Majesty in the Suburbs of Quebec.

Mr. *Lee*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of *Quebec*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having taken communication of the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of *Quebec*, praying relief as to the *Lods et Ventes* due on the King's Domain in the said Suburbs, and the *Lods et Ventes* which have unavoidably accumulated on each property in those places, and having taken also communication of a Statement, remitted to Your Honorable House by order of His Excellency the Governor in Chief, of the *Lods et Ventes* due to His Majesty, as appears by the titles and deeds of sale delivered to the Surveyor General of the King's Domain, and having further examined the Copies of the Instructions received by the several Officers of Government for drawing out new copy-holds and deeds in His Majesty's Domain in the said Suburbs, and to recover His Majesty's *Lods et Ventes* due him, are of opinion :

That in consideration of the property of a great part of the Inhabitants of the Suburbs of the City of *Quebec*, in His Majesty's Domain, it would be imprudent and even dangerous to prosecute for the recovery of the *Lods et Ventes* due to His Majesty as aforesaid.

That it is just and necessary to grant a delay and even abatement, in certain cases, to those who owe *Lods et Ventes* in His Majesty's Domain in the said City of *Quebec*.

That in all cases wherein *Lods et Ventes* of more than one mutation have accumulated by deeds of sale, or deeds equivalent to a Sale of real estate held *en roture* from His Majesty in the said Suburbs of the City of *Quebec*, it is expedient to make an abandonment and a remission to a certain degree of the said *Lods et Ventes*, according to the nature and circumstances of each individual case.

That all cases wherein *Lods et Ventes* have been reserved by special contract, or by arrangement between the parties, it is just to exact them, by granting the usual abatement.

That it is necessary to invest His Majesty with the means of granting the delays, and to make the remission and abandonments of the *Lods et Ventes* mentioned in the preceding Resolutions, by the appointment of five Commissioners, whereof four to constitute a *Quorum*, to decide on all cases where such delays, remissions and abandonments may and ought to be granted.

That new Copyholds and deeds in His Majesty's Domain, ought to be made out at the expense of His Majesty, and not the Copyholders (*Censitaires*.)

*Ordered*,

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Rapport sur le Bill relatif aux Assemblées de Fabriques.

M. *Louis Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rétablir l'uniformité dans les Assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer en certains cas, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Rapport sur la Pétition relative aux Lods et Ventes dus à Sa Majesté dans les Faubourgs de Québec.

M. *Lee*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Faubourgs de *Québec*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après avoir pris communication de la Pétition des Citoyens des Faubourgs dans les environs de *Québec*, demandant un soulagement pour les *Lods et Ventes* dus dans la censive du Domaine du Roi dans les dits Faubourgs, ainsi que les *Lods et Ventes* qui se sont involontairement accumulés sur les Propriétés foncières dans ces endroits, après avoir pris communication d'un Tableau remis à votre Honorable Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, des *Lods et Ventes* dus à Sa Majesté, comme il appert d'après les Titres et Actes de Vente remis à l'Inspecteur-Général du Domaine de Sa Majesté, et de plus, après avoir pris connaissance des Copies des instructions que les différens Officiers du Gouvernement ont reçues, tant pour faire le Papier-Terrier et les Titres-nouveaux dans la censive du Domaine de Sa Majesté, dans les dits Faubourgs, que pour le recouvrement des *Lods et Ventes* dus à Sa Majesté, est d'opinion :

Qu'il égard à la pauvreté d'un grand nombre de Citoyens des Faubourgs dans les environs de la Ville, résidans dans la censive du Domaine de Sa Majesté, il serait imprudent et dangereux de faire des poursuites pour le recouvrement des *Lods et Ventes* dus à Sa Majesté comme ci-dessus.

Qu'il est juste et nécessaire d'accorder un rabais et du délai, en certains cas, à ceux qui doivent des *Lods et Ventes* dans la censive de Sa Majesté, dans les dits Faubourgs.

Que dans tous les cas où les *Lods et Ventes*, de plus d'une mutation, se sont accumulés par des Actes, de Vente ou des Actes équivalents à une vente, sur des Propriétés foncières, tenues en roture de Sa Majesté, dans les dits Faubourgs, il est expédié de faire un abandon et une remise jusqu'à un certain degré sur ces *Lods et Ventes*, suivant la nature et les circonstances de chaque cas;

Que dans tous les cas où les *Lods et Ventes* ont été réservés spécialement par contrat, ou par arrangement entre les parties, il est juste de les exiger en accordant le rabais ordinaire.

Qu'il est nécessaire de donner à Sa Majesté les moyens d'accorder des délais et de faire la remise et l'abandon des *Lods et Ventes* mentionnés dans les Résolutions précédentes, par la Nomination de cinq Commissaires dont trois formeront un *Quorum*, afin de déterminer dans tous les cas où tels délais ou tels remises et abandons pourront ou devront être faits.

Que le Papier-Terrier et les Titres-nouveaux dans la censive du Domaine de Sa Majesté, doivent se faire aux frais et dépens de Sa Majesté, et non à ceux des Censitaires.

*Ordonné*,

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the expediency of repealing or amending the Acts of the sixth *George the Fourth*, chapter second, the seventh *George the Fourth*, chapter nine, and the ninth *George the Fourth*, chapter twenty two, which provide for the summary trial of Small Causes.

The Order of the day for taking into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *François Lavoie*, and others, against the Election of *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, Returned as Members representing the County of *Rimouski*, and also the evidence given before the Commissioners appointed by the House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition, and for hearing Counsel at the Bar of the House on the behalf of the Petitioners, and on the behalf of the Sitting Members, being read;

The Doors were then closed.

The following Members took, at the Table, the Oath prescribed by Law :

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Badeaux*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Deschamps*, *De St. Ours*, *Dionne*, *Pierre Antoine Dorion*, *Dumoulin*, *Duval*, *Fortin*, *Guillet*, *Heney*, *Heriot*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Larue*, *Laterrière*, *Leslie*, *Létourneau*, *Malhiot*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Panet*, *Proulx*, *Quesnel*, *Raymond*, *Rochon*, *Scott*, *Solicitor General*, *Antoine Charles Taschereau*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Turgeon*, *Valois*, *Viger* and *Wurtele*.

The Doors were then opened.

And the Counsel for the Petitioners, and for the Sitting Members, were admitted at the Bar of the House.

*Elzéar Bedard*, Esquire, Counsel for the Petitioners, was then heard, after which, the whole of the Evidence taken before the Commissioners on behalf of the Petitioners, was read.

*René Edouard Caron*, Esquire, Counsel for the Sitting Members, was then heard.

Mr. *Lagueux* moved, seconded by Mr. *Duval*, That the House do adjourn till to-morrow at ten o'Clock, A. M.

The House divided on the Question ; and the names being called for, they were taken down as followeth :—

Yea,

Messieurs *Blanchard*, *Cazeau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *De St. Ours*, *Dionne*, *Dumoulin*, *Duval*, *Fortin*, *Heney*, *Heriot*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Leslie*, *Létourneau*, *Mondelet*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Quesnel*, *Rochon*, *Antoine Charles Taschereau*, *Turgeon*, *Valois* and *Wurtele*. (26.)

Nay,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Badeaux*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Courteau*, *Deschamps*, *Pierre Antoine Dorion*, *Guillet*, *Larue*, *Malhiot*, *Morin*, *Panet*, *Proulx*, *Raymond*, *Scott*, *Solicitor General*, *Thibaudeau*, *Trudel* and *Viger*. (22.)

So it was carried in the Affirmative.

And the House adjourned till to-morrow at ten o'Clock, A. M.

Ajournment.

Saturday,

VOL.—41.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

*Résolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expédient de rappeler ou amender les Actes des sixième *George Quatre*, Chapitre deux, septième *George Quatre*, Chapitre neuf, et neuvième *George Quatre*, Chapitre vingt-deux, qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes.

Acte pour les Petites Causes, à être considéré.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les motifs et raisons allégués dans la Pétition de *François Lavoie*, et autres, contre l'Election de *Pascal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, rapportés comme Membres représentant le Comté de *Rimouski*, et aussi les Témoignages donnés devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres Procédés, afin de juger et déterminer sur les mérites de la dite Pétition, et pour entendre à la Barre de la Chambre les Conseils de la part des Pétitionnaires et de la part des Membres siégeans, ayant été lu ;

Les portes ont été alors fermées.

Les Membres suivants ont pris à la Table le serment prescrit par la Loi, savoir :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Badeaux*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Deschamps*, *De St. Ours*, *Dionne*, *Pierre Antoine Dorion*, *Dumoulin*, *Duval*, *Fortin*, *Guillet*, *Heney*, *Heriot*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Larue*, *Laterrière*, *Leslie*, *Létourneau*, *Malhiot*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Panet*, *Proulx*, *Quesnel*, *Raymond*, *Rochon*, *Scott*, le Solliciteur-Général, *Antoine Charles Taschereau*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Turgeon*, *Valois*, *Viger* et *Wurtele*.

Les Portes ont été alors ouvertes.

Et les Conseils pour les Pétitionnaires et pour les Membres siégeans ont été admis à la Barre de la Chambre.

*Elzéar Bedard*, Ecuyer, Conseil pour les Pétitionnaires, a été alors entendu, après quoi, tous les Témoignages pris devant les Commissaires de la part des Pétitionnaires, ont été lus.

*René Edouard Caron*, Ecuyer, Conseil pour les Membres siégeans, a été alors entendu.

M. *Lagueux* a proposé, secondé par M. *Duval*, Ajournement. Que la Chambre s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

La Chambre s'est divisée sur la Question ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Blanchard*, *Cazeau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *De St. Ours*, *Dionne*, *Dumoulin*, *Duval*, *Fortin*, *Heney*, *Heriot*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Leslie*, *Létourneau*, *Mondelet*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Quesnel*, *Rochon*, *Antoine Charles Taschereau*, *Turgeon*, *Valois* et *Wurtele*. (26.)

Contre,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Badeaux*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Courteau*, *Deschamps*, *Pierre Antoine Dorion*, *Guillet*, *Larue*, *Malhiot*, *Morin*, *Panet*, *Proulx*, *Raymond*, *Scott*, le Solliciteur-Général, *Thibaudeau*, *Trudel* et *Viger*. (22.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative. Et la Chambre s'est adjournée à demain, à dix heures, A. M.

Samedi,

Saturday, 17th December, 1831.—10 o'Clock, A. M.

Rimouski Election determined.

**O**RDERED, That the Order of the day for taking into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *François Lavoie*, and others, against the Election of *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, Returned as Members representing the County of Rimouski; and also, the evidence given before the Commissioners appointed by the House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition, and for hearing Counsel at the Bar of the House on the behalf of the Petitioners, and on the behalf of the Sitting Members, lost by the adjournment of the House, of yesterday, be revived; and that this House do now take the same into further consideration.

The House proceeded accordingly to take the same into further consideration.

The whole of the Evidence taken before the Commissioners on behalf of the Sitting Members, was read.

*Ezéar Bedard*, Esquire, Counsel for the Petitioners, having been again heard at the Bar;

The Doors were then closed.

Mr. *Daval*, moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*. That the Petitioners have satisfactorily proved that *Paschal Dumais*, Esquire, did, by means of persons in his interest and favor, before and during the time of the last Election for the County of Rimouski, open and keep up, and cause to be opened and kept up, a House of Public Entertainment, in order to obtain Votes at the said Election, in favor of him the said *Paschal Dumais*, Esquire.

The House divided on the Question:

Yea, 16.

Nay, 30.

So it passed in the Negative.

Mr. *Daval* moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*. That during the last Election for the County of Rimouski, divers persons in the interest and favor of the said *Paschal Dumais*, Esquire, did open and keep up a House of Public Entertainment, in order to obtain Votes for the said *Paschal Dumais*, Esquire, and that, with his knowledge and consent.

The House divided on the Question:

Yea, 25.

Nay, 21.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Mr. *Daval* moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*. That during the last Election for the County of Rimouski, divers persons in the interest and favor of *François Corneau*, Esquire, Returned to sit in this House, as Member for the said County, did open and keep up a House of Public Entertainment, in order to procure Votes for the said *François Corneau*, Esquire, and that, with his knowledge and consent.

The House divided on the Question:

Yea, 24.

Nay, 22.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Mr. *Daval* moved to Resolve, seconded by Mr. *Lagueux*. That the said *Paschal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, be adjudged and declared to be disqualified to sit or vote in this House of Assembly upon the said Election, and that a new Writ of Election for the said County do issue.

Mr. *Morin* moved in amendment, seconded by Mr. *Boissonnault*. That all the words after "That," be struck out, and the following substituted: "the Resolutions of this House, of this day, on the subject" *deject*

Samedi, 17 Décembre 1831.—10 Heures. A. M.

Election de Rimouski, jugée.

**O**RDONNÉ, Que l'Ordre du jour, pour prendre en considération, les motifs et raison, allégués dans la Pétition de *François Lavoie*, et autres, contre l'Election de *Paschal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, rapportés comme Membres représentant le Comté de Rimouski, et aussi les témoignages donnés devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer sur les mérites de la dite Pétition, et pour entendre à la Barre de la Chambre les Conseils de la part des Pétitionnaires, et de la part des Membres siégeants, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre en prenne maintenant la considération ultérieure.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre iceux en considération ultérieure.

Tous les Témoignages pris devant les Commissaires, de la part des Membres siégeants, ont été lus.

*Ezéar Bedard*, Ecuyer, Conseil pour les Pétitionnaires, ayant été de nouveau entendu à la Barre;

Les Portes ont été alors fermées.

M. *Daval* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*. Que les Pétitionnaires ont prouvé d'une manière satisfaisante, que *Paschal Dumais*, Ecuyer, par les moyens de personnes dans ses intérêts et en sa faveur, avant et durant le temps de l'Election dernière pour le Comté de Rimouski, a ouvert et maintenu, et a fait ouvrir et maintenir une Maison d'Entretien Public, afin d'obtenir des votes à la dite Election, en faveur de lui le dit *Paschal Dumais*, Ecuyer.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 16.

Contre, 30.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Daval* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*. Que durant la dernière Election pour le Comté de Rimouski, diverses personnes dans les intérêts et en faveur du dit *Paschal Dumais*, Ecuyer, ont ouvert et maintenu une Maison d'Entretien Public, à l'effet d'obtenir des votes pour le dit *Paschal Dumais*, Ecuyer, et ce à sa connaissance et de son consentement.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 25.

Contre, 21.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

M. *Daval* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*. Que durant l'Election dernière pour le Comté de Rimouski, diverses personnes dans les intérêts et en faveur de *François Corneau*, Ecuyer, rapporté pour siéger dans cette Chambre, comme Membre pour le dit Comté de Rimouski, ont ouvert et maintenu une Maison d'Entretien Public, à l'effet de procurer des votes pour le dit *François Corneau*, Ecuyer, et ce à sa connaissance et de son consentement.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 24.

Contre, 22.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

M. *Daval* a proposé de résoudre, secondé par M. *Lagueux*. Que les dits *Paschal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, soient jugés et déclarés être inabiles à siéger ou voter dans cette Chambre d'Assemblée sur la dite Election, et qu'il soit émané une nouveau Writ d'Election pour le dit Comté.

M. *Morin* a proposé en amendement, secondé par M. *Boissonnault*. Que tous les mots après "Que" soient retranchés, et les suivants substitués: "les Résolutions de cette Chambre, de ce jour, au sujet de la Pétition de

"ject of the Petition of *François Lavoie*, and others, "against the Election for the County of *Rimouski*, "be referred to the Standing Committee of Privi- "leges."

The House divided on the Question of amendment :

Yea, 14.

Nay, 32.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion ;

The House again divided :

Yea, 26.

Nay, 20.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

The Names in the preceding Division being called for,

Mr. Speaker objected to their being taken down, the proceedings in this case having been conducted with closed Doors.

An Appeal being made to the House from Mr. Speaker's decision ;

The House divided thereon :

For Mr. Speaker's decision, 33.

Against it, 13.

So it was carried in the Affirmative.

Mr. *Duval*, moved, seconded by Mr. *Lagueux*. That the said *Pascal Dumais* and *François Corneau*, Esquires, be condemned, jointly and severally, to pay to the Petitioners, the Costs and Charges incurred upon the said Petition, and in the prosecution thereof.

The House divided on the Question :

Yea, 26.

Nay, 20.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Turgeon*,

The House adjourned till Monday next.

*Monday, 19th December, 1831.*

Courts of Justice.

**ORDERED**, That the Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Special Committee of Courts of Justice, lost by the adjournment of the House, on Saturday last, be now revived; and be the first Order of this day.

Sole Leather Inspection Bill.

**Ordered**, That the Order of the day for the second reading of the Bill to provide for the Inspection of Sole Leather, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Bill be read a second time, to-morrow.

Resolution relating to a Canal Bay to South River, reported.

**Ordered**, That the Order of the day for receiving the Report of the Committee of the whole House on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Inhabitants of the Townships of *Potton*, *Sutton*, and others, relating to a Canal from *Missiskoui Bay* to *South River*, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Report be now received.

The said Report was then received, and the Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

**Resolved**, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be appropriated for the purpose of defraying

" de *François Lavoie*, et autres, contre l'Election pour " le Comté de *Rimouski*, soient renvoyées au Comité " permanent de Priviléges."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 14.

Contre, 32,

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale,

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 26.

Contre, 20.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Les noms sur la Division précédente, ayant été demandés ;

M. l'Orateur a objecté à ce qu'ils fussent pris, les procédés dans ce cas ayant été conduits les Portes étant fermées.

Appel ayant été fait à cette Chambre de la décision de M. l'Orateur;

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour la décision de M. l'Orateur, 33.

Contre icelle, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

M. *Duval* a proposé, secondé par M. *Lagueux*, Que les dits *Pascal Dumais* et *François Corneau*, Ecuyers, soient condamnés conjointement et solidairement à payer aux Pétitionnaires les frais et déboursés encourus sur la dite Pétition, et dans la poursuite d'icelle.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 26.

Contre, 20.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Alors sur Motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Turgeon*,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

*Lundi, 19 Décembre, 1831.*

**ORDONNÉ**, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rap-

port du Comité permanent des Cours de Justice, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit maintenant rétabli, et qu'il soit le premier Ordre de ce jour.

**Ordonné**, Que l'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour pourvoir à l'Inspection du Cuir à Semelle, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit lu une seconde fois demain.

**Ordonné**, Que l'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre, sur le Premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Habitans des Townships de *Potton*, *Sutton*, et autres, relativement à un Canal depuis la Baie de *Missiskoui* jusqu'à la *Rivière du Sud*, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que le dit Rapport soit maintenant reçu.

Le dit Rapport a été alors reçu, et la Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

**Résolu**, Qu'une somme n'excédant pas cent livres courant, soit affectée au paiement des frais d'arpentages, Estima-

Cours de Jus-

tice.

Bill pour l'Inspec-

tion du Cuir à

la Semelle.

Résolution re-

lativement au

Canal, depuis

la Baie de Mis-

skoui jusqu'à

la Rivière du

Sud, rapportée.

Missiskoui Bay  
Canal Surveys,  
&c. read the  
first time.

Report on St.  
Paul Street  
Market (Que-  
bec) Bill.

Three Rivers  
Market.

St. Maurice  
Bridge Bill  
read the second  
time.

referred.

Committee on  
Bill relating to  
Writs of Capias;

defraying the Expenses of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from *Missiskoui Bay* to *South River*.

*Ordered*, That Mr. *Taylor* have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money to defray the Expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from *Missiskoui Bay* to *South River*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Mr. *Lee*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in *St. Paul's Street* in the Lower Town of *Quebec*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of *Three Rivers*, relating to a Market, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. *Bureau*, That the Order of the day for the second reading of the Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River *Saint Maurice*, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The House divided on the Question:

Yea, 46.

Nay, 14.

So it was carried in the Affirmative.

And the said Bill was accordingly read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General, Mr. *Proulx*, Mr. *Heney*, Mr. *Dumoulin*, and Mr. *Bureau* do compose the said Committee.

Mr. Solicitor General moved, seconded by Mr. *Viger*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of *Quebec*, relating to Writs of *Capias* or Attachment, lost by the adjournment of the House, on Tuesday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House divided on the Question:

Yea, 52.

Nay, 8.

So it was carried in the Affirmative.

And the House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Létourneau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Létourneau* reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment

Estimations et Plans d'un Canal, depuis la Baie *Missiskoui*, jusqu'à la *Rivière du Sud*.

*Ordonné*, Que M. *Taylor* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Devis Estimatifs et Plans pour un Canal depuis la Baie de *Missiskoui* jusqu'à la *Rivière du Sud*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

M. *Lee*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année de feu Sa Majesté, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de Débarquement dans la Rue *Saint Paul*, dans la Basse-Ville de *Québec*, a fait rapport, que le dit Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, relativement à un Marché, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

M. le Solliciteur-Général a proposé, secondé par M. *Bureau*, Que l'Ordre du jour pour la seconde Lecture du Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 46.

Contre, 14.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général, M. *Proulx*, M. *Heney*, M. *Dumoulin* et M. *Bureau* composent le dit Comité.

M. le Solliciteur Général a proposé, secondé par M. *Viger*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordinance du Gouverneur et du Conseil Légitif de la Province de *Québec*, concernant les Mandats de *Capias* ou de prise de Corps, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 52.

Contre, 8.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et la Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Létourneau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Létourneau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement; et

Bill relatif à  
des frais d'Ar-  
pentages, etc.,  
pour le Canal  
de la Baie de  
*Missiskoui*, lu  
la première fois

Rapport sur le  
Bill pour la  
Marché de la  
Rue St. Paul,  
Québec.

Marché des  
Trois-Rivières

Bill pour le  
Pont St. Maurice,  
lu la seconde  
fois.

Comité sur le  
Bill concernant  
les Mandats de  
*Capias*.

2 Will. IV. 19th December.

ment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth:

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

New Custom House at Quebec  
The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, Copy of a Communication he has received from the Commissioners for the erection of a Custom House in the City of Quebec, by which it appears that the sum of £3789 18s. currency, will be required to complete the said Edifice, according to the Plan which has already been submitted to the Legislature, during the last Session; and the Governor in Chief recommends to the House of Assembly to take the same into their consideration.

Castle St. Lewis,  
Quebec, 19th December, 1831.

(Copy.)

CUSTOM HOUSE, Quebec,  
17th December, 1831.

May it please Your Excellency,

In compliance with Your Excellency's commands, as signified in Mr. Secretary *Craig*'s Letter, of the 12th instant, we have the honor to transmit herewith an Estimate, from Mr. *Appleton*, the Contractor for building the new Custom House, for completing that part of the Building not included in his present contract, agreeably to the original approved Plan.

We have also the honor to forward a Report from our Architect, of the further additional sum likely to be required for Painting and Furnishing the Edifice when completed, the whole amounting to £3789 18s.

We have the honor to be,  
&c. &c.

(Signed,) \_\_\_\_\_

L. H. FERRIER,  
G. A. GORE,  
JOHN BRUCE,  
Comms. for the building  
of a new Custom House.

To His Excellency  
the Governor in Chief.

A true Copy.

H. CRAIG,  
Secretary.

(Copy.)

Quebec, December 14th, 1831.

Gentlemen,

We hereby offer to build the two Wings to the new Custom House, now erecting by us in this City, with the Portico complete, and the Iron Railing in front and rear, including Iron Gates of the said Building, in every respect according to the original Plan and Specification of the said Edifice, and including the Plumbers Work in fitting up Water Closets, Tank, Pumps,

VOL.—41.

19 Décembre.

A. 1831. 189

et le rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :

Message de  
Excellence.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre d'Assemblée Copie d'une Communication qu'il a reçue des Commissaires pour l'Erection d'une Maison de Douane dans la Cité de Québec, par laquelle il appert que la somme de £3789 18s. courant, sera nécessaire pour achever le dit Edifice selon le plan qui a déjà été soumis à la Législature pendant la dernière Session, et le Gouverneur-en-Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de la prendre en considération.

Nouvelle Mai-  
son de Douane  
à Québec.

Château Saint Louis.  
Québec, 19 Décembre 1831.

(Copie.)

MAISON DE LA DOUANE, Québec,  
17 Décembre 1831.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

En obéissance aux ordres de votre Excellence tels que signifiés dans la lettre de M. le Secrétaire *Craig*, du 12 courant, nous avons l'honneur de transmettre ci-jointe une évaluation faite par M. *Appleton*, Constructeur pour la Bâtisse de la nouvelle Maison de Douane pour compléter la partie de l'Edifice non comprise dans son présent contrat, conformément au plan primitif approuvé.

Nous avons aussi l'honneur de transmettre un Rapport de notre Architecte sur la somme additionnelle qui sera raisonnablement nécessaire pour peinturer et meubler l'Edifice, lorsqu'il sera achevé, le tout montant à £3789 18s.

Nous avons l'honneur d'être,  
etc. etc. etc.

(Signé,) \_\_\_\_\_

L. H. FERRIER.

J. A. GORE.

JOHN BRUCE.

Commissaires pour l'érec-  
tion d'une nouvelle Maison  
de Douane.

A Son Excellence

le Gouverneur-en-Chef.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG, Secrétaire.

(Copie.)

Québec. 14 Décembre 1831.

Messieurs,

Nous offrons par le présent de bâtir les deux ailes de la nouvelle Maison de Douane que nous érigions maintenant en cette Ville, avec le Portique complet et la Barrière en fer au devant et en arrière, y compris les portes de fer du dit Edifice, à tous égards selon le plan et la spécification originaires du dit Edifice et compris le plombage pour cabinets à eau, citerne, pompes, etc.

pour

B 3

Pumps, &c: for the sum of Two thousand six hundred and twenty three pounds fifteen shillings and three pence Halifax currency.

We have the honor to be,

&c. &c.

(Signed,) T. APPLETON,

FOR

CLARKE & APPLETON.

To the Commissioners for building a new Custom House in the City of Quebec.

A true Copy.

H. CRAIG,

Secretary.

(Copy.)

Estimate of the Expense of completing the building of the new Custom House, Quebec:

Messrs. Clarke & Appleton's Contract

for the centre or main Building,

£6100 0 0

Ditto ditto, Tender for building Wings, Portico, and completing the whole agreeable to the original specification, and including Plumbers work, in fitting up Water Closets, &c.

2623 15 3

Painting the Building inside and out,

300 0 0

Fitting up Desks, Furniture, &c.

300 0 0

Contingencies,

466 2 9

---

£9789 18 0

Amount of original Grant, per Legislature,

6000 0 0

Amount required to complete the Building,

---

£3789 18 0

(Signed,) H. M. BLAIKLOCK,

Architect.

Quebec, 14th Decr. 1831.

A true Copy.

H. CRAIG, Secretary.

The preceding  
Message re-  
ferred.

*Resolved*, That the said Message be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*; That Mr. Young, Mr. Neilson, Mr. Dionne, Mr. Lee, and Mr. Wurtele do compose the said Committee.

Fourth Report  
of Committee  
of Trade.

Mr. Leslie, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Fourth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Read the Petition of divers Coopers of the City of Quebec.

Your Committee, having heard Evidence, are not of opinion that the prayer of the Petitioners ought to be granted.

Your Committee next took into consideration the Petition of Pilots for and below the Harbour of Quebec, and cannot recommend the adoption of the measures suggested by the Petitioners.

Report on  
Wharfingers  
Bill.

Mr. Leslie, from the Standing Committee of Trade, reported that the Committee had gone through the Bill to compel Wharfingers, and others, to advertise unclaimed Goods in their possession, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Friday next.

Mr.

pour la somme de deux mille six cens vingt-trois livres quinze schelings et trois deniers cours d'*Halifax*.

Nous avons l'honneur d'être,

etc. etc.

(Signé,) T. APPLETON,

POUR

CLARKE ET APPLETON.

Aux Commissaires pour l'Erection d'une nouvelle Maison de Douane dans la Cité de Québec.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG, Secrétaire.

(Copie.)

Evaluation des frais de confection de la Bâtisse de la nouvelle Maison de Douane à Québec.

Contrat de Messieurs Clarke et Appleton

pour le centre ou principal corps, £6100 0 0 Propositions des mêmes pour bâtir des Ailes, un Portique etachever le tout conformément à la spécification primitive, y compris le plombage pour les Citermes,

Peinture du Bâtiment en dedans et en dehors,

2623 15 3

Pupitres, Meubles, etc.,

300 0 0

Contingens,

300 0 0

466 2 9

---

£9789 18 0

Montant de l'Allocation originaire par la Législature,

6000 0 0

Montant requis pour compléter l'Edifice,

---

£3789 18 0

(Signé,) H. M. BLAIKLOCK,  
Architecte.

Québec, 14 Décembre 1831.

Pour Copie conforme.

H. CRAIG, Secrétaire.

Résolu, Que le dit Message soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Young, M. Neilson, M. Dionne, M. Lee et M. Wurtele composent le dit Comité.

Le Message précédent, relâché.

M. Leslie, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Lu la Pétition de divers Tonneliers de la Cité de Québec.

Votre Comité ayant entendu les Témoignages, n'est pas d'opinion que la demande des Petitionnaires doive être accordée.

Votre Comité ayant ensuite pris en considération la Pétition des Pilotes, pour et au-dessous du Havre de Québec, ne peut recommander l'adoption des mesures suggérées par les Petitionnaires.

Quatrième Rapport du Comité de Commerce.

M. Leslie, du Comité permanent de Commerce, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour obliger les possesseurs de Quais, et autres, à donner avis des articles non-reclamés en leur possession, avec plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Rapport sur le Bill concernant les Possesseurs de Quais.

M.

Mr. *Leslie* presented to the House the Report of the Commissioners for the improvement and enlargement of the *Montreal Harbour*.

For the said Report, see Appendix (B. n.) at the end of this Volume.

*Resolved*, That the said Report be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Leslie*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Viger*, Mr. *Quesnel* and Mr. *Demers* do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Petitions of *Joseph Russell Bronson*, *Henry Lespérance* and *François Dufresne*, presented to the House on the twenty ninth ultimo, be referred to the said Committee.

Mr. *Leslie* presented to the House a Supplementary Report of the Commissioners of the *Lachine Canal*.

For the said Report, see Appendix (Q.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners for the *Lachine Canal*.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of *Three Rivers*, relating to Streets and Beaches, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, tomorrow, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Order of the day for the second reading of the Bill to enable the Trustees for building the Parsonage House at *St. Michel de Vaudreuil*, to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Demers*, Mr. *Lafontaine*, Mr. *Morin*, Mr. *Viger* and Mr. *Scott* do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Order of the day for the second reading of the Bill to authorize *André Bourgault dit Lacroix*, to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River *Yamaska*, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The said Bill was according'y read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Knowlton*, Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, Mr. *Peck*, and Mr. *Blanchard* do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of *William Lindsay*, Senior, Esquire, of *Quebec*, lost by the adjournment of the House, on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

M. *Leslie* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour l'amélioration et agrandissement du Havre de Montréal.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (B. n.) à la fin de ce Volume.

*Résolu*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de cinq Membres, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Leslie*, M. *Cuvillier*, M. *Viger*, M. *Quesnel* et M. *Demers* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que les Pétitions de *Joseph Russell Bronson*, *Henri Lespérance* et *François Dufresne*, présentées à la Chambre le vingt-neuvième du mois dernier, soient référées au dit Comité.

M. *Leslie* a présenté à la Chambre un Rapport supplémentaire des Commissaires du Canal de *Lachine*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (Q.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires du Canal de *Lachine*.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, relativement aux Rues et Grèves, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de *Saint Michel de Vaudreuil*, en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote-part pour les frais d'icelle, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Demers*, M. *Lafontaine*, M. *Morin*, M. *Viger* et M. *Scott* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser *André Bourgault dit Lacroix*, à bâtir un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière *d'Yamaska*, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *De St. Ours*, M. *Knowlton*, M. *Rémi Séraphin Bourdages*, M. *Peck* et M. *Blanchard* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition de *William Lindsay*, Père, Ecuyer, de *Québec*, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*,

Hawkers and Pedlars Act.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act 85th George III. Chapter 8, relating to Hawkers and Pedlars, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

Temporary Fever Hospital :—  
Account Current of the Commissioners presented;

Appendix (F.) referred.

Message relating to Mr. Justice Kerr, referred.

Report of the Beauharnois Agricultural Society presented.  
Appendix (D. No. 5.)

Petition against the Subdivision of the County of Two Mountains.

Mr. Young presented to the House the Account Current of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, from the 10th October to the 16th of December, 1831.

For the said Account Current, see Appendix (F.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Account be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

*Ordered*, That the Message and Documents accompanying the same, relating to the Honorable and Worshipful James Kerr, Esquire, transmitted by His Excellency the Governor in Chief, in conformity to an Address of this House, be referred to the Standing Committee of Grievances.

Mr. Archambeault presented to the House the Report of the Agricultural Society for the County of Beauharnois.

For the said Report, see Appendix (D. No. 5.) at the end of this Volume.

A Petition of divers Inhabitants of the Seigniory of Argenteuil, and the Township of Chatham, was presented to the House by Mr. Scott, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners are quite alarmed at the notice they have perceived from the Reports of the House, respecting the division of the County of the Two Mountains, by a Petition that the House has received from the Townships of Grenville and Chatham, to be set off in a County by themselves: That the late Census may shew a considerable population in these two Townships; but it is to be recollect, that the Census was taken when many hundreds of late Emigrants were at work on the Grenville and Chatham Canal, their families at the same time residing there, who, to the number of at least one third, if not the one half, of the then population, have since that time gone to Upper Canada, or elsewhere, thereby leaving those two Townships thinly populated: That the Petitioners may also mention, that the Township of Wentworth, included in the Grenville Petition, does not contain more than five or six families: That the County, in its present state, is forty four miles long, and settled in depth from ten to twenty miles, the northern part being very thinly inhabited; and should the proposed division take place, two Court Houses and Gaols would be required within the limits of what is now the County of Two Mountains, thereby throwing a heavy and unnecessary tax on the Inhabitants: That the Petitioners conceive that such a division at the present time, is inexpedient; and praying that it may not take place.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of Grenville, and its augmentation, Chatham and Wentworth, praying for a subdivision of the County of the Two Mountains.

Lumber Trade Bill read the second time.

*Ordered*, That the Order of the day for the second reading of the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, lost by the adjournment of the House, on Saturday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The

Acte concernant les Colporteurs et Petits Marchands.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte trente-cinquième George Trois, Chapitre huit, qui règle les Colporteurs et Petits Marchands, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

M. Young a présenté à la Chambre, le Compte courant des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, depuis le 10 Octobre au 16 Décembre 1831.

Pour le dit Compte courant, voyez Appendix (F.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Compte soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi.

*Ordonné*, Que le Message et les Documens qui l'accompagnent, relativement à l'Honorable James Kerr, Esquier, transmis par Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, en conformité à une Adresse de cette Chambre, soient référés au Comité permanent des Griefs.

M. Archambeault a présenté à la Chambre le Rapport de la Société de Beauharnois.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (D. No. 5.) à la fin de ce Volume.

Une Pétition de divers Habitans de la Seigneurie d'Argenteuil et du Township de Chatham, a été présentée à la Chambre par M. Scott, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que les Pétitionnaires ont été alarmés de l'avis qu'ils ont eu du rapport qui a été fait à la Chambre, touchant la division du Comté des Deux Montagnes, sur une Pétition qui a été présentée à la Chambre de la part des Habitans des Townships de Grenville et de Chatham, demandant à être formés en un Comté séparément: Que le dernier recensement pourrait autoriser à penser que ces deux Townships peuvent contenir une population considérable, mais il est à remarquer que le recensement eut lieu lors que plusieurs centaines de familles d'Emigrés récemment arrivées, travaillaient au Canal de Grenville et de Chatham, et que dans le même temps leurs familles y résidaient aussi: Qu'au moins un tiers, si ce n'est pas la moitié de leur population, s'est émigré dans le Hau-Canada ou ailleurs, laissant par là dans ces deux Townships une très-petite population: Que les Pétitionnaires pourraient aussi exposer que le Township de Wentworth, compris dans la Pétition de Grenville, ne contient pas plus de cinq à six familles: Que ce Comté dans son état actuel est de quarante milles de long, qu'il est habité sur une profondeur de vingt milles, la partie Septentrionale, contenant très-peu d'Habitans, et que si la division proposée avait lieu, elle nécessiterait deux Cours de Justice, et autant de Prisons dans les limites des lieux que renferme le Comté des Deux Montagnes, et que cela leur imposerait de fortes taxes: Que les Pétitionnaires concevant qu'une telle division n'est pas nécessaire, prient la Chambre qu'elle n'ait point lieu.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Townships de Grenville et son augmentation, Chatham et Wentworth, demandant une subdivision du Comté du Lac des Deux Montagnes.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Compte courant des Commissaires pour l'Hôpital Temporaire des Fièvres, présenté.

Appendice (F.)

Le dit Compte référé.

Rapport de la Société d'Agriculture de Beauharnois, présenté.

Appendice (D. No. 5.)

Pétition contre la division du Comté des Deux Montagnes.

Bill pour régler le Commerce des Bois, la seconde fois.

Le

2 Will. IV. 19th December.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Scott, Mr. Lee, Mr. Leslie, Mr. Young, and Mr. Archambeault do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee to take into consideration the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of the District of Gaspé, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

An Engrossed Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal Cases, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Morin do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of Upper Canada, for the purposes therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of the Province of Upper Canada, for the purposes therein mentioned."

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An Engrossed Bill to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to provide for the proof of the solemnization of certain Marriages, and for the proof of certain Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé."

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to continue for a limited time and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec," was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Huot, Mr. Lee, Mr. Clouet, Mr. Young, and Mr. Duval do compose the said Committee.

A Bill to authorize certain persons therein mentioned, to build a Toll Bridge over the River St. Charles, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Duval, Mr. Young, Mr. Lee, Mr. Neilson, and Mr. Panet do compose the said Committee.

*Ordered*,

VOL.—41.

19 Décembre. A. 1831. 193

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Scott, M. Lee, M. Leslie, M. Young et M. Archambeault composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêches du District de Gaspé, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Un Bill grossoyé pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières Civiles et Criminelles, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Morin porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Une Bill grossoyé pour nommer des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du Haut-Canada, pour les fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit "Acte qui nomme des Commissaires pour traiter avec les Commissaires qui sont ou pourront être nommés de la part de la Province du Haut-Canada, pour les fins y mentionnées."

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Mariages, Baptêmes et Sépultures, dans le District Inférieur de Gaspé, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit "Acte pour pourvoir à la preuve de la solennisation de certains Mariages, et à la preuve de certains Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé."

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer pour un tems limité, et amender un Acte passé dans la septième année de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir à des Règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec," a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Huot, M. Lee, M. Clouet, M. Young et M. Duval composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser certaines personnes y mentionnées à bâti un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Duval, M. Young, M. Lee, M. Neilson et M. Panet composent le dit Comité.

*Ordonné*,

194 2 Will. IV. 19th December.

Ordered, That the Petition of the Inhabitants of the Parish of Charlesbourg, and other neighbouring places, presented to this House, on Friday last, be referred to the said Committee.

Pot and Pearl Ashes Inspection Bill read the second time;

A Bill to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulation of the Inspection of Pot and Pearl Ashes, was, according to Order, read a second time.

referred.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages moved to resolve, seconded by Mr. Wurtele, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. Leslie moved in amendment, seconded by Mr. Curillier, That all the words after "referred," be struck out, and the following substituted : "to the Standing Committee of Trade."

The House divided on the Question of amendment :

Yea, 18.  
Nays, 31.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to by the House, and

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Rémi Séraphin Bourdages, Mr. De St. Ours, Mr. Wurtele, Mr. Goodhue, and Mr. Leslie do compose the said Committee.

Montreal Duties Bill read the second time;

engrossed.

J. T. Drolet's Bridge Bill read the second time;

referred.

A Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be Engrossed.

A Bill to authorize Joseph Toussaint Drolet to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River Yamaska, was, according to Order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Blanchard, Mr. Rémi Séraphin Bourdages, Mr. Dessaulles, and Mr. De St. Ours do compose the said Committee.

Committee on Courts of Justice;

Resolutions reported.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Courts of Justice, being read ;

Ordered, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire whether it would not be expedient to subdivide the Districts of Quebec and Montreal, in the most populous and distant parts thereof.

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had come to several Resolutions ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth :

1. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the Court of Appeals for this Province, shall henceforth consist of four Judges, duly qualified ; and in case of unavoidable absence or sickness of any of the Members, the Quorum to consist of three.

2. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That this Court shall, as heretofore, be a Court of Revision, and shall have Criminal as well as Civil Jurisdiction.

19 Décembre. A. 1831.

Ordonné, Que la Pétition des Habitans de la Paroisse de Charlesbourg, et autres lieux circonvoisins, présentée à cette Chambre, Vendredi dernier, soit référée au dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, a été lu une seconde fois.

M. Rémi Séraphin Bourdages a proposé de résoudre, secondé par M. Wurtele, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Leslie a proposé en amendement, secondé par M. Curillier, Que tous les mots après "référé," soient retranchés, et les suivants substitués : "au Comité permanent de Commerce."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 18.  
Contre, 31.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et

Réolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Rémi Séraphin Bourdages, M. De St. Ours, M. Wurtele, M. Goodhue et M. Leslie composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, et pour autoriser la perception de certains droits à Montréal, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser Joseph Toussaint Drolet, à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière d'Yamaska, a été lu une seconde fois.

Réolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages, M. Blanchard, M. Rémi Séraphin Bourdages, M. Dessaulles et M. De St. Ours composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Cours de Justice, ayant été lu ;

Ordonné, Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de s'enquérir s'il ne serait pas expédient de subdiviser les Districts de Québec et de Montréal, dans les parties les plus populées et les plus éloignées.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions ; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Gressier, comme suit :

1. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'à l'avenir, la Cour d'Appel de cette Province sera composée de quatre Juges, dûment qualifiés, et que le Quorum sera de trois dans les cas d'absence inévitable ou de la maladie d'aucun de ses Membres.

2. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que cette Cour sera comme ci-devant, Cour de Révision, et qu'outre la Juridiction Civile, elle aura aussi la Juridiction Criminelle.

Bill pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, lu la seconde fois ;

référé.

Bill pour prélever des droits à Montréal, lu la seconde fois ;

grossoyé.

Bill du Pont de J. T. Drolet, lu la seconde fois ;

référé.

Comité sur les Cours de Justice.

Résolution rapportée.

3. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the said Court of Appeals shall be a Circuit Court, and sit in the Cities of Quebec and Montreal, and Town of Three Rivers, alternately.

4. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That in each of the Districts of Quebec, Montreal and Three Rivers, there shall be held in each and every year, three Terms of the Court of Appeals, and three Terms of the Criminal Court.

5. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the number of days for every such Term shall be ten for the District of Quebec, and five for the District of Three Rivers, and for the District of Montreal, ten for the Court of Appeals, and fifteen for the Criminal Court.

6. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the number of Judges of the Courts of Original Jurisdiction in this Province, the Inferior Districts of Gaspé and Saint Francis excepted, shall be eight, that is to say: Three for the District of Quebec, one for the District of Three Rivers, and four for the District of Montreal.

7. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the Inferior Districts of Gaspé and Saint Francis, shall remain on the footing established by the existing Laws, with respect to the administration of Justice.

8. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That independently of the Courts of Original Jurisdiction which are sedentary in the said Cities of Quebec and Montreal, and Town of Three Rivers, Circuit Courts shall be established in the more populous parts of each District, having as President in each a Judge of the said Courts of Original Jurisdiction.

9. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the Jurisdiction of such Judge presiding in the said Circuit Courts, shall extend to all Civil Suits and Actions instituted in the said Courts for any amount not exceeding Twenty pounds sterling, any party deeming himself aggrieved being entitled to appeal to the Superior Court of Original Jurisdiction for the District in which the Judgment appealed from was rendered.

Ordered, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yees, 44.

Nays, 7.

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read;

And several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Déligny, Deschamps, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Heney, Heriot, Lafontaine, Larue, Leslie, Létourneau, Mondelet, Morin, Mousseau, Peck, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, Solicitor General, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Turgeon, Valois, Viger and Wright.

And at half past Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday,

3. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la dite Cour d'Appel sera une Cour de Circuit, et qu'elle siégera alternativement dans les Villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

4. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que dans chacun des Districts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, il sera tenu chaque année trois Termes pour la Cour d'Appel et trois Termes pour la Cour Criminelle.

5. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le nombre de jours de chaque tel Terme sera de dix pour le District de Québec, de cinq pour le District des Trois-Rivières, et pour le District de Montréal de dix pour la Cour d'Appel et de quinze pour la Cour Criminelle.

6. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le nombre des Juges de première instance en cette Province, les Districts Inférieurs de Gaspé et de Saint François non compris, sera de huit, savoir: Trois pour le District de Québec, un pour le District des Trois-Rivières, et quatre pour le District de Montréal.

7. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Districts Inférieurs de Gaspé et de Saint François demeureront, quant à l'Administration de la Justice, sur le pied établi par les Lois maintenant en force.

8. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'indépendamment des Cours sédentaires de première instance, siégeant dans les dites Villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, il sera établi des Cours de Circuit dans les différentes parties de chaque District, lesquelles seront présidées par un des Juges de la dite Cour de première instance.

9. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Jurisdiction de tel Juge, présidant aux dites Cours de Circuit, s'étendra à décider toutes Poursuites et Actions Civiles intentées dans les dites Cours, dont le montant n'excédera pas vingt livres sterling, avec droit à la partie qui se croira lésée, d'interjeter appel à la Cour Supérieure de première instance, siégeant dans le District dans lequel le Jugement dont est appel aura été rendu.

Ordonné, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La première des dites résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée:

Pour, 44.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

Et plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Déligny, Deschamps, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Heney, Heriot, Lafontaine, Larue, Leslie, Létourneau, Mondelet, Morin, Mousseau, Peck, Quesnel, Raymond, Rochon, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Turgeon, Valois, Viger et Wright.

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Mardi,

Tuesday, 20th December, 1831.

The Committee  
of Trade dis-  
charged from  
the considera-  
tion of a Peti-  
tion.

**O**RDERED, That the Standing Committee of Trade be discharged from the Order of this House, of the 25th ultimo, referring the Petition of divers Inhabitants of the District of Montreal, relating to the Inspection of Ashes, to the said Committee.

**Ordered,** That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Bill to continue for a limited time and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes.

Petition against  
a Rail Road  
from St. John's  
to the River St.  
Lawrence; and  
in favor of a  
Turnpike Road.

A Petition of divers Inhabitants of *St. Luc, Ste. Marguerite de Blairfindie*, and other parts of the Counties of *Chambly* and *Laprairie*, was presented to the House by Mr. *Viger*, and the same was received and read; taking notice of the Petition of divers persons residing in the District of *Montreal*, (p. 47.) for a Rail Road from *St. John's* to some convenient point on River *St. Lawrence*, between the Government Barracks, above *Laprairie*, and opposite to the upper end of the Island of *Saint Helen*; and praying the House not to grant the prayer thereof, but rather to authorize a Turnpike Road to be made between *St. John's* and *Laprairie*.

referred.

**Ordered,** That the said Petition be referred to the Special Committee to whom is referred the Bill for making a Rail Road from Lake *Champlain* to the River *St. Lawrence*.

Laws Distribu-  
tion Bill read  
the second time;

**Ordered,** That the Order of the day for the second reading of the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province, lost by the adjournment of the House, on Saturday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

referred.

**Resolved,** That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered,** That Mr. *De St. Ours*, Mr. *Huot*, Mr. *Laterrière*, Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, and Mr. *Morin* do compose the said Committee.

Petition for a  
reduction of the  
Duty on Coffee,  
Molasses, Su-  
gar and Salt;

A Petition of the Merchants of *Quebec*, composing the Committee of Trade, was presented to the House by Mr. *Leslie*, and the same was received and read; setting forth: That the direct Trade between this Province and His Majesty's Possessions in the *West Indies* and *South America*, has of late years been much extended under the system of protection afforded thereto by the Imperial Parliament, by means of the several Acts passed for the regulation of the Colonial Trade since the year 1825: That that Trade consisting chiefly of an interchange of the produce of the Colonies, and carried on entirely in British Vessels, is eminently deserving of the encouragement and protection which it has experienced: That the Petitioners, while they fully acknowledge their sense of the paternal regard of His Majesty's Government in passing these enactments, have to express their regret, that the object should have been partially defeated, by circumstances which they humbly request permission to submit to the House. First. The unequal Duties to which several articles, the produce of the *West Indies*, are subject on importation into this Province, and into *Upper Canada*. Thus, Coffee cannot be imported into this Province from the British Colonies on payment of a less Duty than 7s. sterling, per hundred weight, and 2d. current

Mardi, 20 Décembre 1831.

Le Comité sur  
le Commerce  
déchargé de la  
considération  
d'une Pétition.

**O**RDONNÉ, Que le Comité permanent de Commerce soit déchargé de l'Ordre de cette Chambre, du 25 du mois dernier, référant au dit Comité la Pétition de divers Habitans du District de *Montréal*, relativement à l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

**Ordonné,** Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer pour un temps limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse.

Pétition contre  
un Chemin à  
Lisses de Saint  
Jean au Fleuve  
St. Laurent et  
en faveur d'un  
Chemin de bar-  
rière.

Une Pétition de divers Habitans de *Saint Luc, Sainte Marguerite de Blairfindie*, et autres parties des Comtés de *Chambly* et *Laprairie*, a été présentée à la Chambre par M. *Viger*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance de la Pétition de diverses personnes résidantes dans le District de *Montréal* (p. 47.) demandant un Chemin à Lisses depuis *Saint Jean* jusqu'à quelque place convenable sur la Rivière *Saint Laurent* entre les Casernes du Gouvernement au-dessus de *Laprairie*, et vis-à-vis de la pointe supérieure de l'Île *Sainte Hélène*; et priant la Chambre de ne pas accorder leur demande, mais plutôt de permettre de faire un Chemin de barrière entre *Saint Jean* et *Laprairie*.

Bill pour la dis-  
tribution des  
Lois, lu la se-  
conde fois;

**Ordonné,** Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le *Lac Champlain* et le Fleuve *Saint Laurent*.

Bill pour la dis-  
tribution des  
Lois, lu la se-  
conde fois;

**Ordonné,** Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

**Ordonné,** Que M. *De St. Ours*, M. *Huot*, M. *Laterrière*, M. *Rémi Séraphin Bourdages* et M. *Morin* composent le dit Comité.

Pétition pour  
une réduction  
du droit sur le  
café, mélasse,  
sucre et sel.

Une Pétition des Marchands de *Québec*, composant le Comité de Commerce, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que le Commerce direct entre cette Province et les Possessions de Sa Majesté dans les Iles et l'Amérique du Sud a été depuis plusieurs années beaucoup étendu par la protection que le Parlement Impérial lui a donnée au moyen de divers Actes passés pour le règlement du Commerce Colonial depuis l'année 1825: Que ce Commerce, consistant principalement en un échange du produit des Colonies, et conduit en entier dans des Vaisseaux de la *Grande-Bretagne*, mérite surtout l'encouragement et la protection qu'il a éprouvés: Que les Pétitionnaires, tout en reconnaissant les égards paternels du Gouvernement de Sa Majesté dans la passation de ces règlements, ne peuvent s'empêcher d'exprimer leur regret, de ce que l'objet n'ait pas en tout l'effet qu'on en attendait, et cela par des circonstances qu'ils demandent humblement la permission de soumettre à la Chambre: Premièrement. Les droits inégaux auxquels sont sujets plusieurs objets du produit des Iles qui sont importés en cette Province et dans le *Haut-Canada*: Par exemple le Café ne peut être importé des Colonies Britanniques en cette Province sans payer un droit de sept schillings sterling, par quintal, et deux deniers courant

cy per pound, and Foreign Coffee pays 5s. sterling, per hundred weight additional; whereas Foreign Coffee imported into *Upper Canada*, is admitted on payment of 5s. sterling, per hundred weight, only. *Muscovado* Sugar imported into *Lower Canada* from a British Possession, pays 4s. 8d. currency, per hundred weight, and if of Foreign production, it pays 5s. sterling, per hundred weight additional. The same article of Foreign production is admitted into the Province of *Upper Canada*, on payment of 5s. sterling, per hundred weight only. Molasses from the British Possessions imported into *Lower Canada*, pay 7d. sterling, per gallon, and 5d. currency; if of Foreign production, 3s. sterling, per hundred weight additional; whereas in the Upper Province, the Duty is only 7d. sterling, per gallon, and 3s. sterling, per hundred weight. Such being the case, it cannot be matter of surprize, that the Upper Canadian should derive part of his supplies of these articles from the *United States*; that the Shipping interest of a foreign rival State should be encouraged at the expense of the British Ship owner, and profitable employment afforded to the various classes of Foreigners engaged in the transport of these articles, from the Port of Importation in the *United States* to the borders of *Upper Canada*; and that the Lower Canadian Merchant engaged in the direct Trade with the *West Indies*, should find a ruinous competition in Foreign articles imported on payment of lower Duties than similar articles from the British Possessions. Secondly. Another cause which tends to diminish the benefits intended to be conferred on the Trade of this Province by the Colonial Trade Acts, may be found in the comparatively high Duties to which Molasses, Coffee, *Muscovado* Sugar, and Salt are subject. The Duty on Molasses, as compared with the first cost of the article, exceeds 100 per cent; on Coffee it amounts to 50 per cent; on Salt, 75 per cent, and on *Muscovado* Sugars, 22½ per cent: That with a view to remedy the above evils, and to the extension of the Trade of this Province, the Petitioners request most respectfully to be permitted to submit to the House the advantages: First. Of taking off the whole of the Provincial Duty on Coffee. Second. Of taking off the Provincial Duty on Molasses. Third. Of taking off the whole of the Provincial Duty on Salt the produce of, and imported direct from, the United Kingdom or her Colonies. Fourth. Of reducing the Provincial Duty on *Muscovado* Sugar from 4s. 8d. currency, per hundred weight, to 2s. 6d. currency. Fifth. Of reducing the Provincial Duty on refined Sugars from 1d. to ½d. per pound: That in the opinion of the Petitioners, the Colonial Revenue would be little affected by the proposed reduction of Duty on Coffee and Molasses, and that the advantages derivable to the Province generally, from the reduction of Duty on Sugar and Salt, would fully compensate for the loss which the Revenue might thereby sustain, as the importation and consumption of the whole would be largely increased: That the Petitioners humbly conceive, that the adoption of these suggestions by the Legislature of this Province, can be viewed in no other light, than as following up the spirit of the several enactments of the Imperial Parliament, regulating the Colonial Trade; and they most respectfully submit to the House, the expediency of passing a Law to that effect.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

VOL.—41.

courant par livre, et le Café venant des Pays Etrangers paie cinq schelings sterling par quintal en sus, tandis que le Café étranger importé dans le *Haut-Canada*, est admis en ne payant que cinq schelings sterling par quintal: La Cassonade importée dans le *Bas-Canada* venant des Possessions Britanniques paie quatre schelings et huit deniers courant par quintal, et lorsqu'elle est du produit étranger, elle paie cinq schelings sterling par quintal en sus; le même objet venant de l'Etranger est admis dans la Province du *Haut-Canada*, en payant cinq schelings sterling seulement par quintal: La Mélasse des Possessions Britanniques importée dans le *Bas-Canada*, paie sept deniers sterling par Gallon, et cinq deniers courant, et lorsqu'elle vient de l'Etranger elle paie trois schelings sterling en sus par quintal; tandis que dans la Province d'en haut, le droit n'est que de sept deniers sterling par gallon, et trois schelings sterling par quintal. Sous de pareilles circonstances, on ne peut être surpris que le *Haut-Canada* importe une partie de ces objets des *Etats-Unis*: Que l'intérêt d'un Etat Etranger et rival dans la Navigation, ne soit encouragé aux dépens des Propriétaires de Vaisseaux de la *Grande-Bretagne* et qu'il ne soit donné un emploi profitable aux diverses classes d'Etrangers qui sont engagés dans le transport de ces objets, du Port d'Importation dans les *Etats-Unis*, jusqu'aux limites du *Haut-Canada*; et que le Marchand du *Bas-Canada*, engagé en un Commerce direct avec les îles ne trouve une concurrence ruineuse dans les objets d'un Pays Etranger importés sujets à de moindre droits que ne le sont les objets semblables importés des Possessions Britanniques: 2e. Une autre cause qui tend à diminuer les avantages que les actes qui régulent le Commerce Colonial avaient en vue de donner aux Commerce de cette Province, se trouve dans les droits comparativement élevés auxquels sont sujets la Mélasse, le Café, la Cassonade et le Sel: Le Droit de la Mélasse comparé au prix d'achat de cet objet excéde 100 pour cent: Le Droit sur le Café en proportion au prix d'achat se monte à 50 pour cent: Sur le Sel il se monte à 75 pour cent, et sur la Cassonade à 22½ pour cent: Dans la vue de remédier à ces maux et d'étendre le Commerce de la Province, les Pétitionnaires demandent très-respectueusement qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre les avantages qu'il y aurait: 1°. D'ôter entièrement le droit Provincial sur le Café: 2°. D'ôter le Droit Provincial sur la Mélasse: 3°. D'ôter en entier le Droit Provincial sur le Sel, étant le produit et importé en droite ligne du Royaume-Uni et de ses Colonies: 4°. De réduire le Droit Provincial sur la Cassonade de 4s. 8d. courant par quintal à 2s. 6d. courant: 5°. De réduire le Droit Provincial sur les Sucres raffinés de 1d. par livre à ½d. la livre: Que dans l'opinion des Pétitionnaires le Revenu Colonial serait bien peu affecté, par les réductions proposées des Droits sur le Café et la Mélasse et que les avantages résultants à la Province en général, de la réduction des Droits sur le Sucre et le Sel, compenseraient pleinement la perte que le Revenu pourrait en souffrir, vu que l'importation et la consommation du tout seraient beaucoup augmentées: Que les Pétitionnaires conçoivent humblement que la Législature de cette Province en adoptant ces suggestions ne ferait que suivre l'esprit des divers Statuts du Parlement Impérial qui règlent le Commerce des Colonies, et ils soumettent très-respectueusement à la considération de la Chambre, s'il ne serait pas expédié de passer une Loi à cet effet.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce.

*Ordered*,

D 3

*Ordonné*,

Canada History  
Bill read the first  
time.

*Ordered,* That Mr. Stuart have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for obtaining Historical Documents relating to the early times of Canada.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Friday next.

Canada Ten-  
tures Act to be  
considered.

*Resolved,* That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing, in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, commonly called the Canada Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's subjects in this Province, the right given to them by the Ancient Laws, of obtaining possession without purchase of sufficient portions of unconceded wild Lands held from the Crown à titre de Fief and Seigneurie, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence thereon.

Instruction to  
Committee of  
Education and  
Schools.

*Ordered,* That it be an Instruction to the Standing Committee of Education and Schools, to enquire whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for the purchase of School Books for pauper Children.

Report on St.  
Maurice Bridge  
Petition.

Mr. Solicitor General, from the Special Committee to whom was referred the Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River St. Maurice, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered,* That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Montreal Dut-  
ties Bill passed.

An Engrossed Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal, was read for the third time.

*Resolved,* That the Bill do pass.

*Ordered,* That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill relating to  
Writs of Capias  
passed.

An Engrossed Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of Capias or Attachment, was read for the third time.

*Resolved,* That the Bill do pass.

*Ordered,* That Mr. Solicitor General do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Third Report of  
Committee on  
Hospitals.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, appointed to examine the Accounts of the Fever Hospital at Pointe Lévi, and other Documents relating to Hospitals, have proceeded to the consideration of various references made to them, and Report:

On the Petition of Dr. C. N. Perrault, praying for a remuneration for his attendance at the Emigrant Hospital at Quebec, during last Summer, That the prayer of this Petition ought not to be granted.

On

20 Décembre. A. 1831.

*Ordonné,* Que M. Stuart ait la permission d'introduire un Bill pour apprécier une certaine somme d'argent, pour obtenir des Documens Historiques concernant les premiers tems du Canada.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Résolu,* Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, communément appelé l'Acte des Tenures du Canada, ou d'adopter telles dispositions Législatives qui paraîtront les mieux adaptées afin d'assurer à tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les Anciennes Lois d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des terres non concédées et inquitites tenues de la Couronne, à titre de Fief et Seigneurie aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leur résidence sur icelles.

*Ordonné,* Qu'il soit une Instruction au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, de s'enquérir s'il ne serait pas expédié d'approprier une certaine somme d'argent, pour l'achat de Livres d'Ecole pour les Enfants pauvres.

M. le Solliciteur-Général, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un pont sur la Rivière Saint Maurice, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné,* Que les dits Bill et Rapport soient référés au Comité de toute la Chambre demain.

Un Bill grossoyé pour étendre les dispositions d'un certain Acte, y mentionné, pour autoriser la perception de certains droits à Montréal, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu,* Que le Bill passe.

*Ordonné,* Que Mr. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé déclaratoire d'une certaine partie d'une Ordinance du Gouvernement et du Conseil Législatif de la Province de Québec, concernant les mandats de Capias ou de prise de corps, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu,* Que le Bill passe.

*Ordonné,* Que M. le Solliciteur-Général porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Young, du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité nommé pour examiner les comptes de l'Hôpital des Fébricitans à la Pointe Lévi, et autres Documens relatifs aux Hôpitaux, a procédé à la considération des divers sujets qui lui ont été renvoyés, et fait rapport :

Sur la Pétition du Dr. C. N. Perrault, demandant une rémunération pour ses soins à l'Hôpital des Emigrés à Québec, pendant l'Eté dernier, que la demande contenue dans cette Pétition ne doit pas être accordée.

Sur

On the Petition of the Gentlemen composing the Medical Boards at Quebec and Montreal, praying for an aid towards paying their respective Secretaries, That the prayer of this Petition ought not to be granted.

On the Petition of Dr. Joseph Painchaud, praying to be repaid a sum of money disbursed by him for the construction of Sheds at the Emigrant Hospital, which were required in consequence of the great increase of sick and indigent Emigrants, during last Summer, Your Committee are of opinion, That a sum of Two hundred and twenty nine pounds eight shillings and eight pence currency, be appropriated to enable His Excellency the Governor in Chief to reimburse the amount advanced by Dr. Painchaud.

*Ordered*, That the Order of the day for the second reading of the Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province respecting Bankruptcy and Insolvency, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time. Mr. Young moved, seconded by Colonel Heriot, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. Louis Bourdages moved in amendment, seconded by Mr. Bureau, That all the words after "Bill," be struck out, and the following substituted: "be referred to a Committee of the whole House, on Saturday next."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 40.

Nays, 5.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously; and

*Ordered*, Accordingly.

*Resolved*, That this House will, this day, after the Orders of the day are disposed of, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for printing the Provincial Statutes now in force.

The Order of the day for putting the Question of concurrence on the Resolutions reported from the Committee of the whole House on the First Report of the Standing Committee of Courts of Justice, lost by the adjournment of the House, yesterday, being read; The second of the said Resolutions was again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yea, 43.

Nays, 2.

So it was carried in the Affirmative.

The third, fourth and fifth of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each; they were agreed to by the House.

The sixth of the said Resolutions being again read;

Mr. Lagueux moved in amendment thereto, seconded by Mr. Larue, That the word "three," in the sixth line be struck out, and the word "four," substituted.

The

Sur la Pétition des Messieurs qui composent le Bureau de Médecine de Québec et de Montréal, demandant une aide pour payer leurs Secrétaires respectifs, que la demande contenue dans cette Pétition ne doit pas être accordée.

Sur la Pétition du Dr. Joseph Painchaud, demandant le remboursement d'une somme d'argent par lui déboursée, pour la construction d'abris, à l'Hôpital des Emigrés, qu'a rendu nécessaire la grande affluence d'Emigrés malades et indigens, dans le cours de l'Eté dernier, le Comité est d'avis qu'une somme de deux cent vingt-neuf livres huit schelings et huit deniers courant, soit appropriée pour mettre Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, en état de rembourser le montant déboursé par le Dr. Painchaud.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission à l'effet de s'enquérir des Lois en cette Province qui régissent les Banqueroutes et Faillites, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli; et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois. M. Young a proposé, secondé par le Colonel Heriot, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

M. Louis Bourdages a proposé en amendement, secondé par M. Bureau, Que tous les mots après "Bill," soient retranchés, et les suivants substitués: "soit "référé à un Comité de toute la Chambre Samedi "prochain."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement.

Pour, 40.

Contre, 5.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

*Résolu*, Que ce jour, après qu'il aura été procédé sur les Ordres du jour, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait point expédié d'approprier une certaine somme d'argent pour faire imprimer les Statuts Provinciaux maintenant en force.

L'Ordre du jour, pour mettre la Question de concurrence sur les Résolutions rapportées par le Comité de toute la Chambre sur le Premier Rapport du Comité permanent des Cours de Justice, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, ayant été lu;

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 43.

Contre, 2.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Les troisième, quatrième et cinquième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles; elles ont été adoptées par la Chambre.

La sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. Lagueux a proposé en amendement à icelle, secondé par Mr. Larue, Que le mot, "trois," dans la sixième ligne, soit retranché, et le mot "quatre" substitué.

Bill pour s'enquérir des Lois de Banqueroute lu la seconde fois;

référé.

Les Statuts Provinciaux, à être considérés.

Résolutions sur les Cours de Justice.

La

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 7.  
Nays, 35.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the sixth Resolution, it was agreed to by the House.

The seventh to the ninth and last of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to by the House, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Ordered*, That the said Resolutions be referred to the Standing Committee of Courts of Justice, with power to report a Bill in conformity to the said Resolutions.

Sole Leather  
Inspect on Bill  
read the second  
time;

committed;  
considered.

A Bill to provide for the Inspection of Sole Leather, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Viger reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to morrow.

Committee on  
Small Causes  
Acts;

A Resolution  
reported.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the expediency of repealing or amending the Acts of the 6th Geo. IV. cap. 2, the 7th Geo. IV. cap. 9, and the 9th Geo. IV. cap. 22, which provide for the summary trial of Small Causes, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House; and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to amend or repeal the Acts of the sixth George the Fourth, chapter two, seventh George the Fourth, chapter nine, and ninth George the Fourth, chapter twenty two, relating to the summary trial of Small Causes.

*Ordered*, That Mr. Morin have leave to bring in a Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Tuesday next.

Small Causes  
Bill read the first  
time.

Committee on  
Bill relating to  
Meetings of Fa-  
briques.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to re-establish uniformity with regard to the Meetings of *Fabriques* in this Province, and to declare who are the persons entitled to take part therein in certain cases, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement.

Pour, 7.  
Contre, 35.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la sixième Résolution, elle a été adoptée par la Chambre.

Le reste des dites Résolutions ayant été séparément lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été adoptées par la Chambre.

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que les dites Résolutions soient référées au Comité permanent des Cours de Justice, avec pouvoir de faire rapport d'un Bill en conformité aux dites Résolutions.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à l'Inspection du Cuir à semelle, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il ne serait pas expédient de rappeler ou amender les Actes des sixième, George Quatre, Chapitre Deux, septième George Quatre, Chapitre neuf, et neuvième, George Quatre, Chapitre vingt-deux, qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport, que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender ou abroger les Actes des sixième George Quatre, Chapitre deux, septième George Quatre, Chapitre neuf, et neuvième George Quatre, Chapitre vingt-deux, qui ont rapport à la décision sommaire des Petites Causes.

*Ordonné*, Que M. Morin ait la permission d'introduire un Bill, pour rappeler les décisions sommaires de Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes causes.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rétablir l'uniformité dans les assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer, en certains cas, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Bill pour l'in-  
spection du Cuir  
à la seconde  
fois;

Comité sur les  
Actes des Pe-  
tites Causes.

Une Résolu-  
tion rapportée.

Bill pour la dé-  
cision des Petites  
Causes, lu la  
première fois.

Comité sur le  
Bill relatif aux  
Assemblées de  
Fabriques.

M.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Clouet reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question:

Is it the pleasure of the House that the Report be now received?

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yeaſ,

Messieurs Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Guillet, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Morin, Mousseau, Peck, Proulx, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Valois, Viger and Wright, (31.)

Nays,

Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Cuillier, Déligny, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Huot, Laterrière, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, Trudel, Turgeon, and Young. (20.)

So it was carried in the Affirmative.

And the Report was received, and again read at the Clerk's Table.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Lagueux, That the said Bill be Engrossed.

The House divided on the Question:

Yeas, 31.

Nays, 20.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, relating to Streets and Beaches, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee to consider whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for printing the Provincial Statutes now in force, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Dumoulin,

The House adjourned.

Wednesday, 21st December, 1831.

**M**r. Knowlton moved, seconded by Colonel He riot, for leave of absence for one month, on business of the utmost importance.

Vol. —41

M. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Rapport du dit Bill.

M. l'Orateur ayant mis la Question:

Est-ce le plaisir de la Chambre que le Rapport soit maintenant reçu.

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour.

Messieurs Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Guillet, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Morin, Mousseau, Peck, Proulx, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Valois, Viger et Wright. (31.)

Contre.

Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Cuillier, Déligny, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Huot, Laterrière, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, Trudel, Turgeon et Young. (20.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et le Rapport a été reçu, et lu de nouveau à la Table du Greffier.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. La- Le Bill grossoye. gueux, Que le dit Bill soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 31.

Contre, 20.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois Rivières, relativement aux Rues et Grèves, ayant été lu;

Grèves, &c. des Trois-Rivières référez.

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

Lods et Ventes remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé la Pétition des habitans des Faubourgs de Québec ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

Statuts Provinciaux remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer, s'il ne serait pas expédié d'approprier une certaine somme d'argent, pour faire imprimer les Statuts provinciaux maintenant en force, ayant été lu;

Alors, sur Motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Dumoulin,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 Décembre, 1831.

M. Knowlton a proposé, secondé par le Colonel He riot, Qu'il lui soit permis de s'absenter pendant un mois, pour des affaires de la plus grande importance.

Motion pour congé d'absence.

Les

The names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Déligny, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Heriot, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Larue, Leslie, Mondelet, Rochon, Scott, Taylor, Trudel, Valois, Viger and Wright.*

And at half past four o'clock, P. M. Mr. Speaker adjourne the House for want of a Quorum.

*Thursday, 22nd December, 1831.*

Letter and Paper from the Honble. D. B. Viger.

Appendix (A.)

Chambly Canal Report of the Commissioners presented. Appendix (C. c.)

Internal Communications :— Reports of Commissioners presented.

Appendix (E.)

Report on Petition relating to Female Penitents.

**M**R. Speaker laid before the House, a Letter and Paper by him received from the Honorable *Denis Benjamin Viger*, named to proceed to *England* and support the Petitions of this House to His Majesty, and both Houses of the Imperial Parliament.

The said Letter and Paper forms part of the Appendix (A.) at the end of this Volume.

**M**r. *Louis Bourdages* presented to the House the Report of the Commissioners of the *Chambly Canal*.

For the said Report, see Appendix (C. c.) at the end of this Volume.

**M**r. *Bureau* presented to the House the Report of one of the Commissioners for opening and completing the Road from *La Vallée de Batiscan* to the River *St. Maurice*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

**M**r. *Quesnel*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Citizens of *Montreal*, relating to a Charitable Institution similar to the *Magdalen Hospital*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having examined the Evidence in support of the Petition of divers Inhabitants of *Montreal*, praying the Incorporation of a certain Charitable Institution called the Repentant Female Society, are of opinion, that such an Institution as is found to be established in almost all civilized Countries, would be highly useful in this Province, on the principles of humanity, good morals and religion ; and that it would tend to prevent libidinous conduct and corruption of manners by removing the incitement.

That the greater number of unhappy victims to seduction continue sunk in vice only because they have no place of refuge whenever shame and repentance would stimulate them to abandon their disordered life, the outcasts of society, driven from the bosom of their families, they have, against poverty and extreme indigence, no other alternative than that of giving themselves up to lewdness.

Your Committee are of opinion, that it would be expedient to grant the Corporation prayed for, and that it would afford easy means of procuring to such Institution a permanent existence, founded upon the gifts of Charitable Individuals, and independent of the Legislature.

Your Committee considering the immediate wants of Mrs. *McDonell's* Establishment, and the advantages

Les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs, *Amiot, Archambeault, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Déligny, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Heriot, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Larue, Leslie, Mondelet, Rochon, Scott, Taylor, Trudel, Valois, Viger et Wright.*

Et à quatre heures et demie, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

*Jeudi, 22 Décembre, 1831.*

Lettre et Papier de l'Honorable D. B. Viger.

Appendice (A.)

Rapport des Commissaires du Canal de Chambly, présenté... Appendix (C. c.)

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures, présenté.

Rapport sur la Pétition relative aux Filles repenties.

**M**. L'Orateur a mis devant la Chambre, une Lettre et Papier qu'il a reçus de l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, nommé pour se rendre en Angleterre, et y appuyer les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial.

La dite Lettre et Papier, font partie de l'Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

**M**. *Louis Bourdages* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires du Canal de *Chambly*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (C. c.) à la fin de ce Volume.

**M**. *Bureau* a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour ouvrir et compléter le Chemin depuis la *Vallée de Batiscan* jusqu'à la Rivière *St. Maurice*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin Appendix (E.) de ce Volume.

**M**. *Quesnel*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Citoyens de *Montréal*, relativement à une Institution Charitable pour les Filles repenties, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant pris en considération le Témoignage produit devant lui au soutien de la Requête de divers Citoyens de *Montréal*, demandant l'incorporation d'une Institution Charitable projetée, sous le nom de Filles repenties, est d'opinion qu'une telle institution que l'on trouve établie dans presque tous les pays civilisés, serait éminemment utile en cette Province, sous les différents rapports d'humanité, des mœurs et de la religion ; qu'elle tendrait à diminuer le libertinage et la corruption des mœurs en diminuant les occasions de s'y livrer.

Que le plus grand nombre des victimes malheureuses de la séduction ne continue dans les sentiers du vice, que parce qu'il n'est aucun asile, où elles peuvent se retirer, lorsque la honte et le repentir les engagent d'ailleurs à abandonner leur vie déréglée, et que repoussées de la Société, du sein de leurs familles mêmes, il ne leur reste contre la pauvreté et l'extrême nécessité, d'autre ressource que celle que leur procure le libertinage.

Votre Comité est aussi d'opinion qu'il serait utile de permettre l'incorporation demandée, et que ce serait un moyen facile de procurer à une telle institution, une existence permanente, fondée sur les dons de personnes charitables, et indépendante de ceux de la Législature.

Votre Comité prenant en sa considération les besoins immédiats de l'établissement temporaire de Madame veuve

ges that have already been derived therefrom to society, with the personal sacrifice of Mrs. *McDonell*, think they ought to recommend from Your Honorable House, an aid of Three hundred pounds currency, for this year only, persuaded that this Institution, once incorporated with the right of acquiring a reasonable fund, would be enabled to exist alone.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to lay before this House, any Copy which may be in his possession of any Memorial or Representation made to His Majesty's Government in *England*, by the Attorney General for this Province, on the subject of his suspension from his Official Functions, and the charges preferred against him by this House.

*Ordered*, That Mr. *Neilson*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Quesnel*, and Mr. *Leslie* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Mr. *Mondelet*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to Incorporate the Members of the Natural History Society of *Montreal*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That Mr. *Mondelet* have leave to bring in a Bill to regulate the Notarial Profession.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Monday the ninth of January next.

*Ordered*, That that part of the Petition of the Inhabitants of the Townships of *Hinchinbrooke* and *Godmanchester*, presented to this House on the twenty second ultimo, which relates to a subdivision of the County of *Beauharnois*, be referred to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of *Grenville* and its augmentation, *Chatham* and *Wentworth*, praying for a subdivision of the County of the *Two Mountains*.

Mr. *Huot*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to continue for a limited time and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in *Quebec*," reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

Mr. *Mondelet*, from the Special Committee to whom was referred the Bill for making and maintaining a navigable Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the Waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary*, in the Island and County of *Montreal*, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

An Engrossed Bill to re-establish uniformity with regard to the Meetings of *Fabriques* in this Province, and to declare who are the persons entitled to take part therein in certain cases, was read for the third time.

veuve *McDonell*, et les avantages qui en sont déjà résultés à la Société, ainsi que les sacrifices personnels de cette dame, croit devoir recommander à votre Honorable Chambre une aide de trois cens livres courant, pour cette année seulement, persuadé que cette Institution une fois incorporée avec le droit d'acquérir et de recevoir jusqu'au montant d'une somme raisonnable, pourra subsister par elle-même.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référée à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant qui il lui plaise de mettre devant cette Chambre, toute copie qui peut être en sa possession d'aucun mémoire ou représentation faite au Gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, par le Procureur-Général de cette Province, au sujet de sa suspension de ses fonctions officielles, et des accusations portées contre lui par cette Chambre.

*Ordonné*, Que M. *Neilson*, M. *Louis Bourdages*, M. *Quesnel* et M. *Leslie* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

M. *Mondelet*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de *Montréal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que M. *Mondelet* ait la permission d'introduire un Bill pour l'organisation du Notariat.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi le neuvième Janvier prochain.

*Ordonné*, Que cette partie de la Pétition des Townships d'*Hinchinbrook* et *Godmanchester*, présentée à cette Chambre le 22 du mois dernier, qui a rapport à une subdivision du Comté de *Beauharnois*, soit référée au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Habitans des Townships de *Grenville* et son Augmentation, *Chatham* et *Wentworth*, demandant une subdivision du Comté du Lac des *Deux Montagnes*.

M. *Huot*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer, pour un tems limité, et amender un Acte passé dans la septième année de Feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à des Règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans *Québec*," a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. *Mondelet*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour faire et entretenir un Canal Navigable du Lac des *Deux Montagnes*, jusqu'aux eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du courant *Sainte Marie* dans l'Ile et Comté de *Montréal*, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Un Bill grossoyé pour rétablir l'uniformité dans les assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer en certains cas, a été lu pour la troisième fois.

Mr.

Adresse pour une copie du Mémoire du Procureur Général.

Rapport sur le Bill pour l'incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal:

Bill de Notaires, la première fois.

Pétition pour la subdivision du Comté de Beauharnois, référée.

Rapport sur le Bill concernant les Grèves, &c. à Québec,

Rapport sur le Bill pour le Canal du Lac des Deux Montagnes.

Bill relatif aux Assemblées de Fabriques, passé.

M.

Address for copy of Attorney General's Memorial.

Report on Montreal Natural History Society Incorporation Bill.

Notaries Bill read the first time.

Petition for the Subdivision of the County of Beauharnois, referred.

Report on Bill concerning Beaches, &c. at Quebec.

Report on the Lake of the Two Mountains Canal Bill.

Bill relating to the Meetings of Fabriques passed.

Mr. Louis Bourdages moved to resolve, seconded by Mr. Lagueux, That the Bill do pass.

Mr. Neilson moved in amendment, seconded by Mr. Clouet, That all the words after "That," be struck out, and the following substituted : "the said Bill, "and all the proceedings had in relation thereto, be referred to the Committee of Privileges, to enquire and report, with all convenient speed, whether the Rules of this House in regard to Private Bills, Notices, and the consent of parties interested, or whose property may be affected thereby, is applicable to the said Bill and proceedings ; and whether there is any precedent in the Journals of this House, or of the British Parliament, since the Act of Toleration, that any Bill has been passed providing for an administration and accountability of any Property (other than that of an Established Church) different from that under which it had been set apart for religious uses, without the consent of those in whom it was vested, or their successors ; and, also, whether the said Bill and proceedings are not contrary to the Capitulations of Canada, the Treaty of Cession of 1763, the Act of the British Parliament of 1774, the established Constitution of this Province, and the Laws and Usages of the Fabriques, acknowledged to belong to the same by the Provincial Act of 1824, the inviolability of Property, and that free exercise of Religious Worship which of right belongs to all His Majesty's subjects in this Province."

Mr. Young moved, seconded by Colonel Heriot, That the consideration of the said Motions be postponed till to-morrow.

The House divided on the Question ; and the Names being called for, they were taken down, as followeth :

Yea,

Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Déligny, Dionne, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Laterrière, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, Trudel, Wright, and Young, (21.)

Nay,

Messieurs Amiot, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudieu, Valois and Viger, (28.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on Mr. Neilson's Motion of amendment ;

The House again divided :

Yea, 21.

Nay, 28.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion ;

The House divided thereon ; and the Names being called for, they were taken down, as followeth :

Yea,

Messieurs Amiot, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudieu, Valois and Viger, (30.)

Nay,

Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Déligny, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Huot, Laterrière, Mondelet

M. Louis Bourdages, a proposé de résoudre, secondé par M. Lagueux, Que le Bill passe.

M. Neilson a proposé en amendement, secondé par M. Clouet, de retrancher tous les mots après "que," et d'y substituer les suivans : "le dit Bill et tous les procédés qui y ont rapport, soient référés au Comité de Priviléges qui s'enquerra et fera rapport avec toute diligence convenable, si les règles de cette Chambre concernant les Bills Privés, Avis et consentement des parties intéressées, ou dont les biens peuvent être affectés par telles mesures, peuvent s'appliquer aux dits Bill et Procédés ; s'il existe aucun précédent dans les Journaux de cette Chambre ou ceux du Parlement Impérial, depuis l'Acte de Tolérance, constatant qu'il ait été passé aucun Acte réglant l'administration et la comptabilité d'aucune propriété, (autre que celle d'une Eglise établie par la Loi,) d'une manière différente de celle en vertu de laquelle elle a été consacrée à des usages religieux, sans le consentement de ceux auxquels ou aux successeurs desquels telle propriété était attribuée ; comme aussi, si les dits Bill et Procédés ne sont pas contraires aux capitulations du Canada, au Traité de Cession de 1763, à l'Acte du Parlement Britannique de 1774, à la Constitution de cette Province, et usages des Fabriques reconnus par l'Acte du Parlement Provincial de 1824, ainsi qu'à l'inviolabilité de la propriété et au libre exercice du culte religieux qui appartient de droit à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province."

M. Young a proposé, secondé par le Colonel Heriot, Que la considération des dites Motions soit remise à demain.

La Chambre s'est divisée sur la Question ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

Pour,

Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Déligny, Dionne, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Laterrière, Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, Trudel, Wright et Young, (21.)

Contre,

Messieurs Amiot, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Corneau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudieu, Valois et Viger, (28.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion d'amendement de M. Neilson ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 21.

Contre, 28.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale ;

La Chambre s'est divisée sur icelle, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Amiot, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Goodhue, Guillet, Gugy, Hoyle, Joliette, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudieu, Valois et Viger, (30.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Cazeau, Clouet, Déligny, Dumoulin, Duval, Heney, Heriot, Huot, Laterrière, Mondelet,

2 Will. IV. 22nd December.

Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, Trudel, Wright and Young, (19.)

So it was carried in the Affirmative, and  
Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Two Messages from His Excellency.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and are as followeth :

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Blue Book.

In reference to the Address of the House of Assembly, of the 6th instant, the Governor in Chief transmits to the House the Book commonly known under the designation of the "Blue Book," for the year 1830, no other Copies of these Books for the period mentioned in the Address of the House can be found, but each further information as the House may require, that can be furnished, shall be communicated as early as possible.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 21st December, 1831.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Jesuit Estates.

The Governor in Chief, in compliance with the Address of the House of Assembly, of the 3rd instant, transmits herewith for the information of the House, such Documents as it has been practicable to prepare respecting the Estates of the late Order of Jesuits, since they came into the possession of the Crown.

The remainder of the Documents shall also be furnished as early as possible.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 21st December, 1831.

Appendix  
(D. v.)

referred.

Message with  
Blue Book re-  
ferred.

For the Documents accompanying the last preceding Message, see Appendix (D. v.) at the end of this Volume.

Ordered, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, transmitting Documents relating to the Affairs of the Jesuits' Estates, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

Mr. Young moved, seconded by Mr. De Witt, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, with the accompanying Returns of the Civil Government, commonly designated the "Blue Book," be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

Mr. Gugy moved, seconded by Mr. Bureau, That the consideration of the said Motion be postponed till Tuesday next.

The House divided on the Question :

Yea, 15.

Nays, 26.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to by the House, and

Ordered, Accordingly.

VOL.—41.

Ordered,

22 Décembre. A. 1831. 205

Mondelet, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Scott, Trudel Wright et Young, (19.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Message de  
Excellence.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit :—

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Livre Bleu.

Conformément à une Adresse de la Chambre d'Assemblée du 6 courant, le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre le Livre communément connu sous la désignation de Livre Bleu "Blue Book," pour l'année 1830, on ne peut trouver d'autres Copies de ces Livres pour la période mentionnée dans l'Adresse de la Chambre, mais la Chambre aura la plus prompte communication possible de tous renseignemens ultérieurs dont elle pourra avoir besoin et qui pourront lui être fournis.

Château Saint Louis,  
Québec, 21 Décembre 1831.

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Biens des Jésuites.

Le Gouverneur-en-Chef, au désir de l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du trois de ce mois, transmet avec le présent pour l'information de la Chambre, tels des Documens qu'il a été possible de préparer relativement aux Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, depuis qu'ils sont venus en la possession de la Couronne.

Les Documens restans seront de même transmis aussi à bonne heure que possible.

Château Saint Louis,  
Québec, 21 Décembre 1831.

Pour les Documens qui accompagnent le Message précédent, voyez Appendice (D. v.) à la fin de ce Volume.

Appendice  
(D. v.).

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, transmettant des Documens relatifs aux affaires des Biens des Jésuites, soit référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Message, etc.,  
référés.

M. Young a proposé, secondé par M. De Witt, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, avec les Retours du Gouvernement Civil, communément désignés "le Livre Bleu," qui l'accompagnent, soient référés au Comité permanent des Comptes Publics.

M. Gugy a proposé, secondé par M. Bureau, Que la considération de la dite Motion soit remise à Mardi prochain.

Message et Li-  
vre Bleu référés.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 15.

Contre, 26.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été adoptée par la Chambre, et

Ordonné, En conséquence.

Ordonné,

Motion for leave of absence considered. Ordered, That two Members be added to the Standing Committee of Grievances, in the place of two Members who are absent.

Ordered, That Mr. Létourneau and Mr. Antoine Charles Taschereau be added to the said Committee.

The House proceeded to the consideration of the Motion made by Mr. Knowlton, yesterday, viz: "For leave of absence for one month, on business of the utmost importance," which was lost by the adjournment of the House for want of a Quorum.

The Question being put thereon;

And several Members having retired; the names of those present were taken down, as followeth:—

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Guillet, Gugy, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Joliette, Lafontaine, Larue, Lee, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Rochon, Scott, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger, Wurtele and Young.

And at a quarter past Six o'Clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House, for want of a Quorum.

*Friday, 23rd December, 1831.*

Answer to an Address.

**M** R. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to lay before this House any Copy which may be in his possession of any Memorial or Representation made to His Majesty's Government in England, by the Attorney General of this Province, on the subject of his suspension from his Official Functions, and the charges preferred against him by this House, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Three Messages from His Excellency.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:—

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Statements of Fines and Penalties.

With reference to the Address of the House of Assembly, of the 7th instant, the Governor in Chief transmits Statements of the amount of Fines and Penalties imposed and received by the Justices of the Peace in the several Districts of the Province, (with the exception of that of Gaspé,) from the year 1824, to the 1st of September last, in as complete a manner as they can be furnished.

The Returns from Gaspé have not been received.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 23rd December, 1831.

Appendix (E. E.) For the said Statements, see Appendix (E. E.) at the end of this Volume.

AYLMER,

22—23 Décembre. A. 1831.

Membres ajoutés à un Comité. Ordonné, Que deux Membres soient ajoutés au Comité permanent des Grièfs, en remplacement de deux Membres absents.

Ordonné, Que M. Létourneau et M. Antoine Charles Taschereau soient ajoutés au dit Comité.

La Chambre a procédé à la considération de la motion faite par M. Knowlton, hier, savoir : "Qu'il lui soit permis de s'absenter pendant un mois, pour des affaires de la plus grande importance," laquelle a été perdue par l'ajournement de la Chambre faute de Quorum.

La Question ayant été mise sur icelle ; Et plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :—

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Déligny, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Guillet, Gugy, Heney, Heriot, Hoyle, Huot, Joliette, Lafontaine, Larue, Lee, Létourneau, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Rochon, Scott, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger, Wurtele et Young.

Et à Six Heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

*Vendredi, 23 Décembre 1831.*

Réponse à une Adresse.

**M**. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant qu'il lui plaise de mettre devant cette Chambre, toute Copie qui peut être en sa possession, d'aucun mémoire ou représentation faite au Gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, par le Procureur-Général de cette Province, au sujet de sa suspension de ses Fonctions officielles, et des accusations portées contre lui par cette Chambre, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

Trois Messages de Son Excellence.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, Trois Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence, lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit :—

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF,

Etats des Amendes et Pénalités.

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du 7 courant, le Gouverneur-en-Chef transmet des Etats des Amendes et Pénalités imposées et reçues par les Juges de Paix dans les divers Districts de cette Province, (à l'exception de celui de Gaspé,) depuis l'année 1824 jusqu'au premier Septembre dernier, d'une manière aussi complète qu'on peut les fournir.

On n'a pas reçu les Retours de Gaspé.

Château Saint Louis.  
Québec, 23 Décembre 1831.

Appendice (E. E.) à la fin de ce Volume.

Pour les dits Etats, voyez Appendice (E. E.) à la fin de ce Volume.

AYLMER,

2 Will. IV: 23rd December.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Copies of  
Memorials of the  
Attorney General

With reference to the Address of the House of Assembly of this day, the Governor in Chief transmits Copy of a Petition addressed to the King, and Copy of a Memorial addressed to Viscount Goderich, by the Honorable James Stuart, Attorney General of this Province, which have been communicated to His Excellency by the Secretary of State for the Colonial Department, and he requests that the same may be returned at the close of the present Session, or sooner, should these Documents be no longer required by the House.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 23rd December, 1831.

Appendix (A.)

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Correspondence  
Steam Dredging  
Vessel.

The Governor in Chief transmits, for the information of the House of Assembly, in conformity with their Address of the 5th instant, Copies of such Correspondence and Documents as have come into His possession, relating to the execution of the Acts of the Legislature providing for the purchase of a Steam Dredging Vessel.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 23rd December 1831.

Appendix (F. r.)

For the Documents accompanying the preceding Message, see Appendix (F. r.) at the end of this Volume.

Message from  
the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Council  
have agreed to:

"An Act to appropriate a certain sum of money towards the support of the Emigrant Hospital at Quebec."

Emigrant Hos-  
pital Support  
Bill.

"An Act for vacating the Seats of Members of the Assembly, in certain cases therein mentioned."

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 23rd December, 1831.

The Council re-  
quests Evidence,  
etc. on B. Spear-  
man's relief  
Bill.

Ordered, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to request that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to authorize the payment of a certain sum of money to Benjamin Spearman," be communicated to this House.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

The Memorials  
of the Attorney  
General refer-  
red.

Ordered, That the Petition of the Honorable James Stuart to His Majesty, and the Memoir or Statement

23 Décembre. A. 1831. 207

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Copies des Mé-  
moires du Pro-  
cureur-Général.

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée de ce jour, le Gouverneur-en-Chef transmet une Copie d'une Pétition adressée au Roi et Copie d'un mémoire adressé au Vicomte Goderich, par l'Honorable James Stuart, Procureur-Général de cette Province qui a été communiqué à Son Excellence par le Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, et il demande que ces Documens soient remis à la clôture de la présente Session, ou plus tôt si la Chambre n'en a pas besoin plus long-tems.

Château Saint Louis,  
Québec, 23 Décembre 1831.

Pour les dits Mémoires, voyez Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Correspondance  
relative au Cure  
Môle à Vapeur.

Le Gouverneur-en-Chef transmet pour l'information de la Chambre d'Assemblée, conformément à Son Adresse du 5 courant, des Copies de la correspondance et des Documens qui sont venus entre ses mains à l'égard de l'exécution des Actes de la Législature pourvoyant à l'acquisition d'un Cure-Môle à Vapeur.

Château Saint Louis,  
Québec, 23 Décembre 1831.

Pour les Documens accompagnant le Message pré- cédent, voyez Appendice (F. r.) à la fin de ce Volume.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du  
Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendment :

Le Conseil a  
concouru aux

"Acte pour approprier une certaine somme d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec."

Bill pour le sou-  
tien de l'Hô-  
pital des Emi-  
grés.

"Acte pour rendre vacans les Siéges des Membres de l'Assemblée, en certains cas y mentionnés."

Bill pour rendre  
vacans les sièges  
des Membres.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Vendredi, 23 Décembre 1831.

Le Conseil de-  
mande les Té-  
moignages, etc.,  
sur le s'il pour  
le secours de B.  
Spearman.

Ordonné, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée, par l'un des Maîtres en Chancellerie, pour demander que les Documens, Témoignages et Preuves, d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé "Acte pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à Benjamin Spearman," soient communiqués à cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverrait une réponse par Message.

Le Mémorial du  
Procureur-Gé-  
néral, référé.

Ordonné, Que la Pétition de l'Honorable James Stuart à Sa Majesté, et le Mémoire ou Etat l'accompagnant, et aussi

ment accompanying the same, as also his Memorial to Lord Goderich, be referred to the Standing Committee of Grievances.

Message with Correspondence relating to Steam Dredging Vessel, referred.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, and the Documents accompanying the same, received this day, relating to the purchase of a Steam Dredging Vessel, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. De St. Ours, Mr. Louis Bourdages, Mr. Dessaulles, Mr. Quesnel, and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

Message with Statements of Fines and Penalties referred.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, and the Statements accompanying the same, received this day, relating to the Fines and Penalties imposed and levied by the Justices of the Peace, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Rémi Séraphin Bourdages, Mr. Cuvillier, Mr. Panet, Mr. Joliette and Mr. Luterrière do compose the said Committee.

Nova Scotia Intercourse Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to amend a certain Act therein mentioned, relating to the encouragement of the Trade and Intercourse between this Province and the Province of Nova Scotia.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Assessment on Lands to be considered.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of raising a Rate or Assessment on Lands held in free and common Socage in this Province.

Leave of absence.

The House proceeded to the consideration of the Motion made by Mr. Knowlton, on Wednesday last, viz:—"For leave of absence for one month, on business of the utmost importance," which was lost by the adjournment of the House, yesterday, for want of a Quorum.

The Question being put thereon:

The House divided:

Yea, 44,  
Nays, 4.

So it was carried in the Affirmative, and  
*Ordered*, Accordingly.

Sole Leather Inspection Bill reported.

engrossed.

Missiskoui Bay Canal Survey, &c. Bill read the second time.

Canada History Bill deferred.

Mr. Viger, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the Inspection of Sole Leather, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River, was, according to Order, read a second time.

The Order of the day for the second reading of the Bill to appropriate a certain sum of money for obtaining Historical Documents relating to the early times of Canada, being read;

*Ordered*,

aussi son Mémorial au Lord Goderich, soient référés au Comité permanent des Grievances.

*Réolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef et les Documens qui l'accompagnent, reçus ce jour, relativement à l'achat d'un Cure-Môle à Vapeur, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours, M. Louis Bourdages, M. Dessaulles, M. Quesnel et M. Cuvillier composent le dit Comité.

*Réolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et les Etats qui l'accompagnent, reçus ce jour, relativement aux Amendes et Pénalités imposées et levées par les Juges de Paix, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Rémi Séraphin Bourdages, M. Cuvillier, M. Panet, M. Joliette et M. Luterrière composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

*Réolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expédient de lever une Taxe ou Cotisation sur les terres tenues en Franc et Commun Socage en cette Province.

La Chambre a procédé à la considération de la Motion faite par M. Knowlton, Mercredi dernier, savoir : "Qu'il lui soit permis de s'absenter pendant un mois, pour des affaires de la plus grande importance," laquelle a été perdue par l'ajournement de la Chambre, hier, faute de Quorum.

La Question ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 44.  
Contre, 4.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Ordonné*, En conséquence.

M. Viger, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle, a fait rapport, conformément à l'Ordre des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Message et Correspondance relative au Cure-Môle à Vapeur, référée.

Message et Etats des Amendes et Pénalités, référés.

Bill concernant le Commerce et les relations avec la Nouvelle-Ecosse, lu la première fois.

Cotisation sur les terres, à être considérée.

Bill pour l'Inspection du Cuir à Semelle, rapporté.

Bill relatif à des frais d'Arpentages, etc., pour le Canal de Semelle, à la date de missiskoui, lu la seconde fois.

Bill relatif à l'histoire du Canada, par J. Labrèze, remis.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Devis Estimatifs et Plans pour un Canal depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à South River, a été lu une seconde fois.

L'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour approprier une certaine somme d'argent, pour obtenir des Documens historiques concernant les premiers tems du Canada, ayant été lu;

*Ordonné*,

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Committee on  
St. Paul's Street  
Market (Quebec) Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in St. Paul's Street in the Lower Town of Quebec, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

reported;

engrossed.

Committee on  
Three Rivers  
Market Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, relating to a Market, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Deschamps took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Deschamps reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
W. Lindsay's  
Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of William Lindsay, Senior, Esquire, of Quebec, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question:

Is it the pleasure of the House that the Report be received?

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:—

Yea,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Clouet, De St. Ours, De Witt, Dionne, Duval, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Joliette, Knowlton, Larue, Laterrière, Lee, Panet, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon, Wurtele and Young, (27.)

Nay,

Messieurs Amiot, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Dumoulin, Fortin, Guillet, Heney, Huot, Lafontaine, Laguerre, Leslie, Létourneau, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Trudel, Valois, Viger and Wright, (26.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Comité sur le  
Bill pour un  
Marché dans la  
Rue St. Paul

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la neuvième année de feu Sa Majesté, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de Débarquement dans la Rue Saint Paul dans la Basse-Ville de Québec, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Le dit Bill rap-  
porté.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoye.

Comité sur la  
Pétition  
pour un Marché  
aux Trois-Rivières.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois Rivières, relativement à un Marché, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Deschamps a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Deschamps a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur la  
Pétition de W.  
Lindsay.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de William Lindsay, père, Ecuyer, de Québec, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la Question:—

Est-ce le plaisir de la Chambre que le Rapport soit reçue?

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Clouet, De St. Ours, De Witt, Dionne, Duval, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Joliette, Knowlton, Larue, Laterrière, Lee, Panet, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon, Wurtele et Young, (27.)

Contre,

Messieurs Amiot, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Dumoulin, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Lafontaine, Laguerre, Leslie, Létourneau, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Trudel, Valois, Viger et Wright, (26.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre

Committee on  
Hawkers and  
Pedlars Act.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act 35th Geo. III. Cap. 8, relating to Hawkers and Pedlars, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Committee on  
St. Maurice  
Bridge Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River Saint Maurice, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Three Rivers  
Streets and  
Beaches.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, relating to Streets and Beaches, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be discharged; and that the said Report be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Adjournment.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Bureau, That the House do adjourn.

The House divided on the Question:

Yea, 30.

Nay, 11.

So it was carried in the Affirmative, and  
The House adjourned accordingly.

Comité sur  
l'Acte des Col-  
porteurs et  
Petits Mar-  
chands.

23—24 Décembre. A. 1831.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte trente-cinquième George Trois chapitre huit, qui règle les Colporteurs et les Petits Marchands, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelques tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Comité sur le  
Bill pour le  
Pont St. Mar-  
rice.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière Saint Maurice, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Rues et Grèves  
des Trois-Ri-  
vières.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois Rivières, relativement aux Rues et Grèves, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé, et que le dit Rapport soit référé au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Ajournement.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Bureau, Que la Chambre s'ajourne.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 30.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
La Chambre s'est en conséquence ajournée.

Message au  
Conseil avec  
Témoignages,  
&c. sur le Bill  
pour le secours  
de B. Spearman.

Samedi, 24 Décembre, 1831.

Message to the  
Council with  
Evidence, &c.  
on B. Spear-  
man's Relief  
Bill.

**R**ESOLVED, That the Documents, Evidences and Proofs, upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to authorize the payment of a certain sum of money to Benjamin Spearman," be communicated to the Legislative Council by Message.

*Ordered*, That Mr. De Witt do carry the said Message to the Legislative Council.

Power to a Com-  
mittee to report  
from time to  
time.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering, and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges; various Petitions relating to the Road Laws; and also, the Bill to provide for the holding and regulating of Parish and Township Meetings, and also for regulating the choice and duty of Parish and Township Officers, and for other purposes therein mentioned, have power to report from time to time.

Mr.

Pouvoir à un  
Comité de faire  
rapport de tems  
à autre:

**R**ESOLU, Que les Documens, Témoignages et Preuves, d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, "Acte pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à Benjamin Spearman," soient communiqués au Conseil Législatif par Message.

*Ordonné*, Que M. De Witt porte le dit Message au Conseil Législatif.

*Ordonné*, Que le Comité Spécial auquel ont été référés le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlementz concernant les Chemins et Ponts; diverses Pétitions relativement aux Lois des Chemins; et aussi le Bill pour pourvoir à la tenue et au règlement des Assemblées des Townships, et aussi pour régler l'élection et les devoirs des Officiers de Paroisse et de Township, et pour d'autres fins y mentionnées, ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

M.

Report on Parish and Township Officers Bill.

Mr. Neilson, from the said Committee, reported that the Committee had gone through the Bill to provide for the holding and regulating of Parish and Township Meetings, and also, for regulating the choice and duty of Parish and Township Officers, and for other purposes therein mentioned, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Agent's Bill  
read the first  
time.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages have leave to bring in a Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Tuesday next.

Missiskoui Bay  
Canal Survey  
Bill en-  
gaged.

*Ordered*, That the Bill to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River, be engrossed.

Report on Pot  
and Pearl Ashes  
Inspection Bill.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages, from the Special Committee to whom was referred the Bill to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, having considered the Evidence given, are of opinion that the Act now in force, and which is proposed to be continued by the Bill referred to the Committee, is sufficient to remedy the inconvenience complained of by the Petitioners in the Petition referred to your Committee.

Your Committee having maturely examined the Bill, have thought proper to make an amendment thereto, which they submit to the consideration of Your Honorable House.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

Report on In-  
solvent Debtors  
relief Bill.

Mr. Duval, from the Special Committee to whom was referred the Bill to afford relief, during a limited time, to Insolvent Debtors, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

Fourth Report  
of Committee  
on Hospitals.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Fourth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having proceeded to the examination of the Reports of the Commissioners for the relief of Insane Persons, Foundlings and Sick in the Districts of Quebec, Montreal and Three Rivers; and the Report of the Petition of the President and Governors of the Corporation of the Montreal General Hospital; Report as their opinion, That the undermentioned sums be granted to His Majesty, for the Service of the year, commencing the 11th October, 1831, and ending the 10th October, 1832:

A sum not exceeding Six hundred and fifty eight pounds six shillings and eight pence currency, towards

M. Neilson, du dit Comité, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour pourvoir à la tenue et au règlement des Assemblées des Townships, et aussi pour régler l'élection et les devoirs des Officiers, de Paroisse et de Township, et pour d'autres fins y mentionnées, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Rapport sur le  
Bill concernant  
les Officiers de  
Paroisse et  
Township.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages ait la permission d'introduire un Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Bill pour un  
Agent, lu la  
première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

*Ordonné*, Que le Bill pour affecter une certaine somme d'argent, afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Devis-Estimatifs et Plans pour un Canal, depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à South River, soit grossoyé.

Bill relatif à des  
frais d'arpentages,  
etc., pour  
le Canal de la  
Baie de Missis-  
koui, grossoyé.

M. Rémi Séraphin Bourdages du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Rapport sur le  
Bill pour l'in-  
spection de la  
Potasse et de la  
Perlasse.

Votre Comité, après avoir pris en considération le témoignage donné, est d'opinion que l'Acte maintenant en force, et que l'on se propose de continuer par le Bill référé au Comité, contient des dispositions suffisantes pour remédier aux inconvénients dont se plaignent les Pétitionnaires dans la Requête référée à votre Comité.

Votre Comité après un soigneux examen du Bill, a cru devoir y faire l'amendement suivant, qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre:

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Duval, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le  
Bill pour le sou-  
lagement des  
Débiteurs insol-  
ubles.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Young, du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Quatrième  
Rapport du  
Comité sur les  
Hôpitaux.

Votre Comité, a procédé à l'examen des Rapports des Commissaires pour le secours des Personnes dérangées dans leur esprit, des Enfants trouvés et des Malades dans les Districts de Québec, de Montréal et des Trois Rivières, et le Rapport sur la Pétition du Président et des Gouverneurs de la Corporation de l'Hôpital Général de Montréal, rapporte, comme son opinion, que les sommes suivantes devraient être accordées à Sa Majesté, pour le service de l'année commençant le 11 Octobre 1831; et finissant le 10 Octobre 1832.

Une somme n'excédant pas six cent cinquante huit livres six schelings et huit deniers courant, pour le soutien

the

the support of the Insane persons confined in the Cells of the General Hospital of Quebec.

A sum not exceeding Five hundred and eleven pounds currency, towards the support of Sick and Infirm Persons in the said General Hospital.

A sum not exceeding One hundred pounds currency, towards furnishing the necessary Clothing for the Sick and Infirm persons in the said General Hospital.

A sum not exceeding Five hundred and eighty pounds currency, towards the support of Foundlings in the *Hôtel Dieu* of Quebec.

A sum not exceeding Fifteen pounds currency, towards furnishing the necessary Linen and Clothing for the said Foundlings.

A sum not exceeding Two hundred pounds currency, towards the support of Poor and Indigent Sick persons in the Hospital of the said *Hôtel Dieu* of Quebec.

A sum not exceeding Six hundred pounds currency, towards the support of Foundlings in the General Hospital of the Grey Nuns of Montreal.

A sum not exceeding Two hundred and twenty pounds currency, towards the support of Insane Persons confined in the said General Hospital.

A sum not exceeding Five hundred pounds currency, towards the support of Insane persons, Foundlings and Indigent Sick persons at *Three Rivers*.

A sum not exceeding One hundred and fifty five pounds eleven shillings and three pence currency, to reimburse the like amount advanced during the year One thousand eight hundred and thirty one, by the Commissioners of Insane Persons, Foundlings and Sick at Quebec, for the purchase of Clothing for the Infirm persons at the General Hospital, and the Foundlings at the *Hôtel Dieu* of Quebec.

A sum not exceeding Sixty eight pounds three shillings and one penny halfpenny currency, to reimburse the like amount due on account of the Expense of the year One thousand eight hundred and thirty one, by Commissioners of Insane Persons, Foundlings and Sick at *Three Rivers*.

A sum not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, towards paying the current Expenses of the Corporation of the General Hospital at Montreal.

A sum not exceeding One thousand two hundred and fifty pounds currency, to reimburse in part the Expenses incurred by the Corporation of the General Hospital at Montreal, during the year One thousand eight hundred and thirty one, in the support of Two thousand four hundred and seventy eight poor and indigent sick Emigrants.

Your Committee also suggest, that it would be of advantage, were the Commissioners for the time being, declared to be the legal Guardians of Foundlings during their minority, and be authorized to give or refuse consent to the Marriage of such Foundlings, as well as to Contracts of every description in which Foundlings under their charge may be interested; and Your Committee recommend that a Clause to that effect be introduced into any Bill regulating the duties of such Commissioners during the present Session.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the erection of a Custom House at Quebec, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having examined the Collector of His Majesty's Customs, who is also one of the Commissioners

tien des Aliénés renfermés dans les Loges de l'Hôpital-Général de Québec.

Une somme n'excédant pas cinq cent onze livres courant, pour le soutien des Malades et Infirmités dans le dit Hôpital-Général.

Une somme n'excédant pas cent livres courant, pour fournir les Vêtemens nécessaires aux Malades et Infirmes du dit Hôpital-Général.

Une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingts livres courant, pour le soutien des Enfants-trouvés dans l'Hôtel-Dieu de Québec.

Une somme n'excédant pas quinze livres courant, pour le Vêtement et Linge nécessaires des dits Enfants trouvés.

Une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour le soutien des Malades pauvres et indigens dans l'Hôpital du dit Hôtel-Dieu de Québec.

Une somme n'excédant pas six cens livres courant, pour le soutien des Enfants-trouvés dans l'Hôpital-Général des Sœurs Grises de Montréal.

Une somme n'excédant pas deux cens livres courant, pour le soutien des Aliénés renfermés dans l'Hôpital-Général.

Une somme n'excédant pas cinq cens livres courant, pour le soutien des Aliénés, des Enfants-trouvés, et des Malades indigens aux Trois-Rivières.

Une somme n'excédant pas cent cinquante livres onze schelings et trois deniers courant, pour rembourser une pareille somme avancée pendant l'année mil-huit-cent-trente-et-un par les Commissaires des Aliénés, Enfants-trouvés et Malades, pour l'achat de Vêtemens pour les Infirmes de l'Hôpital-Général, et pour les Enfants trouvés de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Une somme n'excédant pas soixante-ét-huit livres trois schelings et un demi-denier courant, pour rembourser une pareille somme due à raison des dépenses de l'année mil-huit-cent-trente-et-un, par les Commissaires des Insensés, Enfants-trouvés et Malades aux Trois Rivières.

Une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, pour payer les dépenses courantes de la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal.

Une somme n'excédant pas mille deux cent cinquante livres courant, pour rembourser en partie les dépenses encourues par la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal, pendant l'année mil-huit-cent-trente-et-un, pour le soutien de deux mille quatre cent soixante-ét-dix-huit Emigrés malades, pauvres et indigens.

Votre Comité suggère aussi qu'il serait avantageux de déclarer les Commissaires pour le tems d'alors, les Gardiens légaux des Enfants-trouvés, pendant leur minorité, et de les autoriser à donner ou refuser leur consentement au mariage de tels Enfants-trouvés aussi bien qu'à toute espèce de Contrats dans lesquels les Enfants-trouvés commis à leur charge peuvent se trouver intéressés; et votre Comité recommande qu'une clause à cet effet soit introduite dans le Bill qui sera passé dans la présente Session pour régler les devoirs de tels Commissaires.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

M. Young, du Comité Special auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à l'érection d'une maison de douane à Québec, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grefier, comme suit :

Votre Comité, ayant interrogé le Collecteur des Douanes de Sa Majesté, qui est aussi un des Commissaires

missioners appointed to superintend the building of the Custom House, and considered all the circumstances, have agreed to report as their opinion, that it is expedient to appropriate the sum required to complete the plan originally determined on.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to lay before this House, a Statement of the Names of all Commissioners or others entrusted with the distribution of Public Money who have not rendered their Accounts, or whose Accounts being rendered have not yet been audited, shewing the amount for which they are still accountable, the period when the Accounts were rendered, to what Officer transmitted, and in whose Office they are now detained, and what are the causes which prevent the final acquittance of such Commissioners.

*Ordered*, That Mr. Young, Mr. Neilson, Mr. Lee and Mr. Cuvillier do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to compel Wharfingers and others to adverteize unclaimed Goods in their possession, lost by the adjournment of the House, of yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Scott reported, that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

*Resolved*, That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of erecting Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, relating to Lods et Ventes, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Courteau reported, that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee to consider whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for printing the Provincial Statutes now in force, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

saires nommés pour surveiller la construction du Bureau de la Douane, et considéré toutes les circonstances, est convenu de faire rapport, comme étant son opinion, qu'il est expédié d'affecter la somme demandée pour compléter le plan tel qu'adopté originairement.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence qu'il lui plaise d'ordonner à l'Officier à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Etat des noms de tous les Commissaires et autres personnes concernés dans la distribution des Deniers Publics, qui n'ont pas encore rendu leurs Comptes, où dont leurs Comptes ayant été rendus, ne sont pas encore passés à l'Audition, faisant ressortir le montant dont ils sont encore comptables, l'époque où les Comptes furent rendus, à quel Officier ils ont été transmis, et dans quel Bureau ils sont maintenant retenus, et quelles sont les causes qui empêchent la décharge finale de tels Commissaires.

*Ordonné*, Que M. Young, M. Neilson, M. Lee, et M. Cuvillier présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour obliger les Possesseurs de Quais, et autres, à donner avis des articles non réclamés en leur possession, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Scott a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Adresse pour avoir les noms des Commissaires concernés dans la distribution des Deniers publics.

Comité sur le Bill concernant les Possesseurs de Quais.

Cours de Justice et Prisons, à être considérées.

Comité sur la Pétition relative aux Lods et Ventes.

*Résolu*, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'ériger des Cours de Justice et Prisons dans les différens Comtés de cette Province.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Faubourgs de Québec, relativement aux Lods et Ventes, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Comité sur les Statuts Provinciaux.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il ne serait pas expédié d'approprier une certaine somme d'argent pour faire imprimer les Statuts Provinciaux maintenant en force, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Dionne reported, that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Resolutions on  
Three Rivers  
Market Petition  
reported.

Mr. Deschamps, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, relating to a Market, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That it is expedient to allow certain Commissioners to be appointed for the purpose, to borrow a sum of money, not exceeding Six hundred pounds currency, to be applied for the purchase of two certain Lots of Land contiguous to the Market place, situate in Forge Street, in the Town of Three Rivers, and for other purposes connected with the Wood and Hay Market of that Town, and with the amelioration and improvement of both.

2. *Resolved*, That it is expedient to pledge the Public Funds of this Province, for the period of six years, for the payment of the interest which may accrue on the sum so to be borrowed.

3. *Resolved*, That for the purpose of securing the reimbursement of the said Capital sum so to be borrowed, it is expedient to determine that a certain moderate assessment be established and fixed on Houses and vacant Lots within the Town of Three Rivers, and that the same be, on Houses and vacant Lots of the annual value of Three pounds currency, and upwards, Four pence in the Pound annually.

4. *Resolved*, That it is expedient to amend the Act of the Forty first year of the Reign of His late Majesty George the Third, Chapter eleven, intituled, "An Act for better regulating the Common belonging to the Town of Three Rivers," with the view to regulate the application of the monies raised under the said Act, for the purpose of providing a Fund for the reimbursement of the said money so to be borrowed.

5. *Resolved*, That the said Funds so to be appropriated for meeting the reimbursement of the Capital sum to be borrowed, shall also be pledged for the reimbursement of the interest to be paid by the Public.

Resolution on  
W. Lindsay's  
Petition report-  
ed.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages, from the Committee of the whole House to whom was referred the Petition of William Lindsay, Senior, Esquire, of Quebec, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and is as followeth :

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum of Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, for the subsistence of William Lindsay, Esquire, during the term of his natural life.

Mr. Duval moved, seconded by Mr. Stuart, That the Question of concurrence be now put on the said Resolution.

Mr. Neilson moved in amendment, seconded by Mr. Létourneau, That the word "now," be struck out, and the following substituted : "the first of August."

The House divided on the Question of amendment :

Yea, 24.  
Nays, 28.

So

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Résolutions sur  
la Pétition con-  
cernant le Mar-  
ché des Trois-  
Rivières, rap-  
portées.

M. Deschamps, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières, relativement à un Marché, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles ont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédié de permettre à certains Commissaires qui seront nommés à cet effet, d'emprunter une somme d'argent n'excédant pas six cens livres courant, pour être employée à l'achat de deux certains Lots de terre contigus à la place de Marché, située dans la Rue des Forges dans la Villes des Trois-Rivières, et à d'autres objets qui ont rapport au Marché à Bois et à Foin, et à l'amélioration des deux Marchés.

2. *Résolu*, Qu'il est expédié d'engager les Fonds Publics de cette Province, pendant l'espace de six années, pour le paiement de l'intérêt que pourra produire la somme qui sera ainsi empruntée.

3. *Résolu*, Que pour assurer le remboursement de la dite somme principale, qui sera ainsi empruntée, il est expédié de statuer qu'il soit établi une Cotisation modique sur les Maisons et Lots vacans dans la Ville des Trois-Rivières, et qu'elle soit de quatre Deniers par livre annuellement, sur les Maisons et Lots vacans de la valeur annuelle de trois livres courant, et au-delà.

4. *Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Acte de la quarante-et-unième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, chapitre onze, intitulé "Acte pour mieux régler la Commune appartenante à la Ville des Trois-Rivières," dans la vue de régler l'application des Deniers prélevés en vertu du dit Acte, aux fins de pourvoir à un fonds pour le remboursement des dits Deniers à être ainsi empruntés.

5. *Résolu*, Que les dits Fonds qui seront ainsi affectés au remboursement de la somme principale qui doit être ainsi empruntée, seront aussi engagés pour le remboursement de l'intérêt qui sera payé par le Public.

Résolution sur  
la Pétition de  
W. Lindsay,  
rapportée.

M. Rémi Séraphin Bourdages, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de William Lindsay, père, Ecuyer, de Québec, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'une somme de deux cens livres sterling, par année, soit accordée à Sa Majesté, pour pourvoir à la subsistance de William Lindsay, Ecuyer, sa vie durant.

M. Duval a proposé, secondé par M. Stuart, Que la Question de concurrence soit maintenant mise sur la dite Résolution.

M. Neilson a proposé en amendement, secondé par M. Létourneau, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les suivants substitués : "le premier Août."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 24.  
Contre, 28.

Ainsi

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion;

The House divided thereon; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Cazeau, Clouet, De St. Ours, De Witt, Dionne, Duval, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Joliette, Knowlton, Larue, Laterrière, Lee, Panet, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon, Wright, Wurtele and Young, (29.)

Nays,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Fortin, Hency, Huot, Lafontaine, Lagueux, Mousseau, Neilson, Quesnel, Thibaudeau, Trudel, Valois, and Viger, (22.)

So it was carried in the Affirmative; and

The said Resolution being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yea, 28.

Nays, 23.

So it was carried in the Affirmative, and

Resolved, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

Mr. Duval moved, seconded by Mr. Stuart, For leave to bring in a Bill to make provision for the subsistence of William Lindsay, late Clerk of the Assembly of this Province.

The House divided on the Question:

Yea, 28.

Nays, 23.

So it was carried in the Affirmative, and

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

Mr. Duval moved, seconded by Mr. Stuart, That the said Bill be read a second time on Tuesday next.

The House divided on the Question:

Yea, 28.

Yea, 28.

So it was carried in the Affirmative, and

Ordered, Accordingly

Mr. Antoine Charles Taschereau, from the Committee of the whole House on the Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River St. Maurice, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Dionne, That the following Clause be added to the said Bill, and form the eighth Clause thereof:

"Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that no part of the said sum of Six thousand pounds be issued till all the appropriations now existing are satisfied or repealed, and any appropriations which may be made for the necessary and ordinary expenses of Government, Schools and Hospitals in the present Session; the appropriation for the Chambly Canal, for the year One thousand eight hundred and thirty three only excepted."

The House divided on the Question; and the Names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Blanchard, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dionne, Fortin, Hoyle, Joliette, Létourneau, Mousseau, Neilson, Valois and Viger, (13.)

Nays,

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale,

La Chambre s'est divisée sur icelle; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Cazeau, Clouet, De St. Ours, De Witt, Dionne, Duval, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Joliette, Knowlton, Larue, Laterrière, Lee, Panet, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon, Wright, Wurtele et Young, (29.)

Contre,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Fortin, Hency, Huot, Lafontaine, Lagueux, Mousseau, Neilson, Quesnel, Thibudeau, Trudel, Valois et Viger, (22.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

La dite Résolution ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle,

La Chambre s'est divisée :

Pour, 28.

Contre, 23.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

M. Duval a proposé, secondé par M. Stuart, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill pour subvenir à la subsistance de William Lindsay, ci-devant Greffier de l'Assemblée de cette Province.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 28.

Contre, 23.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

M. Duval a proposé, secondé par M. Stuart, Que le dit Bill soit lu une seconde fois Mardi prochain.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 28.

Contre, 23.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Ordonné, En conséquence.

M. Antoine Charles Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour la construction d'un Pont sur la Rivière Saint Maurice, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendeinemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Dionne, Que la Clause suivante soit ajoutée au dit Bill, et forme la huitième Clause d'icelui:—

"Pourvu toujours, et qu'il soit de plus Statué par l'autorité susdite, qu'aucune partie de la dite somme de six mille livres, ne soit avancée jusqu'à ce que toutes les appropriations déjà existantes soient payées ou révoquées, les appropriations qui pourront être faites pour les dépenses nécessaires et ordinaires du Gouvernement, pour les Ecoles et les Hôpitaux dans la présente Session, l'appropriation pour le Canal de Chambly pour l'année mil-huit-cent-trente-trois, seule exceptée."

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

Pour,

Messieurs Blanchard, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dionne, Fortin, Hoyle, Joliette, Létourneau, Mousseau, Neilson, Valois et Viger, (13.)

Contre,

Bill pour accorder une Pension à W. Lindsay, à la première fois.

Bill pour le Pont St. Maurice, rapporté.

Bill to grant a Pension to W. Lindsay, read the second time;

St. Maurice Bridge Bill reported.

Nays,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Déligny, Deschamps, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Goodhue, Heney, Heriot, Huot, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Laterrière, Panet, Peck, Quesnel, Scott, Solicitor General, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Wright, Wurtele and Young, (35.)

So it passed in the Negative.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be Engrossed.

Bankruptcy Law  
Enquiry Bill  
deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province, respecting Bankruptcy and Insolvency, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

Then, on Motion of Mr. Young, seconded by Mr. Dionne,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 26th December, 1831.

Letter and Pa-  
pers from the  
Honble: D. B.  
Viger.

Appendix (A.)

Answer to an  
Address.

MR. Speaker laid before the House, a Letter and two Papers by him received from the Honorable Denis Benjamin Viger, named to proceed to England, and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of the Imperial Parliament.

The said Letter and Papers form part of the Appendix (A.) at the end of this Volume.

Mr. Young, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address, of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to lay before this House, a Statement of the Names of all Commissioners or others entrusted with the distribution of Public Money who have not rendered their Accounts, or whose Accounts, being rendered, have not yet been Audited, shewing the Amount for which they are still accountable, the period when the Accounts were rendered, to what Officer transmitted, and in whose Office they are now detained, and what are the causes which prevent the final acquittance of such Commissioners, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that the Statement required will be rendered as soon as it can possibly be completed.

Reports of a  
School Visitor  
presented.

Mr. Badeaux presented to the House the Reports of the School Visitor for the Counties of Yamaska and Nicolet.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Bounty on  
Gaspé Fisheries  
deferred.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee to take into consideration the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of the District of Gaspé, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

St. Maurice  
Bridge Bill  
passed.

An Engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River St. Maurice, was read the third time.

Mr.

Contre,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Déligny, Deschamps, De St. Ours, De Witt, Dumoulin, Duval, Goodhue, Heney, Heriot, Huot, Knowlton, Lafontaine, Lagueux, Larue, Laterrière, Panet, Peck, Quesnel, Scott, le Solliciteur-Général, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Wright, Wurtele et Young, (35.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour l'en-  
quête des Lois  
de Banqueroutes,  
remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission à l'effet de s'enquérir des Lois en cette Province qui régissent les Banqueroutes et Faillites, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi prochain.

Alors sur Motion de M. Young, secondé par M. Dionne,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Lundi, 26 Décembre 1831.

MR. l'Orateur a mis devant la Chambre, une Lettre et deux Papiers qu'il a reçus de l'Honorable Denis Benjamin Viger, nommé pour se rendre en Angleterre, et y appuyer les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial.

La dite Lettre et Papiers font partie de l'Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

lettres et Pa-  
piers de l'Hon-  
orable D. B. Viger.

Appendice (A.)

M. Young, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence qu'il lui plaise d'ordonner à l'Officier à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Etat des noms de tous les Commissaires et autres personnes concernés dans la distribution des Deniers Publics, qui n'ont pas encore rendu leurs Comptes, ou dont les Comptes ayant été rendus, ne sont pas encore passés à l'Audition, faisant ressortir le montant dont ils sont encore Comptables, l'époque où les Comptes furent rendus, à quel Officier ils ont été transmis, et dans quel Bureau ils sont maintenant retenus, et quelles sont les causes qui empêchent la décharge finale de tels Commissaires, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, que l'Etat demandé sera remis aussitôt qu'il pourra être complété.

M. Badeaux a présenté à la Chambre les Rapports du Visiteur d'Ecole pour les Comtés de Yamaska et Nicolet.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Rapport du  
Visiteur d'Ecole  
présenté.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêches du District de Gaspé, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Prime sur les  
Pêches de Gu-  
pé, remise.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière Saint Maurice, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour le  
Pont St. Ma-  
rice, pausé.

M.

Mr. Solicitor General moved to Resolve, seconded by Mr. Bureau, That the Bill do pass.

The House divided on the Question:

Yea, 35.

Nays, 12.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Solicitor General do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Petition for aid towards improving the Road from St. John's to Laprairie.

Mr. Cuillier read in his place a Petition of Inhabitants of the Counties of Chambly, Laprairie, Rouville and Missiskoui, praying for further aid for improving the Road from St. John's to Laprairie.

Mr. Cuillier then moved, seconded by Mr. Leslie, That the said Petition be now received.

Mr. Speaker declined receiving the Motion, stating that the Petition now offered was of a local nature, the time fixed by the Rules of the House for receiving such Petitions having expired.

Ordered, That that part of the Speech of His Excellency the Governor in Chief, at the opening of the present Session, which relates to the Communication between Saint John's and Laprairie, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Ordered, That Mr. Lafontaine have leave to bring in a Bill for the organization of the Bar.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday the third of January next.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Taylor do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to provide for the Inspection of Sole Leather, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in St. Paul's Street, in the Lower Town of Quebec, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Lee do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ordered, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received on the twenty fifth ultimo, with the accompanying Papers relative to the erection of a Light House on the Island of Saint Paul, be referred to the Standing Committee of Trade.

Mr. Scott, from the Committee of the whole House on the Bill to compel Wharfingers, and others, to advertize unclaimed Goods in their possession, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered,

Sole Leather Inspection Bill passed.

Missiskoui Bay Canal Survey &c. Bill passed.

St. Paul's Street Market (Quebec) Bill passed.

Messenger relating to a Light House on St. Paul's Island referred.

Wharfingers Bill reported.

M. le Solliciteur-Général a proposé de résoudre, secondé par M. Bureau, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 35.

Contre, 12.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. le Solliciteur-Général porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Pétition pour une aide pour améliorer le Chemin de St. Jean jusqu'à Laprairie.

M. Cuillier a lu à sa place une Pétition des Habitants des Comtés de Chambly, Laprairie, Rouville et Missiskoui, demandant une aide ultérieure, aux fins d'améliorer le Chemin depuis Saint Jean jusqu'à Laprairie.

M. Cuillier a alors proposé, secondé par M. Leslie, Que la dite Pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur a refusé de recevoir la Motion, disant que la Pétition maintenant offerte était d'une nature locale, le temps fixé par les Règles de la Chambre pour recevoir de telles Pétitions étant expiré.

Cette partie de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport au Chemin entre St. Jean et Laprairie, sera référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Ordonné, Que cette partie de la Harangue de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport à la Communication entre Saint Jean et Laprairie, soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques.

Bill pour l'organisation du Barreau, la première fois.

Ordonné, Que M. Lafontaine ait la permission d'introduire un Bill pour l'organisation du Barreau.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi le trois Janvier prochain.

Bill relatif à des frais d'arpentages, etc. pour le Canal de la Baie de Missiskoui, passé.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent, afin de pourvoir aux frais d'arpentage, Devis Estimatifs et Plans pour un Canal depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à South River, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Taylor porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour l'inspection du Cuir à Semelle, passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à l'Inspection du Cuir à Semelle, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour un Marché dans la Rue St. Paul de Québec, passé.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de Débarquement dans la Rue Saint Paul, dans la Basse-Ville de Québec, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Lee porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Message relatif au Phare sur l'Ile St. Paul, référé.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu le vingt-cinquième du mois dernier, avec les papiers qui l'accompagnent, relativement à l'érection d'un Phare sur l'Ile Saint Paul, soient référés au Comité permanent de Commerce.

Bill concernant les Possesseurs de Quais, rapporté.

M. Scott, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour obliger les possesseurs de Quais, et autres, à donner avis des articles non réclamés en leur possession, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier et adoptés par la Chambre.

Ordonné,

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Resolution on Provincial Statutes reported.

Mr. Dionne, from the Committee of the whole House to consider whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for printing the Provincial Statutes now in force, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's table, and agreed to by the House; and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to provide the means of causing all the Provincial Statutes now in force to be compiled, digested and re-printed.

Provincial Statutes Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. L'aterrière have leave to bring in a Bill to provide for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes now in force.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Wednesday next.

Nova Scotia Intercourse Bill read the second time;

A Bill to amend a certain Act therein mentioned, relating to the encouragement of the Trade and Inter-course between this Province and the Province of Nova Scotia, was, according to Order, read a second time.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Committee on Petition relating to Female Penitents.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Citizens of Montreal, relating to a Charitable Institution similar to the Magdalén Hospital, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Colonel Heriot took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Colonel Heriot reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Committee on Bill concerning the Beaches, &amp;c. at Quebec.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Larue reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Assessment on Land.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of raising a Rate or Assessment on Lands held in free and Common Socage in this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Gugy took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Résolution sur les Statuts Provinciaux, rapportée.

M. Dionne, du Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il ne serait pas expédient d'approprier une certaine somme d'argent pour faire imprimer les Statuts Provinciaux maintenant en force, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir aux moyens de faire compléter et mettre en ordre tous les Statuts Provinciaux maintenant en force, et d'en ordonner la réimpression.

Bill concernant les Statuts Provinciaux, la première fois.

*Ordonné*, Que M. L'aterrière ait la permission d'introduire un Bill, pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill concernant le Commerce et les relations avec la Nouvelle-Ecosse, la seconde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Comité sur la Pétition relative aux Filles repenties.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Citoyens de Montréal, relativement à une Institution charitable pour les Filles repenties, ayant été lu ;

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

Le Colonel Heriot a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et le Colonel Heriot a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Comité sur le Bill concernant les Grèves, etc. à Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un Acte passé dans la septième année de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir à des Règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec," ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Larue a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur une Cotisation sur les terres.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédient de lever une Taxe ou Cotisation sur les Terres tenues en Franc et Commun Socage en cette Province, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Gugy a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

L'Ordre

Committee on  
Pot and Pearl  
Ashes Inspec-  
tion Bill;reported;  
engrossed.Committee on  
Insolvent Deb-  
tors relief Bill;The Bill re-  
ported;  
engrossed.Committee on  
Lods et Ventes  
Petition.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to afford relief, during a limited time, to Insolvent Debtors, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, relating to *Lods et Ventes*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Courteau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday next.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Courteau,

The House adjourned.

Tuesday, 27th December, 1831.

Report on  
Montreal City  
Bank Bill.Second Report  
of Committee of  
Expiring Laws.

Mr. De Witt, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," to be established in Montreal, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Saturday next.

Mr. De St. Ours, from the Standing Committee of Expiring Laws, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee are of opinion, That the Act of the 10th & 11th Geo. IV. cap. 3, intituled, "An Act to provide for the better Defence of the Province, and

26—27 Décembre. A. 1831. 219

Comité sur le  
Bill pour l'Inspec-  
tion de la  
Potasse et l'or-  
laissé,

L'Ordre de jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer, pour un tems limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourroit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Comité sur le  
Bill pour le sou-  
lagement des  
Débiteurs insol-  
vables

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour le soulagement, pendant un tems limité, des Débiteurs insolubles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport que le Comité avait passé un Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Comité sur la  
Pétition relative  
aux Lods et  
Ventes

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans de Québec, relativement aux Lods et Ventes, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi prochain.

Alors, sur Motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Courteau,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 27 Décembre 1831.

Rapport sur le  
Bill pour la Ban-  
que de la Cité,  
à Montréal

M. De Witt, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité," qui doit être établie à Montréal, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens ; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Second Rapport  
du Comité sur  
les Lois expi-  
rantes

M. De St. Ours, du Comité permanent des Lois expirantes, a présenté à la Chambre le second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :—

Votre Comité est d'opinion que l'Acte des 10e et 11e George IV, chapitre 3, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour

"to regulate the Militia thereof," ought to be continued and amended.

That the dispositions of the Act of the 10th & 11th Geo. IV. cap. 9, intituled, "An Act to authorize the expenditure of a certain sum of money, and to grant certain powers to the Commissioners of the Lachine Canal," which dispositions are to be continued, ought to be incorporated in the Act of the 9th Geo. IV. cap. 12, which Your Committee have recommended as to be continued and amended, and that the Act in question ought not to be continued.

That the Act of the 10th & 11th Geo. IV. cap. 37, intituled, "An Act further to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, concerning the Police of the Borough of William Henry, and of certain other Villages of this Province," ought to be continued without amendment.

That the Act of the 10th & 11th Geo. IV. cap. 51, intituled, "An Act to continue for a limited time certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé," ought to be continued without amendment.

That the Act of the 1st Will. IV. cap. 2, intituled, "An Act to facilitate the Administration of Justice respecting Enquêtes in Civil Matters before the Court of King's Bench for the Districts of Québec, Montréal and Three Rivers, and Inferior District of St. Francis," ought to be continued without amendment.

That the Act of the 1st Will. IV. cap. 35, intituled, "An Act to continue for a limited time the Acts for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers employed in the collection of the Revenues at the Inland Ports of this Province, and for other purposes," ought to be continued without amendment.

pour régler la Milice d'icelle," doit être continué et amendé.

Que les dispositions de l'Acte des 10e et 11e George IV, chapitre 9, intitulé "Acte qui autorise la dépense d'une certaine somme d'argent, et qui accorde certains pouvoirs aux Commissaires du Canal de Lachine," lesquelles dispositions doivent être continuées, pourraient être incorporées dans l'Acte de la 9e George IV, chapitre 12, que votre Comité a recommandé devoir être continué et amendé, et que l'Acte en question ne doit pas être continué.

Que l'Acte des 10e et 11e George IV, chapitre 37, intitulé "Acte pour continuer pour un tems limité, et amender un certain Acte y mentionné, qui pourroit à la Police du Bourg de William Henry, et de certains autres Villages en cette Province," doit être continué sans amendement.

Que l'Acte des 10e et 11e George IV, chapitre 51, intitulé "Acte pour continuer encore pour un tems limité certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de Gaspé," doit être continué sans amendement.

Que l'Acte de la 1ère. Guillaume IV, chapitre 2, intitulé "Acte pour faciliter l'administration de la Justice à l'égard des Enquêtes en matières civiles dans la Cour du Banc du Roi, pour les District de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et pour le District Inférieur de Saint François," doit être continué sans amendement.

Que l'Acte de la 1ère. Guillaume IV, chapitre 35, intitulé "Acte pour continuer, pour un tems limité, les actes qui règlent les Salaires et Emolumens des Officers employés à la perception du revenu aux Ports intérieurs de cette Province, et pour d'autres objets," doit être continué sans amendement.

Rapport sur le Bill du Pont d'A. Bourgault.

M. De St. Ours, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser André Bourgault dit Lacroix, à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'Yamaska, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Grefvier.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs Insolvables, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Dural porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour le soulagement des Débiteurs Insolvables, passé.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour continuer, pour un temps limité, et amender un

Report on A: Bourgault's Bridge Bill.

Mr. De St. Ours, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

*Ordonné*, Que les dit Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Congé d'absence.

*Ordonné*, Que M. De St. Ours ait la permission de s'absenter de cette Chambre, depuis demain, pour des affaires urgentes.

M. Clouet a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour le Chemin entre Lotbinière et Saint Jean d'Eschaillons.

Rapport d'un Commissaire des Communications Intérieures. Appendice (E.)

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.</p

an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec," reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Morin, Mr. Lee, Mr. Cuvillier, Mr. Joliette, and Mr. Taylor do compose the said Committee.

A Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

A Bill to make provision for the subsistence of William Lindsay, late Clerk of the Assembly of this Province, was, according to Order, read a second time.

Mr. Duval moved, seconded by Mr. Clouet, That the said Bill be engrossed.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Lafontaine, That the consideration of the said Motion be postponed to the first Tuesday in August next.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,  
Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Dumoulin, Fortin, Guillet, Hene, Huot, Lafontaine, Lagueux, Leslie, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Quesnel, Rochon, Thibaudeau, Trudel, Valois, and Viger (29.)

Nays,  
Messieurs Badeaux, Baker, Casgrain, Clouet, De St. Ours, De Witt, Dionne, Duval, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Joliette, Laterrière, Lee, Panet, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon, Wright, Wurtèle and Young, (26.)

So it was carried in the Affirmative, and  
*Ordered*, Accordingly.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of repealing in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's subjects in this Province, the right given to them by the Ancient Laws, of obtaining possession without purchase, of sufficient portions of unconceded wild Lands held from the Crown *à titre de Fief et Seigneurie*, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence thereon, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr.

VOL.—41.

un Acte passé dans la septième année de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à des règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec," a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes causes, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Morin, M. Lee, M. Cuvillier, M. Joliette et M. Taylor composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour subvenir à la subsistance de William Lindsay, ci-devant Greffier de l'Assemblée de cette Province, a été lu une seconde fois.

M. Duval a proposé, secondé par M. Clouet, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Lafontaine, Que la considération de la dite Motion soit remise au premier Mardi d'Août prochain.

La Chambre s'est divisée sur la Question, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, Dessaulles, Dumoulin, Fortin, Guillet, Hene, Huot, Lafontaine, Lagueux, Leslie, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Noël, Quesnel, Rochon, Thibaudeau, Trudel, Valois et Viger, (29.)

Contre,

Messieurs Badeaux, Baker, Casgrain, Clouet, De St. Ours, De Witt, Dionne, Duval, Goodhue, Gugy, Heriot, Hoyle, Joliette, Laterrière, Lee, Panet, Scott, le Soliciteur-Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Turgeon, Wright, Wurtèle et Young, (26.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Ordonné*, En conséquence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédié d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, communément appelé l'Acte des Tenures du Canada, ou d'adopter telles dispositions Législatives qui paraîtront les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois, d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des terres non concédées et incultes tenues de la Couronne, à titre de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Comité sur l'Acte des Tenures du Canada.

M.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Mr. Speaker having put the Question:

Shall the Committee have leave to sit again on Tuesday next?

The House divided thereon:

Yea, 38.

Nays, 3.

So it was carried in the Affirmative, and

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next.

Committee on  
Court Houses  
and Gaols.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of erecting Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Mr. Speaker having put the Question:

Shall the Committee have leave to sit again to-morrow?

The House divided thereon:

Yea, 36.

Nays, 14.

So it was carried in the Affirmative, and

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Committee on  
Bounty on  
Gaspé Fisheries.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of the District of Gaspé, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Turgeon took the Chair of the Committee.

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Duval, Fortin, Guillet, Huot, Joliette, Lagueux, Larue, Laterrière, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger and Wright.

And at half past Eight o'Clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Comité sur les  
Cours de Justice  
et Prisons.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait Rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la Question:

Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau Mardi prochain?

La Chambre s'est divisée sur icelle:

Pour, 38.

Contre, 3.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Comité pour une  
Prime sur les  
Pêches de Gaspé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédié d'ériger des Cours de Justice et des Prisons dans les différens Comtés de cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

M. l'Orateur ayant mis la question:

Le Comité aura-t-il la permission de siéger de nouveau demain?

La Chambre s'est divisée sur icelle:

Pour, 36.

Contre, 14.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêches du District de Gaspé, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Turgeon a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Déligny, Deschamps, De St. Ours, Dessaulles, De Witt, Dionne, Duval, Fortin, Guillet, Huot, Joliette, Lagueux, Larue, Laterrière, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Thibaudeau, Trudel, Turgeon, Valois, Viger et Wright.

Et à huit heures et demie, P. M. M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Wednesday, 28th December, 1831.

Ordinance relating to the Markets to be considered.

**R**ESOLVED, That this House will, on Saturday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider whether it would not be expedient to repeal an Act passed in the first year of William IV. 28, intituled, "An Act to suspend certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal."

A

Ordinance concernant les Marchés, à être considérée.

Mercredi, 28 Décembre 1831.

**R**ESOLU, Que, Samedi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il n'est pas expédié de rappeler un Acte passé dans la première année de Guillaume IV, Chapitre 28, intitulé, "Acte pour suspendre certaines parties d'une Ordinance y mentionnée, intitulée, "Ordinance portant règlement pour les Marchés dans les Villes de Québec et de Montréal, en la Province de Québec."

Une

Petition relating  
to Hucksters.

A Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, was presented to the House by Mr. Lee, and the same was received and read; praying that that part of the Ordinance 17, Geo. III. cap. 4, for regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal, which relates to Hucksters, suspended by the Act 1, Will. IV. cap. 28, be again put in force.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Committee of the whole House to consider whether it would not be expedient to repeal an Act passed in the first year of William the Fourth, chapter twenty eight, intituled, "An Act to suspend certain parts of an Ordinance therein mentioned, intituled, "An Ordinance for regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal."

*Ordered*, That the Petition of divers Forestallers in the City of Montreal, presented to this House on the twenty ninth ultimo, be referred to the said Committee.

Report on  
J.T. Drolet's  
Bridge Bill.

Mr. Louis Bourdages, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize Joseph Toussaint Drolet, to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River d'Yamaska, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Report on Bill  
relating to the  
Judges.

Mr. Louis Bourdages, from the Special Committee to whom was referred the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned; and, also, that part of the Message of His Excellency the Governor in Chief, which relates to the situation and to the Salary of the Judges, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Déligny, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next, and be the first Order of that day.

Mr. Solicitor General moved in amendment, seconded by Mr. Heneay, That the word "Friday," be struck out, and the word "Tuesday," substituted.

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 31.

Nays, 20.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, Accordingly.

Report on Sa-  
vings Banks  
Bill.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

That part of  
His Excellen-  
cy's Speech re-  
lating to the Road  
from the Town-  
ships to St.  
Hyacinthe,  
referred.

*Ordered*, That that part of the Speech of His Excellency the Governor in Chief at the opening of the present Session, which relates to the Road from the Townships to St. Hyacinthe, by the outlet of Lake Mem.

Pétition relati-  
vement aux Re-  
grattiers

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Lee, laquelle a été reçue et lue; demandant que la partie de l'Ordonnance de la 17e George III, Chapitre 4, portant règlements pour les Marchés dans les Villes du Québec et de Montréal, qui a rapport aux Regrattiers, suspendue par l'Acte Première, Guillaume IV, Chapitre 28, soit de nouveau mise en force.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il n'est pas expédié de rappeler un Acte passé dans la première année de Guillaume Quatre, Chapitre vingt-huit, intitulé, "Acte pour suspendre certaines parties d'une Ordonnance y mentionnée, intitulée, "Ordonnance portant règlements pour les Marchés dans les Villes de Québec et de Montréal, en la Province de Québec."

*Ordonné*, Que la Pétition de divers Regrattiers de la Cité de Montréal, présentée à cette Chambre le vingt-neuvième du mois dernier, soit référée au dit Comité.

M. Louis Bourdages, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser Joseph Toussaint Drolet à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière d'Yamaska, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Rapport sur le  
Bill du Pont de  
J. T. DroletRapport sur le  
Bill concernant  
les Juges.

M. Louis Bourdages, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, et aussi cette partie du Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, qui a rapport à la situation et au salaire des Juges, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Déligny, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain, et soit le premier Ordre de ce jour.

M. le Solliciteur-Général a proposé en amendement, secondé par M. Heneay, Que le mot "Vendredi" soit retranché, et le mot "Mardi" substitué.

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 31.

Contre, 20.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

Rapport sur le  
Bill pour des  
Banques d'E-  
pargnes.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour encourager l'établissement des Banques d'Epargnes en cette Province, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Cette partie de  
la Harangue de  
Son Excellence,  
relativement au  
Chemin des  
Townships à St.  
Hyacinthe, réfe-  
rée.

*Memphramagog*, be referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements.

Mr. Cuillier, from the Standing Committee of Public Accounts, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee, in obedience to the directions of Your Honorable House, have proceeded to the consideration of the several Petitions referred, in the order in which it was pleased the House to commit them.

And first, the Petition of *Charles Touchette*, Senior, of the *St. Roch Suburb*, praying to be indemnified for the loss he has sustained in the erection of a Light House on *Pointe des Monts*.

Your Committee called before them the Petitioner, as well as the Harbour Master, Member of the Trinity Board, who was employed on this occasion by that Corporation, to convey persons desirous of undertaking the work to be done, (among whom was the son of the Petitioner,) and to point out the spot on which the said Light House was to be erected.

The information which Your Committee have derived from the examination and evidence of these persons, is of a nature to enable them to make up their opinion on the merits of the application, without hesitation and difficulty; and they are unanimously of opinion, that it ought not be granted. Your Committee, on this subject, have been guided by principles of strict justice; and while they regret the loss which the Petitioner has sustained in the execution of a Contract offered to public competition, they are sensible that they must suppress every feeling of commiseration to shut the door at once, and they hope for ever after, to similar applications.

The next Petition to which the attention of Your Committee was directed, is that of *Olivier Larue*, Master Mason of the City of *Quebec*. The Petitioner prays for indemnity for alleged losses sustained by him occasioned by the delay incurred in obtaining payment of a Judgment recovered against the Commissioners for superintending the erection of a Common Gaol in the Town of *Three Rivers*.

Your Committee heard the Petitioner on the merits of his claim, and on referring to the proceedings of the House, when called on to make good the claims against the Commissioners, they find that by their Vote, embodied in the thirty first Chapter of the Acts passed in the third year of the Reign of His late Majesty *George the Fourth*, that the sum of £1498 3 2 was granted to the Petitioner in satisfaction of the said Judgment, and to cover his costs, and the interest due him on the said Judgment; which Vote was subsequently made good by a Warrant directed to the Receiver General of the Province, and paid out of the unappropriated monies in his hands.

Your Committee are not aware that the Petitioner can have any further claim against the Province, and they therefore recommend that his Petition be no longer entertained by the House.

The Petition of *Edouard Larue*, of the City of *Quebec*, next comes under the consideration of Your Committee. This claim is for distributing the Act relating to the tenure of Lands granted in free and common Socage, which had been reserved for the signification of His Majesty's pleasure. The Petitioner was requested by the Executive to perform this duty, and no Funds having been provided, the Petitioner made the necessary advances, and now claims reimbursement. This being

du Lac *Memphramagog*, soit référée au Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques.

M. Cuillier, du Comité permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grelot, comme suit:

Qu'en obéissance aux ordres de votre Honorable Chambre, votre Comité a procédé à la considération des diverses Pétitions qui lui ont été renvoyées, dans l'ordre qu'il a plu à la Chambre de les lui référer.

Et premièrement, sur la Pétition de *Charles Touchette*, Père, du Faubourg *Saint Roch*, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a essuyées dans la construction d'un Phare sur la *Pointe des Monts*.

Votre Comité a fait venir devant lui le Pétitionnaire, ainsi que le Maître du Havre, un des Membres du Bureau de la Trinité, lequel a été employé dans cette circonstance par la Corporation pour transporter les individus qui désiraient entreprendre les ouvrages qu'il y avait à faire, (au nombre desquels se trouvait le fils du Pétitionnaire) à l'effet d'indiquer la place où le Phare susdit devait être construit.

Les renseignemens que votre Comité s'est procurés par l'examen et les témoignages de ces individus, est de nature à lui permettre de former son opinion sur le mérite de cette réclamation, sans aucune hésitation ni difficulté; et il est unanimement d'opinion que cette réclamation ne devrait pas être accordée. Sur ce sujet, votre Comité a été guidé par des principes d'une justice exacte; et quoiqu'il ait pu regretter les pertes que le Pétitionnaire a pu souffrir dans l'exécution d'une entreprise qui était offerte à la concurrence du Public, il s'est néanmoins persuadé qu'il devait réprimer tout sentiment de commisération, et refuser dès à présent et pour toujours, ainsi qu'il l'espère, l'entrée, à de semblables demandes.

La Pétition à laquelle votre Comité a ensuite porté son attention, est celle d'*Olivier Larue*, Maître Maçon de la Cité de *Québec*. Le Pétitionnaire demande à être indemnisé rapport à des pertes qu'il allègue avoir éprouvées, à raison des délais qui ont eu lieu pour être payé d'un jugement qui avait été obtenu contre les Commissaires préposés pour surveiller la bâtie d'une Prison Commune dans la Ville des *Trois-Rivières*.

Votre Comité a entendu le Pétitionnaire sur les mérites de sa réclamation, et en référant aux procédés de la Chambre, lorsqu'elle a été appelée à faire bon des réclamations contre les Commissaires, votre Comité a trouvé que par son vote qui se trouve incorporé dans le trente-et-unième Chapitre des Actes passés dans la troisième année du Règne de Sa Majesté *George Quatre*, la somme de £1498 3s. 2d. avait été accordée au Pétitionnaire en satisfaction du dit Jugement, et pour couvrir les frais et intérêts qui lui étaient dus sur le Jugement susdit, lequel vote fut subséquemment acquitté par un Warrant adressé au Receveur-Général, et payé à même les Deniers non affectés qui étaient entre ses mains.

Votre Comité ne voit pas que le Pétitionnaire puisse avoir aucune autre réclamation contre la Province, et il recommande en conséquence que cette Chambre ne s'occupe plus ultérieurement de cette Pétition.

La Pétition d'*Edouard Larue*, de la Cité de *Québec*, est celle qui se présente ensuite à la considération de votre Comité. Cette réclamation est pour avoir distribué l'Acte qui a rapport à la Tenure des Terres accordées en franc et commun socage, lequel avait été réservé pour l'assentiment de Sa Majesté. L'Exécutif manda au Pétitionnaire qu'il eût à remplir ce devoir, et comme il n'y avait aucun fonds de pourvus pour ce service, le Pétitionnaire fit les avances nécessaires, et il en demande main-

a just and reasonable claim, Your Committee are of opinion ought to be allowed.

The Petition of *Antoine Charles Taschereau*, Esquire, Collector of His Majesty's Customs at *Ste. Marie de la Beauce*, prays for an allowance of £40 currency, per annum, for Custom House Rent, and to cover all Contingencies; and, also, for arrears at the same rate since the year 1825. The Petitioner founds his claim to this allowance upon a similar grant to the Collector at *Stanstead*, and considers himself entitled to be placed on the same footing. Your Committee having procured from the Petitioner sundry Documents, exhibiting the amount of Fees and Duties by him received at that Port, are of opinion that the small amount of Duties received, does not warrant the allowance prayed for.

On the Petition of *Joseph Hazard Terrill*, acting High Constable for the Inferior District of *St. Francis*, of *Charles Antoine Godefroy de Tonnancour*, Esquire, Coroner of the Inferior District of *St. Francis*; of *Carey McClellan Hyndman*, Crier of His Majesty's Court of King's Bench for the Inferior District of *St. Francis*, severally praying for Salaries, and to be placed on the same footing as similar Officers are placed in some of the other Districts. Your Committee, after mature deliberation, are of opinion that it is inexpedient for the present to grant the prayers of the Petitioners.

The Report of the Commissioners for the erection of a Bridge over the River *Chaudière*, and the Petition of *François Normand*, of the Township of *Three Rivers*, Architect, and of *Edouard Normand*, of the City of *Quebec*, Master Carpenter, connected therewith, next occupied the attention of Your Committee.

The Report gives a detail of the operations of the Commissioners, immediately after the falling of the Arch last winter, and exhibits a Statement of the Expenditure of the appropriations of the Legislature for the erection of the said Bridge.

By this Statement, it appears that the original Contract with the Messrs. *Normand*, for the erection of the Bridge, was £1949 15 0, which left a considerable over-appropriation at the disposal of the Commissioners; in consequence of this surplus, the Commissioners resolved to make such alterations in the Plans during the progress of the work as they thought would tend to improve the Bridge, and its approaches. The cost of these alterations were estimated before they were undertaken, and if no accident had occurred, the sum appropriated by the Legislature would have been nearly sufficient to complete the Bridge. The amount allowed to the Contractors for the said extra work, appears to be £591 15 0, making, together with the original Contract, a total of £2541 10 0. The falling of the Arch created an additional Expense of from £500 to £550, and the Commissioners were induced, from the responsibility of the Securities of the Contractors, to advance them the additional sum of £392 10 0, to avoid any delay which might have occurred from the want of immediate means on the part of the Contractors to complete the Bridge. It is from the responsibility of this sum which the Petitioners *François* and *Edouard Normand*, have prayed the House to release them, and to grant them a further indemnification for the loss they sustained by the failure of the former Arch.

To enable Your Committee to discharge their duty to the House, and do justice to the parties, they have called before them, one of the Petitioners, and one of the

maintenant le remboursement. Cette réclamation étant juste et raisonnable, votre Comité est d'opinion qu'elle devrait être accordée.

La Pétition d'*Antoine Charles Taschereau*, Ecuyer, Collecteur des Douanes de Sa Majesté à *Sainte Marie de la Beauce*, demande une allocation de £40 courant par année, pour loyer d'un Bureau pour la Douane, et pour couvrir toutes les dépenses contingentes d'icelui; et aussi, pour les arrérages à raison du même taux, depuis l'année 1825. Le Pétitionnaire pour appuyer cette demande se fonde sur ce que pareille allocation a été faite au Collecteur de *Stanstead*, et il considère avoir le droit d'être placé sur le même pied. Votre Comité ayant obtenu du Pétitionnaire divers Documens, lesquels montrent le montant des honoraires et droits qu'il reçoit au Port en question, est d'opinion que le peu de droits qui y sont perçus n'autorisent pas l'allocation qui est demandée.

Sur les Pétitions de *Joseph Hazard Terrill*, faisant les fonctions de Grand Connétable pour le District inférieur de *Saint François*; de *Charles Antoine Godefroy De Tonnancour*, Ecuyer, Coronaire du District inférieur de *Saint François*; de *Carey McClellan Hyndman*, Huissier Audiercer de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District inférieur de *Saint François*, toutes pour des appointemens, et demandant à être mis sur le même pied que le sont les Officiers exerçant les mêmes fonctions dans quelques-uns des autres Districts : Votre Comité est d'opinion, après mûre délibération, qu'il n'est pas expédié pour le présent, d'accorder les demandes des Pétitionnaires.

Le Rapport des Commissaires pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Chaudière*, et la Pétition de *François Normand*, de la Ville des *Trois-Rivières*, Architecte, et d'*Edouard Normand*, de la Cité de *Québec*, Maître Charpentier, qui y ont rapport, ont ensuite occupé l'attention de votre Comité.

Le Rapport donne un détail des opérations des Commissaires, immédiatement après la chute de l'Arche, qui eut lieu l'hiver dernier, et un Etat des Dépenses de la somme affectée par la Législature pour la construction du Pont susdit.

Il paraît, d'après cet Etat, que le Contrat originale avec les Messieurs *Normand*, pour la Construction de ce Pont, était de £1949 15s. ce qui laissait une somme considérable en sus de l'affectation, à la disposition des Commissaires. En conséquence de ce surplus, les Commissaires résolurent de faire certains changemens dans les Plans durant le cours de la construction, moyens qu'ils crurent nécessaires pour perfectionner le Pont et les abords à icelui. Les frais de ces altérations furent estimés avant l'entreprise, et s'il ne fut pas arrivé d'accident, la somme affectée par la Législature aurait à-peu-près suffi pour compléter le Pont. Le montant accordé aux Entrepreneurs paraît être de de £591 15s., ce qui, ensemble avec le prix du Contrat originale, présente une somme totale de £2541 10s. La chute de l'Arche occasionna une dépense additionnelle de £500 à £550, et les commissaires furent induits, d'après la responsabilité des Cautions des Entrepreneurs, à leur faire l'avance d'une somme additionnelle de £392 10s. pour ne point causer de retard, ce qui aurait pu avoir lieu, par le manque de moyens immédiats de la part des Entrepreneurs pour parachever le Pont. C'est rapport à la responsabilité de cette somme, que les Pétitionnaires *François* et *Edouard Normand* ont demandé à la Chambre qu'ils fussent libérés, et qu'il leur fut accordé une indemnité ultérieure pour la perte qu'ils avaient éprouvée par la chute de la première Arche.

Afin de mettre votre Comité en état de s'acquitter de son devoir envers la Chambre, et de rendre justice aux parties, il a fait venir devant lui un des Pétitionnaires,

Commissioners, and for the additional information derived from these sources, they refer to the Minutes of Evidence hereunto annexed. Your Committee are aware of the danger of holding out the hope of any remuneration from the Legislature for losses incurred by individuals in the execution of any Contract for Public Works, when such Contract is the result of public competition, and of mature deliberation; but they are warranted in stating to Your Honorable House, that the circumstances attending the execution of this particular work, are such as to induce Your Committee to recommend the prayer of the Petitioners, in as far as regards the release they require, to the favorable consideration of the House. Your Committee cannot, however, but disapprove of the motives of the Commissioners to extend the work contracted for, on the ground of an over-appropriation by the Legislature.

The Commissioners further report, that the Tolls now levied, although not one fourth part of those formerly paid by passengers in a Scow or Canoe, appear to them to be adequate to keeping of the Bridge in repair, and paying the Toll Keeper, and they suggest the expediency of passing an Act to authorize them or their successors in office to apply the Toll collected at the said Bridge to repairing of the same, and to make such other regulation relative thereto, as may be found expedient, which Your Committee beg leave to recommend.

The Petition of *William Sax*, of the Surveyor General's Department, prays for an augmentation of Salary, or a Pension for past services in addition thereto. The Petitioner founds his claim to the favorable consideration of the House, upon long services in the Office of the Surveyor General, and upon other services performed during the absence of the Surveyor General.

Taking the facts as stated in the Petition to be true, and they have no reason to doubt their accuracy, Your Committee are of opinion that they are not sufficient to warrant an acquiescence in the prayer of the Petitioner.

Another Petition, that of *Théodore Dulignon de Lamirande*, next came under the consideration of Your Committee. The Petitioner, according to his own Statement, is an old man of eighty years of age, served in General *Burgoyne's* Army, was made a Prisoner, detained several years in Prison, and was finally restored to his family, after having suffered innumerable hardships and distress. These facts are attested by Documents which have been laid before Your Committee, and under all the circumstances of the case, they recommend the Petitioner to be placed on the List of Militia Pensioners.

*Léon Gosselin*, of the City of *Montreal*, Esquire, Advocate, by his Petition claims the sum of £6 13s. 4d. amount of his account as Clerk to the Commissioners appointed by the House on a preliminary proceeding relative to the Contested Election for the Borough of *William Henry*. The account has been taxed by the Commissioners, and as the contest has not been brought to an issue, Your Committee recommend that the sum be in the meantime paid out of the Contingencies of the House.

*Samuel Brooks, Rufus Laberee and Moses Nichols*, Commissioners for expending a grant of money upon certain Roads in the Townships, pray for reimbursement

naires, et un des Commissaires. Quant aux renseignemens ultérieurs qu'il a obtenus de ces sources, il renvoie aux Minutes des Témoignages. Votre Comité connaît le danger qu'il y a de prêter des espérances pour des rémunérations de la part de la Législature pour des pertes encourues par des individus dans l'exécution d'entreprises pour des ouvrages publics, lorsque ces entreprises sont le résultat d'un concours public, et d'une délibération réfléchie. Mais il est bien fondé à dire à votre Honorable Chambre, que les circonstances qui ont accompagné l'exécution de cet ouvrage en particulier, sont telles, qu'elles ont induit votre Comité à recommander à la considération favorable de la Chambre la demande des Pétitionnaires, et ce, en autant que cela a rapport à la libération qu'ils demandent. Votre Comité ne peut néanmoins que désapprouver les motifs qui ont porté les Commissaires à augmenter les ouvrages pour lesquels il avait été passé un Contrat, sur le principe qu'il se trouvait un surplus d'allocation par la Législature.

Les Commissaires rapportent de plus, que les Péages qui sont maintenant prélevés, quoiqu'ils ne s'élèvent pas à la quatrième partie de ceux que payaient auparavant les passagers par les Bacs ou Canots, leur paraissent suffisants pour l'entretien du Pont, et pour payer le gardien du Pont, et ils recommandent la convenance qu'il y aurait de passer un Acte pour les autoriser, ou leurs successeurs en Office, à appliquer les Péages prélevés au dit Pont, pour en faire les réparations, et de faire tels règlements y relatifs, qui pourront être trouvés convenables ; ce que votre Comité prend la liberté de recommander.

La Pétition de *William Sax*, du Département de l'Arpenteur-Général, demande une augmentation d'appointement, ou une Pension pour services passés, en addition à ses appoinemens. Le Pétionnaire demande que la Chambre soit favorablement disposée à l'égard de sa réclamation ; s'appuyant sur ses longs services dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, et sur d'autres services qu'il a remplis durant l'absence de l'Arpenteur-Général.

En considérant comme avérés les faits cités dans la Pétition, et votre Comité n'a aucune raison de douter de la vérité de ces faits, Votre Comité est d'opinion qu'ils ne sont pas suffisants pour le porter à acquiescer à la demande de cette Pétition.

Une autre Pétition, celle de *Théodore Dulignon de Lamirande*, est ensuite venue sous la considération de votre Comité. Le Pétionnaire, d'après son propre exposé, est un vieillard de quatre-vingts ans, qui a servi dans l'armée du Général *Bourgogne* ; il a été fait prisonnier, et détenu pendant plusieurs années en Prison, et a été enfin rendu à sa famille, après avoir éprouvé des privations et des malheurs sans nombre. Ces faits sont attestés par des Documens qui ont été soumis devant votre Comité ; et sous toutes les circonsances du cas, votre Comité recommande que le Pétionnaire soit placé sur le Tableau des Miliciens auxquels il est accordé des Pensions.

*Léon Gosselin*, de la Cité de *Montréal*, Ecuyer, Avocat, réclame par sa Pétition, la somme de £6 13s. 4d., montant de son compte comme Clerc des Commissaires, nommés par la Chambre sur une procédure préliminaire, relativement à l'Election contestée du Bourg de *William Henry*. Le montant en a été taxé par les Commissaires, et comme la contestation n'a pas été amenée à sa fin, votre Comité recommande que cette somme, en attendant, soit payée à même les contingens de la Chambre.

*Samuel Brooks, Rufus Laberee et Moses Nichols*, Commissaires pour l'emploi d'un octroi de deniers sur certains Chemins dans les Townships, demandant à être

ment of monies expended by them beyond the grant of the Legislature.

The Auditor General of Public Accounts, a Member of Your Committee, being interrogated, states that the Petitioners are still accountable for large sums of the public money entrusted to them for the execution of the works in question, and that they have been called on to account for the same, which they have neglected to do. Under these circumstances, Your Committee do not consider it advisable to proceed further in the consideration of their Petition.

The Petitions of *John Jeffreys*, Keeper of the Common Gaol of the City and District of Quebec, and of *Thomas Cook* and *Edward Allen*, the Turnkeys of the said Gaol, severally pray for increase of Salaries.

The Gaoler grounds his claim for an increase of Salary on his being deprived of certain fees which his Predecessor in Office had received, and which were suppressed on account of their illegality, and on the arduous and responsible nature of his duties.

On referring to the Journals of the House, Your Committee find that in the Session of 1830, an increase of Salary was granted to the Gaolers of Quebec, Montreal and Three Rivers, principally on account of the suppression of the Fees in question. Your Committee therefore do not think it expedient to recommend any further increase for the present.

The same observation applies to the Turnkeys.

Your Committee next proceeded to the consideration of the Petition of *John Simpson*, Collector of Customs at the Port of *Côteau du Lac*.

The Petitioner states that the House did, in the Session of 1826, *Resolve*, "That a sum not exceeding £90 Sterling, be granted to His Majesty, to defray the Commission of the Collector at *Côteau du Lac*."

That the House, in the Session of 1827, adhered to the Resolution of 1826, without alteration. The Petitioner therefore prays that the House will make good its Votes, by passing an Act in his favor for £266 13 4. being the amount of arrears for his Salary from 1st May 1826 to the 1st January 1829.

On referring to the proceedings of the House on the occasion alluded to by the Petitioner, Your Committee find that the facts are correctly stated, but it will be sufficient to remind the House that the Vote in favor of the Petitioner, in 1826, was merely prospective, and was grounded on the continuation of an Act of the Legislature from which the Royal Assent was withheld.

It appears by the testimony of the Auditor General of Public Accounts, which is hereunto annexed, that the Petitioner claimed, in addition to the present application, large allowances for Clerks and other expenses, and also an allowance of £75 sterling a year, as compensation to himself, which have been allowed to him in his accounts.

Your Committee are therefore of opinion that the Petitioner can have no further claim on the Provincial Government of the nature stated in his Petition.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesdays next.

Mr. *Duval*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned; as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several

être remboursés des deniers qu'ils ont dépensés au-delà de la somme octroyée par la Législature.

L'Auditeur-Général des Comptes Publics, un des Membres de votre Comité, ayant été interrogé, a dit que les Pétitionnaires ont encore à rendre compte pour des sommes considérables des deniers publics qui leur ont été confiés à l'effet de faire les travaux en question; qu'ils ont été requis d'en rendre compte, ce qu'ils ont négligé de faire. Sous ces circonstances, votre Comité trouve qu'il n'est pas nécessaire de procéder ultérieurement à la considération de leur Pétition.

Les Pétitions de *John Jeffreys*, Gardien de la Prison Commune de la Cité et District de Québec, et de *Thomas Cook* et *Edward Allen*, Guichetiers de la dite Prison, demandent respectivement une augmentation d'appointement.

Le Geolier appuie sa demande pour une augmentation d'appointement, sur ce qu'on l'a privé de certains honoraires que recevait son prédecesseur, et qui furent supprimés, attendu leur illégalité, et exposant la nature des devoirs qu'il a à remplir, lesquels sont pénibles et d'une grande responsabilité.

En ayant recours aux Journaux de la Chambre, votre Comité voit que dans la Session de 1830, il fut accordé une augmentation d'appointement aux Geoliers de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, principalement rapport au retranchement des Honoraires en question. Votre Comité ne croit donc pas qu'il soit expédié de recommander aucune augmentation ultérieure pour le présent.

La même observation s'applique aux Guichetiers.

Votre Comité a ensuite procédé à la considération de la Pétition de *John Simpson*, Collecteur des Douanes au Port du *Côteau du Lac*.

La Pétition expose que dans la Session de 1826, la Chambre déclara, par une Résolution, "Qu'une somme n'excédant pas £90 sterling soit accordée à Sa Majesté, pour défrayer la Commission du Collecteur au *Côteau du Lac*."

Que dans la Session de 1827, la Chambre suivit les Résolutions de 1826, sans aucune altération. Le Pétitionnaire demande donc en conséquence, que la Chambre fasse bon de ses votes en passant un Acte en sa faveur pour £266 13s. 4d. qui est le montant d'arrérages pour ses appointements, à compter du 1er Mai 1826 au 1er Janvier 1829.

En ayant recours aux procédés de la Chambre, aux époques auxquelles il est fait allusion dans la Pétition, votre Comité trouve que les faits y sont cités d'une manière exacte; mais il suffira de rappeler à la Chambre que le vote en faveur du Pétitionnaire en 1826, n'était seulement qu'en perspective, et fut basé sur la continuation d'un Acte de la Législature, auquel la Sanc-tion Royale n'a pas été donnée.

Il paraît, d'après le Témoignage de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, lequel est ci-joint que le Pétitionnaire réclamait, outre sa demande actuelle, de fortes allocations pour un Commis de Bureau, et pour d'autres dépenses, et aussi une allocation de £75 sterling par année, comme compensation pour lui-même, qui lui ont été allouées dans ses comptes.

Votre Comité est en conséquence d'opinion, que le Pétitionnaire n'a droit à aucune autre réclamation ultérieure envers le Gouvernement Provincial, de la nature de celle mentionnée dans sa Pétition.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

M. *Duval*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens

several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Report on Saint Charles Bridge Bill.

Mr. Duval, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize certain persons therein mentioned, to build a Toll Bridge over the River St. Charles, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Answer to an Address:

Mr. Stuart, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of the twenty third ultimo, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be graciously pleased to inform the House, whether any and what measures have been taken to carry into effect the Statute of the tenth and eleventh George the Fourth, chapter thirty nine, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money for more completely exploring certain parts of this Province," had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer :

That the appropriation of a sum of money for Exploring the remote parts of the District of Quebec, made by the Act referred to in the Address, was now for the first time brought under his notice, it having been made previous to his entering upon the Government of the Province; and that he should lose no time in appointing fit and proper persons as Commissioners, to carry the Law into effect.

Bill concerning the Beaches, &c. at Quebec, passed.

An Engrossed Bill to continue for a limited time and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Huot do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Pot and Pearl Ashes Inspection Bill passed.

An Engrossed Bill to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Rémi Séraphin Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Canada History Bill read the second time;

Provincial Statutes Bill read the second time;

referred.

*Ordered*, That the Order of the day for the second reading of the Bill to appropriate a certain sum of money for obtaining Historical Documents relating to the early times of Canada, lost by the adjournment of the House, on Saturday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill to provide for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes now in force, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*

mens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Rapport sur le Bill pour un Pont sur la Rivière St. Charles.

M. Duval, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser certaines personnes y mentionnées, à bâti un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Réponse à une Adressse.

M. Stuart, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse du vingt-troisième du mois dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il plaise gracieusement à Son Excellence d'informer la Chambre, s'il a été pris quelques et quelles mesures pour mettre à effet le Statut des dixième et onzième George Quatre, chapitre trente-neuf, intitulé "Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province," avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la réponse suivante :

Que l'affectation d'une somme d'argent pour explorer les parties éloignées du District de Québec, pourvue par l'Acte auquel il est référé dans l'Adressse, était maintenant pour la première fois soumise à sa considération, cette affectation ayant eu lieu avant qu'elle se fut chargée du Gouvernement de la Province ; et qu'elle procéderait sans délai à nommer des personnes propres et convenables comme Commissaires pour mettre la Loi à exécution.

bill concernant les Grèves, etc. à Québec, passé.

Un Bill, grossoyé pour continuer, pour un tems limité et amender un Acte passé dans la septième année de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir à des Règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec," a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Huot porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

bill pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, passé.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un tems limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Rémi Séraphin Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

bill relatif à l'Histoire du Canada, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour apprécier une certaine somme d'argent, pour obtenir des Documents Historiques concernant les premiers tems du Canada, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli, et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

bill concernant les Statuts provinciaux, lu la seconde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Lois, a été lu une seconde fois ;

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*,

*Ordered*, That Mr. *Laterrière*, Mr. *Morin*, Mr. *Heney*, Mr. *Panet*, and Mr. Solicitor General do compose the said Committee.

Committee on  
Bounty on  
Gaspé Fisheries.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of Gaspé, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Turgeon* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Turgeon* reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Friday next.

Committee on  
Parish and  
Townships  
Officers Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to provide for the holding and regulating of Parish and Township Meetings, and also for regulating the choice and duty of Parish and Township Officers, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Dionne* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Morin*,

The House adjourned till Friday next.

*Friday, 30th December, 1831.*

Motion respect-  
ing a Member  
of the Committee  
of Grievances.

The Motion re-  
ferred to the  
Committee of  
Privileges.

**M**r. *Lafontaine* moved to resolve, seconded by Mr. *Morin*, That as a Member of the Committee of Grievances, he has a right to be present and to vote at all the deliberations thereof, and that he cannot, under any circumstances, be deprived of that right by the Members of the said Committee.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Gugy*, That the consideration of the said Motion be now referred to a Committee of the whole House.

Mr. *Duval* moved in amendment, seconded by Mr. *Lee*, That all the words after "That," be struck out, and the following substituted: "the said Motion be referred to the Committee of Privileges, to report thereon without delay."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 28.

Nays, 24.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on Mr. *Louis Bourdages*' Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, Accordingly.

Leave of absence

*Ordered*, That Mr. *Turgeon* have leave to absent himself from this House, for one month, for urgent reasons.

Composition of  
the Legislative  
and Executive  
Councils to be  
considered.

*Resolved*, That this House will, on Tuesday, the tenth of January next, resolve itself into a Committee of the whole House, for the purpose of taking into consideration the composition of the Legislative and Executive Councils of this Province, and of considering whether

VOL.—41.

*Ordonné*, Que M. *Laterrière*, M. *Morin*, M. *Heney*, M. *Panet* et M. le Solliciteur-Général composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêches du District de Gaspé, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Turgeon* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Turgeon* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Vendredi prochain.

Comité pour une  
Prime sur les  
Pêches de Gas-  
pé.

Comité sur le  
Bill concernant  
les Officiers de  
Paroisse et  
Township.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la tenue et au règlement des Assemblées des Townships, et aussi pour régler l'Election et les devoirs des Officiers de Paroisse et de Township, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dionne* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Alors sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Morin*,

La Chambre s'est ajournée à Vendredi prochain.

*Vendredi, 30 Décembre 1831.*

**M**r. *Lafontaine* a proposé de résoudre, secondé par M. *Morin*, Que comme Membre du Comité des Grievances, il a le droit d'assister à toutes les délibérations et d'y voter, et qu'il ne peut être privé de ce droit par les Membres du dit Comité, dans aucune occasion.

Motion au sujet  
d'un Membre  
du Comité des  
Grievances.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Gugy*, Que la considération de la dite Motion soit maintenant renvoyée à un Comité de toute la Chambre.

La Motion ré-  
férée au Comité  
de Priviléges.

M. *Duval* a proposé en amendement, secondé par M. *Lee*, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les suivants substitués: "La dite Motion soit référée au Comité de Priviléges, pour en faire rapport sans délai."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 28.

Contre, 24.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la motion de M. *Louis Bourdages*, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. *Turgeon* ait la permission de s'absenter de cette Chambre, pour causes urgentes, durant un mois.

Congé d'absence.

Résolu, Que, Mardi, le dixième Janvier prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la composition des Conseils Exécutif et Légitif en cette Province, et de considérer s'il ne serait pas expédient de demander la réforme

Composition des  
Conseils Exécutif  
et Légitatif  
à être considé-  
rée.

whether it would not be expedient to pray for the thorough Reform of the said Councils, and what would be the best means of effecting the said object.

Call of the House.

Mr. Louis Bourdages moved to Resolve, seconded by Mr. Antoine Charles Taschereau, That a Call of this House be made on Tuesday the tenth day of January next.

The House divided on the Question:

Yea, 38.

Nay, 10.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

Resolved, That such Members as shall not then attend be sent for in custody of the Sergeant at Arms attending this House.

Ordered, That Mr. Speaker do cause Circular Letters to be written immediately to the absent Members, enclosing to them Copies, signed by the Clerk of this House, of the preceding Resolutions.

Court Houses and Gaols deferred.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of erecting Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province, lost by the adjournment of the House, on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Monday next, resolve itself into the said Committee.

A. Bourgault's Bridge Bill, deferred.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, lost by the adjournment of this House, on Tuesday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

Lods et Ventes Petition deferred.

Ordered, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, relating to Lods et Ventes, lost by the adjournment of the House, on Wednesday last, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

Internal Communications: Report of Commissioners presented. Appendix (E.)

Mr. Neilson presented to the House the Report of the Commissioners for the Road from Ha! Ha! Bay towards Rimouski.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Petition of divers persons interested in the felling and disposal of Timber.

A Petition of divers Merchants, and others, interested in the felling and disposal of Timber, was presented to the House by Mr. Morin, and the same was received and read; setting forth: That the Sales of, or Licences to sell, Timber growing upon uncleared and ungranted Lands in this Province, directed by a single Office established at Quebec, whose operations and receipts have been hitherto out of the control of the Provincial Legislature, are, to the individuals interested in that trade, a source of numerous inconveniences, and a subject of grievance to the Public in general, which has the Constitutional right of seeing, by means of its Representatives, that such considerable sums, levied upon it, be applied to public objects, for the advantage of all, and especially to the improvement of the branch of industry or commerce which produces them: That in the humble opinion of the Petitioners, it would be absolutely necessary in order to attain that result and to give greater extent and regularity to the felling of valuable timber which abundantly grows in parts of the Province not distant, that the Provincial Legislature should adopt in that respect

réforme entière des dits Conseils, et quels en seraient les meilleurs moyens.

Appel de la Chambre.

M. Louis Bourdages a proposé de résoudre, secondé par M. Antoine Charles Taschereau, Qu'il soit fait un appel de cette Chambre, Mardi le dixième jour de Janvier prochain.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 38.

Contre, 10.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Résolu, Qu'on envoie querir sous la garde du Sergent d'Armes, qui assiste à cette Chambre, ceux des Membres qui ne seront pas alors présents.

Ordonné, Que M. l'Orateur fasse écrire immédiatement des Lettres Circulaires aux Membres absens, leur transmettant des Copies des Résolutions précédentes, signées par le Greffier de cette Chambre.

Ordre sur les Cours de Justice et Prisons, remis.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'ériger des Cours de Justice et Prisons dans les différents Comtés de cette Province, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill du Pont d'A. Bourgault, remis.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser André Bourgault dit Lacroix, à bâtir un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'Yamaska, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Pétition relative aux Lods et Ventes, remis.

Ordonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Faubourgs de Québec, relativement aux Lods et Ventes, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Rapport de Commissaires des Communications intérieures présentés.

M. Neilson a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour le Chemin depuis la Baie du Ha! Ha! jusqu'à Rimouski.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Pétition de diverses personnes intéressées dans la coupe et vente des Bois.

Une Pétition de divers Marchands et autres, intéressés dans la coupe et vente des Bois, a été présentée à la Chambre par M. Morin, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Ventes ou Licences pour la coupe des Bois qui croissent sur les Terres non défrichées et non concédées de cette Province, sous la direction d'un seul Bureau établi à Québec, dont les opérations et recettes ont été jusqu'ici hors du contrôle de la Législature Provinciale, sont pour les Personnes engagées dans ce Commerce une source de grands inconvénients et un sujet de griefs pour le public en général qui a le droit constitutionnel de voir, par le moyen de ses Représentants, à ce que des sommes d'argent aussi considérables levées sur lui soient appliquées à des objets publics, pour l'avantage et sur tout à l'amélioration de la branche d'Industrie ou de Commerce qui les produit: Qu'à l'humble opinion des Pétitionnaires, il serait aussi d'une absolue nécessité pour attendre ce résultat et pour donner plus d'extension et de régularité à la coupe des Bois précieux qui croissent en abondance dans des parties de la Province qui ne sont pas bien éloignées, que la Législature Provinciale adoptât à cet égard des mesures,

qui

respect measures, which would insure the necessary protection and a durable prosperity to this trade so important to the Colony : That more particularly in that part of the Country which most of the Petitioners have had an opportunity of observing, upon the banks of the River *Ottawa*, the waters of which transport a considerable proportion of the timber exported, the inconveniences before mentioned have been vividly felt ; the rapids and dangerous passages there to be encountered, frequently annihilating the fruit of tedious labour and causing the loss of several lives ; yet those obstacles are susceptible of improvements, which, diminishing danger and loss, would at the same time have the effect of augmenting the importance of this Commerce, and bringing into the Market a greater quantity of the article, and at a cheaper rate : That also, the Rivers tributary to the *Ottawa*, on the *Lower Canada* side, would, by means of ameliorations, cheap, in comparison to their utility, afford access to the extensive and available forests which surround their sources ; advantages that the nature of the Country has procured to the adjacent parts of *Upper Canada*, where the Rivers, flowing through a level tract, present a means of safe and easy communication : That the Revenues arising from the Sale of, or from Licences to sell Timber on waste Lands, should in reason be applied to those improvements, for which they would be amply sufficient : That notwithstanding repeated assurances given to some of the Petitioners that those revenues would be appropriated solely to that purpose, an inconsiderable portion only has been so employed, and indeed there seems to be a total cessation of such ameliorations, which, besides, could not be executed in a solid manner, unless under the authority of the Legislature : That the Petitioners also beg leave to represent to the House, that the price or sum at present exacted for felling Red Pine, the principal timber in that part of the Province, is much too high, and ought to be reduced, so as to suit that branch of industry : That likewise the upset price established for the sale of Lands upon the banks of that River, by the same Office, (which has the direction of this important part also, of the public service) is much too considerable, either to encourage the clearing of those Lands by agriculturalists, or to admit of their being purchased for the sake of the timber ; and the want of a proper superintendence in the Country, occasions also, in this particular, the disadvantageous effects before alluded to : That the establishment in the different Sections of the Country, under the direction of a central Office, of responsible Agents, whose duty it would be to sell the timber, to fix the limits of each Chanty, and to report to the Legislature the easiest and most necessary improvements, would facilitate considerably the execution of the objects beforementioned : That having thus exposed to the House various subjects connected with the felling of timber, the Petitioners beg leave to express their belief that the actual regulations respecting the inspection and measuring of timber prevent the Lumber Merchant, when he has reached *Quebec*, from being on that footing of equality with the Exporter which he ought ; and that it would be therefore expedient that the Legislature, in its wisdom, should direct its attention to that object, and to others relating thereto, in a manner equitable to all ; and praying the House to take their Petition into its favorable consideration, and adopt such measures thereupon as in its wisdom may seem advisable.

*Resolved*, That the said Petition be referred to a Committee of five Members, to examine the contents thereof, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*,

qui pussent assurer une protection suffisante et une prospérité durable à un Commerce si important pour la Colonie : Que c'est surtout dans cette partie du Pays, que la plupart des Pétitionnaires ont eu occasion d'examiner sur les Bords de la Rivière des *Outaouais*, dont les eaux transportent une grande partie des Bois destinés à l'exportation que les inconvénients dont il est parlé ci-dessus se sont fait vivement sentir ; les Rapides et passages dangereux qu'on y rencontre faisant souvent perdre le fruit de pénibles travaux, et causent la perte de beaucoup de monde ; cependant ces obstacles sont susceptibles d'améliorations qui en diminuant les dangers et les pertes auraient l'effet d'augmenter l'importance de ce Commerce et de jeter sur le Marché une plus grande quantité de cet article et à plus bas prix : Que de plus, les Rivières tributaires de l'*Outaouais* du côté du *Bas-Canada*, donneraient au moyen d'améliorations peu coûteuses en les comparant avec leur utilité, accès à des Forêts immenses et exploitables qui les environnent, avantages que la nature du Pays a procurés aux parties adjacentes du *Haut-Canada*, où les Rivières coulant par un Pays plan présentent une voie de transport sûre et facile : Que les Revenus provenant des ventes ou licences pour la coupe des Bois sur les Terres incultes devraient être en justice appliqués à ces améliorations auxquelles ils suffiraient amplement : Que malgré des assurances répétées données à quelques-uns des Pétitionnaires que ces Revenus seraient appliqués exclusivement à cet objet, il n'en a été ainsi employé qu'une petite portion, et même il paraîtrait qu'il y a une cessation totale de telles améliorations qui en outre ne sauraient être faites d'une manière durable que sous l'autorité de la Législature : Que les Pétitionnaires demandant en outre à exposer à la Chambre que le prix ou la somme levée maintenant pour la coupe du Pin rouge qui est le Bois dominant dans cette partie de la Province est beaucoup trop haut et devrait être réduit de manière à convenir à cette Branche d'Industrie : Que pareillement le *minimum* établi pour la vente des Terres situées sur les bords de cette Rivière par le même Bureau qui a aussi la direction de cette partie importante du service public est de beaucoup trop considérable pour encourager le défrichement de ces Terres, par des Agriculteurs ou pour qu'elles puissent être achetées pour le Bois, et le manque d'une surveillance convenable dans le Pays occasionne aussi à cet égard les effets désavantageux ci-dessus mentionnés : Que l'établissement dans différentes parties du Pays sous la direction d'un Bureau central, d'agents responsables, dont le devoir serait de vendre les Bois, de fixer les limites de chaque Chantier, et faire rapport à la Législature des améliorations les plus faciles et les plus nécessaires faciliterait beaucoup l'attention des objets ci-dessus mentionnés : Qu'ayant ainsi exposé à la Chambre les divers sujets liés à la coupe des Bois, les Pétitionnaires demandent à exprimer leur croyance, que les Règlements actuels touchant l'inspection et le mesurage du Bois, empêchent le Marchand de Bois lorsqu'il est rendu à *Québec*, de se trouver avec l'Exportateur sur le pied d'égalité qui devrait exister, et qu'il serait en conséquence expédié que la Législature, dans sa sagesse, tournât son attention sur cet objet et autres qui y ont rapport, de manière à ce que tous aient les mêmes avantages ; et priant la Chambre de prendre leur Pétition en sa considération favorable, et d'adopter telles mesures sur icelle que dans sa sagesse elle jugera convenables.

*Résolu*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*,

*Ordered*, That Mr. Morin, Mr. Neilson, Mr. Young, Mr. Laterrière, and Mr. Leslie do compose the said Committee.

Instruction.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into any inconveniences or injuries which may result from the privileges granted by the Crown for cutting Lumber throughout the Province.

Petition of J.  
Ryan for re-  
stitution of  
Civil Rights.

A Petition of John Ryan, of the City of Quebec, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner, on the fifteenth day of July last, was in the act of giving Evidence (in the usual manner) before the Quarter Sessions in the City of Quebec, touching the moral delinquency of one John Beckford: That irrelevant questions were put to the Petitioner, and though conscientiously replied to, the Court declared the Petitioner's Evidence inadmissible, and the Culprit set at large: That in the month of August last, William Phillips, one of the Justices of the Peace for the District of Quebec, refused the attestation of the Petitioner: That on the ninth of December instant, F. X. Perrault, one of the District Clerks of the Peace, refused the deposition of the Petitioner relative to the moral turpitude of a youth of the said City, and who was not proceeded against: That the Petitioner as Agent to the Montreal Steam Tow Boat Company in the said City, enjoys a comfortable situation, the conscious result of years of probity and assiduity: That incompetency as a witness not only deprives the Petitioner of present employ, but will prove a serious obstacle in earning a subsistence for a numerous family wholly dependant on the Petitioner; and earnestly imploring restoration of Civil Rights.

referred.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

Canada History  
Bill passed.

An Engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for obtaining Historical Documents relating to the early times of Canada, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Stuart do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Wharfingers  
Bill passed.

An Engrossed Bill to compel Wharfingers, and others, to advertize unclaimed Goods in their possession, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Motion re-  
lating to  
Members ac-  
cepting Offices  
of profit, &c.

Mr. Stuart moved to resolve, seconded by Mr. Lee, That this House will, on the tenth of January next, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of expunging the Resolution of this House, of the 15th February, 1831, relating to the disqualification of Members, by reason of their accepting Office, or becoming accountable for Public Monies.

The House divided on the Question; and the Names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Baker, Casgrain, Clouet, Cuvillier, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Larue, Létourneau, Lee, Panet and Stuart, (13.)

Nay,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Courteau, Déligny, Deschamps, De Witt, Dionne, Guillet, Heney, Hoyle,

*Ordonné*, Que M. Morin, M. Neilson, M. Young, M. Laterrière et M. Leslie composent le dit Comité.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité de s'enquérir d'aucuns inconveniens ou désavantages qu'peuvent résulter des priviléges accordés par la Couronne pour couper des Bois dans la Province.

Instruction.

Une Pétition de John Ryan, de la Cité de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le quinzième jour de Juillet dernier le Pétitionnaire ayant été appelé devant la Cour des Sessions de Quartier de ce District, pour rendre témoignage dans une certaine poursuite Criminelle contre un nommé John Beckford, des questions étrangères au sujet furent faites au Pétitionnaire et sur ses réponses consciencieuses, la Cour refusa de recevoir le témoignage du Pétitionnaire et le prévenu fut élargi: Que dans le mois d'Août dernier William Phillips, Ecuyer, l'un des Juges de Paix de ce District, refusa l'attestation du Pétitionnaire: Que le neuvième jour du présent mois de Décembre F. X. Perrault, Ecuyer, l'un des Greffiers de la Paix du District refusa d'admettre l'attestation du Pétitionnaire contre un individu de cette Cité, prévenu d'un délit immoral contre lequel en conséquence il ne fut pris aucune procédure: Que le Pétitionnaire comme Agent à Québec, de la Compagnie des Barques-à-Vapeur, de remorque, jouit d'une situation avantageuse que son assiduité et sa probité à remplir ses devoirs lui ont mérité, et que le refus d'admettre son témoignage, va non seulement le priver de cette situation, mais encore de presque tout moyen de gagner sa vie et de soutenir une famille nombreuse qui dépend entièrement du Pétitionnaire; et supplie la Chambre de le réhabiliter dans la jouissance de tous ses droits Civils.

Pétition de J.  
Ryan, pour le  
rétablissement de  
droits civils.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Cours de Justice.

Un Bill grossoyé pour apprécier une certaine somme d'argent, pour obtenir des Documens Historiques concernant les premiers temps du Canada, a été lu pour la troisième fois.

Bill relatif à  
l'Histoire du  
Canada, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Stuart porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour obliger les possesseurs de Quais, et autres, de donner avis des articles non réclamés en leur possession, a été lu pour la troisième fois.

Bill concernant  
les Possesseurs  
de Quais, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Stuart a proposé de résoudre, secondé par M. Lee, Que le dixième Janvier prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il n'est pas exécutif de biffer la Résolution de cette Chambre du 15 Février 1831, qui a rapport à la disqualification des Membres, à raison de ce qu'ils auraient accepté des Offices, ou seraient devenus comparables de Deniers Publics.

Motion relative-  
ment aux Mem-  
bres qui accep-  
tent des Offices  
de profit.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, il ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Baker, Casgrain, Clouet, Cuvillier, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Larue, Laterrière, Lee, Panet et Stuart. (13.)

Contre,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Courteau, Déligny, Deschamps, De Witt, Dionne, Guillet, Heney, Hoyle,

*Hoyle, Huot, Joliette, Lafontaine, Leslie, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Quesnel, Rochon, Thibaudéau, Valois, Viger, Wright and Young. (28.)*

So it passed in the Negative.

Resolution on  
Bounty on  
Gaspé Fisheries  
reported.

Mr. Turgeon, from the Committee of the whole House to take into consideration the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of the District of Gaspé, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and is as followeth:—

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to establish a Bounty on the produce of the Fisheries in this Province, and on what, being the produce of Fisheries in the said Province, is exported from Quebec.

Mr. Thibaudéau moved to Resolve, seconded by Mr. Larue, That this House doth concur with the Committee in the said Resolution.

The House divided on the Question:

Yea, 33.

Nays, 11.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

Committee on  
Hospitals:

The Order of the day for the House in Committee on the Fourth Report of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, being read;

*Ordered*, That the Third Report of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, presented to the House on the twentieth instant, be referred to the said Committee.

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same; and, also, that he was directed by the Committee to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday the seventh of January next.

Committee on  
New Custom  
House at  
Quebec.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the erection of a Custom House at Quebec, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Guillet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Guillet reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday the seventh of January next.

*Hoyle, Huot, Joliette, Lafontaine, Leslie, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Quesnel, Rochon, Thibaudéau, Valois, Viger, Wright and Young. (28.)*

Ain si elle a passé dans la Négative.

Résolution pour  
une Prime sur  
les Pêches de  
Gaspé, rapportée.

M. Turgeon, du Comité de toute la Chambre pour considérer l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêches du District de Gaspé, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédié d'établir une Prime sur le produit des Pêches en cette Province, et sur ce qui étant le Produit des Pêches dans la dite Province, est exporté de Québec.

M. Thibaudéau a proposé de résoudre, secondé par M. Larue, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Résolution.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 33.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Résolu*, En conséquence.

Comité sur les  
Hôpitaux.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Quatrième Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la Régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le Troisième Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, présenté à la Chambre le vingtième du courant, soit référé au dit Comité.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir; et aussi, qu'il était enjoint par le Comité de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Samedi, le septième Janvier prochain.

Comité sur la  
nouvelle Maison  
de Douane à  
Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à l'érection d'une Maison de Douane à Québec, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Guillet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Guillet a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Samedi, le septième Janvier prochain.

Committee on Agent's Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein, Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday the tenth of January next.

Then, on Motion of Mr. Duval, seconded by Mr. Laguerre,

The House adjourned.

30—31 Décembre. A. 1831.

Comité sur le Bill pour un Agent.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer en Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau, Mardi, le dixième Janvier prochain.

Alors, sur Motion de M. Duval, secondé par M. Laguerre.

La Chambre s'est ajournée.

Saturday, 31st December, 1831.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Council have agreed to:

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:

St. Maurice Bridge Bill.

"An Act to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River Saint Maurice."

St. Paul's Street Market (Quebec) Bill.

"An Act to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in Saint Paul Street in the Lower Town of Quebec."

B. Spearman's relief Bill.

"An Act to authorize the payment of a certain sum of money to Benjamin Spearman."

Bill for appointing Commissioners to treat with Upper Canada, with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of the Province of Upper Canada, for the purposes therein mentioned," with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 30th December, 1831.

The Council request Documents on Missiskoui Bay Canal Survey, &amp;c. Bill.

*Ordered*, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to request that the Surveys, Estimates, Plans and other Documents upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River," be communicated to this House.

And then he withdrew.

The

Le Conseil demande des Documents sur le Bill relatif à des frais d'arpentage etc. pour le Canal de la Baie Missiskoui.

*Ordonné*, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée, par l'un des Maîtres en Chancellerie, pour demander que les Devis Estimatifs, Plans et autres Documens, d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, "Acte pour affecter une certaine somme d'argent afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Devis Estimatifs et Plans pour faire un Canal depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à la Rivière du Sud," soient communiqués à cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Le

CONSEIL LEGISLATIF,  
Vendredi, 30 Décembre 1831.

Le

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Mr. Peck presented to the House the Reports of the School Visitors for the Counties of Stanstead and Sherbrooke, and part of the County of Drummond.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

Mr. Young presented to the House the following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of the Internal Communications:

1st. Front Road in the Western half of the Township of Chatham.

2nd. For the Settlement of the Road from Saint Joachim to Baie Saint Paul.

3d. Road in the Seigniory of Sainte Croix.

4th. Road from the East Line of the Township of Grenville to the West Line of the Seigniory of the Petite Nation.

5th. Road from the North Line of Hatley through the Swamp, to the House of one Levi Smith.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

A Petition of the Inhabitants of the District of Saint Francis, was presented to the House by Mr. Peck, and the same was received and read; setting forth: That whereas complaints have heretofore been made to the House, and particularly by one Silas Horton Dickerson, against the Honorable John Fletcher, Provincial Judge of the District of St. Francis, whose conduct and proceedings for several years past have been such as materially to destroy the confidence of the people in him as a Judge; which complaints, if not shewn to be unfounded, ought, as the Petitioners conceive, to be a sufficient reason to cause his removal from the office he now holds as Provincial Judge of this District: That a Petition, numerously signed, was sent from the said District to the House, during its last Session, praying the House to investigate such complaints as had been preferred against him—that if innocent of the charges, it might be publicly declared, and the confidence of the people restored: That the House was pleased to take the same into consideration; but the result has been, certainly not to shew the innocence of the aforesaid Mr. Justice Fletcher; neither has it tended in any way to restore the confidence of the public: That the Petitioners beg leave (as the Executive has done nothing on the subject as yet) to say that they consider it due, to both accused and accusers; to the rights of the public, and to the justice and impartiality of the House, that the matter be not suffered to rest as at present; and praying the House to take such further steps as in its wisdom may be thought best, to have the affair finally settled in such a way, as shall do justice to all, and remove every ground of complaint on this subject for the future.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Documents, having relation to the proceedings of this House against John Fletcher, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of St. Francis.

*Ordered,* That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize certain persons therein mentioned, to build a Toll Bridge over the River St. Charles, lost by the adjournment of the House, of yesterday, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverra une Réponse par Message.

M. Peck a présenté à la Chambre les Rapports des Visiteurs d'Ecole pour les Comtés de Stanstead et Sherbrooke, et partie du Comté de Drummond.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

M. Young a présenté à la Chambre les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'Amélioration des Communications Intérieures.

1. Chemin de front dans la moitié Ouest du Township de Chatham.

2. Pour l'établissement du Chemin depuis Saint Joachim jusqu'à la Baie Saint Paul.

3. Chemin dans la Seigneurie de Sainte Croix.

4. Chemin depuis la ligne Est du Township de Grenville, à la ligne Ouest de la Seigneurie de la Petite Nation.

5. Chemin depuis la ligne Nord de Hatley, à travers la Savanne, jusqu'à la Maison d'un nommé Levi Smith.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Une Pétition des Habitans du District de Saint François, a été présentée à la Chambre par M. Peck, laquelle a été reçue et lue, exposant: Qu'il a été ci-devant porté plainte à la Chambre principalement de la part d'un nommé Silas Horton Dickerson, contre l'honorable John Fletcher, Juge Provincial de ce District, dont la conduite et les Procédés ont été tels depuis long-temps qu'ils ont eu l'effet de détruire la confiance du peuple en lui comme Juge: Que si ces plaintes ne se trouvent pas mal fondées, cela devrait être, ainsi que le conçoivent les Pétitionnaires, une raison suffisante pour le faire destituer de sa charge qu'il tient comme Juge Provincial de ce District: Qu'une Pétition signée par un grand nombre de personnes fut envoyée de ce District à la Chambre lors de la Session dernière demandant qu'il plût à l'Assemblée de faire une Enquête à l'égard des plaintes qui avaient été ainsi portées contre lui, afin que s'il était innocent des accusations portées contre lui, cela fût publiquement déclaré et la confiance du Public rétablie: Qu'il plût à la Chambre de prendre cette Pétition en sa considération, mais que le résultat n'a pas assurément fait voir l'inconvenance de M. le Juge Fletcher; que cela n'a pas non plus, en aucune manière, rétabli la confiance du Public: Que les Pétitionnaires demandent la liberté de représenter (vu que l'Exécutif n'a jusqu'à présent fait aucune chose à ce sujet) qu'ils considèrent qu'il est dû tant à l'accusé qu'aux accusateurs, aux droits du Public et à la justice et à l'impartialité de la Chambre de ne pas permettre que cette affaire demeure dans l'état où elle est actuellement: et priant la Chambre d'adopter tels procédés ultérieurs que dans sa sagesse elle trouvera les plus convenables pour la décision finale de cette affaire telle manière que justice soit faite à tous, et qu'il n'existera plus de motifs de plaintes sur ce sujet à l'avenir.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Documens qui l'accompagnent, ayant rapport aux procédés de cette Chambre contre John Fletcher, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de Saint François.

*Ordonné,* Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill, pour autoriser certaines personnes y mentionnées, à bâtiir un Pont de Péages sur la Rivière Saint Charles, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se formera en le dit Comité.

Rapports de Visiteurs d'Ecole, présentés.

Rapports de Commissaires des Communications Intérieures, présentés.

Pétition au sujet des plaintes contre M. le Juge Fletcher;

Comité sur le Bill pour un Pont sur la Rivière St. Charles.

Le

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Resolutions on  
Hospitals re-  
ported.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages, from the Committee of the whole House on the Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty nine pounds eight shillings and eight pence currency, be granted to His Majesty, to reimburse a like sum advanced by Dr. Joseph Painchaud, of Quebec, for the construction of Sheds at the Emigrant Hospital at Quebec, required in consequence of the great and unexpected increase of the sick and indigent Emigrants arrived during the year One thousand eight hundred and thirty one.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding Six hundred and fifty eight pounds six shillings and eight pence currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of supporting Insane Persons confined in the Cells of the General Hospital at Quebec, from the eleventh of October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth of October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Five hundred and eleven pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of supporting sick and infirm Boarders in the General Hospital of Quebec, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

4. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of furnishing the Clothing required for the sick and infirm Persons in the General Hospital at Quebec, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

5. *Resolved*, That a sum, not exceeding Five hundred and eighty pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of supporting Foundlings in the Hôtel Dieu of Quebec, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

6. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifteen pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of furnishing the necessary Linen and Clothing for the Foundlings in the Hôtel Dieu of Quebec, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

7. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of poor and indigent sick Persons in the Hospital of the Hôtel Dieu at Quebec, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

31 Décembre. A. 1831.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Le dit Bill grossoyé.

M. Rémi Séraphin Bourdages, du Comité de toute la Chambre sur les troisième et quatrième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la Régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt-neuf livres huit schelings et huit deniers courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser pareille somme avancée par le Docteur Joseph Painchaud, de Québec, pour la construction d'Appentis à l'Hôpital des Emigrés à Québec, devenus nécessaires en conséquence de la grande augmentation inattendue du nombre d'Emigrés malades et indigens arrivés durant l'année mil-huit-cent-trente-et-un.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas six cent cinquante-huit livres six schelings et huit deniers courant, soit accordée à sa Majesté, pour payer les frais du soutien des personnes dérangées dans leur esprit, renfermées dans les Loges de l'Hôpital-Général à Québec, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux inclusivement.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent onze livres courant, soit accordée à sa Majesté, pour payer les frais du soutien des Pensionnaires malades et infirmes dans l'Hôpital-Général de Québec, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

4. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'habillemens requis pour les personnes malades et infirmes dans l'Hôpital-Général de Québec, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinq cent quatre-vingts livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais du soutien des Enfans-trouvés dans l'Hôtel-Dieu de Québec, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

6. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer le Linge et les Habillemens nécessaires pour les Enfans-trouvés dans l'Hôtel-Dieu de Québec, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

7. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cents livres courant, soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais du soutien des personnes pauvres et malades dans l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu de Québec, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

Résolutions sur  
les Hôpitaux,  
rapportées.

8. Resolved, That a sum, not exceeding Six hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards paying for the support of Foundlings in the General Hospital of the Grey Nuns at *Montreal*, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

9. Resolved, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of supporting Insane persons confined in the General Hospital of the Grey Nuns at *Montreal*, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

10. Resolved, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, towards paying the current expenses of the Corporation of the General Hospital at *Montreal*, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two inclusive.

11. Resolved, That a sum, not exceeding One thousand one hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to reimburse in part the amount of expenses incurred by the Corporation of the General Hospital at *Montreal*, in the support of Two thousand four hundred and seventy eight poor and indigent Sick Emigrants, during the year 1832.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province, respecting Bankruptcy and Insolvency, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Saturday the seventh of January next.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Citizens of *Montreal*, relating to a Charitable Institution similar to the Magdalen Hospital, being read;

Ordered, That the said Order of the day be postponed till Saturday the seventh of January next.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," to be established in *Montreal*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Wurtele* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Wurtele* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Hoyle*,

The House adjourned till Monday next.

Monday, 2nd January, 1832.

Message to the Council with Documents, &c. on Missiskoui Bay Canal Survey, &c. Bill.

**R**ESOLVED, That the Surveys, Estimates, Plans and other Documents upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River," be communicated to the Legislative Council by Message.

VOL.—41

Ordered,

8. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas six cens livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais du soutien des Enfans-trouvés à l'Hôpital-Général des Sœurs Grises de *Montréal*, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

9. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent vingt livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer pour le soutien des personnes dérangées dans leur esprit, renfermées dans l'Hôpital-Général des Sœurs Grises de *Montréal*, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

10. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses courantes de la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

11. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas onze cent cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser partie du montant des Dépenses encourues par la Corporation de l'Hôpital-Général de *Montréal*, pour le soutien de deux mille quatre cent soixante-dix-huit Emigrés pauvres et malades durant l'année mil-huit-cent-trente-et-un.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission, à l'effet de s'enquérir des Lois en cette Province qui régissent les Banqueroutes et Faillites, ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi le septième Janvier prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Citoyens de *Montréal*, relativement à une Institution charitable pour les Filles repenties, ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi, le septième Janvier prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour Incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité" qui doit être établie à *Montréal*, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Wurtele* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Wurtele* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Alors, sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Hoyle*,

La Chambre s'est adjournée à Lundi prochain.

Lundi, 2 Janvier 1832.

**R**ESOLU, Que les Devis Estimatifs, Plans et autres Documens d'après lesquels cette Chambre a prodéde sur le Bill, intitulé, "Acte pour affecter une certaine somme d'argent, afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Devis Estimatifs et Plans, pour faire un Canal depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à la Rivière du Sud," soient communiqués au Conseil Législatif par Message.

O 3

Ordonné,

Bill pour s'enquérir des Lois de Banqueroutes remis.

Rapport sur la Pétition relative aux Filles repenties, remis.

Comité sur le Bill pour la Banque de la Cité, adjoint:é.

*Ordered*, That Mr. Taylor do carry the said Message to the Legislative Council.

Report on Vau-  
deuil Parsonage  
House Bill.

Mr. Morin, from the Special Committee to whom was referred the Bill to enable the Trustees for building the Parsonage House at St. Michel de Vaudreuil to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday the eleventh instant.

Petition for a  
Circuit Court in  
the County of  
Rimouski.

Mr. Neilson read in his place a Petition of the Inhabitants of the Parishes of Rivière du Loup, Kakouna, and Isle Verte, in the County of Rimouski, praying for the establishment of a Circuit Court in the said County.

Mr. Neilson then moved, seconded by Mr. Casgrain, That the Petition be now received.

Mr. Speaker declined receiving the Motion, stating that the Petition now offered was of a local nature, the time fixed by the Rules of the House for receiving such Petitions having expired.

Quebec Fire So-  
ciety Bill defer-  
red.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, on Saturday next, resolve itself into the said Committee.

Report on  
Champlain Rail  
Road Bill.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Bill for making a Rail Road from Lake Champlain to the River St. Lawrence; and also, the Petitions of divers Freeholders of the Seigniory of Laprairie de la Magdeleine; and of divers Inhabitants of St. Luc, Ste. Marguerite de Blairfindie, and other parts of the Counties of Chambly and Laprairie, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

Report on Laws  
distribution Bill.

Mr. Huot, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

Committee on  
Lods et Ventes  
Petition.

Mr. Lee moved, seconded by Mr. Létourneau, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, relating to Lods et Ventes, lost by the adjournment of the House, on Saturday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House divided on the Question:

Yea, 36.

Nays, 6.

So it was carried in the Affirmative, and

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

2 Janvier. A. 1832.

*Ordonné*, Que M. Taylor porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. Morin, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour mettre les Syndics de la bâtie du Presbytère de Saint Michel de Vaudreuil en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote part, pour les frais d'icelle, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi le onzième du courant.

M. Neilson a lu à sa place une Pétition des Habitants des Paroisses de la Rivière du Loup, Kakouna et l'Île Verte, et du Comté de Rimouski, demandant l'établissement d'une Cour de Circuit dans le dit Comté.

M. Neilson a alors proposé, secondé par M. Casgrain, Que la dite Pétition soit maintenant reçue.

M. l'Orateur a refusé de recevoir la Motion, disant que la Pétition maintenant offerte était d'une nature locale, le temps fixé par les Règles de la Chambre pour recevoir telles Pétitions étant expiré.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour suspendre pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que, Samedi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent, et aussi les Pétitions de divers Francs-tenanciers de la Seigneurie de Laprairie de la Magdeleine, et de divers Habitans de Saint Luc, Sainte Marguerite de Blairfindie, et autres parties des Comtés de Chambly et Laprairie, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Huot, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

M. Lee a proposé, secondé par M. Létourneau, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé la Pétition des Habitans des Faubourgs de Québec, relativement aux Lods et Ventes, perdu par l'ajournement de la Chambre, Samedi dernier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 36.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Rapport sur le  
Bill relatif au  
Presbytère de  
Vaudreuil.

Pétition pour  
une Cour de  
Circuit dans le  
Comté de Ri-  
mouski.

Bill relatif à  
une Société du  
Feu à Québec,  
revisé.

Rapport sur le  
Bill pour le  
Chemin à Lisses  
de Champlain.

Rapport sur le  
Bill pour la dis-  
tribution des Loi-

Comité sur la  
Pétition relative  
aux Lods et  
Ventes.

Et

And Mr. Courteau reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of erecting Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee; had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question:

Is it the pleasure of the House to receive the Report to-morrow?

The House divided thereon:

Yea, 32.

Nays, 11.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to Incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," to be established in Montreal, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee.

Several Members having retired;

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Courteau, Cuvillier, Deligny, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Lafontaine, Lec, Leslie, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Quesnel, Scott, Taylor, Trudel, Valois, Viger, Wright, Wurtele and Young.

And at half past seven o'clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday, 3rd January, 1832.

**A**PETITION OF THE HONORABLE JAMES KERR, JUDGE OF THE COURT OF KING'S BENCH AND OF THE COURT OF VICE ADMIRALTY, WAS PRESENTED TO THE HOUSE BY MR. NEILSON, AND THE SAME WAS RECEIVED AND READ; SETTING FORTH: THAT IN THE EARLY PART OF THE SESSION OF 1828-9, A COMPLAINT WAS PREFERRED TO THE HOUSE AGAINST THE PETITIONER, BY BARTHOLOMEW CONRAD AUGUSTUS GUGY, ESQUIRE, A PRACTICING ATTORNEY OF THE COURT OF KING'S BENCH, AND TILL SOME MONTHS BEFORE THE TIME OF PREFERING THE COMPLAINT, A PRACTICING PROCTOR OF THE COURT OF VICE ADMIRALTY, WHICH COMPLAINT HAS GIVEN RISE TO AN INVESTIGATION, AS WELL INTO THE OFFICIAL CONDUCT OF THE PETITIONER, AS INTO HIS WHOLE LIFE AND DEMEANOR: THAT, THE COMPLAINT RESOLVES ITSELF INTO NO LESS THAN FIFTY ONE HEADS OF ACCUSATION, WHEREIN THE PETITIONER, AMONGST OTHER THINGS, IS CHARGED WITH HAVING RENDERED ERRONEOUS JUDGMENTS; OF BEING IGNORANT OF THE CANADIAN LAWS, USAGES AND CUSTOMS; OF SEVERITY AND RUDENESS TO THE ACCUSER; OF MISTAKING A RELIGIOUS ORDER CALLED "CONGREGATIONISTS"

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expedient d'ériger des Cours de Justice et Prisons dans les différens Comtés de cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la Question:

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport demain?

La Chambre s'est divisée sur icelle:

Pour, 32.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité," qui doit être établie à Montréal, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Courteau, Cuvillier, Deligny, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Duval, Fortin, Guillet, Heney, Heriot, Huot, Lafontaine, Lec, Leslie, Létourneau, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Quesnel, Scott, Taylor, Trudel, Valois, Viger, Wright, Wurtele et Young.

Et à sept heures et demie, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Mardi, 3 Janvier 1832.

UNE Pétition de James Kerr, Juge de la Cour du Banc du Roi et de la Cour de Vice-Amirauté, a été présentée à la Chambre par M. Neilson, laquelle a été reçue et lue, exposant:—Que dans le commencement de la Session de 1828-9, une plainte fut portée devant la Chambre contre le Pétitionnaire par Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Ecuyer, Avocat, pratiquant dans la Cour du Banc du Roi, et quelque mois avant ce temps, Procureur pratiquant aussi dans la Cour de Vice-Amirauté, sur laquelle plainte, une investigation non-seulement sur la conduite officielle du Pétitionnaire, mais sur celle de sa vie et comportement privés a eu lieu: Que cette plainte contient pas moins de cinquante-et-un chefs d'accusation, par lesquels le Pétitionnaire est accusé, parmi autres choses, d'avoir rendu des Jugemens erronés; d'ignorer les lois, coutumes et usages du Canada; de sévérité et grossiereté envers l'Accusateur; de s'être trompé en disant qu'un ordre religieux, appelé Congréganistes, étaient des Méthodistes Catholiques Romains; d'une conduite

"Congregationists" for Roman Catholic Methodists ; of being embarrassed in his circumstances ; of having been the cause, that the Accuser was fined £25, for a contempt in the face of the Court of King's Bench ; of having been one of the Judges when the Accuser was ordered to pay the costs of a contemptuous and frivolous plea ; of being inferior to the other Judges in capacity ; of turning the Accuser out of the Judges Chamber ; of having decided a Cause in which the Accuser's Relative was a Party, without a hearing ; of looking at his watch when cases were argued ; of severely reprimanding the Accuser for looking at the Petitioner through an eye-glass, whilst on the Bench ; of not performing half so much duty as the other Judges, by which a vast number of Causes, in the Inferior Court, were in arrear ; of suspending the Accuser from his functions as a Proctor of the Court of Vice Admiralty : That these are a few of the Charges which were gravely preferred against the Petitioner ; but in order to exhibit the temper and spirit with which these accusations have been got up, and the character of the Public Accuser, as drawn by himself, the Petitioner begs leave to call the attention of the House to the Accuser's having admitted, that he was three several times, illegally, as he states, convicted of contempts, to one other head of accusations contained in this catalogue of delinquencies : That the Accuser is pleased to charge the Petitioner with having encouraged Pauper Suits in the Court of Vice Admiralty, in order to put money into his own pocket, and in the same breath the Accuser adds, that "he speculated on the cupidity of the Judge," or in other words, that he endeavoured to corrupt the Petitioner with the view of private lucre to himself : That it is very far from the Petitioner's intention to enter into a defence of all, or any of the charges, which have been urged against him with so much rancour and perseverance, this indeed would be quite premature : That he is only desirous of exhibiting to the House "the form and pressure" of these accusations, that the House may be enabled to form an opinion, whether they have been preferred from private or public motives, and that the House may view them with those mingled emotions, which naturally arise in upright and generous minds, from observing complaints of so unusual a kind, urged with so great vehemence and repetition against a Judicial Functionary : That the Petitioner may respectfully state, that during the course of this investigation which has now been continued through four Sessions, and during two separate Parliaments, two material Witnesses, namely, Doctor *Blanchet* and a Mr. *Pageau*, (who were the principal actors in the matters which gave rise to one of the accusations, and could have thrown much light on the motives and conduct of the Accuser therein,) have unfortunately been removed by death ; thus whilst the Petitioner's means of defence have been weakened, the means of offence of the Accuser have been proportionately strengthened, by his becoming lately elected a Member of the House ; so that he is thereby enabled to mingle in all its proceedings, debates and deliberations, and has virtually assumed the character of Informer and Accuser, Conductor and Manager, Witness, Judge and Juror in those accusations : That the Petitioner relying on his own integrity, and on the wisdom and justice of the House, feels no trepidation of mind as to the result of this enquiry, being assured, that, the House will not permit the vindictive passions of any man, especially of a Practitioner of a Court, who complains of the hard conduct of a Judge to him, to establish, within its walls, a permanent Court of Inquisition, through which the domestic peace and happiness of an individual may be disturbed, and what is of still more deep and general concern, whereby those entrusted with the administration of Justice may be intimidated, and thus prevented from acting conscientiously

and  
conduite insolente, et de ne pas se comporter en Gentilhomme ; d'être mal dans ses affaires privées ; d'avoir été la cause que l'Accusateur ait été condamné à une amende de £25 pour mépris envers la Cour du Banc du Roi ; d'avoir été un des Juges siégeans qui condamnèrent l'Accusateur à payer les frais d'un plaidoyer frivole et offensant ; d'être inférieur en talens aux autres Juges ; d'avoir mis l'Accusateur hors de la Chambre des Juges ; d'avoir décidé une cause où un des parents de l'Accusateur était partie, sans l'entendre ; d'avoir regardé à sa montre lorsque l'on plaidait des causes ; d'avoir fortement réprimandé l'Accusateur parce qu'il regardait le Pétitionnaire au travers de sa lorgnette, lorsque le Pétitionnaire siégeait sur le Banc ; de ne pas s'acquitter de la moitié des devoirs que remplissaient les autres Juges, de sorte qu'un très-grand nombre de causes restaient en arrière dans la Cour inférieure ; d'avoir suspendu l'Accusateur de ses fonctions comme Procureur de la Cour de Vice-Amirauté, sans l'avoir entendu : Que ce sont là quelques-unes des accusations graves portées contre le Pétitionnaire ; mais afin de montrer le dessein avec lequel ces accusations ont été formées, et aussi pour démontrer le caractère de cet accusateur, tel que tracé par lui-même, le Pétitionnaire sollicite l'attention de la Chambre aux faits suivans, savoir : Que l'Accusateur a été trois fois puni (injustement dit-il) pour des mépris, et que l'Accusateur se plaint d'accuser le Pétitionnaire d'avoir encouragé dans la Cour de Vice-Amirauté des poursuites (*in formâ pauperis*) afin de mettre de l'argent dans sa poche, et néanmoins dans la même sentence, l'accusateur ajoute, qu'il "spéculait sur la capacité du Juge," c'est-à-dire, qu'il s'était lui-même efforcé de corrompre un Juge : Que c'est bien loin de l'intention du Pétitionnaire d'entrer dans la défense en tout ou en partie de ces accusations poursuivies contre lui avec tant de rancune et de persévérance, une telle défense serait à la vérité prématuée : Qu'il désire seulement démontrer à la Chambre la nature et la tendance de ces accusations, afin que pénétrée des émotions qui naissent naturellement dans des coeurs droits et généreux, la Chambre puisse juger, à la vue de plaintes si extraordinaires contre un fonctionnaire judiciaire, plaintes si souvent répétées et soutenues avec tant de véhémence et de chaleur, si elles ont été portées par des motifs privés ou par des motifs du bien public : Que le Pétitionnaire représente respectueusement que, dans le cours de cette investigation qui a duré pendant quatre Sessions et deux Parlements différents, deux de ses témoins essentiels ont été malheureusement enlevés par la mort, savoir : le Docteur *Blanchet* et M. *Pageau* (qui furent les principaux acteurs dans l'affaire qui donna lieu à une des accusations et qui auraient pu dévoiler les motifs et les actions de cet accusateur, de manière que les moyens de défenses du Pétitionnaire ont diminué à proportion que ceux d'hostilité de la part de l'accusateur ont augmenté ; cela joint à la circonstance qu'il est devenu Membre de la Chambre, et qu'en cette qualité ce Monsieur peut intervenir dans tous ses procédés, débats et délibérations, et qu'il a virtuellement pris sur lui les caractères d'Accusateur, de Poursuivant, de Témoin, de Juge et de Juré dans ces accusations : Que le Pétitionnaire se reposant néanmoins sur son intégrité et sur la sagesse et la justice de la Chambre, ne ressent aucune inquiétude pour le résultat de cette investigation, étant persuadé que la Chambre ne permettra pas que les passions vindicatives d'aucun particulier, surtout d'un particulier dans une Cour de Justice, et qui se plaint de la conduite sévère d'un Juge envers lui, puissent établir au dedans de vos murs une Cour d'Inquisition permanente, calculée à troubler la paix et le bonheur domestiques d'un individu, mais ce qui est encore d'un intérêt plus vif et plus général, qui peut intimider ceux qui sont chargés de l'Administration de la Justice, et aussi les empêcher

and fearlessly in the discharge of their public duties : That the Petitioner has only to add, that he has felt himself imperiously called upon to make this application to the House, from observing in the public prints, that he has been most unjustly slandered from day to day : That in the administration of Justice it is a sacred duty to guard the public mind against all endeavours to influence opinion before trial and judgment, and such endeavours are always repressed and punished. Lord Hardwicke, one of the greatest Judges, observes, " There may be likewise contempts of the Court in prejudicing mankind against persons before the Cause is heard : There cannot be any thing of greater consequence than to keep the streams of justice clear and pure, that parties may proceed with safety both to themselves and their characters :" That in this long enquiry into the Petitioner's life and conversation, the public mind has been prejudiced and empoisoned, and by such means men must have necessarily been led to condemn him, before the House has had it in its power to say whether there is even a reasonable cause to put the Petitioner on his defence.—Nor ought he, in these times, to forbear remarking, that should the House lend a ready ear to complaints preferred by disappointed Practitioners (ever disposed to quarrel with Judgments and those who render them, when not favorable to their Clients,) against persons placed in authority above them, the public justice could not be carried on—the practising Attorneys would virtually become the Judges, without any of the responsibility which belongs to them—the administration of Justice would be sapped to its foundation, and neither the Petitioner, nor his associate Judges, would be enabled to extend the protection of the Law over the lives, the liberty and the property of His Majesty's Canadian subjects.—And praying the House to bring this unparalleled Enquiry, so begun and persevered in, to a speedy termination.

to be printed ; referred.  
Ordered, That One hundred Copies of the said Petition be printed for the use of the Members of this House.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Grievances, to which is referred the Complaint against Mr. Justice Kerr.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at Two o'Clock, P. M.

First Report of Committee of Privileges.  
Mr. Louis Bourdages, from the Standing Committee of Privileges and Elections, presented to the House the First Report of the said Committee; which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Read the Resolution referred to Your Committee.

The Question being put, whether Mr. Lafontaine had a right to assist at the deliberations of the Committee of Grievances, of which he is a Member, relative to his Petition ?

The Committee divided on the Question :

For, 1.

Mr. Bourdages being of opinion that Mr. Lafontaine might assist at the deliberations of the Committee, but not to vote as a Member thereof.

Against, 7.

So it passed in the Negative.

The Question having been then put, whether, in the present case, the Committee of Grievances had the right to deprive one of its Members, personally interested, from assisting at all its deliberations and voting thereon, without a special authority from the House ?

The Committee divided on the Question :

Yea, 7.

Nays, 1.

VOL.—41.

cher de s'acquitter consciencieusement, et sans crainte, de leurs devoirs publics : Que le Pétitionnaire ajoutera seulement qu'il croit être de son devoir impérieux de faire cette application à la Chambre, vu que par les Papiers publics, il a été de jour en jour très-injustement diffamé : Que c'est un devoir sacré dans l'Administration de la Justice, de prévenir le Public contre tous efforts pour influencer les opinions avant le procès et jugement, et tels efforts sont toujours réprimés et punis : Que c'est une observation d'un des plus savans Juges, le Lord Hardwicke " qu'on peut aussi commettre des néprés de Cours en préjugéant le public contre les personnes avant que la cause soit entendue ; rien ne peut être d'une importance plus grande que de conserver pures et claires les fontaines de la justice, de sorte que les parties puissent procéder en sûreté, tant pour elles-mêmes que pour leur caractère :" Que dans cette longue investigation de la vie et mœurs du Pétitionnaire, l'opinion publique a été préjugée et empoisonnée, et par ces moyens, on a dû être nécessairement induit à le condamner avant même que la Chambre ait été en état de dire s'il y avait une juste cause pour mettre le Pétitionnaire sur sa défense ; et il ne peut s'empêcher de remarquer que si la Chambre prêtait une oreille favorable aux plaintes d'un Praticien désappointé, toujours disposé à quereller, rapport aux jugemens, et avec ceux qui les rendent, lorsqu'ils sont défavorables à ses clients, et contre les personnes élevées en autorité au-dessus de lui, on ne pourrait rendre justice avec avantage au Public. Les avocats pratiquant deviendraient virtuellement Juges ; sans cette responsabilité attachée à ce caractère, l'Administration de la Justice serait sappée dans ses fondemens mêmes, et le Pétitionnaire ou ses confrères Juges ne pourraient étendre la protection de la loi sur la vie, la liberté ou la propriété des sujets Canadiens de Sa Majesté ; et priant la Chambre d'amener à une prompte conclusion cette investigation singulière et inouïe, ainsi commencée et poursuivie.

Ordonné, Que cent Copies de la dite Pétition soient à être imprimées imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Griefs, auxquels est référée la plainte contre M. le Juge Kerr.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, Ajournement. elle s'ajourne à demain à deux heures, P. M.

M. Louis Bourdages, du Comité permanent de Priviléges et Elections, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité ; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Lu la Résolution référée à votre Comité.

La Question ayant été mise, si M. Lafontaine avait le droit d'assister aux délibérations du Comité des Griefs, dont il est Membre, relatives à sa Pétition ?

Le Comité s'est divisé sur la Question :

Pour, 1.

M. Bourdages étant d'opinion que M. Lafontaine pouvait assister aux délibérations du Comité, mais non voter comme Membre d'icelui.

Contre, 7.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise, si dans le présent cas, le Comité des Griefs avait le droit de priver un de ses Membres, personnellement intéressé, d'assister à toutes ses délibérations et de voter sur icelles, sans une autorité spéciale de la Chambre ?

Le Comité s'est divisée sur la Question :

Pour, 7.

Contre, 1.

Ainsi

The Report  
re-committed.Resolutions on  
Lods et Ventes  
reported.

So it was carried in the Affirmative, and  
*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That the said Report be re-committed to the same Committee; and that it be an Instruction to the said Committee, to search for Precedents applicable to the case, and to report the same to the House with all convenient speed.

Mr. Courteau, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, relating to *Lods et Ventes*, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and are as followeth:

1. *Resolved*, That in consideration of the poverty of a great number of the Inhabitants of the Suburbs of the City of Quebec, residing within His Majesty's Domain, it would be inexpedient to prosecute for the recovery of the *Lods et Ventes* due to His Majesty.

2. *Resolved*, That it is just and necessary to grant, in certain cases, an abatement and a delay to those who owe *Lods et Ventes* in His Majesty's Domain in the said Suburbs.

3. *Resolved*, That in all cases wherein *Lods et Ventes* of more than one mutation have accumulated by Deeds of Sale or Deeds equivalent to a Sale of Real Estates held *en Roture* from His Majesty in the said Suburbs, it is expedient to make an abandonment and a remission to a certain degree of the said *Lods et Ventes*, according to the nature and circumstances of each case.

4. *Resolved*, That in all cases wherein *Lods et Ventes* have been reserved by Special Contract or by agreement between the parties, it is just to exact them by granting the usual abatement.

5. *Resolved*, That it is necessary to invest His Majesty with the means of granting the delays and of making the remission and abandonment of the *Lods et Ventes* mentioned in the preceding Resolutions, by the appointment of three Commissioners to decide on all cases where such delays, remissions and abandonments may and ought to be granted.

6. *Resolved*, That the said Commissioners be authorized to exempt such of the said *Censitaires* as may be in a state of poverty, from any expenses to be incurred for the purpose of making the Declarations for the Land-Roll, and obtaining the new Titles which may be necessary to give effect to the foregoing Resolutions, and that the said expenses be borne by the Crown.

*Ordered*, That Mr. Lee have leave to bring in a Bill for the relief of persons holding of His Majesty *en Roture*, immovable Property in the Suburbs of Quebec, upon which *Lods et Ventes* or mutation Fines are due.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Monday next.

Mr. Dionne, from the Committee of the whole House to consider the expediency of erecting Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:—

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to build Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province, so soon as the Inhabitants therof shall think fit.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que dit Rapport soit référé de nouveau au même Comité, et qu'il soit une Instruction au dit Comité de chercher des précédents applicables au cas, et d'en faire rapport à la Chambre avec toute la diligence convenable.

Le Rapport ré-  
féré de nouveau.Résolutions re-  
lativement aux  
*Lods et Ventes*,  
rapportées.

M. Courteau, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Habitans des Faubourgs de Québec, relativement aux *Lods et Ventes*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'en égard à la pauvreté d'un grand nombre des Citoyens des Faubourgs dans les environs de la Ville de Québec, résidans dans la censive du Domaine de Sa Majesté, il serait inexpédition de faire des poursuites pour le recouvrement des *Lods et Ventes* dus à Sa Majesté.

2. *Résolu*, Qu'il est juste et nécessaire d'accorder un rabais et un délai, en certains cas, à ceux qui doivent des *Lods et Ventes* dans la censive du Domaine de Sa Majesté dans les dits Faubourgs.

3. *Résolu*, Que dans tous les cas où les *Lods et Ventes* de plus d'une mutation se sont accumulés par des Actes de Vente ou par des Actes équivalents à une Vente, sur des propriétés foncières tenues en roture de Sa Majesté dans les dits Faubourgs, il est expédition de faire un abandon et une remise jusqu'à un certain degré sur ces *Lods et Ventes*, suivant la nature et les circonstances de chaque cas.

4. *Résolu*, Que dans tous les cas où les *Lods et Ventes* ont été réservés spécialement par contrat ou par arrangement entre les parties, il est juste de les exiger, en accordant le rabais ordinaire.

5. *Résolu*, Qu'il est nécessaire de donner à Sa Majesté les moyens d'accorder des délais, et de faire la remise et l'abandon des *Lods et Ventes* mentionnés dans les Résolutions précédentes, par la nomination de trois Commissaires, afin de déterminer dans tous les cas où tels délais ou tels remises et abandons pourront ou devront être faits.

6. *Résolu*, Que les dits Commissaires soient autorisés à exempter ceux des dits Censitaires qui pourront être dans un état de pauvreté, de tous frais à encourir pour faire les déclarations pour le Papier-Terrier, et pour obtenir les Titres-nouveaux nécessaires pour donner effet aux Résolutions précédentes, et que les dits frais soient supportés par la Couronne.

*Ordonné*, Que M. Lee ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement des personnes qui tiennent de Sa Majesté en Roture, dans les Faubourgs de Québec, des terres ou immeubles sur lesquels il est dû des *Lods et Ventes*.

Bill concernant  
les *Lods et Ventes* dus au  
Roi, la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

M. Dionne, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédition d'ériger des Cours de Justice et Prisons dans les différens Comtés de cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Résolutions sur  
les Cours de  
Justice et Pri-  
sons, rapportées.

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédition de bâtir des Cours de Justice et des Prisons dans les divers Comtés de cette Province, aussitôt que les Habitans d'iceux le jugeront à propos.

2.

2. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That to provide for the construction of a Court House and Gaol in each County, a Public Meeting of the Freeholders thereof be convened, and that the expediency of building the same be decided upon by the Freeholders then present, and that the said decision do bind the whole of the Landholders of the said County to contribute their quota to the said Buildings.

3. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the majority of Freeholders present at such Meeting, do also decide on the place where such Court House and Gaol aforesaid shall be erected.

4. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That one half of the Expense incurred in building the said Court Houses and Gaols, be paid by the Province, provided the said half does not exceed Six hundred pounds currency, and that the other half be paid by the Landholders of the said Counties.

5. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the half of the aforesaid Expenses to be paid by the said Landholders, be apportioned to each of them in proportion to the value and extent of ground which each possesses.

6. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That when a Court House and Gaol shall have been erected in a County, the Justices of the Peace residing in such County, do have the power to hold Sessions of the Peace therein at least four times a year.

7. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the said Justices of the Peace in Session, do have Criminal Jurisdiction in all matters commonly recognized in Courts of Quarter Sessions.

8. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the said Justices of the Peace in Session, do also have a limited Civil Jurisdiction therein.

9. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That it would be expedient to appoint a Clerk of the Peace to keep the Register of said Court, and also a Gaoler to take charge of such persons as may be committed to his custody.

10. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the Inhabitants of the Counties ought to support the costs of repairing and keeping in repair such Court Houses and Gaols.

Mr. Peck moved, seconded by Mr. De Witt, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

Mr. Louis Bourdages moved in amendment, seconded by Mr. Lafontaine, That the word "now," be struck out, and the following substituted: "the eleventh day of January instant."

The House divided on the Question of amendment; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

#### Yea,

Messieurs Badeaux, Louis Bourdages, Casgrain, Clouet, Duval, Fortin, Heney, Huot, Lafontaine, La-terrière, Mousseau, Panet, Rochon, Stuart, Antoine Charles Taschereau and Trudel, (16.)

#### Nays,

Messieurs Amiot, Baker, Blanchard, Rémi Séraphin Bourdages, Courteau, Cuvillier, Déligny, De Rouville, Deschamps, De Witt, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Joliette, Lee, Leslie, Létourneau, Morin, Neilson, Peck, Quesnel, Solicitor General, Taylor, Valois, Viger, Wright, Wurtele and Young, (29.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to by the House.

The

2. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que pour pourvoir à la construction d'une Cour de Justice et Prison dans chaque Comté, il sera convoqué une assemblée publique des Francs-tenanciers d'icelui, alors présens, qui décideront de l'expéience de les bâtir, et que la dite décision liera tous les Francs-tenanciers du dit Comté à contribuer de leur quote-part aux dits Bâtiments.

3. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la majorité des Francs-tenanciers présens à telle assemblée décidera aussi du lieu où devront être bâties telles Cours de Justice et Prisons, comme susdit.

4. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la moitié des frais encourus pour la construction des dites Cours de Justice et Prisons sera payée par la Province, pourvu que la dite moitié n'excède pas la somme de six cens livres courant, et que l'autre moitié sera payée par les Francs-tenanciers des dits Comtés.

5. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la moitié des frais susdits à être payée par les dits Francs-tenanciers, sera répartie sur chacun d'eux à proportion de la valeur et de l'étendue des terrains que chacun possédera.

6. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que lorsqu'une Cour de Justice et une Prison auront été érigées dans un Comté, les Juges de Paix résidans dans tel Comté, auront le pouvoir d'y tenir des Sessions de la Paix, au moins quatre fois par année.

7. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dits Juges de Paix en Session, pourront connaître de toutes les matières Criminelles qui sont ordinairement de la connaissance des Cours de Session de Trimestre.

8. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dits Juges de Paix en Session, y auront aussi une Juridiction Civile limitée.

9. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il serait expécient de nommer un Greffier de la Paix pour garder le Régistre de la dite Cour, de même qu'un Geolier pour avoir la charge des personnes qui pourront être commises à sa garde.

10. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Habitans des Comtés doivent supporter les frais de réparation et d'entretien de telles Cours de Justice et Prisons.

M. Peck a proposé, secondé par M. De Witt, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

M. Louis Bourdages a proposé en amendement, secondé par M. Lafontaine, Que le mot "maintenant" soit retranché, et les suivans substitués, "le onzième jour de Janvier présent."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

#### Pour,

Messieurs Badeaux, Louis Bourdages, Casgrain, Clouet, Duval, Fortin, Heney, Huot, Lafontaine, La-terrière, Mousseau, Panet, Rochon, Stuart, Antoine Charles Taschereau et Trudel, (16.)

#### Contre,

Messieurs Amiot, Baker, Blanchard, Rémi Séraphin Bourdages, Courteau, Cuvillier, Déligny, De Rouville, Deschamps, De Witt, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Joliette, Lee, Leslie, Létourneau, Morin, Neilson, Peck, Quesnel, le Solliciteur-Général, Taylor, Valois, Viger, Wright, Wurtele et Young, (29.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été unanimement adoptée par la Chambre,

La

The first to the seventh of the said Resolutions inclusively, being again severally read; and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously.

The eighth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the Names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Casgrain, Clouet, Courteau, Cuvillier, Déligny, De Rouville, Deschamps, De Witt, Fortin, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Joliette, Lee, Leslie, Létourneau, Morin, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Valois, Viger, Wright, Wurtele and Young, (32.)

Nay,

Messieurs Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Duval, Heney, Huot, Lafontaine, Laterrière, Mousseau, Rochon, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau and Trudel, (12.)

So it was carried in the Affirmative.

The ninth and tenth and last of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

County Court  
Houses and  
Gaols Bill read  
the first time.

*Ordered*, That Mr. Peck have leave to bring in a Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Bill for the Or-  
ganization of  
the Bar deferred.

The Order of the day for the second reading of the Bill for the organization of the Bar, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

Committee on  
Montreal City  
Bank Bill;

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," to be established in Montreal, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Wurtele reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Bill re-  
ported;

engrossed:

Committee on  
Bill relating to  
the Judges.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from Sitting or Voting in the Executive and Legislative Councils; to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned; and on the Report of the Special Committee to whom had been referred the said Bill, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*,

La première jusqu'à la septième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La huitième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Casgrain, Clouet, Courteau, Cuvillier, Déligny, De Rouville, Deschamps, De Witt, Fortin, Goodhue, Guillet, Heriot, Hoyle, Joliette, Lee, Leslie, Létourneau, Morin, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Valois, Viger, Wright, Wurtele et Young, (32.)

Contre,

Messieurs Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Duval, Heney, Huot, Lafontaine, Laterrière, Mousseau, Rochon, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau et Trudel, (12.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Les neuvième et dixième et dernière des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Le Bill des  
Courts de Just-  
ice et Prisons,  
dans les Comités,  
lu la première  
fois.

*Ordonné*, Que M. Peck ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comités de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill pour l'or-  
ganisation du Bar-  
reau, remis.

L'Ordre du jour, pour la seconde Lecture du Bill pour l'organisation du Barreau, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi prochain.

Comité sur le  
Bill pour la  
Banque de la Cité, à Mon-  
tréal.

I'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité," qui doit être établie à Montréal, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Wurtele a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Grefier, et adoptés par la Chambre.

Le dit Bill rap-  
porté.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Comité sur le  
Bill relatif aux  
Juges.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Légitif; pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel avait été référé le dit Bill, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*,

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Wednesday the eleventh instant.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the day.

Canada Tenures  
Act deferred.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of repealing in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's subjects in this Province, the right given to them by the Ancient Laws, of obtaining possession without purchase, of sufficient portions of unconceded wild Lands held from the Crown à titre de Fief and Seigneurie, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence thereon, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday the fourteenth instant.

Committee on  
J. T. Drolet's  
Bridge Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize Joseph Toussaint Drolet to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River d'Yamaska, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Courteau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Thursday next.

Committee on  
Accounts.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Public Accounts, being read ;

*Ordered*, That the First Report of the Standing Committee of Public Accounts, be referred to the said Committee.

The House then resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Viger reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Thursday next.

Then, on Motion of Mr. Rémi Séraphin Bourdages, seconded by Mr. Viger,

The House adjourned.

Wednesday, 4th January, 1832.

Blue Book pre-  
sented.

THE Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to the House, by order of His Excellency the Governor in Chief, the Book commonly known under the designation of the "Blue Book," for the year One thousand eight hundred and twenty nine, in compliance with an Address of this House, of the sixth ultimo.

*Resolved*,  
VOL.—41.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mercredi le onzième du courant.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du jour.

Acte des Te-  
nures du Cana-  
da, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, communément appelé l'Acte des Tenures du Canada, ou d'adopter telles dispositions législatives qui paraîtront les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des terres non concédées et incultes tenues de la Couronne, à titre de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi le quatorzième du courant.

Comité sur le  
Bill du Pont de  
J. T. Drolet.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser Joseph Toussaint Drolet, à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière d'Yamaska, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

Comité sur les  
Comptes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Comptes Publics, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le Premier Rapport du Comité permanent des Comptes Publics soit référé au dit Comité.

La Chambre s'est alors formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chambre du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

Alors, sur Motion de M. Rémi Séraphin Bourdages, secondé par M. Viger,

La Chambre s'est adjournée.

Mercredi, 4 Janvier 1832.

Livre bleu  
présenté.

L'HONORABLE M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à la Chambre, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le Livre communément connu sous la désignation de "Livre Bleu," pour l'année mil-huit-cent-vingt-neuf, en conformité à une Adresse de cette Chambre du sixième du mois dernier.

Résolu,

Act 9, Geo. IV.  
cap. 6, to be  
considered.

Committee on  
Savings Banks  
Bill.

The Bill report-  
ed;

engrossed.

Committee on  
A. Bourgault's  
Bridge Bill.

*Resolved*, That this House will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Act 9th George IV. cap. 6, for making certain Regulations respecting the Office of Sheriff.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Guillet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Guillet reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Deschamps,

The House adjourned.

Réolu, Que demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte 9e George Quatre, chapitre 6, pour faire certains Règlements au sujet de l'Office de Shérif.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes en cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Acte de Geo.  
IV, chap. 6, à  
être considéré.

Comité sur le  
Bill pour des  
Banques d'Epargnes.

Le dit Bill rap-  
porté.

Comité sur le  
Bill du Pont  
d'A. Bourgault.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser André Bourgault dit Lacroix à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'Yamaska, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Guillet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Guillet a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau.

Alors, sur Motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Deschamps,

La Chambre s'est adjournée.

Thursday, 5th January, 1832.

Adjournment.

## PRESENT:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Demers, De Rouville, Dessaulles, De Witt, Dionne, Guillet, Heney, Hériot, Huot, Joliette, Laterrière, Létourneau, Méthot, Morin, Mousseau, Peck, Quesnel, Rochon, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Valois, Viger, Wright and Young.

And at half past Five o'Clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum, until Saturday next.

Ajournement.

Jeudi, 5 Janvier 1832.

## PRÉSENS :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Demers, De Rouville, Dessaulles, De Witt, Dionne, Guillet, Heney, Hériot, Huot, Joliette, Laterrière, Létourneau, Méthot, Morin, Mousseau, Peck, Quesnel, Rochon, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Valois, Viger, Wright et Young.

Et à cinq heures, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum, à Samedi prochain.

Saturday, 7th January, 1832.

Certificate of  
the Return of  
J. J. Girouard,  
for the County  
of the Two  
Mountains.

M. Speaker informed the House that the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Certificate of the Election of a Knight of the Shire for the County of the Two Mountains, in the room of Jacques Labrie, Esquire, deceased.

And the said Certificate was read, and is as followeth:—

OFFICE

Certificat du  
Retour de J. J.  
Girouard, pour  
le Comté du  
Lac des Deux  
Montagnes.

M. l'Orateur a informé la Chambre que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Certificat de l'Election d'un Chevalier de Comté, pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, en remplacement de Jacques Labrie, Esquier, décédé.

Et le dit Certificat a été lu, et il est comme suit :

BUREAU

OFFICE OF THE CLERK OF THE  
CROWN IN CHANCERY.  
Quebec, 7th January, 1832.

This is to Certify, that in virtue of a Writ of Election issued by His Excellency The Right Honorable Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the Most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over His Majesty's Province of Lower Canada, on the eighteenth day of November last, directed to the Returning Officer for the County of the Two Mountains, Stephen Mackay, Esquire, for the Election of a Member for the said County, to serve in the House of Assembly in the room of Jacques Labrie, Esquire, deceased, Jean Joseph Girouard, Esquire, has been returned as duly elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the twentieth day of December last, which is lodged of Record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,  
Clerk. Cr. in Chy.

To,

William B. Lindsay, Esquire,  
Clerk of the House of Assembly.

Internal Communications :—  
Reports of Commissioners presented.

Mr. Viger presented to the House the following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of the Internal Communications :—

1st. For improving Wellington Street towards the lower part of Lachine, Island of Montreal.

2nd. For improving the old Turnpike Road of Lachine.

3rd. For changing the course of the Little River, and improving certain Roads at Montreal.

4th. For continuing the macadamizing and improving the Road from Montreal to Longue Pointe.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Appendix (E.)

Bill respecting Enquêtes in civil matters, read the first time.

Ordered, That Mr. Lafontaine have leave to bring in a Bill to continue for a limited time a certain Act thereto mentioned respecting Enquêtes in civil matters.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment :—

Bill concerning the Beaches, &c. at Quebec.

"An Act to continue for a limited time and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec."

Nova Scotia Intercourse Bill.

"An Act to amend a certain Act therein mentioned relating to the encouragement of the Trade and Intercourse between this Province and the Province of Nova Scotia."

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills, with amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

"An

BUREAU DU GREFFIER DE LA  
COURONNE EN CHANCELLERIE,  
Québec, 7 Janvier 1832.

Le présent est pour certifier qu'en vertu d'un *Writ* d'Election, émané par Son Excellence le Très-Honorable Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de la Province du Bas-Canada de Sa Majesté, le dix-huitième jour de Novembre dernier, adressé à l'Officier-Rapporteur pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, Stephen Mackay, Ecuyer, pour l'Election d'un Membre pour le dit Comté, pour servir dans la Chambre d'Assemblée, en remplacement de Jacques Labrie, Ecuyer, décédé, Jean Joseph Girouard, Ecuyer, a été rapporté dûment élu en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit *Writ*, daté du vingtième jour de Décembre dernier, lequel est déposé dans ce Bureau pour faire foi.

THOMAS DOUGLASS,  
Greff. de la Cour. en Ch.

A

William B. Lindsay, Ecuyer,  
Greffier de la Chambre d'Assemblée.

M. Viger a présenté à la Chambre les Rapports suivants, de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications intérieures :

Rapports de Commissaires, des Communications intérieures.

1° Pour améliorer la Rue Wellington, allant vers le bas de Lachine, Ile de Montréal.

2° Pour améliorer l'ancien Chemin de Barrière de Lachine.

3° Pour changer le cours de la Petite Rivière, et améliorer certains Chemins à Montréal.

4° Pour continuer à empêtrer et améliorer le chemin depuis Montréal jusqu'à la Longue Pointe.

Pour les dits Rapports, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.) Bill concernant les Enquêtes en matière civiles, lu la première fois.

Ordonné, Que M. Lafontaine ait la permission d'introduire un Bill, pour continuer, pour un temps limité, un certain Acte y mentionné, concernant les Enquêtes en matières civiles.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Message du Conseil Législatif.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maitres en Chancellerie :

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

Le Conseil a concouru ;

"Acte pour continuer, pour un temps limité, et amender un Acte passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à des Règlements concernant les Grèves et Places de Débarquement dans Québec."

Bill concerning les Grèves, &c. à Québec.

"Acte pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse."

Bill concernant le Commerce et les Relations avec la Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des amendemens auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée :

"Acte

Pot and Pearl Ashes Inspection Bill, with amendments.

Gaspé Marriages, &c. Bill with amendments.

"An Act to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes."

"An Act to provide for the proof of the Solemnization of Marriages, and for the proof of certain Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé."

Message from His Excellency

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth:—

**AYLMER,**  
GOVERNOR IN CHIEF,

Militia Act.

The Governor in Chief thinks it necessary to invite the attention of the House of Assembly to the Militia Act which is about to expire; and in the event of its renewal to recommend that provision be made for the expenses attendant upon the holding of Courts of Enquiry and Courts Martial in the Militia.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 7th January, 1832.

Report on Provincial Statutes Bill.

Mr. Laterrière, from the Special Committee to whom was referred the Bill to provide for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes now in force, reported that the Committee had gone through the Bill and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Report on Road Laws Bill.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges; and several Petitions relating to the Road Laws, with power to report from time to time, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday the sixteenth instant.

St. Charles Bridge Bill passed.

An engrossed Bill to authorize certain persons therein mentioned, to build a Toll-Bridge over the River St. Charles, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act for the appointment of Commissioners to ascertain and report to the Legislature, under what provisions it would be expedient to authorize the erection of a Bridge over the River Saint Charles at the mouth of the said River."

Ordered, That Mr. Duval do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill for the Organization of the Bar, put off.

A Bill for the organization of the Bar, was, according to Order, read a second time.

Mr. Lafontaine moved to resolve, seconded by Mr. Courteau, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all

"Acte pour continuer, pour un temps limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur Règlement pour l'inspection de la Potasse et de la Perlasse."

"Acte pour pourvoir à la preuve de la Solennisation de certains Marriages, et à la preuve de certains Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé."

Et ensuite il s'est retiré.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit:—

**AYLMER,**  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef croit nécessaire d'appeler l'attention de la Chambre d'Assemblée à l'Acte de Milice qui est sur le point d'expirer; et en cas qu'il soit renouvelé, de recommander qu'il soit pourvu aux Dépenses qui peuvent être encourues pour la tenue de Cours d'Enquête et de Cours Martiales dans la Milice.

Château Saint Louis,  
Québec, 7 Janvier 1832.

M. Laterrière, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

M. Neilson, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts; et diverses Pétitions relativement aux Lois des Chemins, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre, Lundi le seizième du courant.

Un Bill grossoyé pour autoriser certaines personnes y mentionnées à bâtir un Pont de Péage sur la Rivière Saint Charles, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe, et que le Titre soit "Acte pour nommer des Commissaires à l'effet de constater et faire rapport à la Législature, des dispositions qu'il faudrait adopter, afin d'autoriser la construction d'un Pont sur la Rivière Saint Charles, à l'embouchure de la dite Rivière."

Ordonné, Que M. Duval porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour l'organisation du Barreau a été lu une seconde fois.

M. Lafontaine a proposé de résoudre, secondé par M. Courteau, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence

pour l'inspection de la Potasse et de la Perlasse, avec des amendemens.

pour les mariages, &c. dans Gaspé.

Message de Son Excellence.

Rapport sur le Bill concernant les Statuts Provinciaux.

Rapport sur le Bill concernant les Lois des Chemins.

Bill pour un Pont sur la Rivière St. Charles, passé.

Bill pour l'organisation du Barreau remis.

convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

The House divided on the Question :

Yea, 18.  
Nays, 31.

So it passed in the Negative.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Valois, That the further consideration of the said Bill be postponed till the second Tuesday of August next.

The House divided on the Question :

Yea, 36.  
Nays, 10.

So it was carried in the Affirmative, and  
*Ordered*, Accordingly.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize Joseph Toussaint Drolet to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River d'Yamaska, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Courteau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, whch he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

The Order of the day for the House in Committee on the First and Second Reports of the Standing Committee of Public Accounts, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Scott took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Scott reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of amending the Act 9th Geo. IV. cap. 6, for making certain Regulations respecting the Office of Sheriff, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quesnel took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quesnel reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to amend the Act of the ninth George the Fourth, Chapter six, which regulates the Office of Sheriff.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Cazeau, Déligny, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Fortin,

VOL.—41.

gence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 18.  
Contre, 31.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Mr. Neilson a proposé, secondé par M. Valois, Que la considération ultérieure du dit Bill soit remise au deuxième Mardi d'Août prochain.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 36.  
Contre, 10.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Ordonné*, En conséquence.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser Joseph Toussaint Drolet à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière d'Yamaska, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier et Second Rapports du Comité permanent des Comptes Publics, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Scott a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Scott a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'amender l'Acte Neuvième George Quatre, Chapitre six, pour faire certains Règlemens au sujet de l'Office de Shérif, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quesnel a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quesnel a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier; et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Acte de la Neuvième George Quatre, Chapitre six, qui règle l'Office de Shérif.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Cazeau, Déligny, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt,

*Fortin, Heney, Heriot, Huot, Lafontaine, Lagueur, Larue, Létourneau, Mousseau, Neilson, Peck, Quesnel, Scott, Solicitor General, Trudel, Viger, Wright and Young.*

And at Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum, till Monday next.

A Member takes the Oath and his Seat.

Monday, 9th January, 1832.

**PAUL T. MASSON,** Esquire, Member for the County of *Vaudreuil*, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his Seat in the House.

Amendments to Pot and Pearl Ashes Inspection Bill, considered and agreed to.

*Ordered,* That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth : *Press 1. Line 20*—Leave out "Deputy," and insert "Assistant."

*22*—Leave out "Deputy," and insert "Assistant."

*23*—After "and," insert "the said Inspector shall have power, and he is hereby authorized as he shall see fit."

*25*—Leave out "Deputy," and insert "Assistant."

*27*—Leave out "Deputy," and insert "Assistant."

*28*—Leave out "Deputies," and insert "Assistants."

*29*—After "allowance," insert "in respect of the Ashes by him or them inspected."

*Ibid*—Leave out "Deputy," and insert "Assistant."

*32*—Leave out "Deputy," and insert "Assistant."

*36*—After the second "the," insert "Assistant."

*37*—After "subscribe," insert "nor until he shall have given security to the said Inspector of Pot and Pearl Ashes for the City of Montreal, in the sum of One hundred pounds currency, for the due performance of his duties."

"And be it further enacted by the authority aforesaid, That the Assistant Inspectors who shall be appointed under authority of this Act, shall perform the like duties and shall have the like powers, and be subject to the like penalties for non-performance of duty as any Assistant Inspector appointed under the authority of the said Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered,* That Mr. Rémi Séraphin Bourdages do carry back the said Bill to the Legislative Council, and

*Will, Fortin, Heney, Heriot, Huot, Lafontaine, Lagueur, Larue, Létourneau, Mousseau, Neilson, Peck, Quesnel, Scott, le Soliciteur-Général, Trudel, Viger, Wright et Young.*

Et à Dix Heures du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum, à Lundi prochain.

Lundi, 9 Janvier 1832.

**PAUL T. MASSON,** Ecuyer, Membre pour le Comté de *Vaudreuil*, ayant préalablement prêté le Serment, conformément à la loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

Un membre prend son siège.

Amendements faits au Bill pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, considérés et adoptés.

*Ordonné,* Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif, au Bill, intitulé, "Acte pour continuer, pour un temps limité, et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et lesdits Amendemens ont été lus comme suit : *Feuille 1ère. Ligne 25*—Retranchez "Député," et insérez "Assistant."

*27*—Retranchez "Député," et insérez "Assistant."

*29*—Après "Montréal," insérez "et le dit Inspecteur aura le pouvoir et il est par le présent autorisé ainsi qu'il jugera à propos."

*31*—Retranchez "Député," et insérez "Assistant."

*34*—Retranchez "Député," et insérez "Assistant."

*35*—Retranchez "Députés," et insérez "Assistans."

*37*—Après "exiger," insérez "relativement aux Potasses et Perlasses qui seront inspectées par lui ou eux."

*38*—Retranchez "Députés," et insérez "Assistans."

*41*—Retranchez "Député," et insérez "Assistant."

*Ibid. 2c. Ibid. 2.*—Après "les," insérez "Assistans."

*3 & 4*—Après "souscrire," insérez "et qu'elle aura donné caution envers le dit Inspecteur de Potasse et Perlasse pour la Cité de Montréal, dans une somme de Cent Livres courant, pour la due exécution de ses devoirs."

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que les Assistans Inspecteurs qui seront nommés sous l'autorité de cet Acte, rempliront les mêmes devoirs et auront les mêmes pouvoirs, et seront sujets aux mêmes pénalités pour la non exécution de leurs devoirs qu'aucun Assistant Inspecteur nommé sous l'autorité du dit Acte passé dans la neuvième année du Règne de sa feu Majesté."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné,* Que M. Rémi Séraphin Bourdages reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs

and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Mr. Stuart*, from the Standing Committee of Roads and Public Improvements, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (G.c.) at the end of this Volume.

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration so much of the said Report as relates to the Plan of Mr. *Le Breton*.

*Ordered*, That Two hundred Copies of the Tables mentioned in the said Report be printed with all convenient speed, for the use of the Members of this House.

*Mr. Rémi Séraphin Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, and the Statements accompanying the same, relating to the Fines and Penalties imposed and levied by the Justices of the Peace, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, after mature deliberation, are of opinion, that inasmuch as few of the Justices of the Peace throughout the Province have conformed themselves to the Act of the 4th George IV. chapter 19, and that it is to be supposed that a great number of them have neglected to make their Return according to Law, it is proper that an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to transmit Circular Letters to all the Justices of the Peace, requiring them to transmit a Statement of the Fines levied by them from the year One thousand eight hundred and twenty four, till the first day of September last, for which they have not accounted, with the reasons for which they have not conformed themselves to the Law, in this respect.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to transmit Circular Letters to all the Justices of the Peace in this Province, requiring them to transmit a Statement of the Fines levied by them from the year One thousand eight hundred and twenty four, to the first of September last, for which they have not accounted, with the reasons for which they have not conformed themselves to the Act of the 4th George IV. cap. 19, in this respect.

*Ordered*, That Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, Mr. *Larue*, Mr. *Laterrière*, and Colonel *Heriot* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Mr. Scott*, from the Special Committee to whom was referred the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

*Mr. Scott* presented to the House the Reports of the School Visitors for parts of the Counties of *Terrebonne* and of the *Trois Montagnes*.

The said Reports are preserved with the Files of the present Session.

neurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

*M. Stuart*, du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (G.c.) à la fin de ce Volume.

*Résolu*, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la partie du dit Rapport qui est relative au Plan de M. *Le Breton*.

*Ordonné*, Que deux cens Copies des Tableaux mentionnés dans le dit Rapport soient imprimées avec toute la diligence convenable, pour l'usage des Members de cette Chambre.

*M. Rémi Séraphin Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et les Etats qui l'accompagnent, relativement aux Amendes et Pénalités imposées et levées par les Juges de Paix, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après mûre délibération, est d'opinion, que vu que peu de Juges de Paix dans la Province se sont conformés à l'Acte de la 4e George IV, Chapitre 19, et qu'il est à supposer qu'un grand nombre d'entre eux ont négligé de faire leur retour conformément à la Loi, il serait expédié qu'il fût présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour le prier de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, d'écrire une lettre circulaire à chaque Juge de paix, pour les requérir de transmettre un Etat des Amendes prélevées par eux depuis l'année mil-huit-cent-vingt-quatre, jusqu'au premier Septembre dernier, dont ils n'ont pas rendu compte, avec leurs raisons pourquoi ils ne se sont pas conformés à la loi à cet égard.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour le prier de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, d'écrire une lettre circulaire à tous les Juges de Paix de la Province, pour les requérir de transmettre un Etat des Amendes prélevées par eux depuis l'année mil-huit-cent-vingt-quatre, jusqu'au premier Septembre dernier, dont ils n'ont pas rendu compte, avec leurs raisons pourquoi il ne se sont pas conformés à l'Acte de la 4e George IV, Chapitre 19, à cet égard.

*Ordonné*, Que M. *Rémi Séraphin Bourdages*, M. *Larue*, M. *Laterrière* et le Colonel *Heriot* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*M. Scott*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

*M. Scott* a présenté à la Chambre le Rapport des Visiteurs d'Ecoles pour partie des Comtés de *Terrebonne* et du *Lac des Deux Montagnes*.

Les dits Rapports sont conservés avec les Liasses de la présente Session.

Premier Rapport du Comité sur les Chemins et les Améliorations publiques.

Appendice (G.c.)

Cette partie du rapport qui est relative au Plan de M. *Le Breton* référencé.

Les Tableaux mentionnés dans le dit Rapport à être imprimés.

Rapport sur un Message accompagné des Etats des Amendes et Pénalités.

Adresse relativement aux Amendes et Pénalités.

Rapport sur le Bill pour régler le Commerce des Bois.

Rapports de Visiteurs d'Ecoles, présentés.

Mr. Cuillier, from the Standing Committee of Public Accounts, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

The Public Accounts for the period ending the 10th October last, which have been referred to Your Committee, are, in point of form, similar to those annually submitted to the Legislature, by order of the Executive Government. They consist of Statements exhibiting the Public Income and Expenditure.

These Accounts and Statements have, at various times, undergone partial examinations by Committees of the House, and Reports upon them have also been made; but in no instance have the House, since it has been charged with supplying the Civil Expenditure of the Province, acknowledged their accuracy or their sufficiency. It is, moreover, notorious, that in no case have they exhibited a true state of the Financial Affairs of the Province; on the contrary, whilst the Accounts exhibited annually large sums of money, at the disposal of the Legislature, the real state of the Receiver General's Chest afforded strong doubts whether the monies stated to be at the disposal of the Legislature were actually available for the public service.

The defalcation in the late Receiver General's Chest; the various sums expended without legal authority; the large sums still unaccounted for by Public Accountants, are subjects of deep interest to the House; and while a system of unaccountability and irresponsibility on the part of the Officers of Government connected with the fiscal concerns of the Province prevails, it would be unavailing to enter into any examination of these Accounts with a view of imparting to the House any information which would tend to any useful purpose.

Under these circumstances, Your Committee would respectfully beg to be discharged from the further consideration of these Documents.

Your Committee are now occupied with the consideration of that part of the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, of the 7th July last, which relates to this subject, and they are in hopes of submitting to Your Honorable House, a plan for the future Audit of the Public Accounts, establishing a system of accountability and responsibility through all the Departments of Government connected with the Revenue and Expenditure of the Province.

When a regular Board of Audit shall have been legally established, it will become a matter of consideration if a re-statement of all the Public Accounts, from an early period, may not be found necessary to establish correctly the claims of the Province against His Majesty's Government and against individuals.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the First and Second Reports of the Standing Committee of Public Accounts.

*Ordered*, That the said Report be printed for the use of the Members of this House.

Mr. Duval moved, seconded by Mr. Fortin, That Thomas Ainslie Young and Joseph Cary, Esquires, do attend, the former in his seat as Member of this House, and the latter at the Bar of this House, on Thursday next the 12th instant, at ten of the Clock in the forenoon, then and there to give Evidence upon the Petition presented to this House against the Return of Amable Dionne and Charles Eusèbe Casgrain, Esquires, as Members for the County of Kamouraska, and that the said Thomas Ainslie Young and Joseph Cary,

M. Cuillier, du Comité permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Les Comptes Publics pour la période finissant le 10 Octobre dernier, qui ont été renvoyés à votre Comité sont, sous le rapport de la forme, semblables à ceux qui sont soumis annuellement à la Législature par l'ordre du Gouvernement Exécutif. Ils consistent en Tableaux ou Etats montrant la recette de la Dépense Publique.

Ces Comptes et Etats ont, à diverses reprises, été partiellement examinés par des Comités de la Chambre, et ils ont été aussi le sujet de divers rapports sans pourtant que la Chambre n'en ait jamais, depuis qu'elle a été chargée de subvenir aux Dépenses Civiles de la Province, reconnu l'exactitude ni la suffisance. Il est notoire, en outre, que jamais ils n'ont présenté le vrai Etat des affaires financières de la Province; au contraire, tandis que les Comptes montraient annuellement de grandes sommes comme étant à la disposition de la Législature, le vrai état de la Caisse du Receveur-Général faisait douter fortement que les Deniers qu'on disait être à la disposition de la Législature fussent réellement disponibles pour le service public.

La défaillance survenue dans la Caisse du ci-devant Receveur-Général; les diverses sommes dépensées sans autorité légale; les sommes considérables dont les Comptables publics n'ont pas encore rendu compte, sont des sujets qui méritent toute l'attention de la Chambre; et tant qu'on verra régner un système d'incomptabilité et d'irresponsabilité de la part des Officiers du Gouvernement, liés avec les affaires fiscales de la Province, il serait inutile d'entrer dans aucun examen de ces Comptes dans la vue de fournir à la Chambre des renseignemens qui pussent tendre à aucune fin utile.

Sous ces circonstances, votre Comité demanderait respectueusement à être déchargé de la considération ultérieure de ces Documens.

Votre Comité s'occupe maintenant de la considération de la partie de la Dépêche du Secrétaire Principal d'Etat pour le Département Colonial du 7 Juillet dernier, relative à ce sujet, et il espère soumettre à votre Honorable Chambre, un Plan pour l'audition à venir des Comptes Publics, établissant un système de comptabilité et de responsabilité dans tous les Départemens du Gouvernement liés avec la Recette et les Dépenses de la Province.

Lorsqu'il aura été légalement établi un Bureau régulier d'audition, il restera à considérer s'il ne sera pas nécessaire d'avoir un nouvel Etat de tous les Comptes Publics depuis une longue période de temps en arrière, pour établir correctement les réclamations de la Province contre le Gouvernement de Sa Majesté et contre les particuliers.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur les Premier et Second Rapports du Comité permanent des Comptes Publics.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Duval a proposé, secondé par M. Fortin, Que Thomas Ainslie Young et Joseph Cary, Ecuyers, soient entendus le premier à sa place, comme Membre de cette Chambre, et le second à la Barre de cette Chambre, Jeudi prochain, le douzième du courant, à dix heures du matin, pour alors et là, rendre témoignage sur la Pétition présentée à cette Chambre contre le Retour d'Amable Dionne et Charles Eusèbe Casgrain, Ecuyers, comme Membres pour le Comté de Kamouraska, et que les dits Thomas Ainslie Young et Joseph Cary,

*Cary*, Esquires, do then and there exhibit and produce such original Accounts as may be in their possession, of monies paid to labourers employed on the Road between *Rivière Ouelle* and *Kamouraska*, by the Commissioners for the said Road, and also the Account rendered by the said Commissioners of the expenditure of the monies by them received as such Commissioners.

The House divided on the Question :

Yea, 28.

Nay, 17.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *Duval* have leave to bring in a Bill to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Bill to Incorporate the Members of the Natural History Society of Montreal, and on the said Bill.

*Resolved*, That this House will, on Wednesday next, resolve itself into a Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Bill for making and maintaining a Navigable Canal from the Lake of the Two Mountains to the waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary*, in the Island and County of Montreal, and on the said Bill.

An engrossed Bill to Incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," to be established in *Montreal*, was read for the third time.

Mr. *De Witt* moved to resolve, seconded by Mr. *Wright*. That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to Incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank."

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea.

Messieurs *Archambeault*, *Badeaux*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Clout*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Demers*, *De Rouville*, *De Witt*, *Dionne*, *Duval*, *Fortin*, *Guillet*, *Hoyle*, *Huot*, *Lafontaine*, *Larue*, *Lee*, *Létourneau*, *Masson*, *Mondelet*, *Panet*, *Peck*, *Quesnel*, *Quiroquet*, *Rochon*, *Scott*, *Taylor*, *Valois*, *Wright* and *Wurtele*. (37.)

Nay.

Messieurs *Deschamps*, *Heney*, *Joliette*, *Lagueux*, *Laterrière*, *Leslie*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson* and *Solicitor General*. (10.)

So it was carried in the Affirmative, and

Resolved, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *De Witt* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr.

*Cary*, Ecuyers, alors et là, exhibent et produisent tels Comptes originaux qui peuvent être en leur possession, des Deniers payés aux Journaliers employés sur le Chemin entre la *Rivière-Ouelle* et *Kamouraska*, par les Commissaires pour le dit Chemin, et aussi le Compte rendu par les dits Commissaires de la Dépense des Deniers par eux reçus comme tels Commissaires.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 28.

Contre, 17.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Ordonné, Que M. *Duval* ait la permission d'introduire un Bill pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires.

Bill concernant les Locateurs et Locataires, lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Résolu, Que, Mercredi prochain cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, et sur le dit Bill.

Bill pour l'incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, référé.

Résolu, Que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du *Lac des Deux Montagnes*, jusqu'aux eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du Courant *Sainte Marie*, dans l'Île et Comté de Montréal, et sur le dit Bill.

Bill pour le Canal du Lac des Deux Montagnes, référé.

Un Bill grossoyé pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité," qui doit être établie à Montréal, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour la Banque de la Cité, à Montréal, passé.

M. *De Witt* a proposé de résoudre, secondé par M. *Wright*. Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité."

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Archambeault*, *Badeaux*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Clout*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Demers*, *De Rouville*, *De Witt*, *Dionne*, *Duval*, *Fortin*, *Guillet*, *Hoyle*, *Huot*, *Lafontaine*, *Larue*, *Lee*, *Létourneau*, *Masson*, *Mondelet*, *Panet*, *Peck*, *Quesnel*, *Quiroquet*, *Rochon*, *Scott*, *Taylor*, *Valois*, *Wright* et *Wurtele*. (37.)

Contre,

Messieurs *Deschamps*, *Heney*, *Joliette*, *Lagueux*, *Laterrière*, *Leslie*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson* et le *Soliciteur-Général*. (10.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. *De Witt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour encourager l'établissement des Banques d'Epargnes en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour des Banques d'Epargnes, passé.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M.

J. T. Drolet's  
Bridge Bill re-  
ported;

Mr. Courteau, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize Joseph Toussaint Drolet to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River Yamaska, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed:

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Notaries Bill  
deferred.

The Order of the day for the second reading of the Bill to regulate the Notarial Profession, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Bill relating to  
Lods et Ventes  
due to the  
King, read the  
second time;

A Bill for the relief of persons holding of His Majesty, en Roture, immoveable Property in the Suburbs of Quebec, upon which Lods et Ventes or Mutation Fines are due, was, according to Order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Lee, Mr. Young, Mr. Neilson, Mr. Panet, and Mr. Quesnel do compose the said Committee.

County Court  
Houses and  
Gaols Bill read  
the second  
time;

A Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Peck, Mr. Cuillier, Mr. Taylor, Mr. Quesnel and Mr. Morin do compose the said Committee.

Bill respecting  
Enquêtes in Ci-  
vil matters,  
read the second  
time;

committed;

considered;

reported.

Committee on  
A. Bourgault's  
Bridge Bill.

A Bill to continue for a limited time a certain Act therein mentioned, respecting Enquêtes in Civil matters, was according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Larue reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*,

M. Courteau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser Joseph Toussaint Drolet, à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière d'Yamaska, a fait Rapport conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour l'organisation du Notariat, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour le soulagement des personnes qui tiennent de Sa Majesté en Roture dans les Faubourgs de Québec, des Terres ou Immeubles sur lesquels il est dû des Lods et Ventes, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Lee, M. Young, M. Neilson, M. Panet et M. Quesnel composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser l'Erection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Peck, M. Cuillier, M. Taylor, M. Quesnel et M. Morin composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer, pour un temps limité, un certain Acte y mentionné, concernant les Enquêtes en matières Civiles, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser André Bourgault dit Lacroix, à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'Yamaska, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Larue a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*,

Bill du Pont de  
J. T. Drolet,  
rapporté;

Bill des Neu-  
res remis.

Bill concernant  
les Lods et Ven-  
tes dues au Roi,  
lu la seconde  
fois;

référé.

Bill pour des  
Courts de Justice  
et Prisons de  
Comtés, lu la  
seconde fois;

référé.

Bill concernant  
les Enquêtes en  
matières Civiles,  
lu la seconde  
fois.

référé;

considéré;

référé;

rapporté;

Comité sur le  
Bill du Pont d'A.  
Bourgault.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Antoine Dorion* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Pierre Antoine Dorion* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same,

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
new Custom  
House at Que-  
bec.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the erection of a Custom House at Quebec, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Courteau* took the Chair of the Committee.

Several Members having retired;

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker.

Messieurs *Amiot, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Cuillier, Déligny, De Rouville, Deschamps, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Heney, Huot, Lagueux, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Quesnel, Quirouet, Scott, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Valois, Wright and Young.*

And at half past Ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for the want of a Quorum.

Tuesday, 10th January 1832.

A Member  
takes the Oath  
and his Seat.

Internal Com-  
munications :—  
Report of Com-  
missioners pre-  
sented.  
Appendix (E.)

Committee on  
Trinity House  
Act;

Resolution re-  
ported;

**F**RANCOIS LANGUEDOC, Esquire, Member for the County of Acadie, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his Seat in the House.

Mr. Viger presented to the House the Report of the Commissioners for improving two Roads in the Parishes of *Saint Laurent* and *Sault au Recollet*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of amending the Acts 45th George III. chapter 12, 51st George III, chapter 12. and 2d George IV. chapter 7.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Rémi Séraphin Bourdages* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Rémi Séraphin Bourdages* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*,

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Troisième et Quatrième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la Régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la *Pointe Lévi*, et autres références, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Antoine Dorion* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Pierre Antoine Dorion* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur les  
Hôpitaux.

Comité sur la  
Nouvelle Mai-  
son de Douane  
à Québec.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à l'Erection d'une Maison de Douane, à Québec, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Courteau* a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Cuillier, Déligny, De Rouville, Deschamps, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Heney, Huot, Lagueux, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Quesnel, Quirouet, Scott, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Valois, Wright, et Young.*

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Mardi, 10 Janvier 1832.

Un Membre  
prête le serment  
et prend son  
siège.

**F**RANCOIS LANGUEDOC, Ecuyer, Membre pour le Comté de l'Acadie, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. Viger a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour améliorer deux Chemins, dans les Paroisses de *Saint Laurent* et du *Sault au Recollet*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

Rapport de  
Commissaires  
des Communica-  
tions Intérieures,  
présenté.  
Appendice (E.)

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'amender les Actes 45e George III, Chapitre 12 ; 51e George IV, Chapitre 12, et 2e George IV, Chapitre 7.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Rémi Séraphin Bourdages* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Rémi Séraphin Bourdages* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

Résolution rap-  
portée,

*Résolu*,

Comité sur les  
Actes au sujet  
de la Maison de  
la Trinité.

and referred

Petition in favour of Hucksters.

*Resolved*, That it is expedient to amend the Acts of the 45th George III. chapter 12, 51st George III. chapter 12, and 2nd George IV. chapter 7, respecting the Trinity House.

*Resolved*, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon, with all convenient speed, by Bill or otherwise, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Leslie, Mr. Cuvillier, Mr. Neilson, Mr. Morin and Mr. Languedoc do compose the said Committee.

A Petition of divers Inhabitants residing in and near Quebec, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners observe with regret that there has been presented to the House, a Petition praying for a repeal of the Act passed at the last Session of the Legislature repealing certain parts of the Ordinance 17, George III. chapter 4, regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal: That the Petitioners are not aware of any bad effects that have resulted from the partial repeal of the said Ordinance, on the contrary much good has resulted and still more may be expected to result from that measure, as it gives much greater facility to the transacting of business in the produce of the country, either on the Markets or elsewhere, and much vexatious restrictions and prosecutions avoided: That indeed it is only necessary to call the attention of the House to the Ordinance itself, and the House will no doubt see the very great inconvenience the provisions of that Statute impose on the public in general, and the impracticability of putting it in force at the present day; and praying the House to take these matters into their serious consideration and grant such protection as the House shall see fit.

First Report of Committee of Grievances;

Appendix (H. II.) to be printed.

Bill respecting Enquêtes in Civil matters, passed.

Mr. Louis Bourdages, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (H. II.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That two hundred Copies of the said Report be printed for the use of the Members of this House.

An engrossed Bill to continue for a limited time a certain Act therein mentioned respecting Enquêtes in Civil matters, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Lafontaine do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

House called over.

The Order of the day for the Call of the House, being read;

The House was accordingly called over; and several of the Members appeared, and the names of such Members as made default to appear were taken down, and are as followeth:—

James Baxter,  
Isidore Bedard,  
Henry John Caldwell,  
Charles De Montenach,  
Roch De St. Ours,  
Jacques Dorion,  
Pierre Benjamin Dumoulin,  
John Fisher,  
Jean Joseph Girouard,  
John Gosset,  
Paul Holland Knowlton,  
Joseph Ovide Turgeon.

*Ordered*,

10 Janvier.

A. 1832.

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender les Actes de la 45e George III, Chambre 12; 51e George III, Chambre 12, et 2e George IV, chapitre 7, au sujet de la Maison de la Trinité.

*Résolu*, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport par Bill ou autrement, avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Leslie, M. Cuvillier, M. Neilson, M. Morin et M. Languedoc composent le dit Comité.

Une Pétition de divers Habitans résidans dans et près de Québec, a été présentée à la Chambre par M. Neilson, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires voient avec regret qu'il a été présenté à la Chambre une Pétition demandant l'abrogation d'un Acte passé dans la dernière Session de la Législature, lequel rappelle certaines parties d'une Ordonnance de la 17e George III, Chapitre 4, qui établit des règlements pour les Marchés des Villes de Québec et de Montréal: Que les Pétitionnaires ignorent le mauvais effet qui peut être résulté de l'abrogation partielle de la dite Ordonnance, mais ils savent au contraire qu'il en est résulté et qu'il en résultera encore beaucoup de bien, en ce qu'elle facilite beaucoup le débit du produit de la Campagne tant au Marché qu'ailleurs, et cela diminue les privations, restrictions et poursuites auxquelles on était exposé: Qu'il suffit seulement à la Chambre de diriger son attention sur l'Ordonnance, et elle verra sans doute les inconvénients qui fait souffrir au Public en général la teneur de cette Ordonnance et l'impossibilité de pouvoir la mettre en force; et priant la Chambre de prendre les exposés en sa sérieuse considération, et d'accorder telle protection qu'elle jugera convenable.

Pétition en faveur des Re-grattiers.

M. Louis Bourdages, du Comité permanent des Griefs, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Gressier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (H. II.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que deux cens Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Premier Rapport du Comité des Griefs.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un temps limité, un certain Acte y mentionné, concernant les Enquêtes en matières Civiles, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Lafontaine porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill concernant les Enquêtes en matières Civiles, passé.

L'Ordre du jour, pour l'appel de la Chambre, ayant été lu;

La Chambre a en conséquence été appelée, et plusieurs des Membres ont paru, et les noms des Membres qui ont fait défaut de paraître ont été pris, et sont comme suit:

James Baxter,  
Isidore Bedard,  
Henry John Caldwell,  
Charles De Montenach,  
Roch De St. Ours,  
Jacques Dorion,  
Pierre Benjamin Dumoulin,  
John Fisher,  
Jean Joseph Girouard,  
John Gosset,  
Paul Holland Knowlton,  
Joseph Ovide Turgeon.

*Ordonné*,

Appel de la Chambre.

Appendice (H. II.)

Le dit Rapport à être imprimé.

*Ordered*, That the Reasons given by the absent Members of this House, be taken into consideration on Saturday next.

Mr. Larue, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize André Bourgault dit Lacroix to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said amendments.

And the first of the said amendments being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided :

Yea, 26.

Nay, 18.

So it was carried in the Affirmative.

The residue of the said amendments being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said amendments.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Pierre Antoine Dorion, from the Committee of the whole House on the Third and Fourth Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and are as followeth:

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of supporting the Poor and Indigent Sick Persons in the Nunnery of the Ursulines at Three Rivers, and for supporting Insane Persons and Foundlings under the charge of the Commissioners for that District, from the 10th October 1831, to the 10th October 1832, inclusive.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred and fifty five pounds eleven shillings and three pence currency, be granted to His Majesty, to reimburse the like amount advanced during the year 1831, by the Commissioners for the relief of Insane Persons, Foundlings and Sick at Quebec, for the purchase of Clothing for the Infirm and Sick Persons at the General Hospital, and for the Foundlings in the Hotel Dieu.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Sixty eight pounds three shillings and one penny half penny currency, be granted to His Majesty, to pay the like amount due by the Commissioners for Insane Persons, Foundlings and Sick at Three Rivers, on account of their expenses for year 1831.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the erection of a Custom House at Quebec, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And

VOL.—41.

*Ordonné*, Que les Raisons données par les Membres absents de cette Chambre, soient prises en considération Samedi prochain.

M. Larue, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser André Bourgault dit Lacroix à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'Yamaska, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et le premier des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 26.

Contre, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le reste des dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été unanimement adoptés, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits amendemens.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoye.

M. Pierre Antoine Dorion, du Comité de toute la Chambre sur les Troisième et Quatrième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Quatre cents livres courant, soit accordée à Sa Majesté pour payer les frais du Soutien des Personnes pauvres et malades dans l'Hôpital des Ursulines aux Trois-Rivières, et du Soutien des Personnes dérangées dans leur esprit, et des Enfans-trouvé sous les soins des Commissaires pour ce District, depuis le 10 Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux, inclusivement.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent-cinquante-cinq livres onze schelings et trois deniers courant, soit accordée à Sa Majesté pour rembourser pareille somme avancée, durant l'année 1831, par les Commissaires pour le soulagement des Aliénés, des Enfans-trouvé et des Malades à Québec, pour l'achat d'Habillement pour les Infirmes et Malades à l'Hôpital Général et pour les Enfans-trouvé à l'Hôtel-Dieu.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas Soixante-huit livres trois schelings et un denier et demi courant, soit accordée à Sa Majesté pour payer pareille somme due par les Commissaires des Aliénés, des Enfans-trouvé et des Malades aux Trois-Rivières, pour leurs dépenses pour l'année 1831.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à l'érection d'une Maison de Douane à Québec, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Bill du Pont d'A  
Bourgault, rap-  
porté;

Résolutions sur  
les Hôpitaux,  
rapportées.

Comité sur la  
nouvelle Maison  
de Douane.

Et

And Mr. Courteau reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Bankruptcy Law Enquiry Bill deferred.

The Order of the day for the second reading of the Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province respecting Bankruptcy and Insolvency, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Tuesday next.

Committee on Female Penitents.

The Order of the Day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Citizens of Montreal, relating to a Charitable Institution, similar to the Magdalene Hospital, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Clouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Clouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Quebec Fire Society Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Laws distribution Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the Printed Acts of the Legislature of this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Champlain Rail Road Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making a Rail Road from Lake Champlain to the River St. Lawrence, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission à l'effet de s'enquérir des Lois en cette Province qui régissent les Banqueroutes et Faillites, ayant été lu ; Bill pour s'enquérir des Lois de Banqueroutes, remis.

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Citoyens de Montréal, relativement à une Institution charitable pour les Filles repenties, ayant été lu ; Comité relativement aux Filles repenties.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Clouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Clouet a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu, ayant été lu ; Comité sur le Bill relatif à une Société du Feu à Québec.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province, ayant été lu ; Comité sur le Bill pour la distribution des Lois.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent, ayant été lu ; Comité sur le Bill pour le Chemin à Lisses de Champlain.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

M.

And Mr. Raymond reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of taking into consideration the composition of the Legislative and Executive Councils of this Province, and of considering whether it would not be expedient to pray for the thorough Reform of the said Councils; and what would be the best means of effecting the said object, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the day.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

Then, on Motion of Rémi Séraphin Bourdages, seconded by Mr. Quesnel,

The House adjourned.

Et M. Raymond a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la composition des Conseils Exécutif et Légitif en cette Province, et pour considérer s'il ne serait pas expédié de demander la réforme entière des dits Conseils, et quels en seraient les meilleurs moyens, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du jour.

Comité sur la composition des Conseils Exécutif et Légitif

Bill pour un Agent, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi prochain.

Alors, sur Motion de M. Rémi Séraphin Bourdages, secondé par M. Quesnel,

La Chambre s'est adjournée.

Wednesday, 11th January, 1832.

Mercredi, 11 Janvier 1832.

*ORDERED*, That Mr. Lafontaine have leave to absent himself from this House during the remainder of the Session, for urgent business.

*ORDONNE*, Que M. Lafontaine ait la permission de s'absenter de cette Chambre, durant le reste de la Session, pour des causes urgentes.

Congé d'absence.

*Ordered*, That the Committee of Grievances be enjoined to report on the Petition of Louis Hypolite Lafontaine, Esquire, a Member of this House, against William Green, Esquire; the Petitioner renouncing his claim to take part in the deliberations of the said Committee and to vote thereat on the subject of the said Petition.

*Ordonné*, Qu'il soit enjoint au Comité des Griefs, de faire rapport sur la Pétition de Louis Hypolite Lafontaine, Ecuyer, Membre de cette Chambre, contre William Green, Ecuyer, le Pétitionnaire renonçant à sa prétention d'assister aux délibérations du dit Comité, et d'y voter sur la dite Pétition.

Un Comité enjoint de faire rapport.

*Ordered*, That Mr. Peck have leave to absent himself from this House for three weeks, from this day, on urgent business.

*Ordonné*, Que M. Peck ait la permission de s'absenter de cette Chambre, durant trois semaines, de ce jour, pour des affaires urgentes.

Congé d'absence.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Monday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to transmit Circular Letters to all the Justices of the Peace in this Province, requiring them to transmit a Statement of the Fines levied by them from the year One thousand eight hundred and twenty four, to the first of September last, for which they have not accounted, with the reasons for which they have not conformed themselves to the Act of the 4th Geo. IV. cap. 19, in this respect, had

M. Rémi Séraphin Bourdages, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Lundi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour le prier de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, d'écrire une Lettre Circulaire à tous les Juges de Paix de la Province, pour les requérir de transmettre un Etat des Amendes prélevées par eux depuis l'année mil-huit-cent-vingt-quatre, jusqu'au premier Septembre dernier, dont ils n'ont pas rendu Compte, avec leurs raisons pourquoi ils ne se sont pas conformés à l'Acte de la 4e George IV, chapitre 19, à cet égard, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il

Réponse à une Adresse.

had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

*Orders of the day to be proceeded on.*

Mr. *Panet* moved, seconded by Mr. *Langudoc*, That this House do now proceed on the Orders of the day.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs *Badeaux*, *Baker*, *Boissonnault*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Casgrain*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Demers*, *De Rouville*, *De Witt*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heney*, *Heriot*, *Hoyle*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Leslie*, *Létourneau*, *Masson*, *Malhiot*, *Mondelet*, *Morin*, *Noël*, *Panet*, *Peck*, *Proulx*, *Quesnel*, *Solicitor General*, *Stuart*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Trudel*, *Valois*, *Wright* and *Wurtele*, (42.)

Nay,

Messieurs *Archambeault*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Dionne*, *Pierre Antoine Dorion*, *Daval*, *Fortin*, *Huot*, *Lee*, *Mousseau*, *Neilson*, *Raymond*, *Scott* and *Viger*, (16.)

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

*Resolutions on new Custom House at Quebec reported.*

Mr. *Courteau*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the erection of a Custom House at Quebec, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That a sum, not exceeding One thousand three hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, towards defraying the expense of completing the Custom House at Quebec, according to the Plan originally agreed on.

*Resolutions on Female Penitents reported.*

Mr. *Clouet*, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of divers Citizens of Montreal, relating to a Charitable Institution similar to the Magdalen Hospital, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to grant to His Majesty, a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, to assist Mrs. Widow *Duncan McDonell* in defraying the expenses of her Charitable Establishment known under the name of "The Institution of Females Penitent."

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to grant an Act of Incorporation to certain persons in Montreal, under the name of "The Institution for Females Penitent."

Mr. *Quesnel* moved, seconded by Mr. *Panet*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yea,

Messieurs *Archambeault*, *Badeaux*, *Baker*, *Boissonnault*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Cuvillier*, *De Rouville*, *De Witt*, *Dionne*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heney*, *Heriot*, *Hoyle*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Laterrière*, *Létourneau*, *Masson*, *Malhiot*, *Mondelet*, *Noël*, *Panet*, *Peck*, *Quesnel*, *Raymond*, *Scott*, *Solicitor General*, *Taylor*, *Valois*, *Viger* and *Wright*, (36.)

Nay,

Messieurs *Blanchard*, *Courteau*, *Daval*, *Fortin*, *Joliette*, *Larue*, *Morin*, *Neilson*, *Quirouet*, *Rockon*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau* and *Wurtele*, (13.)

qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

M. *Panet* a proposé, secondé par M. *Langudoc*, Que cette Chambre procède maintenant sur les Ordres du jour.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Badeaux*, *Baker*, *Boissonnault*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Casgrain*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Demers*, *De Rouville*, *De Witt*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heney*, *Heriot*, *Hoyle*, *Joliette*, *Lafontaine*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Leslie*, *Létourneau*, *Masson*, *Malhiot*, *Mondelet*, *Morin*, *Noël*, *Panet*, *Peck*, *Proulx*, *Quesnel*, le Solliciteur-Général, *Stuart*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Trudel*, *Valois*, *Wright* et *Wurtele*, (42.)

Contre,

Messieurs *Archambeault*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Dionne*, *Pierre Antoine Dorion*, *Daval*, *Fortin*, *Huot*, *Lee*, *Mousseau*, *Neilson*, *Raymond*, *Scott* et *Viger*, (16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

M. *Courteau*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, relativement à l'érection d'une Maison de Douane à Québec, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et celle est comme suit :

Résolu, Qu'une somme n'excédant pas mille trois cent cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour aider à compléter la bâtie de la Douane à Québec, d'après le Plan originairement adopté.

M. *Clouet*, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de divers Citoyens de Montréal, relativement à une Institution Charitable pour les Filles repenties, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédié d'accorder à Sa Majesté une somme n'excé-  
pas trois cens livres courant, pour aider Dame Veuve *Duncan McDonnell* à subvenir aux dépenses de son Etablissement de Charité, connu sous le nom de l'Insti-  
tution des Filles repenties.

2. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expédié d'accorder un Acte d'Incorporation à certaines personnes de Montréal, sous le nom de l'Insti-  
tution pour les Filles répenties.

M. *Quesnel* a proposé, secondé par M. *Panet*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Archambeault*, *Badeaux*, *Baker*, *Boissonnault*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Cuvillier*, *De Rouville*, *De Witt*, *Dionne*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heney*, *Heriot*, *Hoyle*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Laterrière*, *Létourneau*, *Masson*, *Malhiot*, *Mondelet*, *Noël*, *Panet*, *Peck*, *Quesnel*, *Raymond*, *Scott*, le Solliciteur-Général, *Taylor*, *Valois*, *Viger* et *Wright*, (36.)

Contre,

Messieurs *Blanchard*, *Courteau*, *Daval*, *Fortin*, *Joliette*, *Larue*, *Morin*, *Neilson*, *Quirouet*, *Rockon*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau* et *Wurtele*, (13.)

Ainsi

So it was carried in the Affirmative, and  
The first of the said Resolutions being again read,  
and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yea, 32.

Nays, 11.

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Mr. Dionne, from the Committee of the whole House on the Bill to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from Sitting or Voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Joliette took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Joliette reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the day.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Larue,

The House adjourned till to-morrow, at Nine o'Clock, A. M.

Thursday, 12th January, 1832.—9 o'Clock, A. M.

THE Order of the day for taking into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of Pierre Canac dit Marquis and Elzéar Bedard, Esquires, and others, against the Election of Amable Dionne and Charles Eusèbe Casgrain, Esquires, the Sitting Members for the County of Kamouraska; and also

VOL.—41

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
La première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée:

Pour, 32.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Mr. Dionne, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du feu, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Mr. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine, et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Judges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Légitif, pour assurer l'indépendance des Judges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, et sur le rapport du Comité Spécial auquel a été référé le dit Bill, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Joliette a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Joliette a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du jour.

Alors, sur Motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Larue,

La Chambre s'est adjournée à demain à neuf heures, A. M.

Jeudi, 12 Janvier 1832.—9 Heures, A. M.

L'ORDRE du jour, pour prendre en considération les Motifs et Raisons allégués dans la Pétition de Pierre Canac dit Marquis et Elzéar Bedard, Ecuyers, et autres, contre l'Election d'Amable Dionne et Charles Eusèbe Casgrain, Ecuyers, Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska, et aussi le Témoignage donné devant

Bill relatif à une  
Société du Feu  
à Québec, rap-  
porté;

Bill pour la dis-  
tribution des  
Lois, rapporté;

Comité sur le  
Bill relatif aux  
Juges.

Election de  
Kamouraska.

also the Evidence given before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition, and for hearing Counsel at the Bar of the House, on the behalf of the Petitioners, and on the behalf of the Sitting Members; and for receiving the Evidence of *Thomas Ainslie Young* and *Joseph Cary*, Esquires, the former in his Seat as a Member of this House, and the latter at the Bar of this House, on the subject of the said Petition, being read;

The Doors were then closed.

*Resolved*, That Mr. *Hoyle*, Member for the County of *Acadie*, be excused, owing to ill health, from sitting in his place and judging upon the present Contest,

Mr. *Gugy*, Member for the County of *Sherbrooke*, having declared that previous to his being elected a Member for this House, he was retained as Counsel for the Sitting Members, he was excused from sitting and judging upon the present Contest.

Mr. *Clouet*, Member for the County of *Quebec*, was also excused from sitting and judging upon the present Contest, owing to the serious illness of one of his family.

The following Members took, at the Table, the Oath prescribed by Law:

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Badeau*, *Baker*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Demers*, *De Rouville*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Goodhue*, *Henry*, *Heriot*, *Huot*, *Joliette*, *Lagueur*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Lee*, *Leslie*, *Létourneau*, *Masson*, *Malhiot*, *Méthot*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Peck*, *Proulx*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Scott*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Trudel*, *Valois*, *Viger*, *Wright*, *Wurtele* and *Young*.

The Doors were then opened.

And the Counsel for the Petitioners and for the Sitting Members were admitted at the Bar of the House.

*Ordered*, That *Joseph Cary*, Esquire, be now called to the Bar of this House, to give Evidence upon the Petition presented to this House, against the Return of *Amable Dionne* and *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquires, as Members for the County of *Kamouraska*.

*Joseph Cary*, Esquire, was then called, and his Evidence being taken down, he withdrew.

*Thomas Ainslie Young*, Esquire, Member of this House, was then examined in his place, and his Evidence taken down.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Viger*,

The House adjourned till 3 o'Clock, P.M. this day.

Thursday, 12th January, 1832.—3 o'Clock, P. M.

Kamouraska  
Election.

THE House resumed the consideration of the Petition against the Return of the Sitting Members for the County of *Kamouraska*.

The Counsel for the Petitioners, and for the Sitting Members, were admitted at the Bar of the House.

*Thomas Cushing Alywin*, Esquire, Counsel for the Petitioners, was then heard.

After which, a part of the Evidence taken before the Commissioners on behalf of the Petitioners, was read.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Mondelet*,

The House adjourned till to-morrow, at 10 o'Clock, A. M.

12 Janvier. A. 1832.

devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer alors sur le mérite de la dite Pétition, et pour entendre à la Barre de la Chambre les Conseils de la part des Pétitionnaires et de la part des Membres siégeans, et pour recevoir les Témoignages de *Thomas Ainslie Young* et *Joseph Cary*, Ecuyers, le premier à sa place, comme Membre de cette Chambre, et le second à la Barre de cette Chambre, sur le sujet de la dite Pétition, ayant été lu;

Les Portes ont été alors fermées.

*Résolu*, Que M. *Hoyle*, Membre pour le Comté de *Acadie*, soit excusé, pour cause de mauvaise santé, de siéger à sa place et juger sur la présente contestation.

M. *Gugy*, Membre pour le Comté de *Sherbrooke*, ayant déclaré qu'avant d'être élu Membre de cette Chambre, il était retenu comme Conseil pour les Membres siégeans, il a été excusé de siéger et juger sur la présente contestation.

M. *Clouet*, Membre pour le Comté de *Québec*, a été aussi excusé de siéger et juger sur la présente contestation, pour cause de maladie sérieuse d'une personne de sa famille.

Les Membres suivants ont pris à la Table le serment prescrit par la Loi, savoir :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Badeau*, *Baker*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Déligny*, *Demers*, *De Rouville*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Goodhue*, *Henry*, *Heriot*, *Huot*, *Joliette*, *Lagueur*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Lee*, *Leslie*, *Létourneau*, *Masson*, *Malhiot*, *Méthot*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Peck*, *Proulx*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Scott*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Trudel*, *Valois*, *Viger*, *Wright*, *Wurtele* et *Young*.

Les Portes ont été alors ouvertes.

Et les Conseils pour les Pétitionnaires et pour les Membres siégeans ont été admis à la Barre de la Chambre.

*Ordonné*, Que *Joseph Cary*, Ecuyer, soit maintenant appelé à la Barre de cette Chambre, pour rentrer témoigner sur la Pétition présentée à cette Chambre, contre le Retour d'*Amable Dionne* et *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyers, comme Membres pour le Comté de *Kamouraska*.

*Joseph Cary*, Ecuyer, a été alors appelé ; et son témoignage ayant été pris, il s'est retiré.

*Thomas Ainslie Young*, Ecuyer, Membre de cette Chambre, a été ensuite examiné à sa place, et son témoignage a été pris.

Alors, sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Viger*,

La Chambre s'est adjournée à 3 Heures, P. M., ce jour.

Jeudi, 12 Janvier 1832.—3 Heures, P. M.

**L**A Chambre a repris la considération de la Pétition contre le Retour des Membres siégeans pour le Comté de *Kamouraska*. Election de Kamouraska.

Les Conseils pour les Pétitionnaires et pour les Membres siégeans ont été admis à la Barre de la Chambre.

*Thomas Cushing Alywin*, Ecuyer, Conseil pour les Pétitionnaires, a été alors entendu.

Après quoi, une partie des Témoignages pris devant les Commissaires de la part des Pétitionnaires, a été lué.

Alors, sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Mondelet*,

La Chambre s'est adjournée à demain, à 10 heures, A. M. Vendredi,

Friday, 18th January, 1832.—10 o'Clock, A. M.

**T**HE House resumed the consideration of the Petition against the Return of the Sitting Members for the County of Kamouraska.

The remainder of the Evidence taken before the Commissioners, on behalf of the Petitioners; and also, the Evidence of *Joseph Cary* and *Thomas Ainslie Young*, Esquires, taken before the House yesterday, was read.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Louis Bourdages*,

The House adjourned till 3 o'Clock, P. M. this day.

Kamouraska  
Election.Election de  
Kamouraska

Friday, 18th January, 1832.—3 o'Clock, P. M.

**A** MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

Message from  
the Council.The Council  
have agreed to  
Wharfingers  
Bill, with  
amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to compel Wharfingers, and others, "to advertize unclaimed Goods in their possession," with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Kamouraska  
Election deter-  
mined.

The House resumed the consideration of the Petition against the Return of the Sitting Members for the County of Kamouraska.

*Charles Drolet*, Esquire, Counsel for the Sitting Members, was then heard.

The whole of the Evidence taken before the Commissioners, on behalf of the Sitting Members, was read.

*Elzéar Bedard*, Esquire, Counsel for the Petitioners, having been heard at the Bar.

The Doors were then closed.

The Names of the Members sworn being called over, Messieurs *Demers* and *Rochon* were found to be absent.

The twenty fourth and twenty fifth Sections of the Act 5th Geo. IV. cap. 33, were then read.

Mr. *Lagueux* moved to resolve, seconded by Mr. *Mousseau*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Amable Dionne*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, and acting with his knowledge and consent, did, during the last Election for the said County of Kamouraska, expend and pay money to divers persons having a right to Vote at the said Election, in order to obtain Votes in favor of the said *Amable Dionne*, Esquire, at the said Election.

The House divided on the Question:

Yea, 9.

Nays, 44.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueux* moved to resolve, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Amable Dionne*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, and acting with his knowledge and consent, did, during the last Election for the said County of Kamouraska,

distribute

Vendredi, 13 Janvier 1832.—10 Heures, A. M.

**L**A Chambre a repris la considération de la Pétition contre le Retour des Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska.

Le reste des Témoignages pris devant les Commissaires de la part des Pétitionnaires, et aussi les Témoignages de *Joseph Cary* et *Thomas Ainslie Young*, Ecuyers, pris devant la Chambre, hier, ont été lus.

Alors, sur Motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Louis Bourdages*,

La Chambre s'est ajournée à 3 Heures, P. M. ce jour.

Election de  
Kamouraska

Vendredi, 13 Janvier 1832.—3 Heures, P. M.

**M**ESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable *M. De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du  
Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé "Acte pour obliger les Possesseurs de Quais, et autres, à donner avis des articles non réclamés en leur possession," avec plusieurs amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Conseil a concouru au Bill concernant les Possesseurs de Quais, avec des amendemens.

La Chambre a repris la considération de la Pétition contre le Retour des Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska.

Election de  
Kamouraska,  
jugée.

*Charles Drolet*, Ecuyer, Conseil pour les Membres siégeans, a été alors entendu.

Tous les Témoignages pris devant les Commissaires, de la part des Membres siégeans, ont été lus.

*Elzéar Bedard*, Ecuyer, Conseil pour les Pétitionnaires, ayant été entendu à la Barre;

Les Portes ont été alors fermées.

Les noms des Membres assermentés ayant été appelés, Messieurs *Demers* et *Rochon* se sont trouvés absens.

Les vingt-quatrième et vingt-cinquième Sections de l'Acte 5<sup>e</sup> George IV, Chapitre 33, ont été lues.

M. *Lagueux* a proposé de résoudre, secondé par M. *Mousseau*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur d'*Amable Dionne*, Ecuyer, un des Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska, et agissant à sa connaissance et de son consentement, ont durant la dernière Election pour le dit Comté de Kamouraska, dépensé et payé de l'argent à diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election, pour obtenir des votes en faveur du dit *Amable Dionne*, Ecuyer, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 9.

Contre, 44.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueux* a proposé de résoudre, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur d'*Amable Dionne*, Ecuyer, un des Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska, et agissant à sa connaissance et de son consentement, ont, durant la dernière Election pour

le

distribute Spirituous Liquors among the persons resident in the said County of Kamouraska, who had a right to Vote at the said Election, in order to obtain Votes in favor of the said *Amable Dionne* at the said Election.

The House divided on the Question:

Yea, 9.

Nay, 44.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueur* moved to resolve, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Amable Dionne*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, and acting with his knowledge and consent, did cause a House of Public Entertainment to be opened and supported within the limits of the said County of Kamouraska, during the last Election, in order to obtain votes in favor of the said *Amable Dionne* at the said Election.

The House divided on the Question:

Yea, 8.

Nay, 45.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueur* moved to resolve, seconded by Mr. *Courteau*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Amable Dionne*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, did, during the last Election for the said County of Kamouraska, employ means of corruption to obtain votes in favor of the said *Amable Dionne*, Esquire, at the said Election.

The House divided on the Question:

Yea, 10.

Nay, 43.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueur* moved to resolve, seconded by Mr. *Bureau*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, and acting with his knowledge and consent, did, during the last Election for the County of Kamouraska, expend and pay money to divers persons having a right to vote at the said Election, in order to obtain votes in favor of the said *Charles Eusèbe Casgrain*, at the said Election.

The House divided on the Question:

Yea, 9.

Nay, 44.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueur* moved to resolve, seconded by Mr. *Bureau*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, and acting with his knowledge and consent, did, during the last Election for the said County of Kamouraska, distribute Spirituous Liquors among the persons resident in the said County of Kamouraska, who had a right to vote at the said Election, in order to obtain votes in favor of the said *Charles Eusèbe Casgrain*, at the said Election.

The House divided on the Question:

Yea, 9.

Nay, 44.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueur* moved to resolve, seconded by Mr. *Courteau*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Charles Eusèbe Casgrain*, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska,

and le dit Comté de Kamouraska, distribué des liqueurs spiritueuses parmi les personnes résidantes dans le dit Comté de Kamouraska, qui avaient droit de voter à la dite Election, pour obtenir des votes en faveur du dit *Amable Dionne*, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 9.

Contre, 44.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueur*, a proposé de résoudre, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur d'*Amable Dionne*, Ecuyer, un des Membres siégeants pour le Comté de Kamouraska, et agissant à sa connaissance et de son consentement, ont fait ouvrir et maintenir une Maison d'Entretien Public dans les limites du dit Comté de Kamouraska, durant la dernière Election, pour obtenir des votes en faveur du dit *Amable Dionne*, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 8.

Contre, 45.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueur* a proposé de résoudre, secondé par M. *Courteau*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur d'*Amable Dionne*, Ecuyer, un des Membres siégeants pour le Comté de Kamouraska, ont, durant la dernière Election pour le dit Comté de Kamouraska, employé des moyens de corruption pour obtenir des votes en faveur du dit *Amable Dionne*, Ecuyer, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 10.

Contre, 43.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueur* a proposé de résoudre, secondé par M. *Bureau*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur de *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyer, un des Membres siégeants pour le Comté de Kamouraska, et agissant à sa connaissance et de son consentement, ont, durant la dernière Election pour le Comté de Kamouraska, dépensé et payé de l'argent à diverses personnes ayant droit de voter à la dite Election, pour obtenir des votes en faveur du dit *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyer, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 9.

Contre, 44.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueur* a proposé de résoudre, secondé par M. *Bureau*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur de *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyer, un des Membres siégeants pour le Comté de Kamouraska, et agissant à sa connaissance et de son consentement, ont, durant la dernière Election pour le Comté de Kamouraska, distribué des liqueurs spiritueuses parmi les personnes résidantes dans le dit Comté de Kamouraska, qui avaient droit de voter à la dite Election, pour obtenir des votes en faveur du dit *Charles Eusèbe Casgrain*, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 9.

Contre, 44.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueur* a proposé de résoudre, secondé par M. *Courteau*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur de *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyer, un des Membres siégeants pour le Comté de Kamouraska,

Kamouraska,

and acting with his knowledge and consent, did cause a House of Public Entertainment to be opened and supported within the limits of the said County of Kamouraska, during the last Election, in order to obtain votes in favor of the said *Charles Eusèbe Casgrain*, at the said Election.

The House divided on the Question :

Yea, 8.

Nay, 45.

So it passed in the Negative.

Mr. *Lagueux* moved to resolve, seconded by Mr. *Bureau*, That the Petitioners have proved to the satisfaction of this House, that divers persons in the interest and favor of *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquire, one of the Sitting Members for the County of Kamouraska, did, during the last Election for the said County of Kamouraska, employ means of corruption to obtain votes in favor of the said *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquire, at the said Election.

The House divided on the Question :

Yea, 10.

Nay, 43.

So it passed in the Negative.

Mr. *Quesnel* moved, seconded by Mr. *Badeaur*, That the Petitioners not having proved to the satisfaction of this House the allegations contained in their said Petition against the Election of the said Sitting Members, they be condemned (in favor of the said *Amable Dionne* and *Charles Eusèbe Casgrain*, Esquires,) to pay all the costs of the present contestation.

Mr. *Lagueux* moved in amendment, seconded by Mr. *Louis Bourdages*, That all the words after "That," be struck out, and the following substituted : "in consideration of the Evidence adduced by the Petitioners, "the Sitting Members and the Petitioners shall each "pay their respective Costs and Expenses."

The House divided on the Question of amendment :

Yea, 10.

Nay, 43.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion ;

The House divided thereon :

Yea, 42.

Nay, 11.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Then, on Motion of Mr. *Lagueux*, seconded by Mr. *Neilson*,

The House adjourned.

Saturday, 14th January, 1832.

**J**EAN JOSEPH GIROUARD, Esquire, Member for the County of the Two Mountains, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed before the Commissioners the Roll containing the same, took his Seat in the House.

**O**rdered, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Bill for making and maintaining a Navigable Canal from the Lake of the Two Mountains to the waters of Lachine, and thence to the foot of the Current Saint Mary, in the Island and County of Montreal, and on the said Bill, lost by the adjournment of the

Un Membre prend le serment et prend son siège.

Bill pour le Canal du Lac des Deux Montagnes, remis.

Kamouraska, et agissant à sa connaissance et de son consentement, ont fait ouvrir et maintenir une Maison d'Entretien Public dans les limites du dit Comté de Kamouraska, durant la dernière Election, pour obtenir des votes en faveur du dit *Charles Eusèbe Casgrain*, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 8.

Contre, 45.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Lagueux* a proposé de résoudre, secondé par M. *Bureau*, Que les Pétitionnaires ont prouvé à la satisfaction de cette Chambre, que diverses personnes dans les intérêts et en faveur de *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyer, un des Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska, ont, durant la dernière Election pour le dit Comté de Kamouraska, employé des moyens de corruption pour obtenir des votes en faveur du dit *Charles Eusèbe Casgrain*, Ecuyer, à la dite Election.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 10.

Contre, 43.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Quesnel* a proposé, secondé par M. *Badeaur*, Que les Pétitionnaires n'ayant pas prouvé à la satisfaction de cette Chambre, les allégués contenus en leur dite Pétition, contre l'Election des dits Membres siégeans, soient condamnés à tous les dépens de la présente contestation, en faveur des dits *Amable Dionne* et *Charles Eusèbe Casgrain*.

M. *Lagueux* a proposé en amendement, secondé par M. *Louis Bourdages*, Que tous les mots après "Que," soient retranchés, et les suivants substitués ; "d'après la preuve offerte par les Pétitionnaires, ces derniers, ainsi que les Membres siégeans paieront eux-mêmes leurs frais et dépens respectifs."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 10.

Contre, 43.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale ;

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour, 42.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Alors, sur Motion de M. *Lagueux*, secondé par M. *Neilson*.

La Chambre s'est adjournée.

Samedi, 14 Janvier 1832.

**J**EAN JOSEPH GIROUARD, Ecuyer, Membre pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

**O**rdonné, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du Lac des Deux Montagnes, jusqu'aux eaux de Lachine, et de là jusqu'au pied du Courant Sainte Marie, dans l'Île et Comté de Montréal, et sur le dit Bill, perdu par l'ajournement de la Chambre,

the House, on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

Montreal Natural History Society Incorporation Bill deferred.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Bill to incorporate the Members of the Natural History Society of Montreal, and on the said Bill, lost by the adjournment of this House, on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Wednesday next, resolve itself into the said Committee.

Notaries Bill deferred.

*Ordered*. That the Order of the day for the second reading of the Bill to regulate the Notarial Profession, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived; and that the said Bill be read a second time, on Friday next.

Female Penitents Bill read the first time.

*Ordered*. That Mr. Quesnel have leave to bring in a Bill to authorize the advance of a certain sum of money in aid of an Institution for Female Penitents.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Tuesday next.

Message to Council for attendance of Honble. G. Moffatt.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable George Moffatt, one of their Members, to appear before the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Report of the Commissioners for the improvement of the Harbour of Montreal, on Tuesday next, at Eleven o'Clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said Reference.

*Ordered*, That Mr. Leslie do carry the said Message to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Internal Communications - Reports of Commissioners presented.

Mr. Demers presented to the House the Report of the Commissioners appointed under the Act 1st Will. IV. chap. 21, for improving the Navigation from the Cascades to Lake St. Francis.

Appendix (E.)

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Committee on Vaudreuil Parsonage House Bill.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to enable the Trustees for building the Parsonage House at St. Michel de Vaudreuil, to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof, lost by the adjournment of the House, on Wednesday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Bill reported;

engrossed.

Provincial Statutes Bill deferred.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to provide for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes now in force, lost by the adjournment of the House, yesterday, be revived; and that this House will, on Friday next, resolve itself into the said Committee.

Three Messages from His Excellency.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, three Messages

bre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, et sur le dit Bill, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que, Mercredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill pour l'incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, remis.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour la seconde lecture du Bill pour l'organisation du Notariat, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que le dit Bill soit lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill des Notaires remis.

*Ordonné*, Que M. Quesnel ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser l'avancement d'une certaine somme d'argent, comme aide à l'Institution pour les Filles repenties.

Bill en faveur des Filles repenties, la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable George Moffatt, un de leurs Membres, de venir, Mardi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référé le Rapport des Commissaires pour l'Amélioration du Havre de Montréal, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Message au Conseil, pour la présence de l'Hon. G. Moffatt devant un Comité.

*Ordonné*, Que M. Leslie porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. Demers a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte 1ère Guillaume IV, Chapitre 21, pour améliorer la Navigation depuis les Cascades jusqu'au Lac Saint François.

Rapport des Commissaires des Communications intérieures, présenté.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (E.) à la fin de ce Volume.

Appendice (E.)

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de Saint Michel de Vaudreuil, en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens comme quote-part pour les frais d'icelle, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Comité sur le Bill relatif au Presbytère de Vaudreuil.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Le bill rapporté.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Grossoyé.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux, maintenant en force de loi, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Bill concernant les Statuts Provinciaux, remis.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, trois Messages de Son

Trois Messages de son Excellence.

2 Will. IV. 14th January.

Agricultural Improvement.  
sages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and are as followeth:

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief calls the attention of the House of Assembly to the important subject of Agricultural Improvement in the Province, and recommends to the House to make some provision for the encouragement of a Branch of Industry of such public utility.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 13th January, 1832.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Inland Custom House Act, and Tide Waiters at Quebec.  
The Governor in Chief brings to the notice of the House of Assembly the Act of the Provincial Legislature making provision for the Salaries and Allowances of the Tide Waiters at the Port of Quebec, and for regulating the Salaries and Emoluments of the Officers of the Inland Custom Houses in the Province; and His Excellency recommends the renewal of that Act to the consideration of the House, and at the same time suggests the necessity of making provision for procuring a continued supply of Record Books and Printed Forms of Accounts, for the use of the Inland Custom Houses.

The Governor in Chief takes this opportunity to transmit to the House of Assembly, Copies of a Letter and Enclosures from the Collector and Comptroller of the Customs at the Port of Quebec, respecting the additional allowance considered due to the Extra Tide Waiters employed at that Port in the year 1829, and recommends the subject to the consideration of the House.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 13th January, 1832.

CUSTOM HOUSE, QUEBEC,  
24th Novr. 1831.

May it please Your Excellency,

In consequence of directions from the Honorable Board of Customs of the United Kingdom, as signified in the annexed Copy of their Letter, No. 1, We have the honor to address Your Excellency on the following subject: Previous to the Shipping season 1829, the extra Tide Waiters employed at this Port and Montreal, for the protection of the Revenue, had been paid at the rate of Five shillings currency, for every day employed, which was charged in the Account of Incidents of this Department, and checked and passed (when properly vouched) by the proper Department.

In 1829, new Instructions for the payment of the Salaries and Allowances of the different Officers of Customs here, and at Montreal, were received, and in consequence of the construction given to these regulations, the day pay of the extra Tide Waiters was reduced from five shillings currency, to three shillings sterling.

On representation against this reduction, and on the understanding that an application would be made to the proper quarter for its repeal, these Officers agreed to continue their services for the present; application was accordingly made to His Excellency the late Administrator, by Letters of the Collector and Comptrol-

14 Janvier. A. 1832. 267

Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence, lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef appelle l'attention de la Chambre d'Assemblée au sujet important des Améliorations Agricoles dans la Province, et recommande à la Chambre de pourvoir à l'encouragement d'une Branche d'Industrie d'une si grande utilité publique.

Château Saint Louis,  
Québec, 13 Janvier 1832.

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef offre à l'attention de la Chambre d'Assemblée l'Acte de la Législature Provinciale, pourvoyant aux Salaires et Allouances des Visiteurs du Port de Québec, et pour régler les Salaires et Emolumens des Officiers des Douanes intérieures en cette Province; et Son Excellence recommande le renouvellement de cet Acte à la considération de la Chambre, et suggère en même temps la nécessité de pourvoir à procurer pour l'avenir une quantité suffisante de Régistres et Formules imprimées de Comptes pour l'usage des Douanes intérieures.

Le Gouverneur en-Chef prend cette occasion pour transmettre à la Chambre d'Assemblée des Copies d'une Lettre et Incluses du Collecteur et Contrôleur des Douanes au Port de Québec, touchant l'allocation additionnelle qu'on considère être due aux Visiteurs extraordinaires employés à ce port dans l'année 1829, et il recommande le sujet à la considération de la Chambre.

Château Saint Louis.  
Québec, 13 Janvier 1832.

MAISON DE LA DOUANE, QUEBEC,  
24 Novembre 1831.

Qu'il plaise à votre Excellence.

En conséquence des directions de l'Honorable Bureau des Douanes du Royaume-Uni signifiées dans la Copie ci-annexée de sa Lettre No. 1, Nous avons l'honneur de nous adresser à votre Excellence à l'égard du sujet suivant: Avant la saison de la Navigation en 1829, les Visiteurs extraordinaires employés à ce Port et à Montréal pour la protection du Recouvrement, étaient payés sur le pied de cinq schelings courant pour chaque jour qu'ils étaient employés, ce qui était porté au Compte des Dépenses incidentes de ce Département et contrôlé et passé, (lorsque ces Dépenses étaient bien appuyées) par le Département à qui il appartient.

En 1829, de nouvelles instructions pour le paiement des Salaires et Allocations des différents Officiers de Douane, ici et à Montréal, furent reçues, et par suite de l'interprétation qui a été donnée à ces règlements, la paye à la journée des Visiteurs extraordinaires a été réduite de cinq schelings courant à trois schelings sterling.

Sur une représentation contre cette réduction et sur l'entendement qu'il serait fait une application à qui il appartient pour la faire révoquer, ces Officiers convinrent de continuer leurs services pour le présent. En conséquence il fut fait application à Son Excellence le ci-devant Administrateur par des lettres du Collec-

Améliorations Agricoles.

Acte concernant les Douanes dans l'intérieur et les Visiteurs à Québec.

ler of 28th August, 1829, and 18th February, 1830, when in consequence of a Message from His Excellency to the Honorable House of Assembly, provision was made by Stat. 10 & 11 Geo. 4, cap. 12, for the payment of the Salaries of the two established Tide Waiters, for the years 1829 and 1830, "and such other sum as may be necessary for the purpose of paying to the Tide Waiters respectively, an allowance of Five shillings a day for every day they shall be actually on board any vessel, after the passing of this Act, and during the present year 1830."

While provision was thus made for the payment of the Salaries of the two established Tide Waiters for the years before mentioned, and for continuing the day pay at the former rate of Five shillings for the year 1830, the claim for the difference of day pay between the two rates for the year 1829, seems to have escaped notice.

Soon after the present Collector took charge, a Memorial (Copy of which is annexed, No. 2.) was presented to him and the Comptroller, which having been forwarded by them to the Honorable Board of Customs, the answer No. 1, before referred to, was received, and is the cause of the present application.

As from this answer it is evident, that the deduction made from the day pay of the Applicants for the season 1829, arose from a misconstruction of the Orders of the Board of Customs, and as the same rate had been paid and allowed for the year preceding, and the seasons 1830 and 1831, subsequent, (by the Acts of the Provincial Legislature 10 & 11 Geo. 4, cap. 12, and 1 Will. 4, cap. 35,) We trust that the equitable claim of these humble individuals on being submitted to the consideration of the proper authorities, will receive that determination which it appears justly entitled to.

We have,

&c. &c. &c.

(Signed,) L. H. FERRIER,  
Collr.  
G. A. GORE,  
Compr.

To His Excellency,  
The Governor in Chief.  
(A true Copy.)

H. CRAIG,  
Secretary.

No. 1. CUSTOM HOUSE, LONDON,  
1st June, 1831.

No. 22.

Gentlemen,

Having had under consideration your Letter dated the 31st January last, No. 2, transmitting an application from the extra Tide Waiters who have been employed at your Port, praying that they may be paid the difference between the sum of 8s. 5*½*d. currency, per diem, which they have received during the year 1829, and the allowance of Five shillings currency, per diem, which was paid to them prior to that period.

We acquaint you that the allowance of Three shillings sterling, per diem, allotted to the two Tide Waiters upon the Establishment, transmitted in our General Order of the 31st January, 1829, was not intended to apply to Officers without any salary, who might be merely temporarily employed; and as it appears that the Applicants have been paid at the rate of Five shillings currency, per diem, for the year 1830, by a Vote of the Provincial Legislature, the proper course would be

teur et du Contrôleur en date du 28 Août 1829, et 18 Février 1830; alors qu'en conséquence d'un Message de Son Excellence à l'Honorable Chambre d'Assemblée, il fut pourvu par le Statut 10 et 11 George IV, Chapitre 12, au paiement des Salaires des deux Visiteurs permanents pour les années 1829 et 1830, et à "telle somme ultérieure qui pourra être nécessaire pour payer aux Visiteurs respectivement une allowance de cinq schelings par jour, pour chaque jour qu'ils seront actuellement employés à bord d'aucun Vaisseau, après la passation de cet Acte et pendant la présente année 1830."

Pendant qu'on a ainsi pourvu au paiement des Salaires des deux Visiteurs permanents pour les années ci-dessus mentionnées, et à continuer la paye à la journée, sur le premier pied de cinq schelings par jour pour l'année 1830, on paraît avoir oublié la réclamation pour la différence de la paye à la journée entre les deux Taux pour l'année 1829.

Peu de temps après que le Collecteur actuel fut entré en charge, il lui fut présenté à lui et au Contrôleur, un mémoire qui ayant été par eux transmis à l'Honorable Bureau des Douanes, la Réponse No. 1, ci-dessus mentionnée, fut reçue, et elle est la cause de la présente application.

Comme de cette Réponse il est évident que la réduction faite à la paye à la journée des requérants, pour la saison de 1829, vint d'une interprétation erronée des Ordres du Bureau des Douanes, et comme le même Taux avait été payé et alloué pour l'année précédente, et comme il l'a été les saisons subséquentes de 1830 et 1831, (par les actes de la Législature Provinciale 10 et 11 George IV, Chapitre 12, et 1ère Guillaume IV, Chapitre 35,) nous nous flattons que les réclamations équitables de ces humbles individus, lorsqu'elles auront été soumises aux autorités à qui il appartient, recevront la considération favorable qu'elles paraissent mériter.

Nous avons,

etc., etc., etc.

(Signé,) L. H. FERRIER,  
Collecteur.  
G. A. GORE,  
Contr.

A Son Excellence  
le Gouverneur-en-Chef.

Pour Copie conforme.  
H. CRAIG,  
Secrétaire.

No. 1. MAISON DE LA DOUANE, LONDRES,  
1er Juin 1831.

No. 22.

Messieurs,

Ayant eu sous considération votre lettre, en date du 31 Janvier dernier, No. 2, transmettant une application des Visiteurs extraordinaires qui ont été employés à votre Port, demandant qu'on leur paie la différence entre la somme de 8s. 5*½*d. courant par jour qu'ils ont reçue pendant l'année 1829, et l'allocation de cinq schelings courant par jour, qui leur était payée avant cette période.

Nous vous informons que l'allocation de 8s. sterling par jour, allouée aux deux Visiteurs qui sur l'Etablissement transmis dans notre Ordre Général du 31 Janvier 1829, ne fut pas faite dans l'intention qu'elle fut appliquée aux Officiers sans salaire qui pourraient être employés temporairement seulement, et comme il paraît que les requérants ont été payés sur le pied de 5 schelings courant par jour, pour l'année 1830, par une note de la Législature Provinciale, la marche qu'il conviendrait

2 Will. IV: 14th January.

be to apply to the Provincial Government, with a view to obtain a similar allowance for the year 1829.

(Signed,) *H. Craig,*

E. STEWART.  
D. M. BANNING,  
H. LEGGE.

(A true Copy.)

*H. Craig,* Secretary.

No. 2.

To the Collector and Comptroller of His Majesty's Customs at the Port of Quebec.

The Petition of the Tide Waiters, humbly sheweth;

That in the Spring of the year 1829, in consequence of the application given to the rate of daily pay contained in the Establishment, they received from the Honorable Commissioners of Customs, the Pay of your Petitioners was reduced from Five shillings to Three shillings and five pence halfpenny currency.

And they signifying their unwillingness to do the duty for so small an allowance, were promised by the late Collector, that he should use his best endeavors in order to have the balance made up to them; and under that promise your Petitioners commenced, and did the duty for that season; but since the demise of the said Collector, they have heard nothing on the subject.

Therefore your Petitioners humbly hope, that you will be pleased to take the matter into consideration, and interfere in their behalf, that if possible they may recover the balance of their pay, as shewn by the annexed account, of which they stand in much need.

And your Petitioners, as in duty bound, shall ever pray.

Quebec, Feby. 1st, 1831.

(Signed,) *H. CRAIG,*

JAMES MONRO,  
R. H. RUSSELL,  
ALEXR. FERGUSON,  
PATK. McGARRY,  
JAS. CARMICHAEL,  
JOHN McKIECHAN,  
THOS. SHEPPARD,  
A. BOND,  
JAS. BUCHANAN,  
ALEXR. BRAND,  
JOHN YOUNG,  
WM. DICKSON,  
W. KELLY,  
ANGUS MUNRO,  
AND. CARTER,  
GEO. BOYD,  
P. H. THIBADEAU,  
JOHN McDONALD,  
J. SATTERFORD.

(A true Copy.)

*H. CRAIG,*  
Secretary.

Amount of the Claims of the Tide Waiters at Quebec, for the difference of day pay in the year 1829,	£121 3 6
---	----------

Tide Waiters at Montreal,

50 15 11 $\frac{1}{2}$

£171 19 6 $\frac{1}{2}$

14 Janvier.

A. 1832 269

conviendrait de suivre serait de s'adresser au Gouvernement Provincial dans la vue d'obtenir une semblable allowance pour l'année 1829.

(Signed,) *H. Craig,*

E. STEWART.  
D. M. BANNING,  
H. LEGGE.

Pour Copie conforme.

*H. Craig,*  
Secrétaire.

No. 2.

Au Collecteur et au Contrôleur des Douanes de Sa Majesté au Port de Québec.

La Pétition des Visiteurs, expose humblement.

Que dans le Printemps de l'année 1829, en conséquence d'une application donnée au taux de la paye à la journée, contenu dans l'Etablissement qu'ils reçoivent des Honorables Commissaires des Douanes, la paye de vos Pétitionnaires fut réduite de cinq schelings à trois schelings et cinq deniers et demi courant.

Et ayant signifié leur refus de faire le devoir pour une allocation si petite, le ci-devant Collecteur leur promit qu'il ferait tous ses efforts pour leur faire avoir la balance, et sur cette promesse vos Pétitionnaires commencèrent, et remplirent le devoir pour cette saison; mais depuis la mort du dit Collecteur ils n'ont rien appris sur ce sujet.

C'est pourquoi vos Pétitionnaires espèrent humblement qu'il vous plaira de prendre le sujet en considération, et d'intervenir en leur faveur, afin que s'il est possible ils puissent recouvrer la balance de leur paye telle qu'elle ressort d'après le Compte ci-annexé dont ils ont un grand besoin.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

Quebec, 1er Février 1831.

(Signed,) *H. CRAIG,*

JAMES MONRO,  
R. H. RUSSELL,  
ALEXR. FERGUSON,  
PATK. McGARRY,  
JAS. CARMICHAEL,  
JOHN McKIECHAN,  
THOS. SHEPPARD,  
A. BOND,  
JAS. BUCHANAN,  
ALEXR. BRAND,  
JOHN YOUNG,  
WM. DICKSON,  
W. KELLY,  
ANGUS MUNRO,  
AND. CARTER,  
GEO. BOYD,  
P. H. THIBADEAU,  
JOHN McDONALD,  
J. SATTERFORD.

Pour Copie conforme.

*H. CRAIG,*  
Secrétaire.

Montant des réclamations des Visiteurs de Douane à Québec, pour la diffé- rence de la paye à la journée dans l'an- née 1829.	£121 3 6
---	----------

Visiteurs à Montréal,

50 15 11 $\frac{1}{2}$

£171 19 6 $\frac{1}{2}$

AYLMER,

**AYLMER,**  
GOVERNOR IN CHIEF:

Hospitals.

The Governor in Chief recommends to the consideration of the House of Assembly the expediency of making provision for the support of the Emigrant and Temporary Fever Hospitals at Quebec, during the current year, and, in connexion with the latter object, transmits to the House Copy of a Petition from Doctor Xavier Tessier, praying for remuneration for his services as Health Officer, in visiting Vessels arriving in the seasons of 1830 and 1831, and for his attendance during the latter year at the Temporary Fever Hospital, with Copies of a Letter and Enclosures from the Commissioners for that Hospital on the same subject; which His Excellency recommends to the consideration of the House.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 13th January, 1832.

(Copy.)

Quebec, 22d Decr. 1831.

Sir,

We have the honor to enclose a Letter addressed to us by Dr. Tessier, the Health Officer, accompanied by a Report and a Statement of the services rendered by him during the seasons 1830-31. As respects his claim for services during the season 1830, we beg leave to state, that a sum of £200 was paid to Dr. Tessier for his Hospital Services from the appropriation for that year, which at the time appeared to be a fair and reasonable compensation. Of his claim for services for the season of 1831, the Commissioners have been unable to pay him a larger sum than £25, the remainder of the appropriation having been expended for the contingent expenses of the Establishment; and they, therefore, very respectfully submit the claims of the Health Officer to the favorable consideration of His Excellency the Governor in Chief.

We have the honor to be,  
&c. &c. &c.

(Signed.)

JOHN DAVIDSON,  
R. QUIROUET,  
JOS. LÉGARÉ,  
Commissioners for the ma-  
nagement of a Temporary  
Fever Hospital at Pointe  
Lévi.

Lt. Col. Craig, &amp;c. &amp;c.

(A true Copy.)  
H. Craig, Secretary.

(Copy.)

Quebec, 22nd Decr. 1831.

Gentlemen,

I take the liberty of laying before you a summary Statement of the duties I have had to perform as Health Officer during the two years I have had the honor of filling that situation. If, as I have reason to suppose, the want of funds alone has prevented you from allowing me more than £225 for my services during the said two years; and if I have reason to flatter myself that my zeal and activity in the performance of my duty have merited your approbation, I venture to reckon on your support and influence with His Ex-  
cellency

**AYLMER,**  
GOVERNEUR-EN-CHEF,

Le Gouverneur-en-Chef recommande à la considération de la Chambre d'Assemblée l'expédition de pourvoir au maintien de l'Hôpital des Emigrés et de l'Hôpital Temporaire des Fébricitans à Québec, pour l'année courante, et, en connexion avec le dernier sujet, il transmet à la Chambre copie d'une Pétition du Docteur Xavier Tessier, demandant une rémunération pour ses services comme Officier de Santé, pour la visite des vaisseaux arrivés pendant les Etés de 1830 et 1831, et pour ses services comme Médecin de l'Hôpital Temporaire des Fébricitans pendant la dernière année, avec des copies d'une Lettre et Incluses des Commissaires de cet Hôpital sur le même sujet; que Son Excellence recommande à la considération de la Chambre.

Château Saint Louis,  
Québec, 13 Janvier, 1832.

(Copie.)

Québec, 22 Décembre, 1831.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur d'inclure dans la présente une Lettre à nous adressée par le Docteur Tessier, Officier de Santé, accompagnée d'un Rapport et d'un Etat des services rendus par lui pendant les Etés de 1830-31. Quant à sa réclamation pour services pendant l'Eté de 1830, nous demandons à exposer qu'il a été payé au Docteur Tessier pour ses services à l'Hôpital une somme de £200 sur l'appropriation de cette année, laquelle somme parut alors être une rétribution juste et raisonnable. De sa réclamation pour services pendant l'Eté de 1831, les Commissaires n'ont pu lui payer une plus forte somme que £25, le restant de l'appropriation ayant été dépensé pour les dépenses contingentes de l'Etablissement; et en conséquence, ils soumettent très-respectueusement les réclamations de l'Officier de Santé à la considération favorable de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Nous avons l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.

(Signé,) JOHN DAVIDSON,  
R. QUIROUET,  
JOS. LÉGARÉ,  
Commissaires pour la régie d'un  
Hôpital Temporaire des Fé-  
bricitans à la Pointe Lévi.

Lt. Col. Craig., etc, etc.

Pour copie conforme.  
H. Craig, Secrétaire.

(Copie.)

Québec, 22 Décembre, 1831.

MESSIEURS,

Je prends la liberté de vous soumettre un aperçu des devoirs que j'ai eu à remplir comme Officier de Santé depuis les deux années que j'ai l'honneur d'occuper cette place. Si, comme j'ai raison de le soupçonner, l'insuffisance seule de vos fonds ne vous a pas permis de m'accorder au-delà de £225, pour ces deux années de services; et si j'ai lieu de me flatter que mon zèle et mon activité dans mes devoirs aient mérité votre approbation, j'ose compter sur votre appui au près de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, dans la vue d'obtenir

cellency the Governor in Chief, in obtaining that just and reasonable remuneration which is guaranteed to me by the Law.

I have the honor to be,  
Gentlemen,  
Your very humble and  
obedient servant,  
(Signed,) X. TESSIER  
Health Officer.

To the Commissioners for  
the Fever Hospital, &c. &c.

A true Copy,  
H. Craig, Secretary.

(Copy.)

Statement of the services performed by Xavier Tessier, M. D. Health Officer at the Port of Quebec, for the years 1830 and 1831:

Attendance upon the Temporary Hospital at Pointe Lévi, during the season of 1830, visiting and examining 186 Vessels during the same period.

Attendance upon the Temporary Hospital at Pointe Lévi, during the season of 1831, visiting and examining 638 Vessels during the same period.

Received on account of the above, £225 currency.

(A true Copy.)

H. CRAIG,  
Secretary.

(Copy.)

Recapitulatory Report of the Health Officer at the Port of Quebec, for the year 1831.

The number of vessels which have arrived has exceeded, and that of the Emigrants has almost doubled, those of the preceding year.

Many cases of contagion and infection have occurred on board vessels bringing out passengers, the greater number having their origin in neglect of vaccination among the indigent classe, in Great Britain, the crowded state of the vessels, the want of care on the part of the Masters of them, and the extreme poverty of the Emigrants.

The subtle and destructive poison of the Small Pox was met with on board 48 vessels. The weekly Returns of the Temporary Hospital at Pointe Lévi, present a list of 158 persons attacked by this terrible malady, and among whom the number of deaths has amounted to one in ten. There were also 8 cases of Scarlet Fever.

Few vessels having more than 200 persons on board were exempt from the infection which is the source of the Typhus Fever, and which is occasioned by an atmosphere saturated with human effluvia, in confined places, where cleanliness, wholesome food and proper ventilation have not been made the object of the strictest attention. But as the period during which the seeds of this disease remain dormant is of some days duration, and as the developement of the disease follows more especially a change of air, and in the manner of living, only 63 cases have occurred on board the vessels, and all the other persons attacked have been received into the house now used for the reception of sick Emigrants in the St. John's Suburbs.

An apparent contradiction in our present system of Legislation on this subject ought not to be here passed over in silence. The Act of last Session concerning the protection of the Public Health, declares that the Typhus Fever is or may be (under certain circumstances) prejudicial to the health of those who may be exposed to the infection; and for this reason, a place is set

d'obtenir la rémunération juste et raisonnable que la loi me garantit.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
votre très-humble et  
obéissant serviteur,  
(Signed,) X. TESSIER, M. D.  
Officier de Santé.

MM. les Commissaires  
de l'Hôpital des Fièvres,  
etc., etc.

Pour copie conforme.  
H. Craig, Secrétaire.  
(Copie.)

Etat des services rendus par Xavier Tessier, M. D. Officier de Santé au Port de Québec, pendant les années 1830 et 1831.

Soins Médicaux à l'Hôpital Temporaire de la Pointe Lévi pendant l'Eté de 1830. Visite et examen de 186 vaisseaux pendant la même période.

Soins Médicaux à l'Hôpital Temporaire de la Pointe Lévi, pendant l'Eté de 1831. Visite et examen de 638 vaisseaux dans la même période.

Reçu à compte £225 courant.

Pour copie conforme.

H. CRAIG,  
Secrétaire.

(Copie.)

Rapport résumé de l'Officier de Santé au Port de Québec, pour l'année 1831.

Le nombre des vaisseaux arrivés cette année a excédé, et celui des Emigrés a presque doublé celui d'aucune année précédente.

Il s'est présenté beaucoup de cas de contagion et d'infection à bord des vaisseaux amenant des passagers; la plupart ayant leur source dans la négligence de la vaccine parmi les classes indigentes de la Grande Bretagne, l'encombrement des vaisseaux et le manque de soins de leurs Commandans et dans l'extrême pauvreté des Emigrés.

Le poison subtil et destructeur de la Petite Vérole s'est rencontré à bord de 48 vaisseaux. Les Retours hebdomadaires de l'Hôpital Temporaire à la Pointe Lévi, présentent un tableau de 158 personnes atteintes de cette terrible maladie chez lesquelles la mortalité a été d'un dixième. Il y a eu aussi 8 malades de la rougole.

Peu de vaisseaux ayant à bord au-delà de 200 personnes ont été exempts de l'infection qui donne naissance à la fièvre nommée *Typhus*, et qui a sa source dans un atmosphère saturé d'effluves humains renfermés dans un lieu où la propreté, la bonne nourriture et le renouvellement de l'air ne sont pas l'objet d'une surveillance bien sévère. Mais comme le période d'incubation de ces sortes de maladies est toujours de quelques jours, et qu'elles se développent surtout après un changement d'air, et de manière de vivre, il n'en a été trouvé que 63 à bord des vaisseaux mêmes; et tous les autres ont été reçus à la maison maintenant occupée pour la réception des Emigrés malades dans le Fauxbourg Saint Jean.

On ne doit pas passer ici sous silence l'apparence d'une contradiction dans notre Législation actuelle à ce sujet. L'Acte de la dernière Session concernant la protection de la Santé Publique déclare que la fièvre *Typhus* est ou peut-être (sous certaines circonstances, préjudiciable à la santé de ceux qui sont exposés à son infection; c'est pourquoi elle lui destine un asile hors de

set apart outside the City for the reception of the persons attacked by the disease, who are declared inadmissible into the Hospitals of the City. Nevertheless, although persons attacked by this disease constitute nineteen-twentieths of all the sick Emigrants, the appropriation for the Hospital destined for their reception does not amount to one half the sum appropriated for the other twentieth. It was this consideration in particular which induced his Excellency Sir James Kempt to give the Health Officer the instructions on this head which he has strictly followed, and in which His Excellency the present Governor has not thought fit to make any change, as the same reasons still subsist.

Notwithstanding all these causes of disease, it is satisfactory to be able to add, that the City and the Country Parishes have been exempt from it, and the Health Officer flatters himself that his efforts have contributed to this happy result. If there are some exceptions to this general allegation, they may be traced to certain defects or omissions in the present Laws, which it is the duty of the Officer in question, in his quality of Guardian of the public health, to point out to the Government, in order that a proper remedy may be applied to them. The Health Officer has not acquired his conviction of the defects in our Quarantine Laws from the mere reading of any Statute, but from the only reasonable means of testing the efficiency of any Law whatever, an experiment of two years duration on the actual effect of our Quarantine Laws, and by a careful comparison of the result of this experiment with the result obtained in the most extensive and best regulated Port in the New World.

As this is not the place for entering into any detail, it will suffice to say that the defects alluded to may be classed under the four following heads: 1stly. The impossibility of carrying into effect the Act of the 35th Geo. 3 chap. 5, on account of its complexity, and the over-strictness of its provisions. 2dly. The insufficiency of the means of enforcing obedience on the part of the Masters of vessels. 3dly. The want of co-operation on the part of the Pilots, and other Officers belonging to the Port. 4thly. The insufficiency of the powers entrusted to the Health Officer in the execution of the functions of his office.

An additional reason for giving all possible efficiency to our sanitary Laws, arises from the right which the public have of claiming protection at the hands of the Government from the alarms which some persons might be tempted to excite on the subject of the Indian *Cholera Morbus*, the seeds of which continue to exist in some parts of Europe.

The facts which confirm the impossibility of its being communicated and conveyed from one place to another by means within the reach of human control, as well as the only means of guarding against it, if it should arise amongst us, are now acknowledged and admitted by all those who have seen and observed this epidemical malady; and the Health Officer will be ready to give satisfactory information on the subject at any time when the Government shall think proper to call upon him to do so.

As far as regards the means of remedying the abuses arising from the apparent inefficiency of our present Hospitals, the Health Officer (in order to avoid repetition) thinks it right to refer to the latter part of his General Report of last year, intituled "Supplementary Remarks."

The whole nevertheless humbly submitted.

X. TESSIER, M. D.  
Health Officer.

December, 1831.

True Copy.  
H. Craig, Secretary.  
(Copy.)

14 Janvier. A. 1832.

de la ville et la déclare inadmissible dans les Hôpitaux de la Cité. Néanmoins quoique les personnes atteintes de cette maladie forment les dix-neuf vingtièmes de tous les Emigrés malades, l'allocation pour l'Hôpital destiné à les recevoir, n'est pas de la moitié de celle qui est pourvue pour l'autre vingtième. C'est surtout cette dernière considération qui engagea Son Excellence Sir James Kempt à donner à l'Officier de Santé les instructions qu'il a strictement suivies à ce sujet, et que Son Excellence le Gouverneur-en-Chef actuel n'a pas jugé à-propos de changer, les mêmes raisons ayant continué de subsister.

Nonobstant toutes ces causes de maladie, il est agréable de pouvoir ajouter que la Ville et les Campagnes en ont été exemptes, et l'Officier de Santé se flatte que ses efforts ont pu contribuer à cet heureux résultat. Si cet allégué général souffre quelques exceptions, elles se rattachent à quelques défauts et omissions dans les lois actuelles, qu'il est du devoir de cet Officier, en sa qualité de Gardien de la santé publique, de mettre sous les yeux du Gouvernement dans la vue qu'il y soit porté remède. L'Officier de Santé n'a pas acquis sa conviction de ces défauts dans nos lois de quarantaine d'après la simple lecture de quelque Statut, mais bien d'après le seul moyen raisonnable de mettre à épreuve l'efficacité d'une loi quelconque, une expérience de deux années dans l'exécution de nos lois sanitaires et une comparaison attentive du résultat de cette expérience avec celui que l'on a obtenu dans le Port le plus étendu et le mieux policé dans le nouveau monde.

Comme ce n'est point ici le lieu d'entrer dans aucun détail, il suffira de dire que ces défauts se rapportent aux quatre chefs suivans:—1°. L'impossibilité d'exécuter l'Acte de la 35e George III. chap. 5, vu sa complication et sa trop grande rigidité; 2°. L'insuffisance des moyens de forcer les Commandants de vaisseaux à l'obéissance; 3°. Le manque de coopération de la part des Pilotes et autres Officiers du Port; 4°. L'insuffisance des pouvoirs confiés à l'Officier de Santé dans l'exécution des fonctions de sa charge.

Une autre raison de donner toute l'efficacité possible à nos lois sanitaires découle du droit que le public a de réclamer la protection de la Législature contre les alarmes que quelques-uns pourraient être tentés de susciter à l'occasion du *Cholera Morbus* des Indes dont la cause continue d'exister dans quelques parties de l'Europe:

Ces faits qui confirmé l'impossibilité de sa communication et de sa transportation d'un lieu à un autre par des causes au pouvoir de l'homme, ainsi que les seuls moyens de s'en préserver, si la cause venait à naître parmi nous, sont maintenant reconnus et admis par tous ceux qui ont vu et observé cette Epidémie; et l'Officier de Santé se tiendra toujours prêt à en rendre compte d'une manière satisfaisante, lorsqu'il plaira au Gouvernement de l'en requérir.

Pour ce qui regarde les moyens de remédier aux abus dont résulte l'inefficacité apparente de nos Hôpitaux actuels, l'Officier de Santé, pour ce point se répète, croit de son devoir de résérer à la dernière partie de son Rapport Général de l'année dernière, intitulé, "Supplementary Remarks."

Le tout néanmoins humblement soumis.

X. TESSIER, M. D.  
Officier de Santé.

Décembre, 1831.

Pour vraie copie,  
H. Craig, Secrétaire.

(Copie.)

(Copy.)

To His Excellency Matthew Lord Aylmer, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Lower Canada, Upper Canada, &c. &c.

The Petition of Xavier Tessier, humbly sheweth;

That Your Petitioner has performed, to the best of his abilities, the duties devolved on him as Health Officer for the Port of Quebec, during the years 1830 and 1831, consisting 1st. In the attendance upon the Fever Hospital at Pointe Lévi. 2nd. In the visit and inspection of vessels from seaward, with the view to prevent the introduction of any pestilential disease into this Country.

That the Commissioners for the Fever Hospital, conceiving their Department to be confined solely to the management of that Establishment, have allowed your Petitioner the sum of £200 for his services at the said Hospital, leaving open Your Petitioner's claims to a remuneration for the visit and inspection of vessels for the year 1830.

That Your Petitioner considers that the said sum of £200 a fair and reasonable remuneration for his services at the Fever Hospital during the year 1830.

Your Petitioner further begs to state, that he has never in one instance exacted or consented to accept any fee or emolument from any vessel visited and inspected by him in his official capacity, Your Petitioner conceiving that such were not allowed by Law.

Wherefore, Your Petitioner reposing in the justice of his claim to a remuneration for the said visit and inspection of vessels during the year 1830, humbly prays that Your Excellency may be graciously pleased to take the same into your consideration, as well as his claim to any sum beyond that of £25 allowed him by the said Commissioners on account of his services during the present year, to which Your Excellency may consider Your Petitioner justly and fairly entitled.

And Your Petitioner, as in duty bound, will ever pray.

(Signed,) X. TESSIER, M. D.  
Health Officer.

Quebec, 24th December, 1831.

(A true Copy.)  
H. Craig, Secretary.

Message relating to Hospitals referred.

*Ordered,* That the Message of his Excellency the Governor in Chief, and the Documents accompanying the same, relating to the Fever and Emigrant Hospitals, be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

Message relating to Agricultural Improvement referred.

*Ordered,* That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Agricultural Improvement, be referred to the Standing Committee of Agriculture.

Bill to regulate the Office of Sheriff, read the first time.

*Ordered,* That Mr. Solicitor General have leave to bring in a Bill further to regulate the Office of Sheriff.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Friday next.

VOL.—41

(Copie.)

A Son Excellence Matthew Lord Aylmer, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour les Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, etc., etc.

La Pétition de Xavier Tessier, expose humblement,

Que votre Pétitionnaire a rempli de son mieux les devoirs dont il était chargé comme Officier de Santé, pour le Port de Québec, pendant les années 1830 et 1831, consistant 1°. En soins médicaux à l'Hôpital Temporaire des Fébricitans à la Pointe Lévi. 2°. Dans la visite et l'examen de Vaisseaux venant de la Mer, dans la vue de prévenir l'introduction de toute maladie pestilentielles dans ce Pays.

Que les Commissaires de l'Hôpital des Fébricitans concevant que leur Département se bornait à la régie de cet Etablissement, ont alloué à votre Pétitionnaire la somme de £200 pour ses services au dit Hôpital, laissant votre Pétitionnaire à faire valoir ses réclamations à être rémunéré pour la visite et l'inspection des Vaisseaux pour l'année 1830.

Que votre Pétitionnaire considère la dite somme de £200 comme une rémunération juste et raisonnable de ses services à l'Hôpital des Fébricitans pendant l'année 1830.

Votre Pétitionnaire demande en outre à exposer qu'il n'a jamais, en aucune occasion, exigé ni consenti à accepter aucun honoraire ni émoluments d'un Vaisseau visité et inspecté par lui en sa capacité officielle, votre Pétitionnaire concevant que la loi ne le permettait pas.

C'est pourquoi, votre Pétitionnaire se reposant sur la Justice de sa réclamation à une rémunération pour sa dite visite et inspection des Vaisseaux, pendant l'année 1830, demande humblement qu'il plaise gracieusement à votre Excellence de la prendre en considération, aussi bien que sa réclamation à une somme excédant £25 à lui allouée par les dits Commissaires à compte de ses services pendant la présente année, à laquelle Votre Excellence trouvera que votre Pétitionnaire aura justement et raisonnablement droit.

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé) X. TESSIER, M. D.  
Officier de Santé.

Quebec, 24 Décembre 1831.

Pour Copie conforme,

H. Craig, Secrétaire.

Message relatif aux Hôpitaux, référé.

*Ordonné,* Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et les Documens qui l'accompagnent, relativement aux Hôpitaux des Fièvres, et des Emigrés, soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi.

Message relatif à l'amélioration de l'Agriculture, référé.

*Ordonné,* Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement aux progrès de l'Agriculture, soit référé au Comité permanent d'Agriculture.

Bill pour régler l'Office de Shérif la première fois.

*Ordonné,* Que M. le Solliciteur-Général ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir ultérieurement au Règlement de l'Office de Shérif.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Ordonné,*

Fish and Oil  
Inspection Bill  
read the first  
time.

*Ordered*, That Mr. Thibaudau have leave to bring in a Bill to revive and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Bill to continue  
certain Acts,  
read the first  
time.

*Ordered*, That Mr. Huot have leave to bring in a Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Report on J. F.  
Perrault's Pe-  
tition.

Mr. Stuart, from the Special Committee to whom was referred the Petition of Joseph François Perrault, Esquire, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

The Accounts accompanying the Petition of Mr. Perrault, shew that the expense of the Petitioner's School for Boys, in the Suburbs of Saint Lewis, from the 8th January one thousand eight hundred and thirty one, to the 8th November of the same year, amounts to £131 11s. 3d. currency, and that the expenses incurred by him for the erection of a School House for young Girls, in the same Suburbs, in the year 1830, and of maintaining and keeping up the said School after the building was completed, down to the aforesaid 8th November last, amounts to £316 15s. 0d. currency; and that the additional expense to be incurred in the last mentioned School for the purchase of a Linen Loom, a Stuff Loom and a Knitting Loom, will amount to £45, and the raw materials to £30.

Your Committee have visited in person both these Schools on the 1<sup>er</sup> day of December last, and are bound to say that they do much credit to the Philanthropic Founder of them, as being conducted with signal order, skill and efficiency.

Your Committee find that the whole number of Scholars actually receiving tuition in the Petitioner's School for Boys, amounts to 138, whereof 30 received tuition gratis: That the Parents of the remaining 108 Boys are engaged to pay for the tuition of their sons, at different rates according to their means, the lowest rate being 2s. 6d. per annum, and the highest rate being fifteen shillings per annum; and that of the sums so promised, the Petitioner has received at the period of the 8th November last, the sum of Eleven pounds currency, for the tuition of 35 Boys, and that there is now remaining due to him for the tuition of 73 Boys, up to the last mentioned period, the sum of Eighteen pounds currency.

The School of the Petitioner for the Education of young female children, possesses one feature which Your Committee believe to be peculiar in this country. Besides teaching Reading and Writing, as is usual in common Schools, the Petitioner causes these young children to be taught in the afternoons, Spinning, Knitting and Weaving in various forms, whereby they will be provided with the means of obtaining a livelihood by honest industry when they shall have attained womanhood, and are more likely to be hereafter virtuous and useful mothers of families, inculcating upon their own children both by precept and example, the lessons of religion, order and industry, which they here receive.

The Petitioner proposes to extend the same principle to his School for Boys, and have twelve of the most robust of these taught Gardening at his own establishment and large Garden at the Asyle Champêtre upon the heights of Abraham, a measure which, whilst it affords

*Ordonné*, Que M. Thibaudau ait la permission d'introduire un Bill pour rétablir et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

*Ordonné*, Que M. Huot ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un temps limité, certains Actes y mentionnés.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

Bill pour l'in-  
spection du  
Poisson et de  
l'Huile, lu la  
première fois.

Bill pour con-  
tinuer certains  
Actes, lu la pre-  
mière fois.

Rapport sur la  
Pétition de Jo-  
seph François  
Perrault.

M. Stuart, du Comité Spécial auquel a été réservée la Pétition de Joseph François Perrault, Ecuyer, a présenté à la Chambre le Rapport du Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grelot, comme suit:

Les Comptes qui accompagnent la Pétition de M. Perrault sont voir : que la dépense de l'Ecole du Pétitionnaire, à l'usage des Garçons, située dans le Faubourg Saint Louis, s'est élevée, du 8 Janvier 1831, au 8 Novembre de la même année, à la somme de £131 11s. 3d. cours actuel, et que la dépense qu'il a encourue pour la bâtiſſe de la Maison d'Ecole, à l'usage des jeunes Filles, dans le même Faubourg, dans l'année 1831, ainsi que pour le soutien et l'entretien de la dite Ecole, après que le bâtiment a été parachevé, à venir jusqu'au dit 8 Novembre dernier, s'est élevée à £316 15s. courant ; et que les dépenses additionnelles à faire, dans l'Ecole mentionnée en dernier lieu, à l'effet d'acheter un Métier pour la Toile, ou pour l'Etoffe, et pour les Métiers à Tricot, s'élèveront à £45, et pour les matériaux bruts à £30.

Votre Comité a fait la visite en personne de ces deux Ecoles le 1<sup>er</sup> Décembre dernier, et il doit dire que ces Institutions font beaucoup d'honneur à leur fondateur Philanthrope, par la méthode, la science et l'efficacité signalées avec lesquelles elles sont régies.

Votre Comité a trouvé que le nombre total des Écoliers qui reçoivent maintenant l'instruction dans l'Ecole du Pétitionnaire, s'élève pour les garçons à 138, desquels 30 reçoivent l'instruction gratuitement, les parents des 108 garçons restant, sont tenus de payer pour l'enseignement de leurs fils différens prix, selon leurs moyens, le prix le plus bas étant de 2s. 6d. par année, et celui le plus élevé étant de 15s. par année ; et que sur les sommes ainsi promises au Pétitionnaire, il a reçu à la période susdite du 8 Novembre dernier, la somme de onze louis courant, pour l'instruction de 35 garçons, et qu'il lui reste encore due, pour l'instruction de 73 garçons, à venir à la période dernièrement mentionnée, la somme de dix-huit livres courant.

L'Ecole du Pétitionnaire à l'usage des jeunes Filles possède un caractère distinctif que votre Comité pense être tout-à-fait particulier dans ce Pays. A part de la Lecture et de l'Écriture, telles qu'enseignées dans les Ecoles ordinaires, le Pétitionnaire fait enseigner à ces jeunes Filles, les après-midis, à filer, tricoter et à tisser en diverses manières ; ce qui les mettra en état par la suite de gagner leur vie, par une honnête industrie, lorsqu'elles seront arrivées à l'âge mûr, et est une sorte garantie qu'elles seront des mères de familles utiles et vertueuses, qui inculqueront à leurs enfants, de paroles et d'exemples, les leçons de religion, d'ordre et d'industrie qu'elles auront reçues.

Le Pétitionnaire se propose d'étendre le même principe à son Ecole de Garçons, et de prendre douze des plus robustes d'entre eux, et de leur apprendre l'Art du jardinage à son propre établissement et dans son vaste jardin à l'Asyle Champêtre, sur les hauteurs d'Abraham, mesure

fords to these children an innocent recreation, and tends to improve and consolidate their health, affords also an additional means to them in their after life of obtaining their livelihood by honest productive industry.

Your Committee would therefore recommend that a certain sum of money should be appropriated to the Petitioner in maintaining and keeping up the said Schools.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That the original Accounts and Vouchers of the Commissioners appointed to superintend the disbursement of monies voted during the last Session of the Legislature, be forthwith returned to the Inspector General of Public Provincial Accounts.

An engrossed Bill to authorize *Joseph Toussaint Drolet* to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River Yamaska, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to authorize *André Bourgault dit Lacroix* to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Rémi Séraphin Bourdages* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Huot* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee to take into consideration so much of the First Report of the Standing Committee of Roads and Public Improvements as relates to the Plan of Mr. *Le Breton*, for an Ice Bridge from Quebec to Pointe Lévi, lost by the adjournment of the House, on Wednesday last, be revived; and that this House will, on Tuesday next, resolve itself into the said Committee.

The Order of the day for taking into consideration the Reasons assigned by the absent Members for their non attendance at the Call of this House on Tuesday last the tenth instant, being read;

The Names of those who made default, were severally called over, and the Reasons respectively given by them considered, and determined upon as follows, viz:

*James Baxter*. Absent beyond Seas.  
*Isidore Bedard*. Absent beyond Seas.

*Henry John Caldwell*. Absent beyond Seas.

*Charles De Montenach*. Excused on account of ill health.

*Roch De St. Ours*. Absent with leave of the House.

*Jacques Dorion*. Excused from sickness in his family.

*Pierre Benjamin Dumoulin*. Excused on account of ill health.

mesure qui, tout en offrant à ces enfans une honnête récréation, et en servant à leur donner de la vigueur et à raffermir leur santé, leur procurera les moyens de vivre par la suite par une honnête et profitable industrie.

C'est pourquoi, votre Comité recommande qu'il soit alloué une certaine somme d'argent pour aider le Pétitionnaire à maintenir et soutenir les dites Ecoles.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles,

*Ordonné*, Que les Comptes originaux et Pièces justificatives des Commissaires nommés pour surveiller la dépense de Deniers votés durant la dernière Session de la Législature, soient incessamment rendus à l'Inspecteur Général des Comptes Publics Provinciaux.

Un Bill grossoyé pour autoriser *Joseph Toussaint Drollet*, à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière d'Yamaska, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour autoriser *André Bourgault dit Lacroix*, à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière d'Yamaska, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Rémi Séraphin Bourdages* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Huot* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour prendre en considération la partie du Premier Rapport du Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques qui est relative au Plan de M. *Le Breton*, pour un Pont de Glace, depuis Québec jusqu'à la Pointe Lévi, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mercredi dernier, soit rétabli, et que Mardi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les Raisons données par les Membres absents, pour ne s'être pas trouvés à l'Appel de cette Chambre, Mardi dernier, le dixième du courant, ayant été lu.

Les noms de ceux qui ont fait défaut de paraître, ont été séparément appelés; et les raisons respectivement données par eux, ont été considérées et déterminées comme suit, savoir :

*James Baxter*. Absent au-delà des Mers.  
*Isidore Bedard*. Absent au-delà des Mers.

*Henry John Caldwell*. Absent au-delà des Mers.

*Charles De Montenach*. Excusé pour cause de mauvaise santé.

*Roch De St. Ours*. Absent avec la permission de la Chambre.

*Jacques Dorion*. Excusé pour cause de Maladie dans sa famille.

*Pierre Benjamin Dumoulin*. Excusé pour cause de mauvaise santé.

Comptes originaux et Pièces justificatives, à être remis à l'Inspecteur Général.

Bill du Pont de J. T. Drollet, passé.

Bill du Pont d'A. Bourgault, passé.

Bill pour la distribution des Lois, passé.

Ordre sur le Pont de Glace, remis.

Raisons des Membres absents à l'Appel de la Chambre, considérées.

*John Fisher.* Excused on account of ill health.

*Jean Joseph Girouard.* Excused.

*John Gosset.* Absent beyond Seas.

*Paul Holland Knowlton.* Absent with leave.

*Joseph Ovide Turgeon.* Absent with leave of the House.

Committee on Bill relating to the Judges.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Joliette took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Joliette reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered,* That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

*Ordered,* That the said Order be then the second Order of the day.

Canada Tenures Act deferred.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of repealing in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the *United Kingdom of Great Britain and Ireland*, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's Subjects in this Province, the right given to them by the ancient Laws, of obtaining possession, without purchase, of sufficient portions of unconceded Wild Lands held from the Crown *à titre de Fief et Seigneurie*, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence theron, being read;

*Ordered,* That the said Order of the day be postponed till Wednesday next.

Committee on Accounts deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the First, Second and Third Reports of the Standing Committee of Public Accounts, being read;

*Ordered,* That the said Order of the day be postponed till Wednesday next.

Agent's Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the appointing an Agent in the *United Kingdom of Great Britain and Ireland*, being read;

*Ordered,* That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Then, on Motion of Mr. Archambeault, seconded by Mr. Rémi Séraphin Bourdages,

The House adjourned till Monday next.

Cod Fisheries Bill read the first time.

**O**RDERED, That Mr. Thibaudéau have leave to bring in a Bill to encourage the Cod Fisheries of this Province, by granting a Bounty in certain cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Mr.

*John Fisher.* Excusé pour cause de mauvaise santé.

*Jean Joseph Girouard.* Excusé.

*John Gosset.* Absent au-delà des mers.

*Paul Holland Knowlton.* Absent avec la permission de la Chambre.

*Joseph Ovide Turgeon.* Absent avec la permission de la Chambre.

Comité sur le Bill relatif aux Judges.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le dit Bill, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Joliette a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Joliette a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné,* Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

*Ordonné,* Que le dit Ordre soit alors le second Ordre du jour.

Acte des Tenures du Canada, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la *Gande-Bretagne et d'Irlande*, communément appelé l'Acte des Tenures du *Canada*, ou d'adopter telles dispositions législatives qui paraîtront les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des terres non concédées et incultes tenues de la Couronne, à titre de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, ayant été lu ;

*Ordonné,* Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

Comité sur les Comptes, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier, Second et Troisième Rapports du Comité permanent des Comptes Publics, ayant été lu ;

*Ordonné,* Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

Bill pour un Agent, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, ayant été lu ;

*Ordonné,* Que le dit Ordre du jour soit remis à Vendredi prochain.

Alors, sur Motion de M. Archambeault, secondé par M. Rémi Séraphin Bourdages,

La Chambre s'est ajournée à Lundi prochain.

Bill pour une Prime sur les Pêches à la morue; lu la première fois.

Monday, 16th January, 1832.

Lundi, 16 Janvier 1832.

**O**RDONNE, Que M. Thibaudéau ait la permission d'introduire un Bill pour encourager les Pêches à la Morue en cette Province, en accordant des Primes en certains cas.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

M.

Internal Communications :—  
Report of Commissioners presented.  
Appendix (E.)

Lumber Trade Bill deferred.

Amendment to Gaspé Marriages, &c. Bill considered, and agreed to.

Message from the Council.

The Council have agreed to :

Missiskoui Bay Canal Survey, &c. Bill.

Bill respecting Enquêtes in Civil matters.

Leave to the Honble. G. Moffat to attend the House.

Leave of absence.

Mr. Scott presented to the House the Second Report of the Commissioners for building a Bridge over the River du Nord at Saint Andrews.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to provide for the proof of the solemnization of Marriages, "and for the proof of certain Baptisms and Burials in "the Inferior District of Gaspé," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, and is as followeth:—

*Press 1. Line 31st.—After "Act" insert the following Proviso :—*

"Provided always that such Clergyman shall not be required or bound to carry or produce his Register as aforesaid, out of or beyond the limits of his ordinary Pastoral charge."

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:—

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:

"An Act to appropriate a certain sum of money to defray the Expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River."

"An Act to continue for a limited time a certain Act therein mentioned respecting Enquêtes in Civil matters."

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Monday, 16th January, 1832.

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, that the Legislative Council do give leave to the Honorable Mr. Moffatt to attend the Special Committee of the House of Assembly to whom is referred the Report of the Commissioners for the Improvement of the Harbour of Montreal, on Tuesday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined on the subject of the said reference, if he thinks fit.

And then he withdrew.

*Ordered*, That Mr. Hoyle have leave to absent himself from this House for the remainder of the Session, for urgent reasons.

*Ordered*,

M. Scott a présenté à la Chambre le Second Rapport des Commissaires pour bâti un Pont sur la Rivière du Nord, à Saint André.

Pour le dit Rapport voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume:

Rapport de Commissaires des Communautés intérieures, présenté. Appendix (E.)

Bill pour régler le Commerce des Bois, remis.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la preuve de la Solennisation de certains Mariages et à la preuve de certains Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu comme suit :

*Feuille 1ère. Ligne 37.—Après "Acte," insérez le Proviso suivant :*

"Pourvu toujours que tel Ministre ne pourra être requis ou tenu à emporter ou produire son Régistre, comme susdit, hors des limites de sa charge Pastorale ordinaire."

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

Amendement au Bill concernant les mariages, &c. dans Gaspé, considéré et adopté.

Message du Conseil Légitif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Légitif a passé les Bills suivans, sans amendement :

Le Conseil a concouru.

"Acte pour affecter une certaine somme d'argent, afin de pourvoir aux frais d'arpentages, Devis-Estimatifs et Plans pour faire un Canal de la Baie Missiskoui, à la Rivière du Sud."

Bill relatif à des frais d'arpentages, &c. pour le Canal de la Baie de Missiskoui ;

"Acte pour continuer, pour un temps limité, un certain Acte y mentionné, concernant les Enquêtes en matières Civiles."

Bill concernant les Enquêtes en matières civiles.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Lundi, 16 Janvier 1832.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Légitif permet à l'Honorable M. Moffatt, d'aller, s'il le juge à propos, Mardi prochain, à Onze Heures du Matin, devant le Comité Spécial de la Chambre d'Assemblée, auquel est référé le Rapport des Commissaires pour l'amélioration du Havre de Montréal, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à l'Hon. G. Moffatt, de comparaître devant la Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

*Ordonné*, Que M. Hoyle ait la permission de s'absenter de cette Chambre, durant le reste de la Session, pour des causes urgentes.

Congé d'absence.

*Ordonné*,

Leave of absence.

Bill to facilitate the issuing of certain Writs, read the first time.

*Ordered*, That Mr. Demers have leave to absent himself from this House for the remainder of the Session, for urgent reasons.

*Ordered*, That Mr. Mondelet have leave to bring in a Bill to facilitate the issuing of Writs of *Saisie Gagerie*, *Saisie Revendication*, and *Saisie Arrêt*, after Judgment, and to provide for the summoning of absentees.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Vaudreuil Parsonage House Bill passed.

An engrossed Bill to enable the Trustees for building the Parsonage House at *Saint Michel de Vaudreuil*, to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Masson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Report on Message relating to a Pension to Widow Adhémar.

Mr. Panet, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to *Madame Adhémar*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee are unanimously of opinion, that in consideration of the services rendered by the late Captain *Adhémar*, during the last War with the *United States of America*, and that his Widow is left without any means whatever of relieving her wants, there ought to be granted to the said *Dame Adhémar*, a moderate Pension of Twenty five pounds currency, to enable her to subsist.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Missiskoui Election.

*Resolved*, That this House will, on Saturday next, take into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *Ephraim Knight* and others, against the Election of *Ralph Taylor*, Esquire, the sitting Member for the County of *Missiskoui*; and also the Evidence taken before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition, and that the Petitioners and the sitting Member be heard by their Counsel at the Bar of this House, if they see fit.

Committee on Legislative and Executive Councils.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of taking into consideration the composition of the Legislative and Executive Councils of this Province, and of considering whether it would not be expedient to pray for the thorough Reform of the said Councils, and what would be the best means of effecting the said object, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein, Mr. Speaker resumed the Chair.

Bill relating to the Judges deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils; to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the day.

Then,

*Ordonné*, Que M. Demers ait la permission de s'absenter de cette Chambre, durant le reste de la Session, pour des causes urgentes.

*Ordonné*, Que M. Mondelet ait la permission d'introduire un Bill, pour faciliter l'émanation des Ordres de Saisie Gagerie, Saisie Revendication et Saisie Arrêt sur Jugement, et pour pourvoir à la manière d'assigner les absents.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Un Bill grossoyé pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de *Saint Michel de Vaudreuil*, en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroisiens, comme quote-part pour les frais d'icelle, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Masson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Panet, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à Madame *Adhémar*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité est unanimement d'opinion que, vu les services rendus par feu le Capitaine *Adhémar*, durant la dernière Guerre avec les *Etats-Unis de l'Amérique*, et que sa Veuve est demeurée sans moyens quelconques de subvenir à ses besoins, il devrait être accordé à la dite Dame *Adhémar*, une modique Pension de vingt-cinq Livres courant, pour pourvoir à sa subsistance.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain.

*Résolu*, Que, Samedi prochain, cette Chambre prendra en considération les Motifs et Raisons allégués dans la Pétition d'*Ephraim Knight*, et autres, contre l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, Membre siégeant pour le Comté de *Missiskoui*, et aussi le témoignage pris devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer alors sur les mérites de la dite Pétition, et que les Pétitionnaires et le Membre siégeant soient entendus par leurs Conseils à la Barre de cette Chambre, s'ils le jugent à propos.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la composition des Conseils Exécutif et Législatif en cette Province, et de considérer s'il ne serait point expédié de demander la réforme entière des dits Conseils, et quels en seraient les meilleurs moyens, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif; pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le dit Bill, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du Jour.

Alors

Then, on Motion of Mr. Neilson, seconded by Mr. Antoine Charles Taschereau,  
The House adjourned.

Alors, sur Motion de M. Neilson, secondé par M. Antoine Charles Taschereau,  
La Chambre s'est ajournée.

Tuesday, 17th January 1832.

Petition relating to the Lake of the Two Mountains Bill;

referred.

Petition for enquiry into the Laws of Bankruptcy and Insolvency.

referred.

Costs, &c. of Kamouraska Election to be considered.

Lessors and Lessees Bill read the second time;

referred.

Judicature Bill read the first time.

Orders of the day called.

**A** Petition of divers Land Owners between the *Lachine Canal* and *Côte Saint Pierre*, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; taking notice of the Bill for making and maintaining a navigable Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary* in the Island and County of *Montreal*; and praying that protection may be provided against any encroachment on the part of the new Canal Company, on the rights or property of the Petitioners.

**Ordered**, That the said Petition be referred to the Committee of the whole House on the Bill for making and maintaining a navigable Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary* in the Island and County of *Montreal*.

**A** Petition of divers Merchants and Traders of the District of *Montreal*, was presented to the House by Mr. Leslie, and the same was received and read; praying the House to pass an Act to authorize the appointment of Commissioners to enquire into the state of the Laws of this Province, respecting Bankruptcy and Insolvency.

**Ordered**, That the said Petition be referred to the Committee of the whole House on the Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province respecting Bankruptcy and Insolvency.

**Resolved**, That this House, will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House for the purpose of taking into consideration the several Accounts Costs of and Disbursements relating to the Contestation of the Election for the County of *Kamouraska*, and of proceeding to tax the same.

**Ordered**, That the Order of the day for the second reading of the Bill to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees, lost by the adjournment of the House, on Friday last, be revived; and that the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

**Resolved**, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

**Ordered**, That Mr. Duval, Mr. Quesnel, Mr. Viger, Mr. Louis Bourdages and Mr. De Witt do compose the said Committee.

**Ordered**, That Mr. Quesnel have leave to bring in a Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the administration of Justice in the different parts thereof.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Forlin, That the Orders of the day be now called.

The House divided on the Question:

Yea,

Petition relative au Bill pour le Canal du Lac des Deux Montagnes

référée.

**UNE** Pétition de divers Propriétaires de terres entre le Canal de *Lachine* et la Côte *Saint Pierre*, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue; prenant connaissance du Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du *Lac des Deux Montagnes* jusqu'aux Eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du Courant *Sainte Marie*, dans l'Ile et Comté de *Montréal*; et demandant qu'il soit pourvu à une protection contre aucun empiétement de la part de la Compagnie du nouveau Canal sur les droits et la propriété des Pétitionnaires.

**Ordonné**, Que la dite Pétition soit référée au Comité de toute la Chambre sur le Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du *Lac des Deux Montagnes* jusqu'aux Eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du Courant *Sainte Marie*, dans l'Ile et Comté de *Montréal*.

Pétition pour s'enquérir des Lois de Banqueroutes et Faillites.

**Une** Pétition de divers Marchands et Négocians du District de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par M. *Leslie*, laquelle a été reçue et lue, priant la Chambre de passer un Acte, pour autoriser la nomination de Commissaires, pour s'enquérir de l'état des Lois de cette Province, relativement aux Banqueroutes et Faillites.

**Ordonné**, Que la dite Pétition soit référée au Comité de toute la Chambre, sur le Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission à l'effet de s'enquérir des Lois en cette Province qui régissent les Banqueroutes et Faillites.

référée.

**Résolu**, Que, Demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération les divers Comptes de frais et déboursés sur la contestation de l'Election du Comté de *Kamouraska*, et procédera à taxer les dits Comptes.

Frais, &c. de l'Election de Kamouraska, à être considérés.

**Ordonné**, Que l'Ordre du Jour pour la seconde Lecture du Bill pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires, perdu par l'ajournement de la Chambre, Vendredi dernier, soit rétabli; et que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

**Résolu**, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

**Ordonné**, Que M. Duval, M. Quesnel, M. Viger, M. Louis Bourdages et M. De Witt composent le dit Comité.

bill concernant les Locateurs et Locataires, lu la seconde fois;

**Ordonné**, Que M. Quesnel ait la permission d'introduire un Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle.

bill de Judicature lu la première fois;

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Forlin, Que les Ordres du Jour soient maintenant appelés.

Ordres du Jour appelés.

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour,

17 Janvier.

A. 1832.

Yea, 45.  
Nays, 12.So it was carried in the Affirmative, and  
*Ordered*, Accordingly.Female Peni-  
tents Bill read  
the second  
time;

engrossed:

Fish and Oil  
Inspection Bill  
read the second  
time;

referred.

Committee on  
Bill relating to  
the Judges.

A Bill to authorize the advance of a certain sum of money in aid of an Institution for Female Penitents, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to revive and continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation, was according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.*Ordered*, That Mr. Thibaudeau, Mr. Dionne, Mr. Laterrière, Mr. Quirouet and Mr. De Witt do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from sitting or voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the Independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Joliette took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Joliette reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.Bankruptcy  
Law Enquiry  
Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province, respecting Bankruptcy and Insolvency; and on the Petition of divers Merchants and Traders of the District of Montreal, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Monday next.Champlain Rail  
Road Bill de-  
ferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making a Rail Road from Lake Champlain to the River Saint Lawrence, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.Lumber Trade  
Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Hoyle,  
The House adjourned.Pour, 45,  
Contre, 12,Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Ordonné*, En conséquence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent, comme aide à l'Institution pour les Filles repenties, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.bill en faveur  
des Filles re-  
penties, lu la  
seconde fois;

grossoyé;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rétablir et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.*Ordonné*, Que M. Thibaudeau, M. Dionne, M. Laterrière, M. Quirouet et M. De Witt composent le dit Comité.Comité sur le  
bill relatif aux  
Juges.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été réservé le dit Bill, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Joliette a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Joliette a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.bill pour s'en-  
quérir des Lois  
de banque-  
routes, remis.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'émanation d'une Commission à l'effet de s'enquérir des Lois en cette Province, qui régissent les Banqueroutes et Faillites, et sur la Pétition de divers Marchands et Négocians du District de Montréal, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.bill pour le Che-  
min à lisses de  
Champlain, re-  
mis.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill, pour pourvoir à la construction d'un Chemin à lisses entre le Lac Champlain et le fleuve Saint Laurent, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Samedi prochain.bill pour régler  
le Commerce  
des bois, remis.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Samedi prochain.

Alors, sur motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Lagueux,

La Chambre s'est ajournée.

Wednesday, 18th January, 1832.

Report on  
Bill relating to  
Notices of Sheriff's Sales.

**M**r. Mondelet, from the Special Committee to whom was referred the Bill to render the Notices of Sheriff's Sales more effectual and less expensive, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

The following Reports of Commissioners appointed under the Acts for the improvement of Internal Communications were presented to the House:

By Mr. Hoyle.—Several Roads in the County of Acadie.

By Mr. Panet.—Part of the Road between Trois-Pistoles and Rimouski.

For the said Reports, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Internal Communications :—  
Reports of Commissioners presented.

Appendix (E.)

Road Laws Bill deferred.

Message relating to Militia Act committed.

Female Penitents Bill passed.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, lost by the adjournment of the House, on Monday last, be revived; and that this House will, to-morrow, resolve itself into the said Committee.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the seventh instant, relating to the Militia Act, be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

An engrossed Bill to authorize the advance of a certain sum of money in aid of an Institution for Female Penitents, was read for the third time.

Mr. Quesnel moved to resolve, seconded by Mr. Bureau, That the Bill do pass.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Boissonnault, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Gugy, Heney, Heriot, Hoyle, Languedoc, Laterrière, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Mondelet, Panet, Quesnel, Raymond, Scott, Solicitor General, Thibaudeau, Valois, Viger, Wright, and Young. (36.)

Nays,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Courteau, Duval, Fortin, Huot, Joliette, Larue, Morin, Mousseau, Neilson, Quiroset, Rochon, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel and Wurtele, (16.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Quesnel do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Duval do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr.

VOL.—41

Mercredi, 18 Janvier 1832.

Rapport sur le Bill concernant les Avertissements des Ventes des Shérifs.

Rapports de Commissaires des Communications intérieures, présentés.

Bill concernant les Lois des Chemins, remis.

Message relatif à l'Acte de Milice, référé.

Bill en faveur des Filles repenties, passé.

**M**ondelet, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rendre plus utiles et moins dispendieux les Avertissements des Ventes des Shérifs, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Les Rapports suivans de Commissaires nommés en vertu des Actes pour l'amélioration des Communications Intérieures ont été présentés à la Chambre;

Par M. Hoyle.—Plusieurs Chemins dans le Comté de L'Acadie.

Par M. Panet.—Partie du Chemin entre les Trois-Pistoles et Rimouski.

Pour les dits Rapports, voyez Appendice (E.) à la fin Appendice (E.) de ce Volume.

*Ordonné*, Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la 36e. année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts, perdu par l'ajournement de la Chambre, Lundi dernier, soit rétabli, et que, demain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du septième du courant, relativement à l'Acte de Milice, soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain.

Un Bill grossoyé pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent comme aide à l'Institution pour les Filles repenties, a été lu pour la troisième fois.

M. Quesnel a proposé de résoudre, secondé par M. Bureau, que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Baker, Boissonnault, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Goodhue, Gugy, Heney, Heriot, Hoyle, Languedoc, Laterrière, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Mondelet, Panet, Quesnel, Raymond, Scott, le Solliciteur-Général, Thibaudeau, Valois, Viger, Wright et Young. (36.)

Contre,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Courteau, Duval, Fortin, Huot, Joliette, Larue, Morin, Mousseau, Neilson, Quiroset, Rochon, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel et Wurtele. (16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Quesnel porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour établir une Société pour prévenir les accidens du Feu, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Duval porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill relatif à une Société du Feu à Québec, passé.

M.

Amendments  
reported to Bill  
relating to the  
Judges.

Mr. Joliette, from the Committee of the whole House on the Bill to incapacitate the Judges in this Province from Sitting or Voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned; and on the Report of the Special Committee to whom was referred the said Bill, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, as followeth:

1. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That after the word "Conseils," in the eleventh line in the first Clause of the said Bill, the words, "with the exception of the Chief Justice of the Province, who may have a seat in the Legislative Council," be struck out.

2. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That all the words after "paid," in the sixth line, in the fifth Clause of the said Bill, be struck out, and the following substituted: "out of the proceeds of the Casual and Territorial Revenue, and the Revenue now appropriated by Acts of the Provincial Parliament for defraying the charges of the Administration of Justice, and the support of the Civil Government, and out of any other public Revenue of the Province which may be or come into the hands of the Receiver General."

3. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That after the word "cases," in the thirty eighth line in the seventh Clause of the said Bill, the words, "and provided also that either party may appeal from the Judgment of such Court to the King in Council," be struck out.

Ordered, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Amendments.

And the first of the said Amendments being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yea,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dural, Fortin, Huot, Joliette, Laguerre, Lee, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Proulx, Rochon, Valois and Viger, (24.)

Nay,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Courteau, Cuvillier, De Rouville, Deschamps, Dionne, Dumoulin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Mathiot, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Thibaudreau, Trudel, Wright and Wurtele, (34.)

So it passed in the Negative.

The second of the said Amendments being again read; and the Question of concurrence being put thereon,

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yea,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Huot, Joliette, Laguerre, Larue, Lee, Leslie, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Raymond, Rochon, Thibaudreau, Trudel, Valois, Viger and Wright, (33.)

Nay,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Casgrain, De Rouville, Dionne, Dumoulin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Languedoc, Laterrière, Mathiot, Noël, Panet, Quesnel, Quirouet, Scott, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Wright, and Wurtele, (24.)

So

Rapport d'Amendements au Bill relatif aux Judges.

M. Joliette, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées; et sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le dit Bill, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens saits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Tableau du Greffier, comme suit :

1. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'après le mot "Conseils," dans la onzième Ligne de la première Clause du dit Bill, les mots, "à l'exception du Juge-en-Chef de la Province, qui pourra avoir un siège dans le Conseil Législatif," soient retranchés.

2. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tous les mots après "payés," dans la sixième ligne de la cinquième Clause du dit Bill, soient retranchés, et les suivans substitués : "sur le produit du Revenu casuel et territorial et du Revenu maintenant affecté par des Actes du Parlement Provincial au paiement des Dépenses de l'Administration de la Justice et au soutien du Gouvernement Civil, et sur tout autre Revenu public de la Province, qui pourra être ou venir entre les mains du Receveur-Général."

3. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'après les mots "en semblables cas," dans la trente-septième ligne de la septième Clause du dit Bill, les mots, "et pourvu aussi que l'une ou l'autre des parties pourra interjeter un Appel du Jugement de telle Cour au Roi en son Conseil," soient retranchés.

Ordonné, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et le premier des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Huot, Joliette, Laguerre, Lee, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Proulx, Rochon, Valois et Viger, (24.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Courteau, Cuvillier, De Rouville, Deschamps, Dionne, Dumoulin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Mathiot, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Scott, le Solliciteur-Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Thibaudreau, Trudel, Wright et Wurtele, (34.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Le second des dits Amendemens ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui,

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Huot, Joliette, Laguerre, Larue, Lee, Leslie, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Raymond, Rochon, Thibaudreau, Trudel, Valois, Viger et Young, (33.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Casgrain, De Rouville, Dionne, Dumoulin, Goodhue, Heney, Heriot, Hoyle, Languedoc, Laterrière, Mathiot, Noël, Panet, Quesnel, Quirouet, Scott, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau, Taylor, Wright et Wurtele, (24.)

Ainsi

So it was carried in the Affirmative.

The third of the said Amendments being again read; and the Question of concurrence being put thereon, it was agreed to unanimously.

Mr. Quesnel moved, seconded by Mr. Malhiot, That the following amendment be made to the seventh Clause of the said Bill :

After the word "cases," in the thirty eighth line, add the words : "Provided always that the Judgment of the said Court shall not be carried into execution, until it shall have been submitted to His Majesty for His approval."

The House divided on the Question :

Yea, 13.

Nays, 42.

So it passed in the Negative.

Mr. Quesnel moved, seconded by Mr. Cuvillier, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the Question ; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Clouet, Courteau, Cuvillier, De Rouville, Dessaulles, Dionne, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Gugy, Heney, Heriot, Laguerre, Larue, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Wright, Wurtele and Young. (37.)

Nays,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Huot, Joliette, Lee, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Proulx, Valois, and Viger. (17.)

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

A Bill to continue certain Acts therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Huot, Mr. Mondelet, Mr. Panet, Mr. Raymond and Mr. Thibaudeau do compose the said Committee.

The Order of the day for the second reading of the Bill to encourage the Cod Fisheries of this Province, by granting a Bounty in certain cases, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making and maintaining a Navigable Canal from the Lake of the Two Mountains to the Waters of Lachine, and thence to the foot of the Current Saint Mary, in the Island and County of Montreal ; and on the Petition of divers Landowners between the Lachine Canal and Côte Saint Pierre, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Dionne reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le troisième des dits Amendemens ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui, il a été unanimement adopté.

M. Quesnel a proposé, secondé par M. Malhiot, Que l'Amendement suivant soit fait à la septième Clause du dit Bill.

Après les mots "semblables cas," dans la trente-septième Ligne, ajoutez les mots ; "Pourvu toujours que la sentence de telle Cour ne pourra être exécutée qu'après avoir été soumise à Sa Majesté, pour son approbation."

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 13.

Contre, 42.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. Quesnel a proposé, secondé par M. Cuvillier, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question ; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Clouet, Courteau, Cuvillier, De Rouville, Dessaulles, Dionne, Dumoulin, Fortin, Goodhue, Gugy, Heney, Heriot, Laguerre, Larue, Leslie, Létourneau, Malhiot, Méthot, Neilson, Noël, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Wright, Wurtele et Young. (37.)

Contre,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Huot, Joliette, Lee, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Proulx, Valois et Viger. (17.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer, pour un tems limité, certains Actes y mentionnés, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Huot, M. Mondelet, M. Panet, M. Raymond et M. Thibaudeau composent le dit Comité.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour encourager les Pêches à la Morue en cette Province, en accordant des Primes en certains cas, ayant été lu ;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du Lac des Deux Montagnes, jusqu'aux Eaux de Lachine, et de là jusqu'au pied du courant Sainte Marie, dans l'Île et Comté de Montréal, et sur la Pétition de divers Propriétaires de terres entre le Canal de Lachine et la Côte Saint Pierre, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

L'Ordre



Committee on  
Montreal Natural  
History Society Incorpora-  
tion Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to incorporate the Members of the Natural History Society of Montreal, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De Witt took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. De Witt reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Gugy, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Laterrière, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Scott, Solicitor General, Antoine Charles Taschereau, Thibaudieu, Trudel, Valois, Viger, Wurtele and Young.

And at a Quarter past Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Thursday, 19th January, 1832.

Montreal Natural History Society Incorporation Bill reported;

engrossed.

Cod Fisheries Bounty Bill deferred.

Canada Tenures Act deferred.

MR. De Witt, from the Committee of the whole House on the Bill to incorporate the Members of the Natural History Society of Montreal, reported, according to Order, that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the second reading of the Bill to encourage the Cod Fisheries of this Province, by granting a Bounty in certain cases, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of repealing in whole or in part the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's subjects in this Province, the right given to them by the Ancient Laws, of obtaining possession without purchase, of sufficient portions of unconceded wild Lands held from the Crown à titre de Fief and Seigneurie, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence theron, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Tuesday next.

Committee on  
Accounts.

The Order of the day for the House in Committee on the First Second and Third Reports of the Standing Committee of Public Accounts, being read;

The

18—19 Janvier. A. 1832.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, ayant été lu;

Comité sur le  
Bill pour l'in-  
corporation de la  
Société d'His-  
toire naturelle  
de Montréal.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. De Witt a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. De Witt a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; ce dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Gugy, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Laterrière, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Scott, le Solliciteur-Général, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Valois, Viger, Wurtele et Young.

Et à Dix Heures et un quart du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Jeudi, 19 Janvier 1832.

MR. De Witt, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a fait rapport, conformément à l'Ordre, que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun Amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill pour l'in-  
corporation de la  
Société d'His-  
toire naturelle  
de Montréal,  
rapporté ;

grossoyé.

L'Ordre du Jour, pour la seconde lecture du Bill pour encourager les Pêches à la Morue en cette Province, en accordant des Primes en certains cas, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à demain.

Bill pour une  
Prime sur les  
Pêches à la  
Morue, remis.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédié d'abroger soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, communément appelé l'Acte des Tenures du Canada, ou d'adopter telles dispositions législatives qui paraîtront les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des Terres non concédées et incultes de la Couronne à Titres de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Mardi prochain.

Acte des Te-  
nures du Ca-  
nada, remis.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier, Second et Troisième Rapports du Comité permanent des Comptes Publics, ayant été lu ;

Comité sur les  
Comptes.

La

Petition relating to the  
King's Wharf at  
Laprairie.

A Petition of divers Inhabitants of the City of *Montreal*, was presented to the House by Mr. *Mondelet*, and the same was received and read; setting forth:—That for a great number of years, there has existed at the Port or Landing Place of the Village of *Laprairie*, a public Wharf, known and usually designated by the name of the “King’s Wharf,” which was constructed by means of the Funds of the Province, in virtue of two grants by the Legislature, of Three hundred pounds currency each: That the late *Jean Baptiste Raymond*, Esquire, did receive and lay out in the construction or reparation of the said Wharf, the six hundred pounds so granted by the Legislature, he having been appointed as a Commissioner for that purpose: That, when the water is low, Steamboats cannot get to the said Wharf, and that two rival companies, namely, that of the *Montreal*, and that of the *Laprairie*, some years ago, built, each at their own cost, a jetty or wharf, whence a Bridge led to the aforesaid King’s Wharf: That since then, the owners of a new Steamboat, called the *Voyageur*, having acquired the right possessed by the former existing proprietary Companies of the Steamboats plying between *Montreal* and *Laprairie*, connected the two Jetties or Wharves above mentioned, together by means of a new Bridge, and thereby rendered it impossible for the public to get to the aforesaid King’s Wharf, either with loaded craft, or with Steamboats; so, that they have thus closed up, for their own sole use, and to the exclusion of the public, the Navigable Channel, since the shoals which lie on each side prevent all approach to the aforesaid King’s Wharf, when the Waters are low, that is to say, during the greatest part of the period when the Navigation is open: That the Petitioners have lately been informed that the Owners of the *Voyageur* have obtained from His Excellency the Governor in Chief of this Province, an irrevocable grant of the aforesaid King’s Wharf, upon certain restrictions and conditions, concerning which the Petitioners are not as yet in the possession of particular information, but which they have reason to believe are hurtful and prejudicial to the public, and which may, perhaps, tend to establish an unjust monopoly: That, moreover, the Inhabitants of *Laprairie* have from time immemorial bestowed their labour, and caused labours to be made, at their own proper cost and charges, upon and about the keeping in repair of the Road and the River-Bank leading to the aforesaid King’s Wharf; and that it would not be just that that which has been produced by the sweat of their brows, and by the sacrifices and pecuniary contributions of the public, should be diverted and devoted to the profit of a few individuals; that this would besides hinder and embarrass the freedom of Trade, paralyze industry, and destroy all spirit of emulation and opposition, which is the source and soul of Trade: That His Excellency has evidently been led into error by the false representations of individuals, who had only their own private interest in view: That, supposing even that the Executive Government have granted the privilege in question to the owners of the *Voyageur*, in a manner alleged to be irrevocable, the Petitioners conceive that, nevertheless, the public ought not to suffer by it; that, should the annulment of that grant be productive of any loss or damages, those who sustain them have their legal remedy; and finally that, in the opinion of the Petitioners, the grant of an exclusive or irrevocable privilege

Une Pétition de divers Habitans de la Cité de *Montreal*, a été présentée à la Chambre par M. *Mondelet*, laquelle a été reçue et lue, exposant: Qu'il existe depuis un grand nombre d'années, au Port ou Place de Débarquement du Village de *Laprairie*, un Quai public connu et désigné ordinairement sous le nom de *Quai du Roi*, lequel a été construit à même les Deniers de la Province, d'après deux octrois de la Législature, de trois Cens Livres cours actuel chaque: Que feu *Jean Baptiste Raymond*, Ecuyer, aurait reçu et employé à la construction ou réparation du dit Quai, les six Cens Livres, ainsi accordées par la Législature, ayant été nommé Commissaire pour cette fin: Que dans les basses eaux, on ne peut aborder au dit Quai avec des Bateaux-à-Vapeur, et que deux Compagnies rivales, celles du *Montréal* et celle du *Laprairie*, construisirent, il y a quelques années, chacune à ses frais, une Jetée ou Quai, d'où partait un Pont qui allait aboutir au dit Quai du Roi: Que depuis les Propriétaires d'une nouvelle Barque-à-Vapeur, le *Voyageur*, ayant acquis les droits des Compagnies ci-devant existantes, Propriétaires de Barques-à-Vapeur, naviguant entre *Montréal* et *Laprairie*, auraient joint par un nouveau pont les deux Jetées ou Quais dont est parlé plus haut, et auraient par ce moyen rendu impossible au Public l'approche du dit Quai du Roi, pour les embarcations chargées ou les Bateaux-à-Vapeur; de sorte qu'ils renferment pour leur usage seul à l'exclusion du Public, le Canal de la navigation, vu que les battures qui se trouvent de chaque côté empêchent d'aborder au dit Quai du Roi dans les eaux basses, c'est-à-dire, pendant la plus grande partie du tems de la navigation: Que les Pétitionnaires ont été informés dernièrement, que les Propriétaires du *Voyageur* ont obtenu de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef de cette Province, un octroi irrévocable du dit Quai du Roi, moyennant certaines réserves et conditions dont les Pétitionnaires ne sont pas encore instruits, mais qu'ils ont raison de croire très-nuisibles et préjudiciables au Public, et qui pourraient peut-être créer un injuste monopole: Que d'ailleurs les Habitans de *Laprairie* ont, depuis un tems immémorial, travaillé et fait travailler à leurs propres frais, à l'entretien du Chemin et de la Côte qui conduisent au dit Quai; et qu'il serait injuste de convertir à l'avantage de quelques particuliers le fruit des sueurs et des sacrifices, et contributions pécuniaires du Public: Que ce serait en outre gêner et entraver la liberté du Commerce, paralyser l'industrie et abattre tout esprit de rivalité et d'opposition, la source et l'âme du Commerce: Que Son Excellence a été évidemment induite en erreur par les faux exposés de quelques individus qui ne cherchent que leur avantage particulier: Que dans la supposition où le Gouvernement Exécutif aurait accordé le privilége en question aux Propriétaires du *Voyageur*, d'une manière irrévocable, les Pétitionnaires croient que le Public n'en doit pas souffrir que si la résiliation de cet octroi entraîne des dommages, ceux qui en souffrent ont leurs recours, et qu'enfin, dans l'opinion des Pétitionnaires, l'octroi d'un privilége exclusif ou irrévocable du Quai en question, est nul et ne doit pas lier le public qui se trouverait taxé sans un Acte de la Législature: Que dans ces circonstances, les Pétitionnaires guidés uniquement par l'amour du bien public, ont cru devoir s'adresser à la Chambre, comme étant la gardienne et protectrice des intérêts de la Province, pour la prier de vouloir bien prendre leur Requête en sa plus sérieuse considération, et d'adopter les mesures que dans sa sagesse, elle jugera être les plus convenables et les plus propres

Pétition relative au Quai du Roi à la Province.

vilege for the Wharf in question is in itself null and void, and ought not to be binding upon the public, who would find themselves thereby laid under a tax unauthorized by any Act of the Legislature: That, under these circumstances, the Petitioners, solely influenced by a regard for the public good, have considered it their duty to address the House, as being the guardian and protector of the general interests of the Province, praying that the House will be pleased to take their Petition into its most serious consideration, and adopt such measures, as, in its wisdom, may appear the most suitable and proper to remove the grievance of which they complain.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Standing Committee of Grievances.

*Ordered,* That the Standing Committee of Education and Schools have power to report by Bill or otherwise.

*Ordered,* That Mr. Quirouet be added to the Special Committee to whom are referred the Clerk's Report relating to Extra Writers, and the Contingent Accounts of the House, and other references.

*Ordered,* That the Order of the day for the House in Committee to take into consideration so much of the First Report of the Standing Committee of Roads and Public Improvements as relates to the Plan of Mr. Le Breton for an Ice Bridge from Quebec to Pointe Lévi, lost by the adjournment of the House, on Tuesday last, be revived; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

Mr. Speaker having put the Question:

Is it the pleasure of the House to receive the Report of the Committee?

The House divided thereon:

Yea, 30.

Nays, 24.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

*Message from His Excellency*

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth:

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief recommends to the House of Assembly to make provision for the relief of Insane Persons, Foundlings and Invalids in the District of Quebec, Montreal and Three Rivers, for the current year.

The Governor in Chief further recommends to the House to make provision for reimbursing the sum of One hundred and fifty five pounds eleven shillings and three pence currency, advanced by the Commissioners for the care of Insane Persons and Foundlings at Quebec, for Clothing to Invalids at the General Hospital, and for Foundlings; and also, a sum of Sixty eight

propres pour prévenir et faire disparaître le grief dont ils se plaignent.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité Permanent des Griefs.

*Ordonné,* Que le Comité Permanent pour l'Education et les Ecoles ait pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement.

*Ordonné,* Que Mr. Quirouet soit ajouté au Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Greffier concernant les Ecrivains extraordinaires et les Comptes Contingents de la Chambre, et autres références.

*Ordonné,* Que l'Ordre du Jour pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération la partie du Premier Rapport du Comité Permanent des Chemins et des Améliorations Publiques, qui est relative au Plan de M. Le Breton pour un Pont de Glace, depuis Québec jusqu'à la Pointe Lévi, perdu par l'ajournement de la Chambre, Mardi dernier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

M. l'Orateur ayant mis la Question:

Est-ce le plaisir de la Chambre de recevoir le Rapport du Comité?

La Chambre s'est divisée sur icelle:

Pour, 30.

Contre, 24.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

L'Honorable M. Panet Membre du Conseil Exécutif présent à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit:

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de subvenir au soulagement des Insensés, Enfans-trouvés et Invalides des Districts de Québec et des Trois-Rivières pour l'année courante.

Le Gouverneur-en-Chef recommande en outre à la Chambre de pourvoir au remboursement de la somme de cent-cinquante-cinq livres onze schelings et trois deniers courant, avancée par les Commissaires des Insensés et Enfans-trouvés, à Québec, pour des vêtemens pour les Invalides de l'Hôpital Général et pour les Enfans-trouvés; et aussi d'une somme de Soixante-huit livres

Pouvoir à un Comité de faire rapport par Bill ou autrement.

Un Membre ajouté à un Comité.

Comité sur le Pont de Glace.

Message de Son Excellence.

Insensés et Enfans-trouvés.

referred:

Power to a Committee to report from time to time.

A Member added to a Committee.

Committee on Ice Bridge.

Message from His Excellency

Insane Persons and Foundlings.

eight pounds three shillings and one penny half penny currency, due by the Commissioners at *Three Rivers*, on account of their expenses for the year One thousand eight hundred and thirty one.

Castle of *Saint-Lewis*,  
Quebec, 20th January, 1832.

Bill relating to  
the Judges  
passed.

An engrossed Bill to incapacitate the Judges in this Province from Sitting or Voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Mr. *Quesnel* moved, seconded by Mr. *Panet*, That the Engrossed Clauses marked (A.) and (B.) now offered to the House, be added to the said Bill, by way of *Ryder*, and do make part thereof.

(A.)

And be it further enacted by the authority aforesaid, That the Salaries and retiring Pensions hereinbefore directed to be paid or allowed, shall be paid by two semi-annual payments, by a Warrant or Warrants under the hand of the Governor, Lieutenant Governor or person administering the Government of this Province for the time being.

(B.)

And be it further enacted by the authority aforesaid, That the due application of the monies appropriated by this Act, shall be accounted for to His Majesty, His Heirs and Successors, through the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury for the time being, in such manner and form as His Majesty, His Heirs and Successors shall direct; and that a detailed account of the expenditure of all such monies shall be laid before the several Branches of the Provincial Legislature within the first Fifteen days of each Session thereof.

Mr. *Duval* moved in amendment, seconded by Mr. *Morin*, That all the words in the said Motion after the word "That," be struck out, and the following substituted: "the said Bill be recommitted to a "Committee of the whole House, on Monday next."

The House divided on the Question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

Messieurs *Amiot*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Duval*, *Fortin*, *Girouard*, *Huot*, *Joliette*, *Lee*, *Létourneau*, *Masson*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Proulx*, *Valois* and *Viger*. (23.)

Nays,

Messieurs *Archambeault*, *Badeaux*, *Baker*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Casgrain*, *Courteau*, *Cuvillier*, *De Rouville*, *Deschamps*, *Dionne*, *Dumoulin*, *Goodhue*, *Heney*, *Heriot*, *Laqueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Leslie*, *Malhiot*, *Neilson*, *Panet*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Scott*, *Solicitor General*, *Stuart*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Wright*, *Wurtele* and *Young*. (36.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the Main motion;

The House again divided :

Yea, 37.

Nays, 22.

So it was carried in the Affirmative.

And the said Clauses being thrice read, and the Question being put thereon,

The House again divided :

Yea, 37.

Nays, 22.

So they were carried in the Affirmative.

Mr. *Quesnel* moved to resolve, seconded by Mr. *Laqueux*, That the Bill do pass.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

livres trois schelings et un denier et demi courant, due par les Commissaires des *Trois-Rivières*, à raison de leurs dépenses pour l'année 1831.

Château *Saint-Louis*.  
Québec, 20 Janvier 1832.

bill relatif au  
Juges, passé.

Un Bill grossoyé pour rendre les Juges en cette Province inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

M. *Quesnel* a proposé, secondé par M. *Panet*, Que les Clauses grossoyées, marquées (A.) et (B.) maintenant offertes à la Chambre, soient ajoutées au dit Bill en forme de cavalier, et fassent partie d'iclui.

(A.)

Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Que les Appointemens et Pensions de retraites, dont le paiement est ci-devant alloué, seront payés en deux paiemens semi-annuels, par un *Warrant* ou des *Warrants*, sous le seing du Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou de la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de cette Province pour le temps d'alors.

(B.)

Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Qu'il sera rendu compte à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, par la voie des Lords Commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, pour le temps d'alors, de l'emploi légal des deniers affectés par le présent Acte, en telle manière et forme qu'il plaira à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs l'ordonner; et qu'il sera mis un Compte détaillé de l'emploi de tous tels deniers devant les diverses Branches de la Législature Provinciale, dans les premiers quinze jours de chaque Session suivante d'icelle.

M. *Duval* a proposé en amendement, secondé par M. *Morin*, Que tous les mots dans la dite Motion après le mot "Que" soient retranchés, et les suivans substitués: "Le dit Bill soit référé de nouveau à un "Comité de toute la Chambre Lundi prochain."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour.

Messieurs *Amiot*, *Blanchard*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Duval*, *Fortin*, *Girouard*, *Huot*, *Joliette*, *Lee*, *Létourneau*, *Masson*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Proulx*, *Valois* et *Wright*. (23.)

Contre,

Messieurs *Archambeault*, *Badeaux*, *Baker*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Casgrain*, *Courteau*, *Cuvillier*, *De Rouville*, *Deschamps*, *Dionne*, *Dumoulin*, *Goodhue*, *Heney*, *Heriot*, *Laqueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Leslie*, *Malhiot*, *Neilson*, *Panet*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Scott*, *le Solliciteur-Général*, *Stuart*, *Antoine Charles Taschereau*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Thibaudeau*, *Trudel*, *Wright*, *Wurtele* et *Young*. (36.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale ;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 37.

Contre, 22.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et les dites Clauses ayant été lues trois fois, et la Question ayant été mise sur icelles ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 37.

Contre, 22.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative.

M. *Quesnel* a proposé de résoudre, secondé par M. *Laqueux*, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

## Yea,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Courteau, Cuvillier, De Rouville, Deschamps, Dionne, Dumoulin, Goodhue, Heney, Heriot, Lagueux, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Létourneau, Malhiot, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Scott, Solicitor General, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Wright, Wurtele and Young, (37.)

## Nays,

Messieurs Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Huot, Joliette, Lee, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Proulx, Valois and Viger, (22.)

So it was carried in the Affirmative, and  
Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Quesnel do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolutions on  
Accounts re-  
ported.

Mr. Scott, from the Committee of the whole House on the First, Second and Third Reports of the Standing Committee of Public Accounts, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. Resolved, That it is expedient to reimburse to the Commissioners appointed under authority of the Act of the First William the Fourth, Chapter one, such sums as they may have expended in procuring the printed Forms required by the said Act, to enable them to take the Census of the Population of the Province, on their producing Vouchers in support of the expense actually incurred for that purpose.

2. Resolved, That it is expedient to grant to His Majesty, a sum, not exceeding Eighty eight pounds fourteen shillings and nine pence half penny currency, to reimburse Edouard Larue, for expenses incurred by him in distributing the Act of the Provincial Legislature, relating to the Tenure of Lands held in free and common Soccage.

3. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of François Normand, of the Town of Three Rivers, Architect, and Edouard Normand, of the City of Quebec, Master Carpenter, and the Report of the Commissioners for the erection of a Bridge over the River Chaudière, in so far as it has reference to a sum of Three hundred and ninety two pounds ten shillings currency, advanced by the Commissioners to the said François and Edouard Normand.

4. Resolved, That a sum, not exceeding Three pounds five shillings currency, be granted to His Majesty, to be reimbursed to the Commissioners of each County appointed to take the Census under the Act passed in the last Session of the Provincial Parliament, being the amount of the sum by them paid for their Commissions.

5. Resolved, That a sum, not exceeding Fifteen pounds currency, per annum, be granted to His Majesty, to pay a Pension to Théodore Dulin de Lamirande, an old man of eighty years of age, who served in the King's Army commanded by General Burgoyne, and was made Prisoner by the Enemy and detained several years in Prison.

6. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of Charles Touchet, senior, of Saint Roch

## Pour,

Messieurs, Archambeault, Badeaux, Baker, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, Courteau, Cuvillier, De Rouville, Deschamps, Dionne, Dumoulin, Goodhue, Heney, Heriot, Lagueux, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Létourneau, Malhiot, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Scott, le Solliciteur Général, Stuart, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Wright, Wurtele et Young, (37.)

## Contre,

Messieurs Amiot, Blanchard, Boissonnault, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Huot, Joliette, Lee, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Proulx, Valois et Viger, (22.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Quesnel porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Resolutions sur  
les Comptes,  
rapportées.

M. Scott, du Comité de toute la Chambre sur les Premier, Second et Troisième Rapports du Comité permanent des Comptes Publics, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. Résolu, Qu'il est expédié de rembourser aux Commissaires nommés sous l'autorité de l'Acte de la Première Guillaume Quatre, Chapitre un, les sommes qu'ils peuvent avoir dépensées pour se procurer les formules imprimées requises par le dit Acte, pour se mettre en état de faire le Recensement de la Population de la Province, en par eux produisant des Pièces justificatives au soutien des dépenses actuellement encourues pour cet effet.

2. Résolu, Qu'il est expédié d'accorder à sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-huit livres quatorze schelings et neuf deniers et demi courant, pour rembourser Edouard Larue des dépenses qu'il a encourues dans la distribution de l'Acte de la Législature Provinciale, relatif à la Tenure des Terres tenues en Franc et Commun-Soccage.

3. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, relativement à la Pétition de François Normand, Architecte, de la Ville des Trois-Rivières, et d'Edouard Normand, Maître Charpentier, de la Cité de Québec, et au Rapport des Commissaires pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière, en autant qu'il a rapport à une somme de trois cent quatre-vingt douze livres dix schelings courant, avancée par les Commissaires aux dits François et Edouard Normand.

4. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas trois livres cinq schelings courant, soit accordée à Sa Majesté, pour être remboursée aux Commissaires de chaque Comité, nommés pour faire le Recensement, en vertu de l'Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial, étant le montant de la somme par eux payée pour leur Commission.

5. Résolu, Qu'une somme n'excédant pas quinze livres courant par année, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre Sa Majesté en état de payer une Pension à Théodore Dulin de Lamirande, vieillard de quatre-vingts ans, qui a servi dans l'armée du Roi commandée par le Général Burgoyne, a été fait Prisonnier par l'ennemi et a été détenu plusieurs années en Prison.

6. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, sur la Pétition de Charles Touchet, père, du Faubourg Saint

*Roch Suburb*, praying to be indemnified for the loss he has sustained in the erection of a Light House on *Point des Monts*.

7. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of *Olivier Larue*, of the City of Quebec, Master Mason, praying for compensation for alleged losses sustained by him on his Contracts for building the Gaol at *Three Rivers*.

8. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of *Antoine Charles Taschereau*, Esquire, Collector at *Sainte Marie Nouvelle Beauce*.

9. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of *William Sax*, of the Surveyor General's Department, for an augmentation of Salary or for a Pension.

10. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of *Léon Gosselin*, Esquire, of the City of *Montreal*, Advocate.

11. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of *Samuel Brooks*, *Rufus Laberee*, and *Moses Nichols*, Commissioners for expending a grant of money on certain Roads in the Townships, praying for reimbursement of monies expended by them.

12. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petitions of *John Jeffrey*, Gaoler at *Quebec*, and *Thomas Cook* and *Edward Allen*, Turnkeys of the Gaol at *Quebec*, for an increase of their respective Salaries.

13. Resolved, That this House doth concur in the Report of the Standing Committee on Public Accounts on the Petition of *John Simpson*, Collector at *Côteau du Lac*, praying for arrears of Commission on Duties collected, stated to be due him.

14. Resolved, That this House doth concur in the Third Report of the Standing Committee on Public Accounts.

Chaudière Bridge Contractors relief Bill read the first time.

Notaries Bill read the second time; referred.

Bill to facilitate the issuing of certain Writs read the second time; referred.

Ordered, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River *Chaudière*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

A Bill to regulate the Notarial Profession, was, according to Order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of seven Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Mondelet*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Girouard*, Mr. *Lee*, Mr. *Létourneau*, Mr. *Neilson*, and Mr. *Joliette* do compose the said Committee.

A Bill to facilitate the issuing of Writs of *Saisie Gagerie*, *Saisie Revendication*, and *Saisie Arrêt* after Judgment, and to provide for the summoning of Absentees, was, according to Order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. *Mondelet*, Mr. *Panet*, Mr. *Quesnel*, Mr. *Dumoulin*, and Mr. *Duval* do compose the said Committee.

*Saint Rock*, demandant à être indemnisé des pertes qu'il a souffertes dans l'érection d'un Phare sur la *Pointe des Monts*.

7. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, sur la Pétition d'*Olivier Larue*, maître Maçon, de la Cité de Québec, demandant une compensation pour les pertes qu'il prétend avoir souffertes sur ses Contrats, pour la bâtisse de la Prison aux *Trois-Rivières*.

8. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, sur la Pétition d'*Antoine Charles Taschereau*, Ecuyer, Collecteur à *Sainte Marie, Nouvelle-Beauce*.

9. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, sur la Pétition de *William Sax*, du Département de l'Arpenteur-Général, pour une augmentation de Salaire ou une Pension.

10. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics sur la Pétition de *Léon Gosselin*, Ecuyer, Avocat de la Cité de *Montréal*.

11. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, sur la Pétition de *Samuel Brooks*, *Rufus Laberee* et *Moses Nichols*, Commissaires pour l'emploi d'une somme d'argent sur certains Chemins dans les Townships, demandant à être remboursés des deniers par eux dépensés.

12. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics sur les Pétitions de *John Jeffrey*, Geolier à *Québec*, et de *Thomas Cook* et *Edward Allen*, Guichetiers de la Prison de *Québec*, pour une augmentation de leurs Salaires respectifs.

13. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics, sur la Pétition de *John Simpson*, Collecteur au *Côteau du Lac*, demandant des arrérages de commissions sur des Droits perçus, qu'il dit lui être dus.

14. Résolu, Que cette Chambre concourt dans le troisième Rapport du Comité permanent sur les Comptes Publics.

Ordonné, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour le soulagement des Entrepreneurs constructeurs du Pont de la *Chaudière*, lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour l'organisation du Notariat, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de sept Membres, pour en examiner le contenu et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Mondelet*, M. *Louis Bourdages*, M. *Girouard*, M. *Lee*, M. *Létourneau*, M. *Neilson* et M. *Joliette* composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour faciliter l'émission des Ordres de Saisie-Gagerie, Saisie-Revendication et Saisie-Arrêt sur Jugement, et pour pourvoir à la manière d'assigner les absens, a été lu une seconde fois.

Résolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. *Mondelet*, M. *Panet*, M. *Quesnel*, M. *Dumoulin* et M. *Duval* composent le dit Comité.

Judicature Bill  
read the second  
time.

committed.

Cod Fisheries  
Bounty Bill  
read the first  
time:  
referred.Bill de Judica-  
ture, lu la se-  
conde fois;

A Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the administration of Justice in the different parts thereof, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

A Bill to encourage the Cod Fisheries of this Province, by granting a Bounty in certain cases, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of seven Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons papers and records.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau, Mr. Laterrière, Mr. Dionne, Mr. Quirouet, Mr. Louis Bourdages, Mr. Neilson, and Mr. Young do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Madame Adhémar, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of taking into consideration the several Accounts of Costs and Disbursements relating to the Contestation of the Election for the County of Kamouraska, and of proceeding to tax the same, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be discharged.

*Resolved*, That the taxation of the several Accounts of Costs and Disbursements relating to the Contestation of the Election for the County of Kamouraska, be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Gugy, Mr. Viger, Mr. Duval, Mr. Quesnel, and Mr. Cuvillier do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Several Members having retired, the names of those present were taken down as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Gugy, Heney, Lagueux, Languedoc, Larue, Laterrière, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quirouet, Raymond, Antoine Charles Tasche-

Bill pour une  
Prime sur les  
Pêches à la  
Morue, lu la  
seconde fois;  
référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité permanent des Cours de Justice.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour encourager les Pêches à la Morue en cette Province, en accordant des Primes en certains cas, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de sept Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau, M. Laterrière, M. Dionne, M. Quirouet, M. Louis Bourdages, M. Neilson et M. Young composent le dit Comité.

Comité sur le  
Message relatif  
à une Pension  
à la Veuve Ad-  
hémar.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à Madame Adhémar, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération les divers Comptes de frais et déboursés sur la contestation de l'Election du Comté de Kamouraska, et procéder à taxer les dits Comptes, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

*Résolu*, Que la Taxation des divers Comptes de frais et déboursés, relativement à la Contestation de l'Election pour le Comté de Kamouraska, soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Gugy, M. Viger, M. Duval, M. Quesnel et M. Cuvillier composent le dit Comité.

Taxation des  
frais, etc., de  
l'Election de  
Kamouraska.  
référée.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Gugy, Heney, Lagueux, Languedoc, Larue, Laterrière, Létourneau, Masson, Mondelet, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quirouet, Raymond, Antoine Charles Tasche-

Comité sur le  
Bill concernant  
les Lois des  
Chemins.

son, Proulx, Quirouet, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright and Young.

And at half past ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright et Young.

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Saturday, 21st January, 1832.

Letter and Paper from the Honble D. B. Viger.

Appendix (A.)

Internal Communications.—Report of Commissioners presented.

Montreal Trinity House Incorporation Bill read the first time.

First Report of Committee of Grievances to be considered.

Message from His Excellency:

Statement of the Fund for the erection of Sherbrooke Gaol.

**M**r. Speaker laid before the House a Letter and Paper by him received from the Honourable *Denis Benjamin Viger*, named to proceed to *England*, and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of the Imperial Parliament.

The said Letter and Paper forms part of the Appendix (A.) at the end of this Volume.

Mr. *Viger* presented to the House the Report of the Commissioners for Macadamizing and otherwise improving several Roads, Streets and By-Roads, and other improvements in the City and Parish of *Montreal*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Resolution of this House, That it is expedient to amend the Acts of the 45th *George III.* chapter 12; 51st *George III.* chapter 12, and of the 2nd *George IV.* chapter 7, respecting the Trinity House, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

*Resolved*, That this House will, on Friday next, resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the First Report of the Standing Committee of Grievances on the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gugy*, Esquire, against the Honorable Judge *Kerr*.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :

**AYLMER,**  
GOVERNOR IN CHIEF.

With reference to the Address of the House of Assembly of the 10th of December last, the Governor in Chief transmits herewith a Statement of the Amount of monies collected and accounted for by the Clerk of the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, under the authority of the Act 4. *George IV.* chapter 3, providing for the erection of a Gaol in the said District.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 21st January, 1832.

Statement of the Amount of monies collected and accounted for by the Clerk of the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, under the authority of the Act fourth, *George the Fourth*, chapter Third, to create a Fund for the erection of a Gaol in the said District, since the passing of the said Act

**M**. L'Orateur a mis devant la Chambre une Lettre et Papier qu'il a reçus de l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, nommé pour se rendre en *Angleterre* et y appuyer les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté, et aux deux Chambres du Parlement Impérial.

La dite Lettre et Papier font partie de l'Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

M. *Viger* a présenté à la Chambre le Rapport des Commissaires pour empêtrer, et autrement améliorer divers Chemins, Rues et Routes, et autres améliorations, dans la Cité et Paroisse de Montréal.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référée la Résolution de cette Chambre, qu'il est expédié d'amender les Actes de la 45e *George III.*, chapitre 12; de la 51e *George III.*, chapitre 12, et de la 2e *George IV.*, chapitre 7, concernant la Maison de la Trinité, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Résolu, Que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération le Premier Rapport du Comité permanent des Griefs, sur la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gugy*, Ecuyer, contre l'Honorable Juge *Kerr*.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit.

**AYLMER,**  
GOUVERNEUR EN-CHIEF,

Conformément à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du 10 Décembre dernier, le Gouverneur-en-Chef transmet ci-joint un Etat du Montant des Deniers perçus, et dont il a été rendu compte par le Greffier de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, sous l'autorité de l'Acte 4e *George IV.*, chapitre 3, lequel pourvoit à l'érection d'une Prison dans le dit District.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 21 Janvier 1832.

Etats des Deniers perçus et dont il a été rendu compte par le Greffier de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, sous l'autorité de l'Acte quatrième *George Quatre*, chapitre Trois, pour créer un Fonds pour l'érection d'une Prison dans le dit District depuis la passation du dit Acte jusqu'au dixième jour

Lettre et Papier de l'Hon. D. B. Viger.

Rapport de Commissaires des Communications intérieures, présentées.

Appendice (E.)

Bill pour l'incorporation de la Maison de la Trinité à Montréal, lu la première fois.

Premier Rapport du Comité des Griefs, à être considéré.

Messages de Son Excellence.

Etat du Fonds pour l'érection de la Prison de Sherbrooke.

2 Will. IV. 21st January

up to the tenth day of December 1831, inclusive, in  
Currency, £222 16 8  
Amount up to the same period unac-  
counted for, 68 13 11

Total in Currency, £291 10 7  
Sherbrooke, 29th December, 1831.

Prothonotary's Office.  
C. B. FELTON,  
C. P. C.

N. B.—In the above Statement, the monies collected under the aforesaid Act by the different Commissioners for the trial of Small Causes within the said District, are not included.

C. B. FELTON,  
C. P. C.

Petition for the  
Court to continue at  
Terrebonne.

A Petition of the Inhabitants of the County of *Terrebonne*, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; setting forth:—That by the Act of the 34th *George III.* for amending the Judicature of the Province, it was enacted that a Circuit Court should be held at *Terrebonne*, for two days, in the month of July in each year, for the County of *Effingham*, and for the Seigniories of the *Lake of the Two Mountains* and *Saint Eustache*,—a benefit which the Inhabitants of that section of the District have enjoyed ever since, that is, for a period of thirty eight years: That in the late general arrangement or reformation of Counties, the only alteration thought necessary for that County was simply changing the name of *Effingham*,—a strange name,—for that of *Terrebonne*, its native name, which of course was an amelioration: That by a new arrangement under a Legislative Act now in forwardness, it is understood that the Parishes are to be limited by the boundaries of their respective Counties, and all know that Counties like Districts and Provinces, are established for the Administration of Justice, and therefore should be equally independent of one another: That under these circumstances and other serious considerations of vital importance, the Inhabitants of the County of *Terrebonne* have, with extreme concern, observed a projected Bill which has for its object an innovation of the Circuit Courts of the Province; an innovation which if passed into a Law will degrade that County, since it cuts and quarters the Inhabitants of it by sending five of their Parishes to *Montreal*, and the four remaining to *Saint Eustache*: That this is reversing the nature of things without any public advantage, and therefore a mortifying grievance, which the Petitioners pray the Legislature to avert, by continuing the Circuit Court as it was at *Terrebonne*.

referred.

Ordered, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Courts of Justice.

A Member add-  
ed to a Commit-  
tee.

Ordered, That Mr. *Goodhue* be added to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Documents, having relation to the proceedings of this House against *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, in the room of Mr. *Peck*, who has obtained leave of absence from this House.

Appeals from  
the Court of  
*Saint Francis* to  
be considered.

Resolved, That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the expediency of amending so much of the Act of the 10th and 11th *Geo. IV.* Chapter 7, as relates to Appeals from the Judgments of the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*.

21 Janvier. A. 1832. 293

jour de Décembre 1831, inclusivement, en monnaie courante, £222 16 8

Montant jusqu'à la même date, dont il n'a pas été rendu compte 68 13 11

Total courant, £291 10 7  
Sherbrooke, 29 Décembre 1831.

Bureau du Protonotaire.  
C. B. FELTON,  
G. C. P.

N. B.—Dans l'Etat ci-dessus, ne sont pas compris les Deniers perçus sous l'autorité de l'Acte susdit, par les différens Commissaires pour l'audition des Petites Causes dans le dit District.

C. B. FELTON,  
G. C. P.

Pétition pour  
continuer la  
Cour de Circuit  
à Terrebonne;

Une Pétition des Habitans du Comté de *Terrebonne*, a été présentée à la Chambre par M. *Morin*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par l'Acte de la 34e *George III.*, pour amender la Judicature de cette Province, il a été statué qu'il serait tenue une Cour de Circuit à *Terrebonne* pendant deux jours dans le mois de Juillet de chaque année, pour le Comté d'*Effingham* et pour les Seigneuries du *Lac des deux Montagnes* et *Saint Eustache*; avantage dont les Habitans de cette section du District ont toujours joui depuis trente-huit ans: Que dans le dernier arrangement général ou réforme des Comtés, le seul changement que l'on a cru nécessaire de faire pour ce Comté, a été de changer simplement le nom d'*Effingham*, nom étranger, pour celui de *Terrebonne*, son nom natal, ce qui, comme de raison, devenait une amélioration: Que par un nouvel arrangement, sous un Acte de la Législature maintenant en progrès, l'on apprend que les Paroisses doivent avoir pour limites les bornes de leurs Comtés respectifs, et chacun sait que les Comtés, de même que les Districts et les Provinces, sont établis pour les fins de l'Administration de la Justice, et conséquemment qu'ils devraient être également indépendans les uns des autres: Que sous ces circonstances, et rapport à d'autres considérations graves d'une importance vitale, les Habitans du Comté de *Terrebonne* ont observé avec une extrême douleur le projet d'un Bill, dont le but est d'apporter une innovation dans les Cours de Circuits de la Province; innovations qui, si elle est passée en force de loi, dégraderait le Comté, vu que cela aura l'effet de couper et morceler les Habitans de ce Comté, en envoyant cinq de leurs Paroisses à *Montréal*, et les quatre restantes à *Saint Eustache*: Que c'est là renverser l'ordre des choses, sans aucun avantage public, et conséquemment infliger un grief mortifiant, dont les Pétitionnaires prient humblement la Législature de les préserver, en continuant la Cour de Circuit, telle qu'elle était à *Terrebonne*.

Ordonné, Que la dite Pétition soit référée au Comité Permanent des Cours de Justice.

Membre ajouté  
à un Comité.

Ordonné, Que M. *Goodhue* soit ajouté au Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Document qui l'accompagnent, ayant rapport aux procédés de cette Chambre contre *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, en remplacement de M. *Peck*, qui a obtenu la permission de s'absenter de cette Chambre.

Appels de la  
Cour de *Saint  
François*, à être  
considérés.

Résolu, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il est expédié d'amender la partie de l'Acte des 10e et 11e *George IV.* chapitre 7, qui a rapport aux Appels des Jugemens de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*.

M.

Board of Audit  
Bill, and  
Receiver General's Office Re-  
gulation Bill,  
read the first  
time.

*Mr. Cuvillier*, from the Standing Committee of Public Accounts to whom was referred that part of the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, of the 7th July last, which relates to the accountability and responsibility of Public Officers connected with the Fiscal concerns of the Province, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House a Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned; and also a Bill to regulate the Office of Receiver General of this Province, and the same were severally read the first time.

*Ordered*, That the Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, be read a second time, on Wednesday next.

*Ordered*, That the Bill to regulate the Office of Receiver General of this Province, be read a second time on Wednesday next.

Montreal Natu-  
ral History So-  
ciety Incorpora-  
tion Bill passed.

An engrossed Bill to incorporate the Members of the Natural History Society of Montreal, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Mondelet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill to regulate  
the Office of  
Sheriff, read the  
second time.

referred.

A Bill further to regulate the Office of Sheriff, was according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General, Mr. Gugy, Mr. Mondelet, Mr. Panet, and Mr. Quesnel do compose the said Committee.

Chaudière  
BridgeContractors relief Bill  
read the second  
time;  
engrossed.

Committee on  
Militia Act.

A Bill for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River Chaudière, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Militia Act, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

*Mr. Rémi Séraphin Bourdages* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

*Mr. Speaker* resumed the Chair;

And *Mr. Rémi Séraphin Bourdages* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient further to continue for a limited time an Act passed in the tenth and eleventh years of the Reign of His Majesty George the Fourth, Chapter three, intituled, "An Act for the better defense of the Province, and to regulate the Militia thereof," with amendments.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to enquire what amendments are necessary to be made to the Militia Act, and to report thereon with all convenient speed, by Bill or otherwise, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Panet, Mr. Neilson, Mr. Mondelet, Mr. Proulx, and Mr. Lee do compose the said Committee.

and referred.

Resolution re-  
ported;

The

*M. Cuvillier*, du Comité permanent des Comptes Publics auquel a été référée la partie de la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département Colonial, en date du 7 Juillet dernier, laquelle a rapport à la Comptabilité et Responsabilité des Officiers Publics, liés aux affaires fiscales de cette Province, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre un Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, et aussi un Bill pour régler l'Office du Receveur-Général de cette Province, lesquels ont été séparément lus pour la première fois.

*Ordonné*, Que le Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

*Ordonné*, Que le Bill pour régler l'Office du Receveur-Général de cette Province, soit lu une seconde fois Mercredi prochain.

Un Bill grossoyé pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Mondelet porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir ultérieurement au Règlement de l'Office de Shérif, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général, M. Gugy, M. Mondelet, M. Panet et M. Quesnel composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour le soulagement des Entrepreneurs qui ont érigé le Pont sur la Rivière Chaudière, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à l'Acte de Milice, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

*M. Rémi Séraphin Bourdages* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire;

Et *M. Rémi Séraphin Bourdages* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié de continuer encore, pour un tems limité, un Acte passé dans les 10e et 11e années du Règne de Sa Majesté George. Quatre, chapitre trois, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle," avec quelques amendemens.

*Résolu*, Qu'un Comité de cinq Membres soit nommé pour s'enquérir quels amendemens il y a à faire à l'Acte de Milice, et en faire rapport avec toute la diligence convenable, par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Panet, M. Neilson, M. Mondelet, M. Proulx et M. Lee composent le dit Comité.

L'Ordre

Bill pour un  
Bureau d'Audi-  
tion et aussi  
pour régler  
l'Office du Re-  
ceveur-Général,  
lus la première  
fois.

Bill pour l'in-  
corporation de  
la Société d'His-  
toire Naturelle  
de Montréal,  
passé.

Bill pour régler  
l'Office de Shé-  
rif, lu la seconde  
fois;

référé.

Bill pour le se-  
cours des Con-  
tracteurs du  
Pont de la  
Chaudière, lu  
la seconde fois;  
grossoyé.

Comité sur  
l'Acte de Mi-  
lice.

Résolution rep-  
ortée;

et référée.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to provide for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes now in force, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House to take into consideration so much of the First Report of the Standing Committee of Roads and Public Improvements as relates to the Plan of Mr. Le Breton, for an Ice Bridge from Quebec to Pointe Lévi, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be placed at the disposal of His Majesty, for the purpose of ascertaining the efficacy of the Plan of Captain Le Breton, for causing an Ice Bridge to be formed between Quebec and Pointe Lévi.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in the event of the said Plan being successful, there be allowed to the said Captain Le Breton, as some remuneration for so valuable a service to the Public, a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, during his natural life; to be paid to him each and every year that the Public obtains an Ice Bridge between Quebec and Pointe Lévi, by means of such his Plan.

Mr. Stuart moved, seconded by Mr. Laterrière, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

The House divided on the Question:

Yea, 27.

Nay, 18.

So it was carried in the Affirmative.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided:

Yea, 27.

Nay, 18.

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down as followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, De Rouville, Dessaulles, Dionne, Dumoulin, Duval, Fortin, Goodhue, Gugy, Heney, Languedoc, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Morin, Quirouet, Raymond, Solicitor General, Stuart, Taylor and Thibaudreau. (27.)

Nay,

Messieurs Amiot, Baker, Blanchard, Bureau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Girouard, Huot, Leslie, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Viger and Wright. (18.)

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*,

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre pour prendre en considération la partie du Premier Rapport du Comité Permanent des Chemins et des Améliorations Publiques qui est relative au Plan de M. Le Breton, pour un Pont de Glace, depuis Québec jusqu'à la Pointe Lévi, a fait rapport, conformément à l'Ordre des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il est expedient qu'une somme n'excédant pas Trois cens livres courant, soit mise à la disposition de Sa Majesté, à la fin de constater l'efficacité du Plan du Capitaine Le Breton, pour faire un Pont de Glace entre Québec et la Pointe Lévi.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que dans le cas de réussite du dit Plan il soit alloué au dit Capitaine Le Breton, par forme de rémunération pour un service aussi précieux pour le Public, une somme n'excédant pas Deux cens livres courant, sa vie durant, qui lui sera payée toute et chaque année que le Public aura un Pont de Glace entre Québec et la Pointe Lévi, par le moyen de son dit Plan.

M. Stuart a proposé, secondé par M. Laterrière, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 27.

Contre, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 27.

Contre, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Badeaux, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Casgrain, De Rouville, Dessaulles, Dionne, Dumoulin, Duval, Fortin, Goodhue, Gugy, Heney, Languedoc, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Morin, Quirouet, Raymond, le Solliciteur-Général, Stuart, Taylor et Thibaudreau. (27.)

Contre,

Messieurs Amiot, Baker, Blanchard, Bureau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Girouard, Huot, Leslie, Mousseau, Neilson, Quesnel, Rochon, Viger et Wright. (18.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Résolu*,

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Ice Bridge Bill  
read the first  
time.

Mr. *Stuart* moved, seconded by Mr. *Quirouet*, for leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by *John Le Breton*, and for remunerating him in the event of his success therein.

The House divided on the Question :

Yea, 29.

Nays, 18.

So it was carried in the Affirmative, and

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Wednesday next.

Committee on  
Agent's Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Casgrain* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Casgrain* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Missiskoui Elec-  
tion deferred.

The Order of the day for taking into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *Ephraim Knight*, and others, against the Election of *Ralph Taylor* Esquire, the Sitting Member for the County of *Missiskoui*, also the Evidence taken before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition, and for hearing Counsel on the part of the Petitioners, and of the Sitting Members at the Bar of this House, if they see fit, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

Resolution re-  
ported.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making a Rail Road from *Lake Champlain* to the River *Saint Lawrence*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down as followeth :—

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Courteau*, *De Rouville*, *Deschamps*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Dumoulin*, *Fortin*, *Girouard*, *Goodhue*, *Heney*, *Huot*, *Languedoc*, *Larue*, *Leslie*, *Létourneau*, *Masson*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Thibaudieu*, *Trudel*, *Viger*, *Wright*, and *Young*.

And at three quarters past Nine o'Clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Monday,

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

M. *Stuart* a proposé, secondé par M. *Quirouet*, Qu'il lui soit permis d'introduire un Bill, pour affecter certaines sommes d'argent, pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace, depuis Québec jusqu'au Rivage du côté du Sud, en la manière proposée par *John Le Breton*, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 29.

Contre, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

Jl a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Casgrain* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tenis,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Casgrain* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du Jour, pour prendre en considération les Motifs et Raisons allégués dans la Pétition d'*Ephraim Knight*, et autres, contre l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, Membre siégeant pour le Comté de *Missiskoui*, et aussi le témoignage pris devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer alors sur les mérites de la dite Pétition, et pour entendre à la Barre de la Chambre les Conseils de la part des Pétitionnaires et de la part du Membre siégeant, ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Samedi prochain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac *Champlain* et le fleuve *Saint Laurent*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité;

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Louis Bourdages*, *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Courteau*, *De Rouville*, *Deschamps*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Dumoulin*, *Fortin*, *Girouard*, *Goodhue*, *Heney*, *Huot*, *Languedoc*, *Larue*, *Leslie*, *Létourneau*, *Masson*, *Mondelet*, *Morin*, *Mousseau*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Thibaudieu*, *Trudel*, *Viger*, *Wright* et *Young*.

Et à Neuf Heures et trois quart du Soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

Lundi,

Bill relatif à un  
Pont de Glace  
lu la première  
fois.

Comité sur le  
Bill pour un  
Agent.

Election de  
Missiskoui, re-  
mise.

Comité sur le  
Bill pour le  
Chemin à Lis-  
ses de Cham-  
plain.

Monday, 23rd January, 1832.

**M**R. *Leslie*, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners for the improvement and enlargement of the *Montreal Harbour*, and other references, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:—

Your Committee proceeded to the examination of the Petitions of *Joseph Russel Bronsdon* and *Henri Lespérance*, Contractors for making certain improvements in the Harbour of *Montreal*, praying to be indemnified for the losses sustained by them in the execution of their engagements.

These losses the Petitioners ascribe to the difficulties they had to encounter from the novel description of such works in this country, from the severity of the season, and from the moving of the ice. Your Committee, from the evidence taken on this subject, are inclined to believe that obstacles of a very serious nature occurred, which, if they had been anticipated, would have materially enhanced the prices at which the Contracts would have been taken; indeed the Commissioners for works of a similar description, undertaken the following year, were obliged to give much higher rates.

Under these circumstances, Your Committee are induced to recommend that the Commissioners, as suggested in their Report, be authorized to cancel and remit so much of the monies overpaid to the parties in question, as upon full examination of their accounts may appear to be just and reasonable, but not in either case to exceed the sum to which the work done would amount to, calculated at the rates at which the contracts were taken last year.

The sum overpaid to the Contractors amounts to One thousand five hundred and sixty two pounds, which the Commissioners in their Report state they were under the necessity of advancing in order to enable the parties to complete the works before the close of the season, and for the repayment of this sum they received security.

The Commissioners recommend various additional improvements in the Harbour, which, however, Your Committee would not advise being undertaken until the final completion of the works authorized to be carried into effect by the Statute tenth and eleventh *George the Fourth*, chapter twenty eight, excepting, however, the alteration proposed of making a wide Pier from the upper end of Market Island to the Beach, in place of a Bridge of Communication at the lower end.

The sum required to complete these works is estimated at Fifteen thousand pounds, which Your Committee recommend that the Commissioners may be allowed to borrow with the same security for the payment of the interest as for former loans.

The wharfage it is supposed would have last year amounted to Two thousand five hundred pounds, a sum sufficient to pay the annual interest of the monies already borrowed, and on the sum now proposed to be raised by loan, and also to repay the money advanced by the Province in the course of a few years, even supposing the Trade of the Port does not increase beyond what it was the past season.

The Commissioners propose some alterations in the detail respecting the rates of wharfage, and also, that they should have authority to arrange by arbitration, or by means of a Jury, with the Proprietors of Property in Commissioners Street, for any damage they may sustain by raising or lowering the level of that

Street,

Lundi, 23 Janvier 1832.

**M**rs. *Leslie*, du Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires pour l'amélioration et agrandissement du Havre de *Montréal*, et autres références, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grefier, comme suit:

Votre Comité a procédé à l'examen des Pétitions de *Joseph Russel* et *Bronsdon* et de *Henri Lespérance*, Entrepreneurs de certaines améliorations qui ont été faites au Havre de *Montréal*, et lesquels demandent à être indemnisés pour les pertes qu'ils ont éprouvées dans l'exécution de leurs Contrats.

Les Pétitionnaires attribuent ces pertes aux difficultés qu'ils ont rencontrées, rapport à ces espèces d'ouvrages qui sont d'une description toute nouvelle dans ce Pays, à la rigueur de la saison et aux mouvements des glaces. D'après les témoignages que l'on a produis sur cette matière, votre Comité est porté à croire qu'il est survenu des obstacles d'une nature grave, et qui, s'ils eussent été anticipés, auraient augmenté de beaucoup les prix auxquels les marchés ont été entrepris. En effet les Commissaires pour des travaux d'une semblable description, dont l'entreprise a eu lieu l'année suivante, se sont vus obligés d'accorder des prix beaucoup plus élevés.

Sous ces circonstances, votre Comité est porté à recommander que les Commissaires, ainsi qu'il est suggéré dans leur Rapport, soient autorisés à annuler et remettre telle partie des Deniers qui paraîtront avoir été payés en sus aux parties, ainsi qu'il paraîtra juste et raisonnable; et ce après un entier examen de leurs Comptes, mais que dans aucun cas, cette remise ne devra pas excéder la somme à laquelle ces ouvrages s'élèveraient aux prix auxquels il a été passé des Contrats l'année dernière.

La somme payée en sus aux Contracteurs s'élève à mille cinq cent soixante-deux Livres. Les Commissaires dans leur Rapport représentent qu'ils se sont trouvés dans la nécessité d'avancer cette somme, afin de mettre les parties en état de parachever les ouvrages avant la fin de la saison, et pour le remboursement de laquelle somme, il leur a été donné des cautions.

Les Commissaires recommandent diverses améliorations dans le Havre, mais votre Comité néanmoins ne se sent pas porté à en recommander l'adoption, jusqu'à ce que l'on ait entièrement fini les ouvrages dont le Statut des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre vingt-huit, ordonne l'exécution à l'exception pourtant du changement proposé, qui est de faire un large Quai, à partir de l'extrémité supérieure de l'Ile au marché jusqu'à la Grève, et cela au lieu d'un Pont de communication au bas de cette Ile.

La somme nécessaire pour compléter ces ouvrages est estimée à quinze mille Livres; votre Comité recommande que les Commissaires soient autorisés à emprunter cette somme, avec les mêmes sûretés pour le paiement des intérêts que pour les emprunts précédens.

On avait espéré que les Droits de Quaiage se seraient élevés l'année dernière à deux mille cinq cents Livres, ce qui est été suffisant pour payer l'intérêt annuel sur des deniers déjà empruntés, et sur la somme dont on propose maintenant de faire l'emprunt, et aussi pour rembourser l'argent avancé par la Province dans le cours de peu d'années, même dans la supposition que le Commerce de ce Port n'augmenterait pas au-delà de ce qu'il a été dans la saison dernière.

Les Commissaires proposent qu'il soit fait quelques changemens dans les détails, rapport aux droits de Quaiage, et aussi afin d'être autorisés à composer par arbitrage ou par les moyens d'un Juré avec les Propriétaires de terrains dans la rue des Commissaires, rapport aux dommages qu'ils pourraient éprouver par l'exhaussement

Street, which Your Committee are of opinion should be agreed to.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Message from the Council.

The Council have agreed to Laws distribution Bill.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the printed Acts of the Legislature of this Province," without any amendment.

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills, with amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

Sole Leather Inspection Bill, with amendments.

Insolvent Debtors Relief Bill with amendments.

Montreal Duties Bill with amendments.

Members Indemnity Bill with amendments.

"An Act to provide for the Inspection of Sole Leather."

"An Act to afford relief during a limited time to Insolvent Debtors."

"An Act to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal."

"An Act to make an allowance to the Members of the Assembly for the expenses occasioned by their attendance at the Sessions of the Legislature."

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Saturday, 21st January, 1832.

The Council request Evidence, &c. on Vaudreuil Parsonage House Bill.

*Ordered*, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to request that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to enable the Trustees for building the Parsonage House at Saint Michel de Vaudreuil to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof," be communicated to this House.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Petition relating to the King's Wharf at La Prairie.

A Petition of the Inhabitants of *Laprairie de la Magdeleine*, and neighbouring Parishes, was presented to the House by Mr. Raymond, and the same was received and read ; setting forth : That the Petitioners have been informed that His Excellency the Governor in Chief of this Province, by and with the advice and consent of the Executive Council, has granted to Mr. John Torrance, Merchant, of *Montreal*, the right and privilege of constructing Wharves opposite to the Village of *Laprairie de la Magdeleine*, in continuation, and at the termination of the Wharf constructed there at the expense of the Province, and to enjoy the same and the profits thereof, to the great detriment of the Petitioners

gement ou l'abaissement du niveau de la Rue en question. Et votre Comité est d'opinion qu'il conviendrait d'accéder à cette proposition.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maitres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province," sans amendement.

Le Conseil a concouru au Bill pour la distribution des Lois ;

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans avec des amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour l'Inspection du Cuir à semelle, avec des Amendemens ;

"Acte pour pourvoir à l'inspection du Cuir à Semelle."

Bill pour l'assouagement des Débiteurs insolubles, avec des Amendemens ;

"Acte pour le soulagement, pendant un tems limité, des Débiteurs insolubles."

Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, et pour autoriser la perception de certains Droits à Montréal."

Bill pour faire une allouance aux Membres de l'Assemblée, pour les dépenses encourues par eux pour assister aux Sessions de la Législature."

Bill pour une Indemnité aux Membres, avec des Amendemens ;

"Acte pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, et pour autoriser la perception de certains Droits à Montréal."

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Samedi, 21 Janvier 1832.

*Ordonné*, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée, par l'un des Maitres en Chancellerie, pour demander que les Documens, Témoignages et Preuves d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, "Acte pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de Saint Michel de Vaudreuil en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote-part pour les frais d'icelle" soient communiqués à cette Chambre.

Le Conseil Législatif demande les Témoignages, etc. sur le Bill relatif au Presbytère de Vaudreuil.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maitre en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverra une réponse par Message.

Une Pétition des Habitans de *Laprairie de la Magdeleine*, et Paroisses circonvoisines, a été présentée à la Chambre par M. Raymond, laquelle a été reçue et lu ; exposant : Qu'ils sont informés que Son Excellence le Gouverneur-en-Chef de cette Province, de l'avis et consentement du Conseil Exécutif, a accordé à M. John Torrance, Marchand à *Montreal*, un droit et privilége de construire des Quais à l'opposite du Village de *Laprairie de la Magdeleine*, en continuation et au bout du Quai y construit aux dépens de cette Province, et d'en jouir et faire son profit au grand désavantage des Pétitionnaires et du public : Que l'octroi d'un semblable privilége est un tort et une nuisance publics d'autant plus

Pétition relativement au Quai à La Prairie.

tioners, and of the Public : That the granting of such a privilege is a public wrong, and a public nuisance, inasmuch as that spot is the only one, when the water is low, where it is deep enough to allow of Steam Vessels and other Craft to approach the said Public wharf for loading and unloading ; that it operates to establish a personal monopoly in favor of Mr. *Torrance*, thereby vesting in him all the rights and profits of the water-communication between *Laprairie* and of *Montreal*, and *vice versa*, with respect to the public : That the House will please to observe that this extensive privilege contains and encloses the only channel there is opposite to *Laprairie* for the arrival and departure of River Craft : That, for a number years past, the Inhabitants of *Laprairie*, and others, have constantly made use of Steamboats for navigating from one to the other of the said places, namely, *Laprairie* and *Montreal* ; and that they have laid out a great deal of money, in clearing the rapids, and the landing place at *Laprairie* ; and even that public money has been expended therein, namely, the sum of Six hundred pounds currency ; moreover, that they have now building in the Ship-yards of *Montreal*, a Steamboat intended to ply between the said places, viz : *Laprairie* and *Montreal*, which is intended to be ready next Spring, the preparations for which were known to Mr. *Torrance* even before he applied for the aforesaid grant ; and that, in consequence, the said Steamboat will be a pure loss to its numerous Proprietors, on account of the privilege in question, shutting up and embracing the only channel, which can afford to it the means of arriving at and departing from the Village aforesaid : That the Petitioners are fully convinced that His Excellency the Governor was not aware of the unfortunate results that must follow the granting of such a privilege, and are much inclined to believe that his good faith has been misled by erroneous representations : That the Petitioners as soon as they learnt that such an application had been made to His Excellency, transmitted to him a Petition representing the evil consequences that would result from it ; but unfortunately the grant had been made before that Petition came to hand : That being thus painfully situated, the Petitioners see no other alternative than to address themselves to the House, to supplicate it to take their present representation into consideration, and to request His Excellency the Governor to be pleased to rescind the grant of that privilege, or to adopt such other measures as in its wisdom it may seem fit for the attainment of such revocation, thereby re-establishing the Petitioners, and the public, in the peaceable enjoyment of their rights in the construction and the use of the Wharves opposite to *Laprairie*, as to ensure the free arrival, loading and unloading of River-Craft, and to promote the advantage and convenience of the public.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Grievances.

Mr. *Lee*, from the Special Committee to whom was referred the Bill for the relief of persons holding of His Majesty en Roture immovable Property in the Suburbs of Quebec, upon which *Lods et Ventes* or Mutation Fines are due, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Report on  
Bill relating to  
*Lods et Ventes*  
due to the King

plus que cette place est la seule où les eaux sont assez profondes pour permettre aux Bateaux-à-Vapeur et autres voitures d'eau d'aborder au dit Quai public pour leur chargement et déchargement : Que c'est établir un monopole en sa personne, et par ce moyen revêtir M. *John Torrance*, de tous les droits et profits de la navigation, entre ce village et la cité de *Montréal*, et vice versa en priver le public : Que la Chambre voudra bien observer que ce privilège embrasse et renferme le seul chenal qu'il y ait vis-à-vis ce Village pour l'arrivée et le départ des voitures d'eau : Que depuis nombre d'années les Habitans du Village susdit, et autres, ont constamment employé des Bateaux-à-Vapeur pour naviguer de l'un à l'autre des dits lieux, *Laprairie* et *Montréal*, et qu'ils ont déboursé beaucoup d'argent pour nettoyer les rapides et la place de débarquement à ce Village, et même qu'il y a été dépensé des deniers publics, une somme de six cens Livres courant, même plus ; qu'ils ont présentement en construction sur les chantiers à *Montréal*, un Bateau-à-Vapeur destiné à naviguer de l'une à l'autre des dites places, *Laprairie* et *Montréal*, lequel sera prêt le printemps prochain, et les préparatifs en étaient connus de M. *John Torrance*, avant même sa demande du dit octroi ; ainsi le bateau tombera en pure perte à ses nombreux actionnaires, en raison du privilège en question, qui bouche et embrasse le seul chenal qui puisse favoriser son arrivée et son départ du Village susdit : Que les Pétitionnaires sont bien persuadés que Son Excellence le Gouverneur ignorerait les conséquences malheureuses qui devaient résulter de l'octroi d'un tel privilège, et sont très-disposés à croire que sa bonne foi a été trompée par de faux exposés : Que les Pétitionnaires, aussitôt informés qu'une semblable application avait été faite à Son Excellence, ont transmis une Requête lui exposant les suites fâcheuses qui allaient en résulter, mais malheureusement l'octroi était accordé avant sa réception. Dans cette situation pénible les Pétitionnaires ne voient d'autres alternatives à prendre que de s'adresser à la Chambre, pour la supplier de vouloir bien prendre leur présent exposé en considération, et prier Son Excellence le Gouverneur de vouloir bien rescinder l'octroi de ce privilège, ou adopter tous autres moyens que, dans sa sagesse, elle jugera convenables pour parvenir à cette rescission, et par suite rétablir les Pétitionnaires et le public dans la paisible jouissance de leurs droits de faire et jouir des Quais à l'opposite du Village susdit, pour l'arrivée libre, chargement, déchargement des voitures d'eau, et pour l'avantage et utilité publics.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent des Griefs.

M. *Lee*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour le soulagement des personnes qui tiennent de Sa Majesté en Roture, dans les Faubourgs de Québec, des Terres ou Immeubles sur lesquels il est dû des Lods et Ventes, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Mr.

Rapport sur le  
Bill concernant  
les Lods et  
Ventes dus au  
Roi.

M.

Mr. Neilson, from the Standing Committee of Education and Schools, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (I. I.) at the end of this Volume.

*Ordered,* That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Thursday next.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency; which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth :

**AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.**

With reference to the concluding part of the Message of the Governor in Chief to the House of Assembly on the fifth of December last, he now communicates to the House a Statement of several Offices of the Civil Government, with the Salaries attached to each, which His Majesty's Government deem it expedient to be provided for by a Legislative Enactment, placing those Heads of Expense beyond the reach of an annual Vote; and it is recommended that the term of such Provision should be for the life of His Majesty, in conformity with the practice of the Mother Country.

In reviewing the different Heads of Expense comprised in this limited scale, the House of Assembly will not fail to observe that it has been framed with no view to extend the Patronage of the Crown; and that those Officers alone have been included whose services are indispensable in carrying on the business of Government.

Neither (it may be presumed,) can any reasonable objection be urged against the principle of placing the Salaries of these Officers beyond the reach of an annual Vote, more especially at the present time when the popular Branch of the Legislature advancing each day in its knowledge of political science, and engaged in promoting the true object of all Legislation, the public welfare, is naturally subject to those fluctuations of views and opinions inseparable from such a state of things.

Finally, in submitting the accompanying Statement to the consideration of the House of Assembly, the Governor in Chief thinks it necessary to inform the House that the Government of His Majesty having met their wishes in a spirit of the most perfect cordiality and good will, apparent in every line of the Despatch of Viscount Goderich, of the seventh of July last, entertains a confident hope that the House of Assembly will not be backward in exhibiting a corresponding spirit on the present occasion, thus evincing their desire to consolidate the tranquillity of the Province.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 21st January, 1832.

**Proposed Civil List:**

The Governor,	£4500
The Civil Secretary to the Governor,	500
The Provincial Secretary,	400
The Attorney General,	300
The Solicitor General,	200
Total,	£5900

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 21st January, 1832.

*H. Craig,  
Civil Secretary.*

*Ordered,*

M. Neilson, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (I. I.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné,* Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence; lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :

**AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.**

A l'égard de la dernière partie du Message du Gouverneur-en-Chef à la Chambre d'Assemblée, du cinquième Décembre dernier, il communique maintenant à la Chambre un Tableau de certains Offices du Gouvernement Civil, avec les appointemens attachés à chacun, auxquels le Gouvernement de Sa Majesté croit qu'il est expédié de pourvoir par une Loi, de manière à mettre ces articles de dépense hors du contrôle d'un Vote annuel; et il est recommandé que le terme de cette Allocation soit pour la vie de Sa Majesté, conformément à la pratique de la Mère-Patrie.

En ré-examinant les différens articles de dépense compris dans ce Tableau limité, la Chambre d'Assemblée ne manquera pas de remarquer qu'il n'a nullement été dressé dans la vue d'étendre le Patronage de la Couronne, et qu'on y a mis seulement les Officiers dont les services sont indispensables pour faire marcher les affaires ordinaires du Gouvernement.

On ne peut supposer non plus qu'on puisse faire aucune objection raisonnable contre le principe, que les appointemens de ces Officiers doivent être placés hors du contrôle d'un Vote annuel, à présent surtout que la Branche populaire de la Législature faisant des progrès journaliers dans la science de la politique, et étant occupée à avancer le vrai objet de toute législation, le bien-être public, est sujette naturellement à ces fluctuations de vues et d'opinions inséparables d'un tel état de choses.

Enfin, en soumettant le Tableau ci-joint à la considération de la Chambre d'Assemblée, le Gouverneur-en-Chef croit qu'il est nécessaire d'informer la Chambre que le Gouvernement de Sa Majesté ayant rencontré ses désirs dans l'esprit d'une bonne volonté, et d'une cordialité parfaite, dont respire chaque ligne de la Dépêche du Vicomte Goderich, du septième Juillet dernier, est dans la plus ferme espérance que la Chambre d'Assemblée n'hésitera pas à montrer de pareilles dispositions, dans l'occasion présente, et qu'elle fera preuve par là de son désir de raffermir la tranquillité de la Province.

Château Saint Louis,  
Québec, 21 Janvier 1832.

**Liste Civile proposée.**

Le Gouverneur,	£4,500	0	0
Le Secrétaire Civil du Gouverneur,	500	0	0
Le Secrétaire Provincial,	400	0	0
Le Procureur-Général,	300	0	0
Le Solliciteur-Général,	200	0	0

Total, £25,900 0 0

Château Saint Louis,  
Québec, 21 Janvier 1832.

*H. Craig,  
Secrétaire Civil.*

*Ordonné,*

The Message  
to be printed.

referred.

*Ordered*, That the said Message, and proposed Civil List accompanying the same, be printed for the use of the Members of this House.

Mr. Panet moved, seconded by Mr. Rémi Séraphin Bourdages, That the said Message, and proposed Civil List accompanying the same, be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next, and that it be then the first Order of the day.

Mr. Lee moved in amendment, seconded by Mr. Létourneau, That all the words after "next," in the said Motion, be struck out.

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 11.  
Nays, 36.

So it passed in the Negative.

Mr. Young then moved in amendment to the main Motion, seconded by Mr. Quirouet, That all the words after "referred," be struck out, and the following substituted: "to the Standing Committee of Public Accounts."

The House divided thereon:

Yea, 6.  
Nays, 45.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, Accordingly.

Taxation of the  
costs, &c. of  
Rimouski Elec-  
tion, referred.

*Ordered*, That the taxation of the Costs incurred by the Petitioners on the contestation of the Election for the County of Rimouski, be referred to the Special Committee to whom was referred the taxation of the several Accounts of Costs and Disbursements relating to the contestation of the Election for the County of Kamouraska.

Amendments to  
Insolvent Deb-  
tors relief Bill  
considered, and  
agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to afford relief during a limited time to Insolvent Debtors," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:

Press, 1. Line, 15.—After "District," insert "or Inferior District."

38.—After "Action," insert, "or within thirty days next preceding the institution thereof."

" 2. " 1.—Leave out "under," and insert "and order."

4.—After "Act," insert, "and the said Defendant in such case shall not be entitled when committed to Prison under such Writ of Capias ad satisfaciendum to have claim or receive from the Plaintiff any allowance for his maintenance in Prison, any Law, usage or custom to the contrary notwithstanding."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Duval do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to extend tend"

Vol. I.—41.

Le Message  
être imprimé.

*Ordonné*, Que le dit Message, et la Liste Civile proposée qui l'accompagne soient imprimés pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Panet, a proposé, secondé par M. Rémi Séraphin Bourdages, Que le dit Message et la Liste Civile proposée qui l'accompagne, soient référés à un Comité de toute la Chambre, Mercredi prochain, et que ce soit alors le premier Ordre du jour.

M. Lee a proposé en amendement, secondé par M. Létourneau, Que tous les mots après "prochain," dans la dite Motion, soient retranchés.

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement:

Pour, 11.  
Contre, 36.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. Young a alors proposé en amendement à la Motion principale, secondé par M. Quirouet, Que tous les mots après "référé," soient retranchés, et les suivants substitués, "au Comité permanent des Comptes Publics."

La Chambre s'est divisée sur icelle:

Pour, 6.  
Contre, 45.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

*Ordonné*, Que la Taxation des frais encourus par les Pétitionnaires sur la Contestation de l'Election pour le Comté de Rimouski, soit référée au Comité Spécial auquel a été référée la Taxation des divers Comptes de frais et déboursés, relativement à la contestation de l'Election pour le Comté de Kamouraska.

Taxation des  
frais, etc. de  
l'Election de  
Rimouski, référée.Amendemens  
au Bill pour le  
soulagement des  
Débiteurs insolvables,  
considérés et adoptés.

*Ordonné*, Que les amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé "Acte pour le soulagement, pendant un tems limité, des Débiteurs insolubles," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit:

Feuille 1, Ligne 19.—Après "District," insérez, "ou District Inférieur."

2, Ibid 4.—Après "Demandeur," insérez, "ou que dans les trente jours qui auront immédiatement précédé l'institution d'icelle."

14.—Après "Acte," insérez "Et le dit Défendeur dans tel cas n'aura pas droit, lorsque détenu en Prison en vertu de tel Mandat de Capias ad satisfaciendum, d'avoir ou de recevoir du Demandeur aucune allouance pour sa subsistance en Prison, nonobstant aucune loi, usage ou coutume en aucune manière à ce contraire."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Duval reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

*Ordonné*, Que les amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé "Acte pour étendre les dispositions"

"tend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth :—

*Press, 1. Line 17.—Leave out "of Great Britain."*

18.—After "Legislature," insert the following Clause marked A :

Clause (A.)

"And be it further enacted by the authority aforesaid, that this Act may be amended, altered or repealed by any Act to be passed in the present Session of Parliament."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered,* That Mr. Leslie do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Charitable Institutions Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned to the support of certain Charitable Institutions, and for other purposes.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

E. Larue's reimbursement Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Young have leave to bring in a Bill to authorize the reimbursement of certain monies expended by Edouard Larue, in distributing the printed copies of a certain Act therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Census Commissioners relief Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Young have leave to bring in a Bill for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

New Custom House (Quebec,) Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money towards the completion of the new Custom House at Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Report on Bill to facilitate the issuing of certain Writs.

Mr. Mondelet, from the Special Committee to whom was referred the Bill to facilitate the issuing of Writs of Saisie Gagerie, Saisie Revendication and Saisie Arrêt, after Judgment, and to provide for the summoning of Absentees, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered,* That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Copyrights Bill read the first time.

*Ordered,* That Mr. Morin have leave to bring in a Bill for the protection of Copyrights.

"positions d'un certain Acte y mentionné, et pour autoriser la perception de certains Droits à Montréal," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits amendemens en considération.

Et les dits amendemens ont été lus, comme suit :—

*Feuille 1, Ligne 19.—Retranchez "de la Grande-Bretagne."*

21.—Après "Provinciale," insérez la Clause suivante, marquée A :

Clause (A.)

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que cet Acte pourra être amené, changé ou rappelé par aucun Acte qui sera passé dans la présente Session du Parlement."

Et les dits amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné,* Que M. Leslie reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs amendemens.

Amendemens au Bill pour prélever des Droits à Montréal, considérés et adoptés.

Bill relatif des Institutions de Charité, lu la première fois.

*Ordonné,* Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour apprécier certaines sommes d'argent y mentionnées, au soutien de certaines Institutions de Charité, et pour d'autres fins.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Bill pour un remboursement à E. Larue, lu la première fois.

*Ordonné,* Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le remboursement de certains Deniers dépensés par Edouard Larue, pour la distribution des Exemplaires d'un certain Acte y mentionné.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Bill pour le secours des Commissaires du Recensement, lu la première fois.

*Ordonné,* Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour indemniser les Commissaires qui ont procédé au Recensement de la Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Bill pour la nouvelle Douane à Québec, lu la première fois.

*Ordonné,* Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, à l'effet de parachever le nouveau Bureau des Douanes à Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Rapport sur le Bill pour faciliter l'émanation de certains Writs.

M. Mondelet, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour faciliter l'émanation des Ordres de Saisie-Gagerie, Saisie-Revendication et Saisie-Arrêt sur Jugement, et pour pourvoir à la manière d'assigner les absens, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné,* Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Bill pour protéger la Propriété littéraire, lu la première fois.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

Message relating to inland Customs Act, and Tide Waiters at Quebec, referred.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Tide Waiters and Inland Customs, presented to the House on the fourteenth instant, be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

Message to Council for attendance of Hon. J. Hale.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, praying their Honors will permit the Honorable John Hale, one of their Members, to attend the Standing Committee of Roads and Public Improvements, on Friday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined before the said Committee, relative to a Bridge over the River *Sainte Anne*, in the County of *Champlain*.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau do carry the said Message to the Legislative Council.

Gaspé Judicature Act to be considered.

*Resolved*, That this House will, to-morrow, resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the expediency of amending the Act passed in the sixth year of the Reign of His Majesty *George* the Fourth, chapter twenty five, intituled, "An Act to amend and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*."

Chaudière Bridge Contractors relief Bill passed.

An engrossed Bill for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River *Chaudière*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Provincial Statutes Bill reported.

Mr. Létourneau, from the Committee of the whole House on the Bill to provide for the re-printing of certain parts of the Provincial Statutes now in force, reported, according to Order, the amendment made by the Committee to the said Bill, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Agent's Bill reported;

Mr. Casgrain, from the Committee of the whole House on the Bill for appointing an Agent in the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on Champlain Rail Road Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making a Rail Road from *Lake Champlain* to the River *Saint Lawrence*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Raymond reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Message relatif à l'Acte des Douanes intérieures et visiteurs à Québec référé.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement aux Visiteurs et Douanes intérieures, présenté à la Chambre le quatorzième du courant, soit référé au Comité permanent des Comptes Publics.

Message au Conseil pour la présence de l'Hon. J. Hale, devant un Comité.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Législatif, pour prier leurs Honneurs de permettre à l'Honorable John Hale, un de leurs Membres, de venir Vendredi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, pour être examiné devant le dit Comité, relativement à un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*, dans le Comté de *Champlain*.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau porte le dit Message au Conseil Législatif.

Acte de Judicature de Gaspé à être considéré.

*Résolu*, Que, demain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour prendre en considération s'il n'est pas expédient d'amender l'Acte passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté *George Quatre*, chapitre vingt-cinq, intitulé "Acte pour amender et continuer pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*."

Bill pour le secours des Contractors du Pont de la Chaudière, passé.

Un Bill grossoyé pour le soulagement des Entrepreneurs qui ont érigé le Pont sur la Rivière *Chaudière*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill concernant les Statuts provinciaux, rapporté.

M. Létourneau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour un Agent, rapporté.

M. Casgrain, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Comité sur le Bill pour le Chemin à Lisses de Champlain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac *Champlain* et le Fleuve *Saint Laurent*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire; Et M. Raymond a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre

Committee on  
Lumber Trade  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De Witt took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. De Witt reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again, on Thursday next.

Bill relating to  
Notices of Sheriffs' Sales de-  
ferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to render the Notices of Sheriffs' Sales more effectual and less expensive, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Thursday next.

Committee on  
Roads Laws  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee.

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Girouard, Heneq, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Quiroquet, Raymond, Rochon, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudéau, Trudel, Viger, Wright, and Young.

And at half-past Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House, for want of a Quorum.

Comité sur le  
Bill pour régler le Commerce des Bois,  
le Commerce  
des Bois.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler le Commerce des Bois, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. De Witt a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. De Witt a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Jeudi prochain.

Bill concernant  
les Avertissements des Ventes des Shérifs, re-  
mis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rendre plus utiles et moins dispendieux les Avertissements des Ventes des Shérifs, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Jeudi prochain.

Comité sur le  
Bill concernant  
les Lois des  
Chemins.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, De Rouville, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dumoulin, Fortin, Girouard, Heneq, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Quiroquet, Raymond, Rochon, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudéau, Trudel, Viger, Wright et Young.

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Tuesday, 24th January, 1832.

Committee on  
Religious Con-  
gregations Act  
10th & 11th Geo.  
IV. cap. 58.

**RESOLVED**, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to consider the expediency of repealing the Act 10th & 11th Geo. IV. Cap. 58, for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned, and substituting other provisions in lieu thereof.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Laterrière took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Laterrière reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That it is expedient to repeal the Act passed in the 10th and 11th years of the Reign of His late Majesty George the Fourth, for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned, and to substitute other provisions in lieu thereof.

*Resolved*,

Comité sur  
l'Acte des Con-  
grégations Reli-  
gieuses, des 10  
et 11e Geo. IV.  
Chapitre 58.

Mardi, 24 Janvier 1832:

**RÉSOLU**, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié d'abroger l'Acte 10e et 11e George IV. Chapitre 58, pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées, et de substituer d'autres provisions au lieu d'icelui.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Laterrière a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Laterrière a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'il est expédié d'abroger l'Acte des 10e et 11e années de feu Sa Majesté George IV, pour le soulagement de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées, et de substituer d'autres provisions au lieu d'icelui.

*Résolu*,

Resolution re-  
ported.Résolution ap-  
portée:

Sherbrooke Gaol  
Fund Act to be  
considered.

*Resolved*, That this House will, on Monday next, resolve itself into a Committee of the whole House for the purpose of considering the expediency of repealing so much of the Act passed in the fourth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, Chapter three, intituled, "An Act to authorize the erecting of a Common Gaol in the Inferior District of Saint Francis, and for providing the means of defraying the expenses thereof, and for other purposes," as provides for the raising, levying and collecting the several sums upon Process issuing out of the Court of the said Inferior District.

Fees of Public  
Officers to be  
considered.

*Resolved*, That this House will, on Tuesday next, resolve itself into a Committee of the whole House, for the purpose of considering the expediency of regulating by Law the Fees to be taken by the several Public Officers of this Province, for the performance of certain Acts in their Official capacity, in the several cases with reference to which no Legislative provision has been hitherto made.

Instructions to  
Committee of  
Courts of Jus-  
tice.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Courts of Justice, to enquire whether it would not be expedient to establish Circuit Courts to sit alternately at *Saint Roch*, in the County of *Lachenaie*, and at *Saint Jacques*, in the County of *L'Assomption*.

Members added  
to a Committee.

*Ordered*, That three Members be added to the Standing Committee of Education and Schools, in the room of absent Members.

Agent's Bill  
passed.

*Ordered*, That Mr. Girouard, Mr. Goodhue, and Mr. Dionne be added to the said Committee.

An engrossed Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Champlain Rail  
Road Bill re-  
ported;

Mr. Raymond, from the Committee of the whole House on the Bill for making a Rail Road from *Lake Champlain* to the River *Saint Lawrence*, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the following amendment be made to the said Bill:

*First Clause, 90th Line.*—After the word "be," insert the words "at the Village of *La Prairie* inclusive, or."

Montreal Trini-  
ty House Incor-  
poration Bill,  
read the second  
time;

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*, was, according to Order, read a second time.

Charitable Insti-  
tutions Bill  
read the second  
time;

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

A Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the support of certain Charitable Institutions,

Acte 4<sup>e</sup> Geo. IV.  
c. 5, à être con-  
sideré.

*Résolu*, Que, Lundi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'abroger la partie de l'Acte passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, Chapitre Trois, intitulé, "Acte pour autoriser l'érection d'une Prison Commune dans le District Inférieur de *Saint François*, et pour pourvoir aux moyens d'en défrayer les dépenses, et pour d'autres objets," qui pourvoit à la perception, levée et collection des différentes sommes sur Ordres émanés de la Cour du dit District Inférieur.

Honoraires des  
Officiers Publics,  
à être considérés.

*Résolu*, Que, Mardi prochain, cette Chambre se formera en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il est expédié de régler par une Loi les Honoraires à être pris par les différens Officiers Publics de cette Province, pour l'exécution de certains Actes en leur capacité Officielle, dans les différens cas au sujet desquels il n'a été fait jusqu'ici aucune disposition Législative.

Instructions au  
Comité des  
Courts de Jus-  
tice.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Cours de Justice, de s'enquérir s'il ne serait pas expédié d'établir des Cours de Circuit pour siéger alternativement à *Saint Roch*, dans le Comté de *Lachenaie*, et à *Saint Jacques*, dans le Comté de *L'Assomption*.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Cours de Justice, de s'enquérir si quelques et quels Circuits devraient être établis dans le District Inférieur de *Saint François*.

Membres ajout-  
és à un Comité.

*Ordonné*, Que trois Membres soient ajoutés au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, en remplacement de Membres absents.

*Ordonné*, Que M. Girouard, M. Goodhue et M. Dionne soient ajoutés au dit Comité.

Bill pour un  
Agent, passé.

Un Bill grossoyé pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour le  
Chemin à Lisses  
de Champlain,  
rapporté.

M. Raymond, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac *Champlain* et le Fleuve *Saint Laurent*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que l'amendement suivant soit fait au dit Bill.

*Première Clause, ligne 92.*—Après le mot "sera," insérez les mots, "au village de *La Prairie* inclusivement ou."

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour l'In-  
corporation de la  
Maison de la  
Trinité à Mont-  
réal, lu la se-  
conde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger, en partie, certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Bill relatif à des  
Institutions de  
Charité, lu la  
seconde fois;

Conformément à l'Ordre, un Bill pour approprier certaines sommes d'argent y mentionnées, au soutien de

engrossed.

E. Larue's re-imbursement Bill read the second time;

tutions, and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

*Ordered,* That the said Bill be engrossed.

A Bill to authorize the reimbursement of certain monies expended by *Edouard Larue* in distributing the printed Copies of a certain Act therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

engrossed.

Committee on Road Laws Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King *George the Third*, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Dionne* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Dionne* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

Lake of the Two Mountains Canal Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making and maintaining a navigable Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary*, in the Island and County of *Montreal*, and on the Petition of divers Land-owners between the *Lachine Canal* and *Côte Saint Pierre*, being read;

*Ordered,* That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Committee on Fish and Oil Inspection Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to revive and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

Committee on Appeals from the Court of St. Francis.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the expediency of amending so much of the Act of the 10th and 11th, *George IV.* chapter 7, as relates to Appeals from the Judgments of the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francois*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Thibaudeau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Thibaudeau* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved,* That it is expedient to amend so much of the Act of the 10th and 11th, *George IV.* chapter

Resolution reported.

de certaines Institutions de charité, et pour d'autres fins, a été lu une seconde fois.

*Ordonné,* Que le dit Bill soit grossoyé:

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser le remboursement de certains Deniers dépensés par *Edouard Larue*, pour la distribution des exemplaires d'un certain Acte y mentionné, a été lu une seconde fois.

*Ordonné,* Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dionne* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Dionne* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire et entretenir un Canal navigable du *Lac des Deux Montagnes* jusqu'aux eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du Courant *Sainte Marie*, dans l'Ile et Comté de *Montréal*, et sur la Pétition de divers Propriétaires de Terres entre le Canal de *Lachine* et la Côte *Saint Pierre*, ayant été lu;

*Ordonné,* Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rétablir et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il est expédié d'amender la partie de l'Acte des 10e et 11e *George IV.* Chapitre 7, qui a rapport aux Appels des Jugemens de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Thibaudeau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Thibaudeau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu,* Qu'il est expédié d'amender autant de l'Acte des 10e et 11e *George IV.* Chapitre 7, qui a rapport

Bill pour un remboursement à E. Larue, lu la seconde fois;

Comité sur le Bill concernant les Lots des Chemins.

Bill pour le Canal du Lac des Deux Montagnes, remis.

Comité sur le Bill pour l'Inspection du Poisson et de l'Huile.

Comité sur les Appels de la Cour de St. François.

Résolution rapportée.

Committee on Bill to facilitate the issuing of certain Writs.

7, as relates to Appeals from the Inferior Court of the District of *Saint Francis*.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to facilitate the issuing of Writs of *Saisie Gagerie*, *Saisie Révendication* and *Saisie Arrêt*, after Judgment, and to provide for the summoning of Absentees, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Antoine Dorion* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Pierre Antoine Dorion* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Gaspé Judicature Act.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the expediency of amending the Act passed in the sixth year of the Reign of His Majesty *George* the Fourth, chapter twenty five, intituled, "An Act to continue and amend for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*," being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Courteau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Courteau* reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to amend the second Section of the Act of the sixth year of the Reign of His Majesty *George* the Fourth, intituled, "An Act to continue and amend for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature in the Inferior District of *Gaspé*."

*Ordered*, That Mr. *Thibaudeau* have leave to bring in a Bill to continue for a limited time, and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of *Gaspé*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Thursday next.

Gaspé Judicature Bill read the first time.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of repealing in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's Subjects in this Province, the right given to them by the ancient Laws, of obtaining possession without purchase, of sufficient portions of unconceded Wild Lands held from the Crown à titre de *Fief* and *Seigneurie*, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence thereon, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had made

rapport aux Appels de la Cour Inférieure du District de *Saint François*.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faciliter l'émanation des ordres de *Saisie-Gagerie*, *Saisie-Revendication* et *Saisie-Arrêt* sur Jugement, et pour pourvoir à la manière d'assigner les absens, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Antoine Dorion* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Pierre Antoine Dorion* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur l'Acte de Judicature de Gaspé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération s'il n'est pas expédié d'amender l'Acte passé dans la sixième année du Règne de Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre vingt-cinq, intitulé, "Acte pour amender et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à la Judicature dans le District Inférieur de *Gaspé*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Courteau* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Courteau* a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender la deuxième Section de l'Acte de la sixième année du Règne de Sa Majesté *George Quatre*, intitulé, "Acte pour amender et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à la Judicature, dans le District Inférieur de *Gaspé*."

*Ordonné*, Que M. *Thibaudeau* ait la permission d'introduire un Bill pour continuer, pour un temps limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de *Gaspé*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Jeudi prochain.

Bill de Judicature de Gaspé, la première fois.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, communément appelé l'Acte des Tenures du Canada, ou d'adopter telles dispositions Législatives qui paraîtront les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendus suffisantes des terres non concédées et incultes tenues de la Couronne, à Titre de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité; et près y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait fait

Comité sur le Bill pour faciliter l'émanation de certains Writs.

Comité sur l'Acte de Judicature de Gaspé.

Résolution rapportée.

Bill de Judicature de Gaspé, la première fois.

Comité sur l'Acte des Tenures du Canada.

made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Then, on Motion of Mr. *Louis Bourdages*, seconded by Mr. *Dessaulles*,

The House adjourned.

Adjournment.

Report on  
Montreal Emi-  
grant Society  
Petition.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock, A. M.

Mr. *De Witt*, from the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Emigrant Society of *Montreal*, with an Instruction to the said Committee, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having taken into consideration the information contained in the Evidence annexed to this Report, and considering the great influx of destitute Emigrants who have arrived in this Province during the last three years, and the probability there is that the number will be much greater the next Summer, added to the appearance of the Cholera in *England*, which might be introduced into *Canada*, and the diseases and sickness that would ensue, are of opinion that those evils require that Legislative provisions be adopted; and Your Committee humbly recommend the following :—

1st: That to provide the means of assisting these destitute and sick Strangers, it would be expedient that the following progressive Tonnage Duty be levied on each Vessel arriving in this Province with Passengers, viz:—

To the number of one Passenger for every four tons (per Register) of such Vessel, Three pence per ton.

To the number of two Passengers for every four tons (per Register) of such Vessel, Eight pence per ton.

To the number of three Passengers for every four tons (per Register) of such Vessel, One shilling and three pence per ton.

To the number of four Passengers for every four tons (per Register) of such Vessel, Two shillings and six pence currency per ton.

And for any number of Passengers above four, for every four tons (per Register) of such Vessel, Five shillings per ton.

That two children, each under the age of fourteen years, or three children, each under the age of seven years, or one child, under the age of twelve months, with its mother, shall in all cases be reckoned as one person only.

That the Master of every Vessel arriving at this Port with Passengers, before disembarking any Passenger in this Province, shall deliver to the Collector of His Majesty's Customs at this Port, the counter part which shall have been delivered to him at the Ports or Places where he may have taken such Passengers, of the Lists required from the said Master by and in virtue of the Fourth Section of the Act of the Imperial Parliament, of the ninth *George the Fourth*, chapter twenty first, commonly called "The Passengers Act," upon pain of a fine of , currency, for each and every Passenger disembarked before the delivery of such Lists.

That should it appear that any Master of a Vessel had on board any number of Passengers above that contained

fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Alors, sur Motion de M. *Louis Bourdages*, secondé par M. *Dessaulles*,

La Chambre s'est ajournée.

*Mercredi, 25 Janvier 1832.*

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures, A. M.

Ajournement:

Rapport sur la  
Pétition de la  
Société des Emi-  
grés de Mont-  
réal.

M. *De Witt*, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société des Emigrés de *Montréal*, avec une Instruction au dit Comité, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant pris en considération les renseignemens contenus dans les témoignages annexés à ce Rapport, et considérant la grande affluence d'Emigrés pauvres qui sont venus en cette Province depuis ces trois années dernières, et la probabilité qu'il y a que le nombre en sera plus considérable encore l'été prochain, joints à l'apparition du Choléra en *Angleterre*, lequel pourrait s'introduire dans le *Canada*, et à la maladie et à la détresse qui s'ensuivraient, est d'avis que ces maux demandent l'adoption de dispositions Législatives ; et votre Comité recommande humblement les suivantes :

1°. Que pour fournir les moyens d'assister ces étrangers indigens et malades, il serait expédition que le tonnage progressif suivant fut levé sur chaque Vaisseau qui arrivera en cette Province avec des Passagers, c'est-à-dire :

Au nombre d'un passager par quatre tonneaux (par la feuille) de tel Vaisseau, trois deniers par tonneau.

Au nombre de deux Passagers par quatre tonneaux (par la feuille) de tel Vaisseau, huit deniers par tonneau.

Au nombre de trois Passagers par quatre tonneaux (par la feuille) de tel Vaisseau, un scheling et trois deniers par tonneau.

Au nombre de quatre Passagers par quatre tonneaux (par la feuille) de tel Vaisseau, deux schelings et six deniers courant par tonneau.

Et aucun nombre de Passagers au-dessus de quatre par quatre tonneaux, (par la feuille) de tel Vaisseau, cinq schelings par tonneau.

Que deux enfans, chacun au-dessous de l'âge de quatorze ans, ou trois enfans chacun au-dessous de l'âge de sept ans, ou un enfant au-dessous de douze mois avec sa mère, devront dans tous les cas n'être comptés que pour une personne.

Que le patron de tout Vaisseau qui arrivera à ce Port avec des Passagers, avant de débarquer aucun Passager en cette Province, remettra au Collecteur des Douanes de Sa Majesté à ce Port, la contre partie qui lui aura été délivrée aux Ports ou Places où il pourra avoir pris tels Passagers, des Listes requises du dit Patron par et eu vertu de la quatrième Section de l'Acte du Parlement Impérial de la neuvième *George Quatre*, Chapitre vingt-et-un, communément appelé "l'Acte des Passagers," sous peine d'une amende de

courant, pour tout et chaque Passager débarqué avant la livraison de telles Listes.

Que s'il apparaît que le Patron d'aucun vaisseau eût à bord de son Vaisseau aucun nombre de Passagers

contained in such List, such Master shall be subject to the payment of a fine of currency, for each and every person on board of the said Vessel above the number contained in such List.

That the Pilot having the charge of any Vessel on board of which there shall be Passengers, shall make, immediately on his arrival in Port, a Report to the Collector of His Majesty's Customs thereat, if there has or has not been any Passengers disembarked from the said Vessel during the time he may have been on board of the same, and in case there shall have been any Passengers disembarked, what the number was. Every Pilot neglecting to do so, shall be subject to a penalty of

That no Passenger shall be allowed to disembark from any such Ship, except in the presence of a Tide Waiter or other person named by the Officers of His Majesty's Customs.

That there shall be furnished to the said Tide Waiter or other person, an exact Copy of the List above mentioned, and that they shall take an exact statement of the number of Passengers on board of the said Vessel that shall have been put under their charge, and shall make a Return therof under oath to the Officer to whom it belongs, in order that proceedings may be taken according to Law, for any violation of the ninth George the Fourth, chapter twenty one, or of the aforesaid disposition. Each Tide Waiter who shall neglect such duty shall incur a fine of

That the nett produce of the Funds levied, in virtue of the aforesaid provisions, shall be applied in the following manner:

One fourth to the Quebec Emigrant Hospital; one fourth to the Corporation of the Montreal General Hospital; one fourth to the Emigrant Society of Quebec, and one fourth to the Emigrant Society of Montreal.

Provided always, that no part of the said Funds shall be employed in supplying any person with money, but that they shall solely be expended in forwarding Emigrants to such parts of the Canadas as the said Emigrant Societies shall think proper for the advantage of the Emigrants, and in enabling them to procure employment; and in no case shall an Adult in good health, unincumbered with a family, be forwarded to any place at the expense of those Funds, except unmarried Females who may need assistance to enable them to join their friends in distant parts of the Canadas.

As to the part of the reference which relates to the employment of an Agent, to give information to the Emigrants, Your Committee are of opinion that that object will be obtained in the best and most economical manner, by leaving it to the discretion and direction of the Emigrant Societies at Quebec and Montreal.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House to-morrow in the forenoon sitting.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled "An Act for the appointment of Commissioners to ascertain and report to the Legislature, under what provisions it would be expedient to authorize the erection of a Bridge over the River Saint Charles," without any amendment.

And also,

VOL. -41.

gers au-dessus de celui contenu dans telle Liste, il sera sujet à payer une amende de pour chaque et toute personne à bord du dit Vaisseau au-dessus du nombre contenu dans telle Liste.

Que le Pilote qui aura la conduite d'aucun Vaisseau à bord duquel il y aura des Passagers, fera, aussitôt après son arrivée au Port, rapport au Collecteur des Douanes de Sa Majesté, à icelui, s'il a été ou non débarqué des Passagers du dit Vaisseau, pendant le temps qu'il peut avoir été à bord d'icelui, et dans le cas où il aura été débarqué des Passagers, quel en était le nombre. Tout Pilote qui négligera ce devoir sera sujet à une Pénalité de

Qu'il ne sera débarqué aucun Passager d'abord d'aucun tel Vaisseau, si ce n'est en la présence d'un Visiteur (*Tide Waiter*) ou autre personne nommée par les Officiers des Douanes de Sa Majesté.

Qu'il sera fourni au dit Visiteur, ou autre personne, une Copie exacte de la Liste ci-dessus mentionnée, et qu'iceux prendront un état exact du nombre des Passagers qui seront dans tout Vaisseau dont ils auront eu la charge, et en feront rapport sous serment à l'Officier à qui il appartient, à la fin qu'on procède suivant la Loi contre toute violation de la 9e George IV, Chapitre 21, ou des dispositions susdites. Chaque Visiteur qui négligera ce devoir, encourra une amende de

Que le produit net des fonds qui seront levés en vertu des dispositions susdites, devra être appliqué de la manière suivante :

Un quart à l'Hôpital des Emigrés de Québec; un quart à la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal; un quart à la Société de l'Emigration de Québec; et un quart à la Société de l'Emigration de Montréal.

Pourvu toujours, qu'aucune partie des dits fonds ne sera employée à soulager personne en argent; mais que ces fonds seront uniquement employés à envoyer les Emigrés à telles parties des Canadas que les dites Sociétés d'Emigration jugeront à propos pour le plus grand avantage des Emigrés, en les mettant en état de se procurer de l'emploi. Et dans aucun cas, aucun adulte, jouissant d'une bonne santé, et n'étant pas chargé de famille, ne sera transporté nulle part, à même ces fonds, à l'exception seulement des filles seules qui auront besoin d'assistance pour aller trouver leurs amis dans des parties éloignées des Canadas.

Quand à la partie de la référence qui a rapport à la nomination d'un Agent, pour donner des informations aux Emigrés, votre Comité est d'opinion que la manière d'obtenir ce but, la plus économique et la meilleure, est de laisser cela aux Sociétés des Emigrés à Québec et à Montréal.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre, demain, dans le Séance du matin.

Message du Conseil Légitif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maitres en Chancellerie.

M. l'Orateur.

Le Conseil Légitif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour nommer des Commissaires à l'effet de constater et faire rapport à la Législature, des dispositions qu'il faudrait adopter, afin d'autoriser la construction d'un Pont sur la Rivière Saint Charles, à l'embouchure de la dite Rivière," sans amendement.

Et aussi,

LE-

CON-

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 25th January, 1832.

Leave to the  
Honble. J.  
Hale to attend  
the House

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House, That the Legislative Council do give leave to the Honourable Mr. Hale, one of the Members of this House, to attend the Standing Committee of the House of Assembly, on Roads and Public Improvements, and on Friday next, at eleven o'clock in the forenoon, to be examined before the said Committee, relative to a Bridge over the River *Sainte Anne*, in the County of *Champlain*, if he thinks fit.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 25th January, 1832.

The Council  
request Evi-  
dence, &c. on  
Chaudière  
Bridge Con-  
tractors relief  
Bill.

*Ordered*, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to request that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Bill, intituled, "An Act for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River *Chaudière*," be communicated to this House.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Message to the  
Council with  
Evidence, &c.  
on Vaudreuil  
Parsonage  
House Bill.

*Resolved*, That the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to enable the Trustees for building the Parsonage House at *Saint Michel de Vaudreuil*, to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expenses thereof," be communicated to the Legislative Council by Message.

*Ordered*, That Mr. Masson do carry the said Message to the Legislative Council.

Bill to amend  
the Ordinance  
of 1667 read  
the first time.

*Ordered*, That Mr. Morin have leave to bring in a Bill to amend a certain part of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty seven.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Saturday next.

Address for Do-  
cuments respec-  
ting the conces-  
sion of a lot of  
ground at La-  
prairie.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to lay before this House, the Deeds of Concession, if any there be, made by the Executive to Mr. John Torrance, or others, of a certain Lot of Ground in front of the Public Wharf, or in the neighbourhood thereof, at the Village of *Laprairie*, in the County of *Laprairie*, and all other Documents and Correspondence relative to such Concession.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Mondelet, Mr. Raymond, and Mr. Languedoc do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Address for  
Statements re-  
specting the  
District of  
Gaspé.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to lay before this House, a Statement of the nett amount of the Duties collected at the several Ports in the District of *Gaspé*, since the year One thousand seven hundred and ninety one inclusively; and also, a detailed Statement of the amount of Public Money appropriated for and expended in Internal Improvements in the said District, from the said year also inclusively.

*Ordered*,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mercredi, 25 Janvier 1832.

Permission à  
l'Hon. J. Hale  
de comparaître  
devant la Cham-  
bre.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Législatif permet à l'Honorable M. Hale, l'un des Membres de cette Chambre, d'aller, s'il le juge à propos, Vendredi prochain, à onze heures du matin, devant le Comité permanent de la Chambre d'Assemblée, sur les Chemins et les Améliorations publiques, pour être examiné devant le dit Comité, relativement à un Pont sur la Rivière *Sainte Anne*, dans le Comté de *Champlain*.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mercredi, 25 Janvier 1832.

Le Conseil de-  
mande les Té-  
moignages, etc.  
sur le Bill pour  
le secours des  
Contracteurs du  
Pont de la  
Chaudière.

*Ordonné*, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée par l'un des Maîtres en Chancellerie, pour demander que les Documens, Témoignages et Preuves, d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement des Entrepreneurs qui ont érigé le Pont sur la Rivière *Chaudière*," soient communiqués à cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverra une réponse par Message.

Message au  
Conseil, avec  
les Témoignages  
etc. sur le Bill  
relatif au Pres-  
bytère de Vau-  
dreuil.

*Résolu*, Que les Documens, Témoignages et Preuves d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé "Acte pour mettre les Syndics de la bâtie du Presbytère de *Saint Michel de Vaudreuil*, en état de recevoir le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote-part pour les frais d'icelle," soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

*Ordonné*, Que M. Masson porte le dit Message au Conseil Législatif.

Bill pour amender  
l'Ordinance de 1667,  
lu la première  
fois.

*Ordonné*, Que M. Morin ait la permission d'introduire un Bill qui amende certaine partie de l'Ordinance de mil-six-cent-soixante-et-sept.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Adresse pour  
des Documens  
relativa à la  
concession d'un  
Lot de Terre à  
Laprairie.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartient, de transmettre à cette Chambre, tous Titres de Concession faits par l'Exécutif à M. John Torrance, ou autres, d'un certain Lopin de Terre au devant du Quai public, ou aux environs, au Village de *Laprairie*, dans le Comté de *Laprairie*, si aucun il y a, et tous autres Documens et correspondances relatifs à la dite Concession.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages, M. Mondelet, M. Raymond et M. Languedoc présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Adresse pour des  
Etats concer-  
nant le District  
de Gaspé.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Etat du montant net des Droits prélevés dans les différents Ports du District de *Gaspé*, depuis l'année mil-sept-cent-quatre-vingt-onze, inclusivement; et aussi, un Etat détaillé du montant des Argens publics appropriés et dépensés pour l'amélioration intérieure du dit District depuis la même année, aussi inclusivement.

*Ordonné*

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau, Mr. Rochon, Mr. Quirouet, and Mr. Dionne do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Religious Congregations Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Saturday next.

Provincial Statutes Bill passed.

An engrossed Bill to provide for the re-printing of certain parts of the Provincial Statutes now in force, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Laterrière do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Charitable Institutions Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, to the support of certain Charitable Institutions, and for other purposes, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

E. Larue's reimbursement Bill passed.

An engrossed Bill to authorize the reimbursement of certain monies expended by *Edouard Larue*, in distributing the printed Copies of a certain Act therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Road Laws Bill reported;

Mr. Dionne, from the Committee of the whole House on the Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the following Proviso be added to the said Bill, after the eighth Clause :

"Provided always, that it shall and may be lawful for the said Commissioners, or the majority of them present at any Meeting called and held as aforesaid, to adjourn to any other place in the said County to meet at a certain time, or to appoint a Special Meeting to be held at any place within the said County, for any particular purpose, causing due notice to be given of such purpose, time and place of Meeting, as before provided."

Mr. Laterrière moved, seconded by Mr. Languedoc, That the following Proviso be added to the said Bill at the end of the eighteenth Clause :

"Provided always, that every person who shall open or cause to be opened any such Road, shall be bound to keep the same properly enclosed and fenced, and shall be responsible for all damages which by failing to conform to this provision, he may occasion to the Proprietor."

The House divided on the Question :

Yeas, 11.

Nays, 37.

So it passed in the Negative.

Mr.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau, M. Rochon, M. Quirouet et M. Dionne présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill, pour révoquer un Acte passé dans les dixième et onzième années de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et pour faire d'autres dispositions Législatives au lieu d'icelui.

Bill en faveur des Congrégations religieuses, lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

bill concernant les Statuts provinciaux, passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts provinciaux maintenant en force de Loi, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Laterrière porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

bill relatif à des Institutions de Charité, passé.

Un Bill grossoyé pour approprier certaines sommes d'argent y mentionnées, au soutien de certaines Institutions de Charité, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

bill pour un remboursement à E. Larue, passé.

Un Bill grossoyé pour autoriser le remboursement de certains Deniers dépensés par *Edouard Larue*, pour la distribution des Exemplaires d'un certain Acte y mentionné, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

bill concernant les Lois des Chemins, rapporté;

M. Dionne, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le Proviso suivant soit ajouté au dit Bill, après la huitième clause :

"Pourvu toujours, qu'il sera loisible aux dits Commissaires, ou à la majorité d'iceux, alors présens à toute telle Assemblée, qui aura été appelée et convoquée comme susdit, de s'ajourner à aucune autre place dans le dit Comté, pour s'y assebler à un temps fixe, ou pour convoquer une Assemblée Spéciale qui sera tenue dans une place quelconque du dit Comté, pour tout objet particulier, en faisant donner avis légal de tel objet, et du jour et du lieu de l'Assemblée, tel que ci-devant pourvu."

M. Laterrière a proposé, secondé par M. Languedoc, que le Proviso suivant soit ajouté au dit Bill, à la fin de la dix-huitième Clause,

"Pourvu toujours, que telle personne qui ouvrira ou fera ouvrir un tel Chemin, sera tenue de l'entretenir clos et fermé ; et en outre sera responsable des dommages qu'un tel Chemin pourrait occasionner au propriétaire, en ne se conformant pas à la condition précédente."

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 11.

Contre, 37.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M

Mr. *Languedoc* moved, seconded by Mr. *Laterrière*, That the eighteenth Clause of the said Bill be struck out.

The House divided on the Question :

Yea, 25.

Nay, 23.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Mr. *Taylor* moved in amendment to the twenty-fourth Clause of the said Bill, seconded by Mr. *Goodhue*, That the words after "Procès Verbaux," in the twelfth line, be struck out.

The House divided on the Question ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yea,

Messieurs *Archambeault*, *Baker*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Clonet*, *Courteau*, *Pierre Antoine Dorion*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heriot*, *Huot*, *Languedoc*, *Laterrière*, *Masson*, *Méthot*, *Mousseau*, *Noël*, *Panet*, *Proulx*, Solicitor General, *Taylor*, *Trudel*, and *Wright*, (23.)

Nay,

Messieurs *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Cuvillier*, *De Rouville*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Dionne*, *Dumoulin*, *Dural*, *Fortin*, *Girouard*, *Heney*, *Lagueux*, *Lee*, *Leslie*, *Létourneau*, *Mondelet*, *Morin*, *Neilson*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Thibaudéau*, *Viger*, *Wurtele* and *Young*. (30.)

So it passed in the Negative.

Mr. Solicitor General moved in amendment to the first Clause of the said Bill, seconded by Mr. *Taylor*, That all the words after "Députés," in the twentieth line, to the word "Commissioner," inclusive, in the twenty-seventh line, be struck out.

The House divided on the Question :

Yea, 18.

Nay, 29.

So it passed in the Negative.

Mr. *Neilson* moved, seconded by Mr. *Taylor*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the Question :

Yea, 42.

Nay, 7.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Mr. *Raymond*, from the Committee of the whole House on the Bill to revive and continue for a limited time two certain Acts therein mentioned relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation, reported, according to Order, the amendment made by the Committee to the said Bill, which amendment was again read at the Clerk's Table and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

engrossed.

Fish and Oil  
Inspection Bill  
reported;

engrossed.

Bill to facilitate  
the issuing of  
certain Writs,  
reported;

engrossed.

Board of Audit  
Bill read the  
second time.

Mr. *Pierre Antoine Dorion*, from the Committee of the whole House on the Bill to facilitate the issuing of Writs of *Saisie Gagerie*, *Saisie Revendication* and *Saisie Arrêt*, after Judgment, and to provide for the summoning of Absentees, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

M. *Languedoc* a proposé, secondé par M. *Laterrière*, Que la dix-huitième Clause du Bill soit retranchée.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 25.

Contre, 23.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

M. *Taylor* a proposé en amendement à la vingt-quatrième clause du dit Bill, secondé par M. *Goodhue*, Que tous les mots après "Procès Verbaux," dans la douzième ligne soient retranchés.

La Chambre s'est divisée sur la Question ; et les noms ayant été demandés, ils ont pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Archambeault*, *Baker*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Clonet*, *Courteau*, *Pierre Antoine Dorion*, *Goodhue*, *Gugy*, *Heriot*, *Huot*, *Languedoc*, *Laterrière*, *Masson*, *Méthot*, *Mousseau*, *Noël*, *Panet*, *Proulx*, le Solliciteur-Général, *Taylor*, *Trudel* et *Wright*. (23.)

Contre,

Messieurs *Rémi Séraphin Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Cuvillier*, *De Rouville*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Dionne*, *Dumoulin*, *Dural*, *Fortin*, *Girouard*, *Heney*, *Lagueux*, *Lee*, *Leslie*, *Létourneau*, *Mondelet*, *Morin*, *Neilson*, *Quesnel*, *Raymond*, *Rochon*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Thibaudeau*, *Viger*, *Wurtele* et *Young*. (30.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. le Solliciteur-Général a proposé en amendement à la première Clause du dit Bill, secondé par M. *Taylor*, Que tous les mots après "Députés," dans la dix-neuvième ligne, jusqu'au mot "Commissaires," inclusivement, dans la vingt-sixième ligne, soient retranchés.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 18.

Contre, 29.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

M. *Neilson* a proposé, secondé par M. *Taylor*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 42.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

M. *Raymond*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rétablir et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Grefier, et adopté par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour l'Inspection du Poisson et de l'Huile rapporté;

Bill pour faciliter l'émanation de certains writs, rapporté;

M. *Pierre Antoine Dorion*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour faciliter l'émanation des Ordres de Saisie-Gagerie, Saisie-Revendication et Saisie-Arrêt sur Jugement, et pour pourvoir à la manière d'assigner les absens, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Grefier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Receiver General's Office regulation Bill read the second time.

A Bill to regulate the Office of Receiver General of this Province, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, and proposed Civil List accompanying the same, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Saturday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors and the Admeasurement of Lands, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the said Report be received to morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Methot took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein ;

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Methot reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto ; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to appropriate a certain sum of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by John Le Breton, and for remunerating him in the event of his success therein, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Stuart, Mr. Solicitor General, Mr. Dionne, Mr. Quirouet, and Mr. Lee do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners for the improvement and enlargement of the Montreal Harbour, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And VOL.—41.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler l'Office du Receveur-Général de cette Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et la Liste Civile proposée qui l'accompagne, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Samedi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples Règlements concernant les Arpenteurs et la Mesure des Terres, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer, pour un tems limité, certains Actes y mentionnés, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Méthot a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Méthot a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement ; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Bill pour régler l'Office du Receveur-Général, lu la seconde fois.

Liste Civile proposée, remise.

Comité sur le Bill concernant les Arpenteurs.

Comité sur le Bill pour continuer certains Actes.

Le Bill rapporté.

Grossoyé

Bill relatif à un Pont de Glace, lu la seconde fois.

Référé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter certaines sommes d'argent, pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace depuis Québec jusqu'au Rivage du Côté du Sud, en la manière proposée par John Le Breton, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Stuart, M. le Solliciteur-Général, M. Dionne, M. Quirouet et M. Lee composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires pour l'amélioration et agrandissement du Havre de Montréal, et autres références, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Comité sur le Havre de Montréal.

Et

And Mr. Quirouet reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Bill relating to Lots et Ventes due to the King.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the relief of persons holding of His Majesty, *en Roture*, immoveable Property in the Suburbs of Quebec, upon which *Lods et Ventes* or mutation Fines are due, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Raymond reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Lake of the Two Mountains Canal Bill deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for making and maintaining a navigable Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the Waters of *Lachine*, and thence to the foot of the Current *Saint Mary*, in the Island and County of *Montreal*, and on the Petition of divers Landowners between the *Lachine Canal* and *Côte Saint Pierre*, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Lee, seconded by Mr. Bureau,

The House adjourned.

Thursday, 26th January, 1832.—10 o'Clock, A. M.

Land Surveyors Bill reported;

engrossed.

Resolution on Montreal Harbour reported.

M. Pierre Elzéar Taschereau, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors and the admeasurement of Lands, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners for the improvement and enlargement of the Montreal Harbour, and other references, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and is as followeth:

*Resolved*, That the Commissioners for the Improvement of the Harbour of Montreal, be permitted to borrow, upon legal interest, or on more advantageous terms if practicable, a sum, not exceeding Fifteen thousand pounds currency, the interest of which to be guaranteed by the Province in the same manner as former Loans.

Bill relating to Lots et Ventes due to the King, reported.

Mr. Raymond, from the Committee of the whole House on the Bill for the relief of persons holding His Majesty, *en Roture*, immoveable Property in the Suburbs of Quebec, on which *Lods et Ventes* or mutation

25—26 Janvier. A. 1832.

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour le soulagement des personnes qui tiennent de Sa Majesté, en Roture, dans les Faubourgs de Québec, des Terres ou Immeubles sur lesquels il est dû des Lods et Ventes, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Raymond a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour faire et entretenir un Canal navigable depuis le *Lac des Deux Montagnes* jusqu'aux Eaux de *Lachine*, et de là jusqu'au pied du Courant *Sainte Marie*, dans l'Ile et Comté de *Montréal*, et sur la Pétition de divers Propriétaires de Terres entre le Canal de *Lachine* et la Côte *Saint Pierre*, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

Alors, sur Motion de M. Lee, secondé par M. Bureau,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Janvier 1832.—10 Heures, A. M.

M. Pierre Elzéar Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples Règlemens concernant les Arpenteurs et la Mesure des Terres, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill, par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Special auquel a été référé le Rapport des Commissaires pour l'amélioration et agrandissement du Havre de *Montréal*, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de la Résolution du dit Comité; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Résolu*, Que les Commissaires pour l'amélioration du Havre de *Montréal*, soient autorisés à emprunter, à intérêt légal, ou à des conditions plus avantageuses, s'il est possible, une somme n'excédant pas quinze mille livres courant, dont l'intérêt sera garanti par la Province, de la même manière que les emprunts antérieurs.

M. Raymond, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour le soulagement des personnes qui tiennent de Sa Majesté, en Roture, dans les Faubourgs de Québec, des Terres ou Immeubles sur lesquels il est dû des Lods et Ventes, ayant été lu;

Bill concernant les Arpenteurs rapporté.

Résolution concernant le Havre de Montréal.

Bill concernant les Lods et Ventes dus au Roy, rapporté.

et

tion Fines are due, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill ; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered,* That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to continue for a limited time and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé, was, according to Order, read a second time.

*Resolved,* That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered,* That Mr. Thibaudeau, Mr. Quirouet, Mr. Lee, Mr. Rémi Séraphin Bourdages, and Mr. Dionne do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Education and Schools, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Taylor took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Taylor reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Emigrant Society of Montreal, with an Instruction to the said Committee, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Rémi Séraphin Bourdages reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. Lagueux, seconded by Mr. Louis Bourdages,  
The House adjourned.

Friday, 27th January. 1832.

**M**MR. Thibaudeau, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officers to lay before this House, a Statement of the nett amount of the Duties collected at the several Ports in the District of Gaspé, since the year One thousand seven hundred and ninety one, inclusively ; and also, a detailed Statement of the amount of Public Money appropriated for and expended in Internal Improvements in the said District, from the said year, also, inclusively, had been presented to His Excellency ; and that he had been pleased to give for answer, that he will cause the Statements required to be laid before the House without delay.

Mr.

et Ventes, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné,* Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer, pour un tems limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de Gaspé, a été lu une seconde fois.

*Résolu,* Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné,* Que M. Thibaudeau, M. Quirouet, M. Lee, M. Rémi Séraphin Bourdages et M. Dionne composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Taylor a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Taylor a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société des Emigrés de Montréal, avec une Instruction au dit Comité, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Rémi Séraphin Bourdages a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Rémi Séraphin Bourdages a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

Alors, sur Motion de M. Lagueux, secondé par M. Louis Bourdages,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Janvier 1832.

**M**MR. Thibaudeau, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner aux Officiers à qui il appartiendra, de mettre devant cette Chambre, un Etat du montant net des Droits prélevés dans les différens Ports du District de Gaspé, depuis l'année mil-sept-cent-quatre-vingt-onze, inclusivement ; et aussi, un Etat détaillé du montant des Argens publics appropriés et dépensés pour l'amélioration intérieure du dit District, depuis la même année, aussi inclusivement, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle fera mettre les Etats demandés devant la Chambre, sans délai.

Bill de Judicature de Gaspé, lu la seconde fois.

référé.

Comité sur l'Education et les Ecoles.

Comité sur la Pétition de la Société des Emigrés de Montréal.

Réponse à une Adresse.

M.

Answer to an  
Address.

Mr. *Louis Bourdages*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to direct the proper Officer to lay before this House the Deeds of Concession, if any there be, made by the Executive to Mr. *John Torrance*, or others, of a certain Lot of Ground in the front of the Public Wharf, or in the neighbourhood thereof, at the Village of *Laprairie*, in the County of *Laprairie*, and all other Documents and Correspondence relating to such Concession, had been presented to His Excellency; and that His Excellency had been pleased to give for answer, that he will cause the Documents required to be laid before the House without delay.

Second Report  
of Committee of  
Grievances;

Appendix  
(H. n.)  
to be printed.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (H. n.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That one hundred Copies of the said Report be printed, for the use of the Members of this House.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Two Messages  
from His Excellency:

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker, two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and are as followeth :

**AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.**

Clergy Reserves.

The Governor in Chief has received His Majesty's Commands to make the following communication to the House of Assembly, in reference to the Lands which, in pursuance of the Constitutional Act of this Province, have been set apart for the support and maintenance of the Protestant Clergy.

The representations which have at different times been made to His Majesty and his Royal Predecessors, of the prejudice sustained by His faithful subjects in this Province, from the appropriation of the Clergy Reserves, have engaged His Majesty's most attentive consideration. His Majesty has with no less anxiety considered how far such an appropriation of Territory is conducive, either to the temporal welfare of the Ministers of Religion in this Province, or to their spiritual influence. Bound no less by his personal feelings, than by the sacred obligations of that station to which Providence has called him, to watch over the interests of all Protestant Churches within His Dominions, His Majesty could never consent to abandon those interests with a view to any objects of a temporary and apparent expediency.

It has therefore been with peculiar satisfaction that in the result of His enquiries into this subject, His Majesty has found that the changes sought for by so large a proportion of the inhabitants of this Province may be carried into effect without sacrificing the just claims of the established Churches of *England* and *Scotland*. The Waste Lands which have been set apart as a provision for the Clergy of those venerable Bodies, have hitherto yielded no disposable Revenue. The period at which they might reasonably be expected to become more productive is still remote. His Majesty has solid grounds for entertaining the hope, that before the arrival of that period it may be

Réponse à une  
Adressse.

M. *Louis Bourdages*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adressse de Mercredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de vouloir bien ordonner à l'Officier à qui il appartiendra, de transmettre à cette Chambre, tous Titres de Concession faits par l'Exécutif à M. *John Torrance*, ou autres, d'un certain Lopin de Terre au devant du Quai Public, ou aux environs, au Village de *Laprairie*, dans le Comté de *Laprairie*, si aucun il y a, et tous autres Documens et Correspondances relatifs à la dite Concession, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle fera mettre les Documens demandés devant la Chambre, sans délai.

M. *Louis Bourdages*, du Comité permanent des Grieves, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (H. n.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que cent Copies du dit Rapport soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence ; lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et ils sont comme suit :

**AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.**

Second Rapport  
du Comité des  
Grieves.

Le dit Rapport  
à être imprimée.

Deux Messages  
de Son Excel-  
lence.

Réserve du  
Clergé.

Le Gouverneur-en-Chef a eu ordre de Sa Majesté de faire la Communication suivante à la Chambre d'Assemblée, à l'égard des Terres qui, en conséquence de l'Acte Constitutionnel de cette Province, ont été mises à part pour le support et maintien du Clergé Protestant.

Les représentations qui ont été faites en différents temps à Sa Majesté et à ses Royaux Prédecesseurs, touchant le préjudice que causait aux fidèles Sujets de Sa Majesté, en cette Province, l'appropriation des Réserves du Clergé, ont été le sujet de l'attention la plus sérieuse de Sa Majesté. Sa Majesté n'a pas considéré avec moins de sollicitude jusqu'à quel point une telle appropriation de territoire peut tendre au bien-être temporel des Ministres de la Religion en cette Province, ou à leur influence spirituelle. Tenu autant par ses propres sentiments, que par les obligations sacrées de la situation à laquelle la Providence l'a appelé, de veiller aux intérêts de toutes les Eglises Protestantes dans ses Domaines, Sa Majesté ne pourrait jamais consentir à abandonner ces intérêts pour aucune considération d'expéience temporaire et apparente.

C'a donc été avec une satisfaction particulière, que dans le résultat de ses recherches sur ce sujet, Sa Majesté a trouvé que les changemens demandés par une si grande proportion des Habitans de cette Province, peuvent s'effectuer sans sacrifier les justes réclamations des Eglises établies d'*Angleterre* et d'*Ecosse*. Les Terres incultes qui ont été mises à part, comme dotation pour le Clergé de ces Corps vénérables, n'ont jusqu'à présent produit aucun revenu disponible. Le temps où l'on pourrait raisonnablement espérer qu'elles deviendront plus productives, est encore éloigné. Sa Majesté a de fortes raisons d'espérer, qu'avant ce temps arrivé, il sera possible de procurer au Clergé de ces Eglises, telle

be found practicable to afford the Clergy of those Churches such a reasonable and moderate provision as may be necessary for enabling them properly to discharge their sacred function.

His Majesty, therefore, invites the House of Assembly of *Lower Canada* to consider how the powers given to the Provincial Legislature by the Constitutional Act, to vary or repeal this part of its provisions, can be called into exercise most advantageously for the Spiritual and Temporal interests of His Majesty's faithful subjects in this Province.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 26th January, 1832.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief transmits to the House of Assembly, an Estimate of the Expenses of the Civil Government for the ensuing year. An encrease of Salary for the Chief Justice of the District of *Montreal*, and the Salary of the Advocate General, have been estimated for under circumstances of which an explanation will be found in the column of Remarks and accompanying Documents. In like manner it is proposed that Salaries should be attached to the Offices of Coroner and of Crier of the Court of the District of *Saint Francis*, and an additional Turnkey at the Gaol at *Three Rivers* be provided for.

The Governor in Chief has likewise caused to be introduced a charge of One thousand pounds, to enable the Executive to meet any unexpected demand on account of the Public Service, which may be made upon it in the course of the current year. The want of means to meet such demands has been felt on recent occasions, causing some inconvenience to the Public Service.

The Legislature being now engaged in considering the expediency of granting an indemnity to the Members of the House of Assembly for their expenses in attending their Parliamentary duties, the Governor in Chief, in anticipation of the possible result in this case, has judged it necessary to provide for this Head of Expense, by causing it to be inserted in the Estimate.

In general it will be found that the present Estimate is framed as nearly as circumstances will admit, upon the scale of that of last year; and the Governor in Chief relies with confidence on the well known liberality of the House of Assembly to grant the Supply now required for the Public Service.

Castle *Saint Lewis*,  
Quebec, 27th January, 1832.

For the Estimate accompanying the preceding Message, see Appendix (K. k.) at the end of this Volume.

Appendix  
(K. k.)

Message with  
the Estimate for  
1832 referred.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of *Lower Canada*, for the year one thousand eight hundred and thirty two, be referred to a Committee of seven Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Panet*, Mr. *Neilson*, Mr. *Leslie*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Cuvillier*, Mr. *Young* and Mr. *Gugy* do compose the said Committee.

*Ordered*,  
Vol. - 41.

telle allocation raisonnable et modique, qui sera nécessaire pour le mettre en état de remplir convenablement ses fonctions sacrées.

C'est pourquoi, Sa Majesté invite la Chambre d'Assemblée du *Bas-Canada* à considérer comment on peut appeler l'exercice des pouvoirs donnés à la Législature Provinciale par l'Acte Constitutionnel de changer ou révoquer cette partie de ses dispositions, pour le plus grand avantage Spirituel et Temporel des fidèles sujets de Sa Majesté en cette Province.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 26 Janvier 1832.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre une Evaluation des Dépenses du Gouvernement Civil pour l'année suivante. Il a été fait une augmentation dans le Salaire du Juge en Chef du District de *Montréal*, et dans le Salaire de l'Avocat-Général, et cela d'après des circonstances dont on trouvera une explication dans la colonne des remarques, et accompagnant les documents.

De la même manière, on propose d'attacher des Salaires aux Offices de Coronaire et Crieur de la Cour du District de *Saint François*, et qu'il soit pourvu au paiement d'un Guichetier additionnel à la Prison des *Trois-Rivières*.

Le Gouverneur-en-Chef a pareillement fait introduire un Item de mille livres, pour mettre l'Exécutif en état de rencontrer aucune demande imprévue pour le service Public, qui peut lui être faite dans le cours de l'année courante. Le manque de moyens pour faire face à de telles demandes s'est fait sentir dans des occasions récentes, et a causé des inconvénients dans le service Public.

La Législature s'occupant maintenant à considérer s'il est expédient d'accorder une indemnité aux Membres de la Chambre d'Assemblée, pour les Dépenses qu'ils font pour remplir leurs devoirs parlementaires, le Gouverneur-en-Chef, par anticipation du résultat possible de l'affaire, a jugé nécessaire de pourvoir à ce Chapitre de Dépenses, en le faisant inclure dans l'Evaluation.

Dans l'ensemble, on trouvera que la présente Evaluation est faite, autant que les circonstances le permettent, sur l'échelle de celle de l'année dernière; et le Gouverneur-en-Chef attend avec confiance de la libéralité bien connue de la Chambre d'Assemblée l'Octroi des Subsides maintenant demandés pour le Service Public.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 27 Janvier 1832.

Pour l'Estimation qui accompagne le précédent Message, voyez Appendix (K. k.) à la fin de ce Volume.

Estimation pour  
l'année 1832.

Appendice  
(K. k.)

Message sur  
l'Estimation  
pour 1832, réfé-  
ré.

*Résolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada* pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, soient référés à un Comité de sept Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Panet*, M. *Neilson*, M. *Leslie*, M. *Sous Bourdages*, M. *Cuvillier*, M. *Young* et M. *Gugy* composent le dit Comité.

*Ordered*,

*Ordonné*

*Ordered*, That that part of the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the second of December last, accompanying the Public Accounts ending the tenth of October last, which relates to certain Claims for Contingencies over and above the appropriation for particular services, amounting to Seven hundred and seven pounds three shillings and four pence, still unpaid, and for which His Excellency relies on the House to provide for, and also the Statement Number six, of the said Public Accounts, be referred to the said Committee.

Message relating to the Clergy reserves to be considered.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to the Clergy Reserves be taken into consideration in a Committee of the whole House on Tuesday next.

Bill to prevent Debtors wasting their property, read the first time.

*Ordered*, That Mr. Mondelet have leave to bring in a Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their immoveable property under seizure, to the injury of their Creditors.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Report on Small Causes Bill.

Mr. Morin, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

Bill relating to Appeals from the Court at St. Francis read the first time.

*Ordered*, That Mr. Gugy have leave to bring in a Bill to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of Saint Francis.

He accordingly presented the said Bill and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Bill relating to Commissions of Practitioners in the Law, read the first time.

*Ordered*, That Mr. Gugy have leave to bring in a Bill to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

Message to Council with Evidence, &c. on Chaudière Bridge Contractors relief Bill.

*Resolved*, That the Documents, Evidences, and Proofs upon which is founded the Bill, intituled, "An Act for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River Chaudière," be communicated to the Legislative Council by Message.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Message to the Legislative Council.

Petition of the Magistrates of Quebec, respecting the Cholera Morbus or other Contagious Diseases;

A Petition of the Justices of the Peace for the District of Quebec, residing in Quebec, was presented to the House by Mr. Young, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioners view with alarm the prospect of the introduction into this Province, at the opening of the navigation, of the Asiatic Cholera, which is committing such extensive ravages in the other Countries: That the Magistrates feel that they are destitute of the powers and of the funds necessary to enable them to adopt measures for arresting the progress of that or other Contagious Diseases

*Ordonné*, Que cette partie du Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du deuxième Décembre dernier, accompagnant les Comptes Publics, finis le dixième Octobre dernier, qui a rapport à certaines réclamations pour contingens, qui ont excédé l'appropriation pour divers services, au montant de sept cent sept livres trois schelings et quatre deniers encore dus, et au sujet desquels Son Excellence se repose sur la Chambre de pourvoir, et aussi l'Etat Numéro six des dits Comptes Publics, soient référés au dit Comité.

Message concernant les réserves du Clergé, considérées.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, relativement aux Réerves du Clergé, soit pris en considération dans un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Bill pour empêcher les Débiteurs de déteriorer leur propriété, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. Mondelet ait la permission d'introduire un Bill pour empêcher les Débiteurs de détériorer ou diminuer la valeur de leurs Propriétés immobilières, durant la saisie d'icelles, au préjudice de leurs Créditeurs.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Rapport sur le Bill pour la libération des Petites Causes.

M. Morin, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la Décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes Causes, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Bill relatif aux Appels de la Cour de St. François, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. Gugy ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de Saint François.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Bill relatif aux Commissions des Practiciens en Loi, lu la première fois.

*Ordonné*, Que M. Gugy ait la permission d'introduire un Bill pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées pour pouvoir exercer la pratique de la Loi.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Message au Conseil avec les Témoignages, &c. sur le Bill pour le secours des contracteurs du Pont de la Chaudière.

*Résolu*, Que les Documens, Témoignages et Preuves d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, "Acte pour le soulagement des Entrepreneurs qui ont érigé le Pont sur la Rivière Chaudière," soient communiqués par Message au Conseil Législatif.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Message au Conseil Législatif.

Pétition des Magistrats de Québec, au sujet du Cholera Morbus, ou autres maladies contagieuses;

Une Pétition des Juges de Paix pour le District de Québec, résidans à Québec, a été présentée à la Chambre par M. Young, laquelle a été reçue et lue, exposant: Que les Pétitionnaires voient avec alarme la perspective de l'introduction en cette Province, à l'ouverture de la Navigation, du Choléra Asiatique, lequel fait maintenant des ravages si considérables dans les autres Pays: Que les Magistrats se voient dénués d'autorité, et des Fonds qui seraient nécessaires pour les mettre en état d'adopter des mesures pour arrêter les progrès de cette maladie, ou d'autres maladies contagieuses,

Diseases should they be introduced: That the placing at their disposal a sum of money to be applied under powers to be bestowed by the Legislature, to the adoption of precautionary measures for preventing the diffusion or checking the progress of that or of other Contagious Diseases, should they unhappily appear in the City of Quebec, would prove a salutary measure; and praying that the case be taken into consideration, and such measure adopted therin as the House shall deem meet.

*Ordered,* That the said Petition be referred to the Special Committee to whom was referred the Accounts of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi.

A Petition of divers Merchants, Merchant Tailors, and others, of the Cities of Quebec and Montréal, was presented to the House by Mr. Neilson, and the same was received and read; setting forth: That by the Act of the fifty third, George the Third, chapter eleven, certain Goods mentioned therein are charged with a Duty of two and one half per cent, *ad valorem*: That the fifty fifth George the Third, Chapter two, amending the above Act, declares by the fourth Section thereof, "that Clothing and Apparel imported "into this Province for the private use of the owner "and importer, shall not be liable to the Duty of two "and one half per cent." imposed by the fifty third George the Third, Chapter eleven: That under the Section of the Act so recited, vast quantities of Clothing and Apparel have, during the years one thousand eight hundred and thirty and one thousand eight hundred and thirty one, been brought into this Province by persons carrying on the Trade of "Importers of "ready made Clothes," within it, the same having been shipped by Houses in Britain connected by Partnership or otherwise, with the persons so carrying on trade, and that the importations have been *bona fide* made, not by the parties who it was pretended had ordered the Clothing and Apparel, but the Partners or persons otherwise connected with the Houses in Britain, and acting as Agents, to the great damage of the Revenue, and the exceeding loss of the Petitioners, and others: That the Petitioners feel persuaded that although the letter of the Law is no doubt clearly open to the construction which has recently been placed upon it by the Officers of the Crown, it was never intended by the Legislature, under any circumstances, to grant to one class of Traders an advantage so decidedly unfair over the others: That the Petitioners think it not irrelevant to remark to the House the singular fact, that whilst the public generally are called upon under the Law, as now construed, to pay Duty on the unworked material, the made-up article should be exempted from Duty: That if Merchant Tailors, and others, residing in Great Britain, having Establishments in Canada, are permitted to carry on business by importing large quantities of Apparel and Clothing Duty free, as being for the private use of individuals, such practice must necessarily lead to fraud and evasion of Duty, and operate to the ruin of the Petitioners, and others, resident importers of the unworked material; and praying the House to take the case into consideration, and grant them relief, by subjecting Apparel and Clothing to a Duty of two and one half per cent, when imported under the circumstances above stated, or apply such other remedy as the House may see fit.

tagieuses, si elles venaient à y être introduites: Que ce serait une mesure salutaire, s'il était placé à leur disposition, une somme d'argent, laquelle, sous certaines dispositions de la Législature, serait employée à adopter des mesures de précautions pour empêcher la dissémination ou arrêter les progrès de cette maladie, ou d'autres maladies contagieuses, si malheureusement elles se déclareraient dans la Cité de Québec; et demandant que cet objet soit pris en considération, et qu'il soit adopté telles mesures à cet égard, que la Chambre jugera convenable.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit référée au Comité Spécial, auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi.

Une Pétition de divers Marchands, Marchands-Tailleurs, et autres, des Cités de Québec et de Montréal, a été présentée à la Chambre par M. Neilson, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que par l'Acte de la cinquante-troisième George Trois, Chapitre onze, certaines Marchandises, y mentionnées, sont assujetties à un droit de deux et demi pour cent, *ad valorem*: Que par l'Acte de la cinquante-cinquième George Trois, Chapitre deux, lequel amende l'Acte susdit, il est déclaré par la quatrième clause d'icelui, "que les Hardes et Habillemens "importés en cette Province pour l'usage privé de l'Importeur ou Propriétaire ne seront point sujets au droit "de deux et demi pour cent," imposé par la cinquante-troisième George Trois, Chapitre onze: Que sous l'autorité de la Clause ainsi récitée, de grandes quantités de Hardes et de Vêtemens ont été importés en cette Province, pendant les années mil-huit-cent-trente et mil-huit-cent-trente-et-un, par des personnes qui y font le Commerce "d'Importateurs de Hardes toutes faites," lesquelles ont été envoyées par des maisons dans la Grande-Bretagne, qui sont en société où autrement intéressées avec les personnes qui font le Commerce en question, et que les importations ont été faites de bonne foi, non pas par les parties que l'on a prétendu avoir des ordres pour ces Hardes et Habillemens, mais par les associés ou personnes qui avaient des relations avec les maisons dans la Grande-Bretagne, et agissant comme Agents, au grand dommage du Revenu et à la perte considérable des Pétitionnaires, et autres: Que les Pétitionnaires sont persuadés que quoique la lettre de la Loi soit sans doute susceptible de l'interprétation qui lui a été récemment donnée par les Avocats de la Couronne, l'intention de la Législature n'a jamais pu être, dans quelques circonstances que ce soit, d'accorder à une classe de commerçans un avantage aussi injuste au préjudice d'une autre classe: Que les Pétitionnaires pensent qu'il ne sera pas hors de propos de faire observer à la Chambre un fait assez singulier, en ce que tandis que le Public en général est obligé, en vertu de la Loi, telle qu'interprétée actuellement, de payer des droits sur les matériaux qui ne sont pas mis en œuvre, il se trouve que les articles mis en œuvre sont exempts de tous droits: Que si l'on permet aux Marchands-Tailleurs, et autres, résidans dans la Grande-Bretagne, qui ont des établissements en Canada, de faire des importations de grandes quantités de Hardes et Habillemens sans payer aucun droit, comme étant pour l'usage privé des individus, une semblable pratique conduira nécessairement à la fraude, et à faire échapper le paiement des droits, et causera la ruine des Pétitionnaires, et autres, qui résident en ce Pays, et qui sont Importeurs de matériaux qui n'ont pas été mis en œuvre; et priant la Chambre de prendre ce sujet en sa considération, et leur accorder quelque remède en assujettissant les Hardes et Habillemens à un droit de deux et demi pour cent, lorsqu'ils seront importés sous les circonstances ci-dessus mentionnées, ou de vouloir bien adopter quelqu'autre disposition, telle que la Chambre le jugera convenable.

Pétition pour  
un droit sur les  
Hardes impor-  
tées par les  
Marchands;

referred.

Montreal Harbour Bill read the first time.

*Ordered*, That the said Petition be referred to the Standing Committee of Trade.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Tuesday next.

Bill to continue certain Acts passed.

An engrossed Bill to continue for a limited time certain Acts therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Huot* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolutions on Education and Schools reported.

Mr. *Taylor*, from the Committee of the whole House on the First Report of the Standing Committee of Education and Schools, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds currency, be granted to His Majesty, to enable the Members of the Committee of Management of the *Montreal Récollet School Institution*, to maintain the said School.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to the Education Society of the District of *Three Rivers*, towards maintaining their School.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as a Donation, to aid the Infant School Society in *Montreal*, to maintain the said Institution.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty eight pounds eleven shillings and four pence currency, be granted to His Majesty, to indemnify *Ambroise Vinet dit Souligny*, for a sum advanced by him for building a School House.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to indemnify the Trustees of the Elementary Schools of the Parish of *Lavaltrie*, for a sum advanced by them for a School House.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to the Trustees of the British and Canadian Schools at *Montreul*, towards maintaining the said Schools.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty one pounds thirteen shillings and two pence currency, be granted to His Majesty, to enable the Trustees of the Elementary Schools of the Parish of *Beauport*, to pay half the cost of a School House built by them at the Establishment of Lake *Beauport*.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifteen pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to *Augustus Woolf*, late School Master.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Reverend Mr. *Girouard*, Founder of the College of *Saint Hyacinthe*, to maintain that Establishment.

10. *Resolved*,

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit référée au Comité permanent de Commerce.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte y mentionné, à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent, pour être employée à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*, et pour d'autres fins.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un tems limité, certains Actes y mentionnés, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Huot* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

M. *Taylor*, du Comité de toute la Chambre sur le Premier Rapport du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Soixante Livres courant, pour mettre les Membres du Comité de régie de l'Ecole des Récollets à *Montréal* en état de soutenir la dite Ecole.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour aider la Société d'Education du District des *Trois-Rivières*, à soutenir son Ecole.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, à titre de Don, pour aider la Société de l'Ecole pour le premier âge à *Montréal* à soutenir la dite Institution.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Trente-huit Livres onze schelings et quatre deniers courant, pour indemniser *Ambroise Vinet dit Souligny* d'une somme par lui déboursée pour la Bâtisse d'une Maison d'Ecole.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour indemniser les Syndics des Ecoles élémentaires de la Paroisse de *Lavaltrie* d'une somme par eux déboursée pour une Maison d'Ecole.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour aider les Syndics de l'Ecole Britannique et Canadienne à *Montréal* à soutenir la dite Ecole.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Vingt-et-une Livres treize schelings et deux deniers courant, pour mettre les Syndics des Ecoles élémentaires de la Paroisse de *Beauport* en état de payer la moitié du coût d'une Maison d'Ecole, par eux bâtie, à l'établissement du *Luc Beauport*.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quinze Livres courant, pour assister *Augustus Woolf*, ancien Maître d'Ecole.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour aider le Révérend Messire *Girouard*, Fondateur du Collège de *Saint Hyacinthe*, à soutenir cet Etablissement.

10. *Résolu*,

référée.

Bill concernant le Havre de *Montréal*, la première fois.

Bill pour continuer certains Actes, passé.

Résolutions relativement à l'Education et aux Ecoles, rapportées.

10. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Reverend Mr. *Mignault*, Founder of the College of *Chambly*, to maintain that Establishment.

11. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Reverend Mr. *Painchaud*, Founder of the College of *Sainte Anne de la Pocatière*, to maintain that Establishment.

12. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Trustees of the *Charleston Academy*, to maintain the said Academy.

13. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and sixty pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Trustees of the Seminary of *Stanstead*, to maintain the said Establishment.

14. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Education Society of *Berthier*, to maintain their School.

15. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Education Society of the District of *Quebec*, to maintain their School.

16. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the same Society to maintain the Female School lately established under their direction, under the management of a Society of Ladies.

17. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to the Committee of Management of the British and Canadian School at *Quebec*, for the following purposes: For the maintenance of the Boys' School, One hundred and fifty pounds currency; for the maintenance of the Girls' School, Fifty pounds currency; for the Master of the said British and Canadian School, Five pounds currency, for every Pupil (of whom the number shall not exceed ten,) whom he shall instruct and qualify for teaching and managing a School, according to the method and system followed by the said Master, after such Pupils shall have respectively undergone a public examination as to their said qualification.

18. Resolved, That it is the opinion, of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to *William Morris*, Teacher of the said British and Canadian School, towards publishing a Book of Arithmetic, Geometry and Bookkeeping, provided the Edition be struck at no less than one thousand Copies, and that the whole, substantially bound, be sold at a price which shall not exceed Two shillings currency, per Copy.

19. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to the Trustees of the School of *Saint Andrew* at *Quebec*, towards maintaining their School, during the present year.

20. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as a Gift to the Mechanics' Institute at *Quebec*, for the present year.

21. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to the Literary

10. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour aider le Révérend Messire *Mignault*, Fondateur du Collège de *Chambly*, à soutenir cet Etablissement.

11. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Quatre cens Livres courant, pour aider le Révérend Messire *Painchaud*, Fondateur du Collège de *Sainte Anne de la Pocatière*, à soutenir cet Etablissement.

12. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour aider les Syndics de l'Académie de *Charleston*, à soutenir la dite Académie.

13. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent soixante Livres courant, pour aider les Syndics du Séminaire de *Stanstead*, à soutenir cet Etablissement.

14. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour aider la Société d'Education de *Berthier*, à soutenir son Ecole.

15. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent trente Livres courant, pour aider la Société d'Education de *Québec*, à soutenir son Ecole.

16. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour aider la même Société à soutenir l'Ecole des Filles dernièrement établie sous leur direction, sous la régie d'une Société de Dames.

17. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cent cinquante Livres courant, pour aider le Comité de régie de l'Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*, dans les objets suivans, savoir: Pour le soutien de l'Ecole des Garçons, Cent cinquante Livres courant. Pour le soutien de l'Ecole des Filles, Cinquante Livres courant. Pour le Maître de la dite Ecole Britannique et Canadienne, Cinq Livres courant, pour chaque Ecolier (dont le nombre n'excèdera pas dix) qu'il instruira et rendra capable d'enseigner et de conduire une Ecole d'après la méthode et le système suivis par lui, après un examen public de leur qualification.

18. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour aider *William Morris*, Maître de la dite Ecole Britannique et Canadienne de *Québec*, à publier un Livre d'Arithmétique, de Géométrie et Tenue des Livres, pourvu que l'édition soit tirée à au moins mille Exemplaires, et que le tout se vende, solidement relié, à un prix qui n'excèdera pas Deux shelings courant, par Exemplaire.

19. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour aider aux Syndics de l'Ecole de *Saint André* à *Québec*, à soutenir leur Ecole durant la présente année.

20. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour assister l'Institution des Artisans à *Québec*, durant la présente année.

21. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour aider la Société Littéraire

Literary and Historical Society at Quebec, towards defraying the unavoidable expenses of the present year.

22. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to *Joseph Lancaster*, towards maintaining his School.

23. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to pay the said *Joseph Lancaster*, at the rate Five pounds for every individual (the number not exceeding ten,) whom he shall instruct and qualify for teaching and managing a School according to the method and system followed by him.

24. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to aid the Trustees of the School of *Saint Jacques* at *Montreal*, to maintain the School under their management.

25. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to the *Fabrique* of the Mission of *Sault-au-Récollet*, towards paying part of the cost of the School House erected by the said *Fabrique*, near the Church of the said Mission of *Sault-au-Récollet*.

26. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, as an aid to *Joseph François Perrault*, Esquire, towards maintaining his Boys' School and his Girls' School, the said sum to be equally divided between the said Schools.

27. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eleven pounds two shillings and two pence currency, be granted to His Majesty, as an aid to the Committee of Management of the National School at *Quebec*, towards maintaining the said School.

28. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to declare and provide that School Masters in the Parish of *Montreal*, out of the limits of the City, and in the *Banlieues* of *Quebec* and *Three Rivers*, being duly established under Trustees, are entitled to and ought to have the benefit of the Allowance in favour of the School Masters in the country parts of the Province.

29. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient to provide that the Fifty pounds allowed by the Act of the first year of *William the Fourth*, chapter seven, to each body of Trustees of the Parishes or Missions of *Saint Clément*, *Sainte Martine* and *Saint Timothée*, in the Seigniory of *Beauharnois*, be paid to each Body of Trustees of the said Parishes or Missions respectively, to be applied by them to aid in the payment of the building of one or more School Houses erected therein in the course of last year.

Ordered, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the twenty first of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously.

The twenty second of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided thereon:

Yea, 39.

Nays, 8.

So it was carried in the Affirmative.

The twenty third of the said Resolutions being again

téraire et Historique de *Québec*, à subvenir aux Dépenses de l'année courante.

22. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent Livres courant, pour aider à *Joseph Lancaster*, à soutenir son Ecole.

23. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour payer le dit *Joseph Lancaster*, sur le pied de Cinq Livres courant, pour chaque personne (dont le nombre n'excédera pas dix) qu'il instruira et rendra capable d'enseigner et de conduire une Ecole d'après la méthode et le système suivis par lui.

24. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Deux cens Livres courant, pour aider les Syndics de l'Ecole de *Saint Jacques* à *Montréal*, à soutenir l'Ecole sous leur régie.

25. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cinquante Livres courant, pour aider la *Fabrique* de la Mission du *Sault-au-Récollet*, à payer partie du coût de la Maison d'Ecole érigée par la dite *Fabrique* près de l'Eglise de la dite Mission du *Sault-au-Récollets*.

26. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent cinquante Livres courant, pour aider *Joseph François Perrault*, Ecuyer, à soutenir son Ecole de Garçons et son Ecole de Filles, la dite somme à être également partagée entre les deux dites Ecoles.

27. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas Cent onze Livres deux shelings et deux deniers courant, pour aider le Comité de régie de l'Ecole Nationale à *Québec*, à soutenir la dite Ecole.

28. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédié de déclarer et pourvoir que les Maîtres d'Ecoles dans la Paroisse de *Montreal*, hors des limites de la Cité, et dans les Banlieues de *Québec* et des *Trois-Rivières*, dûment établis sous des Syndics, ont droit à et devraient avoir l'avantage des allocations faites en faveur des Maîtres d'Ecoles dans les Campagnes de la Province.

29. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il est expédié de pourvoir à ce que les Cinquante Livres courant, accordées par l'Acte de la première année de *Guillaume Quatre*, Chapitre sept, à chaque Corps de Syndics des Paroisses ou Missions de *Saint Clément*, *Ste. Martine* et *Saint Timothée*, dans la Seigneurie de *Beauharnois*, soient payées à chaque corps de Syndics des dites Paroisses ou Missions respectivement, pour être par eux employées à aider au paiement de l'érection d'une ou de plusieurs Maisons d'Ecole qui y auraient été érigées dans le cours de l'année dernière.

Ordonné, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la vingt-et-unième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau; et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La vingt-deuxième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 39.

Contre, 8.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La vingt-troisième des dites Résolutions ayant été lue

again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 35.

Nays, 9.

So it was carried in the Affirmative.

The twenty fourth to the twenty ninth and last of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon, they were agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Petition of the Members of the Emigrant Society of Montreal, with an Instruction to the said Committee, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and are as followeth:—

1. *Resolved*, That it is expedient to levy a Tonnage Duty on each Vessel arriving at the Port of Quebec with Passengers.

2. *Resolved*, That a Duty of Three pence currency, per ton, be levied on each Vessel having one Passenger for every four tons of the said Vessel per Register.

3. *Resolved*, That a Duty of Eight pence currency, per ton, be levied on each Vessel having two Passengers for every four tons of the said Vessel per Register.

4. *Resolved*, That a Duty of One shilling and three pence currency, per ton, be levied on each Vessel having three Passengers for every four tons of the said Vessel per Register.

5. *Resolved*, That a Duty of Two shillings and six pence currency, per ton, be levied on each Vessel having four Passengers for every four tons of the said Vessel per Register.

6. *Resolved*, That a Duty of Five shillings currency, per ton, be levied on each Vessel having more than four Passengers for every four tons of the said Vessel per Register.

7. *Resolved*, That two children, each under the age of fourteen years, or three children, each under the age of seven years, or one child under the age of twelve months with its mother, shall in all cases be reckoned as one person only.

8. *Resolved*, That the monies so levied be applied in the following manner, to wit: one fourth to the Quebec Emigrant Hospital; one fourth to the Corporation of the Montreal General Hospital; one fourth to the Quebec Emigrant Society, and one fourth to the Montreal Emigrant Society.

*Ordered*, That Mr. De Witt have leave to bring in a Bill to establish a Fund for the relief of sick and destitute Emigrants.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

A Bill to appropriate a certain sum of money towards the completion of the new Custom House at Quebec, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 35.

Contre, 9.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La vingt-quatrième jusqu'à la vingt-neuvième et dernière des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

M. Rémi Séraphin Bourdages, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition des Membres de la Société des Emigrés de Montréal, avec une Instruction au dit Comité, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'il est expédié de lever un Droit de Tonnage sur chaque Vaisseau qui arrivera au Port de Québec avec des Passagers.

2. *Résolu*, Qu'un Droit de trois deniers courant, par tonneau, soit levé sur chaque Vaisseau qui aura un Passager pour chaque quatre tonneaux que contiendra le dit Vaisseau par sa feuille.

3. *Résolu*, Qu'un Droit de huit deniers courant, par tonneaux, soit levé sur chaque Vaisseau qui aura deux Passagers pour chaque quatre tonneaux que contiendra le dit Vaisseau par sa feuille.

4. *Résolu*, Qu'un Droit d'un scheling et trois deniers courant, par tonneau, soit levé sur chaque Vaisseau qui aura trois Passagers pour chaque quatre tonneaux que contiendra le dit Vaisseau par sa feuille.

5. *Résolu*, Qu'un Droit de deux schelings et six deniers courant, par tonneau, soit levé sur chaque Vaisseau qui aura quatre Passagers, pour chaque quatre tonneaux que contiendra le dit Vaisseau par sa feuille.

6. *Résolu*, Qu'un Droit de cinq schelings courant, par Tonneau soit levé sur chaque Vaisseau qui aura plus de quatre Passagers pour chaque quatre Tonneaux, que contiendra le dit Vaisseau par sa feuille.

7. *Résolu*, Que deux Enfants, chacun au-dessous de l'âge de quatorze ans, ou trois enfants, chacun au-dessous de l'âge de sept ans, ou un enfant au-dessous de douze mois avec sa mère, seront, dans tous les cas comptés pour une seule personne.

8. *Résolu*, Que les Deniers ainsi levés soient employés de la manière suivante, savoir : Un quart pour l'Hôpital des Emigrés de Québec; un quart pour la Corporation de l'Hôpital-Général de Montréal; un quart pour la Société de l'Emigration de Québec, et un quart pour la Société de l'Emigration de Montréal.

*Ordonné*, Que M. De Witt ait la permission d'introduire un Bill pour établir un Fonds pour le soulagement des Emigrés malades et indigens.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, à l'effet de parachever le nouveau Bureau des Douanes à Québec, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Résolutions sur  
la Pétition des  
Emigrés de  
Montréal, rap-  
portées.

Resolutions on  
Montreal Emi-  
grant Society  
Petition re-  
ported.

Emigrant Fund  
Bill read the  
first time.

New Custom  
House (Que-  
bec) Bill, read  
second time.

engrossed.

Bill pour établir  
un Fonds pour  
les Emigrés, la  
première fois.

Bill pour la  
nouvelle  
Douane à Qué-  
bec, lu la se-  
conde fois.

grossoyé.

Copyrights  
Bill read the  
second time ;  
referred.

Consideration  
of First Report  
of Committee of  
Grievances de-  
ferred.

Committee on  
Canada Ten-  
ures Act.

A Bill for the protection of Copyrights, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Standing Committee of Education and Schools, to report thereon with all convenient speed.

The Order of the day for the House in Committee to take into consideration the First Report of the Standing Committee of Grievances on the Petition of *Bartholomew Conrad Augustus Gugy*, Esquire, against the Honorable Judge *Kerr*, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Wednesday next.

The Order of the day for the House in Committee to consider the expediency of repealing in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's Subjects in this Province, the right given to them by the ancient Laws of obtaining possession, without purchase, of sufficient portions of un-conceded Wild Lands, from the Crown à Titre de Fief and Seigneurie, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence theron, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Quirouet* took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. *Quirouet* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Then, on Motion of Mr. *Neilson*, seconded by Mr. *Louis Bourdages*,  
The House adjourned.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour protéger la Propriété littéraire, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour prendre en considération le Premier Rapport du Comité permanent des Grievs, sur la Pétition de *Bartholomew Conrad Augustus Gugy*, Ecuyer, contre l'Honorable Juge *Kerr*, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à Mercredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, communément appelé l'Acte des Tenures du Canada, ou d'adopter telles dispositions Législatives qui paraîtraient les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les Sujets de Sa Majesté, en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois d'obtenir la possession sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des Terres non concédées et incultes tenues de la Couronne, à Titre de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition des les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Quirouet* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Quirouet* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Alors, sur Motion de M. *Neilson*, secondé par M. *Louis Bourdages*,  
La Chambre s'est adjournée.

Saturday, 28th January 1832.

Letter and Pa-  
per from the  
Honble. D. B.  
Viger.

Appendix (A.)

Internal Com-  
munications :—  
Report of Com-  
missioners pre-  
sented.

Report on  
Militia Act.

**M**r. Speaker laid before the House a Letter and Paper by him received from the Honorable *Denis Benjamin Viger*, named to proceed to England, and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of the Imperial Parliament.

The said Letter and Paper forms part of the Appendix (A.) at the end of this Volume.

Mr. *JWright* presented to the House the Report of one of the Commissioners for opening a Road from *Grenville* to *Hull*, in the County of *Ottawa*.

For the said Report, see Appendix (E.) at the end of this Volume.

Mr. *Panet*, from the Special Committee appointed to enquire what amendments are necessary to be made to the Militia Act, with power to report by Bill or otherwise, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, considering the advanced stage of the present Session, are of opinion that it is expedient to continue the said Act, without amendments, until the first day of May one thousand eight hundred and thirty four.

Mr.

**M**l'Orateur a mis devant la Chambre une Lettre et Papier qu'il a reçus de l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, nommé pour se rendre en Angleterre, et y appuyer les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial.

La dite Lettre et Papier, font partie de l'Appendice (A.) à la fin de ce Volume.

M. *JWright* a présenté à la Chambre le Rapport d'un des Commissaires pour ouvrir un Chemin depuis *Grenville* jusqu'à *Hull*, dans le Comté d'*Ottawa*.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (E.) à la fin de ce Volume.

M. *Panet*, du Comité Spécial nommé pour s'enquérir quels amendemens il y a à faire à l'Acte de Milice, avec pouvoir de faire rapport par Bill ou autrement, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité voyant que la Session est avancée, est d'avis qu'il est expédient de continuer le dit Acte, sans amendment, jusqu'au premier Mai mil-huit-cent-trente-quatre.

M.

Militia Bill read  
the first time.

Mr. *Panet* then presented to the House, a Bill to continue for a limited time, an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof," and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Monday next.

Militia Courts of Enquiry Bill  
read the first time.

*Ordered*, That Mr. *Panet* have leave to bring in a Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Wednesday next.

Fifth Report of Committee of Trade.

Mr. *Leslie*, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Fifth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee after hearing a variety of Evidence on the subject of the Petition of the Merchants of Quebec composing the Committee of Trade, have, upon mature deliberation, resolved to recommend the repeal of the Duties on Molasses imported by the Acts thirty fifth *George the Third*, chapter nine, and fifty fifth *George the Third*, chapter three, and on Coffee by the Act thirty fifth *George the Third*, chapter nine.

Although the sum derived from these Duties in One thousand eight hundred and thirty one, amounted to Three thousand two hundred and thirty pounds three shillings, yet it is not probable that the future Revenue from these articles will experience any material diminution, as the increased importation will render more productive the Duties leviable under the Acts of the Imperial Parliament.

Your Committee do not recommend any alteration in the Duties on Salt and Sugars, as they do not conceive it would have any effect on the consumption of these articles, the prices of which are so very low, that the Tax is not at all felt by the consumer.

Your Committee would also suggest the expediency of reducing the Duties on Tobacco, as the only means of putting a stop to an illicit Trade in that article, which is carried on to a great extent. They would advise that the Duty on Leaf Tobacco, imposed by the Act thirty fifth *George the Third*, chapter nine, should be reduced to three farthings per pound, and on Manufactured Tobacco, (except Snuff), by Act forty first *George the Third*, chapter fourteen, to one penny half penny per pound.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Second Report of Committee of Privileges.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Standing Committee of Privileges and Elections, to whom was recommitted the First Report of the said Committee on Mr. *Lafontaine's* Motion of the thirtieth December last, "that as a Member of the Committee of Grievances, he has a right to be present and to vote at all the deliberations thereof, and that he cannot, under any circumstances, be deprived of that right by the Members of the said Committee," with an Instruction to search for Precedents applicable to the case, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee to whom was referred their First Report made to the House on the third of January instant, with an Instruction to search for Precedents applicable to the case mentioned in the said Report, have agreed to the following Report on that subject :

Your

VOL.—41.

M. *Panet* a alors présenté à la Chambre un Bill pour continuer, pour un temps limité, un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à la Défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle," lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

*Ordonné*, Que M. *Panet* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice, en certains cas.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mercredi prochain.

M. *Leslie*, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après avoir entendu diverses personnes sur le sujet de la Pétition des Marchands de Québec, qui composent le Comité de Commerce, a résolu, après mûre délibération, de recommander l'abolition des Droits sur la Mélasse, imposés par les Actes trente-cinquième *George Trois*, chapitre trois, et sur le Café, par l'Acte trente-cinquième *George Trois*, chapitre neuf.

Quoique la somme provenant de ces Droits est montée en mil-huit-cent-trente-et-un, à trois mille deux cent trente livres trois schelings, il n'est pas probable cependant que le Revenu que produisent ces articles, éprouve par la suite aucune diminution considérable, attendu que l'augmentation de l'importation rendra plus productifs les Droits qui se prélevent en vertu des Actes du Parlement Impérial.

Votre Comité ne recommande aucune altération dans les Droits sur le Sel, et sur les Sucres, vu qu'il ne croit pas que cela puisse avoir quelque effet sur la consommation de ces articles, le prix étant si bas que le consommateur ne sent nullement la taxe.

Votre Comité suggérerait aussi qu'il serait expédié de réduire les Droits sur le Tabac, comme étant le seul moyen de mettre fin au Commerce illicite qui se fait en grand dans cette Branche. Il recommanderait de réduire le Droit du Tabac en feuilles, imposé par l'Acte de la trente-cinquième *George Trois*, chapitre neuf, à trois Farthings par livre, et à un denier et demi par livre, celui du Tabac manufacturé, (le Tabac en poudre excepté) imposé par l'Acte de la quarante-et-unième *George Trois*, chapitre quatorze.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. *Louis Bourdages*, du Comité permanent de Privileges et Elections, auquel a été référé de nouveau le Premier Rapport du dit Comité sur la Motion de M. *Lafontaine*, du trentième Décembre dernier, "Que, comme Membre du Comité des Grievances, il a le droit d'assister à toutes les délibérations, et d'y voter, et qu'il ne peut être privé de ce droit par les Membres du dit Comité dans aucune occasion," avec une Instruction de chercher des précédents applicables au cas, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, auquel a été renvoyé son premier Rapport, fait à la Chambre le trois Janvier courant, avec instruction de chercher des précédents applicables au cas mentionné en le dit Rapport, est convenu du Rapport suivant à ce sujet.

Votre

N<sup>o</sup> 4

Second Rapport du Comité de Privilege.

Your Committee proceeding to examine and deliberate upon the subject matter referred to them, began with referring to *Hatsell's* Precedents of proceedings in the House of Commons, and found the subject of the reference of Your Honorable House fully treated under the 12th chapter of that Work, on Questions, "where 'Members are interested.' The general result of the Precedents collected by Mr. *Hatsell*, so far as the Question under consideration is concerned, is stated by him in the following words :

"The Rule laid down in the two first instances, is "not, in many cases, sufficiently observed, it was "always attended to in questions relative to the Seat of "the Member, on the hearing of controverted Elections, "and has been strictly observed in cases of very "great moment. But in matters of lesser importance, "yet where the private interest of the Member has "been essentially concerned, it has been entirely ne- "glected, contrary not only to the Laws of decency, "but of justice; and it would be for the honor of the "House of Commons, if this Rule, which, 170 years "ago, was agreeable to former order and precedent "in like cases," was revived and established."

Besides the cases referred to by Mr. *Hatsell*, Your Committee find in the Commons Journals the two following Precedents :

"The Committee then preparing to deliberate, and "the Room being cleared, and Mr. *Barwell* insisting "upon his privilege as a Member of the House, of "being present during the debate, the Committee "observed to Mr. *Barwell*, that the matter proposed "to be debated concerned the method to be pursued "by the Committee upon the answers given by him; "and that Mr. *Barwell* being the party concerned in "that debate, they thought he had no right to be pre- "sent during the debate; and Mr. *Barwell* still per- "sisting in his right to be present during the debate, "two of the Members of the Committee attended the "Speaker for his opinion thereupon, who being re- "turned, reported to the Committee that the opinion "of the Speaker was, that Mr. *Barwell* had no right "to insist upon being present during the debate, "whereupon Mr. *Barwell* withdrew."

"On the 17th January 1711, after the examination "into Mr. *Walpole's* conduct, and before any question "proposed, he was heard; and a doubt arising "whether he ought to withdraw," before a question stated, "on any debate had of the matter relating to him, "the Journals of the 16th February 1693, and of the "15th February 1710, were read, and thereupon Mr. "Walpole withdrew, before any debate had, or ques- "tion proposed. So did Mr. *Knight*, on the 4th of "January, and Mr. *Dunscombe*, on the 25th January, "1697, and Sir *Richard Steele*, on the 18th March, "1713, and Mr. *Mortlock*, on the 18th May, 1786."

The Chairman of the Committee called their attention particularly to the following passages in Mr. *Hat- sell's* Work :

"On the 16th February 1697, a debate arising "upon a question relating to Mr. *Montague*, then "Chancellor of the Exchequer, and a question put, "That he do withdraw," it passed in the negative."\*

\* "But note *Sheppard's* case, and proceeding against "him and his two sons, by Sir *Edward Seymour*. "The House being informed, &c. he was heard and "withdrew before question, (put 13th February 1700,) "and accordingly, on the 5th and 11th May 1809, Mr.

"Perceval

Votre Comité, en procédant à l'examen et à la délibération du sujet qui lui a été renvoyé, a commencé en premier lieu par avoir recours aux précédents de *Hatsell*, sur les procédures qui ont lieu dans la Chambre des Communes, et il a trouvé que le sujet du renvoi de votre Honorable Chambre était amplement traité au douzième chapitre de cet ouvrage, sur les questions "dans lesquelles les Membres se trouvent intéressés." Le résultat général des Procédures que M. *Hatsell* a rassemblées, en autant qu'elles ont rapport à la question, se trouve rapporté par lui dans les termes suivants :

"La règle établie dans les deux premiers précédents n'est pas suffisamment observée dans bien des cas, on s'y est toujours conformé dans les questions relatives aux sièges des Membres, lors des Enquêtes, sur des Elections contestées, et on l'a observée bien strictement dans des affaires d'une grande importance, mais dans celle d'une importance mineure, lors même que les intérêts privés des membres se sont trouvés essentiellement concernés, elle a été entièrement négligée, ce qui est contraire non seulement aux règles de la convenance, mais aussi à la justice, et il serait de l'honneur de la Chambre des Communes que cette règle, qui, il y a 170 ans, était conforme aux ci-devant ordres et précédents, en semblables cas, fut remise en vigueur et rétablie."

A part des cas auxquels M. *Hatsell* réfère, votre Comité trouve dans les Journaux des Communes les deux précédents qui suivent :

"Le Comité ayant alors proposé d'aller en délibéré, et l'appartement ayant été vidé, et M. *Barwell*, insistant sur le privilège qu'il avait comme Membre de la Chambre des Communes d'être présent durant les débats, le Comité a observé à M. *Barwell* que la matière qui devait être soumise aux débats avait rapport à la méthode que devait adopter le Comité sur les réponses qu'il avait données; et que M. *Barwell* se trouvant la partie intéressée dans ces débats, le Comité croyait qu'il n'avait pas le droit de se trouver présent durant les débats; et M. *Barwell* persistant toujours dans son droit d'être présent pendant les débats, deux des membres du Comité se sont rendus vers M. l'Orateur, pour avoir son avis sur ce sujet; et, étant de retour, ils ont fait rapport au Comité, que M. l'Orateur était d'opinion que M. *Barwell* n'avait aucun droit d'insister à demeurer présent durant les débats; sur quoi M. *Barwell* s'est retiré.

"Le 17 Janvier 1711, après l'Enquête sur la conduite de M. *Walpole*, et avant qu'aucune question eut été proposée, il fut entendu, et s'étant élevé un doute, savoir, s'il devait se retirer avant qu'il fût proposé une question, ou lorsqu'il s'éleverait des débats sur le sujet qui le concerne, il fut fait lecture des Journaux du 16 Février 1693, et du 15 Février 1710. Surquoi, M. *Walpole* se retira, avant qu'aucun débat eût eu lieu ou qu'il eût été proposé aucune question. C'est ainsi que firent M. *Knight*, le 4 Janvier, et M. *Dunscombe*, le 25 Janvier, 1697, et Sir *Richard Steele*, le 18 Mars 1713, et M. *Mortlock*, le 18 Mai 1786."

Le Président du Comité a appelé l'attention particulière du Comité aux passages suivants, qui se trouvent dans l'ouvrage de *Hatsell*.

"Le 16 Février 1697, des débats se sont élevés sur une question relativement à M. *Montague*, alors Chancelier de l'Echiquier, et la question ayant été mise "Qu'il eût à se retirer," elle a passé dans la négative.\*

\* "Mais remarquez le cas de *Sheppard*, et la procédure qui eut lieu contre lui et ses deux fils, de la part de Sir *Edward Seymour*. Il fut entendu et se rebiffa avant la question, (mise le 13 Février 1700) et en conséquence les 5 et 11 Mai 1809, M.

"Perceval

"*Perceval* and Lord *Castlereagh* were heard, and withdrew after Mr. *Madocks* had informed the House of the matter against them, and before the question put for hearing the matter of the charge at the Bar."

"On the motion that was made on the 18th February, 1740, to address the King to remove Sir *Robert Walpole*, it appears from the debate that Sir *Robert* was present, and spoke, and that he did not withdraw."

The Chairman of the Committee also called their attention to the Standing Rules and Regulations of Your Honorable House, under the head "Members," article III. which is as follows.:

"That every Member who shall be present when a question is put preparatory to a division, shall vote for or against the same, unless the House shall excuse him, or unless he be personally interested in the question, in which case he shall not vote."

Upon the whole subject the following Questions were then submitted to Your Committee, and their opinion taken upon each, respectively, as follows, that is to say :

First. Ought Mr. *Lafontaine* to be considered as interested in what regards his personal character in the proceedings that have been had before the Committee of Grievances, on the complaint by him brought against Mr. *Green* ?

Yes, unanimously.

Secondly. Whether the Member for the County of *Terrebonne*, being personally interested, had a right to be present at the deliberations of the Committee of Grievances sitting on his Complaint, of which Committee he was a Member ?

Yea, 1; Nays, 9.

Thirdly. Whether the said Member for the County of *Terrebonne*, being personally interested as aforesaid, had a right to Vote as a Member of the Committee of Grievances on the complaint by him brought against the said Mr. *Green* ?

No, unanimously.

In conclusion, Your Committee is of opinion that where the Member of any Committee has an interest in the subject matter referred to such Committee, he ought, neither to Vote, nor to be present at the deliberation of the Committee upon such matters so referred to them; and accordingly the Committee to whom was referred the aforesaid Petition and complaint of Mr. *Lafontaine*, did, in the opinion of Your Committee, rightly in requesting Mr. *Lafontaine* to withdraw during their deliberations.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Wednesday next.

Mr. *Stuart* moved, seconded by Mr. *Lee*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, to enquire whether it would not be expedient to cause to be made from and out of the Public Funds, a Canal from the *Lake of the Two Mountains* to the foot of the Current *Saint Mary*.

The House divided on the Question :

Nays, 23.

Nays, 19.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, Accordingly.

*Ordered*, That four Members be added to the Special Committee to whom was referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of *Grenville*, and its augmentation, *Chatham* and *Wentworth*, praying for a subdivision of the County of the *Two Mountains*, in the room of absent Members.

*Ordered*, That Mr. *Baker*, Mr. *Girouard*, Mr. *Masson*, and Mr. *Languedoc*, be added to the said Committee.

"*Perceval* et Lord *Castlereagh* furent entendus, et se retirèrent après que M. *Madocks* eut informé la Chambre du sujet de plainte porté contre eux, et avant que la question eût été mise, "pour entendre le sujet de la plainte, à la Barre."

"Sur la motion faite le 13 Février 1740, pour une adresse au Roi, afin de destituer Sir *Robert Walpole*, il paraît, d'après les débats, que Sir *Robert* était présent, et parla, et qu'il ne s'est pas retiré."

Le Président du Comité les a aussi priés de faire attention aux Règles et Règlemens permanens de votre Honorable Chambre, sous le mot "Membres," Article III., comme suit :

"Que tout membre présent, quand on pose une question pour une division de la Chambre, doit voter pour ou contre, à moins que la Chambre ne l'excuse, ou qu'il ne soit personnellement intéressé dans la question, auquel cas, il ne doit pas voter."

Sur le tout, les questions suivantes ont été alors soumises à votre Comité, et sur chacune d'elles respectivement, son opinion a été prise comme suit, savoir :

Premièrement. M. *Lafontaine*, doit-il être considéré comme personne intéressée dans ce qui regarde son caractère personnel, rapport aux procédures qui ont eu lieu devant le Comité des Grieves sur la plainte qu'il a portée contre M. *Green*.

Oui, unanimement.

Deuxièmement.—Le Membre pour le Comté de *Terrebonne*, se trouvant personnellement intéressé, a-t-il le droit d'être présent aux délibérations du Comité des Grieves siégeant sur sa plainte, duquel Comité il était un des Membres ?

Pour, 1; Contre, 9.

Troisièmement.—Le dit Membre pour le Comté de *Terrebonne*, se trouvant personnellement intéressé, comme susdit, a-t-il le droit de voter comme Membre du Comité des Grieves sur la plainte par lui portée contre le dit M. *Green* ?

Non, unanimement.

En conclusion, votre Comité est d'opinion que, dans les cas où un Membre de quelque Comité se trouve avoir un intérêt dans la matière renvoyée à ce Comité, il ne devrait ni voter ni être présent aux délibérations du Comité sur les matières à lui ainsi renvoyées ; et, en conséquence, le Comité auquel a été renvoyée la Pétition susdite, et la plainte de M. *Lafontaine*, a, dans l'opinion de votre Comité, agi correctement, en invitant M. *Lafontaine* à se retirer lors de ses délibérations.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

M. *Stuart* a proposé, secondé par M. *Lee*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, de s'enquérir, s'il ne serait pas expédition de faire construire à même les Fonds publics, un Canal, depuis le *Lac des Deux Montagnes* jusqu'au pied du Courant *Sainte Marie*.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 23.

Contre, 19.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et *Ordonné*, En conséquence.

*Ordonné*, Que quatre Membres soient ajoutés au Comité Spécial, auquel a été référée la Pétition des Townships de *Grenville*, et son augmentation, *Chatham* et *Wentworth*, demandant une subdivision du Comté du *Lac des Deux Montagnes*, en remplacement de Membres absents.

*Ordonné*, Que M. *Baker*, M. *Girouard*, M. *Masson* et M. *Languedoc* soient ajoutés au dit Comité.

Instruction au Comité sur les Chemins et les Améliorations publiques.

Membres ajoutés à un Comité.

First Report of  
Committee of  
Agriculture.

Mr. Archambeault, from the Standing Committee of Agriculture, presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, after having heard *Eucher Dion* on the prayer of his Petition referred to them on the twenty eighth November last, and taken Evidence in support thereof, have come to the determination not to recommend any grant of public monies for the objects mentioned in the said Petition.

Your Committee have also, in obedience to the Order of Reference of the twenty sixth November last, considered the amendments which are necessary to be made to the Act of the 10th and 11th *George IV.* cap. 1, and prepared a Bill in conformity thereto, which they now report to Your Honorable House.

Mr. Archambeault then presented to the House a Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide more effectually for the remedy of divers abuses prejudicial to Agriculture, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time on Friday next.

Agriculture Bill  
read the first  
time :

Committee ap-  
pointed on Jour-  
nals of last Ses-  
sion.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to enquire and report into the causes which have delayed the printing and delivery of the Journals of the last Session, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Gugy, Mr. Viger, Mr. Solicitor General, Mr. Girouard, and Mr. Duval do compose the said Committee.

Report on Ice  
Bridge Bill.

Mr. Stuart, from the Special Committee to whom was referred the Bill to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by *John Le Breton*, and for remunerating him in the event of his success therein, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

Bill committed;

Mr. Stuart moved, seconded by Mr. Dionne, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House divided on the Question :

Yea, 25.

Nay, 20.

So it was carried in the Affirmative, and

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

considered.

Mr. Pierre Elzéar Taschereau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

reported ;

Mr. Speaker resumed the Chair ;

engrossed.

And Mr. Pierre Elzéar Taschereau reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

Mr. Stuart moved, seconded by Mr. Pierre Elzéar Taschereau, That the said Bill be engrossed.

The House divided on the Question :

Yea, 28.

Nay, 17.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, Accordingly.

Fish and Oil  
Inspection Bill  
passed.

An engrossed Bill to revive and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Thibaudeau do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An

Premier Rap-  
port du Comité  
d'Agriculture.

M. Archambeault, du Comité permanent d'Agriculture, a présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après avoir entendu *Eucher Dion* sur la demande de sa Pétition à lui référée le vingt-huitième Novembre dernier, et pris des témoignages au soutien d'icelle, en est venu à la détermination de ne recommander aucun octroi de Deniers publics pour les objets mentionnés dans la dite Pétition.

Votre Comité a aussi, en conformité à l'Ordre de référence du vingt-sixième Novembre dernier, considéré les amendemens qu'il est nécessaire de faire à l'Acte des 10e et 11e *George Quatre Chapitre 1*, et préparé un Bill en conformité à iceux, dont il fait maintenant rapport à votre Honorable Chambre.

M. Archambeault a alors présenté à la Chambre un Bill pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour faire des dispositions plus efficaces pour remédier à divers abus préjudiciables à l'Agriculture, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

Bill d'Agricul-  
ture, lu la pre-  
mière fois.

*Résolu*, Qu'un Comité de cinq Membres soit nommé pour s'enquérir et faire rapport des Causes qui ont retardé l'impression et livraison des Journaux de la dernière Session, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Gugy, M. Viger, M. le Solliciteur Général, M. Girouard et M. Duval composent le dit Comité.

Comité nommé  
relativement  
aux Journaux  
de la dernière  
Session.

M. Stuart, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour affecter certaines sommes d'argent pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace depuis Québec jusqu'au rivage du côté du Sud, en la manière proposée par *John Le Breton*, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens ; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

M. Stuart a proposé, secondé par M. Dionne, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

Le dit Bill et  
Rapport sont  
référés ;

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 25.

Contre, 20.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Elzéar Taschereau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Pierre Elzéar Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement ; et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

M. Stuart a proposé, secondé par M. Pierre Elzéar Taschereau, Que le dit Bill soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 28.

Contre, 17.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Ordonné*, En conséquence.

Le dit Bill est  
grossoyé.

Un Bill grossoyé pour établir et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Thibaudeau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour l'ins-  
pection du  
Poisson et de  
l'Huile, pa-

Un

Bill to facilitate  
the issuing of  
certain Writs  
passed.

An engrossed Bill to facilitate the issuing of Writs of *Saisie Gagerie*, *Saisie Révendication* and *Saisie Arrêt*, after Judgment, and to provide for the summoning of Absentees, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Morin do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House to consider the expediency of repealing in whole or in part, the Act passed in the Parliament of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, commonly called the Tenures Act, or adopting such Legislative provision as may appear best calculated to secure to all His Majesty's subjects in this Province, the right given to them by the Ancient Laws, of obtaining possession without purchase, of sufficient portions of unconceded wild Lands held from the Crown *à titre de Fief* and *Seigneurie*, at the accustomed rates and dues, on condition of cultivation and residence thereon, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House; and are as followeth :

1. *Resolved*, That by the Laws of *Canada*, guaranteed to the Inhabitants of this Province by the Capitulations of One thousand seven hundred and sixty, the Act of the British Parliament of the fourteenth *George the Third*, Chapter eighty three, and the Constitutional Act of the thirty first *George the Third*, Chapter thirty one, they had a right to grants of sufficient portions of wild Lands held from the Crown *à titre de Fief*, subject to the customary dues, and on condition of cultivation and residence.

2. *Resolved*, That the Commutation of these Lands into the Tenure of free and common Soccage, under the Act passed in the Parliament of the United Kingdom in the sixth year of the Reign of His Majesty *George the Fourth*, Chapter fifty nine, deprives them of this right, and vests the said Lands in the Seignior to dispose of them on such terms and conditions as he thinks fit, at the same time subjecting those who may settle thereon to Laws with which the great majority of the People of the Province are unacquainted, utterly unsuitable to their circumstances, and repugnant to their feelings and usages.

3. *Resolved*, That the provisions of the said Law for the said Commutation, are unjust, and contrary to the established rights of the Inhabitants of this Province, to the extension of settlement, and to the general prosperity.

4. *Resolved*, That it is expedient to repeal so much of the Acts passed in the Parliament of the United Kingdom, of the third *George the Fourth*, Chapter one hundred and nineteen, and sixth *George the Fourth*, Chapter fifty nine, as provides for the Commutation of Lands held *à titre de Fief* and *à titre de Cens* in this Province, to be held in free and common Soccage, subject to the Laws of *England*.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to repeal so much of two certain Acts therein mentioned, made and passed in the Parliament of the United Kingdom of *Great Britain* and *Ireland*, as authorizes the Commutation of the Tenure of Lands held *à titre de Fief* and *à titre de Cens* in this Province, into the Tenure of free and common Soccage.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

A Bill to amend a certain part of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty seven, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient

Un Bill grossoyé pour faciliter l'émanation des Ordres de *Saisie-Gagerie*, *Saisie-Revendication* et *Saisie-Arrêt sur Jugement*, et pour pourvoir à la manière d'assigner les absents, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Morin porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

bill pour faciliter l'émanation de certains Writs, passé.

Résolutions sur l'Acte des Tenures du Canada, rapportées.

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre pour considérer s'il est expédié d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, communément appelé l'Acte des Tenures du *Canada*, ou d'adopter telles dispositions Législatives qui paraîtront les mieux adaptées, afin d'assurer à tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province, le droit que leur donnent les anciennes Lois, d'obtenir la possession, sans être tenus d'acquérir des étendues suffisantes des Terres non concédées et incultes tenues de la Couronne, à titre de Fief et Seigneurie, aux droits et redevances accoutumés, à condition de les mettre en culture et de leurs résidences sur icelles, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre; et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Que par les Lois du *Canada*, garanties aux Habitans de cette Province par les Capitulations de mil-sept-cent-soixante, l'Acte du Parlement Britannique de la quatorzième *George Trois*, Chapitre quatre-vingt-trois, et l'Acte Constitutionnel de la trente-et-unième *George Trois*, Chapitre trente-et-un, ils avaient droit à des Concessions d'étendues suffisantes de Terres incultes, tenues de la Couronne à titre de Fief, sujettes aux droits accoutumés, et à condition de les mettre en culture et d'y tenir feu et lieu.

2. *Résolu*, Que le changement de Tenure de ces Terres en celle de Franc et Commun Soccage, par l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni, dans la sixième année du Règne de Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre cinquante-neuf, les prive de ce Droit, et saisit le Seigneur de ces Terres, pour en disposer à tels termes et sous telles conditions qu'il lui plaît, assujettissant en même temps ceux qui pourraient s'y établir, à des Lois auxquelles la grande majorité des Habitans de cette Province sont étrangers, qui ne s'accordent nullement avec leurs circonstances et qui répugnent à leurs idées et à leurs usages.

3. *Résolu*, Que les dispositions de la Loi susdite, à l'égard de ce changement, sont injustes, et contraires aux droits établis des Habitans de cette Province, à l'augmentation des Etablissements et à la prospérité générale.

4. *Résolu*, Qu'il est expédié d'abroger les parties des Actes passés dans le Parlement du Royaume-Uni, des troisième *George Quatre*, Chapitre cent dix-neuf, et sixième *George Quatre*, Chapitre cinquante-neuf, qui pourvoient à la communication de Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens en cette Province, pour être tenues en Franc et Commun Soccage, sujettes aux Lois d'*Angleterre*.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour révoquer deux certains Actes y mentionnés, faits et passés dans le Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et *d'Irlande*, en tant qu'il autorise le changement de la Tenure des terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens en cette Province en la Tenure de Franc et Commun Soccage.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

bill pour révoquer les Actes des Tenures du Canada, la première fois.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui amende certaine partie de l'Ordonnance de mil-six-cent-soixante-sept, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence

bill pour amender l'Ordonnance 1667, la seconde fois.

venient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Morin, Mr. Viger, Mr. Duval, Mr. Stuart, and Mr. Solicitor General do compose the said Committee.

Religious Congregations Bill  
read the second time;

committed.

Order on Missiskoui Election  
discharged.

A Bill to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House, on Monday next.

The Order of the day for taking into consideration the motives and reasons alleged in the Petition of *Ephraim Knight*, and others, against the Election of *Ralph Taylor*, Esquire, the Sitting Member for the County of *Missiskoui*, and also the Evidence taken before the Commissioners appointed by this House, and other proceedings, in order to try and determine on the merits of the said Petition, and for hearing Counsel on the part of the Petitioners, and of the Sitting Member, at the Bar of this House, if they see fit, being read ;

*Ordered*, That the said Order of the day be discharged.

Committee on  
Montreal Trinity  
House Incorporation  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee ; and after some time spent therin,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Viger reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Committee on  
Board of Audit  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Solicitor General took the Chair of the Committee.

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down as followeth :—

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Bureau, Cazeau, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Gugy, Huot, Lagucux, Larue, Leslie, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Quesnel, Raymond, Solicitor General, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele and Young.

And at Midnight, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum, until Monday next.

gence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Morin, M. Viger, M. Duval, M. Stuart et M. le Solliciteur-Général composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour révoquer un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et pour faire d'autres dispositions législatives au lieu d'icelui, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

Bill en faveur  
des Congrégations  
Religieuses, lu la seconde  
fois,

Ordre sur l'Election de Missiskoui, déclaré.

L'Ordre du jour, pour prendre en considération les motifs et raisons allégués dans la Pétition d'*Ephraim Knight*, et autres, contre l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, Membre siégeant pour le Comté de *Missiskoui*, et aussi le Témoignage pris devant les Commissaires nommés par cette Chambre, et autres procédés, afin de juger et déterminer alors sur les mérites de la dite Pétition, et pour entendre à la Barre de la Chambre les Conseils de la part des Pétitionnaires et de la part du Membre siégeant, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait passé le Bill et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. le Solliciteur-Général a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Bureau, Cazeau, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Gugy, Huot, Lagucux, Larue, Leslie, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Quesnel, Raymond, le Solliciteur-Général, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele et Young.

Et à Minuit, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum, à Lundi prochain.

Comité sur le  
Bill pour l'incorpo-  
ration de la  
Maison de la  
Trinité à Mon-  
tréal.

Comité sur le  
Bill pour un  
Bureau d'Audi-  
tion.

Monday, 30th January, 1832.

Report on Ju-  
dication Bill.

**M**r. Quesnel, from the Standing Committee of Courts of Justice, reported that the Committee had gone through the Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the administration of Justice in the different parts thereof, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

**Ordered**, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Thursday next.

Champlain Rail  
Road Bill passed.

An engrossed Bill for making a Rail Road from Lake Champlain to the River Saint Lawrence, was read for the third time.

Mr. Leslie moved to resolve, seconded by Mr. Heney, That the Bill do pass.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baileaux, Baker, Blanchard, Boissonnault, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Courteau, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Girouard, Goodhue, Heney, Heriot, Languedoc, Larue, Latrière, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Wright and Wurtele. (40.)

Nays,

Messieurs Louis Bourdages, Deschamps, Huot, Trudel, and Viger, (5.)

So it was carried in the Affirmative, and

**Resolved**, Accordingly.

**Ordered**, That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Land Surveyors  
Bill passed.

An engrossed Bill to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors, and the admeasurement of Lands, was read for the third time.

**Resolved**, That the Bill do pass.

**Ordered**, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

New Custom  
House, (Que-  
bec,) Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money towards the completion of the New Custom House at Quebec, was read for the third time.

**Resolved**, That the Bill do pass.

**Ordered**, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill relating to  
Lods et Ventes  
due to the King,  
passed.

An engrossed Bill for the relief of persons holding of His Majesty, en Roture, immoveable Property in the Suburbs of Quebec, upon which Lods et Ventes or mutation Fines are due, was read for the third time.

**Resolved**, That the Bill do pass.

**Ordered**, That Mr. Lee do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Report on  
County Court  
Houses and  
Gaols Bill,

Mr. Morin, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

**Ordered**, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Thursday next.

The Bill to be  
Printed.

**Ordered**, That the said Bill, as amended, be printed for the use of the Members of this House.

The

Lundi, 30 Janvier 1832.

Rapport sur le  
Bill de Judica-  
ture.

**M**me Quesnel, du Comité permanent des Cours de Justice, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, avec plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

**Ordonné**, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Bill pour le  
Chemin à Lisses  
de Champlain,  
passé.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent, a été lu pour la troisième fois.

**M**. Leslie a proposé de résoudre, secondé par M. Heney, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baileaux, Baker, Blanchard, Boissonnault, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Clouet, Courteau, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Girouard, Goodhue, Heney, Heriot, Languedoc, Larue, Latrière, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Wright et Wurtele. (40.)

Contre,

Messieurs Louis Bourdages, Deschamps, Huot, Trudel et Viger (5.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

**Résolu**, En conséquence.

**Ordonné**, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill concernant  
les Arpenteurs,  
passé.

Un Bill grossoyé pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pourvoir à de plus amples Règlements concernant les Arpenteurs et la Mesure des Terres, a été lu pour la troisième fois.

**Résolu**, Que le Bill passe.

**Ordonné**, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour la  
nouvelle Dou-  
ane à Québec,  
passé.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent, à l'effet de parachever le nouveau Bureau des Douanes à Québec, a été lu pour la troisième fois.

**Résolu**, Que le Bill passe.

**Ordonné**, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill concernant  
les Lods et  
Ventes due au  
Roi, passé.

Un Bill grossoyé pour le soulagement des personnes qui tiennent de Sa Majesté en Roture dans les Faubourgs de Québec, des Terres ou Immeubles sur lesquels il est dû des Lods et Ventes, a été lu pour la troisième fois.

**Résolu**, Que le Bill passe.

**Ordonné**, Que M. Lee porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Rapport sur le  
Bill pour des  
Cours de Jus-  
tice et Prisons  
de Comtés.

**M**. Morin, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

**Ordonné**, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Le dit Bill à  
être imprimé.

**Ordonné**, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

L'Hono-

Message from His Excellency.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency; which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth:

**AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.**

Expenses of the Civil Government.

The Governor in Chief transmits herewith to the House of Assembly an Account of certain indispensable Expenses of the Civil Government of Lower Canada, incurred during the years one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one.

An explanation of the circumstances under which these expenses were incurred, will be found in the column of Remarks, opposite to each separate item, and the Governor in Chief recommends to the House of Assembly to make provision for the liquidation of the same.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 30th January, 1832.

ACCOUNT of certain indispensable expenses of the Civil Government of Lower Canada incurred during the years 1830 and 1831, for which a Supply is required.

SERVICE.	Amount Sterling.	EXPLANATION.
William Lampson, for conveying Witnesses and Prisoners from Wamontachingue to Three Rivers in 1830.	£29 9 6	This service was performed under the authority of Government, in a case of trial for murder.
Philip Burns, High Constable at Three Rivers, for Police services, being the excess of his account for those services up to 10th October, 1830, above the provision made therefore.	15 5 3	This balance is established on the audit of the account.
William McCrae, Collector of the Customs at St. John's for expenses incurred in remitting the monies collected by him in 1830 and 1831, to the Receiver General.	28 16 3	This amount appears to have been actually disbursed by the Collector for the service stated.
Dominick Daly, Provincial Secretary, for expenses incurred for extra assistance required in his office.	45 0 0	This expenditure was absolutely necessary in forwarding the public business in these offices, the duties of which are considerably increased of latter years.
Joseph Cary, Inspector General of Public Accounts for the same service.	38 12 6	
F. Vassal de Monviel, Adjutant General of Militia, for the same service.	10 5 2	
John Bignell, Postmaster at Quebec, for Postages for the Office of the Adjutant General of Militia, in the quarter ending 5th July and 10th October, 1831.	73 10 7	These expenses are over and above the sum provided for the contingencies of the office of the Adjutant General of Militia by Act 1 Will. 4, c. 44.
Lewis Guy, Sheriff of the District of Montreal, a balance due to him on his contingent Accounts for 1831.	16 13 7	This is the amount of an item in the Sheriff's account to 10th April 1831, which was suspended on the audit of that account, but an explanation being given, was subsequently allowed, and is exclusive of the balance stated to be due to the Sheriff in the account of the civil expenditure for the year 1831.
Carried forward,	£388 19 3	

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

**AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.**

Messages de Son Excellence.

Le Gouverneur-en-Chef transmet ci-joint à la Chambre d'Assemblée, un Etat de certaines Dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Bas-Canada, encourues pendant les années 1830 et 1831.

Dépenses du Gouvernement Civil.

Dans la Colonne des Remarques, vis-à-vis de chaque Item séparé, se trouve une explication des circonstances sous lesquelles ces Dépenses ont été encourues, et le Gouverneur-en-Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de pourvoir au paiement d'icelles.

Château Saint Louis,  
Québec, 30 Janvier 1832.

COMPTE de certaines Dépenses indispensables du Gouvernement Civil du Bas-Canada, encourues pendant les années 1830 et 1831, auquel on demande qu'il soit pourvu.

SERVICE.	Montant Sterling.	EXPLICATION.
William Lampson pour transport de Témoins et Prisonniers de Wamontachingue aux Trois-Rivières, en 1830.	29 9 6	Ce service a été rendu sous l'autorité du Gouvernement dans le cas d'un Procès pour Meurtre.
Philip Burns, Haut Constable des Trois-Rivières, pour services de Police, étant l'ex-cédant de son Compte pour ces services, jusqu'au 10 Octobre 1830, en sus de l'allocation pour cet objet.	15 5 3	Cette balance est établie sur l'audition du Compte.
William McCrae, Collecteur des Douanes à Saint Jean, pour Dépenses encourues dans la remise des Deniers perçus par lui en 1830 et 1831, au Receveur-Général.	28 16 3	Ce montant paraît avoir été dépensé par le Collecteur pour le service mentionné.
Dominick Daly, Secrétaire Provincial, pour dépenses encourues pour assistance extra-ordinaire requise dans son Bureau.	45 0 0	Cette dépense a été absolument nécessaire pour l'expédition des affaires publiques dans ces Bureaux, dont les devoirs se sont considérablement accrues depuis quelques années.
F. Vassal de Monviel, Adjudant-Général de la Milice, pour le même service.	38 12 6	
John Bignell, Maître de Poste à Québec, pour port pour le Bureau de l'Adjudant-Général de la Milice, pendant les Trimestres finissant le 5 Juillet et le 10 Octobre 1831.	10 5 2	
Fisher & Kemble, balance de leur Compte, pour Impressions et Papeterie fournies au Bureau de l'Adjudant-Général de la Milice, jusqu'au 10 Octobre 1831.	73 10 7	Ces dépenses sont hors et en sus de la somme allouée pour les contingences du Bureau de l'Adjudant-Général de la Milice, par l'Acte 1er, Guillaume IV, chap. 44.
Lewis Guy, Shérif du District de Montréal, balance à lui due sur ses Comptes de contingences pour 1831.	16 13 7	Ceci est le montant d'un Item dans le Compte du Shérif jusqu'au 10 Avril 1831, lequel a été suspendu lors de l'audition de ce Compte, mais après certaines explications a été ensuite alloué, et en sus de la balance rapportée, être due au Shérif dans le Compte des dépenses civiles pour l'année 1831.
Carried forward,	£388 19 3	

SERVICE.	Amount Sterling.	EXPLANATION.	SERVICE.	Montant Sterling.	EXPLICATION.
Brought forward, Green and Perrault, Clerks of the Peace at Quebec, being the excess of their Accounts for Contingencies and Police services over and above the provision made for these services for 1831.	£388 19 3		Green & Perrault, Greffiers de la Paix, à Québec, étant l'excédant de leur Compte de contingences et services de Police, en sus de l'appropriation faite pour ces services pour 1831.	95 16 8	Ceci est la balance établie dans l'audition des Comptes.
Michel Landry, Account for Fees as Crier of the Quarter Sessions at Quebec.	9 0 11	This is the balance established on the audit of the accounts. This charge has hitherto been paid out of the grant for Police services, which is not sufficient for the purpose this year.	Michel Landry, Compte d'Honoraires comme Huissier Crieur aux Sessions de Trimestre.	9 11 0	Cette dépense a été jusqu'ici payée à même l'allocation pour services de Police, laquelle n'est pas suffisante cette année pour ce service.
Mathew Jack, for services performed in the Examination and Audit of the Public Accounts during the past year.	100 0 0		Matthew Jack, pour services rendus dans l'examen et audition des Comptes Publics, pendant l'année dernière.	100 0 0	Ces dépenses ont été autorisées par un Rapport du Conseil, comme étant nécessaires à la formation du Papier-Terrier, et ont été actuellement encourues.
The Inspector-General of the King's Domain, Contingent Expenses on the formation of the Papier Terrier in 1828, 1829 and 1830, £128 8 7	140 8 0	These expenses were authorized by a Report of Council as necessary in the formation of the Papier Terrier, and have been actually incurred.	L'Inspecteur-Général des Domaines du Roi, dépenses contingentes dans la formation d'un Papier Terrier, en 1828, 1829 et 1830, £128 8 7 Ditto en 1831, 11 19 5	140 8 0	
C. R. Ogden, Esquire, Solicitor-General, amount of his Contingent Accounts as Solicitor-General for services performed between 11th October, 1830, and 10th October 1831.	1040 0 8	These accounts are yet to be subjected to inspection and audit. In closing the accounts for the year 1830, this sum remained unexpended of the grant for Circuits,—applications have since been made for the amount.	C. R. Ogden, Ecuyer, Solliciteur-Général, montant de son Compte de contingences comme Solliciteur-Général, pour services rendus entre le 11 Octobre 1830 et le 10 Octobre 1831.	1040 0 8	Ces Comptes sont encore à passer à l'inspection et audition.
For Circuit allowances still due to some of the Judges of the Court of King's Bench for Circuits performed in the year 1830.	100 0 0	Pour allowances de Tournées encore dues à quelques-uns des Juges de la Cour du Banc du Roi pour les tournées faites dans l'année 1830.	100 0 0	Dans la clôture des Comptes de l'année 1830, cette somme restait à dépenser sur l'allocation des Tournées. Il a été fait application depuis pour ce montant.	
Total Sterling,	£1874 5 6		Total Sterling,	£1874 5 6	

Quebec, 27th January, 1832.

JOSEPH CARY,  
Insp. Genl. Pub. Prov. Accounts.

*Ordered*, That the said Message and accompanying Account, be referred to the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of Lower Canada, for the year one thousand eight hundred and thirty two.

Mr. Thibaudéau, from the Special Committee to whom was referred the Bill to continue for a limited time and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to consider the expediency of amending an Act passed in the first year of His Majesty's Reign, relating to Tavern Keepers.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Létourneau reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient to amend the Act passed in the first year of His Majesty's Reign, Chapter nine, intituled, "An Act to amend and continue for a limited time, a certain Act passed in

Quebec, 27 Janvier 1832.

JOSEPH CARY,  
Insp. Génl. Comptes Pub. Prov.

*Ordonné*, Que le dit Message et le Compte qui l'accompagne, soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du Bas-Canada pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne.

M. Thibaudéau, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour continuer, pour un temps limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de Gaspé, a fait rapport que ce Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier,

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

*Résolu*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour considérer s'il serait expédié d'amender un Acte passé dans la Première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire; Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquel le Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre; et elle est comme suit:

*Résolu*, Qu'il est expédié d'amender l'Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, chapitre neuf, intitulé "Acte pour amender et continuer, pour un temps limité, un certain Acte passé dans la

Le Message  
référé.Rapport sur le  
Bill de Judica-  
ture de Gaspé.Comité sur  
l'Aste des Au-  
bergistes, 1ère.  
Guillaume IV,  
chap. 9.Résolution rap-  
portée.

"the ninth year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to regulate persons who keep Houses of Public Entertainment, and retail Spirituous Liquors, and for other purposes."

*Ordered*, That Mr. *Huot* have leave to bring in a Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Friday next.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, to enquire into the expediency of causing to be made a Navigable Canal from the *Coteau du Lac* and *Lake St. Francis* to the *Lake of the Two Mountains*.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, to enquire into and report upon the expediency of extending the Lower Town of *Quebec*, on the line of the bank at the mouth of the River *Saint Charles*.

*Ordered*, That it be an Instruction to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, to enquire into the expediency of establishing Wooden Railways in this Province, and to report upon the most efficacious method to promote the same.

Instructions to  
Committee on  
Roads and public  
Improvements.

Montreal Trinity House Incorporation Bill reported;

engrossed.

Militia Bill  
read the second  
time;

committed;

considered;

reported;

engrossed.

Committee on  
Board of Audit  
Bill.

Mr. *Viger*, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to continue for a limited time, an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof," was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Dionne* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;  
And Mr. *Dionne* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Rémi Séraphin Bourdages* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;  
And Mr. *Rémi Séraphin Bourdages* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

" neuvième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte qui fait des Règlements ultérieurs pour les personnes qui tiennent des Maisons d'Entretien Public, et qui détaillent des Liqueurs fortes, et pour d'autres objets."

*Ordonné*, Que M. *Huot* ait la permission d'introduire un Bill pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Vendredi prochain.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, de s'enquérir s'il est expédié de faire construire un Canal Navigable depuis le *Côteau du Lac*, et le Lac *Saint François*, jusqu'au *Lac des Deux Montagnes*.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, de s'enquérir et faire rapport sur la convenance d'étendre la Basse-Ville de *Québec* sur la ligne du Rivage, à l'embouchure de la Rivière *Saint Charles*.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, de s'enquérir s'il est expédié d'établir des Chemins à Lisses en bois dans cette Province, et de faire rapport sur les moyens les plus efficaces d'y parvenir.

M. *Viger*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle," a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dionne* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Dionne* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Rémi Séraphin Bourdages* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Rémi Séraphin Bourdages* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Instructions au  
Comité des  
Chemins et des  
Améliorations  
publiques:

Bill pour l'in-  
corporation de  
la Maison de la  
Trinité à Mon-  
tréal, rapporté.

Bill de Milice,  
lu la seconde  
fois.

référé.

rapporté.

Comité sur le  
Bill pour un  
Bureau d'Audi-  
tion.

Committee on  
Receiver Gener-  
al's Regulation  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate the Office of Receiver General of this Province, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
Proposed Civil  
List deferred.

The Order of the day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, and proposed Civil List accompanying the same, being read ;

Mr. Panet moved, seconded by Mr. Pierre Elzéar Taschereau, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

Mr. Rémi Séraphin Bourdages moved in amendment, seconded by Mr. Dessaulles, That the following words be added to the said Motion : "and that it be then "the first Order of the day."

The House divided on the Question of amendment :

Nays, 37.

Yea, 9.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Ordered*, Accordingly.

Committee on  
Act 4. Geo. IV.  
cap. 5.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of considering the expediency of repealing so much of the Act passed in the fourth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, Chapter three, intituled, "An Act to authorize the erecting of a Common Gaol in the Inferior District of Saint Francis, and for providing the means of defraying the expenses thereof, and for other purposes," as provides for the raising, levying and collecting the several sums upon Process issuing out of the Court of the said Inferior District, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Laterrière took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Laterrière reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

Small Causes.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make provision for such trial, being read ;

Several Members having retired, the names of those present were taken down as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Girouard, Goodhue, Gugy, Heney, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Taylor, Thibaudieu, Trudel, Viger, and Wright.

And at a quarter past nine o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday,

Comité sur le  
Bill pour régler  
l'Office du Re-  
ceveur-Général.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'Office du Receveur-Général de cette Province, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur la  
Liste Civile  
proposée, remis.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et la Liste Civile proposé qui l'accompagne, ayant été lu ;

M. Panet a proposé, secondé par M. Pierre Elzéar Taschereau, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

M. Rémi Séraphin Bourdages a proposé en amendement, secondé par M. Dessaulles, Que les mots suivans soient ajoutés à la dite Motion : "et qu'il soit alors le "premier Ordre du jour."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 37.

Contre, 9.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qui amendée, elle a été unanimement adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

Comité sur  
l'Acte 4e. Geo.  
IV, chap. 5.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédient d'abroger la partie de l'Acte passé dans la quatorzième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, chapitre trois, intitulé, "Acte pour autoriser l'érection d'une Prison Commune dans le District Inférieur de Saint François, et pour pourvoir aux moyens d'en défrayer les dépenses, et pour d'autres objets," qui pourvoit à la perception, levée et collection des différentes sommes sur Ordres émanés de la Cour du dit District Inférieur, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Laterrière a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Laterrière a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Petites Causes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu ;

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,  
Messieurs Amiot, Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Bureau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Girouard, Goodhue, Gugy, Heney, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Taylor, Thibaudieu, Trudel, Viger, and Wright.

Et à neuf heures et un quart du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Mardi,

Tuesday, 31st January, 1832.

Lachine Canal  
Bill read the  
first time.

**ORDERED**, That Mr. *Leslie* have leave to bring in a Bill to revive and amend and continue for a limited time, two certain Acts therin mentioned, relating to the *Lachine Canal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Message from  
the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:—

Mr. Speaker,

The Council  
have agreed to

Charitable In-  
stitutions Bill.

A. Bourgault's  
Bridge Bill.

Bill relating to  
the Judges.

Female Pen-  
itentiary Bill.

Canada History  
Bill.

J. T. Drolet's  
Bridge Bill.

Montreal City  
Bank Bill with  
amendments.

Savings Banks  
Bill with  
amendments.

Associate  
Synod of Scot-  
land Registers  
Bill.

The Council  
have passed:  
Registry Office  
Bill.

31st January.

31 Janvier.

A. 1832.

Mardi, 31 Janvier 1832.

**ORDONNE**, Que M. *Leslie* ait la permission d'introduire un Bill pour remettre en force et amender et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés relativement au Canal de *Lachine*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie :

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans Le Conseil a concours aux

"Acte pour appropier certaines sommes d'argent y Bill relatif à des  
mentionnées, au soutien de certaines Institutions de Institutions de  
Charité, et pour d'autres fins."

"Acte pour autoriser André Bourgault dit Lacroix, Bill du Pont  
à bâti un Pont de Péage sur la Branche Nord de la d'André Bour-  
gault." gault.

"Acte pour rendre les Juges en cette Province in- Bill relatif aux  
habiles à siéger ou voter dans les Conseils Exécutif et Juges;

"Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

"Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme Bill en faveur  
d'argent, comme aide à l'Institution pour les Filles des Filles re-  
penties."

"Acte pour appropier une certaine somme d'argent, Bill relatif à  
pour obtenir des Documens historiques concernant l' Histoire du  
les premiers tems du Canada."

"Acte pour autoriser Joseph Toussaint Drolet, à Bill du Pont de  
exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la J. T. Drolet.  
Branche Sud de la Rivière Yamaska."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée:

"Acte pour incorporer certaines personnes y men- Bill pour la  
tionnées, sous le nom de "Banque de la Cité."

"Acte pour encourager l'établissement de Banques Bill pour des  
d'Epargnes en cette Province."

"Acte pour permettre aux Ministres régulièrement Bill accordant  
ordonnés du Synode associé d'Ecosse, de tenir des Ré- des Régistres  
gistres authentiques, conformément à la Loi."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé un Bill intitulé, "Acte Le Conseil a  
pour étendre la période limitée par un Acte passé dans passé un Bill  
la première année du Règne de Sa Majesté, Chapitre pour des au-  
trois, pour l'enregistrement de certains Actes ou reaux d'En-  
Contrats ou Instruments par écrit mentionnés au dit registrement."

Et ensuite il s'est retiré.

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:

"An Act to incorporate certain persons therin mentioned, under the name of "The City Bank."

"An Act to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province."

"An Act to enable regularly Ordained Ministers of the Associate Synod of Scotland, to keep Registers authenticated in due form of Law."

And also,

The Legislative Council have passed a Bill, intituled, "An Act to extend the period limited by an Act passed in the first year of His Majesty's Reign, chapter the third, for enregistering certain Acts or Deeds in Law, or Instruments in writing, therein mentioned," to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

An

Un

Registry Offices  
Bill read the  
first time.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to extend the period limited by an Act passed in the first year of His Majesty's Reign, chapter the third, for enregistering certain Acts or Deeds in Law, or Instruments in writing therein mentioned," was read for the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:

*Press 2. Line 30.*—After "thereof," insert "according to such Rules, Orders and Regulations as shall have been or shall be established for that purpose as aforesaid."

*Press 4. Line 30.*—Leave out "deposition," and insert "disposition."

*42.*—After "effects," insert "Books, Papers."

*Press 5. Line 1.*—After "effects," insert "Books, Papers."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

An engrossed Bill to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King *George* the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to amend the Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King *George* the Third, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges."

*Ordered*, That Mr. *Neilson* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to continue for a limited time an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof," was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Panet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker two Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

**AYLMER,**  
**GOUVERNEUR-EN-CHEF.**

The Governor in Chief transmits the following Documents to the House of Assembly, viz:

Copy of a Report from the Master and Wardens of the Trinity House at Quebec, relative to the necessary quantity

VOL.—41.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour étendre la période limitée par un Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, Chapitre trois, pour l'enregistrement de certains Actes ou Contrats ou Instrumens par écrit mentionnés au dit Acte," a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes en cette Province," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit:

*Feuille 2. Ligne 20e.*—Rayez "toujours," et insérez "aussi."

*28e.*—Après "d'iceux," et insérez "conformément à telles Règles, Ordres et Règlements qui auront été ou seront établis à cet effet comme susdit."

*Feuille 5, Ligne 2e.*—Après "Effets," insérez "Livres de Compte, Papiers."

*7e.*—Après "Effets," insérez "Livres de Compte, Papiers."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

Un Bill grossoyé pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George* Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets, et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts."

*Ordonné*, Que M. *Neilson* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de Feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à la Défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle," a été lu pour troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Panet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, deux Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence ; lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et ils sont comme suit.

**AYLMER,**  
**GOUVERNEUR-EN-CHEF.**

Le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre les Document suivants, savoir :

Copie d'un Rapport du Maître et des Syndics de la Maison de la Trinité à Québec, relatif à la quantité nécessaire

Depôts de Provisions et Ste. Anne and Pointe des Monts, and Petitions of M. Legarde and R. N. Lindsay.

bill pour des bureaux d'Enregistrement la première fois.

Amendemens au Bill pour des banques d'épargnes, considérés et adoptés.

bill concernant les Lois des Chemins, passé.

bill de Milice, passé.

Deux messages de Son Excellence.

Depôts de Provisions à Ste. Anne et à la Pointe des Monts, et Petitions de M. Legarde et N. R. Lindsay.

338 2 Will. IV. 31st January.

quantity and value of Provisions proposed to be deposited at the Dépôts at *Sainte Anne* and at *Pointe des Monts*.

Copy of a Petition from *Martin Legassée*, Keeper of the Provision Dépôt at *Sainte Anne*, soliciting a Salary for the year one thousand eight hundred and thirty-one, and that the Dépôt may be continued, accompanied with Copy of a Letter from the Registrar of the Trinity House on the subject.

Also, Copy of an application from Mr. *Robert Noël Lindsay*, Keeper of the Light House on *Green Island*, for reimbursement of the sum of Fifteen pounds, being the value of Provisions furnished by him, and the injury sustained by his property in affording relief to the distressed Passengers and Crew of the Brig *Acadia*, totally wrecked near the Light House, together with Copies of Certificates in support thereto.

And the Governor in Chief recommends to the House of Assembly to take these subjects into their favorable consideration.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 31st January, 1832.

(Copie.)

To His Excellency *Matthew, Lord Aylmer*, C. K. B.  
Captain General and Governor in Chief in and  
over the Province of *Lower Canada*, &c. &c.

The Petition of *Martin Legassée*, Keeper of the Dépôt of Provisions at *Cap Chat*, Humbly sheweth:—

That in October 1829, your Petitioner was appointed as Keeper of the Dépôt for Provisions established at the small Settlement situated at the River *Sainte Anne*, below *Cap Chat*, in virtue of the Provincial Act of Parliament of the 9th *George IV.* chapter 23,

That, although by the said Act, the said Dépôt was only established for one year, your Petitioner, nevertheless continued to perform that duty, as well by having charge of the Provisions, as by giving aid to the Seamen who are in the habit of landing at that place, which he could not refuse affording to such as were really in distress, (having even supplied them from his own stock of provisions, and out of his own pocket,) whilst, by reason of the expiration of the period fixed by the said Act for its duration, he cannot receive any Salary for the present year.

That the motives which induced the Legislature to establish the said Dépôt, have, since the period of its formation, become more urgent, from the increase in the number of the Vessels and of the Emigrants that repair to the Port of *Quebec*; and, on two occasions, during the course of the present year, a number of Emigrants would undoubtedly have died of starvation, without the succours they obtained from the said Dépôt.

Wherefore your Petitioner humbly prays that Your Excellency will be pleased to take his present Petition into consideration, and have the goodness to grant to him for the present year, the same Salary which he enjoyed during the last, as well as to recommend the continuance of the said Establishment for the future.

And your Petitioner will ever pray,

(Signed,) MARTIN LEGASSEE.

Quebec, 15th September, 1831.

(A true Copy.)

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

31 Janvier. A. 1832.

nécessaire et à la valeur des Provisions qu'on se propose de déposer aux Dépôts de la Rivière *Sainte Anne* et de la *Pointe des Monts*:

Copie d'une Pétition de *Martin Legassée*, Gardien du Dépôt de Provisions à *Sainte Anne*, demandant un Salaire pour l'année mil-huit-cent-trente-et-un, et que le Dépôt soit continué, accompagnée de la Copie d'une Lettre du Régistraire de la Maison de la Trinité sur le sujet.

Aussi Copie d'une application de M. *Robert Noël Lindsay*, Gardien du Phare de l'*Île-Verte*, demandant le remboursement de la somme de Quinze Livres, étant la valeur de Provisions par lui fournies et des dommages soufferts par lui dans ses biens, pour donner des secours aux Passagers et à l'Equipage en détresse du Brick *Acadia*, totalement naufragé près du Phare, avec ensemble Copies de certificats à l'appui de sa réclamation.

Et le Gouverneur-en Chef recommande à la Chambre d'Assemblée de prendre ces sujets en sa considération favorable.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 31 Janvier 1832.

(Copie.)

A Son Excellence *Matthew Lord Aylmer*, C. C. B.  
Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef en et pour  
la Province du *Bas-Canada*, etc., etc.

La Pétition de *Martin Legassé*, Gardien du Dépôt de Provisions au *Cap-Chat*, Expose humblement;

Qu'en Octobre 1829, votre Pétitionnaire a été nommé Gardien du Dépôt de Vivres, formé au petit établissement situé à la Rivière *Sainte Anne*, au-dessous du *Cap-Chat*, en vertu de l'Acte du Parlement de cette Province de la 9e. *Geo. IV.*, Chapitre 23.

Que quoique par le dit Acte, le dit Dépôt n'ait été formé que pour une année, néanmoins votre Pétitionnaire a continué dans ce service; tant par le soin qu'il a eu des Provisions que parce que les Marins ayant l'habitude de débarquer en cet endroit, il n'a pu refuser des secours (qu'il a donnés même sur ses propres provisions et à même ses Deniers) à ceux qui étaient vraiment en détresse, tandis que par l'expiration du terme fixé par le dit Acte, il ne peut recevoir aucun salaire pour la présente année.

Que les raisons qui ont induit la Législature à former le dit Dépôt sont, depuis le temps où il a été établi, devenues plus urgentes, vu l'augmentation dans le nombre des Vaisseaux et des Emigrés qui viennent au Port de *Québec* et dans deux occasions durant le cours de la présente année, sans l'assistance qu'ils ont trouvée au dit Dépôt, un nombre d'Emigrés auraient indubitablement péri de faim.

Pourquoi, votre Pétitionnaire supplie humblement Votre Excellence de vouloir bien prendre sa présente Requête en votre considération, et de vouloir bien lui accorder, pour la présente année, le même salaire qu'il a eu durant la dernière, et de vouloir bien recommander la continuation du dit Dépôt pour l'avenir.

Et ne cessera de prier.

(Signé) MARTIN LEGASSEE.

Québec, 15 Septembre 1831.

Pour vraie Copie.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie)

2 Will. IV. 31st January.

(Copy.)

Castle Saint Lewis,  
Quebec, 29th October, 1831.

Gentlemen,

I am directed by His Excellency the Governor in Chief, to refer to you the enclosed Petition from *Martin Legassée*, Keeper of the Provision Depôt at *Sainte Anne's* River, soliciting a Salary for the year 1831, and that the said Depôt may be continued; and to request that you will state, for His Lordship's information, whether you consider the continuance of this Depôt to be expedient and necessary.

The Petition is requested to be returned.

I have the honor to be, &c. &c.

(Signed,) H. CRAIG,  
Secretary,

The Master and Wardens  
of the Trinity House, Quebec.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

Trinity House,  
Quebec, 22nd November, 1831.

Sir,

I am directed by the Trinity House to acknowledge the receipt of your Letter of the 29th October last, referring the Petition of *Martin Legassée*, Keeper of the Provision Depôt at *Sainte Anne's*, and I have the honor to acquaint you, that the Board consider the continuance of this Depôt as highly expedient.

The Board takes this occasion to state for His Excellency's consideration, that the Provisions lodged in the Tower at *Pointe des Monts* may be required to be replaced next year, and that it would be advisable that an annual appropriation should be made for the purpose of providing for each of the above places.

I have the honor to be, &c. &c.

(Signed,) Wm. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

To Lieut. Col. *Craig*,  
Civil Secretary, &c. &c. &c.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

Trinity House,  
Quebec, 29th November, 1831.

Read the following Letter from Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary:

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 25th November, 1831.

Gentlemen,

Mr. Lindsay's Letter of the 22nd instant, in reply to mine addressed to you on the 29th ultimo, having been submitted to His Excellency the Governor in Chief, I am directed by His Lordship to request you will state the particulars of the Provisions and the amount of the Appropriation you conceive necessary for the services therein alluded to.

I have the honor to be, &c. &c.

(Signed,) H. CRAIG.  
Secretary.

The Master and Wardens  
of the Trinity House, Quebec,

And

31 Janvier. A. 1832. 339

(Copie.)

Château *Saint Louis*,  
Québec, 29 Octobre 1831.

Messieurs,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef de vous renvoyer la Pétition ci-incluse de *Martin Legassée*, Gardien du Dépôt de Provisions à la Rivière *Sainte Anne*, demandant un salaire pour l'année 1831, et que le dit Dépôt soit continué; et de vous prier de vouloir bien dire, pour l'information de Son Excellence, si vous considérez qu'il est expédié et nécessaire de continuer ce Dépôt.

On prie de remettre la Pétition.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

(Signé) H. CRAIG,  
Secrétaire.

Au Maître et aux Syndics de la  
Maison de la Trinité, Québec.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie-)

Maison de la Trinité,  
Québec, 22 Novembre 1831.

Monsieur,

J'ai ordre de la Maison de la Trinité, d'accuser le réception de votre Lettre du 29 Octobre dernier, renvoyant une Pétition de *Martin Legassée*, Gardien du Dépôt de Provisions à *Sainte Anne*, et j'ai l'honneur de vous informer que le Bureau considère qu'il est très-expédié de continuer ce Dépôt.

Le Bureau profite de cette occasion pour représenter, pour la considération de Son Excellence, qu'il faudra peut-être que les Provisions déposées dans la Tour de la *Pointe des Monts* soient remplacées l'année prochaine, et qu'il serait à propos qu'il fût fait une allocation annuelle pour pourvoir à chacune des places ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

(Signé) Wm. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Au Lieut.-Col. *Craig*,  
Secrétaire Civil, etc., etc., etc.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie.)

Maison de la Trinité,  
Québec, 29 Novembre 1831.

Lu la lettre suivante du Lieut.-Col. *Craig*, Secrétaire Civil.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 25 Novembre 1831.

Messieurs,

La lettre de M. Lindsay, du 22 courant, en réponse à la mienne à vous adressée le 29 expiré ayant été soumise à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, j'ai ordre de Sa Seigneurie de vous prier d'exposer en détail quelles sont les Provisions, et quel est le montant de l'allocation, que vous croyez être nécessaires, pour les services dont il est fait mention.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

(Signé) H. CRAIG,  
Secrétaire.

Au Maître et aux Syndics,  
de la Maison de la Trinité, Québec.

Et

And the same being considered, the Board are of opinion that the undermentioned quantity of Provisions may be sufficient to be deposited at *Sainte Anne*, viz:—

- 12 Barrels Prime Pork,
- 12 Do. Best Peas,
- 24 Do. Fine Flour.

That it would be expedient to deposit a similar quantity of Provisions at the Light House at *Pointe des Monts*; and that an Appropriation of Two hundred and twenty pounds, exclusive of the Salary to be allowed the Keeper of the Depôt at *Sainte Anne*, would be sufficient for this service.

The Board are further of opinion that the relief might be extended to Ships having Passengers on board and being short of Provisions; the Keeper taking receipts for the same, in order that the amount be paid by the Masters or Owners of the Ships on their arrival at *Quebec*.

*Ordered*, That a Copy of the above proceedings be transmitted to Lieutenant Colonel *Craig*, Civil Secretary, for the information of His Excellency the Governor in Chief.

Attest.

(Signed,) Wm. LINDSAY,  
R. T. H. Q.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

To His Excellency Matthew Lord Aylmer, K. C. B.  
&c. &c. &c.

The humble Petition of Robert Noël Lindsay, Keeper  
of the Light House on *Green Island*.

Respectfully sheweth :

That on the 28th of September last, the Brig *Acadia* from *Dublin*, bound to *Quebec*, having upwards of Two hundred and fifty Passengers on board, was totally wrecked on *Green Island*, but through the will of Divine Providence, the Passengers were safely landed on shore, although several of them subsequently died from the severity of the weather: That the Light House being situated on that part of the Island near where the wreck occurred, and there being no habitation except at a considerable distance therefrom, Your Petitioner from feelings of humanity, and a sense of duty he owed to his fellow creatures, exerted himself in affording every assistance in his power to the unfortunate sufferers who were thus cast away in a most destitute condition, and he begs leave to refer to the enclosed Certificates in support of his conduct on the occasion.

Your Petitioner now respectfully states that he has suffered a loss to the extent of Fifteen pounds for Provisions furnished, and for wear and tear of Property, besides the great inconvenience which his family were put to, from the crowded state of his house, in giving shelter for upwards of two weeks to those unfortunate persons, most of whom were very ill. Your Petitioner would not think of claiming any indemnity for his losses were his means adequate to support them, but having a young family to bring up, and only his Salary to live upon, he humbly prays Your Excellency will be pleased to recommend him to the Legislature for a remuneration for the amount of loss by him sustained.

Your Petitioner cannot conclude his Memorial without feelings of gratitude for the sentiments expressed by Your Excellency, through the Trinity Board, for the conduct of your Petitioner on the occasion before mentioned.

And

Et icelle étant considérée, le Bureau est d'avis que la quantité ci-dessous mentionnée de Provisions, à déposer à *Sainte Anne*, pourra être suffisante, savoir :

- 12 Quarts Lard Prime,
- 12 do. Meilleurs Pois,
- 24 do. Fleur Fine.

Qu'il serait expédié de déposer une semblable quantité de Provisions au Phare de la *Pointe des Monts*, et qu'une allocation de Deux cent vingt Livres, non compris le salaire à allouer au Gardien du Dépôt de *Sainte Anne*, suffirait pour ce service.

Le Bureau est d'avis en outre, qu'on pourrait étendre l'assistance aux Vaisseaux ayant des passagers à bord et se trouvant courts de Provisions; le Gardien en prenant reçu, afin que le prix en soit payé par les Patrons ou Propriétaires des Vaisseaux à leur arrivée à *Québec*.

*Ordonné*, Que Copie des Procédés ci-dessus soit transmise au Lieut.-Col. *Craig*, Secrétaire Civil, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Attesté.

Wm. LINDSAY,  
R. M. T. Q.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

A Son Excellence Matthew Lord Aylmer, C. C. B.  
etc., etc., etc.

L'humble Pétition de Robert Noël Lindsay, Gardien du Phare de l'*Ile-Verte*,

Expose respectueusement :

Que le 28 Septembre dernier, le Brick *Acadia*, de *Dublin*, destiné pour *Québec*, ayant plus de deux cent cinquante Passagers à bord, fit totalement naufrage sur l'*Ile-Verte*, mais par la Providence Divine, les passagers furent débarqués à terre sains et saufs, quoique plusieurs moururent subséquemment par la rigueur du temps : Que le Phare étant situé sur une partie de l'*Ile* proche de l'endroit où le naufrage eut lieu, et n'y ayant d'autre habitation qu'à une grande distance de là, votre Pétitionnaire, par sentimens d'humanité et de devoir, n'épargna rien pour donner tous les secours qu'il était en son pouvoir à des infortunés jetés à la côte dans le plus parfait dénuement, et il demande à renvoyer aux certificats ci-inclus en témoignage de sa conduite en cette occasion.

Votre Pétitionnaire expose maintenant respectueusement qu'il a souffert une perte de quinze Livres pour les Provisions qu'il a fournies, et pour le dommage qu'il a souffert dans ses biens en cette occasion, outre la grande incommodité où mit sa famille l'encombrement de sa maison, pour donner l'abri, pendant plus de deux semaines à ces malheureux naufragés, dont la plupart étaient bien malades. Votre Pétitionnaire ne penserait pas à demander aucune indemnité pour ses pertes, si ces moyens le mettaient en état de les supporter, mais ayant une jeune famille à élever, et son salaire seul pour vivre, il demande humblement qu'il plaise à Son Excellence de recommander à la Législature de lui accorder une rémunération au montant de la perte qu'il a soufferte.

Votre Pétitionnaire ne peut conclure son mémoire, sans témoigner sa reconnaissance, des sentimens exprimés par votre Excellence, par la voie du Bureau de la Trinité, sur la conduite de votre Pétitionnaire dans l'occasion ci-dessus mentionnée.

Et

2 Will. IV.

31st January.

And as in duty bound, &c. &c.

(Signed,) ROBERT NOEL LINDSAY,  
Keeper of the Light House on *Green Island*.

Quebec, 22nd December, 1831.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

*Green Island* Light House,  
8th October, 1831.

Sir,

I can't think of leaving this Island without expressing my feelings with regard to the attention and kindness myself and family have received from you since we come under your protection, on the day of the unfortunate event of the wreck of the *Acadia*, and to say that you have shewn the most disinterested, humane and kind part, not only by us, but by all the unfortunate Passengers, and that you have sacrificed the health and comfort of your whole family. This Letter you are at liberty to make what use you please of.

I am, &c. &c:

(Signed,) ED. BUTTEEL,  
Cabin Passenger of the *Acadia*.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

We, the undersigned Passengers of the Brig *Acadia*, cannot but express our approbation of Mr. Lindsay's conduct on the twenty eighth September last, who with great promptitude and ability, attended with no small degree of personal risk, assisted in saving the lives and property of the unhappy sufferers cast away on the Island; nor can we sufficiently praise his humane attention to their distresses, in providing for the support and comfort of not less than Two hundred and fifty souls during their stay on the Island, at great inconvenience and loss to himself and family. We therefore indulge the fond hope that the proper authorities will see him indemnified.

(Signed,) THOMAS DECENT,  
Master of the *Acadia*.

Signed on behalf of the Passengers:

(Signed,) WILLIAM KING.  
PATRICK O'REILLY, Surgeon.  
JAMES MADDEN.  
FRANCIS DALT.  
DENIS CUDDY.  
MICHAEL LYONS.  
E. ARMSTRONG.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

AYLMER,

GOUVERNEUR-EN-CHEF:

The Governor in Chief transmits the undermentioned Documents to the House of Assembly, viz:

Copy of a Letter from the Secretary of the Royal Institution, with Statements of the operations of that Board, shewing the sums necessary to meet their existing engagements, and to enable them to fulfil the trusts delegated to them under the Royal Charter, and

the

31 Janvier. A. 1832. 341

Et votre Pétitionnaire ne cessera de prier.

(Signé) ROBERT NOEL LINDSAY,  
Gardien du Phare de l'*Ile-Verte*.

Québec, 22 Décembre 1831.

Pour Copie conforme:  
H. Craig, Secrétaire.

Phare de l'*Ile Verte*,  
8 Octobre 1831.

Monsieur,

Je ne puis penser à laisser cette Ile, sans témoigner mes sentimens à l'égard des attentions et de la bonté que moi et ma famille avons éprouvées depuis que nous sommes tombés sous votre protection, le jour du malheureux naufrage de l'*Acadia*; et sans dire que vous en avez agi de la manière la plus désintéressée, la plus humaine et la plus bienveillante, non seulement envers nous, mais envers tous les malheureux Passagers, et que vous avez sacrifié la santé et l'aise de toute votre famille. Vous êtes en liberté de faire de cette Lettre l'usage qu'il vous plaira.

Je suis, etc., etc.

(Signé,) ED. BUTTEEL,  
Passager de la Chambre  
à bord de l'*Acadia*.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

Nous, soussignés, passagers à bord du Brick *Acadia*, ne pouvons qu'exprimer notre approbation de la conduite de M. Lindsay, le 28 du mois dernier, lequel avec promptitude et habileté, et en s'exposant beaucoup, aida à sauver la vie et les effets des malheureux naufragés jetés sur l'Ile; non plus que nous ne pouvons cesser de louer les soins humains qu'il leur a donnés, en pourvoyant au soutien et à l'aise de pas moins de deux cent-cinquante personnes pendant leur séjour sur l'Ile, ce qu'il n'a pu faire sans beaucoup d'inconvénient et de dommage pour lui et sa famille. C'est pourquoi nous aimons à espérer que les autorités à qui il appartient, verront à ce qu'il soit indemnisé.

(Signé,) THOMAS DECENT,  
Maitre de l'*Acadia*.

Signé de la part des Passagers.

(Signé,) WILLIAM KING.  
PATRICK O'REILLY, Chirurgien.  
JAMES MADDEN.  
FRANCIS DALT.  
DENIS CUDDY.  
MICHAEL LYONS.  
E. ARMSTRONG.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF,

Le Gouverneur-en-Chef, transmet les Documens ci-dessous mentionnés à la Chambre d'Assemblée, savoir:-

Copie d'une Lettre du Secrétaire de l'Institution Royale, avec des Etats des opérations de ce Bureau, faisant ressortir les sommes nécessaires pour faire face à ses engagemens déjà contractés, et pour le mettre en état de remplir les objets de son Institution, en vertu de

the Statute 41st George III. and praying for Legislative provision for that purpose.

Copies of two Letters from the Secretary of the Royal Institution, transmitting applications from Mr. *Augustus Wolff* and Mr. *Donald M'Dermid*, retired School Masters, respecting their retired Allowances, of which they have been deprived for want of Funds.

Also, Copy of a Memorial from *Ronald Macdonald*, on the subject of an Institution for the Instruction of Deaf and Dumb persons in this Province, and praying that provision may be made for the support of such an Institution, accompanied with Estimates of the probable expense of the same.

And the Governor in Chief recommends to the House of Assembly to give their favourable consideration to the subjects contemplated in the several Communications above mentioned.

*Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 31st January, 1832.*

Appendix(L.L.)

For the Documents accompanying the preceding Message, see Appendix (L. L.) at the end of this Volume.

Letters respecting the Concession of a Lot of ground at Laprairie, presented.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to the House, by order of His Excellency the Governor in Chief, two Letters respecting the Deeds of Concession of a certain Lot of Ground in front of the Public Wharf at the Village of *Laprairie*, in compliance with an Address of this House of the twenty fifth instant.

The said Letters are as followeth :

*Montreal, 26th January, 1832.*

Sir,

In consequence of the opposition which we understand to have been manifested by some of the Inhabitants of *Laprairie*, to our obtaining the grant of a Wharf at that Village, we deem it expedient to withdraw our Petition for that privilege.

In order, therefore, that His Excellency may not be put to the inconvenience of being further addressed by any of the parties feeling an interest in this matter, we beg that you will inform His Excellency that we waive the benefit of the grant in question.

I have, &c. &c.  
(Signed,) JOHN TORRANCE,  
DAVID TORRANCE,  
By his Attorney,  
JOHN TORRANCE.

Lt. Col. *Craig*,  
&c. &c., &c.

A true Copy.  
*H. Craig*, Secretary.

Office for the Management  
of the Jesuits' Estates,  
Quebec, 30th January, 1832.

Sir,

In reply to your Letter of the 24th instant, I have the honor to acquaint you for the information of His Excellency Lord *Aylmer*, that I have granted no Deeds of Concession to Mr. *J. Torrance*, or others, for a certain Lot of Ground in front of the public Wharf, or in the neighbourhood thereof, at the Village of *Laprairie*.

I have, &c. &c.  
(Signed,) J. STEWART.

Lt. Col. *Craig*.

*H. Craig*, Secretary.  
Ordered,

de la Charte Royale, et du Statut 41e George 3, et demandant une allocation Législative à cette fin.

Copies de deux Lettres du Secrétaire de l'Institution Royale, transmettant des demandes de la part de M. *Augustus Wolff* et de M. *Donald M'Dermid*, Maitres d'Ecole en retraite, touchant leurs allocations de retraite dont ils ont été privés, faute de Fonds.

Aussi, Copie d'un Mémoire de M. *Ronald Macdonald*, au sujet d'une Institution pour l'enseignement des Sourds-Muets en cette Province, et demandant qu'il soit pourvu au maintien d'une telle Institution, accompagné d'une évaluation des frais probables d'icelle.

Et le Gouverneur-en-Chef recommande à la Chambre d'Assemblée, de donner une considération favorable aux objets mentionnés dans les diverses Communications ci-dessus.

*Château Saint Louis,  
Québec, 31 Janvier 1832.*

Pour les Documens qui accompagnent le précédent Message, voyez Appendice (L. L.) à la fin de ce Volume.

L'Honorabile M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, deux Lettres au sujet des Titres de Concession d'un certain Lopin de terre au devant du Quai Public au Village de *Laprairie*, en conformité à une Adresse de cette Chambre, du vingt-cinquième du courant.

Les dites Lettres sont comme suit :—

*Montréal, 26 Janvier 1832.*

Monsieur,

Vu l'opposition que nous apprenons qu'ont manifestée quelques-uns des Habitans de *Laprairie*, à ce que nous obtenions la Concession d'un Quai, dans ce Village, nous croyons expédient de retirer notre Pétition, demandant ce privilége.

Afin donc d'éviter à Son Excellence l'importunité de toute application ultérieure de la part de quelques-unes des parties qui se sentent intéressées dans cette matière, nous vous prions d'informer Son Excellence, que nous renonçons au bénéfice de l'octroi en question.

J'ai, etc., etc.  
(Signed,) JOHN TORRANCE.

DAVID TORRANCE.

Par son Procureur.

Lt.-Col. *Craig*,  
etc., etc.

Pour Copie conforme.  
*H. Craig*, Secrétaire.

Bureau pour la régie des Biens des Jésuites.

*Québec, 30 Janvier 1832.*

Monsieur,

En réponse à votre Lettre du 24e courant, j'ai l'honneur de vous informer, pour l'information de Son Excellence Lord *Aylmer*, que je n'ai accordé aucun Contrat de Concession à M. *J. Torrance*, et autres, d'un certain Lot de terre, situé en front du Quai Public, ou dans le voisinage d'icelui, au Village de *Laprairie*.

J'ai, etc., etc.  
(Signed,) J. STEWART.

Lt. Col. *Craig*.

*H. Craig*, Secrétaire.

Ordonné

lettres au sujet  
de la Concession  
d'un Lot de terre  
à Laprairie

Message relating to Royal Institution, and Deaf and Dumb Institution referred.

The Letters respecting the concession of a Lot of ground at Laprairie, referred.

Message relating to Depôts of Provisions, and Petitions of M. Legassée and R. N. Lindsay referred.

Board of Audit Bill reported.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, with the accompanying Documents relating to the Royal Institution, and the Deaf and Dumb Institution, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That the Letters laid before the House, this day, by order of His Excellency the Governor in Chief, on the Address of this House, of the twenty-fifth instant, respecting the Deeds of Concession of a certain Lot of Ground in the front of the public Wharf at the Village of *Laprairie*, be referred to the Standing Committee of Grievances, to which are referred the Petition of Inhabitants of *Montréal* and *Laprairie*, relative to such Concession.

*Resolved*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, with the accompanying Documents, relating to the Depôts of Provisions at *Sainte Anne's* and *Pointe des Monts*, and the Petition of *Martin Legassée*, Keeper of the Dépôt at *Sainte Anne's*, and of *Robert Noël Lindsay*, Keeper of the Light House on *Green Island*, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Laterrière*, Mr. *Dionne*, Mr. *Young*, Mr. *Wurtele*, and Mr. *Thibaudeau* do compose the said Committee.

Mr. *Rémi Séraphin Bourdages*, from the Committee of the whole House on the Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, as followeth :

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the following Clause marked A. do follow the third Clause, and stand part of the Bill :

(A.)

" And be it further enacted by the authority aforesaid, That all the powers and trusts vested by this in the Chairman of the said Board of Audit, shall, in case of his death, resignation or absence from sickness, be vested in the Senior Member of the said Board."

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the following Clause marked B. do follow the Clause marked A., and stand part of the Bill :

(B.)

" And be it further enacted by the authority aforesaid, That the said Chairman and Members of the Board of Audit shall, before they enter upon the execution of the powers vested in them by this Act, take an Oath before the Secretary of the Province, which Oath he is hereby required and authorized to administer, the tenor whereof shall be as followeth, that is to say :

" I, A. B. do swear that, according to the best of my skill and knowledge, I will faithfully, impartially and truly execute the several powers and trusts vested in me by an Act to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned.

" So help me God."

" Which Oath shall be attested in Duplicate, one Copy of which shall be deposited of record in the Office of the said Secretary of the Province, and one Copy in the Office of the Prothonotary of the Court of King's Bench at *Quebec*."

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the first Blank in the eighth Clause be filled with the name of " Thomas Ainslie Young."

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, avec les Documens qui l'accompagnent, lesquels ont rapport à l'Institution des Souds-Muets, soient référés au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles.

Message relatif à l'Institution Royale et à l'Institution des Souds-Muets, référés.

Les Lettres au sujet de la Concession d'un Lot de Terre à Laprairie, référées.

*Ordonné*, Que les Lettres mises devant la Chambre, ce jour, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, sur une Adresse de cette Chambre du vingt-cinquième du courant, au sujet des Titres de Concession d'un certain Lopin de Terre au devant du Quai Public au Village de *Laprairie*, soient référées au Comité permanent des Grievs, auquel sont référées les Pétitions des Habitans de *Montréal* et *Laprairie*, relativement à telle Concession.

Message relatif aux Dépôts de Provisions, et Pétitions de M. Legassée et de R. N. Lindsay, référés.

*Résolu*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, avec les Documens qui l'accompagnent, lesquels ont rapport aux Dépôts de Provisions à *Sainte Anne* et à la *Pointe des Monts*, et aux Pétitions de *Martin Legassée*, Gardien du Dépôt à *Sainte Anne*, et de *Robert Noël Lindsay*, Gardien du Phare sur l'*Isle Verte*, soient référés à un Comité de cinq Membres, pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Laterrière*, M. *Dionne*, M. *Young*, M. *Wurtele* et M. *Thibaudeau* composent le dit Comité.

Bill du Bureau d'Audition, rapporté ;

M. *Rémi Séraphin Bourdages*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Clause suivante, marquée A. suive la troisième Clause, et fasse partie du Bill.

(A.)

" Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Que tous les pouvoirs et autorités dont le Président du Bureau d'Audition des Comptes est revêtu par cet Acte, seront, en cas de décès, résignation ou absence par cause de maladie, exercés par le doyen des Membres du dit Bureau."

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Clause suivante marquée B. suive la Clause A. et fasse partie du dit Bill.

(B.)

" Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Que le dit Président et les Membres du Bureau d'Audition, avant d'entrer dans l'exécution des devoirs qui leur sont confiés par cet Acte, prêteront serment devant le Secrétaire de la Province, lequel serment il est par le présent requis et autorisé d'administrer, et sera dans la forme et teneur suivante, savoir :

" Je, A. B. jure qu'au meilleur de ma capacité et de mes connaissances je remplirai vraiment, fidèlement et impartialement les divers pouvoirs et autorités qui me sont confiés par un Acte pour établir un Bureau d'Audition et pour d'autres fins y mentionnées."

" Ainsi que Dieu me soit en aide."

" Lequel serment sera attesté en Duplicata, et il en sera déposé une Copie dans le Bureau du dit Secrétaire de la Province, pour y demeurer, et une Copie dans le Bureau du Protonotaire de la Cour du Banc du Roi à *Québec*."

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le premier Blanc dans la huitième Clause soit rempli avec le nom de " Thomas Ainslie Young."

4.

4. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the second Blank be filled with the name of "Joseph Cary."

5. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the third Blank be filled with the name of "Hugues Heney."

6. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the fourth Blank be filled with the words "Four hundred pounds sterling."

7. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the fifth Blank be filled with the words, "Three hundred pounds sterling."

8. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the following Clause, marked E. be inserted between the third Clause and the Clause A.

(E.)

"And be it further enacted by the authority aforesaid, That it shall be the duty of the Chairman of the said Board of Audit, within fifteen days after the opening of each Session of the Provincial Legislature, to lay before the Legislative Council, and before the Assembly, a detailed Statement and Account of the Provincial Revenue; and such Statement and Account shall be made up to and closed on the tenth day of October then last, and shall shew the amount of Monies paid into the hands of the Receiver General for the public uses of the Province and remaining unexpended; the amount of Money actually in the Public Chest; the gross and nett produce of each Branch of the Provincial Revenue during the year then last; the actual Expenditure during such year, and the sums due, if any, for Services performed, and remaining unpaid for want of sufficient Funds appropriated for the payment thereof."

9. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the following Clause, marked D. do follow the fourth Clause, and stand part of the Bill:

(D.)

"And be it further enacted by the authority aforesaid, That every Public Officer, and person whosoever, who, by virtue of any Law of this Province, shall heretofore have been bound to transmit any Account, Receipt or Voucher to the Inspector General of Public Provincial Accounts, shall, from and after the passing of this Act, be bound in like manner to transmit such Account, Receipt or Voucher to the Chairman of the Board of Audit hereby established; and that all Commissioners, Trustees of Schools, and other persons under whose management and superintendance any portion of the Public Monies have been or shall hereafter be expended, shall in all matters relating to such management and superintendance, correspond and communicate with the Chairman of the said Board, who shall submit such Letters and Communications to the Board for their opinion, and return such answers as shall by the said Board be deemed advisable."

10. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the first Blank in the ninth Clause be filled with the words, "One hundred pounds sterling."

11. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the second Blank be filled with the words, "Forty pounds sterling."

12. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the first Blank in the eleventh Clause be filled with the words, "One hundred pounds sterling."

13. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the second Blank be filled with the words, "Thirty pounds sterling."

14. Resolved, That it is the opinion of this Committee, That the following Clause, marked C. do follow the twelfth Clause, and stand part of the Bill:

(C.)

4. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le deuxième Blanc soit rempli avec le nom de "Joseph Cary."

5. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le troisième Blanc soit rempli avec le nom de "Hugues Heney,"

6. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le quatrième Blanc soit rempli avec les mots "Quatre cens livres sterling."

7. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le cinquième Blanc soit rempli avec les mots "Trois cens livres sterling."

8. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Clause suivante marquée E. soit insérée entre la troisième Clause et la Clause A.

(E.)

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Qu'il sera du devoir du Président du dit Bureau d'Audition, dans les quinze jours après l'ouverture de chaque Session de la Législature Provinciale, de mettre devant le Conseil Légitif et devant l'Assemblée, un Etat détaillé et un Compte du Revenu Provincial; et tel Etat et Compte seront faits et clos au dixième jour d'Octobre alors dernier, et fera ressortir le montant des Deniers qui ont été payés entre les mains du Receveur-Général pour les usages publics de la Province, et qui resteront non dépensés; le montant des Deniers alors dans la Caisse Publique; le Revenu en gros et le Revenu net de chaque Branche du Revenu Provincial durant l'année alors dernière; la dépense effective durant la même année, et les sommes dues, s'il y en a, pour services remplis, et qui n'ont pas été payés à cause du manque de Fonds suffisants affectés au paiement d'iceux."

9. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Clause suivante, marquée D. suive la quatrième Clause, et fasse partie du Bill:

(D.)

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Que tout Fonctionnaire Public, et toute personne quelconque, qui, en vertu de quelque Loi de cette Province, aura ci-devant été tenu de transmettre aucun Compte, Quittance ou Pièce justificative à l'Inspecteur-Général des Comptes Publics de la Province, sera, depuis et après la passation de cet Acte, tenu en la même manière de transmettre tel Compte, Quittance ou Pièce justificative au Président du Bureau d'Audition établi par cet Acte; et que tous Commissaires, Syndics d'Ecoles et autres personnes sous la régie et surveillance desquelles quelque portion des Deniers Publics ont été ou seront ci-après employés, seront tenus, dans toutes les matières qui ont rapport à la dite régie et surveillance, de correspondre et communiquer avec le Président du dit Bureau, lequel soumettra telles Lettres et Communications au Bureau pour avoir son avis à cet égard, et y faire telle réponse que le dit Bureau jugera convenable."

10. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le premier Blanc dans la neuvième Clause soit rempli avec les mots "Cent livres sterling."

11. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le deuxième Blanc soit rempli avec les mots "Quarante livres sterling."

12. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le premier Blanc dans la onzième Clause soit rempli avec les mots "Cent livres sterling."

13. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le deuxième Blanc soit rempli avec les mots "Trente livres sterling."

14. Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Clause suivante marquée C. suive la douzième Clause, et fasse partie du Bill.

(C.)

(G.)

" And be it further enacted by the authority aforesaid, That this Act, so far as it relates to the powers granted to the Board of Audit to state, examine and audit the Public Accounts, shall endure for the space of two years from the first day of May one thousand eight hundred and thirty two, and from thence to the end of the then next Session of the Provincial Legislature, and no longer."

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said amendments.

And the first and second of the said amendments being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously.

The third of the said amendments being again read, and the Question of concurrence being put thereon :

The House divided :

Yea, 37.

Nay, 7.

So it was carried in the Affirmative.

The fourth of the said amendments being again read ;

Mr. Lee moved in amendment thereto, seconded by Mr. Huot, That the name of " Joseph Cary" be struck out, and the name of " Martin Chénier" substituted.

The House divided on the Question ; and the names being called for, they were taken down, as followeth :

Yea,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Cazeau, Deschamps, Dionne, Girouard, Huot, Lee, Masson, Morin, Mousseau, Proulx, Rochon, and Thibaudeau, (15.)

Nay,

Messieurs Amiot, Badeaux, Baker, Blanchard, Bureau, Cloutier, Courteau, Cuvillier, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Méthot, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Viger, Wright, and Wurtele. (30.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the fourth of the said amendments ;

The House again divided :

Yea, 30.

Nay, 15.

So it was carried in the Affirmative.

The fifth of the said amendments being again read ; and the Question of concurrence being put thereon,

The House divided :

Yea, 36.

Nay, 9.

So it was carried in the Affirmative.

The residue of the said amendments being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said amendments.

Mr. Cuvillier moved, seconded by Mr. Leslie, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the Question :

Yea, 39.

Nay, 7.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, Accordingly.

Mr.

(G.)

" Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, Que cet Acte, en autant qu'il a rapport aux pouvoirs accordés au Bureau d'Audition des Comptes à l'effet d'établir, examiner et régler les Comptes Publics, demeurera en force pendant deux années, à compter du premier jour de Mai mil-huit-cent-trente-deux, et de là jusqu'à la fin de la Session alors prochaine de la Législature Provinciale, et pas plus long-temps."

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dits amendemens.

Et les premier et second des dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux, ils ont été unanimement adoptés.

Le troisième des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 37.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le quatrième des dits amendemens ayant été lu de nouveau ;

M. Lee a proposé en amendement à icelui, secondé par M. Huot, que le nom de " Joseph Cary," soit retranché, et le nom de " Martin Chénier," substitué.

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Rémi Séraphin Bourdages, Cazeau, Deschamps, Dionne, Girouard, Huot, Lee, Masson, Morin, Mousseau, Proulx, Rochon et Thibaudeau. (15.)

Contre,

Messieurs Amiot, Badeaux, Baker, Blanchard, Bureau, Cloutier, Courteau, Cuvillier, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Goodhue, Heriot, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Méthot, Neilson, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Viger, Wright et Wurtele. (30.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur le quatrième des dits amendemens ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 30.

Contre, 15.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le cinquième des dits amendemens ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 36.

Contre, 9.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le reste des dits amendemens ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux, il ont été unanimement adoptés, et

Résolu, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dits amendemens.

M. Cuvillier a proposé, secondé par M. Leslie, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 39.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
Ordonné, En conséquence.

M.

Receiver General's Office Regulation Bill reported;

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Bill to regulate the Office of Receiver General of this Province, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the following Clause be added to the said Bill, and do form part thereof:

"And be it further enacted by the authority aforesaid, That this Act shall be and remain in force until the first day of May one thousand eight hundred and thirty four, and from thence to the end of the then next Session of the Provincial Parliament, and no longer."

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Bill to prevent Debtors wasting their property, read the second time;

A Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their immoveable Property under Seizure, to the injury of their Creditors, was, according to Order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Morin, Mr. Duval, Mr. Antoine Charles Taschereau, Mr. Quesnel, and Mr. Lee do compose the said Committee.

Bill relating to Appeals from the Court of St. Francis read the second time;

A Bill to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of Saint Francis, was, according to Order, read a second time.

referred.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Standing Committee of Courts of Justice, to report thereon with all convenient speed.

Instruction to Committee of Courts of Justice.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire whether it be expedient to make provision for enabling Suitors in the Inferior District of Saint Francis, to avail themselves of the right and benefit of the trial by Jury in cases in which such trial is allowed by Law, with power to report by Bill or otherwise.

Bill relating to Commissions of Practitioners in the Law, read the second time;

A Bill to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued, was, according to Order, read a second time.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Gugy, Mr. Girouard, Mr. Duval, Mr. Lee, and Mr. Viger do compose the said Committee.

Instruction to the Committee.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire and report if it be expedient to extend the provisions of the said Bill to the Commissions of Public Notaries in this Province.

Montreal Harbour Bill read the second time.

A Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal, and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Emigrants Fund Bill read the second time;

A Bill to establish a Fund for the relief of Sick and Destitute Emigrants, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*,

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler l'Office du Receveur-Général de cette Province, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que la Clause suivante soit ajoutée au dit Bill, et forme partie d'icelui.

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, "Que cet Acte sera et demeurera en force jusqu'au "premier Mai mil-huit-cent-trente-quatre, et de là jus- "qu'à la fin de la Session alors prochaine du Parlement "Provincial, et pas plus long-temps."

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour empêcher les Débiteurs de détériorer ou diminuer la valeur de leurs Propriétés immobilières, durant la saisie d'icelles, au préjudice de leurs Crédanciers, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Morin, M. Duval, M. Antoine Charles Taschereau, M. Quesnel et M. Lee composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de Saint François, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité permanent des Cours de Justice, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de s'enquérir s'il ne serait pas expédié de pourvoir à mettre les Plaideurs dans le District Inférieur de Saint François, en état de se prévaloir du droit et bénéfice du Procès par Jurés, dans les cas où ces sortes de Procès sont autorisés par la Loi, et que le dit Comité fasse rapport par Bill ou autrement.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées pour pouvoir exercer la pratique de la Loi, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Gugy, M. Girouard, M. Duval, M. Lee et M. Viger composent le dit Comité.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de s'enquérir et faire rapport s'il est expédié d'étendre les dispositions du dit Bill aux Commissions des Notaires Publics en cette Province.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte y mentionné, à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent, pour être employée à l'Amélioration et à l'agrandissement du Havre de Montréal, et pour d'autres fins, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour établir un Fonds pour le soulagement des Emigrés malades et indigens, a été lu une seconde fois.

*Résolu*,

Bill pour régler l'Office du Receveur-Général rapporté;

Bill pour empêcher les Débiteurs de détériorer leurs propriétés, la seconde fois;

référé.

Bill relatif aux Appels de la Cour de St. François, la seconde fois;

référé.

Instruction au Comité sur les Cours de Justice.

Bill relatif aux Commissions des Practiciens en Loi, la seconde fois;

référé.

Instruction au Comité.

Bill concernant le Havre de Montréal, la seconde fois.

Bill pour établir un Fonds pour les Emigrés, la seconde fois;

*Resolved.*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered.*, That Mr. De Witt, Mr. Neilson, Mr. Civilier, Mr. Antoine Charles Taschereau, and Mr. Badeaux do compose the said Committee.

A Bill to repeal so much of two certain Acts therein mentioned, made and passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, as authorizes the commutation of the Tenure of Lands held à titre de Fief and à titre de Cens in this Province, into the tenure of free and common Soccage, was, according to Order, read a second time.

*Ordered.*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, and proposed Civil List accompanying the same, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Courteau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered.*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Blanchard, Bureau, Courteau, Deschamps, Fortin, Girouard, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Stuart, Thibaudeau, Trudel, Viger and Wright.

And at half-past Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Wednesday, 1st February, 1832.

*ORDERED.*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at Ten o'Clock,  
A. M.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker three Messages from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Messages were read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and are as followeth:

AYLMER,

*Réolu.*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné.*, Que M. De Witt, M. Neilson, M. Civilier, M. Antoine Charles Taschereau et M. Badeaux composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour révoquer deux certains Actes y mentionnés, faits et passés dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en tant qu'il autorise le changement de la tenue de Terres, tenues à Titre de Fief et à Titre de Cens en cette Province, en la tenue de Franc et Commun Soccage, a été lu une seconde fois.

*Ordonné.*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et la Liste Civile proposée qui l'accompagne, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné.*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Blanchard, Bureau, Courteau, Deschamps, Fortin, Girouard, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Proulx, Quesnel, Raymond, Rochon, Stuart, Thibaudeau, Trudel, Viger et Wright.

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Mercredi, 1er Février 1832.

*ORDONNÉ.*, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à demain, à dix heures, A. M.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, trois Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signés par Son Excellence, lesquels Messages ont été lus par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et ils sont comme suit:

AYLMER,

*référé*

*Bill pour révoquer les Actes des Tenures du Canada, lu la seconde fois;*

*Comité sur la Liste Civile proposée.*

*Comité sur le Bill des Petites Causes.*

*Ajournement:*

*Trois Messages de Son Excellence.*

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Despatch relating to waste Lands of the Crown.

The Governor in Chief transmits for the information of the House of Assembly, a Copy of a Despatch he has received from Viscount Goderich, dated the 21st of November, 1831, having reference to that part of the Petition of the House of Assembly to His Majesty, touching certain matters of complaint, which relates to the disposal of the waste Lands of the Crown.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 1st February, 1832.

(Copy.)

*Downing Street, 21st November, 1831.*

No. 69.

My Lord,

In my Despatch of 7th July last, No. 51, in which I adverted to the various complaints contained in the Petition addressed to His Majesty by the Assembly of Lower Canada, I informed you that I would make what is there termed "the vicious and improvident management of the Crown Lands," the subject of a separate communication. In proceeding to do so, I will in the first place consider separately, what I believe to be the most prominent of the particular grievances, which the Assembly intended to comprehend under this general head, these are, first—the difficulties in the acquisition of Land under a secure Title, encountered by the *bona fide* Settler.

2nd. The abuse by which large tracts of land have come into the possession of persons unable or unwilling to improve them, and have in consequence been rendered useless to the Province and injurious to the real Settlers by separating them from each other and interrupting their communications, and 3d. The similar inconvenience which has arisen from the Clergy Reserves.

Upon each of these subjects I shall proceed to offer some remarks in the order in which I have mentioned them. Difficulties are, I believe, at present met with by the *bona fide* settler in acquiring land under a secure Title, in consequence of the forms of conveyance now in use, which seem calculated to cause needless delay and expense. I entirely concur with the Assembly in thinking that this is an inconvenience, which ought immediately to be got rid of. I have had under my consideration the best means for doing so, and I trust, if the measure I shall propose in a subsequent part of this Despatch is adopted by the Assembly, I shall be able without delay to furnish you with Instructions by which this important improvement may effectually be accomplished. The complaint, however, which I am now considering, seems to relate not only to the delay experienced in obtaining Patents for Land, and to the fees which are charged upon them, but, also, to the practice which has of late years been introduced of selling the Crown Lands instead of parting with them gratuitously. In recapitulating at the end of their Petition the principal grievances of which they complain, the Assembly particularly advert to "the management of the Waste Lands of the Crown; " in consequence of which, applicants for actual occupation are prevented from freely possessing the same under secure Titles, in sufficient quantities for cultivation, without unnecessary delay, and without any expenses or burthen, other than the fair and necessary costs of Survey and Title." I must

1 Février.

A. 1832.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef transmet, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, une Copie d'une Dépêche qu'il a reçue du Vice-Comte Goderich, en date du 21 Novembre 1831, relative à la partie de la Pétition de la Chambre d'Assemblée à Sa Majesté, qui a rapport à certains sujets de plainte, à l'égard de la disposition des Terres incultes de la Couronne.

Dépêche relative aux Terres incultes de la Couronne.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 1er Février 1832.

(Copie.)

*Downing Street, 21 November 1831.*

No. 69.

Milord,

Dans ma Dépêche du 7 Juillet dernier, No. 51, dans laquelle je touche à diverses plaintes contenues dans la Pétition adressée à Sa Majesté par l'Assemblée du Bas-Canada, je vous informai que je ferais, sur ce qu'on y appelle "une régie vicieuse et imprévoyante des Terres de la Couronne," le sujet d'une Communication séparée. En le faisant, je commencerai par considérer séparément ce que je crois être les principaux des Grievances particuliers, que l'Assemblée a eu intention de comprendre sous ce chapitre général, ce sont premièrement, les difficultés que rencontrent le Colon de bonne foi à acquérir des Terres sous un titre sûr.

2. L'abus par lequel de grandes étendues de terre sont tombées entre les mains de personnes incapables, ou n'ayant pas la volonté de les améliorer, lesquelles par conséquent sont devenues inutiles à la Province, et préjudiciables aux défrichemens, en les séparant les uns des autres et en leur coupant leurs Communications. Et 3. L'inconvénient semblable qui est résulté des réserves du Clergé.

Je vais procéder maintenant à faire quelques remarques sur chacun de ces sujets dans l'ordre dans lequel je viens de les présenter. Les Colons de bonne foi éprouvent maintenant, je crois, des difficultés à acquérir des terres sous un titre sûr, par suite des formalités de transport maintenant en usage, qui paraissent causer des délais et des frais inutiles. Je suis parfaitement d'avis que c'est là un inconvénient auquel il faut remédier sur le champ. J'ai eu sous ma considération le meilleur moyen de la faire, et je me flatte que si la mesure que je propose dans la suite de cette dépêche est adoptée par l'Assemblée, je serai en état de vous fournir sans délai les instructions par lesquelles cette amélioration importante pourrait s'effectuer avec efficacité. Cependant, la plainte, que je considère maintenant, me semble se rapporter non seulement au délai qu'on éprouve à obtenir des Patentes de terres, et aux honoraires qu'on fait payer pour icelles, mais aussi à la pratique qui s'est introduite depuis quelques années de vendre les terres de la Couronne au lieu de les donner gratuitement. En récapitulant à la fin de sa Pétition, les principaux Grievances dont elle se plaint, l'Assemblée s'attache à faire remarquer particulièrement, "la régie des terres incultes de la Couronne, en conséquence de laquelle ceux qui demandent à s'y établir, ne peuvent en avoir librement et facilement avec des titres assurés, en quantité suffisante, sans éprouver des délais inutiles et sans être soumis à des dépenses et des charges autres que celles qui devraient être les seules nécessaires, savoir, le coût de l'Arpentage et du Titre."

Je

must dissent from the view here taken by the Assembly, and I am persuaded that a more careful consideration of this subject would have led to a conviction that to restrain in some degree the extreme facility of acquiring Land, by demanding a moderate price from all who are anxious to obtain it, instead of being injurious to the interests of those who desire to become Settlers on the Crown Lands, would be found calculated to promote their success no less than the welfare and prosperity of the Province at large.

It has been urged that to compel the *bonâ fide* Settler to pay for his Land any thing beyond the necessary expense of surveying it and marking out the limits, is to deprive him of a portion of his capital, which if allowed to retain it, he might employ to great advantage. Plausible as this objection is, experience has demonstrated that by yielding to it and by making free grants, much more inconvenience is incurred, than can arise from this alleged defect in the system of sale. If no consideration is to be given in return for Land, all persons will be desirous to obtain it, and that too, in quantities not limited by their ability to turn it to advantage. Either, therefore, Land must be lavished in a manner which will quickly leave none unappropriated, and open for the occupation of those who can really make use of it, or a power must be entrusted to the Executive Government of deciding what claims are to be admitted, and what rejected. To such a power being placed in any hands there are the strongest objections, it gives a species of patronage to its possessors almost without responsibility, since its due exercise is with difficulty to be distinguished from its abuse, and the latter therefore is as easy as it may prove to be dangerous. The same difficulty of judging of the manner of exercising a discretion of this sort which in bad hands facilitates its abuse, also exposes to suspicion even the most perfect impartiality and fairness; whether therefore, the power of abuse which it confers is considered, or the unmerited obloquy which it may occasion, it is most inconvenient that the Government should be called upon to undertake the task of the gratuitous distribution of Land. It is likewise found practicably that under the system I am now considering, no degree of caution is sufficient to prevent large tracts of Land from getting into the possession of persons whose object is not to improve it, but at a future day to dispose of it when it shall have acquired an increased value from the settlement and improvement of the vicinity, the effect of this being to enable the idle or fraudulent proprietor not only to put his more industrious neighbours to great inconvenience, but also to derive a profit from their exertions to which he has in justice not the slightest claim.

As far as I am acquainted with the history of new Settlements, there is no instance in which the practice of making free grants has been followed without leading to the abuse I have described. Various regulations have been adopted with a view of guarding against it, but these though complicated and otherwise inconvenient have uniformly failed to accomplish their intended object. It has been supposed that it would be a simple mode of obtaining the end in view, to prevent any individual from acquiring more than a certain fixed extent of Land, imposing upon him at the same time the condition of improving it, the difficulty however, of defining before-hand what this improvement is to be, immediately occurs, no general rule can be laid down applicable alike to all situations, and without such a rule it is impossible to avoid either, on the one hand permitting the condition to become a dead letter, or on the other giving rise to endless disputes and litiga-

tion Je dois ici différer d'opinion avec l'Assemblée, et je suis persuadé qu'une considération plus attentive du sujet aurait conduit à la conviction, que de restreindre jusqu'à un certain point l'extrême facilité d'acquérir des terres, en exigeant des prix modérés de tous ceux qui désirent en obtenir, bien loin de nuire aux intérêts de ceux qui désirent s'établir sur les terres de la Couronne, tendrait au contraire à assurer leur succès, en même temps que le bien-être et la prospérité de la Province en général.

On a prétendu que forcer le Colon de bonne foi à payer pour sa terre autre chose que les frais nécessaires d'Arpentage et de Bornage, est le priver d'une partie de son capital, qu'il pourrait employer, si on la lui laisse, avec beaucoup d'avantage. Quelque plausible que soit cette objection, l'expérience a démontré qu'en y cédant et en concédant des terres gratuitement, il en résulte beaucoup plus d'inconvénient, que celui qui peut provenir du vice prétendu du système de la vente. Si l'on n'est tenu de ne rien donner pour les terres, tout le monde voudra en avoir, et cela aussi en des quantités que ne limiteront pas leurs moyens de les exploiter. Il faut donc, ou que les terres soient prodiguées d'une manière qui bientôt ne laissera plus à concéder à ceux qui seraient dans le cas d'en faire bon usage, ou il faut laisser au Gouvernement Exécutif le pouvoir de décider quelles demandes devront être rejetées. Il y a les plus fortes objections à confier ce pouvoir à qui que ce soit; il donnerait à ceux qui en seraient revêtus un patronage presque sans responsabilité, attendu qu'il serait difficile de distinguer l'usage convenable d'avec l'abus de ce pouvoir, et que conséquemment ce dernier est aussi facile qu'il peut devenir dangereux. Cette même difficulté de juger de la manière dont est exercé un pouvoir discrétionnaire de cette sorte, dont l'abus est facile en de mauvaises mains, expose aussi aux soupçons l'impartialité et la fermeté même la plus parfaite; soit donc que l'on considère l'abus tout possible de ce pouvoir, ou les soupçons injustes que la facilité de le commettre peut susciter, il est dans l'un et l'autre cas très-inconvenable que le Gouvernement soit chargé de la tâche de faire la distribution gratuite des terres. On trouve aussi qu'en pratique le système que je considère maintenant, n'offre aucune garantie suffisante pour empêcher que de grandes étendues de terre ne tombent entre les mains de gens dont l'objet ne sera pas de les améliorer, mais d'en disposer par la suite lorsque l'établissement et l'amélioration des parties environnantes leur auront donné une plus grande valeur, ce qui aurait l'effet de mettre le propriétaire oisif ou frauduleux, en état non seulement de causer beaucoup d'inconvénient à ses voisins plus industriels, mais aussi de retirer de leurs efforts un profit auquel il n'aurait en justice aucun droit.

En autant que je connais l'histoire des nouveaux établissements, il n'y aucun cas où la pratique des concessions gratuites n'ait conduit aux abus dont je viens de parler. On a adopté divers règlements pour s'en garder, mais ces règlements, malgré leur complication, et les autres inconvénients auxquels ils étaient exposés, ont toujours manqué d'atteindre l'objet qu'on avait en vue. On a supposé que ce serait un moyen bien simple d'atteindre ce but, que d'empêcher que personne n'acquière au-delà d'une certaine étendue de terre fixée, en lui imposant en même temps la condition de l'améliorer; mais une difficulté se présente aussitôt, c'est de définir d'avance quelle sera cette amélioration: on ne peut poser aucune règle générale qu'on puisse appliquer également à toutes les situations, et sans une telle règle générale, il est impossible d'éviter de permettre d'un côté que la condition devienne une lettre morte, ou de l'autre qu'il ne s'élève des disputes et des procès sans fin. De plus, l'effet de cette limitation dans la quantité de

gation. Again the effect of the limitation upon the quantity of land to be acquired by a single individual is liable to be defeated, as those who have money will prevail upon their poorer neighbours to allow them to make use of their names in order to obtain more extensive grants than the regulations would permit. If to guard against this the transfer of Land is prevented, persons able and willing to improve their Land are unable to obtain from those who are not so, what in their hands is useless; besides that improvement is greatly discouraged, and the spirit of enterprise injuriously checked by preventing the conversion into money of the increased value which the industry of a settler has given to his grant. Another plan is to allow to every settler a grant proportioned to the amount of his capital, and to require from him before he is permitted to alienate it, that a certain sum should be expended in its improvement. This is the principle of the Regulations lately in force, in the *Australian Colonies*, but notwithstanding the care with which they were drawn up, in practice they have not been found to answer.

It is not necessary that I should do more than thus generally point out the objections to a system of free grants, since experience has not only shewn these objections to be well founded, but has further proved the advantage of the opposite plan, of disposing of Land by sale instead of by grant.

The example of the *United States* has shewn, that without any of the complicated regulations by which it has been attempted to guard against the misapplication of Land acquired gratuitously; without those conditions and restraints which have been equally inoperative in the prevention of fraud and inconvenient to the *bonâ fide* settler, we may safely trust to the interest of purchasers as a sufficient security that Land which has been paid for will be turned to good account.

It has been said that by a strict adherence to this system, by refusing Land to the poor man whose labour is his only wealth, a most useful class of settlers will be discouraged. I see no ground for such an apprehension; whatever promotes the prosperity of the Colony will naturally attract Settlers both of the labouring and of all other classes; nor do I see any reason to suppose that the former will consider it any hardship to be required to pay for the Land which they acquire, whilst its price is moderate, and while wages are so high as to enable them if industrious to earn in no long period the means of purchasing it. Has it on the other hand been sufficiently considered by those who make this objection, whether it would conduce to the real prosperity of the Province to encourage every man who can labour to do so only on his own account, to obtain and cultivate his allotment of Land without giving or receiving assistance from others? Without some division of labour, without a class of persons willing to work for wages, how can society be prevented from falling into a state of almost primitive rudeness, and how are the comforts and refinements of civilized life to be preserved?—Declining, however, to proceed any further in the discussion of this question, I must observe, that the price paid by the settler for his Land is not in fact lost to him, it is applied in diminishing the burthen of taxation by defraying part of the necessary expenses of the Government, and it will also, it is to be hoped, afford the means of opening Roads, of erecting Schools and Churches, and of making other local improvements. Indeed for one of these purposes, more particularly the opening of Roads, I think there would be considerable advantage in demanding a higher price for Land, than is now usually paid. Upon the principle

de terre à concéder à un seul individu, sera sujet à être étudié, car les gens aisés obtiendront de leurs voisins plus pauvres la permission de faire usage de leurs nomis pour obtenir de plus grandes étendues de terre que ne le permettraient les règlements. Si pour prévenir cet abus on prohibe l'aliénation des terres, on empêche les personnes capables, ayant la volonté d'améliorer leurs terres, d'obtenir de ceux qui ne sont pas dans ce cas, ce qui dans leurs mains est inutile; outre cela c'est grandement décourager une telle amélioration, et c'est nuire considérablement à l'esprit d'entreprise que d'empêcher de convertir en argent l'augmentation de valeur que le Concessionnaire peut avoir donnée à ses terres. Un autre plan, c'est d'accorder à chaque Concessionnaire une étendue de terre proportionnée au montant de son capital, et d'exiger de lui, avant qu'il lui soit permis de l'aliéner, qu'une certaine somme soit dépensée à l'amélioration des dites terres. C'est le principe des règlements qui étaient dernièrement en force dans les Colonies d'*Australie*, mais malgré tout le soin avec lequel ils ont été dressés, ils se sont trouvés inefficaces dans la pratique.

Il n'est pas nécessaire pour moi de faire plus que de faire remarquer généralement les objections qu'il y a dans un système de concessions gratuites, puisque l'expérience a montré que ces objections sont bien fondées, et non seulement cela, mais encore que le plan opposé est avantageux, savoir, celui de disposer des terres par vente au lieu de le faire par concession.

L'exemple des Etats-Unis a montré que, sans tous ces règlements compliqués, par lesquels on a essayé de se mettre en garde contre la mésapplication des terres acquises gratuitement; sans ces conditions et restrictions qui ont été aussi inefficaces à prévenir la fraude, et à empêcher le Colon de bonne foi de souffrir, nous pouvons en toute sûreté nous reposer sur l'intérêt des acheteurs, lequel est une garantie suffisante qu'ils mettront à profit des terres pour lesquelles il auront payé quelque chose.

On a dit qu'en adhérant strictement à ce système, en refusant des terres à un pauvre homme qui n'a d'autre richesse que son travail, on décourage une classe de Colons utiles. Je ne vois aucun fondement à cette apprehension; tout ce qui avance la prospérité de la Colonie attirera naturellement les Colons tant de la classe ouvrière que de toutes les autres classes; et je ne vois non plus aucune raison de supposer que les premiers trouveront qu'il sera dur pour eux d'être obligés de payer pour les terres qu'ils acquerront, tandis que le prix sera modique, et que le prix du travail est si haut qu'ils pourront, en peu de tems, s'ils sont industriels, gagner les moyens de les acheter; d'un autre côté ceux qui font cette objection ont-ils assez considéré, s'il serait avantageux à la prospérité réelle de la Province, d'encourager tout homme qui peut travailler à ne le faire qu'à son propre compte, à obtenir et à cultiver la terre qui lui serait donnée sans donner ni recevoir l'assistance d'autrui? Sans une certaine division du travail, sans une classe d'hommes disposés à travailler pour des gages, comment la Société pourrait-elle s'empêcher de tomber dans un vrai état de barbarie primitive? et comment conserverait-on les douceurs et les raffinemens de la civilisation?—M'abstenant cependant d'aller plus loin dans la discussion de cette question, je dois remarquer, que le prix que paie le Colon pour sa terre n'est pas de fait perdu pour lui, il est appliqué à diminuer les charges de la taxation, en payant une partie des dépenses nécessaires du Gouvernement, et il donnera aussi, comme on peut l'espérer, les moyens d'ouvrir des chemins, de bâtir des Maisons d'Ecole et des Eglises, et de faire d'autres améliorations locales. En effet pour un de ces objets, surtout pour l'ouverture des Chemins, je pense qu'il y aurait beaucoup d'avantage à demander un prix plus haut, que celui qu'on paie

ciple that a public object is always better and more certainly effected by inlisting in its favor the individual interests of those by whose efforts it is to be accomplished, than by requiring their services by a mandatory Law, it would seem an obvious improvement in the mode of disposing of waste Lands, to sell it at a higher price than heretofore free from all conditions, allowing the settlers to earn again a part of the price by their labor in effecting those improvements which are now required from them in discharge of the obligation they incur by the acquisition of their Land. The object of this would be, that instead of paying before hand in Land for work which may never be done, it would be paid for when actually performed in money previously received in exchange for the same land; the industrious settler would therefore lose nothing, whilst those who chose to be idle would be prevented from injuring any but themselves.

2nd. What I have now stated will sufficiently explain to you the manner in which with respect to the still unalienated estate of the Crown, I think the above abuse complained of, the acquisition of Land by persons unable or unwilling to improve it, may be guarded against. I am, however, aware that large grants already made in some parts of the Province remain in a state in which they greatly retard and impede the improvement of the surrounding country. I can only direct you by a strict enforcement of the existing law to endeavour to correct the evil, and if any further Legislative measures should be found to be necessary for that purpose to call the attention of the Assembly to the subject; perhaps a small tax levied upon all unimproved Land would be the most effectual remedy, it would make it the interest of the holders either to clear it themselves or to part with it to those who would.

3rd. With respect to the Clergy Reserves, I have no hesitation whatever in stating that I entirely concur with the Assembly in thinking that they form a great obstacle to the improvement and settlement of the Province, without being productive of any corresponding advantage to make up for this inconvenience. During the forty years the system of making these Reserves has existed, the total amount of the income they have afforded has not equalled the expense incurred in their management. I find by a Report made by Sir James Kempt, that in the year 1827, the expenses of collection and management exceeded the proceeds by £58 8s. 6d. that in 1828 and 1829, the first years in which there has been any surplus, the nett proceeds were £177 15s. 6d. in the one, and £17 18s. Od. in the other. For the year 1830, I have no account of the sums actually received, but, although I find that out of the half million of acres at which the Reserves in Lower Canada are estimated, nearly 100,000 are under lease at a nominal Rent of £1190 0s. Od. currency, judging from the example of former years, I should not anticipate that the clear income which has been obtained, has been greatly improved. There seems indeed every reason to believe from what has been experienced not only in Canada, but in the Australian Colonies, that Land in Countries where so much remains unappropriated can only be profitably occupied by those who have the stimulus of personal and permanent interest.— Hence the income derived from Landed Property retained in the hands of Government for any public purpose is trifling compared to the inconvenience it occasions; the same sum raised in almost any other manner would be much less burthensome to the Colony.

Under these circumstances I cannot entertain a doubt, that an end should immediately be put to the system of reserving a seventh of the Waste Lands of Canada for the support of a Protestant Clergy; that which

paie ordinairement. D'après le principe qu'un objet public s'effectue toujours mieux et avec plus de certitude, en le combinant avec les intérêts individuels de ceux par les efforts desquels il doit s'accomplir, qu'en requérant leurs services par une loi impérative, ce semblerait être une amélioration évidente dans le mode de disposer des terres incultes, de les vendre à un plus haut prix que ci-devant, sans imposer aucune condition, permettant aux acquéreurs de regagner une partie du prix par leur travail, en faisant ces améliorations qu'on exige maintenant d'eux en exécution de l'obligation qu'ils ont contractée par l'acquisition de leurs terres. L'effet de cette mesure serait, qu'au lieu de payer d'avance un travail, qui peut-être ne serait jamais fait, il serait payé, après avoir été fait avec argent qui aurait été antérieurement reçu en échange pour la même terre; de cette manière le Colon industrieux ne perdrat rien, tandis que ceux qui voudraient rester oisifs, ne pourraient faire du mal qu'à eux-mêmes.

2°. Ce que je viens de dire vous expliquera suffisamment la manière dont, à l'égard des terres de la Couronne qui restent à aliéner, je pense qu'on peut se garder de l'abus dont on se plaint, l'acquisition de terres par des personnes incapables ou qui n'ont pas la volonté de les améliorer. Je n'ignore pas cependant que de grandes concessions déjà faites dans quelques parties de la Province, restent dans un état qui retardent et arrêtent grandement l'amélioration des parties environnantes. Tout ce que je puis vous dire, c'est de vous efforcer en faisant exécuter strictement les lois existantes de remédier au mal, et s'il arrivait que des mesures législatives ultérieures devinssent nécessaires pour cette fin, d'appeler l'attention de la Chambre d'Assemblée sur le sujet; peut-être qu'une petite taxe levée sur toutes les terres non améliorées, serait le remède le plus efficace: il deviendrait par là de l'intérêt des propriétaires ou de les défricher eux-mêmes ou de s'en dessaisir en faveur d'autres qui le feraient.

3°. Quant aux réserves du Clergé, je n'hésite nullement à dire que je concours entièrement d'opinion avec l'Assemblée, et que je pense comme elle, qu'elles sont un grand obstacle à l'amélioration et à l'établissement de la Province, sans produire aucun avantage qui puisse compenser cet inconvénient. Pendant les quarante années qu'a existé ce système de faire des Réserves, le montant total de leurs revenus, n'a pas égalé les frais de leur administration. Je trouve dans un rapport fait par Sir James Kempt, que dans l'année 1827, les frais de perception et d'administration excédaient les revenus de £58 8 6; qu'en 1828 et 1829, les premières années dans lesquelles il y a eu du surplus, les produits nets furent de £177 15 6 dans l'une, et de £217 18 dans l'autre; je n'ai pas de compte pour l'année 1830 des sommes qu'on a touchées, mais quoique je voie que sur le demi million d'acres à quoi sont estimées les Réserves dans le Bas-Canada, il y en a près de 100,000, sous bail à une rente nominale de £1190 courant, à en juger par l'exemple des précédentes, je ne puis guère supposer que le revenu net qu'on a obtenu ait été de beaucoup plus considérable. En effet, il y a tout lieu de croire d'après l'expérience qu'on a eue non seulement en Canada, mais les Colonies d'Australie, que dans les pays où il reste tant de terres à concéder, elles ne peuvent être occupées avec profit que par ceux qui sont aiguillonnés par un intérêt individuel et permanent. De là il arrive que les revenus que le Gouvernement retire des terres pour aucune fin publique, sont peu de chose comparés aux inconvénients qu'ils occasionnent; la même somme levée de presque toute autre manière aurait été beaucoup moins onéreuse à la Colonie.

Dans ces circonstances, je ne puis douter qu'il faille mettre sans délai une fin au système de réserver un septième des terres incultes de la Couronne en Canada, pour le soutien d'un Clergé Protestant; que ce qui serait

which would be an objectionable mode of raising a Revenue for any public purpose, is still more strongly to be condemned as a Provision for the Ministers of Religion; since it must have a direct tendency to render odious to the Inhabitants, those to whom their good will and affection are so peculiarly needful. Such are the reasons which have led me to the conclusion that the continuance of the present system is inexpedient, and in a separate Despatch, I have detailed the measures it will be necessary to adopt for the purpose of causing these Reserves to revert into the general mass of the Crown Estate, when they will be managed by the same Officers, and according to the same Rules.

In the preceding part of this Despatch, I have in a great measure anticipated what I have to say in explanation of the principles on which I conceive these Rules should be founded. I have therefore to add little beyond a recapitulation of the points to which it is of most importance to allude. In the first place, the form of the instrument by which Land is granted, should be as simple, and its expense as small as possible; the adoption of a mode of Conveyance answering this description has been hitherto prevented, chiefly by the necessity under the Act of Parliament of specifying in each grant of Crown Lands, the particular Reserve made in respect of it for the support of the Clergy. The removal of this difficulty will be one of the most beneficial results which I anticipate from the measure, which in the Despatch already referred to, I have directed you to propose to the Legislature; as soon as the legal difficulty is thus got rid of I will transmit to you detailed Instructions, (which are already in a state of preparation) as to the manner in which the desired improvement may be effected.

2d. The transfer of Land from hand to hand, should be left perfectly free and unrestricted; all persons should be permitted to acquire Land in any quantity and for any purpose they may think fit. The abuse of this privilege being guarded against by demanding a moderate price for all Land alienated by the Crown.—This will likewise supersede the necessity of inserting in grants, conditions as to making Roads and other improvements. Instead of exacting the performance of what are termed the duties of Settlement, Land may be sold free of all conditions whatever, and a portion of the price obtained, applied in doing what was formerly required of the Settler.

3d. In order to guard the Government against even the suspicion of partiality in the distribution of Land, the utmost freedom of competition should be permitted; and the highest bidder, or the first applicant, should be entitled, as a matter of course, to a preference. The regulations best calculated for securing this object, must be left to you to determine.

Such is the system of management which I propose to adopt with respect to the Crown Lands, it has been formed after no small consideration and enquiry into a subject of the utmost importance to the prosperity of a country circumstanced like *Canada*. To promote that prosperity, to adopt the measure best calculated to favour the development of the natural resources of the Province, has I trust, I need not assure the Assembly, been my only aim.

If, however, upon a full consideration of the reasoning upon which my views are founded, they can recommend any modification by which this plan can be rendered more likely to forward that which is our common object, any suggestions which they may have to offer shall receive the fullest and most attentive consideration.

I have the honor to be,  
My Lord,  
Your Lordship's most obedient  
humble servant,  
(Signed,) GODERICH.

A true Copy.  
II. Craig, Civil Secretary.

un mode sujet à objection dans le cas d'un revenu levé pour un objet public, ne soit encore plus à blâmer, lorsqu'il s'agit de créer un fonds pour les Ministres de la Religion; puisqu'il doit tendre directement à rendre odieux au peuple une classe d'hommes qui a tant besoin de son estime et de son affection. Telles sont les raisons qui m'ont fait conclure qu'il n'est pas expédient de continuer le système actuel, et dans une dépêche séparée, j'ai parlé en détail des mesures qu'il sera nécessaire d'adopter pour faire rentrer ces réserves dans la masse générale des Biens de la Couronne, après quoi elles seront régies par les mêmes Officiers et d'après les mêmes règles.

Dans la partie précédente de cette dépêche, j'ai en grande partie anticipé sur ce que j'avais à dire pour expliquer les principes sur lesquels je crois que devraient être fondées ces règles. C'est pourquoi il ne me reste guère autre chose à ajouter, qu'à récapituler les points auxquels il est de la plus grande importance de faire attention. En premier lieu la forme de l'Acte de Concession doit être aussi simple et aussi peu coûteuse que possible; ce qui a surtout empêché jusqu'à présent d'adopter un mode de concession de cette nature, c'est la nécessité que mettait l'Acte du Parlement, de spécifier dans chaque Acte de concession de terres de la Couronne, la réserve particulière qui était faite à son égard pour le soutien du Clergé. Un des plus avantageux résultats que j'attends de la mesure que je vous recommande de proposer à la Législature dans la dépêche déjà mentionnée, sera de faire disparaître cette difficulté; aussitôt que la difficulté sera ainsi disparue, je vous transmettrai des instructions détaillées (auxquelles j'ai déjà mis la main,) touchant la manière d'effectuer l'amélioration désirée.

2o. On ne doit mettre aucune gène ni restriction à la transmission des terres d'une main à l'autre; il doit être libre à chacun d'acquérir des terres en aucune quantité, et pour toute fin qu'il juge à propos. Le moyen d'empêcher qu'on n'abuse de ce privilège étant de demander un prix modique pour toutes les terres dont la Couronne se dessaisit. Cela fera aussi qu'on pourra se dispenser d'imposer dans les Actes de Concession les conditions d'ouvrir des Chemins, et de faire d'autres améliorations. Au lieu d'exiger l'exécution de ce qu'on appelle les devoirs d'établissement, on pourra vendre les terres sans aucune condition, et employer une partie du prix d'acquisition à faire ce qu'on exigeait ci-devant du Concessionnaire.

3o. Pour mettre le Gouvernement à l'abri du soupçon même de partialité dans la distribution des terres, il faut laisser le champ entièrement libre à la Couronne; et la préférence devra toujours être accordée au plus haut enchérisseur ou au premier qui se présentera. C'est à vous à faire les règlements les plus propres à assurer cet objet.

Tel est le système de régie que je propose d'adopter à l'égard des terres de la Couronne; et c'est le résultat d'une considération et d'une investigation soignée sur un sujet de la plus haute importance à la prospérité d'un pays situé comme est le *Canada*. Je n'ai pas besoin, je l'espère, d'assurer l'Assemblée, que mon seul but a été d'avancer cette prospérité, et d'adopter la mesure la plus propre à favoriser le développement des ressources naturelles de la Province.

Si cependant après une pleine et entière considération des raisons sur lesquelles mes vues sont fondées, l'Assemblée peut recommander quelque modification, de nature à faire espérer que ce plan en deviendra plus propre à atteindre l'objet vers lequel nous tendons également; toute suggestion qu'elle pourra faire recevra la plus entière et plus sérieuse considération.

J'ai l'honneur d'être,  
Milord,  
de votre Seigneurie  
le très-humble et obéissant serviteur.  
(Signé,) GODERICH.  
Pour copie conforme,  
II. Craig, Secrétaire.

AYLMER,  
GOVERNOR-IN CHIEF.

The Governor in Chief transmits herewith to the House of Assembly, Copy of a Communication from the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the District of Quebec, accompanied with Plans and Estimates relating to some necessary Repairs required to the Court House of that District, and recommends the subject to the consideration of the House.

The Governor in Chief also recommends to the consideration of the House of Assembly, the accompanying application, with enclosures in support of it, from Mr. Henry O'Hara, Sub-Collector of His Majesty's Customs at New Carlisle, respecting the arrears of an Allowance of Seven pounds ten shillings currency, per annum, from 4th May 1811, to 5th January 1827, as authorized in the year 1797, by the then Governor in Chief.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 1st February, 1832.

(Copy.)

Prothonotary's Office,  
Quebec, 24th December 1831.

Sir,

An accident having lately happened to Mr. Blaiklock, the Civil Engineer usually employed for the purpose of making out the necessary Plans, and drawing up the required Estimates of the extraordinary Repairs to be done to the Court House for the District of Quebec, we have been deprived of the services of that Gentleman for such purposes during the present season, in consequence of which we have found it necessary to employ Mr. G. Brown and Associate, Architects, for these purposes; hence the delay in making the present Communication. We therefore now submit to you for the information of His Excellency the Governor in Chief, an Estimate of the extraordinary Expenses necessary to be incurred in the course of the current year for the improvement and preservation of that Building. The part which relates to the North East End is indispensably necessary to be done for the preservation of the Building, in consequence of the very dilapidated state in which the walls of that end of the Building now are. In respect to this part of the Building, the question of principal importance is, whether the Repairs should be done in Wood or in Stone. A facing of cut stone will be considerably the most expensive, but will, in our opinion, tend to preserve the Building in better order and for a much longer period than what Clap-boarding the same would do. The expense of cut stone and mason's work for that purpose, (per Paper A.) will be about £849 17s. Od. The expense of Clap-boarding the same, should that mode be determined upon as preferable to cut stone, including outside Sashes, Glazing, &c. for double Windows to all of the openings on that side of the Building, will be about £138 0s. Od. (See Paper B. transmitted by us with our Communication to Colonel Glegg, bearing date the 24th November, 1830.)

A partial Appropriation for these Repairs was made during the sittings of the past Provincial Parliament; but in as much as an error had crept into that Appropriation by an accident (it is presumed,) in mislaying some of the Documents accompanying the Estimate for the same, it became impossible to employ that Appropriation to any beneficial purpose, in consequence of which the sum now remains unexpended. The whole sum necessary for the objects embraced by the proposed Repairs and Improvements, is about £1246

9s.

VOL.—41.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef transmet ci-joint à la Chambre d'Assemblée, Copie d'une Communication des Protonotaire de la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec, accompagnée de Plans et Evaluations, concernant quelques réparations nécessaires qu'il faut faire à la Cour de Justice de ce District, et recommande le sujet à la considération de la Chambre.

Le Gouverneur-en-Chef recommande aussi à la considération de la Chambre d'Assemblée, la demande qui les accompagne, avec des incluses à son appui, de M. Henry O'Hara, Sous-Collecteur des Douanes de Sa Majesté à New-Carlisle, touchant les arrérages d'une allocation de sept cens livres dix schelings courant, par an, à compter du 4 Mai 1811, à aller jusqu'au 5 Janvier 1827, telle qu'elle fut autorisée en l'année 1797, par le Gouverneur-en-Chef.

Château Saint Louis,  
Québec, 1er Février 1832.

(Copie.)

Bureau du Protonotaire,  
Québec, 24 Décembre 1831.

Monsieur,

Il est arrivé dernièrement un accident à M. Blaiklock, Ingénieur Civil, ordinairement employé pour faire les Plans et Evaluations nécessaires des réparations extraordinaires à faire à la Cour de Justice du District de Québec, et cela nous a privés des services de ce Monsieur pour cette fin pendant la saison actuelle; de sorte que nous nous sommes trouvés dans la nécessité d'employer M. G. Brown et son associé, Architectes, pour cette fin; de là le délai survenu à l'égard de la présente Communication. Nous vous soumettons donc pour l'information de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, une Evaluation des Dépenses extraordinaires qu'il est nécessaire d'encourir, dans le cours de la présente année, pour l'amélioration et l'entretien de cet Edifice. La partie qui se rapporte au côté Nord-Est est de nécessité indispensable à la conservation de l'Edifice, à cause de l'état de ruine où se trouvent maintenant les murs de ce côté du Bâtiment. Quand à cette partie de l'Edifice, la question la plus importante est de savoir si les réparations seront faites en bois ou en pierre. Il en coûterait assurément beaucoup plus à faire la partie extérieure du mur en pierre de taille, mais à notre avis, ce serait un moyen plus sûr qu'une boiserie de conserver l'Edifice en meilleur ordre, et pour bien plus long-temps. Les frais de la pierre de taille et de la maçonnerie pour cet objet seraient (comme il appert par le Papier A.) d'environ £849 17s. Le coût de la boiserie, dans le cas où l'on adopterait ce mode, comme étant préférable à la pierre de taille, y compris les chassis extérieurs, le vitrage, etc. pour doubles croisées, à toutes les ouvertures de ce côté de l'Edifice, sera d'environ £138; (voir le Papier B. par nous transmis avec notre Communication au Colonel Glegg, en date du 24 Novembre 1830.)

Pendant la dernière Session du Parlement Provincial, il a été pourvu en partie à ces réparations; mais comme il s'était glissé une erreur dans cette allocation, par accident (nous le présumons,) en égarant quelques-uns des Documens qui en accompagnaient l'Evaluation, il a été impossible d'employer cette allocation à aucune fin avantageuse; ce qui a fait qu'elle n'a pas encore été dépensée. La somme totale nécessaire pour les objets qu'embrassent les Réparations et Améliorations proposées, est d'environ £1246 9s. 9d, comme

Réparations à la  
Cour de Justice à  
Québec; et arré-  
rages d'aloca-  
tion au Collec-  
teur à New-  
Carlisle.

1 Février

A. 1832.

9s. 9d., which together with the details of the required Expenditure will appear on reference to the Papers A. and B.

The Documents accompanying this Communication, are,

1st. A. Detailed Estimate of works for the exterior of the Building.

2nd. B. Detailed Estimate of work to be done in the interior.

3rd. C. A Plan of the Rooms requiring such proposed work in the interior of the Building, shewing the state in which the Rooms now are.

4th. D. A Plan of the same Rooms, shewing their state after the proposed alterations shall have been made.

5th. E. A Plan exhibiting Sections of the same Rooms after the proposed alterations shall have been made.

6th. F. A Plan exhibiting the vacant space between the Court House and *Saint Lewis Street*, and shewing some improvements suggested to us as requisite to finish that part of the front of the Building.

7th. G. A specification of Artificers' work proposed to be done to the Rooms mentioned on the Plan C.

8th. H. Specification of Artificers work proposed to be done in making alterations and improvements to the exterior of the Court House.

The whole of which is most respectfully submitted by

Your most obedient

and very humble servants,

(Signed,) PERRAULT & BURROUGHS,  
P. K. B.

Colonel Craig,  
Civil Secretary.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

Custom House,  
Quebec, 12th December, 1831.

May it please Your Excellency:

We have the honor to transmit herewith a Memorial from Mr. Henry O'Hara, our Sub-Collector at *New Carlisle*, (*Chaleur Bay*), one of the minor Ports attached to that of *Quebec*. We beg leave also to forward a Copy of the Order of Lieutenant General *Prescott*, then Governor in Chief, on which the present claim is founded.

From an inspection of the Books in this Office, it appears that the Allowance in question was regularly paid to Mr. O'Hara's Predecessor to the date of his death in May 1811, when Mr. O'Hara was appointed his Successor, since when we can neither trace any claim for its continuance or orders revoking it, while the Allowance granted at the same time and of the same amount to the Sub-Collector of *Gaspé*, is regularly charged and paid till the abolition of Fees and introduction of fixed Salaries in January 1827.

Mr. O'Hara having been called upon to explain the cause of the long delay in claiming this Allowance, states that he left *Quebec* the day of his appointment as Sub-Collector, in May 1811, that he did not return again till 1824, when he delivered to the late Collector the Memorial alluded to, for presentation to the Lieutenant Governor, or then officiating as Governor in Chief, and that he has not been here since that period, till the present month, when on account of his private affairs, he was allowed during the Winter months to leave his station.

We

comme on le verra, de mèmes que les détails des Dépenses nécessaires, en consultant les Papiers A. et B.

Les Documens qui accompagnent cette Communication, sont :

1. A. Evaluation détaillée des ouvrages, pour l'extérieur de l'Edifice.

2. B. Evaluation détaillée des ouvages à faire dans l'intérieur.

3. C. Plans des Chambres demandant les ouvrages proposés dans l'intérieur de l'Edifice, montrant l'Etat dans lequel sont maintenant ces Chambres.

4. D. Plan des mêmes Chambres, montrant l'état dans lequel elles seront lorsqu'on aura fait les changemens proposés.

5. E. Plan montrant les Sections des mêmes Chambres après qu'on aura fait les changemens proposés.

6. F. Plan montrant l'espace vacant entre la Cour de Justice et la Rue *Saint Louis*, et faisant voir quelques Améliorations qu'on nous a suggérées comme nécessaires pour finir cette partie de la devanture de l'Edifice.

7. G. Spécification des ouvrages qu'on se propose de faire dans les Chambres mentionnées sur le Plan C.

8. H. Spécification des ouvrages qu'on se propose de faire en faisant les changemens et améliorations à l'extérieur de la Cour de Justice.

Le tout très-respectueusement soumis par

Vos très-humbles

et très-obéissants serviteurs,

(Signé,) PERRAULT et BURROUGHS,  
P. B. R.

Colonel Craig,  
Secrétaire Civil.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie,)

Maison de la Douane,  
Québec, 12 Décembre 1831.

Qu'il plaise à votre Excellence.

Nous avons l'honneur de transmettre ci-inclus un mémoire de M. Henry O'Hara, notre Sous-Collecteur à *New-Carlisle*, (*Baie des Chaleurs*), un des Ports mineurs attachés à celui de *Québec*. Nous demandons aussi à transmettre une Copie de l'ordre du Lieutenant-Général *Prescott*, alors Gouverneur-en-Chef, sur lequel la présente réclamation est fondée.

D'après l'Inspection des Livres qui sont dans ce Bureau, il appert que l'allocation en question, fut régulièrement payée au prédécesseur de M. O'Hara jusqu'à la date de sa mort, en Mai 1811, alors que M. O'Hara fut nommé son Successeur ; depuis lequel temps, nous ne pouvons découvrir aucune réclamation pour la continuation d'icelle, non plus qu'aucun ordre pour la révoquer, tandis que l'allocation accordée en même temps et au même montant au Sous-Collecteur de *Gaspé*, se trouve régulièrement portée en Compte et payée, jusqu'à l'abolition des honoraires et l'introduction de Salaires fixes en Janvier 1827.

M. O'Hara ayant été appelé à expliquer la cause de son long délai à réclamer cette allocation, dit qu'il laisse *Québec* le jour de sa Nomination comme Sous-Collecteur, en Mai 1811, qu'il ne revint qu'en 1824, auquel temps il remit au ci-devant Collecteur le mémoire mentionné, pour le présenter au Lieutenant-Gouverneur, ou remplissant alors les fonctions du Gouverneur-en-Chef, et qu'il n'est venu ici depuis ce temps, que dans le présent mois, qu'à raison de ses affaires privées, il lui a été permis de laisser sa station pendant les mois d'hiver. Nous

We beg leave to add, that after every search, we have been unable to trace the Memorial before alluded to, or any answer, from which we presume that it had never been forwarded by the late Collector. In these circumstances the case is submitted for Your Excellency's consideration and determination, and if favorable, we pray your authority for paying the amount claimed, and charging it in the Incidental Accounts.

We have, &c. &c.

(Signed,) L. H. FERRIER, Collr.  
C. SECRETAN, per Compt.

To His Excellency  
the Governor in Chief.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

To His Excellency the Right Honorable Matthew Lord Aylmer, K. C. B. Governor in Chief in and over the Provinces of Lower Canada, &c. &c. &c.

The Memorial of Henry O'Hara, Sub-Collector of His Majesty's Customs at New Carlisle in the Inferior District of Gaspé, in the Province of Lower Canada, humbly sheweth :

That on the 18th July 1797, His Excellency Robert Prescott, Esquire, then Governor in Chief of this Province, was pleased to order the sum of Seven pounds ten shillings to be paid annually to the Deputy Collectors of the Customs at Gaspé and New Carlisle, severally, in addition to their other Emoluments, as a compensation for collecting the Provincial Duties at these places. That Your Excellency's Memorialist was appointed Deputy Collector of the Customs at New Carlisle, on the 4th May 1811, and has continued to act in that capacity ever since, the style of the appointment only having been changed from Deputy to Sub-Collector, but has never received any part of the said Allowance, although it was regularly paid to his Predecessor in office, and continued to be paid to the Deputy Collector at Gaspé up to the 5th January 1827.

That in the year 1824, your Memorialist petitioned His Excellency Sir Francis Burton, Lieutenant Governor of this Province, on the subject, which Petition was forwarded by your Memorialist to be presented to His Excellency, by the late Honorable Michael Henry Perceval, then Collector of His Majesty's Customs at this Port, but that your Memorialist has not since that time received any answer thereto, and therefore conceives that the same was not duly presented.

Wherefore your Memorialist humbly prays that Your Excellency will be pleased to take his case into consideration, and should Your Excellency in your wisdom, consider him entitled to receive the said Allowance, Your Excellency may be pleased to direct the proper Officer to pay him the arrears which he humbly conceives justly due thereon from the day of the date of his appointment, up to the time that the same ceased to be paid to the Deputy Collector of the Customs at Gaspé.

And as in duty bound, your Memorialist will ever pray.

Quebec, 9th December, 1831.

(Signed,) H. O'HARA.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

Nous demandons à ajouter que, d'après toutes les recherches que nous avons pu faire, nous n'avons pu découvrir le mémoire mentionné, non plus qu'aucune réponse, d'où nous présumons qu'il n'a jamais été présenté par le ci-devant Collecteur. C'est dans ces circonstances que l'affaire est soumise à la considération et attention de votre Excellence, et si elle est favorable, nous sollicitons votre autorité pour payer le montant réclamé, et le porter dans les Comptes des Contingences.

Nous avons, etc., etc.

(Signé,) L. H. FERRIER, Collr.  
C. SECRETAN, per Cont.

A Son Excellence  
le Gouverneur-en-Chef.

Pour Copie conforme.  
H. Craig, Secrétaire.

A Son Excellence le Très-Honorables Matthew Lord Aylmer, C. C. B. Gouverneur-en-Chef, dans et sur les Provinces du Bas-Canada, etc., etc.

Le Mémoire de Henry O'Hara, Sous-Collecteur des Douanes de Sa Majesté à New Carlisle, dans le District Inférieur de Gaspé, dans la Province du Bas-Canada, expose humblement :

Que le 18 Juillet 1797, il plut à Son Excellence Robert Prescott, Ecuyer, alors Gouverneur-en-Chef de cette Province, d'ordonner que la somme de sept livres dix schelings fût annuellement payée aux Députés Collecteurs des Douanes à Gaspé et à New Carlisle respectivement, en sus de leurs autres émolumens, comme rétribution pour percevoir les droits provinciaux à ces places : Que le Mémorialiste de votre Excellence fut nommé Député Collecteur des Douanes à New-Carlisle le 4 Mai 1811; et a continué d'agir en cette capacité depuis ce temps-là, le style de la Nomination seulement ayant été changé de Député en Sous-Collecteur, mais qu'il n'a jamais reçu aucune partie de la dite allocation, quoiqu'elle eût été régulièrement payée à son prédécesseur en Office, et continuée d'être payée au Député Collecteur de Gaspé, jusqu'au 5 Janvier 1827.

Qu'en l'année 1824, votre Mémorialiste pétitionna Son Excellence Sir Francis Burton, Lieutenant-Gouverneur de cette Province, sur le sujet, laquelle Pétition fut transmise par votre Mémorialiste pour être présentée à Son Excellence par feu l'Honorable Michael Henry Perceval, alors Collecteur des Douanes de Sa Majesté à ce Port, mais que votre Mémorialiste, depuis ce temps, n'a jamais reçu de réponse à icelle, et est porté à croire qu'elle n'a pas été dûment présentée.

Pourquoi votre Mémorialiste demande humblement qu'il plaise à votre Excellence de prendre son affaire en considération, et s'il arrive que votre Excellence, dans votre sagesse, considérez qu'il a droit à recevoir la dite allocation, il plaise à votre Excellence d'ordonner à l'Officier à qui il appartient de lui payer les arrérages, qu'il croit lui être justement dus, depuis la date de sa Nomination jusqu'au temps où l'allocation a cessé d'être payée au Député-Collecteur des Douanes à Gaspé.

Et votre Mémorialiste ne cessera de prier.

Québec, 9 Décembre 1831.

(Signé,) H. O'HARA.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie.)

(Copy.)

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 18th July, 1797.

Sir,

I have had the honor to lay before His Excellency the Governor in Chief, your Letter to me of the 13th instant, respecting a mode of establishing a regular collection of all the Duties that ought to be paid at *Gaspé*, and His Excellency is pleased to direct that you should in future authorize your Deputies at *Gaspé* and *Chaleur Bay*, to conform in all respects to the Provincial Statutes in the collecting of Duties at their respective Stations; and for such service they are to be allowed the like Commission on the sum collected that is allowed on the collection at *Quebec*. His Excellency also consents that an additional allowance be made to each of them, of Seven pounds ten shillings currency, per annum, under the charge of House Rent, Firewood and Stationary.

His Excellency desires that Copies of your Provincial Accounts may be regularly lodged in the Council Office, as heretofore practised.

I am, Sir, &c. &c. &c.

(Signed,) H. W. RYLAND.

*Thos. Ainslie*, Esquire,  
Collector.

A true Copy.

*H. Craig*, Secretary.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Government  
House Mont-  
real.

The Government House at *Montreal*, having been found during the residence there of the Governor in Chief, last summer, to be inadequate in point of accommodation, he directed a Plan and Estimate to be formed, having for its object to extend the accommodation of the Government House at the least possible Expense.

This Plan and Estimate is now laid before the House of Assembly for their consideration.

The Governor in Chief also requests the House to take into consideration the inconvenience arising from the unfurnished state of the Government House at *Montreal*, which makes it necessary to remove from *Quebec* to *Montreal* and back again, every article of Household Furniture required for the use of his family during their temporary residence at the latter City; he suggests to the House to make provision for supplying the Government House at *Montreal* with the most bulky articles of Furniture, with the understanding that the same shall constantly remain there.

The Governor in Chief in making this Communication, desires the House to be assured that he is extremely desirous of fixing his residence during a portion of each year at *Montreal*, unless prevented by considerations connected with the discharge of his Public Duties, and that should it not be deemed expedient to make provision for the Expense contemplated in this Message, he will nevertheless be equally disposed to give effect to his wishes on this subject.

Castle of Saint Lewis.  
Quebec, 1st February, 1832.

1 Février.

A. 1832.

(Copy.)

Château Saint Louis,  
Québec, 18 Juillet 1797.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de mettre devant Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, votre Lettre à moi adressée en date du 13 courant, touchant un mode d'établir une perception régulière de tous les droits qui doivent être payés à *Gaspé*, et il a plu à Son Excellence d'ordonner que vous autorisiez à l'avenir vos Députés à *Gaspé* et à la *Baie des Chaleurs*, de se conformer à tous égards aux Statuts Provinciaux dans la perception des droits à leurs Stations respectives; et pour tel service, il leur sera alloué sur la somme perçue, la même Commission qui est allouée sur la perception à *Québec*. Son Excellence consent aussi qu'il soit fait à chacun d'eux, une allocation additionnelle de sept livres dix schelings courant, par an, sous la charge de Loyer de Maison, Bois de chauffage et Papeterie.

Son Excellence désire que des Copies de vos Comptes Provinciaux soient régulièrement déposées au Bureau du Conseil, comme c'a été ci-devant la pratique.

Je suis Monsieur,  
etc., etc., etc.

(Signed,) H. W. RYLAND.  
*Thos. Ainslie*, Ecuyer,  
Collecteur.

Pour Copie conforme,  
*H Craig*, Secrétaire.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

La Maison du Gouvernement à *Montréal* ayant été trouvée, pendant le séjour qu'y a fait le Gouverneur-en-Chef, l'été dernier, insuffisante sous le rapport des commodités, il a ordonné de faire un Plan et une Evaluation, ayant pour objet d'étendre les commodités de la Maison du Gouvernement, aux moindres frais possibles.

Ce Plan et cette Evaluation sont maintenant mis devant la Chambre d'Assemblée, pour sa considération.

Le Gouverneur-en-Chef prie la Chambre de prendre en considération l'inconveniencé provenant du manque d'ameublement dans la Maison du Gouvernement à *Montréal*; ce qui met dans la nécessité de transporter de *Québec* à *Montréal* et de remporter de nouveau chaque article d'ameublement nécessaire pour l'usage de sa famille, pendant leur résidence temporaire dans la dernière Ville; et il suggère à la Chambre de pourvoir à fournir la Maison du Gouvernement à *Montréal*, des articles d'ameublement les plus lourds, avec l'entendement qu'ils y demeureront permanentemnt.

Le Gouverneur-en-Chef, en faisant cette Communication, désire que la Chambre soit assurée qu'il souhaite fortement passer une partie de chaque année à *Montréal*, à moins qu'il n'en soit empêché par des considérations liées avec l'exécution de ses devoirs publics, et que si l'on ne juge pas expédition de subvenir à la dépense contemplée dans le Message, il n'en sera pas moins disposé à donner effet à ses désirs sur ce sujet.

Château Saint Louis,  
Québec, 1er Février 1832.

(Copy.)

(Copie.)

Maison du Gouvernement à  
Montréal.

2 Will. IV.

1st February.

(Copy.)

Montreal, 2nd July, 1831.

Estimate of the Expense for improving the Government House at Montreal:

To extend the present Building on the South West, and to raise the whole to complete the second Story, according to the accompanying Design. £1800.

(Signed)

J. CLARKE,  
Comr. of Repairs.

Gaspé Writ.

Ordered, That the Speaker of this House do issue his Warrant to the Clerk of the Crown in Chancery, for a new Writ for the Election of a Member to serve in the present Parliament for the County of Gaspé, in the place and stead of Robert Christie, Esquire, expelled this House.

Second Report  
of Committee  
on Education  
and Schools.

Mr. Neilson, from the Standing Committee of Education and Schools, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

Appendix (I. I.)

For the said Report, see Appendix (I. I.) at the end of this Volume.

Elementary  
Schools Bill  
read the first  
time.

Mr. Neilson then presented to the House a Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of this Province, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Saturday next.

Second Report  
on Education  
and Schools to  
be printed.

Ordered, That Two hundred Copies of the Second Report of the Standing Committee of Education and Schools, be printed for the use of the Members of this House.

Lessors and  
Lessees Bill re-  
ported;

Mr. Duval, from the Special Committee to whom was referred the Bill to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

committed;

Ordered, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

considered.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again, on Friday next.

Message rela-  
ting to Repairs  
to the Gover-  
nment House at  
Montreal, re-  
ferred.

Mr. Panet moved, seconded by Mr. Fortin, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to Repairs to the Government House at Montreal, and also the Message of His Excellency relating to Repairs to the Court House at Quebec, be referred to the Special Committee to whom is referred the Report of the Commissioners for the erection of the North West Wing of the Bishop's Palace at Quebec.

Mr. Cuvillier moved in amendment, seconded by Mr. Bureau, That the words, "to the Special Committee to whom is referred the Report of the Commissioners for the erection of the North West Wing of the Bishop's Palace at Quebec," be inserted after "the

1 Février.

A. 1832. 357

(Copie.)

Montréal, 2 Juillet 1831.

Evaluation des Dépenses pour l'Amélioration de la Maison du Gouvernement à Montréal.

Pour étendre le Bâtiment actuel au Sud-Ouest, et pour éléver le tout pour compléter le second étage, selon le Plan ci-joint,

£1800.

(Signé,) J. CLARKE,  
Commissaire des Réparations.

Ordonné, Que l'Orateur de cette Chambre expédie son Warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour un nouveau Writ d'Election pour un Membre pour servir dans ce présent Parlement pour le Comté de Gaspé, à la place de Robert Christie, Ecuyer, expulsé de cette Chambre.

M. Neilson, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (I. I.) à la fin de ce Volume.

M. Neilson a alors présenté à la Chambre un Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Samedi prochain.

Ordonné, Que deux cens Copies du Second Rapport du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. Duval, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour régler l'exercice de certains droits des Locataires et Locataires, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

M. Panet a proposé, secondé par M. Fortin, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, relativement aux Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal, et aussi le Message de Son Excellence relativement aux réparations à la Cour de Justice à Québec, soient référés au Comité Spécial auquel est référé le Rapport des Commissaires pour l'érection d'une aile au côté Nord-Ouest du Palais Episcopal, à Québec.

M. Cuvillier a proposé en amendment, secondé par M. Bureau, Que les mots "au Comité Spécial auquel est référé le Rapport des Commissaires pour l'érection d'une aile au côté Nord-Ouest du Palais Episcopal

Writ pour  
Gaspé.

Second Rap-  
port du Comité  
sur l'Education  
et les Ecoles.

Bill des Ecoles  
élémentaires, lu  
la première fois.

Second Rap-  
port sur l'Education  
et les Ecoles, à  
être imprimé.

Bill concernant  
les Locataires,  
rapporté.

référé.

comité.

considéré.

Message relatif  
aux Réparations  
à la Maison du  
Gouvernement  
à Montréal,  
référé.

"the Bishop's Palace at Quebec," be struck out of the said Motion, and the following substituted: "to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records."

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 35.

Nay, 11.

So it was carried in the Affirmative.

Mr. Laguerre then moved in amendment to the main Motion, seconded by Mr. Louis Bourdages, That the words, "and also the Message of His Excellency, relating to Repairs to the Court House at Quebec," be struck out of the said Motion.

The House divided on the Question of amendment:

Yea, 35.

Nay, 10.

So it was carried in the Affirmative.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Panet, Mr. Cuvillier, Mr. Raymond, Mr. Quesnel, and Mr. Laguerre do compose the said Committee.

Message relating to Repairs to the Court House at Quebec, referred.

Mr. Laguerre moved, seconded by Mr. Bureau, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, relating to repairs to the Court House at Quebec, be referred to a Committee of five Members, to examine the same, and report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Mr. Young moved in amendment, seconded by Mr. Pierre Elzéar Taschereau, That all the words in the said Motion after the word "referred" be struck out, and the following substituted: "to the Standing Committee of Public Accounts."

The Question being put on the Motion of amendment, it was agreed to unanimously.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was also agreed to, and

*Ordered*, Accordingly.

*Ordered*, That it be an Instruction to the said Committee, to enquire into and report on the manner in which the money heretofore appropriated towards repairing the Court House at Quebec has been expended; the repairs which have been effected, and whether any accounts of the Expenditure have been as yet rendered.

Instruction to the Committee of Accounts.

Message with Despatch relating to the Waste Lands of the Crown, to be printed.

Fifth Report of Committee on Hospitals.

*Ordered*, That two hundred Copies of the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, with the Despatch of the Secretary of State for the Colonial Department, relating to the Crown Lands, be printed for the use of the Members of this House.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Fifth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth.

Your Committee to whom were referred sundry Documents relating to the Fever Hospital at Pointe Lévi, and other Charitable Institutions, report that they have proceeded to the consideration of the Petition of the Citizens of Saint John's Suburbs, complaining of the inconvenience they suffered during last season from the proximity of the Emigrant Hospital, and pointing out

"copal à Québec," soient retranchés de la dite Motion, et les suivans substitués, "à un Comité de cinq Membres pour les examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 35.

Contre, 11.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative,

Mr. Laguerre a alors proposé en amendement à la Motion principale, secondé par M. Louis Bourdages, Que les mots, "et aussi le Message de Son Excellence "relativement aux Réparations à la Cour de Justice à Québec," soient retranchés de la dite Motion:

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement :

Pour, 35.

Contre, 10.

Ainsi elle a été emportée dans l'affirmative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a été unanimement adoptée, et

Résoùti, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Panet, M. Cuvillier, M. Raymond, M. Quesnel et M. Laguerre composent le dit Comité.

Message relatif aux Réparations à la Cour de Justice à Québec, référé.

M. Laguerre a proposé, secondé par M. Bureau, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, relativement aux Réparations à la Cour de Justice à Québec, soit référé à un Comité de cinq Membres, pour l'examiner et en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

M. Young a proposé en amendement, secondé par M. Pierre Elzéar Taschereau, Que tous les mots dans la dite Motion après le mot "référé" soient retranchés, et les suivants substitués, "au Comité permanent des Comptes Publics."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

*Ordonné*, En conséquence.

*Ordonné*, Qu'il soit une Instruction au dit Comité, de s'enquérir et faire rapport sur la manière dont les Deniers ci-devant appropriés à la fin de réparer la Cour de Justice à Québec, ont été dépensés; des réparations qui ont été effectuées, et s'il a déjà été rendu compte du montant dépensé.

Instruction au Comité des Comptes.

*Ordonné*, Que deux cens Copies du Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, et de la Dépêche du Secrétaire d'Etat pour le Département Colonial, relativement aux terres de la Couronne, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Message et Dépêche relativement aux Terres inviolées de la Couronne, à être imprimé.

M. Young, du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grefier, comme suit:

Votre Comité auquel sont renvoyés divers Document relatifs à l'Hôpital des Fébricitans à la Pointe Lévi, et autres Institutions de Charité, rapporte qu'il a procédé à la considération de la Pétition des Citoyens du Faubourg Saint Jean, se plaignant des incommodités qu'ils ont souffertes l'Eté dernier de la proximité de l'Hôpital des Emigrés, et faisant remarquer le danger auquel est exposé

Cinquième rapport du Comité sur les Hôpitaux.

out the danger to which the neighbourhood was exposed from its crowded state.

Your Committee examined a number of the Petitioners, and others, and also the attending Physicians: It appears that very serious inconvenience was felt by persons in the immediate vicinity of the Hospital, owing to the want of proper internal regulation, and the practice of cleaning the premises at unseasonable hours; but the Petitioners are unanimous in declaring that there did not prevail any extraordinary degree of sickness during last Summer.

Your Committee, under the circumstances, do not consider it expedient that the site of the Hospital should be changed at present; and are further of opinion that a sum of One thousand five hundred pounds currency, would be sufficient to meet the necessary expenditure during the current year.

Your Committee also examined Mr. Quirouet, one of the Commissioners of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and Dr. Tessier, the Health Officer: From the evidence of these Gentlemen, it would appear advisable to continue this Establishment during the ensuing season, and the Committee recommend that a sum not exceeding Seven hundred and fifty pounds currency, be granted for that purpose.

In the course of their investigations, it appeared to Your Committee that much good would arise from having both Hospitals under the control of competent Commissioners, who being authorized to make and enforce proper regulations for the internal economy of each Establishment, would prevent a recurrence of the practice which gave just ground of complaint to the neighbourhood during last Summer.

*Ordered,* That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Saturday next.

*Ordered,* That the Special Committee to whom was referred the Taxation of the Accounts of Costs and Disbursements relating to the Contestation of the Elections for the Counties of Kamouraska and Rimouski, have power to report from time to time.

Mr. Gugy, from the said Committee, then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having carefully examined the several Accounts included in the Order of Reference, have agreed to the following Report.

On the first of these, being the Account of the Sitting Members, Endorsed, "Account of Amable Dionne and Charles Eusèbe Casgrain, Esquires," and marked A. Your Committee are unanimously of opinion, to disallow the claim of these Gentlemen for travelling Expenses from hence to Kamouraska, and for an indemnity during the enquiry there, amounting to the sum of Twenty four pounds currency: Your Committee are also unanimously of opinion that all the items charged in the said Account amounting to the sum of Forty six pounds currency, for actual and inevitable Disbursements made by the said Sitting Members, should be allowed.

Your Committee find that a charge of Thirty five pounds currency, is made by the Sitting Members for so much paid by them to the Professional Gentleman who was retained on their behalf: Your Committee have disallowed this charge.

Your Committee are of opinion that the charge of Eighteen pounds nine shillings currency, as made by the Clerk of this House for so much paid for the translation of the Evidence should be allowed.

Your Committee are likewise of opinion, that the Commissioners, and the Clerk employed by them, are entitled to a sum sufficient to defray their necessary and actual Expenses over and above the compensation allowed by Law for their services. Your Committee ha-

exposé le voisinage, d'après la situation exposée et sa population.

Votre Comité a interrogé plusieurs des Pétitionnaires, et autres, et aussi les Médecins du dit Hôpital. Il paraît que les gens des environs immédiats ont souffert des incommodités sérieuses par suite du manque d'une organisation intérieure convenable, et la coutume où l'on est de laver les lieux à des heures inconvenables; mais les Pétitionnaires s'accordent tous à dire, qu'il ne régnait aucun degré extraordinaire de maladie pendant l'Eté dernier.

Votre Comité, sous toutes ces circonstances, ne croit pas qu'il soit expédié de changer le site de l'Hôpital pour le présent; et est d'avis en outre, qu'une somme de quinze cens livres courant serait suffisante pour couvrir les dépenses nécessaires, pendant l'année courante.

Votre Comité a aussi examiné M. Quirouet, l'un des Commissaires de l'Hôpital Temporaire des Fébricitans à la Pointe Lévi, et le Docteur Tessier, l'Officier de Santé. D'après les Témoignages de ces Messieurs, il paraît qu'il est expédié de continuer cet établissement pour l'Eté prochain, et le Comité recommande qu'il soit alloué pour cet objet une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres courant.

Dans le cours de l'investigation, il a paru à votre Comité qu'il résulterait beaucoup de bien, de mettre les deux Hôpitaux sous le contrôle de Commissaires propres à cela en les autorisant à établir et à faire exécuter des règlements convenables pour l'économie intérieure de ces établissements, par lequel moyen on préviendrait le retour de la pratique qui a donné lieu à de justes plaintes de la part du voisinage, pendant l'Eté dernier.

*Ordonné.* Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

*Ordonné,* Que le Comité Spécial auquel a été référée la Taxation des Comptes de Frais et Déboursés, relativement à la Contestation des Elections pour les Comtés de Kamouraska et Rimouski, ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

M. Gugy, du dit Comité, a alors présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, ayant examiné avec soin les divers Comptes inclus dans l'Ordre de référence, est convenu de faire le Rapport suivant:

Sur le premier de ces Comptes, celui des Membres siégeants, endossé "Compte d'Amable Dionne et de Charles Eusèbe Casgrain, Ecuyers," marqué A. votre Comité est unanimement d'avis de rejeter la réclamation de ces Messieurs pour frais de voyage d'ici à Kamouraska, et pour indemnité pour le temps qu'y a duré l'Enquête, montant à la somme de vingt-quatre livres courant: Votre Comité est aussi unanimement d'avis, que tous les autres articles du Compte montant à la somme de quarante-six livres courant, pour Déboursés nécessaires faits par les dits Membres siégeants devraient être alloués.

Votre Comité trouve que les Membres siégeants portent une dépense de trente-cinq livres courant, pour autant payés par eux à l'Avocat qu'ils ont retenu: Votre Comité n'a pas alloué cet article.

Votre Comité est aussi d'opinion, que le Compte du Greffier de cette Chambre, montant à dix-huit livres neuf schelings courant, pour autant par lui payé pour la traduction de Témoignages pris devant l'Enquête, devrait être alloué.

Votre Comité est pareillement d'avis que les Commissaires, et le Greffier employé par eux, ont droit à une somme suffisante pour couvrir leurs dépenses réelles et nécessaires, en sus de la compensation que la Loi leur accorde pour leurs services.

Votre

Rapport sur les  
Comptes des  
frais, etc., de  
l'Election de  
Kamouraska;

ving requested these Gentlemen to attest their several Accounts, and this requisition having been complied with, Your Committee are of opinion, that including a reasonable allowance to each for necessary disbursements, the following sums should be allowed to these Gentlemen, respectively, viz:

To E. Caron, Esquire, Twenty five pounds six shillings and five pence currency.

To J. Fraser, Esquire, Twenty pounds one shilling currency.

To S. Fraser, Esquire, Fifteen pounds three shillings and four pence currency.

To L. Fiset, Esquire, Thirty seven pounds one shilling and five pence currency.

Amendments  
to Montreal  
City Bank Bill  
considered, and  
agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of "The City Bank," be now taken into consideration:

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:—  
Press 2. Line 31.—Leave out "twenty five," and insert "forty."

" 3.

34.—After "Province," insert "And provided also that a further sum of Thirty six thousand pounds shall be paid in within three calendar months after the day upon which the said Bank shall commence issuing Notes, by three equal instalments of Twelve thousand pounds each, payable at intervals of thirty days."

37.—After "say," insert "five per cent on the amount of each share."

44.—Leave out "five," and insert "four."

32.—After "President," insert the following Clause:  
" Provided always, and it is hereby expressly enacted that no Stockholder who shall not be a natural born subject of His Majesty, or a subject of His Majesty naturalized by Act of the British Parliament, or a subject of His Majesty by the effect of the Conquest and Cession of this Province, or being a subject of any Foreign Prince or State shall, either in person or by proxy, vote for the Election of any Director to be elected in the manner herein before directed, nor shall vote at any Meeting of the said Stockholders for the purpose of ordaining, establishing, or putting in execution any By-Laws, Ordinances or Regulations to be made under the authority of this Act, or shall assist in the calling of any Meeting of such Stockholders, or shall vote for any other purpose or purposes whatsoever herein before authorized, any thing herein before contained to the contrary notwithstanding."

Press

1 Février. A. 1832.

Votre Comité ayant prié ces Messieurs d'attester leurs divers Comptes, et iceux l'ayant fait, votre Comité est d'avis qu'en y comprenant une allocation raisonnable pour chacun, pour déboursés nécessaires, les sommes suivantes devraient être allouées à ces Messieurs respectivement, savoir :

A E. Caron, Ecuyer, vingt-cinq livres six schelings et cinq deniers courant.

J. Fraser, Ecuyer, vingt livres un scheling courant.

Simon Fraser, Ecuyer, quinze livres trois schelings et quatre deniers courant.

Louis Fiset, Ecuyer, trente-sept livres un scheling et cinq deniers courant.

Amendements  
au Bill pour la  
Banque de la  
Cité à Montréal  
considérés et  
adoptés.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "La Banque de la Cité," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus comme suit:—  
Feuille 2. Ligne 44.—Rayez "vingt."

45.—Rayez "cinq" et insérez "quarante."

Feuille 3. Ligne 2.—Après "Province," insérez,  
" Et pourvu aussi qu'une somme ultérieure de trente-six mille livres sera versée dans les trois mois de Calendrier qui suivront le jour auquel la dite Banque commencera à mettre ses Billets en circulation en trois versemens égaux de douze mille livres chaque, payable à des intervalles de trente jours."

13.—Rayez "cinq," et insérez, "quatre."

Feuille 4. Ligne 9.—Après "Président," insérez la Clause suivante:  
" Pourvu toujours, et qu'il soit de plus expressément statué par l'autorité susdite, qu'aucun Propriétaire d'Actions qui ne sera point un Sujet de Sa Majesté ou un sujet de sa Majesté naturalisé par Acte du Parlement d'Angleterre, ou un Sujet de Sa Majesté devenu tel par la Conquête et la Cession de cette Province, ou Sujet de tout Prince ou Etat Etranger, ne pourra voter en personne ou par Procureur à l'Election d'aucun Membre à être élu de la manière ci-dessus prescrite par le présent Acte, ni ne pourra voter à aucune Assemblée des dits Propriétaires à l'effet d'ordonner, d'établir ou de mettre à exécution toute Règle, Ordre ou Règlement à être fait sous l'autorité de cet Acte, ni n'assistera à la convocation de toute Assemblée de tels Propriétaires, ni ne votera à toute autre fin ou fins quelconques ci-devant autorisées par le présent, nonobstant toute chose contenue dans le présent en aucune manière à ce contraire."

Feuille

- Press 5. Line 18.—After "Stockholder," insert "resident at Montreal."*
- 21.—After "Province," insert "or who shall have resided seven years in this Province, and in any of the above cases who shall have resided three years in the City of Montreal."
- 23.—Leave out from "and," inclusive, to "Montreal," also inclusive, in the twenty fourth line of the same Press.
6. 22.—Leave out from "except," inclusive, to "longer," also inclusive, in the twenty ninth line of the same Press.
7. 25.—Leave out from "nor," inclusive, to "Board," also inclusive, in the twenty sixth line of the same Press.

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered,* That Mr. De Witt do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

An engrossed Bill to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by John Le Breton, and for remunerating him in the event of his success therein, was read for the third time.

*Ordered,* That the said Bill be now recommitted to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Wurtele reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

An engrossed Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of Montreal, was read for the third time.

*Resolved,* That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of Montreal."

*Ordered,* That Mr. Leslie do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to repeal so much of two certain Acts therein mentioned, made and passed in the Parliament of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, as authorizes the commutation of the tenure of Lands held à titre de Fief and à titre de cens in this Province into the tenure of Free and Common Socage, was read for the third time.

*Resolved,* That the Bill do pass.

*Ordered,* That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, was, according to Order, read a second time.

*Resolved,*

VOL.—41.

- Feuille 6. Ligne 16.—Avant "d'aumoins," insérez "Résident à Montréal."*
- 20.—Après "Province," insérez "ou qui aura résidé sept années dans cette Province, et dans aucun des cas ci-dessus, qui aura résidé trois années dans la Cité de Montréal."
- 7.
9. 31.—Retranchez depuis "inclusive-ment," jusqu'à "tems," aussi inclusivement dans la qua- rante-et-unième ligne de la même Feuille.
- 3.—Retranchez depuis "et nul," inclusivement jusqu'à "Direc- teurs," aussi inclusivement, "dans la cinquième ligne de la même Feuille.

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné,* Que M. De Witt reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

Un Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace, depuis Québec jusqu'au Rivage du Côté du Sud, en la manière proposée par John Le Breton, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard, a été lu pour la troisième fois.

*Ordonné,* Que le dit Bill soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Wurtele a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

Un Bill grossoyé pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de Montréal, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu,* Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de Montréal."

*Ordonné,* Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour révoquer deux certains Actes y mentionnés, faits et passés dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en tant qu'il autorise le changement de la Tenure des Terres tenues à titre de Fief et à titre de Cens en cette Province en la Tenure de Franc et Commun Socage, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu,* Que le Bill passe.

*Ordonné,* Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a été lu une seconde fois.

*Résolu,*

1 Février A. 1832.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Panet, Mr. Neilson, Mr. Civillier, Mr. Wright and Mr. Louis Bourdages do compose the said Committee.

Lachine Canal  
Bill read the second time;

referred.

A Bill to revive and amend and to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Lachine Canal, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners of the Lachine Canal.

Register Officers  
Bill read the second time.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to extend the period limited by an Act passed in the first year of His Majesty's Reign, chapter the third, for enregistering certain Acts or Deeds in Law or Instruments in Writing therein mentioned," was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be read for the third time on Friday next.

Committee on Religious Congregations Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Fees of Public Officers.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of considering the expediency of regulating by Law, the Fees to be taken by the several Public Officers of this Province for the performance of certain Acts in their official capacity in the several cases with reference to which no Legislative provision has been hitherto made, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Cazeau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Cazeau reported that the Committee had come to a Resolution ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House ; and is as followeth :

*Resolved*, That it is expedient to regulate by Law the Fees to be taken by the several Public Officers of this Province, for the performance of certain Acts in their official capacity in the several cases in reference to which no Legislative provision has been made.

*Resolved*, That the said Resolution be referred to a Committee of five Members, to report thereon by Bill or otherwise, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Gugy, Mr. Civillier, Mr. Laguerre, Mr. Viger and Mr. Neilson do compose the said Committee.

Resolution referred.

and referred.

*Réolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Panet, M. Neilson, M. Civillier, M. Wright et M. Louis Bourdages composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour remettre en force, et amender et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement au Canal de Lachine, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé au Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires du Canal de Lachine.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé "Acte pour étendre la période limitée par un Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, chapitre trois, pour l'enregistrement de certains Actes ou Contrats ou Instruments par écrit, mentionnés au dit Acte," a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois Vendredi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour révoquer un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et pour faire d'autres dispositions Législatives au lieu d'icelui, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité, pour considérer s'il est expédié de régler par une Loi les honoraires à être pris par les différents Officiers Publics de cette Province, pour l'exécution de certains Actes en leur capacité officielle, dans les différents cas au sujet desquels il n'a été fait jusqu'ici aucune disposition Législative, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Cazeau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Cazeau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution ; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Gressier, et adoptée par la Chambre ; et elle est comme suit :

*Réolu*, Qu'il est expédié de régler par une Loi les Honoraires à être pris par les différents Officiers Publics de cette Province, pour l'exécution de certains Actes dans leur capacité officielle, dans les différents cas par rapport auxquels il n'a été fait aucune disposition Législative.

*Réolu*, Que la dite Résolution soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport par Bill ou autrement, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. Gugy, M. Civillier, M. Laguerre, M. Viger et M. Neilson composent le dit Comité.

L'Ordre

Committee on  
Second Report  
of Committee  
of Grievances.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Colonel *Heriot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Colonel *Heriot* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*. That the said Committee have leave to sit again on Saturday next.

Consideration  
of First Report  
on Grievances  
detained.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Friday next.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Cuvillier, Deschamps, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Gugy, Heriot, Huot, Laguerre, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Viger, Wright, Wurtele and Young.*

And at a quarter past ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Thursday, 2nd February, 1832.—Ten o'Clock, P. M.

Receiver Ge-  
neral's Office  
Regulation Bill  
passed.

A Bill engrossed to regulate the Office of Receiver General of this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Cuvillier* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Board of Audit  
Bill passed.

An engrossed Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Mr. *Cuvillier* moved to resolve, seconded by Mr. *Dionne*, That the Bill do pass.

The House divided on the Question:

Nays, 40.

Nays, 3.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *Cuvillier* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Ice Bridge Bill  
reported.

Mr. *Wurtele*, from the Committee of the whole House to which was recommitted the engrossed Bill to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by *John Le Breton*, and for remunerating him in the event of his success therein, reported, according to Order, the amendment made by the Committee to the said Bill; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*,

Comité sur le  
Second Rap-  
port du Comité  
des Grievances.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Grievances, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Le Colonel *Heriot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et le Colonel *Heriot* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Samedi prochain.

Considération  
du Premier  
Rapport sur les  
Grievances, remise.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Grievances, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Vendredi prochain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Baker, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Cuvillier, Deschamps, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Gugy, Heriot, Huot, Lingueux, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Thibaudeau, Viger, Wright, Wurtele et Young.*

Et à Dix Heures et un quart du Soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Bill pour régler  
l'Office du Re-  
ceveur-Géné-  
ral, passé.

Jeudi, 2 Février 1832.—Dix Heures, A. M.

Un Bill grossoyé pour régler l'Office du Procureur-Général de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Cuvillier* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bureau d'Au-  
dition, passé.

Un Bill grossoyé pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

M. *Cuvillier* a proposé de résoudre, secondé par M. *Dionne*, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question.

Pour, 40.

Contre, 3.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. *Cuvillier* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill relatif à un  
Pont de Glace,  
rapporté;

M. *Wurtele*, du Comité de toute la Chambre auquel a été référé de nouveau le Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent, pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace, depuis Québec jusqu'au Rivage du côté du Sud, en la manière proposée par *John Le Breton*, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'Amendement fait au dit Bill par le Comité; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*,

2 Février.

A. 1832.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

passed.

The said engrossed Bill, as amended, was then again read.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by John Le Breton, and for remunerating him in the event of his success therein."*Ordered*, That Mr. Pierre Elzéar Taschereau do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Religious Congregations Bill reported;

Mr. Antoine Charles Taschereau, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof, reported, according to Order, the amendment made by the Committee to the said Bill; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on Message relating to the Clergy Reserves;

The Order of the day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Clergy Reserves, being read; The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Resolution reported.

Mr. Taylor took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair; And Mr. Taylor reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That it is expedient so much of the Act 31st Geo. III. chap. 31, which provides for the making of a permanent appropriation of Lands in this Province for the support and maintenance of a Protestant Clergy within the same.

Clergy Land Reserves Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Solicitor General have leave to bring in a Bill to repeal certain parts of an Act passed in the 31st year of His late Majesty Geo. III. cap. 31, in so far as the same relates to Reserves of Land for a Protestant Clergy within the Province of Lower Canada, and for other purposes.

Committee on Fifth Report of Committee of Trade.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time, on Monday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Fifth Report of the Standing Committee of Trade, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Order for considering the Second Report of Committee on Privileges and Elections, discharged.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Privileges and Elections, being read;

*Ordered*,*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé; soyé.

Le dit Bill grossoyé, tel qu'amendé, a été alors lu de nouveau.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le titre soit "Acte pour affecter certaines sommes d'argent, pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace, depuis Québec jusqu'au Rivage du côté du Sud, en la manière proposée par John Le Breton, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard."*Ordonné*, Que M. Pierre Elzéar Taschereau porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Antoine Charles Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour révoquer un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de Feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et pour faire d'autres dispositions Législatives au lieu d'icelui, a fait rapport, conformément à l'Ordre, de l'amendement fait au dit Bill par le Comité; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé; soyé.

Bill en faveur des Congrégations religieuses rapporté;

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement aux Réserves du Clergé, ayant été lu;

Comité sur le Message relatif aux Réserves du Clergé.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Taylor a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Taylor a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit:

Résolution rapportée.

*Résolu*, Qu'il est expédié d'abroger la partie de l'Acte de la 31<sup>e</sup> Geo. III., Chap. 31, qui pourvoit à une appropriation permanente de Terres en cette Province pour le soutien d'un Clergé Protestant dans icelle.*Ordonné*, Que M. le Solliciteur-Général ait la permission d'introduire un Bill, pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la 31<sup>e</sup> année du Règne de feu Sa Majesté, Geo. III., Chap. 31, en autant qu'elles ont rapport aux Réserves de Terres pour un Clergé Protestant, dans la Province du Bas-Canada, et pour d'autres fins.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill concernant les Réserves des Terres du Clergé, la première fois.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Cinquième Rapport du Comité permanent de Commerce, ayant été lu;

Comité sur le Cinquième Rapport du Comité de Commerce.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Comité sur le Second Rapport du Comité permanent de Priviléges et Elections.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent de Priviléges et Elections, ayant été lu;

Ordre pour considérer le second Rapport du Comité permanent de Priviléges et Elections, déchargé.

*Ordonné*,

*Ordered*, That the said Order of the day be discharged.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to continue for a limited time, and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal the Acts providing for the summary Trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such Trial, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Courteau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the Administration of Justice in the different parts thereof, being read;

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Desaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Taylor, Thibaudreau, Trudel, Viger, Wright and Wurtele.

And at a quarter past two o'clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Friday, 3rd February, 1832.

**T**HE Clerk laid before the House, a Statement of Appropriations made by the Legislature for Roads and other local objects, from one thousand eight hundred and twenty eight, to one thousand eight hundred and thirty one, inclusively, prepared in conformity to an Order of the House of the nineteenth November one thousand eight hundred and thirty one.

For the said Statement, see Appendix (M. M.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That two hundred Copies of the said Statement be printed for the use of the Members of this House.

*Ordered*, That the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Ex- penses

Committee on  
Gaspé Judica-  
ture Bill

reported;

engrossed.

Committee on  
Small Causes  
Bill

Judicature Bill.

Statement of  
Appropriations  
for Roads, &c.  
laid before the  
House:

Appendix  
(M. M.)

To be printed.

Power to a  
Committee to  
report from time  
to time.

Comité sur le  
Bill de Judica-  
ture de Gaspé.

Le dit Bill  
rapporté.

Comité sur le  
Bill pour la  
décision des  
Petites Causes.

Bill de Judica-  
ture.

Etat des appro-  
priations pour  
les Chemins mis  
devant la Cham-  
bre.

Appendice  
(M. M.)

A être imprimé.

Pouvoir donné  
à un Comité de  
faire rapport de  
tems à autre.

du

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit déchargé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour continuer, pour un tems limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de Gaspé, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler les Actes qui pouvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions, pour la décision des mêmes Causes, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'Administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, ayant été lu ;

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Badeaux, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Desaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Taylor, Thibaudreau, Trudel, Viger et Wurtele.

Et à deux heures et un quart. P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Vendredi, 3 Février 1832.

**L**E Greffier a mis devant la Chambre, un Etat des Appropriations faites par la Législature pour Chemins et autres objets locaux, depuis mil-huit-cent-vingt-huit jusqu'à mil-huit-cent-trente-et-un, inclusivement, préparé en conformité à un Ordre de la Chambre du dix-neuf Novembre mil-huit-cent-trente-et-un.

Pour le dit Etat, voyez Appendix (M. M.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que deux cens Copies du dit Etat soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil

du

penses of the Civil Government of Lower Canada, for the year one thousand eight hundred and thirty two, and other references, have power to report from time to time.

Mr. *Panet*, from the said Committee, then presented to the House the First Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (N. x.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be printed for the use of the Members of this House.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

*Ordered*, That the said Order be then the first Order of the day.

First Report on  
Estimate, and  
other refe-  
rences

Appendix  
(N. x.)

to be printed;

committed.

Message from  
His Excellency.

Quarantine Re-  
gulations.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF,

The Governor in Chief considers it to be highly necessary to call the attention of the Legislature to the subject of the Disease termed *Cholera Morbus*, which has been attended with fatal effects on the Continent of Europe, and which, as it would appear by the most recent accounts received in this country, has found its way into England.

The great influx of Emigrants into this Colony, which (judging from the events of the past year,) may be expected during the coming season, makes it necessary to adopt some precautionary measures calculated to avert the introduction of this dreadful malady into the *Canadas*; but in recommending this matter to the consideration of the Legislature, the Governor in Chief suggests to them the expediency of adopting such measures of precaution only, as are susceptible of being carried into full effect, and more especially it appears to him, that the subjecting of Vessels arriving from *England*, to a strict and protracted Quarantine at any distant point in the River *Saint Lawrence*, would inevitably be attended with the greatest injury to the Commercial Interests of the Colony, and to the Individuals to be affected by such regulations, which might even produce the very evils which it is desirable to guard against, by keeping large numbers of persons after a long voyage across the Atlantic, in a crowded state on board ship.

Should it be proposed to disembark the Passengers and Crews at some such distant point, it is to be considered in what manner and to what extent shelter for them and their baggage is to be provided, and how they are to be supplied with Provisions and Medical attendance; for it may so happen that in the course of a few weeks several thousand persons may be accumulated at the spot to be established as a Quarantine Station.

After the best consideration which the Governor in Chief has been able to give to this subject, he cannot avoid coming to the conclusion that to attempt the strict enforcement of Quarantine Regulations at any point on the River *Saint Lawrence*, would be attended with certain loss and inconvenience, and would prove at the same time altogether ineffectual when applied to large number of persons arriving in the Colony within a limited period of time; in this view of the case he considers that it would be more prudent merely to establish some strict measure of precaution, such as imposing heavy penalties on the Masters of Vessels who

du Bas-Canada pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, et autres références, ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

M. *Panet*, du dit Comité, a alors présenté à la Chambre le Premier Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (N. x.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit imprimé pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit réservé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*Ordonné*, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du jour.

Premier Rap-  
port sur l'Esti-  
mation, et autres  
références.

Appendix  
(N. x.)

A être imprimé  
référé.

Message de Son  
Excellence.

Règlement de  
Quarantaine.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF,

Le Gouverneur-en-Chief considère qu'il est extrêmement nécessaire d'appeler l'attention de la Législature sur le sujet de la Maladie appelée *Choléra Morbus*, qui a été suivie de si funestes effets sur le continent de l'Europe, et qui, comme il paraîtrait par les dernières nouvelles qu'on a reçues de ce Pays, est arrivée en Angleterre.

La grande affluence d'Emigrés dans cette Colonie, qu'on peut, (à en juger par ce qui est arrivé l'année dernière,) attendre dans la saison qui approche, rend nécessaire l'adoption de quelques mesures de précaution, propres à prévenir l'introduction de cette terrible Maladie dans les *Canadas*: Mais en recommandant cette matière à la considération de la Législature, le Gouverneur-en-Chief lui suggère qu'il est expédié de n'adopter que les mesures de précaution qui sont susceptibles d'être mises à plein et entier effet, et surtout il lui paraît qu'assujettir les Vaisseaux arrivant d'Angleterre à une Quarantaine stricte et prolongée, à quelque point éloigné dans le Fleuve *Saint Laurent*, produirait nécessairement le plus grand dommage aux intérêts commerciaux de la Colonie, et aux particuliers qui seraient affectés par de tels règlements, qui même pourraient produire les maux mêmes qu'il est désirable de prévenir, en gardant un grand nombre de personnes après un long voyage, à travers l'Atlantique, dans l'état d'encombrement où ils sont à bord d'un vaisseau.

Si l'on se proposait de débarquer les Passagers et les Equipages à quelque point éloigné, il est à considérer de quelle manière et jusqu'à quelle étendue on pourvoira à leur donner un abris à eux et à leur bagage, et comment on leur fournirait des provisions et l'assistance médicale; car il peut arriver que dans l'espace de quelques semaines, plusieurs milliers de personnes seront accumulées à l'endroit qu'on fixera pour le Lazaret.

Après la meilleure considération que le Gouverneur-en-Chief a pu donner à ce sujet, il ne peut s'empêcher d'en venir à conclure qu'essayer à mettre en force avec rigueur des règlements de Quarantaine, à aucun point du Fleuve *Saint Laurent*, serait amener une perte et des inconveniens certains, et que cette mesure se trouverait tout-à-fait inefficace, lorsqu'on viendrait à l'appliquer à un grand nombre de personnes arrivant dans la Colonie, dans une période de temps limité; sous ce point de vue, il considère qu'il serait plus prudent d'établir simplement quelques mesures strictes de précaution, telle que celle d'imposer une forte pénalité aux Maîtres

de

who should permit Passengers to leave their Vessels without permission from the Visiting Health Officer, along with other measures of a similar tendency, which will naturally suggest themselves upon a careful consideration of the subject.

Nevertheless the Governor in Chief submits the consideration of this subject with the utmost confidence to the wisdom of the Legislature, and desires that they will be assured of his ready concurrence in any measures they may see fit to adopt, and of his zealous endeavours to give effect to the same when adopted.

The Governor in Chief transmits certain Documents connected with the subject of this Message, according to the accompanying Schedule, for the information of the House of Assembly, whose attention is particularly directed to the Letter of Doctor *Roberts*, addressed to the President of the Medical Board.

Castle of Saint Lewis,

Quebec, 3rd February 1832.

For the Documents accompanying the said Message, see Appendix (N. x. x.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, and the Documents accompanying the same, received this day, relating to the *Cholera Morbus*, be referred to the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*.

*Ordered*, That Mr. *Taylor* have leave to bring in a Bill to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by *Joseph Bouchette*, Esquire.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

*Mr. Morin*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their Immoveable Property under Seizure, to the injury of their Creditors, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

*Mr. De Witt*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to establish a Fund for the relief of sick and destitute Emigrants, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

*Mr. Languedoc* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

*Mr. Speaker* resumed the Chair;

And *Mr. Languedoc* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

*Mr. Neilson*, from the Standing Committee of Education and Schools, reported that the Committee had gone through the Bill for the protection of Copyrights, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*,

de vaisseaux qui permettraient à leurs Passagers de sortir de leurs vaisseaux sans la permission de l'Officier-Visiteur de Santé, avec toutes autres mesures de cette nature, qui se présenteront naturellement d'elles-mêmes, en considérant le sujet avec soin.

Néanmoins, le Gouverneur-en-Chef soumet la considération de ce sujet, avec la plus grande confiance, à la sagesse de la Législature, et il désire qu'elle compte sur son prompt concours à toutes mesures qu'elle jugera à propos d'adopter, et sur son zèle et ses efforts à leur donner effet, lorsqu'elles auront été adoptées.

Le Gouverneur-en-Chef transmet certains Documens liés avec le sujet de ce Message, selon la Cédule ci-jointe, pour l'information de la Chambre d'Assemblée, dont l'attention est particulièrement appelée à la lettre du Docteur *Roberts*, adressée au Président du Bureau de Médecine.

Château Saint Louis,

Québec, 3 Février 1832.

Pour les Documens qui accompagnent le dit Message voyez Appendix (N. x. x.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, et les Documens qui l'accompagnent, reçus ce jour, relativement au *Chélora Morbus*, soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la *Pointe Lévi*.

*Ordonné*, Que M. *Taylor* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à la distribution de certains exemplaires de la Carte Topographique et des Tables Statistiques publiées par *Joseph Bouchette*, Ecuyer.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

*M. Morin*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour empêcher les Débiteurs de détériorer ou diminuer la valeur de leurs Propriétés immobilières, durant la Saisie d'icelles, au préjudice de leurs créanciers, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

*M. De Witt*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour établir un Fonds pour le soulagement des Emigrés malades et indigens, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant référés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

*M. Languedoc* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

*M. l'Orateur* a repris la Chaire;

Et *M. Languedoc* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

*M. Neilson*, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour protéger la propriété littéraire, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*,

Appendix  
(N. x. x.)

Le Message précédent et les Documens référés.

Bill pour la distribution des Cartes de Bouchette, la première fois.

Rapport sur le Bill pour empêcher les Débiteurs de détériorer leurs propriétés.

Rapport sur le Bill pour établir un Fonds pour les Emigrés.

référé.

composé.

Rapport sur le Bill pour protéger la propriété littéraire.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Gaspé Judicature Bill passed.

An engrossed Bill to continue for a limited time, and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Thibaudieu do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Religious Congregations Bill passed.

An engrossed Bill to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

First Report on Education and Schools to be printed.

*Ordered*, That two hundred Copies of the First Report of the Standing Committee of Education and Schools be printed for the use of the Members of this House.

Resolutions on Fifth Report of Committee of Trade reported.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Fifth Report of the Standing Committee of Trade, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That the Duties on Molasses, imposed by the Acts of the thirty fifth, George the Third, chapter three, should be repealed.

2. *Resolved*, That the Duty on Coffee, imposed by the Act of the thirty fifth George the Third, chapter nine, should be repealed.

3. *Resolved*, That the Duty on Leaf Tobacco, imposed by the Act of the thirty fifth George the Third, chapter nine, should be reduced to three farthings per pound.

4. *Resolved*, That the Duty on Manufactured Tobacco, except Snuff, imposed by the Act of the forty first, George the Third, chapter fourteen, should be reduced to one penny half penny per pound.

Bill relating to Duties on certain Articles imported by land or inland Navigation, read the first time.

*Ordered*, That Mr. Leslie have leave to bring a Bill to repeal certain Duties imposed on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported into this Province by land or inland Navigation.

Bill relating to Duties on certain Articles imported by Sea, read the first time.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

*Ordered*, That Mr. Leslie have leave to bring in a Bill to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported into this Province otherwise than by land or inland Navigation.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Small Causes Bill reported.

Mr. Courteau, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal the Acts providing for the Summary Trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

Bill de Judicature de Gaspé, passé.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un temps limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de Gaspé, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Thibaudieu porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill en faveur des Congrégations Religieuses, passé.

Un Bill grossoyé pour renvoyer un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et pour d'autres dispositions Législatives au lieu d'icelui, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Premier Rapport sur l'Education et les Ecoles à être imprimé.

*Ordonné*, Que Deux cens Copies du Premier Rapport du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Résolutions sur le Cinquième Rapport du Comité de Commerce, rapportées.

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Cinquième Rapport du Comité permanent de Commerce, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Que les Droits imposés sur la Mélasse par les Actes des trente-cinquième George Trois, Chapitre neuf, et cinquante-cinquième George Trois, Chapitre trois, devraient être abolis.

2. *Résolu*, Que le Droit imposé sur le Café, par l'Acte de la trente-cinquième George Trois, Chapitre neuf, devrait être aboli.

3. *Résolu*, Que le Droit imposé sur le Tabac en feuilles, par l'Acte de la trente-cinquième George Trois, Chapitre neuf, devrait être réduit à trois quarts de Deniers par Livre.

4. *Résolu*, Que le Droit imposé sur le Tabac fabriqué, à l'exception du Tabac en poudre, par l'Acte de la quarante-et-unième George Trois, Chapitre quatorze, devrait être réduit à un Denier et demi par Livre.

*Ordonné*, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac, importés en cette Province, par terre ou par la navigation intérieure.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill relatif aux droits sur certains articles importés par terre ou par la navigation intérieure, la première fois.

*Ordonné*, Que M. Leslie ait la permission d'introduire un Bill pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac, importés en cette Province, autrement que par terre, ou par la navigation intérieure.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

Bill relatif aux droits sur certains articles importés par mer, la première fois.

M. Courteau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes Causes, a fait rapport conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*,

Bill pour la Décision des Petites Causes rapporté.

considered;

*Ordered*, That the following Amendments be made to the eighteenth Clause of the said Bill: Insert the words, " and of the arbitration," after the word "expenses," in the fifth line, and strike out all the words from " Provided," inclusive, in the ninth line.

engrossed.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Agriculture Bill deferred.

The Order of the day for the second reading of the Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide more effectually for the remedy of divers abuses prejudicial to Agriculture, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till Monday next.

Tavern Keepers Regulation Bill read the second time;

A Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers, was, according to Order, read a second time.

resolved.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered* That Mr. *Huot*, Mr. *Languedoc*, Mr. *Léourneau*, Mr. *Neilson* and Mr. *Goodhue* do compose the said Committee.

*Ordered*, That the Petition of divers Inhabitants of *Saint Ambroise*, presented to this House the seventh of December last, be referred to the said Committee.

Registry Offices Bill passed.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, " An Act to extend the period limited by "an Act passed in the first year of His Majesty's "Reign, Chapter the third, for enregistering certain "Acts or Deeds in Law or Instruments in Writing "therein mentioned," was, according to Order, read for the third time.

Mr. *Taylor* moved to resolve, seconded by Colonel *Heriot*, That the Bill do pass.

The House divided on the Question:

Yea, 35.

Nay, 9.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. *Taylor* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to the same, without any amendment.

Committee on Judicature Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the administration of Justice in the different parts thereof, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Dionne* took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot*, *Baker*, *Louis Bourdages*, *Cazeau*, *Deschamps*, *De Witt*, *Dionne*, *Fortin*, *Girouard*, *Heriot*, *Huot*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Morin*, *Quesnel*, *Raymond*, *Antoine Charles Taschereau*, *Trudel*, *Viger*, and *Wright*.

And at a quarter past Eleven o'Clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Saturday,

VOL.—41.

*Ordonné*, Que l'amendement suivant soit fait à la dix-huitième Clause du dit Bill.

Insérez les mots " et d'arbitrage," après le mot "voyage" dans la cinquième ligne, et retranchez tous les mots depuis " Pourvu," inclusivement, dans la neuvième ligne.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour, pour la seconde Lecture du Bill pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour faire des dispositions plus efficaces pour remédier à divers abus préjudiciables à l'Agriculture, ayant été lu;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du Jour soit remis à Lundi prochain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes, a été lu une seconde fois.

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

*Ordonné*, Que M. *Huot*, M. *Languedoc*, M. *Léourneau*, M. *Neilson* et M. *Goodhue* composent le dit Comité.

*Ordonné*, Que la Pétition de divers Habitans de *Saint Ambroise*, présentée à cette Chambre le sept Décembre dernier, soit référée au dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, " Acte pour étendre la période limitée par un Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, Chapitre trois, pour l'enregistrement de certains Actes ou Contrats ou Instruments par écrit mentionnés au dit Acte," a été lu pour la troisième fois.

M. *Taylor* a proposé de résoudre, secondé par le Colonel *Heriot*, Que le Bill passe.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 35.

Contre, 9.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. *Taylor* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre l'a adopté sans aucun amendement.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'Administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Dionne* a pris la Chaire du Comité;

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot*, *Baker*, *Louis Bourdages*, *Cazeau*, *Deschamps*, *De Witt*, *Dionne*, *Fortin*, *Girouard*, *Heriot*, *Huot*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Morin*, *Quesnel*, *Raymond*, *Antoine Charles Taschereau*, *Trudel*, *Viger* et *Wright*.

Et à Onze Heures et un quart du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Samedi,

A. 5

Bill d'Agriculture, remis.

Bill pour régler les Aubergistes, lu la seconde fois;

Bill pour des Bureaux d'Enregistrement, passé.

Comité sur le Bill de Judicature.

Saturday, 4th February, 1832.

Report on Message relating to  
Dépôts of Provisions at Ste.  
Anne and Pointe des  
Monts, and two Petitions of M.  
Legassée and R.N.  
Lindsay.

**M**MR. LATERRIÈRE, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Documents, relating to the Dépôts of Provisions at Sainte Anne and Pointe des Monts, and the Petitions of Martin Legassée, Keeper of the Dépot of Sainte Anne, and Robert Noël Lindsay, Keeper of the Light House on Green Island, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having attentively perused the Documents accompanying His Excellency's Message, and having also taken communication of the Report made by Martin Legassé, Keeper of the Dépot of Provisions established at Sainte Anne, under the Act of the 9th Geo. IV. Cap. 23, are of opinion, That the sum of Two hundred pounds currency, should be granted for maintaining the said Dépot, and also another Dépot for the same purpose at the Light House on Pointe des Monts.

Your Committee having taken cognizance of the Petition of Martin Legassé, are of opinion, That his prayer for a Salary as Keeper of the said Dépot for the year 1831, should be granted, in conformity to the Act above cited.

Your Committee having read the Petition of Robert Noël Lindsay, Keeper of the Light House on Green Island, setting forth, that he has sustained a loss of Fifteen pounds currency, for Provisions furnished to certain Shipwrecked Persons in September last, are of opinion, That the prayer of the Petitioner should be granted.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Thursday next.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :—

Mr. Speaker,

The Council have agreed to:

Fish and Oil Inspection Bill.

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment :

" An Act to revive and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation."

Bill to continue certain Acts.

" An Act to continue for a limited time certain Acts therein mentioned."

Chaudière Bridge Contractors relief Bill.

" An Act for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River Chaudière."

New Custom House (Quebec) Bill.

" An Act to appropriate a certain sum of money towards the completion of the New Custom House at Quebec."

E. Larue's reimbursement Bill.

" An Act to authorize the reimbursement of certain monies expended by Edouard Larue, in distributing the printed Copies of a certain Act therein mentioned."

And also,

Montreal Natural History Society Incorporation Bill, with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to incorporate the Members of the Natural History Society at Montreal," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly. And

Samedi, 4 Février 1832.

**M**MR. LATERRIÈRE, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Documens qui l'accompagnent, lesquels ont rapport aux Dépôts de Provisions à Sainte Anne et à la Pointe des Monts, et aux Pétitions de Martin Legassée, Gardien du Dépot à Sainte Anne, et de Robert Noël Lindsay, Gardien du Phare sur l'Ile-Verte, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Grefier, comme suit :

Votre Comité ayant lu attentivement les Documens annexés au Message de Son Excellence, et en outre pris connaissance du Rapport fait par Martin Legassée, Gardien du Dépot de Provisions établi à Sainte Anne, en vertu de l'Acte de la neuvième Geo. IV. Chap. 23, est d'opinion, qu'une somme de deux cens livres courant devrait être appropriée pour maintenir ce Dépot, ainsi qu'un autre Dépot pour le même but au Phare de la Point des Monts.

Votre Comité ayant pris connaissance de la Pétition du dit Martin Legassée, est d'opinion que sa demande pour un salaire comme Gardien du dit Dépot pour l'année mil-huit-cent-trente-et-un, devrait lui être accordée, conformément à l'Acte sus mentionné.

Votre Comité ayant lu la Pétition de Robert Noël Lindsay, Gardien du Phare sur l'Ile-Verte (qui expose qu'il a souffert une perte de Quinze Livres courant, pour des Provisions fournies à des Naufragés en Septembre dernier) est d'opinion, que la demande du Pétitionnaire devrait être accordée.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maitres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement :

Le Conseil a concouru aux

" Acte pour rétablir et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation."

Bill pour l'Inspection du Poisson et de l'Huile ;

" Acte pour continuer, pour un temps limité, certains Actes y mentionnés."

Bill pour continuer certains Actes ;

" Acte pour le soulagement des Entrepreneurs qui ont érigé le Pont sur la Rivière Chaudière."

Bill pour le soulagement des Entrepreneurs du Pont de la Chaudière ;

" Acte pour affecter une certaine somme d'argent, à l'effet de parachever le nouveau Bureau des Douanes à Québec."

Bill pour la nouvelle Douane à Québec,

" Acte pour autoriser le remboursement de certains Deniers dépensés par Edouard Larue, pour la distribution des Exemplaires d'un certain Acte y mentionné."

Bill pour un remboursement à E. Larue ;

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, " Acte pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Bill pour l'incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, avec des Amendemens.

Et

The Council  
have passed :

Bill to consolidate and amend the Acts relating to the enregistering of Letters Patent for Crown Lands.

Beef and Pork Inspection Bill.

Bill to consolidate and amend the Acts relating to the enregistering of Letters Patent for Crown Lands, read the first time.

Beef and Pork Inspection Bill read the first time.

Statement of Duties collected in the District of Gaspé, and of the appropriations for Roads, &c. since 1791, presented.

The Legislative Council have passed the following Bills, to which they desire the concurrence of the Assembly:

"An Act to repeal certain Acts therein mentioned, relating to the safe custody and enregistering of Letters Patent granting the waste or other Lands of the Crown, and to consolidate and amend the provisions in the said Acts contained."

"An Act to regulate the Curing, Packing and Inspection of Beef and Pork."

And then he withdrew.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to repeal certain Acts therein mentioned, relating to the safe custody and enregistering of Letters Patent granting the waste or other Lands of the Crown, and to consolidate and amend the provisions in the said Acts contained," was read for the first time.

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to regulate the Curing, Packing and Inspection of Beef and Pork," was read for the first time.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, laid before the House, by Order of His Excellency the Governor in Chief, a Statement of the nett amount of the Duties collected at the several Ports in the District of Gaspé, since the year One thousand seven hundred and ninety one inclusively; and, also, a detailed Statement of the amount of Public Money appropriated for and expended in Internal Improvements in the said District, from the said year, also inclusively; pursuant to an Address of this House, of the twenty fifth ultimo.

The said Documents, are as followeth :

#### Port of Quebec.

A Statement of the nett amount of the Duties collected at the several Ports in the District of Gaspé, since the year One thousand seven hundred and ninety one, inclusively, £12,400 1 5 currency.

Custom House Quebec,  
2nd February, 1832.

(Signed,) \_\_\_\_\_

L. H. FERRIER,  
Collector.  
C. SECRETAN.  
Per Comp.

Detailed Statement of the amount of Public Money appropriated for and expended in Internal Improvements in the District of Gaspé, since the year One thousand seven hundred and ninety one :

Acts.	Appropriation.	Amount appropriated. Currency.	Amount Expended. Currency.
48 Geo. 3, cap. 35. ditto ditto.	For erecting a Gaol at Percé, For do. at New Carlisle,	1000 0 0 1000 0 0	88 18 8 2150 0 0
54 Geo. 3, c. 10. 57 do. 13.	For do. at do. For improvement of Internal Communications,	1100 0 0 1000 0 0	1000 0 0
59 do. 3.	Expenses of Commissioners for claims,	2000 0 0	2150 0 0
1 Geo. 4, c. 20.	To complete Gaol and Court Hall at New Carlisle,	2100 0 0	2050 0 0
3 ditto 24.	For encouragement of Agriculture,	200 0 0	75 0 0
5 ditto 13.	Ditto do.	75 0 0	75 0 0
6 ditto 15.	For Gaol at Percé,	1000 0 0	1000 0 0
" ditto 31.	For Agriculture,	50 0 0	50 0 0
9 ditto 13.	For Internal Communications,	4150 0 0	4150 0 0
9 ditto 48.	Agriculture,	50 0 0	50 0 0
I Will. 4, c. 8.	For Roads,	3676 0 0	2688 0 0
		£17401 0 0	15451 18 8

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, auxquels il demande de la concurrence de l'Assemblée.

"Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés, relativement à la sauve-garde et l'enregistrement des Lettres Patentes, faisant des octrois de Terres incultes, ou autres de la Couronne, et pour consolider et amender les Provisions contenues dans les dits Actes."

Le Conseil a passé les

bill pour consolider et amender les Actes relatifs à l'enregistrement des Lettres Patentes pour les Terres de la Couronne.

"Acte qui règle la manière dont le Bœuf et le Lard seront salés, mis en futailles et examiné."

Et ensuite il s'est retiré.

bill pour l'inspection du bœuf et du lard.

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés, relativement à la sauve-garde et l'enregistrement des Lettres Patentes, faisant des octrois de Terres incultes, ou autres de la Couronne, et pour consolider et amender les Provisions contenues dans les dits Actes, a été lu pour la première fois.

bill pour l'inspection du bœuf et du lard, lu la première fois

Un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte qui règle la manière dont le Bœuf et le Lard seront salés, mis en futailles et examinés," a été lu pour la première fois.

Etats des droits prélevés dans le District de Gaspé, et des appropriations pour chemins etc. depuis 1791 présentés.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à la Chambre par Ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, un Etat du montant net des Droits prélevés dans les différens Ports du District de Gaspé, depuis l'année mil-sept-cent-quatre-vingt-onze, inclusivement, et aussi un Etat détaillé du montant des Argens publics appropriés et dépensés pour l'amélioration intérieure du dit District, depuis la même année, aussi inclusivement, en conformité à une Adresse de cette Chambre, du vingt-cinquième du mois dernier.

Les dits Etats sont comme suit :

#### Port de Québec.

Etat du montant net des Droits perçus aux divers Ports du District de Gaspé, depuis l'année mil-sept-cent-quatre-vingt-onze, inclusivement : £12400 1 5 courant.

Maison de la Douane, Québec,

2 Février 1832.

(Signé,) \_\_\_\_\_ L. H. FERRIER,  
Collr.  
C. SECRETAN,  
Pr. Contr.

Compte détaillé de montant des Deniers Publics affectés et dépensés pour les améliorations intérieures dans le District de Gaspé, depuis l'année mil-sept cent quatre-vingt-onze.

Actes.	Affectation:	Montant affecté courant.	Montant dépensé courant.
48 Geo. 3, cap. 35. ditto ditto.	Pour ériger une Prison à Percé,	1000 0 0	88 18 8
54 Geo. 3, c. 10. 57 do. 13.	Pour do. do. à New Carlisle, Pour do. do. do.	1000 0 0 1100 0 0	2150 0 0
59 ditto 3.	Pour l'amélioration des Communications intérieures,	1000 0 0	1000 0 0
1 Geo. 4, c. 20.	Dépenses des Commissaires pour certaines réclamations	2000 0 0	2150 0 0
3 ditto 24.	Pour compléter la Prison et la Salle de Justice à New Carlisle,	2100 0 0	2050 0 0
5 ditto 13.	Pour l'encouragement de l'Agriculture,	200 0 0	75 0 0
6 ditto 15.	Ditto ditto,	75 0 0	75 0 0
" ditto 31.	Pour la Prison de Percé,	1000 0 0	1000 0 0
9 ditto 13.	Pour l'Agriculture,	50 0 0	50 0 0
9 ditto 48.	Pour les Communications Intérieures,	4150 0 0	4150 0 0
I Guill. 4, c. 8.	Agriculture,	50 0 0	50 0 0
	Pour les Chemins,	3676 0 0	2688 0 0
		£17401 0 0	15451 18 8

Quebec, 2d February, 1832.

JOSEPH CARY,  
Insp. Genl. Pub. Prov. Accounts.

Québec, 2 Février 1832.

JOSEPH CARY,  
Insp. Génl. des Comptes Pub. Prov.

Address for an advance on Account of the Contingencies of the House.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying he will be pleased to issue his Warrant in favor of *William Burns Lindsay*, Esquire, the Clerk of this House, for Two thousand pounds currency, towards defraying the Contingent Expenses of this House for the present year, and that the said sum be charged to the Fund by Law appropriated to that effect; assuring His Excellency, that if the said Fund is not sufficient, this House will make good the same.

*Ordered*, That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Bureau*, Mr. *Quesnel*, and Mr. *Cuvillier* do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Council's Amendments to Montreal Natural History Society Incorporation Bill considered, and agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to Incorporate the Members of the Natural History Society at Montreal," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:

*Press 1. Line 26*—Leave out "at," and insert "of."

*Press 2. Line 4*—Leave out "at," and insert "of."

S—Leave out "such," and insert "the."

*Ibid*—After "meeting," insert "hercinc—" after provided for."

23—Leave out "hereinbefore," and insert "hereinbefore."

*Press 3. Line 23*—Leave out from "Provided," inclusive, to "ballot," also inclusive, in the twenty sixth line.

#### Preamble.

*Line 2*—After "Corse" leave out "F." and insert "H."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. *Morin* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Report on Militia Courts of Enquiry Bill

Mr. *Panet*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House on Tuesday next.

Emigrants Fund Bill reported;

engrossed.

Elementary Schools Bill read the second time;

Mr. *Langue doc*, from the Committee of the whole House on the Bill to establish a Fund for the relief of sick and destitute Emigrants, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of this Province, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

Résolu, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien expédier son *Warrant* en faveur de *William Burns Lindsay*, Ecuyer, Greffier de cette Chambre, pour Deux mille Livres courant, pour aider à défrayer les Dépenses contingentes de cette Chambre pour la présente année, et que la dite somme soit chargée sur le Fonds affecté par la Loi à cet effet, assurant Son Excellence que si ledit Fonds n'est pas suffisant, cette Chambre en fera bon.

*Ordonné*, Que M. *Louis Bourdages*, M. *Bureau*, M. *Quesnel* et M. *Cuvillier* présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle de Mont-réal," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit : Feuille 2. Ligne 15e.—Rayez "telle Assemblée," et insérez "à l'Assemblée."

Ligne 16e.—Avant "les Officiers," insérez "ci-après pourvue."

Feuille 3, Lignes 38 et 39e.—Retranchez depuis "Pourvu toujours," inclusivement, jusqu'à "Ballotage," aussi inclusivement, dans la quarantième ligne de la même feuille.

#### Préambule.

Ligne 3e.—Retranchez "F." la première lettre de cette ligne, et insérez "H."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. *Morin* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

M. *Panet*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Mardi prochain.

M. *Langue doc*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour établir un Fonds pour le soulagement des Emigrés malades et indigens, a fait rapport, conformément l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

L'Ordre

Adresse pour une avance à compte des contingens de cette Chambre:

Amendemens de Conseil au Bill pour l'incorporation de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, considérés et adoptés.

Rapport sur le Bill pour des Cours d'Enquête de Milice.

Bill pour établir un Fonds pour les Emigrés, rapporté;

Bill des Ecoles Élémentaires, lu la seconde fois;

Committee on  
Judicature Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the administration of Justice in the different parts thereof, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Larue, That the following amendment be made to the twenty first Clause of the said Bill:

11th Paragraph, after the words "Saint Denis," in the first Line, add the words "and in the Parish of " Saint Hyacinthe alternately."

The House divided on the Question:

Yea, 26.

Nays, 18.

So it was carried in the Affirmative.

Mr. Méthot moved, seconded by Mr. Panet, That the following amendment be made to the twenty first Clause of the said Bill:

3d Paragraph, 1st Line, strike out the word "Lotbinière," and insert the words "Sainte Croix."

The House divided on the Question:

Yea, 33.

Nays, 13.

So it was carried in the Affirmative.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Committee on  
County Court  
Houses and  
Gaols Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the Building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And the names of the Members present were taken down as followeth:—

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Gugy, Heriot, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Viger, Wright and Young.

And at half past ten o'Clock at night Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum, until Monday next.

**M**r. Louis Bourdages, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he will be pleased to issue his Warrant in favor of William Burns Lindsay,

VOL.—41.

Comité sur le  
Bill de Judica-  
ture.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'Administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Larue, Que l'amendement suivant soit fait à la vingt-et-unième Clause du dit Bill:

Onzième Paragraphe, après les mots "Saint Denis," dans la première ligne, ajoutez les mots, "et dans la " Paroisse de Saint Hyacinthe, alternativement."

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 26.

Contre, 18.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

M. Méthot a proposé, secondé par M. Panet, Que l'amendement suivant soit fait à la vingt-et-unième Clause du dit Bill :

Troisième Paragraphe, première Ligne, retranchez le mot "Lotbinière," et insérez les mots "Sainte Croix."

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 33.

Contre, 13.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoye.

Comité sur le  
Bill des Cours de  
Justice et de  
Prisons de  
Comté.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Larue a pris la Chaire du Comité;

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Gugy, Heriot, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Laterrière, Leslie, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Neilson, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Antoine Charles Taschereau, Viger, Wright et Young.

Et à Dix Heures et demi du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum, à Lundi prochain.

Réponse à une  
Adresse.

**M**rs. Louis Bourdages, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que Son Adresse de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien expédier son Warrant en faveur de William Burns Lindsay, Ecuyer, Greffier

Third Report of Committee on Grievances.

say, Esquire, the Clerk of this House, for Two thousand pounds currency, towards defraying the Contingent Expenses of this House for the present year, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

Mr. Louis Bourdages, from the Standing Committee of Grievances, presented to the House the Third Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have taken into consideration the Petition of the Inhabitants of the City of *Montréal* and of *Laprairie de la Magdeleine*, and the neighbouring Parishes, presented to the House, the one on the twentieth and the other on the twenty third of January last, and relating to the grant of a certain Beach Lot at *Laprairie*, supposed to have been made by the Provincial Executive to *John Torrance*, Esquire, and others, and also certain Documents relating to the same subject, laid before this House by His Excellency the Governor in Chief, that is to say: Firstly. A Letter from the said *John Torrance* and others, dated the twenty sixth January last, by which they abandon their pretension to the said grant; and Secondly. A Letter from the Agent for the Jesuits Estates, dated the thirtieth of the same month, by which he informs His Excellency that no such grant has been made.

Your Committee are of opinion that if any steps or preliminary measures were taken which could give rise to well founded fears on the part of the Petitioners, the result has not been such as they apprehended.

Second Report of Committee on Contingent Accounts of the House.

Mr. Louis Bourdages, from the Special Committee to whom were referred the Clerk's Report relating to Extra Writers, and the Contingent Accounts of the House, and other references, with power to Report from time to time, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee after examining the Statement of indemnity paid by the Clerk to the Members of the Assembly, for their attendance during the last Session of the Legislature, are satisfied that the Clerk has paid to the Members of this House the entire sum of Two thousand pounds sterling, voted last year for defraying the indemnity of the said Members, of whom fourteen have not yet received the amount of the indemnity due to them, amounting in the whole to the sum of Four hundred and sixty nine pounds fourteen shillings; which together with One pound fourteen shillings and one penny, paid by the Clerk of this House over and above the amount of the appropriation, forms a sum of Four hundred and seventy one pounds eight shillings and one penny, which your Committee are of opinion ought to be granted for defraying the indemnity due to the Members of this House for their attendance at the sittings of the Legislature during the last Session.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of *Lower Canada* for the year one thousand eight hundred and thirty two.

Second Report on Estimate and other references.

Mr. Panet, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of *Lower Canada*, for the year One thousand eight hundred and thirty two, and other references, with power to report from time to time

presented

Greffier de cette Chambre, pour Deux mille Livres courant, pour aider à défrayer les Dépenses contingentes de cette Chambre pour la présente année, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

M. Louis Bourdages, du Comité permanent des Grievances, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a pris en considération les Pétitions des Habitans de la Cité de *Montréal*, et aussi de *Laprairie de la Magdeleine*, et des Paroisses circonvoisines, présentées à la Chambre, l'une le vingt, et l'autre le vingt-trois Janvier dernier, au sujet d'une Concession d'un Lot de Grève à la *Laprairie*, supposé avoir été fait par l'Exécutif Provincial à *John Torrance*, et autres, et aussi deux divers Documenta communiqués à la Chambre par Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, à ce sujet, savoir, premièrement, une Lettre des dits *John Torrance*, et autres, en date du vingt-six Janvier dernier, par laquelle ils se désistent de leurs prétentions à la dite Concession, et secondement, une Lettre de l'Agent ayant la direction des Biens des Jésuites, en date du trentième du même mois, par laquelle il informe Son Excellence qu'il n'a fait aucune telle Concession.

Votre Comité est d'avis, que si quelques démarches ou quelques Actes préliminaires ont pu inspirer des craintes bien fondées aux Pétitionnaires, il paraît que le résultat n'a pas été tel qu'ils l'appréhendaient.

M. Louis Bourdages, du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Greffier, concernant les Ecrits extraordinaire et les Comptes contingents de la Chambre, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autres, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité après avoir examiné le Tableau de l'Indemnité payée par le Greffier aux Membres de l'Assemblée, pour leur assistance durant la dernière Session de la Législature, s'est assuré que le Greffier a payé aux Membres de cette Chambre en entier la somme de deux mille livres sterling, votée l'année dernière pour défrayer l'indemnité aux dits Membres, et que quatorze d'iceux n'ont pas encore reçu le montant de l'indemnité qui leur est due, se montant en tout à la somme de quatre cent soixante-neuf livres quatorze schelings, ce qui, avec une livre quatorze schelings et un denier payé par le Greffier de la Chambre, en sus de l'appropriation, forme une somme de quatre cent soixante-onze livres huit schelings et un denier, que votre Comité est d'opinion devrait être accordée pour payer l'indemnité due aux Membres de cette Chambre pour avoir assisté aux Séances de la Législature durant la dernière Session.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada* pour l'année mil-huit-cent-trente-deux qui l'accompagne.

M. Panet, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada* pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre

presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee proceeded to the examination of His Excellency's Message of the thirtieth ultimo with an Account of indispensable Expenses of the Civil Government of *Lower Canada*, incurred during the years one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one.

Your Committee called before them the Honorable Mr. Primrose, Inspector General of the King's Domain, who produced a detailed Statement of the items forming the sum of One hundred and forty pounds sterling, included in the general account referred to the Committee as the amount of contingent expenses in the formation of the *Papier-Terrier*.

Your Committee cannot recommend the allowance of the whole of this amount, but are of opinion that a sum, not exceeding Forty seven pounds nine shillings and six pence sterling, is due to the widow of the late *François Pageot*, Bailiff, for services performed by him, and they recommend that this sum be granted to enable His Excellency the Governor in Chief to pay the amount to Mrs. *Pageot*, but that the allowance of the present demand ought not to be considered as a precedent for any future claim of a similar nature.

On the other items of the General Account, Your Committee are of opinion that they ought to be granted.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the First Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of *Lower Canada*, for the year One thousand eight hundred and thirty two.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency ; which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered ; and is as followeth :

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

In justice to the claims of a highly valuable Public Servant, the Governor in Chief transmits to the House of Assembly, Copy of a Memorial addressed to him by Joseph Cary, Esquire, Inspector General of Public Accounts, praying for some allowance or remuneration in consideration of the extra Labour which, during the last three years, has been imposed upon him, caused by the examination of the Accounts of the Elementary Schools throughout the Province.

The Governor in Chief bears willing testimony to the assiduity and indefatigable zeal of Mr. Cary, in the discharge of his Public Duties, and recommends the prayer of his Memorial to the favorable consideration of the House.

Castle of *Saint Lévis*,  
Quebec, 6th February, 1832.

(Copy.)

To His Excellency the Right Honorable Lord Aylmer, K. C. B. Captain General and Governor in Chief of the Province of *Lower Canada*, &c. &c.

The Memorial of Joseph Cary, Inspector General of Public Provincial Accounts,

Humbly Sheweth ;

That the very considerable increase of the duties of the Inspector General of Accounts occasioned by the passing

le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a procédé à l'examen du Message de Son Excellence, du trente Janvier dernier, avec le Compte des Dépenses indispensables du Gouvernement Civil du *Bas-Canada* encourues durant les années mil-huit-cent-trente, et mil-huit-cent-trente-et-un.

Votre Comité a fait venir devant lui l'Honorable M. Primrose, Inspecteur-Général du Domaine de Sa Majesté, lequel a produit un Etat détaillé des Items composant la somme de cent quarante livres sterling, comprise dans le Compte général, renvoyé à votre Comité comme étant le montant des dépenses contingentes de la formation du Papier-Terrier.

Votre Comité ne peut recommander le paiement entier de cette somme, mais il est d'opinion qu'une somme n'excédant pas quarante-sept livres neuf schelings et six deniers sterling, est due à la veuve de feu *François Pageot*, Huissier, pour services rendus par lui, et il recommande que cette somme soit accordée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour la payer à Madame *Pageot* mais que l'allouance de la demande actuelle ne devrait pas être considérée comme un précédent dans le cas qu'il serait ci-après fait aucune réclamation d'une nature semblable.

Quant aux autres Items du Compte général, votre Comité est d'opinion qu'ils devraient être accordés.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Premier Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du *Bas-Canada*, pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence ; lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts ; et il est comme suit :

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

En justice pour les réclamations d'un Serviteur public très-utile, le Gouverneur-en-Chef transmet à la Chambre d'Assemblée, Copie d'un Mémoire que lui a adressé Joseph Cary, Ecuyer, Inspecteur-Général des Comptes Publics, demandant quelque rétribution ou allouance, en considération du travail extraordinaire qui lui a été imposé pendant les trois années dernières, occasionné par l'examen des Comptes des Ecoles Élementaires dans toute la Province.

Le Gouverneur rend volontiers témoignage de l'assiduité et du zèle infatigable de M. Cary, dans l'exécution de ses devoirs publics, et recommande la prière contenue dans son Mémoire à la considération favorable de la Chambre.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 6 Février 1832.

(Copie.)

A Son Excellence le Très-Honorabile Lord Aylmer, C. C. B. Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de la Province du *Bas-Canada*, etc., etc., etc.

Le Mémoire de Joseph Cary, Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux.

Expose humblement :

Que l'augmentation très-considérable des devoirs de l'Inspecteur-Général des Comptes, occasionnée par la

Message de  
Son Excellence

376 2 Will. IV. 6th February.

passing of the Act 9th Geo. 4, Cap. 46, for the encouragement of Elementary Education in the Province, induces Your Excellency's Memorialist respectfully to solicit that Your Excellency will be pleased to recommend him to the Legislature for some compensation for the vast additional labours required of him for the last three years over and above the ordinary duties of his office, already sufficiently laborious.

Your Excellency's Memorialist begs leave to state that in consequence of the passing of the Act in question, the sole responsibility of the payment of very considerable sums of money, exceeding Eighty thousand pounds, divided into very small portions, is thrown upon him.

The minute search into and preparation for payment of the numerous Returns for Schools, and for the first two years the examination and entry of Warrants for each, far exceeding the whole of the Warrants required for the Civil Expenditure of the previous years, is alone confided to Your Excellency's Memorialist; and these Warrants again pass the Inspection of Your Memorialist when produced as Vouchers to the Accounts of the Receiver General, accompanied with Powers of Attorney from nine tenths of the Teachers of Schools, which demand close and attentive examination and entry in a Register. For the last year the Payments have been made on Pay Lists, which have made very little difference in the labours of Your Excellency's Memorialist.

The duties entailed upon Your Excellency's Memorialist by this Act of the Legislature, are as various as they are important to the Province. The Acts of Election of Trustees for each Seigniory, Parish or Township undergo the necessary scrutiny in his Office where Registers are kept of the names of the several Trustees who are changed annually, and the Certificates of the Cost of Purchase or Erection of School Houses for which Warrants are also issued, are subjected to a like examination.

In consequence of this great accumulation of duty Your Excellency's Memorialist is obliged to extend his hours of attendance at his Office much beyond the usual attendance given at Public Offices, frequently to a late hour in the evening, and to devote at his own residence many hours of the night to advancing the business of the Public.

Your Excellency's Memorialist submits most respectfully, that his Salary, inadequate in every way, affords him but a bare subsistence, and that it is assuredly not an equivalent for the services which he renders, a higher rate of compensation being given by many of the Merchants and Public Institutions to their Principal Clerks, than is received by Your Memorialist.

Your Excellency's Memorialist therefore trusts that Your Excellency will take the peculiar circumstances of his case into consideration, and that Your Excellency will recommend to the Legislature such compensation or allowances being made to Your Memorialist as his Services for the three past years may give him a fair title to.

And Your Excellency's Memorialist, as in duty bound, will ever pray.

Quebec, 4th February, 1832.

(Signed,) JOS. CARY,  
Inscr. Gen. Pub. Prov. Accts.

(A true Copy.)  
H. Craig, Secretary.  
Ordered,

6 Février. A. 1832.

la passation de l'Acte 9e George IV, Chapitre 46, pour l'encouragement de l'Education Élémentaire dans la Province, induit le Mémorialiste de votre Excellence à demander respectueusement qu'il plaise à votre Excellence de le recommander à la Législature, à la fin qu'il obtienne quelque rémunération pour le surcroit considérable de travail qu'il a été obligé de faire depuis trois ans, hors et en sus des devoirs ordinaires de son Office, déjà assez considérables.

Le Mémorialiste de votre Excellence demande à exposer qu'en conséquence de la passation de l'Acte en question, toute la responsabilité du paiement de très-fortes sommes d'argent, excédant quatre-vingt mille livres, divisées en très-petites sommes, est retombée sur lui.

Les recherches minutieuses à faire dans les Rapports d'Ecole, et la préparation des paiemens pour le même objet, et pendant les deux premières années l'examen et l'entrée des Warrants pour chacun, excédant de beaucoup tous les Warrants requis pour les Dépenses Civiles des années précédentes, ont été confiés à votre Mémorialiste seul; et ces Warrants passent encore à l'inspection de votre Mémorialiste, lorsqu'ils sont produits comme pièces justificatives des Comptes du Receveur-Général accompagnés des Procurations des neuf dixièmes des Maîtres d'Ecoles, qui demandent un examen strict et attentif, et à être entrés dans un registre. L'année dernière les paiemens ont été faits sur des listes de paye, qui ont fait très-peu de différence dans les travaux de votre Mémorialiste.

Les devoirs accumulés sur votre Mémorialiste par cet Acte de la Législature, sont aussi variés qu'ils sont importans à la Province. Les Actes de l'Election des Syndics pour chaque Seigneurie, Paroisse ou Township sont nécessairement examinés dans son Bureau, où sont tenus des Régistres des noms des divers Syndics qui sont changés annuellement; les Certificats du prix d'achat ou d'érection des Maisons d'Ecole, pour quoi il est aussi émané des Warrants, sont aussi soumis à un semblable examen.

En conséquence de cette grande accumulation de devoirs, votre Mémorialiste est obligé d'étendre ses heures de Bureau bien au-delà du temps qu'on donne ordinairement dans les Bureaux Publics, et souvent jusqu'à une heure avancée de la soirée, et de dévouer à son logis plusieurs heures de la nuit pour avancer les affaires publiques.

Votre Mémorialiste soumet très-respectueusement que son Salaire, insuffisant de toute manière, ne lui donne que des moyens de subsistance bien bornés, et qu'il n'est assurément pas une juste rétribution des services qu'il rend, plusieurs Marchands et Institutions publiques donnant une rémunération plus forte à leurs principaux Commis que celle que reçoit votre Mémorialiste.

Pourquoi votre Mémorialiste espère que votre Excellence prendra en considération les circonstances particulières dans lesquelles il se trouve, et que votre Excellence recommandera à la Législature d'accorder à votre Mémorialiste telle rétribution ou allocation qui lui donneront droit d'avoir ses services des trois années dernières.

Et votre Mémorialiste ne cessera de prier.

Québec, 4 Février 1832.

(Signé) JOS. CARY,  
Inscr. Génl. Comptes Pub. Prov.

Pour Copie conforme,  
H. Craig, Secrétaire.

Ordonné,

The proceeding  
Message refer-  
red.

Adjournment.

Emigrant Fund  
Bill passed.

Bill relating to  
the Duties on  
certain Articles  
imported by  
Land or Inland  
Navigation,  
read the second  
time;  
engrossed.

Agricultural  
Bill, read the  
second time;  
committed.

Committee on  
Estimate for  
1832.

Adjournment.

Members added  
to a Committee

*Ordered*, That the Message of His Excellency the Governor in Chief, received this day, be referred to the Standing Committee of Education and Schools.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at Ten o'Clock, A. M.

An engrossed Bill to establish a Fund for the relief of Sick and Destitute Emigrants, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. De Witt do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to repeal certain Duties imposed on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco, imported into this Province by Land or Inland Navigation, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide more effectually for the remedy of divers abuses prejudicial to Agriculture, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House on Thursday next, in the forenoon Sitting.

The Order of the day for the House in Committee on the First and Second Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of Lower Canada, for the year One thousand eight hundred and thirty two, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And the names of those Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Lee, Leslie, Létourneau, Masson, Mousseau, Noël, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele and Young.

And at a quarter past Ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday, 7th February, 1832.—Ten o'Clock, A. M.

*ORDERED*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'Clock P. M. this day.

*Ordered*, That two Members be added to the Special Committee to whom was referred the Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to the purchasers of Real Property at Sheriff's Sales in this Province, in the room of two absent Members.

*Ordered*, That Mr. Lee and Mr. Létourneau be added to the said Committee.

*Ordered*,

VOL.—41.

*Ordonné*, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu ce jour, soit référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles. Le Message précédent, référé.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à demain à dix heures, A. M. Ajournement.

Un Bill grossoyé pour établir un Fonds pour le soulagement des Emigrés malades et indigens, a été lu pour la troisième fois. Bill pour établir un Fonds pour les Emigrés passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. De Witt porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger certains droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac, importés en cette Province par terre ou par la Navigation intérieure, a été lu une seconde fois. Bill relatif aux Droits sur certains articles importés par terre ou par la Navigation intérieure, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour rappeler un certain Acte y mentionné, et pour faire des dispositions plus efficaces pour remédier à divers abus préjudiciables à l'Agriculture, a été lu une seconde fois. Bill d'Agriculture, lu la seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre Jeudi prochain, dans la Séance du matin. référé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier et Second Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du Bas-Canada pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, et autres références, ayant été lu ; Comité sur l'Estimation de 1832.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité ; Plusieurs Membres s'étant retirés, M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,  
Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Huot, Laguerre, Languedoc, Larue, Lee, Leslie, Létourneau, Masson, Mousseau, Noël, Panet, Quesnel, Quirouet, Raymond, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wurtele et Young.

Et à dix heures et un quart du soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Mardi, 7 Février 1832.—Dix heures, A. M.

*ORDONNÉ*, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à demain, à quatre heures, P. M. ce jour. Ajournement.

*Ordonné*, Que deux Membres soient ajoutés au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, relativement aux Acquéreurs d'Immeubles, vendus par les Shériffs en cette Province, en remplacement de deux Membres absents. Membres ajoutés à un Comité.

*Ordonné*, Que M. Lee et M. Létourneau soient ajoutés au dit Comité.

*Ordonné*,

That part of the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the first instant, relating to arrears of Allowances to Collector at New Carlisle, referred.

The Statements relating to the Duties collected in the District of Gaspé, and to the amount appropriated for Roads, &c. referred.

Small Causes Bill passed.

Bill relating to the Duties on certain Articles imported by Sea; read the second time; engrossed.

referred.

Committee on First and Second Reports on Estimate for 1832, and other references.

*Ordered*, That that part of the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the first instant, relating to the Petition of *Henry O'Hara*, Esquire, with the accompanying Documents, be referred to the Standing Committee of Public Accounts.

*Ordered*, That the Statements laid before this House, on the fourth instant, relating to the Duties collected at the several Ports in the District of *Gaspé*, and to the amount of Public Money appropriated for and expended for the internal Improvements of the said District, be referred to the Special Committee to whom was referred the Bill to encourage the Cod Fisheries of this Province by granting a Bounty in certain cases.

An engrossed Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the Country parts, and to make other provision for such trial, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Morin* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported into this Province, otherwise than by Land or Inland Navigation, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by *Joseph Bouchette*, Esquire, was, according to Order, read a second time.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. *Taylor*, Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Viger* Mr. *Stuart* and Mr. *Clouet* do compose the said Committee.

The Order of the day for the House in Committee on the First and Second Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of *Lower Canada*, for the year one thousand eight hundred and thirty two, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Wurtele* took the Chair of the Committee; Several Members having retired; Mr. Speaker resumed the Chair.

And the Names of the Members present, were taken down, as followeth :

Mr. Speaker.

Messieurs *Amiot*, *Baker*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Larue*, *Lee*, *Leslie*, *Létourneau*, *Morin*, *Mousseau*, *Noël*, *Panet*, *Proulx*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Taylor*, *Trudel*, *Wurtele* and *Young*.

And at three quarters past one o'clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

*Ordonné*, Que la partie du Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du premier du courant, qui a rapport à la Pétition d'*Henry O'Hara*, Ecuyer, avec les Documens qui l'accompagnent, soient référés au Comité permanent des Comptes Publics.

La partie du Message du 1er courant, relativement aux arérages d'allouances au Collector de New Carlisle, référée.

*Ordonné*, Que les Etats mis devant cette Chambre, le quatrième du courant, relatifs aux Droits prélevés dans les différens Ports du District de *Gaspé*, et au montant des Argens Publics appropriés et dépensés pour l'Amélioration Intérieure du dit District, soient référés au Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour encourager les Pêches en cette Province, en accordant des Primes en certains cas.

Les Etats relatifs aux Droits perçus dans le District de *Gaspé*, et au montant approprié pour Chemins, etc., référés.

Un Bill grossoyé pour rappeler les Actes qui pouvoient à la Décision Sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour la décision des mêmes Causes, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour la Décision des Petites Causes, pasé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Morin* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Bill pour la Décision des Petites Causes, pasé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger certains Droits sur les Mélasse et le Café, et pour diminuer le Taux de certains Droits sur le Tabac, importés en cette Province, autrement que par Terre ou par la Navigation Intérieure, a été lu une seconde fois.

Bill relatif aux Droits sur certains articles importés par mer, lu la seconde fois;

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à la distribution de certains Exemplaires de la Carte Topographique et des Tables Statistiques publiées par *Joseph Bouchette*, Ecuyer, a été lu une seconde fois.

Bill pour la distribution des Cartes de *Bouchette*, lu la seconde fois;

*Résolu*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

référé.

*Ordonné*, Que M. *Taylor*, M. *Louis Bourdages*, M. *Viger*, M. *Stuart* et M. *Clouet* composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier et Second Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du Bas-Canada pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagnent, et autres références, ayant été lu ;

Comité sur les Premier et Second Rapports sur l'Estimation pour 1832, et autres références.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Wurtele* a pris la Chaire du Comité ; Plusieurs Membres s'étant retirés, M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot*, *Baker*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Larue*, *Lee*, *Leslie*, *Létourneau*, *Morin*, *Mousseau*, *Noël*, *Panet*, *Proulx*, *Quirouet*, *Raymond*, *Rochon*, *Taylor*, *Trudel*, *Wurtele* et *Young*.

Et à une heure trois quarts, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Tuesday, 7th February, 1832.—Four o'clock, P.M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

**S**ixth Report of Committee of Trade.

Mr. *Leslie*, from the Standing Committee of Trade, presented to the House the Sixth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee proceeded to the consideration of the Petition of the Hop Growers in the District of *Montreal*, praying that a Duty may be imposed upon the Importation of Hops from the *United States*.

The Duty now leviable under the Imperial Act sixth *George* the Fourth, Chapter one hundred and fourteen, is fifteen per cent, *ad valorem*, which Your Committee consider a sufficient protection to the Cultivators of that article.

The Petition of the Tanners of the City and District of *Montreal*, praying for a repeal of the Duty exacted on Raw Hides imported from the *United States*, then occupied the attention of Your Committee, who, on this subject, beg leave to refer to the Resolution adopted by Your Honourable House on the fifteenth day of March one thousand eight hundred and thirty one.

Your Committee having maturely deliberated upon the Petition of the Merchant Taylors of *Quebec* and *Montreal*, recommending the imposition of a Duty on the importation of Clothes for private use, equal to that now leviable upon Woollen Cloths, are not of opinion that it would be expedient to comply with the prayer of the Petitioners.

**R**eport on Lachine Canal Bill, and other references.

Mr. *Leslie*, from the Special Committee to whom were referred the Reports of the Commissioners of the *Lachine Canal*, the Petition of divers Land-owners of *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre*, and *Tanneries des Rolland*, and also the Bill to revive and amend, and to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the *Lachine Canal*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee have perused with attention two Reports of the Commissioners suggesting various alterations in the management and improvement of the Canal, and after mature deliberation are only inclined to recommend the adoption of a Clause in the new Act to authorize the Commissioners to make certain regulations respecting Vessels obstructing the Navigation of the Canal.

From an examination of the Accounts transmitted by the Commissioners, Your Committee notice with much satisfaction, the increasing Revenue of this public work, which for the last year amounted to six thousand six hundred and thirty two pounds, eighteen shillings and four pence halfpenny, being an increase over the preceding year of one thousand three hundred and nineteen pounds, seventeen shillings and two pence half penny.

Your Committee have taken into consideration the Petition of certain Land-owners of the *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* and the *Tanneries des Rollands*, complaining of the leakage from the Canal. To remedy this evil eight hundred pounds have been at different times granted by the Legislature, and from the examination of one of the Commissioners, it appears that it will still require a sum of one thousand pounds to complete the necessary drains.

Your

Mardi, 7 Février 1832.—Quatre heures, P. M.

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

**S**ixième Rapport du Comité de Commerce.

M. *Leslie*, du Comité permanent de Commerce, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a procédé à la considération de la Pétition des Cultivateurs de *Houblon*, dans le District de *Montréal*, lesquels demandent qu'il soit imposé un droit sur le Houblon importé venant des *Etats-Unis*.

Le Droit maintenant prélevé sous l'autorité de l'Acte Impérial de la sixième *George Quatre*, Chapitre cent-quatorze, est de quinze pour cent *ad valorem*, Droit que votre Comité considère comme une protection suffisante en faveur de ceux qui font la culture de cet article.

La Pétition des Tanneurs de la Cité et du District de *Montréal*, lesquels demandent l'abolition du Droit qui est imposé sur les Peaux Vertes importées des *Etats-Unis*, a ensuite occupé l'attention de votre Comité, et sur ce sujet il prend la liberté de renvoyer à la Résolution qui fut adoptée par votre Honorable Chambre le quinzième jour de Mars mil-huit-cent-trente-et-un.

Votre Comité ayant mûrement délibéré sur la Pétition des Marchands Tailleurs de *Québec* et de *Montréal*, lesquels demandent qu'il soit imposé un Droit sur l'importation des Vêtemens à l'usage des particuliers, équivalant à celui qui est maintenant prélevé sur les Draps, n'est pas d'opinion qu'il serait expédié d'accéder à la demande des Pétitionnaires.

**R**apport sur le Bill du Canal de Lachine, et autres références.

M. *Leslie*, du Comité Spécial auquel ont été référés les Rapports des Commissaires du Canal de *Lachine*, la Pétition de divers Propriétaires de la *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* et *Tanneries des Rolland*, et aussi le Bill pour remettre en force, et amender et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement au Canal de *Lachine*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a examiné attentivement les deux Rapports des Commissaires, lesquels suggèrent divers changemens à l'égard de la Régie et des Améliorations à faire au Canal, et après en avoir mûrement délibéré, votre Comité est porté à ne recommander seulement que l'adoption d'une Clause dans le nouvel Acte à l'effet d'autoriser les Commissaires à faire certains règlements à l'égard des Vaisseaux qui obstruent la Navigation du Canal.

D'après l'examen des Comptes qui ont été transmis par les Commissaires, votre Comité observe avec beaucoup de satisfaction l'accroissement du revenu de cette entreprise publique, qui s'est élevé l'année dernière à six mille six cent trente-deux livres dix-huit schelings et quatre deniers et demi, ce qui forme un excédant sur l'année précédente d'un mille trois cent dix-neuf livres dix-sept schelings et deux deniers et demi.

Votre Comité a pris en considération la Pétition de certains Propriétaires de Terreins de la *Côte Saint Paul*, *Côte Saint Pierre* et des *Tanneries des Rolland*, lesquels se plaignent des égouts du Canal. Pour y remédier, huit cens livres ont été à diverses époques accordées par la Législature ; et après avoir interrogé l'un des Commissaires, il paraît qu'il faudra encore une somme additionnelle de mille livres pour compléter les Cañaux nécessaires.

Votre

Your Committee are therefore of opinion that a correct Plan and Estimate of the expenses attending its execution should be submitted to your Honourable House before any further sum of money is granted for this purpose.

Your Committee have examined the Bill referred to them, Clause by Clause, and have made several amendments thereto.

*Ordered*, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Casgrain took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr Speaker resumed the Chair;

And Mr. Casgrain reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Bill and Report committed; considered.

Report on Bill relating to Appeals from the Court of Saint Francis.

Bill relating to Duties on certain Articles imported by Land or Inland Navigation passed.

Third Report of Committees on Education and Schools.

Appendix (I. I.)

Fourth Report of Committees on Education and Schools.

Appendix (I. I.)

Third and Fourth Reports on Education and Schools to be printed: committed.

Education Bill read the first time.

Votre Comité est en conséquence d'opinion qu'il devrait être mis devant cette Honorable Chambre, un Plan et Devis estimatif régulier des dépenses qui pourraient résulter de ces travaux, avant qu'il soit voté aucune autre somme ultérieure à cet égard.

Votre Comité a examiné le Bill qui lui a été renvoyé, Clause par Clause, et il y a fait plusieurs amendemens.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant résérés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Casgrain a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Casgrain a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

M. Quesnel, du Comité permanent des Cours de Justice, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de Saint François, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient résérés à un Comité de toute la Chambre demain, dans la Séance du matin.

Un Bill grossoyé pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer le Taux de certains Droits sur le Tabac, importé en cette Province, par Terre ou par la Navigation Intérieure, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac, importé en cette Province, autrement que par Terre ou par la Navigation Intérieure, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Leslie porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

M. Neilson, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a présenté à la Chambre le Troisième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (I. I.) à la fin de ce Volume.

M. Neilson, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (I. I.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que deux cens Copies des Troisième et Quatrième Rapports du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Ordonné*, Que les dits Rapports soient résérés à un Comité de toute la Chambre demain.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill pour affecter certaines sommes d'argent,

Bill et Rapport résérés;

Rapport sur le Bill relative-ment aux Ap-peals de la Cour à St. François.

Bill relatif aux Droits sur cer-tains articles importés par Terre ou par la Navigation In-térieure, passé.

Bill relatif aux Droits sur cer-tains articles importés par Mer, passé.

Troisième Rap-port sur l'Edu-ca-tion et les Ecoles.

Quatrième Rap-port sur l'Edu-ca-tion et les Ecoles.

Appendice (I. I.)

Troisième et Quatrième Rapports sur l'Educa-tion et les Ecoles, à être imprimés; résérés.

Bill en faveur de l'Educa-tion.

Committee on 1st and 2nd Reports on Estimate for 1832, and other references

tioned, to the encouragement of Education in this Province.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time, and ordered to be read a second time to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the First and Second Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of Lower Canada, for the year one thousand eight hundred and thirty two, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Wurtele reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Ordered, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Ordered, That the said Order be then the first Order of the day.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Courteau, Cuillier, Deschamps, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Huot, Laguerre, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Quirouet, Raymond, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright and Young.

And at ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Adjournment. Wednesday, 8th February, 1832.—Ten o'clock, A. M.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Second Report of Committees on Agriculture. Mr. Archambeault, from the Standing Committee of Agriculture, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee having taken into consideration the Reports of such of the Agricultural Societies of this Province, for the last year, as were referred to them by Your Honourable House, and examined the Accounts attached to the said Reports, beg leave to state: That it appears by the said Accounts that the sum of Two hundred and eighty six pounds and nine pence, remained unexpended in the hands of the Treasurer of the Quebec Agricultural Society; and the sum of Five hundred and one pounds one shilling and three pence half penny, remained unexpended in the hands of the Treasurer of the Agricultural Society for the District of Montreal; and the sum of Seventy seven pounds nineteen shillings and ten pence, remained unexpended in the hands of the Treasurer of the Agricultural Society of Three Rivers; and that the Agricultural Society for the Inferior District of Saint-Francis, had expended the whole of the monies granted to it for the advancement of Agriculture.

Your Committee deem it proper to recommend that a further aid be granted to the said Societies, in the following proportions, for the present year:

y mentionnées, à l'encouragement de l'Education en cette Province.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier et Second Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du Bas-Canada, pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Wurtele a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, Que le dit Ordre soit alors le premier Ordre du jour.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Courteau, Cuillier, Deschamps, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Huot, Laguerre, Larue, Leslie, Létourneau, Masson, Morin, Mousseau, Noël, Proulx, Quirouet, Raymond, Taylor, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright et Young.

Et à dix heures du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre faute de Quorum.

**Mercredi, 8 Février 1832.—10 Heures, A. M.**

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M. ce jour.

Ajournement. M. Archambeault, du Comité permanent d'Agriculture, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant pris en considération les Rapports des Sociétés d'Agriculture de cette Province, pour l'année dernière, qui lui ont été renvoyés par Votre Honorable Chambre, et examiné les Comptes qui accompagnent ces Rapports demande la liberté de représenter: Qu'il paraît par les Comptes susdits que la somme de deux cent quatre-vingt-six livres et neuf deniers, restait non dépensée entre les mains du Trésorier de la Société d'Agriculture de Québec; que la somme de cinq cent une livres un scheling et trois deniers et demi, restait non dépensée entre les mains du Trésorier de la Société d'Agriculture de Montréal, et que la somme de soixante-et-dix-sept livres dix-neuf schelings et dix deniers restait non dépensée entre les mains du Trésorier de la Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières; et que la Société d'Agriculture du District Inférieur de Saint-François a employé tous les Deniers qui lui avaient été accordés pour l'avancement de l'Agriculture.

Votre Comité croit qu'il convient d'accorder une aide ultérieure aux dites Sociétés dans les proportions suivantes, et ce pour la présente année :

To

A la

Comité sur les Premiers et Seconds Rapports sur l'Estimation pour 1832, et autres références.

Ajournement.

Second Rapport du Comité sur l'Agriculture.

To the Agricultural Society for the District of *Montreal*, Seven hundred and sixty pounds.

To the Agricultural Society for the District of *Quebec*, Three hundred and sixty pounds.

To the Agricultural Society for the District of *Three Rivers*, One hundred pounds.

To the Agricultural Society for the District of *Saint Francis*, One hundred pounds.

Your Committee finding that the Agricultural Societies for the District and County of *Gaspé*, have never made any report to Your Honourable House, of the manner in which the several sums appropriated by the Legislature for the advancement of Agriculture in the said District, have been expended by them, were induced to ascertain the amount of such sums, and the periods when they were granted, and find that the following appropriations have been made for the said District, to wit: One hundred pounds in one thousand eight hundred and twenty one; One hundred pounds in one thousand eight hundred and twenty three; Seventy five pounds in one thousand eight hundred and twenty five; Fifty pounds in one thousand eight hundred and twenty six; Fifty pounds in one thousand eight hundred and twenty nine, and Twenty five pounds in one thousand eight hundred and thirty one: By the Act the appropriation of the year one thousand eight hundred and twenty five, was to be divided between the principal Society of the Inferior District of *Gaspé* and the Auxiliary Society of the County of *Gaspé*.

Your Committee have ascertained that the sum of One hundred pounds was paid in the year one thousand eight hundred and twenty three to *James Sherar*, and *Farquhar McCrea*, Members of the Agricultural Society for the District of *Gaspé*; and another sum of Fifty pounds in the year one thousand eight hundred and twenty eight to *Abraham Coffin*, Member of the Auxiliary Agricultural Society for the County of *Gaspé*, in respect of which sums no Report has been made to this House.

Your Committee have also ascertained from the Evidence adduced, that the Agricultural Societies of *Gaspé*, have neglected to employ the different appropriations made by the Legislature for the advancement of Agriculture in the said District; and that the notices to call Meetings of the Inhabitants of the said District for the purpose of Electing the Officers and Directors of the said Societies, have been insufficient.

Your Committee humbly suggest to Your Honourable House, that the said Societies be enjoined to lay the Reports relating to the Expenditure of all the monies received by them before the three Branches of the Legislature within the first fifteen days after the Meeting of the next Session of the Provincial Parliament.

Your Committee would also suggest, that all notices to call Meetings of the Inhabitants for the Election of the Officers of the said Agricultural Societies, be posted up at least eight days previous to the day of every such Meeting, at the Church doors of *Carleton*, *New Richmond*, *Bonaventure*, *New Carlisle* and *Paspebiac*.

Your Committee are of opinion, that no further appropriation should be made for the advancement of Agriculture in the Inferior District of *Gaspé*, until the said Agricultural Societies of the said District and County of *Gaspé* shall have made an exact Report of their proceedings to Your Honourable House.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, to-morrow, in the forenoon Sitting.

*Ordered*,

A la Société d'Agriculture du District de *Montréal*, sept cent soixante livres.

A la Société d'Agriculture du District de *Québec*, trois cent soixante livres.

A la Société d'Agriculture du District des *Trois-Rivières*, cent livres.

A la Société d'Agriculture du District de *Saint François*, cent livres.

Votre Comité voyant que les Sociétés d'Agriculture des District et Comté de *Gaspé* n'ont jamais fait aucun rapport à votre Honorable Chambre de la manière en laquelle les diverses sommes affectées par la Législature pour l'avancement de l'Agriculture, dans le dit District, avaient été employées par elles, a été porté à s'enquérir du montant de ces sommes et des périodes où elles ont été accordées, et votre Comité trouve que les sommes suivantes ont été affectées pour le District en question, savoir : cent livres en mil huit-cent-vingt-et-un ; cent livres en mil-huit-cent-vingt-trois ; soixante-et-quinze livres en mil-huit-cent-vingt-cinq ; cinquante livres en mil-huit-cent-vingt-six ; cinquante livres en mil-huit-cent-vingt-neuf, et vingt-cinq livres en mil-huit-cent-trente-et-un ; — Par la Loi l'appropriation de l'année mil-huit-cent-vingt-cinq devait être divisée entre la Société du District Inférieur de *Gaspé*, et la Société auxiliaire du Comté de *Gaspé*.

Votre Comité s'est assuré que la somme de cent livres a été payée en l'année mil-huit-cent-vingt-trois à *James Sherar* et *Farquhar McCrea*, Membres de la Société d'Agriculture du District Intérieur de *Gaspé*, et une autre somme de cinquante livres en l'année mil-huit-cent-vingt-huit à *Abraham Coffin*, Membre de la Société auxiliaire d'Agriculture du Comté de *Gaspé*, pour lesquelles sommes il n'a été soumis aucun rapport à cette Chambre.

Votre Comité s'est convaincu, d'après le témoignage qu'il a reçu, que les Sociétés d'Agriculture du District de *Gaspé* ont négligé de faire usage des différentes appropriations faites par la Législature pour l'avancement de l'Agriculture dans le dit District, et que les notifications pour convoquer une Assemblée des Habitans du dit District, aux fins d'écrire les Officiers et Directeurs des dites Sociétés ont été insuffisantes.

Votre Comité suggère humblement à votre Honorable Chambre, qu'il soit enjoint aux dites Sociétés de mettre tous les Rapports relatifs à l'emploi de l'argent reçu devant les trois Branches de la Législature, dans les quinze premiers jours de la Session prochaine du Parlement Provincial.

Votre Comité a été en outre d'opinion, que les notifications pour convoquer une Assemblée des Habitans pour l'Election des Officiers des dites Sociétés d'Agriculture, soient affichées au moins huit jours avant le jour fixé pour la dite Assemblée, aux portes des Eglises de *Carleton*, *New-Richmond*, *Bonaventure*, *New-Carlisle* et *Paspebiac*.

Votre Comité a été d'opinion, de ne faire aucune nouvelle appropriation pour l'avancement de l'Agriculture dans le District Inférieur de *Gaspé*, jusqu'à ce que les Sociétés d'Agriculture des dits District et Comté de *Gaspé* aient fait un Rapport régulier de leurs procédés à votre Honorable Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain, dans la Séance du matin.

*Ordonné*,

Census Commissioners relief  
Bill to be read a second time.

*Ordered*, That the Bill for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province, be read a second time this day, in the afternoon Sitting.

Bill pour le secours des Commissaires du Recensement, lu une seconde fois.

Lumber Trade Bill deferred.

*Ordered*, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, lost by the adjournment of the House, on the twenty sixth ultimo, be revived; and that this House will, on Friday next, resolve itself into the said Committee.

Bill pour régler le Commerce des Bois, remis.

Judicature Bill passed.

An engrossed Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the administration of Justice in the different parts thereof, was read for the third time.

Bill de Judicature, passé.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Message du Conseil Législatif.

A Message from the Legislative Council by the Honourable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Le Conseil a concouru aux.

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendments:

Bill relatif à un Pont de Glace.

*Ice Bridge Bill.* "An Act to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by John Le Breton, and for remunerating him in the event of his success therein."

Bill de Milice.

*Militia Bill.* "An Act to continue for a limited time an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia thereof."

Bill relatif à une Société du Feu à Québec, avec des amendemens.

And also,

*Quebec Fire Society Bill with amendments.* The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to suspend for a limited time certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

Bill du Canal de Lachine, rapporté.

And then he withdrew.

*Lachine Canal Bill reported.* Mr. Casgrain, from the Committee of the whole House on the Bill to revive and amend, and to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the Lachine Canal, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill: which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Comité sur les 1er. et 2d. Rapports sur l'Estimation pour 1832 et autres références.

*engrossed.* *Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

La

The Order of the day for the House in Committee on the First and Second Reports of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of Lower Canada for the year One thousand eight hundred and thirty two, and other references, being read;

The

Committee on 1st and 2nd Report on Estimate for 1832 and other references.

*Ordonné*, Que le Bill pour indemniser les Commissaires qui ont procédé au Recensement de la Province, soit lu une seconde fois ce jour, dans la Séance de l'après-midi.

*Ordonné*, Que l'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, perdu par l'ajournement de la Chambre, le vingt-sixième du mois dernier, soit rétabli, et que, Vendredi prochain, cette Chambre se formera en le dit Comité.

Un Bill grossoyé pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'Administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans Amendemens:

"Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la Glace, depuis Québec jusqu'au Rivage du côté Sud, en la manière proposée par John Le Breton, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard."

"Acte pour continuer, pour un tems limité, un Acte passé dans la dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé "Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province, et pour régler la Milice d'icelle."

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé "Acte pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

M. Casgrain, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour remettre en force, et amender et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement au Canal de Lachine, a fait rapport, conformément à l'Ordre, dès amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Premier et Second Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du Bas-Canada pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, et autres références, ayant été lu,

8 Février.

A. 1832.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Wurtele reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Bill relating to Appeals from the Court at St. Francis;

reported;

engrossed.

Committee on County Court Houses and Gaols Bill;

reported;

Committee on Montreal Harbour Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of Saint Francis, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Fortin reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Cazeau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Cazeau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal, and for other purposes, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Baker, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuillier, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Larue, Leslie, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Thibaudeau, Wright, and Young.

And at Two o'Clock P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Wednesday.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Wurtele a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de Saint François, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Cazeau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Cazeau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte y mentionné, à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent, pour être employée à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de Montréal, et pour d'autres fins, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs Amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Amiot, Baker, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuillier, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Larue, Leslie, Morin, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Thibaudeau, Wright et Young.

Et à Deux Heures, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Mercredi,

Wednesday, 8th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

Report on  
Bouchette's  
Maps distribu-  
tion Bill;

committed.

considered.

reported;

engrossed.

Report on Pe-  
titions for sub-  
division of Coun-  
ties and Census  
Returns.Appendix  
(O. o.)Report of  
Committee on  
taxation of the  
Accounts of  
Costs, &c. on  
Rimouski con-  
tested Election.

**O**RDRED, that when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at Ten o'Clock in the forenoon.

Mr. Taylor, from the Special Committee to whom was referred the Bill to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by Joseph Bouchette, Esquire, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. De Witt took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. De Witt reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom were referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of Grenville and its augmentation, Chatham and Wentworth; and divers other Petitions, praying for subdivisions of Counties, and also the Message of His Excellency the Governor in Chief, received the thirtieth of November last, with the Returns of the Population of the Province, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (O. o.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Mr. Gugy, from the Special Committee to whom was referred the Taxation of the Accounts of Costs and Disbursements relating to the contestation of the Elections for the Counties of Kamouraska and Rimouski, with power to report from time to time, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee conforming to the Rules they followed in their Report on the Costs of the contested Election for Kamouraska, have determined to allow to the Commissioners and their Clerk a sum sufficient to cover the amount of their unavoidable Disbursements over and above the compensation given them by the Law.—These Gentlemen having sworn to their respective Accounts, Your Committee have allowed them as follows; that is to say:

No. 1. To Charles Deguise, Esquire,	£22 16 3
" 2. " R. Allsopp,	22 16 3
" 3. " P. Garon,	17 17 6
" 4. " J. Chabot,	38 19 0

Your Committee, having examined the General Account of the Petitioners, are of opinion that the items marked A. B. C. D. E. F. G. H. and K. in the said Account, ought not to be allowed.

In the Account of the Taxation of Witnesses, Your Committee found an error of £2 2 6, which sum they have thought it right to deduct.

Your Committee also thought it right to deduct £4 8s. from the sum demanded by Antoine Dumont and Joseph Caillouette, to whom Your Committee have deemed it advisable to allow £3 each.—In consequence

VOL.—41.

Mardi, 8 Février 1832.—Quatre Heures P. M.

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à Dix Heures du matin.

M. Taylor, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir à la distribution de certains Exemplaires de la Carte Topographique et des Tables Statistiques publiées par Joseph Bouchette, Ecuyer, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant résérés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. De Witt a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. De Witt a fait rapport que le Comité avait passé le Bill sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. Neilson, du Comité Spécial auquel ont été référés la Pétition des Habitans des Townships de Grenville et son augmentation, Chatham et Wentworth, et diverses autres Pétitions demandant des subdivisions de Comtés, et aussi le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu le trentième Novembre dernier, avec les Retours de la Population de la Province, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (O.o.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

M. Gugy, du Comité Spécial auquel a été référée la Taxation des Comptes de Frais et Déboursés, relativement à la contestation des Elections pour les Comtés de Kamouraska et Rimouski, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité s'étant guidé d'après les Règles suivies dans son rapport sur les Comptes de l'Election du Comté de Kamouraska, est demeuré d'opinion d'allouer aux Commissaires et à leur Greffier, une somme suffisante pour couvrir leurs déboursés indispensables, en sus de la compensation, pour leurs services, allouée par la loi. Ces Messieurs ayant affirmé leurs Comptes respectifs, votre Comité leur alloue comme suit, savoir:

No. 1. A Charles Deguise, Esquier,	£22 16 3
2. R. Allsopp,	22 16 3
3. P. Garon,	17 17 6
4. J. Chabot,	38 19 0

Votre Comité ayant examiné le Compte général des Pétitionnaires, est d'opinion que les Items marqués A. B. C. D. E. F. G. H et K. dans le dit Compte ne devraient pas être alloués.

Dans le Compte de la Taxe des Témoins, votre Comité a trouvé une erreur de £2 2 6, dont il lui a paru devoir faire déduction.

Votre Comité a cru aussi devoir faire déduire £4 8 0 dans la somme demandée par Antoine Dumont et Joseph Caillouette, auquel votre Comité croit ne devoir allouer que £3 chaque. D'après ces réductions, votre Comité

rapport sur le  
Bill pour la dis-  
tribution des  
Cartes de Bou-  
chette;

Le dit Bill ré-  
féré;

rapport sur des  
Pétitions pour  
la subdivision de  
Comtés, et sur  
des retours de  
la Population.

Appendice  
(O.o.)

Rapport de  
Comité sur la  
taxation des  
Comptes de  
frais, &c. sur  
l'Election con-  
testée de Ri-  
mouski.

quence of these deductions, Your Committee are of opinion that it is expedient to allow £29 3 3, and no more, as the sum taxed to the Witnesses.

Your Committee are of opinion that it is expedient to allow the following sums, viz:

No. 5. To the Clerk of this House for Translation of the Evidence,	£16 2 3
" 6 To J. Langlois, for tra- velling expenses in sum- moning the two Witnes- ses called before the House,	7 15 0
" 7. To Bailiffs' charges,	8 9 6

*Ordered*, That the Reports of the Special Committee to whom was referred the Taxation of the Accounts of Costs and Disbursements relating to the contestation of the Elections for the Counties of Kamouraska and Rimouski, be referred to a Committee of the whole House on Friday next.

Council's  
Amendments  
to Wharfingers  
Bill considered,  
and agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill intituled, "An Act to compel Wharfingers and others to advertize unclaimed goods in their possession," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:

*Press 1. Line 19.*—Leave out "Offices," and insert "Officers and Servants."

34.—After "then," insert "at the expiration of six months thereafter."

36.—Leave out from "one," inclusive to, "thereof," also inclusive, in the thirty eighth line, and insert "the hands of the Receiver General of this Province."

*Press 2. Line 4.*—After "Section," insert the following Clause marked A:

Clause A.

" And be it further enacted by the authority aforesaid, that immediately after the expiration of twelve months from the time when such unclaimed articles shall have been advertized in the manner hereinbefore provided, the person or persons in whose custody the same shall be, shall cause the same or such parts thereof as shall then be unclaimed, to be sold by Public Auction, and shall forthwith cause the proceeds of such sale, (after deducting the charges and expenses as aforesaid,) to be paid to the Receiver General of the Province, and shall deposit with the Receiver General a separate account of Sales for each package which shall remain in the office of the said Receiver General, subject to all further authenticated claims for any part of the said proceeds."

Line

8 Février.

A. 1832.

est d'opinion qu'il convient d'allouer £29 3 3, et pas plus, pour la taxe des Témoins.

Votre Comité est d'opinion, qu'il convient d'allouer les sommes suivantes, savoir :

No. 5. Au Greffier de cette Chambre, pour traduction de l'Enquête.

" 6 A. J. Langlois, pour frais de voyage, pour sommer les deux Témoins appelés devant la Chambre,

" 7. Pour frais d'Huissier,

£16 2 3  
7 15 0  
8 9 6

*Ordonné*, Que les Rapports du Comité Spécial auquel a été réservé la Taxation des Comptes de Frais et Déboursés relativement à la contestation des Elections pour les Comtés de Kamouraska et Rimouski, soient référés à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour obliger les Possesseurs de Quais, et autres, à donner avis des articles non réclamés en leur possession," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit:

*Feuille 1. Ligne 22.*—Après "Vapeur," insérez "les Officiers et les Serviteurs de."

38.—Après "alors," insérez "à l'expiration de six mois après."

40.—Retranchez depuis "dans," inclusivement, jusqu'à "sus-dit," aussi inclusivement, dans la quarante-troisième ligne de la même feuille, et insérez "entre les mains du Receveur-Général de cette Province."

*Feuille 2. Ligne 9.*—Après "Clause," insérez la Clause suivante marquée A:

Clause A.

" Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, qu'immédiatement après l'expiration de douze mois du temps où l'on aura donné avis de tels articles non réclamés, de la manière ci-devant pourvue par le présent, la personne ou les personnes en la possession des quelles tels articles se trouvent, feront vendre tels articles ou telles parties d'iceux qui seront alors non réclamés par Encan Public, et seront tenues de faire remettre immédiatement le produit de telle vente (après en avoir déduit les frais et dépenses comme susdit,) entre les mains du Receveur-Général de la Province, et déposeront chez le Receveur-Général un Compte séparé des ventes de chaque Ballot, pour rester dans le Bureau du Receveur-Général, sujet par la suite à toutes réclamations bien appuyées à l'égard d'aucune partie du dit produit."

Ligne

**Press 2.** Line 7.—Leave out "first and second," and insert "foregoing."

15.—After "peace," insert the following Clause marked B :

Clause B.

"And be it further enacted by the authority aforesaid, that any person whose goods, effects or property shall have been sold and the proceeds thereof paid to the Receiver General in the manner hereinbefore provided shall at any time thereafter be entitled to receive the amount of such proceeds from the said Receiver General upon a Warrant to be for that purpose issued by the Governor, Lieutenant Governor or Person Administering the Government of this Province after sufficient proof being given that the person so claiming the said proceeds is legally entitled to the same."

And the said Amendments being again read they were agreed to by the House.

**Ordered,** That Mr. Young do carry back the said Bill to the Legislative Council and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

**Resolved,** That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House to take into consideration the expediency of amending the Act of the ninth George the Fourth, Chapter seventy three, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as the same relates to the place of Election for the County of Acadie.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Courteau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And Mr. Courteau reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

**Resolved,** That it is expedient to amend the Act of the ninth George the Fourth, Chapter seventy three, intituled, "An Act to make a new and more convenient subdivision of the Province into Counties, for the purpose of effecting a more equal Representation thereof in the Assembly than heretofore," in as far as the same relates to the place of Election of Members for the County of Acadie.

**Ordered,** That Mr. Languedoc have leave to bring in a Bill to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada, for the County of Acadie.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time, and ordered to be read a second time to-morrow in the forenoon Sitting.

A Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the encouragement of Education in this

**Lignes 12 et 13.**—Retranchez les mots "la première ou dans la deuxième Clause," et insérez "les mots les Clauses ci-dessus."

22.—Après "Paix," insérez la Clause suivante marquée B.

Clause B.:

"Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que toute personne dont les Marchandises, Effets ou Propriété auront été vendus, et le produit d'iceux payé au Receveur-Général de la manière ci-devant pourvue par le présent, pourra en aucun temps ci-après, avoir droit de recevoir le montant de tels produits du dit Receveur-Général sur un Warrant que le Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de cette Province, fera sortir à cette fin, après qu'il aura été donné une preuve suffisante que la personne qui réclamera ainsi le dit produit a légalement droit à icelui."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

**Ordonné,** Que M. Young reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

**Résolu,** Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération s'il ne serait pas convenable d'amender l'Acte de la neuvième George Quatre, Chapitre soixante-et-treize, intitulé, "Acte pour faire une division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en autant qu'il a rapport au lieu de l'Election pour le Comté de l'Acadie.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Courteau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Courteau a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

**Résolu,** Qu'il est expédié d'amender l'Acte de la neuvième George Quatre, Chapitre soixante-et-treize, intitulé, "Acte pour faire une division nouvelle et plus commode de la Province en Comtés, afin d'avoir une Représentation dans l'Assemblée plus égale que ci-devant," en autant qu'il a rapport au lieu de l'Election de Membres pour le Comté de l'Acadie.

**Ordonné,** Que M. Laguerre ait la permission d'introduire un Bill pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain, dans la Séance du matin.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'encouragement

Comité sur le lieu de l'Election pour l'Acadie.

Rapport d'une Résolution.

bill relatif aux Elections de l'Acadie, lu la première fois.

bill en faveur de l'Election, lu la seconde fois;

engrossed.

Census Commissioners' relief  
Bill read the second time;

engrossed.

Sherbrooke Gaol Fund Act deferred.

Committee on Lessors and Lessees Bill;

reported;

engrossed.

Committee on First Report of Grievances.

this Province, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of considering the expediency of repealing so much of the Act passed in the fourth year of the Reign of His late Majesty *George the Fourth* Chapter three, intituled, "An Act to authorize the erecting of a Common Gaol in the Inferior District of *Saint Francis*, and for providing the means of defraying the Expenses thereof, and for other purposes," as provides for the raising, levying and collecting the several sums upon Process issuing out of the Court of the said Inferior District, being read;

*Ordered*, That the said Order of the day be postponed till to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Létourneau* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Létourneau* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee,

Mr. *Pierre Antoine Dorion* took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Thibaudeau, Trudel, Viger and Wurtele*.

And at a quarter past Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Thursday, 9th February, 1832.—Ten o'Clock, A. M.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'Clock, P. M. this day.

Report on Sheriffs' Sales Bill.

Mr. *Louis Bourdages*, from the Special Committee to whom was referred the Bill to extend the provisions

gement de l'Education en cette Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour indemniser les Commissaires qui ont procédé au Recensement de la Province, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'abroger la partie de l'Acte passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté *George Quatre*, Chapitre Trois, intitulé, "Acte pour autoriser l'érection d'une Prison Commune dans le District Inférieur de *Saint François*, et pour pourvoir aux moyens d'en défrayer les dépenses, et pour d'autres objets," qui pourvoit à la perception, levée et collection des différentes sommes sur ordres émanés de la Cour du dit District Inférieur, ayant été lu ;

*Ordonné*, Que le dit Ordre du jour soit remis à demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Létourneau* a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. *Létourneau* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Griefs, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité ;

M. *Pierre Antoine Dorion* a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Amiot, Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Masson, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Rochon, Thibaudeau, Trudel, Viger and Wurtele*.

Et à dix heures et un quart du soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Jeudi, 9 Février 1832.—Dix heures, A. M.

**ORDONNÉ**, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à quatre heures, P. M. ce jour.

M. *Louis Bourdages*, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour étendre les dispositions d'un certain

grossoyé.

bill pour le recours des Commissaires rendu au Recensement, la seconde fois,

grossoyé.

Acte pour un Fonds pour la Prison de Sherbrooke, remis.

Comité sur le Bill concernant les Locateurs et Locataires.

Le dit Bill rapporté ;

Comité sur le 1er Rapport sur les Griefs.

Rapport sur le Bill concernant les ventes par les Shérifs.

of a certain Act therein mentioned, with respect to the purchasers of Real Property at Sheriffs' Sales in this Province, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House, on Saturday next.

An engrossed Bill to revive and amend, and to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the *Lachine Canal*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by *Joseph Bouchette*, Esquire, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Taylor* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to continue for a limited time, and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé," without any amendment.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 8th February, 1832.

*Ordered*, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to desire that they will give leave to *Jean Joseph Girouard*, Esquire, one of their Members, to attend the Special Committee of the Legislative Council to whom is referred the Bill intituled, "An Act to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of Canada, by the late *Jacques Labrie*, Esquire," on Friday next, at Twelve o'Clock at Noon, to be examined on the subject matter of the said Reference.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

*Resolved*, That a Message be sent to the Legislative Council, to inform their Honors, that this House do give leave to *Jean Joseph Girouard*, Esquire, one of their Members, to attend, if he thinks fit, before the Special Committee of the Legislative Council to whom is referred the Bill, intituled, "An Act to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of Canada by the late *Jacques Labrie*, Esquire," on Friday next, at Noon, to be examined on the subject of the said Reference.

*Ordered*, That Mr. *Morin* do carry the said Message to the Legislative Council.

Mr.  
VOL.—41.

tain Acte y mentionné, relativement aux acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, a fait rapport que le Comité avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

Un Bill grossoyé pour remettre en force, et amender et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relativement au Canal de *Lachine*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Légitif et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir à la distribution de certains Exemplaires de la Carte Topographique et des Tables Statistiques publiées par *Joseph Bouchette*, Ecuyer, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Taylor* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Message du Conseil Légitif par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie.

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Légitif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour continuer, pour un temps limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de Gaspé," sans amendement.

Le Conseil a concouru au Bill de Judicature de Gaspé.

Et aussi,

CONSEIL LÉGISLATIF,  
Mercredi, 8 Février 1832.

*Ordonné*, Qu'il soit envoyé un Message à l'Assemblée, par l'un des Maîtres en Chancellerie, pour demander à cette Chambre de permettre à *Jean Joseph Girouard*, Ecuyer, l'un de leurs Membres, de venir devant le Comité Spécial du Conseil Légitif, auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour autoriser l'achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du Canada, par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer," Vendredi prochain à midi, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverra une Réponse par Message.

Le Conseil demande la présence devant lui de M. Girouard.

*Résolu*, Qu'il soit envoyé un Message au Conseil Légitif, pour informer leurs Honneurs, que cette Chambre permet à *Jean Joseph Girouard*, Ecuyer, un de ses Membres, d'aller, s'il le juge à propos, devant le Comité Spécial du Conseil Légitif, auquel a été référé le Bill, intitulé, "Acte pour autoriser l'achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du Canada, par feu *Jacques Labrie*, Ecuyer," Vendredi prochain à midi, pour être examiné sur le sujet de la dite référence.

Permission à M. Girouard de paraître devant le Conseil.

*Ordonné*, Que M. *Morin* porte le dit Message au Conseil Légitif.

M.

Montreal Harbour Bill reported;

engrossed.

County Court Houses and Gaols Bill reported;

engrossed.

Resolutions on Estimate for 1832 and other references, reported.

Mr. Quirouet, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal, and for other purposes, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Cazeau, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Wurtele, from the Committee of the whole House on the First and Second Reports of the Special Committee, to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Estimate of the Expenses of the Civil Government of Lower Canada for the year One thousand eight hundred and thirty two, and other references, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth:

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four thousand five hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Governor in Chief, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Solicitor General, for the same period.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and sixty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of the Assistants in the Offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger in the Offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty one pounds three shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Extra Messenger

M. Quirouet, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte y mentionné, à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent, pour être employée à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de Montréal, et pour d'autres fins, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Cazeau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnés, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Wurtele, du Comité de toute la Chambre sur les Premiers et Seconds Rapports du Comité Spécial, auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil du Bas-Canada pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, qui l'accompagne, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre mille cinq cents livres sterling, pour payer les appointemens du Gouverneur-en-Chef, depuis le premier jour d'Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au trentième jour de Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinq cents livres sterling, pour payer les appointemens du Secrétaire du Gouverneur-en-Chef, pour le même période.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cents livres sterling, pour payer les appointemens du Solliciteur-Général pour le même période.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cents livres sterling, pour payer les appointemens de l'Assistant-Secrétaire du Gouverneur-en-Chef, pour le même période.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois cent soixante-six livres sterling, pour payer les appointemens des Assistans dans les Bureaux du Secrétaire du Gouverneur-en-Chef, pour le même période.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Messager dans les Bureaux du Secrétaire du Gouverneur-en-Chef, pour le même période.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien des Bureaux du Secrétaire du Gouverneur-en-Chef, pour le même période.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante-et-une livres trois schelings et six deniers sterling, pour payer les appointemens d'un Messager extra-ordinaire

Bill concernant le Havre de Montréal, rapporté;

Bill pour des Cours de Justice et Prisons de Comtés, rapporté.

Resolutions sur l'Estimation pour 1832, et autres références, rapportées.

senger in the Offices of the Secretary to the Governor in Chief, for the same period.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the amount of Postages in the Civil Secretary's Office, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Expense of Stationary, Printing and Extra Writing for the Civil Secretary's Office, for the same period.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of translating Public Documents, for the same period.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Auditor of Land Patents, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty four pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Rent of an Office for Registering the Grants of Crown Lands, for the same period.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thrice hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingencies of the Provincial Secretary's Office, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for a Messenger for the Provincial Secretary's Office, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

16. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for three Residents on the Island of *Anticosti*, and of a Resident at the River *Sainte Anne*, as Keepers of the Dépôt of Provisions, for the same period.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Rent of the Building used as Offices for the Civil Departments of Government, for the same period.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Building used as Offices for the Civil Departments of Government, for the same period.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense for purchasing Fuel for the Building used as Offices for the Civil Departments of Government, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the contingent expenses attending the care of the Building used

ordinaire dans les Bureaux du Secrétaire du Gouverneur en-Chef, pour le même période.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas mille deux cens livres sterling, pour payer le montant du Port de Lettres du Bureau du Secrétaire Civil, depuis le onzième Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre cens livres sterling, pour payer la Dépense de Papeterie, Impression et Ecritures extraordinaires, pour le Bureau du Secrétaire Civil, pour le même période.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer la Dépense de traduction de Documens Publics, pour le même période.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cens livres sterling, pour payer les appointemens de l'Auditeur des Patentes des Terres, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trente Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer le Loyer d'un Bureau pour enrégistrer les Patentes des Terres de la Couronne, pour le même période.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois cens livres sterling, pour payer les Contingens du Bureau du Secrétaire Provincial, depuis le onzième Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trente livres sterling, pour payer l'allouance pour un Messager du Bureau du Secrétaire Provincial depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trentième Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les appointemens de trois Résidens sur l'Île d'*Anticosti* et d'un Résident à la Rivière *Sainte Anne*, comme Gardiens des Dépôts de Provisions, pour le même période.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinq cens livres sterling, pour payer le Loyer de la Bâisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour le même période.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Bâisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour le même période.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling, pour payer la dépense de l'achat de Bois de Chauffage pour la Bâisse servant de Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, depuis le onzième Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les dépenses contingentes relativement au soin de la Bâisse servant de Bureaux

used as Offices for the Civil Departments of Government, for the same period.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Receiver General, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Clerk to the Receiver General, for the same period.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expenses attending the Counting and Depositing Money in the Vaults with three Keys, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector General of Public Provincial Accounts, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Clerk in the Office of the Inspector General of Public Provincial Accounts, for the same period.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of nine Members of the Executive Council, for the same period.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Registrar and Clerk to the Executive Council, for the same period.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eighty three pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Clerk of the Executive Council, for the same period.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for Stationary, Printing, &c. for the Office of the Registrar and Clerk to the Executive Council, for the same period.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger and Keeper of the Apartments of the Executive Council for the same period.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Door Keeper and Office Servant to the Executive Council, for the same period.

32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Speaker of the Legislative Council, for the same period.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray

Bureaux pour les Départemens Civils du Gouvernement, pour le même période.

21. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas mille livres, pour payer les appointemens du Receveur-Général, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trentième Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer l'allouance du Receveur Général, pour un Commis, pour le même période.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les Frais du Compagnie et du Dépôt de l'Argent dans les Vôtites sous trois Clefs, depuis le onzième Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois cens livres sterling, pour payer les appointemens de l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au trentième Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les appointemens d'un Commis dans le Bureau de l'Inspecteur-Général des Comptes Publics Provinciaux, pour le même période.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas neuf cens livres sterling, pour payer les appointemens de neuf Conseillers Exécutifs, pour le même période.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinq cens livres sterling, pour payer les appointemens du Régistraire et Greffier du Conseil Exécutif, pour le même période.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois livres sterling, pour payer les appointemens de l'Assistant Greffier du Conseil Exécutif, pour le même période.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer l'Allowance pour Papeterie, Impression, etc., pour le Bureau du Régistraire et Greffier du Conseil Exécutif, pour le même période.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Messager et Gardien des appartemens du Conseil Exécutif, pour le même période.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Portier et Domestique du Bureau de Conseil Exécutif, pour le même période.

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas neuf cens livres sterling, pour payer les appointemens de l'Orateur du Conseil Légitif, pour le même période.

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre cens cinquante livres sterling, pour payer les appointe-

defray the Salary of the Clerk of the Legislative Council, for the same period.

34. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Assistant Clerk of the Legislative Council, for the same period.

35. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Writing Clerk Assistant and French Translator of the Legislative Council, for the same period.

36. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Law Clerk of the Legislative Council, for the same period.

37. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty one pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Master in Chancery, for the same period.

38. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Gentleman Usher of the Black Rod, for the same period.

39. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sergeant at Arms of the Legislative Council, for the same period.

40. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty two pounds, eight shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger of the Legislative Council, for the same period.

41. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Door-Keeper of the Legislative Council, for the same period.

42. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty nine pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Apartments of the Legislative Council, for the same period.

43. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two thousand four hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Legislative Council, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

44. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Speaker of the House of Assembly, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

45. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the House of Assembly for the same period.

46. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds sterling be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk Assistant of the House of Assembly, for the same period.

appointemens du Greffier du Conseil Légitif, pour le même période.

34. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois cent soixante livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier Assistant du Conseil Légitif, pour le même période.

35. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Clerc Ecrivain, Assistant et Traducteur Français du Conseil Légitif, pour le même période.

36. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent quatre-vingts livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier en Loi du Conseil Légitif, pour le même période.

37. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre-vingt une livres sterling, pour payer les appointemens du Maître en Chancellerie, pour le même période.

38. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent trente-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, pour le même période.

39. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling, pour payer les appointemens du Sergent d'Armes du Conseil Légitif, pour le même période.

40. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trente-deux livres huit schelings sterling, pour payer les appointemens du Messager du Conseil Légitif, pour le même période.

41. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Portier du Conseil Légitif, pour le même période.

42. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante-neuf livres dix schelings sterling, pour payer les appointement du Gardien des appartemens du Conseil Légitif, pour le même période.

43. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux mille quatre cent soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les dépenses contingentes du Conseil Légitif, depuis le onzième Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

44. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas neuf cens livres sterling, pour payer les appointemens de l'Orateur de la Chambre d'Assemblée, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trentième Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

45. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

46. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois cent soixante livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier Assistant de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

47. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding One hundred and eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the English Translator of the House of Assembly, for the same period.

48. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding One hundred and eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the French Translator of the House of Assembly, for the same period.

49. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding One hundred and eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Law Clerk of the House of Assembly, for the same period.

50. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sergeant at Arms of the House of Assembly, for the same period.

51. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty-nine pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Apartments of the House of Assembly, for the same period.

52. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Crown in Chancery, for the same period.

53. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three thousand five hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to indemnify the Members of this House for their attendance at the present sitting thereof, at the rate of nine shillings sterling per day, and at the rate of four shillings currency per league for their travelling expenses, for the distance between the usual place of their residence and the place where the Session has been held, the said allowance be to paid by Warrant to the Clerk of the Assembly.

54. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and twenty four pounds five shillings and four pence, sterling, be granted to His Majesty, to pay the amount of the indemnity due to fourteen Members of this House for their attendance at the sittings thereof during the last Session, the said allowance to be paid by Warrant to the Clerk of the Assembly.

55. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seven thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the House of Assembly from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

56. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding One thousand five hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Chief Justice of the Province from the first October one thousand eight hundred and thirty one to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

57. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding one thousand one hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Chief Justice of Montreal, for the same period.

58. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five thousand four hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of six Puisné Judges, for the same period.

59. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds

47. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent quatre-vingt livres sterling, pour payer les appointemens du Traducteur Anglais de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

48. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent quatre-vingt livres sterling, pour payer les appointemens du Traducteur Français de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

49. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent quatre-vingt livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier en Loi de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

50. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-dix livres sterling, pour payer les appointemens du Sergent d'Armes de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

51. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante-neuf livres dix shelings sterling, pour payer les appointemens du Gardien des appartemens de la Chambre d'Assemblée, pour le même période.

52. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier de la Couronne en Chancellerie, pour le même période.

53. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois mille cinq cents livres sterling, pour indemniser les Membres de cette Chambre pour leur assistance aux séances présentes d'icelle, à raison de neuf shelings sterling par jour, et à raison de quatre shelings courant par lieue pour leurs frais de voyage, pour la distance entre le lieu de leur résidence ordinaire et celui des Séances de la Chambre, la dite allowance à être payée par *Warrant* au Greffier de l'Assemblée.

54. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre cent vingt-quatre livres cinq shelings et quatre deniers sterling, pour payer le montant de l'indemnité due à quatorze des Membres de cette Chambre, pour leur assistance aux Séances d'icelle durant la dernière Session, la dite somme à être payée par *Warrant* au Greffier de l'Assemblée.

55. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas sept mille deux cents livres sterling, pour payer les dépenses contingentes de la Chambre d'Assemblée, depuis le onzième Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dixième Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

56. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quinze cents livres sterling, pour payer les appointemens du Juge-en-Chef de la Province, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trentième Septembre mil-huit cent-trente-deux.

57. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas mille cent livres sterling, pour payer les appointemens du Juge-en-Chef de Montréal, pour le même période.

58. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinq mille quatre cents livres sterling, pour payer les appointemens de six Juges Puisnés, pour le même période.

59. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas neuf

pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Provincial Resident Judge at *Three Rivers*, for the same period.

60. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salaries of two Provincial Judges, for the same period, at the rate of Five hundred pounds sterling, per annum each.

61. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance for Circuit Courts, for the same period, including the Circuits in the District of *Saint Francis*.

62. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Judge of the Court of Vice Admiralty, for the same period, provided that the said Judge receives no Fees in the said Court during that period.

63. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Quebec*, for the same period.

64. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Montreal*, for the same period.

65. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Three Rivers*, for the same period.

66. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four pounds ten shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Sheriff of the District of *Three Rivers*, for the additional duties imposed by the Act of the ninth George the Fourth, chapter six, for the same period.

67. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Gaspé*, for the same period.

68. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Sheriff of the District of *Saint Francis*, for the same period.

69. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty one pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Sheriffs of the Districts of *Quebec*, *Montreal* and *Three Rivers*, for Executioners, at Twenty seven pounds sterling, each, for the same period.

70. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Sheriff of the District of *Gaspé*, for travelling expenses, for the same period.

71. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty to defray the Salary of the Coroner of the District of *Quebec*, for the same period.

72. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of the District of *Montreal*, for the same period.

neuf cens livres sterling, pour payer les appointemens du Juge Provincial Résident aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

60. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas mille livres sterling, pour payer les appointemens de deux Juges Provinciaux, pour le même période, à raison de cinq cens livres sterling par année, chacun.

61. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trois cent soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les allouances pour les Cours de Tournées durant l'année, y inclus le District de *Saint-François*, pour le même période.

62. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas deux cens livres sterling, pour payer les appointemens du Juge de la Cour de Vice-Amirauté, pour le même période, pourvu que le dit Juge ne reçoive aucun honoraire dans la dite Cour pendant ce période.

63. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Québec*, pour le même période.

64. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling pour payer les appointemens du Shérif du District de *Montréal*, pour le même période.

65. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les appointemens du Shérif du District des *Trois-Rivières*, pour le même période.

66. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre livres dix shelings sterling, pour payer l'allouance au Shérif du District des *Trois-Rivières*, pour devoirs additionnels imposés par l'Acte 9e. Geo. IV, chap. 6, pour le même période.

67. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas soixante-et-dix livres sterling, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Gaspé*, pour le même période.

68. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Shérif du District de *Saint François*, pour le même période.

69. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quatre-vingt une livres sterling, pour payer l'allouance aux Shérifs des Districts de *Québec*, de *Montréal* et des *Trois-Rivières*, pour des Exécuteurs à vingt-sept livres sterling chacun, pour le même période.

70. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas dix livres sterling, pour payer l'allouance au Shérif de *Gaspé* pour frais de voyages, pour le même période.

71. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les appointemens du Coronaire du District de *Québec*, pour le même période.

72. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les appointemens du Coronaire du District de *Montréal*, pour le même période.

73. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of the District of *Three Rivers*, for the same period.

74. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Coroner of the District of *Gaspé*, for the same period.

75. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Court and Clerk of the Peace at *Gaspé*, and for travelling expenses, for the same period.

76. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty to defray the Salaries of the Clerks of the Crown, that is to say: at *Quebec*, Forty pounds; at *Montreal*, Forty pounds, and at *Three Rivers* Twenty pounds, for the same period.

77. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the Court of Appeals, for the same period.

78. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance of the Clerk of the Court of Appeals, for Stationary for the Court, for the same period.

79. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Usher of the Court of Appeals, for the same period.

80. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding Forty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Quebec*, for the same period.

81. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Montreal*, for the same period.

82. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Interpreter of the Courts at *Three Rivers*, for the same period.

83. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Quebec*, for the same period.

84. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Montreal*, for the same period.

85. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty seven pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the High Constable at *Three Rivers*, for the same period.

86. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts at *Quebec*, for the same period.

87. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee,

73. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Coronaire du District des *Trois-Rivières*, pour le même période.

74. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Coronaire du District de *Gaspé*, pour le même période.

75. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas soixante livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier de la Cour et Greffier de la Paix à *Gaspé*, et allouance pour frais de voyages, pour le même période.

76. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les appointemens des Greffiers de la Couronne, savoir: à *Québec* £40; à *Montréal*, £40, et aux *Trois-Rivières* £20 pour le même période.

77. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas cent vingt livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier de la Cour d'Appel, pour le même période.

78. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas six livres sterling, pour payer l'allouance au Greffier de la Cour d'Appel, pour l'apéterie, pour le même période.

79. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt-sept livres sterling, pour payer les appointemens de l'Huissier de la Cour d'Appel, pour le même période.

80. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante livres sterling, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours à *Québec*, pour le même période.

81. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas quarante livres sterling, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours à *Montréal*, pour le même période.

82. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens de l'Interprète des Cours aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

83. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, pour payer les appointemens du Grand Connétable à *Québec*, pour le même période.

84. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, pour payer les appointemens du Grand Connétable à *Montréal*, pour le même période.

85. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt-sept livres sterling, pour payer les appointemens du Grand Connétable aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

86. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas vingt livres sterling, pour payer les appointemens de l'Huissier Audiencier des Cours à *Québec*, pour le même période.

87. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit

mittee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Tipstaff of the Courts at Quebec, for the same period.

88. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty eight pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts, and Tipstaff at Montreal, for the same period.

89. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Crier of the Courts, and Tipstaff at Three Rivers, for the same period.

90. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty-four pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at Quebec, for the same period.

91. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy two pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at Montreal, for the same period.

92. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court House at Three Rivers, for the same period.

93. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol and Court Hall at New Carlisle, for the same period.

94. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol and Court Hall at Percé, for the same period.

95. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Court Hall at Sherbrooke, for the same period.

96. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at Quebec, for the same period.

97. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding Seventy two pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Keeper of the Gaol at Quebec, for two Turnkeys, for the same period.

98. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Goal at Montreal, for the same period.

99. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy two pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Keeper of the Gaol at Montreal, for two Turnkeys, for the same period.

100. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at Three Rivers, for the same period.

101. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy two pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Keeper of the Gaol at Three Rivers, for two Turnkeys, for the same period.

soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling, pour payer les appointemens de l'Huissier à Baguette des Cours à Québec, pour le même période.

88. *Résolu*, Que c'est l'opinion ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente-huit livres sterling, pour payer les appointemens de l'Huissier Audiencier et Huissier à Baguette des Cours à Montréal, pour le même période.

89. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens de l'Huissier Audiencier et Huissier à Baguette des Cours aux Trois-Rivières, pour le même période.

90. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante-quatre livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour à Québec, pour le même période.

91. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour à Montréal, pour le même période.

92. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour aux Trois-Rivières, pour le même période.

93. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour et de la Prison à New-Carlisle, pour le même période.

94. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente six livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour et de la Prison à Percé, pour le même période.

95. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling, pour payer les appointemens du Gardien de la Cour à Sherbrooke, pour le même période.

96. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Geolier de la Prison à Québec, pour le même période.

97. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling, pour payer l'allouance au Geolier à Québec, pour deux Guichetiers, pour le même période.

98. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Geolier à Montréal, pour le même période.

99. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling, pour payer l'allouance au Geolier à Montréal, pour deux Guichetiers, pour le même période.

100. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Geolier aux Trois-Rivières, pour le même période.

101. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres sterling, pour payer l'allouance au Geolier des Trois-Rivières, pour deux Guichetiers, pour le même période.

102. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Keeper of the Gaol at *Sherbrook*, for the same period.

103. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician attending the Gaol at *Quebec*, for the same period.

104. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician attending the Gaol at *Montreal*, for the same period.

105. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Physician attending the Goal at *Three Rivers*, for the same period.

106. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Crown Law Officers, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

107. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Quebec*, for the same period.

108. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum not exceeding One thousand two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Montreal*, for the same period.

109. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Three Rivers*, for the same period.

110. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Gaspé*, for the same period.

111. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Sheriff of *Saint Francis*, for the same period.

112. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Quebec*, for the same period.

113. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Montreal*, for the same period.

114. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty-five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Three Rivers*, for the same period.

115. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Coroner at *Gaspé*, for the same period.

116. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent

102. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens du Geolier à *Sherbrooke*, pour le même période.

103. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres sterling, pour payer les appointemens du Médecin pour la Prison à *Québec*, pour le même période.

104. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres sterling, pour payer les appointemens du Médecin pour la Prison à *Montréal*, pour le même période.

105. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingts livres sterling, pour payer les appointemens du Médecin, pour la Prison aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

106. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas douze cens livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Officiers en Loi de la Couronne, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

107. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas douze cens livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Québec*, pour le même période.

108. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas douze cens livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Montréal*, pour le même période.

109. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent-cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Shérif des *Trois-Rivières*, pour le même période.

110. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Gaspé*, pour le même période.

111. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Shérif de *Saint François*, pour le même période.

112. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent-cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire de *Québec*, pour le même période.

113. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent-vingt-cinq livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire de *Montréal*, pour le même période.

114. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente-cinq livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire des *Trois-Rivières*, pour le même période.

115. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Coronaire de *Gaspé*, pour le même période.

116. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les Comptes

Contingent Bills of the Clerk of the Crown at Quebec, for the same period.

117. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and forty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Crown at Montreal, for the same period.

118. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Crown at Three Rivers, for the same period.

119. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotaries at Quebec, for the same period.

120. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotaries at Montreal, for the same period.

121. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotary at Three Rivers, for the same period.

122. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Prothonotary at Saint Francis, for the same period.

123. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerks of the Peace, and for Police Services at Quebec, for the same period ; the amount for Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates,

124. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace, and for Police Services at Montreal, for the same period ; the amount for Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

125. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace, and for Police Services at Three Rivers, for the same period ; the amount for Police Services to be disbursed under the direction of the Magistrates.

126. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of a Set of the Provincial Statutes for the Police Office at Three Rivers.

127. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerks of the Courts at Gaspé, and for Police Services, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two ; the amount for Police Services to be disbursed under the directions of the Magistrates.

128. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills of the Clerk of the Peace of the District of Saint Francis, and for Police Services for the same period ; the amount for Police Services to be disbursed under the directions of the Magistrates.

Comptes Contingens du Greffier de la Couronne à Québec, pour le même période.

117. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent quarante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Couronne à Montréal, pour le même période.

118. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quarante-cinq livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Greffier de la Couronne aux Trois-Rivières, pour le même période.

119. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent soixante-et-dix livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Protonotaires à Québec, pour le même période.

120. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent quatre-vingts livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Protonotaires à Montréal, pour le même période.

121. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-quinze livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Protonotaire aux Trois-Rivières, pour le même période.

122. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens du Protonotaire à Saint François, pour le même période.

123. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Greffiers de la Paix à Québec, et pour des services de Police, pour le même période ; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

124. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Greffiers de la Paix à Montréal, et pour des services de Police, pour le même période ; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

125. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-cinq livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Greffiers de la Paix aux Trois-Rivières, et pour des services de Police, pour le même période ; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

126. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer le coût d'une série des Statuts provinciaux, pour le Bureau de la Police aux Trois-Rivières.

127. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Greffiers de la Cour à Gaspé, et pour des services de Police, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux ; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

128. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens des Greffiers des Cours du District de Saint François, et pour des services de Police, pour le même période ; le montant pour des services de Police devant être payé sous la direction des Magistrats.

129. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for Services of *Subpœnas* at *Montreal*, and care of Crown Witnesses, for the same period.

130. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for Services of *Subpœnas* at *Quebec*, and care of Crown Witnesses, for the same period.

131. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for Services of *Subpœnas* at *Three Rivers*, and care of Crown Witnesses, for the same period.

132. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for the payment of needy Crown Witnesses at *Montreal*, for the same period.

133. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for the payment of needy Crown Witnesses at *Quebec*, for the same period.

134. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Bills for the payment of needy Crown Witnesses at *Three Rivers*, for the same period.

135. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Dunn*, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

136. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Baby*, for the same period.

137. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Herman Witsius Ryland*, for the same period.

138. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Sir *George Pownal*, Knight, for the same period.

139. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Elmsley*, for the same period.

140. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Taylor*, for the same period.

141. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Lemaistre*, for the same period.

142. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty one pounds twelve shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of the Misses *De Rouvière*, for the same period.

143. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of Mrs. *Rolot*, for the same period.

129. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens pour services de *Subpœnas* à *Montréal*, et le soutien des Témoins de la Couronne, pour le même période.

130. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer les Comptes Contingens pour services de *Subpœnas* à *Québec*, et le soutien des Témoins de la Couronne, pour le même période.

131. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante livres sterling, pour services de *Subpœnas* aux *Trois-Rivières*, et le soutien des Témoins de la Couronne, pour le même période.

132. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens pour le paiement de la comparution des Témoins indigens de la Couronne à *Montréal*, pour le même période.

133. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour les Comptes Contingens pour le paiement de la comparution des Témoins indigens de la Couronne à *Québec*, pour le même période.

134. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante livres sterling, pour payer les Comptes Contingens pour le paiement de la comparution des Témoins indigens de la Couronne aux *Trois-Rivières*, pour le même période.

135. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres sterling, pour payer la Pension à Madame *Dunn*, depuis le premier Octobre mille huit cent trente et un, jusqu'au trente Septembre mille huit cent trente deux.

136. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, pour payer la Pension de Madame *Baby*, pour le même période.

137. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cents livres sterling, pour payer la Pension d'*Herman Witsius Ryland*, pour le même période.

138. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cents livres sterling, pour payer la Pension de Sir *George Pownal*, Chevalier, pour le même période.

139. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cents livres sterling, pour payer la Pension de Madame *Elmsley*, pour le même période.

140. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer la Pension de Madame *Taylor*, pour le même période.

141. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer la Pension de Madame *Lemaistre*, pour le même période.

142. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt et une livres douze schelings sterling, pour payer la Pension des Demoiselles *De Louvières*, pour le même période.

143. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, pour payer la Pension de Madame *Rolot*, pour le même période.

144. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Henry Harwood*, for the same period.

145. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Miss Finlay*, for the same period.

146. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Miss Mackay*, for the same period.

147. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighteen pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Miss Desbarats*, for the same period.

148. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twelve pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of the Widow *Sauvageau*, for the same period.

149. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of the two Misses *Montizambert*, at ten pounds each, for the same period.

150. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of the three Misses *Launière*, at Ten pounds each, for the same period.

151. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Pension of *Miss Schindler*, for the same period.

152. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Surveyor General, for the same period.

153. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eighty three pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the First Clerk in the Surveyor General's Office, for the same period.

154. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Second Clerk in the Surveyor General's Office, for the same period.

155. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for Stationary and the Salary of the Servants in the Office of the Surveyor General, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

156. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance for Postages in the Office of the Surveyor General, for the same period.

157. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Four hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Adjutant General of Militia, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

158. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and seventy pounds sterling, be granted to His Majesty, to

144. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente livres sterling, pour payer la Pension d'*Henry Harwood*, pour le même période.

145. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt livres sterling, pour payer la Pension de Mademoiselle *Finlay*, pour le même période.

146. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling, pour payer la Pension de Mademoiselle *Mackay*, pour le même période.

147. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix-huit livres sterling, pour payer la Pension de Mademoiselle *Desbarats*, pour le même période.

148. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas douze livres sterling, pour payer la Pension de Madame Veuve *Sauvageau*, pour le même période.

149. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt livres sterling, pour payer la Pension de deux Demoiselles *Montizambert*, à raison de dix livres par année chacune, pour le même période.

150. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente livres sterling, pour payer la Pension de trois Demoiselles *Launière*, à raison de dix livres par année chacune, pour le même période.

151. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinq livres sterling, pour payer la Pension de Mademoiselle *Schindler*, pour le même période.

152. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling, pour payer les appoitemens de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

153. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-trois livres sterling, pour payer les appoitemens du premier Commis dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

154. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, pour payer les appoitemens du second Commis dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

155. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante livres sterling, pour payer l'allouance pour Papeterie et pour un Domestique dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dix Octobre mil huit-cent-trente-deux.

156. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix livres sterling, pour payer l'allouance pour Port de Lettres dans le Bureau de l'Arpenteur-Général, pour le même période.

157. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre cent cinquante livres sterling, pour payer les appoitemens de l'Adjudant-Général des Milices, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trente Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

158. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent soixante et dix livres sterling, pour payer les appoitemens

to defray the Salary of the Deputy Adjutant General of Militia, for the same period.

159. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Provincial Aide-de-Camp, for the same period.

160. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and twenty three pounds ten shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Clerk in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period.

161. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds seven shillings and ten pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of a Messenger in the Office of the Adjutant General of Militia, for the same period.

162. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of Stationary, Printing and Postages for the Office of the Adjutant General of Militia, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

163. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer for the District of Quebec, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

164. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer for the District of Montreal, for the same period.

165. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Grand Voyer for the District of Three Rivers, for the same period.

166. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Surveyor of Highways at Gaspé, for the same period.

167. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector of Chimneys at Quebec, for the same period.

168. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Inspector of Chimneys at Three Rivers, for the same period.

169. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand one hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of Printing the Laws, for the same period.

170. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand two hundred and fifty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the expense of Repairs and care of Public Buildings, keeping up Winter Roads, &c., for the same period.

171. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One thousand pounds sterling, be granted to His Majesty, to be applied in payment of such unforeseen Expenses as may

appointemens du Député-Adjutant-Général des Milices, pour le même période.

159. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent soixante livres sterling, pour payer les appointemens d'un Aide-de-Camp Provincial, pour le même période.

160. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent vingt-trois livres dix schelings, et six deniers sterling, pour payer les appointemens d'un Commis dans le Bureau de l'Adjutant-Général des Milices, pour le même période.

161. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante livres sept schelings et dix deniers sterling, pour payer les appointemens d'un Messager dans le Bureau de l'Adjutant-Général des Milices, pour le même période.

162. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent cinquante livres sterling, pour payer les Dépenses Contingentes de Papeterie, Impressions et Port de Lettres dans le Bureau de l'Adjutant-Général des Milices, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

163. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Grand-Voyer du District de Québec, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un jusqu'au trente Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

164. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent cinquante livres sterling, pour payer les appointemens du Grand-Voyer du District de Montréal, pour le même période.

165. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling, pour payer les appointemens du Grand-Voyer du District des Trois-Rivières, pour le même période.

166. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante livres sterling, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Grands Chemins, dans le District de Gaspé, pour le même période.

167. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante livres sterling, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Cheminées à Québec, pour le même période.

168. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens de l'Inspecteur des Cheminées aux Trois-Rivières, pour le même période.

169. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas onze cens livres sterling, pour payer les Frais d'impression des Lois, pour le même période.

170. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas douze cent cinquante livres sterling, pour payer les Réparations et soin des Edifices Publics, et pour entretenir les Chemins d'Hiver, etc., pour le même période.

171. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas mille livres sterling, pour être employée au paiement de telles Dépenses nécessaires, inévitables et imprévues qui

may be required for furthering the Public business of Government, for the same period.

172. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk of the *Terrier* of the King's Domain, for the same period.

173. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Three hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Commission of the Inspector General of the King's Domain on the amount of *Quints* and *Lods et Ventes* received by him, for the same period.

174. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Commissioner for the management of the Jesuits Estates, for the same period.

175. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Clerk in the Office of the Commissioner for the management of the Jesuits Estates, for the same period.

176. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Contingent Expenses of the Office of the Commissioner for the management of the Jesuits Estates, from the eleventh October one thousand eight hundred and thirty one, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty two.

177. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Master of the Grammar School at Quebec, from the first October one thousand eight hundred and thirty one, to the thirtieth September one thousand eight hundred and thirty two.

178. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance made to the Master of the Grammar School at Quebec, for Rent of a House for that School, for the same period.

179. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Two hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Master of the Grammar School at Montreal, for the same period.

180. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifty four pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the allowance made to the Master of the Grammar School at Montreal, for Rent of a House for that School, for the same period.

181. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty six pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Allowance to the Secretary of the Royal Institution for a Clerk, and Contingencies, for the same period.

182. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to defray the Salary of the Messenger for the Royal Institution, for the same period.

183. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty nine pounds nine shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *William Lampson*, for conveying Witnesses and Prisoners from *Wamontachingué* to *Three Rivers*, in one thousand eight hundred and thirty.

184. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Fifteen pounds

qui pourront être requises pour avancer les affaires publiques du Gouvernement, pour le même période.

172. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling, pour payer les appointemens du Greffier du Terrier du Domaine du Roi, pour le même période.

173. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres sterling, pour payer la Commission de l'Inspecteur-Général du Domaine du Roi, sur le montant du Quint et Lods et Ventes, pour le même période.

174. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent quatre-vingts livres sterling, pour payer les appointemens des Commissaires pour la régie des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, pour le même période.

175. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling, pour payer l'allouance d'un Commis aux Commissaires pour la régie des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, pour le même période.

176. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingts livres sterling, pour payer les Dépenses Contingentes du Bureau des Commissaires pour la régie des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, depuis le onze Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

177. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres sterling, pour payer les appointemens du Maître d'Ecole de Grammaire à Québec, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au trente Septembre mil-huit-cent-trente-deux.

178. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-dix livres sterling, pour payer les allouances pour le Loyer d'une Maison pour l'Ecole de Grammaire à Québec, pour le même période.

179. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cens livres sterling, pour payer les appointemens du Maître d'Ecole de Grammaire à Montréal, pour le même période.

180. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cinquante-quatre livres sterling, pour payer les allouances au Maître d'Ecole de Grammaire à Montréal, pour le Loyer d'une Maison, pour le même période.

181. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente-six livres sterling, pour payer l'allouance au Secrétaire de l'Institution Royale d'un Commis, et Contingences, pour le même période.

182. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-cinq livres sterling, pour payer les appointemens d'un Messager pour l'Institution Royale, pour le même période.

183. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-neuf livres neuf schelings et six deniers sterling, pour payer à *William Lampson*, pour avoir amené des Témoins et des Prisonniers de *Wamontachingué* aux Trois-Rivières, en mil-huit-cent-trente.

184. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quinze

five shillings and three pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *Philip Burns*, High Constable at *Three Rivers*, for Police Services, being the excess of his Account for these Services up to the tenth October one thousand eight hundred and thirty, above the provision made by Law.

185. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Twenty eight pounds sixteen shillings and three pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *William McCrae*, Collector of the Customs at *Saint Johns*, for expenses incurred in remitting the Monies collected by him in one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one, to the Receiver General.

186. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty five pounds sterling, be granted to His Majesty, to pay *Dominick Daly*, Provincial Secretary, for the expenses incurred for extra assistance required in his office.

187. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Thirty eight pounds twelve shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *Joseph Cary*, Inspector General of Public Accounts, for extra assistance in his Office.

188. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ten pounds five shillings and two pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *François Vassal De Monviel*, Adjudant General of Militia, for extra assistance in his Office.

189. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy three pounds ten shillings and seven pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *John Bignell*, Post Master at *Quebec*, for Postages for the Adjutant General of Militia, in the Quarters ending fifth July, and tenth October, one thousand eight hundred and thirty one.

190. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and thirty one pounds six shillings and five pence sterling, be granted to His Majesty, to pay Messrs. *Fisher & Kemble*, the balance of their Account for Printing and Stationary, furnished to the Office of the Adjutant General of Militia, to tenth October one thousand eight hundred and thirty one,

191. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Sixteen pounds thirteen shillings and seven pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *Lewis Gugy*, Sheriff of the District of *Montreal*, a balance due him on his Contingent Accounts for one thousand eight hundred and thirty one.

192. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety five pounds sixteen shillings and eight pence sterling, be granted to His Majesty, to pay Messrs. *Green and Perrault*, Clerks of the Peace at *Quebec*, being the excess of their Accounts for Contingencies and Police Services, over and above the provision made by Law for these Services in one thousand eight hundred and thirty one.

193. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Nine pounds and eleven pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *Michel Landry*'s Account for Fees as Crier of the Quarter Sessions at *Quebec*.

194. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, to pay *Matthew Jack*, for Services performed in the examination and Audit of Public Accounts during the past year.

195. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Forty seven pounds nine shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to pay *Madame Widow Pageot*, for Services rendered by her late husband under the Inspector General

quinze livres cinq schelings et trois deniers sterling, pour payer à *Philip Burns*, Premier Connétable aux *Trois-Rivières*, pour des services de Police, étant l'excédant de son Compte pour ces services jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente, au-delà de ce que la Loi avait pourvu.

185. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-huit livres seize schelings et trois deniers sterling, pour payer à *William McCrae*, Collecteur des Douanes à *Saint Jean*, pour les dépenses encourues en remettant les deniers perçus par lui en mil-huit-cent-trente, et mil-huit-cent-trente-et-un, au Receveur-Général.

186. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quarante-cinq livres sterling, pour payer à *Dominick Daly*, Secrétaire Provincial, pour dépenses encourues pour assistance extraordinaire dans son Bureau.

187. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trente-huit livres douze schelings et six deniers sterling, pour payer à *Joseph Cary*, Inspecteur-Général des Comptes Publics, pour assistance extraordinaire dans son Bureau.

188. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix livres cinq schelings et deux deniers sterling, pour payer à *François Vassal de Monviel*, Adjudant-Général des Milices, pour assistance extraordinaire dans son Bureau.

189. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-treize livres dix schelings et sept deniers sterling, pour payer à *John Bignell*, Maître de Poste à *Québec*, pour Port de Lettres dans le Bureau de l'Adjudant-Général des Milices, dans les quartiers échus le cinq Juillet et le dix Octobre mil-huit-cent-trente-et-un.

190. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent trente-et'une livres six schelings et cinq deniers sterling, pour payer à Messieurs *Fisher et Kemble*, pour le montant de leur Compte pour impression et Papeterie fournie au Bureau de l'Adjudant-Général des Milices jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-et-un.

191. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas seize livres treize schelings et sept deniers sterling, pour payer à *Lewis Gugy*, Shérif du District de *Montreal*, une balance à lui due sur ses Comptes Contingens, pour mil-huit-cent-trente-et-un.

192. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-quinze livres seize schelings et huit deniers sterling, pour payer à Messieurs *Green et Perrault*, Greffiers de la Paix à *Québec*, étant l'excédant de leurs Comptes Contingens et services de Police, au-delà de ce que la Loi avait pourvu en mil-huit-cent-trente-et-un.

193. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas neuf livres et onze deniers sterling, pour payer à M. *Landry* son Compte pour Honoraire comme Crieur de la Cour des Sessions de Trimestre à *Québec*.

194. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour payer à *Matthew Jack*, pour services rendus dans l'examen et audition des Comptes Publics, durant l'année dernière.

195. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quarante-sept livres neuf schelings et six deniers sterling, pour payer à Madame veuve *Pageot*, pour services rendus par feu son Mari, sous l'Inspecteur-Général du

General of the King's Domain, in making a *Papier-Terrier*; the same not hereafter to be invoked as a precedent.

196. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds sterling, be granted to His Majesty, for Circuit Allowances still due to some of the Judges of the Court of King's Bench, for Circuits performed in the year one thousand eight hundred and thirty.

197. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Eighty nine pounds sixteen shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of expense incurred for Printing, &c. for the Civil Secretary's Office during the year one thousand eight hundred and thirty one.

198. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee. That a sum, not exceeding Eighty pounds seventeen shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of Expenditure incurred in the Office of the Provincial Secretary, during the same period.

199. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One pound fifteen shillings and nine pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of expense incurred in the Civil Secretary's Office for the purchase of Fuel, during the same period.

200. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Ninety three pounds fifteen shillings sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of expense incurred for Circuits, during the same period.

201. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds three shillings and nine pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of the expense incurred in the Contingencies of the Sheriff of Quebec, from the eleventh April, to the tenth October one thousand eight hundred and thirty one.

202. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred and sixty nine pounds two shillings and three pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of the expense incurred in the Contingencies of the Sheriff at Montreal, for the same period.

203. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding One hundred pounds and one penny sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of the expense incurred in the Contingencies of the Coroner for the District of Quebec, for the same period.

204. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a sum, not exceeding Seventy one pounds twelve shillings and six pence sterling, be granted to His Majesty, to defray the excess of the expense incurred in the Contingencies of the Clerk of the Peace for the District of Three Rivers, for the same period.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the 1st to the 170th of the said Resolutions, inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously.

The 171st of the said Resolutions being again read; and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Domaine du Roi, lorsque le Papier-Terrier a été fait ; cette somme ne devant pas être invoquée ci-après comme un précédent.

196. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres sterling, pour des allouances de Tournées, encore dues à quelques-uns des Juges de la Cour du Banc du Roi, pour Tournées faites en mil-huit-cent-trente.

197. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-neuf livres seize schelings et six deniers sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue pour Impression, etc., pour le Bureau du Secrétaire Civil, durant l'année mil-huit-cent-trente-et-un.

198. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingts livres dix-sept schelings et six deniers sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue dans le Bureau du Secrétaire Provincial, pour le même période.

199. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas une livre quinze schelings et neuf deniers sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue dans le Bureau du Secrétaire Civil, pour Bois de chauffage, pour le même période.

200. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quatre-vingt-treize livres quinze schelings sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue pour les Tournées, pour le même période.

201. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres trois schelings et neuf deniers sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue dans les Contingences du Shérif de Québec, depuis le onze Avril jusqu'au dix Octobre mil-huit-cent-trente-et-un.

202. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent soixante-et-neuf livres deux schelings et trois deniers sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue dans les Contingences du Shérif de Montréal, pour le même période.

203. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres et un denier sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue dans les Contingences du Coronaire du District de Québec, pour le même période.

204. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-onze livres douze schelings et six deniers sterling, pour payer l'excédant de la dépense encourue dans les Contingences du Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières, pour le même période.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la 1ère. jusqu'à la 170e. des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La 171e. des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Yea,

K 5

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Clouet, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Heriot, Lagueux, Languedoc, Larue, Laterrière, Morin, Neilson, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Taylor, Viger and Wright. (27.)

Nays,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Girouard, Huot, Lee, Létourneau, Masson, Mousseau, Proulx, Rochon, Thibaudreau, and Trudel. (16.)

So it was carried in the Affirmative.

The 172nd to the 204th and last of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Civil Government Expenses Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Panet have leave to bring in a Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Civil Government Arrears of Expenses Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Panet have leave to bring in a Bill to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government, during the years one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Militia Officers Salaries Bill read the first time.

*Ordered*, That Mr. Panet have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers and Contingent Expenses of Militia, for the year one thousand eight hundred and thirty two.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Acadie Election Bill read the second time;

committed.

A Bill to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada, for the County of Acadie, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Amiot, Archambeault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Heriot, Huot, Languedoc, Leslie, Quesnel, Quirouet, Raymond, Trudel, Viger and Young.

And at a quarter past two o'clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Thursday, 9th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn it will adjourn till to-morrow, at Ten o'Clock in the forenoon.

Report on Tavern Keepers Regulation Bill.

Mr. Huot, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers, reported that the Committee had gone through

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Clouet, Cuvillier, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Heriot, Lagueux, Languedoc, Larue, Laterrière, Morin, Neilson, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Raymond, Taylor, Viger and Wright. (27.)

Contre,

Messieurs Amiot, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Girouard, Huot, Lee, Létourneau, Masson, Mousseau, Proulx, Rochon, Thibaudreau and Trudel. (16.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La 172e jusqu'à la 204e. et dernière des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées, et

*Réolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. Panet ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

*Ordonné*, Que M. Panet ait la permission d'introduire un Bill pour affecter les sommes d'argent y mentionnées, à l'estèt de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil, pendant les années mil-huit cent-trente et mil-huit-cent-trente-et-un.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

*Ordonné*, Que M. Panet ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour le paiement de certains Officiers, et Dépenses Contingentes de Milice, pour l'année mil huit-cent-trente-deux.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

l'Orateur,

Messieurs Amiot, Archambeault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Courteau, Cuvillier, Deschamps, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Heriot, Huot, Languedoc, Leslie, Quesnel, Quirouet, Raymond, Trudel, Viger et Young.

Et à deux heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Jeudi, 9 Février 1832.—Quatre heures, P. M.

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

M. Huot, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes, a fait rapport que le Comité avait passé

Bill des Dépenses du Gouvernement Civil, lu la première fois.

Bill d'arrêts de Dépenses du Gouvernement Civil, lu la première fois.

Bill des Salaires des Officiers de Milice, lu la première fois.

Bill relatif aux Elections de l'Acadie, lu la première fois.

Ajournement

Rapport sur le Bill pour régler les Aubergistes

Bill relating to Appeals from the Court at St. Francis passed.

through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

An engrossed Bill to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, to establish Circuits therein, and to extend the benefits of Trial by Jury to the said Inferior District."

*Ordered*, That Mr. *Gugy* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. *Stuart*, From the Standing Committee of Roads and Public Improvements, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (G. c.) at the end of this Volume.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Saturday next.

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Pierre Antoine Dorion* took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,  
Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *Dionne*, *Pierre Antoine Dorion*, *Duval*, *Fortin*, *Gugy*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Létourneau*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Proulx*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Thibaudeau*, *Trudel* and *Viger*.

And at half past Eight o'Clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Adjournment: Friday, 10th February, 1832.—Ten o'Clock, A. M.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'Clock, P. M. this day.

An engrossed Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour of *Montreal*, and for other purposes, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Leslie* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

Un Bill grossoyé pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, pour y établir des Cours de Circuit, et pour étendre au dit District les avantages du Procès par Jury."

*Ordonné*, Que M. *Gugy* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Mr. *Stuart*, du Comité permanent des Chemins et des Améliorations Publiques, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendix (G. c.) à la fin de Volume.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Samedi prochain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Griefs, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Pierre Antoine Dorion* a pris la Chaire du Comité;

Plusieurs Membres s'étant retirés,  
M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur.

Messieurs *Amiot*, *Archambeault*, *Blanchard*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Courteau*, *Cuvillier*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *Dionne*, *Pierre Antoine Dorion*, *Duval*, *Fortin*, *Gugy*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Laterrière*, *Létourneau*, *Mousseau*, *Neilson*, *Noël*, *Proulx*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Taylor*, *Thibaudeau*, *Trudel* et *Viger*.

Et à huit heures et demie du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Bill relatif aux Appels de la Cour de Saint François, passé.

Second Rapport du Comité sur les Chemins etc.

Appendice (G. c.)

Comité sur le premier Rapport sur les Griefs.

Ajournement.

Bill concernant le Havre de Montréal, passé.

Vendredi, 10 Février 1832.—Dix heures, A. M.

**O**RDONNÉ, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M., ce jour.

Un Bill grossoyé pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte y mentionné, à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent, pour être employée à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montréal*, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Leslie* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un

An

Education Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the encouragement of Education in this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Census Commissioners' relief Bill passed.

An engrossed Bill for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Lessors and Lessees Bill passed.

An engrossed Bill to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Report on Message relating to Repairs to the Government House at Montreal.

Mr. Panet, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Repairs to the Government House at Montreal, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee sensible of the necessity of the repairs desired in the Message of His Excellency the Governor in Chief, to the Government House in the City of Montreal, have unanimously agreed to recommend to Your Honorable House, that a sum, not exceeding Eighteen hundred pounds currency, be appropriated to complete the said repairs; and further, that a sum of Fifteen hundred pounds said currency, be appropriated for the purchase of Furniture, to be placed in the apartments of the said House, said Furniture to be used for the said House only, and to be the property of the Province.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Civil Government Expenses Bill read the second time;

A Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government, for the current year, was, according to Order, read a second time.

Mr. Lee moved, seconded by Mr. Létourneau, That the following amendment be made to the third Clause of the said Bill :

Strike out the words "the several Branches of the Provincial Legislature," and substitute the words, "the Assembly of the Province."

The House divided on the Question of amendment; and the names being called for, they were taken down as followeth :

Yea,

Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Gugy, Huot, Lee, Létourneau, Morin, Proulx and Raymond. (17.)

Nay,

Messieurs Archambeault, Baker, Casgrain, Cuvillier, De Witt, Dionne, Dural, Girouard, Goodhue, Languedoc, Larue, Laterrière, Méthot, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Wurtele and Young. (26.)

So it passed in the Negative.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

engrossed.

Militia Officers' Salaries Bill read the second time;

A Bill to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of Militia, for the year One thousand eight hundred and thirty two, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*,

Un Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'encouragement de l'Education en cette Province a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour indemniser les Commissaires qui ont procédé au Recensement de la Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour régler l'exercice de certains Droits des Locateurs et Locataires, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Panet, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement aux Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal, a présenté à la Chambre le rapport du dit Comité; lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité persuadé de la nécessité des réparations demandées par le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, à la Maison du Gouvernement en la Cité de Montréal, est convenu unanimement de recommander à votre Honorable Chambre, qu'une somme n'excédant pas dix-huit cens livres courant, soit appropriée pour compléter les dites réparations; et de plus, qu'une autre somme de quinze cens livres, dit cours, soit également appropriée pour l'achat de Meubles pour garnir les appartemens de la dite Maison, lesquels Meubles ne pourront servir qu'à l'usage de la dite Maison, et deviendront la propriété de la Province.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante, a été lu une seconde fois.

M. Lee a proposé, secondé par M. Létourneau, Que l'amendement suivant soit fait à la troisième Clause du dit Bill.

Retranchez les mots "les diverses Branches de la Législature Provinciale," et substituez les mots "l'Assemblée de la Province."

La Chambre s'est divisée sur la Question d'amendement; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,  
Messieurs Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Gugy, Huot, Lee, Létourneau, Morin, Proulx et Raymond. (17.)

Contre,  
Messieurs Archambeault, Baker, Casgrain, Cuvillier, De Witt, Dionne, Dural, Girouard, Goodhue, Languedoc, Larue, Laterrière, Méthot, Mousseau, Neilson, Noël, Panet, Peck, Quesnel, Quirouet, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor, Trudel, Viger, Wurtele et Young. (26.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent, pour le paiement de certains Officiers et Dépenses Contingentes de Milice pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*,

Bill en faveur de l'Education, passé.

Bill pour le secours des Commissaires Recensement, passé.

Bill concernant les Locateurs, et Locataires, passé.

Rapport sur le Message relatif aux Réparations à la Maison du Gouvernement Montréal.

Bill des Dépenses du Gouvernement Civil, lu la seconde fois.

grossoyé.

Bill des Salaires des Officiers de Milice, lu la seconde fois.

*engrossed.*

*Ordered, That the said Bill be engrossed.*

*Committee on  
First Report on  
Grievances.*

The Order of the day for the House in Committee on the First Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Antoine Dorion took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Pierre Antoine Dorion reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered, That the Report be received this day, in the afternoon Sitting.*

Several Members having retired, the names of those present were taken down as followeth :—

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Cusgrain, Cazeau, Clonet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Viger and Young.

And at Three o'Clock P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

*Adjournment.*

*Friday, 10th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.*

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at Ten o'Clock in the forenoon.

*Bill to consolidate and amend the Acts relating to the registering of Letters Patent for Crown Lands, read the second time.*

*Ordered, That the engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to repeal certain Acts therein mentioned, relating to the safe custody and enregistering of Letters Patent, granting the waste or other Lands of the Crown, and to consolidate and amend the provisions in the said Acts contained," be read a second time to-morrow, in the afternoon Sitting.*

*Quorum of the House reduced.*

Mr. Quesnel moved to resolve, seconded by Mr. Dionne, That during the present Session, Thirty Members of this House, Mr. Speaker included, shall form the competent Quorum of this House, to proceed to the despatch of Public Business.

The House divided on the Question:

Yea, 38.

Nay, 6.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved, Accordingly.*

Mr. Neilson, from the Special Committee to whom were referred the Petitions of divers Proprietors of Lands of the Seigniories of Noyan, Foucault and La Cole, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee have examined the contents of the Petitions referred.

These Petitions complain particularly of the conduct of the Seigniors of Noyan and Foucault, and of La Cole.

The Petitioners of Noyan and Foucault assert that the Seigniors exact dues upon the concession of wild Lands

*VOE.—41*

*Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.*

*grossoyé.*

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Premier Rapport du Comité permanent des Griefs, ayant été lu ;

*Comité sur le  
Premier Rap-  
port des Griefs.*

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Antoine Dorion a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Pierre Antoine Dorion a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné, Que le Rapport soit reçu ce jour, dans la Séance de l'après-midi.*

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clonet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Viger and Young.

Et à trois heures, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

*Vendredi, 10 Février 1832.—Quatre Heures, P. M.*

**ORDONNÉ**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à Dix Heures du matin.

*Ajournement.*

*Bill pour consolider et amender les Actes relatifs à l'enregistrement des Lettres Patentes pour les Terres de la Couronne à être lu une seconde fois.*

*Ordonné, Que le Bill grossoyé du Conseil Légitif, intitulé, "Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés, relativement à la sauve-garde et l'enregistrement des Lettres Patentes, faisant des octrois de Terres incultes ou autres de la Couronne, et pour consolider et amender les provisions contenues dans les dits Actes," soit lu une seconde fois demain, dans la Séance de l'après-midi.*

*Bill pour con-  
solidier et amen-  
der les Actes  
relatifs à l'en-  
registrement des  
Lettres Patentes  
pour les Terres  
de la Couronne  
à être lu une  
seconde fois.*

*Le Quorum de  
la Chambre ré-  
duit.*

M. Quesnel a proposé de résoudre, secondé par M. Dionne, Que durant la présente Session, trente Membres de cette Chambre, M. l'Orateur compris, formeront le Quorum de cette Chambre, compétent pour procéder à la Dépêche des Affaires publiques.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 38.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Résolu, En conséquence.*

M. Neilson, du Comité auquel ont été référées les Pétitions de divers Propriétaires de Terres des Seigneuries de Noyan, Foucault et La Cole, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

*Rapport des  
Pétitions se  
plaignant des  
charges de cer-  
taines Seigneurs.*

Votre Comité a examiné le contenu des Pétitions qui lui ont été renvoyées.

Ces Pétitions comportent des plaintes particulières de la conduite des Seigneurs de Noyan et de Foucault, et de La Cole.

Les Pétitionnaires de Noyan et de Foucault, allèguent que les Seigneurs exigent des redévances sur la Concession

sion

Lands for actual settlement above the rates of adjacent Seigniories, viz: four pence half penny, and four pence per superficial arpent, instead of one half penny and a quart of wheat, or one penny.

That the Seigniors do not furnish sufficient Grist Mills.

The Petitioners of *La Cole* assert that the Seigniors there exact from three pence to six pence, while only one half penny and one quart of wheat, or one penny, is demanded in adjacent Seigniories.

That for want of Grist Mills which they allege the Seignior is obliged to furnish, they are in most instances compelled to carry their Grain out of the Province to be ground.

Both Petitions pray for an enactment for reducing the rates of all Seigniories in the Province, to be exacted upon the concessions of Lands, to one copper and one quart of wheat, or two coppers per arpent. The abolition of the *Lods et Ventes*. The exemption of the *Censitaires* from the payment of any dues after two years, while a sufficient Grist Mill is not provided by the Seignior, and other obligations are not complied with by them.

Your Committee have also had before them a Petition presented last year on the same subject by the Proprietors of *Saint Timothée*, Seigniory of *Beauharnois*, and inserted in the Journal, page 167, wherein they complain:

1st. That the Seignior refuses to concede Lands in certain parts of the Seigniory.

2d. That he sells them at twenty five pounds.

3d. That the same Lands are also subjected to an annual rent of ten dollars for every hundred arpents.

The matters complained of in these Petitions involve questions of the greatest importance connected with the right of property, the extension of the settlements throughout the Province, the decisions of the Courts of Justice and the security of all classes under the protection of the existing Laws.

Your Committee have commenced to take evidence as to the facts connected with the complaints of the Petitioners, and they availed themselves of the presence in Town of the Gentleman who took the late Census for the County of *Beauharnois*, whose examination is annexed to this Report.

The Returns of the Census furnish some data on the subject of the accustomed dues exacted by Seigniors under the Laws established for regulating the concessions and occupation of Land under the Government of His Most Christian Majesty, by whom the grants in Seigniories were made, and also as to the dues since exacted.

It was the intention of Your Committee to proceed to ascertain the facts as to the dues prior to one thousand seven hundred and fifty nine, and any increase or alleged abuses connected with the relation of Seigniors and *Censitaires* since that time in the different parts of the Province; but other pressing occupations have rendered it impossible to carry it into execution with any hope of arriving at a satisfactory result during the present Session.

Your Committee in relation to the prayer of the Petitions for the abolition of *Lods et Ventes* or the due of a Seigneur on the transfer of the Lands equivalent to a Sale, think it proper to observe that those dues are among the best established rights of the Seignior and can only be varied or affected but by the consent of the parties, in case that it should be authorized by Law.

Your Committee considering the importance of these matters and the mischief which may result from a very prevalent opinion, that abuses prevail in regard to the

sion pour l'établissement des terres incultes au-delà des Taux dans les Seigneuries circonvoisines, savoir : Quatre deniers et demi, et quatre deniers par arpent en superficie, au lieu d'un demi denier et une pinte de blé, ou d'un denier.

Que les Seigneurs n'ont pas de Moulins à Farine convenables.

Les Pétitionnaires de *La Cole*, allèguent que les Seigneurs exigent de trois à six deniers, tandis que dans les Seigneuries adjacentes, on ne demande qu'un demi denier et une pinte de blé,

Que le manque de Moulin à Farine que, suivant eux, les Seigneurs sont obligés de fournir, les met très-souvent dans la nécessité d'aller faire moudre leur grain hors de la Province.

Toutes deux demandent une loi pour réduire le Taux des rentes sur la concession des terres dans toutes les Seigneuries de la Province à un sol, et une pinte de blé ou deux sols par arpent. L'abolition des *Lods et Ventes*. L'exemption du paiement d'aucunes redevances de la part des censitaires, après que le Seigneur aura négligé pendant deux ans de leur fournir un Moulin à Farine suffisant, ou jusqu'à ce qu'il remplisse certaines autres obligations.

Votre Comité a aussi fait venir devant lui une Pétition présentée l'année dernière, au même sujet, par des propriétaires de *Saint Timothée*, Seigneurie de *Beauharnois*, et insérée dans le Journal page cent-soixante-sept, dans laquelle ils se plaignent :

1°. Que le Seigneur refuse de concéder des terres dans certaines parties de la Seigneurie.

2°. Qu'il les vend aux prix de vingt-cinq livres.

3°. Que les mêmes terres sont de plus assujetties à une rente annuelle de dix piastres par chaque cent arpents.

Les sujets de plainte contenus dans ces Pétitions embrassent des questions de la plus grande importance, qui se rattachent aux droits de propriété, à l'avancement des Etablissements dans toute la Province, aux décisions des Cours de Justice et à la sûreté de toutes les classes sous la protection des lois existantes.

Votre Comité a commencé à recueillir des témoignages, quant aux faits liés aux plaintes des Pétitionnaires, et il a profité de la présence en ville du Monsieur qui a fait le Recensement du Comté de *Beauharnois*, dont l'examen est annexé au présent Rapport.

Les Retours du Recensement fournissent quelques indices au sujet de la coutume, quant aux redevances que les Seigneurs exigent en vertu des lois établies pour régler la concession et l'occupation des terres sous le Gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne, par laquelle les octrois de terres en Seigneuries avaient été faits, et aussi sur les redevances que l'on a exigé depuis.

Votre Comité avait intention de procéder à se mettre au fait des redevances avant mil-sept-cent-cinquante-neuf, et des accroissemens ou prétendus abus concernant les relations entre Seigneur et Censitaire depuis ce temps dans les différentes parties de la Province, mais d'autres occupations urgentes l'ont mis dans l'impossibilité de pouvoir l'entreprendre avec l'espoir d'en venir à un résultat satisfaisant, durant la présente Session.

Quant à la prière des Pétitions demandant l'abolition des *Lods et Ventes* ou de la redevance des Seigneurs sur la vente ou aliénation équivalente à vente, votre Comité croit devoir observer que ces redevances sont au nombre des droits des Seigneurs, les mieux fondés, et ne peuvent varier ni changer sans le consentement des parties dans le cas où cela est autorisé par la Loi.

Votre Comité considérant l'importance du sujet, et le mal qui pourrait résulter de l'opinion généralement répandue, qu'il existe des abus quant aux relations entre Seigneur

the relations of Seignior and Censitaire with respect to the concessions of wild Land, are of opinion that the subject ought to be taken into consideration and fully investigated at the ensuing Session of the Legislature.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House on Monday next.

Address for  
Documents re-  
lating to the  
Crown Lands.

Mr. Stuart moved to resolve, seconded by Mr. Quirouet, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to transmit to this House any Instructions which he may have received respecting the Crown Lands since those last transmitted to this House; and also that the proper Officers be directed to lay before this House an Account of the Monies raised by the Sale of the said Crown Lands, and the terms and condition upon which the said sales have been made.

Mr. Neilson moved in amendment, seconded by Mr. Larue, That the following words be added to the said Motion, and do form part thereof, "and also a detailed Account of the Monies received in each year from the sale of Timber on the said Lands, and of the Licences granted to cut Timber thereon."

The Question being put on the motion of amendment, it was agreed to unanimously.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was also agreed to, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Stuart, Mr. Neilson, Mr. Quirouet and Mr. Larue do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Resolutions on  
First Report on  
Grievances re-  
ported.

Mr. Pierre Antoine Dorion, from the Committee of the whole House on the First Report of the Standing Committee of Grievances, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth :

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Offices of Judge of the Court of King's Bench, and of Judge of the Court of Vice Admiralty, are incompatible in the same person, and that they ought to be held and filled by two several persons.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the union of the said Offices in the person of the Honorable James Kerr, has produced great inconvenience, and has greatly impeded the due administration of Justice in this Province.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That by the evidence on the subject of the complaint made by the Petitioner Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Esquire, against the said James Kerr, received between the year one thousand eight hundred and twenty eight, and the present time, by the several Committees appointed by this House to enquire concerning the allegations contained in the said Petition, it appears that the said James Kerr is guilty of High Crimes and Misdemeanors, as Judge of the Court of King's Bench for the District of Quebec, and as Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty in this Province.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said Honorable James Kerr, has not the knowledge of the Laws of this Country necessary to enable him to administer them with honor to himself and advantage to the public, and in the manner which accords with the importance of his judicial functions; and that his incapacity in this respect being fully recognized, is sufficient to disqualify him for holding Office as a Judge in this Province.

Seigneur et Censitaire, au sujet de la concession des terres incultes, est d'opinion que ce sujet devrait être pris en considération, et pleinement approfondi dans la prochaine Session de la Législature.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Lundi prochain.

M. Stuart a proposé de résoudre, secondé par M. Quirouet, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence qu'il lui plaise de transmettre à cette Chambre, toutes telles Instructions qu'elle peut avoir reçues concernant les Terres de la Couronne, de puis celles qui ont été dernièrement transmises à cette Chambre; et aussi, pour qu'il soit enjoint aux Officiers à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre un Compte des Deniers qui ont été prélevés par la vente des dites Terres de la Couronne, et les termes et conditions sous lesquels les dites ventes ont été faites.

M. Neilson a proposé en amendement, secondé par M. Larue, Que les mots suivans soient ajoutés à la dite Motion, et en fassent partie, "et aussi, un Compte détaillé des Deniers reçus chaque année, provenant de la vente des Bois sur les dites Terres, et aussi quelles sont les Licenses qui ont été accordées pour la coupe des Bois sur icelles Terres."

La Question ayant été mise sur la Motion d'Amendement, elle a été unanimement adoptée.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

*Résolu*, En conséquence:

*Ordonné*, Que M. Stuart, M. Neilson, M. Quirouet et M. Larue présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Adresse pour  
des Documents  
relatifs aux  
Terres de la  
Couronne.

M. Pierre Antoine Dorion, du Comité de toute la Chambre, sur le Premier Rapport du Comité permanent des Griefs, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les deux offices de Juge de la Cour du Banc du Roi et de Juge de la Cour de Vice-Amirauté, sont incompatibles dans la même personne, et qu'ils doivent être tenus et remplis par deux personnes différentes.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la réunion de ces deux offices en la personne de l'Honorable James Kerr, a produit beaucoup d'inconvénients, et a grandement préjudicier à la due administration de la justice en cette Province.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que d'après la preuve recueillie sur la plainte du Pétitionnaire, Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Ecuyer, contre le dit James Kerr, depuis mil-huit-cent-vingt-huit, jusqu'au moment actuel, par les divers Comités chargés par cette Chambre de s'enquérir sur des faits articulés dans sa Pétition, le dit James Kerr s'est rendu coupable de hauts crimes et délits, comme Juge de la Cour du Banc du Roi pour le District de Québec, et aussi comme Juge Subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté en cette Province.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit Honorable James Kerr n'a pas des lois de ce pays la connaissance nécessaire pour les administrer avec honneur pour lui-même et avec avantage pour le public, et d'une manière convenable à l'importance de ses fonctions judiciaires; et que son incapacité sous ce rapport, étant pleinement reconnue suffit seule pour le disqualifier de tenir aucune place de Juge en cette Province.

Résolutions sur  
le 1er Rapport  
des Griefs, rap-  
portées.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr* is also guilty of forgetfulness of his duty, and of malversation in the exercise of his said judicial functions, having refused his ministry on several occasions, and having arrested the due course of the Law.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr* is also guilty of acting partially and unjustly in his judicial capacity ; that he has intentionally and avowedly substituted his own will for the Rules of Law ; that he has decided in direct opposition to the Law ; that he has given contradictory Judgments in cases of the same nature ; that he has paid so little attention to business as to be obliged to avow that he did not know what had been passing, and that he has even rendered three contradictory Judgments in the same case.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr* has, while sitting on the Bench, displayed a want of temper and of courtesy incompatible with the due performance of his duty, that he has decided arbitrarily and with passion, and has used his power as a Judge to gratify his cupidity and revenge.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr* is guilty of having illegally altered and reversed some of his own Judgments, and of having suspended the execution of others after they had been rendered with the usual formalities, and duly recorded.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr* is guilty of contempt of the Laws of the Country in evincing a repugnance to execute certain of his judicial functions, and alleging that they were beneath the dignity of an English Judge.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr*, in exacting and receiving fees as Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty, without having any right to them, at the same time that he was receiving a fixed Salary in lieu thereof, has been guilty of extortion, and in so doing, illegally and under color of his office, levied a tax on His Majesty's subjects.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *James Kerr* having been called upon by the head of the Executive to defend his conduct in taking the said fees, did, instead of exculpating himself, and with a forgetfulness of the respect he owed to His King and to the Government under which he holds so many places of the highest trust, voluntarily and maliciously accused the people of the Province of disloyalty and factiousness, and had recourse at the same time to other language not less injurious in speaking of the proceedings of this House and of its composition as representing the Inhabitants of the Country.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That, for these reasons, the said *James Kerr* is unworthy of the confidence of His Majesty, and cannot compatibly with the honor of the Government and the interests of the people, hold any public office in this Province.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying him to suspend the said Honorable *James Kerr* from the exercise of his Judicial Functions as one of the Justices of His Majesty's Court of King's Bench for the District of Quebec, and as Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty, until it shall have pleased His Majesty to give His sanction to the Bill passed by the two Branches of the Legislature during the present Session, for assuring the Independence of the Judges, and for establishing a Tribunal for

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr* s'est en outre rendu coupable d'un oubli de ses devoirs, et de malversation dans l'exercice de ses dites fonctions judiciaires, ayant illégalement refusé son ministère en plusieurs occasions, et arrêté le dû cours de la Loi.

6. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr* s'est en outre rendu coupable de partialité et d'injustice dans sa qualité judiciaire ; qu'il a avec intention et de son propre aveu, substitué sa propre volonté aux règles de la loi, qu'il a décidé en opposition directe à la Loi ; qu'il a rendu des jugemens contradictoires, dans des cas de la même espèce ; qu'il a porté si peu d'attention aux affaires, qu'il s'est trouvé lui-même obligé d'avouer qu'il ignorait ce qui s'était passé, et qu'il a même rendu trois jugemens contradictoires dans la même cause.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr* a montré sur le Banc de l'humeur et un manque d'égards, incompatible avec la due exécution de ses devoirs ; qu'il a jugé arbitrairement, et avec passion, et qu'il s'est servi de son ministère dans des vues de cupidité et de vengeance.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr* est coupable d'avoir illégalement altéré et renversé quelques-uns de ses propres jugemens et suspendu l'exécution d'autres, après qu'ils avaient été prononcés avec les solennités ordinaires, et dûment enrégistrés.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr* s'est rendu coupable de mépris des lois du pays, en montrant de la répugnance à remplir certaines parties de ses fonctions judiciaires, alléguant qu'elles étaient au dessous de la dignité d'un Juge Anglais.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr*, en exigeant et recevant, sans aucun droit, des honoraires comme Juge Subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté, tandis qu'il recevait un salaire fixe pour en tenir lieu, s'est rendu coupable d'extorsion, et a par là, sous le prétexte de son office, levé illégalement une taxe sur les sujets de Sa Majesté.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le dit *James Kerr*, sommé par le Chef de l'Exécutif de se défendre au sujet des dits honoraires, a, au lieu de se disculper, et par un oubli de ce qu'il doit à son Roi et à son Gouvernement, sous lequel il occupe des premières places de confiance, volontairement et malicieusement accusé la branche populaire en cette Province de déloyauté et de dispositions factieuses, et a eu recours en même temps à d'autres termes non moins injurieux, en s'exprimant sur les procédés de cette Chambre, ainsi que sur sa constitution, comme représentant les Habitants du pays.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que pour ces causes, le dit *James Kerr* est indigne de la confiance de Sa Majesté, et qu'il ne peut tenir aucune situation publique en cette Province, d'une manière compatible avec l'honneur du Gouvernement et les intérêts du peuple.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'une humble Adressse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chief, le priant de suspendre le dit Honorable *James Kerr* des situations de Juge de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de Québec, et de Juge Subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté, jusqu'à ce que Sa Majesté ait sanctionné le Bill passé par les deux Chambres pendant cette Session, pour assurer l'indépendance des Juges et pour ériger un tribunal pour les procès d'*Impeachments*, et de là à la fin de la Session suivante du Parlement, afin qu'alors la Chambre puisse

for the Trial of Impeachments; and thence until the end of the then next Session of the Provincial Parliament, in order that during such Session, the Assembly may proceed further, and in a constitutional manner upon the said accusations.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Diorne, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

Mr. Stuart moved, seconded by Mr. Neilson, That the consideration of the said Motion be postponed till to-morrow.

The House divided on the Question; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Clouet, Girouard, Heriot, Larue, Neilson, Panet, Quesnel, Stuart and Pierre Elzéar Taschereau. (9.)

Nay,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Courteau, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Gugy, Huot, Laguerre, Laterrière, Lee, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Quirouet, Raymond, Trudel, Viger, Wright and Wurtele. (26.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously.

And the first of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Desaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Laguerre, Laterrière, Lee, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright, Wurtele and Young. (38.)

Nay,

Messieurs Heriot, Larue, Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau and Taylor. (6.)

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon:

The House again divided:

Yea, 39.

Nay, 6.

So it was carried in the Affirmative.

The third of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 37.

Nay, 7.

So it was carried in the Affirmative.

The fourth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 35.

Nay, 6.

So it was carried in the Affirmative.

The fifth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 37.

Nay, 6.

So it was carried in the Affirmative.

The sixth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

puisse procéder ultérieurement et d'une manière constitutionnelle sur les dites accusations.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Diorne, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions:

M. Stuart a proposé, secondé par M. Neilson, Que la considération de la dite Motion soit remise à demain.

La Chambre s'est divisée sur la Question; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Clouet, Girouard, Heriot, Larue, Neilson, Panet, Quesnel, Stuart et Pierre Elzéar Taschereau, (9.)

Contre,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Courteau, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Gugy, Huot, Laguerre, Laterrière, Lee, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Quirouet, Raymond, Trudel, Viger, Wright et Wurtele. (26.)

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été unanimement adoptée.

Et la première des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Desaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Laguerre, Laterrière, Lee, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright, Wurtele et Young. (38.)

Contre,

Messieurs Heriot, Larue, Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau et Taylor. (6.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La seconde des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 39.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La troisième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 37.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La quatrième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 35.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La cinquième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée de nouveau:

Pour, 37.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La sixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle;

La Chambre s'est divisée de nouveau; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:

Pour,

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dugal, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Laterrière, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Thibaudreau, Trudel Viger, Wright and Wurtele. (38.)

Nays,

Messieurs Heriot, Larue, Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor and Young. (7.)

So it was carried in the Affirmative.

The seventh, eighth and ninth of the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each:

Yea, 38.

Nays, 6.

So they were carried in the Affirmative.

The tenth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 38.

Nays, 7.

So it was carried in the Affirmative.

The eleventh of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 35.

Nays, 8.

So it was carried in the Affirmative.

The twelfth of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 36.

Nays, 7.

So it was carried in the Affirmative.

The thirteenth and last of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 32.

Nays, 7.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

*Resolved*, That a Committee of five Members be appointed to prepare an humble Address to His Excellency the Governor in Chief, conformably to the said Resolutions.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Lee, Mr. Morin, Mr. Quesnel and Mr. Viger do compose the said Committee.

Committee to  
prepare an Ad-  
dress to His  
Excellency,  
conformably to  
the said Re-  
solutions.

Civil Govern-  
ment Arrears of  
Expenses Bill,  
read the second  
time;

engrossed.

Committee on  
Hospitals.

A Bill to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the years one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Fifth Report of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Dugal, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Laterrière, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Thibaudreau, Trudel, Viger, Wright et Wurtele. (38.)

Contre,

Messieurs Heriot, Larue, Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor et Young. (7.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Les septième, huitième et neuvième des dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence étant séparément mise sur icelles ;

La Chambre s'est divisée sur chacune :

Pour, 38.

Contre, 6.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative.

La dixième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 38.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La onzième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 35.

Contre, 8.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La douzième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 36.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La treizième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle ;

La Chambre s'est divisée de nouveau :

Pour, 32.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Résolu*, Qu'il soit nommé un Comité de cinq Membres pour préparer une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, en conformité aux dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages, M. Lee, M. Morin, M. Quesnel et M. Viger composent le dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter les sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil, pendant les années mil-huit-cent-trente, et mil-huit-cent-trente-et-un, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Cinquième Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité, et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Comité pour  
préparer une  
Adresse à Son  
Excellence, en  
conformité aux  
dites Résolu-  
tions.

Bill d'arrêter  
de Dépenses du  
Gouvernement  
Civil, lu la se-  
conde fois;

grossoyé.

Comité sur  
l'Hôpital.

Et

And Mr. Archambeault reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered,* That the Report be received to-morrow.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Létourneau, Méthot, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright and Young.

And at ten o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné,* Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Griefs, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Cazeau, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Létourneau, Méthot, Mousseau, Neilson, Proulx, Quesnel, Raymond, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright, et Young.

Et à dix heures du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Saturday, 11th February, 1832.—Ten o'clock, A. M.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Mr. Leslie, from the Special Committee to whom was referred the Petition of Robert Armour, Junior, Esquire, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (P. p.) at the end of this Volume.

*Ordered,* That two hundred Copies of the said Report and Evidence, be printed for the use of the Members of this House.

*Resolved,* That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would submit for the consideration of His Majesty's Government in the United Kingdom, the necessity of placing the Post Office Department in this Province, under the controul of the Legislature, and of directing the Officer at the head of the Department to furnish every information that may be required of him respecting the receipts and expenditure, and of all other matters connected with the Establishment.

*Ordered,* That Mr. Leslie, Mr. Wright, Mr. Louis Bourdages and Mr. Dionne do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Ordered,* That a Copy of the Reports and Evidences taken during the last and present Sessions, be transmitted to His Excellency the Governor in Chief, with the said Address.

Mr. Archambeault, from the Committee of the whole House on the Fifth Report of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévis, and other references, reported according to Order, the Resolutions of the said Committee;

**S**amedi, 11 Février 1832.—Dix Heures, A. M.

**O**RDONNÉ, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M., ce jour.

M. Leslie, du Comité Spécial auquel a été référée la Pétition de Robert Arniour, Junior, Ecuyer, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (P. p.) à la fin de ce Volume.

*Ordonné,* Que deux cens Copies du dit Rapport et Témoignage, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

*Résolu,* Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir soumettre à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, dans le Royaume-Uni, la nécessité de placer le Département du Bureau de la Poste en cette Province, sous le contrôle de la Législature, et d'enjoindre à l'Officier qui est à la tête du Département, de fournir tous les renseignemens qui peuvent lui être demandés, touchant la recette et dépense, et toute autre matière liée avec l'établissement.

*Ordonné,* Que M. Leslie, M. Wright, M. Louis Bourdages et M. Dionne présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

*Ordonné,* Que Copie des Rapports et des Témoignages pris durant la dernière et la présente Sessions, soit transmise à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec la dite Adresse.

M. Archambeault, du Comité de toute la Chambre sur le Cinquième Rapport du Comité Spécial, auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévis, et autres références, a fait rapport conformément à l'Ordre des Résolution du dit Comité ; lesquelles Résolutions ont

mittee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That a sum, not exceeding One thousand five hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of the Emigrant Hospital at Quebec, during the year ending the tenth of October one thousand eight hundred and thirty two.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding Seven hundred and fifty pounds currency, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of the Fever Hospital at Pointe Lévi, during the year ending the tenth of October one thousand eight hundred and thirty two.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Ten pounds currency, be granted to His Majesty, to defray the interest paid by Doctor Joseph Painchaud, to the Quebec Bank, for monies advanced on his Notes of Hand, to enable him to build Sheds at the Emigrant Hospital at Quebec, during the last Session.

Committee on  
2nd Report of  
Grievances.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Grievances, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received this day in the afternoon sitting.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Laguerre, Larue, Létourneau, Mousseau, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Trudel, Viger, Wright and Young.

And at two o'clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Adjournment.

Saturday, 11th February, 1832.—Four o'clock, P. M.  
**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Monday next, at ten o'clock in the forenoon.

Report on No-  
taries Bill.

Mr. Girouard, from the Special Committee to whom was referred the Bill to regulate the Notarial Profession, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee after having attentively examined the Bill, have agreed to make several amendments thereto, which they have the honor to report to Your Honorable House.

The importance of this Bill, upon which the public have not yet had an opportunity of forming their opinion, and the advanced period of the Session not permitting Your Committee to believe it to be possible to complete this measure, they limit themselves humbly

ont été lues de nouveau à la Table du Greffier et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze cens livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses de l'Hôpital des Emigrés à Québec, durant l'année qui finira le dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas sept cent cinquante livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les Dépenses de l'Hôpital des Fièvres à la Pointe Lévi, durant l'année qui finira le dix Octobre mil-huit-cent-trente-deux.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas dix livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour rembourser l'intérêt payé par le Docteur Joseph Painchaud, à la Banque de Québec, pour deniers avancés sur ses Billets promissoires pour le mettre en état de construire des Appentis à l'Hôpital des Emigrés à Québec, durant l'Eté dernier.

L'Ordre du Jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Griefs, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu ce jour, dans la Séance de l'Après-midi.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Bureau, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Laguerre, Larue, Létourneau, Mousseau, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Trudel, Viger, Wright et Young.

Et à Dix Heures, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Samedi, 11 Février 1832.—Quatre Heures, P. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à Lundi prochain, à Dix Heures du matin.

M. Girouard, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour l'organisation du Notariat, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité, après avoir attentivement examiné le Bill, est convenu d'y faire divers amendemens, dont il a l'honneur de faire rapport à votre Honorable Chambre.

L'importance de ce projet de loi, sur lequel le public n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer, et l'époque avancée de la Session, ne permettant pas à votre Comité de croire qu'il soit possible de faire parvenir la mesure à terme, il se borne à recommander humble-

Comité sur le  
2d Rapport sur  
les Griefs.

Adjournement.

Rapport sur le  
Bill des No-  
taires.

to recommend, that a certain number of Copies of the Bill be printed, as amended, in order that the public opinion on the subject, may be known at the next Session.

*Ordered*, That four hundred Copies of the said Bill, as amended, be printed.

*Ordered*, That Mr. Neilson have leave to bring in a Bill to make provision for the appropriation of certain monies arising out of the Estates of the late Order of Jesuits, and for other purposes.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Tuesday next.

*Ordered*, That Mr. Lee have leave to bring in a Bill to make the Salaries and Emoluments of Public Officers liable to attachment at the suit of the Creditors of such Officers.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time on Monday next.

Mr. Louis Bourdages, from the Special Committee appointed to prepare an humble Address to His Excellency the Governor in Chief, in conformity to the Resolutions of this House, on the First Report of the Standing Committee of Grievances, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee agreeable to the order of reference, have prepared the following draught of an Address, which they submit to the consideration of Your Honorable House:

To His Excellency, the Right Honorable Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the Most Honourable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick and their several Dependencies, Vice Admiral of and in the same, and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and their Dependencies, and in the Islands of Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, Bermuda, &c. &c. &c.

May it please Your Excellency,

We, His Majesty's faithful and loyal Subjects the Commons of Lower Canada, in Provincial Parliament assembled, convinced that Your Excellency fully participates our earnest desire to maintain in all its purity the Administration of Justice in this Province, and thereby to ensure the welfare and safety of all classes of His Majesty's Subjects therein, and their confidence in His Government, respectfully approach Your Excellency for the purpose of representing:

That after a diligent and careful investigation made by the House of Assembly of this Province, and continued during the second and third Sessions of the thirteenth Provincial Parliament, and afterwards during the several Sessions of the present Parliament, on the subject of a certain Petition presented to the Assembly on the tenth of December one thousand eight hundred and twenty eight, by Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Esquire, of the City of Quebec, whereby the Honorable James Kerr, Esquire, one of the Justices of His Majesty Court of King's Bench for the District of Quebec, and Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty in this Province, was accused of divers Crimes and Misdemeanors in the exercise of the said offices, the Commons of Lower Canada are convinced, and have declared as their opinion during the present Session;

ment l'impression d'un certain nombre de Copies du Bill, tel qu'amendé, afin de connaître à la Session prochaine l'opinion publique à ce sujet.

*Ordonné*, Que quatre cens Copies du dit Bill, tel qu'amendé, soient imprimées.

Le Bill à être imprimé.

*Ordonné*, Que M. Neilson ait la permission d'introduire un Bill, qui pourvoit à des dispositions à l'effet d'affecter certains deniers provenant des Biens de l'Ordre des ci-devant Jésuites, et pour d'autres fins.

Bill pour affecter les Biens des Jésuites, lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Mardi prochain.

*Ordonné*, Que M. Lee ait la permission d'introduire un Bill, qui rend les appoinemens des Fonctionnaires Publics susceptibles d'être saisis et arrêtés à la poursuite de leurs créanciers.

Bill pour pouvoir saisir les appoinemens des Fonctionnaires Publics, lu la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois Lundi prochain.

M. Louis Bourdages, du Comité Spécial nommé pour préparer une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, en conformité aux Résolutions de cette Chambre, sur le Premier Rapport du Comité permanent des Grieves, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Adresse au Gouverneur pour suspendre M. le Juge Kerr, rapportée et adoptée.

Votre Comité, conformément à l'Ordre de référence, a préparé le projet d'Adresse suivant, qu'il soumet à la considération de votre Honorable Chambre.

A Son Excellence le Très-Honorable Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans les Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et leurs différentes dépendances, Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté, dans les dites Provinces et leurs dépendances, et dans les Iles de Terreneuve, du Prince Edward, du Cap-Breton, de la Bermude, etc., etc., etc.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les fidèles et loyaux Sujets de Sa Majesté, les Communes du Bas-Canada, assemblées en Parlement Provincial, convaincus que votre Excellence partage pleinement notre vif désir de maintenir dans toute sa pureté l'administration de la justice en cette Province, et d'assurer par là le bien-être et la sûreté de toutes les classes des Sujets de Sa Majesté en icelle, et leur confiance dans son Gouvernement, approchons respectueusement de votre Excellence pour lui représenter :

Qu'après une Enquête soignée et diligente, continuée dans la Chambre d'Assemblée de cette Province, pendant les seconde et troisième Sessions du treizième Parlement Provincial, et depuis dans les diverses Sessions du présent Parlement, sur une certaine Pétition à elle présentée le dix Décembre mil-huit-cent-vingt-huit, par Bartholomew Conrad Augustus Gugy, Ecuyer, de la Cité de Québec, accusant l'Honorable James Kerr, Ecuyer, l'un des Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le District de Québec, et Juge Sub-délégué de la Cour de Vice-Amirauté en cette Province, de divers crimes et malversations dans l'exercice des dites charges, les Communes du Bas-Canada, sont convaincues et ont déclaré comme leur opinion dans la Session actuelle, savoir :

That the two offices of Judge of the Court of King's Bench and of Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty, are incompatible in the same person, and ought to be held and filled by two several persons.

That more particularly the union of the said two offices in the person of the said Honorable *James Kerr*, has produced great inconvenience, and has greatly impeded the due Administration of Justice in this Province.

That the said Honorable *James Kerr* is guilty of High Crimes and Misdemeanors as Judge of His Majesty's Court of King's Bench for the District of *Quebec*, and also as Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty.

That the said Honorable *James Kerr* has not the knowledge of the Laws of this Country necessary to enable him to administer them with honor to himself and advantage to the public; and in the manner which accords with the importance of his Judicial Functions; and that his incapacity in this respect being fully recognized, is sufficient to disqualify him for holding office as a Judge in this Province.

That the said Honorable *James Kerr* is also guilty of forgetfulness of his duty, and of malversation in the exercise of his said Judicial Functions, having illegally refused his ministry on several occasions, and arrested the due course of the Law.

That the said Honorable *James Kerr* is also guilty of acting partially and unjustly in his Judicial capacity, and has intentionally and avowedly substituted his own will for the Rules of Law; that he has decided in direct opposition to the Law; that he has given contradictory Judgments in cases of the same nature; that he has paid so little attention to business as to be obliged to avow that he did not know what had been passing; and that he has even rendered three contradictory Judgments in the same case.

That the said Honorable *James Kerr* while sitting on the Bench, has displayed a want of temper and of courtesy incompatible with the due performance of his duties; that he has decided arbitrarily and with passion, and has used his power as a Judge to gratify his malignity and revenge.

That the said Honorable *James Kerr* is guilty of having illegally altered and reversed some of his own Judgments, and of having suspended the execution of others after they had been rendered with the usual formalities and duly recorded.

That the said Honorable *James Kerr* is guilty of contempt of the Laws of this Country, in evincing a repugnance to execute certain of his Judicial Functions, and alleging that they were beneath the dignity of an English Judge.

That the said Honorable *James Kerr*, in exacting and receiving fees as Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty, without having any right to them while he was at the same time receiving a fixed Salary in lieu thereof, has been guilty of extortion, and has in so doing, illegally, and under colour of his office, levied a Tax on His Majesty's Subjects.

That the said Honorable *James Kerr*, having been called upon by the Head of the Executive to defend his conduct in taking the said fees, did, instead of exculpating himself, and forgetful of the respect he owed to his King and to the Government under which he holds so many places of the highest trust, voluntarily and maliciously accuse the people of this Province of disloyalty and factiousness, and had recourse at the same time to other language not less injurious in speaking of the proceedings of this House, and of its composition as representing the Inhabitants of this Country.

That for these reasons the said Honorable *James Kerr* is

Que la réunion des offices de Juge de la Cour du Banc du Roi et de Juge Subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté sont incompatibles dans la même personne, et devraient être tenus et remplis par deux personnes différentes.

Qu'en particulier la réunion de ces deux offices en la personne du dit Honorable *James Kerr* a produit beaucoup d'inconvénients, et a grandement préjudicier à la due administration de la Justice en cette Province.

Que le dit Honorable *James Kerr* s'est rendu coupable de hauts Crimes et Délits, comme Juge de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le District de *Québec*, et aussi comme Juge Subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté.

Que le dit Honorable *James Kerr* n'a pas, des Lois de ce Pays, la connaissance nécessaire pour les administrer avec honneur pour lui-même et avec avantage pour le Public, et d'une manière convenable à l'importance de ses Fonctions Judiciaires ; et que son incapacité, sous ce rapport, étant pleinement reconnue, suffit seule pour le disqualifier de tenir aucune place de Juge en cette Province.

Que le dit Honorable *James Kerr* s'est rendu coupable d'oubli de ses devoirs, et de malversation dans l'exercice de ses dites Fonctions Judiciaires, ayant illégalement refusé son ministère en plusieurs occasions, et arrêté le dû cours de la Loi.

Que le dit Honorable *James Kerr* s'est rendu coupable de partialité et d'injustice dans sa qualité judiciaire ; qu'il a, avec intention et de son propre aveu, substitué sa propre volonté aux règles de la Loi ; qu'il a décidé en opposition directe à la Loi ; qu'il a rendu des Jugemens contradictoires dans des cas de la même espèce ; qu'il a porté si peu d'attention aux affaires, qu'il s'est trouvé lui-même obligé d'avouer qu'il ignorait ce qui s'était passé, et qu'il a même rendu trois Jugemens contradictoires dans la même Cause.

Que le dit Honorable *James Kerr* a montré sur le Banc de l'humeur et un manque d'égards incompatibles avec la due exécution de ses devoirs ; qu'il a jugé arbitrairement et avec passion, et qu'il s'est servi de son ministère dans des vues de cupidité et de vengeance.

Que le dit Honorable *James Kerr* est coupable d'avoir illégalement altéré et renversé quelques-uns de ses propres Jugemens, et suspendu l'exécution d'autres, après qu'ils avaient été prononcés avec les solennités ordinaires et dûment enrégistrés.

Que le dit Honorable *James Kerr* s'est rendu coupable de mépris des Lois du Pays, en montrant de la répugnance à remplir certaines parties de ses Fonctions Judiciaires, alléguant qu'elles étaient au-dessous de la dignité d'un Juge Anglais.

Que le dit Honorable *James Kerr*, en exigeant et recevant sans aucun droit des Honoraires comme Juge subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté, tandis qu'il recevait un Salaire fixé pour en tenir lieu, s'est rendu coupable d'extorsion, et, par là, sous le prétexte de son Office, levé illégalement une taxe sur les Sujets de Sa Majesté.

Que le dit Honorable *James Kerr*, sommé, par le Prédécesseur de Votre Excellence dans le Gouvernement de cette Province, de se défendre au sujet des dits Honoraires, a, au lieu de se disculper, et pour un oubli de ce qu'il doit à son Roi et à son Gouvernement, sous lequel il occupe des premières places de confiance, volontairement et malicieusement accusé la Branche populaire du Gouvernement de cette Province, de déloyauté et de dispositions factieuses, et a eu recours en même tems à d'autres termes non moins injurieux, en s'exprimant sur les procédés de cette Chambre ainsi que sur sa Constitution, comme Représentant les Habitans du Pays.

Que pour ces causes, le dit Honorable *James Kerr* est

is unworthy of the confidence of His Majesty, and cannot compatibly with the honor of the Government, and the interests of the people, hold any public office in this Province.

The Commons of Lower Canada therefore respectfully pray that Your Excellency will be pleased immediately to suspend the said Honorable James Kerr from the exercise of his Judicial Functions as one of the Justices of His Majesty's Court of King's Bench for the District of Quebec, and as Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty, until it shall have pleased His Majesty to give His sanction to the Bill passed by the two Houses of the Legislature during the present Session, for assuring the independence of the Judges, and for establishing a Tribunal for the trial of Impeachments, and thence until the end of the then next Session of the Provincial Parliament, in order that during such Session the Assembly may proceed further and in a constitutional manner upon the said accusations.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon each Paragraph of the said Address.

And the first of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House divided; and the names being called for, they were taken down as, followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Cloet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright and Wurtele. (36.)

Nays,

Messieurs Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau and Taylor. (4.)

So it was carried in the Affirmative.

The second of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Cloet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright, Wurtele and Young. (38.)

Nays,

Messieurs Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, and Taylor. (4.)

So it was carried in the Affirmative.

The Third of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided; and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Cloet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright and Wurtele. (36.)

Nays,

Messieurs Larue, Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor and Young. (6.)

est indigne de la confiance de Sa Majesté, et qu'il ne peut tenir aucune situation publique en cette Province, d'une manière compatible avec l'honneur du Gouvernement et les intérêts du Peuple.

Les Communes du Bas-Canada prient en conséquence respectueusement Votre Excellence, de vouloir bien suspendre immédiatement le dit Honorable James Kerr de ses fonctions judiciaires, comme Juge de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté, pour le District de Québec, et comme Juge Subdélégué de la Cour de Vice-Amirauté en cette Province, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de donner Sa Sanction au Bill passé dans les deux Chambres de la Législature, en la présente Session pour rendre les Juges indépendans, et pour ériger un Tribunal d'Accusation (*Impeachment*), et de là jusqu'à la fin de la Session prochaine du Parlement Provincial, pour que durant la dite prochaine Session, la Chambre d'Assemblée puisse procéder ultérieurement et d'une manière constitutionnelle sur les dites accusations.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur chaque Paragraph de la dite Adresse.

Et le premier des dits Paragraphs ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Cloet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright et Wurtele. (36.)

Contre,

Messieurs Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, et Taylor. (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le second des dits Paragraphs ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Cloet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright, Wurtele et Young. (38.)

Contre,

Messieurs Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau et Taylor. (4.)

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La troisième des dits Paragraphs ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée; et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs Archambeault, Baker, Blanchard, Louis Bourdages, Bureau, Casgrain, Cazeau, Cloet, Courteau, Deschamps, Dessaulles, De Witt, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Duval, Fortin, Girouard, Goodhue, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Lee, Létourneau, Mousseau, Noël, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Antoine Charles Taschereau, Thibaudeau, Trudel, Viger, Wright et Wurtele. (36.)

Contre,

Messieurs Larue, Neilson, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Taylor et Young. (6.)

Ainsi

So it was carried in the Affirmative.

The fourth of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 33.

Nay, 6.

So it was carried in the Affirmative.

The fifth of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 36.

Nay, 6.

So it was carried in the Affirmative.

The sixth of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 33.

Nay, 4.

So it was carried in the Affirmative.

The seventh of the said Paragraphs being again read, and the Question of concurrence being put thereon;

The House again divided:

Yea, 31.

Nay, 5.

So it was carried in the Affirmative.

The eighth and ninth of the said Paragraphs being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each:

Yea, 32.

Nay, 5.

So they were carried in the Affirmative.

The tenth and eleventh of the said Paragraphs being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each:

Yea, 31.

Nay, 5.

So they were carried in the Affirmative.

The twelfth and thirteenth of the said Paragraphs being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each:

Yea, 32.

Nay, 5.

So they were carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Address.

Mr. Louis Bourdages moved, seconded by Mr. Antoine Charles Taschereau, That the said Address be engrossed.

The House divided on the Question:

Yea, 32.

Nay, 5.

So it was carried in the Affirmative, and

*Ordered*, Accordingly.

*Resolved*, That the said Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, by the whole House.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Antoine Charles Taschereau, Mr. Lagueux and Mr. Dessaulles do wait upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he will be attended by this House with their Address.

*Ordered*, That a Copy of the Report of the Standing Committee of Grievances, relating to the Honorable Judge Kerr, and also Copies of all the Evidence taken before the several Special Committees of this House, relating to the said Judge, be transmitted to His Excellency the Governor in Chief.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le quatrième des dits Paragraphes ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 33.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le cinquième des dits Paragraphes ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 36.

Contre, 6.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le sixième des dits Paragraphes ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 33.

Contre, 4.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Le septième des dits Paragraphes ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 31.

Contre, 5.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

Les huitième et neuvième des dits Paragraphes ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux;

La Chambre s'est divisée sur chacun :

Pour, 32.

Contre, 5.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative.

Les douzième et treizième des dits Paragraphes ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux ;

La Chambre s'est divisée sur chacun :

Pour, 31.

Contre, 5.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative.

Les douzième et treizième des dits Paragraphes ayant été séparément lus de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur iceux ;

La Chambre s'est divisée sur chacun :

Pour, 32.

Contre, 5.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans la dite Adresse.

M. Louis Bourdages a proposé, secondé par M. Antoine Charles Taschereau, Que la dite Adresse soit grossoyée.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 32.

Contre, 5.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Ordonné*, En conséquence.

*Résolu*, Que la dite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, par toute la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages, M. Antoine Charles Taschereau, M. Lagueux et M. Dessaulles se rendent au près de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plaira recevoir cette Chambre avec son Adresse.

*Ordonné*, Que Copie du Rapport du Comité permanent des Grievances, au sujet de l'Honorable Juge Kerr, et des Copies de tous les Témoignages pris devant les différens Comités Spéciaux de cette Chambre, au sujet du dit Juge, soient transmises à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Paper from the  
Honorable D. B.  
Viger.

Appendix (A.)

Mr. Speaker laid before the House, a Paper by him received from the Honorable *Denis Benjamin Viger*, named to proceed to *England* and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of the Imperial Parliament.

The said Paper forms part of the Appendix (A.) at the end of this Volume.

Resolutions on  
the 2nd Report on  
Grievances re-  
ported.

Mr. *Dionne*, from the Committee of the whole House on the Second Report of the Standing Committee of Grievances, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, as followeth :

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Affidavit of *William Green*, Esquire, Law Clerk of this House, dated the fourth of April last, and by him given on the same day to *James Stuart*, Esquire, His Majesty's Attorney General in this Province, at that time suspended from the duties of his office in consequence of an Address of this House, tends to accuse falsely certain Members of this House, and in particular *Louis Hypolite Lafontaine*, Esquire, one of the Knights representing the County of *Terrebonne*, of suppression and of mutilation of evidence in a Committee of the said House, proceeding in compliance with the orders of the said House, to enquire into the conduct of the said Attorney General, and is calculated wrongfully to throw discredit and distrust on the proceedings of the House itself.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *William Green*, Esquire, Law Clerk of this House, has stated in an incorrect manner to the said *James Stuart*, circumstances regarding the nature of the proceedings of this House, of which he was a confidential Officer, and has given to him the aforesaid Affidavit, at a time when he knew that it was in consequence of the said proceedings that the said *James Stuart*, Esquire, had been suspended from the exercise of the duties of his office.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the said *William Green*, Esquire, Law Clerk of this House, has permitted the said *James Stuart*, Esquire, so accused by this House, to draw up the said Affidavit from notes, in an incorrect manner, and with the aforesaid tendency.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That by doing so, the said *William Green* has forgotten his duty towards this House, and has placed himself in a situation which renders him unworthy of the confidence of this House.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That, in consequence, the said *William Green*, Esquire, cannot continue to hold any situation of trust in Your Honourable House, and in particular the situation of Law Clerk of the said House.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the said Resolutions being again severally read, and the Question of concurrence being separately put thereon;

The House divided upon each :

Yea, 34.

Nay, 1.

So they were carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the said Committee in the said Resolutions.

Bill to consolidate and amend the Acts relating to the registering of Letters Patent for Crown Lands, read the second time;

An engrossed Bill from the Legislative Council, intituled, "An Act to repeal certain Acts therein mentioned, relating to the safe custody and enregistering of Letters Patent granting the Waste or other Lands of the Crown, and to consolidate and amend the provisions in the said Acts contained," was, according to Order, read a second time.

*Resolved*,

VOL.—41.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre, un Papier qu'il a reçu de l'Honorabile *Denis Benjamin Viger*, nommé pour se rendre en Angleterre, et y appuyer les Petitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux Deux Chambres du Parlement Impérial.

Le dit Papier forme Partie de l'Appendice (A.) à la Appendice (A.) fin de ce Volume.

M. *Dionne*, du Comité de toute la Chambre sur le Second Rapport du Comité Permanent des Grievances, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité ; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que l'*Affidavit* de *William Green*, Ecuyer, Greffier en Loi de cette Chambre, en date du quatre Avril dernier, par lui remis le même jour à *James Stuart*, Ecuyer, Procureur-Général de Sa Majesté en cette Province, alors suspendu de l'exercice de ses fonctions par suite d'une Adresse de cette Chambre, tend à faire accuser faussement certains Membres de cette Chambre, et en particulier *Louis Hypolite Lafontaine*, Ecuyer, l'un des Chevaliers représentant le Comté de *Terrebonne*, de suppression et de mutilation de témoignage, dans un Comité d'icelle, procédant d'après son ordre à s'enquérir sur la conduite du dit Procureur-Général, et est propre à appeler à tort la défiance et le discrédit sur les procédés de la Chambre elle-même.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que le dit *William Green*, Ecuyer, Greffier en Loi de cette Chambre, a mentionné d'une manière inexacte au dit *James Stuart*, des circonstances qui avaient rapport à la nature des procédés de cette Chambre, dont il était un des Officiers confidentiels, et lui a remis l'*Affidavit* ci-dessus, dans un tems où il savait que c'était par suite des mêmes procédés, que le dit *James Stuart*, Ecuyer, avait été suspendu de l'exercice de ses fonctions.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que le dit *William Green*, Ecuyer, Greffier en Loi de cette Chambre, a permis au dit *James Stuart*, Ecuyer, ainsi accusé par elle, de dresser lui-même le dit Affidavit sur ses notes, d'une manière inexacte et avec la tendance ci-dessus.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, que par là le dit *William Green* a oublié ses devoirs envers cette Chambre, et s'est mis dans une position à ne plus jouir de sa confiance.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, qu'en conséquence, le dit *William Green*, Ecuyer, ne peut continuer à remplir aucune situation de confiance au près de cette Chambre, et en particulier, celle de Greffier en Loi.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et les dites Résolutions ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles ;

La Chambre s'est divisée sur chacune

Pour, 34.

Contre, 1.

Ainsi elles ont été emportées dans l'Affirmative, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

Conformément à l'Ordre, un Bill grossoyé du Conseil Législatif, intitulé, "Acte pour révoquer certains Actes y mentionnés, relativement à la sauve-garde et l'enregistrement des Lettres Patentes, faisant des octrois de Terres incultes ou autres de la Couronne, et pour consolider et amender les provisions contenues dans les dits Actes," a été lu une seconde fois.

O 5

Papier de l'Honorable D. B. Viger.

Résolutions sur le 2nd. Rapport sur les Grievances rapportées.

Bill pour consolider et amender les Actes relatifs à l'enregistrement des Lettres Patentes pour les Terres de la Couronne, la seconde fois.

Résolu,

422 2 Will. IV.

11th February.

referred.

*Resolved*, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

*Ordered*, That Mr. Peck, Mr. Morin, Mr. Duval, Mr. Neilson and Mr. Goodhue do compose the said Committee.

Committee on  
Bill to prevent  
Debtors wasting  
their property.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their Immoveable Property under seizure, to the injury of their Creditors, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

Committee on  
Copyrights Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the protection of Copyrights, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Viger took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Viger reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Committee on  
2nd Report on  
Agriculture.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Agriculture, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Noël took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Noël reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Committee on  
Tavernkeepers  
Regulation  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty Reign, for regulating Tavernkeepers, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received on Monday next.

Committee on  
Lumber Trade  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill for the better regulation of the Lumber Trade, being read;

The

11 Février. A. 1832.

Résoù, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Peck, M. Morin, M. Duval, M. Neilson et M. Goodhue composent le dit Comité.

référé;

Comité sur le  
Bill pour empêcher les Débiteurs de dé-  
minuer leur Propriété.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher les Débiteurs de déminuer la valeur de leurs Propriétés immeubles, durant la saisie d'icelles, au préjudice de leurs Créditeurs, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité,

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Comité sur le  
Bill pour pro-  
téger la Pro-  
priété littéraire.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour protéger la Propriété littéraire, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Viger a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Comité sur le  
Second Rapport  
d'Agriculture.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent d'Agriculture, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Noël a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Noël a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Comité sur le  
Bill pour régler  
les Aubergistes.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu Lundi prochain.

Comité sur le  
Bill pour régler  
le Commerce des  
Bois.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, ayant été lu ;

La

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Huot* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Huot* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs *Archambeault, Bureau, Courteau, Deschamps, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Huot, Lagueux, Larue, Létourneau, Morin, Noël, Proulx, Quesnel, Raymond, Trudel, Viger, and Young*.

And at three quarters past ten o'clock, at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Monday, 13th February, 1832.—Ten o'clock, A.M.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

An engrossed Bill for the better regulation of the Lumber Trade, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to continue and amend an Act therein mentioned, intituled, "An Act for the better regulation of the Lumber Trade."

*Ordered*, That Mr. *Young* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, That Mr. *Young* have leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of money for the support of the Emigrant Hospital at Quebec, and of the Fever Hospital at Pointe Lévi, and for other purposes therein mentioned.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

An engrossed Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Morin* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate the sums of money therein mentioned to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the years one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty-one, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Panet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of Militia, for the year One thousand eight hundred and thirty two, was read for the third time.

*Resolved*,

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Mr. *Huot* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Huot* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Archambeault, Bureau, Courteau, Deschamps, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Huot, Lagueux, Larue, Létourneau, Morin, Noël, Proulx, Quesnel, Raymond, Trudel, Viger et Young*.

Et à dix heures trois quarts du Soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de *Quorum*.

Lundi 13 Février 1832.—Dix heures, A. M.

**O**RDONNÉ, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre Heures, P. M., ce jour.

Adjournement.

Un Bill grossoyé pour mieux régler le Commerce des Bois, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit "Acte pour continuer et amender un Acte y mentionné, intitulé, "Acte pour mieux régler le Commerce des Bois."

*Ordonné*, Que M. *Young* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Bill pour régler le Commerce des bois, passé.

*Ordonné*, Que M. *Young* ait la permission d'introduire un Bill pour affecter certaines sommes d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, et de l'Hôpital pour les cas de Fièvres à la Pointe Lévi, et pour d'autres fins y mentionnées.

Bill pour affecter de l'argent pour des Hôpitaux, la première fois.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

Un Bill grossoyé pour autoriser l'érection de Cours de Justice et de Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour des Cours de Justice et Prisons de Comtés passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Morin* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter les sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil, pendant les années mil-huit-cent-trente, et mil-huit-cent-trente-et-un, a été lu pour la troisième fois.

Bill d'arrérages de dépenses du Gouvernement Civil passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Panet* porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent, pour le paiement de certains Officiers, et Dépenses Contingentes de Milice, pour l'année mil-huit-cent-trente-deux, a été lu pour la troisième fois.

Bill des salaires des Officiers de Milice, passé.

*Résolu*,

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Panet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Fourth Report  
on Accounts.

Mr. *Cuvillier*, from the Standing Committee of Public Accounts, presented to the House the Fourth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee proceeded to the consideration of the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the thirteenth of January last, recommending to the consideration of the House the continuance of the Law regulating the Salaries of the Officers of the Inland Ports of Entry ; the extra allowance claimed by the Tide Waiters at the Port of Quebec, and the grant of a sum of money to defray the expense of printing Record Books and Blank Forms for the use of the Inland Ports.

Your Committee are of opinion that the Acts referred to ought to be continued for one year, and that a Clause be added authorizing the Officers of the Customs at *Montreal*, and the Inland Ports, to remit the amount of Duties collected by them respectively, to the Receiver General, in Bills of Exchange, the Officers remaining responsible for the sums so remitted until the Bills be paid. Your Committee further recommend that the actual premium paid on remittances be allowed to the different Collectors, and that they charge the same in their quarterly Accounts.

Your Committee do not consider the claim of the Tide Waiters at *Quebec* to be well founded, more particularly as the same claim was before the House in the year one thousand eight hundred and thirty, and then disallowed.

Your Committee recommend that a sum, not exceeding One hundred pounds, be granted to defray the expense of printing Record Books and Blank Forms for the use of the Officers at the Inland Ports of Entry, and that the printing be advertized for, and the lowest offer accepted.

Your Committee are also of opinion that a sufficient supply be printed to remain as a stock in the proper Office at *Quebec*, to be transmitted to the different Ports as they may be required, and under regulations similar to those adopted by the Commissioners of Customs in respect to the Collector at *Quebec*.

Your Committee further proceeded to the consideration of the Message of His Excellency the Governor in Chief relating to repairs at the Court House at *Quebec*, and having examined *Joseph Cary*, Esquire, Inspector General of Public Accounts, and *William Green*, Esquire, one of the Clerks of the Peace for the District of *Quebec*, who laid before Your Committee the Copy of a Presentment made by the Grand Jury at the Court of Quarter Sessions last October.

Your Committee are of opinion, that the sum of Three hundred and fifty pounds, appropriated in the year one thousand eight hundred and thirty, and which it appears, from the evidence of Mr. *Cary*, is unexpended, be placed at the disposal of the Prothonotaries of the District of *Quebec*, who are by Law the keepers of the Court House, so that they may forthwith apply this amount towards abating the inconveniences pointed out by the Grand Jury. Your Committee also recommend that a sum, not exceeding One thousand three hundred pounds currency, be granted to defray the expense of such further repairs as may be required, the superintendance of which ought by Law to be placed in the hands of the Prothonotaries, and all the work done by Contract, to be entered into after due notice requiring tenders shall have been given, the lowest offer being of course accepted.

Your

*Réolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Panet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Cuvillier*, du Comité permanent des Comptes Publics, a présenté à la Chambre le Quatrième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité a procédé à la considération du Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du treize Janvier dernier, recommandant à la considération de la Chambre la continuation de la Loi qui règle les Salaires des Officiers des Ports d'Entrée Intérieurs ; les allocations additionnelles qu'ont demandées les Visiteurs du Port de *Québec*, et l'octroi d'une somme d'argent pour couvrir les frais de l'impression de Régistres et de Formules en blanc pour l'usage des Ports Intérieurs.

Votre Comité est d'avis, que les Actes en question devraient être continués, et qu'il y soit ajouté une Clause pour autoriser les Officiers des Douanes de *Montréal* et des Ports Intérieurs, de remettre le montant des Droits par eux perçus respectivement au Receveur-Général en Lettres de Change, les dits Officiers demeurant responsables des sommes ainsi remises, jusqu'au paiement des Lettres de Change. Votre Comité recommande aussi d'allouer les primes payées sur ces remises aux différents Collecteurs, et qu'ils les portent dans leurs Comptes trimestriels.

Votre Comité ne regarde pas la demande des Visiteurs de la Douane de *Québec*, comme bien fondée, d'autant plus que les pareilles demandes ont été soumises à la Chambre en mil-huit-cent-trente, et rejetées.

Votre Comité recommande qu'il soit accordé une somme n'excédant pas cent trente livres, pour couvrir les frais de l'impression des Régistres et Formules en blanc pour l'usage des Officiers des Ports d'Entrée Intérieurs, et que l'impression soit mise au rabais par annonce publique.

Votre Comité est aussi d'avis, qu'il en soit imprimé une quantité suffisante pour rester au dépôt dans le Bureau à qui il appartient à *Québec*, pour être transmis aux différents Ports, à mesure qu'on en aura besoin, et sous des règlements semblables à ceux adoptés par les Commissaires des Douanes à l'égard du Collecteur de *Québec*.

Votre Comité a procédé en outre à la considération du Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, concernant les réparations à faire à la Cour de Justice de *Québec*, et ayant interrogé *Joseph Cary*, Ecuyer, Inspecteur-Général des Comptes Publics, et *William Green*, Ecuyer, un des Greffiers de la Paix pour le District de *Québec*, qui a mis devant votre Comité la Copie d'une représentation faite par les Grands Jurés de la Cour des Sessions de Trimestre d'Octobre dernier.

Votre Comité est d'avis, que la somme de trois cent cinquante livres, appropriée dans l'année mil-huit-cent-trente, laquelle comme il paraît par le témoignage de Monsieur *Cary*, n'est pas encore dépensée, soit mise à la disposition des Protonotaires du District de *Québec*, qui sont par la loi les Gardiens de la Cour de Justice, de manière qu'ils puissent sans délai employer cette somme à remédier à ce dont se plaint le Grand Jury dans sa représentation. Votre Comité recommande aussi qu'une somme n'excédant pas mille trois cents livres courant, soit allouée pour couvrir les frais de telles réparations ultérieures, qui pourront être nécessaires, dont la surveillance doit être par la Loi confiée aux Protonotaires, et tous les ouvrages devant être faits par Contrats, qui auront été mis au rabais, après avis public dûment donné.

Votre

Your Committee have also examined the Papers accompanying His Excellency's Message relative to an application of *Henry O'Hara*, Esquire, Sub-Collector at *New-Carlisle*, for payment of the arrears of an allowance of Seven pounds ten shillings per annum, granted to his predecessor, and to the Deputy Collector at *Gaspé*, in lieu of Stationary.

Your Committee recommend that the prayer of Mr. *O'Hara*'s Petition be granted, and that the Collector of the Customs at *Quebec* be authorized to pay the amount due, up to the first January one thousand eight hundred and twenty seven, the period when all allowances to the other Officers ceased, and charge the same in his quarterly accounts.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

A Petition of *Daniel Tracey*, of the City of *Montreal*, Printer, was presented to the House by Mr. *Louis Bourdages*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner is at present confined in the Common Gaol of the City of *Quebec*, by an order of the Honorable the Legislative Council of this Province, for alleged breach of privilege of that House: That the Petitioner having reason to consider the proceedings of that Honorable Body contrary to the rights and power of the said Body, and, therefore, illegal, made application, on motion by Counsel, to the Court of King's Bench to be brought before the said Court by *Habeas Corpus*, which motion was granted: That the said Court of King's Bench which granted the motion, was composed of three Puisné Judges, and the Honorable *Jonathan Sewell*, who is the Chief Justice of the Province: That the said *Jonathan Sewell* also fills the situation of Speaker of the Legislative Council, by which the Petitioner has been committed to Prison: That the said *Jonathan Sewell*, having been both Judge and Accuser, in the capacity of Speaker of the said Council, and having prejudged the Petitioner's case, was obliged to absent himself from his situation of Chief Justice in said Court of King's Bench, to which the Petitioner had applied: That the Petitioner having been heard by Counsel in the said Court, believes himself a sufferer in consequence of the said Chief Justice having to absent himself, the Petitioner having been remanded to Prison by the Judges who formed the Court, they not being able immediately to decide, which the Petitioner believes might have happened otherwise had the said *Jonathan Sewell* presided at the pleadings in the Petitioner's case as Chief Justice and no way concerned by his situation as Speaker of the Legislative Council: That the Petitioner in common with the other Inhabitants of this Province, has cause to complain that the said Chief Justice, *Jonathan Sewell*, should hold a situation incompatible, as is evident in the Petitioner's case, with the administration of Justice, for the discharge of which the said Chief Justice is paid an ample and sufficient Salary: That the Petitioner there solicits the House to enter into such measures as will, in future, prevent the grievance of which the Petitioner complains, by disallowing the Chief Justice of this Province to fill any situation which may be incompatible with the due and complete administration of Justice.

*Ordered*, That the said Petition be printed for the use of the Members of this House.

Mr. *Louis Bourdages* moved, seconded by Mr. *Lee*, That the said Petition be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

The

Votre Comité a aussi examiné les Papiers qui accompagnent le Message de Son Excellence, concernant la demande de *Henry O'Hara*, Ecuyer, Sous-Collecteur à *New-Carlisle*, pour le paiement des arrérages d'une allocation de sept livres dix schelings par an, accordée à son Prédécesseur et au Député Collecteur de *Gaspé*, au lieu de Papeterie.

Votre Comité recommande d'accorder la demande contenue dans la Pétition de M. *O'Hara* et que le Collecteur des Douanes à *Québec* soit autorisé à en payer le montant dû jusqu'au premier Janvier mil-huit-cent-vingt-sept, temps auquel cessèrent toutes les allocations faites aux autres Officiers, et de le porter dans ses Comptes trimestriels.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Une Pétition de *Daniel Tracey*, de la Cité de *Montréal*, Imprimeur, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; exposant: Que le Pétitionnaire est maintenant détenu dans la Prison Commune de la Cité de *Québec*, par un ordre de l'Honorable Conseil Légitif de cette Province, pour une infraction ainsi qu'il est allégué, des priviléges de cette Chambre: Que le Pétitionnaire ayant raison de croire que les procédés de cet Honorable Corps étaient contraires aux droits et aux pouvoirs du dit Corps, et conséquemment illégaux, il a, par le ministère de son Avocat, fait Motion à la Cour du Banc du Roi, afin d'être amené devant la dite Cour par *Habeas Corpus*, laquelle Motion a été accordée: Que la dite Cour du Banc du Roi qui a accordé la dite Motion, se trouvait composée de trois Juges Puisnés et de l'Honorable *Jonathan Sewell*, lequel est le Juge en Chef de la Province: Que le dit *Jonathan Sewell* remplit aussi la charge d'Orateur du Conseil Légitif, par l'ordre duquel le Pétitionnaire a été envoyé en prison: Que le dit *Jonathan Sewell* ayant été tout à la fois Juge et Accusateur en sa capacité d'Orateur du dit Conseil, et ayant préjugé d'avance l'affaire du Pétitionnaire, s'est vu obligé de s'absenter de son devoir comme Juge en Chef dans la dite Cour du Banc du Roi, à laquelle s'était adressé le Pétitionnaire: Que le Pétitionnaire ayant été entendu par son Avocat devant la dite Cour, se croit maintenant lésé en conséquence de ce que le dit Juge en Chef a été forcé de s'absenter, et de ce que le Pétitionnaire a été envoyé en Prison par les Juges qui compoisaient la Cour, parce qu'ils ne se trouvaient pas en état d'en venir à une décision immédiate; ce que le Pétitionnaire croit qu'il n'aurait pas été le cas si le dit *Jonathan Sewell* eut présidé comme Juge en Chef, lorsque l'affaire du Pétitionnaire fut plaidée, et s'il n'eût pas été réellement intéressé en sa qualité d'Orateur du Conseil Légitif: Que le Pétitionnaire, en commun avec les autres Habitans de cette Province, a raison de se plaindre de ce que le dit Juge en Chef, *Jonathan Sewell*, tienne une charge qui est incompatible ainsi que le démontre évidemment l'affaire du Pétitionnaire, avec l'Administration de la Justice, pour remplir les devoirs de laquelle le dit Juge en Chef est payé par des appointemens amples et suffisans. C'est pourquoi, le Pétitionnaire sollicite la Chambre de vouloir bien adopter telles mesures qui préviendront à l'avenir le Grief dont le Pétitionnaire se plaint, en interdisant au Juge en Chef de cette Province, la faculté de remplir aucun emploi qui serait incompatible avec une Administration de la Justice légalement complète.

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit imprimée pour l'usage des Membres de cette Chambre.

M. *Louis Bourdages* a proposé, secondé par M. *Lee*, Que la dite Pétition soit référée à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

The House divided on the Question :

Yea, 33.

Nays, 2.

So it was carried in the Affirmative, and  
Ordered, Accordingly.

Petition of  
Ludger Duver-  
nay;

A Petition of *Ludger Duvernay*, of the City of *Montreal*, Printer, was presented to the House by Mr. *Morin*, and the same was received and read; setting forth: That the Petitioner being a subject of His Majesty, and in the Peace of our Sovereign Lord the King, was, in the City of *Montreal*, on the fifteenth of January last, torn from his family and his business under the pretended authority of an Order of the Legislative Council of this Province, and brought down to *Quebec*, where, in consequence of the proceedings adopted by the Legislative Council, he was, on the seventeenth of the same month, committed for an indefinite time to the Common Gaol of the District of *Quebec*, wherein he still remains imprisoned: That, (as far as it has been possible for the Petitioner to ascertain,) this arbitrary conduct on the part of the said Council, was founded on the publication of certain writings having reference to the public affairs of the Country, in which an opinion was pronounced in favor of the adoption of measures for petitioning His Majesty and the Imperial Parliament to make certain modifications in that part of the Act of the thirty first *George the Third*, Chapter thirty one, which relates to the Constitution of a Legislative Council in this Province: That the Petitioner is humbly of opinion that the said Legislative Council has no other powers than those specially granted to it by the said Act, and that these powers do not extend in any case to the right of depriving His Majesty's subjects of their liberty, and still less to that of erecting itself into a Judicial Tribunal in its own case, and of inflicting heavy punishment for writings which it is pleased to qualify as Libels, published at a distance of sixty leagues from the place in which the sittings of the said Council are held; and for which writings, (if they were indeed libellous,) the authors would be liable to prosecution before the ordinary Tribunals of the Country: That the Petitioner having, for the purpose of obtaining his liberation from the said unjust imprisonment, sued out a Writ of *Habeas Corpus*, the Justices of the Court of King's Bench for the District of *Quebec*, to whom he had applied, instead of giving an immediate decision as they were bound by Law and by the Constitution to do, have for several days delayed to give such decision, and thereby permit the detention of the Petitioner, and uphold the assumption of undue power on the part of the said Legislative Council: That the Petitioner cannot refrain from expressing to the House his want of confidence in the Tribunal to which he has applied, arising from the fact that all the Members therof are also Members of the Legislative Council, of which they have always made part, whose opinions they have always partaken, (it being only very lately that they have refrained from attending thereto,) and that they sit daily in the said Court in a subordinate capacity to the Chief Justice of this Province, who, as Speaker of the said Council, was the organ by which the unjust condemnation of the Petitioner was pronounced; circumstances which, even without supposing the possibility of a deliberate denial of justice, may be supposed to influence the decision of the said Honorable Judges, or to induce them to delay it, to the great damage of the Petitioner: That as these facts are intimately connected with the Constitutional Rights of His Majesty's subjects in this Province, of which Rights the House is the guardian, the Petitioner has thought it his duty to lay before the House the grievances of which he has to complain, and to pray that the House will be pleased to adopt such proceedings thereupon as may be deemed expedient.

Ordered,

La Chambre s'est divisée sur la Question:

Pour, 33.

Contre, 2.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et  
Ordonné, En conséquence.

Pétition de  
Ludger Duver-  
nay.

Une Pétition de *Ludger Duvernay*, de la Cité de *Montréal*, Imprimeur, a été présentée à la Chambre par M: *Morin*, laquelle a été reçue et lue; exposant:— Que le Pétitionnaire étant Sujet de Sa Majesté, et dans la Paix de Notre Souverain Seigneur le Roi, aurait été en la Cité de *Montréal*, le quinze Janvier dernier, arraché à sa famille et à ses occupations, sous la prétendue autorité d'un ordre du Conseil Législatif de cette Province, et traduit à *Québec*, où par suite des procédés adoptés par le dit Conseil, il a été, le dix-sept du même mois, illégalement emprisonné, pour un tems indéfini, dans la Prison Commune du District de *Québec*, où il est encore maintenant détenu: Qu'autant qu'il a été possible au Pétitionnaire de s'en assurer, cette conduite arbitraire de la part du dit Conseil a été motivée sur la publication de certains écrits ayant rapport aux affaires publiques de ce Pays, et où l'on se prononçait en faveur de l'adoption de mesures pour demander à Sa Majesté et au Parlement Impérial des modifications à l'Acte de la trente-et-unième *George Trois*, Chapitre trente-et-un, en autant qu'il a rapport à la Constitution d'un Conseil Législatif en cette Province: Que dans l'humble opinion du Pétitionnaire, le dit Conseil Exécutif n'a d'autres pouvoirs que ceux qui lui sont spécialement conférés par le dit Acte, et que ces pouvoirs ne s'étendent dans aucun cas à priver les Sujets de Sa Majesté de leur liberté, encore moins de s'ériger en tribunal judiciaire dans sa propre cause, et d'intiger des peines aussi sévères pour des écrits qu'il lui plait de qualifier de libelles, publiés à soixante lieues de l'endroit où siège le dit Conseil; écrits dont au surplus les auteurs, s'ils étaient libelleux, seraient justiciables des tribunaux ordinaires: Que le Pétitionnaire ayant employé, pour faire cesser cette injuste détention, la voie de l'*Habeas Corpus*, les Juges de la Cour du Banc du Roi du District de *Québec* auxquels il s'est adressé, au lieu de décider immédiatement comme ils le devaient, d'après les lois et la Constitution, retardent depuis plusieurs jours à rendre leur jugement, et maintiennent par là la dite détention du Pétitionnaire et l'Assomption de pouvoirs indus par le dit Conseil Législatif: Que le Pétitionnaire ne peut s'empêcher d'exposer à la Chambre, un manque de confiance dans le tribunal auquel il s'est ainsi adressé, par la raison que tous les Membres d'icelui sont aussi Membres du même Conseil Législatif, dont ils ont fait depuis long-tems partie, et dont ils en ont constamment partagé les opinions, ne s'étant abstenus d'y assister que depuis peu de tems; et qu'ils siégent journallement dans la dite Cour dans une capacité subordonnée au Juge en Chef de cette Province, qui, en sa qualité de Président du dit Conseil, a servi d'organe à l'injuste condamnation du Pétitionnaire; circonstances qui peuvent même sans supposer la possibilité d'un refus délibéré de justice, influer sur la décision des dits Honorable Juges, ou les porter à la remettre, au grand dommage du Pétitionnaire: Que ces faits étant intimement liés avec les droits Constitutionnels des Sujets de Sa Majesté en cette Province, dont la Chambre est la gardienne, le Pétitionnaire a cru devoir s'adresser à elle pour lui exposer les griefs dont il a à se plaindre, et la prier d'agir sur le tout comme elle le trouvera convenable.

Ordonné,

to be printed.

*Ordered*, That the said Petition be printed for the use of the Members of this House.

Message from  
the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honourable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

Council have agreed to Champlain Rail Road Bill.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act for making a Rail Road from Lake Champlain to the River Saint Lawrence," with an amendment, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Council's Amendment to Champlain Rail Road Bill considered and agreed to.

*Ordered*, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act for making a Rail Road from Lake Champlain to the River Saint Lawrence," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, as followeth :  
Press 20. Line 38.—After "meet," insert the following Proviso :

"Provided always, that nothing herein contained shall extend or be construed to extend to authorize the said Company of Proprietors to take or appropriate for the use of the said Rail Road, or in constructing or making the same, any part of the Bank of the said Richelieu, or of the land covered with the water of the said Richelieu, within the distance of one thousand four hundred feet English measure above the Bridge across the said River Richelieu, at the said Port of Dorchester or Saint John, unless with the approbation and consent of the Commissioners appointed under an Act passed in the third year of the Reign of His late Majesty King George the Fourth, chapter forty one, for making a navigable Canal from at or near the said Town of Saint John, to the Basin of Chambly."

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Leslie do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Copy Rights Bill reported;

engrossed.

Resolutions on Second Report on Agriculture reported.

Mr. Viger, from the Committee of the whole House on the Bill for the protection of Copyrights, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Noël, from the Committee of the whole House on the Second Report of the Standing Committee of Agriculture, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That it is expedient to grant, to His Majesty, a sum, not exceeding Seven hundred and sixty

*Ordonné*, Que la dite Pétition soit imprimée pour à être imprimé. l'usage des Membres de cette Chambre.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie.

Message du  
Conseil Législa-  
tif.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses, entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent," avec un Amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil a  
concouru au  
Bill pour le  
Chemin à  
Lisses de Cham-  
plain.

Et ensuite il s'est retiré.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé "Acte pour pourvoir à la construction d'un Chemin à Lisses, entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent," soit maintenant pris en considération.

Amendement  
du Conseil au  
Bill pour le  
Chemin à  
Lisses de Cham-  
plain, considéré  
et adopté.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu, comme suit :—

Feuille 23. Ligne 25.—Après "convenable," insérez le Proviso suivant :

Pourvu toujours que rien de ce qui est contenu dans le présent Acte ne s'étendra ou ne sera entendu s'étendre à autoriser la dite Compagnie de Propriétaires, de prendre ou d'approprier pour l'usage du dit Chemin à Lisses, ou pour le faire, ou pour le construire, aucune partie des Bords de la Rivière Richelieu, ou des Terres sur lesquelles ses eaux se répandent, à une distance de mille quatre cens pieds, mesure Anglaise, au-dessus du Pont sur la dite Rivière Richelieu, au dit Port de Dorchester ou Saint Jean, à moins que ce ne soit avec l'approbation et le consentement des Commissaires nommés en vertu de l'Acte passé dans la troisième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi George Quatre, Chapitre quarante-et-un, pour faire un Canal navigable de, à, ou près de la dite Ville de Saint Jean, au Bassin de Chambly.

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Leslie reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

Bill pour protéger la Propriété littéraire, rap-  
porté ;

Résolutions sur le 2d. Rapport sur l'Agricul-

M. Viger, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour protéger la Propriété littéraire, a fait rapport conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Noël, du Comité de toute la Chambre, sur le Second Rapport du Comité permanent d'Agriculture, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédié d'accorder à Sa Majesté, une somme n'excédant pas sept cent soixante livres

ty pounds currency, for the Agricultural Society of the District of Montreal.

2. Resolved, That it is expedient to grant to His Majesty, a sum, not exceeding Three hundred and sixty pounds currency, for the Agricultural Society of the District of Quebec.

3. Resolved, That it is expedient to grant to His Majesty, a sum, not exceeding One hundred pounds currency, for the Agricultural Society of the District of Three Rivers.

4. Resolved, That it is expedient to grant to His Majesty, a sum, not exceeding One hundred pounds currency, for the Agricultural Society of the District of Saint Francis.

Agriculture ap-  
propriation Bill  
read the first  
time.

Ordered, That Mr. Archambeault have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, to the encouragement of Agriculture.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time to-morrow.

Committee on  
Tavern Keepers  
Regulation Bill.

The Order of the day for receiving the Report of the Committee of the whole House on the Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers, being read;

Ordered, That the said Bill be now recommitted to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had gone through the Bill, and had made a further amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
Message relat-  
ing to Dépôts  
of Provisions,  
&c.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, with the accompanying Documents relating to the Dépôts of Provisions at Saint Anne and Pointe des Monts, and the Petition of Martin Legassée, Keeper of the Dépôt at Saint Anne, and of Robert Noël Lindsay, Keeper of the Light House on Green Island, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee,

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered, That the Report be received to morrow.

Committee on  
Repairs to Go-  
vernment House  
at Montreal.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Repairs to the Government House at Montreal, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Fortin took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Fortin reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

Ordered,

13 Février. A. 1832.

livres courant, pour la Société d'Agriculture du District de Montréal.

2. Résolu, Qu'il est expédié d'accorder à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cent soixante livres courant, pour la Société d'Agriculture du District de Québec.

3. Résolu, Qu'il est expédié d'accorder à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour la Société d'Agriculture du District des Trois-Rivières.

4. Résolu, Qu'il est expédié d'accorder à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour la Société d'Agriculture de Saint François.

Ordonné, Que M. Archambeault ait la permission d'introduire un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain.

L'Ordre du jour, pour recevoir le Rapport du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes, ayant été lu;

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant référé de nouveau à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un autre Amendement, dont il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Documens qui l'accompagnent, lesquels ont rapport aux Dépôts de Provisions à Sainte Anne et à la Pointe des Monts, et aux Pétitions de Martin Legassé, Gardien du Dépôt à Sainte Anne, et de Robert Noël Lindsay, Gardien du Phare sur l'Ile-Verte, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement aux Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Fortin a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Fortin a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

Ordonné,

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
Sheriffs' Sales  
Bill;

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to the Purchasers of Real Property at Sheriffs' Sales in this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Larue reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto; which amendment was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

reported;

engrossed.

Committee on  
Militia Courts  
of Enquiry Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on  
Acadie Election  
Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada, for the County of Acadie, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Antoine Dorion took the Chair of the Committee;

Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Lagueux, Languedoc, Leslie, Morin, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Trudel, Viger and Wright.

And at a quarter past Two o'Clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Certificate of  
the Return of  
two Members  
for the County  
of Rimouski.

Mr. Speaker informed the House that the Clerk of this House had received from the Clerk of the Crown in Chancery, a Certificate of the Election of two Knights of the Shire for the County of Rimouski, in the room of Paschal Dumais and François Corneau, Esquires, adjudged and declared to be disqualified to sit or vote in this House of Assembly upon their Election for the said County of Rimouski.

And

VOL.—41.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur le  
Bill concernant  
les Ventes par  
les Shérifs.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, relativement aux Acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Larue a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Larue a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement; lequel amendement a été lu de nouveau à la Table du Greffier, et adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Le dit Bill rap-  
porté.

grossoyé.

Comité sur le  
Bill pour des  
Cours d'En-  
quêtes de Mi-  
lie.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Comité sur le  
Bill relatif aux  
Elections de  
l'Acadie.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Antoine Dorion a pris la Chaire du Comité.

Plusieurs Membres s'étant retirés,  
M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit:

M. l'Orateur,

Messieurs Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, Dessaulles, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Lagueux, Languedoc, Leslie, Morin, Noël, Panet, Proulx, Quesnel, Quirouet, Raymond, Trudel, Viger et Wright.

Et à Deux Heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Certificat du  
Retour de deux  
Membres pour  
le Comté de  
Rimouski.

Lundi, 13 Février 1832.—Quatre Heures, P. M.

M. l'Orateur a informé la Chambre, que le Greffier de cette Chambre avait reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie, un Certificat de l'Election de deux Chevaliers du Comté, pour le Comté de Rimouski, en remplacement de Paschal Dumais et François Corneau, Ecuyers, jugés et déclarés être inhabiles à siéger ou voter dans cette Chambre d'Assemblée, sur leur Election pour le dit Comté de Rimouski.

Et

Q. 5

And the said Certificate was read, and is as followeth :—

OFFICE OF THE CLERK  
OF THE CROWN IN CHANCERY.

Quebec, 13th February, 1832.

This is to certify, that in virtue of a Writ of Election issued by His Excellency the Right Honorable Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief of the Province of Lower Canada, on the twenty-first day of December last, directed to the Returning Officer of the County of Rimouski, Pierre Gauvreau, Esquire, for the Election of two Members for the said County, to serve in the House of Assembly in the present Provincial Parliament, in the room of Paschal Dumais and François Corneau, Esquires, returned as Representatives for the said County of Rimouski, were adjudged and declared to be disqualified to sit or vote in the said House of Assembly, Alexis Rivard and Louis Bertrand, Esquires, have been returned as duly elected accordingly, as appears by the Return of the said Writ, dated the sixth day of February, which is lodged of Record in this Office.

THOMAS DOUGLASS,  
Clerk. Cr. in Chy.

To

William B. Lindsay, Esquire, Clerk House of Assembly.

Adjournment.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

Messengers re-  
port.

Mr. Louis Bourdages, accompanied by the other Messengers, reported that in obedience to the order of the House, they had waited upon His Excellency the Governor in Chief, to know His Excellency's pleasure when he will receive this House with their Address relating to the Honorable Judge Kerr; and that His Excellency had been pleased to appoint Friday next at two o'clock in the afternoon, to receive the House at the Castle of Saint Lewis.

Answer to an  
Address.

Mr. Leslie, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Saturday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would submit for the consideration of His Majesty's Government in the United Kingdom, the necessity of placing the Post Office Department in this Province, under the control of the Legislature, and of directing the Officer at the head of the Department to furnish every information that may be required of him respecting the receipts and expenditure, and of all other matters connected with the Establishment, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer :—

Gentlemen,

In compliance with the desire of the House of Assembly, I will take the earliest opportunity of submitting to the consideration of His Majesty's Government in the United Kingdom, the necessity of placing the Post Office Department in this Province, under the control of the Legislature, and of directing the Officer at the head of the Department, to furnish every information that may be required of him, respecting the receipts and expenditure and all other matters connected with the establishment.

A.  
Castle of Saint Lewis.  
Quebec, 13th February, 1832.

Mr.

13 Février.

A. 1832.

Et le dit Certificat a été lu, et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER  
DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE.

Québec, 13 Février 1832.

Le présent est pour certifier, qu'en vertu d'un *Writ* d'Election émané par Son Excellence le Très-Honorable Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de la Province du Bas-Canada, le vingt-et-unième jour de Décembre dernier, adressé à l'Officier-Rapporteur pour le Comté de Rimouski, Pierre Gauvreau, Ecuyer, pour l'Election de deux Membres pour le dit Comté, pour servir dans la Chambre d'Assemblée dans le présent Parlement Provincial, en remplacement de Paschal Dumais et François Corneau, Ecuyers, rapportés comme Représentants pour le dit Comté de Rimouski, qui ont été jugés et déclarés être disqualifiés de siéger ou voter dans la dite Chambre d'Assemblée, Alexis Rivard et Louis Bertrand, Ecuyers, ont été rapportés dûment élus en conséquence, ainsi qu'il appert par le Rapport du dit *Writ*, daté du sixième jour de Février, lequel est déposé dans ce Bureau pour faire foi.

THOMAS DOUGLASS,  
Greff. de la Cour, en Chlr.

A

William B. Lindsay, Ecuyer, Greffier de la Chambre d'Assemblée.

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à dix Heures du matin.

Ajournement.

Rapport de  
Messagers.

M. Louis Bourdages, accompagné des autres Messagers, a fait rapport, qu'en obéissance aux ordres de la Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, pour savoir de Son Excellence, quand il lui plairait recevoir cette Chambre avec son Adresse, au sujet de l'Honorable Juge Kerr, et qu'il avait plu à Son Excellence de fixer Vendredi prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir la Chambre au Château Saint Louis.

M. Leslie, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Samedi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir soumettre à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, dans le Royaume-Uni, la nécessité de placer le Département du Bureau de la Poste, en cette Province, sous le contrôle de la Législature, et d'enjoindre à l'officier qui est à la tête du Département, de fournir tous les renseignemens qui peuvent lui être demandés, touchant la recette et dépense, et toute autre matière liée avec l'établissement, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la réponse suivante :

Messieurs,

Réponse à une  
Adresse.

En conformité au désir de la Chambre d'Assemblée, je prendrai la plus prochaine occasion de soumettre à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, dans le Royaume-Uni, la nécessité de placer le Département du Bureau de la Poste en cette Province, sous le contrôle de la Législature, et d'enjoindre à l'Officier qui est à la tête du Département, de fournir tous les renseignemens qui peuvent lui être demandés, touchant la recette et dépense, et toute autre matière liée avec l'établissement.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 13 Février 1832.

M.

Answer to an  
Address.

Mr. *Stuart*, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Friday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to transmit to this House, any Instructions which he may have received respecting the Crown Lands, since those last transmitted to this House; and also that the proper Officers be directed to lay before this House an Account of the monies raised by the sale of the said Crown Lands, and the terms and condition upon which the said sales have been made; and also a detailed Account of the monies received in each year from the sale of Timber on the said Lands, and of the Licences granted to cut Timber thereon, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give the following answer:

Gentlemen,

I am not in possession of any precise Instructions of a date subsequent to the Communication I have recently made to the House of Assembly on the subject of the Crown Lands; and I can only state generally that His Majesty's Government have directed me to devote the proceeds of the sale of Crown Lands and Timber Licences to works of local improvement.

The Accounts called for by the House, of the monies raised by the sale of the said Crown Lands, and the terms and conditions upon which the said sales have been made, and also a detailed Account of the monies received in each year from the sale of Timber on the said Lands, and of the Licences granted to cut Timber thereon, shall be transmitted as soon as they can be prepared.

A.

Castle of Saint Lewis.  
Quebec, 13th February, 1832.

Message from  
His Excellency.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth.

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Steam Dredging  
Vessel.

With reference to the Address of the House of Assembly of the fifth of December last, respecting a Dredging Machine to be used in deepening the Harbour of *Montreal*, the Governor in Chief transmits Copies of further Communications on the same subject, recently received by the Honorable Mr. *Moffatt*, one of the Commissioners for the improvement of the Harbour of *Montreal*.

Castle of Saint Lewis.  
Quebec, 13th February, 1832.

Quebec, 13th February, 1832.

SIR,

I beg leave to inclose Copies of two Letters received by Saturday's Mail, advising the arrangement made for the Steam Engine and Machinery required for the Dredging Vessel, and which you will perceive may be expected to arrive at *Montreal* soon after the opening of the Navigation.

The plans and specifications for the Boat have not reached me, but I presume they have been received at *Montreal*, and if so, the Commissioners will proceed in causing the Boat to be constructed so soon as the Legislature

M. *Stuart*, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Vendredi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence qu'il lui plaise de transmettre à cette Chambre, toutes telles Instructions qu'elle peut avoir reçues concernant les Terres de la Couronne, depuis celles qui ont été dernièrement transmises à cette Chambre; et aussi, pour qu'il soit enjoint aux officiers à qui il appartient, de mettre devant cette Chambre, un Compte des Deniers qui ont été prélevés par la vente des dites Terres de la Couronne, et les termes et conditions sous lesquels les dites Ventes ont été faites; et aussi, un Compte détaillé des Deniers reçus chaque année, provenant de la vente des Bois sur les dites Terres; et aussi quelles sont les Licences qui ont été accordées pour la coupe des Bois sur icelles Terres, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la réponse suivante :

Réponse à une  
Adresse.

Messieurs,

Je ne suis en possession d'aucunes instructions précises d'une date postérieure à la communication que j'ai faite récemment à la Chambre d'Assemblée sur le sujet des Terres de la Couronne; et tout ce que je puis dire généralement, c'est que le Gouvernement de Sa Majesté m'a enjoint d'appliquer les Revenus provenant de la vente des terres de la Couronne, et des Licences pour couper du Bois, à des travaux d'amélioration locale.

Les Comptes que demande la Chambre, des Deniers levés par la vente des dites Terres de la Couronne, et les termes et conditions auxquels les dites ventes ont été faites, et aussi un Compte détaillé des Deniers reçus chaque année de la vente des Bois sur les dites terres, et des Licences accordées pour y couper du bois, seront transmis aussitôt qu'ils seront prêts.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 13 Février 1832.

Message de Son  
Excellence.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence; lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Cure-môle &  
Vapeur.

En référence à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du cinq Décembre dernier, touchant le Cure-môle qui doit être employé à creuser le Havre de *Montréal*, le Gouverneur-en-Chef transmet des Copies de Communications ultérieures sur le même sujet, récemment reçues par l'Honorable M. *Moffatt*, un des Commissaires pour l'amélioration du Havre de *Montréal*.

Château Saint Louis,  
Québec, 13 Février 1832.

Québec, 13 Février 1832.

Monsieur,

Je demande à vous transmettre ci-incluses des Copies de deux Lettres que j'ai reçues par la malle de Samedi, donnant des informations sur les arrangements faits à l'égard de la Machine-à-Vapeur et du mécanisme pour le Cure-môle, et que, comme vous le verrez, on peut attendre à *Montréal*, après l'ouverture de la navigation.

Les plans et spécifications du bâtiment ne me sont pas encore parvenus, mais je suppose qu'ils sont arrivés à *Montréal*, et s'il en est ainsi, les Commissaires procèderont à faire construire le bâtiment aussitôt que la Législature

13 Février. A. 1832.

Legislature shall have made the further appropriation required to carry into effect its previous enactments in this behalf. I beg you will have the goodness to submit these Communications without delay to His Excellency the Governor in Chief, in order that His Excellency may, if thought expedient, move the Legislature upon the subject, as I am not aware that any conclusive proceeding has been yet taken in the Assembly in relation to it.

I have, &c. &c.

(Signed) G. MOFFATT.

Lt. Col. CRAIG, &c. &c. &c.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

London, 7th December, 1831.

*George Moffatt, Esquire.  
Chairman of the Committee for improving and enlarging the Harbour of Montreal.*

SIR,

Having agreed with Messrs C. Girdwood & Co. to furnish a Steam Engine of twenty horse power, with Iron Boiler and Dredging Machinery, for a Boat to be build in Canada, to be made of the best materials by experienced and able workmen, we now own receipt of and refer to your letter of the 12th October last. In doing so, however, we do not deem it requisite to enter again into every particular of the specification agreed to by the Contractors; suffice it to say that it contains all the particulars about fitting, and every thing complete for placing the whole on the Boat ready for immediate operation, for the sum of Two thousand eight hundred pounds, delivered at the Broomslaw; the mooring anchors and chains are not comprehended in this sum, which we believe to be the only exceptions. Should we not succeed in getting the Vessel, which is to carry it to you, to ascend the Clyde to the Broomslaw, an additional expense will be incurred by transporting it to Greenock; but as the whole will be ready for shipment by the 20th March, it is thought that there will be sufficient water in the River to admit of the Vessel going up, and the freight will be a great inducement to do so. We wished the Contractors to deliver it free on board at Greenock, but such was contrary to their custom, and they declined it. The plans and drawings for building a proper Boat for the Engine and Machinery are to be furnished as soon as possible, and they shall be sent to you in duplicate. A person is to be engaged to accompany, put up, and attend the Machinery, the conditions and terms agreed on shall be mentioned to you hereafter. It is supposed that the Boat with Engine and Machinery on board, will not draw much more than four feet water. The mooring anchors and chains will be furnished by the same party and included in the same Invoice. We have spared no pains in making enquiry stipulating for the best materials, best substantial workmanship, to execute this order in the best manner, and we trust that neither blame nor disappointment will follow.

Your obedient servants,

(Signed) GILLESPIES, MOFFATT,  
FINLAY, & Co.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

(Copy.)

gislature aura fait l'appropriation ultérieure requise pour mettre à effet les dispositions qu'elle a faites précédemment sur le même sujet. Je vous prie d'avoir la bonté de soumettre ces communications, sans délai, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, afin que Son Excellence, si elle le juge à propos, recommande le sujet à la Législature, attendu que j'ignore qu'il ait été pris dans l'Assemblée, à cet égard, aucune mesure décisive.

J'ai l'honneur, etc., etc.

(Signé,) G. MOFFATT.

Lt. Col. CRAIG, etc., etc., etc.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie.)

Londres, 7 Décembre 1831.

*George Moffatt, Ecuyer,  
Président du Comité pour améliorer et agrandir le  
Havre de Montréal.*

Monsieur,

Etant entré en arrangement avec Messrs. C. Girdwood, & Cie., pour la fourniture d'une Machine-à-Vapeur de la force de vingt chevaux, avec bouilloir de fer et mécanisme à curer, pour un bâtiment qui sera construit en Canada, les dits articles à être faits des meilleurs matériaux et par les ouvriers les plus habiles et les plus expérimentés, nous accusons maintenant la réception de votre lettre du 12 Octobre dernier, et nous y référons. En le faisant, cependant, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire d'entrer dans tous les détails du marché passé par les Contracteurs; qu'il suffise de dire qu'il contient toutes les particularités de la façon et préparation du tout complet pour être mis au bâtiment prêt à entrer en opération immédiate, pour la somme de deux mille huit cent livres, livrable à Broomslaw: les ancras et chaînes de mouillage ne sont pas compris dans cette somme, et c'est, nous croyons, la seule exception. Si nous ne pouvons réussir à faire remonter le Clyde jusqu'à Broomslaw au vaisseau qui doit vous transporter ces articles, il y aura un article de dépense additionnel pour le transport jusqu'à Greenock, mais comme le tout sera prêt à embarquer vers le 20 Mars, on pense qu'il y aura assez d'eau dans la rivière pour permettre la montée du vaisseau, et le fret induira fortement à le faire. Nous désirions que les Contracteurs livrassent les effets sans frais à Greenock, mais cela étant contraire à ce qu'ils sont dans l'usage de faire, ils n'y ont pas consenti. Les plans et dessins pour la construction d'un bâtiment propre à recevoir la machine et le mécanisme seront fournis aussitôt que possible, et vous seront envoyés doubles. On engagera une personne pour accompagner, poser et surveiller la machine; on vous fera connaître ci-après les termes et conditions convenus. On suppose que le bâtiment avec la machine et le mécanisme à bord ne tirera pas beaucoup plus que quatre pieds d'eau. Les ancras et chaînes de mouillage seront fournis par les mêmes personnes et seront inclus dans le même envoi. Nous n'avons épargné aucune peine pour prendre des informations, et pour stipuler pour avoir les meilleurs matériaux, et l'ouvrage le plus solide pour exécuter cet ordre de la meilleure manière, et nous espérons qu'il n'en arrivera ni blâme ni déappointment.

Vos obéissants serviteurs,

(Signé,) GILLESPIES, MOFFATT,  
FINLAY & Cie.

Pour Copie conforme.

H. Craig, Secrétaire.

(Copie.)

2 Will. IV. 13th February.

(Copy.)

London, 29th December, 1831.

George Moffat, Esquire,  
Chairman of the Committee for improving the Harbour of Montreal.

Dear Sir,

You have already been acquainted that we contracted with Messrs. Claude Girdwood & Co. of Glasgow, for the Steam Engine and Dredging Machinery ordered by you, and we have now to say, that we forward by the present conveyance, the *North America* from Liverpool, the Drawing, Plan and Specification of the Boat to be build in Canada this winter for the Dredging Machinery, to be shipped direct to Montreal next Spring. A Duplicate of these shall be sent by the *Hannibal* from the River, on the first proximo, and we trust that either the one or the other will get early and safe to hand. Messrs. Girdwood & Co. appear to have been very minute in their descriptions of the construction of the Boat, and we hope that no error has or will be committed. Great care ought to be taken in selecting the Timber of the best quality free from sap; one of the first things to be attended to is to secure a full supply of spruce knees of the best quality, and if the materials and workmanship with you are equally good as those which will go from this, we think you will have a more efficient Dredger than any in this Country. The Iron fastenings of the Boat, such as knees, strops, stays, &c., require to be made of the best materials. It is customary to send three or four spare buckets, a few links of chain, a spare under-Tumbler, and two or three shafts, also cast Iron Bushes for the under Tumbler shafts. These last are cast in Iron moulds to make them as hard as possible, and we shall do so in this instance. Messrs. Girdwood & Co. request that you will not allow the Drawings and specifications to be copied. These Gentlemen have a young man in view, well qualified to go out with the Machinery, but he is rather extravagant in wages.

We are,

Dear Sir, &c. &c. &c.

(Signed) GILLESPIES, MOFFATT,  
FINLAY, & Co.

A true Copy.

H. Craig, Secretary.

Ordered, That the said Message and accompanying Documents, be referred to a Committee of the whole House on Wednesday next.

The preceding  
Message and  
Documents  
committed.

Council's  
Amendments  
to Quebec Fire  
Society Bill  
considered, and  
agreed to.

Ordered, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned as far as the same relate to the City of Quebec, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:

- Press 4. Line 43.—After "case," insert "of death."  
6. 16.—Leave out "of five," and insert "not exceeding twenty."  
17.—Leave out "two," and insert "one or more."  
19.—Leave out "in their weekly sittings."

Press.

13 Février. A. 1832. 433

(Copie.)

Londres, 29 Décembre 1831.

George Moffat, Ecuyer,  
Président du Comité pour améliorer le Havre de Montréal.

Mon Cher Monsieur,

Vous avez déjà appris que nous avons contracté avec Messieurs Claude Girdwood & Compagnie, de Glasgow, pour la Machine à Vapeur et le Mécanisme à Curer, que vous avez ordonné, et il nous reste à vous informer maintenant que nous vous transmettons par la présente voie, le *North-América* de Liverpool, le plan, dessin et spécification du bâtiment à construire en Canada, cet hiver, pour la Machine à Curer qui sera embarquée pour Montréal en ligne directe, le printemps prochain. Il en sera envoyé un double par le *Hannibal* de la Rivière, le premier du mois prochain, et nous espérons que l'un ou l'autre se rendra promptement et en sûreté à son Adresse. Messieurs Girdwood & Compagnie paraissent être entrés dans les plus petits détails dans leurs descriptions de la construction du bâtiment, et nous espérons qu'il n'a été ni ne sera commis aucune erreur. Il faudra avoir grand soin de choisir du Bois de la meilleure qualité, sans aubier. La première chose à voir sera de s'assurer assez de courbes d'épinette de la meilleure qualité, et si les matériaux et l'ouvrage que vous ferez faire chez vous sont aussi bons que ceux qui vous seront envoyés d'ici, nous pensons que vous aurez un Cure-Môle plus effectif qu'aucun qui soit dans ce Pays. Il faudra que les ferrures du bâtiment soient des meilleurs matériaux. Il est ordinaire d'envoyer trois ou quatre seaux de plus, quelques chaînons de chaîne, et un *tumbler* inférieur et deux ou trois *futs*, aussi des *bushes* de fer fondu pour les futs du *tumbler* inférieur. Ces derniers sont coulés dans des moules de fer pour les rendre aussi durs que possible, et c'est ce que nous ferons dans le cas présent. Messieurs Girdwood & Compagnie, demandent que vous ne laissez pas copier les dessins et spécifications. Ces Messieurs ont en vue un jeune homme bien qualifié pour suivre la Machine, mais il demande un prix un peu extravagant.

Nous sommes,

Mon Cher Monsieur,

etc., etc., etc.

(Signé) GILLESPIES, MOFFATT,  
FINLAY & Compagnie.

Pour vraie Copie.

H. Craig, Secrétaire.

Ordonné, Que le dit Message et les Documens qui l'accompagnent, soient référés à un Comité de toute la Chambre Mercredi prochain.

Le Message précédent et les Documens, sont référés.

Ordonné, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour suspendre, pour un tems limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu," soient maintenant pris en considération.

Amendemens du Conseil au Bill relatif à une Société du Feu à Québec, considérés et adoptés.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit:

- Feuille 7. Ligne 17.—Retranchez "de cinq," et insérez "n'excédant pas vingt."  
19.—Retranchez "deux," et insérez "un ou plus."  
19 et 20.—Retranchez "dans leur Séance hebdomadaire." Feuille

- Press 4 Line 19.—Leave out "so," and insert "if."*  
*28.—Leave out "only," and insert*  
 8      *" and interior."*
- 9      18.—Leave out from "that," inclusive, to "and," in the nineteenth line, also inclusive.
- 14.—After "the," insert "Upper" and Lower."
- 39.—After the second "be," insert "but with brick or with stone lined throughout on the inside with brick, and shall be"

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered,* That Mr. *Duval* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Petition of G.  
B. Faribault to  
be appointed  
Law Clerk;

A Petition of *George Barthelemy Faribault*, French Translator of this House, was presented to the House by by Mr. *Louis Bourdages*, and the same, was received and read; setting forth: That the situation of Law Clerk to the House, having become vacant in consequence of its Resolutions of the eleventh instant, the Petitioner has now the honor to submit to the consideration of the House, the length of his Services in the different situations which he has held in the House during a period of more than twenty years, as also his constant and assiduous attendance, and the experience which the Petitioner has acquired respecting the nature of the different Legislative affairs which are brought before the House: That the Petitioner relying on these motives, humbly prays that it may please the House to take the present Petition in consideration, and that in consideration of the reasons above stated, will be pleased to appoint the Petitioner to the situation of Law Clerk to the House.

committed:

*Ordered,* That the said Petition be now referred to a Committee of the whole House.

considered.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Raymond* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Raymond* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered,* That the said Committee have leave to sit again on Friday next.

The Resolu-  
tions relating to  
W. Green, to  
be communi-  
cated to His  
Excellency.

*Resolved,* That the Resolutions of this House, of the eleventh instant, relating to *William Green*, Esquire, Law Clerk of this House, be communicated by Message to His Excellency the Governor in Chief.

Report on Mes-  
sage and Peti-  
tion relating to  
Mr. Justice  
Fletcher.

*Ordered,* That Mr. *Louis Bourdages*, Mr. *Lagueux*, Mr. *Huot* and Mr. *Antoine Charles Taschereau* do carry the said Message to His Excellency the Governor in Chief.

Mr. *Gugy*, from the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the fifth of December last, with the accompanying Documents, having relation to the proceedings of this House, against *John Fletcher*, Esquire, Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, and also the Petition of the Inhabitants of the District of *Saint Francis*, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee have perused the Petitions against the Honorable *John Fletcher*, and the Evidence on Your

Feuille 7. Ligne 32.—Après "l'extérieur," insérez "et à l'intérieur."

9.      32 et 33.—Retranchez "seulement."  
 35.—Retranchez depuis "Saisie," inclusivement, jusqu'à "la," aussi inclusivement, dans la trente-sixième ligne de la même feuille.
10.      34.—Après "la," insérez "Haute." *Ibid.* Après "Ville," insérez "et Basse-Ville."
11.      22.—Après "sera," insérez "bâtie en briques, ou en pierres, gar- nie en dedans entièrement en briques."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné,* Que M. *Duval* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

Une Pétition de *George Barthélémy Faribault*, Ecuyer, Traducteur Français de la Chambre, a été présentée à la Chambre par M. *Louis Bourdages*, laquelle a été reçue et lue; exposant:—Que la charge de Greffier en Loi, auprès de la Chambre, étant devenue vacante, par suite de ses Résolutions en date du onzième de ce mois, le Pétitionnaire a maintenant l'honneur de soumettre à la considération de cette Chambre, l'ancienneté de ses services dans les divers emplois qu'il a exercés auprès de la Chambre depuis plus de vingt ans, ainsi que son assiduité constante, et l'expérience dans les affaires que lui ont acquise une aussi longue suite d'années: Que le Pétitionnaire s'appuyant sur ces motifs, demande respectueusement qu'il plaise à la Chambre de prendre cet exposé en sa considération, et de vouloir bien nommer le Pétitionnaire à la charge de Greffier en Loi de la Chambre.

*Ordonné,* Que la dite Pétition soit maintenant référée à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Raymond* a pris la Chaire du Comité; et après considérée, y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Raymond* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné,* Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Vendredi prochain.

Résolu, Que les Résolutions de cette Chambre, du onzième du courant, relativement à *William Green*, Ecuyer, Greffier en Loi de cette Chambre, soient communiquées à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, par Message.

*Ordonné,* Que M. *Louis Bourdages*, M. *Lagueux*, M. *Huot* et M. *Antoine Charles Taschereau* portent le dit Message à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

M. *Gugy*, du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, du cinquième Décembre dernier, avec les Documents qui l'accompagnent, ayant rapport aux procédés de cette Chambre contre *John Fletcher*, Ecuyer, Juge Provincial du District Inférieur de *Saint François*, et aussi la Pétition des Habitans du District de *Saint François*, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit:

Votre Comité a examiné les Pétitions présentées contre l'Honorable *John Fletcher*, et les Témoignages sur

Pétition de G.  
B. Faribault,  
pour être nom-  
mé Greffier en  
Loi.

Résolutions rela-  
tives à W. Green,  
à être commu-  
niquées à Son  
Excellence.

Rapport sur le  
Message et la  
Pétition relati-  
vement à M. le  
Juge Fletcher.

Your Journals, as well as the several Reports founded thereupon, made to Your Honourable House. Your Committee have also considered the Addresses, presented to the Governor in Chief, during the last, and present Session, together with His Excellency's answers, and the Documents transmitted therewith. Although at an earlier stage of the subject of this Reference, and previous to its being so often and fully canvassed as it has since been, it might have been incumbent on Your Committee to have submitted to Your Honorable House in detail and at length, the ground and reasons of their opinion, Your Committee will refrain from making many observations on the present occasion.

Your Honorable House having received a mass of Evidence now on your Journals, and concurred in the Reports of previous Committees thereon, Your Committee have considered the investigation in this Branch of the Legislature to be at an end. The attention of Your Committee has also been particularly directed to the opinion pronounced by Your Honorable House, and embodied in a series of Resolutions founded on the Evidence.

Referring to these Resolutions, and more especially to those upon which the Address to His Excellency the Governor in Chief have been predicated, Your Committee have conceived it to be their duty in the first place, to ascertain whether the measures adopted by Your Honorable House have been attended by any results.

Your Committee are bound to report that an opportunity has been offered to the said Honorable Judge, of disproving or explaining the facts in evidence against him, of which the said Honorable Judge has not availed himself, nor do Your Committee perceive that the rights of the King's Subjects have been vindicated in relation to the said Judge. Your Committee, guided by the testimony and Resolutions of your Journals, have therefore considered it to fall within their province to suggest a mode of giving effect to the latter.

Your Committee deem it incumbent on them to report as their deliberate opinion founded on the Evidence of record, that it is inconsistent with the interests, and incompatible with the security, of the King's Subjects in the Inferior District of *Saint Francis*, that the said Judge should continue to preside in the Courts of that District.

Your Committee have therefore prepared and now submit the following Resolution:

*Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying him to be pleased immediately to suspend the said Honorable Judge *Fletcher* from the exercise of his Judicial Functions as Provincial Judge of the Inferior District of *Saint Francis*, until such time as it may please His Majesty to sanction the Bill passed by the two Houses of the Legislature during the present Session, for assuring the independence of the Judges, and for constituting a Tribunal for the trial of Impeachments, and thence until the close of the next Session of the Provincial Parliament, and that during the said next Session of the Provincial Parliament, this House will demand the concurrence of the Legislative Council in an Address for the removal of the said Judge from Office; and that in case such concurrence should be refused, this House will bring and prosecute to Judgment before the said Tribunal, Articles of Impeachment against the said Honorable Judge *Fletcher*, in the manner by Law provided;

sur vos Journaux, de même que les divers Rapports faits à votre Honorable Chambre, et fondés sur ces Témoignages. Votre Comité a aussi pris en considération les Adresses présentées au Gouverneur-en-Chef, pendant la dernière et la présente Sessions, avec les Réponses de Son Excellence, et les Documens transmis avec icelles. Quoiqu'à une époque plus reculée au sujet de cette référence, et avant d'avoir été aussi souvent et aussi pleinement traité qu'il l'a été depuis, votre Comité aurait pu se croire obligé de soumettre à votre Honorable Chambre, au long et en détail, les motifs et les raisons de son opinion. Votre Comité fera peu d'observations en cette présente occasion.

Votre Honorable Chambre ayant reçu une masse de Témoignages qui sont maintenant consignés sur vos Journaux, et ayant concouru aux Rapports des Comités précédens, sur ce sujet, votre Comité considère que dans cette Branche de la Législature, l'Enquête est à sa fin. Votre Comité a particulièrement dirigé son attention sur l'opinion émise par votre Honorable Chambre, et renfermée dans une série de Résolutions fondées sur les Témoignages, et qui se trouvent dans les Journaux.

En référant à ces Résolutions, et principalement à celles qui ont servi de base à l'Adresse de Son Excellence, votre Comité a conçu qu'il était de son devoir de commencer par s'assurer si les mesures adoptées par votre Honorable Chambre avaient été suivies de quelques résultats.

Votre Comité doit rapporter qu'il a été offert à l'Honorable Juge, une occasion de repousser ou d'expliquer les faits déposés contre lui ; ce dont le dit Honorable Juge n'a pas profité, et votre Comité ne voit pas non plus que les droits des Sujets du Roi aient été maintenus à l'égard du dit Juge. Votre Comité, guidé par les Témoignages et par les Résolutions qui sont consignés dans vos Journaux, auxquels il renvoie maintenant, a cru en conséquence qu'il lui appartenait de suggérer un mode de donner effet à ces dernières.

Votre Comité pense qu'il devient pour lui une obligation de déclarer son opinion réfléchie, fondée sur les Témoignages qui sont de record, qu'il est incompatible avec les Intérêts et la sécurité des Sujets du Roi dans le District Inférieur de *Saint François*, que le dit Honorable Juge continue à présider les Cours de ce District.

En conséquence votre Comité a préparé, et soumet maintenant la Résolution suivante :

*Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, le priant de vouloir bien suspendre immédiatement le dit Honorable Juge *Fletcher*, de ses Fonctions Judiciaires comme Juge Provincial pour le District Inférieur de *Saint François*, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Majesté de donner sa Sanction au Bill passé dans les deux Chambres de la Législature en la présente Session, pour rendre les Juges indépendans, et pour ériger un Tribunal d'Accusations (*Impeachments*), et de là jusqu'à la fin de la prochaine Session du Parlement Provincial, et que dans la dite prochaine Session, cette Chambre demandera la concurrence du Conseil Légitif dans une Adresse pour faire destituer le dit Juge de ses charges ; et que dans le cas où cette concurrence serait refusée, cette Chambre portera et poursuivra jusqu'au Jugement devant le dit Tribunal les Chefs d'Accusation contre le dit Honorable Juge *Fletcher*, conformément à la Loi.

Mr. Gugy moved, seconded by Mr. Peck, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House divided on the Question :

Yea, 10.

Nays, 21.

So it passed in the Negative.

Ordered, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow in the forenoon sitting.

Clergy Land  
Reserves Bill  
read the second  
time;

A Bill to repeal certain parts of an Act passed in the thirty first year of His late Majesty George the Third, chapter thirty one, in so far as the same relates to Reserves of Land for a Protestant Clergy within the Province of Lower Canada, and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

Mr. Panet moved, seconded by Mr. Peck, That the said Bill be engrossed.

Mr. Neilson moved in amendment, seconded by Mr. Fortin, That all the words after "Bill," be struck out, and the following substituted : "be referred to a Committee of seven Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records."

The Question being put on the Motion of amendment, it was agreed to unanimously.

The Question being then put on the main Motion, as amended, it was also agreed to, and

Resolved, Accordingly.

Ordered, That Mr. Panet, Mr. Neilson, Mr. Stuart, Mr. Duval, Mr. Morin, Mr. Peck and Mr. Taylor do compose the said Committee.

Message rela-  
ting to the  
Clergy Re-  
serves and  
Crown Lands  
referred.

Ordered, That the Messages of His Excellency the Governor in Chief, with the Despatches from His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department relating to the Clergy Reserves, and the Crown Lands, be referred to the said Committee.

Public Officers'  
Salaries attach-  
ment Bill, read  
the second time;

referred.

A Bill to make the Salaries and Emoluments of Public Officers liable to attachment at the suit of the Creditors of such Officers, was, according to Order, read a second time.

Resolved, That the said Bill be referred to a Committee of five Members, to report thereon with all convenient speed, with power to send for persons, papers and records.

Ordered, That Mr. Lee, Mr. Quesnel, Mr. Stuart, Mr. Girouard and Mr. Duval do compose the said Committee.

Committee on  
Acadie Elec-  
tion Bill;

reported;

engrossed.

Committee on  
Elementary  
Schools Bill.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada, for the County of Acadie, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Antoine Dorion took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Pierre Antoine Dorion reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the country parts of this Province, being read ;

M. Gugy a proposé, secondé par M. Peck, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 10.

Contre, 21.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Ordonné, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain, dans la Séance de l'après-midi.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la trente-et-unième année du Règne de feu Sa Majesté George Trois, Chapitre trente-et-un, en autant qu'elles ont rapport aux Réserves de Terres pour un Clergé protestant, dans la Province du Bas-Canada, et pour d'autres fins, a été lu une seconde fois.

M. Panet a proposé, secondé par M. Peck, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. Neilson a proposé en amendement, secondé par M. Fortin, Que tous les mots après "Bill," soient retranchés, et les suivants substitués, "soit référé à un Comité de sept Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement, elle a été unanimement adoptée.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, telle qu'amendée, elle a aussi été adoptée, et

Réolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. Panet, M. Neilson, M. Stuart, M. Duval, M. Morin, M. Peck et M. Taylor composent le dit Comité.

Ordonné, Que le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Dépêches du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, relativement aux Réserves du Clergé et Terres de la Couronne, soient référés au dit Comité.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui rend les appointemens des Fonctionnaires Publics susceptibles d'être saisis et arrêtés à la poursuite de leurs Créditeurs, a été lu une seconde fois.

Réolu, Que le dit Bill soit référé à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que M. Lee, M. Quesnel, M. Stuart, M. Girouard et M. Duval composent le dit Comité.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Antoine Dorion a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Pierre Antoine Dorion a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, ayant été lu ;

bill concernant  
les Réserves des  
Terres du Cler-  
gé, lu la seconde  
fois ;

Message relatif  
aux Réserves du  
Clergé et Terres  
de la Couronne,  
référé.

Bill pour pou-  
voir saisir les ap-  
pointemens des  
Fonctionnaires  
Publics, lu la  
seconde fois ;  
référé.

Comité sur le  
Bill relatif aux  
Elections de  
l'Acadie.

Le dit Bill rap-  
porté ;

grossoyé.

Comité sur le  
Bill des Ecoles  
Élémentaires.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.  
Mr. Raymond took the Chair of the Committee.  
Several Members having retired,  
Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Casgrain, Cazeau, Deschamps, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Heriot, Huot, Larue, Létourneau, Morin, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Trudel and Wurtele.

And at eleven o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday 14th February, 1832.—Ten o'clock, A. M.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Report on the  
erection of a  
N. W. wing to  
the Bi-bishop's  
Palace.

Mr. Lagueux, from the Special Committee to whom was referred the Report of the Commissioners appointed under the Act first William the Fourth, chapter seventeen, for the erection of a North West Wing to the Episcopal Palace at Quebec, with an Instruction to the said Committee, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

After a mature consideration of the matter of reference, Your Committee are of opinion that it would be almost useless to occupy themselves with the Report of the Commissioners for the erection of the North Wing to be added to the Parliament House, until they have completed that Building, and expended in doing so, the money placed at their disposal; and with respect to that part of their Report suggesting the necessity of erecting a Hall for the sittings of the House of Assembly, Your Committee, being witnesses of the inconveniences, and even of the dangers to the health of the Members of the House, arising from the antiquity and the bad condition of the present Hall for their sittings, are convinced of the necessity of procuring, with the shortest possible delay, a sufficient and commodious Hall for the sittings of the Members of the House, making a part and an elongation of the Plan of which the Wing in actual progress forms only the first third part; yet, considering the state of the pecuniary means of the Province, this year, Your Committee cannot recommend to Your Honorable House any grant of money whatsoever for the object in question, during the present year, but humbly suggest that the wants in that respect, of both the Houses of the Legislature, imperiously require that Your Honorable House should be occupied on this subject at the commencement of your next Session.

**Ordered**, That the said Report be referred to a Committee of the whole House, on Friday next.

Bonaventure  
Election to be  
taken into con-  
sideration next  
Session.

**Resolved**, That if the proceedings on the Petition of John Robinson Hamilton, Esquire, against the Election of John Gosset, Esquire, one of the Members returned for the County of Bonaventure, are not decided during the present Session, the said proceedings will be again taken up and continued in the next Session.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité.  
Plusieurs Membres s'étant retirés,  
M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Casgrain, Cazeau, Deschamps, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Heriot, Huot, Larue, Létourneau, Morin, Neilson, Noël, Peck, Quesnel, Taylor, Trudel et Wurtele.

Et à onze heures du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Mardi, 14 Février 1832.—Dix heures, A. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à quatre heures, P. M., ce jour.

Ajournement.

Rapport sur  
l'érection d'une  
Aile du côté  
Nord-Ouest du  
Palais Episco-  
pal.

M. Lagueux, du Comité Spécial auquel a été référé le Rapport des Commissaires nommés en vertu de l'Acte première Guillaume Quatre, Chapitre dix-sept, pour l'érection d'une Aile du côté Nord-Ouest du Palais Episcopal, à Québec, avec une Instruction au dit Comité, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Après mûr examen de l'objet en référence, votre Comité est d'opinion qu'il serait à peu-près, inutile de s'occuper du rapport des Commissaires pour la Bâtie de l'Aile Nord ajoutée à la Maison de Parliament jusqu'à ce qu'ils aient complété cette Bâtie et employé pour cette fin la somme placée à leur disposition; et quant à la partie de leur rapport suggérant la nécessité de construire une Salle de Séance pour la Chambre d'Assemblée, Votre Comité, témoin des inconveniens et même des dangers pour la santé des Membres de la Chambre résultant de la vétusté et mauvais état de la Salle actuelle de leur Séance, est convaincu de la nécessité de procurer dans le plus court délai une Salle suffisante et commode pour la Séance des Membres de la Chambre, et formant partie et continuation du Plan, dont l'Aile actuellement en progrès n'est que le premier tiers; mais eu égard à la situation des moyens pécuniaires de la Province cette année, Votre Comité ne peut recommander à Votre Honorable Chambre aucun octroi quelconque pour l'objet en question durant la présente année, mais suggère humblement que les besoins des deux Chambres de la Législature, demandent impérieusement que Votre Honorable Chambre s'occupe de cet objet au commencement de sa prochaine Session.

**Ordonné**, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre Vendredi prochain.

Election de  
Bonaventure à  
être prise en  
considération à  
la prochaine  
Session.

Civil Government Expenses Bill passed.

An engrossed Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Panet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Acadie Election Bill passed.

An engrossed Bill to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada, for the County of Acadie, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass:

*Ordered*, That Mr. Languedoc do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolutions on Message relating to Dépôts of Provisions, &c. reported.

Mr. Antoine Charles Taschereau, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief with the accompanying Documents, relating to the Dépôts of Provisions at Sainte Anne and Pointe des Monts, and the Petition of Martin Legassé, Keeper of the Dépôt at Sainte Anne, and of Robert Noël Lindsay, Keeper of the Light House on Green Island, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to appropriate a certain sum of money to revictual the Dépôt of Provisions at the River Sainte Anne, below Cape Chat, as heretofore authorized by an Act passed in the ninth year of the Reign of George the Fourth, Chapter twenty three, and to establish another Dépôt at the Light House on Pointe des Monts on the River Saint Lawrence.

2. *Resolved*, That a sum, not exceeding Two hundred pounds currency, be appropriated for the purchase of Provisions necessary at the said two Dépôts.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifty pounds currency, be granted to Martin Legassé, as an allowance for having had charge of the Dépôt of Provisions at the River Sainte Anne, during one year after the expiration of the Law.

4. *Resolved*, That a similar sum of Fifty pounds currency, be granted to the Keeper of the said Dépôt, for the present year.

5. *Resolved*, That a sum, not exceeding Fifteen pounds currency, be granted to Robert Noël Lindsay, Keeper of the Light House on Green Island, as a reimbursement of a like sum by him expended in Provisions furnished to Shipwrecked persons, in September last.

Tavern Keepers Regulation Bill reported;

engrossed.

Resolutions on Message relating to Repairs to the Government House at Montreal, reported.

Mr. Archambeault, from the Committee of the whole House on the Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill, which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Mr. Fortin, from the Committee of the whole House on the Report of the Special Committee to whom was referred the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to Repairs to the Government House at Montreal, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That there be granted to His Majesty, a sum, not exceeding Eighteen hundred pounds currency,

Un Bill grossoyé pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Panet porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Languedoc porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. Antoine Charles Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Document qui l'accompagnent, lesquels ont rapport aux Dépôts de Provisions à Sainte Anne et à la Pointe des Monts, et aux Pétitions de Martin Legassé, Gardien du Dépôt à Sainte Anne, et de Robert Noël Lindsay, Gardien du Phare sur l'Ile-Verte, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions, du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédié d'affecter une certaine somme d'argent au ravitaillement du Magasin ou Dépôt de Vivres à la Rivière Sainte Anne, plus bas que le Cap Chat, tel que ci-devant autorisé par un Acte passé dans la neuvième année de George Quatre, Chapitre vingt-trois, et à en former un autre au Phare de la Pointe des Monts, sur le Fleuve Saint Laurent.

2. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas deux cens livres courant, soit affectée pour l'achat des Provisions nécessaires à ces deux Dépôts.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cinquante livres courant, soit affectée pour payer à Martin Legassé, comme allocation pour avoir gardé le Magasin de Vivres à la Rivière Sainte Anne, pendant une année, après l'expiration de la Loi.

4. *Résolu*, Qu'une pareille somme de cinquante livres courant, soit affectée pour payer le Gardien du même Dépôt pour l'année précédente.

5. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas quinze livres courant, soit affectée pour rembourser Robert Noël Lindsay, Gardien du Phare à l'Ile-Verte, de pareille somme par lui dépensée en Provisions fournies à des Naufragés, en Septembre dernier.

M. Archambeault, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

M. Fortin, du Comité de toute la Chambre sur le Rapport du Comité Spécial auquel a été référé le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement aux Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas dix-huit cens livres courant, pour réparer

rency, to repair the Government House at *Montreal*, agreeably to the plan for repairing the same, made by Mr. Clarke, on condition that no part of the said sum shall be expended until sufficient security shall have been given that the said repairs can be made and completed for the said sum.

2. Resolved, That there be granted to His Majesty, a sum, not exceeding Fifteen hundred pounds currency, to furnish the said House with Furniture, on condition that the said Furniture shall not be appropriated to any other use, and shall be and remain the property of the Province.

Ordered, That Mr. Quesnel have leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the purpose of repairing and furnishing the Government House at *Montreal*.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

Ordered, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

Mr. Antoine Charles Taschereau, from the Committee of the whole House on the Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Ordered, That the said Bill, as amended, be engrossed.

A Bill to appropriate certain sums of money for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and of the Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and for other purposes therein mentioned, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and of the Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and for other purposes therein mentioned, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture, was read for the third time.

Resolved, That the Bill do pass.

Ordered, That Mr. Archambeault do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

A Bill to make provision for the appropriation of certain monies arising out of the Estates of the late Order of Jesuits, and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

Ordered, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the country parts of this Province, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr

réparer la Maison du Gouvernement à *Montréal*, conformément au Plan de réparations de M. Clarke, à condition qu'aucune partie de la dite somme ne sera dépensée qu'après que cautions suffisantes auront été données que les dites réparations pourront être faites et complétées pour la susdite somme.

2. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quinze cens livres courant, pour garnir de meubles la dite Maison, à condition que les dits Meubles ne seront appropriés à aucun autre usage, et seront et demeureront la propriété de la Province.

Ordonné. Que M. Quesnel ait la permission d'introduire un Bill pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de faire des réparations, et meubler la Maison du Gouvernement à *Montréal*.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. Antoine Charles Taschereau, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter certaines sommes d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et de l'Hôpital pour les cas de Fièvres à la *Pointe Lévi*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent, pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et de l'Hôpital pour les cas de Fièvres à la *Pointe Lévi*, et pour d'autres fins y mentionnées, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, à l'encouragement de l'Agriculture, a été lu pour la troisième fois.

Résolu, Que le Bill passe.

Ordonné, Que M. Archambeault porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Conformément à l'Ordre, un Bill qui pourvoit à des dispositions à l'effet d'affecter certains Deniers provenant des Biens de l'Ordre des ci-devant Jésuites, et pour d'autres fins, a été lu une seconde fois.

Ordonné, Que le dit Bill soit grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

Bill pour des Réparations à la Maison du Gouvernement à *Montréal*, lu la seconde fois.

grossoyé;

Bill pour des Cours d'Enquêtes de Milice, rapporté.

grossoyé.

Bill pour l'encouragement de l'Agriculture, lu la seconde fois.

grossoyé.

Bill pour affecter les Biens des Jésuites, lu la seconde fois.

grossoyé.

Comité sur le Bill des Ecoles Élémentaires.

M

Mr. Raymond took the Chair of the Committee. Several Members having retired, Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, Deschamps, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Huot, Lagueux, Languedoc, Leslie, Morin, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, Solicitor General, Taylor, Trudel, Wright and Wurtele.

And at Two o'Clock P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday, 14th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at ten o'Clock in the forenoon.

Curés Letters  
on the Fabriques  
to be printed.

**Ordered**, That Two hundred Copies of the Answers of the Curates of this Diocese, to the Circular Letter of the Committee of last Session on the *Fabriques*, be printed for the use of the Members of this House.

Appendix  
(Q. q.)

For the said Answers, see Appendix (Q. q.) at the end of this Volume.

Report on  
Bill to amend  
the Ordinance  
of 1807.

Mr. Morin, from the Special Committee to whom was referred the Bill to amend a certain part of the Ordinance of one thousand six hundred and sixty seven, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

**Ordered**, That the said Bill be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Message from  
His Excellency.

The Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency; which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered; and is as followeth :

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

Tax on Emi-  
grants.

In obedience to the Instructions of His Majesty's Government, received yesterday, the Governor in Chief recommends to the House of Assembly the expediency of imposing a Tax, payable by the Masters of Vessels bringing Emigrants into this Colony from the United Kingdom, for the purpose of creating a Fund for the Medical care of sick Emigrants, and for enabling indigent persons of that description to proceed to the places of their destination.

The Governor in Chief is also directed to recommend that this Tax should not exceed One dollar per head on each Emigrant arriving in the Colony, and that it should be doubled in respect of those who shall have been embarked without the sanction of Government, signified by a Certificate from one of the Officers of Customs at the Port of Clearance.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 14th February, 1832.

Ordered,

14 Février.

A. 1832.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité.  
Plusieurs Membres s'étant retirés,  
M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Cuvillier, Deschamps, Dionne, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Goodhue, Huot, Lagueux, Languedoc, Leslie, Morin, Neilson, Panet, Peck, Proulx, Quesnel, Raymond, le Solliciteur-Général, Taylor, Trudel, Wright et Wurtele.

Et à deux heures, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, saute de Quorum.

Mardi, 14 Février 1832.—Quatre heures, P. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix heures du matin.

Ajournement.

**Ordonné**, Que deux cens Copies des Réponses des Curés de ce Diocèse à la Lettre Circulaire du Comité, siégeant dans la dernière Session sur les Fabriques, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Pour les dites Réponses, voyez Appendice (Q. q.) à la fin de ce Volume.

Appendice  
(Q. q.)

M. Morin, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill qui amende certaine partie de l'Ordonnance de mil-six-cent-soixante-et-sept, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

Rapport sur le  
Bill pour amender  
l'Ordonnance de 1807.

**Ordonné**, Que le dit Bill soit réservé à un Comité de toute la Chambre demain.

L'Honorable M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts; et il est comme suit :

Message de  
Son Excellence.

AYLMER,  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

En obéissance aux instructions du Gouvernement de Sa Majesté, reçues hier, le Gouverneur-en-Chef recommande à la Chambre d'Assemblée, l'expédition d'imposer une taxe payable par les Maîtres de Vaisseaux emmenant des Emigrés du Royaume-Uni dans cette Colonie, pour créer un Fonds pour procurer des soins médicaux aux Emigrés malades, et pour procurer aux pauvres de cette espèce les moyens de se rendre à leur destination.

Taxe sur les  
Emigrés.

Le Gouverneur-en-Chef a aussi instruction de recommander que cette Taxe n'excède pas une Piastre par tête sur chaque Emigré arrivant dans cette Colonie, et qu'elle soit double à l'égard de ceux qui seront embarqués sans la sanction du Gouvernement, signifiée par un Certificat d'un des Officiers des Douanes au port où ils auront été expédiés.

Château Saint Louis,  
Québec, 14 Février 1832.

Ordinance.

2 Will. IV. . 14th February.

The Message  
committed,

considered.

*Ordered*, That the said Message be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Peck took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Peck reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Tavern Keepers  
Regulation Bill  
passed.

An engrossed Bill to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Huot do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Ordered*, Mr. Laterrière have leave to bring in a Bill to appropriate certain sums of money for establishing a Dépôt of Provisions near Cape Chat, for the relief of Shipwrecked Persons, and for other purposes.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time ; and ordered to be read a second time to-morrow in the afternoon Sitting.

An engrossed Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned with respect to the Purchasers of Real Property at Sheriffs' Sales in this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Cape Chat Dé-  
pot Bill read the  
first time ;

Sheriffs' Sales  
Bill passed.

Government  
House (Mon-  
real) Repairs,  
&c. Bill passed.

Address relating  
to the Kennebec  
Road.

An engrossed Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned for the purpose of repairing and furnishing the Government House at Montreal, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Panet do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Mr. Gugy moved to resolve, seconded by Mr. Louis Bourdages, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to order that Locations Tickets for Lots of Land on the Kennebec Road, be given to all persons applying for the same, and desirous of settling on the said Road, in conformity to the Act of the fifth George the Fourth, chapter thirty one.

Mr. Laguerre moved in amendment, seconded by Mr. Archambeault, That all the words after "pleased," be struck out, and the following substituted : "to communicate to this House the reasons which have prevented and delayed the granting of the waste Lands of the Crown on the Kennebec Road, in conformity to the third Clause of the Act of the fifth George the Fourth, chapter thirty one."

The Question being put on the Motion of amendment,

The House divided thereon :

Yea, 10.

Nays, 25.

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the main Motion, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Gugy, Mr. Louis Bourdages, Mr. Panet and Mr. Antoine Charles Taschereau do present

14 Février. A. 1832. 441

*Ordonné*, Que le dit Message soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Peck a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Peck a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

Un Bill grossoyé pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Huot porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

*Ordonné*, Que M. Laterrière ait la permission d'introduire un Bill pour apprécier certaines sommes d'argent, pour établir un Dépôt de Provisions près de Cap-Chat, pour le soulagement des Naufragés, et pour autres fins.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d'être lu une seconde fois demain, dans la Séance de l'après-midi.

Un Bill grossoyé pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, relativement aux Acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de faire des réparations, et meubler la Maison du Gouvernement à Montréal, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Panet porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

M. Gugy a proposé de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Qu'il soit présenté une humble Adressse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence qu'il lui plaise de donner ses ordres pour faire donner des Billets de Locations pour des Lots de Terre sur le Chemin de Kennebec, à tout appliquant qui désirerait aller s'établir sur le dit Chemin, conformément à l'Acte de la cinquième George Quatre, Chapitre trente-et-un.

M. Laguerre a proposé en amendement, secondé par M. Archambeault, Que tous les mots après "plaise" soient retranchés, et les suivants substitués, "informer cette Chambre des raisons qui ont empêché et retardé l'octroi des Terres vacantes de la Couronne sur le Chemin de Kennebec, ainsi qu'il était désiré par la troisième Clause de l'Acte de la cinquième George Quatre, Chapitre trente-et-un."

La Question ayant été mise sur la Motion d'amendement,

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour, 10.

Contre, 25.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

La Question ayant été alors mise sur la Motion principale, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Gugy, M. Louis Bourdages, M. Panet et M. Antoine Charles Taschereau présentent la

Le dit Message  
référé.

Bill pour régler  
les Aubergistes,  
passé.

Bill pour un  
Dépôt à Cap-  
Chat, lu la pre-  
mière fois.

Bill concernant  
les Ventes par  
les Shérifs,  
passé.

Bill pour des ré-  
parations à la  
Maison du Gou-  
vernement à  
Montréal, passé.

Adrème relati-  
vement au Che-  
min de Kenne-  
bec.

the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Committee on Elementary Schools.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of this Province, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Raymond took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Raymond reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House, whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on 3rd and 4th Reports on Education and Schools.

The Order of the day for the House in Committee on the Third and Fourth Reports of the Standing Committee of Education and Schools, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Pierre Antoine Dorion took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Pierre Antoine Dorion reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Sherbrooke Gaol Fund Act.

The Order of the day for the House in Committee for the purpose of considering the expediency of repealing so much of the Act passed in the fourth year of the Reign of His late Majesty George the Fourth, chapter three, intituled, "An Act to authorize the erecting of a Common Gaol in the Inferior District of Saint Francis, and for providing the means of defraying the expenses thereof, and for other purposes," as provides for the raising, levying and collecting the several sums upon process issuing out of the Court of the said Inferior District, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee ;

Mr. Viger took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Deschamps, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Gugy, Huot, Lagueux, Languedoc, Larue, Léturneau, Morin, Peck, Raymond, Taylor, Viger and Wright.

And at half past Ten o'Clock at Night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'Clock, P. M. this day.

14—15 Février. A. 1832.

dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chief.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Raymond a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Raymond a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Troisième et Quatrième Rapports du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Pierre Antoine Dorion a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Pierre Antoine Dorion a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité pour considérer s'il est expédié d'abroger la partie de l'Acte passé dans la quatrième année du Règne de feu Sa Majesté George Quatre, Chapitre trois, intitulé, "Acte pour autoriser l'érection d'une Prison Commune dans le District Inférieur de Saint François, et pour pourvoir aux moyens d'en défrayer les dépenses, et pour d'autres objets," qui pourvoit à la perception, levée et collection des différentes sommes sur ordres émanés de la Cour du dit District Inférieur, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Viger a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur :

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Bureau, Deschamps, Pierre Antoine Dorion, Fortin, Girouard, Goodhue, Gugy, Huot, Lagueux, Languedoc, Larue, Léturneau, Morin, Peck, Raymond, Taylor, Viger et Wright.

Et à dix heures et demie du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Comité sur le Bill des Ecoles Élémentaires.

Comité sur les 3e et 4e Raports sur l'Education et les Ecoles.

Comité sur l'Acte pour un Fonds pour une Prison à Sherbrooke.

Wednesday, 15th February, 1832.—Ten o'Clock, A. M.

Mercredi, 15 Février 1832.—Dix heures, P. M.

**ORDONNÉ**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Quatre heures, P. M., ce jour.

Message

Ajournement.

*Message from  
the Council.*  
A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

*Council have  
agreed to:*  
Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:

*Montreal Har-  
bour Bill.*  
“ An Act to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour of Montreal, and for other purposes.”

*Bill relating to  
Duties on  
certain Articles  
imported by Sea.*  
“ An Act to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported into this Province otherwise than by Land or Inland Navigation.”

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills with amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:

*Religious Con-  
gregations Bill  
with amend-  
ments.*  
“ An Act to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty’s Reign, intituled, “ An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned,” and to make other provisions in lieu thereof.”

“ An Act to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by Joseph Bouchette, Esquire.”

And then he withdrew.

*Bouchette’s  
Maps distribu-  
tion Bill with  
amendments.*  
Mr. Peck, from the Committee of the whole House on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to a Tax on Emigrants, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk’s Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to create a Fund for the Medical care of Sick Emigrants, and for enabling Indigent persons of that description to proceed to the places of their destination.

2. *Resolved*, That a Tax of Five shillings currency, per head, be imposed on each Emigrant arriving in the Colony, and that it should be doubled in respect to those who shall have been embarked without the sanction of Government signified by a Certificate from one of the Officers of the Customs at the Port of Clearance, the said Tax to be paid by the Masters of Vessels bringing Emigrants from the United Kingdom; and that in all cases two children, each under the age of fourteen years, three each under the age of seven years, shall be reckoned as one person, and that all children under the age of twelve months not be reckoned as liable to such Tax.

3. *Resolved*, That the said Tax be imposed upon such Vessels only as shall leave the United Kingdom after the fifteenth April next, and shall continue for two years.

*Ordered*, That Mr. De Witt have leave to bring in a Bill to create a Fund for defraying the expense of providing Medical assistance for Sick Emigrants, and of enabling Indigent Persons of that description to proceed to the place of their destination.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time; and ordered to be read a second time this day in the afternoon Sitting.

*Message du Conseil Législatif, par l’Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie:*

*Le Conseil a  
concouru aux*  
M. l’Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement.

“ Acte pour autoriser les Commissaires nommés sous l’autorité d’un certain Acte y mentionné, à faire l’emprunt d’une somme ultérieure d’argent, pour être employée à l’amélioration et à l’agrandissement du Havre de Montréal, et pour d’autres fins.”

“ Acte pour abroger certains droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac, importé en cette Province, autrement que par Terre ou par la Navigation Intérieure.”

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec des Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l’Assemblée.

“ Acte pour révoquer un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, “ Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées,” et pour faire d’autres dispositions Législatives au lieu d’icelui.”

“ Acte pour pourvoir à la distribution de certains Exemplaires de la Carte Topographique et des Tables Statistiques publiées par Joseph Bouchette, Ecuyer.”

Et ensuite il s’est retiré.

M. Peck, du Comité de toute la Chambre sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement à une Taxe sur les Emigrés, a fait rapport, conformément à l’Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu’il est expédié de créer un Fonds pour le traitement Médical des Emigrés malades et pour mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre aux lieux de leurs destination.

2. *Résolu*, Qu’il soit imposé une taxe de cinq shillings courant par tête sur chaque Emigré arrivant dans la Colonie, et qu’elle soit doublée pour ceux qui seront embarqués sans la Sanction du Gouvernement signifiée par un Certificat d’un des Officiers de la Douane au Port d’où ils partiront, la dite Taxe à être payée par les Maîtres de Vaisseaux amenant tels Emigrés du Royaume-Uni, et que dans tous les cas deux enfans, chacun au-dessous de l’âge de quatorze ans, trois, chacun au-dessous de l’âge de sept ans, ne seront comptés que comme une seule personne, et que les enfans au-dessous de douze mois ne seront point comptés comme sujet à la Taxe.

3. *Résolu*, Que la dite Taxe ne soit imposée que sur les Vaisseaux qui partiront du Royaume-Uni après le quinze Avril prochain, et qu’elle continuera deux années.

*Ordonné*, Que M. De Witt ait la permission d’introduire un Bill pour créer un Fonds pour subvenir aux dépenses du traitement Médical et des soins pour les Emigrés malades, et pour mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre aux lieux de leur destination.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois, et ordonné d’être lu une seconde fois ce jour, dans la Séance de l’après-midi.

*Message du  
Conseil.*

*Le Conseil a  
concouru aux*

*Hill concernant  
le Havre de  
Montréal;*

*Bill relatif aux  
droits sur cer-  
taines articles im-  
portés par mer;*

*Bill en faveur  
des Congrégations  
Religieuses, avec des  
amendemens;*

*Bill pour la dis-  
tribution des  
Cartes de nou-  
chette, avec des  
amendemens.*

*Resolutions sur  
le Message rela-  
tif à une Taxe  
sur les Emigrés,  
rapportées.*

*Bill pour une  
Taxe sur les  
Emigrés, lu la  
première fois.*

Elementary Schools Bill reported;

engrossed.

Mr. Raymond, from the Committee of the whole House on the Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of this Province, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

Mr. Neilson moved, seconded by Mr. Larue, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The House divided on the Question:

Yeas, 29.

Nays, 2.

So it was carried in the Affirmative, and Ordered, Accordingly.

Resolutions on  
3rd and 4th  
Reports on  
Education and  
Schools reported.

Mr. Pierre Antoine Dorion, from the Committee of the whole House on the Third and Fourth Reports of the Standing Committee of Education and Schools, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. Resolved, That a sum, not exceeding Nine hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for Salaries of School Masters under the Royal Institution, out of Quebec, Montreal and Three Rivers, not reported against by the School Visitors, from the first of October one thousand eight hundred and thirty one to the fifteenth May one thousand eight hundred and thirty two.

2. Resolved, That a sum, not exceeding One hundred and eleven pounds two shillings and two pence currency, be granted to His Majesty, for the Master of the National School at Montreal.

3. Resolved, That a sum, not exceeding Forty five pounds currency, be granted to His Majesty, for the Salary of the Teacher at Three Rivers.

4. Resolved, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the Secretary of the Board of the Royal Institution.

5. Resolved, That a sum, not exceeding Two hundred and twenty five pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid to Commissioners, and applied for the Board of Pupils to be instructed gratuitously at the Deaf and Dumb Institution kept by Mr. Ronald Macdonald, not exceeding ten in number, at the rate of Twenty two pounds ten shillings each.

6. Resolved, That a sum, not exceeding Twenty five pounds currency, be granted to His Majesty, to be applied by the said Commissioners for necessary articles for the School.

7. Resolved, That a sum, not exceeding Seventy two pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid by the said Commissioners for the current year's rent of the Building in which the Institution is now kept.

8. Resolved, That a sum, not exceeding Seventy two pounds currency, be granted to His Majesty, to be paid by the said Commissioners for the rent of a suitable Building for the ensuing year.

9. Resolved, That a sum, not exceeding Three hundred pounds currency, be granted to His Majesty, for the compensation of the Instructor of the Deaf and Dumb.

Resolutions on  
Petitions for  
subdivision of  
Counties, and  
Census Returns  
reported.

The Order of the day for the House in Committee on the Report of the Special Committee to whom were referred the Petition of the Inhabitants of the Townships of Grenville and its augmentation, Chatham and Wentworth, and divers other Petitions, praying for Subdivisions of Counties; and, also, the Message of His Excellency the Governor in Chief, received the thirteenth

M. Raymond, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, a fait rapport conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

M. Neilson a proposé, secondé par M. Larue, Que grossoyé. le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 29.

Contre, 2.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Ordonné, En conséquence.

M. Pierre Antoine Dorion, du Comité de toute la Chambre sur les Troisième et Quatrième Rapports du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté une somme n'excédant pas neuf cens livres courant, pour payer les Salaires des Maîtres d'Ecole sous l'Institution Royale, qui sont hors des Villes de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, et contre lesquels il n'aura point été fait de rapport par les Visiteurs d'Ecole, depuis le premier Octobre mil-huit-cent-trente-et-un, jusqu'au quinze Mai mil-huit-cent-trente-deux.

2. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent onze livres deux schelings et deux deniers courant, pour le Maître de l'Ecole Nationale à Montréal.

3. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas quarante-cinq livres courant, pour le Salaire du Maître d'Ecole aux Trois-Rivières.

4. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas cent livres courant, pour le Secrétaire du Bureau de l'Institution Royale.

5. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas deux cent vingt-cinq livres courant, pour être payée aux Commissaires, et être employée pour le Bureau des Élèves instruits gratuitement à l'Institution des Sourds-Muets, tenue par M. Ronald Macdonald, dont le nombre n'excèdera pas dix, à raison de vingt-deux livres dix schelings chacun.

6. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas vingt-cinq livres courant, pour être employée par les dits Commissaires à procurer les articles nécessaires à la dite Ecole.

7. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres courant, aux dits Commissaires pour l'année courante du loyer de la Bâtisse dans laquelle la dite Institution est maintenant tenue.

8. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas soixante-et-douze livres courant, aux dits Commissaires, pour le loyer d'une Maison convenable pour l'année courante.

9. Résolu, Qu'il soit accordé à Sa Majesté, une somme n'excédant pas trois cens livres courant, pour compensation pour l'Institution des Sourds-Muets.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référées la Pétition des Habitans des Townships de Grenville, et son augmentation, Chatham et Wentworth, et diverses autres Pétitions, demandant des subdivisions de Comtés, et aussi le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, reçu le trentième Novembre dernier,

Rapport sur  
les Ecoles  
Élémentaires,  
rapporté;

Résolutions sur  
les 3e et 4e Rap-  
ports sur l'Édu-  
cation et les  
Ecoles, rap-  
portées.

Résolutions sur  
des Pétitions  
pour division de  
Comtés, et sur  
les Retours de  
la Population,  
rapportées.

tieth of November last, with the Returns of the Population of the Province, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Dionne reported that the Committee had come to several Resolutions, which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That by the Returns of the Census, the County of *Mégantic* is entitled to send one Representative to the Assembly of this Province, under the second Section of the Act ninth *George the Fourth*, chapter seventy three.

2. *Resolved*, That the Counties of *Gaspé*, *Shefford* and *Ottawa* are each, according to the said Returns, and the same Clause of the said Act, entitled to one additional Member.

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to issue Writs for the Election of one Member for the County of *Mégantic*, and one additional Member for each of the Counties of *Gaspé*, *Ottawa* and *Shefford*, it appearing to this House that the said Counties are entitled thereto, according to the Returns of the Census made under the authority of the Act passed at the last Session of the Provincial Parliament for taking the Census of the Province, and the provisions of Law.

*Ordered*, That M. Neilson, Mr. Casgrain, Mr. Wright and Mr. Peck do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Roads and Public Improvements, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Taylor took the Chair of the Committee ; Several Members having retired,

Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs. *Louis Bourdages*, *Casgrain*, *Clouet*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Gugy*, *Lagueux*, *Larue*, *Leslie*, *Panet*, *Quesnel*, Solicitor General, *Antoine Charles Taschereau*, *Taylor*, *Trudel*, *Wright* and *Young*.

And at two o'clock P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Wednesday, 15th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.

Answer to an Address.

**M**r. Gugy, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address, of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, praying that His Excellency will be pleased to order that Location Tickets for Lots of Land on the *Kennebec* Road, be given to all persons applying for the same and desirous of settling on the said Road, in conformity to the Act of the fifth *George the Fourth*, Chapter thirty one, had been presented to His Excellency, and that he had been pleased to give the following answer :

Gentlemen,

nier, avec les Retours de la Population de la Province, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Que par les Retours du Recensement, le Comté de *Mégantic* a droit d'envoyer un Représentant à l'Assemblée de cette Province, d'après la deuxième Clause de l'Acte de la neuvième *George Quatre*, Chapitre soixante-et-treize.

2. *Résolu*, Que les Comtés de *Gaspé*, *Shefford* et des *Outaouais* ont droit, d'après les dits Retours, et d'après la même Clause du dit Acte, à un Membre additionnel chacun.

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il lui plaise d'émaner des *Writs* pour l'Election d'un Membre pour le Comté de *Mégantic*, et pour un Membre additionnel pour chacun des Comtés de *Gaspé*, des *Outaouais* et *Shefford*, vu qu'il appartient à cette Chambre, que les Comtés susdits ont obtenu ce droit, d'après les Retours du Recensement qui a été fait sous l'autorité de l'Acte passé dans la Session dernière du Parlement Provincial, pour prendre le Recensement de la Province, et d'après les dispositions de la Loi.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Casgrain, M. Wright et M. Peck présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Taylor a pris la Chaire du Comité ;

Plusieurs Membres s'étant retirés,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Louis Bourdages*, *Casgrain*, *Clouet*, *Deschamps*, *Dessaulles*, *De Witt*, *Pierre Antoine Dorion*, *Fortin*, *Gugy*, *Lagueux*, *Larue*, *Leslie*, *Panet*, *Quesnel*, le Solliciteur-Général, *Antoine Charles Taschereau*, *Taylor*, *Trudel*, *Wright* et *Young*.

Et à Deux Heures, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute Quorum.

Adresse pour des Writs pour des Membres additionnels.

Comité sur le 2d. Rapport sur les améliorations publiques et les Chemins.

Réponse à une Adresse.

Mercredi, 15 Février 1832.—Quatre Heures, P. M.

**M**r. Gugy, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressé d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence qu'il lui plaise de donner ses ordres pour faire donner des Billets de Location pour des Lots de terre sur le Chemin de *Kennebec*, à tout appliquant qui désirerait aller s'établir sur le dit Chemin, conformément à l'Acte de la cinquième *George Quatre*, Chapitre trente-et-un, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner la réponse suivante :

Messieurs,

Gentlemen,

In answer to this Address, I request that you will inform the House of Assembly, that applications for Lots of waste Land on the line of the *Kennebec* Road, shall be duly attended to in conformity to the provisions of the Act of the fifth *George the Fourth*, Chapter thirty one, referred to in this Address.

Castle of *Saint Lewis*.

Quebec, 15th February, 1832.

Adjournment.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

Statements of  
Fines levied by  
Justices of the  
Peace from  
1824 to 1831,  
presented.

The Honorable Mr. *Panet*, a Member of the Executive Council, laid before the House, by order of His Excellency the Governor in Chief, Statements of the Fines levied by the Justices of the Peace in this Province, from the year one thousand eight hundred and twenty four, to the first of September last, for which they have not accounted, with the reasons for which they have not conformed themselves to the Act of the Fourth, *George the Fourth*, Chapter nineteen, in this respect, in compliance with an Address of this House of the ninth ultimo.

Appendix  
(R. n.)

For the said Statements, see Appendix (R. n.) at the end of this volume.

Council's  
Amendments  
to Bouchette's  
Maps Distribu-  
tion Bill consid-  
ered, and  
agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by Joseph Bouchette, Esquire," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth :  
*Press 1. Line 24.*—After "*Henry*," insert "one other Copy in the Committee Room of the Executive Council."

*36.*—After "*Montreal*," insert "one other Copy in the Library of the Mechanics Institute at *Quebec*; one other Copy in the Library of the Mechanics Institute at *Montreal*; one other Copy in the Exchange Reading Room at *Quebec*; one other Copy in the News Room at *Montreal*; one other Copy in the Office of the Emigrant Society at *Quebec*, and one other Copy in the Office of the Emigrant Society at *Montreal*."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. *Taylor* do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Militia Courts  
of Enquiry  
Bill passed.

An engrossed Bill to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *Panet* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Jesuits Estates  
appropriation  
Bill passed.

An engrossed Bill to make provision for the appropriation of certain Monies arising out of the Estates of the

Messieurs,

En réponse à cette Adressse, je vous prie de vouloir informer la Chambre d'Assemblée, que les demandes pour des Lots de Terres incultes sur la ligne du Chemin de *Kennebec*, seront dûment accueillies, en conformité aux Provisions de l'Acte de la cinquième *George Quatre*, Chapitre trente-et-un, mentionné dans cette Adressse.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 15 Février 1832.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain, à dix Heures du matin.

Ajournement.

L'Honorable M. *Panet*, Membre du Conseil Exécutif, a mis devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, des Etats des Amendes prélevées par les Juges de Paix de la Province, depuis l'année mil-huit-cent-vingt-quatre, jusqu'au premier Septembre dernier, dont ils n'ont pas rendu compte, avec leurs raisons, pourquoi ils ne se sont pas conformés à l'Acte de la quatrième *George Quatre*, Chapitre dix-neuf, à cet égard, en conformité à une Adressse de cette Chambre du neuvième du mois dernier.

Etats des  
Amendes levées  
par les Juges  
de Paix, depuis  
1824 jusqu'à  
1831.

Pour les dits Etats, voyez Appendix (R. n.) à la fin de ce volume.

Appendice  
(R. n.)

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour pourvoir à la distribution de certains Exemplaires de la Carte Topographique et des Tables statistiques publiées par Joseph Bouchette, Ecuyer," soient maintenant pris en considération.

Amendemens  
du Conseil au  
Bill pour la  
distribution des  
Cartes de  
Bouchette,  
considérés et  
adoptés.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus comme suit :

*Feuille 1ère. Ligne 29c.*—Après "*Henry*," insérez "un autre Exemplaire dans la Chambre du Comité du Conseil Exécutif."

*47e.*—Après "*Montréal*," insérez "un autre Exemplaire dans la Bibliothèque de l'Institut des Mécaniques à Québec; un autre Exemplaire dans la Bibliothèque de l'Institut des Mécaniques à Montréal; un autre Exemplaire dans la Chambre de Lecture de l'Echange à Québec; un autre Exemplaire dans la Chambre des Papiers nouvelles à Montréal; un autre Exemplaire dans le Bureau de la Société des Emigrés à Québec, et un autre Exemplaire dans le Bureau de la Société des Emigrés à Montréal."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. *Taylor* reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

Un Bill grossoyé pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour des  
Cours d'En-  
quêtes de Mi-  
lieu, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *Panet* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé qui pourvoit à des dispositions à l'effet d'affecter certains Deniers provenant des Biens de

Bill pour affecter les Biens des Jésuites, passé.

the late Order of Jesuits, and for other purposes, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Coprights Bill passed. An engrossed Bill for the protection of Copyrights, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Morin do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Report on Bill relating to Commissions of Practitioners in the Law. Mr. Gugy, from the Special Committee to whom was referred the Bill to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Casgrain took the Chair of the Committee; and after some time spent therein.

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Casgrain reported that the Committee had gone through the Bill, and had made an amendment thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Council's Amendments to Religious Congregations, etc., considered, and agreed to. *Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council, to the Bill, intituled, "An Act to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth : *Press 2. Line. 30.—After "within," insert "the limits."*

*42.—After "passed," insert the following Proviso marked A :*

(A.)

"Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that nothing in this Act contained shall extend or be construed to extend to any Parish, Mission or Congregation of the Established Church of England in this Province."

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Amendments.

And the first of the said Amendments being again read, and the Question of concurrence being put thereon, it was agreed to unanimously.

The second of the said Amendments being again read, and the Question of concurrence being put thereon,

The House divided :

Years, 26.

Nays, 10.

So it was carried in the Affirmative, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Legislative Council in the said Amendments.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Resolved*,

de l'Ordre des ci-devant Jésuites, et pour d'autres fins, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour protéger la Propriété littéraire, a été lu pour la troisième fois.

Bill pour protéger la Propriété littéraire, passé.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Morin porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

M. Gugy, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées pour pouvoir exercer la pratique de la Loi, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient maintenant résérés à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Casgrain a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Casgrain a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait un amendement, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de le recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour révoquer un Acte passé dans la dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, Acte pour le secours de certaines Congrégations religieuses y mentionnées, et pour faire d'autres dispositions législatives au lieu d'icelui," soit maintenant pris en considération.

Amendement du Conseil au Bill en faveur des Congrégations religieuses, considéré et adopté.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu comme suit :

*Feuille 3e. Ligne 7e.—Après "passé," insérez le Proviso suivant, marqué A.*

(A.)

"Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que rien de ce qui est contenu dans cet Acte ne s'é-tendra ou ne sera entendu s'é-tendre à aucune Paroisse, Mission ou Congrégation de l'Eglise d'Angleterre établie en cette Province."

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant mise sur le dit Amendement.

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelui ;

La Chambre s'est divisée :

Pour, 26.

Contre, 10.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Légitif dans le dit Amendement.

*Ordonné*, Que M. Neilson reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

*Résolu*,

Resolutions relating to the Hon. D. B. Viger.

*Resolved*, That in the event of the Bill sent up by the House to the Legislative Council, on the twenty-fourth January last, appointing the Honorable *Denis Benjamin Viger*, Agent for the Province, not becoming a Law, it is expedient that the said *Denis Benjamin Viger*, now in *England*, continue therein for the present year, to represent to His Majesty's Government, the interests and sentiments of the Inhabitants of this Province, and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of Parliament.

*Resolved*, That it is expedient that the necessary and unavoidable Disbursements of the said *Denis Benjamin Viger*, for the purposes aforesaid, not exceeding Fifteen hundred pounds, be advanced and paid him, or his order, by the Clerk of this House, out of the Contingent Fund thereof, till such time as the said Disbursements can otherwise be provided for.

Cape Chat Dépôt Bill read the second time;

engrossed.

Emigrants Tax Bill read the second time;

committed;

considered.

A Bill to appropriate certain sums of money for establishing a Depôt of Provisions near *Cape Chat*, for the relief of Shipwrecked persons, and for other purposes, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

A Bill to create a Fund for defraying the expenses of providing Medical assistance for sick Emigrants, and of enabling Indigent Persons of that description to proceed to the place of their destination, was, according to Order, read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Laterrière* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Laterrière* reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which he was directed to report to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Fourth Report on Accounts.

The Order of the day for the House in Committee on the Fourth Report of the Standing Committee of Public Accounts, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Wurtele* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Wurtele* reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Second Report on Roads and Public Improvements.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Roads and Public Improvements, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Taylor* took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Taylor* reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again to-morrow.

Résumé, Que dans le cas où le Bill envoyé par cette Chambre au Conseil Législatif, le vingt-quatrième Janvier dernier, nommant l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, comme Agent pour la Province, ne deviendrait pas une Loi, il est expédié que le dit *Denis Benjamin Viger*, maintenant en *Angleterre*, y continue, pour la présente année, de représenter au Gouvernement de Sa Majesté les intérêts et les sentimens des Habitans de cette Province, et de soutenir les Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement.

Résumé, Qu'il est expédié que les Déboursés nécessaires et indispensables du dit *Denis Benjamin Viger*, pour les fins susdites, jusqu'à une somme n'excédant pas mille cinq cens livres courant, lui soient payés et avancés, ou à son ordre, par le Greffier de cette Chambre, à même les Fonds des Contingens d'icelle, et ce jusqu'à ce qu'il ait été autrement pourvu à l'égard de ces Déboursés.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour apprécier certaines sommes d'argent, pour établir un Dépôt de Provisions près de *Cap Chat*, pour le soulagement des Naufragés et pour autres fins, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Conformément à l'Ordre, un Bill pour créer un Fonds pour subvenir aux dépenses du traitement médical et des soins pour les Emigrés malades, et pour mettre les Personnes indigentes de cette description en état de se rendre aux lieux de leur destination, a été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Laterrière* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Laterrière* a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, dont il avait ordre de faire rapport à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Quatrième Rapport du Comité permanent des Comptes Publics, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Wurtele* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Wurtele* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de les recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Taylor* a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Taylor* a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau demain.

Résumé, relative à l'Honorable D. B. Viger.

Committee on the Costs of the contested Elections of Kamouraska and Rimouski;

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom was referred, the Taxation of the Accounts of costs and disbursements relating to the contestation of the Elections for the Counties of *Kamouraska* and *Rimouski*, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. *Fortin* took the Chair of the Committee; and after some time spent therin,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. *Fortin* reported that the Committee had come to several Resolutions; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That the sum of One hundred and fifty eight pounds eighteen shillings and eight pence currency be, allowed to the sitting Members for Costs of the Contestation of the last Election for *Kamouraska*.

2. *Resolved*, That the sum of One hundred and eighty four pounds eighteen shillings and three pence currency, be allowed to the Petitioners for Costs by them incurred in the Contestation of the Election of Messieurs *Dumais* and *Corneau*.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs *Archambeault*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Deschamps*, *De Witt*, *Fortin*, *Girouard*, *Gugy*, *Huot*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Létourneau*, *Méthot*, *Morin*, *Noël*, *Peck*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Trudel*, *Viger*, and *Young*.

And at three quarters past nine o'clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Adjournment.

Thursday, 16th February, 1832.—Ten o'clock, A. M.

**O**RDRED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow at ten o'clock in the forenoon.

Missiskoui Contested Election to be considered next Session.

*Resolved*, That if the Contestation of the Election of *Ralph Taylor*, Esquire, the sitting Member for the County of *Missiskoui*, is not decided during the present Session, it will be again taken up and continued in the next Session.

Royal Institution Bill read twice;

*Ordered*, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to make provision for the support of the Royal Institution for the advancement of Learning.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Deaf and Dumb Institution Bill read twice;

*Ordered*, That Mr. *Neilson* have leave to bring in a Bill to make temporary provision for the Instruction of the Deaf and Dumb, and for other purposes relating to the same object.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

*Resolved*,

engrossed.

VOL.—41.

Comité sur les frais, des Élections contestées de Kamouraska et Rimouski.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Rapports du Comité Spécial auquel a été référée la Taxation des Comptes de frais et déboursés, relativement à la Contestation des Elections pour les Comtés de *Kamouraska* et *Rimouski*, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. *Fortin* a pris la Chambre du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. *Fortin* a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit:

1. *Résolu*, Que la somme de cent cinquante-huit livres dix-huit schelings et huit deniers courant, soit allouée aux Membres siégeans pour frais de la Contestation de la dernière Election de *Kamouraska*.

2. *Résolu*, Que la somme de cent quatre-vingt-quatre livres dix-huit schelings et trois deniers courant, soit allouée aux Pétitionnaires pour frais par eux encourus dans la Contestation de l'Election de Messieurs *Dumais* et *Corneau*.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Archambeault*, *Louis Bourdages*, *Bureau*, *Cazeau*, *Deschamps*, *De Witt*, *Fortin*, *Girouard*, *Gugy*, *Huot*, *Lagueux*, *Languedoc*, *Larue*, *Létourneau*, *Méthot*, *Morin*, *Noël*, *Peck*, *Quesnel*, *Quirouet*, *Raymond*, *Trudel*, *Viger* et *Young*.

Et à neufheures trois quarts du Soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum.

Adjournement.

Jeudi, 16 Février 1832.—Dix heures, A. M.

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à demain, à dix heures du matin.

L'Election contestée de Missiskoui, à être considérée à la prochaine Session.

*Résolu*, Que si la Contestation de l'Election de *Ralph Taylor*, Ecuyer, Membre siégeant pour le Comté de *Missiskoui*, n'est point terminée dans la présente Session, elle sera reprise et continuée à la prochaine Session.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir au maintien de l'Institution Royale, pour l'avancement des Sciences.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Bill en faveur de l'Institution Royale, lu deux fois.

Bill pour pourvoir à l'instruction des Sourds-Muets, lu deux fois.

*Ordonné*, Que M. *Neilson* ait la permission d'introduire un Bill pour pourvoir temporairement à l'Instruction des Sourds-Muets, et pour autres fins relatives au dit objet.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

*Résolu*,

*Address for information respecting the Bills reserved at the close of the last Session.*

*Resolved*, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to communicate to this House, any information which he may have received from His Majesty's Government subsequently to the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, of the seventh of July last, communicated to this House by Message of the eighteenth November last, relating to the Bills reserved at the close of last Session of the Provincial Parliament, for the incorporation of the Cities of *Québec* and *Montreal*, and for ascertaining, establishing and confirming the Parochial sub-divisions of various parts of this Province. That he would also communicate to this House any information which he may have received relative to the determination of His Majesty's Government, on the Bill for conferring upon certain Inhabitants of this Province, the Civil and Political rights of natural born British Subjects; the Bill for the relief of a certain Religious Congregation at *Montreal*; the Bill to incorporate the Minister and Trustees of *Saint John's Church* at *Québec*, and the Bill in favour of persons professing the Jewish Religion in this Province, all of which were reserved by His Excellency for the signification of His Majesty's pleasure thereon, at the close of the last Session of the Provincial Parliament.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Louis Bourdages, Mr. Leslie, and Mr. Wright do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

*Motion for an Address relating to the Canada Tenures Repeal Bill;*

Mr. Neilson, moved to resolve, seconded by Mr. Louis Bourdages, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, with a Copy of the Resolutions of this House, of the twenty eighth January last, upon which the Bill passed by this House for the repeal of the Clauses of the Acts passed in the Parliament of the United Kingdom, authorizing the Commutation of Lands held *en Fief et Seigneurie* into Free and Common Soccage, was founded, praying that His Excellency would be pleased to take the same into favorable consideration, and that till such repeal is effected, he would be pleased to give directions to the Law Officers of the Crown to support in all cases where a Commutation of Tenure of *Seigneurie* is prayed for, the right of all His Majesty's Subjects in this Province to obtain Concessions of Waste Lands in the Seigniories at the accustomed rates and dues on condition of actual settlement, and oppose under the first and seventh Clauses of the Act sixth, *George the Fourth*, chapter fifty nine, the making any fresh grant of such Lands until the said rights be maintained and reserved, and that without such condition no fresh grants of such Waste Lands be made.

*Deferred.*

*Ordered*, That the consideration of the said Motion be postponed till to-morrow:

*The Council have agreed to:*

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment:

"An Act to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, to establish Circuits therein, and extend the benefits of Trial by Jury to the said Inferior District."

"An Act to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors and the admeasurement of Lands."

*Bill relating to Appeals from the Court at St. Francis.*

*Land Surveyors Bill.*

"An

*Réolu*, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il lui plaise de communiquer à cette Chambre, les informations qu'il peut avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté, subséquemment à la Dépêche du Principale Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département Colonial, en date du septième Juillet dernier, communiquée à cette Chambre par le Message du dix-huitième Novembre dernier, relativement aux Bills réservés à la clôture de la dernière Session du Parlement Provincial, pour l'incorporation des Cités de *Québec* et de *Montréal*, et pour constater, établir et confirmer les subdivisions Paroissiales de diverses parties de cette Province, et de communiquer aussi à cette Chambre, toute information qu'il peut avoir reçue relativement à la détermination du Gouvernement de Sa Majesté sur le Bill pour conférer à certains Habitans de cette Province les Droits Civils et Politiques des Sujets naturels Anglais ; sur le Bill pour le soulagement d'une certaine Congrégation Religieuse à *Montréal*, sur le Bill pour incorporer le Ministre et les Syndics de l'Eglise *Saint Jean à Québec*, et le Bill en faveur des personnes qui professent le Judaïsme en cette Province, tous lesquels furent réservés par Son Excellence pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux, à la clôture de la dernière Session du Parlement Provincial.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Louis Bourdages, M. Leslie et M. Wright présentent la dite Adressse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

M. Neilson propose de résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec une Copie des Résolutions de cette Chambre, du vingt-huitième Janvier dernier, sur lesquelles est fondé le Bill passé par cette Chambre pour révoquer les Clauses de l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni, autorisant le changement de la tenure des Terres tenues en Fief et Seigneurie en celle de Franc et Commun Soccage; demandant qu'il plaise à Son Excellence de les prendre en sa considération favorable, et que jusqu'à ce que telle révocation ait lieu, elle enjoigne aux Officiers de la Couronne de maintenir, dans tous les cas où il sera demandé un changement de la tenure Seigneuriale, le droit de tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province, d'obtenir des Concessions de Terres incultes en Seigneurie aux redevances accoutumées, à condition de les établir, et de s'opposer, sous l'autorité de la première et de la septième Clauses de l'Acte sixième *George Quatre*, Chapitre cinquante-neuf, à ce qu'il soit fait de nouvelles Concessions de telles Terres sans que les dits Droits y soient réservés et maintenus, et que, sans cette condition, il ne soit fait aucune nouvelle Concession de telles terres incultes.

*Ordonné*, Que la considération de la dite Motion soit remise à demain.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement.

"Acte pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, pour y établir des Cours de Circuit, et pour étendre au dit District les avantages du Procès par Jury."

"Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée, et pour pourvoir à de plus amples règlements concernant les Arpenteurs et la Mesure des Terres."

"Acte

*Adresse pour une information relativement aux Bills réservés à la clôture de la dernière Session.*

*Motion pour une Adressse concernant le Bill pour révoquer les Actes des Tenures du Canada.*

*Message du Conseil Législatif.*

*Le Conseil a concouru aux*

*Bill relatif aux Appels de la Cour de Saint François.*

*Bill concernant les Arpenteurs.*

Census Commissioners re-  
lief Bill.

"An Act for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province."

Bill pour le secours des Commissaires du Recensement.

Lachine Canal Bill.

"An Act to revive and amend, and to continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Lachine Canal."

Bill du Canal de Lachine.

Education Bill.

"An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the encouragement of Education in this Province."

Bill en faveur de l'Education.

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills, with several amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly:

Provincial Statutes Bill with amendments.

"An Act to provide for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes now in force."

Bill concernant les Statuts Provinciaux avec des amendements.

J. Labrie's History of Canada Bill with amendments.

"An Act to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of Canada, by the late Jacques Labrie, Esquire."

Bill relatif à l'Histoire du Canada, par feu Jacques Labrie avec des amendements.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Wednesday, 15th February, 1832.

The Council request Documents on Government House (Montreal) Repairs, &c. Bill.

*Ordered*, That a Message be sent to the Assembly by one of the Masters in Chancery, to request that the Documents upon which is founded the Bill, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the purpose of repairing and furnishing the Government House at Montreal," be communicated to this House.

Le Conseil demande les Documents sur le Bill pour des Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal.

And then he withdrew.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

*Resolved*, That the following humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief:

Address to His Excellency respecting the Bill relating to the Duties on certain Articles imported by Sea.

To His Excellency, the Right Honorable Matthew Lord Aylmer, Knight Commander of the most Honorable Military Order of the Bath, Captain General and Governor in Chief in and over the Provinces of Lower Canada, Upper Canada, Nova Scotia, New Brunswick and their several Dependencies, Vice Admiral of and in the same, and Commander of all His Majesty's Forces in the said Provinces, and their Dependencies, and in the Islands of Newfoundland, Prince Edward, Cape Breton, Bermuda, &c. &c. &c.

Adresse à Son Excellence, à l'égard du Bill relatif aux Droits sur certains articles importés par Mer.

May it please Your Excellency.

We, His Majesty's most dutiful and loyal Subjects, the and Assembly of Lower Canada, in Provincial Parliament assembled most humbly beg leave to represent to Your Excellency:

That we have during the present Session, passed a Bill, intituled, "An Act to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported into this Province otherwise than by Land or Inland Navigation."

And whereas, by a certain Act of the Imperial Parliament of the United Kingdom, passed in the third year of the Reign of His late Majesty, intituled, "An Act to regulate the Trade of the Provinces of Lower

"Acte pour indemniser les Commissaires qui ont procédé au Recensement de la Province."

Bill pour le secours des Commissaires du Recensement.

"Acte pour remettre en force et amender et continuer, pour un tems limité, deux certians Actes y mentionnés, relativement au Canal de Lachine."

Bill du Canal de Lachine.

"Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'encouragement de l'Education en cette Province."

Bill en faveur de l'Education.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

"Acte pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux maintenant en force de Loi."

Bill concernant les Statuts Provinciaux avec des amendements.

"Acte pour autoriser l'Achat d'un certain nombre de Copies de l'Histoire du Canada, par feu Jacques Labrie, Ecuyer."

Bill relatif à l'Histoire du Canada, par Jacques Labrie avec des amendements.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Mercredi, 15 Février 1832.

*Ordonné*, Qu'un Message soit envoyé à l'Assemblée, par l'un des Maîtres en Chancellerie, pour demander que les Documens d'après lesquels cette Chambre a procédé sur le Bill, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de faire des réparations et meubler la Maison du Gouvernement à Montréal," soient communiqués à cette Chambre.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur que cette Chambre enverra une réponse par Message.

*Résolu*, Que l'humble Adressa suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

A Son Excellence le Très-Honorable Matthew Lord Aylmer, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre Militaire du Bain, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans les Provinces du Bas-Canada, Haut-Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et leurs différentes Dépendances, Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de toutes les Forces de Sa Majesté dans les dites Provinces, et leurs Dépendances, et dans les Iles de Terreneuve, du Prince Edouard, du Cap Breton, de la Bermude, etc., etc., etc.

Adresse à Son Excellence, à l'égard du Bill relatif aux Droits sur certains articles importés par Mer.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, Fidèles et Loyaux Sujets de Sa Majesté, le et l'Assemblée du Bas-Canada, assemblés en Parlement Provincial, demandons très-humblement à représenter à Votre Excellence :

Que nous avons, pendant la présente Session, passé un Bill, intitulé, "Acte pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac, importés en cette Province, autrement que par Terre ou par la Navigation intérieure."

Et attendu que par un Acte du Parlement du Royaume-Uni, passé dans la troisième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour régler le Commerce des Provinces du Bas et du Haut-Canada, et pour

*Lower* and *Upper Canada*, and for other purposes "relating to the said Provinces," it is provided that every Bill of like nature, with that so passed as aforesaid, shall before it be sanctioned by His Majesty, be laid before the two Houses of the Imperial Parliament; and that a Copy thereof shall be transmitted to the Governor, Lieutenant Governor, or Person administering the Government of *Upper Canada*.

We therefore humbly pray that Your Excellency will be pleased to transmit the said Bill to His Majesty's Government, in order that it may be so laid before the two Houses of the Imperial Parliament, and that Your Excellency may be further pleased to transmit a Copy thereof to the Governor, Lieutenant Governor, or Person administering the Government of the Province of *Upper Canada*, according to the requirements of the said Act.

to be engrossed;

to be communicated to the Council.

Report on Public Officers' Salaries Attachment Bill.

*Ordered*, That the said Address be engrossed.

*Ordered*, That Mr. Speaker do sign the said Address on the behalf of this House.

*Ordered*, That the said Address be carried by Message to the Legislative Council, to desire their concurrence to the same, and that it be signed on their behalf.

*Ordered*, That Mr. Leslie do carry the said Message to the Legislative Council.

Mr. Lee, from the Special Committee to whom was referred the Bill to make the Salaries and Emoluments of Public Officers liable to attachment at the suit of the Creditors of such Officers, reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill and Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Memorials of the Attorney General, and Honble. D. B. Viger's Answer to be printed.

Committee on the Accusations against the Attorney General.

Resolution reported.

*Ordered*, That Four hundred Copies of the Memorials addressed by James Stuart, Esquire, Attorney General, to His Majesty, and to Lord Goderich, and of the Memorials of the Honorable Denis Benjamin Viger, in answer to the Memorials of the said James Stuart, Esquire, be printed for the use of the Members of this House.

*Resolved*, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, for the purpose of considering whether it would not be expedient to declare that this House fully persists in all the Accusations brought by it, during the last Session, against James Stuart, Esquire, His Majesty's Attorney General in this Province, and also, that this House persists in its humble Petition to His Majesty, praying the removal of the said Functionary from office.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had come to a Resolution; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth:

*Resolved*, That this House doth fully persist in the Accusations brought in the last Session of the Provincial Parliament against James Stuart, Esquire, His Majesty's Attorney General in this Province, and also that this House doth persist in its humble Petition to His Majesty, praying him to remove the said Functionary from his said Office, and to grant him hereafter no office of trust in this Province.

"pour d'autres fins relatives aux dites Provinces," il est pourvu, qu'avant qu'aucun Bill de la nature de celui ainsi passé, comme susdit, ne soit Sanctionné par Sa Majesté, il sera mis devant les deux Chambres du Parlement Impérial, et qu'une Copie en sera transmise au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement du *Haut-Canada*.

C'est pourquoi, nous prions humblement, qui plaise à Votre Excellence de transmettre le dit Bill au Gouvernement de Sa Majesté, afin qu'il soit ainsi mis devant les Deux Chambres du Parlement Impérial, et qu'il plaise en outre à Votre Excellence de transmettre une Copie d'icelui au Gouverneur, Lieutenant-Gouverneur, ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de la Province du *Haut-Canada*, selon les réquisitions du dit Acte.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit grossoyée.

*Ordonné*, Que M. l'Orateur signe la dite Adresse, de la part de cette Chambre.

*Ordonné*, Que la dite Adresse soit portée par Message au Conseil Législatif, pour lui demander de courir à icelle, et qu'elle soit signée de sa part.

*Ordonné*, Que M. Leslie porte le dit Message au Conseil Législatif.

à être grossoyée

à être communiquée au Conseil.

Rapport sur le Bill pour pouvoir saisir les Appointemens des Fonctionnaires Publics.

M. Lee, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill qui rend les appointemens des Fonctionnaires Publics susceptibles d'être saisis et arrêtés à la poursuite de leurs Crédanciers, a fait rapport, que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que les dits Bill et Rapport soient référés à un Comité de toute la Chambre demain.

*Ordonné*, Que quatre cens Copies des Mémoires de James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général, à Sa Majesté, et au Lord Goderich, et aussi des Mémoires de l'Honorable Denis Benjamin Viger, en réponse aux dits Mémoires du dit James Stuart, Ecuyer, soient imprimées pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Mémoires du Procureur-Général et Réponse de l'Hon. D. B. Viger à icelui, à être imprimés

*Résoù*, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre pour considérer s'il ne serait pas expédié de déclarer que cette Chambre persiste entièrement dans les accusations par elle portées pendant la dernière Session, contre James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de Sa Majesté en cette Province, et aussi que cette Chambre persiste dans son humble Pétition à Sa Majesté, sollicitant la destitution de ce Fonctionnaire.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution; laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle comme suit:

*Résoù*, Que cette Chambre persiste entièrement dans les accusations par elle portées pendant la dernière Session du Parlement Provincial, contre James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de Sa Majesté en cette Province et aussi que cette Chambre persiste dans son humble Pétition à Sa Majesté, la sollicitant de destituer ce Fonctionnaire de sa dite situation, et de ne lui accorder à l'avenir aucune place de confiance en cette Province.

Comité sur les accusations portées contre le Procureur-Général.

Résolution rapportée.

*Ordered*,

*Ordonné*,

Copies of the  
above Resolu-  
tion, and other  
proceedings to  
be transmitted  
to the Honble.  
D. B. Viger.

*Ordered,* That Copies of the said Resolution, and of the Second Report made during the present Session by the Standing Committee of Grievances, and the Resolutions adopted by this House upon the same, be transmitted to the Honorable *Denis Benjamin Viger*, the Agent of this House in *England*.

Sixth Report on  
Committee on  
Hospitals.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Sixth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having maturely considered the different Documents accompanying His Excellency's Message of the 3rd of February, and examined the provisions of the Laws in force at *New York*, relating to Quarantine, report as their opinion, That it is expedient :

That a Board of Health be established for the District of *Quebec*, to be appointed by the Governor immediately. That the Board consist of the Senior Magistrate residing in the City, who shall of right be the Chairman, and of fifteen Members, of whom eight shall be Magistrates, and the remainder, principal Citizens residing also within the City.

That five Members be a Quorum.

That all Clergymen who may signify in writing their willingness to attend the Meetings and perform their share of the duties of the Board, be considered as *ex-officio* Members, and have the same power as any of the fifteen specially appointed.

That in case the Senior Magistrate from any unavoidable cause be unable to attend to the discharge of his duties as Chairman, it shall be competent for the Board to choose one of the Members present to preside, who shall possess, for the time being, all the powers, and perform all the duties of the Chairman.

The Board of Health to have power, from time to time, to appoint as many Health Wardens, and other Officers to carry into effect the Rules and Regulations of the Board, as may be deemed necessary : To authorize such Officers, at such times as the Board shall think fit, to enter into and examine in the day time, all Buildings, Lots and places of every description within the City and Banlieue, and all Vessels, Boats and Rafts lying within the Port of *Quebec*, and to ascertain and Report to the Board the condition thereof, so far as the Public Health may be affected : To give all such directions, and adopt all such measures, as in their judgment may be necessary for cleaning and purifying all such Buildings, Lots and other places, Vessels, Boats and Rafts, and to do, or cause to be done, every thing in relation thereto, which in their opinion may be proper to preserve the Health of the City : To cause every Avenue, Street, Alley or other passage whatever to be fenced up or otherwise enclosed, if they shall think the public safety to require it, and to adopt suitable measures for preventing all persons from going to any part of the City so enclosed : To import or cause to be imported a supply of such Medicines as it may be deemed requisite to have in the event of the Disease termed *Cholera Morbus*, being introduced.

The Governor to appoint two Resident Physicians and a Health Commissioner who shall be styled Commissioners of Health.

The Resident Physicians to visit all sick Persons reported to the Chairman or to the Board of Health,

*Ordonné,* Que Copies de la dite Résolution ainsi que du Second Rapport fait durant cette Session par le Comité permanent des Griefs, et des Résolutions adoptées par la Chambre sur icelui, soient transmises à l'Honorable *Denis Benjamin Viger*, Agent de cette Chambre en Angleterre.

Copies de la  
Résolution ci-  
dessus, et autres  
procédés, à être  
transmis à  
l'Honble. D.  
B. Viger:

M. Young, du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la *Pointe Lévi*, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Sixième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant mûrement considéré les différents Documens qui accompagnent le Message de Son Excellence, en date du trois Février, et ayant examiné les dispositions des Lois qui sont en force à *New York*, relativement à la Quarantaine, fait rapport comme étant son opinion, qu'il est expédition :

Qu'il soit établi un Bureau de Santé pour le District de *Québec*, lequel Bureau sera immédiatement nommé par le Gouverneur. Que le Bureau sera composé du plus ancien Magistrat résidant dans la Cité, lequel en sera de droit le Président, et de quinze Membres, dont huit seront Magistrats, et le reste de sept des principaux citoyens, résidans aussi dans la Cité.

Que cinq Membres seront un *Quorum*.

Que tous les Membres du Clergé qui signifieront par écrit qu'ils ont le désir d'assister aux Assemblées, et de remplir leur part des devoirs du Bureau, seront considérés comme Membres *ex-officio*, et auront les mêmes pouvoirs qu'ont aucun des quinze spécialement nommés.

Que dans le cas où le plus ancien Magistrat, par quelque cause imprévue, ne pourrait pas assister et remplir ses devoirs comme Président, le Bureau pourra choisir un des Membres présens pour y présider, lequel jouira pour le tems d'alois de tous les pouvoirs et remplira tous les devoirs du Président.

Le Bureau de Santé aura le pouvoir de nommer, de tems à autre, autant de Gardiens de Santé, et autres officiers, pour mettre à exécution les Règles et Règlemens du Bureau qui seront jugés nécessaires : — Il pourra autoriser ces officiers, à tels tems que le Bureau le jugera nécessaire, d'entrer et de visiter de jour, toutes les bâties, terreins et lieux, de toutes les descriptions, dans la Cité et Banlieue de *Québec*, et aller à bord de tous Vaisseaux, Chaloupes et Cageux qui se trouveront dans le port de *Québec*, et de constater et faire rapport au Bureau de la condition d'iceux en autant que la Santé publique y a intérêt : — Il donnera toutes les directions et adoptera toutes telles mesures que, dans son opinion, il pourra trouver nécessaires pour nettoyer et purifier toutes telles bâties, terreins, et autres lieux, ainsi que les vaisseaux, chaloupes et cageux, et pourra faire ou faire exécuter toute chose qui y aura rapport, et qui dans son opinion sera convenable pour préserver la Santé de la Cité : Il pourra ordonner que toute Avenue, Rue, Allée, ou autre passage quelconque, soit bouché ou autrement enclos, s'il juge que la sûreté publique l'exige, et adopter des mesures convenables pour empêcher toutes personnes d'aller dans aucune partie de la Cité qui sera ainsi enclose : — Il pourra importer ou faire importer les remèdes qui pourront être nécessaires, dans le cas où la maladie appelée *Cholera-Morbus* serait introduite.

Le Gouverneur nommera deux Médecins Résidens, et un Commissaire de Santé qui auront le titre de Commissaires de Santé.

Les Médecins Résidens visiteront toutes les personnes malades, dont on aura fait rapport au Président,

Sixième Rep-  
ort du Comité  
sur les Hôpi-  
taux.

or to the Commissioners of Health, and to perform such other duties as the Board of Health may direct.

The Health Commissioner, under the direction of the Board of Health, to assist the Resident Physicians in the execution of their official duties: To receive from time to time such monies as may be appropriated for the support of Hospitals in the District of Quebec, (with the exception of the *Hôtel Dieu* and General Hospital,) and pay all demands which may be approved by the Commissioners of Health: To execute a Bond before entering into the duties of his office, in the penal sum of One thousand pounds, conditioned for the faithful performance of his trust, and with such securities as His Excellency the Governor in Chief may approve.

All monies advanced to the Health Commissioner to be deposited in such Bank in the City of Quebec, as the Board of Health shall designate, to the credit of the Commissioners of Health, and not drawn out except on the check of the Health Commissioner, countersigned by the Chairman of the Board of Health.

In the discharge of their duties the Resident Physicians and Health Commissioner to meet daily at the Office of the Board of Health, during such part of the year and at such hours as the Board shall designate.

The Resident Physicians and Health Commissioner to receive an annual Salary of Two hundred and fifty pounds currency each.

The duty of the Health Officer shall be to enter on board of every Vessel immediately on her arrival, and to make strict search and enquiry into the Health of the Officers, Crew, and Passengers, and into the state of the Vessel and Cargo, and to report his observations without delay to the Governor, and to the Board of Health. He shall also perform all such other duties as the Board of Health or the Commissioners of Health may lawfully require, and make immediate report of his proceedings and their result to the Governor and the Board of Health.

In the discharge of his duty he may put all such questions to the persons on board as he shall judge necessary and proper to enable him to ascertain the condition of the Vessel; and the persons to whom such questions may be put, shall, if required, answer the same under Oath, which the Health Officer will be authorized to administer.

The Health Officer to be entitled to receive a fee of fifteen shillings currency, for each Vessel arriving from Sea, which may be boarded and inspected by him, and respecting which he may report; and out of the amount so received the Health Officer will defray all expenses necessarily incurred in the execution of his duty.

The Health Officer to enter in his Report the name of the Vessel and of the Master.—The place from whence the Vessel came—The places at which she may have touched during the voyage.—Whether any pestilential disease existed at any such places at the time of her departure or during one month previously.—Whether any person had died or been sick during the passage.—The number of the Crew and the number of passengers (if any)—And all other information which he may consider necessary, to make the Governor and the Board of Health acquainted with the actual state of each Vessel.

The Board of Health, or the senior Magistrate, or the Commissioners of Health, to have power when they shall judge it necessary, to cause any cargo or part of a cargo or any matter or thing within the Port, City or Banlieue of Quebec, that may be putrid or otherwise dangerous to the Public Health, to be destroyed

ou au Bureau de Santé, ou aux Commissaires de Santé, et rempliront tels autres devoirs que le Bureau de Santé pourra ordonner.

Le Commissaire de Santé, sous la direction du Bureau de Santé, assistera les Médecins Résidens dans l'exécution de leurs devoirs officiels:—Ils recevront, de tems à autre, tels deniers qui pourront être affectés pour le soutien des Hôpitaux dans le District de Québec, à l'exception de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général, et paieront toutes les dépenses qui seront approuvées par les Commissaires de Santé:—Le principal Commissaire de Santé donnera caution, avant d'entrer dans les devoirs de sa charge au montant d'une somme de mille livres courant, dont la condition sera qu'il remplira fidèlement les devoirs de sa charge, avec telles cautions que Son Excellence le Gouverneur-en-Chef pourra approuver.

Tous les Deniers avancés au Commissaire de Santé seront déposés dans telle Banque, dans la Cité de Québec, que le Bureau de Santé désignera, à l'avois des Commissaires de Santé, et n'en seront pas retirés à moins d'une traite de la part des Commissaires de Santé, contresignée par le Président du Bureau de Santé.

Dans l'exécution de leurs devoirs, les Médecins Résidens et le Commissaire de Santé, s'assembleront chaque jour au Bureau de Santé, durant telle partie de l'année et à telles heures que le Bureau réglera.

Les Médecins Résidens et Commissaire de Santé recevront chacun des appointemens annuels de deux cent cinquante livres courant.

Que le devoir de l'Officier de Santé sera d'aller à bord de chaque vaisseau immédiatement à son arrivée, et d'y faire des recherches strictes, et de s'enquérir de la Santé des Officiers, de l'Equipage et des Passagers, et aussi de l'état du Vaisseau et de sa Cargaison; de faire rapport de ses observations sans délai au Gouverneur et au Bureau de Santé. Il remplira tous les autres devoirs que le Bureau de Santé ou les Commissaires de Santé pourront légalement exiger de lui, et il fera un rapport immédiat de ses procédés et du résultat d'ceux au Gouverneur et au Bureau de Santé.

Dans l'exécution de ses devoirs, il pourra proposer telles questions aux personnes qui seront à bord, qu'il jugera nécessaires et convenables pour le mettre en état de s'assurer de la condition du vaisseau; et les personnes auxquelles telles questions pourront être proposées, si elles en sont requises, seront tenues d'y répondre sous serment, lequel serment l'Officier de Santé aura l'autorité d'administrer.

Que l'Officier de Santé aura droit de recevoir un honoraire de quinze schelings courant, pour chaque vaisseau arrivant de la mer, à bord duquel il aura été, et dont il aura fait la visite et un rapport, et sur le montant ainsi reçu, l'Officier de Santé défraiera toutes les dépenses nécessairement encourues dans l'exécution de son devoir.

L'Officier de Santé devra entrer dans son Rapport, le nom du vaisseau, et celui du maître ou patron. Le lieu d'où vient le vaisseau. Les endroits où il a pu toucher durant le voyage. S'il y avait des maladies pestilentielles dans aucun de ces endroits lors de son départ, ou durant un mois avant son départ. S'il y est décédé quelque individu, ou s'il en a été malade durant le passage. Le nombre de l'équipage et le nombre des passagers (s'il y en a). Et tous autres renseignemens qui pourront être nécessaires pour donner connaissance au Gouverneur et au Bureau de Santé de l'état réel de chaque vaisseau.

Le Bureau de Santé, ou le plus ancien Magistrat, ou les Commissaires de Santé, auront l'autorité, lorsqu'ils le jugeront nécessaire de faire détruire ou déplacer toute cargaison ou partie de cargaison, ou aucune matière ou chose dans l'étendue du Port, de la Cité ou Banlieue de Québec, qui sera dans un état de putréfaction ou autrement.

troyed or removed, and such removal, when ordered, to be to such place as the Board of Health shall direct.

The Board of Health, or the Senior Magistrate, or either of the Commissioners of Health to have power to send to either of the Hospitals established in the District of Quebec, (except the *Hôtel Dieu* and General Hospital,) all persons in the Port, City or Banlieue, not residents thereof, as may be sick of any malignant or contagious disease.

The Commissioners of Health to communicate daily to the Chairman of the Board of Health, all Reports which may be made to them or either of them, and all information in their power that may better enable the Board to preserve the Health of the City.

Each Physician and Medical Practitioner in the City or Banlieue to be required to make a report in writing to the Senior Magistrate or Board of Health, or to either of the Commissioners of Health, of every patient that he may have labouring under any pestilential or infectious disease, and that within twelve hours after he shall ascertain or suspect the nature of the disease. To report if so directed by the Board of Health, every patient he may have labouring under disease of any description, and to state in his Report, the specific name and type of such disease. To report when required by the Board of Health the death of any of his patients within twelve hours after such death shall occur, and to state in his Report the specific name and type of the disease of which such Patient shall have died.

Every Tavern Keeper, or person keeping a Lodging House in the City or Banlieue of Quebec, to report in writing to the Senior Magistrate, the Board of Health or either of the Commissioners of Health, the names of every Seafaringman, Boarder or Passenger by Sea, who shall be sick in his House, within twelve hours after each case of sickness shall have occurred.

Every Master, Owner or Consignee of a Vessel lying at a Wharf, or in the Harbour of the Port of Quebec, to make a like Report, and within the same period, of the name of every sick person on board such Vessel, and no such person to be removed therefrom without a written permit for that purpose from the Senior Magistrate, the Board of Health, or one of the Commissioners of Health.

Each Commissioner of Health, and each Medical Practitioner to make an immediate Report to the Board of Health, of the name of every Physician or Medical Practitioner by whom he shall have reason to believe the provisions contained in the 19th Section have been violated; and if any Commissioner shall neglect or refuse to perform this duty, the Board of Health to suspend him from his Office.

Every Master or Owner or Consignee of a Vessel refusing or neglecting to perform the duties enjoined on him under the authority of the Law, to forfeit for each offence, a sum not exceeding one hundred pounds currency, and to be imprisoned until such sum be paid.

Every person who shall violate any order or direction of the Board of Health made or given in the exercise of the powers vested in them by Law, to be punishable by a fine, not exceeding one hundred pounds currency, and to be imprisoned until such fine be paid, or by imprisonment for a term not exceeding six months.

Every Keeper of a Boarding or Lodging House or Tavern Keeper who shall refuse or neglect to obey the directions of the Board of Health, or to perform the

trement dangereux à la santé publique, et lorsque le déplacement en sera ordonné, les objets seront transportés dans tels lieux que le Bureau de Santé ordonnera.

Le Bureau de Santé, ou le plus ancien Magistrat, ou aucun des Commissaires de Santé, auront l'autorité d'envoyer à aucun des Hôpitaux établis dans le District de Québec (à l'exception de l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général) toutes personnes dans le Port, la Cité ou la Banlieue, qui n'y résident pas, et qui seront attaquées de quelques maladies dangereuses ou contagieuses.

Les Commissaires de Santé communiqueront tous les jours au Président du Bureau de Santé, tous les Rapports qui pourront leur être faits, ou à aucun d'eux, et toutes les informations possibles, afin que le Bureau de Santé soit mieux en état de conserver la Santé de la Cité.

Chaque Médecin et Praticien en Médecine dans la Cité ou Banlieue sera requis de faire un Rapport par écrit au plus ancien Magistrat, ou au Bureau de Santé, ou à aucun des Commissaires de Santé, de chaque malade sous ses soins, qui sera attaqué de quelque maladie pestilentielle ou contagieuse, et cela dans douze heures après qu'il se sera assuré, ou qu'il aura soupçonné la nature de la maladie. Il fera rapport, s'il en est requis par le Bureau de Santé, de tout malade sous ses soins, attaqué de maladie de quelque description que ce soit, et fera aussi rapport du nom spécifique et du type de telle maladie. Il fera rapport, lorsqu'il en sera requis par le Bureau de Santé, du décès d'un des malades placés sous ses soins, dans les douze heures après que tel décès aura eu lieu, et fera mention dans son rapport du nom spécifique, et du type de la maladie de laquelle sera décédé tel malade.

Tout aubergiste ou personne qui tient une maison de pension, ou donne à loger ou coucher dans la Cité ou Banlieue de Québec, sera rapport par écrit au plus ancien Magistrat, au Bureau de Santé, ou à aucun des Commissaires de Santé, des noms de chaque marinier, pensionnaire ou passager venant de la mer, qui se trouvera malade dans sa maison, dans douze heures après que chaque cas de maladie sera survenu.

Chaque Maître, Propriétaire ou Consignataire d'un vaisseau le long des quais, ou dans le Havre du Port de Québec, fera un semblable rapport, et dans le même période, du nom de chaque personne malade à bord de tel vaisseau, et aucune telle personne n'en sera déplacée sans une permission par écrit à cet effet, de la part du plus ancien Magistrat du Bureau de Santé, ou d'un des Commissaires de Santé.

Tout Commissaire de Santé et chaque Praticien en Médecine fera un Rapport immédiat au Bureau de Santé, des noms de chaque Médecin ou personne pratiquant la Médecine, qu'il a raison de croire a pu violer les dispositions contenues dans la dix-neuvième section, et si quelque Commissaire néglige ou refuse de remplir ce devoir, le Bureau le suspendra de ses fonctions.

Tout maître ou propriétaire ou consignataire d'un vaisseau qui refusera ou négligera de remplir les devoirs qui lui sont assignés sous l'autorité de la Loi, encourra pour chaque offense, une somme n'excédant pas cent livres courant, et sera tenu en Prison jusqu'à ce que cette somme soit payée.

Toute personne qui violera aucun ordre, ou aucune des directions du Bureau de Santé, faites ou données dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont confiés par la Loi, sera punie par une amende qui n'excédera pas cent livres courant, et sera emprisonnée jusqu'à ce que telle amende soit payée, ou par un emprisonnement pour un terme n'excédant pas six mois.

Toute personne qui tient une maison de pension, ou qui donne à loger ou concier, et tout aubergiste qui refusera ou négligera d'obéir aux directions du Bureau

the duties required of him by Law, to forfeit for each offence a sum not exceeding one hundred pounds currency, and to be imprisoned until such sum be paid, or to be imprisoned for a term not exceeding six months.

All offences to be prosecuted in a summary manner before any Justice of the Peace, and to be proved by the oath of one or more credible Witnesses.

Each Justice to keep a Register of his proceedings under the Law, and to report monthly to the Governor.

The provisions of the Law to be extended by Proclamation to Montreal, and to any other place which the Governor may deem necessary.

Your Committee also examined Captain Bayfield, of the Royal Navy, from whom they obtained valuable information in respect to the fittest place to establish a Quarantine Anchorage Ground, and they recommend that the Plan of the Anchorage between Grosse Isle and Margaret Island, laid before your Committee by Captain Bayfield, be published under the direction of Mr. Speaker.

On this part of the Reference, Your Committee suggest that the following regulations may be adopted with advantage:

That the anchorage place for Vessels at Quarantine be as near as may be to Grosse Isle, and between Grosse Isle, Cliff-Island, Margaret-Island and Two Heads Island.

That the Quarantine Anchorage be designated by Buoys to be fixed under the direction of the Superintendent of Pilots; and every Vessel subject to Quarantine be anchored within them.

That Grosse Isle and Cliff Island, with the Anchorage ground, be placed exclusively under Military authority.

That there be erected in the position to command the entrance to the Anchorage Ground, one or more Block houses, and such Sheds and Lodgings for the Sick as may be deemed necessary.

That there be placed at the said Block-houses a sufficient Military Force, Provisions, Medical Officers, Medicines, Hospital Stores and Attendants.

That all Vessels from sea come to or anchor, as need be, under the Anchorage Block-house, to be examined and receive a Certificate of Health before they proceed on their voyage.

That all Pilots be instructed to bring to all Vessels under the Block house, and to inform themselves immediately on boarding, of the place from which the Vessel sailed, whether any unusual malady prevailed there within one month of the time of sailing—of the state of Health of any place or Vessel at which the Vessel may have touched or had intercourse with after sailing—whether any person had died on board, or been ill of any unusual malady, and how many; and in case there should be any ground for suspecting danger of infection or contagion, it shall be the duty of the Pilot to keep a blue flag flying at the fore top-gallant-mast head, from the time he comes in sight of the Block-house.

That all persons at the Anchorage Ground or on Grosse Isle or Cliff-Island, shall be subject to such rules and regulations as it may be deemed necessary to adopt, and shall be under the immediate control of the Commandant.

The Line of Telegraphs to be re-established to Grosse Isle, and the Governor to be empowered to employ such Vessels as he may deem necessary to enforce the regulations made under the authority vested in him.

16 Février.

A. 1832.

de Santé, ou de remplir les devoirs qui sont requis de lui par la loi, encourra pour chaque offense une somme n'excédant pas cent livres courant, et sera emprisonnée jusqu'à ce que telle somme ait été payée, ou à être emprisonnée pour un terme n'excédant pas six mois.

Toute offense sera poursuivie sommairement devant un Juge de Paix, et sera prouvée par le serment d'un ou de plusieurs témoins dignes de foi.

Chaque Juge de Paix tiendra un Régistre de ses procédés sous l'autorité de la Loi, et sera un rapport mensuel au Gouverneur.

Les dispositions de la Loi pourront par Proclamation s'étendre à Montréal, et à aucun autre endroit que le Gouverneur pourra juger nécessaire.

Votre Comité a aussi examiné le Capitaine Bayfield, de la Marine Royale, de la part duquel il a obtenu des renseignemens utiles relativement au lieu le plus convenable pour y établir un lieu de Quarantaine et de Mouillage pour les Vaisseaux, et votre Comité recommande que le Plan de mouillage entre la Grosse Ile et l'Ile Sainte Marguerite qui a été mis devant le Comité par le Capitaine Bayfield, soit publié sous la direction de M. l'Orateur.

Votre Comité suggère que les Règlements qui suivent pourraient être utilement adoptés:

Que le lieu du mouillage pour les Vaisseaux sous Quarantaine soit aussi proche que possible de la Grosse Ile, et entre la Grosse Ile, l'Ile aux Rochers (Cliff Island,) l'Ile Sainte Marguerite et l'Ile aux Deux Têtes.

Que le mouillage de la Quarantaine soit marqué par des Bouées placées sous la direction du Surintendant des Pilotes, et tout Vaisseau assujetti à la Quarantaine, sera mouillé en dedans de leurs limites.

Que la Grosse Ile et le lieu du mouillage soient placés exclusivement, sous une autorité Militaire.

Qu'il devrait être érigé dans une position qui commande l'entrée de la place de mouillage, une ou plusieurs Casernes en bois, et tels appentis et logemens pour les malades, qui pourront être jugés nécessaires.

Qu'il devrait être placé dans les Casernes une force Militaire, des Vivres, des Médecins, des Médicaments, Fournitures d'Hôpitaux et Infirmiers.

Que tous Vaisseaux venant de la mer, arriveront ou mettront à l'ancre, s'il est nécessaire, auprès de la Caserne du mouillage, pour être visités et recevoir un Certificat de Santé, avant de continuer leur voyage.

Qu'il soit donné instruction à tous Pilotes d'amener tous Vaisseaux auprès de la Caserne, et de s'enquérir eux-mêmes immédiatement en allant à bord, de quel endroit le Vaisseau a fait voile, s'il y a existé quelque maladie non ordinaire un mois avant d'avoir mis à la voile, de l'état Sanitaire de tout lieu ou Vaisseau auquel le Vaisseau aura pu toucher, ou aura pu communiquer, après avoir mis à la voile. S'il est décédé quelque personne à bord, ou a été attaquée de quelque maladie non ordinaire, et quel en est le nombre, et dans le cas où il y aurait quelque fondement pour soupçonner le danger d'infection ou contagion, il sera du devoir du Pilote de tenir un Pavillon bleu déployé à la tête du Mat de Misaine, depuis le moment où il vient en vue de la Caserne.

Que toutes personnes au lieu du mouillage ou à la Grosse Ile ou à l'Ile aux Rochers (Cliff Island) seront assujetties à telles Règles et Règlements qu'il pourra être nécessaire d'adopter, et seront placées sous le contrôle immédiat du Commandant.

La Ligne des Télégraphes sera établie jusqu'à la Grosse Ile, et le Gouverneur sera autorisé à employer tels Vaisseaux, qu'il pourra juger nécessaires pour faire respecter les Règlements qui seront faits sous l'autorité dont il sera revêtu.

All

Tous

All Vessels coming above *Grosse Isle* without a Certificate of Health from the Visitor there, to be compelled to return.

All Vessels arriving in the Port of *Quebec*, to anchor at the mouth of the River *Saint Charles*, and no boat to land nor any communication to be had with any Vessel, except in cases of distress, until the Certificate of Health from the Visitor at *Grosse Isle* shall have been produced to the Health Officer and endorsed by him, nor until he shall order a Red Flag to be hoisted at the fore-top gallant-mast head, and the Flag be hoisted accordingly.

That every Pilot shall communicate to the Master and Second in command of every Vessel he may board, a printed Copy of the Law, and the Instructions under which he acts, when such Copy and such Instructions shall have been delivered to him for that purpose; he shall also take care that no violation of the Law be committed by any person on board, and shall report such as may be committed as soon as may be to the Governor, and the Board of Health at *Quebec*.

The Master and Wardens of the Trinity House at *Quebec* shall immediately on the passing of the Law, cause a sufficient number of Copies to be printed in a portable form for the purpose of being delivered to the Pilots—also, such regulations as the Board of Health may adopt, and such instructions as the Corporation may deem necessary to give to the Pilots for their guidance.—The Master and Wardens of the Trinity shall deliver or cause to be delivered, before the opening of the Navigation, one Copy of the Law, Regulations and Instructions to each Pilot for the purpose of being communicated to the Master and Mate of every Vessel which the Pilot may board.

Every Pilot who shall be detained in Quarantine shall be entitled to receive Twenty shillings currency, for each day during which he shall be so detained.

Every Master of a Vessel who shall permit any of his Passengers to land below *Quebec*, or have any communication with the shore, shall forfeit a sum not exceeding One hundred pounds currency, and be imprisoned until such sum be paid.

Every Pilot neglecting or refusing to perform the duties imposed on him under authority of the Law, shall forfeit a sum not exceeding Fifty pounds currency, and be deprived of his Branch.

Your Committee further recommend that, to enable the Governor to put the Law into execution, there be placed at his disposal a sum not exceeding Ten thousand pounds currency; and that all Laws or parts of Laws which may in any way be repugnant to the provisions of the proposed Act be suspended during its continuance, or until such time as the Governor shall by Proclamation declare that the said provisions are no longer required for the protection of the Public Health.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

An engrossed Bill to repeal certain Acts therein mentioned and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of this Province, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

An engrossed Bill to appropriate certain sums of money for establishing a Dépôt of Provisions near *Cape Chat*, for the relief of Shipwrecked persons, and for other purposes, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*,

Vol.—41.

Tous Vaisseaux qui passeront la *Grosse Ile* sans un Certificat de Santé du Visiteur de cet endroit seront contraint de retourner.

Tous Vaisseaux arrivant dans le Port de *Québec*, mettront à l'ancre à l'embouchure de la Rivière *Saint Charles*, et l'on ne permettra à aucune Chaloupe de venir à terre, ou de communiquer en aucune manière avec aucun Vaisseau, excepté que ce soit dans un cas de détresse, jusqu'à ce que le Certificat de Santé du Visiteur à la *Grosse Ile* ait été produit à l'Officier de Santé, et par lui endossé, ni jusqu'à ce qu'il ait ordonné qu'il soit hissé un Pavillon rouge en haut du Mat de Misaine, et que ce Pavillon ait été hissé en conséquence.

Que chaque Pilote communiquera au Maître ou Patron et au Second, qui auront le commandement du Vaisseau, un exemplaire de la Loi et des instructions sous lesquelles il agira, lorsque cet exemplaire et les instructions lui auront été remis pour cette fin. Il aura de même soin qu'il ne soit commis aucune infraction de la Loi par aucune personne, et fera rapport des offenses qui auront eu lieu, aussitôt que possible au Gouverneur et au Bureau de Santé à *Québec*.

Le Maître et les Gardiens du Bureau de la Trinité à *Québec*, aussitôt la passation de la Loi, feront immédiatement imprimer en forme portative un nombre suffisant d'exemplaires à l'effet de les remettre aux Pilotes; de même que tels Règlements que le Bureau de Santé pourra adopter, et telles instructions que la Corporation pourra juger nécessaire de donner aux Pilotes pour leur service de guide. Le Maître et les Gardiens du Bureau de la Trinité remettront ou feront remettre avant l'ouverture de la Navigation, un Exemplaire de la Loi, des Règlements et Instructions à chaque Pilote, à l'effet d'être communiqués au Maître ou Patron et au Second de chaque Vaisseau que le Pilote abordera.

Tout Pilote qui sera retenu sous Quarantaine, aura droit de retenir vingt schelings pour chaque jour qu'il sera ainsi retenu.

Tout Maître ou Patron de Vaisseau qui souffrira que quelque Passagers aille à terre au-dessous de *Québec*, ou communique avec le rivage, encourra une somme n'excédant pas cent livres courant, et sera emprisonné jusqu'à ce qu'elle ait été payée.

Tout Pilote qui négligera ou refusera de remplir les devoirs qui lui sont imposés sous l'autorité de l'Acte, encourra une somme n'excédant pas cinquante livres courant, et perdra sa branche.

Votre Comité recommande de plus, que pour mettre le Gouverneur en état de mettre la Loi à exécution, il devrait être placé à sa disposition, une somme n'excédant pas dix mille livres courant, et que toutes les Lois ou portions des Lois qui en aucune manière se trouveraient contraires aux dispositions de l'Acte projeté, fussent suspendues pendant sa durée, ou jusqu'à ce que le Gouverneur par une Proclamation ait déclaré que les dispositions susdites ne sont plus nécessaires pour la protection de la santé publique.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

Un Bill grossoyé pour rappeler certains Actes y mentionnés, et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour approprier certaines sommes d'argent, pour établir un Dépôt de Provisions près de *Cape Chat*, pour le soulagement des Naufragés, et pour autres fins, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*,

Z 5

*Ordered*, That Mr. *Laterrière* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Emigrant Tax  
Bill reported;

engrossed;  
read.

Mr. *Laterrière*, from the Committee of the whole House on the Bill to create a Fund for defraying the expense of providing Medical assistance for sick Emigrants, and of enabling Indigent persons of that description to proceed to the place of their destination, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

An engrossed Bill to create a Fund for defraying the expense of providing Medical assistance for sick Emigrants, and of enabling Indigent persons of that description to proceed to the place of their destination, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. *De Witt* do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Resolutions on  
4th Report on  
Accounts re-  
ported.

Mr. *Hurtele*, from the Committee of the whole House on the Fourth Report of the Standing Committee of Public Accounts, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth:

1. *Resolved*, That it is expedient to continue for one year, the Acts relating to the Officers employed in the Inland Custom Houses.

2. *Resolved*, That it is expedient to authorize by Law, the Officers of the Customs at *Montreal*, and the Collectors at the Inland Ports of Entry, to remit the amount of Duties collected by them respectively, to the Receiver General, by Bills of Exchange, each of the said Officers remaining responsible for the sums so remitted by him, until the said Bills be paid, and that the sum actually paid as a Premium on the said Bills, be allowed to the said Officers, and that they be authorized to charge the same in their quarterly Accounts.

3. *Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred pounds currency, be granted to His Majesty, to defray the Expenses of printing Record Books and Blank Forms of Accounts for the use of the Officers at the Inland Ports of Entry; that the said printing be done by Contract, to be publicly advertised for, and that the lowest offer be accepted, also, that a sufficient supply be printed to remain as a Stock in the proper Office at *Quebec*, to be transmitted to the different Ports when required, and under regulations similar to those adopted by the Commissioners of Customs in respect to the Collector at *Quebec*.

4. *Resolved*, That it is expedient to place at the disposal of the Prothonotaries of the District of *Quebec*, the sum of Three hundred and fifty pounds currency, which by the Act of the tenth and eleventh *George the Fourth*, chapter twenty, was appropriated towards completing certain Repairs at the Court House of *Quebec*, and which also appears, by the evidence of the Inspector General of Public Provincial Accounts, as unexpended, to enable the said Prothonotaries to abate the inconveniences pointed out by the Grand Jury of the Court of Quarter Sessions in the month of October one thousand eight hundred and thirty one.

5. *Resolved*, That a sum, not exceeding One thousand three hundred pounds currency, be granted to His Majesty,

*Ordonné*, Que M. *Laterrière* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Laterrière*, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour créer un Fonds pour subvenir aux Dépenses du traitement Médical et des soins pour les Emigrés malades, et pour mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre aux lieux de leur destination, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité; lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour créer un Fonds pour subvenir aux Dépenses du traitement Médical et des soins pour les Emigrés malades, et pour mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre aux lieux de leur destination, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. *De Witt* porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

M. *Hurtele*, du Comité de toute la Chambre sur le Quatrième Rapport du Comité permanent des Comptes Publics, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité, lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Qu'il est expédié de continuer pour une année, les Actes qui ont rapport aux Officiers employés dans les Douanes de l'intérieur.

2. *Résolu*, Qu'il est expédié d'autoriser par une Loi les Officiers de la Douane à *Montréal*, et les Collecteurs aux Ports d'entrée de l'intérieur, à remettre le montant des Droits par eux perçus respectivement, au Receveur-Général, en Lettres de Change, chacun des dits Officiers demeurant responsable des sommes par lui ainsi remises, jusqu'à ce que les dites Lettres soient payées, et que la somme réellement payée comme Prime sur les dites Lettres soit allouée aux dits Officiers, et qu'ils soient autorisés à la porter dans leurs Comptes de trimestre.

3. *Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer les frais d'impression de Régistres et de Formules de Comptes en blanc pour l'usage des Officiers aux Ports d'entrée de l'intérieur; que la dite Impression soit faite par Contrat après annonce publique, et que l'Offre la plus basse soit acceptée, et aussi qu'il en soit imprimé une quantité suffisante pour rester en Dépôt dans le Bureau à qui il appartient à *Québec*, pour être transmis aux différents Ports lorsqu'on y en aura besoin, et sous des règlements semblables à ceux adoptés par les Commissaires des Douanes à l'égard du Collecteur à *Québec*.

4. *Résolu*, Qu'il est expédié de mettre à la disposition des Prothonotaires du District de *Québec*, la somme de trois cent cinquante livres courant, affectée par l'Acte des dixième et onzième *George Quatre*, Chapitre vingt, à l'achèvement de certaines réparations à la Cour de Justice de *Québec*, laquelle, d'après le témoignage de l'Inspecteur des Comptes Publics provinciaux, paraît n'être pas dépensée, pour mettre les dits Prothonotaires en état de remédier aux inconveniens mentionnés par les Grands Jurés de la Cour de Sessions de Quartier dans le mois d'Octobre mil-huit-cent-trente-et-un.

*Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas treize cens livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour couvrir les

Bill pour une  
Taxe sur les  
Emigrés, rap-  
porté;

Révolutions sur  
le 4<sup>e</sup> Rapport  
sur les Comptes,  
rapportées.

Majesty, to defray the Expense of the necessary Repairs of the Court House at Quebec, the said sum to be applied under the direction, and on the responsibility of the Prothonotaries of the Court of King's Bench for the said District, the work to be done by Contract, to be publicly advertised for, and the lowest offer accepted.

*Ordered*, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to appropriate a certain sum of money for continuing and completing the Repairs of the Court House in the City of Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

*Ordered*, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the collection of the Revenue at the Inland Ports of Entry in this Province, and to make further provision in that behalf.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

Mr. Casgrain, from the Committee of the whole House on the Bill to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued, reported, according to Order, the amendments made by the Committee to the said Bill; which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Petition of Daniel Tracy of the City of Montreal, Printer, being read:

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, Dionne, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Laterrière, Leslie, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, Solicitor General, Trudel, Viger, Wright and Young.

And at a quarter past two o'clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

les frais des réparations nécessaires à la Cour de Justice à Québec, la dite somme à être employée sous la direction et sur la responsabilité des Protonotaire de la Cour du Banc du Roi pour le dit District, l'ouvrage à être fait par Contrat au rabais, après une annonce publique.

*Ordonné*, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour apprécier une certaine somme d'argent, pour continuer et achever les réparations de la Cour de Justice de la Cité de Québec.

Il a en conséquence présenté le Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Court House  
(Quebec) Re-  
pairs Bill, read  
twice;

engrossed.

*Ordonné*, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill, pour continuer, pour un temps limité, deux Actes y mentionnés, concernant la perception des Revenus aux Ports intérieurs d'entrée en cette Province, et pour pourvoir ultérieurement à cet objet.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Inland Customs  
Bill read twice;

engrossed.

*Ordonné*, Que M. Casgrain, du Comité de toute la Chambre sur le Bill pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées pour pouvoir exercer la pratique de la Loi, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des amendemens faits au dit Bill par le Comité, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

The Order of the day for the House in Committee on the Petition of Daniel Tracy of the City of Montreal, Printer, being read:

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Monday next.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, Dionne, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Laterrière, Leslie, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, le Solliciteur-Général, Trudel, Viger, Wright et Young.

And at a quarter past two o'clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Committee on  
D. Tracy's Pe-  
tition.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Lundi prochain.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, Dionne, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Laterrière, Leslie, Noël, Peck, Proulx, Quesnel, le Solliciteur-Général, Trudel, Viger, Wright et Young.

Et à deux heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Friday, 17th February, 1832.—Ten o'clock, A.M.

Adjournment.

**ORDERED**, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M. this day.

Message to His Excellency with Copy of the Resolution relating to the Accusations against the Attorney General.

**Resolved**, That a Copy of the Resolution of this House, of the sixth February instant, relating to its Accusations against James Stuart, Esquire, His Majesty's Attorney General in this Province, be communicated by Message to His Excellency the Governor in Chief, praying His Excellency to transmit the same to His Majesty's Ministers with the least possible delay.**Ordered**, That Mr. Louis Bourdages, Mr. Fortin, Mr. Neilson and Mr. Quirouet do carry the said Message to His Excellency the Governor in Chief.

Message to the Council with Documents on Government House (Montreal) Repairs &amp;c. Bill.

**Resolved**, That the Plans and Estimates, and other Documents produced to this House on the subject of the Bill, intituled, "An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the purpose of Repairing and Furnishing the Government House at Montreal," be communicated to the Legislative Council by Message.**Ordered**, That Mr. Quesnel do carry the said Message to the Legislative Council.

Fifth Report of Committee on Education and Schools;

Appendix (I. i.)

committed;

considered.

Report on Clergy Land Reserves Bill.

Mr. Neilson, from the Standing Committee of Education and Schools, presented to the House the Fifth Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table.

For the said Report, see Appendix (I. i.) at the end of this Volume.

**Ordered**, That the said Report be now referred to a Committee of the whole House.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Laguerre took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

Mr. Panet, from the Special Committee to whom was referred the Bill to repeal certain parts of an Act passed in the 31st year of His late Majesty George III, chapter 31, in so far as the same relates to Reserves of Land for a Protestant Clergy within the Province of Lower Canada, and for other purposes; and also the Messages of His Excellency the Governor in Chief, with the Despatches from His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, relating to the Clergy Reserves and the Crown Lands, presented to the House the Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Your Committee are of opinion, that owing to the advanced stage of the Session, and the importance of the matter referred to them, it is better to postpone the consideration thereof until the next Session of the Provincial Parliament.

Report on Bill to regulate the Office of Sheriff;

Bill engrossed.

Third Report of Committee on Contingent Accounts.

Mr. Solicitor General, from the Special Committee to whom was referred the Bill further to regulate the Office of Sheriff, reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

**Ordered**, That the said Bill be engrossed.

Mr. Laguerre, from the Special Committee to whom were referred the Clerk's Report relating to extra Writers and the Contingent Accounts of the House, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Third Report of the

Vendredi, 17 Février 1832.—Dix heures, A. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à quatre Heures, P. M., ce jour.

Ajournement.

**Réolu**, Que Copie de la Résolution de cette Chambre, du seizième Février présent, relativement à ses accusations contre James Stuart, Ecuyer, Procureur-Général de Sa Majesté en cette Province, soit communiquée par Message à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, priant Son Excellence de la transmettre aux Ministres de Sa Majesté, le plus promptement que possible.**Ordonné**, Que M. Louis Bourdages, M. Fortin, M. Neilson et M. Quirouet portent le dit Message à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.**Réolu**, Que les Plans et Estimations et autres Documents produits à cette Chambre au sujet du Bill, intitulé, "Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de faire des réparations, et meubler la Maison du Gouvernement à Montréal," soient communiqués au Conseil Législatif, par Message.**Ordonné**, Que M. Quesnel porte le dit Message au Conseil Législatif.

M. Neilson, du Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, a présenté à la Chambre le cinquième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greflier.

Pour le dit Rapport, voyez Appendice (I. i.) à la fin de ce Volume.

**Ordonné**, Que le dit Rapport soit maintenant référé à un Comité de toute la Chambre.

La Charabre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Laguerre a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

M. Panet, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour abroger certaines parties d'un Acte passé dans la 31<sup>e</sup> année du Règne de feu Sa Majesté George III, Chapitre 31, en autant qu'elles ont rapport aux Réserve de Terres pour un Clergé Protestant, dans la Province du Bas-Canada, et pour d'autres fins, et aussi les Messages de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec les Dépêches du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour le Département des Colonies, qui ont rapport aux Réserve du Clergé et aux Terres de la Couronne, a présenté à la Chambre le Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greflier, comme suit :

Votre Comité est d'opinion, que, vu l'état avancé de la Session et l'importance du sujet à lui réservé, il est mieux d'en remettre la considération à la Session prochaine du Parlement Provincial.

M. le Solliciteur-Général, du Comité Spécial auquel a été référé le Bill pour pourvoir ultérieurement au Règlement de l'Office de Shérif, a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greflier.

**Ordonné**, Que le dit Bill soit grossoyé.

M. Laguerre, du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Greflier concernant les Ecrivains extraordinaires et les Comptes contingens de la Chambre, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, a présenté à la Chambre le troisième

Rapport sur le Bill pour régler l'Office de Shérif;

Bill grossoyé.

Troisième Rapport du Comité sur les Comptes contingens.

Rapport

said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

After a careful examination of the Accounts of the Contingent Expenses of the House, and of the Vouchers accompanying them, Your Committee are satisfied that the said Accounts have been carefully kept, and that as far as the facts and calculations are concerned, they are regular and correct, and are founded for the most part on the practice which has been observed during a number of years; but feeling the necessity that an example of economy in the Public Expenditure should in the first instance be given by that Branch of the Legislature, on whose Constituents the charge of providing for the Expenses of the Government, specially falls, and under whose controul the said Expenditure is exclusively placed; and acting on the information afforded by the Evidence hereunto annexed, and on the personal knowledge of its Members, Your Committee think it their duty to offer the following suggestions to Your Honorable House, that is to say:

1st. That the Contingent Accounts of the House should be printed for the use of the Members immediately after they are laid before the House by the Clerk, at the beginning of each Session.

2nd. That in future the Contracts for Printing ordered by the House, should be given for the remainder of the present Parliament, and afterwards for the entire duration of each Parliament; and also that the Firewood and Candles should be furnished under Contract, and by the persons willing to supply the same on the lowest terms.

3rd. That Mr. Jasper Brewer, Clerk of Committees, having during four years received an annual Salary of One hundred and fifty pounds currency, up to the thirty first of October last, without having performed any of the duties of his office, Your Committee find themselves under the necessity of remarking to Your Honorable House that to continue this species of Sinecure, would be to sanction indirectly the system of Pensions, and they therefore humbly suggest that the payment of the said Salary be discontinued at the expiration of the ensuing six months.

4th. That in consequence of the repeated complaints made, and of the very considerable expense incurred in remedying the errors and defects of the English Translations during the Sessions and the Recesses, Your Committee are compelled to take notice of the incapacity of the present English Translator, and are therefore bound humbly to suggest that the Officer in question be replaced by a person capable of performing the duties of the Office.

5th. That with a view to diminish as much as possible, the size of the Appendix to the Journal, and the expenses therewith connected, Your Committee are of opinion that a Breviat only of Petitions and of the Communications from the Executive, and other Documents accompanying them, should be printed in the Appendix, unless they should be specially ordered by the House to be printed.

6th. That the Expense incurred during several years in consequence of the orders made by the House with reference to the Postage of Letters addressed to the Members, has increased to such a point that Your Committee have endeavoured to ascertain the causes of this increase, and have found that it has arisen chiefly from the practice of sending by Post to the Members of this House, numerous Petitions, Documents, Boxes and Packets of very considerable weight and size, and thereby occasioning exorbitant expenses for Postage. On this head, Your Committee while they feel the justice of the generosity of the House in this respect towards its Members, are nevertheless of opinion that some limits

Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Après un examen soigné des Comptes des Dépenses Contingentes de la Chambre, et des Pièces justificatives les accompagnant, votre Comité a trouvé que ces Comptes étaient soigneusement tenus, et quant aux faits et calculs, réguliers et corrects, et fondés pour la plupart sur l'usage établi depuis nombre d'années; mais sentant que l'exemple de l'économie dans les dépenses publiques doit être d'abord donné par la branche de la Législature, dont les constituants sont spécialement chargés de fournir aux dépenses du Gouvernement, et sous le contrôle de laquelle cette dépense est exclusivement placée, et d'après les renseignemens fournis par l'enquête ci-jointe et la connaissance personnelle de ses Membres, votre Comité croit devoir faire à votre Honorable Chambre les suggestions suivantes, savoir :

1°. Que les Comptes Contingens de la Chambre devraient être, aussitôt qu'ils seront soumis par le Greffier au commencement de chaque Session, imprimés pour l'usage des Membres.

2°. Qu'à l'avenir, les Contrats pour les impressions ordonnées par la Chambre devraient être accordés pour le reste du Parlement actuel, et ensuite pour la durée entière de chaque Parlement, et que de plus la fourniture du Bois de chauffage et de la Chandelle devrait être faite par Contrats offerts à la concurrence des fournisseurs.

3°. Que M. Jasper Brewer, Greffier de Comité, ayant, depuis quatre ans, reçu le salaire annuel de cent cinquante livres courant, jusqu'au trente-et-un Octobre dernier, sans avoir néanmoins rempli aucun des devoirs de son office, votre Comité se voit forcé de représenter à votre Honorable Chambre, que ce serait sanctionner indirectement le système de Pension, si cette espèce de Sinecure était continuée, et en conséquence vous suggère humblement la discontinuation du paiement de ce salaire, après les six mois courant.

4°. Qu'en conséquence de plaintes réitérées, et des dépenses considérables encourues pour suppléer aux défauts et défectuosités des traductions Anglaises durant les Sessions et les Vacances, Votre Comité est forcé de reconnaître l'incapacité du Traducteur Anglais actuel, et doit en conséquence suggérer humblement le remplacement de cet officier par une personne capable de remplir les devoirs de cet office.

5°. Qu'afin de diminuer autant que possible le volume considérable de l'Appendice du Journal et des dépenses encourues pour cette fin, votre Comité est d'opinion qu'un Breviat seulement des Requêtes et des Communications de l'Exécutif, et autres Documens les accompagnant, devrait être entré dans l'impression de l'Appendice, à moins que la Chambre n'en ordonne spécialement l'impression.

6°. Que la dépense principalement encourue depuis plusieurs années, en obéissance aux ordres de la Chambre, relativement au Port de Lettres adressées aux Membres, s'est augmentée à un tel point que votre Comité s'est efforcé de découvrir les causes de cette augmentation, et a reconnu qu'elle était notamment due à l'envoi aux Membres de la Chambre par la Poste, de nombreuses Requêtes, Documens, Boîtes et Paquets d'un poids et volume très-considérables, et entraînant en conséquence des frais de Poste exorbitans. Sur cela, votre Comité tout en sentant la justice de la générosité de la Chambre envers ses Membres à cet égard, est néanmoins d'opinion que des bornes devraient être prescrites

limits ought to be prescribed to this liberality, and therefore think it right to recommend that in future the carriage of Letters and Packets only on which the Postage shall amount to no more than five shillings each, should be paid for by the House.

*Ordered*, That the said Report be referred to a Committee of the whole House to-morrow.

Seventh Report of Committee on Hospitals.

Mr. Young, from the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, with power to report from time to time, presented to the House the Seventh Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee having examined Doctor Tessier, the Health Officer, on his Petition praying for remuneration for his services during last Summer, are of opinion, that Doctor Tessier is justly entitled to a Fee of fifteen shillings currency, for each Vessel he may have boarded during the year one thousand eight hundred and thirty one, from which amount is to be deducted the sum already paid to Doctor Tessier on account, and also the expenses paid by the Commissioners of the Fever Hospital for the Health Officer's Boat and Hands.

*Ordered*, That the said Report be referred to the Committee of the whole House on the Sixth Report of the said Committee.

Court House (Quebec) Repair Bill passed.

An engrossed Bill to appropriate a certain sum of money for continuing and completing the Repairs of the Court House in the City of Quebec, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Inland Customs Bill passed.

An engrossed Bill to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the collection of the Revenue at the Inland Ports of Entry in this Province, and to make further provision in that behalf, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Royal Institution Bill passed.

An engrossed Bill to make provision for the support of the Royal Institution for the advancement of Learning, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Deaf and Dumb Institution Bill passed.

An engrossed Bill to make temporary provision for the Instruction of the Deaf and Dumb, and for other purposes relating to the same object, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Bill relating to Commissions of Practitioners in the Law, passed.

An engrossed Bill to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass, and that the Title be, "An Act to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued."

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Message from His Excellency.

Lieutenant Colonel Craig, Civil Secretary to His Excellency the Governor in Chief, was admitted without in

prescrites à cette liberalité, et croit conséquemment devoir recommander qu'à l'avenir les Lettres et Papiers adressés aux Membres dont la Chambre paierait le port ne devrait être que ceux dont les frais de poste n'excéderaient pas la somme de cinq schelings par chaque.

*Ordonné*, Que le dit rapport soit référé à un Comité de toute la Chambre demain.

M. Young, du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références, avec pouvoir de faire rapport de tems à autre, a présenté à la Chambre le Septième Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité ayant examiné le Docteur Tessier, Officier de Santé, sur sa Pétition demandant une rémunération pour ses services durant l'année dernière, est d'opinion, que le Docteur Tessier a justement droit à un honoraire de quinze schelings courant, par chaque Vaisseau qu'il a abordé durant l'année mil-huit-cent-trente-et-un, desquels il faut déduire la somme déjà payée en à compte, et aussi les Dépenses payées par les Commissaires pour l'Hôpital des Fièvres, pour la Chaloupe de l'Officier de Santé, et les hommes qui la conduisent.

*Ordonné*, Que le dit Rapport soit référé au Comité de toute la Chambre sur le Sixième Rapport du dit Comité.

Un Bill grossoyé pour apprécier une certaine somme d'argent pour continuer et achever les réparations de la Cour de Justice de la Cité de Québec, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour continuer, pour un tems limité, deux Actes y mentionnés, concernant la perception des Revenus aux Ports intérieurs d'entrée en cette Province, et pour pourvoir ultérieurement à cet objet, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir au maintien de l'Institution Royale pour l'avancement des Sciences, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour pourvoir temporairement à l'instruction des Sourds-Muets, et pour autres fins relatives au dit objet, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Neilson porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées pour pouvoir exercer la pratique de la Loi, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe, et que le Titre soit, "Acte pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées aux Praticiens en Loi."

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Le Lieutenant-Colonel Craig, Secrétaire Civil de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, a été admis en dedans

Septième Rapport du Comité sur les Hôpitaux.

Bill pour des réparations à la Cour de Justice à Québec, passé.

Bill concernant les Douanes intérieures, passé.

Bill en faveur de l'Institution Royale, passé.

Bill pour pourvoir à l'instruction des Sourds-Muets, passé.

Bill relatif aux Commissions des Praticiens en Loi, passé.

Message de Son Excellence.

2 Will. IV. 17th February.

in the Bar, and delivered to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency.

And then he withdrew.

And the said Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth:

AYLMER,  
GOVERNOR IN CHIEF.

The Governor in Chief informs the Assembly that in consequence of sudden indisposition he finds himself compelled to postpone receiving the House with their Address on the subject of the complaint against the Honorable Mr. Justice Kerr, appointed for this day, until to morrow at two o'clock, P. M.

Castle of Saint Lewis, Quebec,  
1 o'clock, P. M., 17th February, 1832.

The Order of the day being read for taking into consideration a Motion made yesterday by Mr. Neilson, to wit: "That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, with a Copy of the Resolutions of this House, of the twenty eighth January last, upon which the Bill passed by this House, for the repeal of the Clauses of the Act passed in the Parliament of the United Kingdom, authorizing the commutation of Lands held *en Fief et Seigneurie* into Free and Common Soccage was founded, praying that His Excellency would be pleased to take the same into favorable consideration, and that until such repeal is effected, he would give directions to the Law Officers of the Crown to support, in all cases where a commutation of Tenure of *Seigneurie* is prayed for, the right of all His Majesty's subjects in this Province to obtain Concessions of waste Lands in the Seigniories at the accustomed rates and dues, on condition of actual settlement, and oppose under the first and seventh Clauses of the Act 6th, Geo. IV. Cap. 59, the making of any fresh Grant of such Lands, unless the said rights be maintained and reserved, and that without such condition, no fresh Grants of such waste Lands be made."

The House proceeded accordingly to take the said Motion into consideration.

And the said Motion being again read, and the Question of concurrence being put thereon; it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. Neilson, Mr. Louis Bourdages, Mr. Quesnel and Mr. Taylor do present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

The Order of the day for the House in Committee on the Sixth and Seventh Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had come to several Resolutions, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same; and that he was also directed by the Committee to move for leave to sit again.

*Ordered*,

17 Février. A. 1832. 463

dedans de la Barre, et a remis à M. l'Orateur un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence.

Et ensuite il s'est retiré.

Et le dit Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

AYLMER,  
GOVERNEUR-EN-CHEF.

Le Gouverneur-en-Chef informe l'Assemblée qu'en conséquence d'une indisposition subite, il se trouve forcé de remettre à recevoir la Chambre, avec son Adresse au sujet de la plainte contre l'Honorables M. le Juge Kerr, (laquelle réception était fixée pour ce jour,) jusqu'à demain à deux Heures de l'après-midi.

Remettant la réception d'une Adresse, par cause d'indisposition.

Château Saint Louis, Québec,  
1 Heure P. M. 17 Février 1832.

L'Ordre du jour ayant été lu, pour prendre en considération une Motion faite hier par M. Neilson, savoir: "Qu'il soit présenté une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec une Copie des Résolutions de cette Chambre, du vingt-huitième Janvier dernier, sur lesquelles est fondé le Bill passé par cette Chambre, pour révoquer les Clauses de l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni, autorisant le changement de la tenure des Terres en Fief et Seigneurie en celle de franc et commun Soccage, demandant qu'il plaise à Son Excellence de les prendre en sa considération favorable, et que jusqu'à ce que telle révocation ait lieu, elle enjoigne aux Officiers de la Couronne de maintenir, dans tous les cas où il sera demandé un changement de la tenure Seigneuriale, le droit de tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province, d'obtenir des Concessions de Terres incultes en Seigneurie aux redevances accoutumées, à condition de les établir et de s'opposer, sous l'autorité de la première et de la septième Clauses de l'Acte sixième George IV, Chapitre 59, à ce qu'il soit fait de nouvelles Concessions de telles Terres, sans que les dits droits y soient réservés et maintenus, et que sans cette condition il ne soit fait aucune nouvelle Concession de telles Terres incultes."

La Chambre a eu conséquence procédé à prendre la dite Motion en considération.

Et la dite Motion ayant été lu de nouveau, et la Question ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, En conséquence.

*Ordonné*, Que M. Neilson, M. Louis Bourdages, M. Quesnel et M. Taylor présentent la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Sixième et Septième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres références, ayant été lu;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque temps,

M. l'Orateur a repris la Chaire;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plaisirait de les recevoir; et qu'il lui était aussi enjoint par le Comité, de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*,

Postponing the reception of an Address in consequence of indisposition.

The Address relating to the Canada Tenures Bill considered and agreed to.

Committee on 6th and 7th Reports on Hospitals.

*Ordered*, That the Report be received this day, in the afternoon sitting.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again this day, in the afternoon sitting.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth :—

Mr. Speaker,

Messieurs Boissonnault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clonet, Deschamps, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Laguerre, Larue, Leterrière, Leslie, Méthot, Noël, Quirouet, Solicitor General, Trudel, Viger and Wright.

And at a quarter past Two o'Clock P. M. Mr. Speaker adjourned the House, for want of a Quorum.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu ce jour, dans la Séance de l'après-midi.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau ce jour, dans la Séance de l'après-midi.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Boissonnault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clonet, Deschamps, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Laguerre, Larue, Leterrière, Leslie, Méthot, Noël, Quirouet, le Solliciteur-Général, Trudel, Viger et Wright.

Et à deux heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Friday, 17th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till to-morrow, at Ten o'Clock in the forenoon.

Resolutions on  
Sixth Report on  
Hospitals re-  
ported,

Mr. Archambeault, from the Committee of the whole House on the Sixth and Seventh Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, reported, according to Order, the Resolutions of the said Committee; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and are as followeth :

1. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That a Board of Health be established for the District of Quebec, to be appointed by the Governor immediately; to consist of the Senior Magistrate residing in the City, who shall of right be the Chairman, and of fifteen Members, of whom eight shall be Magistrates, and the remainder principal Citizens residing also within the City; that five Members be a Quorum; that all Clergymen who may signify in writing their willingness to attend the Meetings and perform their share of the duties of the Board, be considered as *ex-Officio* Members, and have the same powers as any of the fifteen specially appointed.

2. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in case the Senior Magistrate, from any unavoidable cause be unable to attend to the discharge of his duties as Chairman, it shall be competent for the Board to choose one of the Members present to preside, who shall possess, for the time being, all the powers and perform all the duties of the Chairman.

3. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Board of Health have power, from time to time, to appoint as many Health Wardens, and other Officers, to carry into effect the Rules and Regulations of the Board, as may be deemed necessary: To authorize such Officers, at such times as the Board shall think fit, to enter into and examine in the day time, all Buildings, Lots, and Places of every description within the City and Banlieue of Quebec, and all Vessels, Boats and Rafts lying within the Port of Quebec, and to ascertain and Report to the Board the condition thereof, so far as the Public Health may be affected thereby: To give all such directions, and adopt all such measures, as in their judgment may be necessary for cleansing and purifying all such Buildings, Lots, and other Places, Vessels, Boats and Rafts, and to do

Vendredi, 17 Février 1832.—Quatre heures, P. M.

**O**RDONNE, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à demain à quatre heures, P. M., ce jour.

M. Archambeault, du Comité de toute la Chambre sur les Sixième et Septième Rapports du Comité Spécial, auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres références, a fait rapport, conformément à l'Ordre, des Résolutions du dit Comité; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

1. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit établi un Bureau de Santé pour le District de Québec, lequel Bureau sera immédiatement nommé par le Gouverneur; Que le Bureau sera composé du plus ancien Magistrat résidant dans la Cité, lequel en sera de droit le Président, et de quinze Membres, dont huit seront Magistrats, et le reste de sept des principaux Citoyens résidans aussi dans la Cité; Que cinq Membres seront un *Quorum*: Que tous les Membres du Clergé qui signifieront par écrit qu'ils ont le désir d'assister aux Assemblées et de remplir leur part des devoirs du Bureau, seront considérés comme Membres *ex-Officio*, et auront les mêmes pouvoirs qu'ont aucun des quinze spécialement nommés.

2. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que dans le cas où le plus ancien Magistrat, par quelque cause imprévue, ne pourrait pas assister et remplir ses devoirs comme Président, le Bureau pourra choisir un des Membres présents pour y présider, lequel jouira pour le temps d'alors de tous les pouvoirs et remplira tous les devoirs du Président.

3. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Bureau de Santé aura le pouvoir de nommer, de tems à autre, autant de Gardiens de Santé et autres Officiers pour mettre à exécution les Règles et Règlements du Bureau qui seront jugés nécessaires; Il pourra autoriser ces Officiers, à tel tems que le Bureau le jugera nécessaire, d'entrer et de visiter de jour, toutes les Bâtisses, Terreins et Lieux de toutes les descriptions dans la Cité et Banlieue de Québec, et d'aller à bord de tous Vaisseaux, Chaloupes et Cageux qui se trouveront dans le Port de Québec, et de constater et faire rapport au Bureau de la condition d'iceux, en autant que la Santé publique y a intérêt; Qu'il donnera toutes telles directions et adoptera toutes telles mesures que, dans son opinion, il pourra trouver nécessaires pour nettoyer et purifier toutes telles Bâtisses, Terreins et autres Lieux, ainsi que les Vaisseaux, Chaloupes

Résolutions sur  
le 6e Rapport  
sur les Hôpi-  
taux, rapportées.

do or cause to be done every thing in relation thereto which in their opinion may be proper to preserve the Health of the City : To cause every Avenue, Street, Alley, or other passage whatever, to be fenced up or otherwise enclosed, if they shall think the public safety to require it, and to adopt suitable measures for preventing all persons from going to any part of the City so enclosed : To import or cause to be imported a supply of such Medicines as it may be deemed requisite to have in the event of the disease called *Cholera Morbus*, being introduced.

4. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Governor in Chief do appoint two Resident Physicians and a Health Commissioner, who shall be styled Commissioners of Health.

5. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Resident Physicians do visit all sick persons reported to the Chairman or to the Board of Health, or to the Commissioners of Health, and to perform such other duties as the Board of Health may direct.

6. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Health Commissioner, under the direction of the Board of Health, do assist the Resident Physicians in the execution of their official duties.

7. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That he do receive, from time to time, such monies as may be appropriated for the support of Hospitals in the District of Quebec, (with the exception of the *Hôtel-Dieu* and General Hospital,) and pay all demands which may be approved by the Commissioners of Health.

8. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Health Commissioner do execute a Bond before entering into the duties of his office, in the penal sum of One thousand pounds, conditioned for the faithful performance of his trust, and with such Sureties as His Excellency the Governor in Chief may approve.

9. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all monies advanced to the Health Commissioner be deposited in such Bank in the City of Quebec, as the Board of Health shall designate, to the Credit of the Commissioners of Health, and not drawn out except on the Check of the Health Commissioner, countersigned by the Chairman of the Board of Health.

10. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in the discharge of their duties the Resident Physicians and Health Commissioner do meet daily at the Office of the Board of Health, during such part of the year and at such hours as the Board shall designate.

11. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Resident Physicians and Health Commissioner do receive an annual Salary of Two hundred and fifty pounds currency, each.

12. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the duty of the Health Officer shall be to enter on board of every Vessel immediately on her arrival, and to make strict search and enquiry into the Health of the Officers, Crew and Passengers, and into the state of the Vessel and Cargo, and to report his observations without delay to the Governor, and to the Board of Health ; he shall also perform all such other duties as the Board of Health, or the Commissioners of Health may lawfully require, and make immediate report of his proceedings and their result to the Governor and the Board of Health.

13. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That in the discharge of his duty, he may put all such questions to the persons on board as he shall judge necessary and proper to enable him to ascertain the

Chaloupes et Cageux, et pourra faire ou faire exécuter toute chose qui aura rapport, et qui, dans son opinion, sera convenable pour préserver la Santé de la Cité ; Qu'il pourra ordonner que toute Avenue, Rue, Allée ou autre Passage quelconque soit bouché, ou autrement enclos, s'il juge que la sûreté publique l'exige, et adopter des mesures convenables pour empêcher toutes personnes d'aller dans aucune partie de la Cité qui sera ainsi enclose ; Qu'il pourra importer ou faire importer tels remèdes qui pourront être jugés nécessaires, dans le cas où la Maladie appelée *Choléra-Morbus* serait introduite.

4. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Gouverneur nommera deux Médecins Résidens, et un Commissaire de Santé, qui auront le Titre de Commissaires de Santé.

5. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Médecins Résidens, visiteront toutes les personnes malades dont on aura fait rapport au Président ou au Bureau de Santé, ou aux Commissaires de Santé, et rempliront tels autres devoirs que le Bureau de Santé pourra ordonner.

6. *Itésolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Commissaire de Santé, sous la direction du Bureau de Santé, assistera les Médecins Résidens dans l'exécution de leurs devoirs Officiels.

7. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il recevra de tems à autre, tels deniers qui pourront être affectés pour le soutien des Hôpitaux dans le District de Québec, (à l'exception de l'*Hôtel-Dieu* et de l'*Hôpital-Général*) et paieront toutes les Dépenses qui seront approuvées par les Commissaires de Santé.

8. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le principal Commissaire de Santé donnera Caution, avant d'entrer dans les devoirs de sa charge, au montant d'une somme de mille livres courant, dont la condition sera qu'il remplira fidèlement les devoirs de sa charge, avec telles conditions que Son Excellence le Gouverneur-en-Chef pourra approuver.

9. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tous les Deniers avancés au Commissaire de Santé, seront déposés dans telle Banque dans la Cité de Québec, que le Bureau de Santé désignera, et à l'avoir des Commissaires de Santé, et n'en seront pas retirés à moins d'une traite de la part du Commissaire de Santé contresignée par le Président du Bureau de Santé.

10. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que dans l'exécution de leurs devoirs les Médecins Résidens et le Commissaire de Santé, s'assembleront chaque jour au Bureau de Santé, durant telle partie de l'année, et à telles heures que le Bureau réglera.

11. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Médecins Résidens et le Commissaire de Santé recevront chacun des appointemens annuels de deux cent cinquante livres courant.

12. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le devoir de l'Officier de Santé sera d'aller à bord de chaque Vaisseau immédiatement à son arrivée, et d'y faire des recherches strictes, et de s'enquérir de la Santé des Officiers, de l'Equipage et des Passagers, et aussi de l'état du Vaisseau et de sa Cargaison et de faire rapport de ses observations sans délai au Gouverneur et au Bureau de Santé ; Il remplira tous tels autres devoirs que le Bureau de Santé ou les Commissaires de Santé pourront légalement exiger de lui, et il fera un rapport immédiat de ses procédés et du résultat d'iceux au Gouverneur et au Bureau de Santé.

13. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que dans l'exécution de ses devoirs, il pourra proposer telles questions aux personnes qui seront à bord, qu'il jugera nécessaires et convenables pour le mettre en état de s'assurer

the condition of the Vessel, and the persons to whom such questions may be put, shall, if required, answer the same under oath, which the Health Officer will be authorized to administer.

14. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Health Officer be entitled to receive a fee of Fifteen shillings currency, for each Vessel arriving from sea, which may be boarded and inspected by him, and respecting which he may report; and out of the amount so received the Health Officer shall defray all expenses necessarily incurred in the execution of his duty.

15. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Health Officer do enter in his Report the name of the Vessel and of the Master; the place from which the Vessel came; the places at which she may have touched during the Voyage; whether any pestilential disease existed at any such places at the time of her departure or during one month previously; whether any person had died, or been sick during the passage; the number of the Crew, and the number of Passengers, (if any,) and all other information which he may consider necessary, to make the Governor and the Board of Health acquainted with the actual state of each Vessel.

16. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Board of Health, or the Senior Magistrate, or the Commissioners of Health, do have power when they shall judge it necessary, to cause any Cargo or part of a Cargo, or any matter or thing within the Port, City or Banlieue of Quebec, that may be putrid or otherwise dangerous to the Public Health, to be destroyed or removed, and such removal when ordered, to be to such place as the Board of Health shall direct.

17. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Board of Health, or the Senior Magistrate, or either of the Commissioners of Health, do have power to send to either of the Hospitals established in the District of Quebec, (except the Hotel Dieu and General Hospital,) all persons in the Port, City or Banlieue, not residents thereof, as may be sick of any malignant or contagious disease.

18. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Commissioners of Health do communicate daily to the Chairman of the Board of Health all Reports which may be made to them or either of them, and all information in their power, that may better enable the Board to preserve the Health of the City.

19. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That each Physician and Medical Practitioner in the City or Banlieue be required to make a Report in writing to the Senior Magistrate or Board of Health or to either of the Commissioners of Health, of every Patient that he may have labouring under any pestilential or infectious disease; and that within twelve hours after he shall ascertain or suspect the nature of the disease: That he do report, if so directed by the Board of Health, every Patient he may have labouring under disease of any description, and to state in his Report the specific name and type of such disease: That he do report, when required by the Board of Health, the death of any of his Patients within twelve hours after such death shall occur, and do state in his Report the specific name and type of the disease of which such Patient shall have died.

20. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Tavern Keeper, or Person keeping a Boarding or Lodging House in the City or Banlieue of Quebec, do report in writing to the Senior Magistrate,

s'assurer de la condition du Vaisseau, et les personnes auxquelles telles questions pourront être proposées, si elles en sont requises, seront tenues d'y répondre sous Serment, lequel Serment l'Officier de Santé aura l'autorité d'administrer.

14. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que l'Officier de Santé aura droit de recevoir un Honoraire de quinze schelings courant, pour chaque Vaisseau arrivant de la Mer, à bord duquel il aura été, et dont il aura fait la visite et un Rapport, et sur le montant ainsi reçu, l'Officier de Santé défraiera toutes les dépenses nécessairement encourues dans l'exécution de son devoir.

15. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que l'Officier de Santé devra entrer dans son Rapport le nom du Vaisseau et celui du Maître ou Patron; Le lieu d'où vient le vaisseau; Les endroits où il a pu toucher durant le voyage; S'il y avait des Maladies pestilentielles dans aucun de ces endroits lors de son départ, ou durant un mois avant son départ; S'il y est décédé quelque individu, ou s'il en a été malade durant le passage; Le nombre de l'Equipage et le nombre des Passagers (s'il y en a); Et tous autres renseignemens qui pourront être nécessaires pour donner connaissance au Gouverneur et au Bureau de Santé de l'état réel de chaque vaisseau.

16. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Bureau de Santé, ou le plus ancien Magistrat, ou les Commissaires de Santé, auront l'autorité, lorsqu'ils le jugeront nécessaire, de faire détruire ou déplacer toute Cargaison ou partie de Cargaison, ou aucune matière ou chose dans l'étendue du Port, de la Cité ou Banlieue de Québec, qui sera dans un état de putréfaction, ou autrement dangereux à la Santé Publique, et lorsque le déplacement en sera ordonné, les objets seront transportés dans tels lieux que le Bureau de Santé ordonnera.

17. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Bureau de Santé, ou le plus ancien Magistrat, ou aucun des Commissaires de Santé auront l'autorité d'envoyer à aucun des Hôpitaux établis dans le District de Québec, (à l'exception de l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général,) toutes personnes dans le Port, la Cité ou la Banlieue qui n'y résident pas, et qui seront attaquées de quelques maladies dangereuses ou contagieuses.

18. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les Commissaires de Santé communiqueront tous les jours au Président du Bureau de Santé, tous les Rapports qui pourront leur être faits, ou à aucun d'eux, et toutes les informations possibles, afin que le Bureau de Santé soit mieux en état de conserver la Santé de la Cité.

19. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que chaque Médecin et Praticant en Médecine dans la Cité ou Banlieue, sera requis de faire un Rapport par écrit au plus ancien Magistrat ou au Bureau de Santé, ou à aucun des Commissaires de Santé de chaque Malades sous ses soins, qui sera attaqué de quelque maladie pestilentielle ou contagieuse, et cela dans douze heures, après qu'il se sera assuré, ou qu'il aura soupçonné la nature de la maladie; Il fera rapport, s'il en est requis par le Bureau de Santé, de tout malade sous ses soins attaqué de maladie de quelque description que ce soit, et fera aussi rapport du nom spécifique et du type de telle maladie. Il fera rapport, lorsqu'il en sera requis par le Bureau de Santé, du décès d'aucun des malades placés sous ses soins dans les douze heures après que tel décès aura eu lieu, et fera mention dans son rapport, du nom spécifique et du type de la maladie de laquelle sera décédé tel malade.

20. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout Aubergiste ou Personne qui tient une Maison de pension ou donne à loger ou coucher dans la Cité ou Banlieue de Québec, fera rapport par écrit au plus ancien Magistrat

the Board of Health, or either of the Commissioners of Health, the name of every Seafaringman, Boarder or Passenger by sea, who shall be sick in his house, within twelve hours after each case of sickness shall have occurred.

21. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Owner or Consignee of a Vessel lying at a Wharf, or in the Harbour of the Port of Quebec, do make a like Report and within the same period, of the name of every sick person on board such vessel, and no such person to be removed therefrom without a written permit for that purpose from the Senior Magistrate, the Board of Health, or one of the Commissioners of Health.

22. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That each Commissioner of Health, and each Medical Practitioner do make an immediate report to the Board of Health of the name of every Physician or Medical Practitioner by whom he shall have reason to believe the provisions contained in the nineteenth Section have been violated; and if any Commissioner shall neglect or refuse to perform his duty, the Board of Health shall suspend him from his Office.

23. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Master or Owner, or Consignee of a Vessel refusing or neglecting to perform the duties enjoined on him under the authority of the Law, do forfeit for each offence, a sum, not exceeding One hundred pounds currency, and to be imprisoned until such fine be paid.

24. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every person who shall violate any order or direction of the Board of Health, made or given in the exercise of the powers vested in them by Law, to be punishable by a fine not exceeding One hundred pounds currency, and to be imprisoned until such fine be paid, or by imprisonment for a term not exceeding six months.

25. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Keeper of a Boarding or Lodging House or Tavern Keeper who shall refuse or neglect to obey the directions of the Board of Health, or to perform the duties required of him by Law, do forfeit for each offence, a sum not exceeding One hundred pounds currency, to be imprisoned until such sum be paid, or to be imprisoned for a term not exceeding six months.

26. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all offences be prosecuted in a summary manner before any Justice of the Peace, and to be proved by the Oath of one or more credible Witnesses.

27. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That each Justice do keep a Register of his proceedings under the Law, and report monthly to the Governor.

28. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the provisions of the Law be extended by Proclamation to Montreal, and to any other place which the Governor may deem necessary.

29. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Anchorage place for Vessels at Quarantine be as near as may be to Grosse Isle, and between Grosse Isle, Cliff-Island, Margaret Island and Two Heads Island.

30. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Quarantine Anchorage be designated by Buoys to be fixed under the direction of the Superintendent of Pilots; and every Vessel subject to Quarantine to be anchored within them.

31. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That Grosse Isle and Cliff Island, with the Anchorage Ground, be placed exclusively under Military authority.

3. *Resolved*,

Magistrat, au Bureau de Santé, ou à aucun des Commissaires de Santé des noms de chaque Marinier, Pensionnaire ou Passager venant de la Mer, qui se trouvera malade dans sa Maison, dans douze heures après que chaque cas de maladie sera survenu.

21. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que chaque Maître, Propriétaire ou Consignataire d'un Vaisseau le long des Quais, ou dans le Havre du Port de Québec, fera un semblable Rapport, et dans le même période, du nom de chaque personne malade à bord de tel vaisseau, et aucune telle personne n'en sera déplacée sans une permission par écrit à cet effet de la part du plus ancien Magistrat, du Bureau de Santé ou d'un des Commissaires de Santé.

22. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que chaque Commissaire de Santé, et chaque Praticant en Médecine, fera un rapport immédiat au Bureau de Santé des noms de chaque Médecin ou Personne pratiquant la Médecine qu'il a raison de croire a pu violer les dispositions contenues dans la dix-neuvième Section; et si quelque Commissaire néglige ou refuse de remplir ce devoir, le Bureau de Santé le suspendra de ses fonctions.

23. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout Maître, ou Propriétaire, ou Consignataire d'un Vaisseau qui refusera ou négligera de remplir les devoirs qui lui sont assignés sous l'autorité de la Loi, encourra pour chaque offense, une somme n'excédant pas cent livres courant, et sera détenu en prison jusqu'à ce que cette somme soit payée.

24. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que toute personne qui violera aucun Ordre ou aucune des directions du Bureau de Santé, faites ou données dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont confiés par la Loi, sera punie par une amende qui n'excèdera pas cent livres courant, et sera emprisonnée jusqu'à ce que telle amende soit payée, ou par emprisonnement pour un terme n'excédant pas six mois.

25. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que toute personne qui tient une Maison de Pension ou qui donne à loger ou coucher, et tout Aubergiste qui refusera ou négligera d'obéir aux directions du Bureau de Santé, ou de remplir les devoirs qui sont requis de lui par la Loi, encourra pour chaque offense une somme n'excédant pas cent livres courant, et sera emprisonné jusqu'à ce que telle somme ait été payée ou à être emprisonné pour un terme n'excédant pas six mois.

26. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que toute offense sera poursuivie sommairement devant un Juge de Paix, et sera prouvée par le serment d'un ou de plusieurs Témoins dignes de foi.

27. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que chaque Juge de Paix tiendra un Régistre de ses procédés sous l'autorité de la Loi, et fera un rapport mensuel au Gouverneur.

28. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que les dispositions de la Loi pourront, par Proclamation, s'étendre à Montréal, et à aucun autre endroit que le Gouverneur pourra juger nécessaire.

29. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le lieu de Mouillage pour les vaisseaux sous quarantaine soit aussi proche que possible de la Grosse Ile et entre la Grosse Ile, l'Ile aux Rochers, (Cliff Island,) l'Ile Sainte Marguerite et l'Ile aux Deux Têtes.

30. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Mouillage de la Quarantaine soit marqué par des Bouées placées sous la direction du Surintendant des Pilotes, et tout Vaisseau assujetti à la Quarantaine sera mouillé en dedans de leurs limites.

31. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Grosse Ile et le lieu de Mouillage soient placés exclusivement sous une autorité militaire.

32. *Résolu*,

32. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be erected in a position to command the entrance of the Anchorage Ground, one or more Block Houses, and such Sheds and Lodgings for the sick as may be deemed necessary.

33. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That there be placed at the said Block Houses a sufficient Military Force, Provisions, Medical Officers, Medicines, Hospital Stores and Attendants.

34. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all Vessels from Sea come to, or anchor, as need be, under the Anchorage Block-House, to be examined and receive a Certificate of Health before they proceed on their voyage.

35. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all Pilots be instructed to bring to all Vessels under the Block House, and inform themselves immediately on boarding, of the place from which the Vessel sailed; whether any unusual malady prevailed there within one month of the time of sailing; of the state of Health of any Place or Vessel at which the Vessel may have touched, or had intercourse with, after sailing; whether any person have died on board, or been ill of any unusual malady, and how many; and in case there should be any ground for suspecting danger of infection or contagion, it shall be the duty of the Pilot to keep a Blue Flag flying at the fore-top-gallant-mast-head, from the time he comes in sight of the Block-House.

36. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all persons at the Anchorage Ground, or on *Grosse Isle* or *Cliff Island*, shall be subject to such Rules and Regulations as it may be deemed necessary to adopt, and shall be under the immediate controul of the Commandant.

37. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Line of Telegraphs be re-established to *Grosse Isle*, and the Governor be empowered to employ such Vessels as he may deem necessary to enforce the regulations made under the authority vested in him.

38. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all Vessels coming above *Grosse Isle* without a Certificate of Health from the Visitor there, be compelled to return.

39. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That all Vessels arriving in the Port of *Quebec*, do anchor at the mouth of the River *St. Charles*, and no boat to land, nor any communication be had with any Vessel except in cases of distress, until the Certificate of Health from the Visitor at *Grosse Isle* shall have been produced to the Health Officer and endorsed by him, nor until he shall order a Red Flag to be hoisted at the fore-top-gallant-mast-head, and the Flag be hoisted accordingly.

40. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Pilot shall communicate to the Master and Second in Command of every Vessel he may board, a printed Copy of the Law, and the Instructions under which he acts, when such Copy and such Instructions shall have been delivered to him for that purpose; he shall also take care that no violation of the Law be committed by any person on board, and shall report such as may be committed, as soon as may be to the Governor, and the Board of Health at *Quebec*.

41. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That the Master and Wardens of the Trinity House at *Quebec*, do immediately on the passing of the Law, cause a sufficient number of Copies to be printed in a portable form for the purpose of being delivered to the Pilots; also, such Regulations as the Board of Health may adopt, and

32. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il devrait être érigé dans une position qui commande l'entrée de la Place de Mouillage, une ou plusieurs Casernes en bois, et tels Appentis et Logemens pour les malades, qui pourront être jugés nécessaires.

33. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il devrait être placé dans les dites Casernes une Force Militaire, des Vivres, des Médecins, des Médicaments, Fournitures d'Hôpitaux et Infirmiers.

34. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tous Vaisseaux venant de la Mer, arriveront ou mettront à l'ancre, s'il est nécessaire, auprès de la Caserne de Mouillage, pour être visités et recevoir un Certificat de Santé, avant de continuer leur voyage.

35. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il soit donné instruction à tous Pilotes d'amener tous Vaisseaux auprès de la Caserne, et de s'enquérir eux-mêmes immédiatement en allant à bord, de quel endroit le Vaisseau a fait voile, s'il y a existé quelque maladie non ordinaire un mois avant d'avoir mis à la voile, de l'état sanitaire de tout Lieu ou Vaisseau auquel le Vaisseau aura pu toucher ou aura pu communiquer après avoir mis à la voile, s'il est décédé quelque personne à bord, ou a été attaquée de quelque maladie non ordinaire, et quel en est le nombre, et dans le cas où il y aurait quelque fondement pour soupçonner le danger d'infection ou contagion il sera du devoir du Pilote de tenir un Pavillon bleu déployé à la tête du Mât de Misaine, depuis le moment où il vient en vue de la Caserne.

36. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que toutes personnes au lieu de Mouillage ou à la *Grosse Ile* ou à l'*Ile aux Rochers*, (*Cliff Island*,) seront assujetties à telles Règles et Règlements qu'il pourra être nécessaire d'adopter, et seront placées sous le contrôle immédiat du Commandant.

37. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que la Ligne des Télégraphes sera rétablie jusqu'à la *Grosse Ile*, et le Gouverneur sera autorisé à employer tels Vaisseaux qu'il pourra juger nécessaires pour faire respecter les Règlements qui seront faits sous l'autorité dont il sera revêtu.

38. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tous Vaisseaux qui passeront la *Grosse Ile*, sans un Certificat de Santé du Visiteur de cet endroit, seront contraints de retourner.

39. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tous Vaisseaux arrivant dans le Port de *Québec*, mettront à l'ancre à l'embouchure de la Rivière *Saint Charles*, et l'on ne permettra à aucune Chaloupe de venir à terre ou de communiquer en aucune manière avec aucun Vaisseau, excepté que ce soit dans un cas de détresse, jusqu'à ce que le Certificat de Santé du Visiteur à la *Grosse Ile* ait été produit à l'Officier de Santé, et par lui endossé, ni jusqu'à ce qu'il ait ordonné qu'il soit hissé un Pavillon Rouge au haut du Mât de Misaine, et que ce Pavillon ait été hissé en conséquence.

40. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que chaque Pilote communiquera au Maître ou Patron et au Second qui auront le commandement du vaisseau, un Exemplaire de la Loi et des Instructions sous lesquelles il agira, lorsque cet Exemplaire et les Instructions lui auront été remis pour cette fin; Il aura de même soin qu'il ne soit commis aucune infraction de la Loi par aucune personne, et fera rapport des offenses qui auront eu lieu aussitôt que possible au Gouverneur et au Bureau de Santé à *Québec*.

41. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Maître et les Gardiens du Bureau de la Trinité à *Québec*, aussitôt la passation de la Loi, feront immédiatement imprimer, en forme portative, un nombre suffisant d'Exemplaires, à l'effet de les remettre aux Pilotes, de même que tels Règlements que le Bureau de Santé

and such Instructions as the Corporation may deem necessary for their guidance; the Master and Wardens of the Trinity House shall deliver or cause to be delivered before the opening of the Navigation, one Copy of the Law, Regulations and Instructions to each Pilot for the purpose of being communicated to the Master and Mate of every Vessel which the Pilot may board.

42. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Pilot who shall be detained in Quarantine, shall be entitled to receive Twenty shillings currency, for each day during which he shall be so detained.

43. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Master of a Vessel who shall permit any of his Passengers to land below Quebec, or have any communication with the shore, shall forfeit a sum not exceeding One hundred pounds currency, and be imprisoned until such sum be paid.

44. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That every Pilot neglecting or refusing to perform the duties imposed on him under authority of the Law, shall forfeit a sum not exceeding Fifty pounds currency, and be deprived of his Branch.

45. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That to enable the Governor to put the Law into execution, there be placed at his disposal, a sum not exceeding Ten thousand pounds currency, and that all Laws or parts of Laws which may in any way be repugnant to the provisions of the proposed Act, be suspended during its continuance, or until such time as the Governor shall by Proclamation declare that the said provisions are no longer required for the protection of the Public Health.

46. *Resolved*, That it is the opinion of this Committee, That it is expedient that the Plan of the Anchorage between *Grosse Isle* and *Margaret Island*, drawn by Captain *Bayfield* of the Royal Navy, be published under the direction of Mr. Speaker.

*Ordered*, That the Question of concurrence be now separately put upon the said Resolutions.

And the first to the forty fourth of the said Resolutions inclusively, being again severally read, and the Question of concurrence being separately put upon each, they were agreed to unanimously.

The forty fifth of the said Resolutions being again read;

Mr. *Lee* moved in amendment, seconded by Mr. *Laterrière*, That the words "Ten thousand pounds," in the said Resolution, be struck out, and the words "Five thousand pounds," substituted.

The House divided on the Question of amendment, and the names being called for, they were taken down, as followeth:

Yea,

Messieurs *Girouard*, *Laterrière*, *Lee*, *Létourneau*, *Mousseau*, *Proulx* and *Wurtele*. (7.)

Nay,

Messieurs *Archambeault*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Deschamps*, *De Witt*, *Dionne*, *Duval*, *Fortin*, *Goodhue*, *Heriot*, *Huot*, *Lagueux*, *Larue*, *Méhot*, *Morin*, *Neilson*, *Panet*, *Peck*, *Quesnel*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Trudel*, *Viger* and *Young*. (26.)

So it passed in the Negative.

The Question being then put on the forty fifth of the said Resolutions.

The House divided thereon:

Yea, 26.

Nay, 7.

So it was carried in the Affirmative.

Santé pourra adopter, et telles Instructions que la Corporation pourra juger nécessaire de donner aux Pilotes pour leur servir de guide; Le Maître et les Gardiens du Bureau de la Trinité remettront ou feront remettre avant l'ouverture de la Navigation, un Exemplaire de la Loi, des Règlements et Instructions à chaque Pilote à l'effet d'être communiqués au Maître ou Patron et au Second de chaque Vaisseau que le Pilote abordera.

42. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout Pilote qui sera retenu sous quarantaine, aura droit de recevoir vingt schelings pour chaque jour qu'il sera ainsi retenu.

43. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout Maître ou Patron de Vaisseau qui souffrira que quelque passager aille à terre au-dessous de Québec, ou communique avec le Rivage, encourra une somme n'excédant pas cent livres courant, et sera emprisonné jusqu'à ce qu'icelle ait été payée.

44. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que tout Pilote qui négligera ou refusera de remplir les devoirs qui lui sont imposés sous l'autorité de cet Acte, encourra une somme n'excédant pas cinquante livres courant, et perdra sa Branche.

45. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que pour mettre le Gouverneur en état de mettre la Loi à exécution, il devrait être placé à sa disposition une somme n'excédant pas dix mille livres courant, et que toutes les Lois ou portions des Lois qui en aucune manière se trouveraient contraires aux dispositions de l'Acte projeté, fussent suspendues pendant sa durée, ou jusqu'à ce que le Gouverneur, par une Proclamation, ait déclaré que les dispositions susdites ne sont plus nécessaires pour la protection de la Santé Publique.

46. *Résolu*, Que c'est l'opinion de ce Comité, Que le Plan du Mouillage entre la *Grosse Ile* et l'*Ile Sainte Marguerite* dressé par le Capitaine *Bayfield*, de la Marine Royale, soit publié sous la direction de M. l'Orateur.

*Ordonné*, Que la Question de concurrence soit maintenant séparément mise sur les dites Résolutions.

Et la première jusqu'à la quarante-quatrième des dites Résolutions, inclusivement, ayant été séparément lues de nouveau, et la Question de concurrence ayant été séparément mise sur icelles, elles ont été unanimement adoptées.

La quarante cinquième des dites Résolutions ayant été lue de nouveau;

M. *Lee* a proposé en amendement, secondé par M. *Laterrière*, Que les mots "dix mille livres," dans la dite Résolution, soient retranchés, et les mots "cinq mille livres," substitués.

La Chambre s'est divisée sur la Question d'Amendement, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

Pour,

Messieurs *Girouard*, *Laterrière*, *Lee*, *Létourneau*, *Mousseau*, *Proulx* et *Wurtele*. (7.)

Contre,

Messieurs *Archambeault*, *Boissonnault*, *Louis Bourdages*, *Casgrain*, *Cazeau*, *Clouet*, *Deschamps*, *De Witt*, *Dionne*, *Duval*, *Fortin*, *Goodhue*, *Heriot*, *Huot*, *Lagueux*, *Larue*, *Méhot*, *Morin*, *Neilson*, *Panet*, *Peck*, *Quesnel*, *Pierre Elzéar Taschereau*, *Trudel*, *Viger* et *Young*. (26.)

Ainsi elle a passé dans la négative.

La Question ayant été alors mise sur la quarante-cinquième des dites Résolutions.

La Chambre s'est divisée sur icelle :

Pour, 26.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative.

La

The forty sixth and last of the said Resolutions being again read, and the Question of concurrence being put theron, it was agreed to unanimously, and

*Resolved*, That this House doth concur with the Committee in the said Resolutions.

Boards of Health and Quarantine Bill read twice and passed.

*Ordered*, That Mr. Young have leave to bring in a Bill to establish Boards of Health within the Province, and to enforce an effective system of Quarantine.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

Mr. Young moved, seconded by Mr. Dionne, That the said Bill be now read a second time.

The House divided on the Question :

Yea, 26.

Nays, 7.

So it was carried in the Affirmative, and

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill, be engrossed.

An engrossed Bill to establish Boards of Health within the Province, and to enforce an effective system of Quarantine, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on 7th Report of Committee on Hospitals.

The Order of the day for the House in Committee on the Sixth and Seventh Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had come to a Resolution, which he was directed to submit to the House whenever it shall be pleased to receive the same.

*Ordered*, That the Report be received to-morrow.

Committee on Petitions complaining of the charges of certain Seigneurs;

The Order of the day for the House in Committee on the Reports of the Special Committee to whom were referred the Petitions of divers Proprietors of Lands of the Seigniories of Noyan, Foucault and La Cole, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Létourneau took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Létourneau reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

Further consideration thereof postponed till next Session.

Committee on Steam Dredging Vessel.

The Order of the day for the House in Committee on the Message of His Excellency the Governor in Chief, relating to the Steam Dredging Vessel, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Wurtele took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair.

The

La quarante-sixième et dernière des dites Résolutions ayant été lue de nouveau, et la Question de concurrence ayant été mise sur icelle, elle a été unanimement adoptée, et

*Résolu*, Que cette Chambre concourt avec le Comité dans les dites Résolutions.

*Ordonné*, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour l'établissement de Bureaux Sanitaires en cette Province, et pour mettre en force un système effectif de Quarantaine.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

M. Young a proposé, secondé par M. Dionne, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 26.

Contre, 7.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour l'établissement de Bureaux Sanitaires en cette Province, et pour mettre en force un système effectif de Quarantaine, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur les Sixième et Septième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, à la Pointe Lévi, et autres références, ayant été lue ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, qu'il avait ordre de soumettre à la Chambre, quand il lui plairait de la recevoir.

*Ordonné*, Que le Rapport soit reçu demain.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Rapport du Comité Spécial auquel ont été référées les Pétitions de divers Propriétaires de terres des Seigniories de Noyan, Foucault et La Cole, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Létourneau a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Létourneau a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que la considération ultérieure des dites Pétitions et Rapports soit reprise à la Session prochaine.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, relativement au Cure-Môle à Vapeur, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Wurtele a pris la Chaire du Comité; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire.

L'Ordre

Bill pour établir un Bureau de Santé et une Quarantaine, lu deux fois, et passé.

Comité sur le 7e Rapport du Comité sur les Hôpitaux.

Comité sur les Pétitions se plaignant des charges de certains Seigneurs ;

Considération ultérieure d'elles remise à la Session prochaine.

Comité sur le Cure-môle à Vapeur.

Committee on  
Public Officers  
Salaries Attach-  
ment Bill;

reported;

engrossed.

Committee on  
Bill to amend  
the Ordinance  
of 1687.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to make the Salaries and Emoluments of Public Officers liable to attachment at the suit of the Creditors of such Officers, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Quirouet took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Quirouet reported that the Committee had gone through the Bill without making any amendment thereto, and the Report was again read at the Clerk's Table.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend a certain part of the Ordinance of one thousand six hundred and sixty seven, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Archambeault took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Archambeault reported that the Committee had made some progress, and had directed him to move for leave to sit again.

*Ordered*, That the said Committee have leave to sit again on Tuesday next.

The Order of the day for the House in Committee on the Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their Immoveable Property under seizure, to the injury of their Creditors, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Young took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Young reported that the Committee had gone through the Bill, and had made several amendments thereto, which amendments were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House.

*Ordered*, That the said Bill, as amended, be engrossed.

Several Members having retired, the Names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Cazeau, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Létourneau, Méthot, Morin, Quesnel, Quirouet, Viger, and Young.

And at a quarter past nine o'clock, at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Comité sur le  
Bill pour poul-  
voir saisir les  
Appointemens  
des Fonction-  
naires Publics;

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui rend les Appointemens des Fonctionnaires publics susceptibles d'être saisis et arrêtés à la poursuite de leurs Crédanciers, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Quirouet a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Quirouet a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, sans y faire aucun amendement, et le Rapport a été lu de nouveau à la Table du Greffier.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

grossoyé.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui amende certaine partie de l'Ordonnance de mil-six-cent-soixante-et-sept, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Archambeault a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Archambeault a fait rapport que le Comité avait fait quelque progrès, et lui avait enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, Que le dit Comité ait la permission de siéger de nouveau Mardi prochain.

Comité sur le  
Bill pour amen-  
der l'Ordon-  
nance de 1687.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour empêcher les Débiteurs de détériorer ou diminuer la valeur de leurs Propriétés immobilières, durant la saisie d'icelle, au préjudice de leurs Crédanciers, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Young a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Young a fait rapport que le Comité avait passé le Bill, et y avait fait plusieurs amendemens, lesquels amendemens ont été lus de nouveau à la Table du Greffier, et adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit grossoyé.

Comité sur la  
Bill pour empê-  
cher les  
Débiteurs de  
détériorer leurs  
propriétés.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Cazeau, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Huot, Lagueux, Larue, Laterrière, Létourneau, Méthot, Morin, Quesnel, Quirouet, Viger et Young.

Et à neuf Heures et un quart du soir, M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Un Membre  
prête le serment  
et prend son  
siège.

Saturday, 18th February, 1832.—Ten o'clock, A. M.

ALEXIS RIVARD, Esquire, Member for the County of Rimouski, having previously taken the Oath according to Law, and subscribed, before the Commissioners, the Roll containing the same, took his Seat in the House.

Mr. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of Wednesday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to issue Writs for the Election of one Member for the County of Megantic, and one additional Member for each of the Counties of Gaspé,

Ottawa

Réponse à une  
Adresse.

Samedi, 18 Février 1832.—Dix Heures, A. M.

ALEXIS RIVARD, Ecuyer, Membre pour le Comté de Rimouski, ayant préalablement prêté le serment, conformément à la Loi, et souscrit devant les Commissaires le Rôle qui le contient, a pris son siège dans la Chambre.

M. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adresse de Mercredi dernier, à son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il lui plaise d'émaner des Writs pour l'Election d'un Membre pour le Comté de Méga-tic, et pour un Membre additionnel pour chacun des Comtés de

*Ottawa* and *Shefford*, it appearing to this House that the said Counties are entitled thereto, according to the Returns of the Census made under the authority of the Act passed at the last Session of the Provincial Parliament for taking the Census of the Province, and the provisions of Law, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he will comply with the desires of the House.

## Adjournment.

*Ordered*, That when this House doth adjourn, it will adjourn till four o'clock, P. M., this day.

*Bill to prevent Debtors wasting their property, passed.*

An engrossed Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their Immoveable Property under seizure, to the injury of their Creditors, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Morin do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Public Officers Salaries attachment Bill, passed.*

An engrossed Bill to make the Salaries and Emoluments of Public Officers liable to attachment at the suit of the Creditors of such Officers, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Lee do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

*Message from the Council.*

A Message from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

*Council have agreed to*

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:

*Agriculture Appropriation Bill.*

"An Act to appropriate a certain sum of money "therein mentioned, for the encouragement of Agriculture."

*Civil Government Arrears of Expenses Bill.*

"An Act to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain Expenses of the Civil Government during the years one thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one."

*Militia Officers Salaries Bill.*

"An Act to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers, and Contingent Expenses of Militia, for the year one thousand eight hundred and thirty two."

*Montreal Trinity House Incorporation Bill, with an amendment.*

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of Montreal," with an Amendment, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Friday, 17th February, 1832.

*The Council agree to the Address respecting the Bill relating to the Duties on certain Articles imported by Sea.*

*Ordered*, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint them that the Legislative Council have agreed to the Address to His Excellency, of the Assembly, communicated to this House yesterday, by filling up the first blank with "Legislative Council," and the second blank with "Quebec,"

de Gaspé, des Outaouais et Shefford, vu qu'il appartient à cette Chambre, que les Comtés susdits ont obtenu ce droit, d'après les Retours du Recensement qui a été fait sous l'autorité de l'Acte passé dans la Session dernière du Parlement Provincial, pour prendre le Recensement de la Province, et d'après les dispositions de la Loi, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour réponse, qu'elle se conformera aux désirs de la Chambre.

*Ordonné*, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle Ajournement s'adjourne à quatre Heures, P. M., ce jour.

Un Bill grossoyé pour empêcher les Débiteurs de détériorer ou diminuer la valeur de leurs Propriétés immobilières, durant la saisie d'icelles, au préjudice de leurs Créditeurs, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Morin porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Un Bill grossoyé qui rend les Appointemens des Fonctionnaires Publics susceptibles d'être saisis et arrêtés à la poursuite de leurs Créditeurs, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Lee porte le dit Bill au Conseil Légitif, et demande sa concurrence.

Message du Conseil Légitif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie :

M. l'Orateur,

Le Conseil Légitif a passé les Bills suivans, sans Le Conseil a concouru aux Amendement.

"Acte pour affecter une certaine somme d'argent, y mentionnée à l'encouragement de l'Agriculture." Bill pour l'encouragement de l'Agriculture;

"Acte pour affecter les sommes d'argent y mentionnés, à l'effet de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil pendant les années mil-huit-cent-trente, et mil-huit-cent-trente-et-un." Bill d'arrérages de Dépenses du Gouvernement Civil ;

"Acte pour affecter une certaine somme d'argent, pour le paiement de certains Officiers, et Dépenses Contingentes de Milice, pour l'année mil-huit-cent-trente-deux." Bill des Salaires des Officiers de Milice ;

Et aussi,

Le Conseil Légitif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de Montréal," avec un Amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Vendredi, 17 Février 1832.

*Ordonné*, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que le Conseil Légitif a acquiescé à l'Adresse de l'Assemblée à Son Excellence, communiquée à cette Chambre hier, en remplissant le premier blanc avec "Conseil Légitif" et le second blanc avec "Québec, 17 Février 1832,"

Le Conseil consent à l'Address à l'égard du Bill relatif aux droits sur certains articles importés par Mer.

"Quebec, 17th February, 1832," and that the same has been signed on their behalf.

And then he withdrew.

Second Report of Committee of Courts of Justice

Mr. Quesnel, from the Standing Committee of Courts of Justice, presented to the House the Second Report of the said Committee, which was again read at the Clerk's Table, as followeth :

Your Committee, after having heard the Petitioner John Ryan, on the contents of his Petition, and the circumstances which occasioned it, are unanimously of opinion : That there is no occasion for the interference of this House in the present case. That the Laws of the Country with regard to the oath to be taken by witnesses in Courts of Justice, are explicit, and that the Petitioner being unwilling to conform to the ordinary form of oath prescribed by the said Laws, and not having asked to take the said oath according to any of the forms received and permitted by the Law, could not be admitted as a witness.

Resolution on 7th Report of Committee of Hospitals reported.

Mr. Archambeault, from the Committee of the whole House on the Sixth and Seventh Reports of the Special Committee to whom was referred the Account of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, and other references, reported, according to Order, the Resolution of the said Committee ; which Resolution was again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and is as followeth :

*Resolved*, That a sum, not exceeding One hundred and seventy five pounds currency, be granted to His Majesty, for paying the Balance due to the Health Officer, for services performed during the Summer of one thousand eight hundred and thirty one.

*Ordered*, That Mr. Young have leave to bring a Bill to authorize the payment of a certain sum of money as a compensation for services performed by François Xavier Tessier, Health Officer at Quebec.

He accordingly presented the said Bill, and the same was read the first time.

*Ordered*, That the said Bill be now read a second time.

The said Bill was accordingly read a second time.

*Ordered*, That the said Bill be engrossed.

An engrossed Bill to authorize the payment of a certain sum of money as a compensation for services performed by François Xavier Tessier, Health Officer at Quebec, was read for the third time.

*Resolved*, That the Bill do pass.

*Ordered*, That Mr. Young do carry the said Bill to the Legislative Council, and desire their concurrence.

Committee on 3d Report on Contingent Accounts;

The Order of the day for the House in Committee on the Third Report of the Special Committee to whom were referred the Clerk's Report relating to extra Writers, and the Contingent Accounts of the House, and other references, being read ;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Antoine Charles Taschereau took the Chair of the Committee ; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair ;

And Mr. Antoine Charles Taschereau reported that the Committee had come to several Resolutions ; which Resolutions were again read at the Clerk's Table, and agreed to by the House, and are as followeth :

1. *Resolved*, That the Accounts rendered by the Clerk of the House, for the Contingent Expenses of this

"1832," et que la dite Adresse a été signée de sa part.

Et ensuite il s'estretiré.

Second Rapport du Comité des Cours de Justice.

M. Quesnel, du Comité permanent des Cours de Justice, a présenté à la Chambre le Second Rapport du dit Comité, lequel a été lu de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Votre Comité, après avoir entendu le Pétitionnaire John Ryan, sur le contenu de sa Requête, et les circonstances qui y ont donné lieu, est unanimement d'opinion, qu'il n'y a point lieu à l'intervention de cette Chambre dans le cas présent : Que les Lois du Pays au sujet du serment que doivent prêter les Témoins dans les Cours de Justice sont explicites, et que, d'après les dites Lois, le Pétitionnaire ne voulant point se conformer à la formule du serment ordinaire, n'ayant point demandé de prêter le dit serment, sous aucune des formes reçues et permises par la Loi, ne pouvait être admis comme témoin.

Résolution sur le 7<sup>e</sup> Rapport du Comité sur les Hôpitaux, rapportée.

M. Archambeault, du Comité de toute la Chambre sur les Sixième et Septième Rapports du Comité Spécial auquel a été référé le Compte des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, et autres références, a fait rapport, conformément à l'ordre, de la Résolution du dit Comité, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

*Résolu*, Qu'une somme n'excédant pas cent soixante-et-quinze livres courant, soit accordée à Sa Majesté, pour payer la balance due à l'Officier de Santé, pour services rendus durant l'Eté de mil-huit-centrente-et-un.

*Ordonné*, Que M. Young ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent, comme rétribution de services rendus par François Xavier Tessier, Officier de Santé à Québec.

Il a en conséquence présenté le dit Bill, lequel a été lu pour la première fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit maintenant lu une seconde fois.

Le dit Bill a en conséquence été lu une seconde fois.

*Ordonné*, Que le dit Bill soit grossoyé.

Un Bill grossoyé pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent, comme rétribution de services rendus par François Xavier Tessier, Officier de Santé à Québec, a été lu pour la troisième fois.

*Résolu*, Que le Bill passe.

*Ordonné*, Que M. Young porte le dit Bill au Conseil Législatif, et demande sa concurrence.

Comité sur le 3<sup>e</sup> Rapport sur les Comptes Contingens.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Troisième Rapport du Comité Spécial auquel ont été référés le Rapport du Greffier concernant les Ecrivains extraordinaires, et les Comptes Contingens de la Chambre, et autres références, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Antoine Charles Taschereau a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Antoine Charles Taschereau a fait rapport que le Comité avait passé plusieurs Résolutions ; lesquelles Résolutions ont été lues de nouveau à la Table du Greffier, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1. *Résolu*, Que les Comptes rendus par le Greffier de la Chambre, pour les Dépenses Contingentes de cette Chambre

bill pour une compensation au Dr. Tessier, lu trois fois, et passé.

Résolutions rapportées.

this House, for the year ending the fifteenth November, one thousand eight hundred and thirty one, be approved as just and correct.

2. Resolved, That the Contingent Accounts of the House, in future, as soon as they shall be submitted by the Clerk, be printed for the use of the Members.

Committee on  
2nd Report on  
Roads and Public  
Improvements;

a Resolution  
reported.

The Order of the day for the House in Committee on the Second Report of the Standing Committee of Roads and Public Improvements, being read;

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Dionne took the Chair of the Committee; and after some time spent therein,

Mr. Speaker resumed the Chair;

And Mr. Dionne reported that the Committee had come to a Resolution, which Resolution was again read at the Clerk's Table, as followeth:

Resolved, That it is the opinion of this Committee, That no grant of money for Roads and Internal Communications should be made until, by Commissioners appointed to that effect, a visit be made of the Roads opened and ameliorated at the expense of the Province, and their Report on the said visit be received and taken into consideration.

The House at-  
tend His Excel-  
lency with the  
Address, for the  
Suspension of  
James Kerr.

Mr. Speaker  
reports His Ex-  
cellency's An-  
swer.

At the Hour appointed, Mr. Speaker and the House went up to the Castle of Saint Lewis, with the Address of the House, relating to the Honorable Mr. Justice Kerr.

And being returned;

Mr. Speaker reported that the House had attended upon His Excellency the Governor in Chief, with their Address, to which His Excellency had been pleased to make the following answer:

Mr. Speaker, and

Gentlemen of the House of Assembly,

It is no less the interest than it is the manifest and bounden duty of the Executive Government of this Province, to maintain therein the Administration of Justice in all its purity.

It will be my duty to communicate to His Majesty's Government the opinion of the House of Assembly that the two Offices of Judge of the Court of King's Bench and of Judge Surrogate of the Court of Vice Admiralty are incompatible in the same person, and ought to be held and filled by two several persons.

In the course of last Session an Address was presented to me by the House of Assembly, praying that I would suspend from the exercise of his functions one of the great Law Officers of the Crown, until the pleasure of His Majesty should be known regarding a Petition from the House praying for his dismission from Office.

After due deliberation I complied with the wish of the House, and ever since that time the reflections of each succeeding day have but served to establish more firmly in my mind the conviction of the expediency and justice of the course adopted by me on that occasion.

The present case, however, differs essentially from that to which I have just alluded, for the party whose suspension is now prayed for, is a Public Officer, the tenure of whose Office is at this moment undergoing a material, and most important change, and should the Bill now in progress for securing the independance of the Judges pass into a Law, he will no longer be subject, as the Judges of this Province have heretofore been, to the pleasure of the Crown.

Moreover, since it has been officially notified to the Legislative Council and the House of Assembly, that His Majesty's Government is disposed to concur in the necessary measures for rendering the Judges independent of the pleasure of the Crown, it becomes my duty as the King's Representative to consider those

Public

Chambre, pour l'année finissant le quinze Novembre mil-huit-cent-trente-et-un, soient approuvés comme justes et corrects.

2. Résolu, Qu'à l'avenir, aussitôt qu'ils seront soumis par le Greffier, les Comptes Contingens de la Chambre seront imprimés pour l'usage des Membres.

L'Ordre du jour, pour que la Chambre se forme en Comité sur le Second Rapport du Comité permanent des Chemins et des Améliorations publiques, ayant été lu ;

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Dionne a pris la Chaire du Comité ; et après y avoir siégé quelque tems,

M. l'Orateur a repris la Chaire ;

Et M. Dionne a fait rapport que le Comité avait passé une Résolution, laquelle Résolution a été lue de nouveau à la Table du Greffier, comme suit :

Résolu, Que c'est l'opinion de ce Comité, Qu'il ne devrait être fait aucun octroi d'argent pour les Chemins et Communications Intérieures, jusqu'à ce que, par des Commissaires nommés à cette fin, la visite des Chemins ouverts et améliorés aux frais de la Province, ait été faite, et leur Rapport sur cette visite reçu et pris en considération.

A l'Heure fixée, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus au Château Saint Louis, avec l'Adresse de cette Chambre, relativement à l'Honorable Juge Kerr.

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que cette Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec son Adresse, à laquelle son Excellence avait bien voulu faire la Réponse suivante :

M. l'Orateur et

M. de la Chambre d'Assemblée,

Ce n'est pas moins l'intérêt que le devoir manifeste et absolu du Gouvernement Exécutif de cette Province, d'y maintenir dans toute sa pureté l'Administration de la Justice.

Je me ferai un devoir de communiquer au Gouvernement de Sa Majesté l'opinion de la Chambre d'Assemblée, que les deux situations de Juge de la Cour du Banc du Roi et Juge Subrogé de la Cour de Vice-Amirauté sont incompatibles en la même personne, et devraient être tenues et remplies séparément par deux différentes personnes.

Dans le cours de la dernière Session, la Chambre d'Assemblée me présenta une Adresse, me priant de suspendre de l'exercice de ses fonctions un des Hauts Officiers en Loi de la Couronne, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté fût connu sur la Pétition de la Chambre, demandant sa destitution.

Après mûre délibération, je me suis conformé aux désirs de la Chambre, et depuis ce tems-là jusqu'à présent, chaque jour n'a fait que me convaincre plus fermement de la convenance et de la justice de la démarche que j'ai adoptée en cette occasion.

Le présent cas cependant diffère essentiellement de celui auquel je viens de faire allusion, car la personne dont la suspension est maintenant demandée, est un Officier public dont la tenue de son office subit en ce moment un grand et très-important changement, et s'il arrivait que le Bill qui est maintenant en progrès pour assurer l'indépendance des Juges, deviendrait Loi, cet officier ne serait plus sujet au bon plaisir de la Couronne, comme les Juges de cette Province l'ont été ci-devant.

Et de plus, puisqu'il a été officiellement notifié au Conseil Légitif et à la Chambre d'Assemblée, que le Gouvernement de Sa Majesté est disposé d'adopter les mesures nécessaires pour rendre les Juges indépendants du plaisir de la Couronne, il est de mon devoir, comme Représentant du Roi, de considérer ces officiers publics sous

Public Officers in the light in which His Majesty, in accordance with the views of the Legislative Council, and the House of Assembly, is desirous of seeing them placed.

Therefore taking into consideration the peculiar features of this case as just represented, I find myself under the necessity of declining to suspend Mr. Justice Kerr from the exercise of his functions, until the end of the next Session of the Provincial Parliament, upon the single Address of the House of Assembly; nevertheless being at all times perfectly disposed as far as my sense of duty will permit, to meet the wishes of the House, and with the view of conforming on the present occasion as nearly as circumstances will permit, to the provisions of the Act for securing the independence of the Judges, now awaiting the Royal Sanction, I shall be prepared to suspend Mr. Justice Kerr from the exercise of his functions until His Majesty's pleasure is known, upon receiving a joint Address to that effect from the Legislative Council and the House of Assembly.

A.

Castle of St. Lewis,  
Quebec, 18th February, 1832.

Messengers Report. Mr. Louis Bourdages, accompanied by the other Messengers, reported, that in obedience to the order of the House, they had waited upon His Excellency the Governor in Chief with a Copy of the Resolution of this House of the sixteenth of February instant, relating to the Attorney General; and that His Excellency had been pleased to give for answer that he will transmit the said Resolution to His Majesty's Ministers, with the least possible delay.

Answer to an Address. Mr. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House that their Address of yesterday, to His Excellency the Governor in Chief, with a Copy of the Resolutions of this House of the twenty eighth January last, upon which the Bill passed by this House for the repeal of the Clauses of the Act passed in the Parliament of the United Kingdom authorizing the commutation of Lands held *en Fief et Seigneurie* into Free and Common Soccage was founded, praying that His Excellency would be pleased to take the same into consideration, and that till such repeal is effected he would give directions to the Law Officers of the Crown to support in all cases where a commutation of Tenure of *Seigneurie* is prayed for, the right of all His Majesty's subjects in this Province to obtain concessions of waste Lands in the *Seigneuries* at the accustomed rates and dues on condition of actual settlement, and oppose under the first and seventh Clauses of the Act 6th George 4th cap. 59, the making any fresh grant of such Lands, unless the said rights be maintained and reserved, and that without such condition no fresh grants of such waste Lands be made, had been presented to His Excellency; and that he had been pleased to say, that he will send an answer by Message.

Answer to an Address. Mr. Neilson, accompanied by the other Messengers, reported to the House, that their Address of Thursday last, to His Excellency the Governor in Chief, praying that he would be pleased to communicate to this House any information which he may have received from His Majesty's Government, subsequently to the Despatch of His Majesty's Principal Secretary of State for the Colonial Department, of the seventh July last, communicated to this House by Message of the eighteenth November last, relating to certain Bills reserved at the close of the last Session for the signification of His Majesty's pleasure thereon, had been presented to His

sous le même point de vue dans lequel Sa Majesté, conformément aux intentions du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, désire les voir placés.

C'est pourquoi, prenant en considération les circonstances particulières de ce cas, tel que représenté, je me trouve dans la nécessité de m'abstenir de suspendre Monsieur le Juge Kerr de l'exercice de ses fonctions, jusqu'à la fin de la prochaine Session du Parlement Provincial, sur la scule Adressse de la Chambre d'Assemblée; néanmoins, étant en toutes occasions parfaitement disposé, autant que mon devoir me le permet, de rencontrer les désirs de la Chambre, et dans la vue de me conformer dans la présente occasion, autant que les circonstances me le permettront, aux dispositions de l'Acte pour assurer l'indépendance des Juges, et qui attend maintenant la Sanction Royale, je serai préparé à suspendre Monsieur le Juge Kerr de l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté soit connu, en recevant une Adressse conjointe à cet effet du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée.

A.

Château Saint Louis,  
Québec, 18 Février 1832.

Des Messagers font rapport. M. Louis Bourdages, accompagné des autres Messagers, a fait rapport, qu'en obéissance à l'Ordre de la Chambre, ils s'étaient rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec Copie de la Résolution de cette Chambre, du seizième Février présent, relativement au Procureur-Général, et qu'il avait plu à Son Excellence de donner pour réponse, qu'elle transmettra la dite Résolution aux Ministres de Sa Majesté, avec le moindre délai possible.

Réponse à une Adressse. M. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse d'hier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec une Copie des Résolutions de cette Chambre, du vingt-huitième Janvier dernier, sur lesquelles est fondé le Bill passé par cette Chambre, pour révoquer les Clauses de l'Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni, autorisant le changement de la tenure des Terres tenues en Fief et Seigneurie en celle de franc et commun soccage, demandant qu'il plaise à Son Excellence de les prendre en sa considération favorable, et que jusqu'à ce que telle révocation ait lieu, elle enjoigne aux Officiers de la Couronne de maintenir, dans tous les cas où il sera demandé un changement de la tenure Seignoriale, le droit de tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province, d'obtenir des concessions de Terres incultes en Seigneurie, aux redevances accoutumées, à condition de les établir, et de s'opposer, sous l'autorité de la première et de la septième Clauses de l'Acte sixième George Quatre, Chapitre cinquante-neuf, à ce qu'il soit fait de nouvelles Concessions de telles Terres sans que les dits droits y soient réservés et maintenus, et que, sans cette condition, il ne soit fait aucune nouvelle Concession de telles Terres incultes, avait été présentée à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de dire, qu'elle enverra une Réponse par Message.

Réponse à une Adressse. M. Neilson, accompagné des autres Messagers, a fait rapport à la Chambre, que son Adressse de Jeudi dernier, à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, demandant qu'il lui plaise de communiquer à cette Chambre, aucune information qu'il peut avoir reçue du Gouvernement de Sa Majesté, subséquemment à la Dépêche du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté, pour le Département Colonial, en date du Septième Juillet dernier, communiquée à cette Chambre par le Message du dix-huitième Novembre dernier, relativement à certains Bills réservés à la clôture de la dernière Session, pour la signification du plaisir de

sa

His Excellency; and that he had been pleased to give for answer, that he had received no Communication subsequently to the Despatch of the seventh July last, but that he will transmit the Address of the House to His Majesty's Ministers.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Morin, Neilson, Panet, Quesnel, Rivard, Antoine Charles Taschereau, Trudel, Wright, Wurtele and Young.

And at Three o'Clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Saturday, 18th February, 1832.—Four o'Clock, P. M.

Adjournment.

**O**RDERED, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Monday next, at ten o'Clock in the forenoon.

Message from the Council.

A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

Council have agreed to Board of Audit Bill with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And also,

LEGISLATIVE COUNCIL,  
Saturday, 18th February, 1832.

Message from the Council respecting the Joint Address on the Bill relating to the Duties on certain articles imported by Sea.

**Ordered**, That one of the Masters in Chancery do go down to the Assembly, and acquaint that House that His Excellency the Governor in Chief has appointed Tuesday the twenty first day of February instant, at Two o'Clock in the afternoon, to be attended with the Address of both Houses of the Provincial Parliament, at the Castle of Saint Lewis; and that the Legislative Council have ordered the Honorable Messrs. Hale and De Léry to attend His Excellency therewith on the part of this House, and to desire the Assembly to appoint a proportionate number of their Members to go with them.

And then he withdrew.

The House will send an answer.

The Master in Chancery was then called in, and informed by Mr. Speaker, that this House will send an answer by Message.

Members appointed on the part of the Assembly to present the Address referred to in the preceding Message from the Council.

**Resolved**, That four Members of this House be appointed to attend His Excellency the Governor in Chief, with the Address of both Houses, at the Castle of St. Lewis, on Tuesday next, the twenty first instant, at two o'Clock in the afternoon, on the part of this House, with the Members of the Legislative Council named on the part of that House.

18 Février.

A. 1832.

Sa Majesté sur iceux, avait été présenté à Son Excellence, et qu'il lui avait plu de donner pour Réponse, qu'elle n'avait reçu aucune Communication subsequemment à la Dépêche du septième Juillet dernier, mais qu'elle transmettra l'Adresse de la Chambre aux Ministres de Sa Majesté.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Lagueux, Larue, Lee, Létourneau, Morin, Neilson, Panet, Quesnel, Rivard, Antoine Charles Taschereau, Trudel, Wright, Wurtele et Young.

Et à trois heures, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Samedi, 18 Février 1832.—Quatre heures, P. M.

**ORDONNE**, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle s'ajourne à Lundi prochain à dix heures du matin.

Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maitres en Chancellerie :

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, "Acte pour établir un Bureau d'Audition, et pour d'autres fins y mentionnées," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Le Conseil a concouru au Bill pour un Bureau d'Audit, avec des Amendemens.

Et aussi,

CONSEIL LEGISLATIF,  
Samedi, 18 Février 1832.

**Ordonné**, Qu'un des Maîtres en Chancellerie se rende à l'Assemblée, et informe cette Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-en-Chef a fixé Mardi, le vingt-et-unième jour du mois de Février courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir l'Adresse des deux Chambres du Parlement Provincial, au Château Saint Louis, et que le Conseil Législatif a ordonné que les Honorables Messieurs Hale et De Léry, se rendent auprès de Son Excellence pour la lui présenter de sa part, et pour prier l'Assemblée de nommer un nombre proportionné de ses Membres pour les accompagner.

Et ensuite il s'est retiré.

Le Maître en Chancellerie a été alors appelé, et informé par M. l'Orateur, que cette Chambre enverra une Réponse par Message.

Message du Conseil à l'égard de l'Adresse conjointe sur le Bill relatif aux Droits sur certains articles importés par Mer.

La Chambre enverra une Réponse.

**Résolu**, Que quatre Membres de cette Chambre soient nommés pour se rendre auprès de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, avec l'Adresse des deux Chambres, au Château Saint Louis, Mardi prochain, le vingt-et-un du courant, à deux heures de l'après-midi, de la part de cette Chambre, avec les Membres du Conseil Législatif, nommés de la part de cette Chambre.

Membres nommés de la part de l'Assemblée, pour présenter l'Adresse à laquelle réfère le précédent Message du Conseil.

Ordered,

Ordonné,

*Message to the Council.*  
Ordered, That Mr. Young, Mr. Clouet, Mr. Dionne and Colonel Heriot be the Messengers on the part of this House, to present the said Address to His Excellency the Governor in Chief.

Ordered, That the said Resolution and Order be communicated by Message to the Legislative Council.

Ordered, That Mr. Young do carry the said Message to the Legislative Council.

Resolved, That this House do now resolve itself into a Committee of the whole House, to take into consideration the Answer of His Excellency the Governor in Chief to the Address presented by the House, this day, praying for the suspension of the Honorable Mr. Justice Kerr.

The House accordingly resolved itself into the said Committee.

Mr. Larue took the Chair of the Committee. Several Members having retired, Mr. Speaker resumed the Chair.

And the names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, De Witt, Dionne, Duval, Fortin, Girouard, Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Latrière, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Panet, Quesnel, Rivard, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright and Young.

And at Ten o'Clock at night, Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

*Adjournment.* Monday, 20th February, 1832.—Ten o'Clock, A. M.

Ordered, That when this House doth adjourn, it will adjourn till Four o'Clock, P. M. this day.

*Message from the Council.* A Message from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery:

Mr. Speaker,

*Council have agreed to :* The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment:

*Lessors and Lessees Bill.* “ An Act to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees.”

*Acadie Election Bill.* “ An Act to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada, for the County of Acadie.”

*Tavern Keepers Regulation Bill.* “ An Act to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern Keepers.”

*Government House (Montreal,) Repairs, &c. Bill.* “ An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the purpose of repairing and furnishing the Government House at Montreal.”

And then he withdrew.

Ordonné, Que M. Young, M. Clouet, M. Dionne et le Colonel Heriot soient les Messagers de la part de cette Chambre, pour présenter la dite Adresse à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.

Ordonné, Que la dite Résolution et le dit Ordre soient communiqués par Message au Conseil Législatif. *Message à Conseil.*

Ordonné, Que M. Young porte le dit Message au Conseil Législatif.

Résolu, Que cette Chambre se forme maintenant en Comité de toute la Chambre, pour prendre en considération la Réponse de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, à l'Adresse présentée par la Chambre, ce jour, demandant la suspension de l'Honorable Juge Kerr.

La Chambre s'est en conséquence formée en le dit Comité.

M. Larue a pris la Chaire du Comité. Plusieurs Membres s'étant retirés.

M. l'Orateur a repris la Chaire.

Et les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, De Witt, Dionne, Duval, Fortin, Girouard, Gugy, Huot, Lagueux, Larue, Latrière, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Panet, Quesnel, Rivard, Antoine Charles Taschereau, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright et Young.

Et à dix heures du soir, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Lundi, 20 Février 1832.—Dix heures, A. M.

ORDONNÉ, Que lorsque cette Chambre s'adjournera, elle s'adjourne à quatre heures, P. M., ce jour.

*Message du Conseil Législatif.* Message du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans Le Conseil a concouru aux Amendement.

“ Acte pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires.” Bill concernant les Locataires et Locataires.

“ Acte pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie.” Bill relatif aux Elections de l'Acadie.

“ Acte pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté, concernant les Aubergistes.” Bill pour régler les Aubergistes.

“ Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées, à l'effet de faire des réparations et meubler la Maison du Gouvernement à Montréal.” Bill pour des Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal.

Et ensuite il s'est retiré.

Ordonné,

Council's amendment to  
Montreal Trinity House Incorporation Bill  
considered, and  
agreed to.

*Ordered*, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of Montreal," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And the said Amendment was read, as followeth :  
Press 4. Line 32.—After "Vessel," insert "not being a River Craft, Steam Boat, Steam Boat Barge, or Lighter engaged in the Navigation between Quebec and Montreal only."

Mr. De Witt moved to resolve, seconded by Mr. Archambeault, That the House doth concur with the Legislative Council in the said Amendment.

The House divided on the Question :

Yea, 22.

Nay, 8.

So it was carried in the Affirmative, and Resolved, Accordingly.

*Ordered*, That Mr. De Witt do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Several Members having retired, the names of those present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Boissonnault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Neilson, Quesnel, Rivard, Stuart, Trudel, Wright and Wurtele.

And at half past Twelve o'Clock, P. M. Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

Council have agreed to :

Civil Government Expenses Bill.

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment :

" An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year."

Emigrant Tax Bill.

" An Act to create a Fund for defraying the expense of providing Medical Assistance for sick Emigrants, and of enabling indigent persons of that description to proceed to their place of destination."

And also,

The Legislative Council have passed the following Bills with amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly :

Jurors Bill with amendments.

" An Act to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal matters."

" An

Ordonné, Que l'Amendement fait par le Conseil Législatif au Bill, intitulé, "Acte pour abroger, en partie, certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de Montréal," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu comme suit :

Feuille 5. Ligne 23.—Après "Vaisseau," insérez "rez n'étant pas un Bâtiment de la Rivière, un Bateau à Vapeur, une Berge de Bateau à Vapeur ou Allège employé dans la Navigation entre Québec et Montréal seulement."

M. De Witt a proposé de résoudre, secondé par M. Archambeault, Que cette Chambre concourt avec le Conseil Législatif dans le dit Amendement.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 22.

Contre, 8.

Ainsi elle a été emportée dans l'Affirmative, et Résolu, En conséquence.

Ordonné, Que M. De Witt reporte le dit Bill au Conseil Législatif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

Plusieurs Membres s'étant retirés, les noms de ceux présents, ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Boissonnault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Laguerre, Larue, Lee, Létourneau, Méthot, Morin, Neilson, Quesnel, Rivard, Stuart, Trudel, Wright et Wurtele.

Et à midi et demi, M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Lundi, 20 Février 1832.—Quatre Heures, P. M.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maitres en Chancellerie.

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendement.

" Acte pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante."

Bill des Dépenses du Gouvernement Civil.

" Acte pour créer un Fonds pour subvenir aux dépenses du traitement Médical et des soins pour les Emigrés malades, et pour mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre aux lieux de leur destination."

Bill pour une Taxe sur les Emigrés.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants avec des amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

" Acte pour régler la qualification et sommation des Jurés en matière Civiles et Criminelles."

Bill des Jurés avec des amendemens.

" Acte

Lumber Trade Bill, with amendments.

" An Act to continue and amend an Act therein mentioned, intituled, " An Act for the better regulation of the Lumber Trade."

And then he withdrew.

The names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs *Louis Bourdages, Cazeau, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Huot, Larue, Létourneau, Morin, Neilson, Quesnel, Trudel, Wright and Young.*

And at half past five o'clock P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

Tuesday, 21st February, 1832.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council, by the Honorable Mr. *De Léry*, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills without any amendment.

Council have agreed to :

Hospitals Appropriation Bill.

" An Act to appropriate certain sums of money for the support of the Emigrant Hospital at Quebec, and of the Fever Hospital at Pointe Lévi, and for other purposes therein mentioned."

Deaf and Dumb Institution Bill.

" An Act to make Temporary Provision for the Instruction of the Deaf and Dumb, and for other purposes relating to the same object."

Cape Chat Dépot Bill.

" An Act to appropriate certain sums of money for establishing a Dépot of Provisions near Cape Chat, for the relief of Shipwrecked Persons, and for other purposes."

Bill relating to Commissions of Practitioners in the Law.

" An Act to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued."

Inland Customs Bill.

" An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned relating to the collection of the Revenue at the Inland Ports of Entry in this Province, and to make further provision in that behalf."

Jesuits Estates Appropriation Bill.

" An Act to make provision for the appropriation of certain monies arising out of the Estates of the late Order of Jesuits, and for other purposes."

Court House (Quebec) Repairs Bill.

" An Act to appropriate a certain sum of money for continuing and completing the Repairs of the Court House in the City of Quebec."

Copyrights Bill.

" An Act for the protection of Copyrights."

County Court Houses and Gaols Bill.

" An Act to authorize the erection of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned."

Road Laws Bill with amendments.

And also,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to amend an Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King George the Third, intituled, " An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations

Bill pour régler le Commerce des Bois, avec un amendement.

" Acte pour continuer et amender un Acte y mentionné, intitulé, " Acte pour mieux régler le Commerce des Bois."

Et ensuite il s'est retiré.

Les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs *Louis Bourdages, Cazeau, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Huot, Larue, Létourneau, Morin, Neilson, Quesnel, Trudel, Wright et Young.*

Et à cinq heures et demie, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre, faute de Quorum.

Mardi, 21 Février 1832.

Message du Conseil.

MESSAGE du Conseil Législatif, par l'Honorable M. *De Léry*, un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur,

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivans, sans amendement.

Le Conseil a concouru aux

" Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, et de l'Hôpital pour les cas de Fièvres à la Pointe Lévi, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill pour affecter de l'argent pour des Hôpitaux.

" Acte pour pourvoir temporairement à l'instruction des Sourds-Muets, et pour d'autres fins relatives au dit objet."

Bill pour pourvoir à l'instruction des Sourds-Muets.

" Acte pour approprier certaines sommes d'argent pour établir un Dépot de Provisions près du Cap-Chat, pour le soulagement des Naufragés, et pour autres fins."

Bill pour un Dépot à Cap Chat.

" Acte pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées aux Praticiens en Loi."

Bill relatif aux Commissions des Praticiens en Loi.

" Acte pour continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, concernant la perception des Revenus aux Ports intérieurs d'entrée en cette Province, et pour pourvoir ultérieurement à cet objet."

Bill concernant les Douanes intérieures.

" Acte pour pourvoir à des dispositions à l'effet d'affecter certains Deniers provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et pour d'autres fins."

Bill pour affecter les Biens des Jésuites.

" Acte pour approprier une certaine somme d'argent pour continuer etachever les Réparations de la Cour de Justice de la Cité de Québec."

Bill pour des Réparations à la Cour de Justice à Québec.

" Acte pour protéger la Propriété littéraire."

Bill pour protéger la Propriété littéraire.

" Acte pour autoriser l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées."

Bill pour des Cours de Justice et Prisons de Comtés.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, " Acte pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, " Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements

Bill concernant les Lois des Chemins, avec des amendements.

" regulations concerning Roads and Bridges," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Council's  
Amendments to  
Jurors Bill con-  
sidered and  
agreed to.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to regulate the qualification and summoning of Jurors in criminal cases," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth :

*Press 1. Line 37.*—Leave out "and," and insert "or."

*Ibid.*—Leave out "they," and insert "he."

2. *Line 23.*—Leave out "Jurors, in Civil causes and of."

40.—After "Montreal," insert "and for the Lists of Jurors in Civil Causes, the Sheriffs shall make similar Lists of persons residing within one league of the place of holding the Courts as aforesaid."

7. *Line 5.*—Leave out from "in," inclusive, to "transactions," inclusive, in the sixth line, and insert "be a party to any suit wherein a Trial by Jury may according to Law be had."

9.—Leave out from "Provided," inclusive, to "sive, to "Jury," inclusive, in the twelfth line."

16.—After "persons," insert "residing as aforesaid within one league of the place of holding the Court."

19.—Leave out from "And," inclusive, to "notwithstanding," inclusive, in the twenty third line.

34.—Leave out "or so many less than half as may be present."

41.—Leave out from "And," inclusive, to "unanimous," inclusive, in the eleventh line of the eighth Press."

8. 44.—Leave out from the second "and," inclusive, to "Court," inclusive, in the sixth line of the ninth Press.

9. 25.—Leave out from "and," inclusive, to "costs," inclusive, in the thirty third line.

39. After "Law," insert, "Provided always that if any action against the Sheriff shall be declared by the Judgment unfounded and vexatious, the Sheriff who shall be discharged therefrom shall be entitled to and shall recover double costs."

10. 8.—After "direct," insert the following Clause :

" And be it further enacted by the authority aforesaid, that this Act shall

" mens concernant les Chemins et Ponts," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Amendemens  
du Conseil au  
bill des Jurés,  
considéré et  
adoptés.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières Civiles et Criminelles," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit :

*Feuille 1. Ligne 29.*—Rayez "et," insérez "ou."

2. 31.—Rayez "Jurés pour les Causes Civiles et de."

3. 7.—Après "Montréal," insérez "et pour la Liste des Jurés dans les Causes Civiles, les Shérifs feront de semblables Listes des Personnes résidantes à la distance d'une lieue du lieu où se tiennent les Cours comme susdit."

7. 87.—Retranchez depuis "dans," inclusivement, jusqu'à "Commerce," aussi inclusivement, dans la trente-huitième ligne de la même feuille, et insérez "des Contestations dans lesquelles le Jury peut être admis."

42.—Retranchez depuis "Pourvu," inclusivement, jusqu'à "Spéciaux," aussi inclusivement, dans la troisième ligne de la huitième feuille.

7. 7.—Après "Jurés," insérez "résidans comme susdit à la distance d'une lieue du lieu où se tient la Cour."

11. 11.—Rayez depuis "Et qu'il," inclusivement, jusqu'à "contraire" aussi inclusivement, dans la seizième ligne de la même feuille.

29. 30.—Retranchez "ou autant de ce nombre qui se trouveront présens."

38.—Retranchez depuis "Et qu'il," inclusivement, jusqu'à "l'unanimité," aussi inclusivement, dans la onzième ligne de la neuvième feuille.

5.—Retranchez depuis "et en outre," inclusivement, jusqu'à "Cour," aussi inclusivement, dans la douzième ligne de la même feuille.

33.—Retranchez depuis "Et qu'il," inclusivement, jusqu'à "dépens," aussi inclusivement, dans la quarante-deuxième ligne de la même feuille.

7.—Après "Loi," insérez "Pourvu toujours que si aucune Action contre le Shérif était déclarée par le Jugement mal fondée et vexatoire, le Shérif qui sera déchargé de la dite Action, aura droit de demander et obtiendra double dépens."

18.—Après "l'ordonner," insérez la Clause suivante :

" Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que cet " Acte

" shall continue in force until the  
" first day of May, in the year one  
" thousand eight hundred and thirty  
" five, and no longer."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Morin do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, " An Act to amend the Act passed in the thirty sixth year of His Majesty King George the Third, intituled, " An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth:

*Press 1. Line 39.—After "always," insert "That nothing herein contained shall extend or be construed to extend to render the provisions or requirements of this Act compulsory upon any Parish, Extra Parochial Place or Town-ship of which the Inhabitants or a majority of them present and qualified to vote as herein-before required at any Meeting to be held under the authority of this Act, shall not be willing to proceed to the Election of a Road Commissioner or to take the benefits intended to be conferred by this Act and."*

2. 3.—Leave out "such," and insert "each."
- 6.—Leave out "ensuing," and insert "which will be in the year one thousand eight hundred and thirty three."
- 32.—Leave out "day of," and insert "Monday in."
4. 24.—Leave out from "so," inclusive, to "Townships," also inclusive, in the twenty sixth line, and insert "from and after the passing of this Act."
- 28.—After "Procès Verbaux," insert "of the Grand Voyer or his Deputies."
- 30.—After "them," insert "being in no case fewer than three in number."
5. 39.—Leave out "Successeur," and insert "Successors."
8. 7.—Leave out "Successseurs," and insert "Successor."
- 20.—After "District," insert "or Inferior District."
9. 19.—After "levied," insert "and." *Ibid.*—Leave out from "and," inclusive, to "Sessions," also inclusive, in the twenty first line of the same Press.

" Acte continuera en force jusqu'au premier jour de Mai de l'année mil-huit-cent-trent-cinq, et pas plus long-tems."

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Morin reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

*Ordonné*, Que les Amendemens faits par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi George Trois, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples Règlements concernant les Chemins et Ponts," soient maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre les dits Amendemens en considération.

Et les dits Amendemens ont été lus, comme suit:

- Feuille 1. Ligne 39.—Après "toujours," insérez "que rien de ce qui est contenu dans le présent ne s'étendra ou ne sera interprété de manière à s'étendre à obliger aucune Paroisse, Etablissement ou Township, de se conformer aux provisions ou dispositions de cet Acte, dont les Habitans ou une majorité d'entr'eux présents et qualifiés pour voter ainsi qu'il est ci-après requis à aucune Assemblée à être tenue en vertu de cet Acte, ne seront pas disposés à procéder à l'Election d'un Commissaire de Chemins ou à participer aux avantages que cet Acte a en vue de leur accorder et."*
2. 6.—Rayez "prochain," et insérez "qui sera dans l'année mil-huit-cent-trente-trois."
  - 33.—Après "premier," insérez "Lundi du mois."
  4. 38.—Rayez depuis "qu'aussitôt," inclusivement, jusqu'à "Comté," aussi inclusivement, dans la quarantième ligne de la même feuille, et insérez "que depuis et après la passation de cet Acte."
  - 43.—Après "Verbaux," insérez "du Grand Voyer ou de ses Députés."
  5. 2.—Après "présente," insérez "dont le nombre ne sera dans aucun cas moins de trois."
  9. 9.—Après "District," insérez "ou District Inférieur."
  10. 13 et 15.—Retranchez depuis "et il," inclusivement, jusqu'à "d'alors," aussi inclusivement, dans la quinzième ligne de la même feuille.

Amendemens  
du Conseil au  
Bill concernant  
les Lois des  
Chemins, consti-  
tués et adoptés.

Council's amendments to Lumber Trade Bill considered and agreed to.

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Neilson do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

*Ordered*, That the Amendments made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to continue and amend an Act therein mentioned, intituled "An Act for the better regulation of the Lumber Trade," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendments into consideration.

And the said Amendments were read, as followeth : *Press 1.* *Line 41.*—Leave out "Standard."

*Ibid.*—After "Staves," insert "Five feet and a half long."

And the said Amendments being again read, they were agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Louis Bourdages do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendments.

Then, on Motion of Mr. Duval, seconded by Mr. Dionne,  
The House adjourned.

Et les dits Amendemens ayant été lus de nouveau, ils ont été adoptés par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Neilson reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs Amendemens.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour continuer et amender un Acte y mentionné, intitulé, "Acte pour mieux régler le Commerce des Bois," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Et le dit Amendement a été lu comme suit :

*Feuille 1. Ligne 37.*—Retranchez "mesure," et insérez "cinq pieds et demi de long."

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Louis Bourdages reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

Alors, sur Motion de M. Duval, secondé par M. Dionne,  
La Chambre s'est ajournée.

Wednesday, 22nd February, 1832.

Message from the Council.

A MESSAGE from the Legislative Council by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

Council have agreed to :

Dr. Tessier's Compensation Bill.

Boards of Health and Quarantine Bill.

Vaudreuil Parsonage House Bill.

Militia Courts of Enquiry Bill, with an amendment.

"An Act to authorize the payment of a certain sum of money as a compensation for services performed by François Xavier Tessier, Health Officer at Québec."

"An Act to establish Boards of Health within this Province, and to enforce an effective system of Quarantine."

"An Act to enable the Trustees for building the Parsonage House at Saint Michel de Vaudreuil to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof."

And also,

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, "An Act to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases," with an amendment, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

Council's amendment to Militia Courts of Enquiry Bill considered and agreed to.

*Ordered*, That the Amendment made by the Legislative Council to the Bill, intituled, "An Act to authorize the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases," be now taken into consideration.

The House proceeded accordingly to take the said Amendment into consideration.

And

M MESSAGE du Conseil Légitif, par l'Honorables M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie.

M. l'Orateur,

Le Conseil Légitif a passé les Bills suivans, sans Amendement.

"Acte pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent, comme rétribution de services rendus par François Xavier Tessier, Officier de Santé à Québec."

"Acte pour l'établissement de Bureaux Sanitaires en cette Province, et pour mettre en force un système effectif de Quarantaine."

"Acte pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de Saint Michel de Vaudreuil, en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote-part pour les frais d'icelle."

Et aussi,

Le Conseil Légitif a passé le Bill, intitulé, Acte pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas," avec un Amendement, auquel il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

*Ordonné*, Que l'Amendement fait par le Conseil Légitif au Bill, intitulé, "Acte pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes, à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas," soit maintenant pris en considération.

La Chambre a en conséquence procédé à prendre le dit Amendement en considération.

Amendement du Conseil au Bill pour régler le Commerce des Bois, considéré et adopté.

Message du Conseil.

Le Conseil a concouru aux

Bill pour une Compensation au Dr. Tessier.

Bill pour établir un Bureau de Santé et une Quarantaine.

Bill relatif au Presbytère de Vaudreuil.

Bill pour des Cours d'Enquêtes de Milice, avec un amendement.

Amendement du Conseil au Bill pour des Cours d'Enquêtes de Milice, considéré et adopté.

Et

And the said Amendment was read, as followeth :  
 Press 2. Line 9.—After "Court," insert the following Clause :

## Clause A.

" Provided always, and be it further enacted by the authority aforesaid, that in every case in which the party complaining shall fail in proving the complaint by him made, he shall be liable to and shall defray all the costs, allowances and expenses which shall be fixed and allowed by such Court in respect of such enquiry under the authority of this Act ; and such Court shall not proceed to the hearing of any complaint until the party complaining shall have given security to His Majesty, His Heirs and Successors, to the satisfaction of the said Court, and to such amount as they shall think sufficient to answer and defray the said costs, allowances and expenses in case of such failure as aforesaid ; and the amount of such security shall and may in such case be sued for and recovered in due course of Law in any Court of competent Jurisdiction in the District or Inferior District in which the party complaining shall reside."

And the said Amendment being again read, it was agreed to by the House.

*Ordered*, That Mr. Panet do carry back the said Bill to the Legislative Council, and acquaint their Honors that this House hath agreed to their Amendment.

Motion for the House to go into Committee on the Bill to amend the Ordinance of 1667, negatived.  
 Mr. Morin moved, seconded by Mr. Boissonnault, That the Order of the day for the House in Committee on the Bill to amend a certain part of the Ordinance of One thousand six hundred and sixty seven, lost by the adjournment of the House yesterday, be revived ; and that this House do now resolve itself into the said Committee.

The House divided on the Question :

Yea, 12.

Nays, 17.

So it passed in the Negative.

Then, on Motion of Mr. Louis Bourdages, seconded by Mr. Duval,

The House adjourned.

Thursday, 23d February, 1832.

A MESSAGE from the Legislative Council, by the Honorable Mr. De Léry, one of the Masters in Chancery :

Mr. Speaker,

The Legislative Council have passed the following Bills, without any amendment :

"An

Et le dit Amendement a été lu comme suit :  
 Feuille 2. Ligne 17.—Après "Cour," insérez la Clause suivante marquée A.

## Clause A.

" Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que dans tous les cas où la partie plaignante fera défaut dans la preuve de la plainte par elle formée, elle sera sujette aux et défraiera tous les frais, allowances et dépenses qui seront fixés et alloués par telle Cour, rapport à telle Enquête sous l'autorité de cet Acte ; et telle Cour ne procèdera pas à prendre connaissance d'aucune telle plainte, jusqu'à ce que la partie plaignante ait donné Caution à Sa Majesté, ses Héritiers et Successeurs, à la satisfaction de la dite Cour, au montant de telle somme qu'elle trouvera suffisante, pour répondre et défrayer tous les frais, allowances et dépenses dans le cas où tel défaut aura lieu, tel que susdit ; et le montant de tel cautionnement sera et pourra dans tel cas être poursuivi et recouvré dans toutes Cours de Jurisdiction compétente dans le District ou District Inférieur dans lequel la Partie plaignante résidera, suivant le cours ordinaire de la Loi."

Et le dit Amendement ayant été lu de nouveau, il a été adopté par la Chambre.

*Ordonné*, Que M. Panet reporte le dit Bill au Conseil Légitif, et informe leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur Amendement.

M. Morin a proposé, secondé par M. Boissonnault, Que l'Ordre du jour pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill qui amende certaine partie de l'Ordinance de mil-six-cent-soixante-et-sept, perdu par l'ajournement de la Chambre, hier, soit rétabli, et que cette Chambre se forme maintenant en le dit Comité.

Motion pour que la Chambre se forme en Comité sur le Bill pour amender l'Ordinance de 1667, négativée.

La Chambre s'est divisée sur la Question :

Pour, 12.

Contre, 17.

Ainsi elle a passé dans la Négative.

Alors, sur Motion de M. Louis Bourdages, secondé par M. Duval,

La Chambre s'est adjournée.

Jeudi, 23 Février 1832.

M MESSAGE du Conseil Légitif, par l'Honorable M. De Léry, un des Maîtres en Chancellerie.

Message du Conseil.

M. l'Orateur,

Le Conseil Légitif a passé les Bills suivans, sans amendment.

Le Conseil a concouru aux

"Acte

Elementary Schools Bill.

" An Act to repeal certain Acts therein mentioned,  
" and for the further encouragement of Elementary  
" Schools in the country parts of this Province."

Royal Institution Bill.

" An Act to make provision for the support of the  
" Royal Institution for the advancement of Learning."

And also,

Bill to regulate the Office of Receiver General, with amendments.

The Legislative Council have passed the Bill, intituled, " An Act to regulate the Office of Receiver General of this Province," with several Amendments, to which they desire the concurrence of the Assembly.

And then he withdrew.

The names of the Members present were taken down, as followeth :

Mr. Speaker,

Messieurs Archambeault, Boissonnault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Létourneau, Morin, Neilson, Panet, Quesnel, Rivard, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright and Wurtele.

And at a quarter past five o'clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum.

" Acte pour rappeler certains Actes y mentionnés, et  
" pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les Campagnes de cette Province."

Bill des Ecoles Élémentaires.

" Acte pour pourvoir au maintien de l'Institution Royale pour l'avancement des Sciences."

Bill en faveur de l'Institution Royale.

Et aussi,

Le Conseil Législatif a passé le Bill, intitulé, " Acte pour régler l'Office du Receveur-Général de cette Province," avec plusieurs Amendemens, auxquels il demande la concurrence de l'Assemblée.

Et ensuite il s'est retiré.

Les noms des Membres présens ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Archambeault, Boissonnault, Louis Bourdages, Casgrain, Cazeau, Clouet, Deschamps, De Witt, Dionne, Fortin, Girouard, Heriot, Létourneau, Morin, Neilson, Panet, Quesnel, Rivard, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright et Wurtele.

Et à cinq Heures et un quart, P. M., M. l'Orateur a ajourné la Chambre, faute de Quorum.

Bill pour régler l'Office du Receveur-Général, avec des amendemens.

Friday 24th February, 1832.

House meets and adjourns for want of a Quorum.

**P**RESENT:

Mr. Speaker,

Messieurs Boissonnault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Duval, Girouard, Heriot, Laguerre, Morin, Neilson, Rivard, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele and Young.

At half past four o'clock, P. M., Mr. Speaker adjourned the House for want of a Quorum, until tomorrow at one o'clock, P. M.

La Chambre s'assemble, et s'ajourne, faute de Quorum.

Vendredi, 24 Février 1832.

**P**RESENS :

M. l'Orateur,

Messieurs Boissonnault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Duval, Girouard, Heriot, Laguerre, Morin, Neilson, Rivard, Pierre Elzéar Taschereau, Wurtele et Young.

A quatre Heures et demie, P. M., M. l'Orateur a adjourné la Chambre faute de Quorum, à demain, à une Heure, P. M.

Saturday, 25th February, 1832.—One o'Clock, P. M.

Message from His Excellency.

THE Honorable Mr. Panet, a Member of the Executive Council, presented to Mr. Speaker a Message from His Excellency the Governor in Chief, signed by His Excellency, which Message was read by Mr. Speaker, all the Members of the House being uncovered, and is as followeth :

**AYLMER,**  
GOVERNOR IN CHIEF.

Commutation of Tenure of Seigniory.

With reference to the Address of the House of Assembly of the 17th instant, requesting the interference of the Executive Government to support in all cases where a Commutation of Tenure of Seigniory is prayed for, the right of all His Majesty's Subjects in this Province to obtain Concessions of Waste Lands in the Seigniories at the accustomed rates and dues, on condition of actual settlement, and oppose under the first and seventh Clauses of the Act sixth, George IV. chapter 59, the making any fresh grant of such Lands, unless the said rights be maintained and reserved, and that without such condition no fresh grants of such Waste

Message de Son Excellence.

L'HONORABLE M. Panet, Membre du Conseil Exécutif, a présenté à M. l'Orateur, un Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, signé par Son Excellence, lequel Message a été lu par M. l'Orateur, tous les Membres de la Chambre étant découverts, et il est comme suit :

**AYLMER,**  
GOUVERNEUR-EN-CHEF.

Changement de Tenures des Seigneuries.

En référence à l'Adresse de la Chambre d'Assemblée du 17 du courant, demandant l'intervention de l'Exécutif pour appuyer et protéger, dans tous les cas où l'on demandera une commutation de la tenure en Seigniorie, le droit qu'ont tous les Sujets de Sa Majesté en cette Province, d'obtenir des concessions de terres incultes dans les Seigniories moyennant le cens et les redevances accoutumées à la condition de tenir feu et lieu, et de s'opposer en vertu de la première et de la septième Clauses de l'Acte sixième Geo. IV. Cap. 59, à ce qu'il ne soit faite aucune nouvelle concession de ces terres, à moins que les dits droits ne soient maintenus et réservés, et

Waste Lands be made, the Governor in Chief has to express his regret that the interval of time between the presentation of the said Address and the close of the Session has been too limited, to enable him to give to the subject of it the degree of consideration necessary to enable him to come to a decision on a question of so much importance.

He requests the House to be assured that he will continue to give to the subject of their Address his best consideration, with every desire to comply with their wishes in as far as the provisions of existing Statutes will authorize him to do.

Castle of Saint Lewis,  
Quebec, 25th February, 1832.

The names of the Members present were taken down, as followeth:

Mr. Speaker,

Messieurs Boissonnault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Duval, Girouard, Gugy, Heriot, Lagueux, Morin, Panet, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright, Wurtele and Young.

Message to attend His Excellency.  
A Message from His Excellency the Governor in Chief, by John Sewell, Esquire, Gentleman Usher of the Black Rod:

Mr. Speaker,

I am commanded by His Excellency the Governor in Chief, to acquaint this Honorable House, that it is the pleasure of His Excellency, that the Members thereof do forthwith attend him in the Legislative Council Chamber.

Accordingly, Mr. Speaker and the House went up to attend His Excellency, when His Excellency was pleased to give, in His Majesty's name, the Royal Assent to the following Public and Private Bills:

An Act to afford relief, during a limited time, to Insolvent Debtors.

An Act to amend a certain Act therein mentioned, relating to the encouragement of the Trade and Intercourse between this Province and the Province of Nova Scotia.

An Act to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal.

An Act to revive and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Inspection of Fish and Oil intended for Exportation.

An Act to continue for a limited time, certain Acts therein mentioned.

An Act to continue for a limited time, a certain Act therein mentioned, respecting Enquêtes in Civil matters.

An Act to extend the period limited by an Act passed in the first year of His Majesty's Reign, chapter the third, for enregistering certain Acts or Deeds in Law, or Instruments in writing, therein mentioned.

et qu'il ne soit fait aucune concession de telles terres incultes sans cette condition, le Gouverneur doit exprimer le regret qu'il a que l'intervalle qui s'est écoulé entre la présentation de cette Adresse et la clôture de la Session a été trop court, pour lui permettre de donner au sujet toute la considération nécessaire pour le mettre en état d'en venir à une décision sur une question d'une telle importance.

Il prie la Chambre d'être assurée qu'il continuera à donner au sujet de son Adresse toute l'attention dont il est capable, dans le désir de se rendre à ses vœux, en autant que l'autorisent à le faire les dispositions des Statuts existans.

Château Saint Louis,  
Québec, 25 Février 1832.

Les noms des Membres présents ont été pris comme suit :

M. l'Orateur,

Messieurs Boissonnault, Louis Bourdages, Cazeau, Clouet, Duval, Girouard, Gugy, Heriot, Lagueux, Morin, Panet, Stuart, Pierre Elzéar Taschereau, Trudel, Wright, Wurtele et Young.

Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, par John Sewell, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

Message pour se rendre auprès de Son Excellence.

M. l'Orateur,

Il m'est ordonné par Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, d'informer cette Honorable Chambre, que c'est le plaisir de Son Excellence, que les Membres d'icelle se rendent immédiatement auprès d'elle, dans la Chambre du Conseil Législatif.

Sanction Royale aux Bills.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se sont rendus auprès de Son Excellence, et alors Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills publics et privés suivans :

Acte pour le soulagement, pendant un temps limité, des Débiteurs insolubles.

Acte pour amender un certain Acte y mentionné, concernant l'encouragement du Commerce et des Relations entre cette Province et la Province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné et pour autoriser la perception de certains Droits à Montréal.

Acte pour rétablir et continuer, pour un temps limité, deux certains Actes y mentionnés qui ont rapport à l'Inspection du Poisson et de l'Huile destinés à l'Exportation.

Acte pour continuer, pour un temps limité, certains Actes y mentionnés.

Acte pour continuer, pour un temps limité, un certain Acte y mentionné, concernant les Enquêtes en matières Civiles.

Acte pour étendre la période limitée par un Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté Chapitre trois, pour l'enregistrement de certains Actes ou Contrats ou Instrumens par écrit mentionnés au dit Acte.

Acte

An Act to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the Inferior District of *Saint Francis*, to establish Circuits therein, and to extend the benefits of Trial by Jury in the said Inferior District.

An Act to continue for a limited time, and to amend an Act passed in the seventh year of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec."

An Act to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes.

An Act to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River *Saint Maurice*.

An Act for the appointment of Commissioners to ascertain and report to the Legislature, under what provisions it would be expedient to authorize the erection of a Bridge over the River *Saint Charles* at the mouth of the said River:

An Act to amend an Act passed in the ninth year of His late Majesty's Reign, and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in *Saint Paul's* street in the Lower Town of Quebec:

An Act to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from *Missiskoui Bay* to *South River*.

An Act to appropriate certain sums of money for the support of the Emigrant Hospital at *Quebec*, and of the Fever Hospital at *Pointe Lévi*, and for other purposes therein mentioned.

An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the purpose of Repairing and Furnishing the Government House at *Montreal*.

An Act to amend a certain Act passed in the first year of His Majesty's Reign, for regulating Tavern-Keepers.

An Act to make temporary provision for the Instruction of the Deaf and Dumb, and for other purposes relating to the same object.

An Act to repeal an Ordinance therein mentioned, and to provide more ample regulations respecting Land Surveyors and the Admeasurement of Lands.

An Act to regulate the Qualification and Summoning of Jurors in Civil and Criminal matters.

An Act to revive and amend, and to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the *Lachine Canal*.

An Act to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and Incorporate a Trinity House in the City of *Montreal*.

An Act to continue and amend an Act therein mentioned, intituled, "An Act for the better regulation of the Lumber Trade."

Acte pour pourvoir plus avantageusement aux Appels de la Cour Provinciale du District Inférieur de *Saint François*, pour y établir des Cours de Circuit, et pour étendre au dit District les avantages du Procès par Juré.

Acte pour continuer, pour un tems limité, et amender un Acte passé dans la septième année du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir à des règlements concernant les Grèves et Places de débarquement dans Québec."

Acte pour continuer pour un tems limité et amender un certain Acte y mentionné, lequel pourvoit au meilleur règlement pour l'Inspection de la Potasse et Perlassé.

Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière *Saint Maurice*.

Acte pour nommer des Commissaires à l'effet de constater et faire rapport à la Législature, des dispositions qu'il faudrait adopter afin d'autoriser la construction d'un Pont sur la Rivière *Saint Charles* à l'embouchure de la dite Rivière.

Acte pour amender un Acte passé dans la neuvième année de feu Sa Majesté, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de débarquement dans la Rue *Saint Paul* dans la Basse-Ville de Québec.

Acte pour affecter une certaine somme d'argent afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Devis estimatifs et Plan pour faire un Canal de la Baie de *Missiskoui* à la Rivière du Sud.

Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à *Québec*, et de l'Hôpital pour les cas de Fièvres à la *Pointe Lévi*, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'effet de faire des réparations et meubler la Maison du Gouvernement à *Montréal*.

Acte pour amender un certain Acte passé dans la première année du Règne de Sa Majesté concernant les Aubergistes.

Acte pour pourvoir temporairement à l'Instruction des Sourds-muets et pour d'autres fins relatives au dit objet.

Acte pour abroger une Ordonnance y mentionnée et pour pourvoir de plus amples règlements concernant les Arpenteurs et la mesure des Terres.

Acte pour régler la qualification et sommation des Jurés en matières Civiles et Criminelles.

Acte pour remettre en force et amender et continuer, pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés relativement au Canal de *Lachine*.

Acte pour abroger en partie certains Actes y mentionnés, et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de *Montréal*.

Acte pour continuer et amender un Acte y mentionné, intitulé, Acte pour mieux régler le Commerce des Bois.

An Act to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of this Province.

Acte pour rappeler certains Actes y mentionnés et pour encourager ultérieurement les Ecoles Elémentaires dans les Campagnes de cette Province.

An Act to enable the Trustees for building the Parsonage House at *Saint Michel de Vaudreuil*, to recover the amount assessed on certain Parishioners, as a Contribution towards the expense thereof.

Acte pour mettre les Syndics de la bâtie du Presbytère de *Saint Michel et Vaudreuil* en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens, comme quote-part pour les frais d'icelle.

An Act to appropriate certain sums of money for establishing a Dépôt of Provisions near *Cap Chat*, for the relief of shipwrecked persons, and for other purposes.

Acte pour apprécier certaines sommes d'argent pour établir un Dépôt de Provisions près de *Cap-Chat*, pour le soulagement des Naufragés et pour autres fins.

An Act to continue for a limited time two certain Acts therein mentioned, relating to the collection of the Revenue at the Inland Ports of Entry in this Province, and to make further provision in that behalf.

Acte pour continuer, pour un temps limité, deux Actes y mentionnés concernant la perception des Revenus aux Ports intérieurs d'entrée en cette Province, et pour pourvoir ultérieurement à cet objet.

An Act to make provision for the support of the Royal Institution for the advancement of Learning.

Acte pour pourvoir au maintien de l'Institution Royale pour l'avancement des Sciences.

An Act to compel Wharfingers and others, to advertize unclaimed Goods in their possession.

Acte pour obliger les Possesseurs de Quais et autres à donner avis des articles non réclamés en leur possession.

An Act to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the Printed Acts of the Legislature of this Province.

Acte qui rappelle un certain Acte y mentionné, et qui pourvoit à une distribution plus certaine et plus expéditive des Actes imprimés de la Législature de cette Province.

An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the support of certain Charitable Institutions, and for other purposes.

Acte pour apprécier certaines sommes d'argent y mentionnées au soutien de certaines Institutions de Charité et pour d'autres fins.

An Act to appropriate a certain sum of money therein mentioned, for the encouragement of Agriculture.

Acte pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée à l'encouragement de l'Agriculture.

An Act to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the Improvement and Enlargement of the Harbour of *Montreal*, and for other purposes.

Acte pour autoriser les Commissaires nommés sous l'autorité d'un certain Acte y mentionné à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent pour être employée à l'amélioration et à l'agrandissement du Havre de *Montreal*, et pour d'autres fins.

An Act to suspend for a limited time, certain Ordinances therein mentioned, as far as the same relate to the City of *Quebec*, and to establish a Society therein for preventing accidents by Fire.

Acte pour suspendre, pour un temps limité, certaines Ordonnances y mentionnées, en autant qu'elles ont rapport à la Cité de *Québec*, et pour y établir une Société pour prévenir les Accidens du Feu.

An Act for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province.

Acte pour indemniser les Commissaires qui ont procédé au Recensement de la Province.

An Act to appropriate a certain sum of money for continuing and completing the Repairs to the Court House in the City of *Quebec*.

Acte pour apprécier une certaine somme d'argent pour continuer et achever les réparations de la Cour de Justice de la Cité de *Québec*.

An Act to authorize the appointing of Courts of Inquiry for investigating the Qualification of Militia Officers in certain cases.

Acte pour autoriser la tenue des Cours d'Enquêtes à l'effet de s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice en certains cas.

An Act to authorize the advance of a certain sum of money in aid of an Institution for Female Penitents.

Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent comme aide à l'Institution pour les Filles repenties.

An Act to amend the Act passed in the thirty sixth year of the Reign of His Majesty King *George the Third*, intituled, "An Act for making, altering and repairing the Highways and Bridges in this Province, and for other purposes," and to make further regulations concerning Roads and Bridges.

Acte pour amender un Acte passé dans la trente-sixième année du Règne de Sa Majesté le Roi *George Trois*, intitulé, "Acte pour faire, réparer et changer les Chemins et Ponts dans cette Province, et pour d'autres effets," et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts.

An Act to appropriate a certain sum of money towards the completion of the New Custom House at *Quebec*.

Acte pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de parachever le nouveau Bureau des Douanes à *Québec*.

An Act to change the place of holding the Election of Members to serve in the Assembly of Lower Canada for the County of Acadie.

An Act to authorize the payment of a certain sum of money, as a compensation for services performed by *François Xavier Tessier*, Health Officer at Quebec.

An Act to appropriate a certain sum of money for obtaining Historical Documents relating to the early times of Canada.

An Act to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by *John Le Breton*, and for remunerating him in the event of his success therein.

An Act to continue and to amend certain Acts relating to the Judicature of the Inferior District of Gaspé.

An Act to provide for the proof of the Solemnization of Marriages, and for the proof of certain Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé.

An Act to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by *Joseph Bouchette*, Esquire.

An Act for the protection of Copyrights.

An Act to authorize the payment of a certain sum of money to *Benjamin Spearman*.

An Act to continue for a limited time an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act to provide for the better defence of the Province, and to regulate the Militia therof."

An Act to authorize the reimbursement of certain monies expended by *Edouard Larue*, in distributing the printed Copies of a certain Act therein mentioned.

An Act for the relief of the Contractors for the erection of the Bridge over the River Chaudière.

An Act for making a Rail Road from Lake Champlain to the River Saint Lawrence.

An Act to encourage the establishment of Banks for Savings in this Province.

An Act to appropriate a certain sum of money towards the support of the Emigrant Hospital at Quebec.

An Act to authorize *André Bourgault dit Lacroix*, to build a Toll Bridge over the Northern Branch of the River Yamaska.

An Act to authorize *Joseph Toussaint Drolet* to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River Yamaska.

The Title of the following Bill was then read:

"An Act to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees."

25 Février.

A. 1832.

Acte pour changer le lieu de la tenue des Elections de Membres pour servir dans l'Assemblée du Bas-Canada, pour le Comté de l'Acadie.

Acte pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent comme rétribution de services rendus par *François Xavier Tessier*, Officier de Santé à Québec.

Acte pour apprécier une certaine somme d'argent pour obtenir des Documens Historiques concernant les premiers temps du Canada.

Acte pour affecter certaines sommes d'argent pour constater s'il serait praticable de s'assurer tous les ans d'un Pont par la prise de la glace de Québec, au Rivage du côté Sud, en la manière proposée par *John Le Breton*, et pour lui accorder une rémunération dans le cas où il réussirait à cet égard.

Acte pour continuer, pour un temps limité, et pour amender certains Actes relatifs à la Judicature du District Inférieur de Gaspé.

Acte pour pourvoir à la preuve de la Solennisation de certains Mariages et à la preuve de certains Baptêmes et Sépultures dans le District Inférieur de Gaspé.

Acte pour pourvoir à la distribution de certains Exemplaires de la Carte Topographique et des Tables Statistiques publiées par *Joseph Bouchette*, Ecuyer.

Acte pour protéger la Propriété Littéraire.

Acte pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à *Benjamin Spearman*.

Acte pour continuer, pour un temps limité, un Acte passé dans la dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour pourvoir plus efficacement à la défense de la Province et pour régler la Milice d'icelle."

Acte pour autoriser le remboursement de certains Deniers dépensés par *Edouard Larue*, pour la distribution des Exemplaires d'un certain Acte y mentionné.

Acte pour le soulagement des Entrepreneurs qui ont érigé le Pont sur la Rivière Chaudière.

Acte pour pourvoir à la Construction d'un Chemin à Lisses entre le Lac Champlain et le Fleuve Saint Laurent.

Acte pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes en cette Province.

Acte pour apprécier une certaine somme d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec.

Acte pour autoriser *André Bourgault dit Lacroix* à bâtir un Pont de Péage sur la Branche Nord de la Rivière Yamaska.

Acte pour autoriser *Joseph Toussaint Drolet* à exiger des Péages sur un Pont qu'il a bâti sur la Branche Sud de la Rivière Yamaska.

Le Titre du Bill suivant a été alors lu:

"Acte pour régler l'exercice de certains droits des Locateurs et Locataires."

To

Auquel

To which Bill His Excellency the Governor in Chief was pleased to say that he withheld the Royal Assent.

The Titles of the following Bills were then read:

An Act for vacating the Seats of Members of the Assembly in certain cases therein mentioned.

An Act to incapacitate the Judges in this Province from Sitting or Voting in the Executive and Legislative Councils, to secure the independence of the Judges in this Province, and for other purposes therein mentioned.

An Act to incorporate certain persons therein mentioned under the name of the "City Bank."

An Act to incorporate the Members of the Natural History Society at Montreal.

An Act to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported into this Province, otherwise than by Land or Inland Navigation.

An Act to repeal an Act passed in the tenth and eleventh years of His late Majesty's Reign, intituled, "An Act for the relief of certain Religious Congregations therein mentioned," and to make other provisions in lieu thereof.

An Act to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued.

An Act to authorize the erection of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned.

To each of which it was His Excellency's pleasure to say, that he reserved the said Bills for the signification of His Majesty's pleasure thereon.

The Honorable Speaker of the House of Assembly then said:

May it please Your Excellency,

In the name and on the behalf of His Majesty's faithful and loyal Commons, I have the honor of presenting for Your Excellency's assent, several Bills of Aid, which have been granted to His Majesty during this Session, and which Bills are as followeth:

An Act to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year.

An Act to appropriate the sums of money therein mentioned to the payment of certain expenses of the Civil Government during the years One thousand eight hundred and thirty, and one thousand eight hundred and thirty one.

An Act to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers, and contingent expenses of Militia, for the year One thousand eight hundred and thirty two.

Auquel Bill, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef de dire, qu'il retenait la Sanction Royale.

Les Titres des Bills suivants ont été alors lus.

Acte pour rendre vacans les sièges des Membres de l'Assemblée en certains cas y mentionnés.

Acte pour rendre les Juges en cette Province, inhabiles à siéger et voter dans les Conseils Exécutif et Législatif, pour assurer l'indépendance des Juges en cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

Acte pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de "la Banque de la Cité."

Acte pour incorporer les Membres de la Société d'Histoire Naturelle à Montréal.

Acte pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux de certains Droits sur le Tabac importé en cette Province, autrement que par Terre ou par la Navigation Intérieure.

Acte pour révoquer un Acte passé dans les dixième et onzième années du Règne de feu Sa Majesté, intitulé, "Acte pour le secours de certaines Congrégations Religieuses y mentionnées," et pour faire d'autres dispositions Législatives au lieu d'icelui.

Acte pour régler la manière et la forme des Commissions qui seront expédiées aux Praticiens en Loi.

Acte pour autoriser l'érection de Cours de Justice et Prisons dans les Comtés de cette Province, et pour d'autres fins y mentionnées.

A chacun desquels, il a plu à Son Excellence de dire, qu'elle réservait les dits Bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur iceux.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre d'Assemblée a dit:

Bills d'aide, présentés.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Au nom et de la part des Fidèles et Loyales Communes de Sa Majesté, j'ai l'honneur de présenter, pour la Sanction de Votre Excellence, plusieurs Bills d'aide, qui ont été accordés à Sa Majesté durant cette Session, lesquels sont comme suit :

Acte pour pourvoir à défrayer les Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial pour l'année courante.

Acte pour affecter les sommes d'argent y mentionnées à l'effet de défrayer certaines dépenses du Gouvernement Civil, pendant les années mil-huit-cent-trente, et mil-huit-cent-trente-et-un.

Acte pour affecter une certaine somme d'argent pour le paiement de certains Officiers et dépenses contingentes de Milice pour l'année mil-huit-cent-trente-deux.

An Act to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the encouragement of Education in this Province.

An Act to make provision for the appropriation of certain monies arising out of the Estates of the late Order of Jesuits, and for other purposes.

An Act to create a Fund for defraying the expense of providing Medical assistance for sick Emigrants, and of enabling indigent persons of that description to proceed to the place of their destination.

An Act to establish Boards of Health within this Province, and to enforce an effectual system of Quarantine.

The first Bill referred.

Royal Assent to the remainder.

His Excellency's Speech.

To the first of the said Bills, it was His Excellency's pleasure to say, that he reserved the same for the signification of His Majesty's pleasure thereon.

To the remainder of the said Bills, His Excellency was pleased to signify the Royal Assent, in the following words :

In His Majesty's Name, I thank His Loyal Subjects, accept their benevolence, and assent to this Bill.

And then His Excellency was pleased to make the following Speech to both Houses :

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

The labours of this protracted Session having been brought to a close, you are now about to return to your homes with the consciousness of having very materially advanced the Public Business of the Province.

Gentlemen of the House of Assembly,

In His Majesty's Name, I thank you for your liberal appropriation of the sum of Ten thousand pounds towards giving effect to the provisions of the Bill passed this Session for establishing Boards of Health within this Province, and to enforce an effectual system of Quarantine ; and if circumstances should unfortunately render it necessary to create and to support extensive establishments for this purpose, it shall be my earnest endeavour to expend with economy the pecuniary means which your liberality has placed at the disposal of the Executive Government.

The present Session commenced under such favorable auspices as to inspire me with confident hopes of its termination in a manner calculated to justify in their fullest extent the favorable anticipations of His Majesty's Government.

The Despatch of Viscount Goderich, of the 7th of July last, had been communicated to the House of Assembly, and its contents not only were found to meet the various subjects of complaint embraced in the Petition of the House to which it is an answer, in the fullest and most explicit manner, but the concessions on the part of the Crown were such as to surpass the most sanguine expectations of the people of Lower Canada.

It was natural to expect therefore, that the Civil List proposed for adoption, as the only advantage sought for in return for these liberal concessions, would have

Acte pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'encouragement de l'Education en cette Province.

Acte pour pourvoir à des dispositions à l'effet d'affecter certains Deniers provenant des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et pour d'autres fins.

Acte pour créer un Fonds pour subvenir aux Dépenses du Traitement Médical et des soins pour les Emigrés malades, et pour mettre les personnes indigentes de cette description en état de se rendre au lieu de leur destination.

Acte pour l'établissement de Bureaux Sanitaires en cette Province, et pour mettre en force un système effectif de Quarantaine

Au premier des dits Bills, il a plu à Son Excellence de dire, qu'elle le réservait pour la signification du plaisir de Sa Majesté sur icelui.

Au reste des dits Bills, il a plu à Son Excellence de donner la Sanction Royale dans les mots suivans :

Au nom de Sa Majesté, je remercie ses Loyaux Sujets, accepte leur bienveillance, et Sanctionne ce Bill.

Et ensuite, il a plu à Son Excellence de faire aux deux Chambres la Harangue suivante :

Messieurs du Conseil Législatif,  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

Les travaux de cette longue Session se trouvant terminés, vous êtes maintenant sur le point de retourner aux seins de vos familles dans la conviction que vous avez essentiellement avancé les affaires publiques de la Province.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Je vous remercie au nom de Sa Majesté de votre allocation libérale de la somme de dix mille livres pour donner effet aux dispositions du projet de Loi, adopté dans cette Session pour établir des Bureaux de Santé dans cette Province, et pour y mettre en vigueur un système efficace de Quarantaine ; si malheureusement il devient nécessaire de créer et de soutenir des établissements considérables à cet effet, je n'épargnerai aucun effort pour employer avec économie les moyens financiers que votre liberalité a mis à la disposition du Gouvernement Exécutif.

La présente Session s'est ouverte sous des auspices si favorables que j'ai conçu de fermes espoirs, que le résultat en serait de nature à justifier dans toute leur étendue les espérances du Gouvernement de Sa Majesté.

La Dépêche du Vicomte Goderich, du sept Juillet dernier, avait été communiquée à la Chambre d'Assemblée, et sa teneur non seulement se trouvait rencontrer, de la manière la plus directe et la plus explicite, les divers Grievs articulés dans la Pétition de la Chambre, à laquelle cette Dépêche est une Réponse, mais les Concessions de la part de la Couronne, étaient de nature à surpasser les plus vives espérances du peuple du Bas-Canada.

Il était donc naturel de s'attendre que la Liste Civile, dont l'adoption était le seul avantage demandé en retour de ces Concessions libérales, serait accueillie par la Chambre

Le premier Bill réservé.

Sanction Royal au reste.

Harangue de Son Excellence.

have been met by the House of Assembly in a corresponding spirit.

The Votes and Resolutions of the House of Assembly on former occasions, still further justified this expectation on the part of the Executive Government, and even had any doubt arisen on this subject, it must have been removed by recent occurrences which plainly shew that in certain cases, the House may be induced to lend a willing ear to proposals for placing Salaries beyond the hazard of an annual vote.

These expectations have nevertheless been disappointed, and that too under circumstances peculiarly discouraging for the Executive Government on approaching the House of Assembly with the proposal for a Civil List, upon a scale so moderate as to excite universal surprize, has been met at the very threshold of the door by a flat and unqualified denial.

In *England* at the commencement of each Reign, a Civil List is invariably voted by the Legislature, securing fixed and stated Salaries and allowances connected with the dignity and service of the State, during the life of the Sovereign, and yet such a proceeding has never been opposed in principle by the most jealous supporters of the rights of the people, nor is it considered as an indication on the part of the Crown of any distrust of the popular Branch of the Legislature.

It was reasonable and consistent therefore, to suppose that the same principle might be adopted and acted upon with advantage in this Colony, the analogy of whose constitution to that of the Mother Country, is so remarkably conspicuous.

The advances of His Majesty's Government having been met by the House of Assembly in the manner I have just described, I now find myself under the necessity, (in obedience to the Instructions I have received,) of reserving the Bill of Supply voted for the Services of the current year, for the signification of His Majesty's pleasure.

The embarrassments resulting from this course of proceeding must of necessity be considerable, but it shall be my anxious study to cause them to be as little felt by the Province, as the circumstances of the case will permit.

Gentlemen of the Legislative Council,  
Gentlemen of the House of Assembly,

Amongst the many important measures adopted during this Session, all of which are more or less calculated to promote the interests of the Province, I have great satisfaction in noticing the Bill for establishing the independence of the Judges. I think it necessary at the same time to inform you that although the principle of this Bill coincides altogether with the views of His Majesty's Government, it contains one or two provisions which impose upon me the necessity of reserving it for the signification of His Majesty's pleasure.

The passing of the Bill for securing the independence of the Judges may be considered as the first practical effect of the Despatch of Viscount Goderich, of the 7th of July, but the concessions contained in that memorable Despatch are pregnant with still further advantages, which it will require more than one Session to bring to maturity. These concessions have placed beyond the reach of all cavil and dispute, the beneficent dispositions of His Majesty's Government towards this Colony; and the people of Canada may now confidently look forward to years of increasing prosperity under a Monarch whose mild and gentle sway is felt only through the benefits it confers; whilst the connexion

Chambre d'Assemblée dans un esprit de libéralité réciproque. Les Votes et les Résolutions de la Chambre d'Assemblée en des occasions précédentes, justifiaient encore davantage cette attente de la part du Gouvernement Exécutif, et quand même il se serait élevé quelques doutes à cet égard, ils auraient dû disparaître devant certaines circonstances récentes qui prouvent clairement que la Chambre peut, dans certains cas, être induite à prêter une oreille favorable à des propositions de mettre des Salaires hors de l'incertitude d'un vote annuel.

Ces espérances ont néanmoins été frustrées, et cela aussi dans des circonstances des plus décourageantes; car le Gouvernement Exécutif en se présentant à la Chambre d'Assemblée avec la proposition d'une Liste Civile, sur une échelle si limitée qu'elle a excité une surprise universelle, a été accueillie sur le seuil même de la porte d'un refus formel et absolu.

En Angleterre, au commencement de chaque Règne, la Législature vote invariablement une Liste Civile, qui assure durant la vie du Souverain des Salaires et des Allocations fixes et déterminés, qui se rattachent à la dignité ainsi qu'au service de l'Etat, et cependant les partisans les plus jaloux du peuple, ne se sont jamais opposés en principe à une telle mesure et l'on ne le regarde nullement comme indiquant de la part de la Couronne un manque de confiance dans la branche populaire de la Législature.

Il était donc raisonnable et conséquent de supposer que le même principe pourrait être adopté et mis en pratique avec avantage dans cette Colonie, dont la Constitution a une analogie si frappante avec celle de la Métropole.

Les avances faites par le Gouvernement de Sa Majesté, ayant été accueillies par la Chambre d'Assemblée de la manière que je viens de l'exposer, je me trouve maintenant dans la nécessité (en obéissance aux instructions que j'ai reçues,) de résérer à la signification du plaisir de Sa Majesté, le Bill de Subsides votés pour les services de l'année courante.

Les embarras résultans de ce procédé seront nécessairement considérables, mais je m'efforcerai de faire en sorte que la Province les ressente aussi peu que les circonstances le permettront.

Messieurs du Conseil Légitif,  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée,

Parmi le grand nombre des mesures importantes adoptées pendant cette Session, et qui toutes sont plus ou moins propres à avancer les intérêts de la Province, je remarque avec beaucoup de satisfaction le Bill pour établir l'indépendance des Juges. Je crois devoir en même temps vous informer, que quoique le principe de ce Bill s'accorde parfaitement avec les vues du Gouvernement de Sa Majesté, il contient une ou deux dispositions qui m'imposent la nécessité de le résérer à la signification du plaisir de Sa Majesté.

On peut regarder l'adoption du projet de Loi pour assurer l'indépendance des Juges, comme le premier effet pratique de la Dépêche du Vicomte Goderich du sept Juillet, mais les Concessions contenus dans cette Dépêche mémorable, enveloppent les germes féconds d'autres avantages, qui demanderont plus d'une Session pour être amenés à maturité.—Ces concessions ont mis hors de l'atteinte de l'esprit de chicane, les dispositions bienfaisantes du Gouvernement de Sa Majesté envers cette Colonie, et le peuple du Canada peut se promettre avec confiance un avenir de prospérité croissante sous un monarque dont la douce et bénigne autorité ne se fait sentir que par les bienfaits qu'elle

nexion with the Mother Country is known only to the Province, by the security it enjoys under the shelter of her protecting shield.

Castle of *Saint Lewis*,  
Quebec, 25th February, 1832.

After which, the Honorable Speaker of the Legislative Council said :

Gentlemen of the Legislative Council, and  
Gentlemen of the House of Assembly,

Prorogation. It is the will and pleasure of His Excellency the Governor in Chief, that this Provincial Parliament be prorogued until Thursday, the fifth day of April next; and this Provincial Parliament is accordingly prorogued until Thursday the fifth day of April next.

25 Février.

A. 1832.

qu'elle confère, tandis que la Province ne connaît et ne sent ses rapports avec la Métropole que par la sécurité dont elle jouit sous son égide protectrice.

Château *Saint Louis*,  
Québec, 25 Février 1832.

Après quoi, l'Honorable Orateur du Conseil Légitif a dit :

Messieurs du Conseil Légitif, et  
Messieurs de la Chambre d'Assemblée.

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Prorogation Gouverneur-en-Chef, que ce Parlement Provincial soit prorogé à Jeudi, le cinquième jour d'Avril prochain ; et ce Parlement Provincial est en conséquence prorogé à Jeudi, le cinquième jour d'Avril prochain.

# INDEX

## TO THE

### FORTY-FIRST VOLUME

### OF THE

### JOURNALS.

1831-2.

**A**CADIE. County of. Instruction to a Committee, to enquire into the expediency of altering the place of holding the Poll for the County of Acadie, 84.

— House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Act 9 Geo. IV. Cap. 73, in as far as the same relates to the place of Election for the County of Acadie ; Considered ; Resolution reported ; Agreed to ; Bill to change the place for holding the Election for the County of Acadie, read the first time, 387. Read the second time, and committed, 406. Considered ; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 429. Bill again considered ; Reported ; to be engrossed, 436. Passed, 438. By the Council, 477. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 46.

*Accounts* ; Standing Committee of, appointed, 31. The Petition of Charles Touchette, to be indemnified for losses he has sustained in the erection of a Light House on Pointe des Monts ; The Petition of J. B. Taché, for additional remuneration for his services in making a Census of the County of Kamouraska ; The Petition of Olivier Larue, to be indemnified for losses in respect to the erection of the Gaol at Three Rivers ; The Petition of Edward Larue, to be indemnified for distributing the printed Copies of an Act of the Legislature ; and the Petition of A. C. Taschereau, for an annual allowance for rent of a Custom House, and other Contingencies, as Collector at Ste. Marie de la Beauce, referred, 61. The Petitions of Joseph Hazard Terrill, Charles Antoine Godefroy de Tonnancour, and Carey McClellan Hyndman, respectively praying for a Salary, referred, 70. The Report of the Commissioners for the Chaudière Bridge, referred, 77. The Petition of W. Sax, for an increase of Salary, or for a Pension for past services in addition thereto ; the

VOL. 41.—Session 1831-2.

*Accounts*, continued :

Petition of T. D. De Lamirande, for a Pension ; and the Petitions of J. L. Lewis and J. L. Ployart, for additional remuneration for making a Census, referred, 83. The Report of the Commissioners for the erection of a Common Gaol in the District of Montreal, referred, 89. The Petition of S. Brooks, Rufus Laberee and Moses Nichols, for reimbursement of money expended by them, over and above the appropriations, on two Roads leading from Dudswell ; The Petition of Léon Gosselin, for payment of his Account as Clerk to the Commissioners on the William Henry contested Election ; The Petition of John Jeffreys, for an increase of Salary ; The Petition of F. and E. Normand, Contractors for the Chaudière Bridge ; The Petition of John Simpson, for arrears of Salary ; The Petition of Thomas Cook and Edward Allen, for increase of Salary ; The Petition of Louis Bertrand, Commissioner for the erection of two Bridge over the Rivers Isle Verte and Trois Pistoles ; and Ten other Petitions from the Commissioners for making a Census, for additional remuneration, referred, 96. The 12th head of Lord Goderich's Dispatch of 7th July 1831, (p. 20.) referred, 111. The Public Accounts referred, 140. First Report—on Census Commissioners' Petitions, 161. See *Census Commissioners*. The Committee discharged from the further consideration of the Report of the Commissioners for the erection of a Gaol in Montreal, and of the Petition of Louis Bertrand, 173. His Excellency's Message with the Blue Book for 1830, referred, 205. Second Report, on various Petitions, 224. Committed, 227. First and Second Reports—considered, 245. Third Report, 252. Committed to the Committee of the whole House on 1st and 2d Reports ; the Report to be printed, *ibid.* Committee deferred, 276. Order read, 284. Reports

A

# INDEX to the Forty first Volume

1831—2]

*Accounts, continued :*

- ports considered, 285. Resolutions reported, and agreed to, 289. Two Bills reported, 294. See *Board of Audit; Receiver General*. His Excellency's Message relating to Tide Waiters and Inland Customs referred, 308. His Excellency's Message relating to Repairs to the Court House at Quebec, referred, 358. Instruction to enquire into and report on the manner which the money heretofore appropriated towards repairing the said Court House has been expended, the repairs which have been effected, and whether any Accounts of the Expenditure have been as yet rendered, *ibid.* His Excellency's Message respecting the Petition of Henry O'Hara, Sub-Collector of the Customs at New Carlisle, referred, 378. Fourth Report, 424. Report committed, 425. Considered, 448. Resolutions reported, and agreed to, 458. See *Court House, Quebec; Customs*.
- *Contingent*, for the year 1831, laid before the House, 34. Referred to the Committee on Tenders for Printing required by the House, *ibid.* Report, 460. Report committed, 462. Considered ; Resolutions reported and agreed to, 473.
- *Public*. Laid before the House by Message from His Excellency, 119. See *Appendix (U.) To be printed ; Referred to the Standing Committee of Accounts, 140. Report, 252. Report concurred in by the House, 290.*
- Acts of the Imperial Parliament. See Canada Tenures Act; Duties.*
- of the Provincial Parliament. Bill to continue certain Acts (57, Geo. III. C. 10 ; 58, Geo. III. C. 14 ; 9 Geo. IV. C. 4. 9 Geo. IV. C. 26 ; 4 Geo. IV. C. 21 ; 10 Section 4 Geo. IV. C. 15, and 10 & 11 Geo. IV. C. 37,) therein mentioned, read the first time, 274. Read the second time, and referred, 283. Report ; Bill and Report committed, 285. Considered ; Reported ; to be engrossed, 313. Passed, 320. By the Council, 370. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 5.
- — See *Acadie, County of ; Addresses (5.) (32.) Agricultural Improvement Act ; Appeals ; Ashes ; Customs ; Denonville, J. B. Fish and Oil ; Gaol at Sherbrooke ; Gaspé, District of ; Hawkers and Pedlars ; Houses of Public Entertainment ; Judicature Act ; Justice, Administration of ; Laws ; Letters Patent ; Markets ; Militia ; Quebec Beaches and Landing Places ; Religious Congregations ; Road Laws ; Sheriff ; Sheriffs' Sales ; Small Causes ; Steam Navigation Company ; Trinity House.*

*Addresses to His Excellency the Governor in Chief:*

- 1. A Special Committee appointed to prepare the draught of an Address in answer to His Excellency's Speech at the opening of the Session, 15. His Excellency's Speech referred, *ibid.* The draught of an Address reported, 17. Agreed to ; to be engrossed ; to be presented by the whole House ; and Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the Address, 19. Members report the time fixed by His Excellency ; the House present the Address ; His Excellency's answer, *ibid.*
- 2. Of Thanks, for His Message communicating to the House, Copy of a Despatch from Lord Goderich, having reference to the Petition of the House addressed to the King during the last Session, on the State of the Province, 29.
- 3. For Returns of the Names of the Commissioners who have been concerned in the expen-

*Addresses, continued :*

- diture of any of the Appropriations of the last Session of the Legislature, 39. Answer, 40. See *Commissioners*.
- 4. For a Statement of the Lods et Ventes due on property lying within the Censive of His Majesty's Domain in the Suburbs of Quebec, and other Papers relating to the said Domain, 46. Answer, 67. Presented, 147. See *Lods et Ventes*.
- 5. For information as to what measures, if any, have been taken to carry into effect the Act 10 & 11, Geo. IV. cap. 39, appropriating certain sums of money for more completely exploring certain parts of the Province, 47. Answer, 228.
- 6. For a Statement of the total amount of public money in the Safety Vault at the Castle of St. Lewis, and also a Statement of the total amount of public money in the Vault under the controul of the Receiver General, 55. Answer, 76. Presented, 119. See *Public Money*.
- 7. For Statements of the Amount of Monies appropriated and not yet paid, or which may become due and payable prior to 10th October, 1832, also, of the probable amount of the Revenue to be paid into the hands of the Receiver General between 25th November 1831, and 10th October 1832, 55. Answer, 77. Presented, 134. See *State of the Funds*.
- 8. For the Accounts and Vouchers rendered by the Commissioners appointed to carry into effect the Appropriations made last Session for Roads and Public Improvements, 63. Answer, 89. Presented, 153. See *Roads and Public Improvements*.
- 9. For Copies of various enumerated Documents relating to Mr. Justice Kerr, 64. Answer, 76. Presented, 181. See *Kerr, Mr. Justice*.
- 10. For all proceedings which may have been taken by His Excellency upon the Address of this House of last Session, respecting Mr. Justice Fletcher, and also for Copies of such answers as His Excellency may have received from His Majesty's Ministers relating thereto, 65. Answer, 76. See *Fletcher, Mr. Justice*.
- 11 With Copies of the Resolutions adopted by the House on His Excellency's Message, with Copy of a Despatch from Lord Goderich, having reference to the Petition of the House addressed to the King, during the last Session, on the State of the Province, 112. Answer, *ibid.*
- 12. For any Instructions he may have received from His Majesty's Government, with regard to Lands comprised in the Lease of the Forges of St. Maurice, 115. Answer, 116.
- 13. For various enumerated Statements, and Copy of a Despatch, relating to the Jesuits' Estates, 124. Answer, 125. See *Jesuits' Estates*.
- 14. For Copies of such Correspondence and Documents as may be in his possession, relating to the execution of the Act providing for the purchase of a Steam Dredging Vessel, 128. Answer, 133. Presented, 207. See *Steam Dredging Vessel*.
- 15. For an advance to the Clerk of the House of £2000, towards defraying the Contingent Expenses of the present year, 129. Answer, 133.
- 16. For communication of the Blue Book from 1821 to 1830, inclusive, 137. Answer, 139. See *Civil Government*.
- 17. To be informed whether the appropriation for the erection of a Bridge over the River Ste. Anne in the County of Champlain, has been expended, and if not, by what cause its expendi-

*Addresses, continued :*

- ture has been prevented, 138. Answer, 139.  
 Documents presented, 176. See *River St. Anne*.  
 — 18. For a Copy of the Survey or Chart of Lake St. Peter, made by Captain Bayfield, Royal Navy, together with any other Documents relating to the improvements of the Navigation of the River St. Lawrence, 140. Answer, 146. Copy of Captain Bayfield's Report, presented, 173. See *Lake St. Peter*.  
 — 19. For a Statement of the Fines and Penalties levied and received by the Justices of the Peace from 1824 to 1st September 1831, shewing the several offences for which they were incurred, and the several Acts under the authority of which they were levied, 141. Answer, 146. Presented, 206. See *Fines and Penalties*.  
 — 20. For communication of such original Accounts and Vouchers regarding the Civil Expenditure and Revenue, as may be required by the Standing Committee of Accounts, 141. Answer, 146.  
 — 21. For communication of the Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts, 142. Answer, 146.  
 — 22. For a Statement of the Fund for the erection of a Gaol at Sherbrooke, 154. Answer, 157. Presented, 292. See *Gaol at Sherbrooke*.  
 — 23. For any Copy which may be in his possession of any Memorial or Representation made to His Majesty's Government in England, by the Attorney General of this Province, on the subject of his suspension from his official functions, and the charges preferred against him by the House, 208. Answer, 206. Presented, 207. See *Stuart, James, Esquire*.  
 — 24. For a Statement of the Names of certain Commissioners and others entrusted with the distribution of Public money, 213. Answer, 216.  
 — 25. That he will be pleased to direct the proper Officer to transmit Circular Letters to all the Justices of the Peace, requiring them to transmit a Statement of the Fines levied by them from 1824 to 1st September 1831, for which they have not accounted, with the reasons for which they have not conformed themselves to the Act 4th Geo. IV. cap. 19, in this respect, 251. Answer, 259. Presented, 446. See *Fines and Penalties*.  
 — 26. For Documents and Correspondence respecting the Concession of a Lot of Ground in front of the Public Wharf at Laprairie, 310. Answer, 316. Presented, 342. See *King's Wharf*.  
 — 27. For a Statement of the nett amount of Duties collected in the District of Gaspé, since 1791, inclusively, and also a detailed Statement of monies appropriated for and expended in Internal Improvements in the said District, since the same period, 310. Answer, 315. Presented, 371. See *Gaspé, District of*.  
 — 28. For an advance to the Clerk of the House of £2000, towards defraying the Contingent Expenses of the present year, 372. Answer, 373.  
 — 29. For certain Documents respecting the sale of the Crown Lands, 411. Answer, 431.  
 — 30. Praying he would submit for the consideration of His Majesty's Government in the United Kingdom, the necessity of placing the Post Office Department in this Province, under the control of the Legislature, 415. Answer, 430.  
 — 31. Praying he would suspend Mr. Justice Kerr from the exercise of his Judicial functions, re-

*Addresses, continued :*

- ported from a Special Committee, 417. The Address is debated, and finally agreed to, 419, 420. To be engrossed; to be presented by the whole House; and Members named to wait on His Excellency to know when he will receive the House with the Address, 420. Members report the time fixed by His Excellency, 430. Message from His Excellency, appointing another day, 463. The House present the Address; His Excellency's Answer, 474.  
 — 32. Praying he will be pleased to order that Location Tickets for Lots of Land on the Kennebec Road be given to all persons applying for the same and desirous of settling on the said Road, in conformity to the Act 5 Geo. 4. Cap. 31, 441. Answer, 445.  
 — 33. To issue Writs for the Election of one Member for the County of Megantic, and one additional Member for each of the Counties of Gaspé, Ottawa, and Shefford, 445. Answer, 471.  
 — 34. For information respecting the Bills reserved at the close of the last Session, 450. Answer, 475.  
 — 35. Motion for an Address to His Excellency, with a Copy of the Resolutions of the House upon which the Canada Tenures Repeal Bill is founded, 450. Consideration deferred, *ibid.* Address considered and agreed to, 463. Answer, 475, 484.  
 — 36. Respecting the Bill to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported by See, 451. To be engrossed; to be signed by the Speaker, and communicated to the Council, 452. The blanks filled up, and the Address agreed to by the Council, 472. The Council acquaint the House of the time fixed by His Excellency for receiving the Address, and that they have ordered two of their Members to attend His Excellency therewith on the part of their House, and desiring that the Assembly may appoint a proportionable number of their Members to go with them; Members named on the part of the Assembly, 476. To be communicated to the Council, 477.  
 — 37. With a Copy of the Resolution of the House of the 16th February 1832, relating to its Accusations against James Stuart, Esquire, and praying His Excellency to transmit the same to His Majesty's Ministers with the least possible delay, 460. Answer, 475.  
*Adhémar, Widow.* Message from His Excellency, with Copies of a Petition and Documents from her, representing the services of her late Husband, and praying for a Pension, 143. Referred, 145. Report, 278. Report committed, *ibid.* Considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 285. Report again considered; Committee rise without reporting, 291.  
*Adjournments.* See *House of Assembly*.  
*Agent.* Bill for the appointing an Agent in the United Kingdom of Great Britain and Ireland, read the first time, 211. Read the second time, and committed, 221. Considered, 234. Committee deferred, 259, 276. Bill considered, 296. Reported; to be engrossed, 303. Passed, 305.  
 — See *Viger, Honble Denis Benjamin*.  
*Agricultural Improvement Act.* House resolve to consider in Committee, the expediency of amending it, 65. Considered; a Resolution reported; agreed to; Referred to the Standing Committee of Agriculture, 76. Report, 328. Bill to repeal the Act, and to provide more

## INDEX to the Forty first Volume.

[1831.-2.]

*Agricultural Improvement Act*, continued :

effectually for the remedy of divers abuses prejudicial to Agriculture, read the first time, 328. Second reading deferred, 369. Read the second time, and Committed, 377.

— *Societies*. Reports from them presented : Of the District of Three Rivers, 17. See Appendix (D. No. 1.) Of the District of St. Francis, 41. See Appendix (D. No. 2.) Of the District of Quebec, 78. See Appendix (D. No. 3.) All Reports presented or to be presented, referred to the Standing Committee of Agriculture, 125. Of the District of Montreal, 157. See Appendix (D. No. 4.) Of the County of Beauharnois, 192. See Appendix (D. No. 5.) Report, 381. Report committed, 382. Considered, 422. Resolutions reported, and agreed to, 427. See *infra*.

*Agriculture*. Bill to appropriate a certain sum of money therein mentioned, to the encouragement of Agriculture, read the first time, 428. Read the second time ; to be engrossed ; Passed, 439. By the Council, 472. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 35.

— Standing Committee of appointed, 31. The Agricultural Improvement Act referred, 76. The Petition of E. Dion, for compensation as the Inventor of several Agricultural Implements, referred, 83. The Reports from the Agricultural Societies referred, 125. Message from His Excellency, recommending provision to be made for the encouragement of Agriculture, 267. Referred, 273. First Report,—on the Petition of E. Dion, and on the Act, 328. Second Report,—on Reports from the Societies, 381.

*Allen, Edward*. See *Cook, Thomas*.

*Appeals*. House resolve to consider in Committee, the expediency of amending so much of the Act 10th & 11th Geo. 4. Cap. 7, as relates to Appeal from the Judgments of the Provincial Court of the District of St. Francis, 293. Considered ; a Resolution reported and agreed to, 306. Bill to make better provision with regard to Appeals from the Provincial Court of the District of St. Francis, read the first time, 318. Read the second time, and referred to the Standing Committee of Courts of Justice, 346. Report, 380. Bill and Report committed, 380. Considered ; Reported ; to be engrossed, 384. Passed, 407. By the Council, 450. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 8.

*Armour Junr. Robert*. See *PostOffice Department*.

*Ashes*. Petition of divers Inhabitants of the District of Montreal, for a new Law to regulate the inspection and exportation of Pot and Pearl Ashes, 62. Referred to the Standing Committee of Trade, *ibid*. The Committee of Trade discharged from the further consideration thereof ; and the Petition is referred to the Committee on the Bill relating to Ashes, 196. See *infra*.

— Bill to continue for a limited time, and to amend a certain Act therein mentioned, providing for the better regulating of the Inspection of Pot and Pearl Ashes, read the first time, 182. Read the second time, and referred, 194. The Petition of divers Inhabitants of the District of Montreal, relating to Ashes, referred, 196. Report ; Bill and Report committed, 211. Considered : Reported ; to be engrossed, 219. Passed, 228. By the Council, with amendments, 248. Considered, and

*Ashes*, continued :

agreed to, 250. Royal Assent, 486.—2d Will. IV. Cap. 10.

*Assessment on Lands*. House resolve to consider in Committee, the expediency of raising a rate or assessment of Lands held in free and common Socage, 208. Considered ; Committee rise without reporting, 218.

*Associate Synod of Scotland*. See *Presbyterians*:

*Attorney General*. See *Stuart, James, Esquire*.

**B**ANKRUPTCY and INSOLVENCY Bill to authorize the issuing of a Commission of Enquiry into the Law of this Province respecting Bankruptcy and Insolvency, read the first time, 170. Read the second time, and committed, 199. Committee deferred, 216, 237, 258. Petition of divers Merchants and Traders of the District of Montreal, in favor of the Bill, 279. Committed to the Committee on the Bill, *ibid*. Committee deferred, 280.

*Banks*:

*City Bank*. Petition of divers Merchants, and others, of the City and District of Montreal, for a Charter to establish a Bank in Montreal, to be called the City Bank, 42. Referred to the Standing Committee of Trade, *ibid*. Report, 78. Bill to incorporate certain persons therein mentioned, under the name of the City Bank, to be established in Montreal, read the first time, 89. Read the second time, and referred, 188. Report ; Bill and Report committed, 219. Considered, 237, 239. Further proceedings dropped for want of a Quorum, 239. Bill again considered ; Reported ; to be engrossed, 244. Read the third time ; Passed upon a division, 253. By the Council, with amendments, 336. Considered, 360. Agreed to, 361. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

*Montreal Bank*. Statement of the Affairs of said Bank, ordered, 187. Presented, 182. See *Appendix (A. A.)*

*Quebec Bank*. Statement of the Affairs of said Bank, ordered, 187. Presented, 182. See *Appendix (A. A.)*

*Savings Banks*. Bill to encourage the establishment of Banks for Savings, read the first time, 141. Read the second time, and referred, 171. Report ; Bill and Report committed, 223. Considered ; Reported ; to be engrossed, 246. Passed, 253. By the Council, with amendments, 336. Considered, and agreed to, 337. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 59.

*Stanstead County Bank*. Petition of C. F. H. Goodhue, and others, for a Charter to establish a Bank in the Village of Stanstead Plain, to be called the Stanstead County Bank, 96. Referred to the Standing Committee of Trade, 97.

*Baptisms, Marriages and Burials*. Returns of them, for the Districts of Quebec, Montreal, Three Rivers and Saint Francis, for the year 1831. See *Appendix (T. T.)*

*Bar*. Bill for the Organization of the Bar, read the first time, 217. Second reading deferred, 244. Read the second time ; Motion to refer the Bill to a Special Committee, *negd.* ; the further consideration of the Bill put off, 249.

*Beaches*. See *Quebec Beaches and Landing Places* ; *Three Rivers*.

*Beef and Pork*. Bill to regulate the curing, packing and inspection of Beef and Pork, received from the Council, and read the first time, 371.

*Bertrand*,

## INDEX to the Forty first Volume.

- Bertrand, Louis.* See *Roads and Public Improvements.*
- Bills.* Application for Private Bills, viz:—
- For Banks. See *Banks.*
  - Bridges. See *Bourgault, André; Dénonville, J. B.; Drolet, Joseph Toussaint; Macnider, Adam L.; Morrill, Abel; Saint Charles Bridge.*
  - Canals. See *Canals.*
  - Incorporations. See *Female Penitents; Montreal Natural History Society.*
  - Rail Roads. See *Rail Road.*
  - Relating to Markets. See *Markets.*
  - Brought from the Legislative Council. See *Beef and Pork; Letters Patent; Register Offices.*
  - Private and Public. See *Acadie, County of; Acts of the Provincial Parliament; Agent; Agricultural Improvement Act; Agriculture; Appeals; Ashes; Bankruptcy and Insolvency; Banks; Bar; Beef and Pork; Board of Audit; Bouchette's Maps; Bourgault, André; Canada Tenures Acts; Canals; Census; Cession of Property; Civil Government; Clergy Land Reserves; Commissions; Copyrights; Court House, Quebec; Court Houses and Gaols; Customs; Debtors; Defendants; Denonville, J. Bte.; Dépôts of Provisions; Drolet, Joseph Toussaint; Duties; Education and Schools; Emigrants; Fabriques; Female Penitents; Fish and Oil; Fisheries; Gaspé, District of; Government House at Montreal; History of Canada; Hospitals; Houses of Public Entertainment; Ice Bridge; Jesuits' Estates; Judges; Juries; Jurors; Justice, Administration of; Land Surveyors; Larue, Edward; Laws; Leather; Lessors and Lessees; Letters Patent; Lindsay, William; Lods et Ventes; Lumber Trade; Markets; Members; Militia; Montreal Harbour; Montreal Natural History Society; Normand, François and Edouard; Notaries; Parish and Township Meetings; Presbyterians; Provincial Statutes; Public Officers; Quebec Beuches and Landing Places; Quebec Fire Society; Rail Road; Receiver General; Register Offices; Religious Congregations; Road Laws; Saint Charles Bridge; Saint Maurice Bridge; Saint Michel de Vandreuil; Sheriff; Sheriff's Sales; Small Causes; Spearman, Benjamin; Steam Navigation Company; Tessier, François Xavier; Trinity House; Upper Canada; Wharfingers; Writs.*
  - Reserved at the close of last Session: See *Addresses, (34.)*
  - Passed upon a division, 116, 217, 204, 253, 281, 289, 331, 363.
  - Further consideration of Bills put off, 76, 221, 249.
  - Clauses added to a Bill after third reading, 288.
  - Amended by the Council, 234, 248, 268, 298, 306, 336, 370, 383, 443, 427, 451, 472, 476, 478, 479, 482, 484.
  - Recommitted after third reading, 301.
  - Presented and passed at the same sitting, 473.
  - See *Questions negatived.*
  - Engrossed. Standing Committee of, appointed, 31.
  - Private: Standing Committee of, appointed, 31. The Petition from the Quebec Volunteer Fire Corps, for an Act better providing for the public safety, and for preventing accidents by Fire in the City of Quebec, referred, 33. The Petition of A. Bourgault to build a Toll Bridge over the North Branch of the River Yamaska, referred, 42. The Petition of Abel Morrill, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the River Yamaska, referred, 70. The Petition of J. T. Drolet, for an Act to authorize him to exact Toll on a Bridge erected by him over the River Yamaska; the Petition of the Inhabitants of St. Athanase, for a Market in the Village of St. Athanase, and the Petition of the Trustees of the Village of L'Assomption, for a Market in the said Village, referred, 80. The Petition of J. B. Denonville, relating to a Bridge over the Southern Branch of the River Yamaska, and the Petition of A. L. Macnider, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the Grand Metis River, referred, 99. First Report,—on the Quebec Volunteer Fire Corps Petition, and on the St. Athanase and L'Assomption Markets Petitions, 123. See *Quebec Fire Society.* Second Report,—on A. Morrill's Petition, and on A. Bourgault's Petition, 148. See *Bourgault, André.* Third Report,—on A. L. Macnider's, J. B. Denonville's, and J. T. Drolet's Petitions, 183.
  - The time fixed by the Rules of the House for receiving Private Bills, and Reports of Special Committees thereon, extended, 128.
  - Bishop's Palace.* Report of the Commissioners appointed for acquiring the property of the Episcopal Palace at Quebec, and the ground thereunto attached, presented, 66. See Appendix (O.)
  - Black Rod.* See *Governor in Chief.*
  - Blue Book.* See *Civil Government.*
  - Board of Audit.* Bill to establish a Board of Audit, and for other purposes therein mentioned, reported, and read the first time, 294. Read the second time, and committed, 312. Considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 380. Bill again considered, 334. Amendments reported; an amendment proposed to be made to one of them, and Question *negatived* thereupon; the amendments agreed to, and Bill ordered to be engrossed, 345. Passed, upon a division, 363. By the Council, with amendments, 476.
  - Boards of Health.* See *Quarantine.*
  - Bonaventure, County of.* Petition of the Inhabitants of Bonaventure and New Richmond, praying the House to adopt measures for assuring to them the enjoyment of their Lands, 36. Referred, 37. The Petition of divers Inhabitants of the County of Bonaventure, for amendments to the Laws regulating the Fisheries, referred, 84. Members added, 85.
  - Bouchette's Maps.* Bill to provide for the distribution of certain Copies of the Topographical Map and Statistical Tables published by Joseph Bouchette, Esquire, read the first time, 367. Read the second time, and referred, 378. Report; Bill and Report committed; considered; reported; Bill to be engrossed, 385. Passed, 389. By the Council, with amendments, 443. Considered, and agreed to, 446. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. cap. 52.
  - Bourgault, André.* Petition from him, to build a Toll Bridge over the North Branch of the River Yamaska, opposite the Village of St. Césaire, 42. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 148. Bill presented, and read the first time, 153. Read the second time, and referred, 191. Report; Bill and Report committed, 220. Committee revived, 230. Bill considered, 246, 254. Reported; to be engrossed, 257. Passed, 275. By the Council, 336. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. cap. 62.

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831-2.]

*Bridges.* See *Bourgault André*; *Denonville, J. B.*; *Dorchester Bridge*; *Drolet, Joseph Toussaint*; *Ice Bridge*; *Macnider, Adam I.*; *Morrill, Abel*; *Normand, François and Edouard*; *River Ste. Anne*; *Road Laws*; *Roads and Public Improvements*; *Saint Charles Bridge*; *Saint Maurice Bridge*:

*Bronsdon, John Russel.* See *Montreal Harbour*.

*Brooks, Samuel, and others.* See *Roads and Public Improvements*.

**C**ALL OF THE HOUSE. See *House of Assembly*.

*Canada Tenures Act.* House resolve to consider in Committee, the expediency of repealing in whole or in part the Canada Tenures Act, 198. Considered, 221. Committee deferred, 245, 276, 284. Subject matter again considered, 307, 324. Resolutions reported, and agreed to, 329. See *Infra*.

— Bill to repeal so much of two certain Acts of the Imperial Parliament therein mentioned, as authorizes the commutation of the Tenure of Lands held *à titre de Fief* and *à titre de cens* in this Province, into the tenure of free and common socage, read the first time, 329. Read the second time; to be engrossed, 347. Passed, 361. See *Addresses*, (35.)

— *Upper.* See *Upper Canada*.

*Canals*:-

*Chambly Canal.* Report of the Commissioners presented, 202. See *Appendix (C. c.)*

*Lachine Canal.* Report of the Commissioners presented, 77. See *Appendix (Q.)* Referred, 77. The Petition of divers Land Owners of Côte St. Paul, Côte St. Pierre, and Tanneries des Rolland, for an aid towards further improving the Little River St. Pierre, referred, 99. Another Petition of divers Inhabitants of Côte St. Pierre, Côte St. Paul, and of the Tanneries des Rolland, relating to the said Canal, and the Little River St. Pierre, 147. Referred, 148. Supplementary Report of the Commissioners, presented, 191. See *Appendix (Q.)* Referred to same Committee, *ibid*. The Lachine Canal Bill referred, 362. Report, 379. See *Infra*.

— Bill to revive and amend and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Lachine Canal, read the first time, 336. Read the second time; referred, 362. Report, 379. Bill and Report committed; considered, 380. Reported; to be engrossed, 383. Passed, 389. By the Council, 451. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 23.

— From the Lake of the Two Mountains to the foot of the Current St. Mary below Montreal. Petition of Horatio Gates, and others, to be incorporated, for the purpose of making the said Canal; and also praying that any omission of formality with reference to the Rules of the Rules of the House relating to the presenting of Private Petitions may be excused, 35. Referred, *ibid*. The Committee to report from time to time, 73. First Report,—on the latter part of the Petition; Report committed; considered; a Resolution reported, and agreed to, *ibid*. Second Report,—on the first part of the Petition, 153. Bill for making the Canal, read the first time, *ibid*. Second reading deferred, 171. Read the second time, and referred, 179. Report, 203. Bill and Report

*Canals* continued:

committed, 253. Committee revived, 265. Petition of divers Land Owners between the La-Chine Canal and Côte St. Pierre, praying that protection may be provided against any encroachments on their rights and property, 279. Committed to the Committee on the Bill, *ibid*. Bill and Petition considered, 283. Committee deferred, 306, 314.

— From La Baie du Febvre to Lake St. Peter. Petition of divers Inhabitants of La Baie du Febvre, for an aid to open the said Canal, 105. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 106.

— From Lake St. Francis to the Ottawa River. Petition of divers Inhabitants of Vaudreuil, for an aid to open the said Canal, 126. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, *ibid*.

— From Missiskoui Bay to the Mouth of South River, Petition of divers Inhabitants of the Townships of Potton, Sutton, and others, praying the House to grant such sum as may be required for making the said Canal, 57. Referred, *ibid*. Instruction to enquire into the expediency of appropriating a sum of money as a compensation for the Survey, Report, Estimates and Plans of the proposed Routes, 173. To report from time to time, *ibid*. First Report,—on Instruction, 180. Committed; considered, *ibid*. A Resolution reported, and agreed to, 187. See *Infra*.

— Bill to appropriate a certain sum of money to defray the expense of the Surveys, Estimates and Plans of a Canal from Missiskoui Bay to South River, read the first time, 188. Read the second time, 208. To be engrossed, 211. Passed, 217. Council request the Surveys, Estimates, Plans, and other Documents upon which the Bill is founded, 234. They are communicated to the Council, 237. Bill agreed to by the Council, 277. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 14.

*Cape Chat.* See *Dépôts of Provisions*.

*Cary, Joseph, Esquire.* Message from His Excellency, with a Memorial from Joseph Cary, Esquire, Inspector General of Public Accounts, praying for some allowance or remuneration for extra labor caused by the examination of the Accounts of the Elementary Schools, 375. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 377. Report, 460. See *Appendix (I. i.)* Report committed; considered; Committee rise without reporting, 460.

*Census.* Petitions from the Commissioners for taking a Census in the year 1831, for additional remuneration: Of J. B. Taché, for the County of Kamouraska, 61. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid*. Of Joshua S. Lewis, for part of the County of Beauharnois; Of John Lewis Ployart, for the County of Drummond, 83. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid*. Of J. O. Bastien, Charles Manuel and Charles McDonnell, for the Counties of Vaudreuil, Beauharnois and Rouville; Of William Henry, for the County of Sherbrooke; Of Augustin Delisle, for the County of Chambly; Of Léon Noël and Damase Larue, for the County of Lotbinière; Of J. B. Bonneville and Pierre Patrie, for the County of Beauce; Of Hypolite St. George Dupré and George Weekes, for the County of Montreal; Of Anthony Von Ifstrand and Richard

## INDEX to the Forty first Volume.

*Census, continued :*

ard Burke, for the County of Richelieu ; Of A. A. Papineau, for the County of St. Hyacinthe, 93. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Of Felix Odilon Gauthier, Etienne Florent Robitaille and Thomas Jacques Taschereau, Officers of Militia employed by the Commissioners for the City of Quebec, and of William Henry Lemoine, for the Counties of Quebec and Montreal, 94. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Of Joseph Ouellet, for the County of Rimouski, 96. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* Report, 161. Report committed, 163. Considered, 285. Resolutions reported, and agreed to, 289. See *Infra.*

— Bill for the relief of the Commissioners for taking the Census of the Province, read the first time, 302. Day fixed for second reading, 388. Read the second time ; to be engrossed, 388. Passed, 408. By the Council, 451. Royal Assent, 487. — 2 Will. IV. Cap. 38.

*Census Returns.* Copies of all the Returns which have been received from the Commissioners appointed under the Act authorizing an Enumeration and Return of the Population of the Province, laid before the House by Message, 115. Referred, *ibid.* See *Subdivision of Counties.*

*Cession of Property.* Bill to remove all doubts with respect to the benefit of Cession of Property, read the first time, 114. Read the second time, and referred, 132. The Petition of Debtors confined in the Montreal Gaol, referred, 148. Petition of divers Merchants and Inhabitants of the City of Quebec, in favor of the Bill, 176.

*Chasseur, Pierre.* Guardian of the Museum at Quebec. Petition from him, for an aid to improve the apartments of the Museum, 78. Referred, 79. Report, 151.

*Charitable Institutions.* See *Hospitals.*

*Chaudière Bridge.* See *Normand, Francois and Edouard.*

*Cholera Morbus.* That part of His Excellency's Speech at the opening of the Session, which relates to the ravages of the Cholera Morbus in Europe, referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 114. Report, 118.

— Message from the Excellency, relating to the Cholera Morbus and Quarantine Regulations, 366. See Appendix (N. N. N.) Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 367. See *Quarantine Regulations.*

*Christie, Robert.* Esquire, Motion, That the entries in the Journals of 14th February, 1829 ; of 22d January 1830, and of 31st January 1831, relating to his expulsion from the House be read, 12. Motion to defer the consideration thereof, *negd.* ; Main Motion agreed to upon a division ; and the Entries read ; Motion to resolve that he is the same person mentioned in the said Entries ; Motion to defer the consideration thereof, 12. The latter Motion *negd.* and the main Motion agreed to, upon a division 13. Resolved, That by reason thereof, he cannot sit or vote in the House as a Member thereof, *ibid.*

*Circuit Courts.* See *Justice, Courts of ; Petitions ; Terrebonne, County of.*

*Civil Government.* Message from His Excellency transmitting Returns of the Civil Government for the year 1830, designated the Blue Book, 205. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* The Blue Book for 1829, presented, 245.

*Civil Government, continued :*

Estimate of the Expenses of the Civil Government for the year 1832, laid before the House, by Message, 317. See Appendix (K. K.) Referred, 317. That part of His Excellency's Message, with the Public Accounts, relating to certain Claims for Contingencies over and above the appropriation for particular services, and also the Statement No. 6. of the said Accounts, referred, 318. Message from His Excellency, with an Account of certain Expenses incurred in 1830 and 1831, and recommending the House to make provision for the liquidation of the same, 332. Referred, 333. To report from time to time, 365. First Report, 366. See Appendix (N. N.) To be printed ; Committed, 366. The Report of the Committee on the Statement of Indemnity paid to the Members, committed, 374. Second Report of Special Committee, *ibid.* Committed, 375. Reports considered ; further proceedings dropped for want of a Quorum, 377. Reports again considered ; further proceedings dropped for want of a Quorum, 378. Reports again considered, 381, 384. Resolutions reported, 390. They are agreed to, 405, 406. See *Infra.*

— Bill to make provision for defraying the Civil Expenditure of the Provincial Government for the current year, read the first time, 406. Read the second time ; an amendment proposed to be made to the 3d. Clause, *negd.* ; Bill to be engrossed, 408. Passed, 438. By the Council, 478. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

— Bill to appropriate the sums of money therein mentioned, to the payment of certain expenses of the Civil Government during the years 1830 and 1831, read the first time, 406. Read the second time ; to be engrossed, 414. Passed, 423. By the Council, 472. Royal Assent, 489. — 2 Will. IV. Cap. 61.

*Civil List.* Message from His Excellency, with a proposed Civil List for the life of the King, 300. To be printed ; Motion, That the Message and proposed Civil List be committed to a Committee of the whole House, on a certain day, and be then the first Order of the day ; Motion to strike out the latter part of the previous Motion, *negd.* ; Another Motion to amend the Main Motion, by referring the Message and propose Civil List to the Standing Committee of Accounts, also *negd.* ; Main Motion agreed to, 301. Committee deferred, 313, 335. Message and proposed Civil List considered ; Committee rise without reporting, 347.

*Clergy Land Reserves.* Message from His Excellency, relating to the said Reserves, 316. Committed, 318. Considered ; a Resolution reported ; agreed to ; and a Bill to repeal certain parts of the Act 31st George 3, c. 31. in so far as the same relates to Reserves of Land for a Protestant Clergy within the Province of Lower-Canada, and for other purposes, read the first time, 364. Read the second time ; Motion That the Bill be engrossed ; The Motion amended, and Bill referred, 436. His Excellency's Messages relating to the Clergy Reserves, and to the Crown Lands, also referred, *ibid.* Report, 460.

*Clerk of the Crown in Chancery.* His Certificates of the Election of Members : For the County of Sherbrooke ; For the County of Montreal, 10. For the County of Gaspé, 11. For the County of Vaudreuil, 156. For the County of Two Mountains, 247. For the County of Rimouski, 430.

*Clerk*

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831-2.]

- Clerk of the House.* Ordered to prepare a Statement of Monies appropriated for Roads and other local objects since 1827; and also a Statement of all applications for grants of money during the present Session, and the amount voted, 32.
- Lays a Statement of the Indemnity paid to the Members before the House, 34.
- Lays the Contingent Accounts before the House 34.
- Lays Reports of Commissioners for Roads before the House, 88.
- House is informed that he has been summoned to attend as a Special Juror in the Court of King's Bench; Resolve, That he cannot absent himself from the service of the House, 165.
- Lays Bank Statements before the House, 182.
- Lays a Statement of Appropriations made for Roads and other local objects from 1828 to 1831 before the House, 365.
- Clerk's Assistants.* The Clerk's Report relating to them, laid before the House by Mr. Speaker, 17. See Appendix (C.) Referred to the Committee on Tenders for Printing, *ibid.*
- Cod Fisheries.* See *Fisheries.*
- Commissions* Bill to ascertain the manner and form in which the Commissions of Practitioners in the Law shall be issued, read the first time, 318. Read the second time, and referred, 346. Instruction to enquire if it be expedient to extend the provisions of the Bill to the Commissions of Notaries, 346. Report; Bill and Report committed; considered, 447. Reported; to be engrossed, 459. Passed, 462. By the Council, 479. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.
- Commissioners.* Returns of the Names of the Commissioners who have been concerned in the expenditure of any of the appropriations of last Session, laid before the House, by Message from His Excellency, 55. See Appendix (N.)
- See *Addresses (3) (24.) Bishop's Palace; Canals; Census; Custom House, Quebec; Gaol at Montreal; Hospitals; House of Parliament; Insane Persons and Foundlings; Light Houses; Montreal Harbour; Roads and Public Improvements; Upper Canada.*
- Committees of the whole House.* Sit to consider various matters. See the following Heads:—*Acadie, County of; Accounts; Accounts Contingent; Acts of the Provincial Parliament; Adhémar, Widow; Agent; Agricultural Societies; Appeals; Ashes; Assessment on Lands; Bankruptcy and Insolvency; Banks; Board of Audit; Bouchette's Maps; Bourgault, André; Canada Tenures Act; Canals; Cary, Joseph; Census; Civil Government; Civil List; Commissions; Copyrights; Court Houses and Gaols; Court House, Quebec; Debtors; Dépôts of Provisions; Drolet, Joseph Toussaint; Education and Schools; Elections Controverted; Emigrant Society of Montreal; Emigrants; Exploring; Fabriques; Faribault, G. B.; Fees; Female Penitents; Fish and Oil; Gaol at Sherbrooke; Gaspé, District of; Girod, Amury; Government House at Montreal; Green, William; Hawkers and Pedlars; History of Canada; Hospitals; Houses of Public Entertainment; Ice Bridge; Judges; Judicature Act; Jurors; Justice, Administration of; Justice, Courts of; Kerr, Mr. Justice; Lamirande, T. D. De; Land Surveyors; Larue, Edouard; Laws; Laws Expiring; Leather; Legislative and Executive*

*Committees of the whole House, continued:*

- Councils; Lessors and Lessees; Lindsay, William; Lots et Ventes; Lumber Trade; Markets; Members; Militia; Montreal Harbour, Montreal Natural History Society; Normand, François and Edouard; Parish and Township Meetings; Printing; Provincial Statutes; Public Officers; Quebec Beaches and Landing Places; Quebec Fire Society; Rue Road; Receiver General; Religious Congregations; Road Laws; Roads and Public Improvements; Saint Charles Bridge; Saint Maurice Bridge; Saint Michel de Vaudreuil; Seignioris; Sheriff; Sheriff's Sales; Small Causes; Spearman, Benjamin; State of the Province; Steam Dredging Vessel; Steam Navigation Company; Stuart, James; Subdivision of Counties; Tracey, Daniel; Trade; Trinity House; Upper Canada; Wharfingers; Writs.*
- Rise without reporting, 210, 218, 229, 278, 291, 347, 460, 470.
- Rise for want of a Quorum, 112, 222, 239, 255, 285, 296, 304, 330, 369, 373, 378, 388, 407, 415, 429, 437, 440, 442, 445, 477.
- *Special*, appointed, and who do not report. See the following heads:—*Bonaventure, County of; Cession of Property; Defendants; Fees; Fisheries; Galt, William; Journals; Lake Saint Peter; Letters Patent.*
- Five to be the Quorum, 33.
- To report from time to time, 31, 73, 118, 173, 210, 365.
- Enjoined to report, 259.
- *Standing.* Motion, That a Committee of Privileges be appointed, 15. The Motion amended, and a Committee appointed to prepare and report Lists of Members to compose Standing Committees, 16. Report, 30, Agreed to, 31.
- Discharged from the consideration of certain matters, 173, 196.
- Cook, Thomas.* Petition from him and Edward Allen, for increase of Salary as Turnkeys of the Quebec Gaol, 94. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Report, 224. Report concurred in by the House, 290.
- Coopers.* Petition of divers Coopers of the City of Quebec, complaining of various abuses in their Trade, and praying effectual regulations for the improvement of their branch of Commerce, 97. Referred to the Standing Committee of Trade, *ibid.* Report, 190.
- Copyrights.* Bill for the protection of Copyrights, ordered, 302. Presented, and read the first time, 303. Read the second time, and referred to the Standing Committee of Education and Schools, 324. Report, 367. Bill and Report committed, 368. Considered, 422. Reported; to be engrossed, 427. Passed, 447. By the Council, 479. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 53.
- Counties.* See *Subdivision of Counties.*
- Court House, Quebec.* Message from His Excellency, relating to the Repairs to the Court House at Quebec, 353. Motion, to refer the Message to a Special Committee; the Motion amended, and the Message referred to the Standing Committee of Accounts, with an Instruction relative to the monies heretofore appropriated towards repairing said Court House, 358.
- Bill to appropriate a certain sum of money for continuing and completing the Repairs of the Court House at Quebec, read twice; to be engrossed, 459. Passed, 462. By the Council, 479. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 39.

*Court Houses and Gaols.* Petition of the Inhabitants of the County of Ottawa, for the establishment of a Court of Justice, and for an aid towards building a Court House and Gaol, in said County, 99. Referred to the Standing Committee of Courts of Justice, *ibid.*

— House resolve to consider in Committee, the expediency of erecting Court Houses and Gaols in the several Counties of this Province, 213. Considered, 222. Committee revived, 230. Subject Matter again considered, 239. Resolutions reported, 242. Agreed to, 244. Bill to authorize the building of Court Houses and Gaols in the Counties of this Province, and for other purposes therein mentioned, read the first time, *ibid.* Read the second time, and referred, 254. Report; Bill and Report committed; Bill to be printed, 381. Considered; further proceedings dropped for want of a Quorum, 373. Bill again considered, 384. Reported; to be engrossed, 390. Passed, 423. By the Council, 479. Reserved for the Signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

*Courts of Justice.* See *Supra*; *Justice, Courts of.*

*Custom House, Quebec.* Message from His Excellency, with Copy of a Communication from the Commissioners for the erection of a Custom House, and recommending the same to the consideration of the House, 189. Referred, 190. Report, 212. Report committed, 213. Considered, 233, 255. Further proceedings dropped for want of a Quorum, 255. Report again considered, 257. Resolutions reported, and agreed to, 260. Bill to appropriate a certain sum of money towards the completion of the new Custom House at Quebec, read the first time, 302. Read the second time; to be engrossed, 323. Passed, 331. By the Council, 370. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 45.

*Customs.* Message from His Excellency, recommending the renewal of the Act making provision for the Salaries and Allowance of the Tide Waiters at Quebec, and regulating the Salaries and Emoluments of the Officers of the Inland Custom Houses, and transmitting Copies of a Letter and Enclosures from the Collector and Comptroller at Quebec, respecting an additional allowance considered due to the extra Tide Waiters employed in 1829, 267. Referred to the Standing Committee of Accounts, 303.

— Bill to continue for a limited time two certain Acts relating to the collection of the Revenue at the Inland Ports of Entry in this Province, and to make further provision in that behalf, read twice; to be engrossed, 459. Passed, 462. By the Council, 479. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 29.

*Crown Lands.* Message from His Excellency, with Copy of a Despatch from Lord Goderich, relating to the Waste Lands of the Crown, 348. To be printed, 358. Referred to the Special Committee on the Bill relating to the Clergy Reserves, 436.

**D**EAF AND DUMB Persons. See *Education.*

*Debtors.* Petition of Frederick Pearl, for an Act in favor of Insolvent Debtors, 87.

— Petition of Debtors confined in the Montreal Gaol, for relief, 110. Referred to the Committee on the Cession of Property Bill, 148.

— Bill to afford relief, during a limited time, to In-

VOL. 41.—Session 1831-2.

*Debtors, continued:*

Solvent Debtors, read the first time, 114. Read the second time, and referred, 133. Petition of the Members of the Committee of Trade of Quebec, against the Bill as it now stands, 136. Referred, 137. Petition of divers Merchants and Inhabitants of the City of Quebec, in favor of the Bill, 170. Referred, *ibid.* Report; Bill and Report committed, 211. Considered; Reported; to be engrossed, 219. Passed, 220. By the Council, with amendments, 298. Considered, and agreed to, 301. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 1.

— Bill to prevent Debtors from wasting or diminishing the value of their immovable property under seizure to the injury of their Creditors, read the first time, 318. Read the second time, and referred, 346. Report; Bill and Report committed, 367. Considered, 422, 471. Reported; To be engrossed, 471. Passed, 472.

*Defendants.* Bill to confer on Defendants included in the same Indictment for Misdemeanor, the right of severing in their trial, read the first time, 114. Read the second time, and referred, 124.

*Denonville, J. Bte.* Petition from him, praying the House to pass an Act explanatory of the Act 4th Geo. IV. Cap. 89. authorizing him to build a Toll Bridge over the southern Branch of the River Yamaska, at the place called Beauregard Rapid, 99. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 188.

*Dépôts of Provisions.* Message from His Excellency, with Copy of a Report from the Master and Wardens of the Trinity House at Quebec, relative to the necessary quantity of Provisions proposed to be deposited at Ste. Anne, and Pointe des Monts, and also Copy of a Petition from M. Legassée, Keeper of the Dépôt at Ste. Anne, and of R. N. Lindsay, Keeper of the Light House on Green Island, 338. Referred, 343. Report; Report committed, 370. Considered, 428. Resolutions reported, and agreed to, 438. Bill to appropriate certain sums of money for establishing a Dépôt of Provisions at Cap Chat, for the relief of Shipwrecked persons, and for other purposes, read the first time, 441. Read the second time; to be engrossed, 448. Passed, 457. By the Council, 479. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 28.

*Dion, Eucher.* Petition from him, for compensation as the Inventor of several Agricultural Implements, 83. Referred to the Standing Committee of Agriculture, *ibid.* Report, 328.

*Dispensary.* Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, for an aid to establish a Dispensary in the said City, for the poor sick and strangers, 97. Referred to the Committee on the Account of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, *ibid.*

*Distribution of the Laws.* See *Laws.*

*Dorchester Bridge.* Petition of Messrs. Smith and Anderson, the Proprietors thereof, representing that great loss would ensue to the Petitioners should the proposed new Bridge over the River St. Charles, be erected; offering to reduce the present rate of Toll over Dorchester Bridge, or to dispose of the said Bridge to the public at a reduced price, and praying relief, 37. Referred to the Committee on the St. Charles Bridge Petition, 38. Petition of the Inhabitants of the Parish of Charlesbourg and other neighbouring

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2.

## *Dorchester Bridge, continued :*

bouring places, against the granting of any further privilege to the Proprietors of Dorchester Bridge—and representing that a Bridge between the old and new Dorchester Bridges would be of great benefit, 182.

*Douglas, Antoine Gilbert.* Petition from him, for reimbursement of money advanced by him on the St. Grégoire Road, 72. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 79.

*Drolet, Joseph Toussaint.* Petition from him, for an Act to authorize him to exact Toll on a Bridge erected by him over the River Yamaska, 80. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 183. Bill to authorize him to exact Toll at a Bridge erected by him over the South Branch of the River Yamaska, read the first time, *ibid.* Read the second time, and referred, 194. Report; Bill and Report committed, 228. Considered, 245, 249. Reported; to be engrossed, 254. Passed, 275. By the Council, 336. Royal Assent, 388.—2 Will. IV. Cap. 63.

*Dufresne, François.* See *Montreal Harbour.*

*Duties.* Message from His Excellency, accompanied with a Copy of the Imperial Act 1st & 2d Will. 4, Cap. 23, amending the Act of the 14th Geo. 3, Cap. 88, imposing Duties on Brandy, Rum, Spirits, Molasses, Syrups, &c. 130.

— See *Gaspé, District of.*

— Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, and to authorize the collection of certain Duties at Montreal, read the first time, 182. Read the second time; to be engrossed, 194. Passed, 198. By the Council, with amendments, 298. Considered, and agreed to, 302. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 3.

— Petition of the Merchants of Quebec, composing the Committee of Trade, for a reduction of the Duties on Coffee, Molasses, Sugar and Salt, 196. Referred to the Standing Committee of Trade, 197.

— Bill to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported by Land or Inland Navigation, read the first time, 368. Read the second time; to be engrossed, 377. Passed, 380.

— Bill to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported by Sea, read the first time, 368. Read the second time; to be engrossed, 378. Passed, 380. By the Council, 413. See *Addresses* (36.) Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

*Duverney, Ludger.* Petition from him, complaining of Grievances, and praying relief, 426. To be printed, 427.

**E**DUCATION AND SCHOOLS. Standing Committee of, appointed, 31 Petition of the Inhabitants of Petit Rang, County of St. Hyacinthe, for an aid to enable them to build an addition to their School House, 34. Referred, *ibid.* Petition of the Members of the Education Society of Chateauguay, for an aid to complete their School House, to pay off its debts, and to provide additional School apparatus, 34. Referred, *ibid.* Petition of the acting Members of the Committee of Management of the Montreal Re-

## *Education and Schools, continued :*

collet School Institution, for an aid towards the support of the said Institution; Petition of the Members of the Committee of Management of the National School at Montreal, for an aid to complete their School House; Petition of the Reverend Mr. Girouard, for an aid towards the support of the College established by him at St. Hyacinthe; Petition of the Inhabitants of the Townships of Godmanchester and Hinchinbrooke, for an aid towards the erection of an Academy in the Village of Huntingdon; Petition of the Inhabitants of the Seigniory of De Léry, for an aid to complete the building of a School House in the said Seigniory; Petition of the Trustees for the erection of School Houses in the Parish of Les Ebolemens, for an aid to defray one half of the expenses of a School House erected in the said Parish, 42. Referred, *ibid.* Petition of Joseph Lancaster, for an aid towards the School established by him in Montreal; Another Petition from Mr. Lancaster for an Act to secure the Copyright of his Publications respecting Education, and for an aid towards extra public purposes in connection with Education; Petition of the Education Society of Three Rivers, for an aid towards the support of two Schools under their Management; Petition of the Inhabitants of Laprairie de la Magdeleine, for an aid towards the erection of a College in the Village of the same name, 49. Referred, *ibid.* Petition of C. Claude Grece, and others of the Township of Chatham, to be indemnified for a School House erected in the upper end of Chatham; Petition of the Trustees of the School of St. Jacques, City of Montreal; Petition of the Montreal Infant School Society, for an aid; Petition of Robert Dupont, School Master at St. Roch des Aulncts, praying that the usual allowance to Teachers under the Act for the encouragement of Elementary Education, may be granted to him; Petition of John Kane, Schoolmaster, praying that the same allowance be granted to him, during the time he kept a School in the Banlieue of the City of Quebec, 61. Referred, *ibid.* Petition of divers Inhabitants of the Village of Dorchester, and its environs, for an aid to assist them in building a School House; Petition of the Trustees of Charleston Academy, for an aid; Petition of the Trustees for Schools in the Township of Hemmingford, for an aid towards defraying one half the expense of a School House erected in the said Township; Petition of the Quebec Education Society, for an aid, and also for a further aid towards the support of a School established under their direction by the Ladies of Quebec, 71. Referred, *ibid.* Petition of the Trustees of Elementary Schools in the Parish of St. Roch, District of Montreal, for an aid; Petition of Ambroise Vinet dit Souligny, to be reimbursed a certain sum expended by him in the erection of a School House in the Parish of St. Roch; Petition of divers Inhabitants of the Seigniory of Sabrevois, for an aid to build a School House in the said Seigniory, 80. Referred, 81. Petition of divers Magistrates, and others, of the County of Shefford, for an aid towards an Academy established in Frost Village in said Seigniory; Petition of the Trustees of the Schools in the Parish of Ste. Anne d'Yamachiche, for an aid to defray one half the cost of a Lot of ground and School House thereon erected in the Concession of St. François; Petition of

*Education and Schools, continued :*

of the Revd. C. F. Painchaud, for an aid towards the support of the College of Ste. Anne de la Potière ; Petition of the Inhabitants of the Seigniory of La Cole, for an aid to finish a School House at a place called Pleasant Valley ; Petition of the Inhabitants of the Parish of St. Jacques, for an aid to assist them in building a School House near the Church of the said Parish ; Petition of the Trustees of the Elementary Schools of the Parish of Lavaltrie, to be reimbursed one half the cost of a School House erected in the said Parish ; Petition of divers Inhabitants of the Mission of Sault au Recollet, for an aid to enable the Fabrique of said Mission to finish the building of two School Houses ; Petition of divers Inhabitants of the City and District of Montreal, for an aid towards the support of the British and Canadian School at Montreal ; Petition of Trustees for Schools in the Banlieue of Three Rivers, praying that the usual allowance under the Act for the encouragement of Elementary Education, may be granted to the Teachers of two Schools in the said Banlieue ; Petition of divers Inhabitants of Près de Ville, and the Coves in the City of Quebec, for an aid towards defraying the cost of a School House erected in that quarter, and also for an annual Salary to the Master of the School, on condition of his Teaching the Children of the poor gratuitously, 81. Referred, *ibid.* Petition of the Trustees and Members of the British and Canadian School at Quebec, for an aid ; Petition of William Morris, for an aid towards the publication of a small Volume prepared by him, comprising Arithmetic, Geometry, Mensuration and Book-keeping ; Petition of the Inhabitants of Ste. Anne Suburb, Montreal, for an aid to complete a School House erected in said Suburb, and to assist in the support of the Teachers ; Petition of the Revd. Mr. Mignault, for an aid towards the support of the College established by him at Chambly ; Petition of the Inhabitants of the upper part of Craig's Road in the Parish of St. Sylvestre, for an aid to enable them to complete a School House commenced in said Parish ; Petition of Bernard Maguire, praying that the usual allowance to Teachers under the Act for the encouragement of Elementary Education may be granted to him ; Petition of the Rev. Mr. Baillargeon, for an aid towards the support of a School established at Près de-Ville, in the City of Quebec ; Petition of the Trustees of Elementary Schools in the Parish of St. Gregoire, for an aid to defray one half the cost of a School House erected in the Concession of Beausejour, 100. Referred, 102. Petition of E. W. Douglas, praying the House to grant him one half the cost of a Building which he has sold to the Trustees of Elementary Schools in the Seigniory of De Léry, for the purpose of a School House ; Petition of the Inhabitants of the Parish of Saint Jean Baptiste, Island of Orleans, for an aid to build an addition to the School House in said Parish ; Petition of the Trustees of the Stanstead Academy, for an aid ; Petition of the Trustees of the Central School in the Parish of St. Louis de Kamouraska, for an aid to rebuild their School House ; Petition of the Ursuline Nuns of Quebec, for an aid towards the support of their Institution for the Education of young Girls ; Petition of the Committee of management of the School in connection with St. Andrew's Church, Quebec, for an aid to

*Education and Schools, continued :*

assist them in paying the necessary expenses of their Institution ; Petition of the Trustees for Schools in the Parish of Beauport, praying the House to grant them one half of the cost of a School House erected in the Settlement of Lake Beauport ; Petition of Harriet M. Townsend, for an aid to enable her to discharge the expense already incurred by her in the erection of a School House at Philipsburg, and to assist her in the completion thereof ; Petition of the Education Society of Berthier, for an aid, to defray the balance of the cost of their School House, and also an annual aid towards the support of their School ; Petition of the Ursuline Nuns of Three Rivers, for an aid to erect an additional Building in their establishment for the Education of young Girls ; Petition of Augustus Wolff, praying that the allowance heretofore granted him as a retired School Master, may be continued to him ; Petition of the Committee of Management of the National School at Quebec, for an aid towards the support of the said School, 101. Referred, 102. The Petition of the President, Officers and Members of the Quebec Mechanic's Institute, for an aid, and also, the Petition of the Quebec Literary and Historical Society, for an aid, referred. 102. The Petition of the Students of Law, for the establishment of a Law School, referred, *ibid.* The 1st 2d & 3d heads of Lord Goderich's Despatch of 7th July 1831, (p. 20) referred, 111. The Reports from the School Visitors referred, 117. The Report of the Committee on the Montreal Natural History Society Petition, for an aid, referred, 152. Petition of the Trustees of the Elementary Schools of the Parish of St. Gervais, 170. Referred, *ibid.* Instruction to enquire whether it would not be expedient to appropriate certain sum of money for the purchase of School Books for pauper Children, 198. His Excellency's Message with Documents relating to the Jesuits Estates, referred, 205. The Report of the Committee on the Petition of J. F. Perrault, for an aid towards the support of two Elementary Schools established by him in St. Lewis Suburb, Quebec, referred, 275. To report by Bill or otherwise, 287. First Report, 300. See Appendix (I.i.) Report committed, *ibid.* Members added, 305. Report considered, 315. Resolutions reported, 320. Agreed to, 323. The Bill for the protection of Copyrights, referred, 324. Second Report, 357. See Appendix (I.i.) To be printed, 357. Report,—on Copyrights Bill, 367. First Report to be printed, 368. His Excellency's Message, with a Memorial from Joseph Cary, Esquire, referred, 377. Third and Fourth Reports, 380. See Appendix (I.i.) To be printed ; Committed, 380. Considered, 442. Resolutions reported, and agreed to, 444. Fifth Report,—See Appendix (I.i.) Committed ; Considered ; Committee rise without reporting, 460.

Bill to repeal certain Acts therein mentioned, and for the further encouragement of Elementary Schools in the Country parts of the Province, read the first time, 357. Read the second time ; Committed, 372. Order read, 436. Bill considered ; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 437. Order read, 439. Bill again considered ; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 440. Bill again considered, 442. Reported ; to be engrossed,

## INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2.

### *Education and Schools, continued :*

- 444. Passed, 457. By the Council, 484. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 26.
- Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned to the encouragement of Education, read the first time, 380. Read the second time, 387. To be engrossed, 388. Passed, 408. By the Council, 451. Royal Assent, 490.—2 Will. IV. Cap. 30.
- Message from His Excellency, with Documents relating to the Royal Institution, and to the Deaf and Dumb Institution, 341. See Appendix (L.L.) Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 343.
- Bill to make provision for the support of the Royal Institution for the advancement of Learning, read twice; to be engrossed, 449. Passed, 462. By the Council, 484. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 31.
- Bill to make temporary provision for the instruction of the Deaf and Dumb, and for other purposes relating to the same object, read twice; to be engrossed, 449. Passed, 462. By the Council, 479. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 20.
- Petition from Joseph François Perrault, for an aid towards the support of two Elementary Schools established by him in St. Lewis Suburb of Quebec, 30. Referred, *ibid.* Report, 274. Report referred to the Standing Committee of Education and Schools, 275.
- Reports of School Visitors presented, 46, 52, 66, 77, 89, 112, 117, 216, 235, 251. All Reports which have been or may be laid before the House this Session, referred to the Standing Committee of Education and Schools, 117.

### *Elections Controverted :*

*Bonaventure, County of.* Resolve, That if the proceedings on the Petition of J. R. Hamilton, Esquire, against the Election of John Gosset, Esquire, one of the sitting Members for the said County, are not decided during the present Session, the said proceedings will be again taken up and continued in the next Session, 487.

*Kamouraska, County of.* House resolve to take into consideration, on a certain day, the Petition against the Sitting Members for the County of Kamouraska, and also the Evidence given before the Commissioners, and other proceedings; The Sitting Members and Petitioners to be heard by Counsel at the Bar of the House, if they think proper, 114. Thomas Ainslie Young, Esquire, (a Member,) and Joseph Cary, Esquire, to be examined, the former in his Seat, and the latter at the Bar, 252. The Order of the day read, 261. Doors closed; certain Members excused from Sitting or judging on the contestation of the said Election; Members take the Oath prescribed by Law; Doors opened; Counsel for the Petitioners and for the Sitting Members admitted at the Bar; Mr. Young and Mr. Cary examined; Counsel for the Petitioners heard; A part of the Evidence taken before the Commissioners on behalf of the Petitioners read, 262. The remainder of the Evidence on behalf of the Petitioners, and also the Evidence of Mr. Young and Mr. Cary, read; Counsel for the Sitting Members heard; The whole of the Evidence on behalf of the Sitting Members read; Counsel for the Petitioners again heard; Doors closed; The names of the Members sworn, called over, and two found to be absent; The 24th and 25th Sections of the Act 5th,

### *Elections, continued :*

Geo. 4, Cap. 23, read; Several Motions to resolve, That the Petitioners have proved the allegations contained in their Petition, *negd.* 263, 264, 265. Motion, That the Petitioners not having proved to the satisfaction of the House the allegations contained in their Petition, they be condemned to pay all the Costs of the present Contestation; An amendment proposed, and *negd.*; the Main Motion agreed to, 265. House resolve to take into consideration, in Committee, the several Accounts of Costs and Disbursements relating to the said Election, 279. Order discharged; and the Taxation of the Accounts referred to a Spec. Committee, 291. Report, 359. Report committed, 386. Considered; Resolution reported, and agreed to, 449.

*Missiskoui, County of.* Report of the Commissioners appointed in the last Session for the examination of Witnesses on the Contested Election for the said County, laid before the House, 51. House resolve to take into consideration on a certain day, the Petition against the sitting Member for the said County, and also the Evidence taken before the Commissioners, and other proceedings; the Petitioners and sitting Member to be heard by Counsel at the Bar, if they think proper, 278. Consideration deferred, 296. Order discharged, 330. Resolve, That if the Contestation of the said Election is not decided during the present Session, it will be again taken up and continued in the next Session, 449.

*Rimouski, County of.* Motion, That the House will on a certain day, take into consideration the Petition against the Election of the sitting Members for the County of Rimouski, and also the Evidence given before the Commissioners, and other proceedings, 44. The Motion amended, and Antoine Dumont ordered to be brought to the Bar of the House on a certain day, to answer to Questions to be then proposed to him by the sitting Members, *ibid.* Day fixed for the consideration of the said Contested Election, *ibid.* Joseph Caillouette ordered to appear at the Bar, on a certain day, and leave granted to the Petitioners to examine him, 47. Leave to the sitting Members to be heard by Counsel at the Bar, 173. Antoine Dumont and Joseph Caillouette examined, 181. The Order of the day read; Doors closed; Members take the Oath prescribed by Law; Doors opened; Counsel for the Petitioners and sitting Members admitted at the Bar; Counsel for the Petitioners heard, and the Evidence taken before the Commissioners on behalf of the Petitioners, read; Counsel for the sitting Members heard, 185.—Consideration resumed; the Evidence taken before the Commissioners on behalf of the sitting Members read; Doors closed; The sitting Members declared disqualified, upon a division; and a new Writ ordered; Mr. Speaker objects to the Names of the Members being taken down on a division; the proceedings having been conducted with closed Doors; An Appeal made to the House from his decision; His decision confirmed, upon a division; the sitting Members condemned to pay Costs, upon a division, 186, 187. The taxation of the Costs incurred by the Petitioners, referred, 301. Report, 385. Report committed, 386. Considered; a Resolution reported, and agreed to, 449.

*Elections.*

## INDEX to the Forty first Volume.

*Elections*, continued :

- Writs issued in the Recess :—For the County of Sherbrooke, in the room of Samuel Brooks, who vacated his Seat, 9. For the County of Vaudreuil, in the room of Godefroy Beaudet, who vacated his Seat, 11. For the County of Montreal, in the room of Joseph Perrault, deceased, 10. For the County of Gaspé, in the room of Robert Christie, expelled, 11.
- Writs issued during the Session :—For the County of the Two Mountains, in the room of Jacques Labrie, deceased, 17. For the County of Gaspé, 357.

— See *Acadie, County of. Addresses*, (33.)

*Elementary Schools*. See *Education and Schools*.

*Emigrant Hospital*. See *Hospitals*.

*Emigrant Society of Montreal*. Petition of the Members thereof, for an aid, 58. Referred, 60.— Instruction to enquire into the expediency of employing an Agent on the part of the Province, to give information to and procure the settlement of Emigrants in the different parts of the Province, *ibid.* Report, 308. Report committed, 309. Considered, 315. Resolutions reported, and agreed to, 323. See *Infra*.

*Emigrants*. Bill to establish a Fund for the relief of sick and destitute Emigrants, read the first time, 323. Read the second time, 346. Referred, 347. Report; Bill and Report committed; considered, 367. Reported; to be engrossed, 372. Passed, 377.

— Message from His Excellency recommending the expediency of imposing a Tax on Emigrants, 440. Committed; Considered, 441. Resolutions reported; Agreed to; Bill to create a Fund for defraying the expense of providing Medical assistance for Sick Emigrants, and of enabling indigent persons of that description to proceed to the place of their destination, read the first time, 443. Read the second time; Committed; Considered, 448. Reported; Engrossed; Passed, 458. By the Council, 478. Royal Assent, 490.—2 Will. IV. Cap. 17.

*Enquêtes*. See *Justice, Administration of*.

*Entries in the Journals*. See *Journals*.

*Executive Council*. See *Legislative and Executive Councils*.

*Expiring Laws*. See *Laws Expiring*.

*Exploring*. House resolve to consider in Committee, the expediency of laying out a certain sum of money for the further exploration of the Province, 64. Considered, 112. Further proceedings dropped for want of a Quorum, *ibid.* Consideration deferred, 116.

— See *Addresses*, (5.)

*Exports*. See *Imports and Exports*.

**F**ABRIQUES. House resolve to consider in Committee, whether it be not necessary to establish uniformity in the manner of holding the Meetings of Fabriques in this Province, 90. Petition of the Members of the Roman Catholic Clergy of Lower Canada, against any alterations in the Rules heretofore followed and established with respect to the Meetings of Fabriques, and to the administration of the Revenues of Catholic Churches, 113. Order read; The Petition of the Clergy committed; House in Committee; Resolutions reported, 121. Agreed to, upon a division, 122. See *Infra*.

*Fabriques*, continued :

- Bill to reestablish uniformity with regard to Meetings of the Fabriques in this Province, and to declare who are the persons entitled to take part therein in certain cases, read the first time, 125. Read the second time, and referred, 155. Report; Bill and Report committed, 184. Considered, 200. Reported; to be engrossed, upon a division, 201. Read the third time, 203. Motion, That the Bill do pass; Motion, in amendment, to refer the Bill and all the proceedings had in relation thereto, to the Committee of Privileges, to make certain enquiries and report; Motion to defer the consideration of the said Two Motions, *negd.*; The Motion of amendment also *negd.*; The Main Motion agreed to, and Bill passed, upon a division, 204. Answers of the Curés of the Diocese, to the Circular Letter of the Committee of last Session on the Fabriques, to be printed, 440. See Appendix (Q. o.)

*Faribault, G. B.* Petition from him, to be appointed Law Clerk of the House, 434. Committed; Considered, *ibid.*

*Farnham, Township of*. Petition of divers Inhabitants of the Township of Farnham, relating to their Lands, 98. Referred to the Standing Committee of Grievances, 99.

*Fees*. House resolve to consider in Committee, the expediency of regulating by Law the Fees to be taken by the several Public Officers in the several cases with reference to which no Legislative provision has been hitherto made, 305. Considered; a Resolution reported; agreed to, and referred to a Special Committee, 362.

*Felons Counsel*. See *Juries*.

*Female Penitents*. Petition of divers Citizens of Montreal, for an aid towards the support of an Institution established at Montreal, for the reception of Female Penitents, and also, for an Act Incorporating the said Institution, 91. Referred, 92. Report, 202. Report committed, 203. Considered, 218. Committee deferred, 237. Report considered, 258. Resolutions reported, 260. Agreed to, 261. Bill to authorize the advance of a certain sum of money in aid of an Institution for Female Penitents, read the first time, 266. Read the second time; to be engrossed, 280. Read the third time; Passed upon a division, 281. By the Council, 336. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 43.

*Fines and Penalties*. Statements of the amount of Fines and Penalties imposed and received by the Justices of the Peace in the several Districts, except Gaspé, from 1824 to 1st September, 1831, laid before the House, by Message, 205. See Appendix (E. E.) Referred, 208. Report, 251. See *Addresses*, (25.) Statements of Fines levied by Justices of the Peace from 1824 to 1st September, 1831, for which they have not accounted, laid before the House, 446. See Appendix (R. R.)

*Fish and Oil*. Bill to revive and continue for a limited time, two certain Acts therein mentioned, relating to the Inspection of Fish and Oil intended for exportation, read the first time, 274. Read the second time, and referred, 280. Report; Bill and Report committed, 285. Considered, 306. Reported; to be engrossed, 312. Passed, 328. By the Council, 370. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 4.

D

# INDEX to the Forty first Vme.

[1831-2]

- Fisheries.** Petition of divers Inhabitants of the County of Bonaventure, for amendments to the Laws regulating the Fisheries, 74. Referred, *ibid.* See *Bonaventure, County of.*
- House resolve to consider in Committee, the propriety of allowing a Bounty on the produce of the Fisheries of the District of Gaspé, 173. Committee revived, 193, 216. Subject matter considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 222. Subject matter again considered, 229. A Resolution reported, and agreed to upon a division, 233. See *Infra.*
- Bill to encourage the Cod Fisheries of this Province, by granting a Bounty in certain cases, read the first time, 276. Second reading deferred, 283, 284. Read the second time, and referred, 291. The Statements relating to the collection of the Duties collected in the District of Gaspé, and to the appropriations for Internal Improvements of the said District, referred, 378.
- Foundlings.** See *Insane Persons and Foundlings.*
- Fletcher, Mr. Justice.** Entries in the Journals of the 24th March 1831, relating to divers Petitions complaining of the conduct of Mr. Justice Fletcher, read, 65. See *Addresses* (10.) Copies of Correspondence respecting the complaints against Mr. Justice Fletcher, laid before the House by Message from His Excellency, 131. See Appendix (W.) Message and Correspondence, referred, 141. Petition of the Inhabitants of the District of St. Francis, respecting the complaints against Mr. Justice Fletcher; Referred, 235. A Member added, 293. Report, 434. Report committed, 436.
- GALT, WILLIAM.** Petition from him, for permission to supply his Tannery in the Quebec Suburb of the City of Montreal, with water from the Little River, 92. Referred, *ibid.*
- Gaol at Montreal.** Reports of the Commissioners for the erection of a Common Gaol in the District of Montreal, presented, 89. See Appendix (S.) Referred to the Standing Committee of Accounts, 89.
- at Sherbrooke. Statement of the amount collected and accounted for by the Clerk of the Court at St. Francis, under the authority of the Act 4, Geo. 4, c. 3, to create a Fund for the erection of said Gaol, up to 10th Decr. 1831, presented, 292.
- House resolve to consider in Committee, the expediency of repealing so much of the Act 4, Geo. 4, c. 3, as provides for the creation of a Fund for the erection of the said Gaol, 305. Considered, 335. Committee deferred, 388. Act considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 442.
- Gaols.** See *Court Houses and Gaols.*
- Gaspé, District of.** Bill to provide for the proof of the Solemnization of certain Marriages, Baptisms and Burials in the Inferior District of Gaspé, read the first time, 41. Read the second time, and referred, 65. Report; Bill and Report committed, 140. Considered, 156. Reported; to be engrossed, 163. Passed, 193. By the Council, with amendments, 248. Considered, and agreed to, 277. Royal Assent, 488. —2 Will. IV. Cap. 51.
- Statement of the nett amount of Duties collected in the District of Gaspé since 1791, and
- Gaspé, District of, continued :** Statement of the amount of Public Money appropriated for and expended in Internal Improvements in the said District since 1791, laid before the House, 371. Referred to the Committee on the Gaspé Fisheries Bill, 378.
- House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Act 6, Geo. 4, Cap. 25, amending and continuing two certain Acts therein mentioned, relating to the Judicature in the District of Gaspé, 303. Considered; a Resolution reported; agreed to; and a Bill to continue for a limited time and to amend certain Acts relating to the Judicature of the District of Gaspé, read the first time, 307. Read the second time, and referred, 315. Report; Bill and Report committed, 333. Considered; Reported; to be engrossed, 365. Passed; 368. By the Council, 389. Royal Assent, 488. —2 Will. IV. Cap. 50.
- The 10th Section of the Act 4th Geo. IV. Cap. 15, to render valid certain Acts, Agreements in Writing and Contracts of Marriages heretofore executed in the District of Gaspé, and to provide for the want of Notaries in the said District, continued. See *Acts of the Provincial Parliament.*
- **County of.** A new Writ ordered in the place of Robert Christie, Esquire, expelled the House, 357.
- Girod, Amury.** Petition from him, for aid towards the establishment of an Institution, the basis of which would be Agricultural Instruction, and founded on the system adopted at Hofwyl in Switzerland, 79. Referred, *ibid.* Report, 153. Report committed, 154. Considered; A Resolution reported, and agreed to, 180.
- Good Correspondence between the two Houses.** Committee appointed to maintain it; the appointment to be communicated to the Council, 16. The Council acknowledge the Message, and acquaint the House that they have appointed a similar Committee, 52.
- Goods Stolen.** See *Stolen Goods.*
- Gosselin, Léon.** Petition from him, praying that he may be paid for his services in 1829, as Clerk to the Commissioners appointed to enquire into the qualifications of certain persons who signed a Petition against the legality of the Election of Wolfred Nelson, Esquire, for the Borough of William Henry, 92. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Report, 224. Report concurred in by the House, 290.
- Government House at Montreal.** Message from His Excellency, relating to Repairs to the Government House at Montreal, 356. Referred, 357. Report; Report committed, 408. Considered, 428. Resolutions reported, and agreed to, 438. See *Infra.*
- Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, for the purpose of repairing and furnishing the Government House at Montreal, read twice; to be engrossed, 439. Passed, 441. Council request the Documents upon which the Bill is founded, 451. They are communicated to the Council, 460. Passed by the Council, 477. Royal Assent, 486. —2 Will. IV. Cap. 18.
- Governor in Chief.**
- Answers from him. See *Addresses.*
- Bills sanctioned by him, 485, 486, 487, 488, 489, 490.
- Reserved by him for the Signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.
- Withholds

## INDEX to the Forty first Volume.

*Governor in Chief, continued :*

- Withholds the Royal Sanction from a Bill, 493.
- Messages from His Excellency:
  - By Black Rod, 9, 455.
  - By His Secretary Lieutenant Colonel *Craig*, and Honble. *Philippe Panet*, a Member of the Executive Council:—
    - With Copy of a Despatch from Lord Goderich, having reference to the Petition of the House of last Session, touching certain matters of Complaint, addressed to the King, 20.
    - With an Extract of a Despatch from Lord Goderich, relating to the Judges, 52.
    - Relating to a Light House on the Island of St. Paul, 54.
    - With Returns of the Names of the Commissioners who have been concerned in the expenditure of any of the Appropriations of last Session, 55.
    - With the Census Commissioners Returns, 115.
    - With the Public Accounts for 1831, 119.
    - Relating to the Independence of the Judges, 129.
    - With a Copy of the Imperial Act 1st & 2nd, Will. IV. Cap. 23, amending the Act of the 14th Geo. III. Cap. 88, 180.
    - With Copies of the Correspondence respecting the Complaints against Mr. Justice Fletcher, 181.
    - With Statements of the Appropriations not yet paid, and of the probable Amount of the Revenue for 1832, 134.
    - Recommending some temporary provision to be made for the support of the Quebec Emigrant Hospital, 148.
    - With Copies of a Petition and Documents from the Widow Adhémar, praying for a Pension, 143.
    - With the Accounts of the Commissioners for Roads, 153.
    - With Documents relating to the Navigation of the River Ottawa at the Rapids of Ste. Anne, 165.
    - With Copy of a Report from Capt. Bayfield, Royal Navy, relating to the Survey of Lake St. Peter, 173.
    - With Copies of Documents relative to the erection of a Bridge over the River Ste. Anne in the County of Champlain, 176.
    - With Copies of Correspondence and other Documents relating to the Honorable Mr. Justice Kerr, 181.
    - Relating to the erection of the new Custom House at Quebec, 189.
    - With the Blue Book for 1830, 205.
    - With Documents relating to the Jesuits' Estates, 205.
    - With Statements of Fines and Penalties imposed and received by Justices of the Peace, 206.
    - With Copies of Memorials from the Attorney General, 207.
    - With Copies of Correspondence relating to the Steam Dredging Vessel, 207.
    - Recommending Amendments to the Militia Act, 248.
    - Relating to Agriculture, 267.
    - Recommending the renewal of the Act making provision for the Salaries and Allowances of the Tide Waiters at Quebec, and for regulating the Salaries and Emoluments of the Inland Custom Houses, 267.
    - Relating to Hospitals, 270.
    - Relating to Insane Persons, Foundlings and Invalids, 287.

*Governor in Chief, continued :*

- With a Statement of the Fund for the erection of the Gaol at Sherbrooke, 292.
- With a proposed Civil List, 300.
- Relating to the Clergy Reserves, 316.
- With the Estimate of the Expenses of the Civil Government for 1832, 317.
- With an Account of certain indispensable Expenses of the Civil Government, incurred in 1830, and 1831, 332.
- With Documents having reference to the Dépôts of Provisions at Ste. Anne and Pointe des Monts, and to the Keeper of the Light House on Green Island, 337.
- With Documents relating to the Royal Institution, and to the Deaf and Dumb Institution, 341.
- With Copy of a Despatch from Lord Goderich, relating to the Waste Lands of the Crown, 348.
- Relating to the Repairs of the Court House at Quebec, and Arrears of Allowances to the Collector at New Carlisle, 353.
- Relating to Repairs to the Government House at Montreal, 356.
- Relating to the Cholera Morbus and Quarantine Regulations, 366.
- With a Memorial from Joseph Cary, Esquire, 375.
- With Copies of further Communication respecting the Steam Dredging Vessel, 431.
- Recommending the expediency of imposing a Tax on Emigrants, 440.
- Postponing the réception of an Address on the subject of the Complaint against Mr. Justice Kerr, in consequence of indisposition, to a future day, 463.
- In answer to Address (35,) relating to the Canada Tenures Acts, 484.
- Proclamations from him: For proroguing the Provincial Parliament, 5. For Assembling it, 6. Announcing the Royal Assent to the Religious Congregations relief Bill, 6. To St. Andrew's Church Incorporation Bill, 7. To Socage Lands Conveyances Bill, 8.
- Speech from him at the opening of the Session, 18. To be Printed; and a Committee appointed to draught an Address in answer thereto, 15.
- Speech from him at the close of the Session, 490.
- Green, William.* Petition of Louis H. Lafontaine, Esquire, against William Green, Esquire, Law Clerk to the House, 98. Referred to the Standing Committee of Grievances, 99. Report; See Appendix (H. H.) To be Printed; committed, 316. Considered, 363, 415. Further proceedings dropped for want of a Quorum, 415. Report again considered, 416. Resolutions reported, and agreed to, 421. To be communicated to His Excellency, 434.
- Grievances*; Standing Committee of, appointed, 30. The Petition of B. C. A. Gugy, against Mr. Justice Kerr, and all matters connected therewith, referred to the Committee, 51. The Petition of L.H. Lafontaine, against William Green, and the Petition of divers Inhabitants of the Township of Farnham, respecting, their Lands, referred, 99. The 11th head of Lord Goderich's Despatch of 7 July 1831, (p. 20.) referred, 111. His Excellency's Message with Documents relating to Mr. Justice Kerr, referred, 192. Members added, 206. His Excellency's Message with Copies of Memorials from James Stuart, Esquire, referred, 207. The Petition of Mr. Justice Kerr, referred, 241. First Report —on

## INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2.]

### *Grievances, continued :*

—on Petition against Mr. Justice Kerr, 356. See *Kerr, Mr. Justice*. See Appendix (H. n.) To be printed, *ibid.* The Committee enjoined to report on the Petition of Mr. Lafontaine, 259. The Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, relating to the King's Wharf at Laprairie, referred, 287. The Petition of the Inhabitants of Laprairie and neighbouring Parishes, relating to the same Wharf, also referred, 299. Second Report,—on Petition against William Green, 317. See *Green, William*. Two Letters relating to the King's Wharf at Laprairie, referred, 343. Third Report,—relating to King's Wharf at Laprairie, 374. See *King's Wharf*.

*Gugy, B. C. A.* See *Kerr, Mr. Justice*,

**H**AWKERS AND PEDLARS. House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Act relating to them, 159. Committee revived, 192. Act considered; Committee rise without reporting, 210.

*Highways, Roads and Bridges.* See *Road Laws*.

*Hinchinbrooke and Godmanchester, Townships of.* Petition of the Inhabitants of the said Townships, for an aid towards making and repairing certain Roads; for amendments to the Road Laws; and for the said Townships and Dundee to be erected into a separate County, 44. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, *ibid.* The last part of the Petition referred to the Committee on the several Petitions for subdivision of Counties, 203. See *Subdivision of Counties*.

*History of Canada.* House resolve to consider in Committee, the expediency of appropriating a sum of money for the advancement of the knowledge of the early History of Canada, 187. Considered, 155. A Resolution reported, and agreed to, 168. Bill to appropriate a certain sum of money for obtaining Historical Documents relating to the early times of Canada, read the first time, 198. Second reading deferred, 208. Read the second time; to be engrossed, 228. Passed, 232. By the Council, 336. Royal Assent, 488. 2 Will. IV. c. 48.

— Petition from the Widow Labrie, for an aid towards the publication of the History of Canada, by her late Husband, Jacques Labrie, Esquire, 34. Referred, 35. Report, 73. Report Committed, *ibid.* Considered, 116. A Resolution reported, and agreed to, 120. Bill to authorize the purchase of a certain number of Copies of the History of Canada, by Jacques Labrie, read the first time, *ibid.* Read the second time, and referred, 138. Report; Bill to be engrossed, 140. Passed, 155. By the Council, with amendments, 451.

*Holland, Edward.* Petition from him, for an increase of Salary as Gaoler at Montreal, and also for an increase of Salary to the first Turnkey in the Gaol under his charge, 36. Referred, *ibid.* Instruction to inquire in what manner the Gaoler has performed his duty, and whether he has exacted money from Prisoners, *ibid.* Report, 149.

*Hops.* Petition of divers Hop Growers in the District of Montreal, for an increase of Duty on Foreign Hops imported, 61. Referred to the Standing Committee of Trade, 62.

### *Hospitals:*—

*Emigrant Hospital.* The Report of the Commissioner and Treasurer, presented, 34. See Appendix (G.) Petition of the Citizens of St. John's Suburb, Quebec, for the removal of the

### *Hospitals, continued :*

Emigrant Hospital from the said Suburb, 81. The Report and Petition referred to the Committee on the Account of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 34, 82. Message from His Excellency recommending some temporary provision to be made for the support of it, 143. Referred to the same Committee, 145. Report 150. Report committed; considered, *ibid.* A Resolution reported; agreed to; and a Bill to appropriate a certain sum of money towards the support of said Hospital, read the first time, 155. Read the second time; to be engrossed; Passed, 163. By the Council, 207. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 60.

*Marine Hospital.* Account of Money expended for the building of the Marine Hospital, presented, 34. See Appendix (H.) Referred to the Committee on the Account of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, *ibid.* Report of the Commissioners for the building the said Hospital, and also an Estimate of the amount required for completing it, presented, 46. See Appendix (H.) Referred to the same Committee, 46.

*Montreal General Hospital.* Petition of the President thereof, for an aid, 49. Referred to the Committee on the Temporary Fever Hospital, *ibid.*

*Temporary Fever Hospital.* Account Current of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, presented, 20. See Appendix (F.) Referred, 20. Six Members added, 38. The Petition of C. N. Perrault, for compensation for Professional services as Physician to the Emigrant Hospital at Quebec in 1831, referred, *ibid.* The Report of the Commissioner and Treasurer of the Quebec Emigrant Hospital, and the Account of money expended for the building of the Marine Hospital, referred, 34. The Petition of the Members of the Medical Boards at Quebec and Montreal, for remuneration to their respective Secretaries, referred, 48. The Report of the Commissioners for building the Marine Hospital, and the Estimate of the amount required for completing it, referred, 46. The Petition from the President of the Montreal General Hospital, for an aid, referred, 49. The Report of the Commissioners for the relief of Insane Persons and Foundlings in the District of Quebec, referred, 78. The Petition of Dr. Painchaud for reimbursement of monies expended in the erection of Sheds &c. at the Emigrant Hospital, and the Petition of the Citizens of St. John's Suburb, for the removal of the Emigrant Hospital, referred, 82. The Petition for an aid to establish a Dispensary in the City of Montreal, for the poor sick and strangers, referred, 97. The Report of Insane and Foundlings in the General Hospital of Grey Nuns at Montreal, the Report of the Commissioners for the relief and of Insane and Foundlings in the District of Three Rivers, referred, 118. That part of His Excellency's Speech at the opening of the Session, which relates to the Cholera-Morbus, referred, 114. To report from time to time, 118. First Report,—on Cholera Morbus, *ibid.* Instruction to enquire and report whether it be expedient to repeal or amend the Laws regulating Quarantine, and the Temporary Fever Hospital, *ibid.* His Excellency's Message recommending temporary provision to be made for the support of the Emigrant Hospital, referred, 145. Second Report,—on Message

*Hospitals :*

- Temporary Fever Hospital*, continued :  
 sage relating to Emigrant Hospital, 150. See *Emigrant Hospital*. A Member added, 170. Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, from 10th October to 16th December 1831, presented, 192. See Appendix (F.) Referred, *ibid.* Third Report,—on Petition of Dr. C. N. Perrault, on the Petition of the Medical Boards of Quebec and Montreal, and on the Petition of Dr. Joseph Painchaud, 198. Fourth Report,—on Reports of Commissioners for the relief of Insane Persons and Foundlings, and on Montreal General Hospital Petition, 211. Report committed, 212. The Third Report also committed ; both Reports considered ; The Committee to sit again, 233. Resolutions reported, and agreed to, 236. House again in Committee, 255. Resolutions reported, and agreed to, 257. His Excellency's Message recommending provision to be made for the support of the Emigrant and Temporary Fever Hospitals, and relating to the Health Officer, referred, 273. The Petition of the Justices of the Peace for the District of Quebec, respecting the Cholera Morbus or other Contagious Diseases, referred, 319. Fifth Report, 358. Committed, 359. His Excellency's Messages relating to the Cholera Morbus and Quarantine Regulations, referred, 367. Fifth Report considered, 414. Resolutions reported, 415. Agreed to, 416. Sixth Report, 453. Report committed, 457. Seventh Report, 462. Committed to the Committee on the 6th Report, *ibid.* 6th Report considered, 463. Resolutions reported, 464. Agreed to, 469, 470. See *Quarantine*. 7th Report considered, 470. A Resolution reported, and agreed to, 473. See *Tessier, François Xavier*.
- Bill to appropriate certain sums of money therein mentioned, to the support of certain Charitable Institutions, and for other purposes, read the first time, 302. Read the second time, 305. To be engrossed, 306. Passed, 311. By the Council, 336. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 34.
- Message from His Excellency, recommending provision to be made for the support of the Emigrant and Temporary Fever Hospitals at Quebec, and transmitting Copy of a Petition from Dr. Tessier, Health Officer, for remuneration for services in visiting Vessels arriving in the seasons of 1830 and 1831, and other Documents, 270. Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 273.
- Bill to appropriate certain sums of money for the support of the Emigrant Hospital at Quebec, and of the Fever Hospital at Pointe Lévi, and for other purposes therein mentioned, read the first time, 423. Read the second time ; to be engrossed ; Passed, 439. By the Council, 479. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 15.

*House of Assembly :*

- Attends upon the Governor in Chief in the Legislative Council Chamber, 9, 485. At the Castle of Saint Lewis, 19, 474.
- Adjourns to particular hours on the same day, 262, 263, 377, 381, 388, 407, 415, 423, 437, 442, 460, 472, 477.
- Adjourns to particular hours on future days, 19, 173, 185, 241, 261, 262, 308, 347, 377, 379, VOL.—41.—Session 1831—2.

*House of Assembly, continued :*

- 385, 406, 409, 416, 430, 440, 446, 449, 464, 476.
- Adjourns for want of a Quorum, 122, 172, 195, 202, 206, 222, 239, 246, 249, 255, 284, 285, 291, 296, 304, 330, 335, 347, 363, 365, 369, 373, 377, 378, 381, 384, 388, 406, 407, 409, 415, 416, 423, 429, 437, 440, 442, 445, 449, 459, 464, 471, 476, 477, 478, 479, 484.
- To be called over ; Members not attending to be sent for in the custody of the Sergeant at Arms ; Circular Letters to be written to the absent Members, 230. Called, 256. Reasons of the absent Members to be considered, 257. Considered, and determined upon, 275.
- Adjourns upon a division, 185, 210.
- Quorum of the House reduced to 30 Members, during the present Session, 409.
- Is informed that the Clerk, and one of the Members, have been summoned to attend as Special Jurors in the Court of King's Bench ; Resolve, That they cannot absent themselves from the House, 165.
- *of Parliament*. Report of the Commissioners appointed for the erection of a North West Wing to the Episcopal Palace at Quebec, presented, 66. See Appendix (P.) Referred, *ibid.* Instruction to enquire into the expediency of building and erecting a Hall for the Sittings of the Assembly, 67. Report, 437. Report committed, *ibid.*
- Houses of Correction*. The Acts 57th Geo. 3, Cap. 10 ; 50th Geo. 3, Cap. 14 ; and 9th Geo. 4, Cap. 4, relating to Houses of Correction, continued. See *Acts of the Provincial Parliament*.
- *of Public Entertainment*. Petition of divers Inhabitants of St. Ambroise, for amendments to the Act relating to Houses of Public Entertainment, 140. Referred, 369. See *Infra*.
- House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Act 1, Will. 4, Cap. 9, relating to Tavern Keepers ; Considered ; Resolution reported, and agreed to, 333. Bill to amend the Act, read the first time, 334. Read the second time, and referred, 369. The Petition from St. Ambroise referred, 369. Report, 406. Bill and Report committed, 407. Considered, 422, 428. Reported ; to be engrossed, 438. Passed, 441. By the Council, 477. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 19.

*Hucksters*. Petition of divers Hucksters of the City of Montreal, complaining of a Rule of Police authorizing the Clerk of the Markets at Montreal to exact a certain amount from them daily, and praying relief, 106. Committed, 223. See *Markets*.

*Hyndman, C. McClellan*. Petition from him, for a Salary, as Crier of the Court of King's Bench for the District of St. Francis, 70. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* Report, 224.

**I**CE BRIDGE. Bill to appropriate certain sums of money for ascertaining the practicability of ensuring the annual formation of an Ice Bridge from Quebec to the South Shore, in the manner proposed by Mr. Le Breton, and for remunerating him in the event of his success therein, read the first time, 296. Read the second time and referred, 313. Report ; Bill and Report committed ;

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2.]

## *Ice Bridge, continued:*

committed ; considered ; reported ; to be engrossed, 328. Read the third time ; recommitted ; considered, 361. Reported, 363. To be re-engrossed ; Passed, 364. By the Council, 383. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 49.

*Imports and Exports.* Statements of Imports and Exports at the Ports of Quebec, St. John's, and Ste. Marie Nouvelle-Beauce, for the year 1831. See Appendix (S. s.)

*Inland Customs.* See *Customs.*

*Insane Persons and Foundlings.* Report and an Account from the Commissioners for the District of Quebec, presented, 78. See Appendix (R. No. 1.) Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 78. Report from the General Hospital of the Grey Nuns at Montreal ; and Report from the Commissioners for the District of Three Rivers, presented, 113. See Appendix (R. Nos. 2 & 3.) Referred to the same Committee, 113.

— Message from His Excellency, recommending provision to be made for their support, 287.

*Insolvency.* See *Bankruptcy,*

*Insolvent Debtors.* See *Debtors.*

*Instructions to Committees.* See *Acadie ; Canal from Missiskoui Bay to South River ; Commissions ; Education and Schools ; Emigrant Society of Montreal ; Holland, Edward ; House of Parliament ; Justice, Courts of ; Lumber Trade ; Printing ; Privileges and Elections ; Roads and Public Improvements ; Temporary Fever Hospital under the head Hospitals ; Trade.*

*Internal Communications.* See *Roads and Public Improvements.*

**J**EFFREYS, JOHN. Petition from him, for an increase of Salary as Keeper of the Goal of the District of Quebec, 94. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Report, 224. Report concurred in by the House, 290.

*Jesuits Estates.* Message from His Excellency, transmitting certain Documents relating to the Jesuits Estates, 205. See Appendix (D. D.) Referred to the Standing Committee of Education and Schools, *ibid.*

— Bill to make provision for the appropriation of certain monies arising out of the Estates of the late Order of Jesuits, and for other purposes, read the first time, 417. Read the second time ; to be engrossed, 439. Read the third time, 446. Passed, 447. By the Council, 479. Royal Assent, 490.—2 Will. IV. Cap. 41.

*Journals.* To be printed under the direction of Mr. Speaker, 16.

— Entries in former Journals, read. See *Christie, Robert ; Kerr, Mr. Justice ; Fletcher, Mr. Justice.*

— Committee appointed to enquire and report into the causes which have delayed the printing and delivery of the Journals of the last Session, 328.

*Judges.* Message from His Excellency, accompanied with an Extract from a Despatch from Lord Goderich, relating to the Judges, 52. Referred to the Standing Committee of Courts of Justice, 78.

## *Judges, continued :*

— Message from His Excellency relating to the independence of the Judges, 129. Referred, 133. See *infra.*

— Bill to incapacitate the Judges from sitting or voting in the Councils, to secure their independence, and for other purposes therein mentioned, read the first time, 78. Second reading deferred, 120. Read the second time, and referred, 133. His Excellency's Message relating to the Independence of the Judges referred, *ibid.* Report ; Bill and Report committed, 223. Considered, 244, 261, 276. Committee deferred, 278. Bill considered, 280. Three Amendments reported ; the first disagreed to, 282. The others agreed to : Motion to amend the 7th Clause, *negd.* ; Bill ordered to be engrossed, 283. Read the third time ; Two Clauses added, 288. Passed, upon a division, 289. By the Council, 336. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

*Judicature Act.* House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Judicature Act of the 34th Geo. III, Cap. 6, 33. Considered ; a Resolution reported ; agreed to, and referred to the Standing Committee of Courts of Justice, with an injunction to report such amendments as they think it would be expedient to make to the said Act, 45. See *Justice, Courts of.*

*Juries.* Bill to authorize Counsel to address Juries in the behalf of Prisoners in Capital Cases, ordered, 29. Presented, and read the first time, 30. Read the second time ; to be engrossed, 33. Passed, 39.

*Jurors.* Bill to regulate the qualification and summoning of Jurors in Civil and Criminal Cases, read the first time, 30. Read the second time, and referred, 65. Report ; Bill and Report committed, 133. Considered, 145, 152. Reported ; to be engrossed, 155. Passed, 193. By the Council with amendments, 478. Considered, 480. Agreed to, 481. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 22.

*Justice, Administration of.* Bill to continue for a limited time a certain Act therein mentioned respecting Enquêtes in Civil matters, read the first time, 247. Read the second time ; committed ; considered ; reported ; to be engrossed, 254. Passed, 256. By the Council, 277. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 6.

— Bill to amend the Judicature of the Province, and to extend and facilitate the Administration of Justice in the different parts thereof, read the first time, 279. Read the second time, and referred to the Standing Committee of Courts of Justice, 291. Report ; Bill and Report committed, 331. Order read ; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 365. Bill again considered ; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 369. Again considered ; Reported ; Amended ; to be engrossed, 378. Passed, 388.

— *Courts of ; Standing Committee of,* appointed, 31. The Judicature Act of the 34th Geo. III. Cap. 6, referred, with an injunction to report such amendments as may be thought necessary to make thereto, 45. Instruction to take into consideration all the Acts and Ordinances which relate to the Administration of Justice, and to report on those which it might be useful and necessary to repeal or amend, 64. Another Instruction to enquire into the best means of increasing

*Justice, Courts of, continued :*

creasing the facility and diminishing the cost of obtaining Justice in such populous places as are remote from the Seats of Jurisdiction in the Districts of Quebec and Montreal, *ibid.* His Excellency's Message relating to the Judges, referred, 78. The Petition of the Inhabitants of the County of L'Assomption, for Courts of Justice in the said County, referred, 83. The Petition of divers Inhabitants of the County of Kamouraska, for a Court of Justice in said County, and the Petition of the Inhabitants of the County of Ottawa, for a Court of Justice in said County, and also for an aid to build a Court House and Gaol, referred, 99. The 6th, 7th, 8th and 9th heads of Lord Goderich's Despatch of 7th July, 1831, (p. 20.) referred, 111. First Report, 126. Committed, 127. Considered, 151, 164. Committee deferred, 180. Committee revived, 187. Instruction to Committee of the whole House on First Report: to enquire whether it would not be expedient to subdivide the Districts of Quebec and Montreal, in the most populous and distant parts thereof, 194. Report and Instruction considered; Resolutions reported, *ibid.* 1st Resolution agreed to, 195. 2d Resolution read; Further proceedings dropped for want of a Quorum, *ibid.* The remainder of the Resolutions agreed to, 199, 200. The Resolutions referred to the Standing Committee, with power to report a Bill in conformity thereto, 200. The Petition of John Ryan for restoration of Civil Rights, referred, 232. The Judicature Bill referred, 291. The Petition of the Inhabitants of the County of Terrebonne, for the Circuit Court to continue at Terrebonne, referred, 293. Instruction to enquire whether it would not be expedient to establish Circuit Courts to sit alternately at St. Roch in the County of Lachenaie, and at St. Jacques in the County of L'Assomption, 305. Instruction to enquire whether any and what Circuits should be established in the District of St. Francis, *ibid.* Report on Judicature Bill, 331. The Bill to prevent Debtors wasting or diminishing their property under seizure, referred; Instruction to enquire whether it be expedient to make provision for enabling Suitors in the District of St. Francis, to avail themselves of the right and benefit of the trial by Jury in cases in which such trial is allowed by Law, 346. Second Report,—on Petition of John Ryan, 473.

Petition of the Inhabitants of the County of L'Assomption, for the establishment of Courts of Justice in said County, 83. Referred, *ibid.* See *Supra.*

Petition of divers Inhabitants of the County of Kamouraska for the establishment of a Court of Justice in the said County, 99. Referred, *ibid.* See *Supra.*

Petition of the Inhabitants of the County of Ottawa, for the establishment of a Court of Justice, and for an aid towards building a Court House and Gaol in said County, 99. Referred, *ibid.* See *Supra.*

*Justices of the Peace.* Petition of the Justices of the Peace for the District of Quebec, relating to the Cholera Morbus or other Contagious Diseases, 318. Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 319.

See *Fines and Penalties.*

**K**ENNEBEC ROAD. See *Addresses, (32.)*  
**Kerr,** Mr. Justice. Entry in the Journals of the 26th March 1831, of the Report of the Committee on the Petition of B. C. A. Gugy, Esquire, against Mr. Justice Kerr, read, 50. Motion to refer the said Petition, and all matters connected therewith, to a Special Committee, 51. Motion, in amendment, to refer the same to a Committee of the whole House, *negd.*; The main Motion amended, and the Petition, &c. referred to the Standing Committee of Grievances, *ibid.* Copies of Correspondence and other Documents, relating to the Honorable Mr. Justice Kerr, laid before the House by Message from His Excellency, 181. See Appendix (Z.). Referred to the Committee of Grievances, 192. Petition from him, praying that the Enquiry against him, may be brought to a speedy termination, 239. To be printed; Referred to the Committee of Grievances, 241. Report, 256. Report committed, 292. Committee deferred, 324, 363. Report considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 388. Report again considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 407. Report again considered, 409. Resolutions reported, 411. They are debated and finally carried in the Affirmative, 413, 414. A Committee appointed to prepare an Address to His Excellency, conformably to the said Resolutions, 414. See *Addresses, (31.)* Copy of the Report, and also Copies of all the Evidence taken before the several Special Committees of this House, relating to the said Judge, transmitted to His Excellency, 420. His Excellency's answer to the Address, (31) committed; Considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 477.

**King's Wharf at Laprairie.** Petition of divers Inhabitants of the City of Montreal, complaining of a grant made by the Executive Government to the Owners of the Steam Boat Voyageur, of the exclusive privilege of said Wharf, 286. Referred to the Standing Committee of Grievances, 287. Petition of the Inhabitants of Laprairie, and neighbouring Parishes, relating to the said Wharf, 298. Referred to the same Committee, 299. Two Letters respecting the said Wharf, laid before the House, 342. Referred to the same Committee, 343. Report, 374.

**L**ABRIE, Widow. See *History of Canada.*  
**Lachine Canal.** See *Canals.*

**Lafontaine, Louis Hypolite.** Esquire, a Member of the House, Petition from him, relating to the Law Clerk, William Green, Esquire, 98. Referred to the Standing Committee of Grievances, 99. Report, 316. See *Green, William.*  
 — See *Members.*

**Lake of the Two Mountains.** See *Canals.*

**Lake St. Peter.** Copy of Captain Bayfield's Report of the Survey of Lake St. Peter, laid before the House by Message from His Excellency, 178. Referred, 176.

**Lamirande, Théodore Dulignon De.** Petition from him, for a Pension for past services, 82. Referred to the Standing Committee of Accounts, 83. Report, 224. Report committed, 227. Considered, 285. A Resolution reported and agreed to, 289.

**Land Surveyors.** House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Ord.

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2]

## *Land Surveyors, continued :*

Ord. 25, Geo. III. Cap. 3, concerning Land Surveyors and the admeasurément of Lands, 137. Considered; a Resolution reported; agreed to; and a Bill to repeal the Ordinance, and to provide more ample Regulations respecting Land Surveyors, and the admeasurement of Lands, read the first time, 164. Read the second time, and referred, 179. Report; Bill and Report committed, 285. Considered, 313. Reported; to be engrossed, 314. Passed, 331. By the Council, 451. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap 21.

*Lands.* The Act 9, Geo. IV. Cap. 26, to prevent the fraudulent seizure and sale of Lands, and other real property within the Province, continued. See *Acts of the Provincial Parliament.*

— Sec *Assessment on Lands; Bonaventure, County of; Clergy Land Reserves; Crown Lands; Letters Patent; Lumber Trade.*

— Comprised in the Lease of the Forges of St. Maurice. See *Addresses, (12.)*

*Larue, Edouard.* An Account of Expenses incurred by him in distributing the Laws, presented, 46. See Appendix (K.) Petition from him, to be indemnified for distributing an Act of the Legislature, 61. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* Report, 224. Report committed, 227. Considered, 285. Resolution reported, and agreed to, 289. Bill to authorize the reimbursement of certain monies expended by him, read the first time, 302. Read the second time; to be engrossed, 306. Passed, 311. By the Council, 370. Royal Assent, 488. —2 Will. IV. Cap. 56.

*Larue, Olivier.* Petition from him, to be indemnified for losses sustained with reference to the erection of the Gaol at Three Rivers, 61. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* Report, 224. Report concurred in by the House, 289.

*Laurier, Charles.* Petition from him, for an aid to make experiments in measuring distances on the Water, 70. Referred to the Standing Committee of Trade, 71. Report, 128.

*Law Clerk of the House.* The situation of Law Clerk declared vacant, 421. Petition of G. B. Faribault, Esquire, to be appointed; Committed; considered, 434.

*Law Students of the City of Quebec.* Petition from them, for the establishment of a Law School, Courses of Lectures, or a Debating Society, under the presidency of a learned Professor, 101. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, *ibid.*

*Laws.* Bill to repeal a certain Act therein mentioned, and to provide for the more certain and expeditious distribution of the Laws, read the first time, 173. Read the second time, and referred, 196. Report; Bill and Report committed, 238. Considered, 258. Reported; to be engrossed, 261. Passed, 275. By the Council, 298. Royal Assent, 487. 2 Will IV. c. 33.

— *Expiring.* Standing Committee of, appointed, 31. First Report, 149. Report committed, 150. Considered; Resolutions reported, and agreed to 156. Second Report, 219.

*Leather.* Petition of the Manufactures and Dealers in Leather in the District of Montreal, for the appointment of Inspectors of Leather, and other enactments relative to that branch of industry, 38. Referred to the Standing Committee of Trade, *ibid.* Report, 78. Bill to provide for the inspection of Sole Leather, read the first time,

## *Leather, continued :*

159. Order for second reading revived, and deferred, 187. Read the second time; Committed; Considered, 200. Reported; to be engrossed, 209. Passed 217. By the Council, with amendments, 298.

*Le Breton, John.* See *Ice Bridge. Roads and Public Improvements.*

*Legassée, Martin.* See *Dépôts of Provisions.*

## *Legislative Council :*

### — Messages to their Honors:

Acquainting the House they have appointed a Committee to keep up a good correspondence between the two Houses, 52.

Agreeing to their Members being examined before Committees of the Assembly, 117, 277, 310.

Agreeing to Bills sent up by the Assembly, without amendments, 207, 234, 247, 277, 298, 309, 336, 370, 388, 389, 448, 450, 472, 477, 478, 479, 482, 483.

Requesting that the Documents, Evidences and Proofs, upon which is founded B. Spearman's relief Bill, be communicated to them, 207.

Requesting that the Surveys, Plans, Estimates and other Documents upon which is founded the Bill relating to a Canal from Missiskoui Bay to South River be communicated to them, 234.

Agreeing to Bills sent up by the Assembly, with amendments, 234, 247, 263, 298, 336, 370, 388, 427, 443, 451, 472, 476, 478, 479, 482, 484.

Requesting that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded St. Michel de Vaudreuil Parsonage House Bill, be communicated to them, 298.

Requesting that the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Chaudière Bridge Contractors relief Bill, be communicated to them, 310.

With Bills of their own, 336, 371.

Requesting that Members of the House may be examined before Committees of the Council, 389.

Requesting that the Documents upon which is founded the Government House at Montreal Repairs Bill, be communicated to them, 451.

### See *Addresses, (36.)*

### — Message to their Honors:

Acquainting them that a Committee of good correspondence has been appointed, 16.

Requesting that Councillors may be examined before Committees of the Assembly, 89, 118, 266, 303.

With the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded B. Spearman's relief Bill, 210.

With the Surveys, Plans, Estimates and other Documents upon which is founded the Bill relating to a Canal from Missiskoui Bay to South River, 237.

With the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded St. Michel de Vaudreuil Parsonage House Bill, 310.

With the Documents, Evidences and Proofs upon which is founded the Chaudière Bridge Contractors relief Bill, 318.

Agreeing to a Member of the Assembly being examined before a Committee of the Council, 389.

With an Address to His Excellency respecting the Bill to repeal certain Duties on Molasses and Coffee, and to diminish the rates of certain Duties on Tobacco imported by Sea, and desiring their concurrence, 452.

With

## INDEX to the Forty first Volume.

*Legislative Council:**Messages to their Honors, continued :*

With the Documents upon which is founded the Government House at Montreal Repairs Bill, 460.

*Legislative and Executive Councils.* House resolve to consider in Committee, the composition of the said Councils, and whether it would not be expedient to pray for the thorough reform of the said Councils, and what would be the best means of effecting the said object, 229. Considered, 259, 278. Committee rise without reporting, 278.

*Lesperance, Henry.* See *Montreal Harbour.*

*Lessors and Lessees.* Bill to regulate the exercise of certain rights of Lessors and Lessees, read the first time, 253. Read the second time, and referred, 279. Report; Bill and Report committed; Considered; 357, 388. Reported; to be engrossed, 388. Passed, 408. By the Council, 477. Title read, 588. Royal Sanction withheld, 489.

*Letters Patent.* Bill to repeal certain Acts therein mentioned relating to the safe custody and registering of Letters Patent granting the waste or other Lands of the Crown, and to consolidate and amend the provisions in the said Acts contained; received from the Council, and read the first time, 371. Day fixed for second reading, 409. Read the second time, 421. Referred, 422.

*Library of the House of Assembly.* The Clerk's Report of the state of it, laid before the House by Mr. Speaker, 17. See Appendix (B.)

*Light Houses.* Accounts of the Commissioners appointed under the Act 9th Geo. IV. Cap. 24, for the erection of Light Houses, presented, 52. See Appendix (L.)

— Message from His Excellency, accompanied with various Documents, relating to the erection of a Light House and other Buildings on the Island of St. Paul, 54. For the said Documents, See Appendix (M.) Referred to the Standing Committee of Trade, 217.

*Lindsay, Robert Noël.* See *Dépôt of Provisions.*  
*Lindsay, William, Esquire.* Petition from him, for a Pension, 79. Referred, *ibid.* Report; Report committed, 142. Consideration deferred, 156. Committee revived, 191. Report considered, 209. A Resolution reported; Motion, That the Question of concurrence be now put on the said Resolution; Motion to defer putting the Question till the first August, *negd.* 214. The Main Motion agreed to, and Resolution concurred in, upon a division; Bill to grant a Pension to Mr. Lindsay, read the first time, and day fixed for second reading, also, upon a division, 215. Read the second time; Motion, That the Bill be engrossed; The further consideration of the Motion put off, 221.

*Lods et Ventes.* Petition of the Inhabitants of the Suburbs of Quebec, relating to the Lods et Ventes due to the King by the Inhabitants of the said Suburbs, 41. Referred, 42. Statement of Lods et Ventes due on property within the Censive of the King's Domain in the Suburbs of Quebec, and other Documents relative thereto, presented, 147. See Appendix (X.) Referred, 157. Report, 184. Report committed, 185. Committee deferred, 201. Report considered, 213, 219. Committee revived, 230. Report again considered, 238. Resolutions reported, and agreed, 242. See *Infra.* Bill for the relief of persons holding of His Majesty en Roture, immoveable property in the Suburbs of Quebec, upon which Lods et Ventes or mutation fines are due, read the first time, 242. Read the second time, and referred,

Vol.—41.—Session 1831—2.

*Lods et Ventes, continued :*

254. Report; Bill and Report committed, 299. Considered, 314. Reported, *ibid.* To be engrossed, 315. Passed, 331.

*Lumber Trade.* Bill for the better regulation of the Lumber Trade, read the first time, 170. Order for second reading revived, 192. Read the second time, and referred, 193. Report, 251. Bill and Report committed, *ibid.* Committee revived, 277. Deferred, 280. Bill considered, 354. Committee revived, 383. Order read, 422. Bill considered; Reported; to be engrossed, 423. Passed, 423. By the Council, with amendments, 479. Considered and agreed to, 482. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 25.

— Petition of divers Merchants and others interested in the felling and disposal of Timber, relative to the Sales of Licenses to fell Timber growing on the waste and ungranted Lands of the Province, and other subjects connected with the Lumber Trade, 230. Referred, 231. Instruction to enquire into any inconveniences or injuries which may result from the privileges granted by the Crown for cutting Lumber throughout the Province, 232.

**M**ACNIDER, ADAM L. Petition from him, for exclusive privilege to build a Toll Bridge over the Grand Metis River in the County of Rimouski, 99. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 183.

*Markets:*

Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, for an aid to enlarge and otherwise improve the two Market Places in the said Town, 47. Referred, 48. Report, 159. Report committed, 161. Committee revived, 181, 188. Report considered, 209. Resolutions reported, and agreed to, 214.

— Petition of the Inhabitants of St. Athanase, for an Act to authorize them to establish a Market in the Village of St. Athanase, 80. Referred to the Standing Committee on Private Bills, *ibid.* Report, 123.

— Petition of the Trustees of the Village of L'Assomption, for an Act to authorize them to establish a Market in the said Village, 80. Referred to the Standing Committee on Private Bills, *ibid.* Report, 123.

— Petition of the Trustees of the New Market in St. Paul's Street, Quebec, for Legislative enactments relative to the said Market, 90. Referred, 91. Report, 157. Bill to amend the Act of the 9th Geo. 4, Cap. 58. and to provide more effectually for the establishment of a Market and Landing Place in St. Paul's Street in the Lower Town of Quebec, read the first time, 158. Read the second time and referred, 179. Report; Bill and Report committed, 188. Considered; Reported; to be engrossed, 209. Passed, 217. By the Council, 234. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 13.

— Petition of the Trustees for the establishment of a New Market in Montreal between Foundling and Commissioners Streets, for an aid towards the said Market, 92. Referred, *ibid.* Report, 118.

— House resolve to consider in Committee, whether it would not be expedient to repeal the Act which suspends certain parts of the Ordinance for regulating the Markets of Quebec and Montreal, 222. Petition of divers Inhabitants of the City of Quebec, praying the repeal of the said Act, 223. Committed to the said Committee, *ibid.* The Petition of divers Hucksters of the City of Montreal, (p. 106.) also committed, 223. Petition against the repeal of the Act, 256.

# INDEX to the Forty first Volume?

[1831. 2:

- Medical Boards.** Petition of the Members of the Medical Boards of Quebec and Montreal, for remuneration to their respective Secretaries, 42. Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 43. Report 198.
- Members.** Take the Oath and their Seat, 11, 31, 250, 255, 265, 471.
- A Member declared incapable of sitting in the House, 13.
- Added to Committees, 33, 47, 85, 132, 170, 206, 287, 293, 305, 327, 377.
- Letters and Manuscripts addressed to any Member sitting in the House during the Session, to be paid for by the Clerk, and charged in the Contingent Accounts, 16.
- Their names taken upon divisions of the House, 12, 13, 51, 74, 75, 115, 116, 122, 178, 185, 201, 204, 209, 215, 221, 232, 243, 244, 253, 260, 281, 282, 283, 288, 289, 295, 312, 331, 345, 406, 408, 413, 419, 469.
- A Member informs the House that he has been Summoned as a Special Juror in the Court of King's Bench; Resolve, That he cannot absent himself from the House, 165.
- Have leave of absence, 67, 220, 229, 259, 277, 278.
- The names of those present at the Prorogation, 485.
- Vacate their Seats, 9, 11.
- Returned: For the County of Sherbrooke, 10. For the County of Montreal, *ibid.* For the County of Gaspé, 11. For the County of Vaudreuil, 156. For the County of the Two Mountains, 246. For the County of Rimouski, 430.
- A Statement of the Indemnity paid to them, for their attendance during the last Session, laid before the House, 34. Referred, 55. Report, 374. Report committed, 374. See *Civil Government.*
- Bill to render them incompetent to hold any Civil Office or place of profit under the Crown, and for other purposes, read the first time, 41. Read the second time, 75. The further consideration thereof put off, 76.
- House resolve to consider in Committee, the expediency of allowing an indemnification to the Members for their disbursements for attending the Sittings of the House, and for Travelling Expenses, 45. Consideration deferred, 51. Considered, 66. Resolutions reported, 74. They are debated, and finally agreed to, upon a division, 74, 75. See *Infra.*
- Bill to make an allowance to the Members for the expenses occasioned by their attendance, read the first time, 75. Read the second time; to be engrossed, 87. Read the third time; A Rider proposed to be added thereto, and the Motion *negd.* 115. Bill passed, upon a division, 116. By the Council, with amendments, 298.
- Motion for leave of absence to a Member, 201. Considered, 206, 208. Granted, upon a division, 208.
- Motion that the House will on a certain day, take into consideration the expediency of expunging the Resolution of the 15th February 1831, relating to the disqualification of Members, by reason of their accepting Office or becoming accountable for public money; Question *negd.* thereupon, 232.
- Excused from sitting and judging upon a Contested Election, 262.
- Bill for vacating the Seats of Members in certain cases therein mentioned, read the first time, 113.

**Members, continued :**

- Read the second time, and committed, 120. Considered; Reported; to be engrossed, 125. Passed, 129. By the Council, 207. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.
- Motion by a Member (Mr. Lafontaine,) That as a Member of the Committee of Grievances, he has a right to be present and vote at all the deliberations thereof, and that he cannot under any circumstances be deprived of that right by the Members of the said Committee, 229. Motion to commit the said Motion to a Committee of the whole House; The latter Motion amended, and the main Motion referred to the Standing Committee of Privileges, 229. Mr. Lafontaine renounces his claim to take part in the deliberations of the Committee of Grievances, 259.
- Messages.** See *Governor in Chief;* *Legislative Council.*
- Militia.** Message from His Excellency, recommending that provision be made for the expenses attendant upon the holding of Courts of Enquiry and Courts Martial in the Militia, in the event of the Militia Act being continued, 248. Committed, 281. Considered; a Resolution reported and agreed to, and a Special Committee appointed to enquire what amendments are necessary to be made to the Militia Act, 294. Report, 324. See *infra.*
- Bill to continue the Militia Act, read the first time, 325. Read the second time; committed; considered; reported; to be engrossed, 334. Passed, 337. By the Council, 383. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 55.
- Bill to authorizing the appointing of Courts of Enquiry for investigating the qualification of Militia Officers in certain cases, read the first time, 325. Read the second time, 361. Referred, 362, Report; Bill and Report committed, 372. Considered, 429. Reported; to be engrossed, 439. Passed, 446. By the Council, with an amendment; Considered, 482. Agreed to, 483. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 42.
- Bill to appropriate a certain sum of money for the payment of certain Militia Officers and Contingent Expenses of Millitia for 1832, read the first time, 406. Read the second time, 408. To be engrossed, 409. Read the third time, 423. Passed, 424. By the Council, 472. Royal Assent, 489.—2 Will. IV. Cap. 40.
- Montreal Bank.** See *Banks.*
- **City Bank.** See *Banks.*
- **Dispensary.** See *Dispensary.*
- **General Hospital.** See *Hospitals.*
- **Harbour.** Petition of Joseph Russell Bronson, Contractor for constructing Wharves &c. in the Montreal Harbour, for remuneration for losses, 106. Petition of Henry Lépine, Contractor for felling in the said Wharves &c., to the same effect, 107. Petition of François Dufrêne, one of the securities of the said H. Lépine, on the said subject, 108. Report of the Commissioners for the improvement and enlargement of the Harbour, presented, 191. See Appendix (B. B.) The Report and Petitions referred, *ibid.* Report, 297. Report committed, 298. Considered, 313. Resolution reported, and agreed to, 314.
- Bill to authorize the Commissioners appointed under a certain Act therein mentioned, to borrow a further sum of money to be applied to the improvement and enlargement of the Harbour, and for other purposes therein mentioned, read the first time, 320. Read the second time; Committed,

## INDEX to the Forty first Volume.

*Montreal Harbour*, continued :

Committed, 346. Considered, 384. Reported; to be engrossed, 390. Passed, 407. By the Council, 443. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 36.

— *Market*. See *Markets*.

— *Natural History Society*. Petition of the Members thereof, for an aid, 36. Another Petition, for an Act of Incorporation, *ibid.* Referred, *ibid.* Report of the Treasurer of the said Society, presented, *ibid.* See Appendix (I.) Referred, 36. Report, 152. That part of the Report on the first Petition, referred to the Standing Committee of Education and Schools, *ibid.* Bill to incorporate the Society, read the first time, *ibid.* Read the second time, and referred, 163. Report, 203. Bill and Report committed, 253. Committee revived, 266. Bill considered, 284. Reported; to be engrossed, *ibid.* Passed, 294. By the Council, with amendments, 370. Considered, and agreed to, 372. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

— *Trinity House*. See *Trinity House*.

*Morrill, Abel*. Petition from him, for exclusive privilege to built a Toll Bridge over the River Yamaska, 70. Referred to the Standing Committee of Private Bills, *ibid.* Report, 148.

*Muir, Widow*. Petition from her, representing the services of her late Husband, Major Muir, 41st Regt., and her own great distress, and praying a Pension until His Majesty may be graciously pleased to allow her a continuation of her late Husband's Pension, 60. Referred, *ibid.* Report, 171.

**N**AVIGATION of the River Ottawa. Message from His Excellency, accompanied by Documents, respecting the overcoming of the obstacles to the Navigation of the River Ottawa, caused by the Rapids of Ste. Anne, 165. — from the Cascades to Lake St. Francis. Report of the Commissioners for improving the Navigation from the Cascades to Lake St. Francis, presented, 266. See Appendix (E.)

*Normand, François and Edouard*. Petition from them, representing that they have expended a much greater sum in the erection of a Bridge over the River Chaudière, than that stipulated for in their Contract, owing to the fall of the Arch before its completion; and praying to be discharged from the accountability of an advance made to them by the Commissioners for the said Bridge, over and above the amount of their Contract, and for such other relief as the House shall deem meet, 94. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Report, 224. Report committed, 227. Considered, 285. A Resolution reported, and agreed to, 289. Bill for their relief, read the first time, 290. Read the second time; to be engrossed, 294. Passed, 303. Council request the Documents, Evidences and Proofs upon which the Bill is founded, 310. They are communicated to the Council, 318. Bill passed by the Council, 370. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 57.

*Notaries*. Bill to regulate the Notarial Profession, read the first time, 203. Second reading deferred, 254. Order for second reading revived, 266. Read the second time, and referred, 290. Report, 416. Bill to be printed, 417.

*Nova Scotia Intercourse*. See *Steam Navigation Company*.

**O**'HARA, HENRY. Message from His Excellency, respecting arrears of an allowance due to Mr. O'Hara, Sub-Collector of the Customs at New Carlisle, 353. Referred to the Standing Committee of Accounts, 378.

*Oil*. See *Fish*.

*Orders of the Day*. Ordered to be proceeded on, upon a division, 260, 279.

*Ordinance of 1667*. Bill to amend a certain part of the said Ordinance, read the first time, 310. Read the second time, and referred, 329. Report; Bill and Report committed, 440. Considered, 471. Motion for further considering the Bill, negd. 483.

*Ordinance of 25th Geo. III. Cap. 4*, concerning Advocates, Attorneys, Solicitors and Notaries, and for the more easy collection of His Majesty's Revenues, to be considered, 89. Considered; a Resolution reported, and agreed to, 121.

*Ordinances*. See *Justice, Courts of; Land Surveyors; Markets; Quebec Fire Society; Sheriffs' Sales; Writs*.

**P**AINCHAUD, DR. JOSEPH. Petition from him, to be reimbursed a sum of money expended in erected Sheds &c. round the Emigrant Hospital Yard at Quebec, for the reception of poor sick Emigrants arriving from Europe, 81. Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the Temporary Fever Hospital, 82.

*Parish and Township Meetings*. Bill to provide for the holding and regulating of them, and also for regulating the choice and duty of Parish and Township Officers, and for other purposes therein mentioned, read the first time, 67. Read the second time, and referred to the Committee on the Road Laws Bill, 132. Report; Bill and Report committed, 211. Considered; Committee rise without reporting, 229.

*Parliament House*. See *Bishop's Palace; House of Parliament*.

*Parliament Provincial*. It meets, 9. Is prorogued, 492.

*Parsonage House*. See *Saint Michel de Vaudreuil*.

*Pearl, Frederick*. See *Debtors*.

*Perrault, Dr. Charles Norbert*. Petition from him, for compensation for Professional services rendered as Physician to the Emigrant Hospital at Quebec in 1831, 33. Referred to the Committee on the Account Current of the Commissioners for the management of the Temporary Fever Hospital at Pointe Lévi, *ibid.* Report, 198.

*Petitions*. Of Inhabitants of the Counties of Chamby, Laprairie, Rouville and Missiskoui; for further aid for improving the Road from St. John's to Laprairie, read; Motion, That the Petition be received; Mr. Speaker declines receiving the Motion, giving his reason therefor, 217.

— Of the Inhabitants of the Parishes of Rivière du Loup, Kakouna, and Isle Verte, in the County of Rimouski, for the establishment of a Circuit Court in the said County, read; Motion, That the Petition be received; Mr. Speaker, declines receiving the Motion, giving his reason therefor, 238.

— See the following heads:— *Ashes; Bankruptcy and Insolvency; Banks; Bonaventure, County of; Bourgault, André; Canals; Census; Cession*

*etc.*

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831-2.]

## *Petitions, continued*

*sion of Property ; Chasseur, Pierre ; Cook, Thomas ; Coopers ; Court Houses and Gaols ; Debtors ; Dénonville, J. B. ; Dion, Encher ; Dispensary ; Dorchester Bridge ; Douglas, A. Gilbert ; Drolet, Joseph Toussaint ; Duties ; Duvernay, Ludger ; Education and Schools ; Emigrant Society of Montreal ; Fabriques ; Faribault, G. B. ; Farnham, Township of ; Female Penitents ; Fisheries ; Fletcher, Mr. Justice ; Galt, William ; Girod, Amury ; Gosselin, Léon ; Green, William ; Hinchingbrouke and Godmanchester, Townships of ; History of Canada ; Holland, Edward ; Hops ; Hospitals ; Houses of Public Entertainment ; Hucksters ; Hyndman, C. McCleman ; Jeffreys, John ; Justice, Courts of ; Justices of the Peace ; Kerr, Mr. Justice ; King's Wharf at Laprairie ; Lafontaine, L. H. ; Lamirande, T. D. De ; Larue, Edward ; Larue, Olivier ; Laurier, Charles ; Law Students ; Leather ; Lindsay, William ; Lods et Ventes ; Lumber Trade ; Macnider, Adam L. ; Markets ; Medical Boards ; Montreal Harbour ; Montreal Natural History Society ; Morrill, Abel ; Muir, Widow ; Normand, François and Edouard ; Painchaud, Dr. Joseph ; Perrault, Dr. Charles Norbert ; Pilots ; Post Office Department ; Presbyterians ; Quebec Literary and Historical Society ; Quebec Mechanics Institute ; Quebec Volunteer Fire Corps ; Rail Road ; Raw Hides ; River St. Pierre ; Road Laws ; Roads and Public Improvements ; Ross, Donald, and others ; Ryan, John ; Saint Charles Bridge ; Saint Maurice Bridge ; Saint Michel de Vaudreuil ; Sax, William ; Seigniors ; Simpson, John ; Spearman, Benjamin ; Steam Navigation Company ; Subdivision of Counties ; Taschereau, A. C. ; Terrebonne, County of ; Terrill, Joseph Hazard ; Three Rivers ; Tonnancour, C. A. G. De ; Touchette, Charles ; Tracey, Daniel ; Wearing Apparel and Clothing.*

**Pilots.** Petition of Pilots for and below the Harbour of Quebec, for amendments to the Acts relating to Pilots, 96. Referred to the Standing Committee of Trade, 97. Report, 190.

**Pointe des Monts.** See *Dépôts of Provisions*.

**Police of Boroughs and Villages.** Act of the 10th and 11th Geo. IV. c. 37, continued. See *Acts of the Provincial Parlament*.

**Population.** See *Census Returns* ; *Subdivision of Counties*.

**Pork.** See *Beef*.

**Post Office Department.** Petition of Robert Armour, Junior, for enquiring into the Post Office Department, 122. Referred, 123. Report, 415. See *Appendix (P. p.)* To be printed, 415. See *Addresses*, (30.) Copy of the Reports and Evidences taken during the last and present Sessions transmitted to His Excellency, 415.

**Postage.** See *Members*.

**Pot and Pearl Ashes.** See *Ashes*.

**Presbyterians.** Two Petitions,—of the Members of the Presbyterian Congregation of St. Andrew's Seigniory of Argenteuil,—and of the Presbyterians of the Parish of La Chute, praying that their Ministers may be allowed to keep Registers regularly authenticated according to Law, 67. Referred, *ibid.* Report, 114. See *Infra*.

— Bill to enable regularly ordained Ministers of the Associate Synod of Scotland, to keep Registers authenticated in due form of Law, read the first time, 114. Read the second time ; to be engrossed, 138. Passed, 151. By the Council, with amendments, 386.

**Printing required for the House.** Tenders received

## *Printing, continued :*

by the Clerk, laid before the House by Mr. Speaker, 16. Referred, together with the Clerk's Report relating to his Assistants, 17. Instruction to consider and report what alterations ought to be made in the printing of the Journals, *ibid.* To report from time to time, 31. The Contingent Accounts of the House, referred, 34. First Report,—on Tenders for Printing, 38. Committed, 39. Considered, 39, 46. A Resolution reported, and agreed to, 46. The Statement of Indemnity paid to the Members for their attendance during the last Session, referred, 55. A Member added, 287. Second Report,—on Statement of Indemnity paid to the Members, 474. See *Members*. Third Report,—on Contingent Accounts, 460. See *Accounts, Contingent*.

**Privileges and Elections** ; Standing Committee of, appointed, 30. A Motion made by a Member, That as a Member of the Committee of Grievances, he has a right to be present and to vote at all the deliberations thereto, and that he cannot under any circumstances be deprived of that right by the Members of the said Committee, referred, 229. First Report, 241. The Report recommitted, with an Instruction to search for precedents applicable to the case, 242. Second Report, 325. Committed, 327. Order read, 364. Discharged, 365.

**Proclamations.** See *Governor in Chief*.

**Provincial Statutes.** House resolve to consider in Committee, whether it would not be expedient to appropriate a certain sum of money for printing the Provincial Statutes now in force, 199. Committee deferred, 201. Committee revived, 213. Subject matter considered, 214. Resolution reported ; Agreed to ; and a Bill for the reprinting of certain parts of the Provincial Statutes, read the first time, 218. Read the second time, and referred, 228. Reported ; Bill and Report committed, 248. Committee revived, 266. Bill considered, 295. Reported ; to be engrossed, 303. Passed, 311. By the Council, with amendments, 451.

**Public Monies.** Statements of the total amount of Public money in the Safety Vault, and in the Vault of the Receiver General, laid before the House, 119.

— **Officers.** Bill to make the Salaries and Emoluments of Public Officers liable to Attachment at the Suit of the Creditors of such Officers, read the first time, 417. Read the second time, and referred, 436. Report ; Bill and Report committed, 452. Considered ; Reported ; to be engrossed, 471. Passed, 472.

**Q**UARANTINE REGULATIONS. Message from His Excellency, relating to the Cholera Morbus, and Quarantine Regulations, 306. See *Appendix (N. n. n.)* Referred, 367. Report, 453. Report committed, 457. Considered, 463. Resolutions reported, 464. Agreed to, 469, 470. See *Infra*.

— Bill to establish Boards of Health within the Province, and to enforce an effective system of Quarantine, read twice ; to be engrossed ; Passed, 497. By the Council, 482. Royal Assent, 490.—2 Will. IV. Cap. 16.

**Quebec Bank.** See *Banks*.

— **Beaches and Landing Places.** Bill to continue the Act to provide Regulations concerning the Beaches or Strands and Landing Places in Quebec, read the first time, 159. Read the second

## INDEX to the Forty first Volume.

*Quebec Beaches, &c. continued:*

second time, and referred, 293. Report; Bill and Report committed, 203. Considered, 218. Reported, 220. To be engrossed, 221. Passed, 228. By the Council, 247 Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 9.

— *Fire Society.* Bill to suspend certain Ordinances therein mentioned, and to establish a Society in Quebec, for preventing Accidents by Fire, read the first time, 151. Read the second time, and referred, 171. Report, 227. Bill and Report committed, 228. Committee revived, 238. Considered, 258. Reported; to be engrossed, 261. Passed, 281. By the Council, with amendments, 383. Considered, 433. Agreed to, 434. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 37.

— *Literary and Historical Society.* Petition from the Society, for an aid towards the promotion of Science and Historical Researches, 101. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 102.

— *Mechanics Institute.* Petition of the President, Officers and Members thereof, for an aid to enable them to purchase Books, and to advance the objects for which the Society was instituted, 101. Referred to the Standing Committee of Education and Schools, 102.

— *Volunteer Fire Corps.* Petition from them for an aid for the purpose of better providing for the public safety, and for preventing accidents by Fire in the City of Quebec, 32. Referred to the Standing Committee of Private Bills, 33. Report, 123. See *Quebec Fire Society.*

*Questions.* Amended, 16, 44, 51, 76, 125, 137, 154, 199, 223, 229, 358, 411, 436.

*Negatived:*

To defer the consideration of 2 Motions relative to the expulsion of Robert Christie, Esquire, 12, 13.

That a Petition for permission to build a Bridge over the River St. Charles, be printed, 32.

To refer a Petition for an aid to open a Road along the North East Bank of the River St. Maurice, to the Committee on the Petition for the erection of a Bridge over the River St. Maurice, 50.

To refer the Petition of B. C. A. Gugy, against Mr. Justice Kerr, and all matters connected therewith, to a Committee of the whole House, 51.

To add certain words to the 2d Resolution reported from the Committee of the whole House, on Indemnity to Members, 75.

That three days sitting be added to the time fixed by the Rule of the House for receiving Private Petitions, 110.

That a Rider be added to the Members Indemnity Bill, 115.

To refer the Cession of Property Bill to a Committee on a Bill relating to Writs of Capias or Attachment, 132.

That certain words be struck out of the 3d Resolution reported on the St. Charles Bridge Petition, and others substituted, 177.

Relative to the Rimouski contested Election, 186, 187.

To refer the Ashes Inspection Bill to the Standing Committee of Trade, 194.

That a certain word be struck out of the 6th Resolution reported on Courts of Justice, and an other substituted, 200.

To refer the Fabriques Bill to the Committee of Privileges after the third reading, 204.

*Questions, continued:*

To defer the consideration of a Motion to refer His Excellency's Message with the Blue Book for 1830, to the Standing Committee of Accounts, 205.

To defer putting the Question of concurrence on a Resolution reported on the Petition of William Lindsay for a Pension, 214.

That a Clause be added to the St. Maurice Bridge Bill, 215.

That the House will, on certain day, take into consideration the expediency of expunging the Resolution of 15th Feby. 1831 relating to the disqualification of Members, by reason of their accepting Office, or becoming accountable for public money, 232.

To defer putting the Question of concurrence on Resolutions reported on Court Houses and Gaols, to a future day, 243.

To refer the Bill for the organization of the Bar, to a Special Committee, 249.

That the Petitioners against the Election for the County of Kamouraska, have proved the allegations contained in their Petition, 263, 264, 265.

That in consideration of the Evidence adduced by the Petitioners against the Election for the County of Kamouraska, the sitting Members and the Petitioners shall each pay their respective Costs and Expenses, 265.

For concurring in one of the amendments reported by a Committee of the whole House to the Bill relating to the Judges, 282.

That an amendment be made to the 7th Clause of the Bill relating to the Judges, 283.

To recommit the Bill relating to the Judges, after its third reading, 288.

To strike out certain words in a Motion to commit His Excellency's Message with a proposed Civil List, 301.

To refer His Excellency's Message with a proposed Civil List to the Standing Committee of Accounts, 301.

That certain words be added to the 18th Clause of the Roads Laws Bill, 311.

That certain words in the 1st and 24th Clauses of the Road Laws Bill be struck out, 312.

That the name of "Joseph Cary" be struck out of an amendment reported to the Board of Audit Bill, and that of "Martin Chinic" substituted, 345.

That certain words be struck out of a Clause in the Supply Bill, and others substituted, 408.

To defer the consideration of a Motion for putting the Question of concurrence on the Resolutions reported on the 1st Report of the Standing Committee of Grievances, 418.

That the Report of the Committee on the complaints against Mr. Justice Fletcher be now committed to a Committee of the whole House, 436.

That certain words be struck out of a Motion for an Address to His Excellency, relating to the Kennebec Road, and others substituted, 441.

To amend the 45th Resolution reported from a Committee, respecting Boards of Health and Quarantine Ground, 469.

That the House do resolve into a Committee on the Bill to amend the Ordinance of 1667, 483.

**R**AIL ROAD. Petition of divers persons residing in the District of Montreal, for an Act to authorize them to make a Rail Road from the

# INDEX to the Forty first Volumie.

[1831—2.]

**Rail Road, continued :**

the Port of St. John's to the River St. Lawrence opposite Montreal, 47. Referred, *ibid.* To report from time to time, 118. First Report, recommending the waiving of the strict application of the Rule of the House respecting the Notices given, 118. Committed ; Considered, a Resolution reported concurring in the said Report ; Agreed to, 119. Second Report, 128. See *Infra.*

— Bill for making a Rail Road from Lake Champlain to the River St. Lawrence, read the first time, 128. Read the second time, and referred, 163. Petition of divers Freeholders of the Seigniory of La Prairie de la Magdeleine, for the said Road to terminate either at the Village of Laprairie, or to the North of it, 172. Referred to the Committee on the Bill, *ibid.* Petition of divers Inhabitants of St. Luc, Ste. Marguerite de Blairfindie, and other parts of the County of Chambly and Laprairie, against a Rail Road, and in favor of a Turnpike Road between St. John's and Laprairie, 196. Referred, *ibid.* Report ; Bill and Report committed, 238. Considered, 258. Committee deferred, 280. Bill considered ; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 296. Bill again considered, 303. Reported ; amended ; to be engrossed, 305. Passed, upon a division, 331. By the Council, with an amendment ; Considered and agreed to, 427. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 58.

**Raw Hides.** Petition of divers Tanners of the City and District of Montreal for the removal of the Duty on Raw Hides imported from the United States, 71. Referred to the Standing Committee of Trade, *ibid.*

**Receiver General.** Bill to regulate the Office of Receiver General, reported, and read the first time, 294. Read the second time, and committed, 313. Considered, 335. Reported ; A Clause added ; Bill to be engrossed, 346. Passed, 363. By the Council, with amendments, 484.

— See *Public Monies.*

**Record Book of Reports of the Auditor General of Public Accounts.** See *Addresses* (21.)

**Register Offices.** Bill to extend the period limited by the Act 1st William 4th, c. 3, for enregistering Acts or Deeds in Law or Instruments in writing therein mentioned, received from the Council, 336. Read the first time, 337. Read the second time, 362. Passed, 369. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 7.

**Religious Congregations Relief Bill.** Sanctioned by Proclamation, 6. House resolve to consider in Committee, the expediency of repealing the said Act, and substituting other provisions in lieu thereof, 304. Considered ; A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* Bill to repeal the Act, and to make other provisions in lieu thereof, read the first time, 311. Read the second time, and committed, 330. Considered, 362. Reported ; to be engrossed, 364. Passed, 368. By the Council with amendments, 443. Considered, and agreed to, 457. Reserved for the signification of His Majesty's pleasure thereon, 489.

**Rimouski County of.** A new Writ ordered, 187. Alexis Rivard and Louis Bertrand, Esquires, Returned elected, 430.

**River Ste. Anne in the County of Champlain.** Copies of Documents relative to the erection of a Bridge over the said River, laid before the House by Message from His Excellency, 176. See Appendix (Y.) Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 180.

**River St. Pierre.** Petition of divers Landowners of Côte St. Paul, Côte St. Pierre and Tanneries de Rolland, for an aid for completing the straightening, cleaning and deepening of the Little River St. Pierre, 99. Referred to the Committee on the Report of the Commissioners of the Lachine Canal, *ibid.*

**Road Laws.** House resolves into Committee, to consider the expediency of amending the Laws now in force for regulating the Highways and Bridges ; A Resolution reported, and agreed to, 30. See *Infra.*

— Bill to amend the Road Laws, and to make further regulations concerning Roads and Bridges, read the first time, 30. Read the second time, and referred, 39. Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Vallier, for amendments to the Road Laws, 90. Referred to the same Committee, *ibid.* Petition of the Inhabitants of the Parish of Kamouraska, for amendments to the Road Laws ; referred, 123. The Bill relating to Parish and Township Meetings, and to Parish and Township Officers, referred, 132. Members added, *ibid.* Petition of divers Inhabitants of the County of Bellechasse, in favor of the Bill, with amendments, 148. Referred, *ibid.* To report from time to time, 210. First Report, — on Parish and Township Meetings Bill, 211. See *Parish and Township Meetings.* Report on Bill and Petitions ; Bill and Report committed, 248. Committee deferred, 281. Bill considered, 291, 304. Further proceedings dropped for want of a Quorum, 304. Bill again considered, 306. Reported ; amended 311. To be engrossed, 312. Passed 337. By the Council with amendments, 479. Considered, and agreed to, 481. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 44.

— Petition of the Inhabitants of the Townships of Hinchingbrooke and Godmanchester, for amendments to the Road Laws, 44. Referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, *ibid.*

— Petition of divers Inhabitants of the Parish of St. Vallier, complaining of the insufficiency of the Road Laws as respects the Office of Grand Voyer, and praying amendments thereto, 90.

**Roads and Public Improvements.** Reports from Commissioners presented, 17, 19, 32, 34, 40, 46, 51, 52, 66, 77, 88, 89, 112, 117, 125, 136, 139, 152, 157, 165, 172, 180, 182, 202, 220, 230, 235, 247, 255, 266, 277, 281, 292, 324. See Appendix (E.) All Reports presented or to be presented during the present Session, referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 89.

— Standing Committee of, appointed, 31. Petitions for aid towards Roads, Bridges, &c. referred, 33, 38, 44, 50, 62, 73, 87, 106, 140, 158. Instruction to enquire into the expediency of appropriating a certain sum of money for exploring a part of the River Chaudière, with a view to its being rendered navigable, 67. The Petition of A. G. Douglas, for reimbursement of money advanced by him on the St. Gregoire Road

## INDEX to the Forty first Volume.

*Roads and Public Improvements, continued :*

Road, referred, 73. All Reports of Commissioners presented or to be presented during the present Session, referred, 89. The Petitions for an aid to open a Canal from La Baie du Febvre to Lake St. Peter, and the Petition for an aid to open a Canal from Lake St. Francis to the Ottawa River, referred, 106, 126. The Petition of Louis Bertrand, relating to the erection of two Bridges over the Rivers Isle Verte and Trois Pistoles, referred, 173. The Documents relating to the erection of a Bridge over the River St. Anne in the County of Champlain, referred, 180. The Report of the Special Committee on the Petition from Three Rivers for an aid to repair the Beach and Streets of the Town, referred, 210. That part of His Excellency's Speech at the opening of the Session, relating to the communication between St. John's and Laprairie, referred, 217. That part of the said Speech relating to the Road from the Townships to St. Hyacinthe, by the outlet of Lake Memphramagog, referred, 223. First Report, 251. See Appendix (G. c.) That part of the Report relating to the Plan of Mr. Le Breton, for an Ice Bridge, committed; the Tables mentioned in the said Report to be printed, *ibid.* Committee revised, 275. Report considered, 287. Resolutions reported, and agreed to, upon a division, 295. See *Ice Bridge.* Instruction to enquire whether it would not be expedient to cause to be made from the Public Funds a Canal from the Lake of the Two Mountains to the foot of the current St. Mary, 327. Instructions,—to enquire into the expediency of causing to be made a navigable Canal from the Coteau du Lac and Lake St. Francis to the Lake of the Two Mountains;—to enquire into and report upon the expediency of extending the Lower Town of Quebec on the line of the Bank at the mouth of the River St. Charles,—and to enquire into the expediency of establishing wooden Railways in this Province, 334. Second Report, 407. See Appendix (G. c.) The Report committed, 407. Considered; Further proceedings dropped for want of a Quorum, 445. Report again considered, 448, 474. A Resolution reported, 474.

---

*Petitions for and towards Roads, Bridges, &c.:*

Of divers Inhabitants of the Parish of Ancienne Lorette; Of divers Inhabitants of the Parish of St. Augustin; Of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Catherine, 33. Of divers Proprietors of the Township of Leeds; Of divers Proprietors and others, of the St. Roch Suburb, Quebec; Of the Inhabitants of Dundee and Godmanchester; Of divers Inhabitants of the Township of Hinchinbrooke; Of the Inhabitants of the Seigniory of Chateauguay; Of the Inhabitants of Dundee, 38. Of divers Freeholders and others, of the upper part of the County of Vaudreuil; Of divers Inhabitants of Isle Jésus and of the Island of Montreal; Of the the Inhabitants of the Townships of Shipton and Kingsey; Of the Inhabitants of the Townships of Kingsey, Shipton, Ascot, Windsor and Stoke; Of the Inhabitants of Sherbrooke and other parts of the District of St. Francis; Of the Inhabitants of the Townships of Westbury, Eaton, Clifton and Newport; Of the Inhabitants of the Townships of Dudswell, Westbury

*Roads and Public Improvements, continued :*

and others; Of the Inhabitants of the Townships of Eaton and Newport; Of the Inhabitants of the Townships of Tingwick, Shipton and Melbourne; Of divers Inhabitants of the Townships of Ascot, Compton and Barnston; Of the Inhabitants of the Township of Eaton, 43. Of the Inhabitants of the Townships of Hinchinbrooke and Godmanchester; of the Inhabitants of the Seigniories of Chateauguay and Beauharnois; Of divers Freeholders and others of the Townships of Clarendon, Bristol, Onslow and Eardley, 44. Of divers Inhabitants of the County of Bellechasse, 49. Of the Inhabitants of the South West part of the Township of Hull; Of divers Inhabitants of the Township of Hull; Of divers Inhabitants and others, of the Township of Hull; Of divers Inhabitants and others, of the River Gatineau; Of divers Inhabitants of the East part of the County of Ottawa; Of divers Inhabitants of the Parish of St. Ambroise de la Jeune Lorette; Of divers Inhabitants of the Town of Three Rivers; Of the Inhabitants of the Town and District of Three Rivers, 50. Of divers Propriétors and others, of St. Férol; Of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Martine; Of divers Inhabitants and Proprietors of the District of Gaspé; Of divers Inhabitants of the County of Bonaventure; Of the Inhabitants of the Township and Augmentation of Grenville; Of the Inhabitants of the Township of Tewkesbury and Notre Dame des Anges; Of Pierre Lord, Joseph Croteau and Pierre Dery; Of the Inhabitants of Ste. Genevieve and St. Stanislas; Of divers Inhabitants and Proprietors of the Seigniory of Champlain, 62. Of the Inhabitants of the Counties of Sherbrooke, Stanstead, and Shefford; Of the Inhabitants of the Townships of Stanstead, Barnston and Barford; Of the Inhabitants of the Townships of Stanstead, Hatley, Potton, Bolton and Brome; Of the Inhabitants of the Townships of Stanstead, Hatley and others; Of the Inhabitants of the Townships of Compton, Clifton, Eaton and Newport; Of the Inhabitants of the Townships of Tingwick, Shipton, Kingsey, &c.; Of divers Inhabitants of Wickham, Durham, and adjacent Townships; Of divers Inhabitants of the Townships of Simpson, Kingsey, and others; Of divers Inhabitants of the Township of Grantham, 63. Of divers Inhabitants of the Seigniory of Bonhomme, 71. Of divers Inhabitants of the Parish of Pointe aux Trembles, County of Portneuf; Of divers Inhabitants of the Parish of Deschambeault; Of the Inhabitants of the Townships of Hereford and Drayton; Of divers Inhabitants of the Parishes of Yamachiche and St. Barnabé; Of the Inhabitants of the County of Beauce; Of the Inhabitants of Ste. Claire; Of the Inhabitants of the Township of Chatham, and Rivière du Nord; Of divers Inhabitants of St. Colomban in the Seigniory of the Lake of the Two Mountains; Of the Inhabitants of the County of Stanstead; Of the Inhabitants of Hatley and Compton; Of divers Inhabitants of the Township of Hemmingford, 72. Of divers Inhabitants and Proprietors of the County of Lachenaie, Township of Rawdon, and St. Jacques; Of divers Inhabitants of the Parish of St. Roch, County of Lachenaie; Of divers Inhabitants of the Seigniories of Noyan and Sabrevois; Of divers Inhabitants of the Seigniories of Noyan, Foucault,

## INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2.]

### *Roads and Public Improvements, continued :*

cault and Sabrevois and their vicinity ; Of divers Inhabitants of the Townships of Potton, Bolton, and others ; Of divers Freeholders of the Counties of Stanstead, Shefford and Missiskoui ; Of divers Inhabitants of Isle Jésus ; Of the Inhabitants and Proprietors of the Parish of Ste. Anne des Plaines ; Of divers Inhabitants of Ascot and Compton ; Of the Townships of Dudswell, Westbury, and others ; Of divers Inhabitants of the Parishes of Ueschambault, and Grondines, 85. Of divers Proprietors of La Haute Ville de Kamouraska ; Of divers Inhabitants and Navigators of Cap St. Ignace ; Of divers Inhabitants of the Counties of l'Assomption and Berthier ; Of divers Inhabitants of the Parish of St. Jacques, County of l'Assomption, 86. Counter-Petition of the Inhabitants of St. Jacques, 87. Of divers Inhabitants of the Seigniories of St. Sulpice and l'Assomption ; Of the Inhabitants of the County of l'Assomption ; Of divers Inhabitants of the Township of Kildare ; Of divers Inhabitants of the Parish of St. Paul, and of the Township of Kildare ; Of the Inhabitants of the Seigniories of Daillebout and De Ramsay ; Of divers Inhabitants of the Townships of Rawdon and Kildare, and the Seigniories of St. Sulpice and La Valtrie, 86. Of divers Inhabitants of the Parish of St. Laurent and others, County of Montreal ; Of divers Landholders of Cote St. Paul, Parish of Montreal ; Of divers Inhabitants of the Counties of the Two Mountains and Terrebonne ; Of divers Inhabitants, Farmers and others, of the Parish of Ste. Anne d'Yamachiche ; Of divers Inhabitants of the Townships of Hinchinbrooke and Godmanchester, and the Village of Huntingdon, 87. Of divers Inhabitants of the Seigniory of St. Gabriel ; Of divers Proprietors of Land on and near Craig's Road ; Of the Inhabitants of the Seigniories of Ste. Croix and St. Giles, and of the Townships of Inverness, Halifax and Nelson ; Of the Inhabitants of the Village des Cascades ; Of divers Inhabitants of the Townships of Godmanchester and Hinchinbrooke ; Of divers Inhabitants of the Counties of Nicolet and Lotbinière ; Of divers Proprietors of the Parishes of Lotbinière, St. Jean des Chaillons, St. Pierre les Bequets, Gentilly and Béancour ; Of the Inhabitants of St. Joseph de Maskinsngé, St. Barthelemy, St. Cuthbert and Ste. Geneviève de Berthier, 102. Of divers Inhabitants of Boucherville and Varennes ; Of divers Inhabitants of the Seigniories of Boucherville and Montarville ; Of divers Inhabitants of the Concessions of the Parish and Seigniory of Gentilly ; Of divers Inhabitants and Farmers of the Parish of Cap Santé ; Of the Inhabitants of Stoneham and Tewkesbury ; Of the Commissioners for the Road of La Roche Platte ; Of the Commissioners for the erection of a Stone Bridge over the Little River at Beauport ; Of divers Inhabitants of the Township of Frampton ; Of divers Proprietors and Householders of the Ste. Anne Suburb of Montreal ; Of divers Inhabitants of the Parish of Chambly ; Of the Inhabitants of the Counties of Chambly, Acadie, Rouville and Missiskoui ; Of divers Inhabitants of the Parish of Ste. Geneviève, in the County of Champlain ; Of divers Inhabitants residing in the Seigniories of St. George, St. Norman, Thwaite and St. James, 103. Of the Inhabitants of the County of Stanstead ; Of the Inhabitants of Stanstead ; Of divers Proprietors of Lands in the Fief Grand

### *Roads and Public Improvements, continued :*

Ville and Lachenaie ; Of divers Proprietors of the Parishes of Quebec, Charlesbourg and St. Ambroise ; Of divers Inhabitants of the Seigniories of Notre Dame des Anges and Beauport, and Fiefs Grand Pré and La Trinité ; Of the Inhabitants of the Township of Kilkenny ; Of divers Farmers of the Parish of St. Nicholas ; Of the Inhabitants of St. Joseph de la Pointe Lévi, and of St. Jean Chrysostome ; Of divers Inhabitants on the Temiscouata Road, 104. Of divers Inhabitants of La Baie du Febvre, to open a Canal to Lake St. Peter ; Of divers Inhabitants of the Township of Stanbridge ; Of divers Inhabitants of Côte St. Pierre ; Of divers Landowners of Côte St. Paul and Tanneries des Rolland ; Of the Inhabitants of Près-de-Ville, Lower Town of Quebec ; Of divers Inhabitants of Valcartier Settlement ; Of the Inhabitants of the Townships of Melbourne, Ely, Durham, Brompton and Shipton ; Of divers Inhabitants of the Townships of Windsor, Shipton, Kingsey, Wendover, Simpson, Brompton, Melbourne, Durham, Wickham and Grantham ; Of the Inhabitants of Durham and Melbourne ; Of divers Inhabitants of the Parishes of St. Michel, St. Vallier, and others, in the County of Bellechasse ; Of divers Proprietors of the Parish of St. Gervais ; Of divers Inhabitants of the City of Quebec, and Landholders in the Seigniories Townships on the South Shore of the St. Lawrence ; Of the Inhabitants, and others, of the Parish of St. George de Kakouna, 105. Of the Inhabitants of the Parish of St. Simon in the County of Rimouski ; Of divers Proprietors of the Parish of Trois Pistoles, 106. Of divers Inhabitants of the Townships of Godmanchester and Hinchinbrooke, and Seigniory of Beauharnois, 140. Of the Inhabitants of Trois Pistoles and L'Anse au Coq, 158. They are referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 33, 38, 44, 50, 68, 73, 87, 106, 140, 158. See *Suſra*.

— Petition from Samuel Brooks, Rufus Laberee and Moses Nichols, Commissioners for two Roads leading from Dudswell, praying reimbursement of money expended by them on the said Roads over and above the appropriations by Law, 93. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Report, 224. Report concurred in by the House, 290.

— Petition from Louis Bertrand, Commissioner for the erection of Two Bridges over the Rivers Ile Verte and Trois-Pistoles, relating to the erection of the said Bridges, 94. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. The Committee discharged from the further consideration thereof ; and the Petition referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 173.

— Petition of Inhabitants of the Counties of Chambly, Laprairie, Rouville and Missiskoui, for further aid towards improving the Road from St. John's to Laprairie, read by a Member ; Motion, That it be received ; M. Speaker declines receiving the Motion, stating that the Petition was of a local nature, and that the time fixed by the Rules of the House for receiving such Petitions had expired, 217.

— The Accounts and Vouchers rendered by the different Commissioners appointed to carry into effect the appropriations made on the last Session for Roads and Public Improvements, laid before the House, 153. To be returned to

## INDEX to the Forty first Volume.

*Roads and Public Improvements*, continued :

to the Inspector General of Public Accounts, 275.

— Statement of a ppropriations made for Roads and others local objects from 1828 to 1831, laid before the House, 365. See Appendix (M. M.). To be printed, *ibid.*

— See *Gaspé*, District of.

*Ross, Donald*, and others. Petition from them, relating to the Township of Hamilton, 67. Referred, 70.

*Royal Institution*. See *Education and Schools*.

*Rules of the House*. Motion That three days sitting be added to the time fixed by the Rules of the House for receiving Private Petitions, *negd.*, 110.

— The time fixed by them for receiving Private Bills, and Reports of Special Committees thereon, extended, 128.

*Ryan, John*. Petition from him, for restoration of Civil rights, 232. Referred to the Standing Committee of Courts of Justice, 232. Report, 473.

**S**AINT ANDREW'S CHURCH Incorporation Bill. Sanctioned by Proclamation, 7.

*Saint Anne Dépôt*. See *Dépôts of Provisions*.

*Saint Charles Bridge*. Petition of divers Inhabitants of Quebec and its vicinity, to build a Bridge over the River St. Charles, and to receive Toll thereon, 32. Referred, *ibid.* Motion, That the Petition be printed, *negd.* 32. The Petition of Charles Smith and Anthony Anderson, proprietors of Dorchester Bridge, referred, 38. Petition of the Inhabitants of the City of Quebec, and the neighbouring Parishes, in favor of the proposed new Bridge : Two Petitions,—of Inhabitants of the County of Kamouraska and others,—and of divers Citizens of the City of Quebec, against, 100. Referred, *ibid.* Petition of the Inhabitants of the County of Lotbinière and others, against, 118. Referred, *ibid.* Petition of divers Inhabitants of the County of Portneuf, against, 136. Referred, *ibid.* Report, 151. Petition of divers Inhabitants of the County of Saguenay, and others, against, 170. Committed to Committee of the whole House on the Report, *ibid.* Report and Petition considered, 172. Resolutions reported ; an Amendment proposed to the 3d. Resolution, and negatived : the Resolutions agreed to ; and a Bill to authorize certain persons therein mentioned, to build a Toll Bridge over the River St. Charles, read the first time, 177. Read the second time, and referred, 193. Report; Bill and Report committed, 228. Committee revived, 235. Bill considered ; Reported ; to be engrossed, 236. Passed, with a new Title, 248. By the Council, 309. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 12.

*Saint Francis*, District of. See *Appeals*; *Justice, Courts of*.

*Saint Maurice Bridge*. Petition of the Inhabitants of the Town and District of Three Rivers, for the erection of a Bridge over the River St. Maurice, 48. Referred, *ibid.* Report, 142. Report committed, 143. Considered, 171. Order for receiving the Report read ; Motion to discharge the Order, 177. Mr. Speaker declines delivering the Motion, stating that it was pre-

*Saint Maurice Bridge*, continued :

faced by a Preamble, which is contrary to the Rules of the House, 178. Resolutions reported, *ibid.* Agreed to ; and a Bill to appropriate a certain sum of money for the erection of a Bridge over the River St. Maurice, read the first time, 179. Read the second time, and referred, 188. Report; Bill and Report committed, 198. Considered, 210. Reported ; Motion, That a Clause be added, *negd.* upon a division, 215. The Bill to be engrossed, 216. Read the third time, 216. Passed, upon a division, 217. By the Council, 234. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 11.

*Saint Michel de Vaudreuil*. Petition from André Chévier, and others, of the Parish of St. Michel de Vaudreuil, to be indemnified for losses alleged to have been sustained by them in the erection of a Parsonage House in the said Parish, 55. Referred, 57. Report, 127. Report committed, 128. Considered ; a Resolution reported, and agreed to, 138. Bill to enable the Trustees for building the said Parsonage House, to recover the amount assessed on certain Parishioners as a contribution towards the expense thereof, read the first time, 178. Read the second time, and referred, 191. Report; Bill and Report committed, 238. Considered ; Reported ; to be engrossed, 266. Passed, 278. Counsel request the Documents, Proofs and Evidences upon which the Bill is founded, 298. They are communicated to the Council, 310. Passed by the Council, 482. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 27.

*Savings Banks*. See *Banks*.

*Sax, William*. First Clerk in the Surveyor General's Office. Petition from him for an augmentation of his Salary, or for a Pension for past services, in addition thereto, 82. Referred to the Standing Committee of Accounts, 83. Report, 224. Report concurred in by the House, 290.

*School Visitors*. See *Education and Schools*.

*Schools*. See *Education and Schools*.

*Seigniors*. Two Petitions of divers Proprietors of Land in the Seignories of Noyan and Foucault, and of divers Landholders residing in the Seigniory of La Cole, complaining of oppressive claims made by the Seigniors of said Seignories, and praying relief, 158. Referred, 159. Report, 409. Report committed, 411. Considered ; Further consideration deferred till next Session, 470.

*Sherbrooke Gaol*. See *Gaol at Sherbrooke*.

*Sheriff*. House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Act for making certain Regulations respecting the Office of Sheriff, 246. Considered ; a Resolution reported, and agreed to, 249. Bill to regulate the Office of Sheriff, read the first time, 273. Read the second time, and referred, 294. Report ; Bill to be engrossed, 460.

*Sheriffs Sales*. Bill to extend the provisions of a certain Act therein mentioned, with respect to Purchasers of Real Property at Sheriffs Sales, read the first time, 31. Read the second time, 39. Referred, 40. Members added ; Reported, 388. Bill and Report committed, 389. Considered ; Reported ; to be engrossed, 429. Passed, 441.

— House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Act 25th Geo. 3, Cap. H.

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831—2.]

*Sheriffs Sales*, continued :

Cap. 2, in as far as the same relates to the Sale of immoveable property, and the duties of Sheriffs, 32. Considered ; a Resolution reported, and agreed to, 40. See *Infra*.

— — Bill to render the Notices of Sheriffs' Sales more effectual and less expensive, read the first time, 40. Read the second time, and referred, 65. Reported ; Bill and Report committed, 281. Consideration deferred, 304.

*Simpson, John*. Collector of the Customs at Coteau du Lac. Petition from him for two years arrears of Salary, 94. Referred to the Standing Committee of Accounts, 96. Report, 224. Report concurred in by the House, 290.

*Small Causes*. House resolve to consider in Committee, the expediency of amending the Acts which provide for the summary trial of Small Causes, 185. Considered ; a Resolution reported ; Agreed to, and a Bill to repeal the Acts providing for the summary trial of Small Causes in the country parts, and to make other provision for such trial, was read the first time, 200. Read the second time, and referred, 221. Report ; Bill and Report committed, 318. Order read, 335. Further proceedings dropped for want of a Quorum, *ibid*. Bill again considered, 347, 365. Reported, 368. Amended ; to be engrossed, 369. Passed, 378.

*Smith and Anderson*. See *Dorchester Bridge*.

*Succage Lands Conveyances Bill*. Sanctioned by Proclamation, 8.

*Speaker*. Informs the House that Members have vacated their Seats, 9, 11. Informs the House that he had issued his Warrants for new Writs during the recess, 9, 10, 11. Reports His Excellency's Speech to both Houses, 13. Lays before the House, Letters and Papers by him received from the Honorable D. B. Viger, 15, 172, 202, 216, 292, 324, 421. The Journals to be printed under his direction, 16.

Lays before the House Tenders for Printing, 16. Lays before the House the Clerk's Reports of Library, and his Assistants, 17.

To issue his Warrants for new Writs, 17, 357. Reports His Excellency's answers to Addresses, 19, 474.

Declines delivering a Motion, giving his reason therefor, 178.

Objects to the Names of the Members being taken down upon a division, the proceedings having been conducted with closed Doors ; An appeal made to the House from his decision ; his decision confirmed, upon a division, 187.

Declines receiving Motions for receiving Petitions, giving his reasons therefor, 217, 238.

Presents Money Bills for the Royal Sanction, 489.

*Spearman, Benjamin*. Petition from him, praying relief, 37. Referred, *ibid*. Report, 73. Report committed, 74. Considered, 116, 124. A Resolution reported ; agreed to ; and a Bill to authorize the payment of a certain sum of money to him, read the first time, 132. Read the second time ; to be engrossed, 145. Passed, 151. Council request the Documents, Evidences and Proofs upon which the Bill is founded, 207.— They are communicated to the Council, 200. Bill agreed to by the Council, 234. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 54.

*Stanstead County Bank*. See *Banks*.

*State of the Funds*. Statement of the Amount of monies appropriated and not yet paid, or which may become due and payable prior to 10th October 1832, and Statement of the probable Amount of the Revenue between 2nd December 1831 and 10th October 1832, laid before the House, 134. To be printed, 141.

*State of the Province*. Message from His Excellency, with Copy of a Despatch from Lord Goderich, having reference to the Petition of the House addressed to the King during the last Session, on the State of the Province, 20. To be printed, 29. See *Addresses* (2.) The Message and Despatch committed, 45. Order read, 87. Considered, 88. Resolutions reported, 110. Agreed to ; to be communicated to His Excellency by Address, 112. See *Addresses*, (11.)

*Steam Dredging Vessel*. Copies of such Correspondence and Documents as have come into His Excellency's possession, relating to the Acts providing for the purchase of a Steam Dredging Vessel, laid before the House by Message, 207. See Appendix (F. F.) Referred, 208. Copies of further communications respecting the Steam Dredging Vessel, laid before the House by Message, 481: Committed, 483. Considered ; Committee rise without reporting, 470.

*Steam Navigation Company*. Two Petitions from the Quebec and Halifax Steam Navigation Company, for alterations in the Acts 10th and 11th Geo. IV. Cap. 32, and the other for the Province to become the Purchasers of 68 Shares of their Stock which remain unsubscribed for, 96. Referred to the Standing Committee of Trade, 97. Report, 182. Bill to amend the Act, read the first time, 208. Read the second time ; to be engrossed, 218. Passed, 220. By the Council, 247. Royal Assent, 485.—2 Will. IV. Cap. 2.

*Stolen Goods*. The Act 4, Geo. IV. Cap. 21, to authorize the sale and disposal of certain Goods unclaimed and remaining in the hands of the Clerks of the Peace of this Province, continued. See *Acts of the Provincial Parliament*.

*Stuart James, Esquire, Attorney General*. Message from His Excellency, transmitting Copy of a Petition addressed to the King, and Copy of a Memorial addressed to Lord Goderich, by James Stuart, Esquire, 207. See Appendix (A.) Referred to the Standing Committee of Grievances, *ibid*. To be printed, 452.

— — House resolved into Committee, and passed a Resolution, which was reported, and agreed to ; Declaring that the House doth fully persist in the Accusations brought in the last Session against James Stuart, Esquire, and also that the House doth persist in its Petition to His Majesty, praying him to remove the said Functionary from his office, and to grant him hereafter no office of trust in this Province, 452. Copy of the said Resolution to be transmitted to Mr. Viger in England, 458. Copy also to be communicated to His Excellency for transmission to His Majesty's Ministers, 460. See *Addresses*, (37.)

*Subdivision of Counties*. Petitions for subdivisions of Counties :—Of the Inhabitants of the Townships of Grenville and its augmentation, Chatham and Wentworth, 57. Referred, *ibid*. Of the Inhabitants Freeholders on the River Etchemin, 44. Referred, 58. Of the Inhabitants of Isle Jésus ; Of divers Inhabitants of the Townships of Warwick, Tingwick, Wotton, and others, 57. Referred, *ibid*.

## INDEX to the Forty first Volume.

*Subdivision of Counties, continued :*

*ibid.* Of the Inhabitants of the Gore of Argenteuil, 71. Referred, *ibid.* Of divers Magistrates, Militia Officiers and others of Foucault, Noyan and Sabrevois, 83. Referred, 84. Of divers Inhabitants of the County of Berthier, 84. Referred, *ibid.* Instruction to the Committee to enquire into the expediency of altering the place of holding the Poll for the County of Acadie, *ibid.* The Census Returns, referred, 115. Petition of divers Inhabitants of the Seigniory of Argenteuil against the Subdivision of the County of the Two Mountains, 192. Referred, *ibid.* That part of the Petition from the Inhabitants of the Townships of Hinchinbrooke and Godmanchester, to be erected into a separate County, conjointly with Dundee, referred, 203. Members added, 327. Report, 385. See Appendix (O. o.) Report committed, 385. Considered; Resolutions reported, and agreed to, 445. See *Addresses* (33)

*Surveyors.* See *Land Surveyors.*

**T**ASCHEREAU, A. C. Petition from him, for an annual allowance for House Rent and other Contingencies, as Collector at St. Marie de la Beauce, and also for arrears, 61. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* Report, 224. Report concurred in by the House, 290.

*Tavernkeepers.* See *Houses of Public Entertainment.*  
*Temporary Fever Hospital.* See *Hospitals.*

Terrebonne, County of. Petition of the Inhabitants of the County, for the Circuit Court to continue at Terrebonne, 293. Referred to the Standing Committee of Courts of Justice, *ibid.*

*Terrill, Joseph Hazard.* Petition from him, for a Salary as High Constable for the District of St. Francis, 70. Referred to the Standing Committee on Accounts, *ibid.* Report, 224.

*Tessier, François Xavier.* Bill to authorize the payment of a certain sum of money as a compensation for services performed by François Xavier Tessier, Health Officer at Quebec, read twice; engrossed, and passed, 473. By the Council, 482. Royal Assent, 488.—2 Will. IV. Cap. 47.

— See *Hospitals.*

*Three Rivers.* Petition of the Citizens of the Town of Three Rivers, for an aid to repair the Beach and Streets of the said Town, 48. Referred, 49. Report; Report committed, 154. Committee revived, 181, 191. Committee deferred, 201. Order read and discharged; and the Report referred to the Standing Committee of Roads and Public Improvements, 210.

— See *Markets.*

*Tide Waiters.* See *Customs.*

*Timber.* See *Lumber Trade.*

*Tonnancour, C. A. G. De.* Petition from him, for a Salary, as Coroner for the District of St. Francis, 70. Referred to the Standing Committee of Accounts, *ibid.* Report, 224.

*Touchette, Charles.* Petition from him, to be indemnified for losses he has sustained in the erection of a Light House on Pointe des Monts, 61. Referred to the Standing Committee on Accounts, *ibid.* Report, 224. Report concurred in by the House, 289.

*Tracey, Daniel.* Petition from him, complaining that the Chief Justice holds a situation incompatible with the administration of Justice, and praying

*Tracey, Daniel, continued :*

relief, 425. To be printed; Committed, *ibid.* Considered, 459. The Committee to sit again. *ibid.*

*Trade;* Standing Committee of, appointed, 31. The Petition of the Manufacturers and Dealers in Leather in the District of Montreal, for the appointment of Inspectors of Leather, referred, 38. The Petition of divers Merchants and others, of the City and District of Montreal, for a Charter to establish a Bank in Montreal, to be called the City Bank, referred, 42. Instruction relative to the impost on the several articles imported at the Port of Quebec, 47. A Member added, *ibid.* The Petition of divers Hop Growers in the District of Montreal, for an increase of Duty on Foreign Hops imported; and the Petition of divers Inhabitants of the District of Montreal, for a new Law to regulate the Inspection and exportation of Ashes, referred, 62. The Petition of Charles Laurier, for an aid to make experiments in measuring distances on the Water; and the Petition of divers Tanners of the City and District of Montreal, for the removal of Duty on Raw Hides, referred 71. The Wharfingers Bill, referred, 75. First Report,—on Petition relating to Inspectors of Sole Leather, and on Montreal City Bank Petition, 78. See *Banks.* *Leather.* The Petition of Pilots for amendments to the Act relating to Pilots; The Petition for a Bank in the Village of Stanstead Plain, to be called the Stanstead County Bank; The Petitions from the Steam Navigation Company, and the Petition from Coopers of Quebec, referred, 97. The 5th head of Lord Goderich's Despatch of 7th July 1831. (p. 20.) referred, 111. Second Report,—on Charles Laurier's Petition, 128. Third Report,—on the Steam Navigation Company's Petitions, 182. See *Steam Navigation Company.* Fourth Report,—on the Cooper's Petition, and on the Pilots' Petition, 190. Report on Wharfinger's Bill, *ibid.* See *Wharfingers.* The Committee discharged from the further consideration of the Petition of divers Inhabitants of the District of Montreal relating to Ashes, 196. The Petition of the Committee of Trade at Quebec, for a reduction of the Duty on certain articles, referred, 197. His Excellency's Message with the accompanying Papers relative to the erection of a Light House on the Island of St. Paul, referred, 217. The Petition of divers Merchants, Merchant Taylors and others of the City of Quebec and Montreal, for a Duty on Wearing Apparel and Clothing imported by Traders, referred, 320. Fifth Report,—on the Petition of the Members composing the Committee of Trade at Quebec, 325. Report committed, *ibid.* Considered, 364. Resolutions reported and agreed to, 368. See *Duties.* Sixth Report,—on Petitions from the Hop-Growers, from the Tanners, and from the Merchant Taylors, 379.

*Trinity House.* House resolve into Committee to consider the expediency of amending the Trinity House Acts, 255. A Resolution reported, and agreed to, *ibid.* Referred, 256. Bill to repeal in part certain Acts therein mentioned, and to establish and incorporate a Trinity House in the City of Montreal, reported, and read the first time, 292. Read the second time, and committed, 305. Considered, 330. Reported, to be engrossed, 334. Passed, 361. By the Council

# INDEX to the Forty first Volume.

[1831-2]

**Trinity House, continued :**

Council with an amendment, 472. Considered, and agreed to, upon a division, 478. Royal Assent, 486.—2 Will. IV. Cap. 24.

**Turnpike Road.** See *Rail Road*.

**Two Mountains, County of.** A new Writ ordered, in the room of Jacques Labrie, deceased, 17. Jean Joseph Girouard, Esquire, returned elected, 247.

**UPPER CANADA.** Bill for appointing Commissioners to treat with Commissioners appointed or to be appointed on the part of Upper Canada, for the purposes therein mentioned, read the first time, 13. Read the second time, and referred, 45. Report ; Bill and Report committed, 141. Considered, 164. Reported ; to be engrossed, 171. Passed, 193. By the Council, with amendments, 234.  
— Report of the Commissioners appointed under the Act 1st Will. 4, Cap. 15, respecting the drawing of a Division Line between Upper and Lower Canada, presented, 117. See Appendix (T.)

**V AUDREUIL, County of.** Paul T. Masson, returned elected in the place of Godefroy Beaudet resigned, 156.

— See *Saint Michel de Vaudreuil*.

**Viger, Denis Benjamin, Honble.** Letters and Papers from him on the subject of the Petitions from this House to His Majesty and both Houses of the Imperial Parliament, laid before the House by Mr. Speaker, 15, 172, 202, 216, 292, 324, 421. See Appendix (A.) To be printed, 15, 452.

— House resolve That it is expedient that he should remain in England, and continue to represent to His Majesty's Government the interests and sentiments of the Inhabitants of this Province, and support the Petitions of this House to His Majesty and both Houses of Parliament ; and that his necessary and unavoidable disbursements be advanced and paid him out of the contingent Fund of the House, till such time as the said disbursements can otherwise be provided for, 448.

— Copy of the Resolution of the House (p. 452.) Declaring that the House doth fully persist in the accusations brought against James Stuart,

**Viger, Denis Benjamin, Honble. continued :**

Esquire, and Copy of the Second Report of the Standing Committee of Grievances, and the Resolutions adopted by the House thereon, to be transmitted to Mr. Viger, 453.

**W EARNING APPAREL AND CLOTHING.** Petition of divers Merchants, Merchant Tailors and others of the Cities of Quebec and Montreal for a Duty of  $2\frac{1}{2}$  per cent on Wearing Apparel and Clothing imported by Traders, 319. Referred to the Standing Committee of Trade, 320.

**Wharfingers.** Bill to compel Wharfingers and others to advertize unclaimed goods in their possession, read the first time, 32. Read the second time, and referred to the Standing Committee of Trade, 75. Report, 190. Bill and Report committed, *ibid.* Considered, 213. Reported, 217. To be engrossed, 218. Passed, 232. By the Council with amendments, 263. Considered and agreed to, 386. Royal Assent, 487.—2 Will. IV. Cap. 32.

**Wooden Railways.** See *Roads and Public Improvements*.

**Writs.** Bill declaratory of a certain part of an Ordinance of the Governor and Legislative Council of the Province of Quebec, relating to Writs of Capias or attachment, read the first time, 113. Read the second time, and referred, 132. Report, 154. Bill committed, *ibid.* Consideration deferred, 164. Considered ; Reported, 188. To be engrossed, 189. Passed, 198.

— Bill to facilitate the issuing of certain Writs of Saisie, after Judgment, and to provide for the summoning of absentees, read the first time, 278. Read the second time, and referred, 290. Report ; Bill and Report committed, 302. Considered, 307. Reported ; to be engrossed, 312. Passed, 329.

**X.**

**Y.**

**Z.**

# INDEX

## AU

### QUARANTE-UNIEME VOLUME

## DES

# JOURNAUX.

1831-2.

**A**CADIE, Comité de L'. Instruction à un Comité spécial de considérer s'il est expédié de changer le lieu de la tenue du Poll pour le Comté de l'Acadie, 84.

— La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié d'amender l'Acte du 9me Geo. IV. Cap. 73, en autant qu'il a rapport au lieu d'Election du Comté de l'Acadie ; Considéré ; une Résolution rapportée ; adoptée ; Bill pour le lieu d'Election du Comté de l'Acadie, lu pour la première fois, 387. Lu pour la seconde fois et référé, 406. Considéré ; Les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 429. Bill considéré de nouveau ; Rapporté ; à être grossoyé, 436. Passé, 438. Par le Conseil, 477. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 46.

*Actes du Parlement Impérial.* Voyez *Ténures en Canada, Douanes.*

*du Parlement Provincial.* Bill pour continuer certains Actes y mentionnés, (57e Geo. III. C. 10. 58 Geo. III. C. 14. 9 Geo. IV. C. 4, 9 Geo. IV. C. 26, 4Geo. IV. C. 21, 10e Section du 4 Geo. IV. C. 15, et 10 et 11 Geo. IV. C. 37,) lu pour la première fois, 274. Lu pour la seconde fois, et référé, 283. Rapport ; Bill et rapport référés à un Comité général, 285. Considéré ; Rapporté ; à être grossoyé, 313. Passé, 320. Par le Conseil, 370. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV. Cap. 5.

— Voyez *Acadie, Comté de L' ; Adresses, (5.) (32.) Amélioration de l'Agriculture ; Alkalies ; Appels ; Douanes ; Denonville, J. B. ; Poisson et Huile ; Prison à Sherbrooke ; Gaspé, District de Culporteurs et Petits Marchands ; Maisons d'Entretien public ; Judicature ; Administration de la Justice ; Lois ; Lettres Patentes ; Marchés ; Milices, Grèves, et Lieux de débarquement à Québec ;*

VOL. 41.—Session 1831-2.

*Actes du Parlement Provincial,* continués :

*Congrégations Religieuses ; Lois des Chemins ; Shériff ; Ventes du Shériff ; Petites Causes ; Navigation par la Vapeur ; Bureau de la Trinité.*

*Acte de Judicature.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'amender l'Acte de Judicature du 34me Geo. III. Cap. 6, 33. Considéré ; une Résolution rapportée ; adoptée, et référée au Comité permanent des Cours de Justice, avec injonction de faire rapport de tels amendemens, qu'il croirait expédié de faire au dit Acte, 45. Voyez *Cours de Justice.*

*Adhémar, la Veuve.* Message de Son Excellence avec des Copies d'une Requête et des Documens provenans d'elle, faisant une représentation des services de feu son mari, et demandant une pension en conséquence, 143. Référé, 145. Rapport, 273. Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Considéré ; Les Procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 285. Rapport considéré de nouveau ; Le Comité se lève sans faire rapport, 291.

*Administration de la Justice.* Bill pour continuer pour un tems limité, un certain Acte y mentionné concernant les Enquêtes en matières Civiles, lu pour la première fois, 247. Lu pour la seconde fois ; référé à un Comité général ; considéré ; rapporté ; à être grossoyé, 254. Passé, 256. Par le Conseil, 277. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV. Cap. 6.

— Bill pour amender la Judicature de la Province, et pour étendre et faciliter l'Administration de la Justice dans les différentes parties d'icelle, lu pour la première fois, 279. Lu pour le seconde fois, et référé au Comité permanent des Cours de Justice, 291. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 331. L'ordre lu ; Les

*Administration de la Justice, continuée :*

Les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 365. Considéré de nouveau ; Les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 369. Considéré de nouveau ; Rapporté ; amendé ; à être grossoyé, 373. Passé, 383.

*Adresses à Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.*

- 1. Comité spécial nommé pour préparer un projet d'Adresse, en réponse à la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, 15. La Harangue de Son Excellence référencé, *ibid.* Projet d'Adresse rapporté, 17. Adopté ; à être grossoyé, à être présentée par toute la Chambre ; de Son Membres nommés pour se rendre auprès et des Excellence pour savoir quand il lui plaira recevoir la Chambre avec l'Adresse, 19. Les Membres font rapport du temps fixé par Son Excellence ; La Chambre présente l'Adresse ; Réponse de Son Excellence, *ibid.*
- 2. Pour remercier Son Excellence de son Message, faisant part à la Chambre d'une Copie d'une Dépêche du Lord Goderich, ayant rapport à la Requête adressée par la Chambre au Roi, pendant la dernière Session, concernant l'Etat de la Province, 29.
- 3. Pour un Retour des noms des Commissaires qui ont été concernés dans la dépense d'aucune des appropriations de la Session dernière de la Législature, 39. Réponse, 40. Veuillez *Commissaires*.
- 4. Pour un Etat des Lods et Ventes dûs sur les propriétés situées dans la Censive du Domaine de Sa Majesté, aux Faubourgs de Québec, et pour d'autres Documens concernant le dit Domaine, 46. Réponse, 67. Présentés, 147. Veuillez *Lods et Ventes*.
- 5. Pour des informations conceruant les mesures, s'il y en a eu de prises, pour mettre à effet l'Acte du 10 et 11 Geo. IV. Cap. 39, affectant certaines sommes d'argent, pour explorer plus complètement certaines parties de cette Province, 47. Réponse, 228.
- 6. Pour avoir un Etat du montant total de l'argent public déposé dans la Voûte de Sureté, sous le Château St. Louis, comme aussi un Etat du montant total de l'argent public dans la Voûte sous le contrôle spécial du Receveur-Général, 55. Réponse, 76. Présentés, 119. Veuillez *Argent public ; Deniers publics*.
- 7. Pour des Etats du montant des argens appropriés, ou qui ne sont pas encore payés, ou qui peuvent être du ou devenir payables, avant le 10 d'Octobre, 1832, comme aussi du montant probable des Revenus payable entre les mains du Receveur-Général, depuis le 25 Novembre 1831, jusqu'au 10 d'Octobre 1832, 55. Réponse, 77. Présentés, 134. Veuillez *Revenus, Estimations*.
- 8. Pour les Comptes, et pièces justificatives, fournis par les Commissaires nommés pour mettre à effet les allocations de la dernière Session, pour les Chemins et les Améliorations publiques, 63. Réponse, 89. Présentés, 153. Veuillez *Chemins et Améliorations publiques*.
- 9. Pour des Copies de certains Documens nommés relativement à M. le Juge Kerr, 64. Réponse, 76. Présentés, 181. Veuillez *Kerr, M. le Juge*.
- 10. Pour la communication de tous les procédés que Son Excellence a pu adopter sur l'Adresse de cette Chambre, de la dernière Session, relativement à M. le Juge Fletcher, comme aussi des Copies d'aucunes réponses, qui ont pu être transmises par les Ministres de Sa Majesté y relatives, 65. Réponse, 76. Veuillez *Fletcher, M. le Juge*.

*Adresses à Son Excellence, continuées ;*

- 11. Avec Copies des Résolutions prises par la Chambre relatives au Message de Son Excellence qui communique la Copie d'une Dépêche du Lord Goderich, ayant rapport à la Requête de la Chambre adressée au Roi, pendant la dernière Session à l'égard de l'Etat de la Province, 112. Réponse, *ibid.*
- 12. Pour aucunes Instructions que Son Excellence a pu avoir reçues du Gouvernement de Sa Majesté, relativement aux Terres comprises dans le Bail des Forges St. Maurice, 115. Réponse, 116.
- 13. Pour divers Etats y mentionnés, avec la Copie d'une Dépêche relativement aux Biens des Jésuites, 124. Réponse, 125. Veuillez *Biens des Jésuites*.
- 14. Pour avoir Copies de telle correspondance, et les Documens qui sont entre les mains de Son Excellence, qui peuvent avoir rapport à l'exécution de l'Acte pour l'achât d'un Cure-Môle à vapeur, 128. Réponse, 133. Présentés, 207. Veuillez *Cure-Môle à vapeur*.
- 15. Pour une avance au Greffier de la Chambre de £2000, pour aider à défrayer les Dépenses Contingentes de la présente année, 129. Réponse, 133.
- 16. Pour avoir communication du Livre Bleu, depuis 1821, jusqu'à 1830, inclusivement, 137. Réponse, 139. Veuillez *Gouvernement Civil*.
- 17. Pour avoir des renseignemens relatifs à l'Octroi pour la construction d'un Pont sur la Rivière Ste. Anne, dans le Comté de Champlain ; si cet argent y a été employé, et si non, la cause pourquoi il ne l'a pas été, 138. Réponse, 139. Des Documens présentés, 176. Veuillez *Rivière Ste. Anne*.
- 18. Pour avoir une Copie du Relevé ou Carte, faite par le Capitaine Bayfield de la Marine Royale, du Lac St. Pierre, conjointement avec tous autres Documens relatifs à l'amélioration de la Navigation du Fleuve St. Laurent, 140. Réponse, 146. Copie du Rapport du Capitaine Bayfield présentée, 173. Veuillez *Lac St. Pierre*.
- 19. Pour un Etat du montant des Amendes et Pénalités levées et reçues par les Juges de Paix depuis 1824 jusqu'au 1<sup>r</sup> de Septembre 1831, détaillant les offenses diverses à cause desqu'elles elles ont été encourues, et les différens Actes en vertu desquels, elles ont été levées, 141. Réponse, 146. Présenté, 206. Veuillez *Amendes et Pénalités*.
- 20. Pour les Comptes et Pièces justificatives, originaux, touchant les Dépenses et les Revenus Civils, dont le Comité Permanent des Comptes, peut avoir besoin, 141. Réponse, 146.
- 21. Pour la communication du Livre de Registres de l'Auditeur-Général des Comptes Publics, 142. Réponse, 146.
- 22. Pour un Etat du montant du fonds pour la construction d'une Prison à Sherbrooke, 154. Réponse, 157. Présenté, 292. Veuillez *Prison à Sherbrooke*.
- 23. Pour avoir aucune Copie qui peut être entre les mains de Son Excellence d'aucun Mémoire ou Représentation fait au Gouvernement de Sa Majesté en Angleterre, de la part du Procureur-Général de cette Province, au sujet de sa suspension de ses fonctions officielles, et des accusations portées contre lui par la Chambre, 203. Réponse, 206. Présenté, 207. Veuillez *Stuart, James, Ecuyer*.
- 24. Pour avoir une Liste des noms de certains Commissaires et d'autres personnes concernés,

*Adresses à Son Excellence, continuées :*

dans la distribution de l'argent public, 213. Réponse, 216.

— 25. Qu'il plaise à Son Excellence d'ordonner à l'Officier a qu'il il appartient d'écrire des Lettres Circulaires à tous les Judges de Paix, leur demandant de transmettre un Etat de toutes les Amendes par eux prélevées depuis l'nnée 1824, jusqu'au 1r de Septembre 1831, dont ils n'ont pas rendu compte, avec leurs raisons pourquoi ils ne se sont pas conformés a l'Acte du 4e Geo. IV. cap. 19, à cet égard, 251. Réponse, 259. Présenté, 446. Voyez *Amendes et Penalités*.

— 26. Pour les Documens, et la correspondance relativement à la Concession d'un Lopin de terre au devant du Quai Public à Laprairie, 310. Réponse, 316. Présentés, 342. Voyez *Quai du Roi*.

— 27. Pour avoir un Compte du montant net des droits prélevés dans le District de Gaspé, depuis 1791 inclusivement, et aussi un Compte détaillé de l'argent public approprié et dépensé pour les améliorations intérieures du dit District, depuis la même année, 310. Réponse, 315. Présenté, 371. Voyez *Gaspé, District de*.

— 28. Pour une Avance au Greffier de la Chambre de £2000, à compte du défrayement des Dépenses Contingentes de l'année courante, 372. Réponse, 373.

— 29. Pour des Documens y mentionnés relativement à la vente des Terres de la Couronne, 411. Réponse, 431.

— 30. Pariant à Son Excellence de soumettre à la considération du Gouvernement de Sa Majesté, dans la Royaume Unie, la nécessité de mettre le Département de la Poste en cette Province sous le contrôle de la Législature, 415. Réponse, 430.

— 31. Pariant Son Excellence de suspendre M. le Juge Kerr de ses fonctions judiciaires, suivant le rapport d'un Comité Spécial, 417. Il y a des Débats au sujet de l'Adresse, qu'on a finalement adoptée, 418—420. A être grossoyé; à être présentée par toute la Chambre; des Membres nommés pour se rendre chez Son Excellence pour savoir quand il lui plaira recevoir la Chambre avec son Adresse, 420. Les Membres font rapport du tems fixé par Son Excellence, 430. Message de Son Excellence remettant le tems pour recevoir l'Adresse à un autre jour, 463. La Chambre présente l'Adresse; Réponse de Son Excellence, 474.

— 32. Pariant qu'il plaise à son Excellence d'ordonner que des Billets de Location pour des Lots de Terres sur le Chemin de Kennebec soient donnés à toutes personnes qui en demandent, et qui désirent s'établir sur le dit Chemin, conformément à l'Acte du 5e Geo. IV. cap. 31, 441. Réponse, 445.

— 33. Pour émaner des Writs pour l'Election d'un Membre pour le Comté de Megantic, et pour un Membre additionnel pour chacun des Comtés de Gaspé, des Outaouais, et de Shefford, 445. Réponse, 471.

— 34. Pour avoir des renseignemens relativement aux Bills réservés à la clotûre de la Session dernière, 450. Réponse, 475.

— 35. Motion pour présenter une Adresse à Son Excellence, accompagnée d'une Copie des Réolutions de la Chambre sur lesquelles est fondé le Bill pour révoquer certaines clauses du Bill des Ténures en Canada, 450. La considération en remise, *ibid.* L'Adresse considérée et adoptée, 463. Réponse, 475, 484.

*Adresses à Son Excellence continuées :*

— 36. Concernant le Bill pour abolir certains Droits sur le Mélasses et le Caffé, et pour diminuer les taux de certains Droits sur le Tabac importé par mer, 451. A être grossoyé; a été signé par M. l'Orateur, et communiqué au Conseil, 452. Les Blancs remplis et l'Adresse adoptée par le Conseil, 472. Le Conseil fait savoir à la Chambre le jour fixé par Son Excellence pour recevoir l'Adresse, et que le Conseil a nommé deux de leurs Membres, pour se rendre auprès de Son Excellence avec icelui, de la part de leur Chambre, en désirant qu'il soit nommé de la part de la Chambre d'Assemblée, un nombre proportionné de ses Membres pour les accompagner; des Membres nommés de la part de l'Assemblée, 477. A être communiqué au Conseil, *ibid.*

— 37. Avec Copie de la Résolution de la Chambre du 16e Février 1832, relativement à ses accusations contre James Stuart, Ecuyer, et priant Son Excellence de la transmettre aux Ministres de Sa Majesté, le plus promptement possible, 460. Réponse, 475.

*Agent.* Bill pour nommer un Agent dans le Royaume-Uni de la Grande Bretagne et de l'Irlande, lu pour la première fois, 211. Lu pour la seconde fois; référé à un Comité général, 221. Considéré, 234. Le Comité général remis, 259, 276. Le Bill considéré, 296. Rapporté; à être grossoyé, 303. Passé, 305.

Voyez *Viger, l'Honorable Denis Benjamin*.

*Agriculture, Acte pour l'Amélioration de l..* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié de l'amender, 65. Considéré; une Résolution rapportée; adoptée; référée au Comité Permanent d'Agriculture, 76. Rapport, 328. Bill pour rappeler l'Acte et pour pourvoir plus efficacement à divers abus qui sont préjudiciables à l'Agriculture, lu pour la première fois, 328. La seconde lecture remise, 369. Lu pour la seconde fois et référée à un Comité général, 377.

*Sociétés d..* Rapports d'icelles présentés: Du District des Trois Rivières, 17. Voyez Appendice (D. No. 1.) Du District de St. François, 41. Voyez Appendice (D. No. 2.) Du District de Québec, 78. Voyez Appendice (D. No. 3.) Tous les Rapports présentés ou à être présentés, référés au Comité Permanent d'Agriculture, 125. Du District de Montréal, 157, voyez Appendice (D. No. 4.) Du Comté de Beauharnois, 192, voyez Appendice (D. No. 5.) Rapport 381. Rapport référé à un Comité général, 382. Considéré, 422. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 427. Voyez *infra*.

Bill pour affecter une certaine somme d'argent y mentionnée, pour l'encouragement de l'Agriculture, lu pour la première fois, 428. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé; Passé, 439. Par le Conseil, 472. Sanction Royale, 487.—2. Guil. IV. cap. 35.

Comité Permanent d', nommé, 31. L'Acte pour l'amélioration de l'Agriculture référé, 76. La Pétition d'E. Dion, pour une compensation comme l'Inventeur de plusieurs utensils d'Agriculture, référé, 83. Les Rapports de diverses Sociétés d'Agriculture, référés, 125. Message de Son Excellence, recommandant qu'une provision soit faite pour l'encouragement de l'Agriculture, 267. Référé, 273. Premier Rapport sur la Pétition d'E. Dion, et sur l'Acte, 328. Second

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1881-2.]

## *Agriculture, continuée :*

Second Rapport sur les Rapports des Sociétés d'Agriculture, 381.

## *Ajournemens. Voyez Chambre d'Assemblée.*

*Aliénés et Enfans Trouvés.* Rapport, et un Compte des Commissaires pour le District de Québec, présentés, 78. Voyez Appendice, (R. No. 1.) Référés au Comité sur le Compte Courant des Commissaires pour l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 78. Rapport de l'Hôpital Général des Sœurs Grises à Montréal; et Rapports des Commissaires pour le District des Trois-Rivières, présentés, 113, (Voyez Appendice, (R. Nos. 2 et 3,) Référé au même Comité, 113.

— Message de Son Excellence recommandant de faire provision pour subvenir à leur soulagement, 287.

*Alkalis.* Pétition de divers Habitans du District de Montréal, pour une nouvelle Loi concernant l'inspection et l'exportation de la Potasse et Perlasse, 62. Référée au Comité Permanent de Commerce, *ibid.* Le Comité Permanent de Commerce absout de la considération ultérieure d'icelle, et la Pétition référée au Comité Spécial sur le Bill relatif aux Alkalis, 196. Voyez *infra.*

— Bill pour continuer pour un tems limité et pour amender un certain Acte y mentionné pour le meilleur règlement de l'Inspection de la Potasse et de la Perlasse, lu pour la première fois, 182. Lu pour la seconde fois et référé, 194. La Pétition de divers Habitans du District de Montréal, relative aux Alkalis, référée, 196.— Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 211. Considéré; Rapporté; à être grossoyé, 219. Passé, 228. Par le Conseil, avec des amendemens, 248. Considérés et adoptés, 250. Sanction Royale, 486.—2 Guil. cap. 10.

## *Allen, Edward. Voyez Cook, Thomas,*

## *Améliorations Publiques. Voyez Chemins et Améliorations Publiques.*

*Amendes et Pénalités.* Etat du montant des Amendes et Pénalités levées, et reçues, par les Juges de Paix dans les différens Districts de la Province, excepté celui de Gaspé, depuis 1824, jusqu'au 1<sup>r</sup> Septembre, 1831, mis devant la Chambre par Message, 206. Voyez Appendice. (E. E.) Référé, 208. Rapport, 251. Voyez *Adresses.* (25.) Etats des Amendes prélevées par des Juges de Paix, depuis 1824, jusqu'au 1<sup>r</sup> de Septembre, 1831, desquelles ils n'ont pas rendu compte, mis devant la Chambre, 446. Voyez Appendice, (R. R.)

## *Appel Nominal. Voyez Chambre d'Assemblée.*

*Appels.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'amender cette partie de l'Acte du 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Geo. IV. cap. 7, qui a rapport aux Appels des Jugemens de la Cour Provinciale du District de St. François, 293. Considéré; une Résolution rapportée, et adoptée, 306. Bill pour pourvoir plus efficacement aux Appels de la Cour Provinciale du District de St. François, lu pour la première fois, 318. Lu pour la seconde fois, et référé au Comité Permanent des Cours de Justice, 346. Rapport, 380. Bill et Rapport référés à un Comité général, 380. Considéré; Rapporté; à être grossoyé, 384. Passé, 407. Par le Conseil, 450. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. cap. 8.

## *Armour Junr. Robert. Voyez Département de la Poste.*

*Arpenteurs* La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié d'amender l'Ordonnance du 25<sup>e</sup> Geo. III. cap. 8, relative-

## *Arpenteurs, continués :*

ment aux Arpenteurs, et la Mesurage de Terres, 187. Considéré; une Résolution rapportée; agréée; et un Bill pour abroger l'Ordonnance, et pour pourvoir à de plus amples Réglements concernant les Arpenteurs et la Mesurage des Terres, lu pour la première fois, 164. Lu pour la seconde fois et référé, 179. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 285. Considéré, 313. Rapporté; à être grossoyé, 314. Passé, 331. Par le Conseil, 450. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. cap. 21.

*Assemblées de Paroisses et de Townships.* Bill pour pourvoir à la tenue et au règlement d'icelles, et aussi pour régler l'élection et les devoirs des Officiers de Paroisses et de Townships, et pour d'autres fins y mentionnés, lu pour la première fois, 67. Lu pour la seconde fois, et référé au Comité sur le Bill des Lois des Chemins, 132. Rapport. Bill et Rapport référés à un Comité général, 211. Considéré; Le Comité général se lève sans faire rapport, 229.

## *Aubergistes. Voyez Maisons d'Entretien Publique.*

**B***BANQUEROUTES et FAILLITES.* Bill pour autoriser l'emanation d'une Commission pour s'enquérir des Lois de cette Province qui régissent les Banqueroutes, et Faillites, lu pour la première fois, 170. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 199. Le Comité général remis, 216, 237, 258. Pétition de divers Marchands et Commerçants du District de Montréal, en appui du Bill, 279. Référée au Comité sur le Bill, *ibid.* Le Comité remis, 280.

## *Banques.*

*Banque de la Cité.* Pétition de divers Marchands et autres de la Cité et District de Montréal pour avoir une Charte afin d'établir une Banque à Montréal, sous le nom de la Banque de la Cité, 42. Référée au Comité Permanent de Commerce, *ibid.* Rapport, 78. Bill pour incorporer certaines personnes y mentionnées, sous le nom de Banque de la Cité, à être établie à Montréal, lu pour la première fois, 89. Lu pour la seconde fois, et référée, 188. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 219. Considérés, 237, 239. Les procédés ultérieures tombent faute de Quorum, 239. Bill considéré de nouveau; Rapporté; à être grossoyé, 244. Lu pour la troisième fois; Passé après une division, 253. Par le Conseil, avec des amendemens, 336. Considérés 360. Adoptés, 361. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.

— *de Montréal.* Etat des affaires de la dite Banque ordonné à être présenté, 187. Présenté, 182. Voyez Appendice (A. A.)

— *de Québec.* Etat des affaires de la dite Banque ordonné à être présenté, 187. Présenté, 182. Voyez Appendice, (A. A.)

— *d'Epargnes.* Bill pour encourager l'établissement de Banques d'Epargnes, lu pour la première fois, 141. Lu pour la seconde fois, et référé, 171. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 228. Considéré; Rapporté; à être grossoyé, 246. Passé, 253. Par le Conseil, avec des amendemens, 336. Considérés et adoptés, 337. Sanction Royale, 388. 2 Guil. IV. cap. 59.

— *du Comté de Stanstead.* Pétition de C. F. H. Goodhue et autres, pour avoir une Charte afin d'établir une Banque au Village de la Plaine de Stanstead, sous le nom de Banque du Comté de

*Banques, continuées :*

de Stanstead, 96. Référée au Comité Permanent de Commerce, 97.

*Baptêmes, Mariages, et Sépultures.* Les Rétours d'icelles pour les Districts de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, et de St. François, pour l'année 1831. Voyez Appendice (T. r.)

*Barreau.* Bill pour l'organisation du Barreau lu pour la première fois, 217. Seconde lecture remise, 244. Lu pour la seconde fois ; Motion pour référer le Bill à un Comité Spécial, négativée. La considération ultérieure du Bill remise, 249.

*Bertrand, Louis.* Voyez *Chemins et Améliorations Publiques.*

*Bibliothèque de la Chambre d'Assemblée.* Rapport du Greffier de l'état de la Bibliothèque, mis devant la Chambre par M. l'Orateur, 17. Voyez Appendice, (B.)

*Biens des Jésuites.* Message de Son Excellence transmettant certains Documens relatifs aux Biens des Jésuites, 205. Voyez Appendice, (D. d.) Référé au Comité permanent d'Education et d'Ecoles, *ibid.*

— Bill pour pourvoir à des dispositions à l'effet d'affecter certains deniers provenans des Biens du ci-devant Ordre des Jésuites, et pour d'autres fins, lu pour la première fois, 417. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 439. Lu pour la troisième fois, 446. Passé, 447. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 490.— *Guil. IV. Cap. 41.*

*Bills.* Demandes pour des Bills privés : savoir ;

— Pour des Banques. Voyez *Banques.*

— Pour des Ponts. Voyez *Bourgault, André ; Dénonville, J. B. ; Drolet, Joseph Toussaint ; MacNider, Adam L. ; Morrill, Abel ; Pont sur la Rivière St. Charles.*

— Pour des Canaux. Voyez *Canaux.*

— Pour des Incorporations. Voyez *Filles Pénitentes. Société d'Histoire Naturelle de Montréal.*

— Pour des Chemins à Lisses. Voyez *Chemin à Lisses.*

— Relatifs à des Marchés. Voyez *Marchés.*

— Reçus du Conseil. Voyez *Viande salée ; Lettres Patentes ; Bureaux d'Enrégistrement.*

— Privés et publics. Voyez *Acadie, Comté de l. ; Actes du Parlement Provincial ; Agent ; Acte pour l'Amélioration de l'Agriculture ; Appels ; Alkalies ; Banqueroutes et Faillites ; Banques ; Barreau ; Viande salée ; Bureau d'Audition ; Cartes de Bouchette ; Bourgault, André ; Ténures en Canada ; Canaux ; Recensement ; Cession de Biens ; Gouvernement Civil ; Réserves de Terres pour le Clergé ; Commissions ; Droits Litéraires ; Cour de Justice de Québec ; Cours de Justice et Prisons ; Douanes ; Débiteurs ; Défendants ; Dénonville, J. B. ; Drolet, Joseph Toussaint ; Droits ; Ecoles et Education ; Emigrés ; Fabricues ; Filles Pénitentes ; Poisson et l'Huile ; Pêcheries ; Gaspé, District de ; Maison du Gouvernement à Montréal ; Histoire du Canada ; Hôpitaux ; Maisons d'Entretien Public ; Pont de glace ; Biens des Jésuites ; Juges ; Juris ; Jurés ; Administration de la Justice ; Arpenteurs ; Larue, Edouard ; Lois ; Cuir ; Locateurs et Locataires ; Lettres Patentes ; Lindsay, William ; Lods et Ventes ; Commerce des Bois ; Marchés ; Membres ; Milices ; Port de Montréal ; Société d'Histoire Naturelle de Montréal ; Normand, François et Edouard ; Notaires ; Assemblées de Paroisses et de Townships ; Presbytériens ; Statuts Provinciaux ; Officiers publics ; Grèves et Lieux de Débarquement à Québec ;*

*Bills, continués :*

*Société de Feu à Québec ; Chemins à Lisses ; Receveur-Général ; Bureaux d'Enrégistrement ; Congrégations Religieuses ; Lois des Chemins ; Pont sur la Rivière St. Charles ; Pont sur la Rivière St. Maurice ; St. Michel de Vaudreuil ; Shériff ; Ventes du Shériff ; Petites Causes ; Spearman, Benjamin ; Navigation par la Va-peur ; Tessier, François Xavier ; Bureau de la Trinité ; Haut Canada ; Possesseurs de Quais ; Writs.*

— Réservés à la fin de la Session, Voyez *Adresses,* (34.)

— Passés après des divisions, 116, 217, 249, 253, 281, 289, 331, 363.

— Dont la considération ultérieure a été remise, 76, 221, 249.

— Clauses y ajoutées après la troisième lecture, 288.

— Amendés par le Conseil, 234, 248, 263, 298, 336, 336, 370, 383, 443, 427, 451, 472, 476, 478, 479, 482, 484.

— Référés de nouveau à un Comité général, après la troisième lecture, 301.

— Présentés et passés à la même séance, 473.

— Voyez *Questions Négativées.*

— Grossoyés ; Comité permanent sur ceux, nommé, 31.

— Privés. Comité permanent nommé pour les Bills privés, 31.

La Pétition de la Société Volontaire de feu à Québec pour un acte afin de mieux pourvoir à la sûreté publique, et prévenir des acccidens par les incendies en la Cité de Québec, référée, 33.

La Pétition d'A. Bourgault, pour la Construction d'un Pont à Péage sur la Branche du Nord de la Rivière de Yamaska, référée, 42. La Pétition d'Abel Morrill, pour un privilège exclusif pour la construction d'un Pont de Péage sur la Rivière Yamaska, référée, 70. La Pétition de J. T. Drolet pour un acte aux fins de l'autoriser à retirer des péages, sur un Pont par lui construit sur la Rivière de Yamaska ; La Pétition des Habitans de St. Athanase, pour avoir un Marché au Village de St. Athanase ; et la Pétition des Syndics de la Village de L'Assomption, pour avoir un Marché dans le dit Village ; référées, 80. La Pétition de J. B. Denonville, relativement à un Pont sur la Branche du Sud de la Rivière Yamaska, et la Pétition d'A. L. MacNider pour un privilège exclusif, pour la construction d'un Pont de Péage, sur la Rivière du Grand Métis, référées, 99. Premier Rapport—sur les Pétitions de la Compagnie Volontaire de la Société de feu de Québec ; et sur les Pétitions relatives aux Marchés de St. Athanase et de l'Assomption, 123. Voyez *Société de feu de Québec.* Second Rapport ;— sur les Pétitions d'A. Morrill, et d'A. Bourgault, 148. Voyez *Bourgault, André.* Troisième Rapport—sur les Pétitions d'A. L. MacNider, de J. B. Denonville, et de J. T. Drolet, 183.

Le tems fixé par les Règles de la Chambre pour la réception des Bills Privés, et des Rapports des Comités spéciaux y relatifs, étendu, 128.

*Bonaventure, Comté de.* Pétition des Habitans de Bonaventure, et de New Richmond, priant à la Chambre de prendre des mesures pour les assurer la jouissance de leurs terres, 36. Référée, 37. La Pétition de divers habitans du Comté de Bonaventure, pour avoir des amendemens dans les Lois réglants les Pêcheries ; référée, 84. Des Membres y ajoutés, 85.

Voyez

*Bonaventure, Comté de*, continué :

— Voyez *Elections contestées*.

*Bonne Correspondence* entre les deux Chambres. Un Comité nommé pour la maintenir ; la nomination à être communiquée au Conseil, 16. Le Conseil accuse réception du Message, et fait savoir à la Chambre qu'il a nommé un Comité pour le même effet, 52.

*Bouchette, Joseph*. Voyez *Cartes de Bouchette*.

*Bourgault, André*. Sa Pétition pour pouvoir construire un Pont de Péage sur la Branche du Nord de la Rivière Yamaska, vis-à-vis du Village de St. Césaire, 42. Référée au Comité Permanent des Bills Privés, *ibid.* Rapport, 148. Bill présenté et lu pour la première fois, 153. Lu pour la seconde fois, et référé, 191. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 220. Le Comité rétabli, 230. Bill considéré, 246, 254. Rapporté : à être grossoyé, 257. Passé, 275. Par le Conseil, 336. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 62.

*Bronson, John Russell*. Voyez *Port de Montréal*.  
*Brooks, Samuel et autres*. Voyez *Chemins et Améliorations Publiques*.

*Bureau d'Audition*. Bill pour établir un Bureau d'Audition et pour d'autres fins y mentionnées, rapporté, et lu pour la première fois, 294. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 312. Considéré ; Les Procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 330. Bill considéré de nouveau, 334. Des amendemens rapportés ; un amendement à un de ces amendemens proposé, et la question là-dessus négativée ; les amendemens adoptés, et le Bill à être grossoyé, 345. Passé après une division, 363. Par le Conseil avec des amendemens, 476.

— *de la Poste*. Voyez *Département de la Poste*.

— *de la Trinité*. La Chambre se résout en Comité général pour considérer s'il est expédié d'amender les Actes concernant le Bureau de la Trinité, 255. Une Résolution rapportée et adoptée, *ibid.* Référée, 256. Bill pour abroger en partie certains Actes y mentionnés et pour établir et incorporer une Maison de la Trinité dans la Cité de Montréal, rapporté et lu pour la première fois, 292. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 305. Considéré, 330. Rapporté ; à être grossoyé, 334. Passé, 361. Par le Conseil, avec un amendement, 472. Considéré et adopté, après une division, 478. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 24.

*Bureaux de Médecine*. Pétition des Membres des Bureaux de Médecine de Québec et de Montréal, pour des rémunérations à leurs Secrétaires respectifs, 42. Référée au Comité sur le Compte courant des Commissaires de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 43. Rapport, 198.

— *d'Enregistrement*. Bill pour étendre la période limitée par l'Acte du 1er de Guil. IV. Cap. 3. de certains Actes, ou Contrats, ou Instrumens, par écrit, mentionnés au dit Acte, reçu du Conseil, 336. Lu pour la première fois, 337. Lu pour la seconde fois, 362. Passé, 369. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV. Cap. 7.

— *de Santé*. Voyez *Quarantaine*.

## CANAUX.

*Canal de Chambly*. Rapport des Commissaires présenté, 202. Voyez *Appendice, (C. c.)*.

— *de La Chine*. Rapport des Commissaires présenté, 77. Voyez *Appendice (Q.)* Référée, 77. La Pétition de divers Propriétaires de la Côte St. Paul, de la Côte de St. Pierre, et des Tanneries des Rolland, pour une aide pour l'amélioration

*Canaux*, continués :

ultérieure de la Petite Rivière St. Pierre référée, 99. Autre Pétition de divers Habitans de la Côte St. Pierre, et des Tanneries des Rolland, relative au dit Canal, et à la Petite Rivière St. Pierre, 147. Référée, 148. Rapport Supplémentaire des Commissaires, présenté, 191. Voyez *Appendice, (Q.)* Référée au même Comité, *ibid.* Bill pour le Canal de Lachine, référé, 362. Rapport, 379. Voyez *infra*.

— Bill pour remettre en force, amender, et continuer pour un tems limité, deux certains Actes y mentionnés, relatifs au Canal de Lachine, lu pour la première fois, 336. Lu pour la seconde fois ; référé, 362. Rapport, 379. Bill et Rapport référés à un Comité général ; considéré, 380. Rapporté ; à être grossoyé, 383. Passé, 389. Par le Conseil, 451. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 23.

— Depuis le Lac des Deux Montagnes jusqu'au pied du Courant Ste. Marie au bas de Montréal. Pétition d'Horatio Gates et autres pour être incorporés à l'effet de construire le dit Canal ; et priant aussi qu'aucune omission de formes à l'égard des Règles de la Chambre concernant le présentement de Pétitions Privés, qui pourrait avoir eu lieu à l'égard de la présente Pétition, soyé excusée, 35. Référée, *ibid.* Le Comité à rapporter de tems à autre, 79. Premier Rapport,—sur la dernière partie de la Pétition ; Rapport référé à un Comité général ; considéré ; une Résolution rapportée, et adoptée, *ibid.* Second Rapport,—sur la première partie de la Pétition, 153. Bill pour faire et entretenir le Canal, lu pour la première fois, *ibid.* La seconde lecture remise, 171. Lu pour la seconde fois, et référé, 179. Rapport, 203. Bill et Rapport référés à un Comité général, 253. Le Comité général rétabli, 265. Pétition de divers Propriétaires de terres entre le Canal de La Chine, et la Côte St. Pierre, demandant à être protégés contre certains empiétemens de leurs droits et propriétés, 279. Référée au Comité général sur le Bill, *ibid.* Bill et Pétition considérés, 283. Le Comité général remis, 306, 314.

— Depuis la Baie du Febvre jusqu'au Lac St. Pierre. Pétition de divers habitans de la Baie du Febvre, pour une aide, afin d'ouvrir le dit Canal, 105. Référée au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 106.

— Depuis le Lac St. François jusqu'à la Rivière des Outaouais. Pétition de divers habitans de Vaudreuil, pour une aide, afin d'ouvrir le dit Canal, 126. Référée au Comité permanent des Chemins et Améliorations publiques, *ibid.*

— Depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à l'Embouchure de la Rivière du Sud. Pétition de divers Habitans des Townships de Potton, Sutton, et autres, priant à la Chambre de leur accorder une somme d'argent suffisante pour faire le dit Canal, 57. Référée, *ibid.* Instruction au Comité de s'enquérir s'il est expédié d'approprier une somme d'argent comme compensation pour Arpentage, Rapport, Estimations, et Plans des Routes proposées, 173. Le Comité à rapporter de tems à autre, *ibid.* Premier Rapport—sur l'Instruction, 180. Référée à un Comité général ; considéré, *ibid.* Une Résolution rapportée, et adoptée, 187. Voyez *infra*.

— Bill pour affecter une certaine somme d'argent afin de pourvoir aux frais d'Arpentages, Estimations, et Plans d'un Canal depuis la Baie de Missiskoui, jusqu'à la Rivière du Sud, lu pour la première

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

*Canaux, continués :*

mière fois, 188. Lu pour la seconde fois, 208. A être grossoyé, 211. Passé, 217. Le Conseil demande communication des Arpentages, Estimations, Plans, et autres Documens, sur lesquels est fondé le Bill, 234. Ils sont communiqués au Conseil, 237. Bill passé par le Conseil, 277. Sanction Royal, 486.—2 Guil. IV. Cap. 14.

*Cap Chat.* Voyez Dépôts de Provisions.

*Cartes de Bouchette.* Bill pour pourvoir à la distribution de certaines exemplaires des Cartes Topographiques, et des Tables Statistiques, publiées par Joseph Bouchette, Ecuyer, lu pour la première fois, 367. Lu pour la seconde fois, et référé, 378. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général; considéré; rapporté; Bill à être grossoyé; 385. Passé, 389. Par le Conseil, avec des amendemens, 448. Considérés et adoptés, 446. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 52.

*Cary, Joseph, Ecuyer.* Message de Son Excellence, transmettant Copie d'un Mémoire de Joseph Cary, Ecuyer, Inspecteur-Général des Comptes Publics, demandant quelque allouance ou remunération pour le travail extraordinaire occasionné par l'examen des Comptes des Ecoles Élementaires, 375. Référé au Comité Permanent pour l'Education et les Ecoles, 377. Rapport, 460. Voyez Appendice (l. 1.) Rapport référé à un Comité général; considéré; Le Comité se lève sans faire rapport, 460.

*Cession des Biens.* Bill pour mettre fin aux doutes à l'égard des droits à faire Cession des Biens, lu pour la première fois, 114. Lu pour la seconde fois, et référé, 182. La Pétition des Débiteurs détenus dans la Prison à Montréal, référée, 148. Pétition de divers Marchands et Habitans de la Cité de Québec, en appui du Bill, 170. Référé, *ibid.*

*Chambly.* Voyez Canaux.*Chambre d'Assemblée.*

— Se rend auprès du Gouverneur-en-Chef dans la Chambre du Conseil Légitif, 9, 485. Au Château St. Louis, 19, 474.  
— Ajourne à des heures fixes du même jour, 262, 263, 377, 381, 388, 407, 415, 423, 437, 442, 460, 472, 477.  
— Ajourne à des heures fixes à d'autres jours, 19, 173, 185, 241, 261, 262, 308, 347, 377, 379, 385, 406, 409, 416, 430, 440, 446, 449, 464, 476.  
— Ajourne faute de Quorum, 122, 172, 195, 202, 206, 222, 239, 246, 249, 255, 284, 285, 291, 296, 304, 330, 335, 347, 363, 365, 369, 373, 377, 378, 381, 384, 388, 406, 407, 409, 415, 416, 423, 429, 437, 437, 440, 442, 445, 449, 459, 464, 471, 476, 477, 478, 479, 484.

Appel nominal de la Chambre; les Membres qui n'y seront pas présent à être quérir sous la garde du Sergent d'Armes; des Lettres Circulaires à être écrites aux Membres absents, 230. Appelée, 256. Les Raisons des Membres absents à être considérées, 257. Considérées, et y déterminé, 275.  
— Ajourne après une division, 185, 210.

Le Quorum réduit à 30 Membres durant la présente Session, 409.

Est informé que le Greffier, et un des Membres ont été sommés pour servir comme Jurés Spéciaux dans la Cour du Banc du Roi; Résolu, Qu'ils ne peuvent s'absenter de la Chambre, 165.

*Chasseur, Pierre, Gardien du Musée de Québec.* Sa

*Chasseur, Pierre.* continué:

Pétition pour une aide afin d'améliorer les appartemens du Musée, 78. Référée, 79. Rapport, 151.

*Chaudière, Pont sur la.* Voyez Normand, François et Edouard.

*Chemin à Barrière.* Voyez Chemin à Lisses.

*Chemin à Lisses.* Pétition de diverses personnes résidentes dans le District de Montréal, pour un Acte pour les autoriser à faire un Chemin à Lisses depuis le Port de St. Jean jusqu'à la Fleuve St. Laurent vis-à-vis de Montréal, 47.— Référée, *ibid.* A faire rapport, de tems à autre, 118. Premier Rapport, recommandant une exemption de l'application stricte de la Règle de la Chambre par rapport aux Notifications données, 118. Référée a un Comité général; considéré; une Résolution rapportée en concurrence avec le dit Rapport; adoptée, 119. Second Rapport 128. Voyez *infra.*

— Bill pour faire un Chemin à Lisses depuis le Lac Champlain jusqu'à la Fleuve St. Laurent, lu pour la première fois, 128. Lu pour la seconde fois, et référé, 163. Pétition de divers Franc-Ténanciers de la Seigneurie de La Prairie de la Magdeleine demandant que le dit Chemin à Lisses se termine soit au Village de La Prairie, ou au Nord d'icelui, 172. Référée au Comité sur le dit Bill, *ibid.* Pétition de divers Habitans de St. Luc, Ste. Marguerite de Blairstead, et autres parties des Comtés de Chambly et de La Prairie, contre le Chemin à Lisses, et en faveur d'un Chemin à Barrière entre St. Jean et La Prairie, 196. Référée, *ibid.* Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 238.— Considéré, 258. Le Comité remis, 280. Bill considéré; les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 296. Bill considéré de nouveau, 303. Rapporté; amendé; à être grossoyé, 305. Passé, après une division, 331. Par le Conseil avec un amendement; Considéré et adopté, 427. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. 58.

*Chemins à Lisses en bois.* Voyez Chemins et Améliorations Publiques.

*Chemins et Améliorations Publiques.* Rapports de Commissaires présentés, 17, 19, 32, 34, 40, 46, 51, 52, 66, 77, 88, 89, 112, 117, 125, 136, 139, 152, 157, 165, 172, 180, 182, 202, 220, 230, 235, 247, 255, 266, 277, 281, 292, 324. Voyez Appendice, (E.) Tous les Rapports présentés ou à être présentés durant la présente Session, à être référés au Comité Permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 89.

Comité Permanent des, nommé, 31. Pétitions pour des aides pour des Chemins, Ponts, &c. référées, 33, 38, 44, 50, 62, 73, 87, 106, 140, 158. Instruction de s'enquérir s'il ne serait pas expédié d'accorder une certaine somme d'argent pour l'exploration d'une partie de la Rivière Chaudière, aux fins de la rendre navigable, 67. La Pétition d'A. G. Douglas pour le remboursement d'une somme d'argent par lui avancée sur le Chemin de St. Grégoire, référée, 73. Tous les Rapports de Commissaires présentés, ou à être présentés, durant la présente Session, référés, 89. Les Pétitions pour une aide pour ouvrir un Canal depuis la Baie du Febvre jusqu'au Lac St. Pierre, et la Pétition pour une aide pour ouvrir un Canal depuis le Lac St. François jusqu'à la Rivière des Outaouais, référées, 106, 126. La Pétition de Louis Bertrand, relative à la construction de deux Ponts sur les Rivieres de l'Isle Verte et des

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

### *Chemins et Améliorations Publiques, continués:*

des Trois Pistoles, référée, 173. Les Documens relatifs à la construction d'un Pont sur la Rivière Ste. Anne, dans le Comté de Champlain, référée, 180. Le Rapport du Comité Spécial sur la Pétition des Trois-Rivières, pour une aide pour la refection et réparation de la Grève et des Rues de la Ville, référé, 210. Cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, concernant la communication entre St. Jean et La Prairie, référée, 217.— Cette partie de la dite Harangue relative au Chemin depuis les Townships jusqu'à St. Hyacinthe, par le débouché du Lac Memphramagog, référée, 223. Premier Rapport, 251. Voyez Appendice (G. c.) Cette partie du Rapport qui a relation au Projet de M. Le Breton de faire un Pont de Glace, référée à un Comité général; les Tables mentionnées dans le dit Rapport, à être imprimées, *ibid.* Le Comité général rétabli, 275. Rapport considéré, 287. Des Résolutions rapportées et adoptées, après une division, 295. Voyez *Pont de Glace.* Instruction de s'enquérir s'il ne serait pas expédié de faire faire, à même les Deniers Publics un Canal depuis le Lac des Deux-Montagnes jusqu'au pied du Courant Ste. Marie, 327. Instructions de s'enquérir s'il est expédié de faire faire un Canal navigable depuis le Côteau-du-Lac et le Lac St. François jusqu'au Lac des Deux Montagnes;—de s'enquérir et faire rapport sur la convenance d'étendre la Basse-Ville de Québec sur la ligne du Rivage à l'embouchure de la Rivière St. Charles;—et de s'enquérir s'il est expédié d'établir des Chemins à Lisses en bois dans cette Province, 384. Second Rapport, 407. Voyez Appendice (G. c.) Le Rapport référé à nn Comité général, 407. Considéré; les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 445. Rapport considéré de nouveau, 448, 474. Une Résolution rapportée, 474.

---

Pétitions pour et envers des Chemins, des Ponts, etc. De divers Habitans de la Paroisse d'Ancienne Lorette; de divers Habitans de la Paroisse de St. Augustin; de divers Habitans de la Paroisse de Ste. Catherine, 83. De divers Propriétaires du Township de Leeds; de divers Propriétaires et autres du Faubourg St. Roch de Québec; Des Habitans de Dundee et Godmanchester; de divers Habitans du Township de Hinchinbrooke; des Habitans de la Seigneurie de Chateauguay; des Habitans de Dundee, 88. De divers Franc-Ténanciers et autres de la partie supérieure du Comté de Vaudreuil; de divers Habitans de l'Isle Jésus et de l'Isle de Montréal; des Habitans des Townships de Shipton et Kingsey; des Habitans des Townships de Kingsey, Shipton, Ascot, Windsor, et Stoke; des Habitans de Sherbrooke, et d'autres parties du District de St. François, des Habitans des Townships de Westbury, Eaton, Clifton et Newport; des Habitans des Townships de Dudswell, Westbury et autres; des Habitans des Townships d'Eaton et Newport; des Habitans des Townships de Tingwick, Shipton, et Melbourne; de divers Habitans des Townships d'Ascot, Compton et Barnston; des Habitans du Township d'Eaton, 43. Des Habitans des Townships de Hinchinbrooke et Godmanchester; Des Habitans des Seigneuries de Chateauguay et Beauharnois; de divers Franc-Ténanciers et autres des Townships da Clarendon, Bristol, Onslow et Eardly, 44. De divers Habitans du Comté de Bellechasse, 49. Des Habi-

### *Chemins et Améliorations Publiques, continués:*

tans de la partie Sud-Ouest du Township de Hull. De divers Habitans du Township de Hull; de divers Habitans et autres du Township de Hull; de divers Habitans et autres de la Rivière Gatineau; de divers Habitans de la partie Est du Comté d'Outaouais; de divers Habitans de la Paroisse de St. Ambroise de la Jeune Lorette; de divers Habitans de la Ville des Trois-Rivières; des Habitans de la Ville et District des Trois-Rivières, 50. De divers Propriétaires et autres de St. Férol; de divers Habitans de la Paroisse de Ste. Martine; de divers Habitans et Propriétaires du District de Gaspé; de divers Habitans du Comté de Bonaventure; des Habitans du Township et de l'Augmentation de Grenville; des Habitans du Township de Tewkesbury et de Notre-Dame des Anges; de Pierre Lord, Joseph Croteau, et Pierre Déry; des Habitans de Ste. Geneviève et St. Stanislas; de divers Habitans et Propriétaires de la Seigneurie de Champlain, 62. Des Habitans des Comtés de Sherbrooke, Stanstead, et Shefford; des Habitans des Townships de Stanstead, Barnston et Barford; des Habitans des Townships de Stanstead, Hatley, Potton, Bolton et Brome; des Habitans des Townships de Stanstead, Hatley, et autres; des Habitans des Townships de Compton, Clifton Eaton et Newport; des Habitans des Townships de Tingwick, Shipton, Kingsey, etc.; de divers Habitans de Wickham, Durham, et de Townships limitrophes; de divers Habitans des Townships de Simpson, Kingsey, et autres; de divers Habitans du Township de Grantham, 63. De divers Habitans de la Seigneurie de Bon Homme, 71. De divers Habitans de la Paroisse de la Pointe-aux-Trembles dans le Comté de Portneuf; de divers Habitans de la Paroisse de Deschambeault; des Habitans des Townships de Hereford et Drayton; de divers Habitans des Paroisses de Yamachiche et de St. Barnabé; des Habitans du Comté de Beauce; des Habitants de Ste. Claire; des Habitans du Township de Chatham, et de la Rivière-du-Nord; de divers Habitans de St. Colombe dans la Seigneurie du Lac des Deux-Montagnes; des Habitans du Comté de Stanstead; des Habitants de Hatley et Compton; de divers Habitants du Township de Hemingsford, 72.— De divers Habitans et Propriétaires ud Comté de La Chenaie, du Township de Rawdon, et de St. Jacques; de divers Habitans de la Paroisse de St. Roch dans le Comté de La Chenaie; de divers Habitans des Seigneuries de Noyan et Sabrevois; de divers Habitans des Seigneuries de Noyan, Foucault, et Sabrevois, et leur voisinage; de divers Habitans des Townships de Potton, Bolton, et autres; de divers Franc-Ténanciers des Comtés de Stanstead, Shefford et Missiskoui; de divers Habitans de l'Isle Jésus; des Habitans et Propriétaires de la Paroisse de Ste. Anne des Plaines; De divers Habitans d'Ascot et Compton; Des Townships de Dudswell, Westbury, et autres; de divers Habitans des Paroisses de Deschambault, et des Grondines, 85. De divers Propriétaires de la Haute Ville de Kamouraska; De divers Habitans et Navigateurs de St. Ignace; De divers Habitans des Comtés de l'Assomption et Berthier; De divers Habitans de la Paroisse de St. Jacques, Comté de L'Assomption, 86. Pétition y contre des Habitans de St. Jacques, 87. De divers Habitans des Seigneuries de St. Sulpice, et

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

*Chemins et Améliorations Publiques*, continués : et de l'Assomption ; Des Habitans du Comté de L'Assomption ; De divers Habitans du Township de Kildare ; De divers Habitans de la Paroisse de St. Paul, et du Township de Kildare ; Des Habitans des Seigneuries de Daillebout, et De Ramsay ; De divers Habitans des Townships de Rawdon et Kildare, et des Seigneuries de St. Sulpice, et de la Valtrie, 86. De divers Habitans de la Paroisse de St. Laurent et autres dans le Comté de Montréal ; De divers Propriétaires de Terres à la Côte St. Paul, dans la Paroisse de Montréal ; De divers Habitans des Comtés du Lac des Deux Montagnes et de Terrebonne ; De divers Habitans, Cultivateurs et autres de la Paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche ; De divers Habitans des Townships de Hinchenbrooke, et Godmanchester, et du Village de Huntingdon, 87. De divers Habitans de la Seigneurie de St. Gabriel. De divers Propriétaires de terres sur et près du Chemin Craig ; Des Habitans des Seigneuries de Ste. Croix et St. Gilles, et des Townships d'Inverness, Halifax, et Nelson ; Des Habitans du Village des Cascades ; De divers Habitans des Townships de Godmanchester et Hinchenbrooke ; De divers Habitans des Comtés de Nicolet et Lotbinière ; De divers Propriétaires des Paroisses de Lotbinière, St. Jean des Chaillons, St. Pierre les Becquets, Gentilly et Bécancour ; Des Habitans de St. Joseph de Maskinongé, St. Barthélemy, St. Cuthbert, et Ste. Geneviève de Berthier, 102. De divers Habitans de Boucherville et de Varennes ; De divers Habitans des Seigneuries de Boucherville et Montarville ; De divers Habitans des Concessions de la Paroisse et Seignerie de Gentilly ; De divers Habitans et Cultivateurs de la Paroisse du Cap-Santé ; Des Habitans de Stoneham et Tewkesbury ; Des Commissaires pour le Chemin de la Roche Platte ; Des Commissaires pour la construction d'un Pont de pierre sur la Petite Rivière à Beauport ; De divers Habitans du Township de Frampton ; De divers Propriétaires et Locataires du Faubourg St. Anne de Montréal ; de divers Habitans de la Paroisse de Chambly, des Habitans des Comtés de Chambly, de l'Acadie, de Rouville, et de Missiskoui ; de divers Habitans de la Paroisse de Ste. Geneviève dans le Comté de Champlain ; de divers Habitans résidans dans les Seigneuries de St. George, St. Norman, Thwaite, et St. James, 103. Des Habitans du Comté de Stanstead ; des Habitans de Stanstead ; de divers Propriétaires de Terres dans le Fief Grand Villé et La Chenaié ; De divers Propriétaires dans les Paroisses de Québec, Charlesbourg, et St. Ambroise ; De divers Habitans des Seigneuries de Notre Dame des Anges et de Beauport, et des Fiefs Grand Pré, et La Trinité ; Des Habitans du Township de Kilkeenny ; De divers Cultivateurs de la Paroisse de St. Nicolas ; Des Habitans de St. Joseph de la Pointe Lévi, et de St. Jean Chrysostome ; De divers Habitans sur le Chemin de Temiscouata, 104. De divers Habitans de la Baie du Febvre pour l'ouverture d'un Canal jusqu'au Lac St. Pierre ; De divers Habitans du Township de Stanbridge ; De divers Habitans de la Côte St. Pierre ; De divers Propriétaires de la Côte St. Paul, et des Tanneries des Rolland ; Des Habitans de Près-de-Ville, à la Basse Ville de Québec ; De divers Habitans de l'Etablissement de Valcartier ; Des Habitans des Townships de Melbourne, Ely, Durham, Brompton

*Chemins et Améliorations Publiques*, continués : et Shipton ; De divers Habitans des Townships de Windsor, Shipton, Kingsey, Wendover, Simpson, Brompton, Melbourne, Durham, Wickham et Grantham ; Des Habitans de Durham et Melbourne ; De divers Habitans des Paroisses de St. Michel, St. Vallier, et autres, dans le Comté de Bellechasse ; De divers Propriétaires de la Paroisse de St. Gervais ; De divers Habitans de la Cité de Québec, et Ténanciers dans les Seigneuries et Townships sur la Rive Sud du Fleuve St. Laurent ; Des Habitans et autres de la Paroisse de St. George de Kakouna, 105. Des Habitans de la Paroisse de St. Simon dans le Comté de Rimouski ; De divers Propriétaires de la Paroisse des Trois Pistoles, 106. De divers Habitans des Townships de Godmanchester et Hinchenbrooke, et de la Seigneurie de Beauharnois, 140. Des Habitans des Trois Pistoles et de l'Ance au Coq, 158. Elles sont référées au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 33, 38, 44, 50, 68, 73, 87, 106, 140, 158. Voyez *Supra*.

— Pétition de Samuel Brooks, Rufus Laberee et Moses Nichols, Commissaires pour deux chemins à partir de Dudswell, demandant le remboursement de deniers par eux dépensés sur les dits chemins par dessus les appropriations faites par la loi, 93. Référée au Comité permanent des Comptes, 96. Rapport, 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 290.

— Pétition de Ls. Bertrand, Commissaire pour l'érection de deux Ponts sur les Rivières de l'Ile Verte, et des Trois Pistoles, relative à l'érection des Ponts susdits, 94. Référée au Comité permanent des Comptes, 96. Le Comité décharge de la considération ultérieure d'icelle ; et la Pétition référée au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 173.

— Pétition d'Habitans des Comtés de Chambly, La Prairie, Rouville, et Missiskoui, pour une aide ultérieure envers l'amélioration du Chemin de St. Jean à La Prairie, lu par un Membre ; Motion qu'elle soit reçue ; M. l'Orateur refuse de recevoir la Motion disant que la Pétition est d'une nature locale, et que le temps fixé par la Chambre pour la réception de telles Pétitions, était expiré, 217.

— Les Comptes et pièces justificatives rendus par les divers Commissaires, nommés pour mettre à effet les allocations faites à la dernière Session pour les Chemins et Améliorations Publiques, mis devant la Chambre, 153. A être renvoyés à l'Inspecteur Général de Comptes, 275.

— Etat des appropriations faites pour des Chemins et pour d'autres objets locaux, depuis 1828, jusqu'à 1831, mis devant la Chambre, 365. Voyez Appendice (M. M.) A être imprimé, *ibid.*

— Voyez *Gaspé*, District de.

*Cholera Morbus*. Cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, qui a rapport aux ravages du Cholera Morbus en Europe, référée au Comité sur le Compte courant des Commissaires de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 114. Rapport, 118.

— Message de Son Excellence relativement au Cholera Morbus, et aux Réglements de Quarantaine, 366. Voyez Appendice, (N. N. N.). Référé au Comité sur le Compte courant des Commissaires de l'Hôpital Temporaire pour les Fièvres, 367. Voyez *Quarantine*.

Christie,

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

*Christie, Robert, Ecuyer.* Motion que les Entrées dans les Journaux du 1<sup>er</sup> Février, 1829; du 22 Janvier, 1830; et du 31 Janvier, 1831; relatives à son expulsion de cette Chambre soient lues, 12. Motion pour en remettre la considération, *negativée*; la Motion principale accordée après une division; et les Entrées lues; Motion de se résoudre qu'il est la même personne mentionnée dans les dites Entrées; Motion pour remettre la considération d'icelle, 12. Cette dernière Motion *negativée*; et la Motion principale accordée, après une division, 13. Résolu, qu'en conséquence, il ne peut siéger ni voter dans cette Chambre comme Membre d'icelle, *ibid.*

*Circuits, Cours de.* Voyez *Justice*; *Pétitions*; *Terrebonne, Comté de*; *Tournées*.

*Clergé, Terres de.* Voyez *Réserves*.

*Colporteurs et Petits Marchands.* La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié d'amender l'Acte relatif aux Colporteurs et Petits Marchands, 159. Le Comité rétabli, 192. L'Acte considéré; le Comité se lève sans faire rapport, 210.

*Comités généraux.* Siègent pour la considération de sujets divers. Voyez les articles suivans:—*Acadie, Comité de L'*; *Comptes*; *Comptes Contingens*; *Actes du Parlement Provincial*; *Adémur, la Veuve*; *Agent*; *Agriculture*; *Appels*; *Alkalis*; *Cotisation*; *Banqueroutes, et Faillites*; *Banques*; *Bureau d'Audition*; *Cartes de Bouchette*; *Bourgault, André*; *Ténures en Canada*; *Canaux*; *Cary, Joseph*; *Récensement*; *Gouvernement Ciril*; *Liste Civile*; *Commissions*; *Droits Littéraires*; *Cours de Justice et Prisons*; *Cour de Justice à Québec*; *Débiteurs*; *Dépôts de Provisions*; *Drolet, Joseph Toussaint*; *Ecoles et Education*; *Elections contestées*; *Société pour les Emigrés à Montréal*; *Emigrés*; *Exploration*; *Fabriques*; *Faribault, G. B.*; *Honoraires*; *Filles Pénitentes*; *Poisson et Huile*; *Prison à Sherbrooke*; *Gaspé, District de*; *Girod, Amury*; *Maison du Gouvernement à Montréal*; *Green, William*; *Colporteurs et Petits Marchands*; *Histoire du Canada*; *Hôpitaux*; *Maisons d'Entretien Public*; *Pont de Glace*; *Juges*; *Judicature*; *Jurés*; *Administration de la Justice*; *Kerr, M. le Juge*; *Lamirande, T. D. De*; *Arpenteurs*; *Larue, Edouard*; *Lois*; *Lois expirantes*; *Cuir*; *Conseils Législatifs et Exécutifs*; *Locateurs et Locataires*; *Lindsay, William*; *Lods et Ventes*; *Commerce des Bois*; *Marchés*; *Membres*; *Milices*; *Port de Montréal*; *Société d'Histoire Naturelle à Montréal*; *Normand, François et Edouard*; *Assemblées de Paroisses et de Townships*; *Imprimeurs*; *Statuts Provinciaux*; *Officiers Publics*; *Grèves et Places de Déburquement à Québec*; *Société de feu à Québec*; *Chemin à Lisses*; *Réceveur-Général*; *Congrégations Religieuses*; *Lois de Chemins*; *Chemins et Améliorations Publiques*; *Pont sur la Rivière St. Charles*; *Pont sur la Rivière St. Maurice*; *St. Michel de Vaudreuil*; *Seigneurs*; *Sheriff*; *Ventes du Sheriff*; *Petites Causes*; *Spearman, Benjamin*; *Etat de la Province*; *Cure-Môle-à-Vapeur*; *Navigation par Vapeur*; *Stuart, James*; *Subdivision de Comtés*; *Tracey, Daniel*; *Commerce*; *Bureau de la Trinité*; *Haut-Canada*; *Possesseurs de Quais*; *Irrits*:

— Se lèvent sans faire rapport, 210, 218, 229, 278, 291, 347, 460, 470.

— Se lèvent faute de Quorum, 112, 222, 230, 255, 285, 296, 304, 330, 369, 373, 378, 388, 407, 415, 429, 437, 440, 442, 445, 447.

*Comités Spéciaux, nommés, et qui n'ont pas fait de rap-*

*port.* Voyez les articles suivans:—*Bonaventure*, *Comté de*; *Cession de Biens*; *Défendants*; *Honoraires*; *Pêcheries*; *Galt William*; *Journaux*; *Lac St. Pierre*; *Lettres Patentés*.

— Cinq à en être le Quorum, 38.

— A rapporter de tems à autre, 31, 73, 118, 173, 210, 365.

— Ordonnés à faire rapport, 259.

*Permanens.* Motion qu'un Comité de Priviléges soit nommé, 15. La Motion amendée, et un Comité nommé afin de préparer et rapporter des Listes de Membres pour composer les Comités Permanens, 16. Rapport, 80. Adopté, 31.

— Déchargés de la considération de certaines matières, 173, 196.

*Commerce, Comité Permanent de*, nommé, 31. La Pétition des Fabricans et commerçans en Cuir dans le District de Montréal pour la nomination d'Inspecteurs de Cuir, référée, 38. La Pétition de divers Négocians et autres de la Cité et District de Montréal pour une Charte afin d'établir une Banque à Montréal sous le nom de Banque de la Cité, référée, 42. Instruction à l'égard de l'impôt sur divers articles importés au Port de Québec, 47. Un Membre y ajouté, *ibid.* La Pétition de divers Cultivateurs d'Houblon dans le District de Montréal, pour une augmentation de l'impôt sur le Houblon étranger importé; et la Pétition de divers Habitans du District de Montréal pour une nouvelle Loi pour régler l'inspection et l'exportation des Alkalis, référées, 62. La Pétition de Charles Laurier pour une aide pour faire des expériences de mésurage de distances sur l'eau; et la Pétition de divers Tanneurs de la Cité et District de Montréal, pour ôter l'impôt sur le Cuir vert, référées, 71. Le Bill concernant les Possesseurs de Quais et autres, référéd, 75. Premier Rapport, sur la Pétition relative aux Inspecteurs de Cuir à Semelle, et sur la Pétition pour la Banque de la Cité, de Montréal, 78. Voyez *Banques*; *Cuir*. La Pétition des Pilotes pour des amendemens dans l'Acte concernant les Pilotes; la Pétition pour une Banque au Village de Stanstead Plain, sous le nom de Banque du Comté de Stanstead; les Béditions de la Compagnie de Navigation par Vapeur, et la Pétition des Tonneliers de Québec, référées, 97. Le cinquième chef de la Dépêche du Lord Goderich du 7<sup>e</sup> Juillet 1831, (p. 20,) référéd, 111. Second Rapport,—sur la Pétition de Charles Laurier, 128. Troisième Rapport,—sur les Pétitions de la Compagnie de Navigation par Vapeur, 182. Voyez *Compagnie de Navigation par Vapeur*. Quatrième Rapport,—sur la Pétition des Tonneliers, et la Pétition des Pilotes, 190. Rapports sur le Bill des Possesseurs de Quais, &c. *ibid.* Voyez *Possesseurs de Quais*. Le Comité déchargé de la considération ultérieure de la Pétition de divers Habitans du District de Montréal relativement aux Alkalis, 196. La Pétition des Merchants de Québec, composant le Comité de Commerce, pour une reduction des impôts sur certains articles, référée, 197. Le Message de son Excellence avec les pièces accompagnantes, relativement à la construction d'un Phare sur l'Isle de St. Paul, référés, 217. La Pétition de divers Marchands, Marchands Tailleurs et autres des Cités de Québec et Montréal pour un impôt sur les Hardes et les Habillemens importés par les Commerçans, référée, 320. Cinquième Rapport,—sur la Pétition des Membres du Comité de Commerce à Québec, 325. Rapport référé à

*Commerce, continué.*

à un Comité général, *ibid.* Considéré, 364.— Des Résolutions rapportées et adoptées, 368.— *Voyez Impôts.* Sixième Rapport,— sur les Pétitions des Cultivateurs d'Houblon, des Tanneurs, et des Marchands Tailleurs, 379.

*Commerce des Bois.* Bill pour mieux régler le Commerce des Bois, lu pour la première fois, 170. Ordre pour la seconde lecture rétabli, 192. Lu pour la seconde fois, et référé, 193. Rapport, 251. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Le Comité général rétabli, 277. Remis, 280. Bill considéré, 354. Le Comité général rétabli, 383. L'Ordre lu, 422. Bill considéré; Rapporté; à être grossoyé, 423. Passé, 423. Par le Conseil avec des amendemens, 479. Considérés et adoptés, 482. Sanction Royale, 486.— *Guil. IV. Cap. 25.*

— Pétition de divers Marchands et autres intéressés dans la coupe et la vente des Bois, relative à la vente de Licenses pour couper des Bois qui croissent sur les Terres incultes et non concédées de la Couronne dans la Province, et à d'autres sujets liés au Commerce des Bois, 230. Référée, 231. Instruction de s'enquérir à l'égard d'autres inconveniens ou désavantages qui peuvent résulter des Priviléges accordés par la Couronne pour couper des Bois par toute la Province, 232.

*Commissaires.* Rétours des noms des Commissaires qui ont été concernés dans la dépense de quelqu'une des Appropriations de la dernière Session, mis devant la Chambre, par Message de Son Excellence, 55. *Voyez Appendice, (N.)*

— *Voyez Adresses (3.) (24.) Palais Episcopal; Canaux; Recensement; Douane à Québec; Prison à Montréal; Hôpitaux; Maison du Parlement; Alienés et Enfans-trouvé;s; Phares; Port de Montréal; Chemins et Améliorations Publiques; Haut-Canada.*

*Commissions.* Bill pour régler la manière et forme dans laquelle des Commissions des Praticiens in loi, seront expédiées, lu pour la première fois, 318. Lu pour la seconde fois, et référé, 346. Instruction au Comité de s'enquérir s'il est expédié d'étendre les provisions du Bill aux Commissions des Notaires, 346. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général; considérés, 447. Rapporté; à être grossoyé, 459. Passé, 462. Par le Conseil, 479. Réserve pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489

*Communications Intérieures.* *Voyez Chemins et Améliorations Publiques.*

*Compagnie de la Navigation par la Vapeur.* Deux Pétitions de la Compagnie de la Navigation par la Vapeur entre Québec et Halifax, dont l'une pour des changemens dans l'Acte du 10e et 11e de Geo. IV. Cap. 32; et l'autre pour que la Province devienne Propriétaire des soixante- et-huit Actions de fonds, qui restent encore à être prises, 96. Référées au Comité Permanent de Commerce, 97. Rapport, 182. Bill pour amender l'Acte, lu pour la première fois, 208. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 218. Passé, 220. Par le Conseil, 247. Sanction Royale, 485.— *2 Guil. IV. Cap. 2.*

*Comptes.* Comité Permanent pour les Comptes, nommé, 31. La Pétition de Charles Touchette pour être indemnisé des pertes qu'il a souffertes dans l'érection d'un Phare à la Pointe des Monts; la Pétition de J. B. Taché, pour une remunération additionnelle pour avoir fait le Recensement du Comté de Kamouraska; la Pétition

*Comptes, continués:*

d'Olivier Larue, pour être indemnisé de ses pertes en égard de la bâtisse d'une Prison aux Trois-Rivières; La Pétition d'Edouard Larue pour être indemnisé pour les frais de la distribution d'exemplaires imprimés d'un Acte de la Législature; et la Pétition de A. C. Taschereau pour une allouance annuelle pour le loyer d'une maison de Douane, et pour d'autres frais contingens, en sa qualité de Collecteur des Douanes, à Ste. Marie de la Nouvelle Beauce, référées, 61. Les Pétitions de Joseph Hazard Terrill, Charles Antoine Godefroi de Tonnancour, et Carey M'Clenan Hyndman, demandant respectivement des Salaires, référées, 70. Le Rapport des Commissaires pour le Pont sur la Chaudière, référé, 77. La Pétition de W. Sax, pour une augmentation de son Salaire, ou bien pour une Pension pour ses services passés en addition au dit Salaire; la Pétition de T. D. De Lamirande, pour une Pension; et les Pétitions de J. L. Lewis, et J. L. Ployart, pour des remunerations additionnelles pour avoir fait des recensements, référées, 88. Le Rapport des Commissaires pour la construction d'une Prison Commune dans le District de Montréal, référé, 89. La Pétition de S. Brooks, Rufus Laberée, et Moses Nichols, pour le remboursement d'argent qu'ils ont déboursé en surplus des octrois pour deux Chemins partans de Dudswell; La Pétition de Léon Gosselin pour le payment de son compte comme Commis aux Commissaires de l'Election contestée de William Henry; la Pétition de John Jeffreys pour une augmentation de son salaire; la Pétition de F. et E. Normand, entrepreneurs du Pont de la Chaudière; la Pétition de John Simpson, pour les arrérages de son salaire; la Pétition de Thomas Cook et Edward Allen, pour une augmentation de salaire; la Pétition de Louis Bertrand, Commissaire pour la construction de deux Ponts sur les Rivières de l'Ile Verte, et des Trois Pistoles; et dix autres Pétitions de Commissaires de Recensemens, pour des remunerations additionnelles, référées, 96. Le 12me article de la Dépêche du Lord Goderich du 7 de Juillet, 1831 (p. 20) référé, 111. Les Comptes Publics référés, 140. Premier Rapport—sur les Pétitions des Commissaires de Recensemens, 161. (*Voyez Recensemens.*) Le Comité déchargé de la considération ultérieure du Rapport des Commissaires pour la construction d'une Prison à Montréal, et aussi de la Pétition de Louis Bertrand, 173. Le Message de Son Excellence, accompagné du livre Bleu de 1830, référé, 205. Second Rapport, sur des Pétitions diverses, 224. Référé à un Comité général, 227. Les premier et second Rapports considérés, 245. Troisième Rapport, 252. Référé au Comité général sur les deux premiers Rapports; le Rapport à être imprimé, *ibid.* Le Comité général remis, 276. L'Ordre lu, 284. Les Rapports considérés, 285. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 289. Deux Bills rapportés, 294. *Voyez Bureau d'Audition; Receveur Général.* Message de Son Excellence, relativement aux Visiteurs de la Douane, et aux Douanes de l'Intérieur, référé, 303. Message de Son Excellence relativement aux Réparations à la Salle d'Audience de Québec, référé, 358. Instruction de s'enquérir, et faire rapport relativement à la manière de laquelle l'argent qui a été jusqu'à présent détroyé, pour la réparation de la dite

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

## *Comptes, continués :*

dite Salle d'Audience a été dépensé, les réparations qui y ont été faites, et si les Comptes de la dépense, en ont été rendus, *ibid.* Message de Son Excellence relativement à la Pétition de Henry O'Hara, Sous-Collecteur des Douanes à New Carlisle, référé, 378. Quatrième Rapport, 424. Le Rapport référé à un Comité général, 425. Considéré, 448. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 458. Voyez *Cour de Justice à Québec : Douanes.*

- *Contingens* pour l'année 1831, mis devant la Chambre, 34. Référez au Comité sur les propositions pour les Impressions des Procédures de la Chambre, *ibid.* Rapport, 460. Rapport référé à un Comité général, 462. Considéré ; Des Résolutions rapportées et adoptées, 478.
- *Publics.* Mis devant la Chambre par Message de Son Excellence, 119. Voyez Appendice (U.) à être imprimés. Référés au Comité Permanent des Comptes, 140. Rapport, 252. Concurrence de la Chambre dans le Rapport, 290.

## *Comités. Voyez Subdivision des Comités.*

*Congrégations Religieuses,* Bill pour leur soulagement. Sanctionné par Proclamation, 6. La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'abroger le dit Acte, et de substituer d'autres provisions au lieu d'icelui, 304. Considéré ; une Résolution rapportée et adoptée, *ibid.* Bill pour abroger l'Acte, et pour faire d'autres provisions au lieu d'icelui, lu pour la première fois, 311. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 330. Considéré, 362. Rapporté ; à être grossoyé, 364. Passé, 368. Par le Conseil avec des amendemens, 448. Considérés et adoptés, 457. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.

## *Conseil Législatif.*

- Messages de leurs Honneurs : Faisant communication à la Chambre qu'ils ont nommé un Comité pour entretenir une bonne correspondance entre les deux Chambres, 52. Consentant que des Membres de leur Chambre soient examinés devant des Comités de la Chambre d'Assemblée, 117, 277, 310. Concourant à des Bills transmis par l'Assemblée, sans amendemens, 207, 234, 247, 277, 298, 309, 336, 370, 383, 389, 443, 450, 472, 477, 478, 479, 482, 483. Demandant que les Documens, Témoignages et Preuves, sur lesquels est fondé le Bill pour le soulagement de B. Spearman, leur soient communiqués, 207. Demandant que les Devis, Plans, Estimations et autres Documens sur lesquels est fondé le Bill concernant un Canal de la Baie de Missiskoui jusqu'à la Rivière du Sud, leur soient communiqués, 234. Concourant à des Bills transmis par l'Assemblée, avec des amendemens, 234, 247, 263, 298, 336, 370, 383, 427, 443, 451, 472, 476, 478, 479, 482, 484. Demandant que les Documens, Témoignages, et Preuves sur lesquels est fondé le Bill pour le Presbytère de St. Michel de Vaudreuil, leur soient communiqués, 298. Demandant que les Documens, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill pour le soulagement des Entrepreneurs du Pont sur la Chaudière leur soient communiqués, 310. Avec des Bills provenans d'eux-mêmes, 336, 371. Demandant que des Membres de la Chambre

## *Conseil Législatif, continué :*

d'Assemblée, soient examinés devant des Comités du Conseil, 389. Demandant que les Documens sur lesquels est fondé le Bill pour la Réparation de la Maison de Gouvernement, leur soient communiqués, 451. Voyez *Adresses, (86.)*

## — Messages à leurs Honneurs.

Faisant communication qu'un Comité de Bonne Correspondence a été nommé, 16.

Demandant que des Conseillers soient examinés devant des Comités de l'Assemblée, 89, 118, 266, 303.

Avec les Documens, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill pour le soulagement de B. Spearman, 210.

Avec les Devis, Plans, Estimations et autres Documens sur lesquels est fondé le Bill relativement à un Canal depuis la Baie de Missiskoui jusqu'à la Rivière du Sud, 237.

Avec les Documens, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill pour le Presbytère de St. Michel de Vaudreuil, 310.

Avec les Documens, Témoignages et Preuves sur lesquels est fondé le Bill pour le soulagement des Entrepreneurs du Pont sur la Chaudière, 318.

Permettant à un Membre de l'Assemblée à être examiné devant un Comité du Conseil, 389.

Avec une Adresse à Son Excellence relative au Bill pour abroger certains droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les taux de certains droits sur le Tabac venant par Mer, et y priant leur concurrence, 452.

Avec les Documens sur lesquels est fondé le Bill pour la Réparation de la Maison du Gouvernement à Montréal, 469.

*Conseils Législatifs et Exécutifs.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, la composition des dits Conseils, et s'il ne serait point expédié de demander la réforme entière des dits Conseils, et quels seraient les meilleurs moyens pour parvenir à cette fin, 229. Considéré, 259, 278. Le Comité se lève sans faire rapport, 278.

*Cook Thomas.* Pétition de lui et d'Edouard Allen, pour des augmentations de leurs Salaires comme Guichetiers de la Prison de Québec, 94. Référée au Comité Permanent des Comptes, 96.— Rapport, 224. Concurrence de la Chambre, 290.

*Cotisation des Terres.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'imposer une Taxe ou Cotisation sur les Terres Siccagères, 208. Considéré ; Le Comité général se lève sans faire rapport, 218.

*Couronne, Terres de la.* Message de Son Excellence, accompagnant la Copie d'une Dépêche du Lord Goderich, relative aux Terres incultes de la Couronne, 348. A être imprimé, 358. Référé au Comité Spécial sur le Bill relatif aux Réserves du Clergé, 436.

*Cour de Justice à Québec.* Message de Son Excellence relativement aux Réparations à la Cour de Justice à Québec, 353. Motion afin de référer le Message à un Comité Spécial ; la Motion amendée, et le Message référé au Comité Permanent des Comptes, avec une instruction relative aux sommes d'argent ci-devant appropriées aux réparations de la dite Cour de Justice, 358.

— Bill pour l'appropriation d'une certaine somme d'argent, pour continuer et achever les réparations

*Cour de Justice d'Québec, continué :*

rations de la Cour de Justice à Québec, lu deux fois ; à être grossoyé, 459. Passé, 462. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 487.—2: Guî. IV. Cap. 39..

*Cours de Justice :* Comité permanent des, nommé, 31. L'Acte de Judicature du 24 me. Geo. III. Cap. 6, référé, avec injonction de faire rapport des amendemens qu'il croiroit utile, ou nécessaire d'y faire, 45. Instruction de prendre en considération les Actes et Ordonnances qui ont rapport à l'Administration de la Justice, et de faire rapport de ceux qu'il pourroit être utile ou nécessaire d'abroger ou amender, 64. Autre Instruction de s'enquérir des moyens les plus convenables de rendre la Justice plus facile et moins dépendante à telles parties populeuses qui sont éloignées des Chefs-lieux de Judicature des Districts de Québec et Montréal, *ibid.* Message de Son Excellence relativement aux Juges, référé, 78. La Pétition des Habitans du Comté de L'Assomption pour avoir des Cours de Justice dans le dit Comté, référée, 83. La Pétition de divers Habitans du Comté de Kamouraska pour une Cour de Justice dans le dit Comté, et la Pétition des Habitans du Comté d'Outaouais, pour une Cour de Justice dans le dit Comté, et aussi pour une aide pour bâtir une Cour de Justice et une Prison, référées, 99. Les sixième, septième, huitième, et neuvième Chefs de la Dépêche du Lord Goderich du 7me Juillet, 1831, (p. 20.) référés, 111. Premier Rapport, 126. Référé à un Comité général, 127. Considéré, 151, 164. Le Comité général remis, 180. Le Comité général rétabli, 187. Instruction au Comité général sur le premier Rapport de s'enquérir s'il ne seroit pas expédient de subdiviser les Districts de Québec et Montréal dans les parties les plus populeuses et les plus éloignées d'iceux, 194. Rapport et Instruction considérés ; des Résolutions rapportées, *ibid.* La première Résolution adoptée, 195. La seconde Résolution lue ; Les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, *ibid.* Les autres Résolutions adoptées, 199, 200. Les Résolutions référées au Comité permanent, avec pouvoir de rapporter un Bill en conformité avec elles, 200. La Pétition de John Ryan pour être réhabilité dans ses Droits Civils, référée, 232. Le Bill de Judicature référé, 291. La Pétition des Habitans du Comté de Terrebonne pour que la Cour de Circuit soit continuée à Terrebonne, référée, 293. Instruction de s'enquérir s'il ne seroit par expédient d'établir des Cours de Circuit pour se tenir alternativement à St. Roch dans le Comté de La Chenai, et à St. Jacques dans le Comté de L'Assomption, 305. Instruction de s'enquérir si quelques et quels Circuits devroient être établis dans le District de St. François, *ibid.* Rapport sur le Bill de Judicature, 381. Le Bill pour empêcher les Débiteurs de déteriorer ou diminuer la valeur de leurs propriétés durant la saisie d'icelles, référé ; Instruction de s'enquérir s'il ne seroit par expédient de pourvoir à mettre les Plaideurs dans le District de St. François en état de se prévaloir du droit et bénéfice de Procès par Jurés dans les cas où ces sortes de Procès sont autorisées par la Loi, 346. Second Rapport, — sur la Pétition de John Ryan, 473. — Pétition des Habitans du Comté de L'Assomption pour l'établissement des Cours de Justice dans le dit Comté, 83. Référé, *ibid.* Voyez *Supra.*

*Cours de Justice, continués :*

— Pétition de divers Habitans du Comté de Kamouraska pour l'établissement d'une Cour de Justice dans le dit Comté, 99. Référée, *ibid.* Voyez *Supra.*

— Pétition des Habitans du Comté d'Outaouais, pour l'établissement d'une Cour de Justice, et pour une aide envers l'érection d'une Cour de Justice et d'une Prison dans le dit Comté, 99. Référée, *ibid.* Voyez *Supra.*

*Cours de Justice et Prisons.* Pétition des Habitans du Comté d'Outaouais, pour l'établissement d'une Cour de Justice, et pour une aide afin d'assister à bâtir dans le dit Comté une Cour de Justice et une Prison, 99. Référée au Comité permanent des Cours de Justice, *ibid.*

— La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié d'ériger des Cours de Justice et Prisons dans les divers Comtés de cette Province, 213. Considéré, 222. Le Comité général rétabli, 230. La matière en question considérée de nouveau, 239. Des Résolutions rapportées, 242. Adoptées, 244. Bill pour autoriser l'érection de Cours de Justice et des Prisons dans les Comtés de cette Province, et à d'autres fins y mentionnées, lu pour la première fois, *ibid.* Lu pour la seconde fois, et référée, 254. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général ; Bill à être imprimé, 381. Considéré ; Les procédés ultérieurs tombent faute de quorum, 373. Bill considéré de nouveau, 384. Rapport ; à être grossoyé, 390. Passé, 423. Par le Conseil, 479. Reservé pour la Signification du plaisir de Sa Majesté, 489.

*Cuir.* Pétition des Fabricans et Commerçans en Cuir dans le District de Montréal, demandant la nomination d'Inspecteurs de Cuir, et d'autres dispositions législatives relatives à cette branche d'industrie, 38. Référée au Comité permanent de Commerce, *ibid.* Rapport, 78. Bill pour pourvoir à l'Inspection de Cuir à Semelle, lu pour la première fois, 159. Ordre pour la seconde Lecture rétabli, et remis, 187. Lu pour la seconde fois ; Référée à un Comité Général ; Considéré, 200. Rapporté ; à être grossoyé, 208. Passé, 217. Par le Conseil, avec des amendemens, 298.

*Vert.* Pétition de divers Tanneurs de la Cité et District de Montréal, pour ôter l'Impôt sur le Cuir Vert, importé des Etats-Unis, 71. Référée au Comité de Commerce, *ibid.*

*Cure Môle à Vapeur.* Copies de la Correspondence et des Documents qui sont venus entre les mains de Son Excellence, à l'égard de l'execution des Actes de la Législature pour l'achat d'un Cure Môle à Vapeur, mis devant la Chambre par Message, 207. Voyez Appendice, (F. r.) Référées, 208. Copies de communications ultérieures à l'égard du Cure Môle à Vapeur, mises devant la Chambre par Message, 481. Référées à un Comité Général, 432. Considérées ; Le Comité se lève sans faire Rapport, 470.

**D**EBSITEURS. Pétition de Frederick Pearl pour la passation d'un Acte en faveur des Débiteurs insolvables, 87.

— Pétition des Débiteurs imprisonnés dans la Prison de Montréal pour le soulagement de leurs maux, 110. Référée au Comité sur le Bill des Cessions des Biens, 148.

— Bill pour le soulagement, pour un temps limité, de Débiteurs Insolvables, lu pour la première fois,

*Débiteurs*, continués :

114. Lu pour la seconde fois et référé, 138.— Pétition des Membres du Comité de Commerce de Québec, contre le Bill tel qu'il est maintenant, 136. Référée, 137. Pétition de divers Marchands et Résidents de la Cité de Québec en appui du Bill, 170. Référée, *ibid.* Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 211. Considéré; Rapporté; à être grossoyé, 219. Passé, 220. Par le Conseil avec des amendemens, 298. Considérés et adoptés, 301. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV. Cap. 1.

— Bill pour empêcher les Débiteurs de déteriorer la valeur de leurs Biens-fonds sous saisie, au dommage de leur Créditeurs, lu pour la première fois, 318. Lu pour la seconde fois et référé, 346. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 367. Considéré, 422, 471.— Rapporté; à être grossoyé, 471. Passé, 372.

*Défendeurs*. Bill pour accorder aux Défendeurs inclus dans le même Acte d'Accusation pour délit (misdemeanour,) le droit de se séparer dans leurs procès, lu pour la première fois, 114. Lu pour la seconde fois et référé, 124.

*Deniers Publics*. Etat du montant total des Deniers Publics dans la Voûte de Sureté, et dans la Voûte du Récéveur-Général, mis devant la Chambre, 119.

*Denonville, J. B.* Sa Pétition demandant à la Chambre de passer un Acte explanatoire de l'Acte du 4<sup>e</sup> Geo. IV. Cap. 39, par lequel il est autorisé d'ériger un Pont de Péage sur la Branche du Sud de la Rivière Yamaska, au lieu dit Rapide de Beauregard, 99. Référée au Comité Permanent de Bills Privés, *ibid.* Rapport, 183.

*Departement de la Poste*. Pétition de Robert Amour, Junior, pour une investigation du Departement de la Poste, 122. Référée, 123. Rapport, 415. Voyez Appendice (P. P.) A être imprimé, 415. Voyez *Adresses*, (30.) Copies des Rapports et Témoignages pris durant les derniere et présente Sessions, transmis à Son Excellence, 415.

*Dépôts de Provisions*. Message de Son Excellence avec Copie d'un Rapport des Président et Gardiens du Bureau de la Trinité à Québec relatif à la quantité de Provisions qui seront requises à être mises en Dépôt, comme proposé, à Ste. Anne et à la Pointe des Monts; et aussi avec Copie d'un Pétition de M. Legassée, Gardien du Dépôt à Ste. Anne, et de R. N. Lindsay, Gardien du Phare à l'Isle Verte, 338. Référé, 343. Rapport; Rapport référé à un Comité général, 370. Considéré, 428. Des Résolutions rapportées et adoptées, 438. Bill pour l'appropriation de certaines sommes d'argent afin d'établir un Dépôt de Provisions au Cap Chat, pour le soulagement de personnes naufragées, et pour d'autres fins, lu pour la première fois, 441. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 448. Passé, 457. Passé par le Conseil, 479. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 28.

*Deux Montagnes, Comité du Lac des*. Un nouveau Writ ordonné à la place de Jacques Labrie, décédé, 17. Jean Joseph Girouard, Ecuyer, rapporté dûment élu, 247.

*Dion, Eucher*. Sa Pétition pour une compensation comme l'Inventeur de plusieurs utensiles d'Agriculture, 83. Référée au Comité Permanent d'Agriculture, *ibid.* Rapport, 328.

*Distribution des Lois*. Voyez *Lois*.

*Dorchester Pont de*. Pétition de M.M. Smith et Anderson, les Propriétaires de ce Pont, exposant la grande perte qui résulterait aux Pétitionnaires en cas que le nouveau Pont qu'on se propose d'ériger sur la Rivière St. Charles serait con-

*Dorchester Pont dc.* Continué :

struit; offrant à reduire le taux actual de Péage par le Pont de Dorchester, ou bien à vendre le dit Pont au Public à un prix réduit; et demandant du soulagement, 37. Référée au Comité sur la Pétition pour le Pont de la Rivière St. Charles, 38. Pétition des Habitans de la Paroisse de Charlesbourg, et autres Paroisses voisines, contre l'octroi d'autres priviléges ultérieures aux Propriétaires du Pont de Dorchester—and exposant qu'un Pont situé entre les vieux et nouveau Ponts de Dorchester serait d'un grand avantage, 182.

*Douane, Maison de, à Québec*. Message de Son Excellence accompagnant Copie d'une Communication reçue des Commissaires pour la construction d'une Maison de Douane, et la recommandant à la considération de la Chambre, 189. Référé, 190. Rapport, 212. Rapport référé à un Comité général, 218. Considéré, 283, 255. Les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 255. Rapport considéré de nouveau, 257. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 260. Bill pour affecter une certaine somme d'argent à l'effet de parachever la nouvelle Maison de Douane à Québec, lu pour la première fois, 302. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 323. Passé, 331. Par le Conseil, 370. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 45.

*Douanes*. Message de son Excellence, recommandant le renouvellement de l'Acte pourvoyant aux Salaires et Allouances des Visiteurs de Douane à Québec, et pour régler les Salaires et Emolumens des Officiers de la Douane aux Ports intérieurs; transmettant aussi Copies d'une Lettre et les Documens y inclus du Collecteur et Contrôleur des Douanes à Québec touchant l'allocation additionnelle qu'on considère être dues aux Visiteurs extraordinaires employés en 1829, 267. Référé au Comité Permanent de Comptes, 303.

— Bill afin de continuer pour un tems limité deux Actes y mentionnés concernant la perception des Revenus aux Ports d'Entrée intérieurs en cette Province, et pour pourvoir ultérieurement à cet objet, lu deux fois; à être grossoyé, 459.—Passé, 462. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 29.

*Douglas, Antoine Gilbert*. Sa Pétition pour être remboursé de l'argent par lui avancé pour le Chemin de St. Grégoire, 72. Référée au Comité Permanent des Chemins et Améliorations publiques, 73.

*Droits. Voyez Impôts*.

*Droits Littéraires*. Voyez Propriété Littéraire.

*Drolet, Joseph Toussaint*. Sa Pétition pour avoir un Acte l'autorisant à recevoir des Péages sur un Pont par lui bâti sur la Rivière Yamaska, 80. Référée au Comité Permanent de Bills privés, *ibid.* Rapport, 183. Bill pour lui autoriser à demander des Péages sur un Pont par lui bâti sur la Branche Sud de la Rivière Yamaska, lu pour la première fois, *ibid.* Lu pour la seconde fois, et référé, 194. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 223. Considérés, 245, 249. Rapporté; à être grossoyé, 254. Passé, 275. Par le Conseil, 336. Sanction Royale, 388.—2 Guil. IV. Cap. 63.

*Dufresne, François*. Voyez Port de Montréal.

*Duernay, Ludger*. Sa Pétition se plaignant des griefs, et demandant du redres, 426. A être imprimée, 427.

**E**DUCATION ET ECOLES. Comité permanent de l'Education et des Ecoles nommé, 31. Pétition des Habitans du Petit Rang dans le Comté de St. Hyacinthe, pour une aide pour les mettre en état de bâtir une addition à leur Maison d'Ecole, 34. Référée, *ibid.* Pétition des Membres de la Société d'Education de Chateauguay, pour une aide pour compléter leur Maison d'Ecole, pour en payer les dettes, et pour pourvoir à des appareils additionnels d'Ecole, 34. Référée, *ibid.* Pétition des Membres en activité du Comité de régie de l'Ecole des Récollets de Montréal, pour une aide aux fins de soutenir cette Institution ; Pétition des Membres du Comité de régie de l'Ecole Nationale à Montréal, pour une aide pour parachever leur Maison d'Ecole ; Pétition du reverend Messire Girouard, pour une aide aux fins de soutenir le Collège par lui établi à St. Hyacinthe ; Pétition des Habitans des Townships de Godmanchester et de Hinchinbrooke, pour pourvoir aux fins d'ériger une Académie au Village de Huntingdon ; Pétition des Habitans de la Seigneurie de De Léry, pour une aide pour finir la bâtie d'une Maison d'Ecole dans la dite Seigneurie ; Pétition des Syndics pour l'érection de Maisons d'Ecoles dans la Paroisse des Eboulemens, pour une aide pour payer la moitié des dépenses de l'érection d'une Maison d'Ecole dans la dite Paroisse, 42. Référées, *ibid.* Pétition de Joseph Lancaster pour une aide envers l'Ecole par lui établie à Montréal ; Autre Pétition de M. Lancaster pour un Acte pour assurer la Propriété Littéraire d'aucune de ses Publications touchant l'Education, et pour une aide pour d'autres fins publiques additionnelles, liées avec l'Education ; Pétition de la Société d'Education des Trois-Rivières, pour une aide pour le soutien de deux Ecoles sous leur direction ; Pétition des Habitans de Laprairie de la Magdeleine pour une aide pour l'érection d'un Collège au Village du même nom, 49. Référées, *ibid.* Pétition de C. Claude Grece et autres du Township de Chatham, pour être indemnisés pour une Maison d'Ecole bâtie en la partie supérieure de Chatham ; Pétition des Syndics de l'Ecole de St. Jacques, en la Cité de Montréal, pour une aide pour achever leur Maison d'Ecole, et pour son soutien ; Pétition de la Société de l'Ecole pour le premier age, de Montréal, pour une aide ; Pétition de Robert Dupont, Maître d'Ecole à St. Roch des Aulnats, demandant que l'allouance ordinaire accordée aux Instructeurs en vertu de l'Acte pour l'encouragement de l'Education élémentaire, lui soit accordée ; Pétition de John Kane, Maître d'Ecole, demandant que la même allouance lui soit accordée pour le tems qu'il a tenu une Ecole dans la Banlieue de Québec, 61. Référées, *ibid.* Pétition de divers Habitans du Village de Dorchester, et ses environs, pour une aide pour les assister dans la bâtie d'une Maison d'Ecole ; Pétition des Syndics de l'Académie de Charlton, pour une aide ; Pétition des Syndics pour les Ecoles dans le Township de Hemingford, pour une aide d'une somme montant à la moitié du coût d'une Maison d'Ecole érigée dans le dit Township ; Pétition de la Société d'Education de Québec pour une aide, et aussi pour une aide ultérieure envers le maintien d'une Ecole, établie sous leur direction par les Dames de Québec, 71. Référées, *ibid.* Pétition des Syndics des Ecoles Élémentaires dans la Paroisse de St. Roch, District de Montréal, pour une aide ; Pétition d'Ambroise Vinet dit Souligny, pour

*Education et Ecoles, continués :*

être remboursé d'une certaine somme par lui dépensée dans la bâtie d'une Maison d'Ecole dans la dite Paroisse de St. Roch ; Pétition de divers Habitans de la Seigneurie de Sabrevois, pour une aide pour bâti une Maison d'Ecole dans la dite Seigneurie, 80. Référées, 81. Pétition de divers Magistrats et autres du Comté de Shefford, pour une aide envers une Académie établie au Village Frost dans le dit Comté ; Pétition des Syndics des Ecoles dans la Paroisse de Ste. Anne d'Yamachiche pour une aide pour défrayer la moitié du coût d'un Lot de terre et d'une Maison d'Ecole y érigée, dans la Concession de St. François ; Pétition du Révérend Messire C. F. Painchaud, pour une aide pour le soutien du Collège de Ste. Anne de la Pocatière ; Pétition des Habitans de la Seigneurie de La Cole, pour une aide pour parachever une Maison d'Ecole, au lieu appelé *Pleasant Valley* ; Pétition des Habitans de la Paroisse de St. Jacques, pour une aide pour les assister à bâti une Maison d'Ecole près de l'Eglise de la dite Paroisse ; Pétition des Syndics des Ecoles Élémentaires de la Paroisse de Lavaltrie, pour être remboursés de la moitié du coût d'une Maison d'Ecole bâtie dans la dite Paroisse ; Pétition de divers Habitans de la Mission du Sault au Récollet, pour une aide à la Fabrique de la dite Mission pour les mettre en état de finir la bâtie de deux Maisons d'Ecole ; Pétition de divers Habitans de la Cité et District de Montréal, pour une aide pour soutenir l'Ecole Britannique et Canadienne à Montréal ; Pétition des Syndics pour des Ecoles dans la Banlieue des Trois-Rivières, demandant que l'allouance ordinaire en vertu de l'Acte pour l'encouragement de l'Education Élémentaire, soit accordée aux Instructeurs de deux Ecoles dans la dite Banlieue ; Pétition de divers Habitans de Près-de-Ville, et des Annes, dans la Cité de Québec, pour une aide pour défrayer le coût d'une Maison d'Ecole érigée dans ce quartier, et aussi pour un salaire annuel au Maître de l'Ecole, à condition d'instruire les Enfans des Pauvres gratuitement, 81. Référées, *ibid.* Pétition des Syndics et Membres de l'Ecole Britannique et Canadienne à Québec pour une aide ; Pétition de William Morris pour une aide envers la publication d'un petit volume par lui composé, comprenant l'Arithmétique, la Géométrie, le Mesurage, et la Tenue des Livres ; Pétition des Habitans du Faubourg Ste. Anne de Montréal, pour une aide pour achever une Maison d'Ecole, érigée dans le dit Faubourg, et pour aider au soutien des Instituteurs ; Pétition du Révérend Messire Mignault, pour une aide, à l'effet de soutenir le Collège par lui établi à Chambly ; Pétition des Habitans de la partie supérieure du Chemin Craig, dans la Paroisse de St. Sylvestre, pour une aide pour les mettre en état d'achever une Maison d'Ecole commencée à être bâtie dans la dite Paroisse ; Pétition de Bernard Maguire demandant que l'allouance ordinaire aux Instituteurs, en vertu de l'Acte pour l'encouragement de l'Education Élémentaire, lui soit accordée ; Pétition du Révérend Messire Baillargeon pour une aide pour le soutien d'une Ecole établie à Près-de-Ville dans la Cité de Québec ; Pétition des Syndics des Ecoles Élémentaires dans la Paroisse de St. Grégoire, pour une aide pour défrayer la moitié du coût d'une Maison d'Ecole érigée à la Concession de Beauséjour, 100. Référées, 102. Pétition

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

## *Education et Ecoles, continués :*

Pétition de E. W. Douglas, demandant à la Chambre de lui accorder la moitié du coût d'une bâtie, qu'il a vendu aux Syndics des Ecoles Élémentaires dans la Seigneurie de De Léry, afin d'en faire une Maison d'Ecole ; Pétition des Habitans de la Paroisse de St. Jean Baptiste, Isle d'Orléans, pour une aide pour bâtir une allonge à la Maison d'Ecole en la dite Paroisse ; Pétition des Syndics de l'Académie de Stanstead, pour une aide ; Pétition des Syndics de l'Ecole centrale dans la Paroisse de St. Louis de Kamouraska, pour une aide pour rebâtir leur Maison d'Ecole ; Pétition des Dames Religieuses des Ursulines de Québec, pour une aide, aux fins de soutenir leur Institution pour l'Education des jeunes filles ; Pétition du Bureau de Direction de l'Ecole en rapport avec l'Eglise de St. André à Québec, pour une assistance pour les aider à payer les dépenses nécessaires de leur Institution ; Pétition des Président, Officiers et Membres de la Société des Artisans à Québec, pour une aide pour acheter des livres et avancer les objets de la Société ; Pétition des Syndics pour des Ecoles dans la Paroisse de Beauport, demandant à la Chambre de leur accorder la moitié du coût d'une maison d'Ecole érigée dans l'établissement du Lac Beauport ; Pétition de Harriet M. Townsend, pour une aide pour la mettre en état de défrayer les dépenses déjà par elle encourues dans la bâtie d'une maison d'Ecole à Philipsbourg, et pour aider à la parachever ; Pétition de la Société d'Education de Berthier, pour une aide, afin de payer le solde du coût de leur maison d'Ecole, et aussi pour une aide annuelle, pour le soutien de leur école ; Pétition des Dames Religieuses Ursulines de la Ville des Trois-Rivières pour une aide pour ériger une bâtie additionnelle à leur établissement pour l'Education de jeunes filles ; Pétition d'Augustus Wolff, demandant que l'allouance ci-devant à lui accordée, comme ancien Maître d'école, lui soit continué : Pétition des Membres du Comité de Régie de l'Ecole Nationale à Québec, pour une aide pour le soutien de la dite Ecole, 101. Référées, 102. Pétition des Président, Officiers et Membres de l'Institution des Artisans à Québec, pour une aide, comme aussi la Pétition de la Société Historique et Littéraire de Québec pour une aide, référées, 102. La Pétition des Etudiants en droit, pour l'établissement d'une Ecole de Droit, référée, *ibid.* Les premier, second et troisième chefs de la dépêche du Lord Goderich du 7 Juillet, 1831 (p. 20), référés, 111. Les Rapports des visiteurs d'Ecole, référés, 117. Le Rapport du Comité sur la Pétition de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, référée, 152. Pétition des Syndics des Ecoles élémentaires de la Paroisse de St. Gervais, 170. Référée, *ibid.* Instruction de s'enquérir s'il ne serait pas expédient d'approprier une certaine somme d'argent, pour l'achat de livres d'Ecole pour les enfans pauvres, 198. Message de Son Excellence, avec des documens, relativement aux Biens des Jésuites, référée, 205. Rapport du Comité sur la Pétition de J. F. Perrault, pour une aide pour le soutien de deux Ecoles élémentaires, par lui établies au Faubourg St. Louis à Québec, référée, 275. A rapporter par Bill ou autrement, 287. Premier Rapport, 300. Voyez Appendice (I. i.) Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Des Membres y ajoutés, 305. Rapport considéré, 315. Des

## *Education et Ecoles, continués :*

- Résolutions rapportées, 320. Adoptées, 323. Bill pour protéger la Propriété Littéraire, référé, 324. Secnd Rapport, 357. Voyez Appendice (I. i.) A être imprimé, 357. Rapport sur le Bill pour protéger la Propriété Littéraire, 367. Premier Rapport à être imprimé, 368. Message de Son Excellence avec un Mémoire de Joseph Cary, Ecuyer, référé, 377. Troisième et quatrième Rapports, 380. Voyez Appendice (I. i.) A être imprimés ; Référés à un Comité général, 380. Considerés, 442. Des Résolutions rapportées et adoptées, 444. Cinquième Rapport. Voyez Appendice (I. i.) Référé à un Comité général ; considéré ; le Comité se lève sans faire rapport, 460.
- Bill pour rappeler certains Actes y mentionnés et pour encourager ultérieurement les Ecoles Élémentaires dans les campagnes de cette Province, lu pour la première fois, 357. Lu pour la seconde fois ; Référé à un Comité Général, 372. Ordre de référence lu, 436. Bill considéré ; Les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 437. Ordre lu, 439. Bill considéré de nouveau ; Les procedés ulterieurs tombent faute de Quorum, 440. Bill considéré de nouveau, 442. Rapporté ; à être grossoyé, 444. Passé, 457. Par le Conseil, 484. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. cap. 26.
- Bill pour approprier certaines sommes d'argent y mentionnées à l'encouragement de l'Education, lu pour la première fois, 380. Lu pour la seconde fois, 387. A être grossoyé, 388. Passé, 408. Par le Conseil, 451. Sanction Royale, 490.—2 Guil. IV. cap. 30.
- Message de Son Excellence avec des documens relatifs à l'Institution Royale, et à l'Institution des Sourds-Muets, 342. Voyez Appendice, (L. L.) Référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, 343.
- Bill pour pourvoir au maintien de l'Institution Royale pour l'avancement des sciences, lu deux fois ; à être grossoyé, 449. Passé, 462. Par le Conseil, 484. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. cap. 31.
- Bill pour pourvoir temporairement à l'instruction des Sourds Muets, et pour d'autres fins relatives au même objet, lu deux fois ; à être grossoyé, 449. Passé, 462. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. cap. 20.
- Pétition de Joseph François Perrault pour une aide pour le soutien de deux écoles élémentaires par lui établies au Faubourg St. Louis de Québec, 30. Référée, *ibid.* Rapport, 274. Rapport référé au Comité permanent pour l'Education et les Ecoles, 275.
- Rapports de visiteurs d'Ecole présentés, 46, 52, 66, 77, 89, 112, 117, 216 235, 251. Tous les Rapports des Visiteurs d'Ecole qui ont été, ou qui pourront être, mis devant la Chambre cette Session, référés au Comité permanent pour l'Education, et les Ecoles, 117.
- Effets volés.** L'Acte du 4me. Geo. IV. cap. 21, pour autoriser la vente et disposition de certains effets, non réclamés, et qui restent entre les mains des Greffiers de la Paix en cette Province, continué. Voyez *Actes du Parlement Provincial.*
- Eglise de St. André.** Bill pour son Incorporation. Sanctionné par Proclamation, 7.
- Enrégistrement.** Voyez *Bureaux Enrégistrement.*
- Elections.** Writs émanés pendant la vacation : Pour le Comté de Sherbrooke, à la place de Samuel Brooks qui a resigné son siège, 9. Pour le Comté

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

*Elections, continuées :*

- Comté de Vaudreuil, à la place de Godefroy Béaudet, qui a résigné son siège, 11. Pour le Comté de Montréal, à la place de Joseph Perrault, décédé, 10. Pour le Comté de Gaspé, à la place de Robert Christie, expulsé, 11.
- Writs émanés pendant la Session :—Pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, à la place de Jacques Labrie, décédé, 17. Pour le Comté de Gaspé, 357.
- Contestées.* Voyez *Acadie, Comte de l'.* Adresses, (38.)
- Bonaventure, Comté de.* Résolu que si les procédés sur la Pétition de J. R. Hamilton, Ecuyer, contre l'Election de John Gosset, Ecuyer, un des Membres siégeans pour le dit Comté, ne se terminent pas durant la présente Session, les dits procédés seront de nouveau prises en main, et continués à la Session prochaine, 437.
- Kamouraska, Comté de.* La Chambre se résout de prendre en considération à un jour fixe, la Pétition contre l'Election des Membres siégeans pour le Comté de Kamouraska, comme aussi le témoignage donné devant les Commissaires, et autres procédés ; les Membres siégeans et les Pétitionnaires, à être entendus à la Barre de la Chambre, s'ils le jugent convenable, 114. Thomas Ainslie Young, Ecuyer, (un Membre de la Chambre,) et Joseph Cary, Ecuyer, à être examiné, le premier à sa place, et l'autre à la Barre, 252. L'Ordre du jour lu, 261. L'on délibère à huis clos ; certains Membres sont excusés de siéger ou de juger sur la contestation de la dite Election ; les Membres prêtent serment conformément à la loi ; les huis ouverts ; les Avocats des Membres siégeans, et des Pétitionnaires admis à la Barre ; M. Young et M. Cary examinés ; L'Avocat des Pétitionnaires entendu ; Une partie du témoignage donné devant les Commissaires de la part des Pétitionnaires, lu, 262. Le restant du témoignage de la part des Pétitionnaires, comme aussi le témoignage de M. Young et M. Cary, lu ; l'Avocat du Membre siégeant, entendu ; le témoignage de la part des Membres siégeans lu en entier. L'Avocat des Pétitionnaires entendu de nouveau. L'on délibère à huit clos. Les noms des Membres assermentés, appelés, et on trouve deux d'absens ; les Sections 24 et 25 de l'Acte du 5<sup>e</sup> Geo. IV. Cap. 23, lues ; diverses motions de résoudre, que les Pétitionnaires ont prouvé les allégés contenus en leur Pétition, *négativées*, 263, 264, 265. Motion que les Pétitionnaires n'ayant pas prouvé, à la satisfaction de la Chambre, les allégés contenus en leur Pétition, soient condamnés à payer tous les dépens de la présente contestation ; un amendement y proposé, *négatifé* ; la motion principale accordée, 265. La Chambre se résout de prendre en considération, en Comité général, les divers Comptes des frais et déhources relatifs à la dite Election contestée, 279. L'Ordre déchargé, et la Taxation des Comptes référée à un Comité Spécial, 291. Rapport, 359. Rapport référé à un Comité général, 386. Considéré ; Résolution rapportée, et adoptée, 449.
- Missiskoui, Comté de.* Rapport des Commissaires qui ont été nommés dans la dernière Session pour examiner des témoins sur l'Election contestée du dit Comté, mis devant la Chambre, 51. La Chambre se résout de prendre en considération à un jour fixe la Pétition contre le Membre siégeant pour le dit Comté comme aussi le témoignage donné devant les Commissaires,

*Elections, continuées :*

- et les autres procédés ; le Pétitionnaire, et le Membre siégeant à être entendus par leurs Avocats à la Barre, s'ils le jugent convenable, 278. La considération en remise, 296. L'Ordre déchargé, 330. Résolu que si la contestation de la dite Election n'est point déterminée dans la présente Session elle sera reprise, et continuée à la Session prochaine, 449.
- Rimouski, Comté de.* Motion que la Chambre prenne en considération, à un jour fixe, la Pétition contre l'Election des Membres siégeans pour le Comté de Rimouski, comme aussi le témoignage donné devant les Commissaires, et autres procédés, 44. La Motion amendée, et ordonné qu'Antoine Dumont soit amené à la Barre de la Chambre à un jour fixe, pour répondre alors aux questions qui lui seront proposées par les Membres siégeans, *ibid.* Jour appointé pour la considération de la dite Election contestée, *ibid.* Ordonné que Joseph Caillouette soit enjoint de comparaître à la Barre de la Chambre, à un jour fixe, et la permission accordée aux Pétitionnaires de l'examiner, 47. Permission aux Membres siégeans d'être entendus par leurs Avocats à la Barre, 178. Antoine Dumont et Joseph Caillouette examinés, 181. L'Ordre du jour lu ; l'on délibère à huit clos ; Les Membres assermentés, en conformité à la loi ; les huis ouverts ; les Avocats des Pétitionnaires et des Membres siégeans admis à la Barre ; L'Avocat des Pétitionnaires entendu, et le témoignage donné de la part des Pétitionnaires devant les Commissaires, lu ; L'Avocat des Membres siégeans entendu, 185. Considération résumée ; le témoignage de la part des Membres siégeans devant les Commissaires, lu ; l'on délibère à huis clos ; les Membres siégeans déclarés disqualifiés après une division, et un nouveau Writ ordonné ; M. L'Orateur s'oppose à ce que les noms des Membres soient pris sur une division, les procédés ayant eu lieu à huis clos ; On appelle de sa décision à la Chambre ; la décision de M. l'Orateur confirmée après une division ; les Membres siégeans condamnés à payer les frais, après une division, 186, 187.—La Taxation des frais encourus par les Pétitionnaires, référée, 301. Rapport, 385. Rapport référé à un Comité général, 386. Considéré ; une Résolution rapportée et adoptée, 449.
- Emigrés, Hôpital des.* Voyez *Hôpitaux.*
- Société des Emigrés à Montréal.* Voyez *Société des Emigrés.*
- Bill pour établir un Fond pour le soulagement des Emigrés malades et indigens, lu pour la première fois, 323. Lu pour la seconde fois, 346. Référé, 347. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité Général ; Considérés, 367. Bill rapporté ; à être grossoyé, 372. Passé, 377.
- Message de Son Excellence recommandant l'expédition d'imposer une Taxe sur les Emigrés, 440. Référé à une Comité général ; Considéré, 441. Des Résolutions rapportées, accordées ; Bill pour créer un Fonds pour subvenir aux dépenses du traitement medical pour les Emigrés malades et pour mettre les personnes indigens de cette description en état de se rendre aux lieux de leur destination, lu pour la première fois, 443. Lu pour la seconde fois ; Référé à un Comité général ; Considéré, 448. Rapporté ; grossoyé ; Passé, 458. Par le Conseil, 478. Sanction Royale, 490.—2 Guil. IV. Cap. 17.
- Enfants Trouvés.* Voyez *Aliénés et Enfants Trouvés.*
- Enquêtes.*

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

*Enquêtes.* Voyez *Administration de la Justice.*

*Entrées dans les Journaux.* Voyez *Journaux.*

*Epargnes, Banques d'.* Voyez *Banques.*

*Estimations des Revenus.* Voyez *Adresses ; Etats des Fonds ; Gouvernement Civil ; Messages ; Revenus.*

*Etat des Fonds.* Etat du montant des deniers appropriés, mais qui ne sont pas encore payés, ou qui pourront devenir dus et payables avant le 10 d'Octobre, 1832, et Etat du Montant probable des Revenus, entre le 2me de Décembre, 1831, et le 10 d'Octobre, 1832, mis devant la Chambre, 134. A être imprimés, 141.

*Etat de la Province.* Message de Son Excellence avec Copie d'une Dépêche du Lord Goderich, ayant rapport à la Pétition de la Chambre adressée au Roi, pendant la dernière Session, sur l'Etat de la Province, 20. A être imprimés, 29. Voyez *Adresses, (2.)* Le Message et la Dépêche référés à un Comité Général, 45. L'Ordre lu, 87. Considéré, 88. Des Résolutions rapportées, 110. Adoptées ; à être communiquées à Son Excellence par Adresse, 112. Voyez *Adresses, (11.)*

*Etudiants en Droit* de la Cité de Québec. Leur Pétition pour l'établissement d'une Ecole de Droit, ou un Cours de Lectures, ou une Société de Discussion, sous la présidence d'un Professeur éclairé, 10. Référée au Comité permanent d'Education et d'Ecoles, *ibid.*

*Exploration.* La Chambre se résout de considérer en Comité Général, s'il est expédié de dépenser une certaine somme d'argent pour l'exploration ultérieure de la Province, 64. Considéré, 112. Les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, *ibid.* La considération remise, 116.

— Voyez *Adresses, (5.)*

*Exportations.* Voyez *Importations et Exportations.*

**F**ABRIQUES. La Chambre se résout de considérer en Comité Général s'il n'est pas nécessaire d'établir de l'uniformité dans la manière de tenir les Assemblées de Fabriques en cette Province, 90. Pétition des Membres du Clergé Catholique du Bas-Canada, contre certains changemens aux Réglements jusqu'ici suivis et établis concernant les Assemblées de Fabriques, et l'Administration des Biens des Eglises Catholiques, 113. L'Ordre lu ; La Pétition du Clergé, référée à un Comité Général ; Chambre en Comité ; Résolutions rapportées, 121. Accordées après une division, 122. Voyez *Infra.*

— Bill pour rétablir l'uniformité dans les Assemblées de Fabriques en cette Province, et déclarer quelles personnes ont droit d'y participer en certains cas, lu pour la première fois, 125. Lu pour la seconde fois, et référé, 155. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité Général, 184. Considérés, 200. Rapporté ; à être grossoyé, après une division, 201. Lu pour la troisième fois, 203. Motion que le Bill passe ; Motion en amendement, que le dit Bill et tous les procédés qui y ont rapport, soient référés au Comité de Priviléges, afin de prendre de certains renseignemens, et faire rapport ; Motion pour remettre la considération des deux dites Motions, *negativée* ; La Motion en amendement *negativée* aussi ; La Motion principale accordée, et le Bill passé, après une division, 204.

— Réponses des Curés du Diocèse, à la Lettre Circulaire du Comité de la dernière Session sur les Fabriques, à être imprimées, 440. Voyez *Appendice, (Q. q.)*

*Faillites.* Voyez *Banqueroutes.*

*Faribault, G. B.* Sa Pétition pour être nommé Greffier en Loi de la Chambre, 484. Référée à un Comité Général ; Considérée, *ibid.*

*Farnham, Township de.* Pétition de divers Habitans du Township de Farnham, relativement à leurs Terres, 98. Référée au Comité permanent des Grievances, 99.

*Félons.* Voyez *Juris.*

*Filles Pénitentes.* Pétition de divers Citoyens de Montréal pour une aide pour le soutien d'une Institution établie à Montréal, pour y recevoir et soulager des Filles Pénitentes, comme aussi pour un Acte d'Incorporation pour la dite Institution, 91. Référée, 92. Rapport, 202. Rapport référé à un Comité Général, 203. Considéré, 218. Le Comité Général remis, 237. Rapport considéré, 258. Résolutions rapportées, 260. Adoptées, 261. Bill pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent en aide d'une Institution pour les Filles Pénitentes, lu pour la première fois, 266. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 280. Lu pour la troisième fois ; Passé après une division, 281. Par le Conseil, 336. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV, cap. 43.

*Fletcher, M. le Juge.* Entrées dans les Journaux du 24e Mars, 1831, relativement à diverses Pétitions se plaignant de la conduite de M. le Juge Fletcher, lues, 65. Voyez *Adresses, (10.)* Copies de la Correspondance, relative aux plaintes contre M. le Juge Fletcher, mis devant la Chambre par Message de Son Excellence, 131. Voyez *Appendice, (W.)* Message et Correspondance référés, 141. Pétition des Habitans du District de St. François, relativement aux plaintes contre M. le Juge Fletcher, référée, 235. Un Membre y ajouté, 293. Rapport, 434. Rapport référé à un Comité Général, 436.

*Fonctionnaires Publics.* Voyez *Officiers Publics.*

*Frais de Poste.* Voyez *Membres.*

**G**ALT, WILLIAM. Sa Pétition afin de pouvoir approvisionner sa Tannerie dans le Faubourg de Québec, à la Ville de Montréal, avec de l'eau de la Petite Rivière, 92. Référée, *ibid.*

*Gaspé, District de.* Voyez *Pêcheries.*

— Bill pour pourvoir à la preuve de la solemnisation de certains Mariages, Baptêmes, et Sépultures, dans le District Inférieur de Gaspé, lu pour la première fois, 41. Lu pour la seconde fois, et référé, 65. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité Général, 140. Considéré, 156. Rapporté ; à être grossoyé, 163. Passé, 193. Par le Conseil avec des Amendemens, 248. Considérés et adoptés, 277. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV, Cap. 51.

— Etat du montant net des Droits prélevés dans le District de Gaspé, depuis 1791, et Etat du montant des Deniers Publics, qui ont été appropriés et dépensés dans les améliorations intérieures du dit District, depuis 1791, mis devant la Chambre, 371. Référés au Comité sur le Bill des Pêcheries de Gaspé, 378.

— La Chambre se résout de considérer en Comité Général s'il est expédié d'amender l'Acte du 6me Geo. IV, Cap. 25, qui amende et continue deux certains Actes y mentionnés, relatifs à la Judicature du District de Gaspé, 303. Considéré ; une Résolution rapportée ; adoptée ; et un Bill pour continuer pour un temps limité, et pour amender, certains Actes relatifs à la Judicature

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

- Gaspé, District de,** continué : cature du District de Gaspé, lu pour la première fois, 307. Lu pour la seconde fois, et référé, 315. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité Général, 338. Considéré ; Rapporté ; à être grossoyé, 365. Passé, 368. Par le Conseil, 389. Sanction Royale, 488.—2 Guîl. IV, Cap. 50.
- La 10me Section de l'Acte du 4me Geo. IV. Cap. 15, pour rendre valides certains Actes, Accords par écrit, et Contrats de Mariage, ci-devant faits dans le District de Gaspé, et pour pourvoir pour le manque de Notaires dans le dit District, continuée. Voyez *Actes du Parlement Provincial*.
- Comté de. Un nouveau Writ ordonné d'émaner, à la place de Robert Christie, expulsé de cette Chambre, 357.
- Girod, Amury.** Sa Pétition pour une aide pour l'établissement d'une Institution, dont la base seroit une Institution Normale, et fondée sur le système adopté à Hofswyl en Suisse, 79. Référé, *ibid.* Rapport, 158. Rapport référé à un Comité général, 154. Considéré ; une Résolution rapportée et adoptée, 180.
- Gosselin, Léon.** Sa Pétition priant d'être payé pour ses services en 1829, comme Commis des Commissaires nommés pour s'enquérir des qualifications de certaines personnes qui avoient signé une Pétition contre l'Election de Wolfred Nelson, Ecuyer, pour le Bourg de William Henry, 92. Référée au Comité permanent des Comptes, 96. Rapport, 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 290.
- Green, William.** Pétition de Louis H. Lafontaine, Ecuyer, contre William Green, Ecuyer, Greffier en Loi de la Chambre, 98. Référée au Comité permanent de Grièfs, 99. Rapport ; Voyez Appendice (H. H.) A être imprimée ; référée à un Comité général, 316. Considerée, 363, 415. Les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 415. Rapport considéré de nouveau, 416. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 421. A être communiquées à Son Excellence, 434.
- Greffier de la Chambre.** Ordonné de préparer un Etat des sommes d'argent appropriées pour Chemins, et autres objets locaux, depuis 1827 ; comme aussi un Etat de toutes les applications pour octrois d'argent pendant la présente Session, et des montants votés, 32.
- Met devant la Chambre un Etat des Indemnités payées aux membres, 34.
- Met devant la Chambre les Comptes Contingens, 34.
- Met devant la Chambre les Rapports des Commissaires pour les Chemins, 88.
- La Chambre est informé qu'il a été sommé comme Juré Spécial pour la Cour du Banc du Roi ; Résolu qu'il ne peut s'absenter du Service de la Chambre, 165.
- Met des Etats de Banques devant la Chambre, 182.
- Met devant la Chambre un Etat des appropriations faites pour des Chemins, et autres objets locaux depuis 1828 jusqu'à 1832, 365.
- Greffiers Assistans.** Rapport du Greffier, relativement aux Greffiers Assistans, mis devant la Chambre par M. L'Orateur, 17. Voyez Appendice, (C.) Référé au Comité sur les Offres pour les impressions, *ibid.*
- Greffier en Loi de la Chambre.** La situation de Greffier en Loi déclarée vacante, 421. Petition de G. B. Faribault, Ecuyer, pour y être nommé ; Greffier en Loi de la Chambre, continué : Référée à un Comité général ; Considérée, 434.
- Greffier de la Couronne en Chancellerie.** Ses Certificats de l'Election de Membres : Pour le Comté de Sherbrooke ; Pour le Comté de Montréal, 10. Pour le Comté de Gaspé, 11. Pour le Comté de Vaudreuil, 156. Pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, 247. Pour le Comté de Rimouski, 430.
- Grèves et Lieux de Débarquement.** Voyez Québec ; Trois Rivières.
- Grièfs.** Comité permanent des Grièfs, nommé, 80. La Pétition de B. C. A. Gugy, contre M. Le Judge Kerr, et toutes les matières y liées référées au Comité, 51. La Pétition de L. H. Lafontaine contre William Green, et la Pétition de divers habitans du Township de Farnham, au sujet de leurs terres, référées, 99. L' 11me Chef de la Dépêche du Lord Goderich du 7 Juillet, 1831, (p. 20.) référé, 111. Message de Son Excellence avec des Documens relatifs à M. Le Juge Kerr, référé, 192. Des Membres y ajoutés, 206. Message de Son Excellence avec Copies de Mémoires de James Stuart, Ecuyer, référé, 207. La Pétition de M. Le Juge Kerr, référée, 241. Premier Rapport : Sur la Pétition contre M. Le Juge Kerr, 356. Voyez Kerr, M. Le Juge. Voyez Appendice, (H. H.) à être imprimé, *ibid.* Le Comité ordonné de faire rapport sur la Pétition de M. Lafontaine, 259. La Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, relative au Quai du Roi à La Prairie, référée, 287. La Pétition des Habitans de La Prairie, et des Paroisses voisines, relative au même Quai, aussi référée, 299. Second Rapport :—Sur la Pétition contre William Green, 317. Voyez Green, William. Deux Lettres relatives au Quai du Roi à La Prairie, référées, 343. Troisième Rapport ; relatif au Quai du Roi à La Prairie, 374. Voyez Quai du Roi.
- Gouvernement Civil.** Message de Son Excellence, transmettant les Retours du Gouvernement Civil, pour l'an 1830, sous la dénomination du Livre Bleu, 205. Référé au Comité permanent des Comptes, *ibid.* Le Livre Bleu pour l'an 1829, présenté, 245.
- Estimation des Dépenses du Gouvernement Civil pour l'an 1832, mise devant la Chambre par Message, 317. Voyez Appendice, (K. K.) Référée, 317. Cette partie du Message de Son Excellence, avec les Comptes publics, qui a rapport à certaines réclamations pour des Contingens qui ont excédé les appropriations pour divers services ; comme aussi l'Etat No. 6, des Comptes susdits, référés, 318. Message de Son Excellence transmettant un Etat de certaines Dépenses encourues dans les années 1830 et 1831, et recommandant à la Chambre, de pourvoir au paiement d'icelles, 332. Référé, 333. A rapporter de tems à autre, 365. Premier Rapport, 366. Voyez Appendice, (N. N.) A être imprimé ; Référé à un Comité Général, 366. Le Rapport du Comité sur l'Etat des Indemnités payées aux Membres, référé à un Comité Général, 374. Second Rapport du Comité Spécial, *ibid.* Référé à un Comité général, 375. Rapports considérés ; les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 377. Rapports considérés de nouveau ; les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 378 ; Rapports considérés de nouveau, 381, 384. Des Résolutions rapportées, 390. Adoptées, 405, 406. Voyez *infra.* Bill

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2]

### *Gouvernement Civil, continué :*

- Bill pour pourvoir à défrayer des Dépenses Civiles du Gouvernement Provincial, pour l'année courante, lu pour la première fois, 406. Lu pour la seconde fois ; un amendement à la troisième clause proposé, *negatived*. Bill à être grossoyé, 408. Passé, 488. Par le Conseil, 478. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.
- Bill pour affecter les Sommes d'argent y mentionnées à l'effet de défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil pendant les années 1830 et 1831, lu pour la première fois, 406. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 414. Passé, 423. Par le Conseil, 472. Sanction Royale, 489.—2 Guil. IV. Cap. 61.

### *Gouverneur en Chef:*

- Réponses reçues de lui, Vozez *Adresses*.
- Bills par lui sanctionnés, 485, 486, 487, 488, 489, 490.
- — — par lui réservés pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.
- Refuse la Sanction Royale à un bill, 489.
- Messages de Son Excellence :
  - Par la Verge noire, 9, 455.
  - Par Son Secrétaire le Lieutenant Colonel Craig, et par l'Honorable Philippe Panet, Membre du Conseil Exécutif :—
  - Avec une Dépêche du Lord Goderich, ayant rapport à la Pétition de la Chambre de la dernière Session, touchant certains sujets de plainte, adressée au Roi, 20.
  - Avec l'Extrait d'une Dépêche du Lord Goderich, relativement aux Juges, 52.
  - Rélatif à un Phare sur l'Isle de St. Paul, 54.
  - Avec des rétours des noms des Commissaires qui ont été concernés dans le déboursement de quelques-unes des appropriations de la dernière Session, 55.
  - Avec les Rétours des Commissaires de Recensement, 115.
  - Avec les Comptes Publics pour 1831, 119.
  - Rélatif à l'Indépendance des Juges, 129.
  - Avec Copie de l'Acte Impérial du 1r & 2d Guil. IV. Cap. 23, qui amende l'Acte du 14me Geo. III. Cap. 88, 130.
  - Avec Copies de la Correspondence touchant les plaintes contre M. Le Juge Fletcher, 131.
  - Avec des Etats des appropriations qui n'ont point encore été payées, et du Montant probable des Revenus, pour 1832, 184.
  - Recommandant à la Chambre de pourvoir temporairement au support de l'Hôpital des Emigrés de Québec, 143.
  - Avec Copies d'une Pétition et des Documens de la Veuve Adhémar, demandant une Pension, 143.
  - Avec des Comptes de Commissaires de Chemins, 153.
  - Avec des Documens relativement à la Navigation de la Rivière Outaouais aux Rapides de Ste. Anne, 165.
  - Avec Copie d'un Rapport du Capitaine Bayfield, de la Marine Royale, à l'égard de l'examen du Lac St. Pierre, 173.
  - Avec Copies de Documens relatifs à la Construction d'un Pont sur la Rivière Ste. Anne dans le Comté de Champlain, 176.
  - Avec Copies de la Correspondance et autres Documens, relativement à l'Honorable M. Le Juge Kerr, 181.
  - Rélativement à l'érection d'une nouvelle Maison de Douane à Québec, 189.

### *Gouverneur en Chef, continué :*

- Avec le Livre Bleu pour 1830, 205.
- Avec des Documens relatifs aux Biens des Jésuites, 205.
- Avec des Etats d'amendes et de Penalités levées, et reçues par des Juges de Paix, 206.
- Avec Copies de mémoires du Procureur Général, 207.
- Avec Copies de la Correspondance relative au Cure Môle à Vapeur, 207.
- Récommandant des amendemens dans l'Acte des Milices, 248.
- Relativement à l'Agriculture, 267.
- Récommandant le renouvellement de l'Acte pour voyant aux Salaires et Allouances des Visiteurs de Douanes à Québec, et réglant les Salaires et Emoluments des Officiers des Douanes intérieures, 267.
- Relativement aux Hôpitaux, 270.
- Relativement aux Aliénés, Enfants Trouvés, et Invalides, 287.
- Avec un Etat des fonds pour l'érection de la Prison à Sherbrooke, 292.
- Avec une Liste Civile proposée, 300.
- Relativement aux Reserves du Clergé, 316.
- Avec l'Estimation des dépenses du Gouvernement Civil pour 1832, 317.
- Avec un Etat de certaines dépenses indispensables du Gouvernement Civil, encourues en 1830 et 1831, 322.
- Avec des Documens ayant rapport aux Dépôts de Provisions à Ste. Anne et à la Pointe des Monts, et au Gardien du Phare de l'Isle Verte, 337.
- Avec des Documens relatifs à l'Institution Royale, et à l'Institution pour les Sourds Muets, 341.
- Avec Copie d'une Dépêche du Lord Goderich relativement aux Terres incultes de la Couronne, 348.
- Relativement aux Réparations de la Cour de Justice à Québec, et aux arrérages d'allouances au Collecteur des Douanes à New Carlisle, 353.
- Relativement aux Réparations à la Maison du Gouvernement à Montréal, 356.
- Relativement au Cholera Morbus, et aux Règlements de Quarantaine, 366.
- Avec un Mémoire de Joseph Cary, Ecuyer, 375.
- Avec Copies de communications ultérieures au sujet du Cure Môle à Vapeur, 381.
- Récommandant l'expédition d'imposer une Taxe sur les Maîtres de vaisseaux emmenant des Emigrés, 440.
- Remettant la reception d'une Adresse au sujet des plaintes contre M. Le Juge Kerr, à cause de maladie, jusqu'à un jour futur, 463.
- En réponse à l'Adresse, (85.) relative aux Actes des Ténures en Canada, 484.
- Proclamations par lui émanées :— Pour la Prorogation du Parlement, 5. Pour le rassembler, 6. Annonçant la Sanction Royale au Bill pour le soulagement de congrégations religieuses, 6. Au Bill pour l'incorporation de l'Eglise de St. André, 7. Au Bill pour le transport de Terres en franc et commun soccage, 8.
- Sa Harangue à l'ouverture de la Session, 13. A être imprimée ; et un Comité nommé pour rédiger un projet d'Adresse en réponse à celle, 15.
- Sa Harangue à la clôture de la Session, 490.

*Gugy,*

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

*Gugy, B. C. A. Voyez Kerr, M. Le Juge.*

*Hardes et Habillemens.* Pétition de divers Marchands, Marchands-Tailleurs, et autres, des cités de Québec et de Montréal, pour un Impôt de  $\frac{1}{2}$  par cent sur les Hardes et Habillemens, importés par les commerçans, 319. Référée au Comité permanent de Commerce, 320.

*Haut Canada.* Bill pour nommer des Commissaires pour traiter avec le Commissaires nommés, ou à être nommés, de la part du Haut Canada, pour les fins y mentionnées, lu pour la première fois, 13. Lu pour la seconde fois, et référé, 45. Rapport ; Bill et rapport référés à un Comité Général, 141. Considéré, 164. Rapporté ; à être grossoyé, 171. Passé, 193. Par le Conseil avec des amendemens, 234.

— Rapport des Commissaires nommés en vertu du 1r. Guil. IV. cap. 15, touchant la fixation d'une ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada, présenté, 117. Voyez Appendice, (T.)

*Histoire du Canada.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'approprier une certaine somme d'argent pour l'avancement des connaissances de l'Histoire des premiers tems de cette Colonie, 137. Considéré, 155. Une Résolution rapportée, et adoptée, 168. Bill pour approprier une certaine somme d'argent pour obtenir de Documens Historiques concernant les premiers tems du Canada, lu pour la première fois, 198. La seconde lecture remise, 208. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 228. Passé, 232. Par le Conseil, 336. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. cap. 48.

— Pétition de la Veuve Labrie pour une aide envers la publication de l'Histoire du Canada par feu son mari, Jacques Labrie, Ecuyer, 34. Référée, 35. Rapport, 73. Rapport référé à un Comité général, *ibid.* Considéré, 116. Une Résolution rapportée, et adoptée, 120. Bill pour autoriser l'achat d'un certain nombre de copies de l'Histoire du Canada, par Jacques Labrie, lu pour la première fois, *ibid.* Lu pour la seconde fois, et référé, 138. Rapport ; Bill à être grossoyé, 140. Passé, 155. Par le Conseil avec des amendemens, 451.

*Holland, Edward.* Sa Pétition pour une augmentation de son salaire comme Géolier à Montréal, et aussi pour une augmentation du salaire du premier Guichetier de la Prison sous sa charge, 36. Référée, *ibid.* Instruction de s'enquérir de la manière dont le Géolier s'est acquitté de son devoir, et s'il n'a pas extorqué de l'argent des Prisonniers, *ibid.* Rapport, 149.

*Honoraires.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié de régler par la loi, les Honoraires de divers Officiers Publics, dans les différens cas dans lesquels jusqu'ici aucune provision Législative a été statuée, 305. Considéré ; une Résolution rapportée ; adoptée, et référée à un Comité Spécial, 362.

*Hôpitaux :*

*Hôpital des Emigrés.* Le Rapport du Commissaire et Trésorier présenté, 34. Voyez Appendice (G.) Pétition des Citoyens du Faubourg St. Jean à Québec, demandant le déplacement de l'Hôpital des Emigrés du dit Faubourg, 81. Le Rapport et la Pétition référés au Comité sur le Compte des Commissaires de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 84, 82. Message de Son Excellence recommandant qu'il soit fait quelque provision temporaire pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, 143. Référée au même Comité, 145. Rapport, 150. Rapport référé à un

*Hôpital des Emigrés.* continué :

Comité général ; considéré, *ibid.* Une Résolution rapportée ; adoptée ; et un Bill pour approprier une certaine somme d'argent pour le soutien du dit Hôpital, lu pour la première fois, 155. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé ; Passé, 163. Par le Conseil, 207. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. cap. 60.

*Hôpital de Marine.* Compte de l'argent dépensé pour la bâtisse de l'Hôpital de Marine, présenté 34. Voyez Appendice (H.) Référée au Comité sur le Compte des Commissaires de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, *ibid.* Rapport des Commissaires pour l'érection du dit Hôpital, avec une Estimation du montant requis pour le parachever, présentés, 46. Voyez Appendice, (H.) Référés au même Comité, 46.

*Hôpital Temporaire des Fièvres.* Compte Courant des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, présenté, 20. Voyez Appendice, (F.) Référé, 20. Six Membres y ajoutés, 33. La Pétition de C. N. Perrault, pour une compensation pour ses services professionnels comme Médecin à l'Hôpital des Emigrés à Québec, en 1831, référée, *ibid.* Le Rapport du Commissaire et Trésorier de l'Hôpital des Emigrés de Québec, et le Compte de l'argent déboursé pour la bâtisse de l'Hôpital de Marine, référés, 84. La Pétition des Membres des Bureaux de Médecine à Québec et à Montréal, pour des remunerations pour leurs Secrétaires respectifs, référée, 43. Le Rapport des Commissaires pour la construction de l'Hôpital de Marine, et l'Estimation du montant requis pour l'achever, référés, 46. La Pétition du Président de l'Hôpital Général de Montréal pour une aide, référée, 49. Le Rapport des Commissaires pour le soulagement des Aliénés et Enfans trouvés du District de Québec, référé, 78. La Pétition du Docteur Painchaud pour le remboursement des deniers par lui déboursés pour bâtir des abris, &c. à l'Hôpital des Emigrés, et la Pétition des Citoyens du Faubourg St. Jean pour le déplacement de l'Hôpital des Emigrés, référées, 82. La Pétition pour une aide pour l'établissement d'un dispensaire ou Pharmacopée dans la cité de Montréal, pour les malades indigens et étrangers, référée, 97. Le Rapport des Aliénés et Enfans Trouvés à l'Hôpital Général des Soeurs Grises à Montréal, et le Rapport des Commissaires pour le soulagement des Aliénés et Enfans Trouvés du District des Trois Rivières, référés, 113. Cette partie de la Harangue de Son Excellence à l'ouverture de la Session, qui a rapport au Cholera Morbus, référée, 114. A rapporter de tems à autre, 118. Premier Rapport, — sur le Cholera Morbus, *ibid.* Instruction de s'enquérir et rapporter s'il est expédié d'abroger ou amender les lois qui régulent la Quarantaine, et l'Hôpital Temporaire des Fièvres, *ibid.* Le Message de Son Excellence recommandant qu'une provision temporaire seroit faite pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, référé, 145. Second Rapport, — sur le Message ayant rapport à l'Hôpital des Emigrés, 150. Voyez *Hôpital des Emigrés.* Un membre y ajouté, 170. Compte courant des Commissaires pour l'Hôpital Temporaire des Fièvres, du 10me d'Octobre, jusqu'au 16me Décembre, 1831, présenté, 192. Voyez Appendice (F.) Référé, *ibid.* Troisième Rapport, — sur la Pétition du Docteur C. N. Perrault, sur la Pétition des Bureaux de Médecine de Québec et Montréal ;

**Hôpitaux**, continués :

- et sur la Pétition du Docteur Joseph Painchand, 198. Quatrième Rapport,—sur les Rapports des Commissaires pour le soulagement des Aliénés et Enfants Trouvés, et sur la Pétition de l'Hôpital Général de Montréal, 211. Rapport réservé à un Comité Général, 212. Le Troisième Rapport aussi réservé au Comité Général ; Les deux Rapports considérés ; Le Comité à siéger de nouveau, 238. Des Résolutions rapportées et adoptées, 236. Le Comité général siège de nouveau, 255. Des Résolutions rapportées et adoptées, 257. Le Message de Son Excellence recommandant que provision soit faite pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés et de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, et relativement à l'Officier de Santé, réservé, 278. La Pétition des Juges de Paix du District de Québec, relative au Cholera Morbus et autres maladies contagieuses, réservée, 319. Cinquième Rapport, 358. Réservé à un Comité Général, 359. Messages de Son Excellence relativement au Cholera Morbus, et aux Réglements de Quarantaine, réservés, 367. Cinquième Rapport considéré, 414. Des Résolutions rapportées, 415. Adoptées, 416. Sixième Rapport, 458. Rapport réservé à un Comité Général, 457. Septième Rapport, 462. Réservé au Comité Général sur le Sixième Rapport, *ibid.* Sixième Rapport considéré, 468. Des Résolutions rapportées, 464. Adoptées, 469, 470. *Voyez Quarantaine.* Septième Rapport considéré, 470. Une Résolution rapportée, et adoptée, 473. *Voyez Tessier, François Xavier.*
- Bill pour apprécier certaines sommes d'argent y mentionnées pour le soutien de certaines institutions de charité, et pour d'autres fins, lu pour la première fois, 302. Lu pour la seconde fois, 305. A être grossoyé, 306. Passé, 311. Par le Conseil, 336. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. cap. 34.
- Message de Son Excellence recommandant que provision soit faite pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés, et de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à Québec, et transmettant copie d'une Pétition du Docteur Tessier, Officier de Santé, pour une remunération pour ses services en visitant les navires arrivés pendant les saisons de 1830 et 1831, et autres Documents, 270. Réservé au Comité sur le Compte Courant des Commissaires pour l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 278.
- Bill pour affecter certaines sommes d'argent pour le soutien de l'Hôpital des Emigrés à Québec, et de l'Hôpital des Fièvres à la Pointe Lévi, et pour d'autres fins y mentionnées lu pour la première fois, 423. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé ; Passé, 439. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV. cap. 15

**Houblon.** Pétition de divers cultivateurs d'Houblon dans le District de Montréal, pour un augmentation des droits sur le Houblon étranger, importé, 61. Réservé au Comité permanent de Commerce, 62.

**Huile et Poisson.** *Voyez Poisson.*

**Hyndman, C. McClellan.** Sa Pétition pour un Salaire comme Crieur de la Cour du Banc du Roi, pour le District de Saint François, 70. Réservé au Comité permanent des Comptes, *ibid.* Rapport, 224.

**IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.** Etat des Importations et Exportations aux Ports de Québec, St. Jean et Ste. Marie Nouvelle Beauce, pour l'année 1831. *Voyez Appendice (S. s.)*

**Impôts.** Message de Son Excellence, avec Copie de l'Acte Impérial du 1<sup>r</sup> & 2<sup>d</sup> Guil. IV. Cap. 23. amendant l'Acte du 1<sup>re</sup> Geo. III. Cap. 88, imposant des Impôts sur les Eaux de Vie, le Rum, les liqueurs fortes, les Mélasses, les Sirops, &c. 130.

- *Voyez Gaspé, District de.*
- Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, et pour autoriser la perception de certains Droits à Montréal, lu pour la première fois, 182. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 194. Passé, 198. Par le Conseil avec des amendemens, 298. Considérés et adoptés, 302. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV. Cap. 8.
- Pétition des Marchands de Québec composant le Comité de Commerce, pour une reduction des Impôts sur le Café, les Mélasses, le Sucre, et le Sel, 196. Réservée au Comité permanent de Commerce, 197.
- Bill pour abroger certains Droits sur les Mélasses et le Café, et pour diminuer les Taux certains Droits sur le Tabac importé par Terre ou par la Navigation intérieure, lu pour la première fois, 368. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 377. Passé, 380. Par le Conseil, 443. *Voyez Adresses, (36.)* Réservé pour la signification du plaisir de la Majesté, 489.

**Indemnisation aux Membres.** *Voyez Membres.*

**Instructions aux Comités.** *Voyez Acadie, Comté de L' ; Canal de la Baie de Missiskoui, à la Rivière du Sud ; Commissions ; Education et Ecoles ; Société des Emigrés de Montréal ; Holland, Edward ; Maison de Parliament ; Cours de Justice ; Commerce des Bois ; Impressions ; Priviléges et Élections ; Chemins et Améliorations Publiques ; Hôpital Temporaire pour les Fièvres, sous le chef Hôpitaux ; Commerce.*

**Impressions requises par la Chambre.** Les Propositions pour icelles reçues par le Greffier, mis devant la Chambre par M. l'Orateur, 16. Résérées, comme aussi le Rapport du Greffier concernant les Écrivains extraordinaires, 17. Instructions de considérer et faire rapport des changemens qui doivent avoir lieu dans l'impression des Journaux, *ibid.* A rapporter de tems à autre, 31. Les Comptes Contingens de la Chambre réservés, 34. Premier Rapport,—sur les Propositions pour les Impressions, 38. Réservé à un Comité général, 39. Considéré, 39, 46. Une Résolution rapportée et adoptée, 46. Tableau des Indemnités payées aux Membres pour leur assistance durant la dernière Session, réservé, 55.—Un Membre ajouté, 287. Second Rapport,—sur le Tableau des Indemnités payées aux Membres, 474. *Voyez Membres.* Troisième Rapport,—sur les Comptes Contingens, 460.—*Voyez Comptes Contingens.*

**J**EFFREYS, JOHN, Sa Pétition pour une augmentation de Salaire comme Gardien du Géol du District de Québec, 94. Réservée au Comité Permanent des Comptes, 96. Rapport, 224.—La Chambre concourt dans le Rapport, 290.

**Jésuites, Biens des.** *Voyez Biens des Jésuites.*

**Journaux.** A être imprimés sous la direction de M. l'Orateur, 16.

— Entrées,

*Journaux, continués :*

— Entrées dans des Journaux précédens, lues.—  
Voyez *Christie, Robert ; Kerr, M. le Juge ; Fletcher, M. le Juge.*

— Un Comité nommé pour s'enquérir et faire rapport des causes qui ont retardé l'impression et la livraison des Journaux de la dernière Session, 828.

*Judicature.* Voyez *Acte de Judicature.*

*Juges.* Message de Son Excellence accompagné d'un Extrait d'une Dépêche du Lord Goderich, ayant rapport aux Judges, 52. Référée au Comité Permanent sur les Cours de Justice, 78.

— Message de Son Excellence relatif à l'Indépendance des Judges, 129. Référée, 138. Voyez *infra:*

— Bill pour incapaciter les Judges de siéger ou voter dans les Conseils, pour assurer leur indépendance, et pour d'autres fins y mentionnées, lu pour la première fois, 78. La seconde lecture remise, 120. Lu pour la seconde fois et référé, 133. Le Message de Son Excellence relatif à l'Indépendance des Judges, référé, *ibid.* Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 223. Considéré, 244, 261, 276. Le Comité général remis, 278. Bill considéré, 280. Trois amendemens rapportés; le premier n'est point adopté, 282. Les autres adoptés; Motion pour amender la septième Clause, *négativée*; Bill à être grossoyé, 283. Lu pour la troisième fois; Deux Clauses y ajoutées, 288. Passé, après une division, 289. Par le Conseil, 336. Reservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.

*Juges de Paix.* Pétition des Judges de Paix du District de Québec, relative au Cholera Morbus et autres maladies contagieuses, 318. Référée au Comité sur le Compte Courant des Commissaires pour l'Hôpital Temporaires des Fièvres, 319.

— Voyez *Amendes et Pénalités.*

*Jurés.* Bill pour régler la qualification et la sommation de Jurés dans les Causes Civiles et Criminelles, lu pour la première fois, 30. Lu pour la seconde fois, et référé, 65. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 188. Considéré, 145, 152. Rapport; à être grossoyé, 155. Passé, 193. Par le Conseil, avec des amendemens, 478. Considérés, 480. Adoptés, 481. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 22.

*Juris.* Bill pour autoriser les Avocats de s'adresser aux Juris en faveur des Prisonniers dans le cas de poursuite pour Crimes Capitaux, 29. Lu pour la première fois, 30. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 33; Passé, 39.

*Justice.* Voyez *Administration de la Justice ; Cours de Justice.*

**K**AMOURASKA Comté de. Voyez *Elections contestées.*

*Kennebec, Chemin de.* Voyez *Adresses (32.)*

*Kerr, M. le Juge.* Entrée dans les Journaux du 26me Mars 1831, sur le Rapport du Comité sur la Pétition de B. C. A. Gugy, Ecuyer, contre M. le Juge Kerr, lu, 30. Motion pour référer la dite Pétition et toutes les matières y liées, à un Comité Spécial, 51. Motion en amendement pour la référer à un Comité général, *négativée*. La Motion principale amendée, et la Pétition, etc. référée au Comité permanent des Grievs, *ibid.* Copies de la correspondance et autres documens,

*Kerr, M. le Juge, continué :*

concernant M. l'Honorable Juge Kerr, mis devant la Chambre par Message de Son Excellence, 181. Voyez Appendice (Z.) Référées au Comité des Grievs, 192. Sa Pétition demandant que l'enquête contre lui soye terminé au plutôt, 299. A être imprimée; Référée au Comité des Grievs, 241. Rapport, 256. Rapport référé à un Comité général, 292. Le Comité général remis, 324, 363. Rapport considéré; les procédés ultérieurs tombent faute de quorum, 388. Rapport considéré de nouveau; les procédés ultérieurs tombent faute de quorum, 407. Rapport considéré de nouveau, 409. Des Résolutions rapportées, 411. Elles sont débattues et finalement reportées dans l'affirmative, 413, 414. Un Comité nommé pour préparer un projet d'adresse à Son Excellence conformément aux dites Résolutions, 414. Voyez *Adresses, (31.)* Copie du Rapport, et Copies de tous les témoignages pris devant les différens Comités Spéciaux de cette Chambre, par rapport au dit Juge, transmis à Son Excellence, 420. Réponse de Son Excellence à l'adresse, (31.) référée à un Comité général; considérée; les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, 477.

**L**ABRIE, la Veuve. Voyez *Histoire du Canada.*

*Lachine, Canal de.* Voyez *Canaux.*

*Lac des Deux Montagnes.* Voyez *Deux Montagnes, Comité du Lac des.*

*Lac St. Pierre.* Copie du Rapport du Capitaine Bayfield de l'exploration du Lac St. Pierre, mis devant la Chambre par Message de Son Excellence, 173. Référée, 176.

*Lafontaine, Louis Hypolite*, Ecuyer, Membre de cette Chambre. Sa Pétition relative au Greffier en Loi, William Green, Ecuyer, 98. Référée au Comité permanent des Grievs, 99. Rapport, 316. Voyez *Green, William.*

— Voyez *Membres.*

*Lamirande, Théodore Dulinon De.* Sa Pétition pour une Pension pour des services faites, 82. Référée au Comité permanent des Comptes, 83. Rapport, 224. Rapport référé à un Comité général, 227. Considéré, 285. Une Résolution rapportée, et adoptée, 289.

*Lard.* Voyez *Viande Salée.*

*Larue, Edouard.* Compte de Dépenses par lui encourues, en distribuant les Lois, présenté, 46.

Voyez Appendice, (K.) Sa Pétition pour être indemnisé pour la distribution d'un Acte de la Législature, 61. Référée au Comité permanent des Comptes, *ibid.* Rapport, 224. Rapport référé à un Comité général, 227. Considéré, 285. Une Résolution rapportée, et adoptée, 289. Bill pour autoriser le remboursement de certains deniers par lui dépensés, lu pour la première fois, 302. Lu pour la seconde fois; à être grossoyé, 306. Passé, 311. Par le Conseil, 370. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 56.

*Larue, Olivier.* Sa Pétition pour être indemnisé des pertes qu'il a essuyé par rapport à la construction de la Prison aux Trois Rivières, 61. Référée au Comité permanent des Comptes, *ibid.* Rapport, 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 289.

*Laurier, Charles.* Sa Pétition pour une aide pour faire des expériences dans le mésurage de distances sur

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

- Laurier, Charles**, continué : sur l'eau, 70. Référée au Comité permanent de Commerce, 71. Rapport, 128.
- Le Breton, Jean**. Voyez *Pont de Glace ; Chemins et Améliorations Publiques*.
- Legassée, Marlin**. Voyez *Dépôts de Provisions*.
- Lesperance, Henry**. Voyez *Port de Montréal*.
- Lettres Patentées**. Bill pour abroger certains Actes y mentionnés concernant la sauve-garde et l'enregistrement des Lettres Patentées qui concèdent des Terres incultes ou autres de la Couronne, et pour consolider et amender les dispositions dans les dits Actes contenus, reçu du Conseil, et lu pour la première fois, 371. Un jour nommé pour la seconde lecture, 409. Lu pour la seconde fois, 421. Référé, 422.
- Lindsay, Robert Noël**. Voyez *Dépôts de Provisions*.
- Lindsay, William**, Ecuyer. Sa Pétition pour une Pension, 79. Référée, *ibid.* Rapport ; Rapport référé à un Comité général, 142. La Considération remise, 156. Le Comité général rétabli, 191. Le Rapport considéré, 209. Une Résolution rapportée ; Motion que la question de concurrence soye maintenant mise sur la dite Résolution ; Motion pour remettre jusqu'au premier d'Aout prochain la mise de cette question, *négativée*, 214. La Motion principale accordée, et la Résolution adoptée après une division ; Bill pour octroyer une Pension à M. Lindsay lu pour la première fois, et le jour nommé pour la seconde lecture, aussi après une division, 215. Lu pour la seconde fois ; Motion, Que le Bill soye grossoyé ; La considération de la Motion remise, 221.
- Liste Civile**. Message de Son Excellence, accompagnant une Liste Civile proposée pour la vie du Roi, 300. A être imprimé ; Motion que le Message, et la Liste Civile proposée, soyent référés à un Comité de toute la Chambre, à un jour préfixe, et que cela soit alors le premier Ordre du jour ; Motion de biffer la dernière partie de la Motion précédente, *négativée*. Autre motion d'amender la motion principale, en référant le Message, et la Liste Civile proposée, au Comité permanent des Comptes, *négativée* de même ; La Motion principale accordée, 301. Le Comité général remis, 313, 385. Le Message et la Liste Civile proposée, considérés ; Le Comité se lève sans faire rapport, 347.
- Livre Bleu**. Voyez *Gouvernement Civil*.
- Locataires**. Voyez *Locateurs et Locataires*.
- Locateurs et Locataires**. Bill pour régler l'exercice de certains droits de Locateurs et Locataires, lu pour la première fois, 253. Lu pour la seconde fois, et référé, 279. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général ; Considéré, 357, 388. Rapporté ; à être grossoyé, 388. Passé, 409. Par le Conseil, 477. Le Titre lu, 588. Sanction Royale refusée, 489.
- Lods et Ventes**. Pétition des Habitans des Fauxbourgs de Québec, relative aux Lods et Ventes dûs au Roi par les Habitans des dits Fauxbourgs, 41. Référée, 42. Etat de Lods et Ventes dûs sur des Propriétés incluses dans la Censive de la Domaine du Roi, aux Fauxbourgs de Québec, et autres Documens y relatifs, présentés, 147. Voyez Appendice, (X.). Référé, 157. Rapport, 184. Rapport référé à un Comité général, 185. Le Comité général remis, 201. Rapport considéré, 213, 219. Comité établi, 290. Le Rapport considéré de nouveau, 238. Des Résolutions rapportées et adoptées, 242. Voyez *Infra*.
- Lods et Ventes**, continués ; — Bill pour le soulagement de personnes tenant de Sa Majesté en Rétention des terres ou immeubles aux Fauxbourgs de Québec, sur lesquels il est du des Lods et Ventes, et des amendes de mutation, lu pour la première fois, 242. Lu pour la seconde fois et référé, 254. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général 299. Considéré, 314. Rapporté, *ibid.* A être grossoyé, 315. Passé, 391.
- Lois**. Bill pour abroger un certain Acte y mentionné, et pour pourvoir à une distribution plus certaine et plus expéditive des Lois, lu pour la première fois, 173. Lu pour la seconde fois, et référé, 196. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 238. Considéré, 258. Rapporté ; à être grossoyé, 261. Passé, 275. Par le Conseil, 298. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 33.
- **Expirantes**, Comité permanent des, nommé, 31. Premier Rapport, 149. Rapport référé à un Comité général, 150. Considéré ; Des Résolutions rapportées et adoptées, 156. Second Rapport, 219.
- Lois des Chemins**. La Chambre se résout en Comité général afin de considérer s'il est expédié d'amender les Lois maintenant en force qui réglement les Chemins et les Ponts ; une Résolution rapportée et adoptée, 30. Voyez *Infra*.
- Bill pour amender les Lois des Chemins, et pour faire de plus amples règlements concernant les Chemins et Ponts, lu pour la première fois, 30. Lu pour la seconde fois, et référé, 39. Pétition de divers Habitans de la Paroisse de St. Vallier, pour des amendemens aux Lois des Chemins, 90. Référée au même Comité, *ibid.* Pétition des Habitans de la Paroisse de Kamonraska, pour des amendemens aux Lois des Chemins ; référée, 128. Le Bill concernant des Assemblées de Paroisses et de Townships, et des Officiers de Paroisses et de Townships, référé, 132. Des Membres y ajoutés, *ibid.* Pétition de divers Habitans du Comté de Bellechasse, au soutien du Bill, avec des amendemens, 148. Référée, *ibid.* A faire rapport de tems à autre, 210. Premier Rapport,—sur le Bill des Assemblées de Paroisses et de Townships, 211. Voyez *Assemblées de Paroisses et de Townships*. Rapport sur le Bill et les Pétitions ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 248. Le Comité général remis, 281. Bill considéré, 291, 304. Les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 304. Bill considéré de nouveau, 306. Rapporté ; amendé, 311. A être grossoyé, 312. Passé, 337. Par le Conseil avec des amendemens, 479. Considérés et adoptés, 481. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 44. Pétition des Habitans des Townships de Hinchinbrooke et Godmanchester, pour des amendemens aux Lois des Chemins, 44. Référée au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, *ibid.*
- Pétition de divers Habitans de la Paroisse de St. Vallier, Comté de Bellechasse, se plaignant de l'insuffisance des Lois des Chemins à l'égard de l'Office du Grand Voyer, et demandant des amendemens à icelles, 90.
- M**ACNIDER, ADAM L. Sa Pétition pour un privilège exclusif pour bâti un Pont de Péage sur la Rivière du Grand Métis, dans le Comté de Rimouski, 99. Référée au Comité permanent de Bills Privés, *ibid.* Rapport, 183. *Maison*

- Maison de la Trinité.* Voyez *Bureau de la Trinité.*
- Maison de Parlement.* Rapport des Commissaires nommés pour l'érection d'une aile du côté Nord-Ouest du Palais Episcopal à Québec, présenté, 66. Voyez *Appendice, (P.) Référé, ibid.* Instruction de s'enquérir s'il serait expédié de bâtir et ériger une Salle de Séance pour la Chambre d'Assemblée, 67. Rapport, 49. Rapport référé à un Comité général, *ibid.*
- Maison du Gouvernement à Montréal.* Message de son Excellence relativement à la Réparation de la Maison du Gouvernement à Montréal, 356. Référé, 357. Rapport ; Rapport référé à un Comité général, 408. Considéré, 428. Des Résolutions rapportées et adoptées, 438. Voyez *infra.*
- Bill pour affecter certaines sommes d'argent y mentionnées à l'effet de faire des réparations et meubler la Maison du Gouvernement à Montréal, lu deux fois ; à être grossoyé, 439. Passé, 441. Le Conseil demande communication des Documens sur lesquels ce Bill est fondé, 451. Ils sont communiqués au Conseil, 460. Passé par le Conseil, 477. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 18.
- Maisons de Correction.* Les Actes des 57me Geo. III. Cap. 10, 50me Geo. III. Cap. 14 ; et 9me Geo. IV. Cap. 4. relatifs à des Maisons de Correction, continués. Voyez *Actes du Parlement Provincial.*
- Maisons d'Entretien Public.* Pétition de divers Habitans de St. Ambroise, pour des amendemens à l'Acte relatif aux Maisons d'Entretien Public, 140. Référée, 369. Voyez *Infra.*
- La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'amender l'Acte du 1er Guil. IV. Cap. 9, concernant les Aubergistes ; Considéré ; Résolution rapportée et adoptée, 383. Bill pour amender l'Acte, lu pour la première fois, 384. Lu pour la seconde fois, et référé, 369. La Pétition de St. Ambroise référée, 369. Rapport, 406. Bill et Rapport référés à un Comité général, 407. Considérés, 422, 428. Rapporté ; à être grossoyé, 438. Passé, 441. Par le Conseil, 477. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 19.
- Marchés :*—
- Pétition des Citoyens de la Ville des Trois-Rivières pour une aide pour élargir et autrement améliorer les deux places de Marché de la dite Ville, 47. Référée, 48. Rapport, 159. Rapport référé à un Comité général, 161. Le Comité général rétabli, 181, 188. Le Rapport considéré, 209. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 214.
  - Pétition des Habitans de St. Athanase pour un Acte pour leur autoriser d'établir un Marché au Village de St. Athanase, 80. Référée au Comité permanent de Bills Privés, *ibid.* Rapport, 123.
  - Pétition des Syndics du Village de L'Assomption, pour un Acte pour les autoriser à établir un Marché dans le dit Village, 80. Référée au Comité permanent de Bills Privés, *ibid.* Rapport, 123.
  - Pétition des Syndics du Nouveau Marché de la Rue St. Paul à Québec, pour des dispositions législatives relatives au dit Marché, 90. Référée, 91. Rapport, 157. Bill pour amender l'Acte du 9me Geo. IV. Cap. 53, et pour pourvoir plus efficacement à l'établissement d'un Marché et Place de Débarquement en la Rue St. Paul

- Marchés, continués :*—
- dans la Basse Ville de Québec, lu pour la première fois, 158. Lu pour la seconde fois et référé, 179. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 188. Considéré ; Rapporté ; à être grossoyé, 209. Passé, 217. Par le Conseil, 234. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 18.
  - Pétition des Syndics pour l'établissement d'un Nouveau Marché à Montréal entre les Rues des Enfans Trouvés et des Commissaires, pour une aide pour l'établissement du dit Marché, 92. Référée, *ibid.* Rapport, 118.
  - La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il ne seroit par expédié d'abroger l'Acte par lequel certaines parties de l'Ordonnance pour régler les Marchés de Québec et Montréal, sont suspendues, 222. Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, demandant le rappel du dit Acte, 223. Référée au même Comité général, *ibid.* La Pétition de divers Régrattiers de la Cité de Montréal, (p. 106.) référée de même, 223. Pétition contre le Rappel de cet Acte, 256.
  - Mariages.* Voyez *Baptêmes.*
  - Médecine, Bureaux de.* Voyez *Bureaux de Médecine.*
  - Membres.* Assermentés et prennent leurs sièges, 11, 31, 250, 255, 265, 471.
  - Un Membre déclaré incapable de siéger dans cette Chambre, 18.
  - Ajoutés aux Comités, 33, 47, 85, 132, 170, 206, 287, 293, 305, 327, 377.
  - Les Lettres et Manuscrits, adressés à aucun Membre siégeant en la Chambre, durant la Session, à être payé par le Greffier, et par lui entrés parmi les Dépenses Contingentes, 16.
  - Leurs Noms pris après des Divisons de la Chambre, 12, 13, 51, 74, 75, 115, 116, 122, 178, 185, 201, 204, 209, 215, 221, 232, 243, 244, 253, 260, 281, 282, 283, 288, 289, 295, 312, 331, 345, 406, 408, 413, 419, 469.
  - Un Membre fait savoir à la Chambre qu'il a été sommé comme Juré Spécial à la Cour du Banc du Roi ; Résolu ; Qu'il ne peut pas s'absenter de la Chambre, 165.
  - Recoivent Congé d'Absence, 67, 220, 229, 259, 277, 278.
  - Les Noms de ceux qui ont été présens à la Prorogation, 485.
  - Résignent leurs Sièges, 9, 11.
  - Rétournés : Pour le Comté de Sherbrooke, 10. Pour le Comté de Montréal, *ibid.* Pour le Comté de Gaspé, 11. Pour le Comté de Vaudreuil, 156. Pour le Comté du Lac des Deux Montagnes, 246. Pour le Comté de Rimouski, 430.
  - Un Etat de l'Indemnité à eux payée pour le tems qu'ils ont vaqué aux affaires pendant la Session dernière, mis devant la Chambre, 34. Référé, 55. Rapport, 374. Rapport référé à un Comité général, 374. Voyez *Gouvernement Civil.*
  - Bill pour les incapaciter de tenir aucun Office ou place Civil de profit sous la Couronne, et à d'autres fins y mentionnées, lu pour la première fois, 41. Lu pour la seconde fois, 75. La considération ultérieure d'icelle remise, 76.
  - La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'allouer une indemnisation aux Membres pour leurs dépenses en assistant aux Séances de la Chambre, et pour Frais de Voyage, 45. La Consideration remise, 51. Considéré, 66. Des Résolutions rapportées,

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

### *Membres, continués :*

rapportées, 74. Elles sont débattues et finalement adoptées, après une division, 74, 75. Vozez *infra*.

- Bill pour faire une allouance aux Membres pour les Dépenses encourues par eux pour assister aux Sessions de la Législature, lu pour la première fois, 75. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 87. Lu pour la troisième fois ; Un Proviso en forme de Cavalier (*Rider*) proposé à y être ajouté, et la Motion *négativee*, 115. Bill passé, après une division, 116. Par le Conseil, avec des amendemens, 298.
- Motion pour un Congé d'Absence pour un Membre, 201. Considéré, 206, 208. Accordée, après une division, 208.
- Motion que la Chambre prendra en considération, à un jour fixe, s'il est expédié de biffer la Résolution du 15 Février, 1831, concernant la disqualification de Membres à cause de ce qu'ils acceptent d'Offices, ou qu'ils deviennent comptables pour des deniers publics ; La Question sur icelle, *négativee*, 232.
- Excusés de siéger et juger sur une Election contestée, 262.
- Bill pour rendre vacans les sièges des Membres en certains cas y mentionnés, lu pour la première fois, 113. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 120. Considéré ; Rapporté ; à être grossoyé, 125. Passé, 129. Par le Conseil, 207. Réserve pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.
- Motion par un Membre, (M. Lafontaine,) Que comme Membre du Comité de Grievs, il a le droit de se trouver présent et de voter, à toutes ses délibérations, et qu'il ne peut être privé de ce droit par les Membres du dit Comité, dans aucune occasion, 229. Motion pour référer la dite Motion à un Comité général ; La dernière Motion amendée, et la Motion principale référée au Comité permanent des Priviléges, 229. M. Lafontaine renonce à sa prétension d'assister aux délibérations du Comité des Grievs, 259.

### *Messages. Vozez Gouverneur en Chef ; Conseil Législatif.*

*Milices.* Message de Son Excellence, recommandant qu'il soit pourvu aux Dépenses qui peuvent être encourues pour la tenue des Cours d'Enquêtes, et des Cours Martiales dans les Milices, dans le cas que l'Acte de Milices soit renouvelé, 248. Référé à un Comité général, 281. Considéré ; une Résolution rapportée et adoptée, et un Comité Spécial nommé pour s'enquérir des amendemens qu'il serait nécessaire de faire à l'Acte des Milices, 294. Rapport, 324. Vozez *infra*.

— Bill pour continuer l'Acte des Milices, lu pour la première fois, 325. Lu pour la seconde fois ; référé à un Comité général ; considéré ; rapporté ; à être grossoyé, 334. Passé, 337. Par le Conseil, 338. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 55.

— Bill pour autoriser la tenue des Cours d'Enquête pour s'enquérir des qualifications des Officiers de Milice, en certains cas, lu pour la première fois, 325. Lu pour la seconde fois, 361. Référé, 362. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 372. Considéré, 429. Rapporté ; à être grossoyé, 439. Passé, 446. Par le Conseil, avec un amendement ; Considéré,

### *Milices, continués :*

482. Adopté, 483. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 42.

— Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour le paiement de certains Officiers et Dépenses Contingentes de Milice, pour 1832, lu pour la première fois, 406. Lu pour la seconde fois, 408. A être grossoyé, 409. Lu pour la troisième fois, 423. Passé, 424. Par le Conseil, 472. Sanction Royale, 489.—2 Guil. IV. Cap. 40.

*Missiskoui, Comité de.* Vozez *Elections Contestées.*  
*Montréal, Banques de.* Vozez *Banques.*

— *Banques de la Cité.* Vozez *Banques.*

— *Dispensaire de.* Vozez *Pharmacopée.*

— *Hôpital Général de.* Vozez *Hôpitaux.*

— *Port de.* Vozez *Port de Montréal.*

— *Marchés de.* Vozez *Marchés.*

— *Société d'Histoire Naturelle de.* Vozez *Société d'Histoire Naturelle de Montréal.*

*Morril, Abel.* Sa Pétition pour un privilège exclusif pour bâtir un Pont de l'Éage sur la Rivière Yamaska, 70. Référée au Comité Permanent de Bills Privés, *ibid.* Rapport, 148.

*Morues, Vozez Pécheries.*

*Muir, La Veuve.* Sa Pétition exposant les services de feu son Mari, le Major Muir, du 41e Régiment, et la grande détresse dans laquelle elle se trouve, et demandant une Pension jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'accorder gracieusement à elle, la continuation de la Pension de feu son Mari, 60. Référée, *ibid.* Rapport 171.

*Musée de Québec.* Vozez *Chasseur, Pierre.*

**N**AVIGATION par la Vapeur. Vozez *Compagnie de la Navigation par la Vapeur.*

*Navigation de la Rivière des Outaouais.* Message de Son Excellence, avec des Documens ayant rapport aux moyens pour abattre les obstacles à la Navigation de la Rivière des Outaouais causés par les Rapides de Ste. Anne, 165.

— *depuis les Cascades jusqu'au Lac St. François.* Rapport des Commissaires pour l'amélioration de la Navigation depuis les Cascades jusqu'au Lac St. François, présenté, 266. Vozez *Appendice, (E.)*

*Normand, François et Edouard.* Leur Pétition exposant qu'ils ont deboursé pour l'érection d'un Pont sur la Rivière Chaudière, une somme d'argent beaucoup plus forte que celle portée au contrat, provenant de la chute de l'arche du dit Pont avant sa confection ; et demandant à être déchargés de leur responsabilité pour la balance de l'avance à eux faite par les Commissaires du dit Pont par dessus le montant de leur contrat, et pour tel autre soulagement ultérieur que la Chambre jugera convenable, 94. Référée au Comité permanent des Comptes, 96. Rapport, 224. Rapport référé à un Comité général, 227. Considéré, 225. Une Résolution rapportée et adoptée, 289. Bill pour leur soulagement, lu pour la première fois 290. Lu pour la second fois ; à être grossoyé, 294. Passé, 303. Le Conseil désire la communication des Documens, Témoignages et Preuves sur lesquels le Bill est fondé, 310. Ils sont communiqués au Conseil, 318. Bill passé par le Conseil, 370. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap 57.

*Notaires.* Bill pour régler la Profession des Notaires, lu pour la première fois, 203. Seconde lecture remise, 254. Ordre pour la seconde lecture rétabli, 266. Lu pour la seconde fois, et réfé-  
ré,

**Notaires, continués :**

ré, 290. Rapport, 416. Bill à être imprimé, 417.

**Nouvelle Ecosse, Communication avec la.** Voyez *Compagnie de la Navigation par la Vapeur.*

**OFFICIERS PUBLICS.** Bill pour rendre les Appointemens et Emolumens des Fonctionnaires Publics susceptibles d'être saisis et arrêtés à la poursuite de leurs Crédanciers, lu pour la première fois, 417. Lu pour la seconde fois, et référé, 436. Rapport. Bill et Rapport référés à un Comité général, 452. Considéré; Rapporté; à être grossoyé, 471. Passé, 472.

**O'Hara, Henry.** Message de Son Excellence à l'égard des arrérages d'une allouance due à M. O'Hara, Sous-Collecteur des Impôts à New Carlisle, 353. Référez au Comité permanent des Comptes Publics, 378.

**Orateur.** M. l'Orateur informe la Chambre que des Membres ont résigné leur sièges, 9, 11.

— Informe la Chambre qu'il a fait sortir son Warrant pour des nouveaux Writs durant la Vacatin, 9, 10, 11.

Fait Rapport de la Harangue de Son Excellence aux deux Chambres, 18.

Met devant la Chambre des Lettres et Papiers reçus par lui de l'Honorable D. B. Viger, 15, 172, 202, 216, 292, 324, 421.

Les Journaux à être imprimés sous sa direction, 16.

Met devant la Chambre des Propositions pour les Impressions requises, 16.

Met devant la Chambre les Rapports du Greffier touchant la Bibliothèque, et les Assistans du Greffier, 17.

A émaner ses Warrants pour des nouveaux Writs, 17, 357.

Fait Rapport des Réponses de Son Excellence à des Adresses, 19, 474.

Refuse de délivrer une Motion en donnant sa raison, 178.

Objecte à ce que les noms des Membres soient pris après une division, les procédés ayant eu lieu à huis clos. Appel fait à la Chambre de sa décision; sa décision confirmée après une division, 187.

Réfuse de recevoir des Motions pour la reception de Pétitions, en donnant ses raisons, 217, 238.

Présente des Bills de Subsides pour la Sanction Royale, 489.

**Ordonnance de 1667.** Bill pour amender une certaine partie de la dite Ordinance, lu pour la première fois, 310. Lu pour la seconde fois, et référé, 329. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 440. Considéré, 471. Motion pour la considération ultérieure du Bill, négative, 488.

— du 25me Geo. III, cap. 4. concernant les Avocats, Procureurs, Solliciteurs et Notaires, et qui rend plus aisné le recouvrement des Revenus de Sa Majesté, à être considérée, 89. Considérée; une Résolution rapportée, et adoptée, 121.

**Ordonnances.** Voyez *Cours de Justice; Arpenteurs Marchés; Société de feu de Québec; Ventes des Shéris; Writs.*

**Ordres du jour.** Ordonné d'y procéder après une division, 260, 279.

**Ouaouais, Comté de.** Voyez *Cours de Justice et Prisons; Pétitions.*

**Rivière des.** Voyez *Navigation.*

**PAINCHAUD, M. le Docteur Joseph.** Sa Pétition pour être remboursé d'une somme d'argent par lui dépensée pour l'érection d'Abris, etc. à l'entour de la cour de l'Hôpital des Emigrés à Québec, pour y recevoir les Emigrés malades et indigens arrivans d'Europe, 81. Référez au Comité sur le Compte Courant des Commissaires pour l'Hôpital Temporaire des Fièvres, 82.

**Palais Episcopal.** Rapport des Commissaires nommés pour faire l'achat du Palais Episcopal à Québec, et le terrain y appartenant, présenté, 66. Voyez Appendice, (O); Voyez *Maison de Parlement.*

**Parlement.** Voyez *Maison de Parlement.*

**Parlement Provincial.** S'assemblé, 9. Est prorogé, 492.

**Pearl, Frederick.** Voyez *Débiteurs.*

**Pêcheries.** Pétition de divers Habitans du Comté de Bonaventure, pour des amendemens aux lois relatives aux Pêcheries, 74. Référée, *ibid.* Voyez *Bonaventure, Comté de.*

— La Chambre se résout de considérer en Comité général, l'utilité d'établir une Prime sur le produit des Pêcheries du District de Gaspé, 179. Le Comité général rétabli, 193, 216. Le sujet considéré; Les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 222. Le sujet considéré de nouveau, 229. Une Résolution rapportée, et adoptée, après une division, 233. Voyez *infra* Bill pour encourager les Pêches à la Morue en cette Province, en accordant des Primes en certains cas, lu pour la première fois, 276. La seconde lecture remise, 283, 284. Lu pour la seconde fois et référé, 291. Les Etats relatifs au Droits perçus dans le District de Gaspé, et au montant approprié et dépensé, pour les améliorations intérieures du District de Gaspé, référés, 378.

**Pénalités, Voyez Amendes.**

**Perrault, M. le Docteur Charles Norbert.** Sa Pétition pour avoir une compensation pour ses services professionnels comme Médecin de l'Hôpital des Emigrés à Québec, en 1831, 38. Référée au Comité sur le Compte Courant des Commissaires pour la régie de l'Hôpital Temporaire des Fièvres à la Pointe Lévi, *ibid.* Rapport, 198.

**Petites Causes.** La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il ne serait pas expédié d'amender les Actes qui pourvoient à la décision sommaire des Petites Causes, 185. Considéré; une Résolution rapportée; adoptée; et un Bill pour rappeler les Actes qui pourvoient pour la décision sommaire des Petites Causes dans les Campagnes, et pour établir d'autres dispositions pour telle décision, lu pour la première fois, 200. Lu pour la seconde fois, et référé, 221. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 318. L'Ordre lu, 335. — Les procédés ultérieurs tombent faute de Quorum, *ibid.* Bill considéré de nouveau, 347, 365. Rapporté, 368. Amendé; à être grossoyé, 369. Passé, 378.

**Pétitions.** Des Habitans des Comtés de Chambly, Laprairie, Rouville, et Missiskoui, pour une aide ultérieure pour améliorer le Chemin de St. Jean à Laprairie, lu; Motion que la Pétition soit reçue; M. l'Orateur refuse de recevoir la Motion donnant la raison de son refus, 217.

— Des Habitans des Paroisses de la Rivière du Loup, Kakouna, et l'Isle Verte, dans le Comté de Rimouski, pour l'établissement d'un Cour de Circuit dans le dit Comté, lu; Motion que la Pétition soit reçue; M. l'Orateur refuse de recevoir

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

**Pétitions, continuées :**

recevoir la Motion, donnant la raison de son refus, 238.

— Voyez les Chefs suivans : *Alkalis ; Banqueroutes et Faillites ; Banques ; Bonaventure, Comté de ; Bourgault, André ; Cunaux ; Recensement ; Cession des Biens ; Chasseur, Pierre ; Cook, Thomas ; Tonnelliers ; Courts de Justice et Prisons ; Débiteurs ; Dénoville, J. B. ; Dion, Ercher ; Pharmacopée ; Dorchester, Pont de ; Douglas, A. Gilbert ; Drolet, Joseph Toussaint ; Droits ; Duvernay, Ludger ; Education et Ecoles ; Société des Emigrés à Montréal ; Fabriques ; Farnabault, G. B. ; Farnham, Township de ; Filles Pénitentes ; Pêcheries ; Fletcher, M. le Juge ; Galt, William ; Girod, Amury ; Gosselin, Léon ; Green, William ; Hinchingbrouke et Godmanchester, Townships de ; Histoire du Canada ; Holland, Edward ; Houblon ; Hôpitaux ; Maisons d'Entretien Publique ; Régratiers ; Hyndman, C. McClellan ; Jeffreys, John ; Cours de Justice ; Juges de Paix ; Kerr, M. le Juge ; Quai du Roi à Laprairie ; Lafontaine, L. H. ; Lamirande, T. D. De ; Larue, Edouard ; Larue, Olivier ; Laurier, Charles ; Etudiants en Droit ; Cuir ; Lindsay, William ; Lods et Ventes ; Commerce des Bois ; Macnider, Adam L. ; Marchés ; Bureaux de Médecine ; Port de Montréal ; Société d'Histoire Naturelle de Montréal ; Morrill, Abel ; Muir, la Veuve ; Normand, François et Edouard ; Painchaud, M. le Dr. Joseph ; Perrault, M. le Dr. Charles Norbert ; Pilotes ; Département de la Poste ; Presbytériens ; Société Littéraire et Historique de Québec ; Institution des Artisans de Québec ; Société Volontaire de feu de Québec ; Chemin à Lisses ; Cuir vert ; Rivière St. Pierre ; Lois des Chemins ; Chemins et Améliorations Publiques ; Ross, Donald, et autres ; Ryan, John ; Pont sur la Rivière Saint Charles ; Pont sur la Rivière Saint Maurice ; Saint Michel de Vaudreuil ; Sax, William ; Seigneurs ; Simpson, John ; Spearman, Benjamin ; Compagnie de la Navigation par Vapeur ; Subdivisions de Comtés ; Taschereau, A. C. ; Terrebonne, Comté de ; Terrill, Joseph Hazard ; Trois Rivières ; Tonnancour, C. A. G. De ; Touchette, Charles ; Tracey, Daniel ; Hardes et Hubillemens.*

**Phares.** Compte de Commissaires nommés en vertu de l'Acte du 9me Geo. IV, Cap. 24, pour l'érection de Phares, présenté, 52. Voyez Appendice (L.)

— Message de Son Excellence accompagné de divers Documens ayant rapport à l'érection d'un Phare et d'autres Bâtisses sur l'Ile St. Paul, 54. Pour les dits Documens, voyez Appendice (M.) Référé au Comité permanent de Commerce, 217.

**Pharmacopée.** Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, pour une aide afin d'y établir une Dispensaire ou Pharmacopée pour le soulagement des malades pauvres et des étrangers, 97. Référée au Comité sur le Compte des Commissaires de l'Hôpital Temporaire des Fièvres, *ibid.*

**Pilotes.** Pétition des Pilotes, pour et au-dessous du Havre de Québec, pour des amendemens aux Actes concernant les Pilotes, 96. Rétérée au Comité permanent de Commerce, 97. Rapport, 190.

**Pointe des Monts.** Voyez *Dépôts de Provisions.*

**Poisson et Huile.** Bill pour rétablir et continuer pour un tems limité, deux certains Actes mention-

**Poisson et Huiles, continués :**

nés, qui ont rapport à l'Inspection de Poisson et de l'Huile destinés à l'exportation, lu pour la première fois, 274. Lu pour la seconde fois, et référé, 280. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 285. Considéré, 306. Rapporté ; à être grossoyé, 312. Passé, 328. Par le Conseil, 370. Sanction Royale, 485.—2 Guil. IV, Cap. 4.

**Police des Bourgs et Villages.** Acte du 10me et 11me Geo. IV, Cap. 37, continué. Voyez *Actes du Parlement Provincial.*

**Pompiers Volontaires, Société de, à Québec.** Voyez Québec, Société de Pompiers.

**Pont de Glace.** Bill pour approprier certaines sommes d'argent pour constater s'il serait praticable d'assurer la formation annuelle d'un Pont de Glace depuis Québec, jusqu'à la Rive Sud de la manière proposée par M. Le Breton, et pour lui récompenser dans le cas qu'il y réussit, lu pour la première fois, 296. Lu pour la seconde fois, et référé, 313. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général ; Considéré ; Rapporté ; à être grossoyé, 328. Lu pour la troisième fois ; référé de nouveau à un Comité général ; Considéré, 361. Rapporté, 363. A être grossoyé de nouveau ; Passé, 364. Par le Conseil, 383. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 49.

**Ponts.** Voyez Bourgault, André ; Dénoville, J. B. ; Dorchester, Pont de ; Drolet, Joseph Toussaint ; Pont de Glace ; MacNider, Adam L. ; Morrill, Abel ; Normand, François et Edouard ; Sainte Anne, Rivière ; Lois des Chemins ; Chemins et Améliorations Publiques ; St. Charles, Rivière ; St. Maurice, Rivière.

**Population.** Voyez Recensement ; Subdivisions de Comtés.

**Port de Montréal.** Pétition de Joseph Russell Bronson, Entrepreneur pour la construction de Quais, &c. au Havre de Montréal, pour une remunération pour ses pertes, 106. Pétition de Henry Lesperance, Entrepreneur pour le remplissage des dits Quais, &c. au même effet, 107. Pétition de François Dufresne, un des cautionns du dit H. Lesperance, sur le même sujet, 108. Rapport des Commissaires pour l'amélioration et l'agrandissement du Havre des Montréal présenté, 191. Voyez Appendice, (B. b.) Le Rapport et les Pétitions référés, *ibid.* Rapport, 297. Rapport référé à un Comité général, 298. Considéré, 313. Une Résolution rapportée et adoptée, 314.

— Bill pour autoriser les Commissaires nommés en vertu d'un Acte y mentionné, à faire l'emprunt d'une somme ultérieure d'argent pour être employée à l'amélioration et l'agrandissement du Havre de Montréal, et pour d'autres fins y mentionnées, lu pour la première fois, 320. Lu pour la seconde fois ; Référé à un Comité général, 346. Considéré, 384. Rapporté ; à être grossoyé, 390. Passé, 407. Par le Conseil, 443. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 36.

**Possesseurs de Quais et autres.** Bill pour obliger les Possesseurs de Quais et autres à donner avis des articles non-reclamés, en leur possession, lu pour la première fois, 32. Lu pour la seconde fois, et référé au Comité permanent de Commerce, 75. Rapport, 190. Bill et Rapport référés à un Comité général, *ibid.* Considéré, 214. Rapport, 217. A être grossoyé, 218. Passé, 232. Par le Conseil, avec des amendemens, 264. Con-

- Possesseurs de Quais et autres, continués ; Considérés et adoptés, 386. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 32.*
- Poste. Voyez Département de la ; Frais de Poste.*
- Potasse et Perlasse. Voyez Alkalis.*
- Presbytère. Voyez St. Michel de Vaudreuil.*
- Presbytériens. Deux Pétitions,—des Membres de la Congrégation Presbytérienne de St. André, Seigneurie d'Argenteuil,—et des Presbytériens de la Paroisse de La Chute demandant qu'il soit permis à leurs Ministres de tenir des Régistres régulièrement paraphés suivant la Loi, 67. Référée, *ibid.* Rapport, 114. Voyez *infra*.*
- Bill pour permettre aux Ministres régulièrement ordonnés du Synode Associé d'Ecosse de tenir des Régistres authentiques conformément à la Loi, lu pour la première fois, 114. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 138. Passé, 151. Par le Conseil avec des amendemens, 536.
- Prison à Montréal. Rapports des Commissaires pour l'érection d'une Prison commune dans le District de Montréal, présentés, 89. Voyez Appendice, (S.) Référé au Comité permanent des Comptes, 89.*
- Prison à Sherbrooke. Etat du montant perçu, et dont il y a été rendu Compte par le Greffier de la Cour à St. François en vertu de l'Acte du 4me Geo. IV. Cap. 3, afin de créer un Fonds pour l'érection de la dite Prison, jusqu'au 10 de Décembre 1831, présenté, 292.*
- La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié de rappeler autant de l'Acte du 4me Geo. IV. Cap. 3, que pourvoit à la création d'un Fonds, pour l'érection de la dite Prison, 305. Considéré, 335. Le Comité général remis, 388. L'Acte considéré ; Les procédés ultérieurs tombent, faute de Quorum, 442.
- Prisons. Voyez Cours de Justice et Prisons.*
- Privileges et Elections. Comité permanent dc, nommé, 30. Motion faite par un Membre que comme un Membre du Comité des Grièfs, il a le droit d'assister et de voter à toutes les délibérations du dit Comité, et qu'il ne peut dans aucune occasion être privé de ce droit par les Membres du dit Comité, référée, 229. Premier Rapport, 241. Le Rapport référé de nouveau au même Comité avec Instruction de faire des recherches pour des précédens applicables au cas, 242. Second Rapport, 325. Référé à un Comité général, 327. L'Ordre lu, 364. Décharge, 365.*
- Proclamations. Voyez Gouverneur en Chef.*
- Procureur Général. Voyez Stuart James, Ecuyer.*
- Propriétaires. Voyez Locateurs et Locataires.*
- Propriété Littéraire. Bill pour protéger la Propriété Littéraire, lu pour la première fois, 303. Lu pour la seconde fois, et référé au Comité permanent de l'Education et des Ecoles, 324. Rapport, 367. Bill et Rapport référés à un Comité général, 368. Considéré, 422. Rapporté ; à être grossoyé, 427. Passé, 447. Par le Conseil, 479. Sanction Royale, 488.—2 Guil. IV. Cap. 53.*
- Q** *QUAI du Roi à La Prairie. Pétition de divers Habitans de la Cité de Montréal, se plaignant d'un Octroi fait par le Gouvernement Executif aux Propriétaires du Bateau à Vapeur le Voyageur, du privilège exclusif du dit Quai, 286. Référée au Comité permanent de Grièfs, 287. Pétition des Habitans de La Prairie, et les*
- Quai du Roi à La Prairie, continué : Paroisses voisines, relativement au dit Quai, 298. Référée au même Comité, 299. Deux Lettres ayant rapport au dit Quai, mises devant la Chambre, 342. Référées au même Comité, 343. Rapport, 374.*
- Quais, Possesseurs de, et autres. Voyez Possesseurs de Quais.*
- Quarantaine, Réglemens de. Message de Son Excellence, relativement au Cholera Morbus, et aux Réglemens de Quarantaine, 366. Voyez Appendice, (N. n. n.) Référé, 367. Rapport, 453. Rapport référé à un Comité général, 457. Considéré, 463. Des Résolutions rapportées, 464. Adoptées, 469, 470. Voyez *infra*.*
- Bill pour l'établissement de Bureaux de Santé en cette Province, et pour mettre en force un système effectif de Quarantaine, lu deux fois ; à être grossoyé ; Passé, 470. Par le Conseil, 482. Sanction Royale, 490.—2 Guil. IV. Cap. 16.
- Québec, Banque de. Voyez Banques.*
- *Grèves et Lieux de Débarquement d. Bill pour continuer et amender l'Acte pour pourvoir à des Réglemens concernant les Grèves, et Places de Débarquement à Québec, lu pour la première fois, 159. Lu pour la seconde fois, et référé, 193. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 203. Considéré, 218. Rapporté, 220. A être grossoyé, 221. Passé, 228. Par le Conseil, 247. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 9.*
- *Société de feu de. Bill pour suspendre certaines Ordonnances y mentionnées en autant qu'ils ont rapport à la Cité de Québec, et pour y établir une Société pour prévenir les accidens du Feu ; lu pour la première fois, 151. Lu pour la seconde fois, et référé, 171. Rapport, 227. Bill et Rapport référés à un Comité général, 228. Le Comité général rétabli, 238. Considéré, 258. Rapporté ; à être grossoyé, 261. Passé, 281. Par le Conseil avec des Amendemens, 383. Considérés, 483. Adoptés, 484. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 37.*
- *Société Littéraire et Historique de. Pétition de la Société pour une aide pour l'avancement des Sciences et des Recherches Historiques, 101.— Référée au Comité Permanent de l'Education et des Ecoles, 102.*
- *Société des Artisans de. Pétition des Président, Officiers, et Membres d'icelle pour une aide pour les mettre en état d'acheter des livres et d'avancer les objets pour lesquels la Société a été instituée, 101. Référée au Comité permanent de l'Education et des Ecoles, 102.*
- *Société de Pompiers Volontaires de. Leur Pétition demandant un Acte aux fins de mieux pourvoir à la sûreté publique, et de prévenir les accidens du Feu dans la Cité de Québec, 32. Référée au Comité permanent de Bills Privés, 33. Rapport, 123. Voyez Québec, Société de Feu.*
- Questions, Amendées, 16, 44, 51, 76, 125, 137, 154, 199, 223, 229, 358, 411, 436.*
- Négativées. Pour remettre la considération de deux Motions relativement à l'expulsion de Robert Christie, Ecuyer, 12, 13.
- Qu'une Pétition pour la permission de bâtir un Pont sur la Rivière St. Charles, soit imprimée, 32.
- Pour référer une Pétition pour une aide pour ouvrir un Chemin le long du bord Nord Est de la Rivière St. Maurice, au Comité spécial auquel

# INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

## *Questions Négativées, continuées :*

- a été référé la Pétition pour l'érection d'un Pont sur la Rivière St. Maurice, 50.
- Pour référer la Pétition de B. C. A. Gugy, Ecuyer, contre M. le Juge Kerr, et toutes les Matières y liées, à un Comité général, 51.
- Pour ajouter certains mots à la seconde Résolution rapportée par le Comité général au sujet de l'indemnisation des Membres, 75.
- Que trois jours de séance soient ajoutés au temps fixé par la Règle de la Chambre pour recevoir des Pétitions Privées, 110.
- Qu'un Cavalier (Rider) soit ajouté au Bill pour l'Indemnisation des Membres, 115.
- Pour référer le Bill pour la Cession des Biens à un Comité spécial sur le Bill relativement à des Writs de Capias ou de Saisie Arrêt, 132.
- Que certains mots soient retranchés de la troisième Résolution rapportée sur la Pétition pour le Pont sur la Rivière St. Charles, et autres mots y substitués, 177.
- Relativement à l'Election contestée de Rimouski, 186, 187.
- Pour référer le Bill pour l'Inspection des Alkalies, au Comité permanent de Commerce, 194.
- Qu'un certain mot soit retranché de la sixième Résolution rapportée sur les Cours de Justice, et un autre mot substitué, 200.
- Pour référer le Bill des Fabriques au Comité de Priviléges, après la troisième lecture, 204.
- Pour remettre la considération d'une Motion de référer le Message de Son Excellence avec le Livre Bleu pour 1830, au Comité permanent des Comptes Publics, 205.
- Pour remettre la mise de la Question de concurrence dans une Résolution rapportée sur la Pétition de William Lindsay, pour une Pension, 214.
- Qu'une Clause soit ajouté au Bill pour le Pont de la Rivière St. Maurice, 215.
- Que la Chambre prenne en considération à un jour fixe, s'il n'est pas expédient de biffer la Résolution du 15 Février 1831, qui a rapport à la disqualification des Membres, à raison de ce qu'ils auraient accepté des Offices ou seraient devenus comptables de deniers publics, 232.
- Pour remettre à un jour futur la mise de la Question de concurrence sur des Résolutions rapportées aux sujets de Cours de Justice et de Prisons, 248.
- Pour référer le Bill pour l'organisation du Barreau, à un Comité Spécial, 249.
- Que les Pétitionnaires contre l'Election pour le Comté de Kamouraska, ont prouvé les allégés contenus dans leur Pétitions, 263, 264, 265.
- Qu'en considération de la preuve offerte par les Pétitionnaires contre l'Election pour le Comté de Kamouraska, les Membres siégeans et les Pétitionnaires payeront eux-mêmes leurs Frais et Dépens respectifs, 265.
- Pour concourir dans un des Amendemens rapportés par un Comité général, relativement aux Juges, 282.
- Qu'un amendement soit fait à la septième Clause du Bill, qui a rapport aux Juges, 283.
- Pour référer de nouveau à un Comité général le Bill relativement aux Juges, après la troisième lecture, 288.
- Pour retrancher certains mots dans une Motion pour référer à un Comité général le Message de Son Excellence avec une Liste Civile proposée, 301.
- Pour référer le Message de Son Excellence avec

## *Questions Négativées, continuées :*

- une Liste Civile proposée, au Comité permanent de Comptes Publics, 301.
- Que certains mots soyent ajoutés à la dix-huitième Clause du Bill des Lois des Chemins, 311.
- Que certains mots soyent retranchés des première et vingt-quatrième Clauses du Bill des Lois des Chemins, 312.
- Que le nom de Joseph Cary soit retranché d'un amendement rapporté au Bill pour un Bureau d'Audition, et celui de Martin Chinic y substitué, 345.
- Que certains mots soyent retranchés d'une Clause dans le Bill des subsides, et autres y substitués, 408.
- Pour remettre la considération d'une Motion pour la mise de la Question de concurrence dans les Résolutions rapportées sur le premier Rapport du Comité permanent des Griefs, 413.
- Que le Rapport du Comité sur les plaintes contre M. le Juge Fletcher, soit maintenant référé à un Comité général, 436.
- Que certains mots soyent retranchés d'une Motion pour présenter une Adresse à Son Excellence, relativement au Chemin de Kennebec, et autres y substitués, 441.
- Pour amender la 45me. Résolution rapportée par un Comité ayant rapport aux Bureau de Santé, et au mouillage pour les vaisseaux sous Quatorzaine, 469.
- Que la Chambre se résout en Comité général sur le Bill pour amender l'Ordonnance de 1667, 483.
- Récessions.** Pétitions des Commissaires pour le Récensement de l'an 1831, pour avoir des remunerations additionnelles :—De J. B. Taché, pour le Comté de Kamouraska, 61. Référée au Comité permanent des Comptes, *ibid.* De Joshua S. Lewis, pour une partie du Comté de Beauharnois ; De Jean Louis Ployart, pour le Comté de Drummond, 88. Référées au Comité permanent des Comptes, *ibid.* De J. O. Bastican, Charles Manuel, et Charles McDonell, pour les Comtés de Vandreuil, Beauharnois, et Rouville ; De William Henry, pour le Comté de Sherbrooke ; d'Augustin Delisle, pour le Comté de Chambly ; De Léon Noël, et Damasc Larue, pour le Comté de Lotbinière ; De J. B. Bonneville, et Pierre Patrie, pour le Comté de Beauce ; D'Hypolite St. George Dupré, et George Weekes, pour le Comté de Montréal ; D'Anthony Von Iffland, et Richard Burke, pour le Comté de Richelieu ; d'A. A. Papineau, pour le Comté de St. Hyacinthe, 93. Référées au Comité permanent des Comptes, 96. De Félix Odilon Gauthier, Etienne Florent Robitaille, et Thomas Jacques Taschereau, Officiers de Milice, employés par le Commissaire pour la Cité de Québec, et de William Henry Lemoine, pour les Comtés de Québec et de Montréal, 94. Référées au Comité permanent des Comptes, 96. De Joseph Ouellet, pour le Comté de Rimouski, 96. Référée au Comité permanent des Comptes, *ibid.* Rapport, 161. Rapport référé à un Comité général, 163. Considéré, 285. Des Résolutions rapportées, et adoptées, 289. *Voyez infra.*
- Bill pour le soulagement des Commissaires nommés pour faire le Récensement de la Province, lu pour la première fois, 302. Un jour nommé pour la seconde lecture, 383. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 388. Passé, 408.

*Récensements, continués :*

408. Par le Conseil, 451. Sanction Royale, 487.—2 Guil. IV. Cap. 88.

— *Retours de.* Copies de tous les Retours qui ont été reçus des Commissaires nommés en vertu de l'Acte pour autoriser l'énumération, et des retours de la Population de la Province, mises devant la Chambre par Message, 115. Référées, *ibid.* Voyez *Subdivision des Comtés.*

*Régrattiers.* Pétition de divers Régrattiers de la Cité de Montréal, se plaignant d'un Réglement de Police, qui autorise les Greffiers des Marchés à Montréal, d'exiger d'eux une certaine somme journallement et demandant du soulagement, 106. Référée à un Comité général, 223. Voyez *Marchés.*

*Receveur Général.* Bill pour régler l'Office de Receveur Général rapporté, et lu pour la première fois, 294. Lu pour la seconde fois, et référé à un Comité général, 313. Considéré, 335. Rapporté; Une Clause y ajoutée; Bill à être grossoyé, 346. Passé, 363. Par le Conseil avec des amendemens, 484.

— Voyez *Deniers Publics.*

*Régistres des Rapports de l'Auditeur Général des Comptes Publics.* Voyez *Adresses,* (21.)

*Règlemens de Quarantaine.* Voyez *Quarantaine.*

*Règles de la Chambre.* Motion que trois jours de séance soient ajoutés au tems fixé par les Règles de la Chambre pour recevoir des Pétitions Privées, *négativée,* 110.

— Le tems fixé par les Règles pour recevoir de Bills Privés et des Rapports de Comités Spéciaux sur des Bills privés, étendu, 128.

*Réserves du Clergé.* Message de Son Excellence, relatif aux dites Réserves, 316. Référé à un Comité général, 318. Considéré; une Résolution rapportée; adoptée; et un Bill pour abroger certaines parties de l'Acte du 31<sup>e</sup> Geo. III. Cap. 31, en autant qu'elles ont rapport aux Réserves de Terres pour un Clergé Protestant dans la Province du Bas Canada, et pour d'autres fins, lu pour la première fois, 364. Lu pour la seconde fois; Motion que le Bill soit grossoyé; La Motion amendée et le Bill référé, 436. Les Messages de Son Excellence relativement aux Réserves du Clergé, et aux Terres de la Couronne, référés de même, *ibid.* Rapport, 460.

*Revenus, Estimations des.* Voyez *Adresses;* *Estimations.*

*Rimouski, Comté de.* Voyez *Elections contestées.*

— Un nouveau Writ ordonné, 187. Alexis Rivard et Louis Bertrand, Ecuyers, rétournés duement élus, 480.

*Rivière Ste. Anne.* Voyez *Ste. Anne, Rivière.*

*Rivière St. Charles.* Voyez *St. Charles, Rivière.*

*Rivière St. Maurice.* Voyez *St. Maurice, Rivière.*

*Rivière St. Pierre.* Voyez *St. Pierre, Rivière.*

*Rivière d'Yanaska.* Voyez *Yanaska, Rivière d'.*

*Ross, Daniel;* et autres. Leur Pétition relativement au Township de Hamilton, 67. Référée, 70.

*Ryan, John.* Sa Pétition pour être réhabilité dans ses Droits Civils, 232. Référée au Comité permanent des Cours de Justice, 232. Rapport, 473.

**S**TE. ANNE, RIVIÈRE, dans le Comté de Champlain. Copies des Documens relatifs à l'érection d'un Pont sur la dite Rivière, mises devant la Chambre par Message de Son Excellence, 176. Voyez Appendice (Y.) Référées au Comité permanent des Chemins et Améliorations Publiques, 180.

*St. Charles, Pont sur la Rivière.* Pétition de divers Habitans de la Cité de Québec, et de ses environs, pour bâti un Pont sur la Rivière St. Charles, et à recevoir de Péages sur icelui, 32. Référée, *ibid.* Motion que la Pétition soit imprimee, *négativée,* 32. La Pétition de Charles Smith et Anthony Anderson, propriétaires du Pont de Dorchester, référée, 38. Pétition des Habitans de la Cité de Québec et des Paroisses voisines en faveur du nouveau Pont; deux Pétitions des Habitans du Comté de Kamouraska et autres,—et de divers Citoyens de la Cité de Québec, y contre, 100. Référées, *ibid.* Pétition des Habitans du Comté de Lotbinière et autres, y contre, 118. Référée, *ibid.* Pétition de divers Habitans du Comté de Portneuf, y contre, 136. Référée, *ibid.* Rapport, 151. Pétition de divers Habitans du Comté de Saguenay, et autres, y contre, 170. Référée à un Comité de toute la Chambre sur le Rapport, *ibid.* Rapport et Pétition considérés, 172. Des Résolutions rapportées; un Amendement proposé à la troisième Résolution, et *négativé*; les Résolutions adoptées; et un Bill pour autoriser certaines personnes y mentionnées à bâti un Pont de Péage sur la Rivière St. Charles, lu pour la première fois, 177. Lu pour la seconde fois et référé, 193. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 228. Le Comité général rétabli, 235. Bill considéré; Rapporté; à être grossoyé, 236. Passé avec un nouveau Titre, 248. Par le Conseil, 309. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 12.

*St. François, District de.* Voyez *Appels;* *Cours de Justice.*

*St. Maurice, Pont sur la Rivière.* Pétition des Habitans de la Ville et District des Trois-Rivières, pour l'érection d'un Pont sur la Rivière St. Maurice, 48. Référée, *ibid.* Rapport, 142. Rapport référé à un Comité général, 143. Considéré, 171. Ordre pour la réception du Rapport, lu; Motion pour décharger l'Ordre, 177. M. l'Orateur refuse de mettre la Motion, disant qu'elle était précédée d'un Préambule ce qui est contraire aux Règles de la Chambre, 178. Des Résolutions rapportées, *ibid.* Adoptées; et un Bill pour affecter une certaine somme d'argent pour la construction d'un Pont sur la Rivière St. Maurice, lu pour la première fois, 179. Lu pour la seconde fois, et référé, 188. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 198. Considéré, 210. Rapporté; Motion pour y ajouter une Clause, *négativée*, après une division, 215. Le Bill à être grossoyé, 216. Lu pour la troisième fois, 216. Passé, après une division, 217. Par le Conseil, 234. Sanction Royale, 486.—2 Guil. IV. Cap. 11.

*St. Michel de Vaudreuil.* Pétition d'André Chevier et autres, de la Paroisse de St. Michel de Vaudreuil, pour être indemnisés des pertes qu'ils alléguent avoir souffertes par la construction d'un Presbytère dans la dite Paroisse, 55. Référée, 57. Rapport, 127. Rapport référé à un Comité général, 128. Considéré; une Résolution rapportée, et adoptée, 138. Bill pour mettre les Syndics de la Bâtisse du Presbytère de St. Michel de Vaudreuil, en état de recouvrer le montant réparti sur certains Paroissiens comme quote-parts pour les frais d'icelle, lu pour la première fois, 173. Lu pour la seconde fois, et référé, 191. Rapport; Bill et Rapport référés à un Comité général, 238. Considéré; Raporté; à être grossoyé, 266. Passé, 279. Le Conseil demande la communication des Documens, l'euvres, et Témoignages,

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2.]

### *St. Michel de Vaudreuil.* continué :

Témoignages, sur lesquels le Bill est fondé, 298. Ils sont communiqués au Conseil, 310. Passé par le Conseil, 482. Sanction Royale, 487. 2 Guil. IV, Cap. 27.

*St. Pierre, Rivière.* Pétition de divers Propriétaires de la Côte St. Paul, de la Côte St. Pierre, et des Tanneries des Rolland pour une aide pour achever de nettoyer, redresser, et creuser la Petite Rivière St. Pierre, 99. Référée au Comité sur le Rapport des Commissaires du Canal de Lachine, *ibid.*

*Santé, Bureau de.* Voyez *Quarantine.*

*Sax, William,* Premier Commis dans le Bureau de l'Arpenteur Général. Sa Pétition pour une augmentation de son Salaire, ou une pension pour ses services passés, en addition au dit Salaire, 82. Référée au Comité permanent des Comptes, 83. Rapport, 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 290.

*Seigneurs.* Deux Pétitions de divers Propriétaires de terres dans les Seigneuries de Noyan et Foucault, et divers Propriétaires de terres, résidans dans la Seigneurie de Lacole, se plaignant de demandes oppressives des Seigneurs des dites Seigneuries, et demandant du soulagement, 158. Référée, 159. Rapport, 409. Rapport référé à un Comité général, 411. Considéré; la considération ultérieure remise à la Session prochaine, 470.

*Sépultures.* Voyez *Baptêmes.*

*Sherbrooke, Prison à.* Voyez *Prison à Sherbrooke.*

*Shérif.* La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié d'amender l'Acte pour faire certains Réglements au sujet de l'Office du Shérif, 246. Considéré; une Résolution rapportée, et adoptée, 249. Bill pour régler l'Office de Shérif, lu pour la première fois, 273. Lu pour la seconde fois, et référé, 294. Rapport : Bill à être grossoyé, 460.

*Simpson, John,* Collecteur des Douanes au Côteau du Lac, sa Pétition pour les arrérages de son Salaire pour deux ans, 94. Référée au Comité permanent des Comptes, 96. Rapport, 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 290.

*Smith et Anderson.* Voyez *Dorchester, Pont de.*

*Société de Feu à Québec.* Voyez *Québec.*

— *des Emigrés à Montréal.* Pétition des Membres d'icelle pour une aide, 58. Référée, 60. Instruction de s'enquérir s'il seroit expédié d'employer un Agent de la part de la Province, pour donner les informations nécessaires aux emigrés et leur procurer des établissements dans les différentes parties de la Province, *ibid.* Rapport, 308. Rapport référé à un Comité général, 309. Considéré, 315. Des Résolutions rapportées et adoptées, 323. Voyez *Emigrés.*

— *d'Histoire Naturelle de Montréal.* Pétition des Membres d'icelle, pour une aide, 36. Autre Pétition pour un Acte d'Incorporation, *ibid.* Référées, *ibid.* Rapport du Trésorier de la dite Société, présenté, *ibid.* Voyez *Appendice (I.)* Référé, 36. Rapport, 152. Cette partie du Rapport sur la première Pétition, qui a rapport à une aide, référée au Comité permanent d'Education et d'Ecoles, *ibid.* Bill pour incorporer la Société, lu pour la première fois, *ibid.* Lu pour la seconde fois, et référé, 163. Rapport, 203. Bill et Rapport référés à un Comité général, 253. Le Comité général remis, 266. Bill considéré, 284. Rapporté ; à être grossoyé, *ibid.* Passé, 294. Par le Conseil avec des amendemens, 370. Considérés et adoptés, 372. Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 489.

### *Sourds-Muets.* Voyez *Education et Ecoles.*

*Spearman, Benjamin.* Sa Pétition demandant un soulagement, 37. Référée, *ibid.* Rapport, 73. Rapport référé à un Comité général, 74. Considéré, 116, 124. Une Résolution rapportée ; adoptée ; et un Bill pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à lui, lu pour la première fois, 132. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 145. Passé, 151. Le Conseil demande la communication des Documens, Témoignages et Preuves, sur lesquels le Bill est fondé, 207. Ils sont communiqués au Conseil, 210. Bill passé par le Conseil, 234. Sanction Royale, 488.— 2 Guil. IV, Cap. 54.

*Stanstead, Banque du Comté de.* Voyez *Banques.*

*Statuts Provinciaux.* La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il ne serait pas expédié d'approprier une somme d'argent, pour faire imprimer les Statuts Provinciaux maintenant en force, 199. Le Comité général remis, 201. Le Comité général rétabli, 218. Le sujet considéré, 214. Une Résolution rapportée ; adoptée ; et un Bill pour pourvoir à la réimpression de certaines parties des Statuts Provinciaux, lu pour la première fois, 218. Lu pour la seconde fois, et référé, 228. Rapporté ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 248. Le Comité général rétabli, 266. Bill considéré, 295. Rapporté ; à être grossoyé, 303. Passé, 311. Par le Conseil, avec des amendemens, 451.

*Stuart, James,* Ecuyer, Procureur-Général. Message de Son Excellence, transmettant copie d'une Pétition adressée au Roi, et copie d'un Mémoire adressé au Lord Goderich, par James Stuart, Ecuyer, 207. Voyez *Appendice (A.)* Référé au Comité permanent des Grievances, *ibid.* A être imprimés, 452.

— La Chambre se résout en Comité général, et passe une Résolution, qui est rapportée et adoptée, déclarant que cette Chambre persiste entièrement dans les Accusations par elle portées pendant la dernière Session, contre James Stuart, Ecuyer, et aussi que cette Chambre persiste dans son humble Pétition à Sa Majesté, la sollicitant de destituer le dit Fonctionnaire de sa dite Situation, et de ne lui accorder à l'avenir aucune place de confiance en cette Province, 452. Copie de la dite Résolution à être transmise à M. Viger en Angleterre, 453. Copie à être aussi communiquée à Son Excellence afin d'être transmises aux Ministres de Sa Majesté, 460. Voyez *Adresses (37.)*

*Subdivisions de Comtés.* Pétitions pour des Subdivisions de Comtés :—Des Habitans des Townships de Grenville et son augmentation, de Chatham et de Wentworth ; 57. Référées, *ibid.* Des Habitans Franc-ténanciers, sur la Rivière Etchemin, 44. Référée, 58. Des Habitans de l'Ile Jésus ; de divers Habitans des Townships de Warwick, Tingwick, Wotton, et autres, 57. Référée, *ibid.* Des Habitans de l'augmentation d'Argenteuil, 71. Référée, *ibid.* De divers Magistrats, Officiers de Milice, et autres, des Seigneuries de Foucault, Noyan et Sabrevois, 83. Référée, 84. De divers Habitans du Comté de Berthier, 84. Référée, *ibid.* Instruction au Comité de s'enquérir s'il est expédié de changer le lieu de la tenue du Poll pour le Comté de L'Acadie, *ibid.* Les Rétours du Recensement référés, 115. Pétition de divers Habitans de la Seigneurie d'Argenteuil, contre la Subdivision du Comté du Lac des Deux Montagnes, 192. Référée, *ibid.* Cette partie de la Pétition des Habitans des Townships

*Subdivisions de Comtés, continuées :*

Townships de Hinchingbrooke et Godmanchester pour être érigé en Comté séparé, conjointement avec Dundee, référée, 203. Des Membres ajoutés au Comité, 327. Rapport, 385. Voyez *Appendice (O. o.)* Rapport référé à un Comité général, 385. Considéré ; des Résolutions rapportées et adoptées, 445. Voyez *Adresses*, (33.)

**T**ASCHEREAU, A. C. Sa Pétition pour une allocation annuelle pour défrayer le loyer d'une maison de Douane, et autres dépenses contingentes, par lui encourues, comme Collecteur à Ste. Marie de la Nouvelle Beauce, comme aussi pour des arrérages, 61. Référée au Comité permanent des Comptes Publics, *ibid.* Rapport, 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 290.

*Ténures du Canada.* La Chambre se résout de considérer en Comité général, s'il est expédié d'abroger, soit en tout ou en partie, l'Acte des Ténures du Canada, 198. Considéré, 221. Le Comité général remis, 245, 276, 284. Considéré de nouveau, 307, 324. Des Résolutions rapportées et adoptées, 329. Voyez *infra*.

Bill pour révoquer deux certains Actes du Parlement Impérial y mentionnés, en autant qu'ils autorise le changement de la Ténure de Terres tenues à titre de Fief, et à titre de Cens, en cette Province, pour la Ténure de franc et commun soccage, lu pour la première fois, 329. Lu pour la seconde fois ; à être grossoyé, 347. Passé, 361. Voyez *Adresses*, (35.)

*Terrebonne, Comté dr.* Pétition des Habitans du Comté de Terrebonne, pour que la Cour de Circuit soit continuée à être tenue à Terrebonne, 298. Référée au Comité permanent des Cours de Justice, *ibid.*

*Terres de la Couronne.* Message de Son Excellence, avec copie d'une Dépêche du Lord Goderich, relativement aux Terres incultes de la Couronne, 348. A être imprimée, 358. Référés au Comité Spécial sur le Bill relativement aux Réserves du Clergé, 486.

*Terres.* L'Acte du 9me Geo. IV, Cap. 26, pour prévenir la saisie frauduleuse et la vente de terres, et d'autres propriétés immeubles, dans la Province, continué. Voyez *Actes du Parlement Provincial*.

Voyez *Contisation de Terres* ; *Bonaventure, Comté de* ; *Réserves de Terres pour le Clergé* ; *Terres de la Couronne* ; *Lettres Patentées* ; *Commerce des Bois*.

Compris dans le Bail des Forges de St. Maurice. Voyez *Adresses*, (12.)

Soccagères. Bill pour rendre valides les transports de terres tenues en Franc et Commun Soccage, sanctionné par Proclamation, 8.

*Terril, Joseph Hazard.* Sa Pétition pour un Salaire comme Grand Connétable du District de St. François, 70. Référée au Comité permanent des Comptes Publics, *ibid.* Rapport, 224.

*Tessier, Francois Xavier.* Bill pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent comme une compensation à François Xavier Tessier, pour les services par lui rendus comme Officier de Santé à Québec, lu deux fois ; grossoyé et passé, 478. Par le Conseil, 482. Sanction Royale, 488. — 2 Guil. IV, Cap. 47.

Voyez *Hôpitaux*.

*Tonnancourt, C. A. G. De.* Sa Pétition pour un Salaire comme Coronaire du District de St. François,

*Tonnancourt, C. A. G. De continué :*

70. Référée au Comité permanent des Comptes Publics, *ibid.* Rapport, 224.

*Tonneliers.* Pétition de divers Tonneliers de la Cité de Québec se plaignant de divers abus dans leur Métier, et demandant des Réglements effectifs pour l'amélioration de leur branche des arts mécaniques, 97. Référée au Comité permanent de Commerce, *ibid.* Rapport, 190.

*Touchelette, Charles.* Sa Pétition pour être indemnisé des pertes par lui essuyées en érigeant un Phare à la Pointe des Monts, 61. Référée au Comité permanent des Comptes Publics, *ibid.* Rapport 224. La Chambre concourt dans le Rapport, 289.

*Tournées.* Voyez *Circuit, Cours de* ; *Cours de Justice*.

*Tracey, Daniel.* Sa Pétition se plaignant que le Juge-en-Chef occupe une situation laquelle est incompatible avec l'Administration de la Justice, et demandant qu'il y soit remédié, 425. A être imprimée ; référée à un Comité général, *ibid.* Considérée, 459. Le Comité à siéger de nouveau, *ibid.*

*Trinité.* Voyez *Bureau de la Trinité*.

*Trois Rivières.* Pétition des Citoyens de la Ville des Trois Rivières pour une aide pour la réparation de la Grève et des Rues de la dite Ville, 48. Référée, 49. Rapport ; Rapport référé à un Comité général, 154. Le Comité général rétabli, 181, 191. Le Comité général remis, 201. L'Ordre lu et déchargé, et le Rapport référé au Comité permanent des Chemins et améliorations Publiques, 210.

Voyez *Marchés*.

**U.**

**V**AUDREUIL, Comté de. Paul T. Masson rapporté dûment élu à la place de Godefroy Beaudet, qui a resigné, 156.

Voyez *St. Michel de Vaudreuil*.

*Ventes par les Shériffs.* Bill pour étendre les dispositions d'un certain Acte y mentionné, relativement aux Acquéreurs d'Immeubles vendus par les Shérifs en cette Province, lu pour la première fois, 31. Lu pour la seconde fois, 39. Référé, 40. Des Membres ajoutés au Comité ; Le Bill rapporté, 388. Bill et Rapport référés à un Comité général, 389. Considéré ; Rapporté ; à être grossoyé, 429. Passé, 441.

La Chambre se résout de considérer en Comité général s'il est expédié d'amender l'Ordonnance du 25me Geo. III, Cap. 2, en autant qu'elle est relative à la vente des Immeubles, et aux devoirs des Shérifs, 32. Considéré ; une Résolution rapportée, et adoptée, 40. Voyez *infra*.

Bill pour rendre plus utiles et moins dispendieux les avertissements des Ventes des Shérifs, lu pour la première fois, 40. Lu pour la seconde fois et référé, 65. Rapporté ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 281. La considération en remise, 304.

*Verge Noire.* Voyez *Gouverneur-en-Chef*.

*Viande Salée.* Bill pour régler la manière dont la viande salée (le Bœuf et le Lard,) sera salée, mise en fuitailles, et examinée, reçue du Conseil, et lu pour la première fois, 371.

*Viger, l'Hon. D. B.* Des lettres et des papiers reçus de lui au sujet des Pétitions de cette Chambre à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement Impérial,

## INDEX du Quarante-et-unième Volume.

[1831-2]

### *Viger, l'Hon. D. B.* continué :

- Impérial, mis devant la Chambre par M. l'Orateur, 15, 172, 202, 216, 292, 324, 421. Voyez Appendice (A.) A être imprimés, 15, 452.
- La Chambre se résout qu'il est expédié qu'il reste en Angleterre, et qu'il continue à représenter auprès du Gouvernement de Sa Majesté, les intérêts et les sentimens des habitans de cette Province, et à soutenir les Petitions de cette Chambre à Sa Majesté, et aux deux Chambres du Parlement Impérial ; et que ses dépenses nécessaires et inévitables lui soyent avancées, et payées à même des fonds contingens de cette Chambre, jusqu'à ce que les dites dépenses pourront être defrayer par d'autres moyens, 448.
- Copie des Résolutions de la Chambre (p. 452.) déclarant que la Chambre persiste absolument dans les accusations portées contre James Stuart, Ecuyer, et du second Rapport du Comité permanent des Grievances, et des Résolutions adoptées par la Chambre sur icelui, soyent transmises à M. Viger, 453.

*Visiteurs d'Ecole.* Voyez *Education et Ecoles.*

*Visiteurs de Douane.* Voyez *Douanes.*

**W**RITS. Bill déclaratoire concernant une certaine partie d'une Ordinance du Gouverneur et du Conseil Législatif de la Province de Québec, relativement aux Writs de Capias ou de Saisie Arrêt, lu pour la première fois, 113. Lu pour la seconde fois, et référé, 132. Rapport, 154. Bill référé à un Comité général, *ibid.* La considération en remise, 164. Considéré ; Rapporté, 188. A être grossoyé, 189. Passé, 198.

— Bill pour faciliter l'émanation de certains Writs de Saisie, après jugement rendu, et pour pourvoir à la sommation des absens, lu pour la première fois, 278. Lu pour la seconde fois, et référé, 290. Rapport ; Bill et Rapport référés à un Comité général, 302. Considéré, 307. Rapporté ; à être grossoyé, 312. Passé, 329.

**X.**

**Y.**

**Z.**